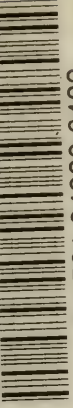


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 04329 6482

Ex Bibl. Dom.

AD S. PATRITIVM,

Quebec. C. SS. R.

*Arm. No. 30.*

## JOHN M. KELLY LIBRARY

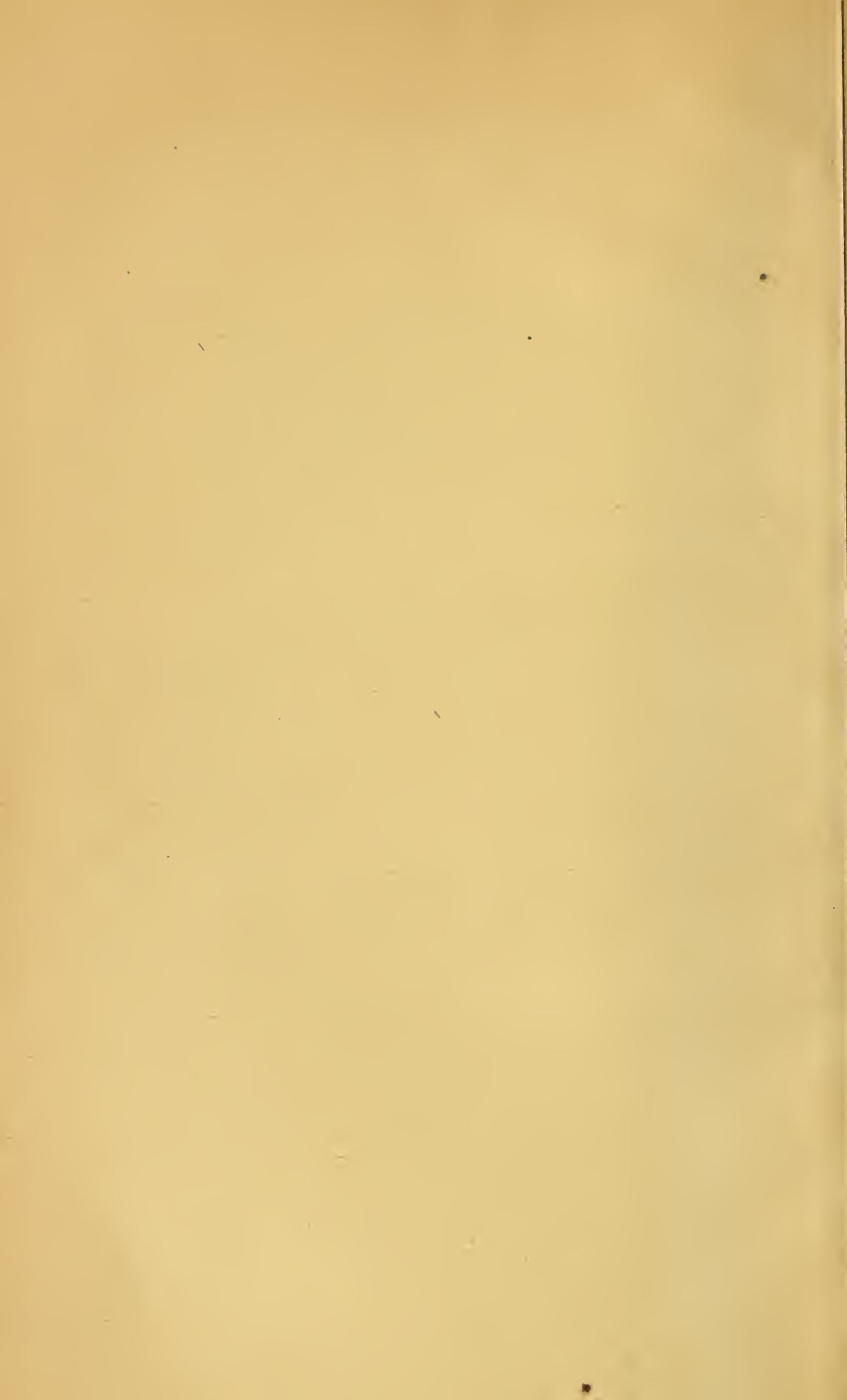


Donated by  
**The Redemptorists of  
the Toronto Province**  
from the Library Collection of  
Holy Redeemer College, Windsor

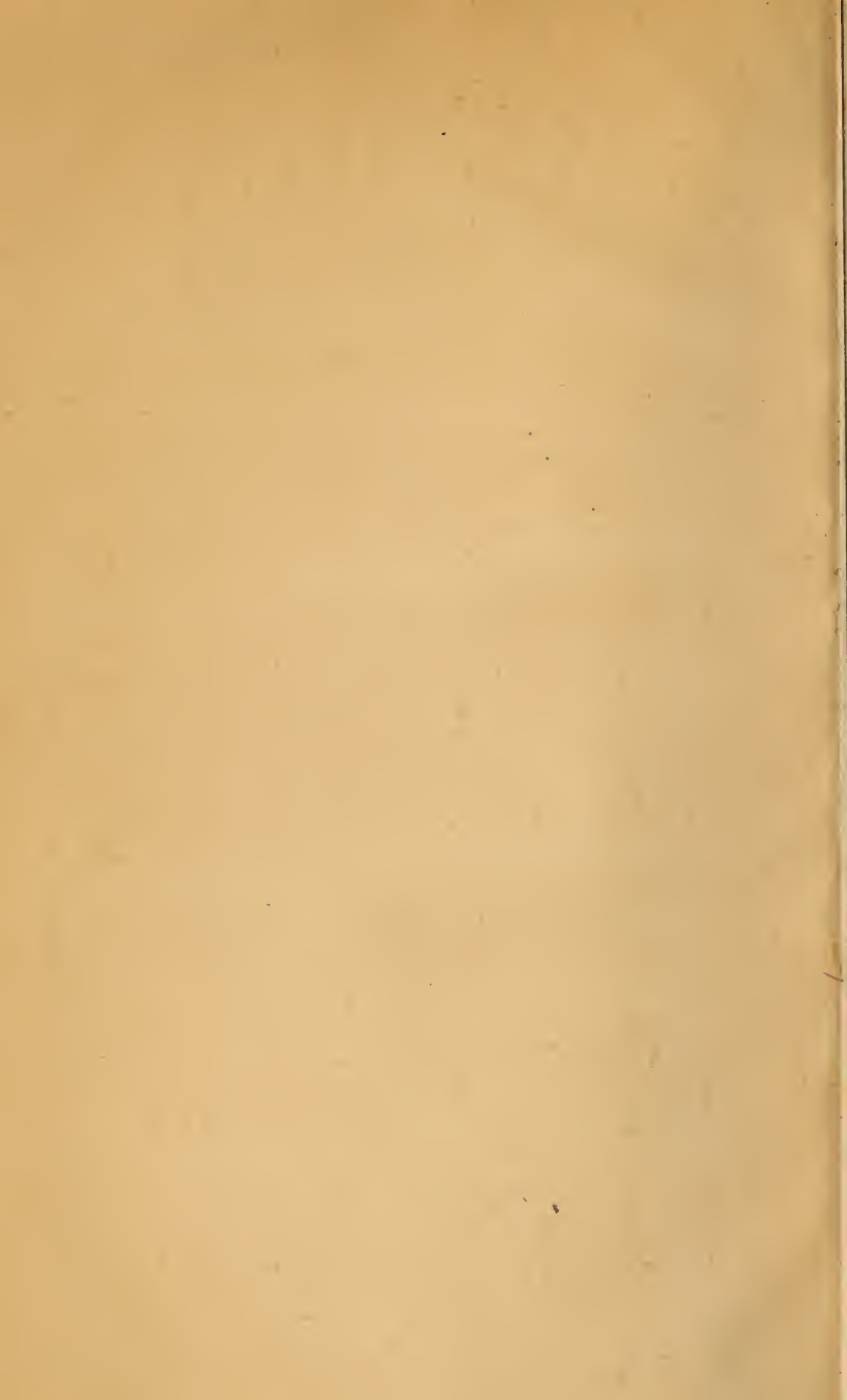
University of  
St. Michael's College, Toronto

BIBLIOTHECA  
PROV. TORONTO  
STUDENTIARUM  
TRANSACTARUM

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO  
LIBRARY







HISTOIRE UNIVERSELLE  
DE  
L'ÉGLISE CATHOLIQUE

---

TOME SEPTIÈME.



**CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :**

BESANÇON,	chez	{	TURBERGUE, libraire.
		{	CORNU, libraire.
LYON,	—	{	PERISSE frères, imprimeurs-libraires.
		{	GIRARD et JOSSERAND, libraires.
		{	COUVAT, libraire.
METZ,	—		PALLEZ et ROUSSEAU, imprimeurs-libraires.
ANGERS,	—	{	LAINÉ frères, imprimeurs-libraires.
		{	E. BARASSÉ, imprimeur-libraire.
VANNES,	—		LAFOLYE, libraire.
NANCY,	—		THOMAS, libraire.
NANTES,	—		MAZEAU frères, libraires.
TOULOUSE,	—		CLUZON, libraire.
MONTPELLIER—		{	F. SÉGUIN, libraire.
		{	MALAVIALLE, libraire.



HISTOIRE UNIVERSELLE  
DE  
L'ÉGLISE CATHOLIQUE

PAR  
L'ABBÉ ROHRBACHER

DOCTEUR EN THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN,  
ETC., ETC.

Ἀρχὴ πάντων ἐστὶν ἡ καθολικὴ καὶ ἅγια  
Ἐκκλησία.

Le commencement de toutes choses est la sainte  
Église catholique.

S. ÉPIPHANE, I. I, c. 5, CONTRE LES HÉRÉSIES.

*Ubi Petrus, ibi Ecclesia.*

Où est Pierre, là est l'Église.

S. AMBR. *In psalm.* 40, n. 30.

DEUXIÈME ÉDITION

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE PAR L'AUTEUR.

TOME SEPTIÈME.



PARIS  
GAUME FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

Rue Cassette, 4.

1850





~~~~~

# HISTOIRE UNIVERSELLE

DE

# L'ÉGLISE CATHOLIQUE

---

## LIVRE TRENTE-CINQUIÈME.

DE LA MORT DE JULIEN L'APOSTAT, 363, A LA MORT DE L'EMPEREUR  
VALENS , 378.

**Les églises affligées de l'Orient n'attendent leur salut que de  
l'Occident et de Rome, et les nations barbares commencent  
à exécuter la justice de Dieu sur l'empire romain.**

Par suite des imprudences de Julien, l'armée romaine se trouvait dans une position très-fâcheuse : au delà du Tigre, n'ayant aucun moyen de le repasser ; au milieu d'un pays ennemi, sans provisions et sans moyen de s'en procurer ; dévorée par la faim, par la soif, par les ardeurs d'un soleil brûlant ; harcelée sans cesse par d'innombrables cavaliers, qui ne combattaient pas moins en fuyant que de pied ferme. La dernière bataille avait été sanglante. Avec l'empereur, on avait perdu quelques-uns des plus braves généraux ; les autres s'assemblèrent pour lui donner un successeur. Il se trouva deux partis : celui de l'ancienne cour et celui de la nouvelle, mais bientôt toutes les voix se réunirent sur Salluste Second, préfet du prétoire d'Orient ; il n'avait échappé à la mort dans la dernière bataille, que grâce au courageux dévouement d'un de ses aides de camp ; il était païen, mais d'une conduite presque chrétienne. Il refusa l'empire, s'excusant sur sa vieillesse et sur ses infirmités <sup>1</sup>.

Pendant qu'on délibérait à la hâte, quelques-uns proclamèrent Jo-

<sup>1</sup> Amm., l. 25, n. 5.

vien empereur. Aussitôt on le revêtit de la pourpre et on le conduisit hors de la tente, et il fut reconnu, aux acclamations de l'armée. Il avait été capitaine des gardes, qu'on appelait alors les *domestiques*, et, comme tel, avait conduit le corps de Constance de Cilicie à Constantinople. Julien, faisant une exception pour lui, l'avait emmené à cette expédition quoiqu'il fût zélé chrétien. Il était âgé de trente-deux ans et se recommandait près des soldats par l'estime dont jouissait Varronnien, son père, longtemps chef de la première et la plus illustre des légions; d'une taille si haute, qu'on eut peine à trouver un vêtement impérial qui pût lui aller, il avait une corpulence proportionnée à sa taille, un esprit vif, une humeur gaie, des manières engageantes, beaucoup de goût pour les lettres. D'un naturel très-généreux, il conserva dans la pourpre l'affabilité et la modestie qui le distinguaient comme particulier. Ammien loue son caractère bienveillant et la circonspection avec laquelle il choisit les magistrats. Il lui reproche d'avoir été gourmand, adonné au vin et aux femmes; vices, ajoute-t-il, dont il se serait peut-être corrigé par respect pour la pourpre impériale<sup>1</sup>.

L'élection ainsi faite, on consulta pour Jovien les entrailles des victimes, et les aruspices déclarèrent qu'il fallait se résoudre à partir ou à tout perdre<sup>2</sup>. Voilà ce que raconte non-seulement Zosime, mais encore Ammien-Marcellin, témoin oculaire et digne de foi. Ceci rend un peu suspect le récit de quatre historiens ecclésiastiques, dont trois auront suivi le premier, et celui-ci un bruit incertain. Théodoret en parle avec le plus de détail. Il rapporte que Jovien, ayant été proclamé empereur par les soldats, leur dit sans détour qu'il était chrétien et qu'il ne voulait pas commander à des idolâtres; que, là-dessus, tous les soldats répondirent qu'eux aussi étaient chrétiens, et que le règne si court de Julien n'avait point effacé les instructions qu'ils avaient reçues au temps de Constantin et de Constance<sup>3</sup>. Certainement, si toute l'armée avait tenu ce langage, on n'y aurait pas fait pour l'empereur un acte d'idolâtrie en consultant les entrailles des victimes. Quelques soldats, quelques légions, peut-être les gardes du corps, auront parlé ainsi. Encore faut-il se rappeler que, dans ce siècle, il y avait beaucoup d'hommes qui professaient le christianisme, mais qui différaient leur baptême pour n'être pas obligés de mener une vie chrétienne et se livrer plus librement à leurs passions, sûrs qu'ils étaient d'être purifiés de tous leurs crimes en recevant le baptême au moment de la mort. C'était surtout le cas des hommes de guerre; en effet, la plupart des généraux les plus distingués de

<sup>1</sup> Amm., l. 25, n. 5 et 10. — <sup>2</sup> Amm., *ibid.*, n. 6. — <sup>3</sup> Theod., l. 4, c. 1.

Julien se montrèrent chrétiens plus tard. On conçoit que, dans une révolution politique, des chrétiens de cette espèce n'y regardassent pas de si près. Aussi verrons-nous des légions entières prêter serment de fidélité, au nom de Jupiter, à l'usurpateur Procope. Si donc Jovien, à qui Ammien rend le témoignage d'avoir été un chrétien zélé<sup>1</sup>, n'a point empêché qu'on ne consultât à son sujet les entrailles des victimes, c'est qu'il n'aura point osé, à cause des préjugés dominants de la multitude d'idolâtres qui composaient l'armée.

La première tâche du nouvel empereur était de sauver cette armée; ce qui n'était pas facile. A peine se fut-elle mise en marche, qu'elle vit attaquer ses derrières par les Perses. Et ce n'étaient plus les Perses du temps de Xénophon, ne connaissant d'autre tactique que le nombre, et au travers desquels dix mille Grecs purent se tirer par leur valeur et leur discipline. Depuis ce temps, les Perses avaient appris l'art de la guerre, et des Grecs et des Romains. D'ailleurs, ils n'étaient pas seuls : les Sarrasins, que Julien avait eu la maladresse d'irriter contre les Romains par une fierté pédantesque, les harcelaient sans cesse de toutes parts, avec la même fureur et la même rapacité qu'on voit encore de nos jours aux Bédouins. Au milieu de tant d'ennemis acharnés, il y eut un jour où l'armée ne put avancer que de cinq quarts de lieue; les deux jours suivants, elle ne put avancer d'un pas. Et il y avait une trentaine de lieues jusqu'à la Corduène, à travers des déserts ou des pays ravagés exprès par les Perses. Si on n'avait pas brûlé la flotté, on aurait encore eu quelques vivres; maintenant on se voyait réduit à mourir de faim. Si on n'avait pas brûlé la flotte, on aurait pu passer le Tigre, au bord duquel on campait. Tout à coup, s'imaginant que les terres romaines sont à l'autre rive, l'armée s'écrie d'une voix menaçante : Passons le fleuve ! En vain l'empereur et les généraux en montrent l'impossibilité, le fleuve étant devenu plus profond et plus rapide par la fonte des neiges de l'Arménie, et ses rives étant occupées par l'ennemi; la multitude, incapable d'entendre raison, allait se soulever, si Jovien n'avait ordonné à cinq cents hommes d'élite d'en tenter l'essai. C'étaient des Gaulois et des Germains, habitués à traverser à la nage les fleuves de leurs pays. Ils essayèrent pendant la nuit, en vinrent à bout, trouvèrent les gardes endormis et firent un horrible carnage. Il devint impossible d'arrêter davantage l'armée; tout ce qu'on put obtenir, c'est qu'elle attendit que les ingénieurs eussent construit un pont flottant sur des vessies et des outres. On y travailla deux

<sup>1</sup> Amm., l. 25, n. 10.

jours, sans aucun succès, tant le fleuve était rapide. Le dernier vœu de l'armée au désespoir fut de mourir les armes à la main.

La Providence vint à leur secours d'une manière inespérée. C'est Ammien lui-même qui le dit <sup>1</sup>. Dès avant la mort de Julien, Sapor, qui avait marché contre le roi d'Arménie, envoya des ambassadeurs pour traiter de la paix. Ils furent reçus par Jovien. Les négociations traînèrent quatre jours. Ce furent quatre jours d'angoisse pour l'armée romaine, qui mourait de faim. Les Romains cédèrent cinq provinces au delà du Tigre, avec les villes de Singara et de Nisibe en deçà, dont les habitants se retirèrent sur les terres de l'empire. Ce traité est appelé honteux, mais nécessaire, par Eutrope, qui était de l'expédition <sup>2</sup>. Ammien dit que jamais auparavant les Romains n'avaient cédé un pouce de terrain : c'est une erreur. Adrien avait cédé de plus grandes provinces ; Rome elle-même, au commencement de la république, s'était rendue au roi Porsenna, sous les conditions les plus humiliantes. Ammien dit encore que si, pendant ces quatre jours, on avait marché en avant, on aurait pu atteindre la Corduène, province de l'empire qui n'était éloignée que d'une trentaine de lieues <sup>3</sup>. Mais lui-même nous apprend que le troisième jour avant les négociations, l'armée n'avait pu avancer que de cinq quarts de lieue, et que les deux jours suivants elle ne put même avancer d'un pas ; mais, après la conclusion de la paix et lorsque cette même armée n'avait plus d'ennemi à combattre, il en périt encore une partie considérable, soit en traversant le Tigre, soit en traversant des pays déserts ou ravagés. S'il y a quelqu'un à blâmer, c'est celui qui, par sa témérité, avait mis l'armée dans un si grand péril. La paix conclue, il était de l'honneur d'un empereur romain d'en observer les conditions, autant du moins que les observerait la partie adverse : c'est ce que fit Jovien. Aussi, quelque désastreux que pût paraître ce traité, il procura une assez longue paix entre les deux empires ; pendant bien des années, il n'y eut plus entre eux de guerre directe : Nisibe même revint aux Romains.

Ammien déplore encore, comme une impiété funeste, l'engagement pris par les Romains de ne plus secourir Arsace, roi d'Arménie, leur allié toujours fidèle. Arsace était un prince versatile, peu aimé de ses sujets et peu digne de l'être. Tant qu'il fut docile aux conseils du patriarche Nersès, il fut un prince vertueux ; mais le patriarche ayant été, contre le droit des gens, exilé pour son orthodoxie par l'empereur Constance, Arsace se pervertit prodigieusement. Monté sur le trône par l'abdication de son père, il fit mourir ce père ;

<sup>1</sup> Amm., l. 25, n. 7. — <sup>2</sup> Eutrop., l. 10, n. 9. Amm., l. 25, n. 9. — <sup>3</sup> *Ibid.*, n. 7.

il fit mourir son neveu et en épousa la femme, appelée Pharandsem. Il était sur le point de la répudier pour épouser une fille de Sapor, dont il était l'allié contre les Romains, lorsqu'il fit mourir l'ambassadeur que Sapor lui envoyait à ce sujet. Irrités de tant de crimes, les seigneurs d'Arménie se soulevèrent. Le patriarche Nersès ménagea une réconciliation. Arsace jura l'oubli du passé, et invita les seigneurs à un festin, où il les fit égorger avec leurs femmes et leurs enfants. Constance, le voyant brouillé avec le roi de Perse, voulut se l'attacher en lui faisant épouser Olympias, veuve de son frère l'empereur Constant, à qui elle avait été fiancée. A la mort de Constance, Arsace renvoya Olympias et reprit Pharandsem, dont il avait un fils, et qui finit par empoisonner sa rivale. Tel était ce fidèle allié des Romains.

Comme c'était Pharandsem principalement qui l'avait poussé à faire mourir l'ambassadeur persan, elle le poussa aussi à faire la guerre au roi de Perse, lors de l'expédition de Julien ; et c'était pour le repousser que Sapor s'était avancé vers l'Arménie. Même délaissé par les Romains, Arsace aurait peut-être pu se défendre tout seul, s'il ne s'était aliéné les grands de son royaume. Il s'était avancé avec son armée sur le territoire persan, lorsqu'il reçut la nouvelle d'une défection générale. L'exemple en fut donné par une famille princière, qui descendait du fameux Sennacherib, roi d'Assyrie. Le connétable Vasag, chef de la famille chinoise de Mamgon, lui resta fidèle, ainsi que le patriarche Nersès, qui, par ses remontrances, empêcha au moins le parti de la défection de passer à l'ennemi. Au milieu de cette révolution, suscitée par ses intrigues, Sapor invita Arsace, sous les assurances les plus solennelles, à venir le trouver pour traiter de la paix ; puis, au milieu d'un festin, il le fit enchaîner, lui creva les yeux et l'enferma au château de l'*Oubli*, ainsi nommé parce qu'il était défendu de prononcer le nom de ceux qui y étaient enfermés. L'Arménie fut envahie par une armée persane, commandée par deux seigneurs apostats d'Arménie. Plusieurs villes considérables furent mises à feu et à sang, entre autres Artaxate, fondée par le fameux Hannibal, pour Artaxias, roi d'Arménie, auprès duquel il était réfugié, et Schamiramakerd, c'est-à-dire la ville de Sémiramis, bâtie autrefois par cette fameuse reine d'Assyrie. Dans le nombre des maisons brûlées ou détruites, il y en avait plus de quatre-vingt mille habitées par des Juifs, qui descendaient de ceux que Tigrahe le Grand ou Teglath-Phalassar avait jadis emmenés captifs de la Palestine, et dont une partie assez considérable s'était convertie au christianisme. Sapor les envoya sans distinction, les uns dans l'Assyrie, les autres dans la Susiane ; la plupart furent placés à Ispahan,

et ils y formèrent le gros de la population, tellement que pendant plusieurs siècles, cette ville cessa de porter son antique nom d'Ispahan, et n'était plus désignée que par celui de *Iehoudyah*, c'est-à-dire la *Juiverie*.

Les Arméniens d'origine ne furent pas traités si humainement. Irrité au dernier point de ce que la plupart des seigneurs d'Arménie s'étaient dérobés à ses atteintes, en cherchant un asile chez les Romains, Sapor tourna toute sa rage contre leurs femmes et leurs enfants, qui étaient tombés entre ses mains. On rassembla toutes ces innocentes victimes et on les amena, avec la foule des captifs, en présence de ce cruel despote. Il semblait qu'il voulût exterminer la nation arménienne tout entière ; par ses ordres on sépare les hommes, et aussitôt on les livre à ses éléphants, qui les écrasent sous leurs pieds ; les femmes et les enfants sont empalés ; des milliers de malheureux expirent ainsi dans d'horribles tourments ; les femmes des nobles et des dynastes fugitifs furent seules épargnées, mais, par un raffinement de cruauté, pour éprouver des traitements et des supplices plus odieux que la mort. Traînées dans un hippodrome, elles y furent exposées nues aux regards de toute l'armée persane, et Sapor lui-même se donna le lâche plaisir de courir à cheval sur le corps de ces malheureuses, qu'il livra ensuite aux insultes et à la brutalité de ses soldats. On leur laissa la vie après tant d'outrages, et on les confina dans divers châteaux forts, pour qu'elles y fussent des otages de leurs maris.

Ce qui irritait le plus Sapor contre les Arméniens, c'était leur attachement au christianisme. Pour la souveraineté du pays, il l'avait abandonnée aux deux seigneurs traîtres et apostats. L'un d'eux, appelé Méroujan, était devenu son beau-frère, avec la promesse d'obtenir encore le titre de roi, s'il achevait de réduire les autres dynastes arméniens, et s'il parvenait à détruire le christianisme en Arménie, en faisant fleurir à sa place la loi des Mazdezants, c'est-à-dire des serviteurs d'Ormuzd. Excité ainsi par deux passions également puissantes, l'ambition et la haine contre le christianisme qu'il avait jadis professé, l'apostat Méroujan parcourut l'Arménie, brûlant et renversant les églises, les oratoires, les hospices et tous les édifices élevés et consacrés par le christianisme. Sous divers prétextes, il s'emparait des prêtres et des évêques, et aussitôt il les faisait partir pour la Perse, comptant que l'éloignement des pasteurs faciliterait d'autant son entreprise. Son zèle destructeur ne se borna pas là : pour séparer à jamais les Arméniens des Romains, et pour porter des coups plus profonds à la religion chrétienne, il fit brûler tous les livres écrits en langue et en lettres grecques, et il défendit, sous les peines.



les plus sévères, d'employer d'autre caractère d'écriture que celui qui était en usage chez les Perses. Des mesures aussi tyranniques ne s'exécutaient pas sans de sanglantes persécutions ; aussi l'Arménie souffrit-elle des calamités inouïes. Les princesses qui étaient retenues prisonnières furent exposées à de nouveaux outrages. Pour les deux apostats, leur fanatisme ne fut pas arrêté par la parenté qui les unissait à ces femmes infortunées. Ils voulurent les contraindre de renoncer à la religion chrétienne pour adorer le feu, à la manière des Perses. N'y réussissant point, ils commandèrent de les dépouiller nues et de les suspendre ainsi, attachées par les pieds, à des gibets placés sur de hautes tours, pour que tout le pays fût frappé d'épouvante à la vue de ces terribles supplices. Ainsi périrent misérablement une foule d'honorables princesses, parmi lesquelles la propre sœur d'un des apostats, qui avait ordonné sa mort. Par un raffinement de barbarie, elle fut livrée aux bourreaux dans la ville même où elle résidait ordinairement : c'était la capitale de sa souveraineté, la ville de Sémiramis. Malgré tant de cruauté, les deux apostats séduisirent peu de monde ; l'un d'eux même vit son propre fils, par horreur de son apostasie, prendre les armes, lui déclarer la guerre et le mettre à mort.

La reine Pharandsem, assiégée dans sa forteresse, eut l'adresse de gagner les chefs des assiégeants et d'envoyer son fils Para sur les terres des Romains, d'où il revint bientôt avec une faible escorte, que grossirent les seigneurs fugitifs, et qui mit en déroute l'apostat Mèroujan. Sapor, rentré en Arménie, poursuivit le jeune roi, qui se retira dans les montagnes. Sa mère Pharandsem, forcée de se rendre à Sapor, fut abandonnée à tous les outrages de la soldatesque, et ensuite empalée. Arsace périt vers ce temps dans le château de l'Oubli. Après le départ de Sapor, leur fils Para descendit des montagnes. Moushegh, le nouveau connétable, fils du connétable Vasag, que Sapor avait fait écorcher vif lorsqu'il vint, sur sa parole, le trouver avec Arsace, réussit non-seulement à chasser les Perses de l'Arménie, mais à les attaquer chez eux. Il gagna entre autres, sur Sapor en personne, une bataille terrible, où il y eut parmi les prisonniers la femme même du monarque persan, un grand nombre d'autres princesses et beaucoup d'officiers et de généraux. Moushegh, pour venger la mort de son père, fit écorcher vifs ces derniers, et envoya à son souverain leurs peaux garnies de paille ; quant à la reine et aux autres captives, il les traita avec les plus grands égards, défendit qu'on se permit envers elles la moindre insulte, puis il leur donna la liberté et les renvoya avec honneur auprès de Sapor, qui ne fut pas moins touché de sa générosité qu'effrayé de sa valeur. La

plupart de ces événements se passèrent après la mort de Jovien <sup>1</sup>.

En Perse même, la persécution contre les chrétiens n'avait pas cessé. L'an 362, cinquante-troisième de Sapor, vingt-troisième de sa persécution, les Perses, ayant fait une irruption sur les terres des Romains, emportèrent d'assaut la forteresse de Bethsabe, sur le Tigre, massacrèrent la garnison et firent neuf mille prisonniers, qu'ils emmenèrent avec eux. Parmi ces prisonniers, on comptait Héliodore, évêque; Dausas et Mariabe, anciens prêtres; plusieurs autres ecclésiastiques, et un grand nombre de moines et de religieuses. Héliodore mourut sur la route, mais après avoir ordonné Dausas pour le remplacer, et après lui avoir remis l'autel qu'il portait avec lui. Les prisonniers s'assemblaient tous les jours avec Dausas, qui célébrait les divins mystères. Les mages, auteurs de la persécution générale, le virent avec dépit. Ils accusèrent les prisonniers chrétiens auprès de Sapor, qui ordonna d'agir à leur égard de la manière qui suit. Un jour qu'ils étaient assemblés au nombre de trois cents auprès de l'évêque, l'archimage vint leur annoncer que le roi, touché de bienveillance, leur accordait pour demeure une montagne très-fertile du voisinage, et qu'il l'avait chargé de les y conduire. Ils se mirent en route avec joie.

Mais, arrivé au pied de la montagne, le mage perfide les arrête et leur annonce qu'ils sont coupables de lèse-majesté et condamnés à périr, dans cet endroit même, du dernier supplice; qu'un seul moyen de salut leur restait : de se laisser initier aux mystères du soleil et de la lune, d'abjurer la religion du César et d'adorer les dieux de Sapor; qu'à cette condition, ils auraient en propriété la montagne qui était devant eux. L'évêque Dausas répondit à haute voix qu'il n'était pas étonnant qu'une race assez cruelle pour tremper ses mains dans le sang de ses compatriotes, eût encore soif de celui des étrangers; mais qu'après tout, comme les martyrs de Perse, ils ne demandaient qu'à sacrifier leur vie pour le vrai Dieu. Aussitôt cinquante hommes et femmes sont égorgés sous les yeux des autres; la boucherie continue : déjà deux cent septante-cinq gisent par terre; il n'en reste plus que vingt-cinq; la peur les prend et les rend apostats. Comme Judas, ils obtiennent, pour prix de leur infamie, des champs dans le voisinage. Parmi les morts, se trouvait un diacre nommé Ébediésu, qui n'était que blessé. Après le coucher du soleil, il se leva et entra dans la cabane d'un pauvre, qui lui pansa ses plaies. Le lendemain, avec l'aide de cet homme, il donna la sépulture à l'évêque et aux

<sup>1</sup> *Hist. du Bas-Empire*, additions de Saint-Martin, l. 10, n. 2-23; l. 17, n. 3-13; n. 57-67.

prêtres, et fixa sa demeure auprès des reliques des martyrs. Il y prêchait et convertissait du monde, lorsqu'il fut saisi par le gouverneur de la contrée et mis à mort <sup>1</sup>.

Cependant, après avoir rejoint l'armée de Mésopotamie, sous le commandement de Procope et de Sébastien, et rempli ses engagements avec les Perses, l'empereur Jovien chargea Procope de conduire à Tarse en Cilicie le corps de Julien, conformément aux dernières volontés du mort. La pompe funèbre de cet apostat répondit à son caractère. Des farceurs et des comédiens accompagnaient le convoi. Au milieu des chants lugubres et des lamentations, ils jouaient d'une manière bouffonne la vie et la mort de Julien; contrefaisant sa voix, sa démarche, ses gestes, ses travers; tournant en ridicule son expédition, sa défaite, son apostasie même <sup>2</sup>. Voilà de quelle manière il fut conduit à Tarse, et enterré dans un des faubourgs, tout à côté de Maximin Daïa, le plus féroce des persécuteurs. On dit qu'un tremblement de terre jeta son cadavre hors du sépulcre.

Vers le même temps, saint Grégoire de Nazianze prononçait ses deux discours contre Julien. Il y trace le portrait de l'apostat, dont il avait prédit les travers à Athènes; il relève l'injustice de sa persécution, l'absurdité de son entreprise d'anéantir la religion chrétienne, l'extravagance du paganisme, et conclut par cet avis aux fidèles : De ne pas se prévaloir du temps pour se venger des païens, mais de les vaincre par la douceur. « Que celui, dit-il, qui est le plus animé contre eux, les réserve au jugement de Dieu. Ne songeons ni à faire confisquer leurs biens, ni à les traîner devant les tribunaux pour être bannis ou frappés de verges, ni en un mot à leur rien attirer de ce qu'ils nous ont fait souffrir. Rendons-les, s'il est possible, plus humains par notre exemple. Si quelqu'un des vôtres a souffert, votre fils, votre père, votre parent, votre ami, laissez-lui la récompense entière de ses souffrances. Contentons-nous de voir le peuple crier publiquement contre nos persécuteurs dans les places et dans les théâtres, et eux-mêmes reconnaître enfin que leurs dieux les ont trompés <sup>3</sup>. »

Les païens, se voyant à la discrétion d'un prince, ennemi zélé de l'idolâtrie, étaient sans doute dans de vives alarmes. Jovien se hâta de les rassurer par une loi qui les maintenait dans le libre exercice de leur religion, et permettait de rouvrir les temples dans les lieux où, par voie de fait et sans l'autorité du prince, on pouvait les avoir fermés depuis la mort de Julien.

<sup>1</sup> Assem., *Acta Mart. orient.*, p. 131. — <sup>2</sup> Greg. Naz., *Orat.*, 4, p. 119. — <sup>3</sup> *Ibid.*, t. 1, p. 130-152.

Thémistius, philosophe païen et sénateur de Constantinople, lui dit à ce sujet : « Vous avez compris qu'il est des choses auxquelles le souverain ne peut contraindre. De ce nombre sont les vertus, surtout la religion. Un prince qui ferait un édit pour enjoindre à ses sujets de l'aimer, ne serait point obéi. Doit-il se flatter de l'être, lorsqu'il leur commandera d'avoir telle ou telle persuasion religieuse ? La crainte opérera sans doute des métamorphoses passagères. Mais prendrons-nous pour des hommes persuadés ces hommes plus changeants que l'Europe, convaincus par leurs variations d'être les adorateurs de la pourpre, et non de la Divinité ; ces ridicules protéés qui déshonorent l'espèce humaine, et que l'on voit tantôt dans les temples, aux pieds des statues et des autels, tantôt à la table sacrée, dans les églises des chrétiens ? Aussi, loin d'user de violence, vous avez fait une loi qui permet à chacun de rendre à la Divinité le culte qu'il jugera le meilleur. Image de l'Être suprême, vous imitez sa conduite. Il a mis dans le cœur de l'homme un penchant naturel qui le porte à la religion ; mais il ne force point dans le choix.... La sagesse de votre édit apaise nos cruelles divisions. Vous le savez mieux que personne, empereur chéri de Dieu : les Perses étaient moins formidables aux Romains que les Romains mêmes <sup>1</sup>. » Le même édit qui permettait de rouvrir les temples ordonnait de fermer les abominables sanctuaires des prestiges et du maléfice. Il laissait subsister les sacrifices publics et le culte anciennement autorisé ; mais il défendait les enchantements, la magie et tout culte visiblement fondé sur l'imposture. Quoique les lois romaines eussent toujours condamné ces pratiques, la folle superstition et la curiosité de Julien les avaient mises fort à la mode.

La tolérance politique de Jovien fut effective et sincère. Loin de chercher des prétextes pour inquiéter les païens, il ne profita point des occasions les plus naturelles. Il pouvait, sans injustice, abandonner à la sévérité des lois plusieurs prêtres des idoles, et les philosophes qui avaient abusé de la confiance de Julien. Néanmoins ce n'est pas à son règne qu'il faut rapporter ce que dit Libanius des rigueurs que l'on exerça contre eux. Il est vrai qu'après la mort de Julien, leur protecteur et leur dupe, quelques philosophes furent sévèrement recherchés au sujet des sommes immenses qu'ils avaient, à ce qu'on disait, tirées de lui. Mais ces recherches ne se firent que sous le règne de Valens. Eunape, aussi païen et aussi plaintif que Libanius, assure que Jovien continua d'honorer les philosophes qui étaient à la suite de son prédécesseur. On peut au moins conclure de

<sup>1</sup> Themist., *Orat.*, 5.

cette expression qu'il eut pour eux quelques égards. Thémistius lui fait un mérite de protéger la philosophie, dans un temps où presque tout le monde se déclarait contre elle, et de l'avoir rappelée à la cour sous un habit moins disgracié. C'est que la peur en avait d'abord écarté les philosophes : ils se rassurèrent bientôt, et Jovien leur permit d'y reparaître, mais avec l'habit commun <sup>1</sup>.

La tolérance civile de Jovien n'était pas une indifférence religieuse. On voit par ses médailles qu'il remit dans le *labarum* le monogramme du Christ. Non content d'avoir ainsi déclaré que le christianisme était la religion de l'empereur, il enjoignit encore à tous les gouverneurs de provinces de faire en sorte que les chrétiens pussent s'assembler dans les églises : c'est qu'en divers lieux on les avait ou détruites, ou destinées à des usages profanes. Il rappela tous ceux qui avaient été bannis pour cause de religion ; rendit au clergé, aux vierges et aux veuves, les privilèges accordés par les empereurs chrétiens, et rétablit la distribution de blé que le domaine faisait à chaque église, pour la subsistance des veuves et des orphelins. La disette, qui pour lors affligeait l'empire, le força de réduire au tiers cette pieuse libéralité de Constantin ; mais il promit de rendre le reste au premier retour de l'abondance.

Il fit aussi une loi, que nous avons encore, adressée à Salluste Second, préfet du prétoire d'Orient, portant peine de mort contre ceux qui oseraient enlever ou même solliciter au mariage les vierges consacrées à Dieu. Ces mariages scandaleux étaient devenus fréquents sous Julien. Pour y parvenir, les uns avaient employé la violence et les autres la séduction. Un officier nommé Magnus avait brûlé, de son autorité privée, l'église de Béryte en Phénicie. Peu s'en fallut que Jovien ne lui fit trancher la tête. De puissants intercesseurs obtinrent sa grâce ; mais il fut condamné à rebâtir l'église de Béryte à ses dépens <sup>2</sup>.

Aussitôt que saint Athanase eut appris la mort de Julien par la révélation de Didyme, il parut au milieu de son peuple, qui en fut agréablement surpris, et rentra dans ses fonctions ordinaires. Peu après, il reçut du nouvel empereur une lettre conçue en ces termes : « Au très-religieux ami de Dieu, Athanase, Jovien. Comme nous admirons au delà de toute expression la sainteté de votre vie, où l'on voit briller des traits de ressemblance avec le Dieu de l'univers, et votre zèle pour Jésus-Christ, notre Sauveur, nous vous prenons aujourd'hui sous notre protection, évêque très-respectable. Vous la

<sup>1</sup> Lib., *Par.*, n. 148. Eunap. Max. Them., *Or.*, 5. La Bletterie, *Vie de Jovien*. — <sup>2</sup> *Code theod.*

méritez par ce courage qui vous a fait compter pour rien les plus pénibles travaux, et regarder comme un objet de mépris les plus grands dangers, la rage des persécuteurs et les glaives menaçants. Tenant en main le gouvernail de la foi qui vous est si chère, vous ne cessez ni de combattre pour la vérité, ni d'édifier le peuple chrétien, qui trouve en vous le parfait modèle de toutes les vertus : à ces causes, nous vous rappelons présentement, et vous ordonnons de revenir enseigner la doctrine du salut. Revenez donc aux églises saintes ; paisez le peuple de Dieu. Que le pasteur, à la tête du troupeau, fasse des vœux pour notre personne. Car nous sommes persuadé que Dieu répandra sur nous, et sur ceux qui sont chrétiens comme nous, ses faveurs les plus singulières, si vous nous accordez le secours de vos prières <sup>1</sup>. »

L'empereur lui écrivit une seconde lettre pour le prier de lui apprendre exactement la foi de l'Église catholique. Athanase, de concert avec les évêques qui se trouvaient à Alexandrie, répondit que l'on devait s'en tenir uniquement à la foi de Nicée, ajoutant : « Sachez, empereur chéri de Dieu, que c'est la doctrine qui a été prêchée de tout temps, et dont toutes les églises de l'univers conviennent : celles d'Espagne, de Bretagne, des Gaules ; celles de toute l'Italie et de la Campanie, de Dalmatie, de Mysie, de Macédoine et de toute la Grèce ; toutes celles d'Afrique, de Sardaigne, de Chypre, de Crète, de Pamphylie, de Lycie, d'Isaurie ; celles de toute l'Égypte et de la Libye, du Pont, de la Cappadoce et des pays voisins ; celles d'Orient, excepté quelque peu qui suivent l'opinion d'Arius. Nous connaissons par les effets la foi de toutes ces églises, et nous en avons des lettres. Or, le petit nombre de ceux qui s'opposent à cette foi ne peut former un préjugé contre le monde entier. » Puis, après avoir mis le symbole de Nicée tout au long, le saint docteur ajoute : « Les pères n'ont pas séparé le Saint-Esprit du Père et du Fils ; mais ils l'ont glorifié avec le Père et le Fils, parce que la Trinité sainte n'a qu'une même divinité <sup>2</sup>. »

Jovien ne se contenta pas de cette lettre ; mais voulant connaître personnellement le saint et s'entretenir avec lui, il lui manda de venir le trouver à Antioche, où il s'était arrêté au retour de Perse. Athanase s'y rendit volontiers, d'après le conseil de ses amis. Mais il y était arrivé en même temps des clercs ariens pour l'accuser, comme aussi plusieurs fidèles de son église pour le défendre. Parmi les premiers était Lucius, qui voulait devenir évêque d'Alexandrie. Ils dirent : Nous en prions votre puissance, votre empire et votre

<sup>1</sup> Athan., t. 2, p. 779. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 780.

piété, écoutez-nous. L'empereur répliqua : Qui êtes-vous ? — Nous sommes chrétiens. — D'où et de quelle ville ? — D'Alexandrie. — Que voulez-vous ? — Nous en supplions votre puissance et votre empire, donnez-nous un évêque. — J'ai déjà commandé qu'Athanase, que vous aviez auparavant, reprit le siège. — Nous en supplions votre puissance, il y a bien des années qu'il a été accusé et banni. — Alors un soldat, prenant la parole, dit à l'empereur que c'étaient des ariens, restes du Cappadocien Grégoire, qui avaient désolé la ville et le monde. Sur quoi l'empereur piqua son cheval et passa outre. Les ariens revinrent une autre fois, et dirent : Nous avons des accusations et des preuves contre Athanase. Il y a plus de trente ans qu'il a été banni par Constantin et Constance d'éternelle mémoire, et par le très-aimé de Dieu, le très-philosophe et très-heureux Julien. L'empereur répondit : Les accusations de dix, de vingt et de trente ans sont périmées. Ne me parlez point d'Athanase, je sais pourquoi il a été accusé et comment il a été banni.

Les ariens importunèrent l'empereur une troisième fois et dirent qu'ils avaient d'autres accusations contre Athanase. L'empereur répondit : Dans la foule et la confusion de voix, on ne peut connaître qui a raison ; choisissez deux personnes d'entre vous, et deux autres d'entre le peuple, car je ne puis répondre à chacun de vous en particulier. Ceux d'entre le peuple dirent alors : Ce sont les restes de l'impie Georges qui a désolé notre province et n'a pas permis que l'ordre et la paix régnassent dans nos villes. Les ariens : De grâce, qui vous voudrez, hormis Athanase. L'empereur : Je vous ai dit que ce qui regarde Athanase est déjà réglé. Et, entrant en colère, il dit à ses gardes de les chasser. Les ariens : De grâce, si vous envoyez Athanase, notre ville est perdue ; personne ne s'assemble avec lui. L'empereur : Cependant je m'en suis informé avec soin, et je sais qu'il a de bons sentiments, qu'il est orthodoxe et qu'il enseigne une bonne doctrine. Les ariens : A la vérité, il dit bien de bouche, mais il a de mauvais sentiments dans l'âme. L'empereur : Il suffit que vous lui rendiez témoignage qu'il dit bien et qu'il enseigne bien. S'il pense mal, il en rendra compte à Dieu. Nous autres hommes, nous entendons les paroles : c'est Dieu qui connaît le cœur. Les ariens : Commandez que nous puissions nous assembler. L'empereur : Et qui vous en empêche ? Les ariens : De grâce, il nous appelle hérétiques et dogmatistes. L'empereur : C'est son devoir et le devoir de ceux qui enseignent bien. Les ariens : Nous en supplions votre puissance, nous ne pouvons le supporter ; il nous a ôté les terres des églises. L'empereur : C'est donc pour vos intérêts que vous êtes venus ici, et non pour la foi. Puis il ajouta : Retirez-vous et vivez en paix. Et ensuite :

Allez à l'église ; vous avez demain une assemblée, après laquelle chacun souscrira ce qu'il croit. Il y a ici des évêques ; Athanase même y est : ceux qui ne sont pas instruits dans la foi l'apprendront de lui. Vous avez demain et après, car je vais au champ<sup>1</sup>.

L'empereur fut souvent importuné au sujet d'Athanase. Chacun voulait se donner de l'importance, en taquinant ce grand homme. Ainsi un avocat cynique dit à l'empereur : Seigneur, à l'occasion de l'évêque Athanase, le trésorier m'a ôté mes maisons. L'empereur répondit : Si le trésorier t'a ôté tes maisons, qu'a cela de commun avec Athanase ? Un autre avocat dit : J'ai une accusation contre Athanase. L'empereur lui répliqua : Et toi, qui es païen, qu'as-tu de commun avec les chrétiens ? Quelques-uns du peuple d'Antioche prirent Lucius et le présentèrent à l'empereur, en disant : De grâce, seigneur, regardez quel homme ils ont voulu faire évêque. Apparemment son extérieur n'était pas avantageux. Lucius toutefois se présenta encore à l'empereur, à la porte de son palais, et le pria de l'écouter. L'empereur, qui avait l'humeur assez joviale, s'arrêta et lui dit ces paroles : Dis-moi, Lucius, comment es-tu venu ici, par mer ou par terre ? Par mer, répondit Lucius. Eh bien, répliqua plaisamment l'empereur, je te le dis, ô Lucius ! que le Dieu du monde, et le soleil chevelu, et la lune, punissent ceux qui sont venus avec toi, de ne t'avoir pas jeté dans la mer ; que le vaisseau n'ait jamais un vent favorable, et que, dans la tempête, il ne trouve point de port<sup>2</sup> !

Les ariens, par le moyen d'Euzoïus, leur évêque d'Antioche, avaient prié les eunuques du palais de les recommander. Mais l'empereur l'ayant su, fit châtier sévèrement les eunuques, et dit : Si quelqu'un veut solliciter contre les chrétiens, qu'il soit ainsi traité !

Les semi-ariens demeuraient toujours dans une position équivoque entre les catholiques et les ariens, quelque grand nombre qu'il s'en fût déjà réuni à l'Église ; l'obligation dès lors expresse de confesser le Saint-Esprit, non pas une créature, mais une même Divinité avec le Père et le Fils, entretenait comme une espèce d'abîme entre eux et les catholiques. Très-rapprochés de ces derniers, il leur parut qu'après d'un empereur catholique, il leur serait facile de l'emporter sur les ariens rigides. Ils lui présentèrent donc une requête pour qu'on leur livrât les églises des anoméens. L'empereur se contenta de répondre : Je hais les disputes, j'aime et honore ceux qui aiment la paix. Les ariens rigides, qui tenaient leur surnom d'Acace de Césarée, et ne suivaient au fond d'autre règle qu'une politique toute mondaine, saisirent bien vite ces paroles et passèrent à l'Église catho-

<sup>1</sup> Athan., t. 2, p. 782. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 784.



lique. Ils disaient dans leur lettre à l'empereur : Nous savons que vous aimez avant tout la paix et la concorde ; nous n'ignorons pas que vous regardez, et à bon droit, la foi véritable comme la base de cette unité. Maintenant donc, pour qu'on ne nous suppose pas de ceux qui altèrent la vérité, nous vous faisons savoir que nous approuvons et que nous tenons fermement la foi depuis longtemps exposée à Nicée. Le consubstantiel a été si bien expliqué par les Pères, qu'il n'est plus possible de s'y méprendre. Le mot de substance est contre Arius, qui a soutenu d'une manière impie que le Fils a été créé de rien, ce que les anoméens soutiennent avec plus d'impiété et d'impudence encore, pour détruire la concorde de l'Église. En conséquence, nous joignons à notre lettre l'exposition de la foi de Nicée, comme étant la nôtre.

Pour rédiger ce mémoire, les acaciens s'étaient réunis à saint Méléce d'Antioche et à saint Eusèbe de Samosate, qui le signèrent avec eux. Mais dès lors cette impudence des acaciens excita une juste horreur. On savait qu'ils faisaient cette démarche sans persuasion ni sincérité, qu'ils s'attachaient uniquement à ceux qui avaient le plus d'influence ; et que, pour prévenir une réaction redoutée, ils voulaient seulement gagner Méléce, lui qu'ils avaient banni autrefois, mais qu'ils voyaient maintenant fort considéré de l'empereur. Voilà comme un parti des ariens rigides se réunit pour un temps à l'Église. Toutefois, il y eut de ces évêques qui se montrèrent depuis de dignes défenseurs de la vérité <sup>1</sup>.

Ce fut probablement à son retour d'Antioche, que saint Athanase, visitant les églises de la haute Thébaïde, arriva jusqu'à Tabenne, où était le monastère de saint Pacôme. Ce dernier vint au-devant de lui avec tous ses moines, chantant des hymnes et des psaumes ; mais il resta caché dans la foule, ayant peur qu'on ne l'ordonnât prêtre. Il avait un grand nombre de disciples qu'il gouvernait d'après une règle qu'il avait reçue du ciel par le ministère d'un ange. Dans la multitude de ceux qui se rangeaient sous sa conduite, il y avait des vieillards, des enfants, des personnes de toute condition. Aussi les conduisait-il différemment, suivant leurs forces et leurs dispositions naturelles. Les uns travaillaient pour gagner de quoi vivre, les autres servaient la communauté ; ils ne mangeaient pas tous en même temps, mais chacun selon son travail et sa dévotion ; seulement il les exhortait tous à l'obéissance, comme au chemin le plus court pour la perfection. Il établit, pour le soulager, des supérieurs particuliers sur chaque maison et sur chaque tribu, qui, toutes ensemble, compo-

<sup>1</sup> Soc., l. 3, c. 25.

saient plusieurs milliers de moines. Si quelqu'un de ces supérieurs particuliers était absent, il suppléait à son défaut, comme serviteur de tous, et visitait soigneusement ces monastères.

Voyant dans son voisinage de pauvres gens occupés à nourrir du bétail, et privés de la participation des sacrements et de la lecture des saintes Écritures, il prit la résolution, de concert avec saint Aprion, évêque de Dendérah, de faire bâtir une église dans leur bourg, qui était presque désert. Et comme il n'y avait point encore de lecteurs, ni d'autres clercs ordonnés pour célébrer l'office dans cette nouvelle église, il y allait avec ses moines à l'heure des assemblées ecclésiastiques, et lisait l'Écriture sainte avec une si grande dévotion, qu'il paraissait plutôt un ange qu'un homme. Il attira ainsi beaucoup de monde à la foi chrétienne.

Sa sœur, ayant appris les merveilles de sa vie, vint à son monastère pour le voir. Il lui fit dire par le portier : Ma sœur, vous savez maintenant que je suis en vie et en santé ; allez en paix, et ne vous affligez pas de ce que je ne vous vois point des yeux du corps. Si vous voulez suivre ma manière de vie, pensez-y bien ; et si je vois que ce soit une résolution ferme, je vous ferai bâtir un logement où vous pourrez demeurer avec bienséance, et je ne doute point que, par votre exemple, le Seigneur n'en attire d'autres. La sœur, ayant ouï ces paroles, pleura amèrement, et, touchée de componction, elle se résolut à servir Dieu. Pacôme lui fit bâtir, par ses frères, un monastère éloigné du sien, le Nil entre deux, et, en peu de temps, elle devint la mère d'une grande multitude de religieuses.

Avec le don des miracles, saint Pacôme avait le don de prophétie, et Dieu lui révéla entre autres choses quel serait l'état de ses monastères après sa mort. Qu'ils s'étendraient extrêmement et que quelques-uns des moines conserveraient la piété et l'abstinence ; mais que plusieurs tomberaient dans le relâchement et se perdraient. Que ce mal arriverait principalement par la négligence des supérieurs, qui, manquant de confiance en Dieu et cherchant à plaire à la multitude, sèmeraient la discorde et n'auraient plus que l'habit de moine. Que les plus mauvais s'étant une fois emparés du gouvernement, il se formerait des jalousies et des querelles ; on aspirerait aux charges avec ambition, et le choix ne se ferait plus par le mérite, mais par l'ancienneté ; les bons n'auraient plus la liberté de parler, et, se tenant en silence et en repos, seraient encore persécutés. Saint Pacôme, extrêmement affligé de cette révélation, fut consolé par une vision céleste, où Jésus-Christ même lui apparut au milieu des anges <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Vita Pachom.* Bolland, 14 maii.

Jovien était parti d'Antioche pour Constantinople. A Tyane en Cappadoce, il apprit que les Gaules avaient reconnu son autorité, mais que son beau-père Lucillien y avait péri dans une émeute militaire. Le premier janvier 364, il devait prendre le consulat avec son père Varronnien ; mais son père mourut avant d'avoir vu son fils empereur. Jovien prit alors le consulat avec son propre fils, nommé Varronnien comme son père. Le jeune Varronnien était un petit enfant qui se mit à pleurer, dit-on, quand on le plaça dans la chaise curule. Cela se passait à Ancyre en Galatie. Cependant Constantinople, empressée de voir son nouvel empereur, s'en réjouissait d'avance et frappait des médailles en son honneur. Sa femme, l'impératrice Chariton, était partie de cette capitale avec un nombreux cortège, pour aller au-devant de son époux. Elle était près de le rejoindre, lorsque, dans la nuit du 16 au 17 février, on le trouva mort dans son lit, au bourg de Dadastane, soit qu'il eût été étouffé par la vapeur du charbon ou frappé d'une apoplexie foudroyante, soit que les eunuques l'eussent empoisonné, comme le soupçonne Ammien-Marcellin, et comme l'assure positivement saint Chrysostôme<sup>1</sup>. La joie de l'empire et de l'Église se changea en deuil : les païens mêmes pleurèrent. La plus affligée fut l'impératrice, qui, avec l'empire, perdait coup sur coup son père, son beau-père, son époux, et tremblait pour son fils unique, à qui une politique cruelle fit effectivement crever un œil pour l'empêcher d'être élevé sur le trône.

Après la mort de Jovien, l'empire resta dix jours sans chef. Les principaux officiers civils et militaires se réunirent à Nicée. Au dire de Zosime, on proposa de nouveau l'empire à Salluste ; il s'y refusa, parce qu'il était trop vieux ; il refusa son fils, parce qu'il était trop jeune<sup>2</sup>. Après qu'on eut proposé encore quelques autres candidats, les généraux les plus estimés, tels que Salluste, Victor, Arinthe, Dagalaïphe, s'étant déclarés pour Valentinien, capitaine d'une compagnie des gardes, toute l'armée approuva ce choix. Valentinien, étant arrivé d'Ancyre, fut proclamé empereur le 26 février 364. Il étendait la main pour haranguer l'armée, quand il s'éleva un murmure soudain et des cris. C'étaient les soldats qui le pressaient de se désigner un collègue, pour que l'empire ne courût pas les risques de rester sans chef, comme cela venait d'arriver deux fois. Valentinien leur dit d'une voix ferme et menaçante : « Soldats, il a dépendu de vous de me donner l'empire ; mais, l'ayant une fois reçu, c'est à moi et non point à vous à juger ce qui est utile pour le bien public. Je ne refuse pas de choisir un collègue ; mais ce choix devant être fait avec ma-

<sup>1</sup> Amm., I. 25, n. 10. Chrysost., *In Phil.*, hom. 15. — <sup>2</sup> Zos., I. 3, n. 36.

turité, je prendrai le temps d'y réfléchir. » Ces paroles, prononcées avec l'accent du commandement et secondées par une taille majestueuse, calmèrent tout à coup les murmures. Les soldats, étonnés et fiers d'avoir un empereur aussi intrépide, le reconduisirent à son palais, entouré des aigles et des enseignes, avec toutes les marques d'une entière soumission <sup>1</sup>.

Trois jours après, le nouvel empereur rassembla les chefs de l'armée pour les consulter sur le choix d'un collègue. Un des généraux les plus braves, Dagalaïphe, lui dit avec sa franchise de soldat : « Excellent empereur, si vous aimez votre famille, vous avez un frère; si vous aimez l'État, cherchez le plus capable. » Vivement piqué de cette réponse inattendue, Valentinien sut cependant se contenir; non-seulement il laissa Dagalaïphe dans sa charge, mais il l'éleva plus tard au consulat <sup>2</sup>.

En passant à Nicomédie, l'empereur nomma son frère Valens connétable; puis, le 28 mars, dans un des faubourgs de Constantinople, il le déclara son collègue. Valentinien avait quarante-trois ans, son frère trente-six. Originaires de la Pannonie, la Hongrie actuelle, leur père Gratien, d'une naissance obscure, mais distingué par sa force et son adresse, s'était élevé jusqu'à la charge de tribun ou général, et même jusqu'à celle de comte d'Afrique et puis de Bretagne.

Peu après leur élévation, les deux frères tombèrent dangereusement malades. On y soupçonna du maléfice. Comme Julien et ses amis se vantaient de n'être pas moins grands magiciens que philosophes, ils avaient mis la magie fort en vogue. Dès l'année précédente, le préfet que Julien envoyait de Syrie à Rome, ayant perdu un œil en route, y avait vu un sortilège. Arrivé à Rome, il y rechercha les magiciens, en découvrit un grand nombre et les mit à mort, entre autres un cocher du cirque, convaincu d'avoir recours à la magie pour donner de la vitesse à ses chevaux et arrêter ceux de ses concurrents <sup>3</sup>. La maladie des deux empereurs occasionna des recherches semblables à Constantinople. Les philosophes Maxime et Priscus, confidents de Julien, furent arrêtés, mais Priscus relâché aussitôt. Des personnages considérables furent accusés; mais la sagesse de Salluste, préfet du prétoire, fit si bien que tous les accusés furent acquittés, hors le seul Maxime, condamné à une grosse amende, qu'on réduisit plus tard à une petite somme. Dès que Valentinien eut été déclaré empereur, Salluste lui avait demandé la permission de se retirer; mais l'empereur lui répondit : « Eh quoi !

<sup>1</sup> Amm., l. 26, n. 2. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 4. — <sup>3</sup> *Ibid.*, n. 3.

ne m'as-tu donc chargé d'un si pesant fardeau que pour m'en laisser accablé, sans vouloir m'aider à le soutenir <sup>1</sup> ? »

Les deux frères, étant arrivés à Sirmium, dans leur pays natal, se partagèrent le monde romain : Valentinien prit l'Occident et Valens eut l'Orient ; le premier choisit Milan pour sa résidence, le second Constantinople. Rome, l'antique métropole de l'empire, continua d'être laissée dans l'ombre.

Dès les premiers jours de son règne, Valentinien avait accordé la liberté de religion, non-seulement à toutes les sectes chrétiennes, mais encore aux païens. Seulement il défendit à ces derniers la magie et les sacrifices nocturnes, qui donnaient lieu à des abominations de plus d'une sorte. Encore, s'il faut en croire Zosime, révoqua-t-il cette défense, à condition que dans ces mystères on n'ajoutât rien aux anciens usages. Constance avait enlevé du sénat de Rome l'idole de la Victoire ; Julien l'y avait rétablie, Valentinien l'y laissa. Plus tard, il défendit aux païens d'immoler des animaux, mais il permit d'offrir de l'encens. Il fit avec cela des lois qui défendaient non-seulement aux manichéens, mais encore aux donatistes et à tous les hérétiques en général, de tenir des assemblées. Et puis, nous trouvons qu'il conserva aux prêtres païens leurs anciens privilèges ; qu'il défendit de leur susciter aucun trouble ; qu'il promit même des titres honorables à ceux de leur ordre qui se seraient acquittés de leurs fonctions avec sagesse. Sa tolérance était ainsi fort variable <sup>2</sup>.

Sozomène rapporte qu'avant le partage de l'empire, Hypatien, évêque d'Héraclée, envoyé par les évêques de la Bithynie, de l'Hellespont et d'autres, qui reconnaissaient le Fils consubstantiel au Père, ayant demandé à Valentinien la permission de s'assembler en concile pour corriger la doctrine de la foi, l'empereur lui répondit ces paroles remarquables : « Pour moi, qui suis du rang des laïques, il ne m'est pas permis de me mêler curieusement de ces choses ; les évêques, que cela regarde, n'ont qu'à s'assembler où ils le jugent à propos. » Saint Ambroise cite également de lui cette parole : Qu'il ne lui convenait pas d'être juge entre les évêques. Ces principes si sages, il ne les suivit pas toujours <sup>3</sup>.

Lorsque, dans l'automne 364, il vint à Milan, il y trouva l'église divisée. Il y avait près de dix ans que les ariens lui avaient imposé pour évêque, Auxence, par la force des armes. Ordonné par Grégoire, intrus d'Alexandrie, Auxence était un archiarrien, et une des colonnes du parti. Saint Hilaire de Poitiers et saint Eusèbe de Ver-

<sup>1</sup> Zos., l. 13. — <sup>2</sup> Amm., l. 3, c. 9. Zos., l. 4, c. 3. *Cod. theod.* — <sup>3</sup> Soz., l. 6, c. 7. Ambr., *ep.* 13.

ceil, revenus de leur exil, y entretenaient les fidèles dans la vraie foi catholique. Auxence, déjà peu suivi, et à cause de ses erreurs, et parce qu'il n'entendait pas même le latin, se vit alors presque abandonné. Il sut prévenir l'empereur contre les deux saints, disant que c'étaient des séditeux et des calomniateurs qui l'accusaient d'arianisme, quoiqu'il n'enseignât que la foi catholique ; il provoqua par là un édit qui défendait à qui que ce fût de troubler l'église de Milan. Ce nonobstant, saint Hilaire représenta, dans une requête, qu'Auxence était blasphémateur, ennemi du Christ, et que sa croyance n'était pas telle que le pensait l'empereur et tous les autres. Valentinien ordonna une assemblée d'environ dix évêques, où, en présence du trésorier et du grand maître de la cour, devaient comparaître Hilaire et Auxence. Après quelques chicanes, Auxence se vit serré de si près, qu'il confessa que Jésus-Christ était vrai Dieu, de même divinité et de même substance que le Père. On écrivit cette confession; et, de peur que la mémoire ne s'en perdit, saint Hilaire présenta aussitôt, par le moyen du trésorier, une relation de ce qui s'était passé. Toute l'assemblée fut d'avis qu'Auxence devait faire la même confession publiquement, et on l'obligea de l'écrire. Il adressa donc aux deux empereurs une déclaration écrite, mais bien différente de celle qu'il avait faite de vive voix. Il y donnait pour sainte la formule de Rimini, quoiqu'elle eût été improuvée par tout le monde. Après avoir dit dans la conférence que Jésus-Christ est vrai Dieu, de même divinité et de même substance que le Père, il n'en disait autre chose dans son écrit, sinon qu'il était né devant tous les temps, Dieu vrai Fils, afin que, selon les ariens, le *vrai* se rapportât à *Fils* et non pas à *Dieu*. Il disait encore qu'il n'y a qu'une divinité, ne l'attribuant pas au Fils, mais au Père ; qu'il n'y a pas deux dieux, parce qu'il n'y a pas deux pères, marquant par là que la Divinité appartient au Père seul. Il ajoutait avec une incroyable impudence, qu'il n'avait jamais connu ni Arius ni sa doctrine, tandis qu'il en était un des plus ardens défenseurs.

Toutefois, l'empereur se contenta de cette déclaration ; ses amis répandirent qu'Auxence avait reconnu que le Christ était vrai Dieu, de même divinité et de même substance que le Père, et qu'il ne s'éloignait point de l'exposition de foi de saint Hilaire. L'empereur embrassa donc sa communion. Hilaire soutenait toujours que ce n'était que feinte, qu'on détruisait la foi, que l'on se moquait de Dieu et des hommes. Alors l'empereur lui ordonna de sortir de Milan. Il obéit ; et n'ayant plus d'autre moyen de défendre la vérité, il publia un écrit adressé à tous les évêques et à tous les peuples catholiques, où il découvre toute la fraude d'Auxence. Il montre d'abord qu'il ne

faut pas se laisser éblouir par le nom de paix, et que l'Église n'a besoin d'aucun appui temporel ; ce qu'il explique en ces termes :

« Il faut gémir de la misère et de l'aveuglement de notre temps, où l'on croit que Dieu a besoin de la protection des hommes, et où l'on recherche la puissance du siècle pour défendre l'Église du Christ. Je vous prie, vous qui croyez être évêques, de quel appui se sont servis les apôtres pour prêcher l'Évangile ? quelles puissances leur ont aidé à annoncer le Christ et à faire passer presque toutes les nations de l'idolâtrie au culte de Dieu ? Appelaient-ils quelque officier de la cour, quand ils chantaient les louanges de Dieu en prison, dans les fers, et après les coups de fouet ? Paul formait-il l'Église du Christ par les édits de l'empereur, quand il était lui-même en spectacle dans le théâtre ? Il se soutenait sans doute par la protection de Néron, de Vespasien, de Décius, dont la haine a relevé l'éclat de la doctrine céleste ! Ceux-là qui se nourrissaient du travail de leurs mains, qui s'assemblaient en secret dans les cénacles, qui parcouraient les bourgades, les villes et presque toutes les nations, par mer et par terre, malgré les ordonnances du sénat et les édits des princes ; ceux-là, sans doute, n'avaient pas les clefs du royaume des cieux ! Au contraire, la puissance de Dieu ne s'est-elle pas déployée manifestement contre la haine des hommes, en ce que plus on défendait de prêcher le Christ, plus il était prêché ? Maintenant, hélas ! les avantages humains rendent recommandable la foi divine, et cherchant à autoriser le nom du Christ, on fait croire qu'il est faible par lui-même. L'Église menace d'exils et de prisons, et veut se faire croire par force, elle qui a été crue à force d'être exilée et emprisonnée. Elle attend comme une grâce que l'on communique avec elle, après s'être établie à force d'être persécutée ; elle bannit des évêques, elle qui a été propagée par des évêques bannis ; elle se glorifie d'être aimée du monde, elle qui n'a pu être au Christ sans être haïe du monde. Telle est l'Église en comparaison de celle qui nous avait été confiée, et que nous laissons perdre maintenant <sup>1</sup>. »

Saint Hilaire mourut à Poitiers, l'an 367, peu avant son ami, saint Eusèbe de Verceil. Il avait composé sur les Épîtres de saint Paul des commentaires qui se sont perdus. Le cardinal Maï en a seulement retrouvé, cité par les Grecs, un précieux fragment sur la procession du Saint-Esprit. Voici les paroles du manuscrit : « Saint Hilaire, dans ses explications sur l'Apôtre, parlant théologiquement du Père et du Fils, dit qu'on n'entend dans le Saint-Esprit aucune dualité, parce que le Père et le Fils lui communiquent l'existence : c'est pour-

<sup>1</sup> Hil., *Contra Auxent.*

quoi ils sont tous deux un seul et même principe de l'Esprit-Saint<sup>1</sup>.

Valentinien publia successivement plusieurs lois concernant la religion. Il renouvela, par la célébration du dimanche, celle de Constantin, qui défendait aux particuliers de faire ce jour-là aucune action judiciaire, et y donna plus d'extension, en défendant à tous les fonctionnaires d'y faire aucune poursuite contre les chrétiens. Afin d'honorer la fête de Pâques, il ordonna, par une autre loi, d'y ouvrir les prisons à tous les détenus, hormis les sacrilèges, les magiciens, les empoisonneurs, les adultères, les ravisseurs, les homicides et les criminels de lèse-majesté. On ne peut qu'admirer la puissance de la religion sur le caractère de Valentinien, naturellement porté à une rigueur excessive beaucoup plus qu'à la clémence. Constantin avait défendu les combats des gladiateurs ; mais, faute de pouvoir ou de vouloir, les empereurs n'avaient pas complètement réprimé la fureur des Romains à se repaître de la vue du sang dans ces jeux abominables ; les juges avaient recommencé à y condamner les malfaiteurs. Valentinien se contenta d'y soustraire les chrétiens. Comme les acteurs de théâtre étaient la plupart de condition servile, et que par conséquent il ne leur était pas libre de renoncer à leur profession, qui, d'un autre côté, était incompatible avec la religion chrétienne, il ordonne que les comédiens qui, étant en péril de mort, recevront le baptême et l'eucharistie, ne pourront être forcés à remonter sur le théâtre s'ils reviennent en santé. Mais il défend de leur donner les sacrements, si ce n'est en péril évident de mort. Loi impie, qui, pour favoriser le théâtre, ne permettait à ses victimes infortunées l'entrée de l'Église de Jésus-Christ que dans le cas unique d'une maladie mortelle ! Combien qui, avant d'être malades à mourir, auront pu prendre la sérieuse résolution de renoncer et au théâtre et à l'idolâtrie ! Jusque-là les filles des comédiennes étaient forcées de suivre la profession de leurs mères ; Valentinien les affranchit de cette contrainte, hormis celles qui avaient embrassé le métier de courtisane. Il réforma aussi un abus, d'après lequel, dans bien des villes, les chrétiens étaient obligés de garder les temples des païens, soit que les païens les crussent par là plus en sûreté, soit que des autorités païennes prissent plaisir à vexer les chrétiens de cette manière. Il ordonna encore que, dans les causes d'ecclésiastiques, les juges fussent de même rang que les accusés : ainsi les évêques ne devaient être jugés que par des évêques. Chronope, évêque on ne sait de quel siège, ayant été condamné et déposé par soixante-dix de ses collègues, en avait appelé à un magistrat séculier, et de

<sup>1</sup> Mæi, *Spicileg. rom.*, t. 6, præf. xxxv.



celui-ci à un autre. C'était contraire aux lois. Il fut condamné à une amende pécuniaire. Valentinien ordonna qu'il la payerait, mais qu'au lieu d'être adjudgée au fisc, elle serait distribuée aux pauvres, et qu'on ferait de même pour les amendes des gens d'Église <sup>1</sup>.

On voit dans l'Évangile trois espèces de fonds pour la subsistance de Jésus-Christ et des apôtres. Il est d'abord dit à ceux-ci de ne porter ni or ni argent, parce que l'ouvrier est digne de sa nourriture, digne de son salaire. Ce qui suppose, pour ceux à qui l'Évangile est prêché, l'obligation naturelle de pourvoir du nécessaire ceux qui le lui prêchent. Ensuite il est dit que de saintes femmes suivaient le Sauveur et le servaient de leurs richesses. Enfin, il y avait entre les mains d'un apôtre un fonds de réserve, où l'on déposait les aumônes, non-seulement pour l'entretien du maître et des disciples, mais encore pour le soulagement des pauvres. Dans la primitive église de Jérusalem, les fidèles vendaient leurs fonds de terre et en apportaient le prix aux pieds des apôtres, qui distribuaient à chacun ce qu'il lui fallait. On faisait des collectes régulières chaque dimanche, sans compter d'autres quêtes. Saint Paul rappelle plus d'une fois l'obligation de faire part de nos biens temporels à ceux qui nous procurent les biens spirituels. Dans la suite on donna à l'Église des maisons, des jardins, des fonds de terre. Les plus modérés des empereurs idolâtres, tels qu'Alexandre Sévère et Aurélien, lui en maintenaient la propriété ; les tyrans persécuteurs l'en dépouillèrent ; Constantin le lui fit restituer, avec la permission à chacun de donner par testament tout ce qu'on voudrait à l'Église catholique. Au temps de Valentinien, des clercs et des moines fréquentaient les maisons des veuves, et, par de serviles complaisances, les portaient à faire des testaments à leur avantage particulier. Cet empereur fit une loi qui les déclarait incapables de recevoir quoi que ce fût de la succession des veuves ou des religieuses, même par fidéicommiss. Comme cette loi est adressée au pape Damase, qui la fit lire dans les églises de Rome, il est bien à croire qu'elle avait été sollicitée par ce Pape, et que c'était à Rome même que l'abus était le plus criant. Honteuse pour les clercs et les moines qui l'avaient rendue nécessaire, cette loi était favorable à l'Église même, vers qui seule elle dirigeait ainsi les pieuses libéralités des fidèles.

Constantin et son fils Constance avaient exempté les biens de l'Église et la personne des ecclésiastiques de toute charge extraordinaire ou sordide, telle que corvée, mais non pas des autres. Julien avait révoqué ces immunités ; Valentinien les rétablit. En général,

<sup>1</sup> *Cod. theod.*

depuis Constantin jusqu'à Théodose, si les biens des églises ont été exempts des contributions extraordinaires, ils ne l'étaient pas, ou du moins ne l'ont été que très-peu de temps, des contributions ordinaires. De même, les ecclésiastiques étaient affranchis des charges personnelles, mais leurs biens soumis aux impôts publics, du moins aux impôts réguliers. Cette exemption des biens et des personnes consacrées au culte divin paraît de droit naturel, car on la trouve chez tous les peuples. Et de fait, si le Sauveur paye le tribut pour lui-même et pour Pierre, ce n'est qu'après avoir montré que naturellement ils étaient exempts l'un et l'autre, et pour ne scandaliser personne.

Dans certaines villes de l'empire, il y avait une espèce de féodalité municipale, sous le nom de curie. Les propriétaires de certains domaines en étaient par là même, et comme tels, obligés de contribuer de leurs biens et de leur personne à l'administration de la cité, et de remplir plus d'une fois gratuitement des fonctions onéreuses. Presque tout le monde cherchait à s'en exempter, les uns en entrant dans le sénat, les autres dans la milice, les autres dans le clergé. Valentinien ne le permit à ces derniers que sous la condition de céder à l'autorité ou à un parent les biens auxquels étaient attachées les prérogatives ou plutôt les servitudes curiales.

Les deux empereurs établirent aussi les défenseurs des villes. C'étaient des citoyens d'une probité reconnue, choisis par tous les autres, et confirmés par le préfet du prétoire, pour défendre les plus faibles du peuple contre l'oppression des puissants, et juger même les petits différends que les citoyens pouvaient avoir entre eux. Leurs fonctions duraient cinq ans. Nul ne pouvait s'y refuser ni s'en démettre sans l'autorisation de l'empereur, avant les cinq ans révolus. Bientôt les églises obtinrent des défenseurs de leur côté. Dès 368, il est question du défenseur de l'Église romaine. C'étaient des laïques chargés de soutenir les intérêts de l'Église devant les tribunaux séculiers <sup>1</sup>.

Dès le commencement de leur règne, les deux empereurs révoquèrent la fameuse loi de Julien qui avait défendu aux chrétiens l'enseignement et l'étude des lettres humaines. Mais l'instruction publique de Rome était tombée bien bas. Grand était le nombre des maîtres, parmi lesquels des hommes de beaucoup de connaissances et de talents. Très-grand était le nombre des jeunes gens inscrits en la matricule de la jeunesse studieuse ; mais les écoles en étaient peu fréquentées ; le théâtre, l'amphithéâtre, l'hippodrome et les courti-

<sup>1</sup> Thomass., *Discipl.*, part. 3, l. 1 et 4. *Cod. theod.*

sanes l'étaient beaucoup. Les professeurs fermaient les yeux sur les désordres des élèves et sur leur absence des classes, pourvu qu'au temps prescrit ils payassent la rétribution scolaire. Valentinien ordonna que les jeunes gens qui viendraient de la province à Rome pour leurs études apporteraient un témoignage de leurs magistrats respectifs, indiquant leur nom, leur patrie, leur naissance; qu'ils remettraient ce certificat à l'inspecteur de l'académie, et déclareraient à quelle étude ils voulaient s'appliquer principalement. Des inspecteurs subalternes leur assigneront des logements éloignés des lieux de débauche, veilleront sur leur conduite et les préserveront de tout mauvais commerce. Les élèves n'assisteront pas trop souvent aux spectacles, ne passeront pas non plus leur temps en festins et en parties de plaisir. Les incorrigibles seront châtiés publiquement, et puis renvoyés d'où ils sont venus. Les étudiants des provinces ne demeureront à Rome que jusqu'à l'âge de vingt ans, si ce n'est les étudiants en droit, qui peuvent rester jusqu'à l'âge de vingt-cinq. Chaque mois, on enverra à l'empereur des notes exactes sur chacun, afin qu'il puisse juger de leurs progrès et les employer plus tard selon leur mérite. La loi était belle; il ne lui manquait qu'une chose, d'être constamment exécutée. Il paraît toutefois qu'elle ne fut pas sans quelque effet; car saint Augustin nous apprend que les écoles de Carthage étaient encore bien plus indisciplinées <sup>1</sup>.

Valentinien fit encore une autre institution sage, et qui respire l'esprit du christianisme. Il choisit quatorze des plus habiles médecins de Rome, suivant les quatorze quartiers de la ville, et les établit médecins des pauvres, avec un entretien convenable sur le trésor public. Il leur permit d'accepter ce que les malades guéris leur offriraient par reconnaissance, mais non pas d'exiger ce qu'ils auraient promis par crainte avant leur guérison. Il ordonna que les places vacantes seraient données au concours, sans nul égard à la faveur ni aux plus puissantes recommandations. Les médecins déjà en fonction examinaient les récipiendaires et jugeaient de leur capacité; il fallait au moins sept suffrages pour être choisi. La confirmation en était réservée à l'empereur, et l'installation au préfet de la ville. Ces médecins, aussi bien que les professeurs publics de l'académie, étaient exempts du service militaire, du logement des soldats, et généralement de toutes charges publiques, eux et leurs femmes <sup>2</sup>.

L'aversion générale pour les Juifs s'était probablement accrue par suite de la faveur dont ils avaient joui sous Julien l'Apostat, de la

<sup>1</sup> *Cod. theod.*, l. 14, tit. 9. S. Aug., *Conf.*, l. 5, c. 8. — <sup>2</sup> *Cod. theod.*, l. 13, t. 3, lig. 8, 9 et 10.

part qu'ils avaient prise aux persécutions contre les chrétiens, et principalement de leur entreprise avortée pour rebâtir le temple de Jérusalem. Toujours est-il que les soldats se permettaient de loger dans les synagogues. Valentinien défendit cette vexation. Il fit encore, avec son frère, dès le commencement, plusieurs lois salutaires pour remédier à l'oppression des provinces. On regrette qu'il se soit laissé trop souvent entraîner à son penchant à la cruauté, sans songer qu'une justice excessive est une coupable et odieuse injustice.

Comme on ne comptait guère sur la fidélité du roi de Perse à garder la paix, Valens se rendit de Constantinople en Syrie, afin d'en observer les mouvements. Mais à peine traversait-il la Bithynie, qu'on lui apporta la fâcheuse nouvelle que les Goths se disposaient à pénétrer dans la Thrace. Il se contenta de faire marcher des troupes sur les frontières. A Césarée en Cappadoce, on lui apporta la nouvelle plus fâcheuse encore, que, profitant de son absence, Procope s'était déclaré empereur à Constantinople. Procope était ce général qui avait été chargé de conduire à Tarse le corps de l'empereur Julien, dont il était parent. Aussitôt après la cérémonie, il avait disparu sans qu'on pût découvrir sa retraite. Depuis quelque temps, il rôdait déguisé autour de Constantinople. Valens s'était rendu odieux, moins encore par ses propres cruautés que par celles de son beau-père. De simple commandant d'une cohorte, comme qui dirait de simple chef de bataillon, devenu tout à coup patrice, première dignité de l'empire après le souverain, Pétronius, aussi mal fait de corps que d'esprit, traitait les citoyens en esclaves. Pour assouvir son insatiable avarice, il recherchait les dettes du fisc depuis le règne d'Aurélien, c'est-à-dire depuis environ un siècle, faisant valoir les titres surannés et prescrits. Un trait suffira pour peindre son caractère. On le vit pleurer plusieurs fois parce qu'il était forcé de renvoyer quelqu'un absous sans l'avoir dépouillé. Procope sut profiter du mécontentement général. Avec deux seules cohortes ou deux bataillons, lui-même, pâle et tremblant, affublé en empereur de mascarade, il s'empara de Constantinople. Le peuple, indifférent, laissait faire. A cette nouvelle, Valens perdit courage; il ne songeait qu'à déposer le diadème, tant il avait peur : ses officiers eurent toutes les peines du monde à lui persuader de se défendre. Il envoya d'abord contre le rebelle les deux légions les plus renommées; mais, au moment de la bataille, Procope les ayant conjurés d'abandonner un poltron de Pannonie pour un allié de la maison impériale, les deux légions baissèrent leurs enseignes, passèrent de son côté et lui jurèrent fidélité au nom de Jupiter. En revanche, un général de Valens, le comte Arinthée, fit une action plus mémorable encore. Procope avait

mis à la tête d'un corps de troupes un certain Hypéréchius, jusqu'alors huissier du palais. Arinthée le méprisait trop pour daigner le combattre. Il fit alors une chose dont on ne voit pas d'autre exemple. C'était l'homme de la plus haute taille et le mieux fait de son siècle ; son extérieur héroïque lui donnait un air d'empire. Profitant de cet avantage, il ordonna aux soldats d'Hypéréchius de saisir eux-mêmes leur chef et de le lui amener enchaîné. Les soldats obéirent, et, traînant avec eux leur général devenu leur prisonnier, ils se rangèrent sous les enseignes d'Arinthée. La guerre dura huit mois avec cette alternative de succès et de revers. Ce qui perdit Procope, ce fut lui-même. Il se rendit bientôt plus odieux que Valens. Ses généraux le trahirent, ses troupes l'abandonnèrent, deux de ses officiers le livrèrent à Valens, qui lui fit couper la tête ainsi qu'à eux. Au dire d'Ammien-Marcellin et de Zosime, Valens usa cruellement de la victoire ; au dire de Thémistius et de Libanius, il en usa avec beaucoup de clémence <sup>1</sup>.

Cependant les évêques de la Bithynie, de l'Hellespont, et généralement tous les demi-ariens, s'étaient rassemblés à Lampsaque, en la seconde de ces provinces. Nous avons vu la belle réponse que l'empereur Valentinien fit à leur député : « Pour moi, qui suis du rang des laïques, il ne m'est pas permis de me mêler curieusement de la doctrine : les évêques, que cela regarde, n'ont qu'à s'assembler où ils le jugeront à propos. » S'étant donc rassemblés à Lampsaque, en 365, ces évêques condamnèrent la formule de Rimini, ainsi que la souscription qu'on leur y avait fait faire à Constantinople, en 360, par la violence d'Eudoxe, évêque de la capitale et chef des anoméens. Ils déclarèrent qu'il fallait s'en tenir à la doctrine, que le Fils est semblable au Père en substance, et à la formule de Séleucie, autrement, de la dédicace d'Antioche. Ils ordonnèrent le rétablissement des évêques, qui avaient été déposés pour avoir soutenu cette doctrine, et offrirent aux partisans d'Eudoxe de les recevoir dans leur communion, s'ils voulaient renoncer à leur erreur. Les anoméens s'y étant refusés, ils notifièrent leurs décrets à toutes les églises. Dans la crainte qu'Eudoxe ne prévînt contre eux l'empereur Valens, ils envoyèrent à celui-ci des députés. Mais le mal était déjà fait. L'empereur, déjà gagné, les pressa de communiquer avec Eudoxe, et, sur leur refus, les envoya en exil et donna leurs églises aux eudoxiens. C'est ainsi que Valens commença le rôle de persécuteur <sup>2</sup>.

Après sa victoire sur Procope, il fit venir à Nicomédie Éleusius,

<sup>1</sup> Amm., l. 26, n. 6-10. Zos., l. 4. Them., *Or.* 7. Liban., *Vita et Orat.* 12 et 13.  
— <sup>2</sup> Soc., l. 4, c. 2-4. Soz., l. 6, c. 7.

évêque de Cyzique, un de ceux qui avaient assisté au concile de Lampsaque. Il le pressa d'embrasser les sentiments et la communion d'Eudoxe. Éleusius s'y refusa d'abord; mais, à la vue de l'exil et de la confiscation dont on le menaçait, il céda. Aussitôt il s'en repentit, et, de retour à Cyzique, déplora sa faiblesse devant tout le peuple, se déclara indigne de l'épiscopat et recommanda l'élection d'un autre pasteur. Mais le peuple, qui lui était très-affectionné, ne voulut jamais y consentir. Eunomius étant venu, avec des lettres de l'empereur, s'emparer de l'église, le peuple en bâtit une autre hors de la ville, où il continua de s'assembler avec Éleusius. Il paraît qu'Eustathe de Sébaste en Arménie, un des chefs des demi-ariens, eut la faiblesse de céder à des violences semblables, et qu'il la déplora de même <sup>1</sup>.

Les demi-ariens, se voyant ainsi persécutés par les ariens rigides, tournèrent leurs regards vers le centre de l'unité. Après s'être consultés en divers petits conciles, à Smyrne, en Pisidie, en Isaurie, en Pamphylie et en Lycie, ils tombèrent d'accord qu'il fallait, en cette extrémité, avoir recours à l'empereur Valentinien et au pape Libère, et qu'il valait mieux embrasser la foi des Occidentaux que de communiquer avec le parti d'Eudoxe. Ils envoyèrent donc Eustathe de Sébaste, Silvain de Tarse, et Théophile de Castabale en Cilicie, avec ordre de ne point disputer avec Libère sur la foi, mais de communiquer avec l'Église romaine et d'approuver la créance du consubstantiel. Les lettres dont ils les chargèrent s'adressaient au pape Libère et aux évêques d'Occident, comme à ceux qui, ayant conservé la foi pure depuis les apôtres, étaient plus obligés que les autres à la maintenir.

Les députés étant arrivés en Italie, n'y trouvèrent plus Valentinien et ne jugèrent pas à propos de le suivre dans les Gaules, où il était allé pour combattre les Barbares. Ils se rendirent donc directement à Rome, et présentèrent au pape Libère les lettres dont ils étaient chargés. D'abord le Pape ne voulait point les recevoir, les regardant comme des ariens qui avaient aboli la foi de Nicée. Ils répondirent qu'ils étaient revenus de l'erreur, et qu'ils avaient rejeté depuis longtemps la créance des anoméens et confessé le Fils semblable au Père en toutes choses; qu'il n'y avait point de différence entre le semblable et le consubstantiel. Libère leur demanda leur confession de foi par écrit, et ils la donnèrent telle que nous l'avons encore avec cette inscription: « Au seigneur Libère, notre frère et notre collègue, Eustathe, Silvain et Théophile, salut en notre Seigneur. »

<sup>1</sup> Tillem.; *Ariens*, c. 107.

Ils y déclarent , comme députés du concile de Lampsaque vers le Pape et vers tous les évêques d'Italie et d'Occident , que l'on doit tenir inviolablement la foi du concile de Nicée ; que le consubstantiel y a été mis saintement et religieusement contre l'erreur d'Arius ; ils protestent qu'ils garderont cette foi jusqu'à leur dernier soupir. Ils condamnent Arius et sa doctrine impie , avec tous ses adhérents. Ils condamnent tous les hérétiques : les sabelliens , les patropassiens , les marcionites , les photiniens , les marcelliens et Paul de Samosate ; leur doctrine et leurs adhérents ; enfin toutes les hérésies contraires à la foi de Nicée. Ils condamnent particulièrement la formule de Rimini , qui , ayant été apportée à Constantinople , de Nicée en Thrace , fut souscrite par ceux que l'on avait séduits à force de ruses et de parjures. « Or , notre foi , disent-ils , et celle des évêques dont nous sommes députés est telle : Nous croyons en un seul Dieu , » et le reste du symbole de Nicée , auquel ils mettent leurs souscriptions , en ajoutant : « Si quelqu'un , après cette exposition de foi , veut tenter contre nous , ou contre ceux qui nous ont envoyés , quelque accusation , qu'il vienne avec des lettres de Votre Sainteté devant les évêques orthodoxes que vous aurez approuvés ; qu'il soit jugé avec nous , et que celui qui sera convaincu soit puni. » L'original de cette déclaration demeura en dépôt à Rome.

Le pape Libère , ayant ainsi pris ses sûretés avec les députés des Orientaux , les reçut à sa communion et les renvoya avec une lettre conçue en ces termes :

« A nos bien-aimés frères et collègues Évêchius , Cyrille , etc. , et à tous les évêques orthodoxes d'Orient , Libère , évêque d'Italie , et les évêques d'Occident , salut éternel en notre Seigneur. La joie tant désirée de la paix et de la concorde , bien-aimés frères , vos lettres , qui resplendissent des lumières de la foi et qui nous ont été rendues par nos vénérables frères les évêques Eustathe , Silvain et Théophile , nous l'ont apportée , surtout en nous assurant et en nous donnant des preuves que vous étiez dans une entière conformité de sentiments avec notre petitesse et avec tous les évêques d'Italie et d'Occident. Nous reconnaissons que c'est la foi catholique et apostolique qui est demeurée entière et inébranlable jusqu'au concile de Nicée. Vos députés en ont fait profession et l'ont exposée avec joie , non-seulement de vive voix , mais encore par écrit , dissipant par là jusqu'à l'ombre des mauvais soupçons qu'on aurait pu concevoir. Et afin de ne laisser aucune occasion aux hérétiques d'allumer de nouveau , selon leur coutume , le feu des contestations et des disputes , nous avons cru devoir mettre à la suite de notre lettre une copie de la profession de foi de vos légats. Ils nous ont encore protesté que

vous avez toujours tenu et que vous tiendrez, eux et vous, jusqu'au dernier soupir, la foi qui a été confirmée à Nicée par les trois cent dix-huit évêques orthodoxes, qui est parfaitement conforme à la vérité, et qui renverse toutes les troupes des hérétiques. Car ce n'est pas par l'effet du hasard, mais par la volonté divine, que ces évêques se sont assemblés, contre la doctrine insensée d'Arius, en aussi grand nombre qu'étaient les soldats d'Abraham quand il défit par la foi tant de milliers d'ennemis. Cette foi étant renfermée dans le terme de *substance* et de *consubstantiel*, est comme une forteresse invincible qui ruine et rend inutiles tous les efforts de la perfidie arienne. C'est pourquoi les ariens ont eu l'adresse d'assembler les évêques d'Occident à Rimini, dans le dessein, ou de les porter par des discours trompeurs à rejeter indirectement ce terme, qui avait été mis avec beaucoup de prudence dans la formule de foi, ou plutôt à les y obliger par la puissance séculière. Mais cet artifice ne leur a point réussi; car presque tous ceux qui s'étaient trouvés à Rimini et qui avaient été trompés par ruses ou par caresses, revenus depuis à eux-mêmes, ont anathématisé la formule qu'on y avait dressée, ont souscrit à celle de Nicée, et, communiquant avec nous, détestent avec plus d'ardeur la doctrine d'Arius et de ses disciples.

« Vos députés ayant vu des preuves de ce que nous disons, vous ont compris dans la signature par laquelle ils ont anathématisé Arius et ce qui s'est fait à Rimini de contraire à la foi de Nicée, à quoi vous aviez souscrit vous-mêmes, y étant induits par des parjures. C'est ce qui nous a engagés d'écrire à votre charité et de vous accorder vos justes demandes, puisque vous avez reconnu par la profession de foi de ceux que vous nous avez envoyés, que les évêques d'Orient sont revenus à la saine doctrine, et sont d'accord avec les orthodoxes de l'Occident. Nous vous donnons également avis que ceux qui, par surprise, avaient paru approuver les blasphèmes de Rimini, les ont anathématisés depuis, et ont embrassé unanimement la foi de Nicée. Vous devez en informer vous-mêmes tous les autres, afin que ceux qui, par violence ou par artifice, ont souffert quelque affaiblissement dans leur foi, puissent passer des ténèbres de l'hérésie à la lumière de la vérité catholique. Que si, après la célébration de ce concile, ils ne rejettent pas le poison de la doctrine corrompue en condamnant tous les blasphèmes d'Arius, qu'ils sachent qu'ils ne seront point admis à la communion de l'Église, qui ne reçoit pas des enfants nés d'adultère, mais qu'ils en seront retranchés avec Arius et ses disciples, avec les sabelliens, les patropassiens et autres pestes de cette nature. » Telle fut la réponse du Pape aux évêques d'Orient <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Soc., l. 4, c. 12. Soz., l. 6, c. 11.



On pourrait être surpris que Libère n'ait pas obligé Eustathe ni les autres évêques qui l'avaient envoyé à renoncer à leurs erreurs contre la divinité du Saint-Esprit. Il n'en est pas même question dans sa lettre aux Orientaux. Mais peut-être ces évêques ne s'étaient-ils pas encore expliqués sur cet article, ou ignorait-on en Occident qu'ils niassent ce dogme. Ce qu'il y a de certain, c'est que le Pape ayant, dans la suite, été informé que quelques-uns d'entre les Orientaux révoquaient en doute que le Saint-Esprit fût de même substance que le Père et le Fils, il écrivit aux églises d'Orient qu'elles devaient reconnaître, avec les évêques d'Occident, que les trois personnes de la Trinité n'ont qu'une même substance, et qu'elles sont égales en dignité. « La question ayant été terminée de la sorte par le jugement de l'Église romaine, ce sont les paroles d'un historien grec, on n'en parla plus, et tout le monde se tint en repos. » Sozomène, car c'est lui qui rapporte ce fait, ne dit pas sous quel Pape cela était arrivé. Mais comme il parle aussitôt après de la mort du pape Libère, rien n'empêche de dire que ce fût lui qui décida la question touchant la divinité du Saint-Esprit <sup>1</sup>.

Eustathe et les autres députés des Orientaux étant partis de Rome avec la lettre du pape Libère, s'en allèrent en Sicile et y firent assembler un concile des évêques du pays, devant lesquels ils approuvèrent la foi de Nicée et le terme de consubstantiel, comme ils avaient fait à Rome; et les évêques de Sicile leur donnèrent des lettres conformes à celles de Libère. Eustathe en particulier se rendit en Illyrie, et ce fut lui apparemment qui fit revenir du pur arianisme Germinius, évêque de Sirmium; car nous avons une profession de foi où il déclare qu'il croit le Fils de Dieu semblable au Père en divinité, en puissance, en gloire, en sagesse, en tout. Les autres évêques ariens d'Illyrie, dont les principaux étaient Valens, Ursace et Pallade, furent alarmés de cette rétractation de Germinius, et lui en écrivirent plusieurs lettres. Mais Germinius persista à soutenir le Fils semblable au Père en tout, hormis l'innascibilité <sup>2</sup>.

De retour en Orient, les mêmes députés trouvèrent un concile rassemblé à Tyane, où étaient Eusèbe de Césarée en Cappadoce, le saint vieillard Grégoire de Nazianze, et plusieurs autres qui avaient assisté au concile d'Antioche sous Jovien, en 363, où fut établie la foi du consubstantiel. On lut les lettres du pape Libère ainsi que celles des autres évêques d'Occident : tout le monde en ressentit une grande joie. Cette joie dut être surtout bien sensible pour le vieil évêque de

<sup>1</sup> Soz., l. 6, c. 22. Coustant, *Epist. Rom. Pont.* — <sup>2</sup> Soc., l. 4, c. 12. Theod., l. 4, c. 9.

Nazianze ; car lui-même avait eu la faiblesse de souscrire à la formule de Rimini, et les moines de son église, suivis de la portion la plus recommandable du peuple, s'étaient séparés de sa communion. La réconciliation générale, opérée par les lettres du Pape, fournit le moyen à Grégoire le fils de réconcilier peu après, à Nazianze, le pasteur et le troupeau. Saint Basile dit encore qu'Eustathe avait apporté du bienheureux évêque Libère une lettre qui le rétablissait sur son siège de Sébaste, et, qu'ayant montré cette lettre au concile de Tyane, il fut rétabli sur son siège <sup>1</sup>. Nouvelle preuve de l'autorité suprême que le pontife romain exerçait dès lors, même en Orient, sur l'institution, la déposition et le rétablissement des évêques.

Après avoir ainsi confirmé ses frères dans la vraie foi, pacifié les églises et en Occident et en Orient, le pape Libère mourut le 24 septembre 366, réclamé de son vivant, par les Orientaux, comme le chef de ceux dont la foi avait toujours été pure ; appelé depuis sa mort, par les saints Basile, Épiphanie, Sirice, Ambroise, pontife de bienheureuse, de sainte, de vénérable mémoire ; honoré comme saint dans les anciens martyrologes latins, grecs et cophites. En vérité, quand on considère tout cela, il est difficile de croire à sa chute, et l'on ne conçoit pas trop pourquoi le martyrologe romain n'en fait pas la fête, comme les martyrologes plus anciens. Libère avait tenu le saint siège quatorze ans et quelques mois. Entre les monuments de Rome, il fonda et dédia l'église de Sainte-Marie-Majeure, appelée aussi quelquefois Basilique de Libère.

A la place du Pape défunt, on élut Damase, Espagnol d'origine, mais né à Rome, où son père, nommé Antoine, avait été successivement écrivain, lecteur, diacre, et enfin prêtre du titre de saint Laurent. Damase servit en la même église. Lorsque Libère fut banni en 355, il était déjà diacre de l'Église romaine, et s'engagea, dit-on, par un serment solennel, avec le reste du clergé de Rome, à ne recevoir jamais d'autre Pape du vivant de Libère, qu'il accompagna même quelque temps à Bérée, dans son exil. Il avait plus de soixante ans quand il fut élu par le jugement de Dieu, suivant le témoignage de saint Ambroise <sup>2</sup>. Ses mœurs étaient si pures, que saint Jérôme l'appelle, après sa mort, Damase de sainte mémoire, vierge et docteur de l'Église vierge <sup>3</sup>. Il fut ordonné dans la basilique de Lucine, autrement de Saint-Laurent, qui était son titre.

Peu de temps après, Ursin, aussi diacre de l'Église romaine, ne pouvant souffrir que Damase lui eût été préféré, assembla une

<sup>1</sup> Basil., *Epist.* 263, n. 3, Édit. Bened. — <sup>2</sup> Ambr., *Epist.* 17, *ad Valent.*, n. 10. — <sup>3</sup> Hier., *Epist.* 30, *ad Pam*

troupe de gens séditieux dans une autre basilique, et persuada à Paul, évêque de Tibur, homme grossier et ignorant, de l'ordonner évêque, contre la règle de la tradition générale, qui voulait trois évêques pour en ordonner un, et contre l'ancienne coutume de l'Église romaine, dont l'évêque devait être ordonné par celui d'Ostie. Le peuple prit parti dans ce schisme et en vint à la sédition. Juventius, préfet de Rome, et Julien, préfet des vivres, envoyèrent en exil Ursin, avec les diacres Amantius et Loup, ses principaux auteurs ; il y eut aussi sept prêtres arrêtés et chassés de la ville. Mais le peuple du parti d'Ursin les arracha aux officiers qui les emmenaient et les conduisit aussitôt à la basilique de Libère, autrement de Sicine, où Ursin avait été ordonné. Le peuple du parti de Damase s'assembla avec des épées et des bâtons et assiégea la basilique. Il y eut un si grand combat, que l'on trouva les corps de cent trente-sept personnes tuées, de l'un et de l'autre sexe. L'avantage resta au parti de Damase. Le préfet Juventius ne pouvant apaiser la sédition, se retira dans une maison de campagne.

« Quand je considère la splendeur de Rome, dit à ce propos Ammien-Marcellin, je ne nie pas que ceux qui désirent cette place ne doivent faire tous leurs efforts pour y arriver ; car parvenus là, ils sont sûrs de s'enrichir des offrandes des dames, de paraître en public assis sur des chars, vêtus avec magnificence, et de faire de si splendides festins, que leurs tables surpassent celles des rois. Ils pourraient être vraiment heureux, si, sans avoir égard à la grandeur de la ville, prétexte dont ils couvrent ces excès, ils suivaient l'exemple de quelques évêques de province, que l'abstinence et la frugalité de leurs repas, leurs habits grossiers et pauvres, leurs yeux toujours baissés vers la terre, la pureté de leurs mœurs et la modestie de toute leur conduite rendent agréables au Dieu éternel, et vénérables à tous ses vrais serviteurs <sup>1</sup>. » Sans doute, l'auteur païen amplifie plus ou moins les choses : c'est un peu sa manière ; de plus, il voyait peut-être avec chagrin les idoles et les prêtres du paganisme tomber de plus en plus dans le mépris. Toutefois, on peut conclure de ses paroles, que les saints pontifes du quatrième siècle, les Silvestre, les Jules, les Libère, les Damase, n'ont pas jugé messéant au successeur du pêcheur, au disciple de la croix, un état de maison honnête ou plutôt magnifique. Outre le témoignage d'Ammien, nous en avons encore une preuve dans ce que saint Jérôme rapporte de Prétextat, personnage célèbre dans l'histoire de ces temps par les charges qu'il occupa dans l'empire, et qui mourut désigné consul. Il avait cou-

<sup>1</sup> Amm., l. 27, n. 3.

tume de dire à Damase, en riant : Faites-moi évêque de Rome, et je me ferai chrétien <sup>1</sup>. Ce qui montre que d'être évêque de Rome, était dès lors, aux yeux d'un païen même et selon le monde, quelque chose de plus grand et de plus illustre que toutes les dignités de l'empire romain. Au reste, la Providence ayant destiné le successeur de saint Pierre à devenir le chef de l'univers chrétien, le père des rois et des peuples, il était dans la nature des choses qu'elle en élevât, qu'elle en glorifiât graduellement le trône et devant les peuples et devant les rois.

Prétextat fut préfet de Rome après Juventius. Par sa conduite juste et sage, il contribua beaucoup, sinon à éteindre totalement le schisme, du moins à l'assoupir quelque peu. Les schismatiques avaient si bien intrigué à la cour impériale, qui résidait toujours dans les Gaules, qu'ils avaient obtenu un rescrit de Valentinien au même Prétextat, par lequel il lui était enjoint de permettre à Ursin et à ses complices de retourner dans la ville, mais à condition que, s'ils recommençaient à troubler la paix, ils seraient punis sans rémission. Mais avec des chefs de parti, il est rare d'obtenir quelque chose par la clémence. Quoique nous n'ayons pas une connaissance distincte de leurs nouveaux attentats contre saint Damase, nous savons toutefois, en général, qu'il fut en grand péril d'être pris dans leurs pièges. Probablement, le préfet ou le prince se laissèrent tellement circonvenir par leurs intrigues et leurs calomnies, qu'ils étaient disposés à regarder Damase comme l'auteur des désordres passés et du schisme. Quoiqu'il en soit, Ammien, parlant de l'administration de Prétextat, dit à sa louange qu'ayant connu la vérité, il apaisa le tumulte que les querelles des chrétiens avaient excité, et, qu'en ayant chassé Ursin, il rétablit dans Rome la tranquillité publique <sup>2</sup>. Ce jugement trop peu remarqué d'un auteur et d'un magistrat païen, confirmé d'ailleurs par le témoignage de saint Jérôme et de saint Ambroise, et par le jugement des conciles de Rome et d'Aquilée, prouve à lui seul que la cause de tout le mal était l'usurpateur Ursin. Saint Jérôme attribue la gloire d'avoir délivré le pontife légitime des trames des schismatiques, à Évagre, depuis évêque d'Antioche et successeur de Paulin. Venu à la cour pour une autre affaire, il obtint de Valentinien un ordre à Prétextat de chasser de nouveau de Rome Ursin et les autres chefs de la faction ; ils furent relégués en divers lieux, et l'antipape dans les Gaules.

Évagre était venu d'Orient en Italie avec le grand Eusèbe de Verceil. Pendant qu'il demeurait en cette dernière ville, le gouverneur

<sup>1</sup> Hier, *Epist.* 61, *ad Pam.* — <sup>2</sup> Amm., l. 27, n. 9.

de Ligurie vint y faire sa visite. On lui présenta un jeune homme et une femme accusés d'adultère. Ils furent appliqués tous deux à la torture. Le jeune homme, préférant une prompte mort à de longs supplices, se déclara coupable. La femme, au contraire, et dans une première question et dans une seconde beaucoup plus rude que la première, protesta toujours qu'elle était innocente, appelant Jésus-Christ à son secours, comme le témoin de son innocence. Le gouverneur la condamna toutefois à la mort, avec son adultère prétendu, qui eut aussitôt la tête tranchée. Mais quand on voulut exécuter la femme, on la frappa jusqu'à quatre fois sans qu'on pût lui faire aucune plaie considérable, et même, à la quatrième, l'épée qu'on voulait lui enfoncer dans la gorge se replia enfin contre la garde. Le peuple s'émut à ce miracle, chassa le bourreau et voulut sauver la femme. Mais celui qui était chargé de l'exécution ayant représenté qu'il y allait de sa vie si on la sauvait, on la ramène au lieu du supplice, où on lui donne encore trois coups, et, au troisième, elle tombe comme morte. Les ecclésiastiques, chargés de ce soin, l'emportent pour l'ensevelir et font une fosse pour l'enterrer. Mais dans l'intervalle, on s'aperçut qu'elle revenait ; on la fit panser en cachette, et enfin elle guérit. La justice, en ayant eu connaissance, fut assez injuste pour vouloir la poursuivre encore. Alors le prêtre Évagre alla trouver l'empereur, et, par ses pressantes sollicitations, en obtint à grand'peine la vie et la liberté de cette femme. Saint Jérôme, ami d'Évagre, écrivit dans le temps même cette merveilleuse histoire à un de leurs amis <sup>1</sup>.

On voit dans ce fait une preuve de la sévérité excessive avec laquelle, soit Valentinien, soit ses ministres, exerçaient la justice. Ammien en cite plusieurs autres traits qui font horreur. La même année 367, Valentinien fit brûler vif, pour des fautes légères, Dioclès, ancien trésorier général de l'Illyrie. Peu après, un certain Diodore, qui avait été agent du prince, étant en procès avec un comte, le fit assigner à comparaître devant le vicaire d'Italie. Le comte partit pour la cour et se plaignit de cette audace. Aussitôt l'empereur, sans autre examen, condamna à la mort et Diodore et trois sergents qui s'étaient chargés de la signification. L'arrêt fut exécuté à Milan. Les chrétiens honorèrent leur mémoire, et le lieu où ils furent enterrés fut appelé *la Sépulture des Innocents*. Quelque temps après, un Pannonien nommé Maxentius, qui était apparemment en faveur auprès du prince, fut condamné dans une affaire dans laquelle trois villes étaient intéressées. Le juge chargea les décurions de ces villes d'exé-

<sup>1</sup> Hier., *Epist.* 17, *ad Innoc.*

cuter promptement la sentence. Valentinien l'ayant appris, entra dans une violente colère; il ordonna qu'on fit mourir ces décurions, et rien ne les aurait sauvés sans la noble hardiesse du questeur Eupraxius : « Arrêtez, prince, lui dit-il; écoutez un moment votre bonté naturelle; songez que les chrétiens honorent en qualité de martyrs ceux que vous condamnez à mort comme criminels. » Voilà comme le christianisme humanisait dès lors l'opinion publique <sup>1</sup>.

Une autre tache dans la mémoire de Valentinien et des Romains de son temps, c'est la perfidie, le manque de parole. Ainsi, en 367, n'ayant pu vaincre par les armes le roi d'une nation allemande, nommé Vithicabe, ils le firent assassiner par un de ses domestiques, qui se réfugia ensuite et trouva sécurité sur les terres de l'empire <sup>2</sup>. Ainsi, en 371, après avoir juré à un corps de Saxons de les laisser retourner tranquillement dans leur patrie, ils leur dressèrent des embûches et les égorgèrent en route. Et ce qui caractérise la morale païenne, l'honnête Ammien, tout en confessant que c'était une perfidie atroce, s'en fait cependant l'apologiste <sup>3</sup>.

Valentinien fit encore, en l'année 367, une chose contraire aux lois de l'Église, mais qui ne l'était pas aux lois romaines. Il répudia Sévéra, sa première femme et mère de Gratien, pour épouser Justine, veuve de Magnence. Le 24 août de la même année, Gratien, qui n'avait encore que de huit à neuf ans, avait été déclaré empereur par son père, qui relevait d'une maladie dangereuse, et qui, par cette nomination, voulait prévenir les dangers de l'empire.

En Orient, Valens, dominé par sa femme, qui était arienne, se fit baptiser par Eudoxe de Constantinople, chef des ariens, qui, au milieu de la cérémonie, lui fit promettre avec serment de rester toujours attaché à sa doctrine et de poursuivre partout ceux du sentiment contraire. Valens marchait contre les Goths. Après deux ans de guerre, il les réduisit à demander ou plutôt à accepter la paix en 369.

Ce fut apparemment du temps de cette expédition qu'il vint à Tomi, grande ville et capitale de la Scythie romaine, vers l'embouchure du Danube. L'évêque des Scythes y résidait. Car quoiqu'ils eussent quantité de villes, de châteaux et de bourgades, leur ancienne coutume était de n'avoir qu'un évêque pour toute la nation : c'était alors Vétranion, catholique très-zélé. Valens étant donc arrivé à Tomi, vint à l'église et voulut, à son ordinaire, persuader à l'évêque de communiquer avec les ariens. Mais Vétranion lui résista courageu-

<sup>1</sup> Amm., l. 27, n. 7. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 10. — <sup>3</sup> *Ibid.*, l. 28, n. 5

sement, se déclara défenseur de la foi de Nicée, et le quitta pour passer dans une autre église. Il y fut suivi de son peuple, c'est-à-dire de presque toute la ville, qui s'était assemblée pour voir l'empereur, s'attendant aussi à quelque événement extraordinaire. L'empereur, se voyant abandonné seul avec sa suite, fut piqué de cet affront. Il fit arrêter Vétranion et l'envoya en exil ; mais il le rappela peu après, craignant d'irriter les Scythes, peuples braves et nécessaires aux Romains pour la conservation de cette frontière <sup>1</sup>.

Au commencement de 370, Valens était à Nicomédie, se rendant à Antioche, quand il apprit la mort d'Eudoxe, évêque arien de Constantinople. Les ariens mirent à sa place Démophile, évêque de Bérée en Thrace. Les catholiques profitèrent de l'occasion pour élire et faire ordonner saint Évagre, qu'on ne connaît pas d'ailleurs. Mais Valens l'envoya aussitôt en exil et approuva l'élection de l'arien Démophile. Devenus plus insolents par la protection de l'empereur, les ariens persécutèrent plus que jamais les catholiques et firent plusieurs martyrs. Pour se plaindre de ces violences, les catholiques envoyèrent à l'empereur une députation de quatre-vingts ecclésiastiques. Quand ils lui présentèrent leur requête, il dissimula sa colère, mais donna ordre à Modeste, préfet du prétoire, de les arrêter et de les faire mourir.

Ce Modeste, au temps de Constance, avait été comte d'Orient, et, en 359, sur l'ordre de l'empereur, avait fait des enquêtes odieuses concernant un prétendu crime de haute trahison : c'était, dit Ammien, un homme très-propre à des affaires de cette nature <sup>2</sup>. Sous Julien il avait sacrifié aux idoles, et devint préfet de Constantinople. Il flattait Valens par un zèle hypocrite pour la doctrine d'Arius, et venait d'être nommé préfet du prétoire.

Modeste craignit que l'exécution publique de quatre-vingts personnes innocentes et vénérables n'excitât du bruit, peut-être même une sédition dans la populeuse Nicomédie. Il eut recours à la ruse. Les ayant fait venir en sa présence, il leur annonça, au nom de l'empereur, qu'ils étaient exilés : Ils s'y soumièrent avec joie, comme de généreux confesseurs. On les embarqua dans un navire, comme pour les mener en leur exil. Mais au milieu du golfe, au fond duquel se trouvait Nicomédie, les mariniers, d'après les ordres secrets de Modeste, mirent le feu au navire et se sauvèrent dans la chaloupe. En proie aux vents et aux flammes, le navire fut poussé vers une ville de Bithynie, devant laquelle il acheva de se consumer avec ses quatre-vingts martyrs <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Sozom., l. 6, c. 21. Theod., l. 4, c. 35. — <sup>2</sup> Amm., l. 19, n. 12. — <sup>3</sup> Soc. l. 4, c. 16. Sozom., l. 6, c. 14.

Par cet échantillon, on peut juger de ce que Valens et les évêques ariens qui l'accompagnaient toujours firent ensuite en Galatie. Ils espéraient en faire de même en Cappadoce, surtout à cause du différend survenu quelques années auparavant entre Eusèbe de Césarée et saint Basile, par suite duquel ce dernier s'était retiré dans sa solitude du Pont. Mais à la vue du péril de la foi, son ami Grégoire l'avait ramené en Cappadoce. Valens, passant à Césarée, fit tous ses efforts pour le gagner. Il le menaça, il le flatta, lui promettant sa faveur et même le gouvernement de l'Église. Saint Basile, au contraire, l'exhorta, lui et ceux qui l'accompagnaient, à se reconnaître, à faire pénitence et à cesser de persécuter les serviteurs de Dieu, contre lesquels leurs efforts étaient inutiles. Loin de conserver quelque ressentiment contre l'évêque Eusèbe, il s'unit avec lui pour combattre les ennemis communs. Il fit cesser tout scandale et toute division entre les catholiques; enfin il agit si puissamment, que l'empereur et ses évêques ariens furent obligés de s'en aller sans rien faire. Son ami, Grégoire de Nazianze, n'eut pas peu de part à cette victoire.

En cette même année 370, il y eut une famine extraordinaire. Saint Basile eut la gloire, non-seulement de servir les pauvres de ses propres mains, mais encore d'ouvrir par son éloquence les cœurs et les greniers des riches. Il perdit, vers le même temps, deux de ses amis, Musonius, évêque de Néocésarée dans le Pont, et Athanase d'Ancyre en Phrygie, desquels il fait le plus grand éloge. Une perte encore plus sensible à son cœur fut celle de sa mère, sainte Emmélie. Elle mourut fort âgée, dans le monastère où elle s'était retirée avec sainte Macrine, sa fille. Elle n'avait alors auprès d'elle que deux de ses enfants, sainte Macrine l'aînée de tous, et saint Pierre, depuis évêque de Sébaste, le dixième et le dernier. Comme ils étaient des deux côtés de son lit, elle les prit chacun d'une de ses mains, et dit : « Seigneur, je vous offre, suivant votre loi, les prémices et la dime de mes couches. » Elle fut enterrée avec son époux, dans l'église des Quarante-Martyrs, à un quart de lieue du monastère <sup>1</sup>.

Saint Grégoire de Nazianze perdit de son côté Césaire, son frère, et Gorgonie, sa sœur, que l'Église compte pareillement entre les saints. Césaire avait été glorieusement rappelé à la cour par Jovien, et Valens l'avait fait questeur ou trésorier de la Bithynie, où il demeurait. Saint Grégoire, bien loin de s'en réjouir, était affligé de le voir embarrassé d'affaires temporelles, et l'exhortait à s'en dégager.

<sup>1</sup> Voir la *Vie de S. Basile*, t. 3 de ses OEuvres. *Acta SS.*, 14 junii. Dom Ceillier, Tillemont, etc.



Il fut déterminé par le tremblement de terre qui acheva de renverser la ville de Nicée, le onze octobre 368. Césaire fut presque le seul homme de marque qui s'en sauva; mais il perdit une partie de son bien et demeura enveloppé sous les ruines, d'où il se retira comme par miracle avec de légères blessures. Il résolut donc de se donner entièrement à Dieu; mais il mourut peu de temps après, ayant auparavant reçu le baptême, et laissa ses biens aux pauvres, n'ayant ni femme ni enfants. Saint Grégoire fit son oraison funèbre, en présence de son père et de sa mère. Sainte Gorgonie, leur sœur, mourut quelque temps après, et saint Grégoire lui fit aussi une oraison funèbre où, dépeignant ses vertus, il donne le modèle de la perfection chrétienne pour les femmes mariées. Cependant elle ne fut baptisée que vers la fin de sa vie; mais, avant que de mourir, elle eut la consolation de voir son mari, ses fils et ses petits-fils recevoir la même grâce.

Eusèbe, évêque de Césarée en Cappadoce, mourut aussi, peu après que son église eut été attaquée par Valens. Il avait combattu généreusement en cette persécution et en celle de Julien. Aussi se trouve-t-il au nombre des saints en quelques martyrologes, quoique mal à propos confondu avec Eusèbe de Césarée en Palestine. A sa mort, l'église de Césarée en Cappadoce se trouva exposée aux mêmes troubles qu'à son élection. La foi catholique qu'elle avait toujours conservée, et l'union qui y avait toujours régné excitaient l'envie des hérétiques. C'était un des plus grands sièges de l'Orient : métropole de toute la Cappadoce, sa juridiction s'étendait encore sur toute l'Arménie, et son archevêque en confirmait le patriarcat. Le clergé de Césarée écrivit, selon la coutume, aux évêques de la province, et ils vinrent pour procéder à l'élection.

On y vit le patriarche d'Arménie, saint Nersès; on y vit saint Eusèbe de Samosate, quoique ce dernier ne fût pas de la province: le vieux Grégoire de Nazianze, qui était malade en son lit, l'avait prié de s'y trouver pour s'opposer aux entreprises des hérétiques. Le saint vieillard, ne pouvant y aller lui-même, avait écrit au clergé, aux moines, aux magistrats, au sénat et au peuple de Césarée, pour donner son suffrage à saint Basile, comme au plus digne et au plus capable. Mais apprenant qu'il manquait une voix pour rendre son élection canonique, il se fit porter à Césarée, malgré son grand âge et sa maladie, s'estimant heureux d'achever sa vie par une si bonne œuvre. Saint Basile fut donc élu et ordonné canoniquement évêque de Césarée en Cappadoce.

Le nouvel archevêque était en relation d'amitié et de lettres avec les plus grands personnages de son temps, soit dans l'État, soit dans

l'Église. Il y a de ses lettres aux généraux et comtes, Trajan, Victor, Arinthée, Jovién, Tércence. Ce dernier commandait l'armée romaine en Arménie et lui demandait des évêques pour ce pays. Les filles du comte Tércence étaient diaconesses dans l'église de Samosate : saint Basile leur écrivit, en particulier, pour les féliciter de leur constance à professer la foi pure de la sainte Trinité, et les y affermir de plus en plus.

Mais les grands amis de saint Basile étaient les grands personnages de l'Église. A leur tête était saint Athanase. Dès 367, Valens avait ordonné, sous de grandes peines, à tous les gouverneurs de provinces de chasser des églises les évêques déposés sous Constance, qui avaient repris leur siège sous Julien. En vertu de cet ordre, les officiers qui commandaient en Égypte voulurent ôter les églises au saint évêque d'Alexandrie, et le chasser de la ville. Les chrétiens, s'étant assemblés, prièrent le préfet de ne pas chasser légèrement leur évêque, et de bien examiner les termes de l'ordonnance. L'empereur veut, disaient-ils, que l'on chasse seulement ceux qui sont revenus sous Julien, après avoir été chassés sous Constance. Athanase a véritablement été chassé sous Constance, mais il a été rappelé par Constance même. Julien, qui a rappelé tous les autres, l'a persécuté lui seul, et c'est Jovién qui l'a rappelé. Le préfet ne se rendit point à ces raisons ; mais le peuple fidèle continuait de lui résister et d'empêcher qu'il ne fit violence à son évêque. Voyant donc le peuple s'amasser de toutes parts, la ville pleine de tumulte et la sédition prête à éclater, il en avertit l'empereur, et laissa cependant saint Athanase à Alexandrie.

Plusieurs jours après, comme l'émeute paraissait calmée, saint Athanase sortit secrètement le soir et se cacha dans une maison de campagne. C'était fort à propos ; car, la nuit même, le préfet d'Égypte et le commandant des troupes se saisirent de l'église où le saint évêque demeurait ordinairement : ils croyaient que le peuple ne pensait plus à s'émouvoir, et, d'ailleurs, c'était l'heure où tout le monde dormait. Ils cherchèrent dans tous les coins et se retirèrent fort étonnés de ne pas le trouver. Il était caché à la campagne, dans le sépulcre de son père. En Égypte, les sépulcres étaient des édifices assez considérables pour offrir des logements. Il n'y demeura que quatre mois ; car Valens ordonna de le rappeler, soit qu'il craignît pour le repos d'Alexandrie, soit pour d'autres raisons<sup>1</sup>.

La Libye avait alors pour gouverneur un homme de mœurs brutales, livré à la cruauté et à la débauche. Saint Athanase prononça

<sup>1</sup> Soc., l. 4, c. 13.

contre lui l'excommunication, et en écrivit aux autres évêques, particulièrement à saint Basile, afin que tout le monde évitât de communiquer avec lui. Saint Basile lui fit réponse qu'il avait publié l'excommunication dans son église, que ce malheureux serait l'exécration de tous les fidèles, et que personne n'aurait de communion avec lui, ni de feu, ni d'eau, ni de couvert. Il ajoute qu'il a notifié cette condamnation à tous les domestiques, les amis et les hôtes du gouverneur ; car il était de Cappadoce. On voit ici quelles étaient dès lors les suites de l'excommunication, même pour le commerce de la vie civile <sup>1</sup>.

Quelques années après, une fille ayant été enlevée dans une paroisse de Cappadoce, le prêtre de la paroisse montra peu de zèle pour punir ce scandale. Saint Basile lui écrivit en ces termes : « Je vois avec douleur que vous n'êtes pas indigné du mal qui se fait, et que vous êtes incapable de sentir que ce rapt, cet outrage fait à des personnes, est un attentat, une tyrannie contre l'humanité ; car je sais que, si vous étiez tous d'accord, rien ne vous empêcherait de bannir de notre patrie cette exécration coutume. Prenez donc pour ceci le zèle du chrétien, et agitez-vous autant que le mérite ce crime. Partout où vous trouverez la fille, emmenez-la d'autorité et de force, et rendez-la à ses parents. Pour le ravisseur, retranchez-le de la prière et dénoncez-le excommunié. Retranchez également de la prière, pour trois ans, les complices du crime, avec toutes leurs familles. Quant à la bourgade qui a reçu et gardé la personne enlevée, et même combattu pour ne pas la rendre, retranchez-la tout entière des prières de l'Église, afin que tous apprennent à poursuivre le ravisseur comme un serpent, comme une bête féroce, comme un ennemi commun, et à secourir ceux que l'on opprime <sup>2</sup>. »

Voilà comme ces grands évêques formaient l'esprit public sur le leur ; esprit de charité et de compassion pour le faible et l'opprimé, esprit de force et de courage contre l'oppresser. Nous verrons cet esprit de l'Église prévaloir en Occident, civiliser les Barbares et devenir à la longue l'esprit général de l'Europe chrétienne. Il n'en sera pas de même en Orient. Là prévaudra l'esprit grec, esprit de division et de chicane. Pas une hérésie n'y finira qui n'en laisse après elle deux ou trois autres. En Occident, l'empereur Constance avait eu beau employer toutes les violences et toutes les ruses pour y implanter l'arianisme : ses manœuvres à Rimini et ailleurs furent vaines. Peu après, tous les évêques, hormis deux ou trois, se trouvaient unis comme auparavant dans la profession de l'ancienne foi. La cause en

<sup>1</sup> Basil, *Epist.* 61, édit. Bened. — <sup>2</sup> *Ibid.*, *Epist.* 270.

était, et à quelque chose de plus franc dans le caractère occidental, et à l'action plus immédiate du centre de l'unité. Ce que l'empereur Constance avait désuni, le pape Libère le réunissait : Damase continuait l'ouvrage de Libère.

Pour éteindre le schisme d'Ursin, saint Damase s'était adressé à la terre et au ciel. Les schismatiques, quoiqu'ils n'eussent plus de clercs à leur tête, ne laissaient pas de tenir des assemblées dans les cimetières, et avaient même une église. A la requête du défenseur de l'Église romaine, Valentinien la leur fit ôter et la remit au Pape. Pour le retour du clergé schismatique, saint Damase fit des vœux aux saints martyrs ; et, l'ayant obtenu depuis, il s'en acquitta par des vers en leur honneur <sup>1</sup>.

Dès les premiers temps de son pontificat, il assembla un concile à Rome, où furent nommément condamnés Ursace et Valens, les deux chefs du peu d'ariens qu'il y avait en Occident. On n'y parla point d'Auxence, peut-être parce que peu auparavant il avait été réduit à faire une profession de foi catholique, peut-être aussi qu'on voulait ménager l'empereur Valentinien, qui, par suite de cette démarche, était entré dans sa communion. Saint Athanase ayant été informé par le Pape de ce qui venait de se faire, assembla les évêques d'Égypte et de Libye, au nombre d'environ quatre-vingt-dix, et lui écrivit au nom de tous, par rapport à Auxence, s'étonnant qu'il n'eût point encore été déposé et chassé de l'Église, puisqu'il était non-seulement arien, mais encore coupable de plusieurs maux qu'il avait commis avec Grégoire, usurpateur du siège d'Alexandrie. Les évêques d'Égypte eurent satisfaction quelque temps après ; car les évêques de Gaule et de Vénétie s'étant plaints qu'Auxence et quelques autres soutenaient la doctrine des anoméens, l'empereur même donna un rescrit pour assembler un concile à Rome, afin d'examiner la cause d'Auxence. Il s'y trouva quatre-vingt-treize évêques de différentes nations. Auxence et ses adhérents y furent excommuniés. On confirma la loi de Nicée, et on déclara nul tout ce qui s'était fait au contraire à Rimini <sup>2</sup>.

Dans la lettre que le Pape en écrivit avec le concile aux évêques catholiques d'Orient, il est dit que ce qui avait été fait à Rimini a été corrigé dès le commencement par ceux mêmes dont on y avait violenté les suffrages ; qu'ils ont avoué qu'on les avait surpris par une expression nouvelle, et qu'ils n'avaient pas compris qu'elle fût contraire à la définition de Nicée. « Au reste, ajoute la lettre, le nombre de ceux qui étaient à Rimini ne peut former aucun préjugé, puisqu'il

<sup>1</sup> *Damasii carm. Biblioth. PP.*, t. 4, 8 et 27. — <sup>2</sup> *Cooust., Epist. rom. P.*, p. 487.

est constant que l'évêque de Rome, dont il fallait avant tout attendre la sentence<sup>1</sup>, n'y a point donné son consentement, non plus que Vincent, qui a conservé pendant tant d'années la pureté du sacerdoce, ni les autres semblables; vu principalement, comme nous avons dit, que ceux mêmes qui avaient paru céder à la ruse, s'étant ravisés, ont protesté en avoir du déplaisir<sup>2</sup>. »

Les évêques d'Illyrie reçurent une lettre pareille, qui, à la fin, les exhortait à déclarer la sincérité de leur foi. Ils tinrent en effet un concile, et firent un décret avec une confession de foi conforme à celle de Nicée, où ils disent : « Nous croyons, comme les conciles tenus à Rome et dans les Gaules, une seule et même substance du Père et du Fils et du Saint-Esprit en trois personnes, c'est-à-dire en trois hypostases parfaites. » Ils envoyèrent ce décret aux évêques d'Asie et de Phrygie, à qui ils recommandèrent de s'informer s'il était vrai que, dans toute l'Asie, l'on enseignât que le Saint-Esprit est séparé du Père et du Fils. Ils leur recommandèrent aussi la discipline des ordinations; de tirer les évêques du corps des prêtres, les prêtres et les diacres du corps du clergé, et non du conseil des villes ou des charges militaires. Enfin ils mettent les noms de six évêques ariens qu'ils avaient déposés. Valentinien avait en particulier ordonné ce concile, pour en employer les décrets à pacifier les troubles de l'Orient. Ce fut lui-même qui les envoya aux évêques d'Asie et de Phrygie, avec un rescrit en son nom, ainsi qu'au nom de Valens et Gratien, où il les exhorte à confesser, avec le concile d'Illyrie, la Trinité consubstantielle du Père et du Fils et du Saint-Esprit, et à ne pas abuser de l'autorité de l'empereur, c'est-à-dire de son frère Valens, pour persécuter les serviteurs de Dieu<sup>3</sup>.

Du même concile d'Alexandrie d'où saint Athanase écrit au pape saint Damase, il écrivit aussi aux évêques d'Afrique, c'est-à-dire de la province de Carthage, pour les fortifier contre ceux qui, sous prétexte de l'obscurité du mot consubstantiel, voulaient faire valoir le concile de Rimini, au préjudice du concile de Nicée. C'est pourquoi il fait voir que le concile de Rimini, tant qu'il a été libre, autrement, tant qu'il a été concile, n'a rien voulu ajouter à celui de Nicée; qu'il a même excommunié Ursace, Valens, Eudoxe et Auxence; mais il s'applique particulièrement à relever l'autorité du concile de Nicée. Il montre que les ariens n'en ont tenu aucun qui lui soit comparable; que celui de Nicée était composé de trois cent dix-huit évêques, as-

<sup>1</sup> En grec, c'est le même mot que Fleury vient de traduire par *définition*. — <sup>2</sup> T. 2. *Conc.*, col. 892. *Constant, Epist. rom. Pont.*, 486. — <sup>3</sup> *Theod.*, l. 4, c. 7, 8 et 9.

semblés de toutes les parties du monde ; que ses décrets ont été reçus partout, même chez les Indiens et chez les autres peuples barbares où se trouvent des chrétiens ; qu'il a été assemblé pour une cause légitime, savoir : pour la condamnation de l'hérésie arienne et pour fixer le jour de la Pâque ; que les évêques qui le composaient étaient recommandables par leur piété ; que, conformément aux saintes Écritures, ils avaient confessé que le Fils est de la substance du Père ; qu'il n'en est pas de même des conciles tenus par les ariens ; qu'il ne s'y est trouvé qu'un petit nombre d'évêques ; que les décrets qui y ont été faits n'ont pas même été approuvés de leurs auteurs, puisque, dans dix synodes et plus qu'ils ont tenus, ils ont changé de sentiments et de doctrine, révoquant dans les derniers ce qu'ils avaient dit dans les premiers, changeant et ajoutant selon leur caprice à ce qu'ils avaient établi. Au reste, quoique cette lettre aux Africains soit au nom de quatre-vingt-dix évêques d'Égypte et de Libye, elle est proprement de saint Athanase ; et les évêques au nom desquels il parle n'étaient pas tous présents au concile, mais ils étaient si unis de sentiments, qu'ils souscrivaient les uns pour les autres<sup>1</sup>. Le même usage avait lieu en Afrique, au temps de saint Cyprien. Cette lettre eut sans doute son effet ; car l'Église d'Afrique demeura ferme dans la foi de la Trinité, comme tout le reste de l'Occident.

L'Égypte, les deux Libyes, l'Afrique, l'Europe à peu près tout entière, si bien unies dans la foi et dans la paix, faisaient sentir d'autant plus vivement à saint Basile l'état déplorable de l'Orient, où la division régnait partout, même entre les évêques catholiques, même entre les saints, comme entre saint Méléce et saint Paulin d'Antioche. Saint Basile n'y voyait d'autre remède que de faire intervenir les évêques d'Occident, principalement le Pape, et pour cela d'employer auprès d'eux le crédit de saint Athanase. Il lui écrivit donc dès le commencement de son épiscopat : « Il y a longtemps que je suis persuadé que la seule voie de secourir nos églises, est que les évêques d'Occident se déclarent pour nous. Car s'ils veulent montrer pour nous le même zèle qu'ils ont déployé chez eux, contre une ou deux personnes, peut-être avancera-t-on quelque chose. Les puissances respecteront l'autorité d'un si grand nombre d'évêques, et les peuples les suivront sans résistance. Or, pour cela, qui de plus capable que vous ? quoi de plus vénérable à tout l'Occident que l'autorité de vos cheveux blancs ? Laissez à la postérité ce monument digne de vous, très-respectable Père. Couronnez par cette seule action les combats infinis que vous avez soutenus pour la foi. Envoyez de votre

<sup>1</sup> Athan., t. 2, p. 891 et seqq.

sainte église des hommes puissants dans la sainte doctrine vers les évêques d'Occident, pour leur exposer les maux qui nous accablent.» Il l'excite à prendre soin par lui-même de l'église d'Antioche, sans attendre le secours des Occidentaux, lui représentant que la division de cette église est le mal le plus pressant, et qu'elle est comme la tête, d'où la santé se communiquera à tout le corps<sup>1</sup>. Il envoya cette lettre par Dorothee, diacre de l'église d'Antioche, et, à sa prière, il en joignit une seconde, pour s'expliquer plus nettement au sujet de cette église et de saint Méléce, à qui Dorothee était attaché. Saint Basile déclare donc à saint Athanase qu'il faut réunir à saint Méléce toutes les parties de l'église d'Antioche : ce sont, dit-il, les vœux de tout l'Orient, et je le souhaite en mon particulier, comme lui étant uni en toutes manières. C'est un homme irrépréhensible dans la foi, et incomparable dans les mœurs : et l'on trouvera quelque expédient pour contenter les autres. Au reste, vous n'ignorez pas que les Occidentaux qui vous sont le plus unis, sont du même sentiment.

Il écrivit en même temps à saint Méléce, que le meilleur parti était d'envoyer à Rome le diacre Dorothee, afin d'en obtenir des légats pour visiter l'Orient. Car les personnages les plus puissants auprès de l'empereur, ou ne voulaient pas ou ne pouvaient lui parler en faveur des évêques exilés, en sorte qu'ils regardaient comme un bonheur pour les églises de ce qu'il ne leur arrivait pas pis<sup>2</sup>. Il entendait probablement les généraux Térénce, Arinthée, Victor et Trajan. Pour faciliter la réunion entre saint Athanase et saint Méléce, il écrivit encore au premier, que bien des évêques, pour embrasser sa communion, attendaient qu'il leur fit des avances, comme de leur écrire. Saint Athanase répondit qu'étant à Antioche, sous Jovien, il avait fait ces avances à Méléce, qui, mal conseillé par ses amis, avait différé d'y répondre ; qu'il regrettait qu'on l'eût laissé partir alors sans communiquer avec lui, et que jusqu'à ce moment on eût manqué aux promesses qu'on avait faites ; qu'après cela il voulait bien les recevoir à sa communion, mais non pas faire les avances une seconde fois. C'est ce que saint Basile mande à Méléce lui-même<sup>3</sup>.

Cependant saint Athanase avait renvoyé le diacre Dorothee avec un de ses prêtres nommé Pierre, pour travailler à la réunion des églises. Saint Basile, ayant reçu par eux sa réponse, lui envoya de nouveau Dorothee, avec une lettre où, après avoir loué son application au bien de l'Église universelle, il ajoute ces paroles mémorables : « Il nous a paru convenable d'écrire à l'évêque de Rome, qu'il considère ce qui se passe ici ; et puisqu'il est difficile d'envoyer de delà

<sup>1</sup> *Epist.* 66. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 68. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 89 et 258.

des députés en commun par l'ordonnance d'un concile, de lui conseiller d'user de son autorité dans cette affaire et de choisir des hommes capables de supporter la fatigue du voyage et de parler avec douceur et fermeté à ceux d'entre nous qui ne marchent pas droit. Il faudra qu'ils apportent avec eux tous les actes de Rimini, pour casser ce qui s'y est fait par violence. Qu'ils viennent secrètement, sans bruit et par mer, avant que les ennemis de la paix s'en aperçoivent. Quelques-uns aussi désirent, et nous le croyons nécessaire, qu'ils condamnent l'hérésie de Marcel. Car jusqu'ici ils ne cessent d'anathématiser Arius; mais on ne voit pas qu'ils se plaignent de Marcel, dont l'hérésie est diamétralement opposée. Elle attaque la subsistance même du Fils de Dieu, disant qu'il n'était pas avant que de sortir du Père, et qu'il ne subsiste plus après y être retourné; nous en avons les preuves par ses livres. Cependant les Occidentaux ne l'ont jamais blâmé, quoiqu'on puisse leur reprocher de l'avoir reçu du commencement à la communion ecclésiastique par ignorance de la vérité<sup>1</sup>.»

Les reproches que fait ici saint Basile aux Occidentaux leur étaient communs avec saint Athanase. Dans le fond, saint Athanase, et par lui les Occidentaux, connaissaient mieux que saint Basile les vrais sentiments de Marcel d'Ancyre. La même année 372, pour dissiper les soupçons qu'on cherchait à répandre sur sa personne et sur sa doctrine, Marcel, de concert avec le clergé d'Ancyre, députa le diacre Eugène, avec quelques autres de la même église, au saint évêque d'Alexandrie, pour lui rendre témoignage de sa foi. Eugène était en même temps porteur des lettres de recommandation que Marcel avait obtenues des évêques d'Achaïe et de Macédoine. On a retrouvé, au dix-huitième siècle, l'acte de cette députation et l'exposition de foi que ce diacre présenta à saint Athanase, tant au nom de Marcel que de l'Église d'Ancyre. Elle est en forme de lettre et commence ainsi :

« Au très-saint et très-heureux évêque Athanase, Eugène, diacre. Les clercs et les diacres qui sont assemblés à Ancyre en Galatie avec notre père Marcel, nous ont envoyés vers votre pitié, munis des lettres de communion de la part des évêques de la Grèce et de la Macédoine; et parce qu'en y arrivant, nous avons appris que l'on nous accusait de tenir une doctrine étrangère, et que, selon qu'il est de justice, vous avez voulu savoir nos sentiments et ce que nous enseignons touchant Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous avons écrit ces choses à votre piété, y étant contraints par la nécessité, quoique nous le faisons aussi avec ardeur, afin qu'elle connaisse que ceux qui nous

<sup>1</sup> *Epist.* 69.



ont accusés, l'ont fait faussement, et que nous professons la foi catholique de l'Église. Au reste, quand nous parlons de nous, nous entendons aussi les peuples qui nous ont envoyés, et qui ne sont pas en petit, mais en grand nombre. Nous anathématisons avant tout l'hérésie arienne, et nous croyons, comme nos pères l'ont confessé au concile de Nicée, que le Fils est de la substance du Père, et qu'il lui est consubstantiel. Nous ne pensons pas, comme quelques-uns nous en calomnient, qu'autre est le Fils et autre le Verbe ; mais que le Verbe est le Fils, la sagesse, la puissance du Père, par qui ont été créées toutes choses, et les visibles et les invisibles. Nous anathématisons nommément le très-impie Sabellius et tous ceux qui disent avec lui, que le Père est le Fils ; que quand il est Fils il n'est plus Père, et que quand il est Père, il n'est plus Fils. Car nous confessons que le Père est éternel, que le Fils est éternel, que le Saint-Esprit est éternel, reconnaissant trois personnes en une seule substance. » Le diacre Eugène dit encore anathème aux anoméens, qui disaient que le Fils n'était pas semblable au Père, et qui mettaient le Saint-Esprit au rang des créatures ; de même qu'à ceux qui soutenaient qu'il y a eu un temps où le Fils et le Saint-Esprit n'étaient pas. « Car nous savons, dit-il, que la Trinité est éternelle, qu'elle a toujours été parfaite et de la même manière ; c'est pourquoi nous regardons comme étrangers à l'Église catholique ceux qui croient qu'il y a eu un temps où le Fils n'était pas, et que le Saint-Esprit est fait de rien. » Après cela, il rejette l'erreur de ceux qui enseignaient que le Fils de Dieu ne s'était communiqué à l'homme né de Marie que comme à l'un des prophètes, et déclare qu'il croit que le Verbe s'est fait homme et qu'il est né de Marie selon la chair. Enfin, il condamne nommément l'hérésie de Paul de Samosate et de Photin, et tous ceux qui disent avec eux que le Verbe de Dieu n'est pas vivant ; que ce n'est pas par lui que tout a été fait, et qu'il est semblable au Verbe, c'est-à-dire à la parole que profère l'homme, de même que ceux qui disent qu'il n'était pas avant qu'il fût né de Marie.

Il finit en protestant que telle est sa croyance et celle de Marcel d'Ancyre, ainsi que des autres qui l'ont envoyé, et prie saint Athanase non-seulement de ne point ajouter foi aux calomnies dont on avait voulu les noircir, mais aussi d'écrire aux évêques orthodoxes de sa connaissance, afin de les détromper, au cas qu'on leur eût donné de fâcheuses impressions contre Marcel. Saint Athanase et les évêques qui se trouvèrent avec lui lors de cette députation, approuvèrent la profession de foi d'Eugène et y souscrivirent<sup>1</sup>. Après une profession de foi si nette et si précise, on ne peut plus guère douter

<sup>1</sup> Montfaucon, *Collect. PP. græc.*, t. 2, p. 1.

que Marcel, qui mourut quelque temps après, ne soit mort dans des sentiments orthodoxes, et très-uni à l'Église catholique.

Cependant le diacre Dorothee était parti pour Rome avec une lettre de saint Basile pour le pape saint Damase, qu'il appelle très-honoré Père. Il y parle de la nécessité de renouer l'ancienne amitié qui était entre les églises d'Occident et d'Orient, des maux que l'hérésie d'Arius causait dans cette partie de l'Orient, qui s'étendait depuis l'Illyrie jusqu'en Égypte; et dit que la raison pour laquelle cette hérésie commençait à dominer, était qu'on opprimait, dans chaque diocèse, les défenseurs de la bonne doctrine, qu'on inventait des calomnies pour les chasser de leurs églises, et qu'on donnait toute l'autorité à ceux qui séduisaient les faibles. « Il n'y a qu'un remède à tous ces maux, qui est que vous vouliez bien nous visiter. Toujours, dans le temps passé, vous nous consoliez par l'excès de votre charité, et le bruit qui s'est répandu que vous deviez venir, nous a fait prendre courage pour un peu de temps ; mais depuis que nous avons perdu cette espérance, ne sachant plus quel parti prendre, nous avons résolu de vous prier par lettres de venir à notre secours et de nous envoyer des personnes de votre part qui soient dans les mêmes sentiments que vous, et capables d'accorder ceux qui sont en dissension, de rétablir l'union dans les églises, ou du moins de vous faire connaître les auteurs du trouble, afin qu'à l'avenir il vous soit notoire avec qui vous devez être uni de communion. » Il témoigne que l'on gardait encore dans l'église de Césarée les lettres dont le pape Denys l'avait honorée et que l'on s'y souvenait de ce qu'il avait fait pour racheter les frères menés en captivité par les Barbares. « Mais, ajoutet-il, l'état de nos affaires est bien plus déplorable et demande de plus grands soins. Nous ne pleurons pas le renversement de nos maisons, mais la ruine des églises ; nous ne craignons pas qu'on condamne nos corps à la chaîne, mais que les chefs d'hérésie rendent nos âmes captives. Si vous ne venez présentement à notre secours, vous ne trouverez bientôt plus qui secourir : tout sera réduit sous la puissance des hérétiques. » Avec cette lettre, le diacre Dorothee avait sans doute des instructions particulières <sup>1</sup>.

Il revint de Rome la même année 372 avec le diacre Sabin, et en rapporta diverses lettres adressées apparemment à saint Athanase, qui les fit passer à saint Basile. Celui-ci, les ayant lues, en eut beaucoup de joie, parce qu'en lui apprenant l'union des évêques d'Occident et l'heureux état de leurs églises, elles lui donnaient espérance que les Occidentaux viendraient au secours de l'Orient. Il répondit en

<sup>1</sup> *Epist.* 70.

son particulier aux évêques d'Illyrie, de l'Italie et des Gaules ; autant il se réjouit de l'union de leurs églises , autant il les conjure d'avoir pitié de celles de l'Orient : leur état déplorable était connu de tout le monde. Les dogmes des Pères sont méprisés, on ne tient compte des traditions apostoliques, les nouvelles opinions ont cours dans les églises, les hommes ne disputent plus en théologiens, ils ont recours aux ruses et aux subtilités ; la fausse sagesse du monde triomphe et foule aux pieds la gloire de la croix ; on bannit les pasteurs ; les loups entrent dans la bergerie et dévorent le troupeau du Seigneur ; les maisons de prières sont sans prédicateurs ; les solitudes sont remplies de personnes qui gémissent sur le misérable état des églises. Il fait une courte profession de foi, dans laquelle il donne au Saint-Esprit le même rang d'honneur qu'au Père et au Fils, et l'adore avec eux, et finit en déclarant qu'il souscrit à tout ce qui avait été fait conformément aux canons dans le concile de Rome <sup>1</sup>. Il écrivit encore en particulier à quelques évêques, qui lui avaient écrit de même, entre autres à saint Valérien d'Aquilée <sup>2</sup>.

D'après le conseil de saint Basile, les évêques d'Orient répondirent en commun à ceux de l'Occident. On lit en tête de la lettre les noms de trente-deux évêques, dont les plus considérables sont : saint Mélece d'Antioche, saint Eusèbe de Samosate, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, Eustathe de Sébaste, Anthime de Tyane, Narsès ou Nersès, patriarche d'Arménie. Cette lettre est des plus pathétiques et des plus pressantes ; après y avoir reconnu qu'ils méritaient les maux qu'ils souffraient, ces évêques y disent à ceux d'Occident :

« Nous vous conjurons de vous laisser attendrir et de vous abandonner, sans différer un moment, au zèle que la charité doit vous inspirer. Ne vous excusez point sur la longueur du chemin, sur vos affaires domestiques, ni sur quelque autre prétexte que ce soit. Ce n'est pas une église qui est en péril ; ce n'en est pas deux ou trois qui sont exposées à cette furieuse tempête : la peste de l'hérésie exerce ses ravages, peu s'en faut, des confins de l'Illyrie jusqu'à la Thébaïde. L'infâme Arius en a jeté les funestes semences ; enracinées profondément par le grand nombre de ceux qui depuis ont cultivé avec ardeur l'impiété, elles produisent maintenant leurs fruits corrupteurs. Les dogmes de la piété sont abolis, les lois de l'Église confondues ; l'ambition de ceux qui ne craignent pas Dieu envahit les prélatures ; la première place est le prix notoire de l'impiété ; qui profère les plus horribles blasphèmes est jugé le plus digne d'être l'évêque d'un peuple. La gravité sacerdotale a péri ; il n'y en a plus

<sup>1</sup> *Epist.* 90. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 91.

qui paissent avec science le troupeau du Seigneur ; les ambitieux consomment à leur usage, et en fastueuses largesses, le bien des pauvres. L'exactitude des canons s'est évanouie ; grande est la liberté de pécher. Car ceux qui sont parvenus au gouvernement par la faveur humaine, pour en témoigner la reconnaissance, accordent aux pécheurs tout ce qui leur plaît. Plus de justice dans les jugements ; chacun marche suivant la volonté de son cœur. La corruption est sans bornes, les peuples sans lois, les chefs sans autorité ; car ils sont les esclaves de ceux qui les ont rendus puissants. Déjà même la défense de l'orthodoxie est devenue, pour quelques-uns, le prétexte d'une guerre les uns contre les autres ; cachant des haines particulières, ils font semblant de haïr pour la vérité. D'autres, en prenant la fuite pour n'être pas convaincus des crimes les plus honteux, excitent les peuples à des discordes intestines, afin de cacher à l'ombre des malheurs publics ce qui les regarde. C'est donc une guerre implacable, les méchants craignant la paix commune, parce qu'elle dévoilerait leurs secrètes infamies. Au milieu de tout cela, les infidèles se moquent, les gens de peu de foi chancèlent, la foi est incertaine, l'ignorance se répand dans les esprits, parce que ceux qui faussent la doctrine imitent la vérité. La bouche des chrétiens pieux est muette, la langue du blasphème jubile ; les choses saintes sont profanées ; les populations les plus saines fuient les maisons de prières, comme des écoles d'impiété, et, dispersées dans les solitudes, élèvent leurs mains, avec gémissements et avec larmes, vers celui qui habite les cieux. Vous aurez appris sans doute ce qui se passe dans la plupart des cités. Les populations, avec les femmes, les enfants, les vieillards, enfuies hors des murs, y prient en plein air, souffrant avec une incroyable patience toutes les injures de la saison, et attendant le secours du Seigneur.

« Quelle lamentation égalera ces calamités ! quelles fontaines de larmes suffiront à de si grands maux ! C'est pourquoi, tandis qu'il en paraît encore quelques-uns debout, tandis qu'il reste encore un vestige de ce qui fut autrefois, et avant que les églises n'éprouvent un naufrage complet, hâtez-vous, nos très-véritables frères, hâtez-vous et tendez la main à qui vous en supplie à genoux. Que vos entrailles fraternelles s'émeuvent et vous fassent répandre sur nous les larmes de la commisération. Ne permettez pas que la moitié de l'univers soit absorbée par l'erreur ; ne souffrez pas que la foi s'éteigne chez qui elle a commencé à luire. Ce qu'il faut faire pour venir à notre secours, comment vous témoignerez votre compassion pour des affligés, vous n'avez aucun besoin de l'apprendre de nous ; l'Esprit-Saint lui-même vous l'inspirera. Mais en tout cas, pour sauver ce qui reste, faut-il

de la célérité et la présence de plusieurs frères, afin qu'arrivant ici, ils présentent la plénitude d'un concile ; afin que non-seulement la majesté de ceux qui les envoient, mais encore leur nombre même, leur donne le poids et l'autorité nécessaires pour redresser les choses, restaurer la foi de Nicée, proscrire l'hérésie, recommander la paix aux églises et réunir ceux qui ont les mêmes sentiments. Car ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que la portion même qui paraît encore saine est divisée d'avec elle-même. Et nous sommes menacés, ce semble, de calamités pareilles à celles qu'éprouva Jérusalem au siège de Vespasien. Pressés par la guerre au dehors, ils se consumaient au dedans par des séditions. Également chez nous, outre la guerre ouverte des hérétiques, il en est une autre entre ceux-là mêmes qui paraissent orthodoxes, et qui a réduit les églises à la dernière faiblesse. C'est pour cela, et pour cela principalement, que nous avons besoin de votre secours, afin que ceux qui professent la foi apostolique mettent fin à leurs divisions et se soumettent désormais à l'autorité de l'Église ; en sorte que le corps mystique du Christ, restauré dans tous ses membres, soit parfait, et que nous ne soyons plus réduits, comme maintenant, à louer le bonheur des autres, mais que nous voyions encore nos propres églises reprendre l'antique gloire de l'orthodoxie. En effet, on ne peut louer assez le bonheur que le Seigneur accorde à votre piété de discerner le faux du vrai, l'alliage de ce qui est pur, et de prêcher la foi des Pères sans aucune dissimulation ni réticence ; cette foi, nous l'avons reçue, nous l'avons reconnue à ses caractères apostoliques, et nous y acquiesçons, ainsi qu'à tout ce qui a été canoniquement et légitimement réglé dans votre lettre synodale <sup>1</sup>. »

Ce tableau des églises d'Orient est triste ; la réalité était peut-être plus triste encore. Enflé de ses succès contre les Goths, Valens prétendait faire de l'arianisme une loi pour tout l'empire. Déjà il avait traversé la Bithynie et la Galatie, où tout avait plié à son gré. Il voulait effrayer d'avance Basile et le disposer à céder. En l'automne 371, vers la fête du martyr Euphrosyne, qui attirait beaucoup de monde, arrivèrent à Césarée plusieurs ariens, afin d'épier les paroles et les démarches de l'archevêque, et trouver quelque prétexte pour le faire exiler. Parmi eux était un évêque nommé Évippius, vénérable par ses cheveux blancs, renommé pour sa science et ancien ami de Basile. Malgré tout cela, Basile refusa de communiquer avec lui, et écrivit à son ami Grégoire de Nazianze de venir l'assister dans les combats qu'il avait à soutenir. En effet, pour le gagner ou le vaincre,

<sup>1</sup> Basile., *Epist.* 92.

on lui envoya plusieurs personnages de la cour, des juges, des généraux, des eunuques, en particulier l'intendant des cuisines impériales, nommé Démosthène. Tout fut inutile : Basile renvoya le dernier au feu de ses cuisines.

Cependant l'empereur, devant venir à Césarée, avait envoyé devant le préfet du prétoire Modeste, avec ordre d'obliger Basile de communiquer avec les ariens ou de le chasser de la ville. C'est ce même Modeste qui avait fait brûler en mer les quatre-vingts députés du clergé de Constantinople. Il fit donc amener saint Basile devant son tribunal, ayant tout l'appareil de sa dignité, la plus grande de l'empire : des licteurs avec des faisceaux de verges, les crieurs, les appariteurs. Il l'appela simplement par son nom, et lui dit : Basile, que veux-tu dire, de résister à une telle puissance et d'être le seul si téméraire ? A propos de quoi, répondit Basile, et quelle est cette témérité ? Parce, dit Modeste, que tu n'es pas de la religion de l'empereur, après que tous les autres ont cédé. Basile répondit : C'est que mon empereur ne le veut pas, et je ne puis me résoudre à adorer une créature, moi qui suis créature de Dieu, et à qui il a commandé d'être un dieu. Modeste lui dit : Et pour qui nous prends-tu ? Pour rien, répondit Basile, tant que vous commandez ces choses. Modeste reprit : Mais ne comptes-tu pour rien d'avoir notre communion ? Basile répondit : Il est vrai, vous êtes des préfets et des personnes illustres ; mais vous n'êtes pas plus à respecter que Dieu. C'est beaucoup d'avoir votre communion, puisque vous êtes ses créatures ; mais c'est comme d'avoir celle des gens qui vous obéissent ; car ce ne sont pas les conditions, mais la foi qui caractérise les chrétiens. Le préfet Modeste se leva en colère de son siège, et dit : Quoi donc ! ne crains-tu pas que je ne m'emporte, que tu ne ressentés quelque'un des effets de ma puissance ? Qu'est-ce ? dit Basile, faites-le-moi connaître. Modeste répondit : La confiscation, l'exil, les tourments, la mort ! Faites-moi, dit Basile, quelque autre menace, si vous pouvez ; rien de tout cela ne me regarde. Comment ! dit Modeste. Parce que, répondit Basile, celui qui n'a rien est à couvert de la confiscation ; si ce n'est que vous ayez besoin de ces haillons et de quelque peu de livres qui sont toute ma vie. Je ne connais point l'exil, n'étant circonscrit dans aucun lieu ; car je ne regarde pas comme mien le pays que j'habite, et regarderai comme mien tout pays où je serai jeté ; ou plutôt, je regarde tout pays comme à Dieu, de qui je suis l'hôte et le pèlerin. Que me feront les tourments, puisque je n'ai point de corps ? à moins que vous ne parliez du premier corps ; car il n'y a que celui-là qui soit en votre puissance. La mort sera une grâce ; puisqu'elle m'enverra plus tôt à Dieu, pour qui je vis et tra-

vaille, et vers qui, plus qu'à demi mort, je cours depuis longtemps.

Le préfet, frappé de ce discours, dit : Personne n'a encore parlé à Modeste avec tant d'audace ! Basile répondit : Peut-être aussi n'avez-vous jamais rencontré d'évêque ; car, en pareille occasion, il vous aurait parlé de même. En tout le reste, nous sommes les plus doux et les plus soumis de tous les hommes, parce que cela nous est commandé. Nous ne sommes pas fiers envers le moindre particulier, bien loin de l'être avec une telle puissance ; mais quand il s'agit de Dieu, nous ne regardons que lui seul. Le feu, les glaives, les bêtes, les ongles de fer sont nos délices. Ainsi maltraitez-nous, menacez-nous, usez de votre puissance : l'empereur doit savoir lui-même que vous ne l'emporterez pas. Le préfet, voyant saint Basile invincible, lui parla plus honnêtement. Comptez pour quelque chose, dit-il, de voir l'empereur au milieu de votre peuple et au nombre de vos auditeurs. Il ne s'agit que d'ôter du symbole le mot de consubstantiel. Basile répondit : Je compte pour un grand avantage de voir l'empereur dans l'Église : c'est toujours beaucoup de sauver une âme ; mais pour le symbole, loin d'en ôter ou d'y ajouter, je ne souffrirais pas même qu'on y changeât l'ordre des paroles. Je vous donne, ajouta Modeste, la nuit pour y penser. Basile répondit : Je serai demain tel que je suis aujourd'hui <sup>1</sup>.

Le préfet Modeste renvoya saint Basile et alla en diligence trouver l'empereur, auquel il dit : Seigneur, nous sommes vaincus par cet évêque : il est au-dessus des menaces et des caresses ; il n'en faut rien attendre que par force. L'empereur, admirant un si grand courage, défendit de lui faire aucune violence : ne pouvant toutefois se résoudre à embrasser sa communion, il ne laissa pas de l'accepter extérieurement, en venant dans l'église. Il y entra donc le jour de l'Épiphanie, six janvier 372, environné de tous ses gardes, et se mêla pour la forme au peuple catholique. Quand il entendit le chant des psaumes, qu'il vit ce peuple immense et l'ordre qui régnait dans le sanctuaire et aux environs ; les ministres sacrés, plus semblables à des anges qu'à des hommes ; saint Basile devant l'autel, le corps immobile, le regard fixe, l'esprit uni à Dieu, comme s'il ne fût arrivé rien d'extraordinaire ; ceux qui l'entouraient remplis de crainte et de respect ; ce fut pour lui un spectacle si nouveau, que la tête lui tourna et que la vue s'obscurcit. On ne s'en aperçut pas d'abord ; mais quand il fallut apporter à la sainte table son offrande, qu'il avait faite lui-même, voyant que personne ne la recevait, suivant la coutume, parce qu'on ne savait si saint Basile voudrait l'accepter, il chancela

<sup>1</sup> Greg. Naz. *Orat.* 20.

de telle sorte, que, si un des ministres des autels ne lui eût tendu la main pour le soutenir, il serait tombé honteusement.

Dans une occasion semblable, le pape Libère refusa les présents de Constance : Basile accepte l'offrande de Valens. C'est que Constance voulait corrompre Libère, tandis que Valens, déjà radouci, ne voulait que donner un témoignage public de sa vénération pour le saint archevêque de Césarée.

Une autre fois l'empereur vint encore participer en quelque manière à l'assemblée des fidèles ; et, par ordre ou avec la permission de saint Basile, il entra au dedans du voile de la diaconie ou sacristie, où il eut avec lui un entretien assez long, comme il le souhaitait depuis longtemps. Saint Grégoire de Nazianze y était présent, et atteste que saint Basile parla d'une manière divine, au jugement de tous ceux qui l'entendirent. A la suite de l'empereur était l'intendant de ses cuisines, Démosthène, qui, voulant faire quelque reproche à saint Basile, fit un barbarisme. Comment, dit en souriant saint Basile, un Démosthène qui ne sait pas la grammaire ! Démosthène, irrité, lui fit des menaces ; mais le saint lui dit : Mélez-vous de bien apprêter les viandes et les sauces, c'est là votre affaire ; mais pour les choses de Dieu, vous avez les oreilles trop bouchées pour les entendre. Valens fut si satisfait des discours de saint Basile, qu'il en devint plus humain envers les catholiques. Il donna même de très-belles terres qu'il avait en ces quartiers-là, pour l'usage des pauvres lépreux. Ce qui contribua particulièrement à l'adoucir, ce fut de voir le saint archevêque occupé à bâtir un grand hôpital ou maison des pauvres dans un des faubourgs de Césarée.

Mais les ariens, qui obsédaient l'empereur, reprirent bientôt le dessus. Ils lui persuadèrent de presser de nouveau saint Basile d'entrer dans leur communion, ou de le bannir, s'il le refusait. Il le refusa en effet, et tout était déjà disposé pour le faire partir, lorsque Valentinien Galate, fils unique et tout jeune de Valens, fut saisi d'une fièvre si violente qu'on commença à désespérer de sa vie. La même nuit, l'impératrice Dominica, sa mère, fut inquiétée par des songes effroyables et tourmentée par des douleurs aiguës. Elle représenta à l'empereur que tous ces accidents étaient une punition divine. L'enfant était si mal que les médecins n'y trouvaient point de remède : on avait recours aux prières, et l'empereur, prosterné par terre, demandait à Dieu sa conservation. Enfin il envoya les personnes qui lui étaient les plus chères prier saint Basile de venir promptement ; dès qu'il fut entré au palais, le mal de l'enfant diminua notablement : on commença à bien espérer, et



saint Basile promet d'obtenir sa guérison, pourvu qu'on lui permit de l'instruire de la doctrine chrétienne. L'empereur accepta la condition. Basile se mit en prières, l'enfant fut guéri. Mais ensuite Valens céda encore aux ariens ; et, se souvenant du serment qu'il avait fait à son baptême entre les mains d'Eudoxe, il leur permit de baptiser son fils, qui retomba et mourut peu après <sup>1</sup>.

Ce coup arrêta pour un temps l'exil de saint Basile ; mais il ne changea point la mauvaise volonté des ariens. Ils s'adressèrent encore à Valens et lui représentèrent que leur doctrine ne pouvait faire aucun progrès tant que cet homme serait en vie. C'était demander sa mort ; mais Valens se contenta de donner ordre de le bannir. On lui en apporta l'arrêt tout dressé pour le souscrire. Il prit un de ces petits roseaux dont on se servait alors ; mais le roseau se rompit, comme refusant de servir à son iniquité. Il en prit un second et jusqu'à un troisième, qui se rompirent encore. Enfin, s'obstinant à vouloir signer son arrêt impie, il sentit sa main s'agiter extraordinairement, et, saisi de frayeur, déchira le papier, révoqua l'ordre et laissa saint Basile en paix. Le préfet Modeste fut vaincu d'une autre manière. Étant tombé malade quelque temps après, il pria saint Basile de venir le voir et lui demanda le secours de ses prières avec grande humilité. Il guérit en effet, publia qu'il lui en avait l'obligation, et devint son ami <sup>2</sup>.

Le gouverneur de la province du Pont, nommé Eusèbe, oncle de l'impératrice Dominica, et arien comme elle, persécuta saint Basile à l'occasion d'une veuve illustre qu'un assesseur de ce magistrat voulait épouser par force. Elle se réfugia dans l'église, à la table sacrée ; le gouverneur la demanda, et saint Basile refusa de la rendre. Le gouverneur, furieux, envoya de ses officiers chercher cette femme jusque dans la chambre du saint évêque, pour lui faire affront, quoiqu'il fût si éloigné d'y recevoir, qu'ils n'eussent même osé la regarder. Il fit plus : il ordonna qu'on lui amenât saint Basile, pour se défendre devant lui comme un criminel. Étant donc assis sur son tribunal, et saint Basile debout, il commanda qu'on lui arrachât le méchant manteau qu'il portait. Saint Basile dit : Je me dépouillerai même de ma tunique, si vous voulez. Le gouverneur commanda de le frapper et de le déchirer avec les ongles de fer. Saint Basile dit : Si vous m'arrachez le foie, vous me ferez grand bien ; vous voyez combien il m'incommode. Cependant, le bruit de ce qui se passait s'étant répandu dans la ville, tous accou-

<sup>1</sup> Greg. Naz. *Orat.* 20. Soz., l. 6, c. 16. Soc., l. 4, c. 26. Theod., l. 4, c. 19. Ruf., l. 11, c. 9. — <sup>2</sup> Theod., l. 4, c. 19. Greg. Naz. *Orat.* 20.

rurent pour tirer leur évêque du péril où il était, et venger l'injure qu'on lui faisait. Ceux qui travaillaient dans les manufactures d'armes et d'étoffes étaient les plus ardents et les plus hardis. Chacun s'armait de quelque instrument de son métier, ou de ce qu'il trouvait sous la main. Les femmes prenaient pour armes leurs fuseaux. Ce peuple, animé, cherchait le gouverneur pour le déchirer et le mettre en pièces, en sorte que, dans cette extrémité, il se vit réduit à faire le suppliant, à demander humblement grâce, et ce fut saint Basile qui, par son autorité, lui sauva la vie <sup>1</sup>.

Ce que Valens et les ariens tentèrent en Cappadoce peut nous faire juger de ce qu'ils firent ailleurs, où ils ne rencontraient pas les mêmes obstacles. A Antioche, saint Méléce, comme le principal chef des catholiques, fut banni pour la troisième fois, et envoyé en Arménie, sa patrie. Il y demeura dans une de ses terres, sur les confins de la Cappadoce, ce qui facilita ses relations avec saint Basile. Quant à Paulin, l'autre évêque catholique d'Antioche, il fut épargné, soit à cause de sa vertu, soit à cause de la petitesse de son troupeau. Mais celui de Méléce ne resta pas sans conducteur : les prêtres Flavien et Diodore en prirent soin, les mêmes qui, étant encore laïques, l'avaient soutenu sous Constance. Les catholiques de cette communion ayant été chassés de leurs églises, s'assemblaient au pied de la montagne voisine d'Antioche, où il y avait des cavernes dans lesquelles on disait que saint Paul s'était caché autrefois. Là, ils chantaient les louanges de Dieu et écoutaient sa parole, exposés aux pluies et aux neiges en hiver, et à d'extrêmes chaleurs en été. Toutefois, on envoya des soldats pour les en chasser, et ils s'assemblèrent au bord de l'Oronte. Chassés aussi de là, ils s'assemblèrent au champ des exercices militaires, d'où on les chassa encore. Cependant Valens fit tourmenter et mettre à mort plusieurs d'entre eux par différents supplices, mais principalement en les jetant dans l'Oronte.

Le palais d'Antioche était sur le bord de ce fleuve, et entre deux passait le grand chemin pour sortir à la campagne. Un jour que l'empereur Valens regardait du haut de sa galerie, il vit un vieillard vêtu d'un méchant manteau, qui se pressait de marcher malgré son grand âge. On lui dit que c'était le moine Aphraate, pour qui tout le peuple avait une vénération merveilleuse. En effet, il avait quitté la solitude pour venir au secours de l'Église, quoique simple laïque, et alors il allait se rendre à la place où s'assemblaient les catholiques. Où vas-tu, lui dit l'empereur? Aphraate répondit : Je vais prier

<sup>1</sup> Greg. Naz. *Orat.* 20.

pour la prospérité de votre empire. Mais , reprit Valens, tu devais demeurer chez toi et prier en secret , suivant la règle monastique. Aphraate répondit : Vous dites fort bien , seigneur , je le devais , et j'ai continué de le faire tant que les brebis du Sauveur ont joui de la paix ; mais , dans les périls où elles sont , il faut tenter tous les moyens de les sauver. Dites-moi, seigneur , si j'étais une fille enfermée dans la maison de mon père, et que je visse le feu s'y prendre, que devrais-je faire ? Demeurer assise et la laisser brûler , ou plutôt sortir de ma chambre, courir et porter de l'eau de tous côtés pour éteindre le feu ? C'est ce que je fais maintenant. Vous avez mis le feu à la maison de mon père , et nous courons pour l'éteindre. Ainsi parla Aphraate. L'empereur se tut. Mais un des eunuques de sa chambre dit des injures au saint vieillard du haut de la galerie et le menaça de mort. Quelque temps après, cet eunuque étant allé voir si le bain de l'empereur était assez chaud , la tête lui tourna et il se jeta dans la chaudière de l'eau bouillante ; comme il était seul, il y demeura et y périt. L'empereur envoya un autre eunuque pour l'appeler, mais il revint dire qu'il ne trouvait personne dans aucune des chambres. Plusieurs y accoururent, et, à force de chercher dans toutes les cuves, à la fin ils trouvèrent ce misérable étendu mort. Le bruit s'en répandit dans toute la ville, et tous louaient le Dieu d'Aphraate. L'empereur, épouvanté, n'osa l'envoyer en exil, comme il l'avait résolu , mais il ne laissa pas de persécuter les autres catholiques.

Saint Aphraate était Perse de naissance et d'une famille illustre. S'étant fait chrétien, il quitta son pays et vint à Edesse, où il s'enferma dans une petite maison qu'il trouva hors de la ville, et y vécut dans les exercices de piété. De là il passa à Antioche, dès lors agitée par les hérétiques, c'est-à-dire sous Constance, et se retira dans un monastère hors de la ville. Il apprit un peu de grec, et, avec son langage demi-barbare, s'expliquant à grand'peine, il ne laissait pas d'être plus persuasif que les sophistes les plus fiers de leur rhétorique. Tout le monde courait à lui, les magistrats, les artisans, les soldats, les ignorants, les savants; les uns l'écoutaient en silence, les autres lui faisaient des questions. Nonobstant ce travail, il ne voulut jamais avoir personne avec lui pour le servir, ni recevoir rien de personne, que du pain d'un de ses amis; à quoi, dans son extrême vieillesse, il ajouta quelques herbes, et ne prenait sa nourriture qu'après le soleil couché. Tel était le grand Aphraate, qui vint alors au secours de la religion et fit ensuite plusieurs autres miracles<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Theod., l. 4, c. 25 et 26.

Les hérétiques firent courir le bruit que le grand Julien avait embrassé leur communion : ce fameux solitaire de l'Osroène, qui avait connu par révélation la mort de Julien l'Apostat. On le nommait Sabbas, c'est-à-dire, en syriaque, chenu ou vieillard. Dès qu'il eut été informé de ce que les ariens disaient sur son compte, il prit le chemin d'Antioche, renonçant pour un temps à la solitude. Après avoir marché deux ou trois jours dans le désert, il arriva le soir à une bourgade, où une femme riche vint se jeter à ses pieds et le supplier de loger chez elle avec sa sainte troupe. Il y consentit, quoique depuis plus de quarante ans il n'eût point vu de femmes. Pendant que celle-ci était occupée à servir ses hôtes, comme il était nuit, un fils unique qu'elle avait, âgé de sept ans, tomba dans un puits. La mère l'ayant su, commanda à tous ses gens de se tenir en repos, couvrit le puits et continua de servir ses hôtes. Quand ils furent à table, le saint vieillard dit qu'on appelât l'enfant pour recevoir sa bénédiction. La mère dit qu'il était malade ; mais le saint insista et pria qu'on l'apportât. Elle déclara enfin l'accident. Julien se leva de table et courut au puits. Il le fit découvrir et apporter de la lumière ; il vit l'enfant assis sur la surface de l'eau, qu'il frappait de la main en se jouant. On attacha un homme à des cordes, on le descendit dans le puits, et il retira l'enfant, qui aussitôt courut aux pieds du saint vieillard, disant qu'il l'avait vu qui le soutenait sur l'eau.

Quand il fut arrivé à Antioche, le peuple accourut de tous côtés pour le voir. Logé au pied de la montagne dont il a été parlé, il guérit un grand nombre de malades de toute espèce, et s'en alla à l'assemblée des catholiques. Comme il passait devant la porte du palais, un mendiant qui se traînait sur son siège, n'ayant pas l'usage de ses jambes, étendit la main et toucha le manteau du saint vieillard. Aussitôt il fut guéri, se leva en sautant et en courant ; ce qui fit assembler tout le peuple de la ville, et le champ des exercices en fut rempli : en sorte que les hérétiques furent chargés de confusion, Saint Julien guérit plusieurs autres malades qui l'attirèrent en leurs maisons, entre autres le comte d'Orient, puis il reprit le chemin de sa cellule.

Passant par la ville de Cyr, à deux journées d'Antioche, il s'arrêta dans l'église d'un martyr, où les catholiques du lieu s'assemblèrent et prièrent Julien de les délivrer du sophiste Astérius, que les hérétiques avaient fait évêque et envoyé chez eux pour séduire les simples. Prenez courage, dit le saint vieillard ; priez Dieu avec nous, et joignez à la prière le jeûne et la mortification. Ils le firent, et le sophiste Astérius, la veille de la fête où il devait parler, fut frappé

d'une maladie qui l'emporta dans un jour. Théodoret, qui rapporte ces merveilles, les avait apprises d'Acace, évêque de Bérée, disciple du saint <sup>1</sup>.

Cependant la persécution continua, mais avec moins de violence. Car comme Valens était à Antioche, il fut harangué par le philosophe Thémistius, qui, bien que païen, l'adoucit un peu envers les catholiques. Il lui représenta qu'il ne fallait pas s'étonner de la diversité de sentiments qui étaient entre les chrétiens, puisqu'elle était petite en comparaison de la multitude et de la confusion d'opinions qui régnaient chez les hellènes, c'est-à-dire chez les païens, qui avaient plus de trois cents opinions différentes <sup>2</sup>. Valens se réduisit donc à bannir les ecclésiastiques, au lieu de les faire mourir. Ainsi la persécution s'adoucit, mais elle ne cessa pas. La plupart des églises étaient privées de leurs pasteurs légitimes, et livrées à des intrus hérétiques. Saint Barsès, évêque d'Edesse en Mésopotamie, fut relégué d'abord dans l'île d'Arade en Phénicie. Mais Valens ayant appris que les maladies qu'il guérissait par sa parole lui attiraient les peuples en foule, il l'envoya en Égypte, à la ville d'Oxyrinque ; et comme sa réputation y attirait encore tout le monde, il l'envoya en Thébaïde, à une place nommée Philo, sur la frontière des Barbares.

Edesse vit arriver un évêque arien de la part de l'empereur, mais tout le peuple sortait hors de la ville et s'assemblait dans la campagne. Valens en fut lui-même témoin lorsqu'il vint à Edesse visiter l'église fameuse de l'apôtre saint Thomas. Il en fut si irrité, qu'il frappa de sa main le préfet Modeste, parce qu'il n'avait pas eu soin d'empêcher ces assemblées, et lui commanda de ramasser les soldats qu'il avait sous ses ordres et ce qui se trouverait de troupes, pour dissiper cette multitude. Modeste, quoique arien, fit secrètement avvertir les catholiques de ne point s'assembler le lendemain au lieu où ils avaient accoutumé de prier, parce qu'il avait ordre de l'empereur de punir ceux qui s'y trouveraient. Il espérait par cette menace empêcher l'assemblée et apaiser l'empereur. Mais les fidèles d'Edesse n'en furent que plus excités à se réunir ; et, dès le grand matin, ils se rendirent avec plus de diligence qu'à l'ordinaire au lieu accoutumé, et le remplirent. Le préfet Modeste l'ayant appris, ne savait quel parti prendre. Toutefois, il marcha vers le lieu de l'assemblée, faisant avec sa suite un bruit extraordinaire pour épouvanter le peuple. En passant dans la ville, il vit une pauvre femme qui sortait brusquement de sa maison, sans même fermer la porte, tenant un enfant par la

Theod. *Philoth.*, c. 2. — <sup>2</sup> Soc., l. 4, c. 32. Soz., l. 6, c. 36.

main, et laissant traîner son manteau négligemment, au lieu de se couvrir à la manière du pays. Elle traversa la file des soldats qui marchaient devant le préfet et passa avec un extrême empressement. Il la fit arrêter et lui demanda où elle allait si vite. Je me presse, dit-elle, d'arriver au champ où les catholiques sont assemblés. Tu es donc la seule, dit Modeste, qui ne sait pas que le préfet y marche, et qu'il fera mourir tous ceux qu'il y trouvera ! Oui, répondit-elle, je l'ai ouï dire, et c'est pour cela même que je me presse, craignant de manquer l'occasion de souffrir le martyr. Mais pourquoi mènes-tu cet enfant ? dit le préfet. Afin, dit-elle, qu'il ait part à la même gloire. Modeste, étonné du courage de cette femme, retourna au palais, et en ayant entretenu l'empereur, lui persuada d'abandonner une entreprise dont le succès serait honteux ou malheureux <sup>1</sup>.

Valens résolut donc d'épargner le peuple, et ordonna au préfet Modeste de prendre les prêtres et les diacres, et de leur persuader, ou de communiquer avec l'évêque arien, ou les chasser de la ville et les envoyer aux extrémités de l'empire. Modeste, les ayant tous assemblés, essaya de les persuader, en disant : Qu'il fallait être insensé pour vouloir résister à un si grand prince. Comme ils demeuraient tous en silence, le préfet s'adressa au prêtre Euloge, qui était leur chef, et lui demanda pourquoi il ne répondait point. Euloge dit : Vous ne m'avez rien demandé. Toutefois, dit le préfet, il y a longtemps que je vous parle. Euloge dit : Vous parliez à tout le monde. Si vous m'interrogez en particulier, je vous dirai ma pensée. Eh bien donc, dit le préfet, communiquez avec l'empereur. Euloge répondit : Est-ce que l'empereur a reçu le sacerdoce avec l'empire ? Le préfet, piqué de cette réponse, reprit : Je ne dis pas cela, impertinent, je vous exhorte à communiquer avec ceux avec qui l'empereur communique. Nous avons un pasteur, dit Euloge, et nous suivons ses ordres. Alors le préfet les envoya en Thrace, au nombre de quatre-vingts.

Les grands honneurs qu'ils reçurent pendant ce voyage excitèrent la jalousie de leurs ennemis. Car les villes et les bourgades venaient au-devant d'eux les féliciter de leur victoire. Valens en ayant reçu des plaintes, les fit séparer deux à deux, ayant soin de ne pas laisser ensemble ceux qui étaient parents. Les uns continuèrent de marcher en Thrace, d'autres furent envoyés aux extrémités de l'Arabie, d'autres dispersés dans les petites villes de Thébaïde. Euloge et Protogène furent envoyés à celle qui portait le nom d'Antinoüs. C'étaient les deux premiers du clergé d'Édesse, qui avaient longtemps pratiqué la vie monastique et fait de grands progrès dans la vertu. Ils trouvè-

<sup>1</sup> Theod., l. 4, c. 12 et 16. Ruf., l. 2, c. 5. Soc., l. 4, c. 18. Soz., l. 6, c. 18.

rent que l'évêque d'Antinoüs était catholique, et assistèrent à ses assemblées. Mais voyant qu'elles étaient peu nombreuses, et que la plupart des habitants étaient païens, ils s'appliquèrent à les convertir. Euloge s'enferma dans une cellule, où il pria jour et nuit. Protogène, instruit dans les saintes lettres et exercé à écrire en notes, ayant trouvé un lieu commode, y établit une école, où il montrait aux enfants cette manière d'écrire, et leur faisait apprendre les psaumes de David, ainsi que les passages du nouveau Testament les plus convenables. Un de ces enfants étant tombé malade, Protogène alla dans la maison, le prit par la main et le guérit par sa prière. Les pères des autres enfants l'ayant appris, le menaient dans leurs maisons et le priaient de secourir leurs malades ; mais il refusait de prier pour eux jusqu'à ce qu'ils fussent baptisés, et le désir de la guérison les y faisait consentir. Si quelqu'un se convertissait en santé, il le menait à Euloge, frappait à sa porte et le priaient de lui donner le baptême. Euloge souffrait avec peine qu'on interrompît sa prière ; mais Protogène lui représentait que rien n'est préférable au salut des âmes. Tout le monde s'étonnait de voir un homme qui savait si bien instruire et qui faisait de tels miracles, céder à un autre l'honneur d'administrer le baptême. On concluait que la vertu d'Euloge était encore plus éminente. Mais peut-être Protogène ne lui déférait-il que comme au plus ancien prêtre. C'est ainsi que ces deux saints profitèrent de leur exil <sup>1</sup>.

Comme il y avait beaucoup d'églises privées de pasteurs, saint Eusèbe de Samosate parcourait la Syrie, la Phénicie et la Palestine, déguisé en soldat ; il ordonnait des prêtres et des diacres, et d'autres clercs aux églises qui en manquaient ; et, quand il se rencontrait avec des évêques catholiques, il ordonnait même des évêques. Ce zèle le rendit insupportable aux ariens. On résolut donc de le bannir et de l'envoyer en Thrace. Celui qui en apportait l'ordre arriva sur le soir. Saint Eusèbe lui dit : Ne faites point de bruit et cachez le sujet de votre voyage ; car si le peuple l'apprend, il vous jettera dans le fleuve, et on m'accusera de votre mort. Ayant ainsi parlé, il célébra à l'ordinaire l'office du soir, et, quand tout le monde fut endormi, il sortit à pied avec celui de ses domestiques auquel il se fiait le plus, et qui le suivait, portant seulement un oreiller et un livre. Quand il fut arrivé au bord de l'Euphrate, qui passe au pied des murailles de la ville, il entra dans un bateau et se fit passer à Zeugma, autre ville à vingt-quatre lieues plus bas, sur l'Euphrate. Le jour venu, la consternation fut grande à Samosate ; car le domestique avait dit aux

<sup>1</sup> Theod., l. 4, c. 17 et 18. Soz., l. 6, c. 33 et 34.

amis de saint Eusèbe les ordres qu'il avait donnés touchant les personnes qui devaient le suivre et les livres qu'il fallait lui porter. Tous déploraient la perte de leur pasteur ; le fleuve fut bientôt couvert de barques, et, étant descendus à Zeugma où il était encore, ils le conjuraient en soupirant et jetant des torrents de larmes, de ne pas les abandonner à la merci des loups. Pour réponse, il leur lut le passage de l'apôtre, qui ordonne d'obéir aux puissances. Quand ils virent qu'ils ne pouvaient le persuader, ils lui offrirent, pour les besoins d'un si grand voyage, de l'or, de l'argent, des habits et des esclaves. Il se contenta de très-peu de chose, qu'il reçut de ses amis les plus particuliers, et il fortifia tous les assistants par ses instructions et ses prières, les exhortant à combattre pour la doctrine apostolique. Ensuite il prit le chemin du Danube pour aller au lieu de son exil.

Les ariens envoyèrent à Samosate, pour remplir sa place, un homme doux et modeste nommé Eunomius. Mais personne, de quelle condition que ce fût, ne venait avec lui s'assembler dans l'église ; on le laissait seul, sans vouloir lui parler ni même le voir. Un jour, étant au bain, comme il vit que ses valets en avaient fermé les portes et que plusieurs personnes attendaient dehors, il fit ouvrir et invita tout le monde à venir librement se baigner. Mais voyant encore que ceux qui étaient entrés s'arrêtaient, sans se mettre dans l'eau, il les pria d'y entrer avec lui ; et comme ils demeurèrent en silence, il crut que c'était par respect, et, pour ne pas les contraindre, il se retira promptement. Alors ils firent écouler l'eau dont il s'était lavé, comme infectée de son hérésie, et s'en firent donner d'autre. Ce qu'Eunomius ayant appris, il quitta la ville, jugeant qu'il y avait de la folie à y demeurer avec une telle aversion des habitants. A sa place, les ariens envoyèrent un nommé Lucius, hardi et violent. Comme il passait dans la rue, une balle, que les enfants se jetaient en jouant, passa entre les jambes de l'âne sur lequel il était monté. Aussitôt les enfants firent un grand cri, pensant que leur balle était maudite. Lucius s'en aperçut, et commanda à un de ses gens de voir ce qu'ils feraient. Ces enfants allumèrent un feu et firent passer leur balle au travers, pour la purifier. Telle était l'aversion du peuple de Samosate pour Lucius. Il n'en fut pas touché ; au contraire, il fit reléguer plusieurs ecclésiastiques, entre autres le prêtre Antiochus, neveu de saint Eusèbe et fils de son frère. Mais tout cela n'arriva pas en même temps ; car Antiochus fut quelque temps avec son oncle, et saint Basile, lui écrivant, le félicite de ce que l'exil lui donne occasion de le posséder plus en repos que lorsqu'il était occupé avec lui du gouvernement de l'Église <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Theod., l. 4, c. 13, 14, 15. Basil., *Epist.* 168.



Par l'exil de saint Eusèbe de Samosate et de saint Méléce d'Antioche, le poids des affaires, ou plutôt des calamités ecclésiastiques de l'Orient, retombait à peu près tout entier sur saint Basile. Ces calamités, jointes à des chagrins plus personnels, non-seulement empêchèrent le rétablissement de sa santé, habituellement débile, mais lui causèrent, vers 373, une maladie très-grave. Le bruit se répandit même qu'il était mort, et les évêques de la province arrivèrent à Césarée pour célébrer ses funérailles et lui donner un successeur. Se trouvant mieux, il profita de l'occasion pour les conjurer de déployer plus de zèle, afin de ne pas livrer les églises aux hérétiques. L'église si importante de Tarse, vacante par la mort de Silvain, son évêque, venait de tomber au pouvoir des ariens par la négligence des évêques catholiques des environs. Présents, ils lui promirent tout; absents, ils n'en faisaient rien. Ils lui étaient bien unis de communion, mais le cœur n'y était pas. Grégoire de Nazianze en assigne trois causes. Plusieurs ne s'accordaient avec lui sur la foi que parce qu'ils y étaient forcés par les peuples; en second lieu, ils se ressentaient encore du dépit que leur avait causé son élection; enfin, ce qu'ils lui pardonnaient le moins, c'était de se voir éclipsés par sa renommée et par sa gloire <sup>1</sup>. Il n'y eut pas jusqu'à son oncle paternel, instituteur de son enfance et évêque lui-même, qui ne lui témoignât alors de l'éloignement, scandale auquel saint Basile sut mettre fin par son humilité <sup>2</sup>. Grégoire, depuis évêque de Nysse, propre frère de Basile, se conduisit en cette occasion de manière à lui faire de la peine.

La division de la Cappadoce lui causa d'autres désagréments. Il s'y opposa autant qu'il put pour l'intérêt de sa ville de Césarée, qui en devait diminuer notablement. Mais sa résistance fut inutile; la Cappadoce fut partagée en deux provinces: la première, dont Césarée demeura métropole; la seconde, dont la capitale fut Tyane. Aussitôt Anthime, évêque de Tyane, prétendit que le gouvernement ecclésiastique devait suivre cette division faite par le gouvernement civil; que les évêques de la seconde Cappadoce devaient le reconnaître pour métropolitain, et que Basile n'avait plus de juridiction sur eux. Saint Basile voulait conserver les anciens usages et la division des provinces qu'il avait reçue de ses pères. Le nouveau métropolitain troublait les conciles, attirant au sien une partie des évêques, qui agissaient, à l'égard de saint Basile, comme s'ils ne l'eussent jamais connu. Anthime gagnait par ses persuasions une partie des prêtres, et changeait les autres. Comme il n'avait pas moins d'avarice que d'ambition, il

<sup>1</sup> Greg. Naz. *Orat.* 20, p. 355. — <sup>2</sup> Basil., *Epist.* 58, 59, 60.

pillait autant qu'il pouvait les revenus de l'église de Césarée, surtout ceux qui venaient de l'église de Saint-Oreste, dans le mont Taurus, et qui, pour arriver à Césarée, passaient par Tyane. Une fois, s'étant saisi d'un passage étroit, avec une troupe de brigands, il arrêta saint Basile qui passait et lui prit ses mulets. Pour donner un prétexte à ses violences, il accusait le saint d'errer dans la foi, et disait qu'il ne fallait pas payer le tribut aux hérétiques. Il se moquait encore de son exactitude à observer les canons, et ordonna, pour évêque d'une église d'Arménie, un nommé Fauste, que saint Basile avait refusé comme indigne de l'épiscopat.

Loin de se décourager par la conduite d'Anthime, saint Basile en profita pour l'utilité de l'Église, en créant dans le pays plusieurs nouveaux évêchés. Il en mit un à Sasime, petite bourgade au milieu du grand chemin qui traversait la Cappadoce et aux confins des deux nouvelles provinces, et il y destina saint Grégoire de Nazianze. Lui, qui craignait l'épiscopat, refusa d'abord et rejeta bien loin cette proposition, alléguant l'incommodité du lieu, qui n'était qu'un passage habité par des gens ramassés de toutes parts, plein de bruit et de misère, sans eau, sans verdure, sans agrément, où il aurait continuellement à livrer des combats contre Anthime. Il faut, disait-il, pour une telle vie, une vertu plus grande que la mienne; puis, se servant de toute la liberté que l'amitié donne, il reprochait à saint Basile de l'avoir trompé, en l'exhortant à la retraite, pour l'engager dans les affaires.

La plupart, touchés des plaintes de saint Grégoire, blâmaient avec lui la conduite de saint Basile; mais il n'en fut point ébranlé et demeura ferme dans sa résolution. Il rapportait tout au bien spirituel, et ne considérait point les intérêts de l'amitié quand il s'agissait du service de Dieu. La haute idée qu'il avait de l'épiscopat l'empêchait de regarder aucun siège comme trop petit; il connaissait l'humilité de son ami et ne craignait point de la mettre à de trop fortes épreuves. Son père même agissait de concert avec saint Basile pour lui faire accepter l'évêché de Sasime. Il reçut donc l'ordination, soumettant, comme il dit, plutôt sa tête que son cœur, et il prononça en cette occasion, suivant la coutume, un petit discours où il traite de tyrannie la violence qu'on lui a faite, et avoue sincèrement le ressentiment qu'il a eu contre Basile; mais il condamne ses premiers mouvements et déclare qu'il est sincèrement réconcilié avec lui <sup>1</sup>.

Cependant, comme il ne se pressait point d'aller à Sasime, saint Basile lui fit des reproches de sa négligence. « Ma plus grande affaire,

<sup>1</sup> Greg. Naz. *Orat.* 20, 5, 7.

lui répondit saint Grégoire, est de n'en avoir point : c'est ma gloire ; et si tout le monde faisait comme moi, l'Église n'aurait point d'affaires. » Il ne laissa pas de se mettre en devoir d'entrer en possession ; mais Anthime s'y opposa, et, se saisissant des marais de Sasime, il se moqua des menaces dont Grégoire voulut user contre lui. La dispute entre saint Basile et Anthime cessa par la multiplication des évêchés ; on en mit dans chaque ville, apparemment pour conserver à la métropole de Césarée autant d'évêchés que saint Basile en avait cédés à celle de Tyane, et ce tempérament fut très-avantageux pour l'instruction des peuples. On voit cependant, par les souscriptions du second concile œcuménique, tenu en 381, que la Cappadoce était encore comptée pour une seule province <sup>1</sup>.

Une autre peine encore plus sensible au cœur de Basile fut la rupture d'Eustathe de Sébaste. Le saint était lié d'amitié avec lui depuis longtemps, le regardant comme un homme d'une piété singulière. Depuis son épiscopat, il reçut auprès de lui plusieurs personnes de la part d'Eustathe, pour travailler avec lui. Dans la réalité, c'étaient des espions plutôt qu'autre chose. Cependant Eustathe, par ses variations dans la foi, s'était rendu suspect à plusieurs catholiques, principalement à son métropolitain, Théodote de Nicopolis, capitale de la petite Arménie, où Sébaste était située. Il ne voulait plus communiquer avec Eustathe ; mais saint Basile ne pouvait se résoudre à l'abandonner, étant persuadé de son innocence, principalement depuis qu'il avait fait profession de la foi de Nicée à Rome et à Tyane. Théodote ayant appelé saint Basile à un concile qu'il devait tenir, saint Basile crut que la charité l'obligeait à s'y trouver ; et, comme Sébaste était sur son chemin, il voulut, en passant, conférer avec Eustathe. Il lui proposa les chefs sur lesquels Théodote l'accusait d'hérésie, et le pria de lui dire nettement sa créance. Car, disait-il, je veux demeurer dans votre communion, si vous suivez la foi de l'Église : sinon je suis obligé de me séparer de vous. Ils eurent sur ce sujet un long entretien que la nuit interrompit sans qu'ils eussent rien conclu. Ils reprirent la conversation le lendemain matin, en présence d'un prêtre de Sébaste, qui s'opposait fortement à saint Basile ; mais enfin ils convinrent de tout, et, vers l'heure de none, ils se levèrent pour prier ensemble et rendre grâces à Dieu. Saint Basile voyait bien qu'il fallait encore tirer d'Eustathe une confession de foi par écrit ; mais il voulait, pour plus grande sûreté, la concerter avec Théodote et en recevoir de lui la formule. Cependant, Théodote ayant appris que saint Basile avait été voir Eustathe, sans s'informer d'au-

<sup>1</sup> *Vita S. Basil.*, c. 23 et 24, t. 3, édit. Bened.

tre chose, ne jugea plus à propos de l'appeler à son concile; de sorte que saint Basile fut obligé de s'en retourner, après avoir fait la moitié du chemin, bien affligé d'avoir pris tant de peine inutilement pour la paix des églises.

Quelque temps après, il vint à Gétase, terre appartenant à saint Méléce, qui y était alors. Théodote y était aussi; et comme il se plaignait de la liaison de saint Basile avec Eustathe, saint Basile expliqua le succès de la visite qu'il lui avait rendue, et comme il l'avait trouvé entièrement d'accord avec lui sur la foi; mais, dit Théodote, il y a renoncé assurément sitôt que vous avez été parti. Il n'est point capable, dit saint Basile, d'une telle duplicité; lui qui déteste le moindre mensonge; mais pour vous en assurer, présentons-lui un écrit où la foi soit clairement exprimée : s'il le refuse, je me séparerai de sa communion. Saint Méléce approuva la proposition : Théodote même y consentit, et pria saint Basile de venir visiter son église de Nicopolis, promettant de l'accompagner ensuite en Arménie. Il le laissa à Gétase sur cette parole. Mais quand saint Basile fut arrivé à Nicopolis, Théodote ne voulut pas même l'admettre aux prières du matin et du soir, sans en donner d'autre raison, sinon qu'il avait communiqué avec Eustathe.

Saint Basile porta patiemment cet affront, et ne s'en prit qu'à ses péchés. Il ne laissa pas de continuer son chemin de Nicopolis à Satale en Arménie. Car il était chargé, avec Théodote, d'établir des évêques dans cette province. L'empereur entraînait dans cette affaire, et le comte Térance, qui était chrétien et fort estimé de saint Basile, la lui avait recommandée. Le mauvais procédé de Théodote la rendait plus difficile; car il avait dans son diocèse des hommes pieux, habiles, instruits de la langue et des mœurs de la nation. Saint Basile ne laissa pas de l'entreprendre seul. Il pacifia les évêques d'Arménie, les exhortant à sortir de l'indifférence pernicieuse où ils vivaient, et leur donna des règles pour y remédier. L'église de Satale était vacante depuis l'an 360. Tout le peuple et les magistrats ayant demandé par un décret public un évêque à saint Basile, il leur en donna un nommé Peménus. C'était un de ses parents, dont il se servait utilement pour le gouvernement de son église de Césarée, et qui lui était très-cher, ainsi qu'à tout son peuple; mais il s'en priva pour cette église, à laquelle il le crut nécessaire<sup>1</sup>.

Cependant il voyait que la foi d'Eustathe de Sébaste était toujours suspecte aux autres, quoique pour lui il ne s'en défiât point encore; que les soupçons s'étendaient sur lui-même, et que, quelque soin

<sup>1</sup> Basil., *Epist.* 99.

qu'il prit pour s'en justifier, c'était toujours à recommencer. Voyant donc cela, et se trouvant encore à Nicopolis, il se chargea de porter à Eustathe une profession de foi par écrit, qu'il dressa de concert avec Théodote, et que nous avons encore. Elle tend principalement à établir l'autorité du symbole de Nicée, qui y est rapporté tout au long. Elle explique comment il n'admet en Dieu qu'une essence, contre les ariens, et plusieurs hypostases, contre les sabelliens. Elle prononce anathème contre ceux qui faisaient du Saint-Esprit une créature. Marcel d'Ancyre y est nommément condamné, mais pour avoir confondu substance et hypostase. Ce n'est, au fond, qu'un mal-entendu. Car, comme l'avait bien remarqué saint Athanase et le concile d'Alexandrie, ceux des catholiques qui disaient qu'en Dieu il n'y a qu'une hypostase entendaient une substance; et ceux qui disaient trois hypostases, entendaient trois personnes. Eustathe souscrivit à cette profession de foi en ces termes : « Moi Eustathe, évêque, je vous ai lu et notifié ceci, à vous Basile; je l'ai approuvé et j'y ai souscrit en présence de notre frère Fronton, du chorévêque Sévère et de quelques autres clercs <sup>1</sup>.

Saint Basile, ayant cette souscription, indiqua un concile des évêques du pays, c'est-à-dire de Cappadoce et d'Arménie, pour établir entre eux une union solide. Eustathe promit de s'y trouver et d'y amener ses disciples. Le temps et le lieu étaient marqués; le lieu appartenait à saint Basile, qui s'y rendit le premier pour recevoir ceux du voisinage, et envoya des courriers à ceux qui tardaient. Cependant personne ne venait du côté d'Eustathe; et ceux que saint Basile y envoya, rapportèrent qu'ils avaient trouvé ses partisans alarmés, murmurant de ce qu'on leur avait proposé une foi nouvelle, et protestant d'empêcher Eustathe d'aller au concile. Enfin, après avoir été longtemps attendu, il envoya un homme avec une lettre d'excuse, sans aucune mention de tout ce qui s'était passé. Les prélats qui étaient accourus avec joie auprès de saint Basile, dans l'espérance d'une bonne paix, furent obligés de se séparer confus et affligés. Ainsi il reconnut enfin l'hypocrisie d'Eustathe, et que ceux qui l'en avaient averti depuis si longtemps, le connaissaient mieux que lui; il prit le parti de s'en humilier profondément.

Ce qui obligea Eustathe à lever le masque, c'est qu'il craignit que la communion de saint Basile et la profession de foi qu'il avait signée ne lui nuisissent auprès d'Euzoïus, évêque arien d'Antioche, et à la cour; car il réglait sa foi sur son intérêt et s'accommodait au temps. Il commença donc à déclamer contre saint Basile dans les assemblées

<sup>1</sup> Basil., *Epist.* 125.

publiques, et à l'accuser d'erreurs dans la doctrine. Peu de temps après, il alla en Cilicie et donna à un certain Gélase une profession de foi tout arienne. Étant de retour, il écrivit à saint Basile qu'il renonçait à sa communion. Pendant trois années entières, il ne cessa d'invectiver contre son ancien ami et protecteur, qui garda un douloureux silence<sup>1</sup>.

Cependant saint Basile était lui-même suspect à plusieurs évêques, précisément à cause d'Eustathe, avec lequel il n'avait pas encore rompu ouvertement. Les évêques maritimes, que l'on croit être ceux de la province du Pont, étant refroidis à son égard, furent assez longtemps sans lui écrire ; mais il les prévint par une lettre qui est un modèle d'humilité et de charité. Il s'excuse d'abord de n'avoir point été les voir, sur sa mauvaise santé, le soin des églises et la persécution dont ceux à qui il écrit étaient exempts. Il dit qu'il eût été convenable à leur charité de lui écrire, pour le consoler, ou le corriger, s'il a manqué. Il offre de se justifier, pourvu que ce soit en présence de ses adversaires. « Si nous sommes convaincus, dit-il, nous reconnaitrons notre faute ; vous serez excusables devant le Seigneur de vous être retirés de notre communion, et ceux qui nous auront convaincus recevront la récompense d'avoir publié notre malice cachée. Si vous nous condamnez sans nous avoir convaincus, tout ce que nous y perdrons sera votre amitié, qui véritablement est le plus précieux de tous nos biens. » Ensuite, pour montrer la nécessité de conserver l'union, il dit : « Nous sommes les enfants de ceux qui ont établi pour loi que, par de petits caractères, les signes de communion passent d'une extrémité de la terre à l'autre. » Il parle des lettres formées ou ecclésiastiques. Il propose ensuite une conférence ou chez eux ou en Cappadoce, pour traiter toutes choses charitablement, et dit qu'encore qu'il écrive seul, c'est de l'avis de tous les frères de Cappadoce<sup>2</sup>.

Il eut encore à se défendre des calomnies qui se répandaient contre lui dans Néocésarée, sa patrie. « Si mes péchés ne sont pas sans remède, suivez, dit-il, le précepte de l'Apôtre, qui dit : Reprenez, blâmez, consolez ; si mon mal est incurable, qu'on le rende public pour en préserver les églises. Il y a des évêques, qu'on les appelle pour en connaître ; il y a un clergé en chaque église, qu'on assemble les plus considérables. Y parle hardiment qui voudra, pourvu que ce soit un examen juridique et non pas un combat d'injures. Si ma faute regarde la foi, qu'on me montre l'écrit et qu'on examine sans prévention si ce n'est point l'ignorance de l'accusateur qui le fait paraître criminel. » Pour preuve de la pureté de sa foi, il marque la mul-

<sup>1</sup> Basil., *Epist.* 244. — <sup>2</sup> *Epist.* 203.

titude des églises avec lesquelles il était uni de communion : celles de Pisidie, de Lycaonie, d'Isaurie, de l'une et l'autre Phrygie, de l'Arménie citérieure, de Macédoine, d'Achaïe, d'Illyrie, de Gaule, d'Espagne, de toute l'Italie, de Sicile, d'Afrique, de ce qui restait de catholiques en Égypte et en Syrie. « Sachez donc, ajoute-t-il, que quiconque fuit notre communion se sépare de toute l'Église, et ne me réduisez pas à la nécessité de prendre une résolution fâcheuse contre une église qui m'est si chère. Interrogez vos pères : ils vous diront que, quelque éloignées qu'éussent les églises par la situation des lieux, elles étaient unies pour les sentiments et gouvernées par le même esprit ; les peuples se visitaient continuellement, le clergé voyageait sans cesse ; la charité réciproque des pasteurs était si abondante, que chacun regardait son confrère comme son maître et son guide dans les choses de Dieu <sup>1</sup>. »

N'ayant pas même reçu une réponse à cette première lettre, il leur en écrivit une seconde plus véhémement, pour réfuter les vains prétextes de leur éloignement. « On nous accuse, dit-il, d'avoir des hommes qui s'exercent à la piété après avoir renoncé au monde. En vérité, je donnerais ma vie entière pour être coupable d'un tel crime. J'apprends qu'en Égypte il y a des hommes de cette vertu ; il y en a quelques-uns en Palestine, on dit qu'il y en a en Mésopotamie : nous ne sommes que des enfants en comparaison de ces hommes parfaits. S'il y a des femmes qui se conforment à l'Évangile, préférant la virginité au mariage, elles sont heureuses, en quelque endroit du monde qu'elles soient ; chez nous, il n'y a que de petits commencements de ces vertus. » On accusait aussi saint Basile d'avoir introduit la psalmodie et une forme de prières différente de l'usage de Néocésarée. A quoi il répond que la pratique de son église est conforme à toutes les autres. « Chez nous, dit-il, le peuple se lève la nuit pour aller à l'église, et, après s'être confessé à Dieu avec larmes, il se lève de la prière et s'assied pour la psalmodie ; étant divisés en deux, ils se répondent l'un à l'autre pour se soulager ; ensuite, un seul commence le chant et les autres lui répondent. Ayant ainsi passé la nuit en psalmodiant diversement et en priant de temps en temps, quand le jour est venu, ils offrent à Dieu, tout d'une voix, le psaume de la confession. Si vous nous fuyez pour cela, fuyez aussi les Égyptiens, ceux des deux Libyes, de la Thébàide, de la Palestine, les Arabes, les Phéniciens, les Syriens, ceux qui habitent vers l'Euphrate ; en un mot, tous ceux qui estiment les veilles, les prières et la psalmodie en commun <sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Basil., *Epist.* 204.— <sup>2</sup> *Ibid.*, 207.

L'aversion d'une partie de Néocésarée pour saint Basile alla si loin, qu'ayant appris qu'il était arrivé dans le voisinage, en la maison de campagne où il avait été élevé pendant sa jeunesse, et qui était habitée alors par saint Pierre, son frère, depuis évêque de Sébaste, sainte Macrine, sa sœur, et plusieurs solitaires et vierges, ils s'imaginèrent qu'il voulait venir dans leur ville pour poursuivre ses calomniateurs et s'y attirer les applaudissements et les louanges du peuple. Bientôt toute la ville fut en rumeur; ses adversaires s'enfuirent sans que personne les poursuivît, et l'on fit venir à prix d'argent des conteurs de fables et des rêveurs, qui, contrefaisant les prophètes, assuraient avec serment, sur les imaginations qu'ils en avaient eues en songe et qui étaient causées par les fumées du vin, que Basile avait une doctrine bien dangereuse et un poison capable de tuer les âmes. De sorte que le saint était accablé d'injures dans cette ville, et le sujet ordinaire de la raillerie dans les festins publics, jusque-là qu'on ne craignait pas de l'appeler un fou et un insensé. Saint Basile écrivit une troisième lettre adressée aux principaux de Néocésarée. Il leur fait voir que ceux qui l'ont calomnié dans leur ville n'en ont agi de la sorte que pour mieux cacher leurs erreurs; que ces erreurs sont celles de Sabellius; que ce n'est qu'un judaïsme déguisé, qui, en enseignant que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ne sont que la même chose sous différents noms, anéantit la préexistence du Verbe, l'incarnation du Fils, sa descente aux enfers, sa résurrection, le jugement, et nie aussi, par conséquent, les opérations personnelles du Saint-Esprit. Basile reconnaît avec douleur et confusion que, parmi ces faux docteurs, il y avait de ses parents. On voit dans cette lettre pourquoi le saint, non content que l'on dit trois personnes, voulait encore que l'on dit trois hypostases : c'est que les Sabelliens reconnaissaient en Dieu trois personnes ou personnages, dans ce sens que le même Dieu avait fait successivement les personnages de Père, de Fils et de Saint-Esprit; mais ils ne voulaient pas reconnaître trois hypostases, trois personnes réellement subsistantes <sup>1</sup>.

Malgré cela, le clergé de saint Basile jouissait d'une grande renommée. On le voit par ce qui suit. Innocent était évêque d'une ville grande et célèbre, assez éloignée de Césarée, mais dans l'Orient et exposée aux tempêtes qui s'élevaient continuellement dans l'Église. Son grand âge le fit penser à se donner un successeur, et il s'adressa pour cet effet à saint Basile, lui protestant qu'il serait son accusateur devant Dieu s'il négligeait de rendre ce service à l'Église. Mais, comme celui qu'Innocent lui avait demandé était jeune et qu'il n'a-

<sup>1</sup> *Epist.* 210.



vait pas toutes les qualités nécessaires pour soutenir le poids d'un grand diocèse, il lui offre, comme le plus digne de ses prêtres, un autre qui l'était depuis plusieurs années : de mœurs solides, savant dans les canons, exact dans la foi, vivant dans les exercices de la vie ascétique et ayant le corps consumé d'austérités, pauvre et sans aucun bien en ce monde ; en sorte qu'il n'avait pas de pain, s'il ne le gagnait par le travail de ses mains, comme les frères qui étaient avec lui <sup>1</sup>.

Cependant il ne faut pas s'imaginer que tout fût parfait. Plusieurs chorévêques faisaient des ordinations à prix d'argent, croyant en cela ne pas pécher, parce qu'ils ne recevaient l'argent qu'après l'ordination faite. Saint Basile s'opposa fortement à cet abus, au commencement de son épiscopat ; il écrivit pour en faire connaître le mal, et menaça d'éloigner des autels ceux qui, à l'avenir, tomberaient dans la même faute <sup>2</sup>. Ces mêmes chorévêques, voulant s'attirer toute l'autorité, ne se souciaient plus d'avertir l'évêque de la promotion des clercs, et permettaient aux prêtres et aux diacres d'admettre dans le ministère ceux qu'ils voulaient. Ceux-ci y admettaient leurs parents et leurs amis sans en faire aucun examen, et par là remplissaient l'Église de sujets indignes. Il y en avait même beaucoup qui entraient dans le clergé pour échapper au service militaire, en sorte que l'on comptait un grand nombre de clercs dans chaque village. Toutefois, quand il fallait que les chorévêques en nommassent pour le ministère des autels, c'est-à-dire pour être ordonnés diacres ou prêtres, ils étaient contraints d'avouer qu'ils n'en trouvaient point qui en fussent dignes. Pour remédier à cet abus, saint Basile renouvela les canons des Pères, et ordonna que les chorévêques lui fourniraient le catalogue des ministres de chaque village, qu'ils en garderaient un semblable, afin qu'on pût les confronter, et qu'il ne serait permis désormais à personne de s'y inscrire à son gré. Il déclara, de plus, que l'on remettrait au rang des laïques ceux qui auraient été admis par les prêtres ; qu'on les examinerait de nouveau, et que ceux qui seraient jugés dignes seraient reçus par les chorévêques, mais après lui en avoir donné avis <sup>3</sup>. Une autre fois, ayant appris par un chorévêque qu'un prêtre de la campagne nommé Parégoire, âgé de soixante et dix ans, et qui gouvernait un peuple fort nombreux, avait chez lui une fille, c'est-à-dire une de ces vierges qui avaient voué leur virginité, il lui ordonna de s'en séparer et de la mettre hors de sa maison, lui interdisant toutes ses fonctions jusqu'à ce qu'il eût obéi ; non qu'il soupçonnât du désordre dans ce

<sup>1</sup> *Epist.* 81. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 53. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 54.

vieillard, mais à cause du scandale et du mauvais exemple que cela donnerait aux autres <sup>1</sup>.

La patience de saint Basile fut encore plus exercée par un certain Glycérius. Il était moine de profession et diacre de l'église de Venuse. Le saint l'avait ordonné dans l'intention qu'il aiderait au prêtre à pourvoir aux besoins de cette église ; car il avait du talent pour les ouvrages des mains. Glycérius négligea le ministère qu'on lui avait confié, et, de sa propre autorité, il rassembla une troupe de vierges, les unes de gré, les autres de force, et se mit à leur tête, prenant le titre et l'habit de patriarche. S'étant procuré par cette industrie de quoi vivre, il se moqua du prêtre, du chorévêque, de saint Basile même, et alluma la sédition dans la ville et parmi le clergé. Saint Basile et le chorévêque essayèrent de le ramener à son devoir en le reprenant avec douceur de ses égarements. Mais pour éviter leur correction, Glycérius, accompagné de plusieurs jeunes hommes, enleva autant qu'il put de vierges, et s'enfuit de nuit avec elles. Comme la ville était remplie de monde, à cause d'une assemblée qui s'y tenait, tous virent passer cette troupe de filles qui sautaient et dansaient en suivant les jeunes gens qui marchaient les premiers. Ce qui faisait rire les uns et gémir les autres. Les parents de ces extravagantes les supplièrent à genoux et avec larmes de rentrer chez eux ; mais Glycérius les fit accabler d'injures. Il vint avec sa troupe à Nazianze, où saint Grégoire les recueillit, afin d'empêcher, autant que possible, le déshonneur qui reviendrait à l'Église d'une action de cette nature. Saint Basile l'ayant su écrivit à Grégoire pour l'informer de ce que Glycérius avait fait, et le pria de le lui envoyer avec ces jeunes filles. « Si vous ne le renvoyez point, ajoute-t-il, rendez du moins ces vierges à l'Église, qui est leur mère ; si vous ne pouvez pas le faire, laissez la liberté de revenir à celles qui le voudront. Si Glycérius revient en bon ordre et avec modestie, on lui pardonnera ; s'il y manque, je l'interdis de ses fonctions. » Il écrivit à peu près dans les mêmes termes à Glycérius même ; mais comme il ne revenait point et que les vierges continuaient à rester avec lui, il écrivit une seconde lettre à Grégoire pour le presser de les renvoyer ; car il avait beaucoup de peine à se résoudre de les retrancher de la communion de l'Église, quoiqu'il pût le faire avec justice <sup>2</sup>.

Lorsque des Macédoniens, qui n'iaient généralement la divinité du Saint-Esprit, se présentaient pour se réunir à l'Église, Basile usait à leur égard d'une certaine condescendance. Sans les obliger à dire

<sup>1</sup> *Epist.* 55. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 169, 170, 171.

expressément que le Saint-Esprit est Dieu, il leur demandait simplement de confesser la foi de Nicée, de déclarer qu'ils ne croyaient pas le Saint-Esprit une créature, et ne communiqueraient point avec ceux qui le croiraient tel. Lui-même, dans ses écrits et ses discours publics, s'abstenait de lui donner formellement le nom de Dieu, quoiqu'il usât de termes équivalents et qu'il montrât sa divinité par des preuves invincibles. La raison de cette conduite était la circonstance du temps. Il voyait que les hérétiques, avec la protection de Valens, ne cherchaient qu'un prétexte pour chasser de leurs sièges les évêques les plus zélés pour la vérité, et lui-même, tout le premier ; que l'église d'Orient était pleine de divisions et de troubles. Il pensait donc que le moyen le plus efficace pour conserver la religion était de procurer la paix, usant à l'égard des faibles de toute la condescendance possible ; il espérait qu'après la réunion, Dieu les éclairerait davantage par le commerce des catholiques et par l'examen paisible de la vérité. C'est ainsi que saint Grégoire de Nazianze justifie la conduite de son ami, qui s'en explique lui-même en ce sens dans deux lettres aux prêtres de Tarse <sup>1</sup>.

Saint Basile n'avait pas laissé de nommer le Saint-Esprit Dieu dans des écrits publics, lorsqu'il le croyait utile, comme dans sa lettre à l'église de Césarée, écrite vers l'an 363. Et il en usa toujours ainsi dans les entretiens particuliers, surtout avec saint Grégoire de Nazianze, à qui il protesta, comme ce saint le témoigne, qu'il voulait perdre le Saint-Esprit, s'il ne l'adorait avec le Père et le Fils comme leur étant consubstantiel. Ils étaient même convenus que, tandis que Basile userait de ces précautions, Grégoire, qui était moins exposé à la persécution, prêcherait hautement cette vérité. En un repas où Grégoire se trouva avec plusieurs de leurs amis communs, la conversation tomba sur saint Basile. Tous en parlaient avec admiration et louaient ensemble les deux amis, quand un des convives, qui était moine, s'écria : Vous êtes de grands flatteurs. Louez tout le reste, j'y consens ; mais pour le capital, qui est l'orthodoxie, ni Basile ni Grégoire ne méritent des louanges : l'un la trahit par ses discours, l'autre par son silence. Où l'avez-vous appris, dit Grégoire, téméraire que vous êtes ? Le moine répondit : Je viens de la fête du martyr Euppsychius, et là j'ai ouï le grand Basile parler merveilleusement bien de la divinité du Père et du Fils ; pour le Saint-Esprit, il a passé à côté. D'où vient, ajouta-t-il, regardant Grégoire, que vous-même vous parlez clairement de la divinité du Saint-Esprit, comme vous fîtes en une telle assemblée, et que Basile en parle obscurément et

<sup>1</sup> *Epist.* 113 et 114.

avec plus de politique que de piété ? C'est, répondit Grégoire, que je suis un homme caché et peu connu ; ainsi je parle sans conséquence. Basile est illustre par lui-même et par son église ; tout ce qu'il dit est public : on lui fait une guerre acharnée, et les hérétiques cherchent à relever quelques paroles de sa bouche afin de le chasser de l'église, lui qui est presque la seule étincelle qui nous reste. Il vaut donc mieux céder un peu à cet orage et faire connaître la divinité du Saint-Esprit par d'autres paroles : la vérité consiste plus dans le sens que dans les mots. Mais quoi que pût dire saint Grégoire de Nazianze, les assistants ne goûtèrent point ces ménagements <sup>1</sup>.

Saint Athanase, au contraire, approuvait hautement cette condescendance. On le voit par deux de ses lettres, où il parle ainsi : « Quant à ce que vous m'avez demandé touchant les moines de Césarée qui s'opposent à notre frère l'évêque Basile, ils auraient raison si sa doctrine était suspecte ; mais ils sont assurés, comme nous le sommes tous, qu'il est la gloire de l'Église et qu'il combat pour la vérité : loin de le combattre lui-même, il faut approuver sa bonne intention. Car, suivant ce que j'ai appris, ils se chagrinent en vain ; et je suis persuadé qu'il se fait faible avec les faibles, afin de les gagner. Nos frères doivent louer Dieu d'avoir donné à la Cappadoce un tel évêque. Mandez-leur que c'est moi qui l'écris, afin qu'ils aient les sentiments qu'ils doivent pour leur père, et qu'ils conservent la paix des églises <sup>2</sup>. »

Dans le temps même que saint Athanase défendait son ami de Césarée, il était obligé de combattre les erreurs d'un autre : c'était Apollinaire, évêque de Laodicée. Prodiges de littérature, d'une vie édifiante, ayant défendu la foi contre les ariens et contre Julien l'Apostat, honoré de l'amitié et des lettres de saint Athanase, il aurait pu être une autre colonne de l'Église, s'il avait persévéré jusqu'à la fin dans la pureté de la doctrine. Mais, enflé de son génie, s'appuyant plus volontiers sur les raisonnements humains que sur l'Écriture et la tradition, aimant à réfuter tout ce que disaient les autres, il lui arriva, tout en combattant les ariens, de s'approprier une de leurs erreurs jusqu'alors peu remarquée : c'était de dire que le Verbe de Dieu, dans son incarnation, n'avait pris de l'homme que la chair et non pas l'âme raisonnable. A cette erreur première, l'esprit inconstant et sophistique d'Apollinaire et de ses disciples ajouta des variations souvent contradictoires. Tantôt, qu'il y avait en Jésus-Christ une âme avec le corps, mais une âme purement sensitive, et que la divinité tenait lieu d'entendement ; que l'âme raisonnable étant

<sup>1</sup> Greg., *Epist.* 26. — <sup>2</sup> Athan., t. 2, p. 956 et 957.

la source du péché, le Sauveur n'avait pas dû la prendre. Tantôt, que le corps de Jésus-Christ était consubstantiel au Verbe : d'où il suivait que ce corps n'était point tiré de Marie, puisqu'il était éternel comme la Divinité, ou que la divinité du Verbe avait changé de nature en devenant chair. Tantôt, que le corps de Jésus-Christ était descendu du ciel, et par conséquent qu'il était d'une autre nature que le nôtre, et qu'il s'était dissipé après la résurrection ; en sorte qu'il avait été homme en apparence, plutôt qu'en effet. Tantôt, que Jésus-Christ était un homme adopté pour être Fils de Dieu et par conséquent semblable aux autres prophètes. Tantôt, que le Verbe de Dieu était un autre que le Christ, fils de Marie, qui avait souffert. Tantôt ils accusaient ceux qui reconnaissaient en Jésus-Christ deux natures entières, de le diviser en deux et d'en faire deux personnes <sup>1</sup>.

Ces erreurs se répandaient sans bruit ; l'auteur ne paraissait pas. Dès 362, quelques disciples d'Apollinaire en ayant été soupçonnés, les désavouèrent au concile d'Alexandrie, et confessèrent que le Verbe, étant dans la forme de Dieu, avait pris la forme de serviteur, un corps animé d'une âme raisonnable ; qu'ainsi le même Christ est Fils de Dieu et Fils de l'homme, avant Abraham et après, interrogé comme homme où était Lazare, et le ressuscitant comme Dieu. Vers l'an 371, d'autres personnes, ayant reproduit la plupart de ces erreurs dans un concile de Corinthe, y finirent également par les désavouer, et Épictète, évêque de la ville, en rendit compte à saint Athanase. Adelphius, évêque d'Égypte et confesseur, ainsi que le philosophe Maxime, réfutèrent d'autres de ces erreurs qu'on reproduisait ailleurs, et envoyèrent tous deux leurs écrits au saint évêque d'Alexandrie. Enfin un ami le sollicita d'en faire lui-même une réfutation. Il répondit aux trois premiers par trois lettres, et au quatrième par deux livres *de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ*.

Dans ces ouvrages, que nous avons entiers, ainsi que dans des fragments d'autres, il expose si nettement la doctrine de l'incarnation, y réfute si bien les erreurs d'Apollinaire, sans le nommer cependant, qu'il y réfute d'avance celles de Nestorius et d'Eutychès. Il fait voir qu'elles étaient contraires non-seulement à l'Écriture et au bon sens, mais encore à elles-mêmes, et qu'elles tombaient précisément dans les inconvénients qu'elles reprochaient à tort à la doctrine catholique. Il fait voir que l'union du Verbe avec la nature humaine s'est faite dans le sein de la Vierge, et qu'elle s'y est faite de ma-

<sup>1</sup> Tillemont, Ceillier, Fleury.

nière que, depuis le moment de cette union, le Verbe et l'homme ne font plus qu'un seul et même Jésus-Christ, qui est Dieu parfait et homme parfait, non par le changement des perfections divines en perfections humaines, ni par la division des perfections de ces deux natures, mais à cause de leur union en une même personne. Aussi, soit dans ces écrits, soit dans les autres, donne-t-il au moins huit fois à la sainte Vierge le nom de théotocos, c'est-à-dire mère de Dieu. Il enseigne que Jésus-Christ, Dieu parfait et homme parfait, est consubstantiel au Père en tant que Dieu, et consubstantiel à nous en tant qu'homme; qu'il a rempli toutes les fonctions attachées à la nature humaine, excepté le péché, attendu que le péché n'est pas de la nature de l'homme, mais l'œuvre de sa volonté, séduite par Satan. Que, comme il y a en lui deux natures, de là vient qu'il est quelquefois appelé Dieu et homme dans l'Écriture, quoiqu'en lui Dieu et l'homme ne fassent qu'un seul Christ.

« Ce qu'il a souffert dans son corps, dit-il en particulier dans sa lettre au philosophe Maxime, il l'a magnifiquement relevé comme Dieu. Ainsi, il avait faim dans sa chair, et, comme Dieu, il rassasiait ceux qui avaient faim. Comme homme, il demande où est Lazare, et, comme Dieu, il le rappelle à la vie. Que nul donc ne se raille en disant qu'il a été enfant, qu'il a crû avec l'âge, qu'il a mangé, qu'il a bu, qu'il a souffert. Car s'il a été enfant dans la crèche, il s'y est fait adorer des mages; si, jeune encore, il est descendu en Égypte, il y a renversé les idoles; s'il a été crucifié dans sa chair, il a ressuscité des morts pourris depuis longtemps <sup>1</sup>. » Et dans sa quatrième lettre à Sérapion : « En Jésus-Christ, les opérations divines ne se faisaient pas sans la nature humaine, ni les opérations humaines sans la nature divine; mais le même faisait tout conjointement et sans division <sup>2</sup>. Quand il dit : Mon Père, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi! cependant que votre volonté soit faite et non pas la mienne; l'esprit est prompt, mais la chair est faible, — Jésus-Christ a fait voir qu'il avait deux volontés : l'une humaine, qu'il appelle la sienne, qui demande l'éloignement du calice; l'autre divine, qu'il dit être prompte, et qu'il appelle la volonté de son Père. Mais il était exempt de cupidité et de pensées humaines, toutes ses pensées et tous ses désirs dépendant de la volonté du Verbe. » C'est en ce sens que le même saint Athanase dit qu'en Jésus-Christ la volonté était de la divinité seule <sup>3</sup>.

Voilà comme il prévenait dès lors la future erreur des monothélites. Il dit encore : « En Jésus-Christ, nous n'adorons pas le corps

<sup>1</sup> Athan., t. 1, 919 et 920. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 705. — <sup>3</sup> *Ibid.*, p. 887, 948, 1270.

séparément du Verbe, ni le Verbe séparément du corps, mais le corps uni au Verbe et uni d'une manière indissoluble. Ainsi, pendant que son corps était dans le tombeau, son âme descendit dans les enfers pour mettre en liberté celles qui y étaient détenues; mais son âme était toujours unie au Verbe ainsi que son corps. Au reste, il ne faut pas distinguer dans Jésus-Christ la gloire de Dieu d'avec la gloire de l'homme; elle est une et la même. Ainsi, quand nous adorons le Seigneur dans la chair, nous n'adorons pas la créature, mais le Créateur revêtu d'un corps, par une seule et même adoration<sup>1</sup>. »

Saint Athanase ne parle pas moins bien de la divinité du Saint-Esprit. Non-seulement il en prouve la divinité dans plusieurs de ses ouvrages, tels que ses *Lettres à Sérapion*, son *Traité de l'Incarnation*, contre les ariens, et particulièrement son *Traité de la Trinité et du Saint-Esprit*; mais il y marque encore assez clairement qu'il le croyait procéder du Père et du Fils. Il le dit en termes formels du Père : et, ce qui fait voir qu'il pensait de même du Fils, c'est qu'il assure que le Saint-Esprit est le propre Esprit du Fils, que c'est par lui qu'il est donné et envoyé; qu'il est le souffle, la *spiration* vivante et subsistante du Fils; qu'il est tellement dans le Père qui l'envoie et dans le Fils qui le porte, qu'il ne peut en être séparé; que tout ce qu'a le Saint-Esprit, c'est du Verbe qu'il le reçoit; qu'il est du Fils et de la substance du Père; qu'il est appelé son image et qu'il l'est réellement; que ce n'est pas le Saint-Esprit qui unit le Verbe avec le Fils; mais que c'est plutôt le Fils qui l'unit au Père; qu'enfin le Fils est, avec Dieu le Père, la source d'où le Saint-Esprit tire son origine<sup>2</sup>.

Ce qu'il dit sur la présence réelle et la transsubstantiation dans l'eucharistie, répond dignement à ce qui précède. Voici ses paroles, tirées de son discours aux baptisés, et reproduites par Euty chius, patriarche de Constantinople : « Le baptisé verra les lévites portant le pain et le calice du vin, et préparant la table sacrée. Avant que les prières et les supplications ne soient accomplies, il n'y a que le pain et le calice; mais dès que sont accomplies les grandes et merveilleuses prières, alors le pain devient le corps et le calice le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Et un peu plus loin : « Arrivons à la confection des mystères : Là est le pain et là est le calice; lesquels, en effet, tant que les prières et les supplications ne sont pas achevées, conservent tout simplement leur nature; mais aussitôt que les grandes prières et les saintes supplications sont montées au ciel, le

<sup>1</sup> Athan., t. 1, p. 915, 916, 933, 951, 952, et Ceillier. — <sup>2</sup> Athan., p. 877, 978, etc. Ceillier.

*Verbe descend dans le pain et dans le calice, et son corps est formé*<sup>1</sup>. »

Sérapion, à qui sont adressés plusieurs écrits de saint Athanase, était lui-même un saint et savant docteur de l'Église. La beauté du génie, jointe à une connaissance profonde de la littérature sacrée et profane, lui fit donner le surnom de *Scolastique*. Après avoir exercé quelque temps la fonction de catéchiste à Alexandrie, il se retira dans le désert, où il devint une des plus brillantes lumières de l'état monastique. Il visitait quelquefois saint Antoine, qui l'instruisait de ce qui se passait dans les lieux fort éloignés de la montagne; et ce saint, qui l'aimait, lui laissa en mourant une de ses tuniques de poil. Sérapion fut tiré de sa retraite, et placé sur le siège épiscopal de Thmuïs, ville célèbre de la basse Égypte; il fut ensuite banni pour la foi, dont il avait pris hautement la défense avec saint Athanase; ce qui fait que saint Jérôme lui donne le titre de confesseur. Quelques personnes qui professaient la consubstantialité du Verbe, niant la divinité du Saint-Esprit, il s'éleva avec zèle contre cette hérésie naissante, et en informa saint Athanase, en 359. Ce grand homme, qui était alors caché dans le désert, écrivit à Sérapion quatre lettres, qui sont le premier ouvrage où l'hérésie des Macédoniens ait été expressément réfutée.

Cependant le saint évêque de Thmuïs s'appliquait de plus en plus à prémunir les fidèles contre les erreurs d'Arius et de Macédonius; il composa aussi un excellent traité contre les manichéens. Il y fait voir que nos corps peuvent être des instruments de vertu, que nos âmes peuvent être perverties par le péché; qu'il n'y a point de créature dont il ne soit possible de faire un bon usage; que les hommes peuvent être successivement vertueux et vicieux; qu'il y a par conséquent de la contradiction à dire, avec les manichéens, que nos âmes sont l'ouvrage de Dieu et que nos corps sont l'ouvrage du démon.

Ce fut à la prière de Sérapion que saint Athanase écrivit la plupart de ses livres contre les ariens; et cet illustre défenseur de la consubstantialité du Verbe avait une telle idée de ce saint, qu'il le chargeait de la révision de ses ouvrages, résolu de s'en tenir aux corrections et aux additions qu'il y voudrait faire. Sérapion mourut en exil pour la foi. L'Église l'honore le 21 mars. Le cardinal Maï a publié récemment une lettre aussi élégante que pieuse du saint évêque aux solitaires d'Égypte. Il décrit avec amour la sainteté et le bonheur de leur état. Hommes, ils mènent sur la terre la vie des anges. Ils ont quitté le monde avec ses passions, ses troubles, ses misères, et trouvent dans les déserts et les montagnes une tranquil-

<sup>1</sup> Maï, *Scriptor. Veter.*, t. 9, p. 625, et præfatio, p. xvii.



lité, une paix, une joie inaltérable. Quoique séparés du monde, ils ne sont pas inutiles au monde. Dix justes auraient préservé Sodome de la ruine : combien donc tant de milliers de justes n'obtenaient-ils pas de grâces temporelles et spirituelles au monde entier ? Le monde même le comprenait alors ; on accourait des pays les plus lointains pour voir de près les merveilles de la Thébaïde. Les rois eux-mêmes se croyaient heureux de consulter un saint Antoine, un saint Ammon, un saint Macaire <sup>1</sup>. — Mais revenons à saint Athanase.

Après quarante-six ans d'épiscopat, avant et pendant lequel il ne cessa de combattre toutes les hérésies de son temps, et en elles les principales hérésies à venir ; après avoir traversé les temps les plus difficiles et les embûches des ennemis les plus rusés, sans jamais faire une fausse démarche, et toujours intimement uni à l'Église romaine, le grand et saint Athanase mourut le 2 mai 373. Homme qu'on ne peut louer sans louer la vertu même, parce que toutes les vertus ont été renfermées dans son âme et ont paru avec éclat dans toute sa conduite. Père de la foi orthodoxe, évêque en qui l'on voyait l'idée parfaite de la justice et comme une règle immuable et infaillible de la vraie foi. C'est ainsi qu'en parlent saint Grégoire de Nazianze, saint Épiphanes, saint Cyrille d'Alexandrie et d'autres Pères de l'Église <sup>2</sup>.

Avant qu'il expirât, on le pria de désigner son successeur, et il nomma Pierre, homme excellent, déjà vénérable par son âge et ses cheveux blancs, admirable pour sa piété, sa sagesse et son éloquence, fidèle compagnon de ses travaux et de ses voyages, qui ne l'avait jamais abandonné dans aucun péril. Ce choix fut confirmé par le suffrage de toute l'église d'Alexandrie, du clergé, des magistrats, des nobles, de tout le peuple, qui témoigna sa joie par des acclamations publiques. Les évêques voisins s'assemblèrent en diligence pour célébrer l'élection solennelle et l'ordination ; les moines quittèrent leur solitude pour y assister, et Pierre fut mis sur le trône d'Alexandrie par un consentement unanime de tous les catholiques. Il écrivit aussitôt, suivant la coutume, aux évêques des principaux sièges, et nous avons encore la réponse que lui fit saint Basile. Le pape saint Damase lui écrivit, de son côté, des lettres de communion et de consolation qu'il lui envoya par un diacre.

Autant cette ordination réjouissait les catholiques, autant elle fâchait les ariens. Ils en informèrent aussitôt l'empereur Valens et Euzoïus, leur faux évêque d'Antioche. Bientôt arriva l'ordre à Pal-

<sup>1</sup> Mai, *Spicileg. rom.*, t. 4, p. XLV-LXVII. — Godescard, 21 mars. — Cellier, t. 6.

— <sup>2</sup> Greg. Naz., *Orat.* 21. Epiph., *Hæres.*, 69, n. 2. Cyrill. Alex., *Hom.* 8, *Epist.* 1.

lade, préfet d'Égypte, de chasser Pierre. Pallade, adorateur superstitieux des idoles, n'attendait qu'un prétexte pour persécuter la religion du Christ. Ayant ramassé une multitude de Juifs et de païens, il les conduisit à l'église de saint Théonas, l'investit de soldats, commanda au patriarche d'en sortir, s'en rendit maître avec son ramassis de populace, et, au lieu de psaumes, fit chanter des hymnes en l'honneur des idoles. En même temps, il proféra des paroles obscènes contre les vierges consacrées à Dieu. Quelques-uns même de son insolente troupe mirent la main sur elles, leur arrachèrent les vêtements, les traînèrent toutes nues à travers les rues de la ville, et maltraitèrent quiconque leur reprochait leur atrocité. Dans le moment même, ceux de leurs compagnons qui étaient restés à l'église, y commettaient les plus horribles abominations. Un jeune libertin, vêtu en femme, monta sur l'autel, y dansa avec des gestes obscènes, que les assistants accompagnaient d'éclats de rire et de blasphèmes. Un autre, plus infâme encore et connu pour tel, monta tout nu dans la chaire, et, aux applaudissements de son hideux auditoire, prêcha l'intempérance, la débauche, l'adultère, la sodomie même. Ces affreux détails, ainsi que les suivants, nous sont attestés par une lettre du saint patriarche, que nous a conservée Théodoret <sup>1</sup>.

Pierre, deuxième du nom, quitta la ville, où il ne lui était plus permis d'exercer son saint ministère, et se rendit à Rome, centre sacré de l'Église, refuge des évêques persécutés et fidèles.

Peu après vint à Alexandrie Lucius, que les ariens en avaient ordonné évêque. Il y vint avec Euzoïus, faux patriarche d'Antioche, qui, bien des années auparavant, dans cette même Alexandrie, avait été excommunié avec Arius. Avec eux venait le comte Magnus, le même qui, sous Julien, avait brûlé l'église de Béryte, et qui, sous Jovien, avait été obligé de la rebâtir et avait même failli avoir la tête tranchée. Il était trésorier de l'empereur Valens, et venait de sa part accompagné de soldats, pour soutenir l'évêque intrus, de concert avec le préfet Pallade. En même temps parut un ordre de l'empereur, de bannir d'Alexandrie et de l'Égypte tous ceux que Lucius indiquerait comme tenant au symbole de Nicée. Si l'arrivée de l'intrus affligea les catholiques, les païens, au contraire, le reçurent avec de grands applaudissements, et lui disaient en face : « Tu es le bienvenu, évêque qui ne reconnais pas le Fils : Sérapis te favorise, et c'est lui qui t'amène. » C'est qu'il y a une affinité plus réelle qu'on ne pense entre l'arianisme et l'idolâtrie : les rigides ariens ne voyaient dans le Christ qu'une créature, et cependant ils l'ado-

<sup>1</sup> Theod., l. 4, c. 22. Soc., l. 4, c. 20. Soz., l. 6, c. 19.

raient comme un Dieu; ce qui les constituait vraiment idolâtres.

A peine arrivé, Magnus fit amener à son tribunal dix-neuf prêtres et diacres, dont quelques-uns avaient plus de quatre-vingts ans; il les pressa de renier la foi catholique, et, pour l'amour de l'empereur, d'acquiescer à l'opinion des ariens. Il leur promit des honneurs et des richesses, les menaça de prison, de tortures, d'exil et du dernier supplice; il ajouta même cette lâche représentation, que, s'ils cédaient à la nécessité, Dieu ne leur en ferait point un crime. Comme ils se déclarèrent avec joie pour la foi orthodoxe, il les mit en prison, et les y retint plusieurs jours, espérant les faire changer. Ensuite il les fit fouetter et torturer en présence du peuple qui gémissait; puis, ayant fait élever son tribunal près du port, entouré de Juifs et de païens apostés pour crier contre les saints confesseurs, il les condamna au bannissement et les envoya à Héliopolis en Phénicie, dont tous les habitants étaient idolâtres et ne pouvaient même souffrir le nom de Jésus-Christ. Il les fit embarquer sur-le-champ, les pressant lui-même l'épée à la main, sans leur donner le temps de prendre les choses nécessaires, sans attendre que la mer, qui était très-agitée, devînt calme, et sans être touché des cris et des larmes de tout le peuple catholique.

Le préfet Pallade défendit, sous des peines sévères, de pleurer le sort de ces hommes. Et comme tous les catholiques pleuraient, il en fit saisir un grand nombre, tant hommes que femmes, et, après les avoir fait déchirer de coups, les condamna aux mines. Parmi eux étaient vingt-trois moines, ainsi que l'envoyé du pape saint Damase. D'autres, parmi lesquels de jeunes enfants, après avoir souffert de cruelles tortures, étaient mis à mort, et leurs cadavres gardés par des soldats, pour empêcher leurs parents ou leurs amis de leur donner la sépulture. L'inhumanité alla plus loin : si quelqu'un était convaincu d'avoir compati, à ce sujet, à la douleur d'un père, d'une mère, on lui coupait la tête.

Onze évêques d'Égypte, qui avaient passé la plus grande partie de leur vie dans la solitude et combattu pour la foi orthodoxe, furent relégués à Diocésarée de Palestine, qui n'était habitée que par des Juifs. Entre les autres évêques, qui furent bannis ailleurs, était saint Mélas de Rhinocorure. Ceux qui devaient le prendre étant entrés à l'église pour le chercher, y trouvèrent un homme qui préparait les lampes, ceint d'un tablier gras et portant des mèches. A la question : Où est l'évêque? il les conduisit dans la maison épiscopale, leur promit que l'évêque leur parlerait; mais comme ils étaient fatigués du voyage, il les pria de se rafraîchir auparavant, leur mit lui-même

la table et leur servit ce qu'il avait. Après le repas, lorsqu'il leur eut versé lui-même à laver les mains, il leur apprit que c'était lui l'évêque. Eux, stupéfaits et confus, lui avouèrent le sujet de leur voyage ; mais ils lui laissèrent la liberté de se retirer, tant ils avaient conçu de respect pour sa vertu. Il leur répondit qu'il n'avait garde de se soustraire à ce que souffraient les autres évêques catholiques, et qu'il irait volontiers en exil. Il avait acquis toutes ces vertus dans la profession monastique qu'il avait exercée depuis sa jeunesse. Son frère Solon, auparavant marchand, ayant embrassé le même genre de vie, profita si bien sous sa conduite, qu'il fut après lui évêque de Rhinocorure. Ces deux frères eurent des successeurs dignes d'eux, et Sozomène témoigne que leurs saintes instructions duraient encore de son temps, et que le clergé de cette église vivait en communauté<sup>1</sup>.

Ceux que l'intrus d'Alexandrie s'appliquait particulièrement à persécuter étaient les solitaires d'Égypte, à cause de leur attachement à la foi catholique et de leur autorité sur le peuple. Lui-même, escorté du comte Magnus et d'une troupe de soldats, alla les poursuivre dans les déserts de Nitrie, où se trouvaient les deux Macaire, Pambon, Héraclide, Isidore et plusieurs autres disciples du grand saint Antoine. On les trouvait faisant leurs exercices ordinaires, priant, guérissant des malades, chassant des démons. Les soldats allaient les saisir, quand on apporta un homme dont les membres étaient tellement desséchés qu'il ne pouvait se tenir debout. Les solitaires l'oignirent d'huile, et dirent : « Au nom de Jésus-Christ, que Lucius persécute, lève-toi et retourne en ta maison ! » Aussitôt il se leva et fut guéri. Lucius ne fut pas guéri de son endurcissement. Il en vint jusqu'à employer contre les saints moines les fouets, les pierres et les armes. Mais eux n'étendaient pas seulement la main pour arrêter les coups, toujours prêts à présenter leurs têtes aux épées plutôt que d'abandonner la foi de Nicée. L'intrus, voyant qu'il ne pouvait vaincre cette multitude de saints, conseilla au duc d'Égypte de bannir les abbés qui les conduisaient.

On prit les deux Macaire, Isidore et quelques autres, et, les ayant enlevés de nuit, on les mena dans une île environnée de marais, où il n'y avait que des païens attachés à leurs anciennes superstitions, et où jamais l'Évangile n'avait été annoncé. Il y avait un temple d'idoles dont le sacrificateur était honoré comme un dieu. Lorsque la barque qui portait les confesseurs fut près de terre, la fille du sacrificateur fut saisie du démon et courut furieuse vers le rivage où

<sup>1</sup> Soz., l. 6, c. 31.

les rameurs abordaient. Comme elle courait en criant, plusieurs personnes, étonnées de ce prodige, la suivaient. Quand elle fut près du bateau, elle commença à crier à haute voix : « Oh ! que vous êtes puissants ! serviteurs du grand Dieu ! Oh ! serviteurs de Jésus-Christ, vous nous chassez partout ; des villes, des villages, des montagnes, des déserts ! Nous espérions être à l'abri de vos attaques dans cette petite île ; c'est notre ancienne habitation, nous n'y nuisons à personne, nous y sommes inconnus. Mais si vous la voulez encore, prenez-la, nous nous retirerons. Nous ne pouvons résister à votre vertu. » Les démons ayant ainsi parlé, jetèrent la fille par terre et se retirèrent. Les moines la relevèrent et la remirent en parfaite santé de corps et d'esprit. Les assistants, et son père tout le premier, se jetèrent aux pieds des saints et les prièrent de les instruire, et, après les préparations nécessaires, ils reçurent le baptême et changèrent leur temple en église. Ainsi furent convertis tous les habitants de cette île. La nouvelle en étant venue à Alexandrie, le peuple en foule vint faire des reproches à Lucius, craignant que la colère de Dieu ne tombât sur eux si on ne relâchait ces saints. Lucius eut peur d'une sédition, et ordonna secrètement que ces moines retournassent à leurs cellules <sup>1</sup>.

L'intrus éprouva vers ce temps un échec plus humiliant encore. Les Sarrasins ou Ismaélites faisaient la guerre aux Romains, sous la conduite de la reine Mavia, déjà chrétienne. L'empereur Valens, assez pressé d'ailleurs, fit la paix avec elle. Mais elle mit entre les conditions du traité, que l'on donnerait pour évêque à son peuple un moine de la même nation, nommé Moïse, célèbre par ses vertus et ses miracles, qui habitait le désert aux confins de l'Égypte et de la Palestine. Les généraux de l'armée romaine accordèrent volontiers cette condition, et quand ils en eurent donné avis à Valens, il commanda que Moïse fût mené promptement à Alexandrie pour y recevoir l'imposition des mains, suivant la coutume, parce que c'était l'église la plus proche. Les généraux prirent donc Moïse dans son désert et le menèrent à Lucius. Mais Moïse lui dit en présence des magistrats et de tout le peuple assemblé : Arrêtez ! je ne suis pas digne de porter le nom d'évêque ; mais si j'y suis appelé, tout indigne que je suis, pour le bien des affaires publiques, je prends à témoin le Créateur du ciel et de la terre, que je ne recevrai point l'imposition de vos mains souillées du sang de tant de saints. Lucius lui répondit : Si vous ignorez encore quelle est ma foi, vous n'avez pas raison de vous éloigner de moi sur des calomnies ; apprenez-la donc

<sup>1</sup> Theod., l. 4, c. 14.

de ma bouche, et jugez-en par vous-même. Votre foi, répondit Moïse, me paraît très-manifeste; les évêques, les prêtres et les diacres exilés, envoyés parmi les infidèles, condamnés aux mines, exposés aux bêtes ou consumés par le feu, sont des preuves de votre créance : les yeux sont des témoins plus fidèles que les oreilles. Moïse ayant ainsi parlé protesta avec serment que jamais il ne recevrait l'ordination par les mains de Lucius. L'intrus l'eût volontiers fait mourir; mais il fallait contenter la reine des Sarrasins. On mena donc Moïse, selon son désir, aux évêques catholiques relégués sur la montagne. Il reçut d'eux l'imposition des mains, et conserva toujours avec eux la communion <sup>1</sup>.

Les solitaires de l'Égypte, persécutés par les ariens et vénérés des peuples, se voyaient honorés et secourus par de pieux pèlerins de l'Occident. De ce nombre était Mélanie, la plus illustre des dames romaines, petite-fille de Marcellin, consul en 341. Elle perdit en une seule année deux de ses enfants et son mari, demeurant veuve à l'âge vingt-deux ans; et elle souffrit ces pertes avec une foi si vive, qu'elle n'en répandit point de larmes. Se voyant libre, elle quitta le fils unique qui lui restait, encore enfant, et qui fut préteur de Rome, et s'embarqua pour passer en Égypte. Elle était accompagnée de Rufin d'Aquilée. Dans Alexandrie, elle vit le célèbre Didyme l'aveugle, qui avait alors plus de soixante ans. Elle y trouva aussi le saint prêtre Isidore, qui gouvernait l'hôpital. Il était très-connu à Rome depuis le voyage qu'il y avait fait avec saint Athanase. Comme il avait demeuré autrefois en la montagne de Nitrie, il parla à l'illustre voyageuse des vertus de ceux qui habitaient ce désert, entre autres de saint Pambon. Elle désira d'y aller, et saint Isidore l'y conduisit. Elle fit présent à Pambon de trois cents livres romaines de vaisselle d'argent. Lui travaillait à un tissu de feuilles de palmier, et, sans se détourner de son ouvrage, il lui dit à haute voix : « Dieu vous donne votre récompense ! » Puis, il dit à son économe : « Prends, et distribue-le à tous les frères qui sont en Libye et dans les îles, car ces monastères ont plus de besoin; mais n'en donne point à ceux d'Égypte, le pays est plus riche. » Mélanie demeurait debout, attendant qu'il lui donnât sa bénédiction, ou du moins un mot de louange pour un présent si considérable. Comme il ne lui disait rien, elle dit : « Mon père, afin que vous le sachiez, il y a trois cents livres d'argent. » Lui, sans faire le moindre signe ni regarder les étuis de cette argenterie, répondit : « Ma fille, celui à qui vous l'avez apporté n'a pas besoin que vous lui en disiez la quantité. Il pèse les montagnes et toute la

<sup>1</sup> Soc., l. 4, c. 36. Soz., l. 6, c. 38.

terre dans sa balance. Si vous me le donniez, vous auriez raison de m'en dire le poids; mais si vous l'offrez à Dieu, lui qui n'a pas méprisé les deux oboles de la pauvre veuve, n'oubliera pas non plus votre offrande. » Quelques années après, dans un second voyage qu'elle fit à Nitrie, comme saint Pambon achevait sa dernière corbeille, il fit appeler Mélanie, et lui dit : « Recevez cette corbeille de mes mains, afin de vous souvenir de moi; car je n'ai autre chose à vous laisser. » Quand il fut mort, Mélanie l'ensevelit elle-même <sup>1</sup>.

Entre les disciples de Pambon, on comptait quatre frères, Dioscore, Ammonius, Eusèbe et Euthymius, qui, étant de haute taille, furent nommés les grands frères ou les frères longs, et devinrent fameux dans la suite. Dioscore, l'aîné, fut évêque d'Hermopolis. Ammonius avait fait le voyage de Rome avec saint Athanase : il savait toute l'Écriture par cœur, et avait beaucoup lu les ouvrages d'Origène, de Didyme et des autres auteurs ecclésiastiques : l'autorité des quatre frères était considérable dans ce monastère. Ils avaient trois sœurs, qui avaient fait dans le voisinage un monastère de filles. Sur le même mont de Nitrie, sainte Mélanie vit saint Or, âgé de quatre-vingt-dix ans, et père de mille moines. Quant il en recevait un nouveau, il rassemblait tous les autres, dont l'un apportait de la brique, l'autre du mortier, l'autre du bois, en sorte qu'en un jour ils lui bâtissaient une cellule; et saint Or prenait lui-même le soin de la meubler.

Durant la persécution, Mélanie s'appliqua de tout son pouvoir à soulager les confesseurs, y employant ses richesses, qui étaient immenses. Elle en nourrit jusqu'à cinq mille pendant trois jours : elle les recevait dans leur fuite, et les accompagnait quand ils étaient pris. Elle suivit ceux qui furent relégués en Palestine, jusqu'au nombre de cent douze, leur fournissant de quoi subsister. Et comme on les gardait étroitement sans permettre de les visiter, elle prenait un habit d'esclave, et venait vers le soir leur apporter les choses nécessaires à la vie. Le gouverneur de Palestine le sut et la fit mettre en prison sans la connaître, croyant en tirer de l'argent en lui faisant peur. Elle lui envoya dire : « Je suis fille d'un tel, et autrefois femme d'un tel, et maintenant servante de Jésus-Christ. Ne pensez donc pas me mépriser, à cause que vous me voyez mal vêtue; car je puis l'être aussi magnifiquement que je voudrai. Ne pensez pas non plus m'épouvanter par vos menaces; car j'ai assez de crédit pour vous empêcher de me ravir la moindre partie de mon bien. J'ai bien voulu vous donner cet avis, de peur que par igno-

<sup>1</sup> Pallad. *Laus.*, c. 119, etc.

rance vous ne tombiez dans quelque faute qui vous mettrait en péril.» Le gouverneur, épouvanté à son tour, lui fit des excuses, lui rendit les honneurs qui lui étaient dus, et donna ordre qu'on la laissât approcher des exilés autant qu'elle voudrait<sup>1</sup>.

Rufin, qui accompagnait Mélanie dans ce voyage, vint avec elle à Jérusalem, où ils demeurèrent vingt-cinq ans, assistant les étrangers qui y venaient de toutes parts, particulièrement les évêques, les moines et les vierges. Saint Jérôme ayant appris leur séjour, écrivit à Rufin, et adressa la lettre à un solitaire de grande réputation, nommé Florentius, qui était aussi à Jérusalem, avec lequel il avait fait connaissance par lettres. En lui parlant de Rufin, il dit : « Ne jugez pas de moi par ses vertus. Vous verrez en lui des marques évidentes de sainteté : pour moi, je ne suis que cendre et que boue<sup>2</sup>. » Telle était alors l'amitié de Rufin et de Jérôme, qui, depuis devinrent de véhéments adversaires.

Saint Jérôme, après avoir étudié à Rome, voyagé dans les Gaules, demeuré quelque temps à Aquilée, était venu avec le prêtre Évagre à Antioche, d'où il se retira dans un désert, sur les confins de la Syrie et de l'Arabie. Il eut pour compagnons de sa retraite deux amis, Innocent et Héliodore, et un esclave nommé Hylas. Le prêtre Évagre, qui était riche, leur fournissait toutes les choses nécessaires ; il entretenait auprès de saint Jérôme des écrivains pour le servir dans ses études, qu'il continuait toujours, et lui faisait tenir d'Antioche les lettres qui lui étaient adressées de divers endroits. Saint Jérôme perdit deux de ses compagnons : Innocent mourut, Héliodore se retira bientôt avec promesse de revenir. Lui-même fut attaqué de fréquentes maladies, et, ce qui le fatiguait encore plus, de violentes tentations d'impureté, par le souvenir des délices de Rome. Comme les jeûnes et les autres austérités corporelles ne l'en délivraient pas, il entreprit une étude pénible pour dompter son imagination : ce fut d'apprendre la langue hébraïque, sous la direction d'un Juif converti. Après la lecture de Cicéron et des meilleurs auteurs latins, il lui semblait rude de revenir à l'alphabet, et de s'exercer à des aspirations et des prononciations difficiles. Souvent il quitta ce travail, rebuté par les difficultés ; souvent il le reprit, et enfin il acquit une grande connaissance de cette langue.

Les montagnes et les déserts de Syrie étaient peuplés de solitaires. Le plus illustre d'entre eux fut saint Éphrem, qui, vers ce temps, fut inspiré de visiter saint Basile. L'ayant trouvé dans l'église de Césarée, expliquant à son peuple la parole de Dieu, il ne put s'empêcher de

<sup>1</sup> Pallad. *Laus.*, 117. — <sup>2</sup> Hier., *Epist.* 5, *ad Florent.*



lui donner publiquement des louanges ; ce qui fit dire à quelques-uns de l'assemblée : Qui est cet étranger, qui loue ainsi notre évêque ? Il le flatte pour en recevoir quelque libéralité. Mais après l'assemblée finie, saint Basile, connaissant par inspiration qui il était, le fit appeler et lui demanda par un interprète, car saint Éphrem ne savait pas le grec : Êtes-vous Éphrem, qui vous êtes si bien soumis au joug du Sauveur ? Il répondit : Je suis Éphrem, qui cours le dernier dans la carrière céleste. Saint Basile l'embrassa, lui donna le saint baiser, et le fit manger avec lui ; mais le festin fut principalement de discours spirituels. Il lui demanda ce qui l'avait porté à le louer ainsi à haute voix. C'est, dit saint Éphrem, que je voyais sur votre épaule droite une colombe d'une blancheur merveilleuse, qui semblait vous suggérer tout ce que vous disiez au peuple <sup>1</sup>.

Parmi les solitaires de Palestine, le plus renommé était Hésychius, fidèle disciple de saint Hilarion, dont il avait rapporté les reliques de l'île de Chypre. Persécuté sous Julien l'Apostat, saint Hilarion s'était réfugié en Égypte, dans le désert d'Oasis, de là en Sicile, de Sicile à Modon, dans le Péloponnèse, de Modon à Épidaure en Dalmatie, d'Épidaure près de Paphos en Chypre. Son but était de se cacher, non pour éviter la persécution, mais la foule que lui attirait partout le bruit de ses miracles. A peine était-il arrivé quelque part, que les possédés découvraient sa retraite et accouraient pour être guéris. Il demeura deux ans dans l'île de Chypre, pensant toujours à s'enfuir ; et enfin, par le conseil d'Hésychius, sans sortir de l'île, il se retira à douze mille de la mer, entre des montagnes très-rudes, dans un lieu assez agréable, où il y avait de l'eau et des arbres fruitiers, dont toutefois jamais il ne mangea. Il y fit encore plusieurs miracles, et les habitants gardaient avec grand soin les passages, de peur qu'il ne leur échappât. Enfin, sachant que sa mort était proche, il écrivit de sa main une petite lettre à Hésychius, qui était absent, pour lui laisser toutes ses richesses, c'est-à-dire son Évangile et ses habits, consistant en une tunique de poil rude, une cuculle et un petit manteau. Ce fut comme son testament. Plusieurs personnes pieuses vinrent de Paphos, sachant qu'il avait prédit sa mort ; entre autres, une femme nommée Constantia, dont il avait guéri le gendre et la fille. Il leur fit faire serment à tous de ne pas garder son corps un moment, mais de l'enterrer tout vêtu dans le jardin où il était. Étant près d'expirer, il disait les yeux ouverts : « Sors, mon âme, sors ! que crains-tu ? Tu

<sup>1</sup> Greg. Nyss. *De Vita Ephrem*. Ceillier.

as servi Jésus-Christ près de soixante et dix ans, et tu crains la mort?» On l'enterra aussitôt, comme il l'avait désiré. Hésychius, qui était en Palestine, l'ayant appris, revint en Chypre, et feignant de vouloir demeurer dans ce même jardin, il déroba le corps au péril de sa vie, environ dix mois après. Constantia avait accoutumé de veiller au sépulcre de saint Hilarion et de lui parler comme s'il eût été présent, pour lui demander ses prières; mais quand elle apprit que l'on avait enlevé son corps, elle mourut à l'instant. Hésychius le porta à Majume et l'enterra dans son ancien monastère, avec un grand concours de moines et de peuple. Il s'y faisait tous les jours de grands miracles; mais il s'en faisait encore de plus grands dans le jardin qu'il avait en Chypre. C'est ce que témoigne saint Jérôme, qui vivait dans ce temps, et nous a laissé par écrit la vie du saint <sup>1</sup>.

Un disciple encore plus illustre de saint Hilarion fut saint Épiphanes, devenu, dès l'an 367, archevêque de Salamine, métropole de toute la Chypre. Né en Palestine vers l'an 310, il savait parfaitement l'hébreu, l'égyptien, le syriaque et le grec, et passablement le latin. Instruit dans la piété par saint Hilarion, il embrassa la vie monastique, s'y exerça plusieurs années en Égypte, puis, revenu dans la Palestine, y fonda lui-même un monastère. Il continua de le gouverner et de porter l'habit de solitaire, même après qu'il fut devenu métropolitain de Chypre. Hilarion étant mort dans son île, il en fit l'éloge funèbre. Vers l'an 374, divers prêtres et laïques de Pamphylie et de Pisidie l'ayant prié de leur expliquer la doctrine de l'Église sur la Trinité, particulièrement sur l'article du Saint-Esprit, il composa un discours célèbre sous le nom d'*Ancorat*, parce qu'il était comme une ancre propre à raffermir l'esprit agité de doutes. Il y traite amplement les mystères de la Trinité et de l'Incarnation contre les nouvelles hérésies. Il y appelle plus d'une fois la sainte Vierge théotocos ou mère de Dieu. Et, ce qui est plus remarquable encore, et qu'on n'a point assez remarqué, non-seulement il y prouve la divinité et la consubstantialité du Saint-Esprit, mais il y répète au moins dix fois qu'il est de la substance du Père et du Fils, qu'il est du Père et du Fils, qu'il procède du Père et du Fils, qu'il procède du Père et reçoit du Fils, qu'il procède de l'un et de l'autre <sup>2</sup>.

Dans le même temps, il travaillait à l'histoire et à la réfutation générale de toutes les hérésies. Il en compte quatre-vingts jusqu'à son temps, à partir dès l'origine du monde; vingt avant Jésus-Christ, et soixante après. L'idée qui lui sert de base, c'est que

<sup>1</sup> S. Hier. *Vita S. Hilar.* — <sup>2</sup> Epiph., t. 2, p. 13, 14, 16, 71, 75, 77, 78, etc., édit. Petavii.

l'Église catholique est de l'éternité ou du commencement des siècles. Adam ne fut pas créé circoncis, il n'adora pas non plus d'idole; mais, étant prophète, il connut Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit. Il n'était donc ni Juif ni idolâtre, mais montrait dès lors le caractère du christianisme; autant faut-il dire d'Abel, de Seth, d'Énos, d'Hénoch, de Mathusalem; de Noé, d'Héber, jusqu'à Abraham. Jusqu'alors il n'y avait de principe d'action que la piété et l'impiété, la foi et l'incrédulité: la foi avec l'image du christianisme, l'incrédulité avec le caractère de l'impiété et du crime; la foi sans aucune hérésie, sans aucune diversité de sentiments, sans aucune dénomination particulière, tous s'appelant hommes, ainsi que le premier; la même foi que professe encore aujourd'hui la sainte et catholique Église de Dieu, laquelle, existant dès l'origine, s'est révélée de nouveau dans la suite. Du premier homme au déluge, l'impiété s'est produite en crimes violents et barbares: première phase, que saint Épiphane appelle barbarisme; du déluge au temps d'Abraham, elle se produisit en mœurs sauvages et farouches, comme celles des Scythes: seconde phase, qu'il appelle scythisme, usant de cette distinction de saint Paul: En Jésus-Christ il n'y a ni Barbare, ni Scythe, ni Hellène, ni Juif. L'hellénisme ou l'idolâtrie commença vers le temps de Sarug, bisaïeul d'Abraham, et le judaïsme à la circoncision de ce patriarche. Abraham fut d'abord appelé avec le caractère de l'Église catholique et apostolique, sans être circoncis. De l'hellénisme naquirent les hérésies ou systèmes de philosophie grecque; de l'union de l'hellénisme et du judaïsme, l'hérésie des Samaritains, avec ses diverses branches; du judaïsme, les hérésies des sadducéens, des scribes, des pharisiens et autres; du christianisme, il en était sorti jusqu'alors soixante, parmi lesquelles il compte et réfute ceux qui niaient la divinité du Saint-Esprit, et les apollinaristes: prouvant, contre les premiers, que le Saint-Esprit est coéternel et consubstantiel au Père et au Fils, et qu'il procède de l'un et de l'autre; et contre les seconds, que le Fils de Dieu, en s'incarnant, a pris réellement un corps et une âme semblables aux nôtres. Quant à la sainte Vierge, il y avait des hérétiques qui en niaient la perpétuelle virginité; d'autres, au contraire, l'adoraient comme une divinité: il établit contre ceux-là qu'elle est demeurée toujours vierge, et contre ceux-ci, qu'il faut l'honorer, mais adorer Dieu seul. Il termine tout l'ouvrage par la pensée première: que l'Église catholique, formée avec Adam, annoncée dans les patriarches, accréditée en Abraham, révélée par Moïse, prophétisée par Isaïe, manifestée dans le Christ et unie à lui comme son unique épouse, existe à la fois et avant et après toutes les erreurs.

Dans cet ouvrage, ainsi que dans son *Ancorat*, il dit que Pierre, le prince des apôtres, malgré son reniement, est la pierre solide et immuable sur laquelle le Seigneur a bâti son Église dans tous les sens, et contre laquelle les portes de l'enfer, autrement les hérésies et les hérésiarques, ne prévaudront point. C'est à lui que le Seigneur, en disant : Pais mes brebis, a confié la garde du troupeau, troupeau qu'il gouverne comme il se doit par la vertu de son maître <sup>1</sup>.

Après avoir exposé la foi de l'Église, il ajoute sa discipline générale. Le fondement en est la virginité que gardaient un grand nombre de fidèles, puis la vie solitaire, ensuite la continence, après quoi la viduité, enfin un mariage honnête, surtout s'il est unique. La couronne de cet ensemble est le sacerdoce, qui se recrute le plus souvent parmi les vierges, ou du moins parmi les moines, ou, à leur défaut, parmi ceux qui s'abstiennent de leurs femmes, ou qui sont veufs après un seul mariage. Celui qui s'est remarié ne peut être reçu dans le sacerdoce, soit dans l'ordre d'évêque, de prêtre, de diacre ou de sous-diacre. Les assemblées ordonnées par les apôtres se tenaient généralement le dimanche, le mercredi et le vendredi; ces deux derniers jours on jeûnait jusqu'à none, excepté dans le temps pascal. Il n'était pas permis de jeûner les dimanches ni la fête de Noël, quelque jour qu'elle tombât. Excepté les dimanches, on jeûnait les quarante jours avant Pâques; les six derniers on ne prenait que du pain, du sel et de l'eau, et vers le soir. Les plus fervents en passaient plusieurs, ou même tous les six sans manger. On faisait nominativement mémoire des morts dans les prières et le sacrifice. Plusieurs avaient la dévotion particulière de s'abstenir de plus ou moins de choses permises d'ailleurs. L'Église défendait, en général, tout ce qui était mauvais, superstitieux, inhumain, et recommandait à tous l'hospitalité, l'aumône et toutes les œuvres de charité envers tout le monde. Telle est la substance du grand ouvrage de saint Épiphane. Il l'envoya, d'après leur prière, à des prêtres et des abbés de Syrie, avec une lettre qui en contient le sommaire et qu'on a mal à propos partagée en deux.

Ainsi, malgré les persécutions de l'empereur Valens et de l'hérésie arienne, l'esprit de Dieu animait partout son Église et y enfantait des saints et des docteurs. Au reste, Valens ne persécutait que les catholiques; il laissait aux autres l'exercice libre de leur religion, c'est-à-dire à tous les hérétiques, aux Juifs et aux païens mêmes. Ils observaient en toute sûreté leurs cérémonies profanes, rétablies par Julien et abolies par Jovien <sup>2</sup>. Pendant tout le règne

<sup>1</sup> T. 1, p. 500; t. 2, p. 14 et 15. — <sup>2</sup> Theod., l. 4, c. 24.

de Valens, on brûla de l'encens sur les autels, on offrit aux idoles des libations et des victimes; on fit des festins publics dans les places; on célébra les fêtes de Jupiter et de Cérès; aux orgies de Bacchus, on vit des hommes et des femmes courir furieux, portant des peaux de chèvres, déchirant des chiens et faisant les autres extravagances de cette fête <sup>1</sup>.

Comme la divination et la magie étaient une partie principale du paganisme et de la philosophie païennes, les philosophes et les païens en général s'y adonnaient beaucoup. Un accident imprévu leur attira un terrible châtement. Un empoisonneur, nommé Palladius, et un astrologue, nommé Héliodore, accusés d'avoir aidé un commis des finances à voler le trésor, furent mis à la torture. Bientôt ils s'écrièrent qu'on avait tort de les tourmenter pour si peu de chose, que si on voulait les écouter, ils révéleraient des secrets d'une toute autre conséquence, et qui n'allaient à rien moins qu'au renversement général de tout l'État. En effet, ils dévoilèrent une immense conspiration qui avait commencé par consulter deux devins pour savoir qui devait régner après Valens. Les devins, arrêtés aussitôt et mis à la question, exposèrent ainsi la chose, au rapport d'Ammien Marcellin <sup>2</sup> : Nous avons fait avec des branches de laurier une table à trois pieds, à l'imitation du trépied de Delphes, et, après l'avoir consacrée par des charmes secrets et de longues cérémonies, nous l'avons posée au milieu d'une maison purifiée de tous côtés par des parfums. On mit dessus un bassin rond fabriqué de divers métaux, où l'on avait gravé sur le bord les vingt-quatre lettres de l'alphabet grec, à certaine distance l'une de l'autre. Un homme s'en approcha, vêtu de lin, avec des chaussons de même et une bandelette autour de la tête, et portant de la verveine. Après avoir invoqué par certains cantiques le dieu qui préside à la divination, c'est-à-dire Apollon, cet homme balança un anneau pendu à de petits rideaux par un fil très-léger. Cet anneau avait été préparé auparavant par les mystères de l'art. Nous demandâmes qui devait succéder au règne présent, parce qu'on disait que ce devait être un homme accompli, et l'anneau, en sautant sur le bassin, marqua les quatre lettres *Théod.* Aussitôt quelqu'un des assistants s'écria que le destin marquait Théodore. On n'en chercha pas davantage, car il était assez constant entre nous que c'était lui qu'on demandait. Telle fut la confession des devins.

Ce Théodore tenait le second rang entre les notaires de l'empereur, dignité très-considérable alors. Il était très-bien fait de sa per-

<sup>1</sup> Théod., l. 5, c. 21. — <sup>2</sup> L. 29, n. 1 et 2.

sonne, fort instruit des bonnes lettres, et accoutumé à parler à l'empereur avec une grande liberté. Il était païen : ce qui le faisait désirer pour maître aux philosophes et aux autres païens, irrités de l'accroissement du christianisme. Aussi ne faut-il pas s'étonner que l'anneau, bien manié, marquât les premières lettres de son nom. Théodore, informé de la consultation, répondit, par lettres, qu'il acceptait le présent des dieux, et qu'il n'attendait que l'occasion de remplir sa destinée.

L'empereur Valens, naturellement violent, ayant découvert cette conspiration, fut transporté de fureur et ne mit point de bornes à sa vengeance. Il fit mourir tous les complices, et tous ceux mêmes qui furent soupçonnés de l'être ; les uns par le feu, comme magiciens, les autres par le fer. Antioche fut, pour ainsi dire, inondée de sang. On rechercha les philosophes comme magiciens. Maxime fut accusé d'avoir eu connaissance de cette opération magique, et d'avoir prédit un grand massacre, après lequel Valens périrait d'une manière extraordinaire. Il fut donc amené à Antioche, puis renvoyé en Asie, où le gouverneur Festus lui fit trancher la tête. Festus est l'auteur d'un abrégé de l'histoire romaine : il avait d'abord montré de la douceur ; mais quand il vit que, pour plaire au maître, il fallait être cruel, il le fut autant que personne. L'épouvante fut si grande parmi les philosophes, que nul n'osa plus en faire profession ni en porter l'habit, et les particuliers mêmes, quittèrent les manteaux à frange qui pouvaient ressembler aux leurs. On fit aussi la recherche des écrits de magie, et on brûla publiquement de grands monceaux de livres, où l'on en confondit qui ne traitaient que des lettres humaines et de jurisprudence. Enfin, s'il faut en croire l'historien Socrate, l'empereur Valens étendit la précaution jusqu'à faire mourir plusieurs personnes considérables, dont le nom commençait par les syllabes fatales *Théod*, c'est-à-dire les Théodore, les Théodose, les Théodote, les Théodule. Plusieurs changèrent de nom à cette occasion <sup>1</sup>.

Quant à l'empoisonneur Palladius et à l'astrologue Héliodore, qui n'avaient évité le supplice qu'en dénonçant les conjurés, ils furent dès lors les amis et les confidents de l'empereur. Maîtres de la vie des plus grands seigneurs, ils les faisaient périr ou comme complices de la conjuration, ou comme coupables de magie. Ils avaient imaginé un moyen infallible de perdre ceux dont ils convoitaient les richesses. Après les avoir accusés, lorsqu'on allait, par ordre du prince, saisir leurs papiers, il y faisaient glisser des pièces qui em-

<sup>1</sup> Soc., l. 4, c. 19.

portaient une condamnation inévitable. Ce cruel artifice fut répété tant de fois, et causa la perte de tant d'innocents, que plusieurs familles brûlèrent tout ce qu'elles avaient de papiers, aimant mieux perdre leurs titres que de périr avec eux. Héliodore étant mort quelque temps après, Valens obligea les premiers personnages de l'empire à marcher devant le convoi funèbre, la tête et les pieds nus, les bras croisés sur la poitrine. Ses officiers eurent toutes les peines du monde à le dissuader d'y présider lui-même. Vers le même temps, un tribun très-méchant, mais très-aimé du prince, avait ouvert le ventre à une femme enceinte et vivante, pour évoquer les ombres des morts et les consulter sur le successeur de Valens. Le fait était avéré par la confession même du coupable. L'empereur, qui venait de punir si rigoureusement cette curiosité dans des circonstances beaucoup moins atroces, ne permit pas de condamner le tribun, et, malgré l'indignation des juges, il le laissa dans la possession paisible de ses biens et de son rang. Tel était le caractère de Valens<sup>1</sup>.

Comme il soupçonnait le jeune roi d'Arménie, Para, de pencher plus pour les Perses que pour les Romains, il le manda pour conférer avec lui sur des affaires pressées et importantes. Son but était de s'assurer de sa personne et de le remplacer par un autre. Le jeune roi s'en aperçut à Tarse, s'échappa d'une manière inespérée, et rentra en Arménie, où il continua d'être fidèle aux Romains. Valens se vengea du mauvais succès d'une première perfidie par une perfidie plus horrible encore. D'après ses ordres, le comte Trajan, qui commandait les troupes romaines sur les frontières d'Arménie, s'insinua dans la confiance de Para, l'invita à un festin, le mit à la place d'honneur, et puis l'y fit assassiner. Un de ses parents, nommé Vazdat, le remplaça sur le trône<sup>2</sup>.

En Occident, la politique impériale se montrait pareille. Vers le temps même où un général de Valens fit égorger le roi d'Arménie, à la suite d'un festin, un général de Valentinien fit massacrer le roi des Quades, au sortir d'un repas où il l'avait invité. La rigueur de Valentinien croissait tous les jours. Maximin, préfet des Gaules, aigrissait de plus en plus son caractère dur et impitoyable. Les accès de sa colère devenaient plus fréquents, et se marquaient dans le ton de sa voix, dans l'altération de son visage, dans le désordre de sa démarche. Ceux qui jusqu'alors avaient, par leurs sages remontrances, travaillé à modérer ses emportements, n'osaient plus ouvrir la bouche : il n'écoutait que Maximin. Il fit assommer un de ses pages

<sup>1</sup> *Hist. du Bas-Empire*, t. 19, n. 1-14. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 16-21.

pour avoir, dans une chasse, découpé un chien plus tôt qu'il ne fallait. Un chef de fabrique lui ayant présenté une cuirasse de fer très-bien travaillée, s'attendait à être récompensé : il fut mis à mort, parce que la cuirasse pesait un peu moins que Valentinien n'avait ordonné. Octavianus, qui avait été proconsul d'Afrique, encourut la disgrâce du prince. Un prêtre chrétien chez qui il se tenait caché, n'ayant pas voulu le découvrir, eut la tête tranchée à Sirmium. Enfin, ce qui passe toute croyance, à côté de son appartement, il logeait deux ours énormes, qu'il nourrissait de cadavres humains. L'une portait le nom de *Paillette d'or*, l'autre d'*Innocence*. Après quelques années, il donna la liberté à cette dernière, et la fit lâcher dans les forêts, étant, disait-il, content de ses services <sup>1</sup>.

La dignité de préfet des Gaules, donnée à Maximin, était une récompense de la cruauté qu'il avait déployée à Rome contre ceux qu'on accusait de magie, lui qui avait d'abord exercé la magie lui-même. Il faisait gloire de sa méchanceté, et disait insolemment : Personne ne peut se flatter d'être innocent quand je veux qu'il soit coupable. En Afrique, il y avait un gouverneur de même caractère, nommé Romanus, qui, par ses cruautés et ses impostures, occasionna une révolte, que réprima le comte Théodose, dont nous verrons le fils empereur.

L'exécution du prêtre pour n'avoir pas voulu livrer une malheureuse victime de la colère impériale, montre assez que ce n'était pas le zèle de la religion qui poussait Valentinien. Aussi, dans le temps même qu'il faisait poursuivre les magiciens, déclara-t-il qu'il ne prétendait pas défendre pour cela l'art des aruspices ; que les sacrificateurs des idoles conserveraient leurs prérogatives, et qu'on ne devait admettre les comédiens à se convertir au christianisme qu'en danger de mort.

Dans les Gaules, où il faisait habituellement son séjour, les paysans portaient publiquement leurs idoles à travers les campagnes. On y voyait des contrées où jusqu'alors il y avait très-peu ou presque point de chrétiens. Dieu leur suscita un apôtre. Ce fut saint Martin <sup>2</sup>.

Le siège de Tours ayant vaqué, sa vertu et ses miracles le firent désirer pour évêque. Mais comme on savait la difficulté de le tirer de son monastère, un des citoyens feignit que sa femme était malade, et, se jetant à genoux, lui persuada de sortir. Des troupes d'habitants qui s'étaient mises en embuscade sur le chemin se saisirent de lui et le conduisirent jusqu'à Tours, où était accourue, non-seulement du pays, mais encore des villes voisines, une multitude incroyable

<sup>1</sup> Amm., l. 29, c. 3. — <sup>2</sup> Sulp. Sev. *Vita B. Martin*, n. 10. Greg. Taron. *Hist. franç.*, l. 9, c. 39.



de peuple, pour prendre part à cette élection. Tous le jugeaient très-digne de l'épiscopat, hors un petit nombre qui s'y opposaient, même des évêques. Ils disaient que c'était une personne méprisable par sa mauvaise mine, ses cheveux mal faits, son habit malpropre. Mais le peuple se moqua de ces reproches, les comptant plutôt pour des louanges. Il fut même frappé d'une rencontre imprévue. Le lecteur qui devait lire ce jour-là n'ayant pu percer la foule, un des assistants prit le psautier et lut le premier passage qu'il rencontra. C'était ce verset du psaume huitième : Vous avez tiré la louange de la bouche des enfants, à cause de vos ennemis, pour détruire l'ennemi et le défenseur. Car on lisait alors ainsi, au lieu que nous lisons à présent : L'ennemi et le vengeur. Or, celui qui s'opposait le plus à l'élection de saint Martin était un évêque nommé Défenseur. Tout le peuple crut qu'il était marqué par ce mot du psaume, et que Dieu en avait permis la lecture pour faire connaître sa volonté. Il s'éleva un grand cri, et le parti contraire fut confondu.

Saint Martin continua dans l'épiscopat sa manière de vivre, conservant la même humilité dans le cœur, la même pauvreté dans ses habits, sans en avoir moins d'autorité. Il demeura quelque temps dans une cellule près de l'église. Ensuite, ne pouvant supporter la distraction des visites qu'il recevait, il se fit un monastère à deux milles environ de la ville, qui a subsisté jusqu'au dernier siècle, sous le nom de Marmoutiers. C'était alors un désert, enfermé de tout côté par une roche haute et escarpée, de l'autre par la rivière de Loire : on n'y entrait que par un chemin fort étroit. Le saint évêque y avait une cellule de bois : plusieurs des frères en avaient de même ; la plupart s'étaient logés dans des trous qu'ils avaient creusés dans le rocher ; et l'on en montre encore, que l'on dit avoir été habités par saint Martin. Il avait là environ quatre-vingts disciples, dont aucun ne possédait rien en propre ; il n'était permis à personne de vendre ni d'acheter, comme faisaient la plupart des moines. On n'y exerçait autre métier que d'écrire : encore n'y appliquait-on que les jeunes ; les anciens s'occupaient à l'oraison. Ils sortaient rarement de leurs cellules, si ce n'était pour s'assembler dans l'oratoire. Ils mangeaient tous ensemble après l'heure du jeûne, c'est-à-dire vers le soir ; ils ignoraient l'usage du vin, s'ils n'y étaient contraints par infirmité. La plupart étaient vêtus de poil de chameau, c'est-à-dire de gros camelot : c'était un crime d'être habillé délicatement. Toutefois, il y avait entre eux plusieurs nobles élevés d'une manière bien différente ; et plusieurs furent évêques dans la suite ; car il n'y avait point d'église qui ne désirât d'avoir un pasteur tiré du monastère de saint Martin.

Peu de temps après son ordination, il fut obligé d'aller à la cour de l'empereur Valentinien, qui résidait ordinairement à Trèves. Sachant que saint Martin venait lui demander ce qu'il ne voulait pas lui accorder, il défendit qu'on le laissât entrer dans le palais ; car outre qu'il était naturellement cruel et superbe, sa femme Justine, qui était arienne, le détournait de rendre honneur au saint évêque. Martin ayant tenté vainement une et deux fois d'approcher de ce prince, eut recours à ses armes ordinaires : il se revêtit d'un cilice, se couvrit de cendre, s'abstint de boire et de manger, pria jour et nuit. Le septième jour, un ange lui apparut et lui ordonna d'aller hardiment au palais. Martin y va sur la parole de l'ange : les portes s'ouvrent, personne ne l'arrête, il arrive jusqu'à l'empereur. Ce prince, le voyant venir de loin, demanda avec emportement pourquoi on l'avait fait entrer, et ne daigna pas se lever ; mais son siège fut couvert d'un feu qui l'en chassa promptement. Reconnaisant alors qu'il avait senti une vertu divine, il embrassa le saint plusieurs fois, et lui accorda tout ce qu'il désirait, sans attendre qu'il le demandât. Il lui donna souvent audience, et le fit souvent manger à sa table ; enfin, quand il partit, il lui offrit de grands présents, que Martin refusa pour conserver sa pauvreté <sup>1</sup>.

Dans le voisinage de Tours était un lieu révééré par le peuple comme la sépulture de quelque martyr ; il y avait même un autel érigé par les précédents évêques. Saint Martin, qui ne croyait point à la légèrè, demandait aux plus anciens du clergé qu'on lui fit voir le nom du martyr ou le temps de son martyre, et, n'en trouvant point de tradition certaine, il s'abstint pendant quelque temps d'aller à ce lieu-là, pour éviter de faire tort à la religion ou d'autoriser la superstition. Un jour enfin, il y alla avec quelques-uns des frères, et, se tenant debout sur le sépulcre, il pria Dieu de lui faire connaître qui y était enterré. Alors, tournant à gauche, il vit près de lui une ombre sale et d'un regard farouche, à qui il commanda de parler. L'ombre dit son nom. C'était un voleur, mis à mort pour ses crimes, que le peuple honorait par erreur et qui n'avait rien de commun avec les martyrs. Saint Martin le vit seul, les autres entendaient seulement sa voix. Il fit ôter l'autel et délivra le peuple de cette superstition.

Souvent, au péril de sa vie, il ruina plusieurs temples d'idoles et abattit plusieurs arbres que les païens honoraient comme sacrés. Un jour, ayant abattu un temple très-ancien, il voulait aussi couper un pin qui était proche : le pontife et les autres païens s'y opposaient.

<sup>1</sup> Sulp. Sev. *Dial.* 2, n. 6.

Enfin, ils lui dirent : Si tu as tant de confiance en ton Dieu, nous couperons nous-mêmes cet arbre, pourvu que tu sois dessous quand il tombera. Il accepta la condition, il se laissa lier et mettre à leur gré du côté que l'arbre penchait. Une grande foule s'assembla à ce spectacle ; les moines qui l'accompagnaient étaient saisis de crainte. L'arbre à demi coupé ayant déjà craqué et commençant à tomber sur saint Martin, il éleva la main et fit le signe de la croix. Aussitôt l'arbre, comme repoussé par un tourbillon de vent, tomba de l'autre côté et faillit accabler les paysans qui se croyaient le plus en sûreté. Il s'éleva un grand cri, et il n'y eut presque personne de cette prodigieuse multitude qui ne demandât l'imposition des mains pour être reçu catéchumène. Une autre fois, comme il abattait un temple d'Autun, une multitude de païens se jeta sur lui, en furie, et le plus hardi l'attaqua l'épée à la main. Le saint ôta son manteau et lui présenta le cou à découvert ; mais le païen ayant levé le bras, tomba à la renverse, épouvanté miraculeusement, et lui demanda pardon. Un autre voulut le frapper d'un couteau, comme il abattait des idoles ; mais, dans l'action, le couteau lui échappa et disparut. D'autres fois il persuadait aux païens de ruiner eux-mêmes leurs temples, et à la place il bâtissait aussitôt des églises ou des monastères.

Il continuait à faire souvent de grands miracles. Il délivra du démon un esclave de Tétradius, qui avait été proconsul. A Trèves, il guérit une fille paralytique, prête à expirer, en lui mettant dans la bouche de l'huile bénite. A Paris, entrant dans la porte de la ville, suivi d'une grande foule, il baisa un lépreux qui faisait horreur à tout le monde, et lui donna sa bénédiction ; aussitôt il fut guéri, et le lendemain il vint rendre grâces à Dieu dans l'église. Les filets tirés de l'habit ou du cilice de Martin guérissaient souvent les malades, étant attachés à leurs doigts ou à leur cou. Arborius, qui avait été préfet de Rome, ayant sa fille malade d'une grosse fièvre quarte, lui appliqua sur la poitrine une lettre du saint, et la fièvre cessa aussitôt. Paulin, depuis illustre par sa sainteté, ayant une grande douleur à un œil où la cataracte commençait à se former, Martin lui appliqua un pinceau et le guérit entièrement. Voilà quelques-uns des miracles décrits par Sulpice Sévère, chantés en vers par saint Paulin, qui tous deux vivaient dans ce temps, qui tous deux virent plus d'une fois le saint, et dont le premier en a écrit la vie, le saint vivant encore.

Tandis que Martin renouvelait dans les Gaules les prodiges et les conversions des apôtres, l'Italie vit s'élever une autre lumière. C'était en 374. Auxence, évêque arien de Milan, venait de mourir. Il s'agissait de lui donner un successeur. Les évêques de la province en écrivirent à l'empereur Valentinien, qui était à Trèves. Voici ce que

Théodoret nous a conservé de sa réponse : « Nourris des divines Écritures, vous savez ce que doit être un pontife. Sa vie, comme sa doctrine, doit servir d'instruction à ceux qu'il gouverne; ce doit être pour eux un modèle de toutes les vertus, et sa conduite doit répondre à la sainteté de sa doctrine. Placez sur la chaire pontificale un pareil homme, afin que nous-mêmes, qui gouvernons l'empire, nous puissions lui soumettre nos têtes avec une entière confiance et recevoir ses répréhensions comme un remède salutaire; car étant hommes, il ne se peut que nous ne commettions beaucoup de fautes. » Les évêques l'ayant prié de désigner lui-même celui qu'il croyait le plus capable, il répondit : « C'est une entreprise au-dessus de mes forces ; personne ne peut mieux y réussir que vous qui êtes remplis de la grâce de Dieu et éclairés de ses lumières <sup>1</sup>. »

Les évêques s'assemblèrent donc avec le peuple de Milan pour l'élection. Le peuple se trouva divisé : les catholiques et les ariens voulaient chacun un évêque de leur créance ; la sédition fermentait et la ville se voyait menacée de sa ruine. Ambroise était gouverneur de la province, en qualité de consulaire de Ligurie et d'Émilie. Probus, préfet du prétoire, témoin de son éloquence et de sa capacité, l'avait d'abord mis au rang de ses conseillers et ensuite nommé à ce gouvernement, lui disant entre autres choses : Allez, agissez, non pas en juge, mais en évêque. C'était lui dire : N'imitiez pas la justice cruelle de l'empire et de son chef, mais le gouvernement paternel de l'Église. Ambroise ayant donc appris que la sédition était prête à éclater, vint promptement à l'église pour apaiser le peuple ; il parla longtemps, selon les maximes politiques, en faveur de la paix et de la tranquillité publiques. Alors tout le peuple éleva la voix en le demandant lui-même pour évêque. On dit que ce fut un enfant qui commença par crier trois fois : Ambroise évêque ! et que le peuple suivit, répétant avec joie la même acclamation. Ce qui est certain, c'est que tous les esprits furent réunis comme par miracle, et que tous, ariens et catholiques, s'accordèrent à le demander quoiqu'il ne fût encore que catéchumène.

Ambroise, extrêmement surpris, sortit de l'église, fit préparer son tribunal, et, contre sa coutume, fit donner la question à quelques accusés, afin de paraître un magistrat sévère jusqu'à la cruauté. Mais le peuple n'y fut point trompé, et criait : Nous prenons sur nous ton péché ! Il retourna dans sa maison et voulut faire profession de la vie philosophique ; mais on l'en détourna. Alors, pour se décrier auprès du peuple, son zèle, encore peu éclairé, le porta jusqu'à faire

<sup>1</sup> Theod., l. 4, c. 6, 7.

entrer chez lui, devant tout le monde, des femmes publiques; mais le peuple criait encore plus fort : Nous prenons sur nous ton péché ! Voyant donc qu'il n'avancait rien, il voulut s'enfuir. Il sortit de la ville au milieu de la nuit, pensant aller à Pavie; mais il se trouva le matin à la porte de Milan, que l'on appelait la porte Romaine. Le peuple l'ayant retrouvé, lui donna des gardes. On envoya à l'empereur Valentinien une relation de ce qui s'était passé, le priant de consentir à son ordination; ce qui était nécessaire à cause de la charge dont il était revêtu. L'empereur dit qu'il était ravi que celui qu'il avait envoyé juge fût demandé pour évêque, et commanda qu'il fût ordonné au plus tôt, ajoutant que cette réunion subite des esprits divisés ne pouvait venir que de Dieu. Pendant que l'on attendait la réponse de l'empereur, Ambroise s'enfuit encore et se cacha dans la terre d'un nommé Léonce, du rang des clarissimes. Mais la réponse étant venue, Léonce lui-même fut obligé de le découvrir; car le lieutenant du préfet du prétoire, étant chargé de tenir la main à l'exécution de ce rescrit, fit afficher une ordonnance qui enjoignait à tout le monde de découvrir Ambroise, sous de grosses peines. Étant donc découvert et amené à Milan, il comprit que c'était la volonté de Dieu qu'il fût évêque, et qu'il ne pouvait plus s'en défendre.

Comme il n'était encore que catéchumène, il demanda d'être baptisé par un évêque catholique, craignant fort de tomber entre les mains des ariens. Étant baptisé, il fit encore tous ses efforts pour retarder son ordination, afin de ne pas violer la règle qui défend d'ordonner un néophyte. Mais comme la raison que donne saint Paul de cette règle est, de peur que le néophyte ne s'enfle d'orgueil, l'humilité d'Ambroise et le besoin pressant de l'Église persuadèrent de s'en dispenser. Seulement, on lui fit exercer toutes les fonctions ecclésiastiques, et il fut ordonné évêque le huitième jour après son baptême, qui fut, comme l'on croit, le sept décembre 374. Tout le peuple eut une extrême joie de son ordination, et tous les évêques d'Occident et d'Orient l'approuvèrent. Il pouvait alors avoir trente-quatre ans.

Sitôt qu'il fut évêque, il donna à l'Église ou aux pauvres tout ce qu'il avait d'or et d'argent. Pour ses terres, il les donna à l'Église, en réservant l'usufruit à sa sœur Marcelline, qui demeurait à Rome, où elle avait fait vœu de virginité entre les mains du pape Libère. Comme son frère Satyre, qui lui-même avait gouverné paternellement une province, était venu le voir à Milan, leur tendre amitié ne leur permettant pas de vivre éloignés l'un de l'autre, il le chargea du gouvernement de sa maison. Ainsi dégagé de tous les soins temporels, il se donna tout entier à son ministère. Premièrement, il s'ap-

pliqua avec un travail assidu à l'étude des saintes Écritures ; car, jusque-là, il n'avait guère lu que les auteurs profanes. Il employait à la lecture tous les moments qu'il pouvait dérober aux affaires, et même une partie de la nuit. Outre l'Écriture, il lisait les auteurs ecclésiastiques, entre autres Origène et saint Basile, qui fut celui de tous auquel il s'attacha le plus. Il enseignait à mesure qu'il étudiait. Il prêchait tous les dimanches et offrait tous les jours le saint sacrifice. Son application à instruire eut un tel succès, qu'il ramena toute l'Italie à la foi orthodoxe et en bannit l'arianisme. Peu de temps après son ordination, il se plaignit à l'empereur de quelque chose que les magistrats avaient fait contre les règles, et l'empereur lui répondit : Je connaissais depuis long-temps votre liberté à parler, et cela ne m'a pas empêché de consentir à votre ordination : ainsi continuez d'apporter à nos péchés les remèdes qu'ordonne la loi divine. On sent à ces paroles que si Valentinien avait toujours eu à ses côtés un saint Ambroise, il aurait dompté la violence de son caractère et serait devenu un prince accompli <sup>1</sup>.

Un des premiers soins du saint évêque fut de transférer de Cappadoce en sa ville épiscopale le corps de saint Denys, l'un de ses prédécesseurs. Il envoya pour cet effet les plus considérables de son clergé en Cappadoce, avec des lettres pour saint Basile, par lesquelles il le pria de l'aider dans cette entreprise. Saint Basile s'y employa de grand cœur, et la chose réussit. Il chargea les clercs de Milan d'une lettre en réponse à celle de leur évêque, par laquelle il lui témoignait une extrême joie de le connaître et d'apprendre que Dieu eût confié son troupeau à un homme tiré de la ville royale, également recommandable par sa naissance, par sa sagesse, par son éloquence et par l'éclat de sa vie. Il ajoute que les clercs qu'il a envoyés pour la translation du corps de saint Denys ont fait l'éloge de tout le clergé de Milan par la gravité de leurs mœurs, et qu'il a fallu toute leur constance pour persuader à ceux qui étaient dépositaires du corps de ce saint martyr de s'en dessaisir, parce qu'ils le regardaient comme leur protecteur ; que Thérasius, prêtre très-vertueux de l'église de Césarée, qu'il leur avait donné pour les seconder dans leur dessein, n'avait pas peu contribué à le faire réussir ; que c'est lui qui a eu en garde ces reliques, après les avoir tirées de terre en présence des prêtres, des diacres et de plusieurs personnes de piété ; qu'autant leur enlèvement a causé de douleur à ceux qui en étaient les gardiens, autant elles doivent donner de joie à ceux de Milan ; qu'il n'y a aucun doute que ce ne soient celles du saint martyr, puis-

<sup>1</sup> Voir la *Vie de S. Ambroise*, par le diacre Paulin ; Tillemont, Ceillier, etc.

qu'il n'y avait qu'une seule châsse, que personne n'avait été enterré auprès de lui, et que son tombeau était remarquable par la vénération des fidèles, qui lui avaient rendu les honneurs d'un martyr. Les mêmes chrétiens qui l'ont logé dans leurs maisons et l'y ont déposé de leurs propres mains, vous le portent maintenant. Ceux qui l'ont donné sont des gens de piété; ceux qui l'ont reçu ont de l'exactitude. Tout est dans la vérité et sans aucune fraude. Nous l'attestons <sup>1</sup>.

Dans le même temps, l'Italie voyait fleurir deux autres illustres évêques : saint Valérien d'Aquilée, dont le clergé était comme une pépinière de saints et de savants; saint Philastre de Bresse, qui avait soutenu les catholiques de Milan contre les séductions de l'arien Auxence. On a de lui un *Traité des Hérésies*. Il établit, comme saint Épiphane, que le christianisme a commencé avec le monde et s'est perpétué par les patriarches, tandis que le paganisme n'a commencé que vers le temps d'Abraham. Il compte vingt-huit hérésies avant Jésus-Christ, et cent vingt-huit après. On lui souhaiterait plus d'exactitude, non-seulement pour les époques, mais encore pour qualifier les doctrines; car il taxe d'hérésies plusieurs opinions librement controversées parmi les chrétiens, et même quelques vérités certaines : en sorte qu'il faut le lire avec précaution <sup>2</sup>.

L'Espagne voyait depuis l'an 373 un exemple pareil à celui de saint Ambroise : un personnage du rang le plus considérable, devenu un saint évêque. C'était saint Pacien, évêque de Barcelone. Marié d'abord, il avait un fils nommé Dexter, qui fut dans la suite préfet du prétoire, et à qui saint Jérôme dédia son livre *des Auteurs ecclésiastiques*. Mais s'il fut grand dans le monde par sa naissance, il le fut beaucoup plus devant Dieu par sa chasteté et par la sainteté de sa vie, et parmi les savants par son éloquence et la beauté de son style. Avec une sorte de lettre pastorale sur la pénitence et un discours sur le baptême, il nous reste de lui trois lettres à un novatien de distinction, qui, sans vouloir se faire connaître, lui avait écrit d'abord comme pour le défier au combat. Il s'établit une correspondance. Le saint lui répondit une quatrième lettre, qui n'est point venue jusqu'à nous. De ces écrits divers, le style est poli et châtié, les raisonnements justes et solides, les pensées belles, le tour agréable. Pacien est plein d'onction quand il exhorte à la vertu, plein de feu et de force quand il combat le vice. Il traite ses adversaires avec politesse, mais sans les épargner, et les suit dans tous leurs mauvais détours.

<sup>1</sup> Basil., *Epist.* 197, édit. Bened. — <sup>2</sup> *Bibl. PP.*, t. 4.

Voici ce qu'il enseigne de l'Église. Elle est le corps de Jésus-Christ, composé de plusieurs membres unis ensemble et répandus dans tout le monde. Elle est appelée catholique, pour la distinguer des hérésies, qui, nées depuis les apôtres sous divers noms, se sont efforcées de la déchirer et de la diviser en plusieurs parties ; et afin que le peuple attaché à la doctrine des apôtres eût, comme il était convenable, un nom qui marquât l'unité de ceux qui ne s'étaient point laissé corrompre à l'erreur, et que cette partie principale des chrétiens, qui est l'Église, fût appelée d'une manière qui lui fût propre. Comment, en effet, en entrant dans une ville bien peuplée, où il y aurait des marcionites, des apollinaristes, des cataphryges, des novatiens et d'autres sectes qui prennent tous le nom de chrétiens, reconnaitrais-je la société de mon peuple, si elle ne s'appelait catholique ? Sur quoi il dit ces belles paroles : « Chrétien est mon nom, et catholique mon surnom ; l'un me distingue, l'autre me désigne. C'est par ce surnom que notre peuple est distingué de ceux qui sont appelés hérétiques, dont le nombre est très-petit en comparaison des catholiques. Cette Église, qui est notre mère, a un très-grand soin et une affection bien tendre pour ses enfants ; elle honore les bons, elle châtie les superbes, elle guérit les malades, elle n'en abandonne aucun ; elle n'en méprise aucun ; ses plus faibles productions se conservent en sûreté sous l'indulgence d'une mère si bonne et si tendre. Comme l'Église est une, le fondement aussi en est unique. Car, quoique le Seigneur ait accordé à tous ses apôtres en commun le pouvoir de lier et de délier, néanmoins, afin de fonder l'unité sur un et par un, il commence par le donner à Pierre, en lui disant : Et je te dis, moi, que tu es Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Et je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux <sup>1</sup>. »

Cette belle unité de l'Église, saint Optat, évêque de Milève, la défendait dans le même temps en Afrique, contre les donatistes. Parménien, évêque donatiste de Carthage, venait de publier un livre où, parmi bien des calomnies contre les catholiques, il y avait néanmoins des aveux et des principes qui leur assuraient une victoire complète. Il disait, par exemple, qu'il n'y a qu'une seule Église, que les hérétiques en sont exclus, attendu que Pierre seul en a reçu les clefs <sup>2</sup>. Saint Optat lui répondit par un ouvrage en sept livres, où il traite amplement tout ce qui regarde le schisme des donatistes. Il approuve

<sup>1</sup> Ceillier, t. 6. *Bibl. PP.*, t. 4. — <sup>2</sup> S. Opt., l. 1, n. 10 et 12.



fort ce que disait Parménien, que les marques de l'Église ne peuvent être chez les hérétiques. « Nous savons que leurs églises sont des prostituées qui n'ont point de droit aux sacrements, et des étrangères que Jésus-Christ ne reconnaît point pour ses épouses. Car il est l'époux d'une seule Église, appelée dans le *Cantique des Cantiques* son unique colombe, son épouse bien-aimée, le jardin fermé, la fontaine scellée. Les hérétiques n'en ont point les clefs : Pierre les a reçues. » Il approuve encore la comparaison que Parménien faisait des schismatiques avec des sarments de vigne destinés au feu ; mais il témoigne être surpris de ce qu'il joignait les schismatiques aux hérétiques, étant lui-même des premiers. « Je vois bien, lui dit-il, que vous ne savez pas que ce sont vos auteurs qui ont fait schisme à Carthage. Remontez à l'origine de cette affaire, et vous verrez que vous vous êtes condamné vous-même en joignant les schismatiques aux hérétiques. Car ce n'est pas Cécilien qui s'est séparé de Majorin, votre aïeul ; c'est Majorin qui s'est séparé de Cécilien. Cécilien n'a pas quitté la chaire de Pierre ou de Cyprien, mais Majorin, dont vous tenez la chaire, qui n'avait point d'origine avant Majorin même. »

Dans le second livre, après avoir rappelé que l'Église est une, saint Optat montre qu'elle doit être catholique de fait comme de nom, c'est-à-dire répandue par toute la terre. Il presse ainsi Parménien : « Pour que l'Église ne puisse être que chez vous et dans le coin de l'Afrique où vous êtes, il faut qu'elle ne soit point dans l'autre partie de l'Afrique où nous sommes ; qu'elle ne soit pas non plus dans les Espagnes, dans la Gaule, dans l'Italie, dans les trois Pannonies, dans la Dace, dans la Mésie, dans la Thrace, dans l'Achaïe, dans la Macédoine et dans toute la Grèce, dans le Pont, dans la Galatie, dans la Cappadoce, dans la Pamphylie, dans la Phrygie, dans la Cilicie, dans les trois Syries, dans les deux Arménies, dans toute l'Égypte, dans la Mésopotamie et dans un nombre infini d'îles et de provinces où vous n'êtes point. Où sera donc la propriété du nom de catholique, puisque ce nom lui a été donné à cause qu'elle est répandue partout ? Où sera donc ce que le Fils de Dieu a mérité ? Où sera ce que le Père lui a donné volontiers en disant, dans le second psaume : Je vous donnerai les nations pour votre héritage, et pour votre possession, les confins de la terre ? Pourquoi cassez-vous une telle promesse, et mettez-vous comme en prison l'étendue des royaumes ? Pourquoi prescrivez-vous des bornes à l'empire du Fils, après que son Père lui a promis toute la terre, sans qu'il en excepte aucune partie ? »

Ayant ainsi montré que l'Église est et doit être universelle, Optat en vient aux marques qui la caractérisent et qui la distinguent de toutes les sectes. La première de ces marques, sans laquelle nulle

autre n'était même possible, c'est la chaire épiscopale. Parménien en convenait, et c'est pourquoi saint Optat ne s'applique qu'à montrer quelle chaire est la première. Et comme ce schismatique ne pouvait contester cette prérogative à celle de saint Pierre, il lui dit : « Vous ne sauriez donc nier que vous ne sachiez que dans la ville de Rome la chaire épiscopale a été donnée premièrement à Pierre, et que dans cette chaire a été assis Pierre, le chef de tous les apôtres, afin que dans cette chaire unique tous gardassent l'unité, que chaque apôtre ne prétendit point avoir la sienne, et que celui-là fût regardé comme prévaricateur et comme schismatique, qui oserait élever une autre chaire contre cette chaire unique. Pierre s'est donc assis le premier dans cette chaire unique, qui est la première marque de l'Église. Lin lui a succédé ; à Lin, Clément ; à Clément, Anaclet ; puis Évariste, Télesphore, Hygin, Anicet, Pie, Soter, Éleuthère, Victor, Zéphyrin, Calixte, Urbain, Antère, Fabien, Corneille, Lucius, Étienne, Sixte, Denys, Félix, Eutychien, Caius, Marcellin, Marcel, Eusèbe, Miltiade, Sylvestre, Marc, Jules, Libère et Damase qui est aujourd'hui notre collègue et avec qui tout le monde est en communion comme nous par le commerce des lettres formées. Montrez l'origine de votre chaire, vous qui voulez avoir chez vous la sainte Église. Vous dites que vous avez un parti dans la ville de Rome ; mais c'est une branche de votre erreur, qui vient de la souche du mensonge, et non pas du tronc de la vérité. Car si on demande à Macrobe où il est assis, dirait-il que c'est dans la chaire de Pierre ? Je ne sais même s'il l'a jamais vue, ni s'il a approché de son tombeau : réfractaire en cela au précepte de l'Apôtre, qui veut que l'on communique à la mémoire des saints. L'on voit à Rome les mémoires des deux apôtres Pierre et Paul ; dites s'il a pu y entrer et s'il a offert le sacrifice dans l'endroit où il est constant que sont leurs mémoires. Reste donc que votre confrère Macrobe avoue qu'il est assis où autrefois s'asseyait Encolpius ; et si l'on pouvait interroger Encolpius, il dirait qu'il a succédé à Boniface de Dalles, qui aurait pu se dire successeur de Victor de Garbie, envoyé d'Afrique par les vôtres, il y a longtemps, pour être le pasteur d'un petit nombre d'errants. Que veut dire cela ? Que votre parti n'a jamais pu avoir dans Rome d'évêque qui en fût citoyen, et que ç'a toujours été des Africains et des étrangers qui ont occupé successivement la chaire que vous y avez érigée. L'imposture est manifeste. On voit l'esprit de parti qui est la mère du schisme. »

Saint Optat raconte comment, à la prière de quelques donatistes qui s'étaient établis à Rome, Victor de Garbie fut envoyé pour présider à leurs assemblées. « Il fut là, dit-il, comme un fils sans père, comme un pasteur sans troupeau, comme un évêque sans peuple.

Car on ne pouvait pas appeler troupeau ni peuple un nombre de personnes qui n'excédait pas quarante, qui n'avaient ni basilique ni autre lieu où ils pussent s'assembler ; en sorte qu'après l'arrivée de Victor, ils furent obligés de prendre, pour tenir leur conventicule, une caverne hors de Rome, qu'ils fermèrent de claies. Et comme cette caverne était sur une montagne, on leur donna le nom de montagnards. » Pour achever sa démonstration, saint Optat remarque que la chaire unique de Pierre étant chez les catholiques, il s'y trouve par là même tous les autres caractères de l'Église.

Dans le troisième livre, en rappelant avec quelle insolence le faux évêque Donat de Carthage avait parlé de l'empereur Constant et des aumônes qu'il envoyait en Afrique, il dit : « Dès lors, contre le précepte de l'apôtre, il s'étudiait à injurier les puissances et les rois, au lieu de prier pour eux chaque jour. En effet, voici ce que l'apôtre enseigne : Priez pour les rois et pour les puissances, afin que nous menions une vie tranquille avec eux. Car la république n'est pas dans l'Église, mais l'Église dans la république, c'est-à-dire dans l'empire romain ; là se trouve la sainteté du sacerdoce, la pudeur, la virginité, qui ne se trouvent point chez les nations barbares, ou du moins ne s'y trouveraient pas en sûreté <sup>1</sup>. »

Le sens naturel de ces paroles, c'est que les fidèles d'alors devaient prier spécialement pour l'empire romain, à cause que l'Église subsistait principalement dans cet empire, et qu'elle y trouvait plus de protection qu'ailleurs. Ce qui était vrai en général, mais non pas toujours ni au pied de la lettre ; car l'Église s'étendait bien au delà des possessions romaines, et plus d'une fois des chrétiens se dérochèrent chez les Barbares aux persécutions des empereurs romains. En tout cas, dans ces paroles, il n'est pas question de la soumission due aux puissances, mais seulement du devoir de prier pour elles. Ceux-là donc qui ont appliqué ces paroles aux royaumes modernes, lesquels tous, et pour la date et pour la durée, sont renfermés dans l'Église ; qui, de plus, les ont interprétées dans ce sens, que l'Église est subordonnée à l'État, ceux-là ont commis un double contre-sens.

Le saint docteur avait terminé son ouvrage en six livres ; il y avait montré où était la véritable Église, il y avait montré que ceux qui avaient livré les Écritures étaient précisément les auteurs du donatisme, il avait réfuté toutes les calomnies des donatistes. Mais alors ils dirent : Si nous sommes les enfants des traditeurs, pourquoi l'Église catholique nous a-t-elle tant pressés et nous presse-t-elle encore de rentrer dans son sein ? Ces difficultés et quelques autres

<sup>1</sup> S. Opt., l. 3, n. 3.

obligèrent saint Optat d'ajouter un septième livre, où il dit :  
 « Que si les auteurs mêmes du schisme s'étaient présentés, l'Église aurait pu hésiter peut-être sur la manière de les recevoir ; mais pour recevoir leurs descendants, dont le péché n'est pas le même, peut-elle avoir aucun doute ? Et si elle en avait, n'auriez-vous pas dû lui rappeler le type même de l'unité, la personne du bienheureux Pierre, en laquelle se voit la forme pour retenir l'unité ou pour la refaire ? Jésus-Christ avait promis de renier auprès de son Père quiconque le renierait lui-même. Pierre le renie. Et cependant, pour le bien de l'unité, le bienheureux Pierre, pour qui c'eût été bien assez après son reniement d'obtenir simplement son pardon, le bienheureux Pierre a mérité d'être préféré à tous les apôtres, et seul il a reçu les clefs du royaume des cieux pour les communiquer aux autres. C'est à ce modèle qu'il faut faire attention. Le bienheureux Pierre voudra bien me pardonner si je rappelle ce qu'il a pleuré si amèrement. Le chef des apôtres aurait pu se conduire de manière à n'avoir rien à pleurer ; mais dans une faute qu'il commet, il s'en trouve plusieurs, afin que l'on puisse voir que, pour le bien de l'unité, il faut tout réserver à Dieu. Je ne sais si dans ce genre il peut y avoir faute aussi grande. Celui qui renie le Sauveur dans une persécution, n'en a pas reçu autant de grâce, ni ne lui a fait de si grandes promesses. Lorsque Jésus demande : Et vous, qui dites-vous que je suis ? Pierre seul le reconnaît pour le Fils de Dieu, et non pas les autres. Lorsque la veille de sa Passion il dit : Vous m'abandonnez tous, les autres se taisent, Pierre seul promet de ne l'abandonner pas. Le Fils de Dieu lui prédit qu'avant le chant du coq il le renierait trois fois. Pierre, comme pour aggraver sa faute, soutient que non. Et puis, dans la maison de Caïphe, Pierre seul est interrogé trois fois, et trois fois il renie, tandis que les autres ne renient pas une seule fois. Et cependant, pour le bien de l'unité, il n'est pas retranché du nombre des apôtres : par la providence du Sauveur, c'est lui qui reçoit les clefs. Oui, de préférence à tant d'autres qui sont innocents, c'est le pécheur qui reçoit les clefs, afin que la chose de l'unité ait un modèle. La Providence a voulu que le pécheur ouvrit la porte aux innocents, de peur que les innocents ne la fermassent aux pécheurs, ce qui eût rendu impossible l'unité, qui cependant est nécessaire. Si vous vous rappelez ces choses, vous qui désirez la communion de l'Église catholique, comment vous étonneriez-vous qu'elle vous reçût avec tendresse, vous qui, notoirement, n'êtes point des traîtres, mais seulement leurs descendants <sup>1</sup> ? »

<sup>1</sup> S. Opt., l. 7, n. 3, p. 102, édit. Dupin.

Cette unité de l'Église dont on voit la doctrine dans saint Optat, on en voit l'action dans le pape saint Damase. Les donatistes d'Afrique, les lucifériens de Sardaigne avaient beau importer un fantôme d'évêque à Rome, leurs manœuvres avortées ne prouvent qu'une chose, c'est que Rome est le centre duquel tout émane et auquel tout ressort, et que si l'on n'est pas uni au siège de Rome, on est hors de l'Église. Damase, quoique contrarié ici et là par les intrigues et les calomnies de la faction d'Ursin, n'en était pas moins, comme autrefois la colonne de nuée dans le désert, le fanal élevé vers lequel toutes les églises de l'univers tournaient leurs regards. C'est auprès de lui que s'était réfugié le successeur d'Athanase, Pierre d'Alexandrie, chassé de son siège par les ariens triomphants de la faveur de Valens; c'est lui qui, ayant confirmé son ordination, le rétablira sur son siège. C'est à lui que députent sans cesse les divers partis qui divisaient l'Orient, et le parti de saint Paulin, et le parti de saint Méléce, et Vital, et Apollinaire; les uns pour lui demander la réunion des membres divisés, les autres pour se maintenir dans la communion de l'Église en se maintenant dans la sienne. C'est de lui particulièrement que se plaindra saint Basile, lorsque la réunion n'ira point assez vite à son gré, et qu'au contraire il verra son ami saint Méléce soupçonné de sentiments peu orthodoxes.

La division de l'Orient ou plutôt d'Antioche était une affaire bien délicate : de part et d'autre il y avait des saints; mais ces saints étaient hommes; du moins des hommes les entouraient et les conseillaient. Il y avait des préventions de part et d'autre. Méléce était sincèrement catholique; mais il avait été ordonné par les ariens, mais il était soupçonné d'en retenir quelque chose, mais il n'avait pas accueilli les avances que saint Athanase lui avait faites pour la réunion, mais il n'avait pas tenu ce qu'il avait promis. Paulin, de son côté, était un si saint homme, qu'il était respecté des ariens mêmes; mais il n'avait pour lui que la moindre partie des catholiques d'Antioche, mais les adversaires le soupçonnaient de penser comme Marcel d'Ancyre ou comme Apollinaire. Vers l'an 373, le prêtre Évagre d'Antioche revint de Rome, rapportant un écrit que les Orientaux y avaient envoyé, et dont les Occidentaux les plus exacts n'avaient pas été contents. Ils demandaient aux Orientaux une lettre qui suivit mot pour mot un écrit qu'Évagre leur apportait; ils voulaient aussi que les Orientaux leur envoyassent une députation de plusieurs personnes considérables, afin d'avoir une occasion spécieuse de les visiter. Comme Évagre voulait travailler à la réunion de l'église d'Antioche, il convint avec saint Basile, en passant à Césarée, de communiquer avec le parti de saint Méléce. Mais quand il fut à Antioche, il chan-

gea d'avis, et ne communiqua qu'au parti de Paulin, auquel il demeura tellement uni qu'il fut son successeur dans l'évêché. Quelque temps après, Pierre, patriarche d'Alexandrie, et le prêtre Dorothee, envoyé de saint Basile et de saint Méléce, eurent une contestation très-vive à Rome, devant le Pape. Dorothee manqua de respect à Pierre ; Pierre accusa d'hérésie et Méléce d'Antioche et Eusèbe de Samosate, exilés l'un et l'autre dans ce moment.

Saint Basile en ressentit une grande peine<sup>1</sup> : il la témoigna à Pierre lui-même, mais bien plus vivement encore à Eusèbe de Samosate : il se plaignait amèrement à lui du faste des Occidentaux. Pour moi, dit-il, je voudrais écrire à leur chef sous forme de lettre générale, et, sans entrer dans les affaires de l'Église, lui marquer seulement qu'ils ne savent point la vérité de ce qui se passe parmi nous, ni ne prennent le chemin de s'en instruire ; qu'il ne faut point insulter à ceux qui sont abattus par la tentation, ni prendre pour dignité l'orgueil, péché capable tout seul de nous rendre ennemis de Dieu<sup>2</sup>. Ce qui augmenta la peine de Basile, c'est qu'il était venu des lettres de Rome qui accordaient à Paulin le titre d'évêque d'Antioche et rejetaient Méléce. Il en écrivit au comte Térance, qui était alors dans cette dernière. Il lui dit entre autres : Au reste, nous nous réjouissons avec ceux qui ont reçu ces lettres de Rome ; et si elles contiennent quelque témoignage avantageux, nous souhaitons qu'il soit véritable. Mais cela ne pourra jamais nous persuader de méconnaître Méléce ou de croire que les questions qui ont été la source de cette division soient peu importantes<sup>3</sup>. C'était la question d'une ou de trois hypostases.

La division d'Antioche, au lieu de diminuer, vint à s'augmenter encore. Vital, prêtre de la communion de Méléce, illustre par la pureté de ses mœurs et très-appliqué à la conduite du peuple qu'on avait confié à ses soins, se croyant méprisé de son collègue Flavien et moins aimé que lui de leur évêque, s'en sépara et vint à Rome, dans le dessein d'entrer dans la communion du pape Damase, et par là dans celle de Paulin. Damase, sachant qu'on le soupçonnait d'apollinarisme, lui demanda sa confession de foi. Vital la lui donna par écrit, en des termes qui paraissaient orthodoxes. Grégoire de Nazianze lui-même l'approuva. Cependant le Pape, ne voulant pas encore lui-même conclure cette affaire, renvoya Vital à Paulin avec une lettre par laquelle il laissait à sa sagesse et à sa prudence de l'admettre ou non à la communion. Il fit plus : Vital était déjà sur son départ, lorsque, concevant de nouveaux doutes sur sa doctrine, il

<sup>1</sup> *Epist.* 266. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 239. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 214.

écrivit à Paulin une autre lettre fort courte et par une autre voie. Ce ne fut pas tout encore : quelque temps après, il envoya une troisième lettre à Paulin, avec une confession de foi que devaient souscrire Vital et les autres qui voulaient être dans la communion de Rome. Elle est conçue en ces termes :

« Je vous avais déjà écrit par mon fils Vital, que je laissais tout à votre volonté et à votre jugement, et par le prêtre Pétrone, en peu de mots, sur quelque doute qui m'était venu au sujet de Vital, dans le moment de son départ ; c'est pourquoi, afin que vous ne fassiez point de difficulté de recevoir ceux qui voudront se réunir à l'Église, nous vous envoyons notre confession de foi, non pas tant pour vous, qui la tenez comme nous, que pour ceux qui, en la souscrivant, voudront se réunir à nous par vous. Si donc mon fils Vital et ceux qui sont avec lui veulent s'unir à vous, ils doivent premièrement souscrire la foi de Nicée ; ensuite, parce qu'on ne peut remédier aux maux futurs, il faut déraciner l'hérésie que l'on dit avoir paru depuis peu en Orient, et confesser que la sagesse même, le Verbe, le Fils de Dieu a pris le corps humain, l'âme et l'entendement, c'est-à-dire Adam tout entier, tout notre vieil homme, hormis le péché ; car comme en confessant qu'il a pris un corps humain, nous ne lui attribuons pas pour cela les passions vicieuses de l'homme, ainsi, en disant qu'il en a pris l'âme et l'entendement, nous ne disons pas qu'il ait été sujet au péché qui vient des pensées. » Vient ensuite une confession de foi catholique, par forme d'anathèmes, et dans les termes suivants :

« Après le concile de Nicée, celui de Rome, composé d'évêques catholiques, ajouta ce qui regarde le Saint-Esprit. Et comme, depuis, quelques-uns ont osé dire, par une erreur sacrilège, que le Saint-Esprit a été fait par le Fils, nous anathématisons ceux qui ne proclament pas en toute franchise qu'il est de la même puissance et de la même substance que le Père et le Fils. Nous anathématisons également ceux qui, suivant l'erreur de Sabellius, disent que le Père est le même que le Fils ; Arius et Eunomius, qui, avec une égale impiété, quoique différant de langage, soutiennent que le Fils et le Saint-Esprit sont des créatures ; les Macédoniens, qui, issus de la souche d'Arius, ont changé, non pas la perfidie, mais le nom ; Photin, qui, renouvelant l'hérésie d'Ébion, prétend que le Seigneur Jésus-Christ est seulement de Marie. Nous anathématisons ceux qui enseignent deux Fils, l'un avant les siècles, l'autre incarné de la Vierge ; ceux qui disent que le Verbe de Dieu a tenu lieu d'âme raisonnable et intelligente dans la chair humaine : tandis qu'il a pris la nôtre, c'est-à-dire une âme raisonnable et intelligente sans le péché. Anathème à qui ne dira pas

que le Père est toujours, que le Fils est toujours et que le Saint-Esprit est toujours; à qui ne dira pas que le Fils est né du Père, c'est-à-dire de sa divine substance; à qui ne dira pas que le Verbe du Seigneur, le Fils de Dieu, est Dieu comme Dieu son Père, qu'il peut tout, qu'il connaît tout et qu'il est égal au Père; à qui dira que le Fils de Dieu incarné et sur la terre n'était pas en même temps avec le Père dans le ciel; à qui dira que, dans la Passion de la croix, le Fils de Dieu a souffert en tant que Dieu, et non pas en tant que revêtu de la forme de serviteur, c'est-à-dire la chair et l'âme; à qui ne dira pas que, dans la chair qu'il a prise, il est assis à la droite du Père, et qu'il y viendra juger les vivants et les morts. Anathème à qui ne dira pas que le Saint-Esprit est vraiment et proprement du Père comme le Fils, qu'il est de sa divine substance et vrai Dieu; à qui ne dira pas que le Saint-Esprit peut tout, connaît tout et qu'il est partout comme le Fils et le Père; à qui dira que le Saint-Esprit est une créature, ou qu'il a été fait par le Fils; à qui ne dira pas que le Père a tout fait par le Fils et le Saint-Esprit, les choses visibles et les invisibles; à qui ne dira pas que le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont une même divinité, une même puissance, majesté, gloire, domination, royauté, une même volonté et vérité; à qui ne dira pas que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont trois personnes véritables, égales, toujours vivantes, toutes-puissantes, embrassant tout, jugeant tout, vivifiant tout, faisant tout et sauvant tout ce qui sera sauvé. Anathème à qui ne dira pas que le Saint-Esprit doit être adoré de toute créature, comme le Père et le Fils <sup>1</sup>. »

Dans cette confession de foi, le Pape avait intercalé un décret de discipline. « Quant à ceux qui passent d'une ville dans une autre, nous les tenons étrangers à notre communion, jusqu'à ce qu'ils retournent dans la ville où ils étaient établis premièrement. Que si un autre a été ordonné à leur place, ils seront privés de l'honneur du sacerdoce jusqu'à la mort du remplaçant. » En ceci, le Pape ne faisait que tenir à l'observation des canons de Nicée, d'Antioche et de Sardique, comme il le fait encore ailleurs. Mais l'application de ces décrets tombait directement sur Méléce, qui avait passé du siège de Sébaste en Arménie à celui d'Antioche. Voilà sans doute cette lettre de Rome qui fit tant de peine à son ami saint Basile; car on ne sait pas la date précise où elle a été écrite. Seulement, de ce que le Pape y appelle Vital son fils, on peut conclure que Vital ne s'était pas encore démasqué. Car on découvrit bientôt, avec saint

<sup>1</sup> Coustant, *Epist. sum. PP.*, p. 507. Théodoret, l. 5, c. 11. Greg. Naz., *ep. 2, ad Cledon.*



Épiphane, qu'il avait usé d'équivoque dans sa profession de foi particulière, comme le Pape l'avait déjà soupçonné : il refusa de souscrire au formulaire que lui présenta Paulin de la part de Damase ; se déclara ouvertement pour Apollinaire, qui, de son autorité privée, l'établit évêque d'Antioche. En sorte qu'il y eut quatre partis dans cette ville : celui des ariens, sous Dorothee, successeur d'Euzoïus, mort depuis peu ; deux de catholiques, sous saint Méléce et saint Paulin ; un d'apollinaristes, sous Vital, qui, aussi bien que son maître, prétendait toujours être catholique. Plus tard, le Pape ayant appris la fourberie de Vital, son intrusion et son opiniâtreté, l'excommunia et anathématisa sa frauduleuse confession <sup>1</sup>.

Saint Jérôme fut inquiet de cette division d'Antioche jusque dans son désert de Syrie. On lui demandait pour qui il était : pour Vital, ou pour Méléce, ou pour Paulin. L'évêque des ariens et les catholiques du parti de Méléce lui demandaient s'il tenait trois hypostases dans la Trinité. Fatigué de ces questions, il écrivit au pape saint Damase en ces termes :

« Comme l'Orient, agité par ses anciennes fureurs, déchire la robe sans couture du Seigneur, j'ai cru devoir consulter la chaire de Pierre, et cette foi louée par la bouche de l'Apôtre, cherchant la nourriture de mon âme au même lieu où j'ai revêtu le Christ par le baptême. Votre grandeur m'effraye, mais votre bonté m'attire ; brebis, je demande secours au pasteur. Arrière donc, envie ; arrière, dignité et grandeur de Rome ! je parle au successeur du pêcheur et au disciple de la croix ! Ne suivant d'autre premier que le Christ, je suis uni de communion à votre béatitude, c'est-à-dire à la chaire de Pierre. Je sais que sur cette pierre a été bâtie l'Église. Quiconque mange l'agneau hors de cette maison, est profane ; quiconque n'est pas dans l'arche de Noé, périt par le déluge. Ne pouvant pas toujours consulter Votre Sainteté, je m'attache aux confesseurs égyptiens, vos collègues, comme une petite barque se met à l'abri des grands vaisseaux. Je ne connais point Vital, je rejette Méléce, j'ignore qui est Paulin. Quiconque n'amasse point avec vous, disperse ; c'est-à-dire, qui n'est pas pour le Christ, est pour l'Antechrist.

« On me demande si j'admets trois hypostases ; je demande ce que ces mots signifient : on me répond que ce sont trois personnes subsistantes ; je dis que je le crois ainsi : on dit que cela ne suffit pas, et on veut que je dise le mot. Nous disons tout haut : Si quelqu'un ne confesse pas trois hypostases, dans le sens de trois personnes subsistantes, qu'il soit anathème. Et parce que nous n'employons pas le

<sup>1</sup> Greg. Naz., *Orat.* 25, p. 747 et 748. Epiph., *Hæres.*, 77, n. 20, etc.

mot sans explication, l'on nous traite d'hérétiques. Nous disons d'un autre côté : Si quelqu'un, entendant par hypostase essence, ne confesse pas une hypostase en trois personnes, il est étranger au Christ, et l'on nous accuse avec vous de confondre les trois personnes en une. Décidez donc, je vous en conjure : si vous l'approuvez, je ne craindrai pas de dire trois hypostases ; si vous l'ordonnez, on fera un nouveau symbole après celui de Nicée, et on y professera la foi orthodoxe dans les mêmes termes à peu près que les ariens professent l'erreur. » C'est que les ariens disaient trois hypostases dans le sens d'essence, suivant l'usage des auteurs profanes : ce qui augmentait la défiance de saint Jérôme. C'est pour cela qu'il supplie de nouveau le Pape de l'autoriser par ses lettres à ne point dire ou à dire les hypostases. Il le prie aussi de lui marquer avec qui il devait communiquer à Antioche ; car tous les partis s'y glorifiaient de la communion de Rome <sup>1</sup>.

N'ayant point reçu de réponse à cette première lettre, il en écrivit une seconde, où il disait au Pape : « D'un côté, les ariens exercent leur fureur, soutenus par la puissance du siècle ; d'un autre côté, l'Église, divisée en trois partis, me veut attirer : les moines qui m'entourent usent sur moi de leur ancienne autorité. Cependant je m'écrie : Si quelqu'un est uni à la chaire de Pierre, il est des miens. Méléce, Vital et Paulin disent qu'ils sont unis à vous. Je pourrais le croire si un seul le disait ; mais il y en a deux qui mentent et peut-être tous les trois. C'est pourquoi je conjure votre béatitude, par la croix du Seigneur, de me marquer, par vos lettres, avec qui je dois communiquer en Syrie. Ne méprisez pas une âme pour laquelle Jésus-Christ est mort <sup>2</sup>. »

Dans ces temps, le pape saint Damase tint plusieurs conciles à Rome. Dans l'un, auquel assistait Pierre d'Alexandrie, il condamna le premier et déposa même Apollinaire et Timothée, son principal disciple, qui était venu à Rome pour défendre leur cause. Dans ce même concile ou dans un autre, il dressa une profession de foi adressée aux évêques d'Orient, et qui, sur la divinité du Verbe et du Saint-Esprit, ainsi que sur l'incarnation, contenait, par manière d'exposition, la même doctrine que celle adressée à Paulin sous forme d'anathème. Plus tard, cent quarante-six évêques orientaux, ayant à leur tête saint Méléce et saint Eusèbe de Samosate, la souscrivirent dans un concile d'Antioche <sup>3</sup>. Ainsi, malgré les difficultés du temps, malgré les divisions et les préventions de toute espèce, Rome était

<sup>1</sup> Hieron., *Epist.* 14, édit. Bened. — <sup>2</sup> *Ibid.*, *Epist.* 16. — <sup>3</sup> Cous'ant. *Epist. rom. Pont.*, p. 495.

toujours le centre d'unité et d'action dans l'Église, et par là même dans l'univers intellectuel.

Mais avant de retrouver la paix, les églises d'Orient éprouvèrent un redoublement de persécution. La cause en fut la mort de l'empereur Valentinien, qui laissa son frère Valens plus libre dans ses mauvais desseins. Valentinien mourut à cette occasion. Les Quades, indignés du lâche assassinat de leur roi Gabinius, étaient entrés dans la Pannonie et l'avaient dévastée. Valentinien, ayant quitté les Gaules, les poursuivit à son tour jusque dans l'Illyrie, qu'ils habitaient; et, malgré les réclamations et les plaintes de leurs députés, il brûla leurs villes et repassa le Danube sans avoir perdu un seul homme. Les Quades lui envoyèrent de nouveaux députés pour le prier de borner là sa vengeance. C'était le 17 novembre 375. Ce jour-là même, son cheval s'étant cabré en sorte qu'il ne put le monter, il s'emporta contre son écuyer au point de commander qu'on lui coupât la main droite. Heureusement l'officier chargé de l'exécution prit sur lui de la différer. Ce terrible emportement de Valentinien, qui avait coûté la vie à tant d'autres, la lui coûta à lui-même. Ce même jour, répondant aux ambassadeurs, dans son camp, il s'abandonna tellement à la colère, qu'un vaisseau se rompit dans sa poitrine, et qu'il expira dans de violentes convulsions, à l'âge de cinquante-cinq ans. Les généraux de l'armée romaine, pour prévenir de nouvelles calamités, proclamèrent empereur le jeune Valentinien, son fils puîné, qui n'avait encore que quatre ans <sup>1</sup>. Ils n'attendirent pas la permission de l'empereur Gratien, son frère aîné, qui était demeuré à Trèves par ordre du père. Mais ce prince était si bon qu'il ne s'en plaignit point, et traita toujours son jeune frère comme s'il eût été son fils. Il partagea l'empire d'Occident avec lui : Valentinien eut l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique ; Gratien eut les Gaules, l'Espagne et la Bretagne ; mais tant qu'il vécut, il gouverna l'Occident tout entier.

Gratien n'était âgé que de seize ans et demi à la mort de son père. Marié depuis un an à la fille de l'empereur Constance, il n'avait nul penchant à la débauche, et ne connut jamais d'autre femme que la sienne. D'un génie heureux et docile, aimant les lettres, bien fait de sa personne, habile dans tous les exercices, il ne lui manquait que d'avoir été mieux formé aux affaires de l'État. Il avait trouvé le palais plein d'alarmes et de terreur, il en fit un séjour aimable : on n'y entendit plus de gémississement ; on n'y vit plus d'instruments de tortures. Il rappela sa mère et un grand nombre d'exilés ; il ouvrit les prisons à ceux que la calomnie y avait enfermés ; il rendit es biens

<sup>1</sup> Amm., l. 30, n. 6 et 10.

confisqués injustement et fit oublier la dureté du gouvernement de son père. Naturellement pieux, il était entretenu dans cette heureuse disposition par les conseils de Gracchus, de l'illustre famille dont il portait le nom, qu'il honora de sa confiance et qu'il éleva à la dignité de préfet de Rome. Plein de zèle pour le christianisme, il profita de l'autorité que lui donnait sa charge pour affaiblir l'idolâtrie; il détruisit un grand nombre d'idoles, mais sans user de violence, et sans donner ouvertement atteinte à la liberté de culte dont les païens jouissaient encore. L'empereur fit, dès cette année et la suivante, plusieurs lois avantageuses à l'Église. Il ordonna que les contestations qui auraient pour objet les affaires de la religion, seraient décidées par l'évêque ou par le synode de la province, mais que les juges ordinaires demeureraient saisis des causes civiles et criminelles. La bonne volonté qu'il témoignait pour la religion, il la témoignait également pour le progrès des belles-lettres et même pour la conservation des anciens monuments de Rome<sup>1</sup>. Enfin toute l'Église de l'Occident était dans la paix et dans la joie; cette joie se communiqua même à celle de l'Orient. Les nouveaux députés de saint Basile et des autres Orientaux étant revenus de Rome en 376, leur racontèrent combien tout l'Occident était uni et tranquille, combien tout l'Occident les aimait et cherchait à les secourir. Saint Basile écrivit aussitôt plusieurs lettres pour annoncer partout cette heureuse nouvelle<sup>2</sup>.

C'était le temps même où Valens, se trouvant plus libre par la mort de son frère, persécutait avec une nouvelle violence la doctrine catholique. Comme il savait que les moines en étaient un des plus puissants appuis, il fit une loi par laquelle il ordonna qu'ils fussent contraints à porter les armes. On envoya des tribuns avec des troupes dans les solitudes d'Égypte, où ils tuèrent un grand nombre de ces pieux solitaires. Ces violences s'étendirent dans les autres provinces, particulièrement en Syrie, où, incontinent après Pâques de l'an 376, les persécuteurs attaquèrent leurs cellules, brûlèrent leurs travaux et les mirent eux-mêmes en fuite. Saint Basile espérait que les fugitifs viendraient chez lui, comme à un asile qui leur était préparé d'avance, et qu'il aurait ainsi la consolation de les embrasser, de participer au mérite de leurs souffrances et d'être soulagé des douleurs continuelles dont il souffrait lui-même. Se voyant trompé dans son attente, il leur écrivit deux lettres, non pas tant pour les consoler que pour les féliciter et se recommander à leurs prières, mais surtout

<sup>1</sup> Tillemont, *Hist. des emp. ; Hist. du Bas-Empire*, 1. 19. — <sup>2</sup> Basil., *Epist.* 253, 254, 255.

leur recommander la paix des églises, qu'il ne désespérait pas de voir bientôt rétablie. Une de ces lettres leur fut portée par le prêtre Sanctissime, celui-là même qui revenait de Rome et en apportait des nouvelles si consolantes <sup>1</sup>.

La persécution commença de cesser et la paix de se rétablir par des moyens inattendus. La Providence chargea de cette affaire les Huns et les Goths. Ces peuples, qu'elle destinait à exécuter sa justice contre l'empire idolâtre de Rome, arrivaient l'un sur l'autre du fond de l'Asie, et frappaient à la porte comme le bourreau à la porte du condamné. Les Goths, poussés par les Huns, ravageaient la Thrace en 377 et couraient jusqu'aux portes de Constantinople. Alarmé de cette irruption, Valens cessa d'exiler les évêques et les solitaires orthodoxes, et partit enfin d'Antioche au commencement de 378, étant consul pour la sixième fois. Aussitôt son départ, les catholiques reprirent courage dans toutes les villes. Pierre d'Alexandrie venait de rentrer dans la sienne, revenu de Rome avec des lettres de Damase qui confirmaient les décrets de Nicée et en même temps l'ordination de Pierre. Ce sont les paroles mêmes des deux historiens grecs Socrate et Sozomène <sup>2</sup>. Là-dessus, le peuple d'Alexandrie le remit en possession des églises et en chassa l'arien Lucius, qui se réfugia tout de suite à Constantinople pour implorer la protection de Valens, qui y arriva le 30 mai 378. Mais Valens n'eut ni le temps ni le moyen de rien faire. Cette année-là même devait être la dernière de sa vie.

D'après le résultat actuel de la science historique, les Goths, les Scythes, les Gètes, les Alains, les Massagètes, les Suèves, les Teutons, les Lombards, les Hérules, les Gépides, et par suite les Francs, les Saxons, étaient une même race de peuples, parlant divers dialectes d'une même langue, qui est l'allemand. Maîtres de l'Europe orientale et d'une grande partie de l'Asie, ils envoyèrent des colonies de toutes parts, entre autres dans la Scandinavie, d'où il en arriva sur le Danube. Les Goths proprement dits, campés à l'embouchure de ce fleuve, étaient souvent ennemis et quelquefois auxiliaires des Romains. Sous Caracalla, ils les réduisirent à leur payer des pensions considérables pour acheter la paix avec eux; ils la rompirent toutes les fois qu'ils crurent trouver plus d'avantage dans la guerre. Souvent on les vit passer le Danube et mettre à feu et à sang la Mésie et la Thrace. Ils battirent et tuèrent l'empereur Décius. Gallus leur paya tribut. Sous Valérien et sous Gallien, ils portèrent le ravage jusqu'en Asie, où ils entrèrent par le détroit de l'Hellespont, après avoir pillé

<sup>1</sup> Basil., *Epist.* 256, 257. — <sup>2</sup> Soc., l. 4, c. 37. Sozom., l. 6, c. 39.

l'Illyrie, la Macédoine et la Grèce ; ils brûlèrent le temple d'Éphèse, ruinèrent Chalcédoine, pénétrèrent jusqu'en Cappadoce, et, dans leur retour, renversèrent en passant Ilion et Troie, qui se relevaient de leurs ruines. Ils furent battus à leur tour par Claude, par Aurélien et par Tacite. Probus les força à la soumission par la terreur de ses armes. Leur puissance était déjà rétablie sous Dioclétien. Ils servirent fidèlement Galérius dans la guerre contre les Perses : ils étaient devenus comme nécessaires aux armées romaines, et nulle expédition ne se fit alors sans leur secours. Constantin employa leur valeur contre Licinius ; ils s'engagèrent avec lui, par un traité, à fournir aux Romains quarante mille hommes toutes les fois qu'ils en seraient requis. Ce traité, souvent interrompu par les guerres qui survinrent entre eux et l'empire, était toujours renouvelé au rétablissement de la paix ; il subsista jusque sous Justinien, et ces troupes auxiliaires étaient nommées *les confédérés*, pour faire connaître que ce n'était pas à titre de sujets, mais d'alliés et d'amis qui suivaient les armées romaines. Ils étaient divisés en deux peuples, les Ostrogoths ou Goths de l'est, et les Visigoths ou Goths de l'ouest. Ils avaient des princes différents, issus de deux races célèbres dans leurs annales : celle des Amales, qui régnait sur les Ostrogoths, et celle des Balthes, sur les Visigoths. Ils ne donnaient à leurs souverains que le nom de juges, parce que le nom de roi n'était, selon eux, qu'un titre de puissance et d'autorité, au lieu que celui de juge était un titre de vertu et de sagesse.

Les Goths, se voyant méprisés par Julien, s'en vengèrent sous Valens, qui cependant, après plusieurs campagnes, les réduisit en 369 à demander la paix. Les conditions furent qu'ils ne passeraient plus le Danube, et que leur roi Athanaric recevrait une pension de l'empereur. Mais en 376, l'irruption des Huns les força de demander le passage <sup>1</sup>.

Les Huns, peu connus jusqu'alors, et dont l'histoire était restée jusqu'au dix-huitième siècle enveloppée d'épaisses ténèbres, sont connus dans les annales chinoises sous le nom de *hioung-nou*, que les Chinois traduisent par *esclaves méprisables*. Ils étaient déjà redoutés en Chine pour leurs fréquentes invasions, avant la dynastie des *Hia*, qui remonte à l'an 2207 avant Jésus-Christ. Ils ne cessèrent depuis de désoler la Chine par leurs courses, jusque vers le deuxième siècle avant notre ère, époque à laquelle ils prirent un nouveau degré d'accroissement. Ce fut contre eux que le plus grand des empereurs chinois bâtit alors la grande muraille. Ces Huns, divisés en diverses

<sup>1</sup> *Hist. du Bas-Empire*, l. 17, n. 28 et seqq. ; surtout les notes.

hordes, qui avaient chacune son chef, étaient réunis sous les ordres d'un même souverain. Un de ces monarques, que les annales de la Chine appellent Nieté, porta vers ce temps ses conquêtes depuis la Corée et la mer du Japon jusqu'à la mer Caspienne. Il avait assujéti vingt-six royaumes. Ses successeurs régnèrent avec gloire pendant près de trois cents ans ; mais la gloire de cette nation consistait dans le succès de ses brigandages. Enfin, la discorde s'étant mise entre les Huns, ceux du Midi, soutenus par les Chinois et les Tartares orientaux, forcèrent, en 93, ceux du Nord d'abandonner leurs anciennes demeures. Les vaincus se retirèrent du côté de l'Occident ; et, poussant de proche en proche, arrivèrent en 376 sur les Goths, que dominait alors avec gloire un monarque de cent dix ans, Hermanaric, qui avait subjugué une douzaine de nations, et dont Athanaric et Fritigerne, le premier roi des Ostrogoths, le second des Visigoths, paraissent n'avoir été que des subalternes. Son empire croula sous les coups des Huns. Les Goths, acculés sur le Danube, demandèrent aux Romains de le passer pour s'établir sur les terres de l'empire. Valens y consentit, à condition qu'ils remettraient leurs armes entre les mains de ses officiers, et que les plus jeunes d'entre eux seraient transportés en Asie pour servir d'otages <sup>1</sup>.

Le chef de l'ambassade envoyé pour cet effet à l'empereur était Ulfilas, évêque des Goths. Car il y avait un bon nombre de chrétiens parmi eux, surtout parmi les Visigoths. Mais comme le corps de la nation était encore idolâtre, ils en eurent souvent à souffrir, principalement sous la domination d'Athanaric. Ainsi, en 372, il y eut parmi les Goths un grand nombre de martyrs. Le plus illustre est saint Sabas, dont les reliques, accompagnées d'une lettre de l'église de Gothie à l'église de Cappadoce et à tous les chrétiens de l'Église universelle, furent envoyées à saint Basile par le gouverneur romain des frontières de la Scythie <sup>2</sup>. Le christianisme s'était introduit chez les Goths par les captifs qu'ils emmenèrent de l'Asie Mineure, particulièrement de la Cappadoce, dans les courses qu'ils y firent un siècle auparavant, sous l'empire de Gallien. Théophile, leur évêque, avait assisté et souscrit au concile de Nicée.

Ulfilas, son successeur, d'origine cappadocienne, mais naturalisé parmi les Goths, y jouissait d'une grande autorité ; ses paroles étaient respectées comme des lois. Savant dans les langues, il forma principalement du grec l'alphabet gothique, et traduisit en goth les

<sup>1</sup> *Hist. du Bas-Empire*, l. 19, n. 40-49. Deguignes, *Hist. des Huns*, t. 1, part. 2.

— <sup>2</sup> *Acta SS.*, 26 mart. et 12 april. Basil., *Epist.* 155, 164, 165.

Écritures saintes. On a retrouvé une bonne partie de sa version. Tout le fond de la langue, soit pour les mots, soit pour la grammaire, soit pour la syntaxe, est indentique avec l'allemand, surtout avec les anciens dialectes teutoniques. Cette langue, qui a beaucoup de mots communs avec le persan, y présente un idiome arrivé dès lors à un haut degré de perfection sous le rapport grammatical. Aussi, dès auparavant, les Goths avaient-ils des historiens et des géographes. Leur premier alphabet paraît avoir été le runique, dont il reste encore quelque vestige dans celui d'Ulphilas. Sa version augmenta sans doute le zèle des études ; car les lettres de saint Jérôme nous attestent que plusieurs Goths correspondaient avec lui, dans le but de comparer les versions gothique, grecque et latine, avec la *vérité* hébraïque. Il y a plus : le saint docteur, bon juge en pareille matière, place les ouvrages des Goths bien au-dessus de ceux des Grecs. On croit qu'Ulphilas avait été secondé dans ce travail par Sélénas, qui fut après lui évêque des Goths et qui était son secrétaire. Mais si Ulphilas rendit un grand service aux Goths par sa version de la Bible, il leur en rendit un fort mauvais en introduisant parmi eux l'arianisme, pour leur attirer plus facilement les bonnes grâces de l'empereur Valens. Nous allons voir comme la justice de Dieu en punit cet empereur par leurs mains <sup>1</sup>.

Quand il s'agit d'exécuter le traité et de passer le Danube, les Romains se conduisirent en barbares et les barbares en Romains. La plupart des Goths gardèrent leurs armes. Ceux qui étaient chargés de les désarmer songèrent bien plutôt à satisfaire leur avarice et d'autres passions encore plus honteuses. Ils enlevaient dans la jeunesse des deux sexes tout ce qui plaisait à leurs yeux ; ils ravissaient les filles à leurs mères, les femmes à leurs maris ; ils saisissaient les troupeaux et les bagages de quelque valeur. Les Goths abandonnaient tout, n'étant occupés que du soin de leurs armes ; ils achetaient même à grand prix la permission de les conserver, persuadés que leurs javelots et leurs épées leur rendraient bientôt plus qu'ils ne perdaient. On ne s'en tint pas là. Au lieu de leur fournir des subsistances, on ferma les magasins. On leur fit acheter bien cher les plus misérables nourritures ; ils furent réduits à manger des chiens ; on leur vendait un chien pour un esclave ; et ces malheureux, après s'être défaits de tout ce qu'ils possédaient, furent réduits à livrer leurs propres enfants, auxquels ils ne pouvaient conserver la vie qu'au prix de leur

<sup>1</sup> *Hist. du Bas-Empire*, l. 20, n. 1-6 ; surtout les notes. Hier., *Epist.* 106. Soc., l. 5, c. 23. Soz., l. 7, c. 17. *Version gothique de la Bible*, par Ulphilas, édition de Zahn, 1805 (en allemand).



liberté. Les principaux mêmes de la nation ne furent pas exempts de cette nécessité déplorable. Ils n'avaient plus de ressource que dans le désespoir, et il allait éclater, lorsque Lupicin, général des troupes romaines, les fit presser par ses soldats d'abandonner les bords du Danube et d'avancer dans l'intérieur du pays, où il espérait les affaiblir ou les détruire, en les séparant les uns des autres. A Marcianople, il invita leur roi Fritigerne à un festin, et pendant ce temps fait égorger sa garde. Fritigerne s'échappa l'épée à la main, rejoint son armée, livre une première bataille, où presque toute l'armée romaine périt. Valens en envoie une nouvelle sous les ordres du comte Trajan. Une seconde bataille se donne : elle dure depuis le matin jusqu'à la nuit close ; il y eut tant de morts de part et d'autre, que, des années après, les plaines de la Thrace, blanchies d'ossements, présentaient l'aspect d'un vaste cimetière <sup>1</sup>.

Valens, épouvanté, partit d'Antioche et arriva à Constantinople le trente mai 378. Il y trouva le peuple dans la consternation. Les Goths, après avoir ravagé tout le pays, faisaient des courses jusqu'aux portes de la ville. L'empereur amenait avec lui un corps nombreux de cavaliers sarrasins, que Mavia, leur reine, lui avait envoyé lorsqu'il était parti d'Antioche. Mécontent du succès de la dernière bataille, il ôta à Trajan le commandement des troupes ; et comme il l'accablait de reproches : « Seigneur, lui dit hardiment ce général, ce n'est pas moi qui ai été vaincu, c'est vous qui avez abandonné la victoire, en vous armant contre Dieu, et procurant aux barbares sa protection. Ne savez-vous pas qui sont ceux que vous avez chassés des églises, et ceux à qui vous les avez livrées <sup>2</sup> ? » Les généraux Arinthée et Victor appuyèrent ce discours. Quelque temps auparavant, le comte Térance avait témoigné la même générosité. Comme il revenait d'Arménie, après y avoir remporté des victoires, Valens lui ordonna de demander ce qu'il voudrait. Térance lui présenta une requête où il lui demanda d'accorder une église aux catholiques. L'empereur ayant lu la requête, la déchira et dit à Térance de lui demander autre chose. Térance ramassa les pièces de sa requête, et dit : J'ai ce que je demande, seigneur ; car Dieu juge l'intention <sup>3</sup>.

Tout retentissait de murmures contre Valens à Constantinople ; on lui reprochait d'avoir introduit les Goths dans l'empire et de n'oser se montrer devant eux ni leur livrer bataille. Le onze de juin, comme il assistait aux jeux du Cirque, tout le peuple s'écria :

<sup>1</sup> Jornand. *De rebus geticis*, c. 26. Amm., l. 31, n. 4, etc. — <sup>2</sup> Theod., l. 4, c. 33. — <sup>3</sup> *Ibid.*, c. 32.

Qu'on nous donne des armes, et nous irons combattre ! L'empereur, outré de colère, partit aussitôt avec son armée, menaçant de ruiner la ville de fond en comble, à son retour, et d'y faire passer la charrue pour la punir de son insolence. Comme il sortait des portes, le moine Isaac, dont la cellule était proche, lui cria : Où allez-vous, empereur ? vous avez fait la guerre à Dieu ; il n'est pas pour vous ! c'est lui qui a excité contre vous les barbares. Cessez de lui faire la guerre, autrement vous n'en reviendrez pas et vous perdrez votre armée. L'empereur, irrité, commanda qu'on le mit en prison jusqu'à son retour, et dit : Je reviendrai et te ferai mourir, en punition de ta fausse prophétie. Isaac répondit en élevant la voix : Oui, faites-moi mourir si vous me trouvez menteur <sup>1</sup>.

Au lieu d'un général catholique, Valens donna le commandement de l'armée au comte Sébastien, adonné au manichéisme. Quelques premiers succès élevèrent prodigieusement la confiance de l'empereur et du général. L'empereur Gratien, après avoir remporté une éclatante victoire sur les Allemands, près de Colmar, marchait au secours de son oncle et le priait de l'attendre. Les plus habiles généraux étaient de cet avis. Mais Valens et Sébastien, jaloux de la gloire du jeune vainqueur, se piquèrent de vaincre par eux seuls. Ce qui augmenta encore leur confiance, c'est que Fritigerne envoyait députation sur députation. Le rusé barbare attendait d'un jour à l'autre une nouvelle armée de Goths, qui venait de passer le Danube : il voulait lui ménager le temps d'arriver. Enfin, le neuf août 378, cette armée parut dans le moment même que la bataille s'engageait près d'Andrinople. Depuis la bataille de Cannes, sous Hannibal, jamais les Romains n'essuyèrent une défaite plus désastreuse. Les deux tiers de leur armée restèrent sur la place, avec trente-cinq généraux, entre lesquels le comte Trajan, qui mourut pour sauver la personne de l'empereur, qui l'avait destitué. L'empereur lui-même périt, on ne sait trop de quelle manière. L'opinion la plus généralement reçue, c'est qu'étant blessé et ne pouvant plus se tenir à cheval, on le porta dans une cabane voisine, où, tandis qu'on pansait ses blessures, une troupe de Goths, sans savoir qui était dedans, mirent le feu et la brûlèrent avec ceux qui s'y trouvaient, hormis un des gardes, qui se sauva par une fenêtre et raconta, depuis, la chose.

Les Goths victorieux, dont on irrita la vengeance jusqu'à la fureur, en égorgeant dans un même jour tous ceux de leurs enfants qu'on avait envoyés en Asie comme otages, parurent bientôt aux portes de Constantinople. Mais les cavaliers sarrasins les en repoussèrent et se

<sup>1</sup> *Hist. du Bas-Empire*, l. 20, n. 7-36. Theod., l. 4, c. 34. Soz., l. 6, c. 40.

montrèrent à eux encore plus terribles que les Huns. Chose remarquable ! les Goths , que l'empereur pervertissait par l'hérésie, deviennent la perte de l'empereur et de l'empire ; tandis que les Sarrasins, devenus catholiques malgré l'empereur, sont le salut de l'empire et de la capitale.

---

## LIVRE TRENTE-SIXIÈME.

DE L'AN 378 A L'AN 393 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

**L'empereur Théodose et l'évêque de Milan, saint Ambroise. —  
Ce que c'est qu'un évêque.**

« L'univers romain s'écroule, » disait dès lors saint Jérôme <sup>1</sup>. En effet, jamais il ne parut plus près de sa ruine. Les frontières du Tigre et de l'Euphrate étaient menacées par les Perses, les Ibères, les Arméniens ; toute l'Illyrie et la Thrace étaient ravagées par les Goths, les Taïfales, les Huns et les Alains ; les frontières du Rhin et du Danube, attaquées par les peuples de la Germanie, les Allemands, les Francs et les Suèves. Dans les plaines d'Andrinople, l'empire avait perdu ses meilleures troupes avec ses meilleurs généraux ; il avait surtout perdu le courage et la confiance. Il se voyait pour empereurs un jeune homme de dix-neuf ans et un enfant de sept. Le premier, l'empereur Gratien, s'était privé peu auparavant du plus grand homme de guerre et d'État qu'il y eût alors. Sous l'empire de Valentinien I<sup>er</sup>, le comte Théodose, par sa valeur et sa sagesse, avait sauvé et pacifié la Grande-Bretagne ; dans les commencements de Gratien, le comte Théodose, par sa valeur et sa sagesse, venait de sauver et de pacifier l'Afrique, lorsqu'il vint à Carthage un ordre du nouvel empereur pour lui trancher la tête au milieu de son triomphe. Le comte Théodose demanda seulement le temps de recevoir le baptême, et puis présenta lui-même sa tête au bourreau. Son fils, de même nom, déjà illustre par plusieurs victoires remportées contre les Sarmates, s'était dès lors retiré en Espagne, sa patrie, et y employait son activité naturelle à perfectionner l'agriculture et à servir ses compatriotes comme simple particulier.

Mais si, à l'âge de dix-sept ans, l'empereur Gratien, circonvenu par les intrigues de courtisans jaloux et perfides, avait commis une si grande faute, à l'âge de dix-neuf ans, il sut la réparer avec une magnanimité qui n'a pas d'exemple dans l'histoire. Par la mort de son oncle Valens, il se voyait maître de tout l'empire romain. Aussi-

<sup>1</sup> *Epist.* 35, edit. Bened.

tôt il rappelle d'Espagne le fils de celui-là même auquel il avait fait trancher la tête, et, avec le titre d'empereur et de son collègue, il lui offre et lui fait accepter tout l'Orient, auquel il ajoute encore l'Illyrie orientale, c'est-à-dire la Dacie, la Mésie, la Dardanie, la Macédoine, l'Épire, toute la Grèce et toutes les îles adjacentes : ce qui, à part l'Orient même, eût déjà été un très-grand empire.

Nous ne croyons pas que, dans les annales des peuples, il y ait quelque chose de plus noble et de plus admirable. Quelle confiance ne devait pas avoir Gratien dans la probité de Théodose, lorsqu'il comptait que ce fils sensible oublierait, pour l'amour de la patrie, le meurtre de son père ! Quelle opinion on manifestait de ses talents, lorsqu'en le nommant on plaçait en un seul homme l'espoir du salut et du rétablissement de l'empire d'Orient ! Théodose monta sur le trône le dix-neuf janvier 379, dans la trente-troisième année de son âge. Le peuple admirait sa figure noble et sa taille majestueuse et pleine de grâce, qu'il se plaisait à comparer aux portraits et aux médailles de Trajan, tandis que les observateurs attentifs découvraient, dans son cœur et dans son esprit, une ressemblance plus précieuse avec le plus grand et le meilleur des empereurs romains.

L'avènement de Théodose annonçait à l'Église et à l'empire des jours plus heureux. Déjà Gratien avait rendu une loi pour rappeler les évêques exilés et pour restituer les églises à ceux qui communiquaient avec l'évêque de Rome, Damase. Ce sont les paroles de Théodoret <sup>1</sup>. Quelques-uns de ces évêques, trouvant des ariens en possession de leurs églises, consentirent qu'ils y demeurassent en embrassant la foi catholique, et cédèrent volontiers leurs chaires pour éviter le schisme. Eulalius, évêque d'Amasée dans le Pont, trouva à sa place un arien qui n'avait pas dans la ville cinquante personnes qui le reconnussent pour évêque. Eulalius ne laissa pas de lui offrir, s'il voulait se réunir à l'Église catholique, de gouverner en commun son troupeau, lui cédant même le premier rang. L'arien refusa et fut abandonné des siens mêmes, qui se réunirent aux catholiques.

L'église d'Antioche était toujours divisée. Paulin y était demeuré pendant la persécution ; et Mélèce, étant revenu après la mort de Valens, fut reçu avec une extrême joie. Toute la ville alla au-devant de lui : les uns lui baisaient les mains, les autres les pieds ; ceux que la foule empêchait d'approcher s'estimaient heureux d'entendre sa voix ou de voir son visage. Un général de Gratien, le duc Sapor, était alors à Antioche pour restituer les églises à ceux qui étaient dans la communion du Pape. Paulin assurait qu'il communiquait

<sup>1</sup> Theod., l. 5, c. 2.

avec Damase ; Apollinaire en disait autant ; Méléce se tenait en repos. Alors Flavien, un de ses prêtres, dit à Paulin en présence de Sapor : « Si vous communiquez avec Damase, confessez, comme lui, dans la Trinité une essence et trois hypostases, et recevez les églises d'après la loi. » Puis, s'adressant à Apollinaire : « Comment osez-vous à ce point contredire la vérité ? car vous savez bien que Damase enseigne que le Verbe-Dieu a pris toute la nature humaine, tandis que vous en excluez notre âme. Que si l'accusation est fautive, renoncez du moins aujourd'hui à la nouveauté et embrassez la doctrine de Damase, ensuite recevez les saints temples. » Méléce, qui était le plus doux de tous les hommes, disait amicalement à Paulin : « Puisque nos ouailles ont une même foi, rassemblons-les dans une même bergerie, et, si le siège épiscopal est cause de notre différend, plaçons-y le saint Évangile et asseyons-nous aux deux côtés les premiers au rang des prêtres ; celui de nous deux qui survivra aura, après la mort de l'autre, la conduite de tout le troupeau. » Tout le parti de Méléce approuvait cet arrangement ; mais Paulin répondit, avec les siens, qu'il ne pouvait recevoir pour collègue un homme ordonné par les ariens. C'est du moins ce que rapporte Théodoret. Mais saint Ambroise, qui vivait dans le temps même, nous atteste, avec un concile d'Italie, que ce furent les amis de Paulin, les évêques d'Occident, qui proposèrent cet accord<sup>1</sup>. Sapor, ayant tout considéré, remit les églises à Méléce. Après quelques autres contestations, qui faillirent dégénérer en émeute, les deux partis convinrent de cet accord : ils firent prêter serment aux six prêtres les plus dignes de l'épiscopat, et parmi eux à Flavien, que si l'un des deux évêques venait à mourir, ils reconnaîtraient le survivant pour l'unique pasteur, et ne souffriraient pas qu'on les ordonnât à sa place. Cet accord juré, les deux peuples, à part quelques lucifériens, se réunirent pour ne plus se séparer<sup>2</sup>.

Vers le mois de septembre de la même année 379, il se tint un concile à Antioche, où saint Méléce et saint Eusèbe de Samosate, avec cent cinquante-un évêques d'Orient, souscrivirent à l'exposition de foi envoyée par le pape Damase, touchant la consubstantialité du Verbe, la divinité du Saint-Esprit et les erreurs d'Apollinaire. La souscription authentique des évêques orientaux fut envoyée à Rome et s'y gardait dans les archives. La question de la divinité du Saint-Esprit et des erreurs d'Apollinaire était dès lors irrévocablement terminée, non-seulement par la définition expresse du siège

<sup>1</sup> Labbe, t. 2, col. 1007. Amb., *Epist.* 13. — <sup>2</sup> Soc., l. 5, c. 5. Soz., l. 7, c. 2. Theod., l. 5, c. 3.

apostolique, mais encore par le plein consentement de l'Orient et de l'Occident <sup>1</sup>.

Saint Basile n'avait vu que les commencements de cette heureuse paix de l'Église. Il était mort dès le 1<sup>er</sup> janvier 379. Avant de mourir, il imposa les mains à plusieurs de ses disciples, pour ordonner des évêques catholiques aux églises de sa dépendance. A ses funérailles, il y eut une telle affluence de peuple, que plusieurs furent étouffés dans la presse. Chacun s'efforçait de toucher la frange de son habit, le lit sur lequel on le portait, son ombre même, croyant en retirer quelque utilité. Les gémissements étouffaient le chant des psaumes : les païens mêmes et les Juifs le regrettaient. Toute la terre le pleura comme le docteur de la vérité et le lien de la paix des églises. Tous ceux qui avaient approché de lui, ne fût-ce que pour le servir, se faisaient honneur de rapporter jusqu'à ses actions et ses paroles les moins importantes. Plusieurs affectaient d'imiter son extérieur, sa pâleur, sa barbe, sa démarche et jusqu'à ses défauts, comme sa lenteur à parler. Car il était le plus souvent pensif et recueilli en lui-même : ce qui, étant mal imité, dégénérait en tristesse. On copiait encore son habit, son lit, sa nourriture, quoiqu'en tout cela il eût ag naturellement et sans rien affecter. Ses écrits étaient les délices de tout le monde, même des laïques et des païens ; on les lisait non-seulement dans les églises, mais dans les autres assemblées <sup>2</sup>.

De plusieurs panégyriques en l'honneur de saint Basile, il nous en reste quatre : de saint Grégoire de Nysse, son frère, de saint Éphrem, de saint Amphiloque et de saint Grégoire de Nazianze. Ceux de saint Grégoire de Nysse et de saint Amphiloque furent prononcés le jour de sa mort, qui fut dès lors un jour de fête. Saint Éphrem fut très-sensible à la mort de saint Basile et lui survécut peu ; pour charmer sa douleur, il composait, à la louange de son ami, des poèmes et des hymnes. Depuis longtemps Éphrem vivait dans le repos de la solitude, édifiant par ses discours ceux qui venaient l'y trouver. Mais quelque temps avant sa mort, il quitta sa cellule pour venir assister les pauvres de la ville d'Édesse durant la famine. Ne pouvant les soulager de ses biens, parce qu'il n'en possédait aucun, il excitait la compassion des autres par ses pressantes et continuelles exhortations. Les riches lui ayant donné de l'argent, il fit disposer environ trois cents lits dans les galeries publiques pour y loger les pauvres, soit de la ville, soit de la campagne. Il fournissait à leurs besoins, pansait les malades, ensevelissait les morts, n'ayant pas moins de soin de nourrir l'âme que le corps de ceux qui avaient recours à ses charités. Il

<sup>1</sup> Coust. Damas., *Epist.* 4. — <sup>2</sup> *Vita S. Bas.*, t. 3, édit. Bened.

passa un an dans cet exercice, jusqu'à ce que, l'abondance des grains étant revenue, il s'en retourna dans sa cellule, où il mourut au bout d'un mois, après quelques jours de maladie. En mourant, il fit un discours aux habitants d'Édesse qui se trouvaient présents, dans lequel il leur défendit de l'ensevelir avec pompe, de lui faire les honneurs que l'on rend aux saints, de garder ses habits comme des reliques, de l'enterrer sous l'autel ni même en aucun endroit de l'église, mais dans le cimetière commun. Il leur recommanda d'un autre côté, avec grand soin, de faire pour lui des aumônes, des prières et des oblations, particulièrement au trentième jour <sup>1</sup>.

Saint Amphiloque, ami et compatriote de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze, d'abord professeur de rhétorique, puis avocat et juge, s'était retiré avec son père dans la solitude. Quoique très-uni à saint Basile, qui l'appelait son cher fils, il le fuyait néanmoins, dans la crainte qu'il ne l'appelât au sacré ministère. En effet, il était en si grande estime qu'on l'enleva de force pour le faire archevêque d'Icône et lui confier le gouvernement de toute la Lycaonie. Regardant Basile comme son maître, il le consultait souvent, et sur le dogme et sur la morale. Ce fut à sa prière que le saint docteur écrivit son livre *Du Saint-Esprit*, puis trois lettres canoniques ou sur la discipline, où il répond à plusieurs questions de morale et de conscience. On y voit un grand nombre de canons, où l'Église règle les empêchements du mariage, indépendamment et différemment de la loi civile. On peut y remarquer surtout que, pour la durée des pénitences publiques, l'Église n'avait point de règle générale, mais que cela variait d'une province à une autre, d'une époque à une autre. Ainsi, la vierge infidèle à son vœu, que le concile d'Elvire en Espagne avait condamnée à une pénitence de toute la vie, n'était condamnée en Cappadoce qu'à la pénitence d'un an. Saint Basile approuve cette indulgence ancienne pour les temps de persécution; mais il est d'avis que l'Église étant fortifiée et le nombre des vierges augmenté, on doit user de plus de rigueur, et traiter la vierge tombée comme une adultère, dont la pénitence la plus longue était de quinze ans, mais secrète <sup>2</sup>. Après tout il observe à plusieurs reprises que, pour ces choses, il faut consulter l'usage, et qu'au fond la pénitence ne consiste pas dans la longueur du temps, mais dans la vivacité du repentir et la sincérité de la conversion. Si donc le pénitent se corrige et devient fervent, celui qui a reçu de Dieu le pouvoir de lier et de délier, peut, sans se rendre coupable, abrégier le temps de la pénitence, et cela d'après l'exemple de Dieu même <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Soz., l. 3, c. 16. Pallad., *Hist. Laus.*, c. 101. Ceillier. — <sup>2</sup> Can. 18, 58, 34. — <sup>3</sup> *Ibid.*, 3, 74, 84.



Vers la fin de l'année où mourut saint Basile, son frère, saint Grégoire de Nysse, alla voir sa sœur, sainte Macrine, qu'il n'avait pas vue depuis près de huit ans, ayant été obligé de quitter son pays par la persécution des hérétiques. Étant proche du monastère qu'elle gouvernait depuis longtemps, il apprit qu'elle était malade. Quand il fut arrivé, les moines qui vivaient au même lieu sous la conduite de saint Pierre, son frère, élevé quelques années après à l'évêché de Sébaste en Arménie, vinrent au-devant de lui selon la coutume ; mais les vierges l'attendirent dans l'église. Après la prière, elles baissèrent la tête pour recevoir sa bénédiction, et se retirèrent modestement, sans qu'il en restât une seule. Il comprit que la supérieure n'y était pas. S'étant fait conduire au dedans, il trouva sa sœur malade d'une fièvre très-violente. Elle n'avait pour tout lit qu'une planche étendue par terre, et pour chevet une autre planche échancrée, en sorte que le cou y trouvait sa place. Ce lit, qui n'avait pour toute garniture qu'un sac, était tourné à l'orient, afin qu'elle y pût prier dans la même direction que les autres. L'entretien tomba sur leur frère saint Basile, ce qui renouvela la douleur de Grégoire. Mais Macrine, à qui la violence du mal n'ôtait rien de son grand courage, le consola par un excellent discours qu'elle lui fit sur la Providence, sur l'état de l'âme et sur la vie future. Il le retint si bien, qu'il en composa depuis un *Traité de l'Âme et de la Résurrection*, que nous avons encore.

Comme ils s'entretenaient ensemble, ils entendirent le chant des psaumes pour la prière des lampes, c'est-à-dire les vêpres. Macrine envoya son frère à l'église, et pria de son côté. Le lendemain au soir, se sentant près de mourir, elle cessa de lui parler et se mit en prière, mais d'une voix si basse, qu'à peine pouvait-on l'entendre. Cependant elle joignait les mains et faisait le signe de la croix sur ses yeux, sur sa bouche et sur son cœur. Quand on eut apporté de la lumière, on reconnut au mouvement de ses lèvres qu'elle s'acquittait autant qu'elle pouvait de la prière du soir, dont elle marqua encore la fin par un signe de croix qu'elle fit sur son visage. Aussitôt elle rendit l'esprit par un long soupir, et le saint évêque, son frère, lui ferma les yeux et la bouche, comme elle l'en avait prié.

Pour donner ordre aux funérailles, Grégoire retint deux des principales religieuses : une veuve de qualité, nommée Vestiane, et une diaconesse nommée Lampadie, qui, sous la sainte, conduisait la communauté. Il demanda si elles n'avaient point en réserve quelques habits précieux pour parer son corps suivant la coutume. Lampadie répondit en pleurant : Vous voyez tout ce qu'elle avait. Voilà son manteau, le voile qui lui couvra la tête, ses souliers usés : c'est toute sa richesse. Grégoire fut donc réduit à lui donner un de ses manteaux ;

car les habits des hommes et des femmes consistaient en de grandes draperies, qui pouvaient servir indifféremment aux uns et aux autres. Vestiane, accommodant la coiffure de la défunte, lui détacha le collier qu'elle portait au cou, pour le montrer à Grégoire. C'était un cordon, d'où pendait une croix de fer et un anneau de même métal, que la sainte portait toujours sur le cœur. Le saint évêque voulut partager la dépouille; il prit l'anneau pour lui et donna la croix à Vestiane, qui lui dit qu'il n'avait pas mal choisi, parce que l'anneau était creux et renfermait du bois de la vraie croix.

On passa la nuit à chanter des psaumes comme dans les fêtes des martyrs. Le jour étant venu, comme il était accouru une très-grande multitude de peuple, Grégoire les rangea en deux chœurs, les femmes avec les vierges, les hommes avec les moines. L'évêque du lieu, c'est-à-dire de la ville d'Ibore, nommé Araxe, s'y rendit avec tout son clergé. Saint Grégoire et lui prirent par devant le lit sur lequel reposait le corps, deux des premiers du clergé le prirent par derrière. Ils le portèrent ainsi très-lentement, arrêtés par la foule du peuple, qui marchait devant et s'empressait tout autour. Deux rangs de diacres et d'autres ministres marchaient devant le corps, portant des flambeaux de cire, et on chantait des psaumes tout d'une voix, depuis une extrémité de la procession jusqu'à l'autre. Quoiqu'il n'y eût qu'environ vingt minutes jusqu'au lieu de la sépulture, ils furent presque tout le jour à les faire. C'était l'église des Quarante-Martyrs, à qui toute la famille de notre sainte avait une dévotion particulière. Son père Basile et sa mère Emmélie y étaient enterrés, et le village appartenait pour lors à saint Grégoire de Nysse. Y étant arrivé sur le soir, on fit les prières accoutumées. Puis Grégoire, faisant ouvrir le tombeau de sa famille, eut soin de couvrir d'un drap blanc les corps de son père et de sa mère, pour ne pas manquer au respect, en les exposant à la vue défigurés par la mort. Après quoi, aidé de l'évêque Araxe, il prit le corps de sainte Macrine de dessus le lit, et le mit, comme elle l'avait toujours désiré, auprès de sainte Emmélie, sa mère, faisant une prière commune pour toutes les deux. Tout étant fini, Grégoire se prosterna sur le tombeau et en baisa la poussière. C'est ainsi que le saint frère décrit lui-même les funérailles de sa sainte sœur <sup>1</sup>.

Dans la même année, un grand ami de saint Basile termina sa vie par le martyre : c'était saint Eusèbe de Samosate. Après avoir assisté au concile d'Antioche, où il souscrivit l'exposition de foi du pape saint Damase, il s'occupait, ainsi que saint Mélece, à donner des évê-

<sup>1</sup> Greg. Nyss., *De Vitâ S. Macr.*

ques catholiques aux églises qui n'en avaient point. Il venait d'ordonner pour la ville de Dolique en Syrie, alors infectée de l'arianisme, un nommé Maris, homme de mérite et de grandes vertus. Mais, comme il entra lui-même dans cette ville pour l'y installer, une femme arienne lui jeta du haut du toit une tuile dont elle lui cassa la tête. Se voyant près d'expirer, il fit jurer aux assistants de ne point poursuivre la punition de cette femme. Et, de fait, les officiers de la justice ayant voulu informer, les catholiques obtinrent qu'elle ne serait pas punie <sup>1</sup>.

Un autre ami de Basile, Grégoire de Nazianze, ressuscitait la foi catholique dans l'église de Constantinople. De toutes les églises d'Orient, c'était la plus désolée. Depuis quarante ans elle gémissait sous la tyrannie des ariens, et le peu de catholiques qui y restaient se trouvaient sans pasteur et sans temple. La mort de Valens, l'élévation de Théodose, leur donnaient lieu de respirer. Personne ne parut plus propre à relever leur église anéantie que Grégoire de Nazianze. Sa vertu, sa doctrine et son éloquence lui avaient acquis une grande réputation. Il était évêque, mais sans évêché; car il n'avait jamais gouverné l'église de Sasime, pour laquelle il avait été ordonné; et pour celle de Nazianze, il ne l'avait gouvernée que comme étranger, en attendant qu'elle eût un évêque. Il l'avait même quittée depuis six ans, et vivait dans la retraite au monastère de Sainte-Thècle en Séleucie. Les catholiques de Constantinople désirèrent donc de l'avoir, pour prendre soin de leur église abandonnée; les évêques entrèrent dans ce dessein, ses meilleurs amis l'en pressèrent; enfin Pierre d'Alexandrie lui écrivit une lettre par laquelle il l'établissait évêque de Constantinople, et lui envoya les marques de cette dignité <sup>2</sup>.

Grégoire eut bien de la peine à quitter sa chère solitude, où il vivait détaché de tout et goûtait les douceurs de la contemplation céleste. Sa résistance fut telle, que tout le monde s'en plaignait. On lui reprochait d'avoir quitté Nazianze; on l'accusait de mépriser les intérêts de l'Église; on lui représentait qu'elle était menacée de nouvelles attaques, et on parlait d'un concile qui se devait tenir à Constantinople pour établir l'hérésie d'Apollinaire. Il céda enfin, malgré la faiblesse de son corps usé de vieillesse, d'austérités et de maladies; et il crut ne pouvoir mieux achever sa vie qu'en travaillant pour l'Église. Ce fut, au plus tard, en 379 qu'il vint à Constantinople.

Son extérieur n'était pas propre à lui attirer le respect des hérétiques, ni des gens du monde. Son corps était courbé de vieillesse, sa tête chauve, son visage desséché par ses larmes et ses austérités. Il

<sup>1</sup> Theod., l. 5, c. 4. Greg. Naz. *Orat.* 25.— <sup>2</sup> Greg. Naz. *Carm.* 1, p. 14.

était pauvre, mal vêtu, sans argent; son parler avait quelque chose de rude et d'étranger. Il sortait d'un pays éloigné, et à peine connaissait-on le lieu de sa naissance. Cependant, il osait attaquer l'hérésie triomphante depuis si longtemps dans la capitale de l'empire. Aussi fut-il d'abord très-mal reçu : les ariens, ignorant absolument la foi de l'Église, s'imaginèrent qu'il venait enseigner plusieurs dieux, et, passionnés pour leur évêque Démophile, ils ne purent souffrir qu'il vînt lui déclarer la guerre. Tous les hérétiques se réunirent contre Grégoire et le chargèrent de calomnies. Ils passèrent jusqu'aux effets : ils le poursuivirent à coups de pierre, dont il ne reçut aucune blessure dangereuse, et le traînèrent devant les tribunaux des préfets, dont Dieu le délivra glorieusement. Il n'opposa à tous ces outrages que sa patience, ravi de participer aux souffrances de Jésus-Christ. En arrivant à Constantinople, il fut accueilli par des parents qu'il y avait, et refusa plusieurs autres personnes qui lui offraient leurs maisons. Sa vie était si frugale, qu'il n'était guère à charge à ses hôtes ; sa nourriture était, comme il dit, celle des bêtes et des oiseaux. Il sortait peu : on ne le voyait ni dans les places publiques ni dans les lieux les plus délicieux de cette grande ville. Il ne faisait point de visites, mais il demeurait la plupart du temps à son logis, méditant et s'entretenant avec Dieu. Cette conduite était nécessaire à Constantinople, où la vie peu édifiante des ecclésiastiques faisait tourner en raillerie la religion. Pour y prêcher utilement, on ne pouvait mener une vie trop sérieuse; et cette philosophie simple et sincère attira enfin à Grégoire l'affection du peuple. Quoiqu'il pût s'aider de la puissance temporelle, il ne disputa point aux hérétiques la possession des églises et des biens qui en dépendaient, dont ils s'étaient emparés au préjudice des catholiques. Il ne fut point jaloux de l'exécution des édits qu'ils méprisaient, et ne sollicita point contre eux les magistrats.

Il commença à tenir ses assemblées chez ses parents, qui exerçaient envers lui l'hospitalité ; car les ariens avaient ôté aux catholiques toutes les églises, et ne leur laissaient la liberté de s'assembler en aucun lieu. Cette maison devint ensuite une église célèbre, que l'on nomma l'Anastasia, c'est-à-dire la résurrection, parce que saint Grégoire y avait comme ressuscité la foi catholique. Il fut bientôt l'admiration de tout le monde par sa profonde connaissance des Écritures, son raisonnement juste et pressant, son imagination fertile et brillante, sa facilité incroyable à s'expliquer, son style exact et serré. Les catholiques accouraient comme des personnes altérées, ravis d'entendre prêcher la saine doctrine de la Trinité, dont ils étaient privés depuis si longtemps. Ceux qui l'avaient fait venir le favorisaient comme leur ouvrage. Les hérétiques de toutes les sectes,

et les païens même, voulaient goûter au moins le plaisir de son éloquence. Pour l'entendre mieux, on forçait les balustrades qui entouraient le sanctuaire où il prêchait. On l'interrompait souvent pour lui applaudir, en battant des mains ou faisant des exclamations à sa louange; plusieurs écrivaient ses discours à mesure qu'il les prononçait. La matière en était la défense de la foi et la réfutation des erreurs. Mais il ne s'y arrêta pas de telle sorte qu'il ne s'appliquât aussi à former les mœurs des fidèles, en les avertissant que le moyen de faire son salut n'était pas de parler des choses de la religion en tout temps et en tout lieu, mais d'observer les commandements de Dieu, de donner l'aumône, d'exercer l'hospitalité, d'assister les malades, de s'occuper du chant des psaumes, de prier, de gémir, de pleurer, de mortifier ses sens, de réprimer la colère, de veiller sur sa langue et d'assujettir le corps et l'esprit.

Les fruits de ses discours furent sensibles, et on vit bientôt son troupeau devenir très-grand et très-nombreux, de petit qu'il était auparavant. Il n'y eut presque pas de jour qu'il ne fit revenir des hérétiques à la véritable foi. Il purgea ses peuples du venin qui les corrompait depuis tant d'années, et cela avec un succès si prompt, qu'ils croyaient n'avoir commencé qu'alors à être chrétiens et à apercevoir la lumière de la vérité. Saint Jérôme vint à Constantinople pour l'entendre, et il se glorifiait depuis d'avoir appris les Écritures sous cet homme si éloquent, quoiqu'il fût déjà lui-même alors en réputation d'en avoir l'intelligence. Il raconte que, lui ayant demandé un jour l'explication d'un mot de l'Évangile assez obscur, saint Grégoire lui répondit agréablement : Je vous le dirai tantôt dans l'église, où tout le monde m'applaudit. Il faudra bien là que vous sachiez ce que vous ne savez pas; car, si vous êtes seul sans rien dire, tout le monde vous prendra pour un stupide. On voit par là qu'il savait la valeur des acclamations du vulgaire, qui, comme dit saint Jérôme, admire le plus ce qu'il entend le moins <sup>1</sup>.

En Occident, l'empereur Gratien, prêt à marcher au secours de son oncle Valens, avait écrit à saint Ambroise pour lui demander un traité qui établit la divinité de Jésus-Christ. Gratien fut toujours sincèrement attaché à la foi catholique; mais il voulait se munir d'un préservatif contre les mauvaises doctrines qui avaient cours en Orient. Pour le satisfaire, saint Ambroise composa les deux premiers livres *De la Foi*. Dans le premier, il montre d'abord en quoi consiste la foi catholique, établissant l'unité de la nature divine et la trinité des personnes; il prouve la divinité de Jésus-Christ, puis il réfute les

<sup>1</sup> Tillemont, Ceillier, Fleury.

principales erreurs des ariens : que le Fils fût dissemblable au Père, qu'il eût commencé, qu'il fût créé. Il continue, dans le second, à montrer que les attributs de la divinité conviennent au Fils ; il explique comment il est envoyé par le Père, comment il lui est soumis, comment il est moindre ; il distingue ce qui lui convient comme Dieu et comme homme, et entre autres les deux volontés. Il finit en promettant à l'empereur la victoire sur les Goths, dont il espère que la protection de l'Église sera le fruit.

Il y avait à peine trois ans qu'Ambroise était évêque, et déjà on le regardait comme le principal docteur de l'Église latine. Sa réputation s'étendait jusqu'en Mauritanie, et en attirait des vierges qui venaient à Milan pour recevoir le voile de ses mains. Il en venait aussi des villes voisines, de Plaisance et de Bologne, et c'était le fruit des fréquentes exhortations qu'il faisait sur cette matière. Mais elles avaient moins de succès à Milan même ; ce qui lui faisait dire agréablement aux Milanais : Vous voyez quelque chose de bien étonnant. C'est ici que je prêche, et c'est ailleurs que je persuade. S'il en est ainsi, je m'en vais prêcher ailleurs pour vous persuader ici <sup>1</sup>. Plusieurs se plaignaient qu'il relevait trop la virginité, et les mères renfermaient leurs filles, de peur qu'elles n'assistassent à ses instructions, ou qu'elles n'allassent se consacrer entre ses mains. Les discours qu'il avait faits sur cette matière ayant eu tant de succès, sainte Marcelline, sa sœur, qui avait depuis longtemps fait vœu de virginité à Rome, l'en félicita par lettres, et le pria de les lui envoyer, puisqu'elle ne pouvait venir l'entendre. Ce fut donc à sa prière qu'il recueillit en trois livres, intitulés *Des Vierges*, les sermons qu'il avait faits sur ce sujet, dont le premier contient l'éloge de sainte Agnès, parce qu'il fut prononcé le jour de sa fête. Il y marque que les vierges de Bologne étaient au nombre de vingt ; qu'elles travaillaient de leurs mains, non-seulement pour vivre, mais pour faire des aumônes, et qu'elles avaient un zèle et une industrie singuliers pour attirer d'autres filles à cette sainte profession. Il exhorte les filles à se consacrer, même malgré leurs parents. Dans le troisième livre, il rapporte le discours que le pape Libère, qu'il qualifie de bienheureuse, de sainte mémoire, avait fait à sainte Marcelline en lui donnant l'habit de vierge dans l'église de Saint-Pierre le jour de Noël. Elle ne vivait pas en communauté, mais avec ses parents, comme plusieurs vierges en ce temps-là. Elles avaient à l'église leur place séparée par des planches, et on y voyait des sentences de l'Écriture sur les murailles, pour leur instruction <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> L. 1. *De Virg.*, c. 10. — <sup>2</sup> *De Lapsu Virg.*, c. 6.

Le livre *Des Veuves* suivit peu de temps après, à l'occasion d'une femme qui, sous prétexte qu'il l'avait exhortée à quitter le deuil et à se consoler de la mort de son mari, avait voulu se remarier, ayant déjà des filles mariées et d'autres prêtes à l'être. Il y relève l'indéence de ces mariages ; mais il prend grand soin de déclarer qu'il ne condamne pas les secondes noces : comme, dans les livres *Des Vierges*, il ne manque pas d'établir la sainteté du mariage. Dans le livre *Des Veuves*, il parle ainsi de l'invocation des saints : Il faut prier les anges, qui nous sont donnés pour notre garde, et les martyrs, dont les corps semblent nous être des gages de leur protection : ils sont les inspecteurs de notre vie et de nos actions. Saint Ambroise écrivit un peu après un traité *De la Virginité*. Comme on lui faisait un crime d'y porter les filles par les éloges qu'il lui donnait, et de s'opposer au mariage de celles qui étaient consacrées à Dieu : Plût à Dieu, dit-il, qu'on pût me convaincre de ce crime-là par des faits, par des exemples, et non par des paroles ! Plût à Dieu encore que je pusse détourner du mariage celles mêmes qui s'y destinent, et les engager à prendre le voile des vierges plutôt que celui des femmes mariées ! Quoi ! ce sera une indignité, parce que je ne souffre pas qu'on arrache les vierges sacrées du pied des saints autels pour les traîner à des noces séculières ! Comment ! elles auront la liberté de choisir un époux, et elles n'auront pas la liberté de fixer leur choix sur un Dieu ! Il montre qu'on n'a aucun sujet de blâmer son zèle pour la virginité, puisqu'elle n'est ni mauvaise, ni nouvelle, ni inutile ; qu'elle a mérité les éloges du Christ, et que saint Paul l'a préférée au mariage. On se plaint, dit-il, que le genre humain va manquer. Je demande qui jamais a cherché une femme sans en trouver ? Quelle guerre ou quel meurtre a-t-on vu pour une vierge ? Ce sont là des suites du mariage, que de tuer un adultère, de faire la guerre au ravisseur : voilà ce qui toujours a fait le malheur des États. Le nombre des hommes est plus grand dans les lieux où la virginité est le plus estimée. Informez-vous combien l'église d'Alexandrie, celles de tout l'Orient et de toute l'Afrique ont accoutumé de consacrer de vierges tous les ans. Il y en a plus que Milan ne produit d'hommes <sup>1</sup>.

Les ravages des Goths dans la Thrace et dans l'Illyrie s'étendirent jusqu'aux Alpes, et donnèrent matière à saint Ambroise d'exercer sa charité. Il s'appliqua à racheter les captifs, et y employa même les vases de l'église, qu'il fit briser et fondre pour cet effet ; mais seulement ceux qui n'étaient point encore consacrés, réservant les

<sup>1</sup> *De Virginit.*, c. 5, 6, 7.

autres pour un plus grand besoin. Les ariens lui en firent un reproche, dont il ne se défendit qu'en soutenant qu'il était plus avantageux de consacrer à Dieu des âmes que de l'or. Car, en rachetant ces captifs, on ne sauvait pas seulement la vie aux hommes et l'honneur aux femmes, mais la foi aux enfants et aux jeunes gens, que les Barbares auraient contraints de prendre part à leur idolâtrie. Saint Ambroise dit à cette occasion : L'Église a de l'or, non pour le garder, mais pour le distribuer et subvenir aux nécessités. Et ensuite : Alors on reconnaît le vase du sang du Seigneur, lorsqu'on voit la Rédemption dans l'un et dans l'autre ; lorsque le calice rachète de l'ennemi ceux que le sang a rachetés du péché <sup>1</sup>.

Vers le même temps, il perdit Satyre, son frère, sur qui il s'était déchargé de toutes ses affaires temporelles. Satyre voulut passer en Afrique pour faire payer un nommé Prosper, qui s'applaudissait, dit saint Ambroise, croyant que mon sacerdoce lui serait une occasion de ne pas me rendre ce qu'il m'avait pris. Satyre, s'étant embarqué en hiver et dans un vieux bâtiment, fit naufrage et pensa périr. Il n'était pas baptisé, et pour ne pas mourir entièrement privé des saints mystères, c'est-à-dire l'eucharistie, il la demanda à ceux qui étaient baptisés. Mais comme il n'était pas permis même de la voir à d'autres qu'aux fidèles, il la fit envelopper dans une espèce de longue écharpe, que les Romains portaient au cou dans ce temps-là. Il la prit sur lui, se jeta ainsi à la mer, sans chercher de planche pour se soutenir, comme faisaient les autres. Il arriva le premier à terre et aida ensuite à sauver ses serviteurs. Ce fut sans doute en cette rencontre qu'il fit vœu à saint Laurent pour obtenir, par son intercession, le temps de revenir de son voyage. Échappé de ce péril, et persuadé que le sacrement qui l'avait ainsi protégé lui serait bien plus utile quand il le recevrait au dedans, il se pressa de se faire baptiser. Il fit donc venir l'évêque du lieu, et, pour s'assurer de sa foi, il lui demanda s'il communiquait avec les évêques canoniques, c'est-à-dire avec l'Église romaine. Ainsi parle saint Ambroise, de qui nous tenons tout ce récit. Satyre trouva que l'église de ce lieu était du schisme de Lucifer : c'était apparemment en Sardaigne. Et il aima mieux s'exposer à la mer encore une fois, que de recevoir le baptême de la main d'un schismatique, quoique ce schisme ne fût accompagné d'aucune erreur dans la foi. Étant abordé en pays de catholiques, il reçut la grâce du baptême, et la conserva jusqu'à la mort. Il se proposa même de garder la continence ; mais il en faisait un secret à son propre frère. Après avoir heureusement

<sup>1</sup> L. 2. *De Offic.*, c. 15 et 28.



terminé ses affaires en Afrique, il revint par la Sicile à Rome, où le sénateur Symmaque, qui était son ami et lui tenait lieu de père, s'efforça de le retenir, par la raison que le pays de Milan était exposé aux courses des Barbares. Mais ce fut un motif de plus pour Satyre de rejoindre au plus tôt son frère, afin de ne pas le laisser seul dans ce péril. Saint Ambroise et sa sœur Marcelline eurent une extrême joie de le revoir.

Jamais on ne vit deux frères plus unis. Ils se ressemblaient si bien et pour l'âme et pour le corps, que bien des fois on venait à s'y méprendre, et que, parlant à l'un, on croyait parler à l'autre. Mais cette joie ne fut pas longue ; Satyre mourut bientôt entre les bras et les baisers de son frère et de sa sœur, auxquels, sans faire de testament, il laissait tous ses biens. Ils crurent qu'il ne les en avait faits que dispensateurs, et donnèrent tout aux pauvres. Les funérailles de saint Satyre furent faites avec solennité, et saint Ambroise y prononça son oraison funèbre en présence du corps exposé à découvert. Il ne se peut rien de plus affectueux ni de plus tendre. Saint Ambroise pleurait, sainte Marcelline pleurait, tout le monde pleurait, les grands, les petits, les vieux, les jeunes, les riches, mais surtout les pauvres. A la fin, Ambroise console sa sœur, dit adieu à son frère, et, après lui avoir donné le dernier baiser, il recommande à Dieu son âme et le conjure de lui permettre de le suivre bientôt<sup>1</sup>. Sept jours après, étant retourné sur la tombe avec tout le peuple, il fit un discours *De la Foi en la Résurrection*. L'Église honore la mémoire de saint Satyre le 17 de septembre.

Tandis que le pape Damase travaillait à la paix des églises d'Orient, il avait lui-même à soutenir une guerre intestine de la part de l'anti-pape Ursin, qui, retiré à Milan, n'eut pas de honte de s'y unir aux ariens, afin de pouvoir mieux troubler la paix de l'Église. L'empereur Gratien ayant été averti de ses menées, l'avait relégué à Cologne dans les Gaules. Cependant ceux de sa faction subornèrent un Juif nommé Isaac, qui, après avoir embrassé la religion chrétienne, était retourné à la synagogue, et le poussèrent à attaquer le pape Damase dans ses mœurs et dans sa conduite. Le crime dont il l'accusa n'est point exprimé ; mais son innocence fut reconnue par le jugement de l'empereur, et Isaac relégué dans un coin de l'Espagne, comme n'ayant pu prouver le crime dont il accusait Damase. Ce saint pape, non content d'avoir été absous par Gratien, voulut encore soumettre sa cause au jugement des évêques, et les assembla pour cet effet à Rome, de tous les endroits de l'Italie, sur la fin de l'an 378.

<sup>1</sup> S. Ambr. *De ecc. Satyr.*

Outre la cause du pape Damase , il y en avait plusieurs autres à examiner dans ce concile. L'an 367, Valentinien avait porté un rescrit par lequel il ordonnait que l'évêque de Rome jugerait les causes des autres évêques , afin que ce ne fussent pas des juges profanes qui jugeassent de la religion, mais un pontife de la religion avec ses collègues. Ce prince eut , en 374 , occasion de faire valoir cette loi. Florent, évêque de Pouzoles , déposé à Rome par les évêques, s'étant adressé à lui pour se plaindre , il n'en reçut d'autre réponse , sinon que, s'il avait été condamné à Rome par le jugement des évêques, il lui était défendu de faire la moindre poursuite devant aucun tribunal. Toutefois, cet évêque étant rentré secrètement dans Pouzoles, s'était emparé de l'église et faisait tous ses efforts pour s'y maintenir. L'évêque de Parme, dont le nom n'est pas connu, faisait des tentatives semblables, quoique condamné par le concile de Rome, l'an 377 ou 378. Restitut, évêque d'Afrique, avait eu ordre de l'empereur de plaider sa cause devant les évêques ; mais, au lieu d'obéir, il avait assemblé une troupe de gens cruels et insolents, pour éviter le jugement. Claudien, que les donatistes avaient envoyé à Rome en qualité d'évêque de leur église, y causait beaucoup de scandales, profanant, par son baptême illégitime, ceux qui n'avaient pas encore participé aux mystères, et donnant de l'argent à ceux qui étaient déjà baptisés, pour recevoir de lui un second baptême. L'empereur avait commandé qu'on le fit sortir de Rome et qu'on le renvoyât en Afrique ; mais, quoiqu'en exécution de ces ordres on l'eût arrêté plusieurs fois, il n'en demeurait pas moins dans la ville, sollicitant les pauvres à prix d'argent à se laisser rebaptiser.

Les évêques s'étant donc assemblés en grand nombre de toutes les parties de l'Italie , adressèrent une lettre aux deux empereurs Gratien et Valentinien, pour leur faire des remontrances sur tous ces désordres. Ils les remercient d'abord de ce que , pour réprimer le schisme d'Ursin dès sa naissance, ils avaient ordonné que l'évêque de Rome jugerait les autres évêques ; en sorte qu'ils ne seraient point sujets au tribunal des juges laïques, et que les causes ecclésiastiques seraient examinées en conscience et par la considération des mœurs des parties , non par les formalités judiciaires et les rigueurs de la question. Ils font de grands éloges de cette loi, mais se plaignent de son inexécution, et citent en preuve les faits rapportés plus haut. Nous vous prions donc, concluent-ils , d'ordonner que quiconque , étant condamné par Damase ou par les évêques catholiques, voudra retenir son église ou refusera de se présenter au jugement des évêques, y étant appelé, le préfet du prétoire d'Italie, ou son lieutenant, le fasse venir à Rome ; ou si la question est émue dans un pays

éloigné, qu'il soit amené par les juges des lieux, pour être jugé par le métropolitain, ou, s'il est métropolitain lui-même, qu'on le fasse venir sans délai à Rome, ou devant les juges que l'évêque de Rome aura donnés ; que si le métropolitain ou quelque autre évêque est suspect à l'accusé, il pourra appeler à l'évêque de Rome ou à un concile de quinze évêques voisins. Qu'on impose silence à ceux qui seront ainsi exclus, et que l'on éloigne ceux qui seront déposés du territoire de la ville où ils auront été évêques. Que notre frère Damase ne soit pas de pire condition que ceux au-dessus desquels il est élevé par la prérogative du siège apostolique, quoiqu'il leur soit égal en fonctions, et qu'ayant été justifié par vous-mêmes, il ne soit pas soumis aux jugements criminels dont votre loi a exempté les évêques ; car s'il a bien voulu se soumettre au jugement des évêques, ce ne doit pas être contre lui un prétexte de calomnie. Ils ajoutent : Il ne fait que suivre les exemples de ses prédécesseurs, suivant lesquels l'évêque de Rome peut se défendre dans le conseil de l'empereur, si on ne confie pas sa cause à un concile ; car le pape Silvestre, étant accusé par des hommes sacrilèges, plaida sa cause devant votre père Constantin. Les évêques le nomment père de Gratien, parce que Gratien avait épousé Constantia, fille posthume de Constantius. Au reste, ce fait du pape Silvestre est remarquable et ne se trouve point ailleurs. Les évêques finissent en priant les empereurs que, s'il arrive quelque nouveau chef d'accusation contre l'évêque de Rome, ils s'en réservent à eux-mêmes la connaissance, laissant aux juges ordinaires le soin d'examiner les faits, mais non l'autorité de prononcer, persuadés que ce sera le moyen d'ôter cours à la calomnie. Ils insistent pour que, suivant les Écritures, on ne reçoive aucune accusation contre un évêque ni même contre un prêtre, sans témoins dignes de foi, et pour que l'on punisse sans miséricorde tout calomniateur.

L'empereur Gratien satisfait à cette requête du concile par un rescrit adressé à Aquilin, vicaire de Rome, qui porte aussi le nom de Valentinien, son frère, suivant le style accoutumé. Par ce rescrit, les empereurs ordonnent au vicaire de Rome d'exécuter les ordres précédents, de chasser à cent milles de Rome les séditeux marqués par les conciles des évêques, et de les chasser aussi du territoire des villes qu'ils troublent. Ils ajoutent : Nous voulons que quiconque voudra retenir son église, étant condamné par le jugement de Damase, rendu avec le conseil de cinq ou six évêques, ou par le jugement des évêques catholiques, ou celui qui, étant cité au jugement des évêques, refusera de s'y présenter, nous voulons que, par l'autorité des préfets du prétoire de Gaule ou d'Italie, ou des proconsuls ou des

vicaire, il soit renvoyé au jugement des évêques et conduit à Rome sous bonne garde ; que si le rebelle est dans un pays éloigné, toute la connaissance en soit renvoyée au métropolitain ; ou s'il est métropolitain lui-même, qu'il se rende à Rome sans délai, ou devant les juges donnés par l'évêque de Rome, ou au concile de quinze évêques voisins, à la charge de ne plus y revenir après ce jugement. Enfin nous voulons que les gens de mœurs notablement corrompues, ou notés comme calomniateurs, ne soient pas reçus facilement contre un évêque comme accusateurs ou comme témoins<sup>1</sup>. Il n'est rien dit dans ce rescrit de ce que le concile avait demandé pour le Pape en particulier, savoir : qu'il pût défendre sa cause dans le conseil de l'empereur, si on ne la confiait pas à un concile.

L'empereur Gratien, retournant d'Illyrie en Gaule, écrivit à saint Ambroise une lettre de sa main, où il le nomme son père, et le prie de venir le trouver pour l'instruire encore de la vérité dont il était déjà très-persuadé, et de lui renvoyer le traité qu'il lui avait déjà donné, y ajoutant les preuves de la divinité du Saint-Esprit. Dans sa réponse, saint Ambroise lui donne le titre du plus chrétien des princes, ajoutant qu'il ne connaissait rien de plus vrai ni de plus glorieux. S'il n'a pas été au-devant de sa clémence, ce n'était pas manque de désir, c'est qu'il n'avait point osé. Du reste, non-seulement à son retour, mais dans tous ses voyages, il lui avait été présent d'une manière plus intime, par son amour et son attachement sans bornes ; il l'avait suivi en esprit dans toutes ses marches et ses campements ; nuit et jour il s'était trouvé dans son armée par sa sollicitude continue et par l'affection de son cœur, tâchant de suppléer, par ses prières et par l'activité de son zèle, à l'impuissance de sa faiblesse. Il le remercie de sa lettre, loue sa foi, sa piété, son zèle pour la religion, son humilité ; et après lui avoir promis d'aller le voir au plus tôt, et marqué qu'il lui envoyait ses deux livres sur la foi, il le prie de trouver bon qu'il diffère quelque temps à lui envoyer le *Traité sur la divinité du Saint-Esprit*, afin de pouvoir traiter cette importante matière avec exactitude<sup>2</sup>. Il y a apparence que l'empereur le prévint ; car il était à Aquilée le 5 juillet 379, et à Milan le 3 août. Il désirait que saint Ambroise traitât la matière plus au long ; et les hérétiques l'accusaient d'avoir affecté d'être court pour éviter de répondre à leurs objections, parce qu'elles étaient sans réponse. C'est ce qui l'obligea d'ajouter aux deux livres de la foi trois autres livres pour en faire un tout ; et ces trois derniers sont principalement employés à expliquer tous les passages de l'Écriture, que les ariens dé-

<sup>1</sup> Labbe, t. 2, p. 1001-1003. Coustant, p. 523-534. — <sup>2</sup> Ambr., *Epist.* 1 et 2.

tournaient à leur avantage. Mais il remet à un autre temps le *Traité du Saint-Esprit*.

Vers le même temps, le siège de Sirmium, capitale de l'Illyrie, vint à vaquer, et l'impératrice Justine, mère du jeune Valentinien, se donna beaucoup de mouvements pour y faire ordonner un évêque par les ariens, car elle était de leur parti. Pour s'opposer à son dessein, saint Ambroise alla lui-même à Sirmium, quoique cette ville fût hors de sa province. Il pouvait être délégué du Pape, comme nous avons vu les Orientaux demander des légats à Damase pour remédier aux maux de leurs églises. Il pouvait aussi avoir été appelé par les évêques de la province même. L'impératrice Justine était, ce semble, alors à Sirmium. Une multitude d'ariens, soutenus de l'autorité de cette princesse, s'efforçaient de le faire sortir de l'église; mais saint Ambroise, sans se mettre en peine de leurs efforts, demeurait sur le tribunal. C'était un lieu élevé, où était le siège de l'évêque et ceux des prêtres à ses côtés. Une des vierges ariennes eut l'impudence de monter sur le tribunal, et, prenant le saint évêque par ses habits, elle voulait le faire tomber du côté des femmes, afin qu'elles pussent le maltraiter et le chasser de l'église. Ambroise lui dit : Quoique je sois indigne du sacerdoce, il ne te convient pas, ni à ta profession, de mettre la main sur un prêtre, quel qu'il soit; tu devrais craindre le jugement de Dieu. Le lendemain on la porta en terre, et Ambroise, rendant le bien pour le mal, honora ses funérailles de sa présence. Cet accident n'épouvanta pas peu les ariens, et procura aux catholiques la liberté de choisir en paix un évêque, qui fut Anémus. Saint Ambroise revint à Milan après cette ordination; mais l'impératrice Justine conçut dès lors contre lui cette haine qui eut de si grandes suites<sup>1</sup>.

Cependant Théodose, qui avait fixé sa résidence habituelle à Thessalonique, ramenait la discipline parmi les troupes romaines, relevait leur courage par des succès, et finit, dans une campagne, par chasser une partie des Barbares au delà du Danube, et par forcer les autres à la soumission. Au milieu de ces travaux, il tomba malade au point qu'on désespéra de sa vie. Lui, plus occupé du soin de son âme que de la guérison de son corps, désirait le baptême. Inviolablement attaché à la foi catholique, qu'il avait héritée de ses pères, il fit venir l'évêque et lui demanda avant toutes choses quelle était sa créance. C'était saint Aschole, qui était alors évêque de Thessalonique. Il dit à l'empereur qu'il professait la foi de Nicée, et que toute l'Illyrie était demeurée dans cette créance, sans jamais avoir

<sup>1</sup> Paulin. *Vita Ambr.*, n. 11, 12.

été infectée de l'arianisme. Il faut entendre l'Illyrie orientale, qui comprenait la Macédoine, dont Thessalonique était la métropole. L'empereur, extrêmement réjoui de cette heureuse rencontre, reçut le baptême de la main de saint Aschole, et, peu de jours après, guérit de sa maladie <sup>1</sup>.

Saint Aschole n'était pas moins recommandable par la sainteté de ses mœurs que par la pureté de sa foi. Il était né en Cappadoce. Mais le désir de servir Dieu avec une entière liberté lui avait fait abandonner ses parents et renoncer à sa patrie dès sa première jeunesse. Ayant passé dans la Grèce, il s'était arrêté dans l'Achaïe, où il avait fait profession de la vie monastique. Il y vécut quelques années, renfermé dans une cellule fort étroite, d'où il fut tiré assez jeune pour être élevé à l'épiscopat. Il fut demandé avec grande instance par les peuples de Macédoine pour remplir le siège métropolitain de Thessalonique, et tous les évêques du pays l'ordonnèrent avec beaucoup de joie. La manière dont il se conduisit justifia l'opinion qu'on en avait conçue. Il rétablit la paix dans l'église de Thessalonique, et y affermit la foi ébranlée par la chute de son prédécesseur Herennius, qui, cédant à la persécution de l'empereur Constance, avait renoncé à la communion de saint Athanase. L'idée qu'on s'était formée de sa vertu et de son crédit auprès de Dieu était si grande, que l'on était persuadé qu'il avait préservé plusieurs fois la ville de Thessalonique et toute la Macédoine contre les Goths, sans leur opposer d'autres armes que celles de la prière. Il était lié d'amitié avec les plus grands et les plus saints évêques de son temps, surtout avec saint Basile et avec saint Ambroise. Le pape saint Damase lui commit le gouvernement des dix provinces qui composaient l'Illyrie orientale, pour y exercer son autorité comme son légat et son vicaire. Il y ajouta même la surveillance des provinces voisines, et nommément de Constantinople <sup>2</sup>. Tel était saint Aschole, qui baptisa l'empereur Théodose.

L'empereur s'étant informé de l'état où se trouvait la religion dans les terres de son obéissance, apprit que, jusqu'à la Macédoine, elles étaient toutes unies dans la foi à la Trinité ; mais que tout le reste, vers l'Orient, était divisé par un grand nombre de sectes, et particulièrement Constantinople, où l'hérésie régnait plus que dans tout le reste de l'empire. Ce fut le motif de la loi célèbre *Cunctos populos*, connue par ces deux mots latins par lesquels elle commence. La voici tout entière : « Les empereurs Gratien, Valentinien et Théodose, augustes, au peuple de la ville de Constantinople. Nous vou-

<sup>1</sup> Soc., l. 5, c. 6. Soz., l. 7, c. 4. — <sup>2</sup> Coustant, col. 595.

lons que tous les peuples de notre obéissance suivent la religion que l'apôtre saint Pierre a enseignée aux Romains, comme il paraît, parce qu'elle s'y conserve encore à présent ; celle que l'on voit suivre au pontife Damase, et à Pierre, évêque d'Alexandrie, homme d'une sainteté apostolique ; en sorte que, selon l'instruction des apôtres et la doctrine de l'Évangile, nous croyons une seule divinité du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, sous une majesté égale et une sainte Trinité. Nous voulons que ceux qui suivront cette loi prennent le nom de chrétiens catholiques, et que les autres, que nous jugeons insensés, portent le nom infâme d'hérétiques, et que leurs assemblées ne prennent point le nom d'églises, réservant leur punition premièrement à la vengeance divine, et ensuite au mouvement qui nous sera inspiré du ciel. » Cette loi est datée de Thessalonique, le 28 de février 380.

Théodose l'adressa au peuple de Constantinople, afin que de la capitale de son empire elle se répandît plus promptement dans les provinces. Il y déclare sa foi, pour inviter ses sujets à la suivre, plutôt que les y contraindre, n'imposant encore aucune peine aux hérétiques et se contentant de les menacer. Il marque la foi de l'Église par la foi de l'Église romaine, reçue du prince des apôtres ; au pape Damase, il joint Pierre d'Alexandrie, comme l'évêque du second siège du monde, fondé par le disciple de saint Pierre ; mais il n'y joint pas l'évêque du troisième siège, qui était Antioche, également fondé par le prince des apôtres, parce que cette place était disputée entre Méléce et Paulin, tous deux catholiques. Il ordonne que les seuls adorateurs de la Trinité porteront le nom de chrétiens catholiques, parce que les hérétiques prenaient aussi le nom de chrétiens, et quelquefois celui de catholiques mêmes. Par une autre loi, datée du même lieu et du même jour, qui semble n'être qu'une partie de celle-ci, Théodose condamne de sacrilège ceux qui, par ignorance ou par négligence, violent la sainteté de la loi divine : ce que l'on entend des évêques qui ne s'opposaient point assez soigneusement aux hérésies. Un mois après, le vingt-sept mars, étant encore à Thessalonique, il défendit de faire, pendant tout le carême, des procédures criminelles ; ce qu'il confirma neuf mois après par une seconde loi : Les juges, dit-il, ne doivent pas punir les criminels dans un temps où ils attendent de Dieu la rémission de leurs propres crimes. Il suspendit aussi dans la suite les procédures, même civiles, durant la quinzaine de Pâques, et tous les dimanches de l'année, pendant lesquels les spectacles furent interdits. Nous avons une loi sans date, par laquelle, à l'exemple de Valentinien, il fait grâce à tous les criminels en faveur de la fête de Pâques ; il en excepte aussi les crimes

énormes, qui sont celui de lèse-majesté, l'homicide, l'adultère, le poison ou la magie, la fausse monnaie. Gratien, à l'occasion d'une pareille rémission, excepte encore le rapt et l'inceste, et il exclut de cette grâce ceux qui, après l'avoir déjà obtenue, sont retombés dans les mêmes crimes. Valentinien le jeune, en fit une loi perpétuelle pour l'Occident; mais aux exceptions précédentes il ajoute le sacrilège en général, et en particulier celui qui consistait à violer les sépultures <sup>1</sup>. En l'année 387, comme Théodose dictait l'ordonnance de l'indulgence pascalle, *plût à Dieu*, dit-il, *qu'il fût en mon pouvoir de ressusciter les morts!* Dans une autre loi faite sur le même sujet, on lit cette belle maxime : *Que c'est une perte pour l'empereur de ne trouver personne à qui pardonner.*

On voit que la semence de l'Évangile, semée dans le cœur de Théodose, tomba dans une bonne terre et y produisit des fruits au centuple. On en trouve la preuve jusque dans ses lois civiles.

La faiblesse de Valens avait laissé un libre cours à plusieurs abus : Théodose se fit un devoir de les réformer. Il se déclara ennemi des délateurs, et, pour rendre ce pernicieux métier aussi rare qu'il est infâme, il prononça la peine capitale contre tout esclave qui accuserait son maître, même avec fondement, et contre tout délateur qui aurait réussi dans trois différentes dénonciations : la mort était le prix de sa troisième victoire. Il y eut toujours de ces hommes dangereux qui abusent de leur puissance et de leur crédit pour opprimer les faibles, et toujours ils ont trouvé des magistrats intéressés ou timides qui se sont prêtés à leurs injustices. Sur une plainte non avérée, on arrêtait les accusés, on les laissait languir dans des cachots étroits et incommodes, où ils ne pouvaient dormir que debout ; là, ces misérables, souvent innocents, étaient abandonnés à l'avarice des geôliers, qui leur vendaient bien cher les nécessités de la vie, et les traitaient cruellement lorsqu'ils n'avaient pas de quoi payer : ils y mouraient souvent de faim.

Les magistrats, occupés de spectacles, de festins et d'amusements frivoles, ne trouvaient pas le temps de visiter les prisons. Théodose défendit de mettre aux fers quiconque ne serait pas convaincu ; il voulut que l'accusateur fût détenu en prison pour subir la peine du talion, s'il était reconnu calomniateur ; que le procès fût promptement instruit et jugé, afin que le coupable ne tardât pas à recevoir son châtement, et l'innocent sa délivrance. Il interdit aux geôliers leurs exactions inhumaines, et ordonna que tous les mois le garde des registres mettrait sous les yeux du juge le rôle des prisonniers

<sup>1</sup> *Cod. theod.*



avec la note de leur âge, de la qualité des crimes dont ils étaient accusés, et du temps de leur détention ; que le juge négligent et paresseux, qui n'avait de sa charge que le titre, serait condamné à une amende de six livres d'or et à l'exil. Six ans après, pour donner aux magistrats le loisir de s'acquitter de leurs devoirs, il leur défendit d'assister aux spectacles, excepté le jour de la naissance et du couronnement des empereurs.

Jamais souverain ne prit tant de précautions pour arrêter les concussions des magistrats ; il ordonna que les juges convaincus de ce crime seraient dépouillés de leur charge, déclarés incapables d'en posséder aucune ; qu'en cas de mort, leurs héritiers seraient responsables de leurs larcins ; que, pour les malversations dans les causes des particuliers, ils seraient assujettis aux peines du péculat : il invita ceux qui se trouveraient lésés à poursuivre la vengeance, et leur promit justice et récompense. Natalis, commandant des troupes en Sardaigne, sous le règne de Valens, avait pillé la province ; Théodose l'y fit reconduire sous bonne garde, pour y être convaincu sur les lieux, et le condamna à rendre le quadruple de ce qu'il avait pris injustement. Il défendit aux officiers qu'il envoyait dans les provinces d'y faire aucune acquisition d'immeubles, d'y recevoir aucun présent ni pour eux ni pour leur famille, leurs conseillers, leurs domestiques ; il permit aux habitants de répéter en justice ce qu'ils auraient ainsi donné. Si un gouverneur ou magistrat de province employait son autorité pour tirer une promesse de mariage, soit en sa faveur, soit en faveur de qui que ce fût, il déclarait la promesse nulle ; et pour une simple tentative du magistrat, pour une simple proposition accompagnée de promesses ou de menaces, il le condamnait à payer dix livres d'or, et à perdre, après sa gestion, toutes les prérogatives que sa charge procurait ; les personnes qu'il avait sollicitées étaient affranchies de sa juridiction, elles et leur famille, et avaient leurs causes commises par-devant d'autres juges.

Pour maintenir cet esprit de vie qui, dans un grand empire, doit animer toutes les parties, même les plus éloignées du centre, il maintint en vigueur l'ordre municipal des villes. Il nous reste de lui beaucoup de lois sur la nomination de ces officiers, sur les moyens de conserver leur nombre, sur leurs exemptions et leurs privilèges. Flavien, proconsul d'Asie, et un préfet d'Égypte, furent mis en prison pour avoir appliqué à la torture des officiers municipaux. Afin d'épargner aux villes les frais des nombreuses députations, il ordonna que, dans les occasions où elles auraient quelque demande à porter au prince, toutes celles d'une même province se concerteraient

ensemble et se contenteraient d'envoyer trois députés pour la province entière.

Il eut encore plus de soin d'entretenir les anciens édifices que d'en construire de nouveaux, ce qui, flattant davantage la vanité des princes ou des magistrats, apporte aux villes plus de dépense et souvent moins d'utilité. Il ne permit aux gouverneurs de faire de nouveaux ouvrages publics qu'après qu'ils auraient réparé les anciens, qui tombaient en ruine, et achevé ceux que leurs prédécesseurs avaient commencés. Il voulait que les entrepreneurs fussent pendant quinze ans, eux et leurs héritiers, responsables de la solidité des constructions. Cette attention ne l'empêcha pas de travailler à l'embellissement de Constantinople. Il y fit dans la suite construire un port, un aqueduc, des bains, des portiques, des académies, un palais, une place et une colonne qui portèrent son nom. Valentinien II suivit l'exemple de Théodose, et recommanda d'entretenir dans Rome les anciens monuments, plutôt que d'en entreprendre de nouveaux.

Constantin avait ordonné que si quelqu'un trouvait un trésor, il le partagerait par moitié avec le fisc; Théodose le laissa tout entier à qui l'aurait découvert, à condition cependant que, s'il le trouvait sur le terrain d'autrui, il en céderait le quart au propriétaire du terrain. Les lois romaines avaient borné le temps du deuil au terme de dix mois; Théodose l'étendit à l'année entière : il déclara infâme la veuve qui, avant l'année révolue, convolerait à de secondes noces. Telle était déjà la disposition des anciennes lois; mais il y ajouta la perte de tous les biens que la femme tiendrait du premier mari. Quant aux veuves qui se remariaient après le terme prescrit, il les obligea de conserver aux enfants du premier lit tous les biens venus de leur père, et il leur ôta la liberté de les aliéner <sup>1</sup>. Dans toutes ces lois, on respire comme une atmosphère de l'Évangile; on sent un empereur père de l'orphelin, protecteur de la veuve, vengeur de l'opprimé, alliant la justice à la miséricorde, consacrant la force à la vérité et à la vertu; en un mot, on sent un empereur chrétien.

Sa capitale avait grand besoin d'un souverain de ce caractère. Un philosophe cynique, du nom de Maxime, causait de nouveaux troubles à Constantinople. C'était un Égyptien, né à Alexandrie, d'une famille où il y avait eu des martyrs. Bien qu'il fût chrétien, il ne laissait pas de faire profession de la philosophie cynique, dont il portait l'habit, le bâton et les grands cheveux. Il avait couru en divers pays,

<sup>1</sup> *Hist. du Bas-Empire*, l. 21, n. 13.

et avait été plusieurs fois repris de justice. A Corinthe, il vécut seul quelque temps avec des filles qu'il prétendait exercer à la piété; il fut fouetté publiquement en Égypte, et relégué pour des infamies dans le désert d'Oasis, où il demeura quatre ans : on l'accusait de suivre l'hérésie d'Apollinaire. Il vint enfin à Constantinople, et sut si bien feindre, qu'il imposa d'abord à saint Grégoire de Nazianze. Il se vantait d'avoir quitté, pour le service de Dieu, la consolation de vivre avec sa mère et ses sœurs, qu'il qualifiait de vierges. Il se faisait honneur des coups de fouet qu'il avait soufferts, et de son exil, comme si c'eût été pour la religion. Saint Grégoire le reçut comme un confesseur capable d'honorer son petit troupeau; car il ne faisait que commencer à rassembler les catholiques de Constantinople dans son Anastasie. Maxime donnait de grandes louanges à ses discours, et déclamaït fortement contre les hérétiques; il ne respirait en apparence que zèle et piété. Saint Grégoire y fut si bien trompé, qu'il le reçut dans sa maison et à sa table, lui communiquant ses études et ses desseins avec une entière confiance; et, non content de lui donner de grands éloges dans les conversations particulières, il prononça devant son église, quoique malade, un discours à sa louange, que nous avons encore sous le nom d'éloge du philosophe Héron; mais saint Jérôme atteste que c'était la louange du philosophe Maxime, et que d'autres y avaient mis ce faux titre. On voit dans ce discours par où l'imposteur avait surpris saint Grégoire. Il pratique, dit-il, notre philosophie sous un habit étranger; encore peut-on le prendre pour un signe de la pureté de l'âme. C'est que l'habit des cyniques était blanc. Il n'a, poursuit le saint, de cynique que de parler hardiment, de vivre au jour la journée, de veiller pour la garde des âmes, de caresser la vertu, d'aboyer contre le vice. Car c'est ainsi que les cyniques s'appliquaient toutes les propriétés des chiens, dont on leur avait donné le nom.

Cependant Maxime avait formé le dessein de supplanter saint Grégoire et de se faire lui-même ordonner évêque de Constantinople. Dans cette vue, il se joignit à un prêtre de cette église, qui avait conçu de l'aversion contre le saint évêque, sans autre sujet que la jalousie de son éloquence. Maxime, de concert avec lui, fit venir d'Égypte d'abord sept hommes choisis entre ce qu'il y avait de plus indigne, et capables de tout entreprendre pour un peu d'argent, et ensuite quelques évêques pour recevoir d'eux l'ordination. Ceux-ci furent envoyés par leur archevêque, Pierre d'Alexandrie, qui, après avoir établi saint Grégoire sur le siège de Constantinople, se déclara contre lui, sans qu'on puisse alléguer d'autre cause de cette légèreté, sinon que Maxime était Égyptien. Il fallait encore de l'argent à

Maxime. Il trouva un prêtre de l'île de Thase, qui était venu à Constantinople acheter du marbre de Proconnèse pour son église ; il le flatta de si belles espérances, qu'il l'engagea dans son parti et se rendit maître de son argent. Il s'en servit pour gagner une partie de ceux qui avaient témoigné le plus d'affection à saint Grégoire, et le leur fit regarder comme un homme dont l'amitié était inutile, puisqu'il n'avait rien à donner. Il gagna surtout grand nombre de mariniens, pour représenter le peuple et lui prêter main-forte au besoin. Ils prirent le temps que saint Grégoire était malade, et, sans avertir personne, les Égyptiens entrèrent de nuit dans l'église avec quantité de mariniens, et commencèrent les cérémonies de l'ordination de Maxime ; mais le jour les surprit avant qu'elle fût achevée. Les clercs qui logeaient aux environs de l'église s'étant aperçus de cette entreprise, le bruit s'en répandit dans toute la ville, et tout le monde accourut aussitôt, les magistrats, les particuliers, les étrangers et jusqu'aux hérétiques. Les Égyptiens, obligés de quitter l'église, se retirèrent dans une maison particulière, chez un joueur de flûte, accompagnés de quelques-uns du bas peuple et de quelques excommuniés. Ce fut là qu'ils achevèrent l'ordination de Maxime, et lui coupèrent ses grands cheveux qu'ils lui avaient laissés jusqu'alors, et dont tout le monde était scandalisé.

Tout le clergé, tout le peuple de Constantinople s'indignèrent de cet attentat. On publiait tous les crimes de Maxime et on le chargeait de malédictions ; enfin on le chassa de la ville. Cependant les catholiques qui étaient dans l'Anastasia avec saint Grégoire, le gardaient avec grand soin et prenaient toutes les précautions possibles pour sa sûreté. Quant à lui, pénétré d'une vive douleur, il résolut d'abord de se retirer de Constantinople, et ne put s'empêcher de le témoigner à son peuple, en lui disant : Adieu ! A ce mot, toute l'assemblée s'éleva contre lui ; plusieurs accoururent à l'église sur le bruit qui s'en répandit, et, tous ensemble, ils le conjurèrent de demeurer et d'accepter le titre de leur évêque. Mais il résista jusqu'à répandre des larmes et à prononcer des malédictions contre lui-même s'il l'acceptait, ne croyant pas qu'il fût permis de prendre ce siège sans y avoir été placé, selon les formes, par une assemblée d'évêques. Le peuple se réduisit à le supplier de ne point les abandonner. Il demeura quelque temps interdit, ne pouvant leur fermer la bouche ni se résoudre à les contenter ; le jour baissait, et ils jurèrent tous que, jusqu'à ce qu'il se fût rendu, ils ne sortiraient point de l'église, quand ils y devraient mourir. Il crut même entendre une voix qui lui reprochait de bannir avec lui de Constantinople la sainte Trinité. Enfin, il leur promit de demeurer jusqu'à l'arrivée de quelques évêques que l'on at-

tendait dans peu de temps ; mais il ne voulut point s'y engager par serment, n'en ayant fait aucun depuis son baptême. Ainsi, l'attentat de Maxime ne fit qu'augmenter l'affection du peuple envers saint Grégoire, et les hérétiques furent trompés dans l'espérance qu'ils avaient conçue d'une grande division parmi les catholiques.

Maxime, étant chassé de Constantinople, alla trouver l'empereur Théodose à Thessalonique, accompagné des évêques égyptiens qui venaient de l'ordonner, et lui demanda sa protection pour être maintenu sur le siège de la capitale ; mais Théodose le rejeta avec indignation. Saint Aschole et cinq autres évêques de Macédoine, à qui le pape Damase avait souvent écrit de veiller à ce qu'on n'entreprit rien contre l'église de Constantinople, lui donnèrent avis de l'ordination de Maxime et de tout ce qui s'y était passé. Le Pape leur témoigna dans sa réponse qu'il était sensiblement affligé de la témérité des Égyptiens, d'avoir ordonné un homme qui ne devait pas même passer pour chrétien, portant un habit de philosophe et d'idolâtre, et surtout de longs cheveux, contre la défense expresse de saint Paul ; il gémit sur les circonstances de son ordination et sur les calomnies qu'elle occasionnerait contre l'Église de la part des hérétiques. Il ajoute : Au reste, puisque, comme j'ai appris, l'on doit tenir un concile à Constantinople, j'avertis votre sainteté de faire en sorte que l'on y élise un évêque sans reproche, afin d'établir une paix solide entre les évêques orthodoxes, et d'empêcher qu'il n'arrive plus de dissension dans l'Église. J'avertis encore votre charité de ne point souffrir qu'un évêque passe, par un motif d'ambition, d'une ville à une autre, ni qu'il quitte son peuple pour en gouverner un autre, contre les ordonnances de nos ancêtres ; car c'est de là que naissent les contentions et les schismes. Damase, écrivant à saint Aschole en particulier, lui recommande de nouveau de faire en sorte que l'on mette à Constantinople un évêque catholique, avec qui, Dieu aidant, on puisse avoir une paix durable. Maxime, chassé par l'empereur Théodose, s'en retourna dans Alexandrie ; et, ayant gagné par argent quelques vagabonds, il pressa l'évêque Pierre de le faire jouir du siège de Constantinople, le menaçant de le chasser lui-même de celui d'Alexandrie. Mais le préfet d'Égypte, craignant les suites de cette entreprise, chassa de la ville Maxime, qui demeura quelque temps en repos. Pierre lui-même ouvrit les yeux et se réunit à saint Grégoire, qui en témoigne sa joie dans un de ses discours <sup>1</sup>.

L'empereur Théodose, ayant remporté de nouvelles victoires contre les Goths, entra en triomphe à Constantinople, le 24 novembre

<sup>1</sup> Tillemont, Ceillier, Fleury, Coustant, col. 535. Greg. Naz., *Oraf.* 24.

380. Son premier soin fut de rendre la paix à l'Église et de réunir les esprits. Il fit donc aussitôt savoir à Démophile, évêque des ariens, que s'il voulait embrasser la foi de Nicée, il n'avait qu'à réunir le peuple et vivre en paix. Démophile s'y refusa, aimant mieux quitter les églises dont il était en possession et sortir de la ville, suivant l'ordre de l'empereur. Saint Grégoire de Nazianze voulut se retirer également, fatigué de tout ce qui s'était passé depuis son arrivée dans cette ville, particulièrement de l'ordination de Maxime. Mais l'empereur l'embrassa, en lui disant : Dieu se sert de moi pour vous accorder cette église. Vous auriez peine à le croire si vous ne le voyiez. La ville est là-dessus dans une si grande émotion, et le demande avec tant de chaleur, qu'elle ne s'en départirait pas, ce semble, quelque chose qui pût lui en arriver. Elle paraît même dans la disposition de me faire violence ; mais elle sait qu'il ne m'en faut pas une bien grande pour m'y faire consentir. Ce discours remplit le saint évêque d'une joie mêlée de crainte.

L'empereur voulut lui-même le mettre en possession de cette église, qui était Sainte-Sophie, la grande église de Constantinople, de laquelle dépendaient les autres. Une multitude d'ariens s'assembla à ce spectacle, animés de colère contre le saint, et tâchant de fléchir l'empereur. Grégoire marchait au milieu des soldats, à côté du prince, levant les yeux au ciel, si appliqué à Dieu et si peu attentif à tout le reste, qu'il se trouva dans l'église sans savoir comment il y avait été introduit. C'était au matin que cela se passait, et le temps était obscur, d'où les ennemis de la foi inféraient que l'entreprise n'était pas agréable à Dieu. Mais à peine l'empereur et Grégoire furent-ils entrés dans l'enceinte du chœur, et le peuple fidèle eut-il commencé à chanter les louanges de Dieu, que le nuage se dissipa et que toute l'église fut remplie d'une lumière éclatante, qui répandit la joie dans le cœur et sur le visage des catholiques. Alors, prenant courage, ils demandèrent tous à Théodose qu'il leur donnât pour évêque Grégoire, protestant qu'ils préféreraient cette grâce à toutes les grandeurs où il pourrait les élever. Toutes ces voix confuses d'hommes et de femmes, car les femmes le demandaient aussi en criant du haut des galeries, faisaient un bruit incroyable. Grégoire, saisi de crainte que ces clameurs n'eussent leur effet, se trouvait hors d'état de parler. Il leur fit donc dire, par un des prêtres qui étaient assis à côté de lui, qu'ils cessassent de crier de la sorte, qu'il ne s'agissait à présent que de rendre grâces à Dieu, qu'on aurait du temps pour les autres affaires. A ces paroles, le peuple battit des mains, charmé de sa modestie, et l'empereur se retira après lui avoir donné des louanges. Mais, quoique le saint eût refusé ce pre-

mier jour de s'asseoir sur le trône épiscopal, il y fut ensuite placé malgré lui par le zèle du peuple, et il s'en plaignit dans un de ses discours, regardant cette action comme un violement des canons. En effet, il y en avait du concile d'Antioche qui défendaient à un évêque vacant de s'emparer d'une église vacante sans l'autorité d'un concile légitime, c'est-à-dire où le métropolitain fût présent. D'ailleurs, l'ordination de Maxime, toute irrégulière qu'elle était, ne laissait pas de fournir des prétextes de chicane à ses ennemis, qui portèrent leur colère jusqu'à vouloir lui ôter la vie. Mais le jeune homme qu'ils avaient choisi pour une action si noire, bourrelé de remords, se dénonça lui-même, en se jetant aux pieds du saint avec des gémissements convulsifs. Grégoire, attendri jusqu'aux larmes, dit au meurtrier : Que Dieu te conserve ! Je dois bien te traiter humainement, puisqu'il m'a conservé moi-même. Tu es à moi par ton crime ; tâche à devenir digne de Dieu et de moi. Cette action, s'étant divulguée, adoucit extrêmement toute la ville à l'égard du saint évêque <sup>1</sup>.

Pendant le concile dont le pape saint Damase avait parlé dès l'année précédente, dans une de ses lettres à son légat, saint Aschole de Thessalonique, s'assembla effectivement à Constantinople au mois de mai 381, par ordre de l'empereur Théodose. Le Pape n'avait garde d'ignorer ni d'improver la tenue de ce concile, puisque, dans la même lettre et dans une autre encore, il chargeait d'avance Aschole de faire en sorte qu'on y élût pour Constantinople un évêque catholique, propre à consolider la paix des églises. C'était en effet l'affaire principale. Quant à l'ordination de Maxime, le Pape, sur le rapport d'Aschole et des autres évêques de Macédoine, l'avait condamnée dans les mêmes lettres <sup>2</sup>. Quant aux questions dogmatiques, le même Pape les avait déjà décidées dans une exposition de foi envoyée aux évêques d'Orient, et que ceux-ci avaient souscrite dans un concile d'Antioche, au nombre de plus de cent cinquante <sup>3</sup>. Il y a plus : ce qui regarde la divinité du Saint-Esprit, les caractères de l'Église, l'unité du baptême, la résurrection de la chair, la vie du siècle futur, avait été ajouté au symbole de Nicée, depuis bien des années, par tous les évêques orthodoxes, et les catéchumènes l'apprenaient par cœur. C'est ce que saint Épiphane nous atteste dès l'an 373, à la fin de son *Ancorat* <sup>4</sup>. Quant au schisme d'Antioche, l'accord juré entre les deux partis avait été proposé et approuvé d'avance par les évêques d'Italie <sup>5</sup>. Ces notions sont indispensables pour juger sainement des choses et des personnes.

<sup>1</sup> Ceillier, t. 7. Tillemont, Fleury. — <sup>2</sup> Coust., p. 535 et 540. — <sup>3</sup> *Ibid.*, col. 500, et Mansi, *Conc.*, t. 3, p. 463 et 481. — <sup>4</sup> S. Epiph., t. 2, p. 122 et seq., edit. Petav. — <sup>5</sup> Ambr., *Epist.* 13. Labbe, t. 2, col. 1007. Sirmond, t. 1, 756.

Le concile de Constantinople ne fut œcuménique ni dans sa convocation ni même dans son intention. Il n'y eut de convoqués que les évêques des provinces qui obéissaient à Théodose. Ceux d'Égypte et de Macédoine n'arrivèrent qu'après l'ouverture. Il y en eut en tout cent cinquante. Les principaux étaient saint Méléce d'Antioche, accompagné de ses prêtres Flavien et Elpidius; Hellade de Césarée en Cappadoce, qui venait de succéder à saint Basile; saint Grégoire de Nysse et saint Pierre de Sébaste, son frère; saint Amphiloque d'Icone; Optime d'Antioche en Pisidie; Diodore de Tarse; saint Pélage de Laodicée; saint Euloge d'Édessa; Acace de Bérée en Syrie; Isidore de Cyr; saint Cyrille de Jérusalem, et Gélase de Césarée en Palestine, son neveu; Denys de Diospolis en Palestine, confesseur; Vitus de Carrhes en Mésopotamie, célèbre par sa piété; Abraham de Batne en Mésopotamie, confesseur; Antiochus de Samosate, neveu et successeur de saint Eusèbe; Bosphore de Colonie en Cappadoce; Otrée de Mélitine en Arménie, et divers autres, cités avec honneur dans les écrits des anciens, et principalement dans les lettres de saint Basile.

Mais les autres évêques qui assistèrent à ce concile n'étaient pas d'une réputation égale à ceux que nous venons de nommer. Il paraît même que le plus grand nombre n'était pas celui des saints; car voici le portrait que nous en fait, dans plus d'un endroit, saint Grégoire de Nazianze, qui les présida pendant quelque temps. Trafiquant de la foi, les uns, issus de quelque greffier d'impôt, ne rêvaient que calculs frauduleux; d'autres avaient quitté soit la charrue, soit la pioche, soit la rame de matelot, soit le sabre de soldat, pour se faire évêques. Tel était tout à l'heure magistrat civil ou chef militaire. Plusieurs, naguère artisans et forgerons, n'avaient pas encore décrassé tout à fait la suie de leur corps. Des esclaves, qui n'avaient pas encore payé à leurs maîtres le prix de leur liberté, pour avoir su amener quelque portion de la populace, montraient le plus d'insolence, ignorants au point de ne savoir compter leurs pieds et leurs mains <sup>1</sup>. Aussi inconstants dans la doctrine que les flots de la mer, ce qu'ils savent, c'est de flatter les femmes et de flairer les tables: lions à l'égard des petits, chiens à l'égard des grands. L'un vante sa noblesse, l'autre sa faconde, celui-ci sa richesse, celui-là sa famille: plusieurs, n'ayant rien, se font un nom par leur méchanceté <sup>2</sup>. En voici la cause. On dit que l'aigle, pour éprouver ses aiglons, leur fait regarder fixement le soleil; s'ils clignent, il les jette. Pour nous, plus faciles, nous plaçons sur le trône épiscopal les premiers

<sup>1</sup> Greg. Naz., t. 2. *De Episcopis*, p. 302, col. 2. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 304, col. 1.



venus, pourvu qu'ils veuillent, sans examiner ni leurs mœurs ni leur doctrine. Nous faisons pontifes, non pas ceux qui ont été éprouvés pendant quelque temps, mais ceux qui s'en jugent eux-mêmes dignes. Nous traitons les choses divines à coups de dé. Mettez un masque de théâtre au dernier des hommes, cela nous suffit ; le voilà tout à coup un homme pieux. Hier parmi les histrions et dans les coulisses : aujourd'hui tu es en spectacle dans l'Église. Hier avocat et vendant la justice : aujourd'hui un autre Daniel. Hier, l'épée nue, assis sur un tribunal, dont tu faisais un lieu de brigandage, tyrannisant les lois elles-mêmes : aujourd'hui modèle de mansuétude. Hier danseur efféminé et le plus habile à boire : aujourd'hui directeur de vierges et de matrones. Hier Simon le Magicien : aujourd'hui saint Pierre <sup>1</sup>.

Voilà quelques-uns des traits sous lesquels saint Grégoire de Nazianze nous peint, dans deux ou trois poèmes, la plupart des évêques de son temps, au moins de ceux du concile de Constantinople. Saint Grégoire de Nysse, qui assista au même concile, dit en peu de mots les mêmes choses <sup>2</sup>. Saint Chrysostôme qui, dans ce temps, écrivit ses livres *Du sacerdoce*, n'y parle pas différemment <sup>3</sup> ; et les persécutions qu'il souffrira de la part de ses collègues, comme autrefois saint Athanase, en disent encore plus que ses paroles.

Saint Méléce d'Antioche présida d'abord le concile. L'affaire la plus pressante était de donner un évêque à l'église de Constantinople. On la commença par examiner l'ordination de Maxime le Cynique, dont il fut aisé de montrer l'irrégularité. Les Pères du concile déclarèrent qu'il n'était ni n'avait jamais été évêque ; que ceux qu'il avait ordonnés en quelque rang du clergé que ce fût, n'y devaient pas être reçus, et que tout ce qu'il avait fait comme évêque était sans effet et illégitime. On fit sur cela un canon, qui est le quatrième. Il ne paraît pas qu'on ait rien ordonné contre les évêques d'Égypte ni contre Pierre d'Alexandrie, qui avaient eu part à l'ordination de Maxime. Après avoir chassé l'usurpateur du siège de Constantinople, on ne pensa qu'à trouver quelqu'un qui fût digne de le remplir. L'empereur, qui admirait l'éloquence et la vertu de Grégoire de Nazianze, n'en trouvait pas de plus capable pour occuper une place si importante, et communiqua sa persuasion à tout le concile. Grégoire résista jusqu'aux cris et aux larmes ; mais enfin il se laissa vaincre, se flattant, comme il dit lui-même, que la situation de Constantinople, entre l'Orient et l'Occident, lui donnerait la facilité de réunir

<sup>1</sup> Greg. Naz., t. 2. *De Episcopis*, p. 304, col. 2, et p. 305, col. 1. *It.*, p. 81-85. *It.*, p. 1, c. — <sup>2</sup> Greg. Nyss., *In Cant. homil.* 13, t. 2, p. 672. — <sup>3</sup> L. 3, n. 15.

ces deux parties du monde, divisées depuis si longtemps à l'occasion du schisme d'Antioche <sup>1</sup>. Il fut donc établi solennellement évêque de Constantinople par saint Méléce et par les autres évêques du concile, dont plusieurs prononcèrent des discours pour honorer cette fête, nommément saint Grégoire de Nysse <sup>2</sup>.

Mais cette joie fut bientôt troublée par la mort de saint Méléce, qui, jusqu'au dernier soupir, exhorta ses amis à la paix. Son corps fut embaumé avec une grande quantité de parfums, enveloppé de draps de lin et de soie, et mis en dépôt dans l'église des Apôtres, en attendant qu'on le transportât à Antioche. Ses funérailles furent très-magnifiques par l'affluence du peuple, la quantité du luminaire, le chant des psaumes à plusieurs chœurs et en diverses langues. On appliquait sur son visage des linges que l'on partageait ensuite aux fidèles, qui les gardaient comme des préservatifs.

Les évêques s'empressèrent de raconter, dans des discours publics, ses vertus et ses combats pour la foi; on était si persuadé de sa sainteté, que Grégoire de Nysse ne craignit pas de dire dans son oraison funèbre : Il parle à Dieu face à face, et il prie pour nous et pour les ignorances du peuple. Les reliques de saint Méléce furent ensuite portées à Antioche; toute la ville de Constantinople sortit des portes pour les conduire; tout le long du chemin on les accompagna en chantant des psaumes à deux chœurs; et il y eut un ordre exprès de l'empereur pour recevoir ce saint corps partout dans les villes, contre la coutume des Romains, qui ne souffraient pas de corps morts au dedans de leurs murailles. Il fut enterré auprès de saint Babylas, dans l'église qu'il avait fait bâtir lui-même en l'honneur de ce martyr.

La mort de saint Méléce, qui aurait dû finir le schisme de l'église d'Antioche, ne servit qu'à l'augmenter. On était convenu que le survivant de lui ou de Paulin gouvernerait seul cette église; et pour rendre cet accord plus stable, on l'avait fait jurer à six des prêtres du parti de Méléce qui paraissaient avoir plus de chances pour l'élection, et nommément à Flavien; tous avaient promis avec serment, non-seulement de ne point se procurer cette place, mais encore de la refuser si elle leur avait été offerte, et les Occidentaux avaient approuvé cet accord; en sorte que Paulin devait, selon toutes les apparences, être reconnu sans difficulté pour seul évêque d'Antioche. Il n'y avait plus même d'évêque arien en cette ville, et le peu qu'il y restait encore de la secte n'était conduit que par deux prêtres, qui ne purent même obtenir la communion d'Eunomius, un

<sup>1</sup> Greg. Naz., t. 2, p. 24. — <sup>2</sup> Greg. Nyss., *De Melet.*, p. 592.

des chefs de l'arianisme, tant les ariens étaient divisés entre eux.

Nonobstant tous ces motifs de reconnaître Paulin, ceux des évêques qui n'aimaient pas la paix mirent en délibération au concile, qui l'on donnerait pour successeur à saint Méléce. Cette question souleva de grands débats de part et d'autre. Saint Grégoire, qui présidait le concile depuis la mort de saint Méléce, était d'avis qu'on laissât à Paulin seul le gouvernement de l'église d'Antioche. Vous ne considérez, disait-il, qu'une seule ville, au lieu de regarder l'Église universelle. Quand ce seraient deux anges qui contesteraient, il ne serait pas juste que le monde entier fût troublé par leur division. Tant que Méléce a vécu, et que l'on ne savait pas comment il serait vu des Occidentaux irrités, c'était une chose pardonnable de les contrister jusqu'à un certain point, eux qui se donnent pour les vengeurs des lois. Maintenant que Dieu nous a donné la paix, conservons-la; laissons Paulin dans le siège qu'il occupe; il est vieux, sa mort terminera bientôt cette affaire. Il est bon quelquefois de se laisser vaincre. Et afin que l'on ne croie pas que j'en parle par intérêt, je ne vous demande point d'autre grâce que la liberté de quitter mon siège et de passer le reste de mes jours sans gloire et sans péril<sup>1</sup>.

Quelque sage que fût cet avis, il ne fut pas suivi; les jeunes évêques s'élevèrent avec fureur contre Grégoire, qui les compare, dans cette rencontre, à une troupe de geais qui croassaient l'un d'un côté, l'autre de l'autre, et à un essaim de guêpes qui sautaient au visage dès qu'on s'opposait à eux. Leur raison était, que la religion devait suivre le soleil, puisque le Christ avait voulu naître en Orient. Au lieu de modérer la fougue des jeunes, les anciens s'y laissèrent entraîner<sup>2</sup>. Flavien, prêtre de l'église d'Antioche, en fut établi évêque, contre l'accord qu'il avait juré lui-même. Les amis de Grégoire le pressèrent d'approuver ce choix; mais il demeura ferme, ne voulant pas d'amis pour l'engager dans le mal. Au contraire, il se fortifia de plus en plus dans la résolution de quitter le siège de Constantinople. Il commença à ne plus fréquenter les assemblées, où il ne voyait que confusion, et sa mauvaise santé lui en donnait assez de prétexte. Il changea même de maison et quitta celle qui joignait l'église et où se tenait le concile. Les personnes les plus affectionnées de son peuple, voyant que c'était tout de bon qu'il voulait quitter, le conjuraient avec larmes de ne point abandonner l'ouvrage qu'il avait si bien commencé, et de donner à son église ce qui lui restait de vie. Leurs larmes l'attendrèrent, mais ne le fléchirent point<sup>3</sup>. Un nouvel incident acheva de le déterminer.

<sup>1</sup> *Carm.*, 1, p. 25 et 26. — <sup>2</sup> *Greg. Naz. Ibid.*, p. 27. — <sup>3</sup> *Ibid.*, p. 28.

Les évêques d'Égypte et de Macédoine, qu'on venait d'appeler au concile dans l'espérance qu'ils pourraient contribuer à la paix, arrivèrent subitement. Ceux d'Égypte avaient à leur tête Timothée, évêque d'Alexandrie, qui avait succédé depuis peu à Pierre, son frère, successeur de saint Athanase ; et il était comme Pierre dans la communion immédiate des évêques d'Occident. Le plus considérable des évêques de Macédoine était saint Aschole de Thessalonique. Ils parurent d'abord, les uns et les autres, fort échauffés contre les Orientaux, qui ne l'étaient pas moins contre eux. Cette disposition donnait lieu d'espérer que les évêques d'Égypte et de Macédoine s'uniraient avec Grégoire, qui avait pris hautement le parti des Occidentaux en prenant celui de Paulin d'Antioche. Le contraire arriva. C'étaient les Orientaux qui avaient mis Grégoire sur le siège de Constantinople. Or, ceux d'Égypte et de Macédoine avaient une telle envie de leur faire de la peine, que, sans aucune aversion pour Grégoire ni aucune intention d'en mettre un autre à sa place, ainsi qu'ils le lui disaient en particulier, ils leur reprochèrent son intronisation comme une translation contre les règles. Ce différend alla si loin que, d'après Théodoret, les Orientaux se séparèrent de ceux d'Égypte <sup>1</sup>.

Ce qui est de vrai, c'est que Grégoire voyant les Égyptiens murmurer de son élection, saisit avec joie ce moment pour rompre les liens qui l'attachaient à Constantinople. Il entra dans l'assemblée, et dit qu'il n'avait pas de plus grand désir que de contribuer à la paix et à l'union de l'Église. Si mon élection cause du trouble, ajouta-t-il, je serai Jonas : jetez - moi dans la mer pour apaiser la tempête, quoique je ne l'aie point excitée. Si les autres suivaient mon exemple, tous les troubles de l'Église seraient bientôt apaisés. Je suis assez chargé d'années et de maladies pour me reposer : je souhaite que mon successeur ait assez de zèle pour bien défendre la foi. Ensuite il dit adieu aux évêques, les priant de se souvenir de ses travaux, et sortit de l'assemblée. Les évêques parurent un peu surpris de sa proposition, mais ils y consentirent aisément, par divers motifs : les uns, parce qu'ils étaient envieux de son éloquence ; les autres, parce qu'ils voyaient leur luxe et leur faste condamnés par la sévérité de ses mœurs ; quelques-uns, et même de ses amis, parce qu'il prêchait la vérité avec plus de liberté qu'eux. Tous néanmoins ne consentirent pas à sa démission, et il y en eut qui, voyant que l'on prenait la résolution de le laisser aller, se bouchèrent les oreilles, frappèrent des mains et quittèrent le concile et la ville, pour ne pas voir un autre évêque mis en sa place.

<sup>1</sup> Theod., l. 5, c. 8.

Grégoire alla de suite trouver l'empereur et lui dit en présence de plusieurs personnes : « Seigneur, j'ai une grâce à vous demander, aussi bien que les autres. Ce n'est ni de l'or, ni du marbre, ni des étoffes précieuses pour orner la table sacrée, ni des charges pour mes parents : je crois mériter quelque chose de plus grand. Accordez-moi de céder à l'envie : je suis odieux à tout le monde, même à mes amis, parce que je ne puis avoir égard pour personne que pour Dieu. Vous savez combien c'est malgré moi que vous m'avez placé sur ce siège. » L'empereur loua ce discours, tous les assistants y applaudirent ; mais Grégoire obtint son congé.

Pour consoler son clergé et son peuple, il prononça dans la grande église de Constantinople, en présence des évêques du concile, le discours célèbre qui est son adieu. Il leur rend compte de sa conduite ; il représente l'état déplorable où il a trouvé cette église, et l'état florissant où il la laisse ; il montre la doctrine qu'il a enseignée, par une exposition sommaire du mystère de la Trinité, où, pour terminer toutes les disputes, il emploie le mot de personne, *prosopon*, comme équivalent au mot hypostase, quand l'un et l'autre sont bien expliqués. La sainteté de notre foi, dit-il, consiste plus dans les choses que dans les noms. Il fait ensuite, à l'exemple de Samuël, une protestation publique de son désintéressement, et prend Dieu à témoin qu'il a conservé son sacerdoce pur et sans tache. Il demande, pour récompense de ses travaux, qu'on lui donne un successeur dont les mains soient pures et la voix éloquente, qui puisse vaquer aux ministères ecclésiastiques, et prend pour prétextes de se retirer son grand âge, ses maladies, son épuisement, les reproches qu'on lui faisait de sa douceur, les dissensions des églises, la fureur que l'on montrait à Constantinople pour les spectacles, le luxe et la magnificence des équipages.

Entre les reproches qu'il dit qu'on lui faisait, il n'oublie pas celui d'être trop modeste, de ne tenir pas une table propre et magnifique, de ne se servir point d'habits pompeux, de ne paraître pas en public avec un nombreux cortège, de ne pas recevoir d'un air majestueux et plein d'arrogance ceux qui venaient le trouver. « Je ne savais pas, dit-il, que nous dussions disputer en magnificence avec les consuls, les gouverneurs, les généraux d'armées, qui ne savent où jeter leurs richesses. Je ne savais pas que nous dussions nous gorger du bien des pauvres, dissiper en superfluités ce qui leur est nécessaire, et exhaler à l'autel les fumées de la bonne chère. Je ne savais pas que nous dussions monter un cheval fier et superbe, nous étaler sur un char pompeux, flanqués d'une escorte et d'acclamations bruyantes ; ni qu'à notre rencontre tout le monde dût s'écarter, comme à la ren-

contre des bêtes, ou que notre marche dût s'apercevoir de fort loin. Si cela vous paraît un malheur terrible, la chose est faite ; pardonnez-moi cette offense. Proposez-en un autre qui plaise à la multitude ; pour moi, laissez-moi et la solitude, et la rusticité, et Dieu, à qui seul on peut plaire, même par une vie frugale et modeste. » A la fin, il prend congé de sa chère Anastasie et des autres églises de la ville, des apôtres qui lui ont servi de guides dans ses combats, de sa chaire épiscopale, de son clergé, des moines, des vierges, des veuves, des pauvres, des orphelins, de l'empereur et de toute la cour, de la ville, de l'Orient et de l'Occident, des anges tutélaires de son église et de la sainte Trinité. Il promet que si sa langue se tait, ses mains et sa plume combattront pour la vérité <sup>1</sup>.

La cession de saint Grégoire ayant été acceptée par le concile, il s'agit de lui donner un successeur. Tout le monde sait que ce fut Nectaire. Mais les historiens varient sur le mode de son élection. Il était de Tarse en Cilicie, de famille sénatoriale, et préteur de Constantinople. Il avait des mœurs douces, une figure vénérable. Il était admirable en tout point, dit Socrate <sup>2</sup> ; il était orné de toutes les vertus, dit Théodoret <sup>3</sup>. Mais il n'était pas encore baptisé. Sozomène nous apprend même qu'il avait vécu jusqu'alors dans l'incontinence <sup>4</sup>. Socrate dit qu'il fut saisi par le peuple et présenté aux cent cinquante évêques du concile, qui lui conférèrent l'ordination. Théodoret dit que les évêques l'ordonnèrent, conformément aux derniers avis de Grégoire de Nazianze, qui précisément leur avait recommandé d'éviter les néophytes, les novices, pour ne pas les mettre dans le cas d'enseigner avant d'avoir appris. Sozomène dit qu'il fut désigné par Théodose d'une manière que Sozomène trouve miraculeuse et Tillemont honteuse <sup>5</sup>.

Quoi qu'il en soit, les bons évêques, qui, suivant Sozomène, avaient accepté et même exigé la cession de Grégoire de Nazianze par zèle pour les lois de leurs ancêtres et pour la discipline de l'Église <sup>6</sup>, ne se firent pas scrupule, contre la défense de saint Paul, d'ordonner à sa place un néophyte auquel ils venaient de conférer à la hâte le baptême. Dans un cas pareil, Ambroise s'était enfui et avait mis tout en œuvre pour se soustraire à l'épiscopat. On ne dit pas que Nectaire fit aucune difficulté. Ambroise était renommé pour son éloquence. On ne parle pas de l'éloquence de Nectaire ; seulement on rapporte d'Arsace, son frère, qui fut intrus à la place de

<sup>1</sup> Greg. Naz., *Orat.* 32. — <sup>2</sup> Soc., l. 5, c. 8. — <sup>3</sup> Theod., l. 5, c. 8. — <sup>4</sup> Soz., l. 7, c. 10. — <sup>5</sup> *Ibid.*, l. 7, c. 8. Tillem., t. 9, note 46, p. 719. — <sup>6</sup> Soz., l. 7, c. 7.

saint Chrysostôme, qu'il avait toute l'éloquence d'un poisson <sup>1</sup>. Pour apprendre les fonctions épiscopales, Nectaire prit Cyriaque, évêque d'Adane en Cilicie. Saint Grégoire de Nysse lui laissa aussi Éva-gre du Pont, très-habile dans la controverse. En attendant, il présida le concile.

De son côté, l'empereur Théodose envoya une ambassade au pape Damase, pour obtenir de lui qu'il confirmât l'élection. Voici comme le pape saint Boniface rappelle ce fait dans une lettre aux évêques d'Illyrie : « Le prince Théodose, de très-clémente mémoire, pensant que l'ordination de Nectaire était sans solidité parce que nous n'en avions point connaissance, nous envoya des officiers de sa cour avec des évêques, pour solliciter, conformément aux règles, une lettre fermée qui affermit le sacerdoce de Nectaire <sup>2</sup>. Nous verrons les évêques du concile faire la même demande au Pape, non-seulement pour Nectaire, mais encore pour Flavien <sup>3</sup>. La conséquence naturelle est que, de l'aveu de l'empereur Théodose et des évêques du concile, la confirmation du Pape était nécessaire pour que l'élection de Nectaire et de Flavien, approuvée par un concile œcuménique, demeurât ferme.

L'empereur Théodose avait espéré de réunir les Macédoniens ou demi-ariens à l'Église catholique, et, dans cette vue il avait admis leurs évêques au concile jusqu'au nombre de trente-six, dont Éleusius de Cyzique était le chef. L'empereur et les évêques catholiques leur représentèrent qu'ils avaient envoyé au pape Libère une députation conduite par Eustathe de Sébaste, et que, depuis peu, ils avaient volontairement communiqué avec eux sans distinction; qu'ainsi ils ne faisaient pas bien de renverser la foi qu'ils avaient approuvée, et de quitter le bon parti qu'ils avaient pris. Mais les Macédoniens déclarèrent qu'ils aimeraient mieux confesser la doctrine des ariens que de convenir du consubstantiel, et se retirèrent de Constantinople; puis ils écrivirent en chaque ville, à ceux de leur parti, les exhortant à ne point consentir à la foi de Nicée. Dès lors ils furent regardés comme formellement hérétiques <sup>4</sup>.

On ordonna donc que personne ne pourrait rejeter le symbole de Nicée, mais qu'il demeurerait dans son autorité, et que l'on anathématiserait toutes les hérésies, particulièrement celle des eunomiens ou anoméens, des ariens ou eudoxiens, des demi-ariens ou ennemis du Saint-Esprit, des sabelliens, des marcelliens, des photiniens, des apollinaristes. On mit ensuite le symbole de Nicée, mais complété

<sup>1</sup> Pallad., *Vita Chrys.*, t. 13, p. 37, edit. Bened. — <sup>2</sup> Coust., col. 598 et 1043. — <sup>3</sup> Theod., l. 5, c. 9. Coust., col. 567. — <sup>4</sup> Soc., l. 5, c. 8. Soz., l. 7, c. 7.

dès lors par l'usage de l'Église, suivant le témoignage de saint Épiphane <sup>1</sup>, tel que nous le chantons à la messe.

Quant à la discipline, le concile de Constantinople défend aux évêques d'aller aux églises qui sont hors de leur diocèse, ni de confondre les églises; en sorte que, suivant les canons, l'évêque d'Alexandrie ne doit gouverner que l'Égypte; les évêques d'Orient ne doivent régler que l'Orient, gardant à l'église d'Antioche les privilèges marqués dans les canons de Nicée; les évêques du diocèse d'Asie ne gouverneront que l'Asie; ceux du Pont, le Pont seulement; ceux de Thrace, la Thrace seule. Les évêques ne sortiront pas du diocèse sans être appelés pour des élections ou d'autres affaires ecclésiastiques; mais les affaires de chaque province seront réglées par le concile de la province, suivant les canons de Nicée. Les églises qui sont chez les nations barbares seront gouvernées suivant la coutume reçue du temps des Pères. Dans les temps de persécution, les évêques avaient souvent passé dans les provinces étrangères pour y régler les affaires de l'Église; mais ce temps n'était plus, et il y avait lieu de craindre que, si les évêques avaient continué à se mêler des affaires dans les lieux qui n'étaient pas de leur département, la paix de l'Église n'en eût été troublée. Ce fut le motif du second canon du concile de Constantinople. Mais en le faisant, le concile ne prétendit point déroger à celui de Sardique, qui reconnaît les appels à Rome. Il ne régla que la manière dont on devait agir de diocèse à diocèse, sans toucher aux droits des tribunaux supérieurs. On croit que ce qui lui donna lieu de resserrer dans l'Égypte l'autorité de l'évêque d'Alexandrie, fut l'entreprise de Pierre, évêque de cette ville, qui s'était donné la liberté de faire établir Maxime sur le siège de Constantinople. Par le terme de diocèse dont il est fait mention dans ce canon, on entend un grand gouvernement qui comprenait plusieurs provinces, dont chacune avait sa métropole; car ce que nous appelons aujourd'hui un diocèse, c'est-à-dire le territoire d'une cité, soumis à un seul évêque, se nommait alors paroisse. Les peuples barbares qu'il confirme dans leurs usages, étaient tous ceux qui ne dépendaient pas des Romains, comme les Scythes et les Goths, chez qui il n'y avait généralement qu'un seul évêque.

Mais le canon le plus célèbre fut le troisième, en ce qu'il a posé comme la première pierre de cette prétention orgueilleuse avec laquelle les évêques de Constantinople entreprirent de faire la guerre à toutes les églises orientales, de les soumettre à leur juridiction, et de renverser ainsi l'antique constitution, au point de s'arroger enfin

<sup>1</sup> Épiph. *Ancorat*, n. 119, 120 et 121.



le titre superbe de patriarches œcuméniques de l'Orient. Il fut donc ordonné, par ce canon, que l'évêque de Constantinople aurait la primauté d'honneur après le pontife romain, par la raison que Constantinople était la nouvelle Rome.

Comme on voit, c'était une raison purement temporelle et politique. On ne voulait d'abord qu'une primauté de rang et d'honneur ; le concile de Chalcédoine essaya d'en faire une primauté de juridiction, en attribuant à l'évêque de Constantinople l'ordination des métropolitains du Pont, de l'Asie et de la Thrace. Mais, sentant bien de qui cela dépendait en dernier ressort, il écrivit au pape saint Léon, ainsi que l'empereur Marcien et l'archevêque Anatolius, pour le prier de confirmer ce décret et de répandre sur l'église de Constantinople un rayon de sa primauté apostolique, reconnaissant que tout dépendait de son autorité. Mais le pape Léon, gardien fidèle de la constitution de l'Église et de ses véritables canons, cassa ce qu'on avait tenté de faire ; répondit au troisième canon du premier concile de Constantinople, qu'on lui alléguait, que ce canon n'ayant pas été communiqué au saint-siège, avait été dès le commencement frappé de nullité, et que l'usage qu'on en voulait faire était aussi tardif qu'inutile ; il écrivit enfin à Anatolius cette grave sentence : « Que le siège d'Alexandrie ne perde rien de la dignité qu'il doit à saint Marc, disciple de saint Pierre, et que l'église d'Antioche, où naquit le nom de chrétien par la prédication du même apôtre, demeure dans l'ordre fixé par les règlements de nos Pères, et que, placée au troisième rang, elle ne descende jamais au-dessous <sup>1</sup>. »

Dans le quatrième canon de Constantinople, il est parlé de l'ordination de Maxime. Dans le cinquième, le concile déclare que, suivant une lettre des évêques d'Occident, il reçoit à la communion tous ceux d'Antioche, qui confessent une seule divinité du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, c'est-à-dire les catholiques du parti de Paulin. D'où il semble que les difficultés touchant l'emploi divers du mot hypostase s'étaient éclaircies.

Le sixième canon a pour but d'empêcher que toutes sortes de personnes ne soient admises indistinctement à accuser les évêques et les autres ecclésiastiques. S'il s'agit, dit-il, d'un intérêt particulier et d'une plainte personnelle contre l'évêque, on ne regardera ni la personne de l'accusateur ni sa religion, parce qu'il faut faire justice à tout le monde. Si c'est une affaire ecclésiastique, un évêque ne pourra être accusé ni par un hérétique ou un schismatique, ni par un laïque excommunié ou par un clerc déposé. Celui qui est accusé

<sup>1</sup> S. Léon, *Epist.* 104, *ad Anat. It.*, 106, etc.

ne pourra accuser un évêque ou un clerc qu'après s'être purgé lui-même. Ceux qui sont sans reproche intenteront leur accusation devant tous les évêques de la province. Si le concile de la province ne suffit pas, ils s'adresseront à un plus grand concile, à celui du diocèse ou département. L'accusation ne sera reçue qu'après que l'accusateur se sera soumis, par écrit, à la même peine en cas de calomnie. Celui qui, au mépris de ce décret, osera importuner l'empereur ou les tribunaux séculiers, ou troubler un concile œcuménique, ne sera point recevable de son accusation, mais sera rejeté comme violateur des canons et de l'ordre de l'Église.

Le septième et dernier canon règle la manière dont on doit recevoir les hérétiques qui reviennent à l'Église. Les ariens, dit-il, les macédoniens, les sabatiens, les novatiens qui se nomment eux-mêmes cathares ou aristères, les quartodécimains et les apollinaristes sont reçus, en donnant un acte d'abjuration et renonçant à toute hérésie. On leur donne premièrement le sceau ou l'onction du saint chrême au front, aux yeux, aux narines, à la bouche et aux oreilles, et, en faisant cette onction, on dit : Le sceau du don du Saint-Esprit. Mais pour les eunoméens, qui sont baptisés par une seule immersion, les montanistes ou Phrygiens, les sabelliens et les autres hérétiques, principalement ceux qui viennent de Galatie, nous les recevons comme des païens. Le premier jour nous les faisons chrétiens ; le second, catéchumènes ; le troisième, nous les exorcisons après leur avoir soufflé trois fois sur le visage et sur les oreilles. Ainsi, nous les instruisons, nous les tenons dans l'église à écouter les Écritures, et enfin nous les baptisons. Les sabatiens, dont il est parlé dans ce canon, étaient une secte de novatiens qu'un prêtre nommé Sabace avait divisés d'avec les autres pour célébrer la Pâque selon les Juifs. Quant aux hérétiques que le concile ordonne de baptiser, ce sont ceux qui n'avaient point du tout reçu le baptême, ou qui ne l'avaient pas reçu selon la forme de l'Église. Les onctions du saint chrême qu'il prescrit sont les mêmes et avec les mêmes paroles qu'elles sont ordonnées pour le sacrement de confirmation chez les Grecs.

Les évêques écrivirent ensuite une lettre synodale à l'empereur Théodose, où, après une relation sommaire de ce qu'ils ont fait pour la foi et la discipline, ils le prient d'autoriser l'ordonnance du concile et d'y mettre le sceau. Il est à remarquer qu'ils ne s'y donnent pas le nom de concile œcuménique, mais simplement de saint concile. A la suite des canons et du symbole, dans les exemplaires latins, se trouvent les souscriptions de cent quarante-sept évêques divisés par provinces, dont les premiers sont Nectaire de Constantinople et

Timothée d'Alexandrie. Mais on y voit aussi Méléce d'Antioche, mort avant l'arrivée de Timothée, ce qui fait croire que l'on souscrivait à mesure que chaque décret était formé, et que ceux qui vinrent les derniers souscrivirent à tout ce qui avait été fait auparavant. Les canons sont datés du neuf juillet.

Le trente du même mois, l'empereur Théodose, pour satisfaire aux désirs du concile, donna une loi par laquelle il ordonna de rendre incessamment toutes les églises dont les hérétiques étaient encore en possession à ceux qui faisaient profession de la foi de Nicée, reconnaissant une seule divinité en trois personnes égales, et qui étaient unis dans chaque province avec certains évêques qu'il nommait. C'étaient Nectaire de Constantinople ; Timothée d'Alexandrie, pour l'Égypte ; saint Pélage de Laodicée et Diodore de Tarse, pour l'Orient ; saint Amphiloque d'Icône et Optime d'Antioche en Pisidie, pour le diocèse d'Asie ; Hellade de Césarée, Otrée de Mélitine et saint Grégoire de Nysse, pour celui du Pont ; Térance de Tomes en Scythie et Martyrius de Marcianople, pour la Thrace. Ceux, ajoute cette loi, qui communiqueront avec les évêques que nous venons de nommer doivent être mis en possession des églises, et ceux qui ne conviennent pas avec eux sur la foi, doivent en être chassés comme hérétiques manifestes, sans qu'elles puissent leur être rendues à l'avenir, afin que la foi de Nicée demeure inviolable. Socrate dit qu'on établit tous ces évêques patriarches : ce que l'on entend du pouvoir extraordinaire qui leur fut attribué dans ces grandes circoncriptions. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'évêque de la grande Antioche de Syrie n'est point nommé, à cause du schisme qui y durait ; car Paulin n'était pas reconnu par les Orientaux. Saint Méléce était mort, et Flavien, élu pour lui succéder, n'était peut-être pas encore consacré évêque, ou du moins n'était pas encore reconnu de tous. Nous verrons même les évêques d'Égypte, de Chypre et d'Arabie, prononcés contre lui avec force.

Le concile se termina par une grande fête, la translation des reliques de saint Paul, évêque de Constantinople et martyr. Théodose ayant appris quelles avaient été sa vie et sa mort, les fit rapporter d'Ancyre, où elles avaient déjà été transférées de Cucuse, et les reçut avec beaucoup d'honneur et de respect. Nectaire et tous les évêques qui se trouvaient dans la ville allèrent au devant du corps bien au delà de Calcédoine, le reçurent avec le chant des psaumes et les autres solennités ordinaires, le portèrent par le milieu de la ville et le déposèrent dans l'ancienne église de la Paix, que Constantin avait fort augmentée, et où ce saint avait tenu quelque temps son siège. On y passa la nuit à chanter les psaumes, et le lendemain

on le porta avec la même solennité dans une église magnifique, où il fut mis dans la tombe en présence des évêques, de tout le clergé, de l'empereur Théodose et de toute la ville. Cette église, qui prit dès lors le nom de saint Paul, avait été bâtie par Macédonius, son persécuteur, dont il semblait ainsi triompher après la mort <sup>1</sup>.

Photius, dans une lettre sur le Saint-Esprit, assure positivement que le *bienheureux Damase*, pontife romain, *confirma le second concile* <sup>2</sup>.

Tandis que les évêques employaient les armes spirituelles pour abattre l'erreur, l'empereur armait contre elle l'autorité des lois. Dès les premiers jours du mois de mai, lorsque les prélats s'assemblaient, il avait donné le signal par deux lois contre les apostats et les manichéens, qu'il déclara incapables de tester et de recevoir aucun héritage, aucune donation testamentaire. Gratien, deux ans après, suivit son exemple. Pendant la tenue du concile, il défendit aux ariens de bâtir aucune église, ni dans les villes ni dans les campagnes, sous peine de confiscation du fonds sur lequel on aurait osé en construire <sup>3</sup>.

L'arianisme abattu n'osait faire éclater son ressentiment. Les vertus de Théodose rendaient impuissante la malignité naturelle à l'hérésie. Il était irréprochable; ses sujets l'aimaient avec tendresse, et jamais prince ne fut plus propre à régner sur les esprits, à la faveur de ce doux empire qu'il sut s'établir dans le cœur de ses peuples. La douceur de ses regards, celle de sa voix, la sérénité qui brillait sur son visage tempéraient en lui l'autorité souveraine. Grand observateur des lois, il savait cependant en adoucir la rigueur. Dans les trois premières années de son règne, il ne condamna personne à mort. Il ne fit usage de son pouvoir que pour rappeler les exilés, faire grâce aux coupables dont l'impunité ne tirait pas à conséquence, relever par ses libéralités les familles ruinées, remettre ce qui restait à payer des anciennes impositions. Il ne punissait pas les enfants des fautes de leurs pères; par la confiscation de leurs biens; mais il ne pardonnait pas les fraudes qui tendaient à frustrer le prince des contributions légitimes : également attentif à réprimer deux excès, d'enrichir son trésor par des exactions odieuses, et de le laisser appauvrir par la négligence. Ses sujets le regardaient comme leur père; ils entraient avec confiance dans son palais, comme dans un asile sacré. Ses ennemis mêmes, qui, auparavant, ne se fiaient pas aux traités, et ne se croyaient point en sûreté à la table des empereurs, venaient sans défiance se jeter entre ses bras; et ceux qu'on n'avait pu vaincre par les armes, se rendaient volontairement à sa bonne foi.

<sup>1</sup> Soc., l. 5, c. 9. Soz., l. 7, c. 10. Phot., p. 1428. — <sup>2</sup> Maii. *Scriptor. veter. nova Collectio*, t. 1, præfatio, p. xxiv. — <sup>3</sup> *Cod. theod.*, l. 16.

On en vit un exemple éclatant dans la personne d'Athanaric. Ce fier monarque des Visigoths, qui avait traité d'égal à égal avec Valens, chassé par Fritigérne du territoire où il s'était longtemps maintenu contre les Huns, n'eut d'autre ressource que la générosité de Théodose. Il oublia le serment qu'il avait fait autrefois de ne jamais mettre le pied sur les terres des Romains, et envoya demander à l'empereur une retraite pour lui et pour les Goths qui lui étaient demeurés fidèles. Théodose oublia de son côté les hostilités d'Athanaric; il tint à grand honneur que son palais devînt l'asile des princes malheureux : il l'invita à venir à sa cour; il alla plusieurs milles au-devant de lui, et, l'ayant embrassé avec tendresse, il le conduisit à Constantinople et lui en fit les honneurs. Athanaric, qui n'avait vu jusqu'alors que les forêts et les cabanes des Goths, ne put considérer sans étonnement la situation de cette ville, la hauteur de ses murs, la beauté de ses édifices, ce nombre infini de vaisseaux qui remplissaient le port, l'affluence de tant de nations qui venaient y aborder de toutes les contrées de la terre, la belle ordonnance des troupes rangées en haie sur son passage. Il s'écria frappé d'admiration : Certes, l'empereur est le Dieu de la terre, et quiconque ose lever le bras contre lui, court infailliblement à sa perte. La vue de la statue de son père, érigée par Constantin, lui tira des larmes : il se crut dans le sein de sa famille, et le traitement honorable que lui fit Théodose lui promettait les jours les plus heureux de sa vie, lorsqu'il fut frappé d'une maladie qui le conduisit au tombeau le 26 janvier 381, quinzième jour après son arrivée. L'empereur lui fit faire de magnifiques funérailles ; il y assista lui-même, marchant devant le cercueil. Les Goths qui étaient venus avec leur roi, charmés de la bonté de Théodose, lui vouèrent un attachement inviolable. Les uns s'en retournèrent dans leur pays, publiant hautement les louanges de ce prince ; les autres, en plus grand nombre, s'engagèrent dans ses troupes. Ils furent employés à garder les passages du Danube contre les entreprises de leurs compatriotes, et ils s'en acquittèrent avec fidélité <sup>1</sup>.

Au mois de septembre de la même année 387, il se tint un concile à Aquilée par ordre de l'empereur Gratien. Voici à quelle occasion. Dès l'an 379, Gratien étant sur le point de retourner de Sirmium dans les Gaules, fut importuné par deux évêques de l'Illyrie, nommés Pallade et Secundien, les seuls de tout l'Occident qui soutinssent encore, l'arianisme. Ils se plaignirent à l'empereur qu'on les traitât d'ariens, tandis qu'ils ne connaissaient point Arius, et ils le prièrent

<sup>1</sup> *Hist. du Bas-Empire*, l. 21, n. 20 et 21.

d'assembler un concile de tout l'empire, particulièrement des provinces de l'Orient d'où ils attendaient plus de faveur et de protection. Les évêques catholiques demandaient que Gratien fût lui-même l'arbitre de la dispute ; mais il le refusa, croyant devoir la renvoyer au jugement des évêques, qu'il regardait comme les véritables interprètes des Écritures. Il marqua donc la ville d'Aquilée pour le lieu du concile, sans en prescrire le temps. Dans la suite, saint Ambroise lui remontra que pour deux hérétiques, il n'était point nécessaire de fatiguer tous les évêques de l'univers, et que lui, et quelques autres évêques d'Italie, suffiraient pour leur répondre. Gratien se rendit à cet avis. Il dispensa même tous ceux qui seraient incommodés soit par le grand âge, soit par les infirmités, soit par la pauvreté, de venir au concile, laissant d'ailleurs la liberté d'y assister à tous ceux qui le voudraient. Le concile ne s'assembla que le trois septembre 381. Il s'y trouva trente-trois évêques et deux prêtres. Les évêques les plus renommés étaient, avec saint Ambroise, saint Valérien d'Aquilée, saint Eusèbe de Bologne, saint Sabin de Plaisance, saint Philastre de Bresse, saint Just de Lyon, Constance d'Orange, Procul de Marseille, Domnin de Grenoble et Amance de Nice, avec deux députés d'Afrique. Saint Ambroise fut l'âme de l'assemblée. Après quelques conférences verbales, d'abord en particulier, puis en public, avec Pallade et Secondien, sans pouvoir rien conclure, on résolut de rédiger par écrit ce qui se dirait de part et d'autre. Comme Secondien et Pallade se plaignaient qu'on les traitât d'ariens, tandis qu'ils ne connaissaient point Arius, on lut devant eux la lettre d'Arius à saint Alexandre d'Alexandrie, et, à chaque impiété qui s'y rencontrait, on les sommait de dire nettement s'ils l'approuvaient ou la condamnaient. Pris de cette manière, ils eurent beau recourir à tous les faux-fuyants de la chicane. Comme ils ne voulurent jamais condamner aucune impiété d'Arius, ils furent convaincus par là même d'être ariens. Le concile leur dit anathème et les déposa ; puis il en écrivit aux évêques de différentes provinces, et à l'empereur Gratien, qu'il pria de faire exécuter la sentence.

Il écrivit une seconde lettre aux empereurs, ou plutôt à Gratien, par rapport à l'antipape Ursin. Les évêques avaient reconnu dans ce concile qu'il s'était joint aux ariens pour troubler l'église de Milan, tenant des assemblées secrètes avec eux, tantôt devant les portes de la synagogue, tantôt dans les maisons des ariens, et leur donnant des instructions pour troubler la paix de l'Église. Les évêques prient donc l'empereur de ne plus l'écouter, et de résister avec fermeté à toutes ses importunités, non-seulement parce qu'il a favorisé les hérétiques, mais parce qu'il a voulu troubler l'Église romaine, chef de

tout l'univers romain, d'où le droit de la communion se répand sur toutes les autres églises. Ce sont leurs termes <sup>1</sup>.

Pendant que saint Ambroise et ses collègues achevaient de ruiner l'arianisme dans l'Illyrie, un levain impur de manichéens et de gnostiques infectait l'Espagne sous le nom de priscillianistes. Son premier auteur fut un nommé Marc, Égyptien de Memphis et manichéen, qui, étant venu en Espagne, eut pour disciples : premièrement une femme de quelque considération nommée Agape, et ensuite un rhéteur nommé Elpidius, attiré par cette femme. Ils instruisirent Priscillien, dont la secte prit le nom. C'était un homme noble, riche et d'un beau naturel, d'une grande facilité à parler, capable de souffrir la veille et la faim; vivant de peu, désintéressé; mais ardent, inquiet, vain et enflé des études profanes auxquelles il s'était appliqué; car il avait beaucoup de lecture et une curiosité infinie, qui l'avait porté, disait-on, jusque dans la magie. Il attira à sa doctrine plusieurs personnes nobles et plusieurs du peuple; surtout les femmes, naturellement curieuses, peu fermes dans la foi, amoureuses de nouveautés, accouraient en foule autour de lui, et il s'attirait un grand respect par son extérieur humble et son visage composé. Cette erreur avait déjà infecté la plus grande partie de l'Espagne et même quelques évêques, entre autres Instantius et Salvien, qui commençaient à former un parti pour la soutenir.

Le premier qui s'en aperçut fut Hygin, évêque de Cordoue, dont Instantius et Salvien étaient voisins. Hygin en avertit Idace, évêque de Mérida, qui entreprit avec ardeur de pousser ces hérétiques. Leur doctrine était, quant au fond, celle des manichéens mêlée des erreurs des gnostiques et de plusieurs autres. Ils disaient que les âmes étaient de même substance que Dieu, et qu'elles descendaient volontairement sur la terre au travers de sept cieus, et par certains degrés de principautés, pour combattre contre le mauvais principe, auteur du monde, qui les semait en divers corps de chair. Ils disaient que les hommes étaient attachés à certaines étoiles fatales, et que notre corps dépendait des douze signes du zodiaque, attribuant le bélier à la tête, le taureau au cou, les jumeaux aux épaules, et ainsi du reste, suivant les rêveries des astrologues. Ils ne confessaient la Trinité que de parole, disant, avec Sabellius, que le Père, le Fils et le Saint-Esprit étaient les mêmes, sans aucune distinction réelle de personnes. Ils différaient des manichéens en ce qu'ils ne rejetaient pas ouvertement l'ancien Testament; mais ce n'était qu'artifice, car ils expliquaient tout par des allégories. Aux livres canoniques ils ajoutaient

<sup>1</sup> Labbe, t. 2, 978-1000. Ambr., *epist.* 8-12.

et préféraient même une foule de livres apocryphes, dont quelques-uns, pour piquer davantage la curiosité ignorante, avaient des noms baroques, comme d'Armagil, de Barbilon, d'Abraxas, de Leusiboras, qu'ils se vantaient de tirer de l'hébreu. Ils s'abstenaient de manger de la chair, comme immonde, et, en haine de la génération, séparaient les mariages, malgré la partie qui n'était pas de leur opinion, disant en général que la chair n'était pas l'ouvrage de Dieu, mais des mauvais anges. Ils s'assemblaient de nuit, hommes et femmes, priaient nus, et commettaient beaucoup d'impuretés, qu'ils couvraient d'un secret profond; car ils avaient pour maxime de tout nier quand ils étaient pressés, ce qu'ils exprimaient par un vers latin qui signifie : Jure, parjure-toi, ne trahis pas le secret. Ainsi, parlaient-ils à quelqu'un dont ils se défiaient? Ils ne disaient rien que de catholique, anathématisaient Priscillien même, cachant une perfidie par une autre. Ils jeûnaient le dimanche, le jour de Pâques et le jour de Noël, et se retiraient ces jours-là pour ne pas se trouver à l'église, parce qu'en haine de la chair, ils croyaient que Jésus-Christ n'était né ni ressuscité qu'en apparence. Ils recevaient dans l'église l'eucharistie comme les autres, mais ne la consommaient pas.

Idace, évêque de Mérida, attaqua avec tant de chaleur Instantius et les autres priscillianistes, que, loin de les ramener, il ne fit que les aigrir; au contraire, Hygin de Cordoue, qui les avait poursuivis le premier, se laissa honteusement corrompre et les reçut à sa communion. Enfin, après plusieurs disputes, il se tint un concile à Sarra-gosse, où les évêques d'Aquitaine se trouvèrent avec ceux d'Espagne. Les évêques n'ayant osé s'exposer au jugement du concile, furent condamnés en leur absence, savoir : les évêques Instantius et Salvien, et Elpidius et Priscillien, laïques. L'évêque Ithace de Sossube, ville d'Espagne qu'on ne connaît plus, fut chargé de publier le décret du concile, et particulièrement d'excommunier Hygin de Cordoue, qui avait reçu les hérétiques après les avoir dénoncés le premier. Instantius et Salvien, loin de se soumettre au jugement du concile, ordonnèrent Priscillien évêque d'Avila, pour fortifier leur parti.

Cependant Idace et Ithace, croyant pouvoir arrêter le mal dans sa source, poussaient vivement les hérétiques, et, par un mauvais conseil, dit Sulpice-Sévère, ils s'adressèrent aux juges séculiers pour les faire chasser des villes. Après plusieurs poursuites honteuses, l'empereur Gratien, à la sollicitation d'Idace, donna un rescrit par lequel il était ordonné que tous les hérétiques seraient chassés non-seulement des églises et des villes, mais de tout le pays. Les priscillianistes, épouvantés par cet édit, n'osèrent se défendre en justice ;



ceux qui portaient les titres d'évêques cédèrent d'eux-mêmes, les autres se dispersèrent. Instantius, Salvien et Priscillien allèrent à Rome pour se justifier devant le pape Damase. En passant par l'Aquitaine, ils furent reçus magnifiquement par quelques ignorants, et y semèrent leurs erreurs, principalement dans le territoire d'Eauze, dont le siège a été réuni depuis à celui d'Auch ; ils corrompirent par leurs mauvaises instructions ce peuple qui était bon de lui-même et affectionné à la religion. Saint Delphin, archevêque de Bordeaux, les empêcha de s'arrêter dans cette ville ; mais ils demeurèrent quelque temps dans la terre d'une femme nommée Euchrocia, veuve de Delphidius, orateur et poète fameux de ce temps. Priscillien et les siens continuèrent ensuite leur chemin vers Rome, menant avec eux leurs femmes et quelques femmes étrangères, entre autres Euchrocia et sa fille Procula, que l'on accusait de s'être fait avorter, étant devenue enceinte de Priscillien. Quand ils furent arrivés à Rome, le pape saint Damase, loin de recevoir leur justification, ne voulut pas même les voir, Salvien mourut à Rome ; Instantius et Priscillien revinrent à Milan, où saint Ambroïse ne leur fut pas moins contraire.

Se voyant rejetés par les deux évêques dont l'autorité était alors la plus grande, ils changèrent de conduite et se tournèrent du côté de l'empereur Gratien. A force de sollicitations et de présents, ils gagnèrent Macédonius, maître des offices, et obtinrent un rescrit qui cassait celui qu'Idace avait obtenu contre eux, et ordonnait de les rétablir dans leurs églises. Instantius et Priscillien, appuyés de ce rescrit, revinrent en Espagne et rentrèrent dans leurs sièges sans opposition. Ce n'est pas que le courage manquât à Ithace, mais la force ; car les priscillianistes avaient aussi corrompu le proconsul Volventius. Ainsi, ils poursuivirent Ithace lui-même, comme perturbateur des églises, et, voyant contre lui une condamnation rigoureuse, il s'enfuit épouvanté dans les Gaules et s'adressa à Grégoire, préfet du prétoire. Grégoire, instruit de ce qui s'était passé, ordonna qu'on lui amenât les auteurs des troubles, et informa l'empereur de tout, afin qu'il fermât la porte aux sollicitations des hérétiques. Mais ce fut en vain ; car l'avarice de quelques personnes puissantes rendait toutes choses vénales en cette cour. Ce sont les termes d'un auteur contemporain, Sulpice Sévère. Les hérétiques donc, par leurs artifices et par une grande somme qu'ils donnèrent à Macédonius, obtinrent que l'empereur ôtât la connaissance de cette affaire au préfet des Gaules, et la renvoyât au vicaire d'Espagne, car il n'y avait plus de proconsul. Macédonius envoya des officiers pour prendre Ithace, qui était alors à Trèves, et le ramener en Espagne ; mais il s'en garantit, premièrement par adresse, ensuite par la protection de Briton, évêque

de Trèves. C'est ce qui se passa dans cette affaire, sous le règne de Gratien. Idace écrivit un livre en forme d'apologie, où il expliquait les dogmes et les artifices des priscillianistes, et l'origine de leur secte. Il passait pour éloquent, et fut surnommé Clarus, c'est-à-dire illustre <sup>1</sup>.

Saint Ambroise et les évêques d'Italie avaient d'autant plus à cœur la pacification des églises d'Orient, que ces églises les avaient plus souvent invoqués à leur secours. Dans cette vue, le concile d'Aquilée avait écrit une lettre aux trois empereurs, particulièrement à Théodose, où l'on disait entre autres : On dit que Timothée d'Alexandrie et Paulin d'Antioche, qui ont toujours été dans notre communion, sont inquiétés par ceux dont la foi n'a pas toujours été ferme. Nous souhaitons de les réunir, mais sans préjudice de l'ancienne communion que nous conservons avec les autres. Il y a longtemps que nous avons reçu des lettres des deux partis, et particulièrement de ceux qui étaient divisés à Antioche, et nous avons résolu d'y envoyer quelques-uns des nôtres pour être les médiateurs de la paix ; mais nous en avons été empêchés par l'irruption des ennemis et le tumulte des affaires publiques. C'est pourquoi nous vous prions d'ordonner que l'on tienne encore à Alexandrie un concile de tous les évêques catholiques, pour décider à qui il faut accorder la communion et avec qui il faut la garder <sup>2</sup>.

Il paraît que, vers la fin du concile d'Aquilée, l'intrus de Constantinople, Maxime, y vint trouver Ambroise et ses autres collègues, et leur représenta son affaire à son avantage. Ambroise, au nom de quelques autres évêques d'Italie, écrivit successivement deux lettres là-dessus à Théodose. Il dit dans la première : Nous avons écrit, il y a longtemps, que les deux évêques d'Antioche, Paulin et Méléce, que nous estimons catholiques, s'accordassent entre eux, ou du moins que, si l'un mourait avant l'autre, on ne mît personne à la place du défunt. Maintenant on nous assure que, Méléce étant mort et Paulin encore vivant, lui qui a toujours été en notre communion, on a substitué ou plutôt ajouté un évêque en la place de Méléce, contre tout droit et tout ordre ecclésiastique. Et l'on dit que cela s'est fait du consentement et par le conseil de Nectaire, dont nous ne voyons pas que l'ordination soit dans l'ordre. Car l'évêque Maxime nous a fait voir dernièrement, dans le concile, qu'il conserve la communion de l'église d'Alexandrie, en nous lisant les lettres de Pierre, de sainte mémoire ; et comme il nous a prouvé clairement qu'il avait

<sup>1</sup> Sulp. Sev., l. 2, versùs fin. Isid. Hisp. *De Vir. ill.*, c. 2. Tillemont, t. 8. Fleury, l. 17, c. 56-58. — <sup>2</sup> Ambr., *Epist.* 12.

été ordonné dans une maison particulière , par l'ordre des évêques, parce que les ariens tenaient encore les églises, nous n'avons pas eu sujet de douter de son épiscopat, d'autant moins qu'il protestait que la plupart du peuple et du clergé lui avaient fait violence pour l'ordonner. Toutefois, pour ne rien décider par préoccupation, en l'absence des parties, nous avons cru, seigneur, devoir vous instruire, afin que vous puissiez y pourvoir selon l'intérêt de la paix ; car nous avons remarqué que Grégoire ne peut s'attribuer le siège de Constantinople, suivant la tradition des Pères.

Ils se plaignent ensuite que les Orientaux, sachant que Maxime était venu en Occident pour plaider sa cause dans un concile universel (celui d'Aquilée devait l'être primitivement), ont évité de s'y trouver et n'ont point attendu le jugement des Occidentaux. Toutefois, ajoutent-ils, quand il n'y aurait pas eu de concile indiqué, il aurait agi selon le droit et la coutume de nos ancêtres, ayant recours au jugement de l'Église romaine, de l'Italie et de tout l'Occident, comme ont fait Athanase, de sainte mémoire, et, depuis, Pierre, tous deux évêques d'Alexandrie, et la plupart des Orientaux. Nous ne nous attribuons pas la prérogative de l'examen, mais nous devons avoir part au jugement. Ils concluent qu'ils n'ont pu refuser leur communion à Maxime ni l'accorder à Nectaire, et que ce différend ne peut s'accorder qu'en remettant à Constantinople celui qui a été ordonné le premier, c'est-à-dire Maxime, ou en tenant à Rome un concile d'eux et des Orientaux, sur l'ordination de l'un et de l'autre. Car, ajoutent-ils, les Orientaux ne doivent pas refuser l'examen de l'évêque de Rome et des autres évêques du voisinage et de l'Italie, eux qui ont attendu le seul Aschole, jusqu'à le faire venir à Constantinople des parties de l'Occident. Pour nous, ayant été avertis par le prince, votre frère, de vous écrire, nous demandons que le jugement soit commun entre ceux d'une même communion. Ce frère est l'empereur Gratien <sup>1</sup>.

Saint Ambroise et les autres évêques, ayant reçu de Théodose des renseignements plus exacts sur les affaires de Maxime, de Nectaire et de Flavien, lui répondirent une dernière lettre, où ils disent : Que si, dans leurs lettres précédentes, ils l'ont prié et instruit touchant les affaires ecclésiastiques, c'était afin qu'il eût encore la gloire de rendre à la fois la paix aux églises de l'Orient et de l'Occident ; car ce leur était une grande douleur de voir la communion interrompue entre les Orientaux et les Occidentaux. Que s'ils ont été trompés par quelqu'un, ils ne se repentaient pas pour cela des efforts qu'ils avaient

<sup>1</sup> Ambr., *Epist.* 13.

tentés : ils les avaient tentés pour ne pas se rendre coupables ; car plus d'une fois on les avait accusés de négliger la société des Orientaux et de repousser leur amitié. S'ils ont demandé les travaux d'un concile, ce n'était ni pour l'Italie, ni pour la Gaule, ni pour l'Afrique, où tous les évêques vivaient en bonne union, mais afin qu'on pût connaître ce qui troublait leur communion du côté de l'Orient, et ôter l'obstacle. Il y avait pour un concile encore d'autres motifs : c'est qu'on voulait introduire dans l'Église je ne sais quel dogme attribué à Apollinaire ; il fallait que l'affaire fût examinée en présence des parties, afin qu'étant convaincu de nouvelle doctrine, il ne se cachât plus sous le grand nom de la foi, et fût privé du sacerdoce. On ne peut donc aucunement soupçonner d'arrière-pensée ni de facilité ceux qui ont tout réservé au concile, les parties présentes. Nous avons exposé les allégations, non pour juger la cause, mais pour l'instruire : puisque nous demandions un jugement, ce n'était pas pour le donner d'avance. On ne pouvait regarder comme une offense aux évêques d'être priés à un concile ; car bien des fois ils ont été plus présents que jamais à leurs églises, lorsqu'ils s'en sont absentés pour travailler en commun à l'utilité commune. Nous n'avons pas regardé comme une offense à nous, lorsqu'un seul prêtre de l'église de Constantinople, nommé Paul, demanda que les Orientaux et les Occidentaux s'assemblassent en concile dans l'Achaïe. Vous voyez que notre demande n'était pas déraisonnable, puisque les Orientaux eux-mêmes l'avaient faite. Comme il y avait à craindre du côté de l'Illyrie, on chercha un lieu plus sûr près de la mer, c'est-à-dire Aquilée. Finalement, nous n'avons rien innové ni pour le fond ni pour la forme ; mais, gardant les règles fixées dans les conciles par Athanase, de sainte mémoire, qui a été comme une colonne de la foi, et par nos Pères de l'antique sainteté, nous n'arrachons point les bornes qu'ont posées nos Pères ni ne violons les droits de la communion héréditaire ; mais, réservant à votre empire l'honneur qui lui est dû, nous nous montrons zélés pour la paix et la tranquillité <sup>1</sup>.

C'était saint Ambroise et quelques autres évêques d'Italie qui écrivaient de la sorte à l'empereur Théodose, et non le pape saint Damase ni son légat d'Illyrie, saint Aschole de Thessalonique. Ils étaient l'un et l'autre bien mieux au fait des affaires de Constantinople et de l'Orient. Depuis longtemps déjà, saint Damase, sur le rapport de saint Aschole, avait condamné l'ordination de Maxime ; depuis longtemps déjà il avait condamné et déposé Apollinaire. Toutefois, en

<sup>1</sup> Ambr., *Epist.* 14, p. 817.

conséquence de la lettre de saint Ambroise et des autres évêques du concile d'Aquilée, l'empereur Théodose convoqua un concile, non point à Alexandrie, mais à Constantinople.

Mais, dans l'intervalle, le pape saint Damase, avec les principaux évêques d'Occident, obtint des trois empereurs la convocation d'un concile général à Rome. Les lettres de convocation furent remises par Théodose aux évêques réunis en concile à Constantinople, comme ils le témoignent eux-mêmes dans la réponse qu'ils firent à ceux du concile romain <sup>1</sup>. Cette réponse est adressée à Damase, Ambroise, Briton (de Trèves), Valérien d'Aquilée, Aschole de Thessalonique, Anémus de Sirmium, Basile ou plutôt Bassien de Lodi, et aux autres évêques assemblés à Rome.

Le but de la lettre est de s'excuser de venir. Ils commencent par une longue peinture de la persécution dont ils sortaient, et dont les désordres demandaient bien du temps pour être réparés, parce que, encore que les hérétiques fussent chassés des églises, leurs faux pasteurs ne laissaient pas que de les assembler dehors, d'exciter des séditions et de nuire à l'Église de tout leur pouvoir. « Lors donc que votre charité nous a convoqués au concile de Rome par les lettres du très-pieux empereur, afin que nous puissions partager votre bonheur, notre vœu était, s'il eût été possible, d'abandonner tous nos églises pour acquiescer à ce désir ou plutôt à cette nécessité. Mais comme nos églises fussent demeurées sans secours, elles qui commencent à se renouveler; comme d'ailleurs ce voyage eût été absolument impossible à la plupart de nous; car nous étions venus à Constantinople suivant les lettres que vous écrivites l'année passée, après le concile d'Aquilée, au très-pieux empereur Théodose, nous n'étions préparés que pour ce seul voyage, nous n'apportions le consentement des évêques qui sont demeurés dans les provinces que pour ce seul concile; nous ne nous attendions pas à aller plus loin, et nous n'en avons pas même osé parler avant que de nous assembler à Constantinople. De plus, le terme était trop court pour faire nos préparatifs ou avertir tous les évêques de notre communion, et recevoir leur consentement. Comme donc ces causes et beaucoup d'autres empêchaient le plus grand nombre de venir, ce que nous avons pu faire est de vous envoyer nos vénérables frères les évêques Cyrriaque, Eusèbe et Priscien, qui vous feront connaître notre amour pour la paix et notre zèle pour la foi.

« En effet, si nous avons souffert des persécutions, c'est pour la foi de Nicée, qui nous enseigne à croire au nom du Père, et du Fils,

<sup>1</sup> Theod., l. 5, c. 9, p. 209. Coust., p. 561, n. 3.

et du Saint-Esprit, c'est-à-dire d'une seule divinité, puissance et essence, d'une égale divinité et d'un règne coéternel, en trois parfaites hypostases ou trois parfaites personnes ; en sorte qu'il n'y ait pas lieu à l'erreur de Sabellius, qui confond les hypostases ou détruit les propriétés ; ni à celle des eunomiens, des ariens et des ennemis du Saint-Esprit, qui divisent la substance, la nature ou la divinité, et qui introduisent une nature postérieure créée ou d'une autre substance dans la Trinité incréée, consubstantielle et coéternelle. Nous conservons aussi dans sa pureté la doctrine de l'incarnation, et ne recevons point dans ce mystère une chair imparfaite, sans âme ou sans entendement ; mais nous reconnaissons que le Verbe de Dieu est entièrement parfait avant les siècles, et dans les derniers jours est devenu homme parfait pour notre salut. Voilà en abrégé la foi que nous prêchons, et dont vous pourrez vous instruire plus amplement par l'écrit du concile d'Antioche et par celui du concile œcuménique qui fut tenu l'année dernière à Constantinople. »

Ils rendent compte ensuite de ce qu'ils avaient réglé touchant la discipline. « Vous savez, disent-ils, l'ancienne règle confirmée par le décret de Nicée, que les ordinations se feraient dans chaque province par ceux de la province, en y appelant, s'ils voulaient, leurs voisins. Ainsi, pour l'église de Constantinople nouvellement rétablie, nous avons ordonné évêque le vénérable Nectaire, dans le concile œcuménique, d'un commun consentement, à la vue du très-pieux empereur Théodose, du consentement de tout le clergé et de toute la ville. Pour l'église d'Antioche, les évêques de la province et du diocèse d'Orient ont élu canoniquement le vénérable Flavien, d'un commun accord de toute l'église, et tout le concile a approuvé cette ordination comme légitime. Pour l'église de Jérusalem, nous reconnaissons le vénérable évêque Cyrille, qui a autrefois été ordonné canoniquement par ceux de la province, et a beaucoup souffert en divers lieux de la part des ariens. Ces choses s'étant faites légitimement et canoniquement, nous prions votre piété d'y consentir, en préférant la crainte de Dieu et l'édification des églises à toutes les affections particulières. »

Il y a plus d'une remarque à faire sur cette lettre. D'abord les évêques ne s'y excusent pas comme d'un voyage qui ne serait d'aucune utilité, ainsi que l'assure Fleury, qui, généralement, dans toute cette affaire, est fort peu exact. Ensuite ils regardent comme équivalentes les expressions de trois hypostases ou de trois personnes : ce qui montre que les difficultés longtemps soulevées à cet égard, étaient dès lors éclaircies. En troisième lieu, ils appellent œcuménique le concile précédent de Constantinople, qui ne s'était pas donné ce ti-

tre lui-même. Comme l'Église romaine en avait approuvé d'avance les décisions dogmatiques, l'œcuménicité lui fut universellement reconnue avec le temps. Enfin les auteurs de la lettre dissimulent l'objet principal du concile de Rome, qui était de remédier au schisme d'Antioche. Depuis vingt ans, ce schisme fatiguait toute l'Église. Sous l'empire de Valens, les Orientaux en voulaient à l'Occident de ce qu'il ne venait point assez promptement à leur secours. De concert avec saint Athanase, saint Basile avait écrit au pape Damase, que l'unique remède était qu'il agit lui-même d'autorité. Le Pape et l'Occident avaient ménagé un accord entre les deux partis : cet accord avait été juré ; l'évêque survivant devait être reconnu de tous. Puis, le cas échéant, le concile de Constantinople perpétue le mal au lieu de le guérir ; divise de nouveau l'Égypte, l'Arabie, l'île de Chypre d'avec le reste de l'Orient, et quand le Pape et l'Occident invitent les évêques de ce concile à venir se consulter avec eux à Rome pour mettre un terme à ce déplorable scandale, ces évêques prient le Pape et l'Occident d'approuver le mal qu'ils ont fait ! Nous doutons, avec Tillemont, qu'il y eût de la sincérité dans cette façon d'agir <sup>1</sup>.

Saint Grégoire de Nazianze avait été invité nommément à ce deuxième concile de Constantinople par l'empereur Théodose ; mais il s'en excusa, et en écrivit à un officier considérable nommé Procope, en ces termes : « Mon inclination, s'il faut dire la vérité, est de fuir toute assemblée d'évêques, parce que je n'ai jamais vu de concile qui ait eu bonne fin et qui n'ait augmenté les maux plutôt que de les guérir. L'amour de la dispute et l'ambition, ne soyez pas scandalisé si je parle ainsi, y règnent au delà de ce qu'on peut dire ; et celui qui veut juger les méchants s'expose à être accusé sans les corriger. C'est pourquoi je me renferme en moi-même, et je ne compte de sûreté pour l'âme que dans le repos. J'ai même à présent une maladie qui m'y autorise, me mettant hors d'état d'agir et quasi toujours à l'extrémité. Recevez donc mes excuses, et persuadez à l'empereur de ne pas m'accuser de paresse, mais de pardonner à mon infirmité, en vue de laquelle il m'a accordé de me retirer pour toute grâce. » On crut que sa maladie était un prétexte, et on réitéra les ordres par un autre grand officier nommé Icare, et par Olympius, gouverneur de Cappadoce ; mais rien ne put vaincre sa résolution <sup>2</sup>. Il témoigne encore ailleurs son éloignement pour les conciles.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que, dans le même temps, Sulpice Sévère nous rapporte de saint Martin, que, les seize dernières années

<sup>1</sup> Tillem., t. 10. S. Ambr., art. 32, p. 150. — <sup>2</sup> Greg. Naz., *Epist.* 55, 76, 83, 84. *Carm.*, 11.

de sa vie, instruit par l'expérience, il évita soigneusement tout concile, toute assemblée d'évêques <sup>1</sup>. L'opinion de ces deux saints surprendra beaucoup; elle surprendra moins si l'on considère que jamais il n'y eut plus de conciles que sous l'empire de Constance, et que jamais l'Église ne se trouva dans un état plus déplorable; que ce sont des conciles ou des assemblées d'évêques qui calomnièrent et persécutèrent saint Athanase; que ce sont des conciles ou des assemblées d'évêques qui calomnieront et persécuteront saint Chrysostôme. Tout cela, sans doute, ne prouve pas que les conciles ne puissent être bons; mais cela prouve encore moins que les conciles soient aussi nécessaires qu'on le suppose quelquefois.

Revenu de Constantinople en Cappadoce, saint Grégoire se retira dans la terre d'Arianze, qu'il avait héritée de son père. Un jardin, une fontaine, des arbres qui lui donnaient du couvert, faisaient toutes ses délices. Au reste, il jeûnait, il priait avec abondance de larmes; son lit était une natte, sa couverture un gros sac, son habit une seule tunique; il allait nu-pieds, ne faisait point de feu, n'avait pour compagnie que les bêtes. Cependant, malgré ses austérités, ses maladies continuelles et son extrême vieillesse, il sentait encore des combats très-violents de la chair contre l'esprit. C'est ce qui lui fait dire, qu'encore qu'il soit vierge de corps, il ne sait pas bien s'il l'est de la pensée. Il fuyait avec grand soin la vue des femmes. On le voit par une lettre à un de ses parents, nommé Valentinien, qui, sous prétexte de jouir de sa compagnie, vint loger avec des femmes vis-à-vis de lui. Ce voisinage lui fit quitter la place, quoiqu'il l'eût cultivée par son travail et que ce fût près d'une église de martyrs. Le principal remède qu'il employait contre les tentations, était la prière et la confiance en Dieu. Il se délassait de ses austérités par la poésie. Ainsi, ayant passé un carême entier sans parler, il fit un poème pour rendre compte de son silence, et un autre à Pâques pour recommencer à parler par les louanges de Jésus-Christ.

Cependant l'amour de la solitude ne lui faisait point oublier l'intérêt des églises. Il trouva que celle de Nazianze avait été fort négligée pendant son absence, et même infectée de l'erreur d'Apollinaire. Il patienta d'abord. Mais voyant que les hérétiques, non contents de semer leurs erreurs, le calomniaient lui-même et prétendaient qu'il était dans leurs sentiments, parce qu'il les traitait encore en frères, il crut devoir se déclarer, et en écrivit au prêtre Clédonius, à qui il avait laissé, en son absence, le principal soin du troupeau, et qui menait depuis longtemps la vie monastique. Les apollinaristes se

<sup>1</sup> Sulp. Sev. *Dialog.* 3, n. 15.



vantent, dit-il, d'avoir été reçus par le concile d'Occident, qui, comme tout le monde sait, les avait auparavant condamnés. S'ils ont été reçus, qu'ils le montrent, et nous serons contents; car ils ne l'auront été qu'en se conformant à la saine doctrine. Et ils ne peuvent le montrer que par un décret synodique ou par des lettres de communion; car telle est la coutume des conciles.

Entrant en matière, il dit : « Nous ne séparons point l'homme de la divinité; nous enseignons que c'est le même qui auparavant n'était point homme, mais Dieu et Fils unique avant les siècles, sans mélange de corps ni de rien de corporel; qui, à la fin, a pris aussi l'humanité pour notre salut; passible par la chair, impassible par la divinité; borné par le corps, sans bornes par l'esprit; le même terrestre et céleste, visible et intelligible, compréhensible et incompréhensible, afin que l'homme entier, tombé dans le péché, fût réparé par celui qui est homme tout entier et Dieu. Si quelqu'un ne croit pas Marie mère de Dieu, *theotocos*, il est séparé de la divinité. Si quelqu'un dit qu'il a passé par la Vierge, comme par un canal, et non pas qu'il a été formé en elle d'une manière divine et humaine tout ensemble : divine, en ce que l'homme n'y a point eu de part; humaine, en ce que les lois de la grossesse y ont été observées; il est encore impie. Si quelqu'un dit que l'homme a été formé, et que Dieu y est entré, il est condamnable. Si quelqu'un introduit deux fils, l'un de Dieu le Père, l'autre de la Mère, et ne dit pas que c'est le même, il doit déchoir de l'adoption promise aux vrais fidèles; car il y a deux natures, Dieu et l'homme, comme l'âme et le corps; mais il n'y a pas deux fils ni deux dieux, non plus que deux hommes, quoique saint Paul ait ainsi nommé l'intérieur et l'extérieur de l'homme. Et pour le dire en un mot, le Sauveur est composé de deux choses différentes, puisque le visible et l'invisible n'est pas la même chose, non plus que ce qui est sujet au temps et ce qui n'y est pas sujet; mais ce ne sont pas deux personnes, à Dieu ne plaise! Car les deux choses sont unies : Dieu est devenu homme, ou l'homme est devenu Dieu, ou comme on voudra le dire. » Voilà comme saint Grégoire de Nazianze condamnait d'avance, et de la manière la plus expresse, l'erreur de Nestorius dans celle d'Apollinaire.

Venant au point capital de l'hérésie de ce dernier, il dit : « Si quelqu'un espère en un homme sans entendement, il est sans entendement lui-même et indigne d'être sauvé; car Dieu n'a guéri et ne sauve que ce qu'il a pris. Si Adam n'est tombé qu'à demi, il n'a fallu en prendre et en sauver que la moitié; s'il est tombé tout entier, qu'ils ne nous envient donc pas le salut parfait, et qu'ils ne revêtent pas seulement le Sauveur d'os, de nerfs et de la peinture d'un homme.

S'il est homme sans âme (c'est ce que disent les ariens, afin d'attribuer la passion à la divinité, comme au principe des mouvements de son corps), s'il a une âme sans entendement, comment est-il homme? car l'homme n'est pas un animal sans entendement. Ce sera la figure et l'habitation d'un homme avec l'âme d'un cheval ou d'un bœuf, ou d'une autre bête. Ce sera donc là aussi ce qui est sauvé, et la vérité m'aura trompé, si je me glorifie de l'honneur qu'un autre aura reçu. » Il répond ensuite aux objections d'Apollinaire, et proteste, à la fin, que ceux qui ne profiteront pas de ses avis et continueront à diviser l'Église, en rendront compte au jour du jugement. Et comme Apollinaire imposait à la multitude par la quantité de ses écrits et les grâces de sa poésie, saint Grégoire promet aussi d'écrire et de faire des vers<sup>1</sup>; ce qui semble être la cause de tant de poésies qu'il a composées depuis son retour de Constantinople.

Ce fut vers ce temps-là qu'il se déchargea entièrement du soin de l'église de Nazianze. Il demanda instamment aux évêques de la province d'y en établir un, et en particulier à Hellade de Césarée, qui était le métropolitain. Il l'obtint enfin, et Eulalius fut ordonné évêque de Nazianze. On croit avec raison que c'est le même dont Grégoire parle avantageusement en plusieurs endroits, qui était son parent, avait embrassé la vie monastique et s'y était distingué par sa vertu. Grégoire l'avait fait prêtre et chorévêque, et eut une grande joie quand il le vit placé sur le siège de Nazianze. Ce fut toutefois un nouveau sujet de calomnie contre lui : les uns disaient qu'il avait méprisé cette église, les autres qu'on lui avait donné un successeur malgré lui. Voici comme il en écrivit à Saint Grégoire de Nysse, qui était de la province : « Que personne ne me calomnie, comme si on avait ordonné un autre évêque malgré moi. Je ne suis ni si méprisé ni si haï; mais je les en ai beaucoup priés, parce que je suis déjà comme mort et que je craignais le poids de cette église négligée; je leur ai demandé cette grâce, qui, sans être contraire aux canons, tendait à mon soulagement, et, par vos prières, on a donné à cette église un pasteur digne de vous. Je le remets entre vos mains, le vénérable Eulalius, entre les mains duquel je souhaite de rendre l'esprit. Que si quelqu'un dit que, du vivant de l'évêque, on ne doit pas en ordonner un autre, qu'il sache que cela ne fait rien contre moi; car tout le monde sait que j'ai été ordonné pour Sasime et non pour Nazianze, quoique j'en aie reçu la conduite pour un temps, comme étranger, par respect pour mon père et pour ceux qui m'en ont prié<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Orat. 51, *epist. ad Cled.* — <sup>2</sup> *Epist.* 42.

Cependant les évêques de l'Orient et de l'Occident s'assemblaient à Rome en vertu des lettres impériales. Voilà ce que dit saint Jérôme<sup>1</sup>, d'une manière incidente, dans l'éloge de sainte Paule, illustre dame romaine. Parmi les évêques d'Orient, il nomme saint Épiphane, métropolitain de Chypre, et Paulin d'Antioche, qu'il accompagna lui-même. Saint Épiphane logea chez sainte Paule ; Paulin, de son côté, la voyait très-souvent, et tous deux ils lui inspirèrent un ardent désir de la solitude. Ils passèrent l'hiver à Rome et ne retournèrent en Orient que l'année suivante. Il est bien à croire que, outre les trois députés du concile de Constantinople, Timothée d'Alexandrie y vint également avec d'autres évêques, soit de l'Égypte, soit de l'Arabie. On y voyait, de l'Occident, Anémus de Sirmium, Aschole de Thessalonique, Ambroise de Milan, Britton de Trèves. Comme on n'a pas les actes de ce concile, on ne sait quel en fut le résultat. Sozomène dit, à la vérité, que l'ordination de Flavien ramena un très-grand trouble dans l'église d'Antioche ; que la plupart se séparèrent de sa communion pour s'assembler avec Paulin ; que les évêques eux-mêmes étaient divisés à ce sujet ; que les Égyptiens, les Arabes et les Cypriots ressentaient vivement l'injure faite à Paulin ; qu'au contraire, ceux de Syrie, de Palestine, de Phénicie et la plupart de ceux d'Arménie, de Cappadoce, de Galatie et du Pont favorisaient le parti de Flavien ; que l'évêque de Rome et les autres de l'Occident n'étaient pas médiocrement indignés ; qu'ils continuèrent d'adresser leurs lettres synodales à Paulin, comme évêque d'Antioche, et n'écrivirent point à Flavien ; que pour Diodore de Tarse et Acace de Bérée qui lui avaient imposé les mains, ils les tinrent pour excommuniés, les mirent en accusation, et, pour juger toute cette affaire, convoquèrent les Orientaux en Occident, tant par leurs lettres que par celles de l'empereur Gratien, ou plutôt des trois empereurs, attendu que leurs édits étaient communs<sup>2</sup>. Voilà ce que dit Sozomène, et dans quel ordre il le dit ; mais il n'ajoute pas quelles furent les suites de ces lettres, ni le résultat de ce concile. Le ton de la lettre suivante, du pape saint Damase, nous fait croire que ce résultat fut heureux et pacifique. Suivant le témoignage de Théodoret, elle fut adressée généralement à tous les évêques d'Orient<sup>3</sup>. Le sujet en est la condamnation d'Apollinaire et de Timothée, son disciple, qu'il avait prétendu faire évêque d'Antioche. Elle est conçue en ces termes :

« Quand votre charité rend à la chaire apostolique le respect qui lui est dû, le plus grand avantage vous en revient à vous-mêmes,

<sup>1</sup> Hier., *Epist.* 86. — <sup>2</sup> Soz., l. 7, c. 11. — <sup>3</sup> Theod., l. 5, c. 9.

mes très-honorés fils. Car, quoique nous soyons obligés de tenir le gouvernail de la sainte Église, dans laquelle le saint apôtre a siégé et enseigné, nous nous reconnaissons néanmoins bien au-dessous de cet honneur ; c'est pourquoi nous travaillons de toutes nos forces à parvenir, s'il est possible, à la gloire de sa béatitude. Sachez donc qu'il y a déjà longtemps que nous avons condamné le profane Timothée, disciple de l'hérétique Apollinaire, avec son dogme impie, et nous espérons qu'il ne restera plus rien de la secte à l'avenir. Que si ce vieux serpent revit pour son supplice, après avoir été frappé une ou deux fois d'anathème et chassé de l'Église, et s'il tâche d'infecter de son venin quelques fidèles, évitez-le comme une peste, en vous souvenant toujours de la foi des apôtres, surtout de celle qui a été écrite et publiée par les Pères de Nicée ; demeurez-y fermes et immuables, et ne souffrez pas que ni votre clergé ni votre peuple prêtent l'oreille à des questions déjà résolues. Car nous avons déjà donné la formule de foi, afin que quiconque fait profession d'être chrétien, garde ce qui a été transmis par les apôtres, selon cette parole de saint Paul : Si quelqu'un vous annonce autre chose que ce que vous avez reçu, qu'il soit anathème ! Car le Christ, Fils de Dieu, Notre-Seigneur, a mérité par ses souffrances le salut très-complet au genre humain, afin de délivrer l'homme tout entier du péché. Quiconque dit donc qu'il a eu une divinité ou une humanité imparfaite, celui-là, plein de l'esprit du démon, se montre fils de l'enfer. Pourquoi demandez-vous donc une seconde fois que je dépose Timothée, puisqu'il a déjà été déposé ici avec Apollinaire, son maître, par le jugement de la chaire apostolique, en présence de Pierre, évêque d'Alexandrie, et qu'au jour du jugement il subira les tourments et les supplices qu'il mérite ? Que s'il entraîne quelques hommes légers, comme s'il avait quelque espérance, lui qui a changé l'espérance véritable au Christ, quiconque résiste à la règle de l'Église, périra avec lui. Que Dieu vous conserve, nos fils bien-aimés <sup>1</sup> ! »

Cette lettre est infiniment remarquable. Le saint Pape y appelle jusqu'à deux fois les évêques d'Orient ses bien-aimés fils : ce qui marque tout ensemble et la tendresse du père, et l'affection des fils, et l'union qui régnait de part et d'autre ; ce qui marque surtout l'autorité du père, la docilité des fils et la notoriété de l'une et de l'autre. Et de fait, que demandent les fils au père ? qu'il condamne un hérésiarque qui s'est élevé au milieu d'eux. Et que répond le père à la demande de ses fils ? que déjà il a condamné l'hérésiarque, que déjà il a donné la formule, la règle de l'Église, et que quiconque y résiste, périra.

<sup>1</sup> Theod., l. 5, c. 40. Coust., 571.

Saint Ambroise et saint Aschole se connaissaient et s'aimaient depuis longtemps ; mais jamais ils ne s'étaient vus. Ils se virent pour la première fois à l'occasion du concile de Rome. Ambroise était malade : Aschole le prévint. A la première entrevue, ils se jetèrent affectueusement dans les bras l'un de l'autre, se tinrent longtemps entrelacés, s'arrosant de leurs larmes, en pleurant sur les maux de leur siècle. C'était à Rome même. Un jour Ambroise y fut invité par une dame du rang des clarissimes, d'aller dans sa maison au delà du Tibre et d'y offrir le sacrifice. Une baigneuse qui était au lit, paralytique, ayant appris qu'il était dans cette maison, s'y fit porter dans une chaise ; et, pendant qu'il priait et lui imposait les mains, elle toucha ses vêtements, les baisa et aussitôt fut guérie et se mit à marcher. Paulin, secrétaire d'Ambroise, qui rapporte ce miracle, dit l'avoir appris à Rome même quelques années après, par le rapport de plusieurs saints personnages. Quant à saint Aschole, étant de retour dans son église, il mourut peu après. Les évêques de Macédoine et le clergé de Thessalonique en écrivirent à saint Ambroise, qui, dans sa réponse, fait le plus affectueux panégyrique de saint Aschole, et les félicite de l'élection d'Anysius, son disciple, qu'ils avaient mis à sa place, et auquel il écrivit aussi, l'exhortant à imiter les vertus de son saint prédécesseur. Les deux lettres finissent par ces mots : « Portez-vous bien, nos frères, et aimez-nous, parce que nous vous aimons <sup>1</sup>. » Le pape saint Damase fit Anysius son légat dans l'Illyrie orientale, comme il avait fait saint Aschole.

Un jour que, de retour à Milan, saint Ambroise était occupé à prêcher, deux chambellans de l'empereur Gratien, infectés de l'arianisme l'un et l'autre, lui proposèrent une question sur l'incarnation de Notre-Seigneur, et promirent de se trouver le lendemain dans la basilique Portienne, pour en attendre la solution. Le lendemain ces deux officiers, se moquant de leur promesse, et de l'évêque, et du peuple assemblé dans l'église, montèrent en voiture et sortirent de la ville pour se promener. Saint Ambroise, ayant longtemps attendu, et ne pouvant plus retenir le peuple, monta sur le tribunal de l'église et commença à traiter la question, en disant : Je désire, mes frères, payer ma dette, mais je ne trouve point mes créanciers d'hier : si ce n'est qu'ils croient nous troubler en nous surprenant ; mais la vraie foi ne se trouble jamais. Ils viendront peut-être, et en attendant arrêtons-nous à ces laboureurs que l'on vient de nous proposer, c'est-à-dire Caïn et Abel, dont on venait de lire l'histoire. Il en prend occasion d'entrer en matière, et fait d'abord le dénombrement des

<sup>1</sup> Ambr., *Epist.* 15 et 16.

hérétiques qui erraient sur le Fils de Dieu, entre lesquels il compte ceux qui séparaient l'âme raisonnable du mystère de l'incarnation, c'est-à-dire les apollinaristes, que toutefois il ne nomme pas, et ajoute que peut-être ils honorent bien la Trinité, mais qu'ils ne savent pas distinguer la nature humaine de la divine. La nature est simple, dit-il, l'homme est composé d'une âme raisonnable et d'un corps : si vous ôtez l'un des deux, vous ôtez toute la nature de l'homme. Ensuite, entrant en matière, il prouve contre les ariens l'éternité et la divinité du Verbe ; puis il vient aux apollinaristes, et fait voir contre eux la différence de la chair et de la divinité dans Jésus-Christ, que ces hérétiques confondaient, prétendant que le Verbe avait été changé en chair ; puis il détruit leur autre erreur touchant l'âme raisonnable qu'ils refusaient à Jésus-Christ comme source du péché, et il finit là son discours.

Cependant, les deux chambellans de l'empereur, continuant leur promenade, tombèrent de la voiture et se tuèrent tous deux ; on rapporta les corps et on les enterra. Mais saint Ambroise, loin d'insulter à leur mémoire, n'a fait dans ses ouvrages aucune mention de cet accident, même quand il rédigea par écrit le sermon qu'il avait fait dans cette circonstance. C'est ce qui compose son *Traité de l'Incarnation*<sup>1</sup>.

Le pape saint Damase et saint Ambroise travaillaient de concert pour le plus grand bien de l'Église. On le voit entre autres par le fait suivant, qui paraît de l'année 382. Lorsque Constance vint à Rome, en 357, il fit ôter du lieu où le sénat s'assemblait l'autel de la Victoire ; mais Julien le fit rétablir, et Valentinien I<sup>er</sup> le laissa.

Gratien le fit ôter de nouveau et confisquer les terres des temples, les revenus destinés aux dépenses des sacrifices et à l'entretien des pontifes, et les pensions des vestales, dont il abolit les privilèges ; il attribua même au fisc ce qui, à l'avenir, serait donné par testament aux temples, aux pontifes et aux vestales. Les sénateurs païens se plaignirent de cette ordonnance ; ils députèrent à Gratien, Symmaque, qui passait pour l'homme le plus éloquent de son siècle, fils d'un autre Symmaque, préfet de Rome sous Valentinien I<sup>er</sup> en 365. Les sénateurs païens députèrent Symmaque le fils, comme au nom de tout le sénat. Mais les sénateurs chrétiens, dont le nombre était très-grand, donnèrent aussi, de leur côté, une requête par laquelle ils désavouaient celle des païens, et ils protestèrent, en public et en particulier, qu'ils ne viendraient point au sénat si la prétention des païens avait lieu. Le pape Damase envoya à saint Ambroise cette re-

<sup>1</sup> Paulin, *Vita Ambr.* n. 18.

quête des sénateurs chrétiens, pour la remettre et la recommander à l'empereur, qui, en effet, n'eut aucun égard à celle des païens et ne voulut pas même les écouter <sup>1</sup>.

Gratien était d'un excellent caractère; mais, comme déjà nous l'avons appris de Sulpice-Sévère, il avait un grand maître du palais qui vendait tout à sa cour. Il se nommait Macédonius. Saint Ambroise étant obligé un jour d'aller chez lui pour lui demander la grâce d'une personne, cet homme lui fit fermer la porte, de manière qu'il ne put lui parler. Ambroise dit alors ces paroles : Tu viendras aussi à l'église et tu n'y entreras pas, quoique les portes en soient ouvertes. Et l'année suivante, au milieu d'une révolution politique, Macédonius voulut se sauver à l'église; mais quoique les portes fussent ouvertes, il ne put en trouver l'entrée <sup>2</sup>.

Un magistrat païen s'était échappé en discours injurieux contre l'empereur, et avait dit qu'il n'était pas digne de son père. Il fut traduit en justice et condamné à mort. Déjà on le conduisait au lieu de l'exécution, quand Ambroise accourut au palais pour intercéder en sa faveur. Les ennemis que cet infortuné avait à la cour, ayant bien prévu cette sollicitation, avaient engagé le prince à une partie de chasse dans son parc; et lorsque Ambroise vint demander audience, on lui répondit que l'empereur était à la chasse, et qu'il n'était permis à personne d'aller troubler ses plaisirs. L'évêque feignit de se retirer; mais il trouva moyen de s'introduire secrètement par une autre porte avec les valets qui menaient les chiens. Alors, s'étant présenté à Gratien, il se fit écouter malgré les contradictions des courtisans, et ne quitta le prince qu'après avoir obtenu la grâce du coupable <sup>3</sup>.

Le pape saint Damase servait l'Église de plus d'une manière : non-seulement il la gouvernait avec sagesse; il y faisait fleurir les sciences sacrées. Saint Jérôme était venu à Rome avec Paulin d'Antioche, qui l'avait ordonné prêtre. Le Pape l'y retint, en fit son ami et son secrétaire pour lui aider à répondre aux consultations synodales de l'Orient et de l'Occident. Profondément versé dans la littérature sacrée et profane, Jérôme avait déjà fait plusieurs travaux sur l'Écriture; Damase les lisait avidement, les transcrivait même, le pressait d'en écrire d'autres, lui proposant pour cela diverses questions. Bientôt il lui fit entreprendre une œuvre d'utilité plus générale : ce fut une édition correcte du *Psautier*. Jérôme en fit une, mais avec le moins possible de changements, à cause que les psaumes, traduits sur les Septante, étaient entre les mains et dans la

<sup>1</sup> Ambr., *Epist.* 17, n. 10. — <sup>2</sup> *Ambr. Vita.* — <sup>3</sup> Soz., l. 7, c. 25.

mémoire de tous les fidèles, qui les chantaient dans l'église. Plus tard il en fit une autre, dans laquelle il intercala, sous des signes caractéristiques, les différences avec le grec et l'hébreu. Enfin il en fit une version littérale sur l'hébreu même.

De temps immémorial, on se servait en Occident d'une version latine du Nouveau Testament, connue sous le nom d'Italique, de Latine, de Vulgate ou Vulgaire. Il est à croire qu'elle avait été faite à Rome même, du temps des apôtres ou peu après ; car près de la moitié du Nouveau Testament a été écrit à Rome ou de Rome : l'Évangile de saint Marc, les Actes des apôtres, les deux Épîtres de saint Pierre, et sept de saint Paul. Mais comme avant l'invention de l'imprimerie, il fallait tout transcrire à la main, il se glissait inévitablement dans les différents exemplaires bien des fautes de copistes, que d'autres corrigeaient quelquefois par des fautes nouvelles. Quelquefois aussi l'interprète n'avait pas rendu tout à fait le sens de l'original. De plus, chaque fidèle n'avait pas toute la collection du Nouveau Testament, mais telle ou telle partie détachée, à laquelle il se permettait quelquefois d'ajouter ou d'intercaler des lambeaux d'une autre. Tout cela occasionnait des variantes, des différences plus ou moins considérables entre les divers exemplaires. Pour remédier à cet inconvénient, le Pape pressa saint Jérôme de donner une édition correcte des quatre Évangiles et de tout le Nouveau Testament, d'après le texte original, qui est le grec. Il le fit avec une table de concordance des quatre Évangiles entre eux. Plus tard, il entreprit et exécuta le même travail sur tout l'Ancien Testament, qu'il traduisit sur l'hébreu. Comme les peuples étaient habitués à l'ancienne Vulgate, la version de saint Jérôme éprouva plus d'une opposition. Dans une église d'Afrique, où on la lisait, le peuple se mutina parce qu'il avait nommé courge et non pas lierre la plante qui ombragea le prophète Jonas. Mais les oppositions les plus violentes lui vinrent de certains personnages envieux et jaloux, qui ne se croyaient pas peuplé. Cependant, avec le temps, la version de saint Jérôme, que les Grecs consultaient dès son apparition, a été adoptée par toute l'Église latine, et le concile de Trente a fini par la déclarer authentique. En effet, jamais personne ne se trouva plus en état de bien faire ce travail. Non-seulement il profita de ce qui avait été fait, des travaux immenses d'Origène et autres ; mais, avec une grande connaissance de l'hébreu, de l'égyptien, du syriaque, du chaldéen, il interrogera les docteurs de la synagogue, visitera et étudiera avec eux les lieux mêmes dont il est parlé dans l'Écriture.

Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'après le pontife romain, les personnes qui le pressaient le plus dans ces travaux, qui les par-



tageaient en quelque sorte avec lui, jusqu'à apprendre l'hébreu, ce furent les premières dames de Rome, les descendantes des Scipions, des Gracques, des Paul-Émiles, des Fabius, des Marcellus, des Jules ; les filles, les femmes, les veuves des préfets et des consuls.

Oui, une des plus grandes occupations du saint docteur pendant ce séjour de Rome, était de répondre aux dames romaines qui le consultaient sur l'Écriture sainte. Car quelque soin que sa modestie lui fit prendre d'éviter leur rencontre, elles avaient encore plus d'empressement à le chercher. Sainte Marcelle, sainte Aselle, sa sœur, et leur mère Albine furent de ce nombre. Marcelle profita en peu de temps de ce que saint Jérôme avait appris par un long travail, et le consulta souvent depuis, comme on le voit par ses lettres. Étant demeurée veuve le septième mois après ses noces, elle refusa d'épouser Céréalis, homme âgé, mais très-noble et très-riche, oncle du César Gallus, et qui, sous Constance, avait été préfet de Rome et consul, en 358. Pendant la longue viduité de Marcelle, la pureté de sa conduite ne fut jamais flétrie du moindre soupçon. Elle se retira dans une maison de campagne près de Rome, où elle pratiqua longtemps la vie monastique avec sa fille spirituelle, la vierge Principia, et leur exemple produisit à Rome un grand nombre de monastères d'hommes et de filles. Sainte Marcelle avait pris le goût de la piété et de la vie monastique, quarante ans auparavant, lorsque saint Athanase vint à Rome, sous le pape Jules, en 341. Elle apprit de lui la vie de saint Antoine, qui vivait encore, et la discipline des monastères de saint Pacôme, pour les hommes et pour les femmes.

Paule, amie de Marcelle, est la plus illustre des dames romaines qu'instruisit saint Jérôme. Elle était fille de Rogatus et de Blésilla. Le père, Grec d'origine, faisait remonter sa généalogie jusqu'à Agamemnon ; la mère descendait des Scipions, des Gracques et des Paul-Émiles. Paule épousa Jules Toxotius, de la famille Julia, par conséquent descendu d'Iule et d'Énée : elle en eut quatre filles et un fils. L'aînée des filles, nommée Blésilla, comme son aïeule, fut mariée seulement pendant sept mois, comme sainte Marcelle, et demeura veuve à l'âge de vingt ans. Saint Jérôme lui expliqua le livre *De l'Écclésiastique*, pour l'exciter au mépris du monde. Elle le pria de lui en laisser un petit commentaire, afin qu'elle pût l'entendre sans lui ; mais comme il se préparait à cet ouvrage, elle mourut d'une fièvre qui l'emporta en peu de temps. Sainte Paule, sa mère, en fut excessivement affligée, et saint Jérôme lui en écrivit une lettre de consolation, où il marque que Blésilla parlait grec comme latin, qu'elle avait appris l'hébreu en peu de jours, et que l'Écriture sainte était toujours entre ses mains.

La seconde fille de sainte Paule fut Pauline, qui épousa Pammachius, cousin de sainte Marcelle, de la famille Furia, et qui comptait plusieurs consuls parmi ses ancêtres. Il était ancien ami de saint Jérôme, qui avait étudié avec lui et lui adressa, depuis, plusieurs de ses ouvrages. Pauline mourut avant lui, et, se trouvant veuf sans enfants, il se donna tout entier au service de Dieu et des bonnes œuvres, embrassa la vie monastique et employa tout son bien à secourir les pauvres, particulièrement les étrangers, dans un hôpital qu'il établit à Porto, près de Rome. La troisième fille de sainte Paule fut Julie Eustochium, qui ne la quitta jamais et demeura vierge ; la quatrième fut Ruffine, qui épousa depuis Aléthius, du rang des clarissimes. Le fils de sainte Paule et le dernier de ses enfants fut nommé, comme son père, Toxotius. Il épousa Léta, fille d'Albin, païen et pontife des idoles, mais qui se convertit en sa vieillesse, à la persuasion de sa fille et de son gendre. Du mariage de Toxotius et de Léta vint la jeune Paule, au sujet de laquelle saint Jérôme écrivit à Léta, déjà veuve, une instruction sur la manière de l'élever chrétiennement. Telle fut la famille de sainte Paule.

Saint Jérôme nous a encore laissé les éloges de deux veuves, Léa et Fabiole, et de la vierge Aselle. Léa gouvernait un monastère de vierges, qu'elle instruisait plus par son exemple que par ses paroles : elle passait les nuits en prières ; son habit et sa nourriture étaient très-pauvres, toutefois sans ostentation. Elle était si humble qu'elle paraissait la servante de toutes, elle qui avait eu autrefois un grand nombre d'esclaves. L'Église honore sa mémoire le vingt-deux mars. Saint Jérôme apprit sa mort un matin, comme il expliquait à sainte Marcelle le psaume 72 ; ce qui lui donna occasion de lui envoyer son éloge. Deux jours après, il lui envoya celui de sainte Aselle, sœur de Marcelle même, qui vivait encore. Elle avait été consacrée à Dieu dès l'âge de dix ans. A douze ans, elle s'enferma dans une cellule, couchant à terre, ne vivant que de pain et d'eau, jeûnant toute l'année et passant souvent deux ou trois jours sans manger ; en carême, les semaines entières. Elle avait déjà cinquante ans, et ses austérités n'avaient point altéré sa santé. Elle travaillait de ses mains, ne sortait point, si ce n'était pour aller aux églises des martyrs, mais sans être vue. Elle n'avait jamais parlé à aucun homme, et à peine sa sœur la voyait-elle. Sa vie était simple et uniforme, et elle gardait au milieu de Rome une parfaite solitude. L'Église en fait mémoire le six décembre. Fabiole était de l'illustre famille des Fabius. Elle avait épousé un homme de mœurs si déréglées, que, ne le pouvant souffrir, elle le quitta ; mais, se trouvant encore jeune, elle usa de la liberté que lui donnaient les lois civiles, et se remaria à un autre.

Après la mort de ce second mari, elle rentra en elle-même ; et, reconnaissant que ce mariage avait été contre la loi de l'Évangile, elle en fit pénitence publique, et, la veille de Pâques, elle se présenta à la basilique de Latran avec les pénitents, les cheveux épars, et dans le triste état des autres, tirant les larmes de l'évêque, des prêtres et de tout le peuple. Elle demeura hors de l'église jusqu'à ce que l'évêque l'y rappelât, comme il l'en avait chassée. Ensuite elle vendit tout son bien et fut la première qui établit à Rome un hôpital de malades, où elle les servait de ses propres mains. Elle faisait de grandes libéralités aux clercs, aux moines, aux vierges, non-seulement dans Rome, mais dans toute la Toscane, où il y avait déjà plusieurs monastères.

Pendant que saint Jérôme entretenait ainsi à Rome, avec l'amour de la virginité, l'amour des saintes lettres, un certain Helvidius, disciple de l'arien Auxence, y fit un livre où il prétendait prouver, par l'Écriture, que la sainte Vierge, après la naissance de Notre-Seigneur, avait eu de saint Joseph d'autres enfants ; et, passant à la thèse générale, il soutenait que la virginité n'avait aucun avantage sur le mariage. Saint Jérôme méprisa quelque temps le traité d'Helvidius, tant par l'obscurité de l'auteur, qu'il ne connaissait pas, quoiqu'ils fussent tous deux à Rome, que par le peu de mérite de l'ouvrage. Enfin, il se laissa persuader d'y répondre, et montra clairement qu'il n'y a rien dans l'Écriture qui ne favorise la créance établie dans l'Église que Marie est toujours demeurée vierge, et que saint Joseph n'a été que le gardien de sa virginité. Il soutient même que ce saint a vécu vierge ; enfin il relève la virginité, mais sans blâmer le mariage.

Mais en relevant si haut la virginité, la viduité et le célibat religieux, saint Jérôme n'épargnait pas pour cela les personnes qui, contentes d'en faire une profession extérieure, afin d'être honorées devant les hommes, ni n'en prenaient l'esprit ni n'en observaient les règles, continuant à vivre non-seulement dans le monde, mais comme le monde. On le voit par sa grande lettre à la vierge Eustochium, sur la manière de garder la virginité. Il y déplore la chute quotidienne de tant de vierges, de tant de veuves, qui, après leur profession, mènent une vie molle et sensuelle, aimant la bonne chère et la parure, se produisant en public pour attirer les regards des jeunes gens, et puis, pour échapper au déshonneur du crime, y ajoutant d'autres crimes et faisant périr l'enfant qui n'est pas né. Il y déplore le scandale des agapètes, la peste de ces vierges faussement dévotes, qui quittaient leurs frères pour en chercher d'étrangers, habitant la même maison, la même chambre, et souvent la même couche, et

criant à la calomnie quand on y soupçonnait quelque chose ; femmes sans mariage, concubines d'un nouveau genre, prostituées à un seul homme, plutôt que vierges chrétiennes.

Quant à Eustochium, il l'avertit de fuir ces hypocrites de l'un et de l'autre sexe. Parlant des clercs en particulier, il dit : « Il y en a qui briguent la prêtrise ou le diaconat pour voir plus librement les femmes. Tout leur soin est de leurs habits, d'être chaussés proprement, d'être parfumés. Ils frisent leurs cheveux avec le fer ; les anneaux brillent à leurs doigts ; ils marchent du bout du pied : vous les prendriez pour des fiancés plutôt que pour des clercs. Il y en a dont toute l'occupation est de savoir les noms et les demeures des femmes de qualité et de connaître leurs inclinations. J'en décrirai un qui est le maître en ce métier. Il se lève avec le soleil, l'ordre de ses visites est préparé, il cherche les chemins les plus courts, et ce vieillard importun entre presque jusque dans les chambres où elles dorment. S'il voit un oreiller, une serviette ou quelque autre meuble à son gré, il le loue, il en admire la propreté, il le tâte, il se plaint de n'en avoir point de semblable, et l'arrache plutôt qu'il ne l'obtient ; car chacun redoute ce courrier de la ville. Ennemi de la chasteté, ennemi du jeûne, ce qu'il approuve, c'est un bon dîner, c'est un morceau friand. » Saint Jérôme marquait encore leur avarice, en disant que ces clercs intéressés, sous prétexte de donner leur bénédiction, étendaient la main pour recevoir de l'argent, et devenaient dépendants de celles qu'ils devaient gouverner. Il se plaint ailleurs de ceux qui s'attachaient à des personnes âgées et sans enfants, et leur rendaient avec assiduité les services les plus bas et les plus indignes, pour avoir part à leur succession <sup>1</sup>.

On sent qu'avec un langage aussi cru et aussi sévère, saint Jérôme dut s'attirer bien des ennemis. Aussi, dans les commencements, le regardait-on comme un saint, comme un homme à la fois humble et éloquent ; toute la ville l'affectionnait, le jugeait digne du souverain pontificat et lui attribuait tout ce que faisait le pape saint Damase. Mais quand il se fut permis de parler contre les vices des Romains, c'était un fourbe, un imposteur ; tels qui lui baisaient les mains, le déchiraient par derrière ; on lui reprocha jusqu'à sa démarche, son rire, l'air de son visage : sa simplicité leur devint suspecte <sup>2</sup>. Pour lui, tout cela ne l'épouvantait guère, il s'en amusait. « Quoi donc ! écrivait-il, je n'oserais dire ce que d'autres ne rougissent pas de faire ? Et encore, qu'ai-je donc dit avec une si grande liberté ? ai-je décrit les idoles sculptées sur la vaisselle des festins ? ai-je rappelé qu'au milieu

<sup>1</sup> Hieron., *Epist.* 18, 34. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 28.

des repas chrétiens on offre aux regards des vierges les embrassements des satyres et des bacchantes? ai-je témoigné du chagrin que des mendiants deviennent riches? ai-je trouvé mauvais qu'on ensevelisse ceux dont on doit hériter? Parce que j'ai eu le malheur de dire un petit mot, savoir, que les vierges devraient se trouver plus souvent avec des femmes qu'avec des hommes, voilà que j'ai offensé toute la ville, voilà que tout le monde me montre au doigt. Et vous croyez que je dirai encore quelque chose <sup>1</sup>? »

Il y avait, entre autres, à Rome, un individu au nez difforme et à la parole boursouflée, qui se croyait bel homme et bel esprit. Or, tout ce que saint Jérôme avait dit des vices et des travers en général, cet individu le prenait pour lui personnellement, et il s'en plaignait à tout le monde. Jérôme, après l'avoir bien raillé de se trahir ainsi lui-même, finit par lui donner ce conseil : « Fais que ton nez disparaisse de ton visage, et puis tiens la bouche bien close; à ce prix, on pourra te croire bel homme et beau diseur <sup>2</sup>. »

Pendant, dès le mois de janvier 383, l'empereur Théodose, étant à Constantinople, déclara auguste et associa à l'empire son fils Arcade, âgé de six ans. Un autre soin occupait le père : c'était de lui trouver un digne précepteur. L'orateur et philosophe Thémistius désirait avec empressement cet emploi; il l'avait manifesté publiquement dans une harangue. Théodose avait en lui de la confiance; mais pour former un empereur chrétien, il fallait un sage chrétien. Théodose le demanda au pape saint Damase, et l'en pressait par l'empereur Gratien. Le Pape jeta les yeux sur un diacre de son église, qui vivait à Rome dans la retraite avec une sœur. Arsène était son nom. Issu d'une des plus illustres familles, il joignait à la pureté des mœurs une connaissance parfaite des lettres et de toutes les sciences humaines. Théodose le reçut avec beaucoup d'honneur, le nomma sénateur et patrice, voulut qu'il fût le parrain de ses deux fils, et lui donna sur eux l'autorité qu'il avait lui-même. Rien ne manquait du côté du père et du précepteur.

D'après le récit de Socrate, copié par Sozomène, il y aurait eu, vers le temps de l'inauguration d'Arcade, une nouvelle assemblée d'évêques à Constantinople, par l'ordre de Théodose. On rapporte à cette occasion plusieurs lettres de saint Grégoire de Nazianze à ses amis de Constantinople, Posthumien, préfet du prétoire, le consul Saturnin, les généraux Victor et Modaire <sup>3</sup>. Ayant appris qu'il devait se tenir une nouvelle assemblée d'évêques, sans savoir ni pourquoi ni comment, il eut peur qu'elle n'eût pas une plus heureuse fin que

<sup>1</sup> *Epist.* 25, *aliàs* 102. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 26, *aliàs* 100. — <sup>3</sup> *Epist.* 71, 72, 133, 135.

la précédente. Il prie donc ses illustres amis de faire en sorte qu'elle produise la paix. Mais ces lettres ont pu être écrites l'année d'après et à l'occasion du deuxième concile.

Quoi qu'il en soit, au dire de Socrate, Théodose aurait convoqué des évêques de toutes les religions, afin de les faire discuter ensemble et faire cesser leur dissidence. Nectaire, effrayé de ce projet, aurait consulté l'évêque des novatiens, Agélius, qui, n'étant pas fort dans la dispute, aurait consulté son prêtre Sisinnius, lequel avait étudié avec Julien l'Apostat, sous le magicien-philosophe Maxime. D'après le conseil de Sisinnius, l'empereur, laissant de côté la discussion, aurait demandé simplement aux évêques de toutes les sectes quel état ils faisaient des anciens docteurs et s'ils s'en rapporteraient à leur témoignage. A cette question, non-seulement ceux de diverses sectes, mais ceux de la même, se divisèrent les uns d'avec les autres. Ce que voyant, l'empereur leur commanda à tous de lui donner leurs professions de foi par écrit ; puis, les ayant lues, il approuva celles des catholiques et des novatiens, et déchira les autres. Socrate trouve cette conduite de Théodose admirable. Si elle était vraie, elle serait pitoyable ; car elle montrerait en cet empereur la même inconséquence et la même versatilité que dans l'empereur Constance. Deux conciles œcuméniques avaient fixé la formule de la foi orthodoxe, Théodose en avait fait une loi de l'État ; et après cela, comme unique moyen d'en finir, il aurait tout remis en question ! Enfin, de quelque manière que la chose se soit passée, Socrate ajoute que, les hérétiques se trouvant plus divisés que jamais, plusieurs d'entre eux revenaient à la foi de Nicée ; mais que, d'un autre côté, les évêques catholiques se divisèrent eux-mêmes au sujet de l'église d'Antioche : les Égyptiens, les Arabes et les Cypriots disaient qu'il fallait en chasser Flavien ; ceux de Palestine, de Phénicie et de Syrie, au contraire, se prononçaient en sa faveur <sup>1</sup>.

Cependant saint Amphiloque, archevêque d'Icône, pria Théodose de défendre les assemblées des ariens. L'empereur, trouvant cela trop rude, ne voulut pas l'accorder. L'évêque se retira sans rien dire. Revenu une autre fois avec quelques-uns de ses collègues, il rendit à Théodose tous les devoirs ordinaires, sans faire attention à son fils Arcade, déclaré auguste depuis peu. L'empereur crut qu'il n'y pensait pas, et l'avertit de saluer son fils. Saint Amphiloque s'approcha, et, le caressant du bout du doigt, lui dit : Bonjour, mon enfant ! Il ajouta qu'il suffisait de rendre les honneurs à l'empereur lui-même. Théodose, irrité, commanda qu'on le chassât de sa chambre. On le

<sup>1</sup> Soc., l. 5, c. 10. Soz., l. 7, c. 12.

poussait déjà dehors, lorsque, se retournant vers l'empereur, il lui dit à haute voix : Seigneur, vous ne pouvez souffrir que l'on méprise votre fils ; ne doutez pas que Dieu n'abhorre de même ceux qui refusent de rendre à son Fils unique les mêmes honneurs qu'à lui. Théodose comprit alors et admira l'adresse du saint évêque ; il le rappela, lui demanda pardon et résolut aussitôt la loi qu'il lui demandait pour défendre les assemblées des hérétiques <sup>1</sup>.

En effet, nous avons une loi adressée à Posthumien, préfet du prétoire d'Orient, et datée de Constantinople le 25 juillet 383, par laquelle il est absolument défendu aux hérétiques, c'est-à-dire aux ariens, aux eunomiens, aux macédoniens, aux manichéens, de tenir des assemblées ni dans les lieux publics ni dans les maisons particulières, avec permission à tous les catholiques de les empêcher. Une autre loi du 3 septembre ajouta aux autres hérétiques les apollinaristes, leur défendant à tous de s'assembler ni dans les villes ni dans la campagne, et de faire des ordinations d'évêques. Elle confisque les maisons où ils se sont assemblés, et ordonne que leurs docteurs et leurs ministres publics seront chassés et renvoyés aux lieux de leur origine. Enfin elle menace les officiers des magistrats de répondre de leur négligence à observer cette loi. Mais elle ne fut pas rigoureusement exécutée, non plus que les autres ; car, suivant la remarque de Sozomène <sup>2</sup>, l'empereur Théodose n'ayant pour but que de réunir à l'Église les hérétiques, cherchait plutôt à les intimider qu'à les punir. On voit ce même esprit dans une lettre de saint Grégoire de Nazianze à Olympius, gouverneur de Cappadoce. Il y avoue que, quoiqu'il connût bien l'impiété des apollinaristes, il avait cru néanmoins pouvoir les ramener par sa douceur ; mais ils n'en étaient devenus que plus mauvais. Abusant de sa faiblesse, depuis peu, au mépris des constitutions impériales et des ordonnances du gouverneur, ils s'étaient fait ordonner un faux pasteur par certains évêques que le concile universel de l'Orient et de l'Occident avait déposés. Il finit par dire au gouverneur : « Si ces choses sont tolérables, tolérez-les ; nous aussi nous les tolérons, comme déjà nous avons fait souvent. Que si elles sont graves, insupportables à nos excellents empereurs, veuillez les réprimer, avec moins de sévérité cependant que ne mérite une telle audace <sup>3</sup>. »

Cependant une révolution avait éclaté en Occident. L'empereur Gratien avait été tué le 25 août 383. C'était, sous beaucoup de rapports, un excellent prince ; mais il s'appliquait au plaisir de la chasse

<sup>1</sup> Theod., l. 5, c. 16. Soz., l. 7, c. 6. — <sup>2</sup> Soz., l. 7, c. 12. — <sup>3</sup> Greg Naz., *Epist.* 77.

bien plus qu'au gouvernement de l'État. Ses ministres étant ainsi les maîtres, tout se vendait à la cour. Nous l'avons appris de Sulpice Sévère; une loi de ce temps le prouve encore mieux. Il y est défendu de disputer du jugement du prince, attendu que c'est une espèce de sacrilège de mettre en doute, que celui que l'empereur a choisi pour ministre ou magistrat, en soit digne <sup>1</sup>. Comme les Barbares de la Germanie étaient d'habiles chasseurs, Gratien en attira plusieurs à son service, en particulier des Alains. Il les comblait de faveurs, les approchait de sa personne, en faisait ses favoris, au point de s'habiller comme eux. Tout cela provoqua le mécontentement et la haine des vieux soldats romains.

Maxime, commandant des troupes dans la Grande-Bretagne, fut proclamé empereur. Sans perdre de temps, il débarqua par le Rhin, s'avança dans les Gaules, lorsque Gratien vint lui présenter la bataille près de Paris. Maxime ne l'ayant pas acceptée, les armées restèrent en présence plusieurs jours, au bout desquels Gratien se vit abandonné de la sienne et obligé de s'enfuir avec trois cents cavaliers qu'il croyait fidèles, et qui bientôt l'abandonnèrent encore. Toutes les villes lui fermèrent leurs portes. Alors, errant çà et là, sans secours et sans espérance, poursuivi par la cavalerie de Maxime, il quitta la robe impériale pour n'être pas reconnu. Arrivé à Lyon, il y fut trahi par un homme qui mangeait à sa table et qu'il avait honoré de gouvernements et d'emplois distingués. Le prince, invité à un festin, refusa d'abord de s'y trouver; mais il se laissa persuader par les serments que ce perfide lui fit sur les saints Évangiles. On fit reprendre à Gratien ses habits impériaux, on le traita avec honneur pendant le repas, puis, au sortir de table, on l'assassina. Il était âgé de vingt-cinq ans, et avait régné, depuis la mort de son père, sept ans neuf mois et huit jours. Pendant qu'il succombait aux coups des assassins, il nomma plusieurs fois saint Ambroise; il avait encore son nom à la bouche lorsqu'il rendit les derniers soupirs; et le saint évêque, qui raconte le fait en versant des larmes, proteste qu'il n'oubliera jamais ce prince, et qu'il l'offrira sans cesse à Dieu dans ses prières et dans le saint sacrifice. Il fait en toute occasion l'éloge de sa piété et de ses autres vertus <sup>2</sup>.

Suivant l'opinion la plus probable, Maxime était Breton d'origine. Sulpice-Sévère et Paul Orose s'accordent à dire que, ôté son usurpation et les violences qui l'accompagnèrent, c'était un homme de guerre et de bien, et digne d'être empereur <sup>3</sup>. Beaucoup de Bretons

<sup>1</sup> *Cod. just.*, l. 9, tit. 29, lig. 3. — <sup>2</sup> *Ambr., De Obit. Valent.* — <sup>3</sup> *Oros.*, l. 7, c. 34. *Sulp. Sev., Dial.* 2, c. 7.



passèrent avec lui dans les Gaules, et s'établirent après dans la province d'Armorique, connue depuis sous le nom de Bretagne.

Justine et Valentinien attendaient à Milan la nouvelle de la défaite de Maxime, lorsqu'ils apprirent la mort funeste de Gratien. Ils en furent glacés d'effroi. L'Italie était dépourvue de troupes; Théodose était éloigné. Sans secours et presque sans conseil, que pouvaient, dans cette extrémité, une femme et un enfant de douze ans? Justine, comme impératrice, eut recours à saint Ambroise, qu'elle haïssait, comme arienne. Elle déposa son fils entre ses bras, lui recommandant avec larmes ce jeune prince et le salut de l'empire. L'évêque embrassa tendrement Valentinien, et, sans considérer le péril, il entreprit d'aller au-devant de l'ennemi et de s'opposer tout seul à ses progrès. Valentinien pouvait venger la mort de Gratien, son frère, sur Marcellinus, frère de Maxime, qu'il avait entre les mains; par le conseil de saint Ambroise, il le renvoya d'une manière honorable.

En passant à Mayence pour se rendre à Trèves, où résidait Maxime, saint Ambroise rencontra le comte Victor, que Maxime, de son côté, envoyait à Valentinien, pour l'engager à venir en Gaule, afin de concerter ensemble une paix solide, lui promettant du reste une entière sûreté. Arrivé à Trèves, Ambroise ne put obtenir une audience particulière. Il se présenta donc devant Maxime au milieu du conseil, quoique cette démarche dérogeât à la dignité épiscopale. Il exposa en peu de paroles l'objet de son ambassade : c'était de demander la paix à des conditions raisonnables. Maxime dit que Valentinien devait venir lui-même, comme un fils à son père. Ambroise répondit qu'on ne pouvait exiger d'un enfant et d'une mère veuve qu'ils s'exposassent à passer les Alpes par les rigueurs de l'hiver; qu'au reste, il avait commission de traiter de la paix, et non pas de l'arrivée de l'empereur. Maxime, sans vouloir s'expliquer davantage, lui dit d'attendre le retour de Victor. Ambroise passa ainsi tout l'hiver à Trèves. Il n'y montra pas moins de grandeur d'âme comme évêque que comme ambassadeur. Il exclut Maxime de sa communion, et l'avertit de faire pénitence d'avoir versé le sang de son maître, et, ce qui était plus encore, le sang innocent. Enfin, Victor arriva, rapportant que Valentinien était prêt à accepter la paix, mais qu'il refusait d'abandonner l'Italie pour venir dans les Gaules. Il y eut encore plusieurs députations de part et d'autre, après lesquelles Valentinien consentit à reconnaître Maxime pour légitime empereur de la Gaule, de l'Espagne et de la Grande-Bretagne; et Maxime lui assura la possession tranquille du reste de l'Occident.

Saint Ambroise était venu à Trèves comme protecteur de la veuve et de l'orphelin, l'une impératrice, l'autre empereur. Par suite de la

même révolution politique, saint Martin de Tours y vint pour demander la grâce de quelques personnes, pour faire délivrer des prisonniers, rappeler des bannis et rendre des biens confisqués. Mais il sollicitait ces grâces d'une manière si noble, qu'il parut plutôt commander que supplier. Plusieurs fois l'empereur Maxime le pria de manger à sa table. Il refusa longtemps, disant qu'il ne pouvait manger avec un homme qui avait ôté la vie à un empereur et les États à un autre. Maxime protesta qu'il n'avait pas pris l'empire volontairement, que les soldats l'y avaient contraint ; que le succès incroyable qui lui avait donné la victoire semblait une marque de la volonté de Dieu, et qu'aucun de ses ennemis n'était mort que dans le combat. Saint Martin se laissa vaincre à ses raisons ou à ses prières, et consentit enfin de manger avec lui. L'empereur en eut une joie extrême, et convia à ce repas, comme à une fête extraordinaire, les personnes les plus considérables de sa cour, son frère et son oncle, tous deux comtes, et Évodius, préfet du prétoire et depuis consul. Martin fut placé à côté de l'empereur, et le prêtre qui l'accompagnait entre les deux comtes. Au milieu du repas, un officier, suivant la coutume, présenta la coupe à Maxime ; il la fit donner à saint Martin, s'attendant à la recevoir de sa main ; mais quand il l'eut portée à ses lèvres, il donna la coupe à son prêtre, comme au plus digne de la compagnie. L'empereur et tous les assistants en furent agréablement surpris ; on en parla dans tout le palais, et on loua saint Martin d'avoir fait à la table de l'empereur ce qu'un autre évêque n'aurait osé à la table des moindres juges. Maxime, s'étant ainsi concilié son indulgence, le faisait venir souvent dans son palais pour s'entretenir avec lui, et ses entretiens ne roulaient que sur la manière dont il faut passer la vie présente, sur ce que nous avons à craindre ou à espérer dans l'autre, sur la gloire des fidèles et le bonheur éternel des saints. Dans ces épanchements de l'intimité chrétienne, il ne craignit pas de prédire au nouvel empereur que, s'il passait en Italie pour faire la guerre à Valentinien, comme déjà il en avait la pensée, il remporterait d'abord la victoire, mais qu'il périrait peu après. Et cela ne manquera pas d'arriver de la sorte <sup>1</sup>.

L'impératrice, de son côté, était le jour et la nuit occupée à écouter le saint évêque, demeurant assise à ses pieds contre terre, sans pouvoir le quitter. Imitant la femme de l'Évangile, plus d'une fois elle les arrosa de ses larmes et les essuya de ses cheveux. Elle voulut à son tour lui donner à manger en particulier. Elle en pria l'empereur, et tous deux ensemble l'en pressèrent de telle sorte, qu'il ne

<sup>1</sup> Sulp. Sev., *Vita Mart.*, n. 23. Beat. Paulin., *Vita S. Martin.*, l. 3.

put s'en défendre. Ce n'était pas néanmoins sans beaucoup de répugnance, parce que jamais il ne se laissait approcher d'aucune femme. Mais il avait des vues plus étendues, et il se croyait obligé de s'accommoder à la nécessité du temps et du lieu où il se trouvait. Il fallait manier l'esprit d'un prince difficile, il avait des grâces à demander pour des prisonniers d'État, il s'agissait de faire rendre la liberté et les biens confisqués à des bannis. D'ailleurs il était touché de la foi de l'impératrice; outre que son âge de soixante-dix ans lui permettait d'en user de la sorte avec quelque bienséance. L'impératrice voulut préparer elle-même tout ce qu'elle devait présenter au saint évêque. Elle ne mangea point avec lui; elle se contenta de le servir. Elle-même lui apprêta son siège, lui dressa la table, lui mit son couvert, lui donna à laver, et mit devant lui les viandes qu'elle avait fait cuire de ses propres mains. Pendant qu'il mangeait, elle se tenait éloignée, debout, immobile, les yeux baissés, dans la posture modeste d'une servante. Elle lui versait à boire et lui présentait le verre de sa main. Et quand le petit repas fut fini, elle recueillit avec soin, comme la récompense de son travail, jusqu'aux miettes du pain que le saint avait mangé, les préférant à toute la magnificence de la table impériale <sup>1</sup>.

Mais tous les évêques n'étaient pas des Martin et des Ambroise. Il en arrivait à Trèves un grand nombre de divers côtés, pour obtenir la grâce des criminels, la liberté des prisonniers, le retour des exilés et des proscrits. Mais à force de solliciter, ces prélats commencèrent à dégénérer de la sainte gravité des Pères et à s'avilir par des flatteuries, des bassesses et des déférences plus dignes de courtisans que d'évêques. Tout le monde remarquait leur abjecte adulation, qui asservissait la dignité du sacerdoce à la clientèle impériale. Seul entre tous, Martin conserva l'autorité d'apôtre. Ce sont les paroles de Sulpice-Sévère <sup>2</sup>.

Quant à l'évêque Ithace, en particulier, il se rendit odieux. Il était toujours à Trèves, appliqué à poursuivre les priscillianistes. Il avait évité d'être conduit en Espagne, suivant l'ordre de l'empereur Gracien, surpris par Macédonius; et sitôt qu'il apprit que Maxime était reconnu empereur en Bretagne et qu'il allait passer en Gaule, il résolut de se tenir en repos jusqu'à son arrivée. Quand Maxime fut entré victorieux à Trèves, Ithace lui présenta une requête pleine d'accusations contre Priscillien et ses sectateurs. Maxime écrivit au préfet des Gaules et au vicaire des Espagnes, de faire conduire à Bordeaux tous ceux généralement qui se trouveraient infectés de cette erreur,

<sup>1</sup> Sulp. Sev., *Dial.* 2, n. 7. — <sup>2</sup> *Vita S. Martin.*, n. 23.

pour y être jugés par un concile. Instantius et Priscillien y furent amenés ; on fit parler Instantius le premier ; et, comme il se défendait mal, il fut déclaré indigne de l'épiscopat. Priscillien, de peur de répondre devant les évêques, appela à l'empereur, et ils eurent la faiblesse de le souffrir, au lieu qu'ils devaient, dit Sulpice-Sévère, le condamner par contumace ; ou, s'ils lui étaient suspects avec quelque fondement, réserver ce jugement à d'autres évêques, et non pas laisser à l'empereur le jugement de crimes si manifestes.

On mena donc à Trèves, devant Maxime, tous ceux qui étaient enveloppés dans cette accusation ; les évêques Idace et Ithace les suivirent comme accusateurs : ce qui déplaisait aux gens de bien, voyant qu'ils agissaient plutôt par passion de réussir dans leur entreprise, que par le zèle de la justice, particulièrement Ithace, qui n'avait ni la gravité ni la sainteté d'un évêque. Il était hardi jusqu'à l'impudence, grand parleur, dépensier, adonné à la bonne chère, et traitait de priscillianistes tous ceux qu'il voyait jeûner et s'appliquer à la lecture. Saint Martin, qui se trouvait alors à Trèves, ne cessait de reprendre la conduite d'Ithace, et le pressait de se désister de son accusation ; et, d'un autre côté, il pria Maxime d'épargner le sang des coupables, disant que c'était bien assez, qu'étant déclarés hérétiques par le jugement des évêques, on les chassât des églises ; enfin, qu'il était sans exemple, qu'une cause ecclésiastique fût soumise à un juge séculier. Ithace, loin de profiter des avis de saint Martin, osa bien l'accuser lui-même d'hérésie, comme il en faisait le reproche à tous ceux dont la vie lui paraissait trop austère. Mais l'empereur Maxime eut tant d'égards aux remontrances du saint évêque, que, tant qu'il fut à Trèves, ce jugement fut différé ; et en partant il eut le crédit d'obliger Maxime à lui promettre que l'on ne répandrait point le sang des coupables.

Mais après que saint Martin fut parti, l'empereur se laissa entraîner aux mauvais conseils des évêques Magnus et Rufus, dont le dernier est, comme l'on croit, un évêque d'Espagne, depuis déposé pour hérésie. L'empereur quitta donc les sentiments de douceur et commit la cause des priscillianistes à Évodius, préfet du prétoire, homme juste, mais ardent et sévère. Il examina deux fois Priscillien, et le convainquit de plusieurs crimes par sa propre confession, car il ne désavouait pas d'avoir étudié des doctrines honteuses, d'avoir tenu de nuit des assemblées avec des femmes corrompues, et d'avoir accoutumé de prier nu. Évodius le déclara donc coupable, et le mit en prison jusqu'à ce qu'il eût fait son rapport au prince. Les actes du procès ayant été portés devant l'empereur, il jugea que Priscillien et ses complices devaient être condamnés à mort. Alors Ithace s'aper-

cut combien il se rendrait odieux aux évêques, s'il assistait aux dernières procédures contre les criminels ; car il fallait les juger encore une fois pour prononcer la sentence définitive, et il n'en avait que trop fait, ayant même été présent quand on leur donnait la question. Ithace donc, craignant de s'attirer plus de haine, se retira, et l'empereur commit à sa place, pour accusateur, un nommé Patrice, avocat du fisc. A sa poursuite, Priscillien fut condamné à mort, et avec lui deux clercs, Félicissime et Arménien, qui avaient quitté depuis peu l'Église catholique pour le suivre. Latronien, laïque, et Euchrocia furent condamnés de même, et tous les cinq exécutés à mort. L'évêque Instantius, déjà condamné par les conciles de Sarragosse et de Bordeaux, fut banni dans l'île Syline, au delà de la Bretagne. On continua ensuite à faire le procès à d'autres priscillianistes. Asarin et Aurélius, diacres, furent condamnés à mort. Tibérien fut envoyé dans la même île et ses biens confisqués. Tertullus, Potamius et Jean furent seulement relégués pour un temps dans les Gaules, tant parce qu'ils étaient moins considérables, que parce qu'ils étaient plus dignes de compassion, s'étant accusés eux-mêmes et leurs complices avant la question. Ainsi furent punis les priscillianistes. En même temps, le peuple de Bordeaux assomma à coups de pierres une femme qui s'obstinait à défendre la même impiété.

Comme les priscillianistes mettaient en principe et en action une doctrine qui renversait directement la morale et la société, dont elle est le fondement, le pouvoir temporel, chargé de maintenir cette société et cette morale, avait non-seulement le droit, mais le devoir de les réprimer et de les punir ; mais il ne convenait pas qu'un évêque, quittant le tribunal miséricordieux de l'Église, poursuivît les coupables au tribunal sanglant de César. Aussi l'évêque Ithace fut-il blâmé généralement par tous ses collègues ; nous le verrons même déposé et banni. D'un autre côté, l'exécution de Priscillien, loin d'éteindre son hérésie, ne fit que l'étendre et la fortifier, du moins pour un temps, et en Espagne. Ses sectateurs, qui l'honoraient déjà comme saint, passèrent jusqu'à lui rendre le culte d'un martyr, et leur plus grand serment était de jurer par lui. On rapporta en Espagne son corps et ceux de ses complices, et on leur fit des funérailles solennelles. Mais avec le temps, et par les instructions de saint Ambroise et des Papes, les priscillianistes se reconnurent, et, dès l'an 400 nous en verrons un grand nombre abjurer leurs erreurs et rentrer dans l'Église.

La révolution politique qui venait de perdre Gratien, d'ébranler Valentinien, son frère, et d'élever Maxime, fit concevoir aux païens l'espérance de rétablir les privilèges de leurs idoles. Le plus éloquent

d'entre eux, Symmaque, alors préfet de Rome, s'était déjà inutilement adressé à Gratien, qui n'avait pas même jugé à propos de répondre à sa requête. Il espérait mieux sous le faible gouvernement de Valentinien et de sa mère. Il fit donc faire un décret au nom du sénat, en forme de plainte, sur tous les privilèges ôtés au paganisme. Puis, comme obligé par sa charge de rendre compte de ce qui se passait dans la ville, il dressa une relation qui contenait les mêmes plaintes, et s'adressait, suivant la formule ordinaire, aux trois empereurs, Valentinien, Théodose et Arcade; mais elle ne fut en effet présentée qu'à Valentinien. Là, Symmaque, employant tous les artifices de sa rhétorique, dit qu'il agit en deux qualités, comme préfet et comme député. Il se plaint de l'audience qui lui avait été refusée dans sa députation précédente, et se promet que l'on corrigera les désordres du règne passé. Ce qu'il demande principalement, c'est le rétablissement de l'autel de la Victoire, sur lequel les sénateurs avaient coutume d'offrir des sacrifices et de prêter leur serment de fidélité; autrement, la victoire abandonnerait l'empire, et le sénat serait ouvert aux parjures. Il insiste sur l'antiquité et la force de la coutume; et, employant la figure que les rhétoriciens appellent *propopée*, il fait parler Rome, qui dit : Qu'elle veut garder la religion dont elle s'est bien trouvée; qu'elle est trop âgée pour changer, et que c'est lui faire injure de vouloir la corriger dans sa vieillesse. Pour ne pas offenser les empereurs, auxquels, du reste, il prodigue les titres de dieux et d'éternités, il veut faire croire que c'est le même dieu qui est adoré sous divers noms. Il tâche de les piquer de générosité, par le peu de profit qu'apporteront à leur trésor les confiscations dont il se plaint, et de les épouvanter par les calamités publiques, qu'il attribue à ce mépris de l'ancienne religion; sur quoi il fait une description tragique de la famine dont Rome avait été affligée l'année précédente. C'est ce que le plus habile homme de ce temps-là trouvait de plus solide pour la défense du paganisme.

Saint Ambroise, ayant eu avis de cette relation, écrivit au même instant à l'empereur Valentinien, pour empêcher qu'il ne se laissât prévenir par les idolâtres. « Vos sujets, dit-il, vous servent, et vous servez Dieu. Vous devez au moins ne pas consentir que l'on serve les idoles. Or, ce serait leur donner du vôtre que de leur rendre ce qui est confisqué depuis longtemps. Ils se plaignent de leurs pertes, eux qui n'ont jamais épargné notre sang et qui ont renversé jusqu'aux bâtiments des églises. Ils demandent des privilèges, eux qui, sous Julien, nous ont refusé la liberté commune de parler et d'enseigner. Vous ne devez pas plus donner atteinte à ce que vos prédécesseurs ont ordonné pour la religion, qu'à ce qu'ils ont réglé pour les affai-

res civiles. Que personne n'abuse de votre jeunesse. Si c'est un païen qui vous donne ce conseil, qu'il vous laisse la liberté que vous lui laissez ; car vous ne contraignez personne d'adorer ce qu'il ne veut pas. S'il se dit chrétien, ne vous laissez pas tromper au nom, il est païen en effet. Ce serait exciter la persécution contre les sénateurs chrétiens, que de les obliger à jurer devant cet autel et à y respirer la fumée des sacrifices profanes ; car c'est un petit nombre de païens qui abusent du nom du sénat. Je vous demande donc comme évêque, et au nom de tous les évêques qui se joindraient à moi, si cette nouvelle était moins subite et moins incroyable, de ne rien ordonner sur cette requête. Du moins, donnez-en avis à votre père l'empereur Théodose, que vous avez coutume de consulter dans les grandes affaires. Que l'on me donne copie de la relation qui vous a été envoyée, afin que je puisse y répondre plus amplement : si on ordonne autre chose, nous ne pourrions le dissimuler. Vous pourrez venir à l'église ; mais vous n'y trouverez point d'évêque, ou vous le trouverez qui vous résistera et repoussera vos offrandes. » Il le conjure enfin de ne rien faire d'injurieux à la mémoire de son père et de son frère, ni surtout à l'honneur de Dieu.

Ensuite, saint Ambroise, ayant reçu la copie de la relation de Symmaque, y fit une réponse par laquelle il efface toutes les couleurs de sa rhétorique. « Dans la requête de l'illustre préfet, dit-il, Rome en pleurs redemande d'une voix plaintive ses antiques cérémonies. Voilà, s'écrie-t-elle, ce qui a repoussé Annibal de mes murs et les Gaulois de mon Capitole. Voulant ainsi prôner la puissance de sa religion, il en trahit la faiblesse. Donc Annibal a longtemps insulté à la religion de Rome, et, malgré les dieux qui combattaient contre lui, il a poussé ses victoires jusqu'aux murs de la ville. Pourquoi donc se sont-ils laissé assiéger, ceux pour qui leurs dieux avaient pris les armes ? Que dirai-je des Gaulois, que les débris de Rome n'eussent pas empêchés de pénétrer dans l'intérieur du Capitole, si une oie ne les avait trahis par le cri de sa peur ? Voilà quels sont les protecteurs des temples romains. Où était alors Jupiter ? Est-ce qu'il parlait dans une oie ? Mais pourquoi nierais-je que le paganisme ait combattu pour les Romains ? Toutefois, Annibal adorait les mêmes dieux. Qu'ils choisissent donc ce qui leur plaira. Si le paganisme a vaincu dans les Romains, il a succombé dans les Carthaginois ; s'il a succombé dans les Carthaginois, il a été inutile aux Romains mêmes. »

Saint Ambroise réfute la prosopopée de Symmaque par une autre où il fait avouer à Rome qu'elle doit ses victoires, non point aux intestins des animaux qu'on immolait aux idoles, mais à la valeur de ses guerriers. « Pourquoi me rappeler l'exemple des anciens ? je

hais le culte des Nérons. Est-ce donc une chose si nouvelle que les Barbares aient passé leurs frontières ? Étaient-ils donc chrétiens, ces deux empereurs dont l'un fut captif chez les Perses, et dont l'autre vit l'univers captif sous son règne ? N'y avait-il point alors l'autel de la Victoire ? Pour moi, je ne rougis point dans ma vieillesse de changer en mieux avec l'univers entier. La seule chose que j'avais de commun avec les Barbares, c'était d'ignorer Dieu. Votre sacrifice ne consiste qu'à répandre le sang des bêtes. Que cherchez-vous les oracles de Dieu dans des bêtes mortes ? Apprenons sur la terre la milice du ciel ; nous vivons ici-bas, mais nous combattons pour là-haut. Pour le mystère des cieux, que Dieu lui-même me l'enseigne, lui qui les a créés ; non pas l'homme, qui s'ignore lui-même ! A qui en croirai-je davantage sur Dieu, si ce n'est à Dieu ? Comment puis-je vous croire, vous qui, de votre propre aveu, ne savez ce que vous adorez ? »

Sur la plainte que faisaient les païens, qu'on avait ôté à leurs idoles leurs revenus et leurs privilèges, il dit : « Voyez notre magnanimité ! Nous nous sommes accrus par les mauvais traitements, par la pauvreté, par les supplices ; eux ne croient pas que leurs cérémonies puissent subsister sans être lucratives. Ils ne peuvent croire que l'on garde la virginité gratuitement. A peine y a-t-il sept vestales : voilà tout le nombre que l'on oblige à garder la chasteté pendant un temps prescrit, par des ornements de tête, des habits de pourpre, la pompe de leurs litières et d'un grand nombre de serviteurs qui les suivent, de grands privilèges et de grands revenus. » Il leur oppose la multitude ou, comme il dit, le peuple des vierges chrétiennes, dont la pauvreté, les jeûnes, la vie humble et austère semblaient plus propres à détourner de cette profession qu'à y attirer.

« Ils se plaignent, continue-t-il, que l'on ne donne pas de pensions aux sacrificateurs et aux ministres des temples, aux dépens du public ; et pour nous, au contraire, des lois récentes nous privent même des successions des particuliers, dont elles ne privent pas les ministres des temples. Si un prêtre veut jouir de l'exemption des charges municipales, il faut qu'il renonce au bien de ses ancêtres, tandis qu'un décurion est exempt de ces mêmes charges. Je ne le dis pas pour m'en plaindre, mais pour montrer de quoi je ne me plains pas. Ils répondent que l'Église a des revenus : que ne faisaient-ils le même usage des leurs ? Le bien de l'Église est l'entretien des pauvres. Qu'ils comptent les captifs que leurs temples ont rachetés, les pauvres qu'ils ont nourris, les exilés qu'ils ont secourus ! Ce qui ne tournait qu'au profit des sacrificateurs, s'emploie à l'utilité publique ; et voilà ce qu'ils allèguent pour cause des calamités ! » Ensuite il réfute la calomnie de Symmaque, qui imputait la famine au mépris de sa



religion, en montrant que ces accidents sont arrivés de tout temps, et que celui de la dernière année n'avait affligé que l'Italie. Il répond aussi au malheur de Gratien par les exemples des princes idolâtres, et particulièrement de Julien, qui montrent que ce sont les vicissitudes ordinaires des choses humaines <sup>1</sup>.

Les deux mémoires de saint Ambroise furent lus dans le consistoire ou conseil d'État. Néanmoins tous les conseillers, soit chrétiens, soit païens, étaient d'avis qu'il fallait acquiescer à la requête de Symmaque. Valentinien seul tint ferme contre tous, reprochant aux chrétiens leur perfidie, et disant aux païens : « Ce que mon pieux frère a ôté, comment prétendez-vous que moi je le remette ? Ce serait outrager tout ensemble et la religion et mon frère, à qui je ne veux point céder en piété. » Comme on lui opposait l'exemple de son père, il répliqua : « Vous louez mon père de ce qu'il ne vous a rien ôté : je ne vous ai rien ôté non plus. Mais mon père vous a-t-il rendu quelque chose, pour me prouver que je dois rendre ? Après tout, mon frère était aussi empereur que mon père. On leur doit le même respect à tous deux. Je les imiterai donc l'un et l'autre. Je ne vous rendrai point ce que mon père n'a pu vous rendre, parce que personne ne vous l'avait ôté, et je maintiendrai ce qu'a ordonné mon frère. Que Rome me demande toute autre grâce qu'elle voudra ; je lui dois l'affection comme à une mère, mais je dois obéir de préférence à l'auteur de notre salut <sup>2</sup>. »

Symmaque qui, dans sa requête, avait tant vanté la pureté des vestales, en reçut quelque temps après une terrible confusion, lui et tous les païens. Une vestale fut convaincue d'inceste. Symmaque, souverain pontife des idoles depuis que Gratien avait refusé ce titre, se vit obligé de poursuivre devant le préfet de Rome, son successeur, la punition de la vestale coupable. Elle fut enterrée vive, selon les lois anciennes, et son corrupteur puni de mort.

Au contraire, s'il se vit contrarié par saint Ambroise et par le pape saint Damase dans ses requêtes pour les idoles, il trouva en eux des défenseurs sous d'autres rapports. Il avait reçu la commission de rechercher et de poursuivre ceux qui avaient endommagé les murs de la ville. Il fut accusé près des empereurs d'avoir fait enlever à cette occasion des chrétiens du sanctuaire des églises, pour les mettre à la torture ; d'avoir mis en prison des évêques mêmes, qu'il envoyait prendre dans les provinces. Valentinien, dans un premier mouvement d'indignation, rendit contre le préfet un édit sévère, lui ordonnant d'élargir tous les prisonniers et de cesser ses poursuites in-

<sup>1</sup> Ambr., *Epist.* 18. — <sup>2</sup> *De obit. Valent.*, n. 19 et 20.

justes. Symmaque demanda au Pape et en obtint une attestation écrite de son innocence ; puis, l'envoyant aux empereurs, il dit : « Que le calomniateur, quel qu'il soit, réponde maintenant aux lettres de l'évêque Damase, qui nie qu'aucun de sa religion ait éprouvé de tort. Quant à moi, comme ce digne évêque déclare qu'aucun des siens n'est retenu en prison ou dans les fers, et que les officiers de la justice attestent la même chose, j'ignore qui sont ceux que vous voulez que je délivre. A la vérité, il y a dans les prisons plusieurs criminels ; mais, d'après la connaissance que j'en ai prise, ils sont étrangers au mystère de la loi chrétienne <sup>1</sup>. » Ces paroles, dans la bouche d'un magistrat païen, sont un bel éloge du christianisme. En général, la noble conduite de ces grands personnages, Symmaque, Ambroise, Damase, dilate et élève le cœur.

Saint Damase mourut cette même année 384, le onze décembre, âgé de près de quatre-vingts ans, après un long et glorieux pontificat de dix-huit ans et environ deux mois. Il avait eu dessein de se faire enterrer en un lieu où étaient les reliques de saint Sixte et de plusieurs autres martyrs ; mais il en fut détourné par la crainte de troubler leurs cendres. Il fut donc enterré dans une église qu'il avait fait bâtir aux Catacombes, sur le chemin d'Ardée, auprès de sa mère et de sa sœur, la vierge Irène, dont il avait fait l'épitaque ; il fit aussi la sienne, dans laquelle il proteste qu'il espère ressusciter un jour. Il avait fait rebâtir, augmenter et embellir l'église de Saint-Laurent, où il avait servi après son père, et l'avait ornée de peintures d'histoire sainte que l'on voyait encore quatre cents ans après, enrichie de quantité de vases d'argent, et augmenté considérablement ses revenus en maisons et en terres. Celle de Saint-Pierre-du-Vatican se ressentit aussi de ses libéralités. Il y fit conduire une fontaine pour servir de fonts baptismaux, ayant rassemblé, à cet effet, les sources du Vatican, qui mouillaient les corps qui y étaient enterrés. Outre les lettres et les petits poèmes que nous avons de lui, il avait écrit plusieurs décrétales en réponse aux consultations de l'Orient et de l'Occident, qui ne sont pas venues jusqu'à nous <sup>2</sup>.

A sa place fut élu Sirice, Romain de naissance, fils de Tiburce et prêtre du titre de pasteur, qui tint le saint-siège environ quinze ans. L'empereur Valentinien approuva cette élection, comme on le voit par un rescrit du 23 février 385, adressé à Pinien, préfet de Rome, et mari de sainte Mélanie la jeune. Il porte que Sirice a été élu tout d'une voix, et Ursin rejeté par les acclamations du peuple, par où l'on voit qu'Ursin n'avait pas encore renoncé à ses prétentions <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Sym., l. 10, *Epist.* 34. — <sup>2</sup> Anastase, Tillemont, Ceillier. — <sup>3</sup> Coust., col. 639.

Himérius, qui gouvernait depuis longtemps l'église de Tarragone, métropole d'une grande partie de l'Espagne, avait envoyé à Rome, vers le pape Damase, un prêtre nommé Bassien, chargé d'une consultation sur divers points de discipline ecclésiastique. Il n'arriva qu'après l'ordination de Sirice, qui, dès le commencement de son pontificat, fit réponse par une lettre célèbre, la première des lettres semblables qui soient venues jusqu'à nous, et que l'on nomme décrétales, parce que ce sont des résolutions qui ont force de loi. Celle-ci est du onze février 385. Elle commence en ces termes :

« Sirice à Himère, évêque de Tarragone. La lettre de votre fraternité, adressée à mon prédécesseur Damase, de sainte mémoire, m'a trouvé établi déjà dans son siège par la volonté du Seigneur. L'ayant lue attentivement dans l'assemblée des frères, nous y avons trouvé autant de choses à reprendre et à corriger que nous aurions voulu y en trouver à louer. Et puisque ce nous était une nécessité de succéder dans les travaux et les sollicitudes, à qui, par la grâce de Dieu, nous succédions dans l'honneur, après vous avoir d'abord fait part de notre promotion, comme il fallait, nous ne refusons pas une réponse compétente à chaque article de votre consultation, suivant ce que le Seigneur a daigné nous inspirer. Car, à raison de notre office, il ne nous est pas libre de dissimuler ni de garder le silence, à nous qui devons avoir un plus grand zèle que tous pour la religion chrétienne. Nous portons les fardeaux de tous ceux qui sont accablés, ou plutôt c'est l'apôtre saint Pierre qui les porte en nous, lui qui, nous en avons la confiance, nous protège et nous défend en toutes choses, nous les héritiers de son administration. » On voit, par ces paroles, que si le Pape lisait les consultations dans l'assemblée des frères ou dans un concile, l'autorité par laquelle il décide remonte au prince des apôtres.

Sur le baptême, il défend de rebaptiser les ariens : « Suivant les décrets généraux envoyés aux provinces, par mon prédécesseur Libère, de vénérable mémoire, après qu'il eut cassé le concile de Rimini, nous les réunissons à l'assemblée des fidèles, comme les novatiens et les autres hérétiques, par la seule invocation du Saint-Esprit et l'imposition des mains de l'évêque ; règle dont il ne faudra plus vous écarter, si vous ne voulez être séparés de notre communion. »

En Espagne, chacun baptisait quand il le jugeait à propos, à Noël, à l'Épiphanie, aux fêtes des apôtres et des martyrs. Le Pape veut qu'on observe l'usage de toutes les églises, et qu'on ne baptise qu'à Pâques et pendant les cinquante jours suivants jusqu'à la Pentecôte. Mais pour les enfants qui ne peuvent encore parler, et ceux qui se

trouvent en quelque nécessité, comme dans un naufrage, une incursion d'ennemis, un siège ou une maladie désespérée, nous voulons, dit-il, que ceux qui demandent le baptême dans ces occasions, le reçoivent au même moment, de peur que si quelqu'un meurt sans baptême nous ne répondions de la perte de son âme au péril de la nôtre. Comme le grand nombre de ceux que l'on baptisait alors étaient des adultes, il convenait qu'il y eût des époques rares et solennelles, afin de les y préparer mieux. Aujourd'hui qu'on ne baptise plus guère que des enfants, pour lesquels dès lors on n'observait pas d'époque, cette ancienne discipline est devenue sans objet.

Sur la pénitence : Les apostats qui retournent à l'idolâtrie, sont privés des sacrements ; seulement ils seront réconciliés à la mort, s'ils passent tout le reste de leur vie en pénitence. Himère avait encore consulté le siège apostolique sur ceux qui, après avoir fait pénitence, retournent à leur vomissement, soit en portant les armes, ou exerçant les charges, soit en fréquentant des spectacles, ou en contractant de nouveaux mariages, ou bien en usant de ceux qu'ils avaient contractés auparavant comme le font voir les enfants qu'ils ont eus après leur absolution. Le Pape répond que ceux-là, n'ayant plus le remède de la pénitence, participeront dans l'Église aux prières des fidèles et assisteront à la célébration des mystères, quoiqu'ils ne le méritent pas ; mais ils seront retranchés de la table sainte. Toutefois, comme ils sont tombés par la fragilité de la chair, ils recevront le viatique à la mort. Il faut suivre la même règle pour les femmes, qui, après leur pénitence, se trouvent dans un cas semblable.

On voit par ce canon, ainsi que par plusieurs autres, que, du moins dans bien des églises de l'Occident, ceux qui embrassaient la pénitence publique étaient tenus, non-seulement dans le temps de leur pénitence, mais encore après, à renoncer à toute milice soit de robe, soit d'épée, à ne point contracter de mariage, à ne point user de celui qu'ils auraient contracté précédemment. Le pape saint Léon répondra de même, qu'il était contraire aux règles ecclésiastiques de rentrer dans la milice séculière après la pénitence ; ou de se marier, si ce n'était que le pénitent fût jeune et en péril de tomber dans l'incontinence ; encore ne le lui accordait-on que par indulgence <sup>1</sup>. Le pape saint Grégoire VII dira pareillement que, pour une véritable pénitence, il faut déposer les armes, et ne les plus porter jamais, si ce n'est du conseil des évêques et pour défendre la justice <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Léon, *Epist.* 92, *ad Rust.* — <sup>2</sup> Labbe, t. 10, col. 373. Morin, *De Pœnit.*, l. 5, c. 21-24.

Quant aux moines et aux religieuses qui, au mépris de leur profession, auront contracté des conjonctions sacrilèges, condamnées également et par les lois civiles et par les lois ecclésiastiques, le pape saint Sirice répond qu'ils doivent être chassés de la communauté des monastères et des assemblées des églises, et enfermés dans des prisons pour y pleurer leurs péchés, et ne recevoir la communion qu'à la mort. Il est défendu d'épouser la fille fiancée à un autre ; et c'est une espèce de sacrilège, de violer la bénédiction des fiançailles.

Il y avait en Espagne des prêtres et des diacres qui, longtemps après leur ordination, vivaient avec leurs femmes ou avec d'autres, en sorte qu'ils en avaient des enfants, et alléguaient pour prétexte de leur incontinence l'exemple des prêtres de l'ancienne loi. A quoi le Pape répond que ces anciens usaient du mariage, parce que les ministres de l'autel ne pouvaient être d'une autre famille, et toutefois ils se séparaient de leurs femmes dans le temps de leur service. Mais Jésus-Christ étant venu perfectionner la loi, les prêtres et les diacres sont obligés, par une loi insoluble, à garder, du jour de leur ordination, la sobriété et la continence pour plaire à Dieu dans les sacrifices qu'ils offrent tous les jours. Ceux donc qui ont péché par ignorance et reconnaissent leur faute, demeureront dans l'ordre où ils sont, à la charge d'observer la continence à l'avenir ; ceux qui voudront défendre leur erreur, seront privés de toute fonction ecclésiastique par l'autorité du saint-siège : ce qui est dit en général pour les évêques, les prêtres et les diacres. On n'examinait pas assez les ordinands, principalement sur la bigamie ; c'est pourquoi le Pape donne ces règles : Celui qui, dès son enfance, s'est dévoué au service de l'Église, doit être baptisé avant l'âge de puberté, et mis au rang des lecteurs. S'il a tenu jusqu'à trente ans une conduite approuvée, se contentant d'une seule femme, qu'il l'ait épousée vierge avec la bénédiction du prêtre, il doit être acolyte et sous-diacre. Ensuite il peut monter au degré du diaconat, s'il en est jugé digne, après avoir promis la continence. Quand il aura servi dignement plus de cinq ans, il pourra recevoir la prêtrise. Dix ans après, il pourra monter à la chaire épiscopale, si l'on est content de sa foi et de ses mœurs. Mais celui qui, dans un âge avancé, désire d'entrer dans le clergé, ne l'obtiendra qu'à condition d'être mis au rang des lecteurs ou des exorcistes, aussitôt après son baptême, pourvu qu'il n'ait eu qu'une femme et qu'il l'ait prise vierge. Deux ans après il pourra être acolyte et sous-diacre pendant cinq ans, et ainsi être élevé au diaconat ; puis, avec le temps, à la prêtrise ou à l'épiscopat, s'il est choisi par le clergé et le peuple. C'est la première ordonnance ecclésiastique où l'âge des ordinands et les interstices soient marqués si distinctement. On y voit que l'Église

ne désapprouve pas que les laïques s'offrent d'eux-mêmes pour entrer dans le clergé. Le clerc qui aura épousé une veuve, ou pris une seconde femme, est réduit à la communion laïque. Il est défendu aux femmes d'habiter dans les maisons des clercs, sinon celles que permet le concile de Nicée.

« Nous souhaitons, dit le Pape, que les moines qui seront trouvés dignes soient admis dans le clergé, à la charge que, s'ils sont au-dessous de trente ans, ils soient promus aux moindres ordres par tous les degrés, et qu'ils viennent dans un âge mûr au diaconat ou à la prêtrise ; mais qu'on ne les fasse pas tout d'un coup sauter à l'épiscopat. Comme il n'est point permis aux clercs de faire pénitence publique, ainsi il n'est pas permis d'admettre à l'honneur de la cléricature les laïques qui ont fait pénitence publique, quoique réconciliés et purifiés de leurs péchés. Le Pape use d'indulgence pour le passé à l'égard de ceux qui ont péché par ignorance contre ces règles, et qui se sont intrus dans le clergé, étant pénitents ou bigames ; mais à la charge qu'ils demeureront dans leur rang, sans espérance d'être promus à un ordre supérieur. Quant aux souverains prélats de toutes les provinces, conclut-il, si à l'avenir ils se permettent encore, contrairement aux canons et à nos défenses, de promouvoir des individus de cette sorte aux ordres sacrés, qu'ils sachent d'avance, et qu'eux-mêmes et ceux qu'ils auront ainsi promus, subiront, de la part du siège apostolique, la sentence qu'ils méritent. » Enfin, après avoir félicité Himère d'avoir consulté l'Église romaine comme la tête de son corps, il l'exhorte à notifier ces décisions à tous les évêques, non-seulement de sa province de Tarragone, mais de celle de Carthagène, de la Bétique, de la Lusitanie, de la Galice et des autres provinces de son voisinage ; ce qui comprenait la Gaule narbonnaise <sup>1</sup>.

À la suite de cette lettre se trouve, dans d'anciens manuscrits, un décret du même Pape, qui porte que toutes les causes qui concernent la religion et l'intérêt des églises, doivent être portées au tribunal des évêques, et non des princes de la terre <sup>2</sup>.

Sirice, quelque temps après son élection, écrivit à l'empereur Maxime pour l'exhorter, ce semble, à suivre et à défendre la vraie foi, et l'informer d'un nommé Agrice, qui avait été fait prêtre contre l'ordre des canons. Nous n'avons plus cette lettre, mais la réponse qu'y fit l'empereur. Il y appelle le Pape seigneur apostolique et bien-aimé Père. Il y proteste qu'il se sent d'autant plus d'amour pour la foi catholique, qu'il reçoit plus de faveur de la part de Dieu, qui l'a

<sup>1</sup> Labbe, t. 2. Coustant. — <sup>2</sup> *Ibid.*, col. 638.

élevé à l'empire au sortir des fonts de baptême. Il promet d'assembler tous les évêques des Gaules et des cinq provinces de la Narbonnaise pour juger l'affaire d'Agrice ; il a du zèle et fait son possible pour conserver la foi catholique, maintenir l'union entre les évêques et corriger les désordres qu'il avait trouvés à son avènement à l'empire, désordres tels, que bientôt les maux étaient irremédiables. Quant aux abominations des manichéens ou priscillianistes, découvertes récemment, non par des conjectures et des soupçons incertains, mais par la confession qu'ils en avaient faite eux-mêmes devant les juges, il aimait mieux que Sa Sainteté en prît connaissance par les actes qu'il lui envoyait, n'osant, par pudeur, dire lui-même ce qu'ils contenaient, tant les faits étaient honteux <sup>1</sup>.

Ce fut aussi dans les commencements de son pontificat que Sirice écrivit à Anysius, disciple de saint Ascholé et son successeur dans le siège de Thessalonique. L'évêque Candidien fut porteur de cette lettre ; mais, comme il mourut peu après, le Pape douta qu'elle fût parvenue à son adresse. Il se confirma dans ce doute, quand il apprit que les désordres qui arrivaient depuis quelque temps dans l'ordination des évêques d'Illyrie continuaient, en sorte qu'on en avait ordonné trois dans une seule église. N'ayant donc pu savoir si sa première lettre avait été rendue, il en écrivit une seconde quelques mois après. Il y presse Anysius de veiller sur les ordinations de l'Illyrie, et d'en réprimer les abus. Il veut qu'aucun évêque ne soit sacré que de sa main ou de son consentement ; qu'au cas qu'il ne puisse les sacrer lui-même, il en donne la commission par écrit à quelque autre évêque capable de mettre à la place de celui qui serait mort ou déposé, un évêque catholique et de bonnes mœurs, suivant les décrets de Nicée et de l'Église romaine, le prenant parmi les clercs de l'église vacante, s'il y en a qui le mérite <sup>2</sup>.

Le Pape, ayant assemblé un concile à Rome, près des reliques de l'apôtre saint Pierre, par lequel, dit-il, a commencé l'origine et de l'apostolat et de l'épiscopat dans le Christ, y rappela avec quel soin les évêques doivent veiller à la pureté de l'Église ; et renouvela quelques anciens statuts qui y avaient rapport, mais que la négligence et la paresse avaient laissé abolir dans plusieurs églises particulières, ceux qui en étaient évêques s'étant laissés aller aux usages du monde, sans craindre les jugements du Seigneur. Ces statuts sont au nombre de huit. Le premier défend d'ordonner un évêque à l'insu du siège apostolique. Le second ne veut pas qu'un évêque soit ordonné par un seul évêque. Il est défendu par le troisième d'admettre dans le clergé

<sup>1</sup> Coustant, col. 640. — <sup>2</sup> *Ibid.*, col. 642.

celui qui, après la rémission de ses péchés, c'est-à-dire après le baptême, aura porté le baudrier de la milice séculière. Le quatrième porte défense à un clerc d'épouser une femme veuve : dans quelques manuscrits on ne lit pas le terme de *veuve* ; en sorte que le sens du canon serait qu'il n'est pas permis à un clerc de se marier. Le cinquième refuse l'entrée du clergé à un laïque qui aura épousé une veuve. Le sixième déclare qu'il n'est pas permis d'ordonner un clerc d'une autre église. Le septième, qu'on ne doit pas recevoir un clerc chassé de son église. Le huitième regarde ceux qui abandonnaient le parti des novatiens et des montagnards, c'est-à-dire des donatistes. Il y est ordonné de les recevoir par l'imposition des mains ; mais on en excepte ceux qui auraient été rebaptisés ; on ne les recevait plus dans le clergé ni même dans l'Église sans une pénitence pleine et entière.

Le Pape presse ensuite les prêtres et les diacres de vivre dans une exacte continence, comme étant obligés tous les jours de servir à l'autel, leur représentant que si l'Apôtre l'ordonne aux laïques dans le temps qu'ils doivent vaquer à l'oraison, les prêtres doivent, à plus forte raison, l'observer en tout temps, n'y en ayant point où ils ne puissent se trouver dans la nécessité ou d'offrir le sacrifice, ou de conférer le baptême. Il leur fait voir que saint Paul, en voulant qu'un prêtre n'ait épousé qu'une femme, ne lui laisse pas la liberté d'en user, mais que son intention est qu'il vive dans une parfaite continence, comme il y vivait lui-même. Il déclare que ceux qui refuseront d'observer ce qui est prescrit dans sa lettre, seront séparés de sa communion et subiront les peines de l'enfer. Il recommande aux évêques d'allier la miséricorde avec la justice, et de tendre la main à ceux qui tombent, de peur qu'en les abandonnant à eux-mêmes ils ne périssent sans ressource. La lettre est datée du six janvier 386.

Elle fut d'abord adressée aux évêques d'Italie, qui n'avaient pu venir au concile ; puis, comme circulaire, à tous les évêques d'Afrique et probablement à tous les évêques du monde, comme nous le voyons déjà pour une lettre du pape saint Damase, adressée d'abord à l'Illyrie seule. Cette lettre de saint Sirice fut lue en 418, au concile de Zelle en Afrique, dans la province de Télépte, sous la présidence de Donatien, métropolitain de cette dernière ville. Elle y portait pour inscription : A nos bien-aimés frères et coévêques en Afrique, Sirice. On y modifia, ou peut-être le Pape même avait modifié le premier statut de cette manière : Que personne n'ose ordonner à l'insu du siège apostolique, c'est-à-dire du primat <sup>1</sup>. Après tout, il est aisé

<sup>1</sup> Coustant, col. 642-657.



de voir que la discipline actuelle, d'après laquelle aucun évêque de l'univers n'est ordonné et institué sans l'aveu et l'autorité du Pape, remplit parfaitement les vues de saint Sirice, et prévient à peu près tous les inconvénients qui occupaient sans cesse les anciens Papes et les anciens conciles.

Quelque temps après, Sirice écrivit une seconde lettre, adressée, comme la précédente, non-seulement aux évêques d'Italie, mais encore à ceux des diverses provinces, tant de l'Afrique que du reste du monde ; car il en donne pour raison la nécessité où il est de parler, attendu qu'il a la sollicitude de toutes les églises. D'après les plaintes qu'on lui avait faites sur les irrégularités qui se commettaient dans les ordinations des ministres sacrés et même des évêques, il dit avec l'Apôtre, qu'on ne doit imposer légèrement les mains à personne ni se rendre participant des péchés d'autrui, mais examiner auparavant la vie et les mœurs de ceux que l'on veut honorer de l'épiscopat, et les services qu'ils ont rendus à l'Église, afin que le mérite, et non la faveur, décide de leur promotion. Il rappelle la lettre précédente et répète à peu près ce qu'il y avait dit, qu'on ne doit point admettre dans le clergé ceux qui, après avoir exercé des emplois dans le grand monde ou dans les armées, ou qui ont été embarrassés dans le maniement des affaires séculières, employaient le crédit de leurs amis et de leurs proches, et même des personnes qui approchaient du Pape, afin de pouvoir devenir évêques. Il veut que ceux qui doivent être ordonnés se présentent à lui, quelque éloignés qu'ils soient, afin qu'il pût juger par lui-même s'ils étaient dignes de l'épiscopat et s'ils avaient les suffrages du peuple. Il se plaint amèrement de la facilité avec laquelle quelques-uns ordonnaient diacres, prêtres et même évêques, des passants qui se disaient moines, ou qui l'étaient en effet, mais dont on ne connaissait ni la foi ni les mœurs, et qu'on ne savait pas même être baptisés. On aimait mieux leur donner le sacerdoce que de quoi continuer le voyage. De pareils ministres se laissaient d'abord enfler d'orgueil et tombaient dans la perfidie, n'étant point instruits des dogmes de l'Église ni de ses décrets. Si la nécessité a quelquefois obligé d'ordonner évêques des néophytes et des laïques, sans avoir passé auparavant par les degrés ordinaires, il ne veut pas qu'on en fasse une loi, mais qu'on s'en tienne à ce qui a été prescrit par les apôtres. Le sacerdoce est du ciel ; on ne doit pas le considérer comme un emploi de la terre <sup>1</sup>.

Comme l'impératrice Justine lui avait recommandé son fils Valen-

<sup>1</sup> Constant, col. 658-662.

tinien, et que, de fait, il leur avait procuré la paix avec Maxime, saint Ambroise pouvait s'attendre à quelque reconnaissance de leur part. Ce fut précisément de cette paix que profita Justine pour persécuter le saint évêque ; ce qu'elle n'avait osé ni du vivant de Valentinien, son mari, ni du vivant de Gratien. Comme la fête de Pâques approchait, en 385, elle lui fit demander, au nom de l'empereur, son fils, une église où les ariens qu'elle avait auprès d'elle pussent s'assembler. D'abord, on demanda la basilique porcienne, qui était hors de la ville, et qui porte aujourd'hui le nom de saint Victor. Ensuite on demanda la basilique neuve, plus grande et dans la ville. On envoya premièrement à saint Ambroise des conseillers d'État, afin qu'il donnât la basilique et qu'il empêchât que le peuple ne s'émut. Il répondit qu'un évêque ne pouvait livrer le temple de Dieu. C'était le vendredi avant le dimanche des Rameaux. Le lendemain, samedi, le préfet du prétoire vint dans l'église où saint Ambroise était avec le peuple, et s'efforça de lui persuader qu'il cédât au moins la basilique porcienne. Le peuple se récria, et le préfet dit qu'il en ferait son rapport à l'empereur.

Le dimanche, après les lectures de l'Écriture sainte et le sermon, saint Ambroise expliquait le symbole à quelques catéchumènes, dans le baptistère de la basilique, quand on vint lui dire que des officiers avaient été envoyés de la cour pour attacher les panonceaux de l'empereur à la basilique porcienne, et la déclarer ainsi du domaine impérial, et que, sur cette nouvelle, une partie du peuple y allait. Il ne laissa pas de continuer ses fonctions et de commencer la messe, c'est-à-dire l'oblation. Pendant qu'il offrait le saint sacrifice, on vint lui dire que le peuple avait pris un certain Castule, prêtre arien, comme il passait dans la rue. A cette nouvelle, saint Ambroise commença à pleurer amèrement et à demander à Dieu, dans l'action même du sacrifice, d'empêcher qu'il n'y eût du sang répandu pour la cause de l'Église, ou que l'on ne répandit que le sien, non-seulement pour son peuple, mais pour les hérétiques. Il envoya des prêtres et des diacres, et délivra ainsi le prêtre arien du péril où il était.

La cour traita de sédition la résistance du peuple : on décréta aussitôt de grosses amendes contre tout le corps des marchands. On en mit plusieurs aux fers pendant toute la semaine sainte, où l'on avait coutume de délivrer les prisonniers, suivant les lois des derniers empereurs, et une toute récente de Valentinien même. En trois jours on exigea de ces marchands deux cents livres pesant d'or ; ils dirent qu'ils en donneraient encore autant, pourvu qu'ils conservassent la foi. Les prisons étaient pleines de marchands. On retenait tous les officiers du palais, les secrétaires, les agents de l'empereur

et les menus officiers qui servaient sous divers comtes ; on leur défendait de paraître en public, sous prétexte de ne pas se trouver dans la sédition. On faisait de terribles menaces aux personnes constituées en dignité, s'ils ne livraient la basilique. La persécution était si échauffée, que, pour peu qu'on y eût donné ouverture, on en pouvait attendre les derniers excès.

Les comtes et les tribuns vinrent sommer saint Ambroise de livrer promptement la basilique, disant que l'empereur usait de son droit, puisque tout était en sa puissance. Il répondit : S'il me demandait ce qui serait à moi, ma terre, mon argent, je ne les refuserais pas, quoique tout ce qui est à moi soit aux pauvres ; mais les choses divines ne sont pas soumises à la puissance de l'empereur. Si on en veut à mon patrimoine, qu'on le prenne ; si c'est à mon corps, j'irai au-devant. Voulez-vous me mettre aux fers, me mener à la mort ? j'en suis ravi ; je ne me ferai point écouter du peuple pour me défendre ; je n'embrasserai point les autels en demandant la vie ; j'aime mieux être immolé pour les autels. Saint Ambroise parlait ainsi parce qu'il savait qu'on avait envoyé des gens armés pour s'emparer de la basilique ; et il était saisi d'horreur quand il pensait qu'il pouvait arriver quelque massacre qui causerait la ruine de toute la ville, et peut-être de toute l'Italie. Il exposait sa vie pour détourner de l'Église la haine du sang qu'on allait répandre. Comme on le pressait d'apaiser le peuple, il répondit : Il dépend de moi de ne pas l'exciter ; mais il est en la main de Dieu de l'adoucir. Enfin, si vous croyez que je l'échauffe, punissez-moi, ou m'envoyez en tel désert qu'il vous plaira. Après qu'il eut ainsi parlé, ils se retirèrent. Saint Ambroise passa toute la journée dans la vieille basilique ; mais il alla coucher à sa maison, afin que si on voulait l'enlever on le trouvât prêt.

Il sortit avant le jour, et la basilique fut environnée de soldats. Mais on disait qu'ils avaient mandé à l'empereur que, s'il voulait sortir, il le pourrait, et qu'ils l'accompagneraient s'il allait à l'église des catholiques ; autrement, qu'eux passeraient à celle que tiendrait Ambroise. En effet, ils étaient tous catholiques, aussi bien que les citoyens de Milan. Il n'y avait d'hérétiques que quelque peu d'officiers de l'empereur et quelques Goths, et l'impératrice menait partout avec elle ceux de sa communion. Mais alors aucun d'eux n'osait paraître. Saint Ambroise comprit, par le gémissement du peuple, que les soldats environnaient la basilique où il était. Mais pendant qu'on lisait les leçons, on l'avertit que la basilique neuve était aussi pleine de peuple ; qu'il paraissait plus nombreux que quand on était en liberté, et que l'on demandait un lecteur. Les soldats qui entouraient l'église où était saint Ambroise, ayant appris l'ordre qu'il

avait donné de s'abstenir de leur communion, commencèrent à entrer dans l'assemblée. A leur vue, les femmes furent troublées, et il y en eut une qui s'enfuit. Mais les soldats dirent qu'ils étaient venus pour prier Dieu et non pour combattre. Le peuple fit quelques exclamations avec modestie et fermeté. Ils disaient, comme si l'empereur eût été présent : Nous vous prions, Auguste, nous ne combattons pas ; nous ne craignons pas, mais nous prions. Ils demandaient à saint Ambroise d'aller à l'autre basilique, où l'on disait que le peuple le désirait.

Alors il commença à prêcher sur le livre de Job, qui venait d'être lu, suivant l'office du temps. Accommodant cette lecture à l'occasion présente, il loua la patience de son peuple et la compara à celle de Job. Il compara aussi les tentations qu'il souffrait à celles du saint patriarche. Le démon, dit-il, veut m'ôter en vous mes enfants et mes richesses ; et c'est peut-être parce que Dieu connaît ma faiblesse, qu'il ne lui a pas encore donné puissance sur mon corps. Il compare à la femme de Job l'impératrice qui le pressait de livrer l'église et de blasphémer contre Dieu. Il la compare à Ève, à Jézabel, à Hérodiade. On m'ordonne, dit-il, de livrer la basilique. Je réponds : Il ne m'est pas permis de la livrer ; et vous, empereur, il ne vous est pas avantageux de la recevoir. On soutient que tout est permis à l'empereur, que tout est à lui. Je réponds : Ne vous faites pas ce tort de croire que, comme empereur, vous ayez quelque droit sur les choses divines. On dit de la part de l'empereur : Je dois aussi avoir une basilique. J'ai répondu : Qu'avez-vous de commun avec l'adultère ? c'est-à-dire avec l'église des hérétiques.

Pendant que saint Ambroise prêchait ainsi, on l'avertit qu'on avait ôté les panonceaux de l'empereur, et que la basilique était pleine de peuple qui demandait sa présence. Il y envoya des prêtres ; mais il ne voulut pas y aller lui-même, et dit : Je me confie en Jésus-Christ, que l'empereur sera pour nous. Aussitôt, tournant son discours sur cette nouvelle, il continua de prêcher et dit : Que les oracles du Saint-Esprit sont profonds ! Vous vous souvenez, mes frères, avec quelle douleur nous avons répondu à ces paroles qu'on lisait ce matin : Seigneur, les nations sont venues dans votre héritage ! Il est venu des Goths et d'autres étrangers en armes, ils ont entouré la basilique ; mais ils sont venus gentils, et sont devenus chrétiens. Ils sont venus pour envahir l'héritage, ils sont devenus cohéritiers de Dieu, J'ai pour défenseurs ceux que je croyais mes ennemis.

Il continuait de rendre grâces à Dieu de cet heureux changement, admirant comment l'empereur s'était adouci par l'affection des sol-

dats, les instances des comtes et les prières du peuple, quand on l'avertit qu'on avait envoyé un secrétaire de l'empereur, chargé de ses ordres. Il se retira un peu à l'écart, et le secrétaire lui dit : A quoi avez-vous pensé, de faire contre l'ordre de l'empereur ? Ambroise répondit : Je ne sais quel est cet ordre ni de quoi on se plaint. L'officier dit : Pourquoi avez-vous envoyé des prêtres à la basilique ? Si vous êtes un tyran, je veux le savoir, pour songer à me préparer contre vous. Ambroise répondit : Je n'ai rien fait qui donne trop à l'Église. Quand j'ai appris que la basilique était investie par les soldats, je me suis contenté de gémir ; et comme plusieurs personnes m'exhortaient à y aller, j'ai dit : Je ne puis livrer la basilique, mais je ne dois pas combattre. Quand j'ai su qu'on avait ôté les panonceaux de l'empereur, quoique le peuple me demandât, j'y ai envoyé des prêtres, sans y aller moi-même, espérant que l'empereur serait pour nous. Si cela vous paraît une tyrannie, que tardez-vous à me frapper ? mes armes sont le pouvoir de m'exposer. Dans l'ancienne loi, les prêtres donnaient les royaumes et ne les prenaient pas ; et l'on dit d'ordinaire que les empereurs souhaiteraient le sacerdoce, plutôt que les prêtres ne voudraient l'empire. Maxime ne dit pas que je sois le tyran de Valentinien, lui qui se plaint que ma députation l'a empêché de passer en Italie. Il ajouta que jamais les évêques ne s'étaient érigés en tyrans, mais qu'ils en avaient souvent trouvé.

Les catholiques passèrent tout ce jour en tristesse ; seulement, des enfants qui jouaient déchirèrent les panonceaux de l'empereur. C'étaient des voiles ou banderoles qui portaient son image, pour marquer que le lieu lui appartenait. Comme la basilique était environnée de soldats, saint Ambroise ne put retourner chez lui. Il dit les psaumes avec les frères dans un oratoire enfermé dans la même enceinte que la grande église ; car les églises d'alors étaient accompagnées de plusieurs bâtiments, chambres, salles, bains, galeries : ce qui fait entendre comment le peuple y passait des jours et des nuits de suite. Il y avait des lieux où l'on pouvait manger ou dormir avec bienséance.

Le lendemain, qui était le jeudi saint, on lut, suivant la coutume, le livre de Jonas. Après qu'il fut achevé, saint Ambroise commença à prêcher en ces termes : On a lu un livre, mes frères, qui prédit que les pécheurs reviendront à la pénitence. Le peuple reçut ces paroles avec espérance que la chose allait arriver. Saint Ambroise continua de parler ; mais on vint dire que l'empereur avait fait retirer les soldats de la basilique et rendre aux marchands les amendes qu'on avait exigées d'eux. A cette nouvelle, la joie du peuple éclata par des applaudissements et de grandes actions de grâces, considérant que c'était le jour où l'Église accordait l'absolution aux pénitents.

Les soldats eux-mêmes s'empressaient à porter cette nouvelle, se jetant sur les autels et les baisant en signe de paix.

Saint Ambroise écrivit tout ce qui s'était passé en cette occasion à sa sœur, sainte Marcelline, qui était à Rome, et qui, ayant appris le commencement de la persécution, lui en écrivait souvent et avec empressement. A la fin de sa relation, il ajoute qu'il prévoit encore de plus grands mouvements. Car, dit-il, comme les comtes priaient l'empereur d'aller à l'église, il répondit : Si Ambroise vous le commande, vous me livrez pieds et mains liés. Saint Ambroise ajoute enfin : L'eunuque Calligone, préfet de la chambre, m'a fait dire : Tu méprises Valentinien de mon vivant ? Je te couperai la tête. J'ai répondu : Dieu permette que tu accomplisses ta menace ! je souffrirai en évêque, et tu agiras en eunuque <sup>1</sup>. Calligone eut, bientôt après, la tête tranchée, ayant été convaincu d'un crime infâme.

L'impératrice Justine, plus animée contre saint Ambroise, par la résistance du peuple, fit faire à Valentinien, son fils, une loi pour autoriser les assemblées des ariens. Le chancelier Bénévole refusa de dresser cette loi, parce qu'il était attaché dès l'enfance à la religion catholique, quoiqu'il ne fût pas encore baptisé. On lui promit une dignité plus relevée, s'il obéissait ; mais il répondit généreusement : Otez-moi plutôt la charge que j'ai, et me laissez l'intégrité de la foi. En disant cela, il jeta aux pieds de l'impératrice la ceinture qui était la marque de sa dignité. Il fut disgracié et se retira à Bresse, sa patrie, où il avait appris la saine doctrine par les instructions de saint Philastre. Bénévole, ayant reçu le baptême, fut un des principaux ornements de cette église et des meilleurs amis de saint Gaudence, successeur de saint Philastre. La loi pour les ariens ne laissa pas d'être composée et publiée le 23 janvier 386. Elle était conçue en ces termes : Nous donnons permission de s'assembler à ceux dont les sentiments sont conformes à l'exposition de foi faite sous Constance, d'heureuse mémoire, dans le concile de Rimini, par les évêques assemblés de tout l'empire romain, par ceux mêmes qui y résistent à présent, et confirmée à Constantinople. Il sera libre aussi de s'assembler à ceux à qui nous l'avons permis, c'est-à-dire aux catholiques ; mais ils doivent savoir que, s'ils font quelque trouble contre notre ordonnance, ils seront punis de mort comme auteurs de sédition, perturbateurs de la paix de l'Église et criminels de lèse-majesté. Ceux-là seront aussi sujets au supplice qui tenteront, par obreption ou en cachette, de se pourvoir contre la présente ordonnance. Le véritable auteur de cette loi fut Auxence, que les ariens reconnais-

<sup>1</sup> Ambr., *Epist.* 20.

saient pour évêque de Milan. Il était Scythe de nation et se nommait Mercurin ; mais, s'étant décrié pour ses crimes, il prit le nom d'Auxence, agréable aux ariens, à cause du premier Auxence, prédécesseur de saint Ambroise. Comme les ariens n'avaient dans toute l'Italie ni église, ni évêque, ni peuple, la loi n'était faite que pour tout bouleverser, désaffectionner les populations et faciliter à Maxime l'invasion qu'il méditait ; en un mot, elle était aussi impolitique qu'impie et atroce.

A l'approche du carême suivant, l'impératrice Justine demanda de nouveau la basilique Porcienne. Naboth, répondit saint Ambroise, ne voulut point livrer l'héritage de ses pères, et moi je livrerais l'héritage du Christ ? A Dieu ne plaise que je livre l'héritage de mes pères : de saint Denys, qui est mort en exil pour la foi ; de saint Eustorge, le confesseur ; de saint Myrocle et de tous les saints évêques, mes prédécesseurs !

Quelque temps après, le tribun Dalmace vint le trouver de la part de l'empereur, pour lui dire qu'il choisît des juges, comme Auxence avait fait, afin que leur cause fût jugée par l'empereur en son consistoire ou conseil d'État, lui déclarant que, s'il ne voulait s'y trouver, il eût à se rendre où il voudrait, c'est-à-dire céder à Auxence le siège de Milan. Saint Ambroise consulta les évêques qui se trouvèrent dans la ville, et ils ne furent point d'avis qu'il allât au palais ni qu'il s'exposât à ce jugement, se défiant même qu'entre les juges choisis par Auxence, il n'y eût quelque païen ou quelque juif : ce qui était vrai. Il dressa donc, par leur conseil, une remontrance à l'empereur, par laquelle il s'excuse d'obéir à cet ordre : premièrement, par l'exemple de Valentinien le père, qui avait souvent déclaré, et dans ses discours et par ses lois, que dans les causes de la foi ou des personnes ecclésiastiques, le juge ne devait pas être de moindre condition que les parties, c'est-à-dire que les évêques devaient être jugés par des évêques. Qui peut nier, ajoute-t-il, que dans les causes de la foi, les évêques ne jugent les empereurs chrétiens, bien loin d'être jugés par les empereurs ? Ensuite, parlant des juges choisis par Auxence, il dit : Qu'ils viennent à l'église, non pour être assis comme juges, mais pour écouter avec le peuple, et afin que chacun choisisse celui qu'il doit suivre. Il s'agit de l'évêque de cette église : si le peuple écoute Auxence et croit qu'il enseigne mieux, qu'il suive sa foi, je n'en serai point jaloux. Saint Ambroise parle ainsi parce qu'il était bien assuré de l'attachement de son peuple à la foi catholique.

Il insiste sur la loi qui venait d'être publiée, par laquelle il n'était plus libre de juger autrement qu'en faveur des ariens, puisqu'il était défendu, sous peine de mort, de présenter aucune requête au con-

traire. « Ce que vous avez prescrit aux autres, dit-il, vous vous l'êtes prescrit à vous-mêmes ; car l'empereur fait des lois pour les observer le premier. Voulez-vous donc que je choisisse des juges laïques, afin que, s'ils conservent la vraie foi, ils soient proscrits ou mis à mort ? Voulez-vous que je les expose à la prévarication ou au supplice ? Ambroise ne mérite pas qu'on abaisse pour lui le sacerdoce : la vie d'un seul homme n'est point comparable à la dignité de tous les évêques. »

Il déclare ensuite son horreur pour la seconde partie du concile de Rimini, et son attachement au symbole de Nicée. « C'est la foi, dit-il, que suit l'empereur Théodose, votre père ; c'est celle que tiennent les Gaules et les Espagnes. S'il faut prêcher, j'ai appris à prêcher dans l'église, comme ont fait mes prédécesseurs. S'il faut tenir une conférence sur la foi, c'est aux évêques à la tenir, comme on a fait sous Constantin, d'auguste mémoire, qui leur a laissé la liberté de juger. On l'a fait aussi sous Constance ; mais ce qui avait bien commencé, n'a pas fini de même. Car les évêques avaient d'abord consigné par écrit la vraie foi ; mais, comme quelques-uns voulaient qu'on jugeât de la foi dans le palais, ils firent en sorte de changer le jugement des évêques par des formules nouvelles. Toutefois les évêques révoquèrent aussitôt la sentence dont on abusait, et il est certain qu'à Rimini le grand nombre approuva la foi du concile de Nicée et condamna les formules ariennes. » Saint Ambroise ajoute : « Je serais allé, seigneur, à votre consistoire, vous représenter ceci de bouche, si les évêques et le peuple ne m'en eussent empêché. Et plutôt à Dieu que vous ne m'eussiez pas fait mander d'aller où je voudrais. Je sortais tous les jours, personne ne me gardait ; vous deviez alors m'envoyer où il vous plaisait ; maintenant les évêques me disent : Il y a peu de différence de laisser volontairement l'autel du Christ ou de le livrer. Plût à Dieu que je fusse assuré qu'on ne livrât point l'église aux ariens ! je m'offrirais volontiers à tout ce qu'il vous plairait ordonner de moi <sup>1</sup>. »

Après cette remontrance, saint Ambroise se retira dans l'église, où pendant quelque temps le peuple le garda jour et nuit, craignant qu'on ne l'enlevât de vive force. En effet, l'empereur envoya des compagnies de soldats, qui gardaient l'église en dehors, y laissant entrer qui voulait, mais n'en laissant sortir personne. Saint Ambroise, ainsi enfermé avec son peuple, le consolait par ses discours, dont il nous reste un des plus considérables, prononcé le dimanche des Rameaux, comme l'évangile qui avait été lu semble le montrer.

<sup>1</sup> Ambr., *Epist.* 21, edit. Bened.



Car cette seconde persécution fut excitée dans le même temps que celle de l'année précédente, c'est-à-dire vers la fin du carême. Ce sermon commence ainsi :

« Je vous vois plus troublés qu'à l'ordinaire et plus appliqués à me garder : je m'en étonne. Si ce n'est parce que vous avez vu que des tribuns m'ont ordonné, de la part de l'empereur, d'aller où je voudrais, permettant à ceux qui voudraient de me suivre ; avez-vous donc craint que je vous quittasse pour me sauver ? Mais vous avez pu remarquer ma réponse, qu'il ne m'est pas possible d'abandonner l'église, parce que je crains plus le Seigneur du monde que l'empereur de ce siècle ; que, si on me tirait de force hors de l'église, on pourrait en chasser mon corps et non pas mon esprit ; et que, s'il agissait en prince, moi je souffrirais en évêque. Pourquoi donc êtes-vous troublés ? je ne vous abandonnerai jamais volontairement ; mais je ne sais point résister à la violence. Je pourrai m'affliger, je pourrai pleurer et gémir ; mes armes sont les pleurs, contre les armes, contre les soldats et contre les Goths. Mais aussi, je ne puis ni fuir ni quitter l'église, de peur qu'on ne croie que je le fasse par la crainte d'une peine plus rigoureuse. Vous savez vous-mêmes que j'ai l'habitude de déférer aux empereurs, mais non pas de leur céder.

« On m'a proposé de livrer les vases de l'église. J'ai répondu : Que si l'on me demandait ma terre, mon or, mon argent, je l'offrirais volontiers ; mais je ne puis rien ôter au temple de Dieu, ni livrer ce que je n'ai reçu que pour le garder. Si on en veut à mon corps et à ma vie, vous devez être seulement les spectateurs du combat. Si Dieu m'y a destiné, toutes vos précautions sont inutiles. Celui qui m'aime, ne peut mieux le témoigner qu'en me laissant devenir la victime du Christ. Vous êtes troublés d'avoir trouvé ouverte une porte par où l'on dit qu'un aveugle s'est fait un passage pour retourner chez lui. Reconnaissez donc que la garde des hommes ne sert de rien. Ne vous souvenez-vous pas encore que l'on trouva, il y a deux jours, du côté gauche de la basilique, une entrée libre que vous croyiez bien fermée, et qui est demeurée ouverte pendant plusieurs nuits, nonobstant la vigilance des soldats ? N'avez donc plus d'inquiétude ; il arrivera ce que Jésus-Christ veut, et ce qui est expédient. » Sur quoi il apporte l'exemple de saint Pierre, à qui Jésus-Christ apparut à la porte de Rome, disant qu'il allait être crucifié de nouveau. Saint Ambroise ajoute : « J'attendais quelque chose de grand, le glaive ou le feu pour le nom du Christ. Eux m'offrent des délices pour souffrances. Que personne donc ne vous trouble, en disant que l'on a préparé un chariot, ou qu'Auxence a dit des paroles dures. »

Ce que saint Ambroise dit de ce chariot est expliqué par Paulin, dans sa vie. Un nommé Euthymius s'était pourvu d'une maison près de l'église, et y avait mis un chariot, pour enlever plus facilement Ambroise et l'emmener en exil. Il ambitionnait la charge de tribun, que Justine promettait à quiconque en viendrait à bout. Mais une année après, le même jour qu'il avait cru l'enlever, lui-même fut mis dans le même chariot et tiré de la même maison pour aller en exil, et saint Ambroise lui donna de l'argent et les autres choses nécessaires pour son voyage. Paulin rapporte encore qu'un aruspice, nommé Innocentius, monta sur le haut du toit de l'église, et y sacrifia au milieu de la nuit, pour exciter la haine du peuple contre Ambroise; mais plus il faisait de maléfices, plus le peuple s'affectionnait à la foi catholique et au saint évêque. Il envoya même des démons pour le tuer; mais ils lui rapportèrent qu'ils n'avaient pu approcher, non-seulement de sa personne, mais de la porte même de son logis, parce que toute la maison était environnée d'un feu insurmontable, qui les brûlait même de loin. Ainsi l'aruspice fut contraint de cesser ses maléfices. Lui-même raconta tout cela depuis, après la mort de l'impératrice Justine; car, étant mis à la question pour d'autres crimes, il criait que l'ange qui gardait Ambroise lui faisait souffrir de plus grands tourments, et déclara tout ce qui vient d'être dit. Un autre vint avec une épée jusqu'à la chambre de saint Ambroise, pour le tuer; mais ayant levé la main avec l'épée nue, son bras demeura étendu en l'air. Alors il confessa que Justine l'avait envoyé, et aussitôt son bras fut guéri <sup>1</sup>.

Le discours de saint Ambroise convient à ce récit; car il continue de parler ainsi à son peuple: « La plupart disaient qu'on avait envoyé des meurtriers, que j'étais condamné à mort. Je ne le crains pas, et je ne quitte point ce lieu. Car où irais-je, où tout ne soit plein de gémissements et de larmes? puisque l'on ordonne par toutes les églises de chasser les évêques catholiques, de punir de mort ceux qui résistent, de proscrire tous les officiers des villes, s'ils n'exécutent cet ordre. Et c'est un évêque qui l'écrit de sa main et qui le dicte de sa bouche! »

Il relève ensuite très-fortement la cruauté d'Auxence, auteur de cette loi, et insiste sur l'indignité du tribunal qu'il avait choisi pour juger la cause de la foi: l'empereur, qui n'était qu'un jeune catéchumène, et quatre ou cinq païens. Puis il ajoute: « L'année dernière, quand je fus appelé au palais, en présence des grands et du consistoire, lorsque l'empereur voulait nous ôter une basilique, fus-

<sup>1</sup> Paulin., *Vita Ambr.*, n. 12-20.

je ébranlé à la vue de la cour ? ne conservai-je pas la fermeté sacerdotale ? Ne se souvient-on pas que, quand le peuple sut que j'étais allé au palais, il accourut avec un tel effort, qu'on ne put l'arrêter, et qu'un comte militaire étant sorti avec des gens armés pour chasser cette multitude, tous s'offrirent à la mort pour la foi du Christ ? Ne me pria-t-on pas de parler au peuple pour l'apaiser, et de donner parole qu'on ne prendrait point la basilique ? On me demanda cet office comme une grâce ; et quoique j'eusse ramené le peuple, on voulut me charger de la haine de ce concours vers le palais. On veut m'attirer encore cette haine ; je crois devoir la modérer, mais sans la craindre. — Qu'avons-nous donc répondu à l'empereur, qui ne soit conforme à l'humilité ? S'il demande un tribut, nous ne le refusons pas : les terres de l'Église payent tribut. Si l'empereur désire nos terres, il peut les prendre, aucun de nous ne s'y oppose ; je ne les donne pas, mais je ne les refuse pas : la contribution du peuple est plus que suffisante pour les pauvres. On nous reproche l'or que nous leur distribuons : loin de le nier, j'en fais gloire ; les prières des pauvres sont ma défense ; ces aveugles, ces boiteux, ces vieillards sont plus forts que les guerriers les plus robustes. Nous rendons à César ce qui est de César, et à Dieu ce qui est de Dieu : le tribut est de César, l'Église est de Dieu. Personne ne peut dire que ce soit manquer de respect à l'empereur ; qu'y a-t-il de plus à son honneur que de le nommer fils de l'Église ? L'empereur est dans l'Église, non pas au-dessus <sup>1</sup> ! »

Dieu même donna une consolation sensible à l'église de Milan en révélant à saint Ambroise les reliques de saint Gervais et de saint Protas, frères et martyrs, dont on avait oublié depuis longtemps les noms et le lieu de leur sépulture. Pendant le fort de la persécution de Justine, saint Ambroise ayant dédié la basilique, que l'on nomme encore de son nom l'Ambrosienne, le peuple lui demanda tout d'une voix de la dédier comme basilique romaine. C'était une autre église de Milan, qu'il avait consacrée auprès de la porte Romaine, en l'honneur des apôtres. Saint Ambroise répondit : « Je le ferai, si je trouve des reliques des martyrs ; » et aussitôt il sentit une ardeur, comme d'un heureux présage. En effet, Dieu lui révéla en songe que les corps de saint Gervais et de saint Protas étaient dans la basilique de saint Félix et de saint Nabor. Malgré la crainte de son clergé, il fit ouvrir la terre devant la balustrade qui environnait les sépulcres des martyrs. Il trouva des signes convenables : peut-être quelques palmes gravées, ou quelque instrument de leur supplice. Il fit venir des

<sup>1</sup> *Serm. cont. Aux.*

possédés pour leur imposer les mains ; mais avant qu'il eût commencé, une possédée fut saisie du démon et étendue contre terre à l'endroit où reposaient les martyrs que l'on cherchait. Ayant découvert leurs sépulcres, on trouva deux hommes qui parurent plus grands que l'ordinaire, tous les os entiers, beaucoup de sang, la tête séparée du corps. On les arrangea, remettant chaque os à sa place ; on les couvrit de quelques vêtements et on les mit sur des brancards. Ils furent ainsi transportés vers le soir à la basilique de Fauste, où l'on célébra les veilles toute la nuit, et plusieurs possédés reçurent l'imposition des mains. Ce jour et le suivant, il y eut un très-grand concours de peuple. Alors les vieillards se ressouvinrent d'avoir ouï autrefois les noms de ces martyrs, et d'avoir vu l'inscription de leur tombeau. Le lendemain, les reliques furent transférées à la basilique Ambrosienne.

Il y avait à Milan un aveugle nommé Sévère, connu de toute la ville, boucher de son métier avant la perte de sa vue, et aveugle depuis plusieurs années. Celui-ci entendant le bruit de la joie publique, en demanda le sujet, et, l'ayant appris, il se leva promptement et se fit mener auprès des corps saints. Y étant arrivé, il obtint qu'on le laissât approcher pour toucher d'un mouchoir le brancard où ils reposaient. Aussitôt qu'il eût appliqué le mouchoir sur ses yeux, ils furent ouverts et il revint sans guide. Ce miracle se fit en présence d'une infinité de peuple, et entre autres de saint Augustin, qui était alors à Milan, et qui en rend témoignage en plusieurs endroits de ses œuvres. Sévère, ayant ainsi recouvré la vue, ne voulut plus l'employer que pour Dieu, et passa le reste de ses jours à le servir dans la basilique Ambrosienne, où étaient les corps des martyrs. Il vivait encore quand Paulin écrivit la vie de saint Ambroise.

Cette translation fut accompagnée d'un grand nombre d'autres miracles : de possédés délivrés, de malades guéris en touchant de leurs mains les vêtements qui couvraient les saints, quelques-uns par leur ombre seule. On jetait quantité de mouchoirs et d'habits sur les saintes reliques, et on les gardait comme des remèdes aux maladies. C'est saint Ambroise lui-même qui le témoigne dans un de ses sermons qu'il fit à cette occasion.

Car, après que les saintes reliques furent arrivées à la basilique Ambrosienne, il parla au peuple sur cette joie publique et ces miracles. Il rend grâces à Jésus-Christ d'avoir donné à son Église un tel secours, dans un temps où elle en avait tant besoin, et déclare qu'il ne veut point d'autres défenseurs. Il dit ensuite : « Mettons ces victimes triomphales au même lieu où Jésus-Christ est hostie. Mais lui sur l'autel, lui qui a souffert pour tous ; eux sous l'autel, eux qui ont

été rachetés par ses souffrances. C'est le lieu que je m'étais destiné ; car il est juste que le prêtre repose où il a coutume d'offrir ; mais je cède le côté droit à ces victimes sacrées. » Il voulait sur l'heure enterrer les saintes reliques ; mais le peuple demanda, par ses cris, qu'il différât jusqu'au dimanche cette cérémonie, que l'on appelait la déposition. Enfin, saint Ambroise obtint qu'elle se ferait le jour suivant. Il fit un second sermon, dont le principal sujet fut de répondre aux calomnies des ariens ; car, encore que ces miracles arrêtaient au dehors l'effort de la persécution, la cour de Justine s'en moquait dans le palais. Ils disaient qu'Ambroise avait suborné, par argent, des hommes qui feignaient d'être possédés, et ils niaient que ces corps que l'on avait trouvés fussent de vrais martyrs. Saint Ambroise leur répond par l'évidence des faits, dont tout le peuple était témoin, et insiste principalement sur le miracle de l'aveugle. « Je demande, ajouta-t-il, ce qu'ils ne croient pas ? Est-ce, que les martyrs puissent secourir quelqu'un ? Ce n'est pas croire à Jésus-Christ ; car il a dit : Vous ferez des choses plus grandes. Quel est donc l'objet de leur envie ? Est-ce moi ? mais ce n'est pas moi qui fais les miracles. Sont-ce les martyrs ? ils montrent donc que la créance des martyrs est différente de la leur : autrement ils ne seraient pas jaloux de leurs miracles. » Ce sont les paroles de saint Ambroise.

Il écrivit à sa sœur sainte Marcelline ce qui s'était passé à l'invention et la translation de ces saints martyrs, et joignit à sa lettre les deux sermons qu'il avait faits en cette occasion <sup>1</sup>. Pour confondre davantage les ariens, un homme d'entre la multitude fut tout à coup saisi d'un esprit immonde, et commença à crier : Que ceux-là étaient tourmentés comme lui, qui niaient les martyrs ou qui ne croyaient pas à l'unité de la Trinité qu'enseignait Ambroise. Les ariens le prirent et le noyèrent dans un canal. Un d'entre eux, des plus ardents à la dispute et des plus endurcis, rendit témoignage qu'étant dans l'église, comme saint Ambroise prêchait, il avait vu un ange qui lui parlait à l'oreille, en sorte qu'il ne semblait faire que rapporter au peuple les paroles de l'ange. L'arien qui avait eu cette vision se convertit, et commença à défendre la foi qu'il avait combattue <sup>2</sup>.

Ainsi, à force de miracles, les ariens furent réduits à se taire, et l'impératrice contrainte à laisser en paix saint Ambroise. La crainte de l'empereur Maxime y contribua peut-être aussi pour quelque chose ; car il écrivit une lettre à l'empereur Valentinien, pour l'exhorter à faire cesser cette persécution. Il lui représente que, s'il ne voulait conserver la paix avec lui, il ne lui donnerait pas un tel avis, puisque

<sup>1</sup> *Epist.* 22. — <sup>2</sup> *Paulin., Vita.*

cette division serait utile à ses intérêts. Il lui fait voir le danger de changer la foi établie depuis tant de siècles. « Toute l'Italie, dit-il, croit ainsi, l'Afrique, la Gaule, l'Aquitaine, toute l'Espagne; Rome enfin, qui tient la principauté même en cette matière, c'est-à-dire dans la religion comme dans l'empire. Valentinien, votre père, de vénérable mémoire, a fidèlement gouverné l'empire avec cette foi. Comment donc les évêques qui l'étaient déjà de son temps, qui continuent de croire et d'enseigner la même doctrine qu'alors, sont-ils maintenant déclarés sacrilèges, assiégés dans leurs basiliques, menacés d'amendes et de mort? Croyez-vous donc pouvoir renverser une religion enracinée dans les âmes, et que Dieu même a établie? A combien de discordes et de séditions n'est-ce pas donner lieu <sup>1</sup>? » Enfin, saint Ambroise et les évêques catholiques demeurèrent en repos.

Une autre gloire fut donnée à saint Ambroise dans ce temps : ce fut de convertir et de baptiser un homme qui devait être la gloire même de l'Église, l'oracle du monde chrétien, et un modèle des vertus les plus pures ; un homme qui dès lors était un miracle de la grâce ; en un mot, saint Augustin.

Il était né le 13 novembre 354, dans la petite ville de Tagaste, près de Madaure et d'Hippone dans la Numidie, l'Algérie actuelle. Ses parents étaient de condition honnête : son père, membre du corps municipal, se nommait Patrice ; sa mère, Monique. Ils eurent grand soin de le faire instruire des lettres humaines, et tout le monde remarquait en lui un esprit excellent et des dispositions merveilleuses pour les sciences. Étant tombé malade en son enfance et en péril de mort, il demanda le baptême, ayant déjà été fait catéchumène par le signe de la croix et le sel. Sa mère, pieuse et fervente chrétienne, disposait tout pour la cérémonie ; mais tout à coup il se porta mieux, et son baptême fut différé. Il étudia d'abord à Madaure la grammaire et la rhétorique jusqu'à l'âge de seize ans, que son père le fit revenir à Tagaste, et l'y retint un an, pendant qu'il préparait les choses nécessaires pour l'envoyer achever ses études à Carthage ; car la passion de faire étudier ce fils lui faisait faire des efforts au-dessus de sa fortune, qui était médiocre. Pendant ce séjour de Tagaste, le jeune Augustin, méprisant les sages conseils de sa mère, commença de se laisser emporter aux amours déshonnêtes, invité par l'oisiveté et par la complaisance de son père, qui n'était pas encore chrétien. Mais il le fut avant sa mort, qui arriva peu de temps après. Augustin, étant arrivé à Carthage, se plongea de plus

<sup>1</sup> Labbe, t. 2, col. 1031. Theod., l. 5, c. 14.

en plus dans la passion des femmes, qu'il fomentait par les spectacles des théâtres. Il ne laissait pas de demander à Dieu la chasteté ; mais, ajoutait-il, que ce ne soit pas encore de sitôt. Cependant il avançait avec grand succès dans ses études, qui avaient pour but d'arriver aux charges et aux magistratures ; car l'éloquence en était alors le chemin. Entre les ouvrages de Cicéron, qu'il étudiait, il lut l'*Hortensius*, que nous n'avons plus, et qui était une exhortation à la philosophie. Il en fut touché, et commença dès lors, à l'âge de dix-neuf ans, à mépriser les vaines espérances du monde et à désirer la sagesse et les biens immortels. Ce fut le premier mouvement de sa conversion <sup>1</sup>.

La seule chose qui lui déplaisait dans les philosophes, c'est qu'il n'y trouvait point le nom de Jésus-Christ, qu'il avait reçu avec le lait de sa mère, et qui avait fait dans son cœur une profonde impression. Il voulut donc voir les saintes Écritures ; mais la simplicité du style l'en dégoûta, habitué qu'il était à l'élégance de Cicéron. Alors il tomba entre les mains des manichéens, qui, ne parlant que de Jésus-Christ, du Saint-Esprit et de la vérité, le séduisirent par leurs discours pompeux, lui donnèrent du goût pour leurs rêveries et de l'aversion pour l'Ancien Testament. Cependant sa mère, plus affligée que si elle l'avait vu mort, ne voulait plus manger avec lui ; mais elle fut consolée par un songe. Elle se vit sur une règle de bois ; et un jeune homme resplendissant, qui venait à elle d'un visage riant, lui demandant la cause de sa douleur, elle répondit qu'elle pleurait la perte de son fils. Voyez, lui dit-il, il est avec vous ! En effet, elle le vit auprès d'elle sur la même règle. Elle raconta ce songe à Augustin, qui lui dit : C'est que vous serez ce que je suis. Mais elle répondit sans hésiter : Non ; car on ne m'a pas dit : Tu seras où il est, mais il sera où tu es. Depuis ce temps elle logea et mangea avec lui comme auparavant <sup>2</sup>.

Elle s'adressa à un saint évêque, et le pria de parler à son fils. L'évêque répondit : Il est encore trop indocile et trop enflé de cette hérésie qui lui est nouvelle. Laissez-le, et contentez-vous de prier pour lui ; il verra, en lisant, quelle est cette erreur. Moi, qui vous parle, en mon enfance je fus livré aux manichéens par ma mère, qu'ils avaient séduite ; j'ai non-seulement lu, mais transcrit presque tous leurs livres, et, de moi-même, je me suis désabusé. La mère ne se rendit point à ces paroles du saint évêque ; et comme, pleu-

<sup>1</sup> Voir la *Vie de S. Augustin*, par son ami Possidius, évêque de Calame, c. 1, et ses *Confessions*, l. 1, c. 11 ; l. 2, c. 3 ; l. 3, c. 1 ; l. 8, c. 7 ; l. 3, c. 4. — <sup>2</sup> *Ibid.* l. 3, c. 5, 6, 11.

rant abondamment, elle continuait à le presser de parler à son fils, l'évêque lui répondit avec quelque humeur : Allez, il est impossible que le fils de tant de larmes périsse ! Ce qu'elle reçut comme un oracle du ciel. Son fils, toutefois, demeura neuf ans manichéen, depuis l'âge de dix-neuf ans jusqu'à vingt-huit <sup>1</sup>.

Ayant achevé ses études, il enseigna, dans sa ville de Tagaste, la grammaire et ensuite la rhétorique. Un aruspice lui offrit de lui faire gagner le prix dans une dispute de poésie, moyennant quelques sacrifices d'animaux ; mais il le rejeta avec horreur, ne voulant avoir aucun commerce avec les démons. Toutefois il ne faisait point difficulté de consulter les astrologues et de lire leurs livres. Mais il en fut détourné par un sage vieillard, nommé Vindicien, médecin fameux, qui avait reconnu, par son expérience, la vanité de cette étude. Augustin avait alors un ami intime, qu'il avait rendu manichéen ; car il s'appliquait aussi à séduire les autres. Cet ami tomba malade et demeura longtemps sans connaissance : comme on désespérait de sa vie, on le baptisa. Quand il fut revenu à lui, Augustin voulut se moquer du baptême qu'il avait reçu en cet état ; mais le malade rejeta ce discours avec horreur, et lui dit, avec une liberté inattendue, que, s'il voulait être son ami, il ne devait plus lui tenir un pareil langage. Il mourut peu de jours après, fidèle à la grâce. Augustin, qui l'aimait comme un autre lui-même, fut inconsolable de sa mort. Il avait environ vingt-six ans, quand il écrivit deux ou trois livres *De la Beauté et de la Bienséance*, mais qui ne sont pas venus jusqu'à nous <sup>2</sup>.

Il découvrit vers ce temps que, sous le masque de la piété, ceux d'entre les manichéens qu'on nommait les saints et les élus, cachaient les mœurs les plus dépravées. Il en cite plusieurs scandales publics. En même temps il commençait à se dégoûter des fables qu'ils racontaient, principalement sur le système du monde, la nature des corps célestes et des éléments. Ces connaissances, disait-il, ne sont pas nécessaires pour la religion ; mais il est nécessaire de ne pas mentir et ne pas se vanter de savoir ce qu'on ne sait pas, principalement quand on veut passer, comme Manès, pour être conduit par le Saint-Esprit. Il goûtait beaucoup mieux les raisons que les mathématiciens et les philosophes rendaient des éclipses, des solstices et du cours des astres <sup>3</sup>.

Il y avait un évêque manichéen nommé Fauste, vanté par ceux de sa secte comme un homme merveilleux et parfaitement instruit

<sup>1</sup> *Conf.*, l. 12, et l. 4, c. 1. — <sup>2</sup> *Ibid.*, l. 4, c. 3 ; l. 7, c. 6 ; l. 4, c. 4. — <sup>3</sup> *Ibid.*, l. 5, c. 3.



de toutes les sciences. Après qu'il eut été longtemps attendu, il vint enfin à Carthage, où Augustin enseignait la rhétorique. Il trouva un homme agréable et beau parleur, mais qui ne disait au fond que ce que disaient les autres manichéens ; seulement il l'expliquait avec plus de facilité et de grâce. Augustin cherchait autre chose et avait l'esprit trop solide pour se payer de l'extérieur. Toute la science de Fauste était d'avoir lu quelques oraisons de Cicéron, très-peu de Sénèque, et ce qu'il y avait des livres des manichéens écrits en latin. Mais quand Augustin voulut approfondir avec lui le cours du soleil, de la lune et des autres corps célestes, Fauste lui avoua de bonne foi qu'il n'avait pas étudié ces questions. Augustin, voyant le peu de satisfaction qu'il avait tiré du plus fameux docteur des manichéens, s'en dégoûta tout à fait dès lors, à l'âge de vingt-neuf ans <sup>1</sup>.

A cette époque, on lui persuada d'aller enseigner à Rome, où les écoliers étaient plus raisonnables qu'à Carthage. Il s'embarqua malgré sa mère, et la trompa, sous prétexte d'aller accompagner un ami jusqu'à la mer. Arrivé à Rome, il tomba malade d'une fièvre qui le mit à l'extrémité ; mais il ne demanda point le baptême. Il était logé chez un manichéen, et il continuait de les fréquenter, retenu par des liaisons d'amitié ; mais il n'espérait plus de trouver la vérité parmi eux, et ne s'avisait pas de la chercher dans l'Église catholique, tant il était prévenu contre sa doctrine. Il commença donc à penser que les philosophes académiciens, qui doutaient de tout, pourraient bien être les plus sages, et il reprenait son hôte de la trop grande foi qu'il ajoutait aux fables des manichéens. Cependant la ville de Milan envoya demander à Symmaque, préfet de Rome, un professeur de rhétorique, et, par le crédit des manichéens, Augustin obtint cette place, après avoir fait preuve de sa capacité par un discours. Ainsi il vint à Milan, en 384, dans sa trentième année <sup>2</sup>.

Saint Ambroise le reçut avec une bonté paternelle, qui commença à lui gagner le cœur. Augustin écoutait assidûment ses sermons, seulement pour la beauté du style et pour voir si son éloquence répondait à sa réputation. Il était charmé de la suavité de son langage, plus savant que celui de Fauste, mais avec moins de grâce dans le débit. Il ne faisait d'abord aucune attention aux choses que disait saint Ambroise ; mais insensiblement, et sans qu'il y prît garde, les choses entraient dans l'esprit avec les paroles, et il vit que la doctrine catholique était au moins soutenable. Il résolut tout à fait de quitter les manichéens et de demeurer, en qualité de caté-

<sup>1</sup> *Conf.*, l. 5, c. 6. — <sup>2</sup> *Ibid.*, l. 5, c. 8, 9, 10, 13.

chumène, comme il était, dans l'Église que ses parents lui avaient recommandée, c'est-à-dire dans l'Église catholique, jusqu'à ce que la vérité lui parût plus clairement <sup>1</sup>.

Sainte Monique était venue le trouver avec une telle foi, qu'en passant la mer, elle consolait les mariniers, même dans les plus grands périls, par l'assurance que Dieu lui avait donnée qu'elle arriverait près de son fils. Quand il lui eut dit qu'il n'était plus manichéen, mais qu'il n'était pas encore catholique, elle n'en fut point surprise ; mais elle lui répondit tranquillement qu'elle s'assurait de le voir fidèle catholique avant qu'elle sortit de cette vie. Cependant elle continuait ses prières et était attachée aux discours de saint Ambroise, qu'elle aimait comme un ange de Dieu, sachant qu'il avait amené son fils à cet état de doute qui devait être la crise de son mal. Comme elle avait accoutumé, en Afrique, d'apporter aux églises des martyrs du pain, du vin et des viandes, elle voulait faire de même à Milan ; mais le portier de l'église l'en empêcha, et lui dit que l'évêque l'avait défendu. Elle obéit aussitôt, sans aucun attachement à sa coutume. Saint Ambroise, au reste, avait aboli ces repas dans les églises, parce qu'au lieu des anciennes agapes sobres et modestes, ce n'était plus que des occasions de débauche. Il aimait, de son côté, sainte Monique pour sa piété et ses bonnes œuvres, et souvent il félicitait Augustin d'avoir une telle mère ; car toute sa vie avait été vertueuse. Elle était née dans une famille chrétienne, où elle avait eu une bonne éducation. Elle avait été parfaitement soumise à son mari, souffrant ses débauches et ses emportements avec une patience qui servait d'exemple aux autres femmes, et elle le gagna à Dieu sur la fin de sa vie. Elle avait un talent particulier de réunir les personnes divisées. Depuis qu'elle fut veuve, elle se donna toute aux œuvres de piété ; elle faisait de grandes aumônes, servait les pauvres, ne manquait aucun jour à l'oblation du saint autel, ni à venir deux fois à l'église, le matin et le soir, pour entendre la parole de Dieu et faire ses prières, qui étaient toute sa vie. Dieu se communiquait à elle par des visions et des révélations ; elle savait les distinguer des songes et des pensées naturelles. Telle était sainte Monique, au rapport de saint Augustin <sup>2</sup>.

Lui estimait saint Ambroise heureux, selon le monde, voyant comme il était honoré des personnes les plus puissantes ; mais il ne pouvait l'entretenir à loisir, comme il aurait voulu, pour lui faire connaître les agitations de son âme, à cause de la foule de ceux qui venaient le trouver pour diverses affaires, et il n'osait l'interrompre

<sup>1</sup> *Conf.*, l. 5, c. 14. — <sup>2</sup> *Ibid.*, l. 6, c. 1, 2 ; l. 9, c. 8, 9, 13 ; l. 5, c. 9.

dans le reste du temps que le saint évêque donnait à la lecture. Souvent, dit-il, quand nous étions chez lui, car ce n'était point l'usage d'empêcher personne d'entrer ni de l'avertir, nous le voyions lisant tout bas ; et, après être demeurés longtemps assis en silence, nous nous retirions, jugeant qu'il ne voulait pas être interrompu dans ce peu de temps qu'il avait pour se remettre l'esprit et la voix. Je l'entendais prêcher au peuple tous les dimanches. Je reconnaisais de plus en plus que l'on pouvait dissiper toutes les calomnies dont les imposteurs attaquaient les livres divins. Les manichéens m'avaient promis la science, et ne m'avaient donné que des fables absurdes ; ne pouvant les démontrer, ils voulaient m'obliger à les croire, eux qui se moquaient de l'obligation de croire parmi les catholiques. Je commençais à sentir que la doctrine catholique n'avait pas si grand tort de commencer par la foi. Je m'aperçus que je croyais une infinité de choses que je n'avais pas vues, et que, qui ne les croirait pas, n'agirait jamais ; qu'en particulier je ne savais de quels parents j'étais né, que parce que je croyais ce qu'on m'en disait. Enfin, je me persuadai qu'il y avait du mal, non pas à croire, mais à ne croire pas aux livres divins, si puissamment autorisés parmi presque toutes les nations <sup>1</sup>.

Il avait avec lui deux amis intimes, Alypius et Nébridius. Alypius était né comme lui à Tagaste, où ses parents tenaient le premier rang. Il était plus jeune qu'Augustin, dont il avait été disciple à Tagaste et à Carthage. Il vint à Rome apprendre le droit, et fut ensuite assesseur du grand trésorier d'Italie. Augustin étant venu à Rome, Alypius le suivit à Milan, ne pouvant le quitter, et continua d'exercer, auprès d'autres magistrats, la même charge d'assesseur ou conseiller, avec une grande intégrité. Nébridius était d'auprès de Carthage, et il avait quitté son pays, sa mère et une belle terre qu'il possédait, pour venir à Milan vivre avec Augustin et chercher la vérité. C'était le plus grand désir de ces trois amis. Ils voulaient même vivre en commun, et ils se trouvaient environ dix, capables d'entrer dans ce dessein ; quelques-uns étaient très-riches, principalement Romanien, autre citoyen de Tagaste et parent d'Alypius, que ses affaires avaient amené à la cour. Augustin le regardait comme son patron. Il l'avait aidé dans sa jeunesse à soutenir les frais de ses études, principalement depuis la mort de son père ; il l'avait encore secouru de ses biens et de ses conseils dans toutes ses affaires. Mais ce dessein de vie commune fut rompu, parce que quelques-uns avaient déjà des femmes, d'autres comptaient en prendre. Augustin,

<sup>1</sup> *Conf.*, l. 6, c. 5.

mettant une certaine décence jusque dans ses désordres, avait pris une concubine et lui gardait la fidélité comme à une épouse légitime. Mais enfin il voulait se marier ; et sa mère avait déjà trouvé une personne qui pouvait lui convenir, mais si jeune, qu'il fallait attendre environ deux ans. Cependant sa concubine l'avait quitté et s'en était retournée en Afrique, faisant vœu de continence pour le reste de ses jours, et lui laissant un fils naturel qu'elle avait eu de lui et qu'il nommait Adéodat, c'est-à-dire Diédonné. Il n'eut pas le courage de cette pauvre femme, mais il prit une autre concubine pour le peu de temps qu'il restait jusqu'à son mariage, tant il était esclave de cette passion <sup>1</sup>.

Cependant la miséricorde divine le guérissait peu à peu. Un ouvrage de Cicéron lui avait inspiré l'amour de la sagesse : les ouvrages d'un autre philosophe lui en ouvrirent pour ainsi dire les portes. Les manichéens l'avaient accoutumé à ne concevoir Dieu que sous des images corporelles : les livres de Platon et des platoniciens, qu'il lut par hasard, lui en donnèrent des idées plus élevées et plus dignes. J'y lus, dit-il, j'y lus, non en propres termes, mais en termes équivalents, que dans le principe était le Verbe, et que le Verbe était Dieu ; que tout a été fait par lui, et que sans lui rien n'a été fait ; que l'âme de l'homme, quoiqu'elle rende témoignage de la lumière, n'est cependant pas la lumière même ; mais que c'est Dieu, le Verbe de Dieu, qui est la lumière véritable qui éclaire tout homme venant en ce monde. Mais je n'y lus pas qu'il est venu dans son domaine, et que les siens ne l'ont pas reçu, et qu'à tous ceux qui l'ont reçu et ont cru en son nom, il a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu ; mais je n'y lus pas que le Verbe s'est fait chair et qu'il a habité parmi nous ; mais je n'y lus pas qu'il s'est anéanti lui-même en prenant la forme d'esclave et se rendant obéissant jusqu'à la mort <sup>2</sup>. En un mot, il ne concevait pas encore le mystère de l'Incarnation, ne regardant Jésus-Christ que comme un homme incomparable, né miraculeusement d'une vierge, et à qui la Providence avait concilié justement une si grande autorité, pour nous apprendre à mépriser les choses temporelles, afin de mériter l'immortalité. Dès lors il saisit avidement l'Écriture sainte, particulièrement saint Paul. Les contradictions apparentes d'autrefois avaient disparu. Il vit avec joie et avec une espèce de frayeur, que les oracles divins formaient un tout harmonique. Ce qu'il avait lu de vrai ailleurs, il le retrouvait là, mais avec la grâce, mais avec l'humilité, mais avec les larmes du repentir, mais avec la confiance en la miséricorde divine.

<sup>1</sup> *Conf.*, l. 4, c. 7, 10, 14, etc. — <sup>2</sup> *Ibid.*, l. 13, c. 12.

En cet état, il s'adressa au prêtre Simplicien, qui, depuis sa jeunesse jusqu'à un âge avancé, avait vécu dans une grande piété. Il avait instruit saint Ambroise, qui l'aimait comme son père. Augustin lui raconta tout le cours de ses erreurs, et lui dit qu'il avait lu quelques livres de platoniciens, que le rhéteur Victorin avait traduits en latin. Simplicien le félicita de n'être pas tombé sur les écrits des autres philosophes, pleins de déceptions ; au lieu que ceux-ci insinuaient partout Dieu et son Verbe. Il lui raconta la conversion de Victorin même, à laquelle il avait eu tant de part. Augustin en fut sensiblement ému et désirait ardemment de l'imiter, non-seulement en recevant le baptême, mais en renonçant comme lui à la profession de la rhétorique.

Un jour qu'il était à son logis avec Alypius, un de leurs concitoyens d'Afrique, nommé Pontinien, qui avait une charge considérable à la cour, vint les trouver. Quand ils se furent assis pour s'entretenir, Pontinien aperçut sur la table de jeu un livre ; il l'ouvrit et trouva que c'était saint Paul. Il fut surpris de trouver là ce livre seul, au lieu de quelques livres des lettres humaines ; il regarda Augustin avec un souris mêlé d'admiration et de joie : car il était chrétien et faisait souvent de longues prières, prosterné devant Dieu dans l'église. Augustin lui ayant dit qu'il s'appliquait fort à ces sortes de lectures, la conversation se tourna sur saint Antoine, dont Pontinien raconta la vie, comme très-connue aux fidèles. Augustin et Alypius n'en avaient jamais ouï parler ; ils étaient surpris d'apprendre de si grandes merveilles et si récentes, et Pontinien n'était pas moins étonné qu'ils les eussent ignorées jusqu'alors. Il leur parla de la multitude des monastères qui remplissaient les déserts, et dont ils n'avaient aucune connaissance. Ils ne savaient pas même qu'à Milan, où ils étaient, il y en avait un hors des murs de la ville, sous la conduite de saint Ambroise. Enfin Pontinien leur raconta la conversion de deux officiers de l'empereur, qui, se promenant avec lui à Trèves, et ayant trouvé chez des moines la vie de saint Antoine, en furent tellement touchés, qu'ils embrassèrent sur-le-champ la vie monastique.

Tandis que Pontinien parlait, un violent combat se passait dans l'âme d'Augustin. Il y avait douze ans que la lecture de l'*Hortensius* de Cicéron l'avait excité à l'étude de la sagesse. Il avait cherché la vérité, il l'avait trouvée ; il ne lui manquait que de se déterminer, et il ne voyait plus d'excuse. Ravi d'admiration et d'amour pour tant de chrétiens généreux qu'on venait de lui faire connaître, il rougissait de ses désordres et de sa lâcheté ; il se faisait horreur à lui-même. Pontinien s'étant retiré, Augustin se lève ; et s'adressant à

Alypius lui dit avec émotion, le visage tout changé, et d'un ton de voix extraordinaire : Qu'est ceci ? que faisons-nous ? des ignorants viennent ravir le ciel, et nous, avec nos sciences, insensés que nous sommes, nous voilà plongés dans la chair et le sang ! Avons-nous honte de les suivre ? et n'est-il pas plus honteux de ne pouvoir pas même les suivre ? Alypius le regarda sans rien dire, étonné de ce changement, et le suivit pas à pas dans le jardin où l'emporta le mouvement qui l'agitait. Ils s'assirent le plus loin qu'ils purent de la maison. Augustin frémissait d'indignation et ne pouvait se résoudre à ce qui semblait ne dépendre que de sa volonté. Il s'arrachait les cheveux, il se frappait le front, il s'embrassait le genou les mains jointes. Alypius ne le quittait point, et attendait en silence l'issue de cette agitation extraordinaire. Augustin, sentant que cet orage allait se résoudre en une pluie de larmes, se leva d'auprès de lui, cherchant un lieu solitaire où pleurer à son aise. Le laissant donc où ils s'étaient assis, il alla se jeter sous un figuier, où, ne se retenant plus, il versait des torrents de larmes et criait d'une voix lamentable : Jusqu'à quand, Seigneur ! jusqu'à quand serez-vous irrité contre moi ? Oubliez mes iniquités passées ! Jusqu'à quand, jusqu'à quand dirai-je : A demain, à demain ? Pourquoi ne serait-ce pas aujourd'hui ? Pourquoi, dès ce moment, ne mettrais-je pas fin à ma turpitude ?

Au milieu de ces cris et de ces pleurs, il entendit sortir de la maison voisine une voix, comme d'un jeune garçon ou d'une fille, qui disait et répétait souvent en chantant : Prenez, lisez ! Prenez, lisez ! Soudain il changea de visage et se mit à penser en lui-même si les enfants avaient coutume de chanter, en certains jeux, quelque chose de semblable, et il ne se souvint point de l'avoir jamais remarqué. Alors il arrêta le cours de ses larmes et se leva, sans pouvoir penser autre chose, sinon que Dieu lui commandait d'ouvrir les Épîtres de saint Paul et de lire le premier endroit qu'il trouverait ; car il avait appris que saint Antoine avait été converti par une parole inattendue de l'Évangile. Il retourna donc aussitôt vers le lieu où Alypius était assis, prit le livre, l'ouvrit, et, dans le premier endroit qu'il rencontra, lut tout bas ces paroles, sur lesquelles d'abord il jeta les yeux : Ne passez pas votre vie dans les festins et l'ivrognerie, ni dans la débauche et l'impureté, ni dans les querelles et la jalousie ; mais revêtez-vous du Seigneur Jésus-Christ, et ne cherchez point à contenter la chair dans ses convoitises <sup>1</sup>. Il n'en lut pas davantage, et aussitôt toutes ses incertitudes se dissipèrent.

Ayant fermé le livre, après avoir toutefois marqué l'endroit où était

<sup>1</sup> Rom., c. 13.

le passage, il se tourna vers Alypius avec un visage tranquille, et lui dit ce qui était arrivé. Alypius voulut voir le passage; il le lut, ainsi que ces paroles, qui viennent ensuite : Recevez avec charité celui qui est encore faible dans la foi, et il se les appliqua à lui-même. Ils rentrèrent tous deux et vinrent dire cette heureuse nouvelle à sainte Monique, qui fut transportée de joie. Augustin résolut en même temps de renoncer au mariage et à toutes les espérances du siècle, et premièrement à quitter son école de rhétorique. Mais il voulut le faire sans éclat; et comme il ne restait qu'environ trois semaines jusqu'aux vacances, que l'on donnait pour les vendanges, il remit à cette époque à se déclarer. Il avait même un prétexte plausible devant le monde, parce que sa poitrine s'était échauffée cet été-là, en sorte qu'il eût été obligé de quitter sa profession, ou du moins de l'interrompre quelque temps <sup>1</sup>.

Quand il fut libre, il se retira à la campagne en un lieu nommé Cassiaque, dans la maison d'un ami nommé Vérécondus, citoyen de Milan et professeur de grammaire. Augustin s'y retira avec sa mère, son frère Navigius, son fils Adéodat, Alypius et Nébridius, et deux jeunes hommes ses disciples, Trigétius et Licentius, dont le dernier était fils de Romanien. Pendant cette retraite, il composa ses premiers ouvrages, qui sont écrits très-poliment; mais ils se sentent encore, comme il le reconnaît, de l'enflure de l'école. Le premier est contre les académiciens, qui prétendaient que tout était obscur et douteux, et que le sage ne devait rien assurer comme manifeste et certain. Plusieurs, touchés de leurs arguments, désespéraient de trouver la vérité. Saint Augustin en avait été ébranlé lui-même, et il fit ce traité, principalement pour s'affermir contre cette erreur. Il remarque que, de son temps, toutes les diverses sectes des philosophes étaient réduites en une, ayant un système composé des sentiments de Platon et d'Aristote, excepté quelques cyniques que l'amour du libertinage et la licence retenaient encore dans leurs anciennes opinions. Le second ouvrage est le *Traité de la vie heureuse*, composé d'un entretien dont il régala la compagnie comme d'un festin spirituel, le jour de sa naissance, treizième de novembre, et les deux jours suivants. Le sujet est de montrer que la vie heureuse ne se trouve que dans la connaissance parfaite de Dieu. Le troisième ouvrage est le *Traité de l'ordre*, où il examine la grande question, si l'ordre de la providence divine comprend toutes choses, bonnes et mauvaises; mais voyant que la matière était trop élevée pour ceux à qui il parlait, il se réduisit à leur parler de l'ordre des études. Le

<sup>1</sup> *Conf.*, l., c. 7, 8, etc.

quatrième ouvrage sont les *Soliloques*, où saint Augustin parle avec sa raison, comme si c'étaient deux personnes. Dans le premier livre, il cherche quel doit être celui qui veut acquérir la sagesse, et prouve à la fin que ce qui est véritablement, est immortel ; dans le second, il traite de l'immortalité de l'âme. Mais cet ouvrage demeura imparfait. Tels sont les quatre traités que saint Augustin composa à Cas-siaque, pendant sa retraite, sur la fin de l'an 386.

Les trois premiers sont les fruits des savantes conversations qu'il avait avec ses amis, et qu'il faisait en même temps écrire en notes pour en conserver ensuite ce qu'il jugerait à propos. On y voit un grand détail de la manière libre et gaie dont ils vivaient ensemble. Trigétius et Licentius, qui étaient les plus jeunes, continuaient leurs études d'humanité, et Augustin leur expliquait tous les jours, avant le souper, la moitié d'un livre de Virgile. Licentius suivait son inclination pour la poésie et faisait des vers sur la fable de Pyrame et de Thisbé, et saint Augustin travaillait à le détacher doucement de ces bagatelles. Quand le temps était beau, ils s'entretenaient assis dans une prairie ; quand le temps était mauvais, ils s'enfermaient dans le bain. Dans ces conversations, ils ne se pressaient pas de répondre ; mais souvent ils demeuraient longtemps à penser ce qu'ils devaient dire ; et quand ils croyaient s'être trop avancés, ils revenaient de bonne foi : car ce n'étaient pas de vaines disputes, pour montrer de l'esprit, mais un examen solide de la vérité. Une fois, Trigétius, s'é-tant mépris, voulait que ce qu'il avait avancé ne fût pas écrit. Li-centius insistait à le faire écrire. Saint Augustin le reprit fortement de cette émulation puérole ; et, comme Trigétius riait à son tour de la confusion de l'autre, il leur fit à tous deux une sévère réprimande, qu'il finit en leur demandant qu'ils fussent vertueux pour récompense du soin qu'il prenait de les instruire. Sainte Monique était présente à la plupart de ces conversations, entrant aisément dans tout ce qui regardait la morale et la religion, quelque relevé qu'il fût. Saint Au-gustin passait environ la moitié de la nuit à méditer ces importantes vérités, et le matin il faisait de longues prières accompagnées de lar-mes : la lecture des psaumes le toucha sensiblement.

Les vacances étant passées, il manda aux citoyens de Milan de se pourvoir d'un autre professeur d'éloquence. Il écrivit à saint Am-broise pour lui faire connaître ses égarements passés et ses disposi-tions présentes, le priant de lui indiquer ce qu'il devait lire des saintes Écritures pour se préparer au baptême. Saint Ambroise lui conseilla le prophète Isaïe ; mais saint Augustin, n'ayant pas entendu la pre-mière lecture qu'il en fit, remit à le lire quand il serait plus exercé dans le style de l'Écriture. Le temps étant venu auquel il devait don-



ner son nom entre les compétents pour se préparer au baptême, il quitta la campagne et retourna à Milan, c'est-à-dire vers le carême de l'an 387. Ce fut là qu'il écrivit le *Traité de l'Immortalité de l'âme*, qui n'était qu'un mémoire pour achever ses *Soliloques*. Il entreprit pendant ce même temps d'écrire sur les arts libéraux, c'est-à-dire la grammaire, la dialectique, la rhétorique, la géométrie, l'arithmétique et la philosophie. Il acheva le *Traité de la Grammaire* et le perdit depuis; il composa six livres *De la Musique*, qu'il n'acheva que deux ans après en Afrique. Il ne fit que commencer le reste; et nous n'avons plus, de tous ces traités, que celui *De la Musique*. Son dessein, dans ces ouvrages, était d'élever à Dieu ses amis appliqués à ces sortes d'études, et de les faire monter, par degrés, des choses sensibles aux spirituelles, comme l'on voit dans le sixième livre *De la Musique*; car, depuis sa conversion, il consacra toutes ses études au service de Dieu. Alypius se préparait aussi au baptême par une sincère humilité et un grand courage à dompter son corps, jusqu'à marcher nu-pieds pendant l'hiver en cette partie de l'Italie, pays froid pour des Africains <sup>1</sup>.

Enfin saint Augustin fut baptisé par saint Ambroise, avec son ami Alypius et son fils Adéodat, âgé d'environ quinze ans. Ils furent baptisés la veille de Pâques, qui, cette année 387, se rencontra le 25 d'avril, comme saint Ambroise le décida, étant consulté par les évêques de la province d'Émilie. Ce fut, comme l'on croit, en cette occasion que saint Ambroise fit aux nouveaux baptisés l'instruction qui compose son livre des *Mystères*, ou de ceux qui sont initiés. Il leur y explique la nature et les cérémonies des trois sacrements qu'ils venaient de recevoir : le baptême, la confirmation et l'eucharistie. Ce qu'il n'avait pu faire auparavant, parce, dit-il, que c'eût été trahir le secret des mystères, plutôt que de les expliquer.

Ce qu'il dit de l'eucharistie surtout, est admirable. Les néophytes assistaient pour la première fois au saint sacrifice. Pour en faire voir l'excellence, il leur en explique les anciennes figures, le sacrifice de Melchisédech, la manne que Dieu fit tomber dans le désert, l'eau que Moïse tira de la pierre, et prouve nettement que l'eucharistie contient le corps et le sang de Jésus-Christ. « Considère, dit-il, lequel des deux l'emporte, ou le pain des anges, ou la chair du Christ, laquelle est le corps de la vie même. La première manne descendait du ciel; celle-ci est au-dessus du ciel, elle est du maître des cieus. Aux anciens, l'eau coula d'un rocher; à toi, le sang coule du Christ : l'eau les désaltéra pour quelques heures, le sang te purifie pour l'éternité.

<sup>1</sup> Aug., *Conf.* Tillemont, Fleury, Ceillier.

Autant la lumière l'emporte sur l'ombre, la vérité sur la figure, autant le corps du Créateur l'emporte sur la manne du ciel. Tu diras peut-être : Je vois autre chose ; comment m'assurez-vous que je reçois le corps du Christ ? — Moïse a changé un bâton en serpent ; il a changé en sang et puis rétabli dans leur état naturel les fleuves de l'Égypte ; il a fait jaillir l'eau du rocher. Que si la bénédiction d'un homme a pu changer la nature , que dirons-nous de la bénédiction divine, où les paroles du Sauveur opèrent ? Car le sacrement que vous recevez a été produit par les paroles du Christ. Que si la parole d'Élie a pu faire descendre le feu du ciel , la parole du Christ ne pourra-t-elle pas changer la nature des éléments ? Vous avez lu dans la création de l'univers : Il a dit, et tout a été fait. La parole du Christ aura donc pu faire de rien ce qui n'était pas ; et elle ne pourra pas changer les choses qui sont en ce qu'elles n'étaient pas ? Mais pourquoi des arguments ? Servons-nous de l'exemple de son incarnation. Est-ce selon l'ordre naturel que le Seigneur Jésus est né de Marie ? N'est-il pas évident que c'est par un prodige au-dessus de la nature qu'une vierge est devenue mère ? Or , le corps que nous consacrons est le même qui est né de la Vierge. Pourquoi donc y chercher l'ordre naturel ? C'est la vraie chair du Christ qui a été crucifiée et ensevelie ; c'est donc vraiment aussi le sacrement de sa chair. Le Seigneur Jésus le proclame lui-même : *Ceci est mon corps*. Avant la consécration qui se fait par ces paroles célestes, on donne à cela un autre nom ; mais après la consécration , le corps y est signalé. Lui-même dit que ce qui est dans le calice, est son sang. Avant la consécration, cela s'appelle d'un autre nom ; mais après la consécration, on l'appelle sang : et vous répondez *amen*, c'est-à-dire cela est vrai. Ce que dit la bouche, que l'esprit le confesse ! ce que la parole proclame, que le cœur le sente ! Le Christ est dans ce sacrement, parce que c'est le corps du Christ. Ce n'est donc pas une nourriture corporelle, mais spirituelle. Car le corps de Dieu est un corps spirituel <sup>1</sup>. » Enfin saint Ambroise, au milieu de ses instructions, recommande aux nouveaux fidèles le secret des mystères.

Le cardinal Maï a retrouvé l'explication du symbole aux néophytes par saint Ambroise, ainsi qu'une lettre du même Père à saint Jérôme, sur la foi. Le symbole, marque du chrétien, est un abrégé de la foi, composé par les apôtres. Avant de le réciter , les néophytes se signaient, faisaient le signe de la croix sur eux-mêmes. Saint Ambroise, dans sa courte explication , en donne l'ordre jusqu'à deux fois <sup>2</sup>. Le symbole est en douze articles, suivant les douze apôtres qui le com-

<sup>1</sup> Ambr., *De Myst.*, n. 48-58. — <sup>2</sup> *Signate vos*.

posèrent. En Orient, on y ajouta quelques mots pour réfuter plus directement les nouvelles hérésies. Mais, dit saint Ambroise, l'Église romaine, où siégea Pierre, le premier des apôtres, et où il apporta cette commune sentence, n'y a rien ajouté. A Milan, on suivait le symbole de l'Église romaine. Il était encore défendu de l'écrire. Mais saint Ambroise recommande de le redire et de le méditer souvent dans son cœur, et il donne cette répétition comme un remède puissant contre les maux de l'âme et même du corps <sup>1</sup>.

La lettre à saint Jérôme explique les mêmes vérités principales : l'unité de la nature divine, la Trinité des personnes, la divinité consubstantielle du Verbe, la réalité, la nature et le but de l'Incarnation. La grandeur de la matière invite à nous étendre ; mais, auprès de votre érudition, de longs développements ne sont pas nécessaires. Chez vous est Bethléhem, où a resplendi le salutaire enfantement de la Vierge, que, faute de place dans l'hôtellerie, reçut la crèche, enveloppé de langes. Chez vous a été manifestée par les anges, adorée par les mages, et persécutée par Hérode, l'enfance du Sauveur. Chez vous est le lieu, où d'enfant il est devenu adolescent, et d'adolescent homme parfait, suivant les progrès du corps, apaisant la faim par la nourriture, prenant le repos du sommeil, témoignant sa compassion par les larmes, et éprouvant les angoisses de la crainte. Car c'est un seul et le même qui dans la forme de Dieu opère des miracles d'une grande puissance. Or, pour réparer la vie de tous, il a pris sur lui la cause de tous : et l'obligation de l'antique cédule, il l'a effacée, en payant pour tous ce que seul entre tous il ne devait pas ; afin que, comme par la faute d'un seul, tous étaient devenus pécheurs, de même aussi, par l'innocence d'un seul, tous devinssent innocents... Mais d'expliquer plus clairement le mystère de la foi, et de confondre la perversité hérétique, c'est affaire à vous, excellent père Jérôme. La seule chose que je vous demande et que je vous supplie de m'accorder, c'est de vous souvenir fréquemment de moi, invincible soldat du Christ. Ainsi soit-il <sup>2</sup>.

Saint Augustin, après son baptême, ayant examiné en quel lieu il pourrait servir Dieu plus utilement, résolut de retourner en Afrique avec sa mère, son fils, son frère et un jeune homme nommé Évodius. Il était aussi de Tagaste ; étant agent de l'empereur, il se convertit, reçut le baptême avant saint Augustin, et quitta son emploi pour servir Dieu. Quand ils furent arrivés à Ostie, ils s'y reposèrent du long chemin qu'ils avaient fait depuis Milan, et se préparaient à s'embarquer. Un jour saint Augustin et sa mère, appuyés ensemble

<sup>1</sup> Mai, *Scriptor. veter.*, t. 7. p. 156-158. — <sup>2</sup> *Ibid.*, p. 159-161.

sur une fenêtre qui regardait le jardin de la maison, s'entretenaient avec une douceur extrême, oubliant tout le passé et portant leurs pensées sur l'avenir. Ils cherchaient quelle serait la vie éternelle des saints. Ils s'élevèrent au-dessus de tous les plaisirs des sens ; ils parcoururent par degrés tous les corps, le ciel même et les astres. Ils vinrent jusqu'aux âmes ; et, passant toutes les créatures, même spirituelles, ils arrivèrent à la sagesse éternelle, par laquelle elles sont, et qui est toujours, sans différence de temps. Ils y atteignirent un moment de la pointe de l'esprit, et soupirèrent d'être obligés de revenir au bruit de la voix, où la parole commence et finit. Alors sa mère lui dit : Mon fils, pour ce qui me regarde, je n'ai plus aucun plaisir en cette vie. Je ne sais ce que je fais ici encore, ni pourquoi j'y suis. La seule chose qui me faisait souhaiter d'y demeurer, était de vous voir chrétien catholique avant de mourir. Dieu m'a donné plus ; je vous vois consacré à son service, ayant méprisé la félicité terrestre.

Environ cinq jours après, elle tomba malade de la fièvre. Pendant sa maladie, elle s'évanouit un jour ; et comme elle fut revenue, elle regarda Augustin et son frère Navigius, et leur dit : Où étais-je ? Puis, les voyant saisis de douleur, elle ajouta : Vous laisserez ici votre mère. Navigius témoignait souhaiter qu'elle mourût plutôt dans son pays. Mais elle le regarda d'un œil sévère, comme pour le reprendre, et dit à Augustin : Voyez ce qu'il dit ! Enfin, s'adressant à tous deux : Mettez ce corps, dit-elle, où il vous plaira, ne vous en inquiétez point. Je vous prie seulement de vous souvenir de moi à l'autel du Seigneur, quelque part que vous soyez. Elle mourut le neuvième jour de sa maladie, dans la cinquante-sixième année de son âge, et la trente-troisième de saint Augustin ; c'est-à-dire la même année de son baptême, 387.

Sitôt qu'elle eut rendu l'esprit, Augustin lui ferma les yeux. Le jeune Adéodat poussa des cris en pleurant ; mais tous les assistants le firent taire, ne voyant aucun sujet de larmes dans cette mort, et Augustin retint les siennes en se faisant beaucoup de violence. Évodius prit le psautier, et commença à chanter le psaume centième : Je chanterai à votre louange, ô Seigneur, la miséricorde et la justice ! Toute la maison répondait, et aussitôt il s'y assembla quantité de personnes pieuses de l'un et de l'autre sexe. On porta le corps ; on offrit pour la défunte le sacrifice de notre rédemption ; on fit encore des prières auprès du sépulcre, selon la coutume, en présence du corps, avant que de l'enterrer. Saint Augustin ne pleura point pendant toute la cérémonie ; mais enfin, la nuit, il laissa couler ses larmes pour soulager sa douleur. Il pria pour sa mère, comme il faisait

encore longtemps après, en écrivant toutes les circonstances de cette mort dans le livre de ses *Confessions* ; il prie les lecteurs de se souvenir, au saint autel, de Monique, sa mère, et de son père, Patrice <sup>1</sup>.

Après la mort de sa mère, saint Augustin revint d'Ostie à Rome, où il séjourna le reste de l'année 387 et toute l'année 388. Ses premiers travaux depuis son baptême furent pour la conversion des manichéens, dont il venait de quitter les erreurs. Il ne pouvait souffrir l'insolence avec laquelle ces imposteurs vantaient leur prétendue continence et leurs abstinences superstitieuses, pour tromper les ignorants et calomnier l'Église. Il composa donc deux livres : le premier, *De la Morale et des Mœurs de l'Église catholique* ; le second, *De la Morale et des Mœurs des manichéens*. Voici la substance du premier.

L'ordre naturel pour apprendre, est que l'autorité précède la raison. Toutefois, par condescendance pour ses adversaires, il suivra la méthode inverse. Tout le monde veut être heureux. Le bonheur consiste à connaître, aimer et posséder le souverain bien. Le souverain bien du corps, est l'âme. Le souverain bien de l'âme, est ce qui la rend meilleure, c'est Dieu. Mais comment suivre qui l'on ne voit pas ? comment suivre Dieu ? En observant les préceptes des sages. La raison ne va que jusque-là. Mais alors se présente cette grande route, que Dieu lui-même nous a tracée, par la vocation des patriarches, par la loi de Moïse, par les oracles des prophètes, par le mystère du Fils de Dieu fait homme, par le témoignage des apôtres, par le sang des martyrs, par la conversion des peuples. La morale de l'un et l'autre Testament se résume à aimer Dieu et le prochain. L'Église catholique la proportionne à l'âge, au sexe, à la condition. Elle soumet les femmes à leurs maris par une chaste et fidèle obéissance, non pour assouvir la convoitise, mais pour la propagation de l'humanité et pour former la société domestique. Elle prépose les maris à leurs femmes, non pour insulter le sexe faible, mais par les lois d'un amour sincère. Elle assujettit les enfants aux parents par une espèce de servitude libre, et établit les parents sur les enfants par une pieuse domination. Elle unit les frères aux frères par le lien de la religion, plus fort et plus étroit que celui du sang. Perfectionnant ce que la nature ou la volonté a uni déjà, elle étreint par une charité mutuelle toute espèce de parenté et d'alliance. Elle enseigne aux serviteurs à s'attacher à leurs maîtres, moins par la nécessité de leur condition que par l'amour du devoir. Par la considération du Dieu suprême, leur maître commun, elle rend les maîtres humains pour les serviteurs, et plus portés à leur faire du bien qu'à les punir. En leur rap-

<sup>1</sup> *Conf.*, l. 9, c. 13.

pelant nos premiers ancêtres, elle unit les citoyens aux citoyens, les nations aux nations, et généralement tous les hommes, non-seulement par la société, mais encore par une espèce de fraternité. Elle enseigne aux souverains à être une providence pour les peuples, et aux peuples à se soumettre aux souverains. Elle enseigne avec soin à qui est dû l'honneur, à qui l'affection, à qui le respect, à qui la crainte, à qui la consolation, à qui des avertissements, à qui la réprimande, à qui le supplice; montrant que tout n'est pas dû à tous, mais à tous la charité, et à nul l'injure. Voilà pourquoi, dans son sein, il y a tant de personnes hospitalières, serviables, doctes, chastes, saintes; tant de personnes tellement embrasées de l'amour de Dieu, qu'à la continence parfaite et à un incroyable mépris de ce monde, elles joignent l'amour de la solitude. Leur nombre est si grand par tout l'univers, principalement en Orient et en Égypte, qu'il est impossible d'en ignorer. Tels sont les anachorètes, les cénobites, les religieuses; un grand nombre d'évêques, de prêtres, de diacres et d'autres ministres de l'Église, dont la vertu paraît d'autant plus admirable, qu'elle est plus difficile à conserver au milieu de la multitude et dans une vie agitée. Que si, dans la foule des nations que renferme l'Église catholique, il y a des ignorants, des superstitieux, des libertins, cela devait étonner les manichéens d'autant moins que, parmi eux, malgré leur petit nombre, ils ne pouvaient pas montrer un seul de leurs prétendus saints ou élus qui observât la morale même de Manès <sup>1</sup>.

Dans le second livre, il fait voir combien cette morale de Manès était absurde et incohérente, et qu'après tout, aucun d'eux ne l'observait. Les manichéens demandaient : D'où vient le mal? Saint Augustin leur répond par une question préliminaire : Qu'est-ce que le mal? Au lieu de répondre, avec les catholiques, que c'est un défaut, une défection du bien, eux soutenaient que c'était une substance, et, par suite, qu'il y avait deux principes, l'un bon, l'autre mauvais; que, par suite du combat entre les deux, les âmes raisonnables, parcelles de la substance divine du bon principe, étaient emprisonnées dans le corps des animaux et des plantes, particulièrement dans leurs semences; que pour les manichéens parfaits ou les élus, la vertu, le mérite, la sainteté consistaient à dégager ces parcelles divines par la digestion. La conséquence naturelle était, que ces élus devaient manger de tout et sans cesse, afin de délivrer par le travail de leur estomac un plus grand nombre d'âmes. Mais les manichéens faisaient à ce sujet une foule de distinctions absurdes et contradictoires. Ainsi, le vin étant le fiel du mauvais principe, ils n'en buvaient point dans

<sup>1</sup> T. 1. *De Morib. eccl.*, p. 687.

son état commun ; mais ils buvaient du vin cuit et mangeaient du raisin. C'était un crime de cueillir soi-même une figue, une pomme ; mais c'était une vertu de la manger, cueillie par un autre. Ils permettaient le mariage à leurs auditeurs, à condition qu'ils y éviteraient la génération des enfants, de peur d'emprisonner les âmes dans la chair, c'est-à-dire qu'ils permettaient, non pas le mariage, mais la débauche. Par ce seul point, on peut juger de toute la morale. Aussi saint Augustin proteste que, pendant les neuf ans qu'il fut parmi eux et qu'il les observa de près, il ne trouva pas un seul de leurs élus exempt de crime ou de soupçon. Entre plusieurs faits qu'il cite, il y en a un qui était connu de tout Rome.

Un de leurs auditeurs, nommé Constantius, ne pouvant souffrir les reproches qu'on lui faisait des mœurs corrompues de ces élus ou parfaits, dispersés et logés misérablement dans tous les quartiers, il offrit de rassembler dans sa maison et d'entretenir à ses dépens tous ceux qui voudraient vivre dans l'abstinence qu'ils se glorifiaient de pratiquer ; car il avait de grands biens et un grand zèle pour la secte. Mais il se plaignait que leurs évêques, loin de l'aider, s'opposaient à son dessein, attachés qu'ils étaient à leur vie relâchée. Un de ces évêques, qui paraissait plus propre à une vie austère, parce qu'il était rustique et grossier, étant venu à Rome, Constantius, qui l'attendait depuis longtemps, lui expliqua son dessein, que l'évêque approuva. Il logea le premier chez Constantius ; on y assembla tous les élus que l'on put trouver à Rome. On leur proposa une règle de vie tirée de la lettre de Manès. Beaucoup la trouvèrent intolérable et se retirèrent ; la honte en retint toutefois plusieurs. Ils commencèrent donc à vivre selon cette règle. Constantius les y excitait avec une grande ardeur, la pratiquant tout le premier.

Cependant il s'élevait des querelles fréquentes parmi ces élus ; ils se reprochaient mutuellement des crimes. Constantius gémissait de les entendre, et faisait en sorte que, dans leurs disputes, ils se trahissaient imprudemment et dévoilaient des abominations inouïes. On connut alors quels gens étaient ceux qui passaient pour les plus parfaits. Enfin, comme on voulait les contraindre à garder cette règle, ils murmurèrent et soutinrent qu'elle était insupportable : la chose en vint à une sédition ouverte. Constantius soutenait, en deux mots, qu'il fallait observer tous ses préceptes, ou bien, s'ils étaient impraticables, juger archifou celui qui les avait donnés. Le tumulte du plus grand nombre l'emporta sur les raisons ; l'évêque même céda et s'enfuit honteusement. Il avait apporté, disait-on, de l'argent dans un sac bien caché, pour acheter secrètement des viandes et les manger contre la règle. Enfin tout se dispersa. Pour Constantius, il se

convertit à la religion catholique <sup>1</sup>. Saint Augustin composa encore à Rome un dialogue entre Évodius et lui, où il examine plusieurs questions touchant l'âme. D'où vient-elle? Sa patrie est Dieu; sa substance, simple. Sa qualité est d'être semblable à Dieu. Son étendue, sa grandeur n'est point corporelle. La raison est le regard de l'âme; le raisonnement est la recherche de la raison. Il y a dans l'âme comme sept degrés: elle anime le corps et le conserve; elle sent par les organes du corps et distingue les différentes qualités des choses; elle amasse dans la mémoire une infinité d'images et d'idées; pour atteindre la vertu, elle s'élève par bien des combats au-dessus du corps et de toutes les choses de ce monde; épurée par ces combats et victorieuse de tous ces obstacles avec le secours de la souveraine justice, elle se réjouit en elle-même et n'a plus rien à craindre; tranquille alors, elle s'applique avec confiance à la contemplation de la vérité suprême, et parvient enfin à jouir du vrai et souverain bien <sup>2</sup>.

Ce fut aussi à Rome qu'il commença les trois livres *Du Libre arbitre*, contre les manichéens, à l'occasion de la question de l'origine du mal. Car, après l'avoir bien examiné, on trouve qu'il ne vient que du libre arbitre de la créature. Cet ouvrage est plein d'une excellente métaphysique, et l'on y voit la solution des difficultés les plus spécieuses contre la providence et la bonté du Créateur. Il est très-digne, aussi bien que le précédent, d'être lu et médité dans les cours de philosophie. Saint Augustin n'en fit que le premier livre à Rome; il acheva le second et le troisième en Afrique, étant déjà prêtre. C'est encore un dialogue entre lui et Évodius. Après avoir demeuré plus d'un an à Rome, il revint en Afrique, vers l'an 389, avec quelques-uns de ses amis et de ses compatriotes qui servaient Dieu comme lui.

Dans la même année 385, où saint Augustin se convertissait à Milan, saint Jérôme quittait Rome pour s'en retourner en Orient. Au moment de s'embarquer à Porto, il écrivit à sainte Aselle une lettre où il lui rend compte des causes de son départ: c'étaient principalement les calomnies de ses envieux. Il vit, en passant, saint Épiphane dans l'île de Chypre, Paulin à Antioche, et trouva un nouvel évêque à Alexandrie, Théophile, successeur de Timothée, qui venait de mourir. Saint Jérôme vint dans la capitale de l'Égypte pour voir un aveugle, le fameux Didyme, et s'instruire auprès de lui, quoique lui-même eût déjà les cheveux blancs et fût regardé comme un des plus savants docteurs de l'Église. Il lui proposa, durant un mois, ses difficultés sur toutes les Écritures, et ce fut à sa prière que Didyme

<sup>1</sup> T. 1. *De Morib. man.*, p. 715. — <sup>2</sup> *De quantit. anim.*



composa trois livres de commentaires sur Osée, et cinq sur Zacharie pour suppléer à ce qu'Origène n'avait pas fait.

Pendant ce voyage, saint Jérôme visita les monastères d'Égypte; puis il retourna promptement en Palestine, et se retira à Bethléhem. On croyait qu'après avoir ouï Didyme, il n'y avait plus rien à apprendre; mais il prit encore pour maître un Juif, qui, moyennant un certain salaire, venait l'instruire la nuit, de peur des autres Juifs. Ce fut alors que saint Jérôme entreprit d'expliquer les Épîtres de saint Paul. Saint Cyrille de Jérusalem mourut vers ce temps-là, après avoir été souvent chassé de son église et souvent rétabli, et l'avoir tenue huit ans sans trouble sous Théodose. Il eut pour successeur Jean, qui avait pratiqué la vie monastique.

Sainte Paule suivit de près saint Jérôme; elle quitta Rome et s'embarqua, sans écouter la tendresse maternelle, qui devait l'empêcher de quitter sa fille Ruffine, déjà nubile, et son fils Toxotius, encore enfant. Elle emmena sa fille Eustochium, avec très-peu de domestiques, et s'arrêta d'abord à l'île Pontia, aux côtes d'Italie, pour visiter les cellules où sainte Domitille avait passé son exil sous l'empereur Domitien, trois cents ans auparavant. Ensuite elle aborda en Chypre, où elle se jeta aux pieds de saint Épiphane, qui la retint dix jours pour la faire reposer. Mais elle employa ce temps à visiter les monastères du pays, et y distribua des aumônes aux solitaires que l'amour du saint évêque y avait attirés de tout le monde. De là elle passa à Antioche, où elle fut un peu arrêtée par l'évêque Paulin. Mais elle en partit au milieu de l'hiver, montée sur un âne, au lieu d'être portée par ses eunuques, comme elle avait accoutumé.

Elle traversa la Syrie et vint à Sidon, près de laquelle, à Sarepta, elle entra dans la petite tour d'Élie. A Césarée, elle vit la maison du centenier Corneille, changée en église; la maison de saint Philippe, et les chambres des quatre vierges prophétesses, ses filles. Le gouverneur de Palestine, qui connaissait la famille de sainte Paule, envoya devant des officiers pour lui préparer un palais à Jérusalem; mais elle aima mieux une pauvre cellule. Elle visita tous les saints lieux avec une telle dévotion, qu'elle ne pouvait quitter les premiers que par l'empressement de voir les autres. Prosternée devant la croix, elle y adorait le Sauveur, comme si elle l'y eût vu attaché. Entrant dans le sépulcre, elle baisait la pierre que l'ange avait ôtée pour l'ouvrir, et, encore plus, le lieu où le corps de Jésus-Christ avait reposé. Au mont de Sion, on lui montra la colonne où il avait été attaché pendant la flagellation, encore teinte de son sang, et soutenant alors la galerie d'une église. On lui montra le lieu où le Saint-Esprit descendit sur les apôtres le jour de la Pentecôte. Après avoir

distribué des aumônes à Jérusalem, elle prit le chemin de Bethléhem, et vit en passant le sépulcre de Rachel. Étant entrée dans la caverne de la Nativité, elle croyait y voir l'enfant Jésus adoré par les mages et les pasteurs. Elle visita la tour d'Ader ou du Troupeau, et tous les autres lieux célèbres de la Palestine. Elle vit, entre autres, à Bethphagé, le sépulcre de Lazare et la maison de Marthe et de Marie. Sur le mont d'Éphraïm, elle révéra les sépulcres de Josué et du pontife Éléazar. A Sichar, elle entra dans l'église bâtie sur le puits de Jacob, où le Sauveur parla à la Samaritaine. Puis elle vit les sépulcres des douze patriarches, et, à Sébaste ou Samarie, ceux d'Élisée et d'Abdias, et surtout celui de saint Jean-Baptiste, où elle fut épouvantée des effets du démon sur les possédés qu'on y amenait pour être délivrés. Elle vit à Morasthi une église où avait été autrefois le sépulcre du prophète Michée. C'est saint Jérôme qui décrit ce pèlerinage de sainte Paule, et nous apprend ainsi les vestiges de l'antiquité sacrée que l'on montrait de son temps en Palestine <sup>1</sup>.

Sainte Paule, accompagnée de sa fille Eustochium et de plusieurs autres vierges, passa ensuite en Égypte. Elle vint à Alexandrie, puis au désert de Nitrie, où l'évêque Isidore, confesseur, vint au-devant d'elle avec des troupes innombrables de moines, dont plusieurs étaient prêtres ou diacres. Elle visita les plus fameux solitaires, entra dans leurs cellules, se prosterna à leurs pieds, et elle serait volontiers demeurée dans ce désert avec ses filles, si elle n'en eût été retirée par l'amour des saints lieux. Elle revint donc promptement en Palestine, et s'établit à Bethléhem, où elle demeura trois ans dans un petit logement, jusqu'à ce qu'elle fit bâtir des cellules, des monastères et des maisons d'hospitalité près du chemin pour recevoir les pèlerins. Ce fut là qu'elle passa le reste de ses jours, sous la conduite de saint Jérôme qui y acheva aussi sa vie, appliqué à l'étude des saintes Écritures et à l'hospitalité envers les étrangers <sup>2</sup>.

L'Orient continuait d'admirer les vertus de l'empereur Théodose. En 385, les magistrats découvrirent une conspiration et obligèrent les coupables à confesser leur crime. Sous un autre prince, ils étaient tous perdus. Théodose voulut d'abord que ceux qui en avaient seulement eu connaissance fussent déclarés innocents. Un des magistrats qui devaient juger les autres, lui ayant dit que le premier des soins devait être d'assurer la vie de leur prince : Non, répondit Théodose ; songez encore plus à ma réputation ! Les coupables furent condamnés à mort. Mais aussitôt Théodose publia un décret qui leur faisait grâce, et qu'il avait fait signer par son fils Arcade, pour lui appren-

<sup>1</sup> Hieron., *Epist.* 27. — <sup>2</sup> *Acta SS.*, 26 jan.

dre de bonne heure la clémence. Plus tard, en 393, il défendit, par une loi, aux juges de punir les paroles qui n'attaquent que sa personne ou son gouvernement. Car, dit-il, si c'est par une légèreté indiscreète qu'on a mal parlé de nous, nous devons le mépriser ; si c'est par une aveugle folie, nous n'en pouvons avoir que de la compassion ; et si c'est par une mauvaise volonté, nous devons le pardonner. C'est pourquoi nous ordonnons que, sans user d'aucune poursuite, on nous rapporte seulement ce qu'on aura dit, afin que nous jugions des paroles par les personnes, et que nous puissions examiner si l'on en doit faire quelque recherche ou le négliger.

Les vertus de Théodose étaient dignement secondées par l'impératrice Flaccille. Les païens mêmes ont donné des éloges à sa piété, à sa bonté, à son amour pour la justice ; ils ont dit, sans craindre d'offenser son époux, qu'elle était la première à faire régner la justice dans le palais <sup>1</sup>. Mais surtout elle aimait les pauvres avec tendresse ; ils n'avaient besoin, auprès d'elle, d'aucune autre recommandation que de leur misère, de leurs infirmités, de leurs blessures : sans gardes, sans suite, elle les visitait dans leurs cabanes et sur leur grabat ; elle passait des journées entières dans les hôpitaux des églises, servant elle-même les malades et leur rendant les plus humbles offices. Comme on lui représentait un jour que ces fonctions ne s'accordaient point avec la majesté impériale, et qu'il lui suffisait d'assister les pauvres de ses aumônes : Ce que je leur donne, dit-elle, n'est que pour le compte de l'empereur, à qui l'or et l'argent appartiennent ; il ne me reste que le service de mes mains pour m'acquitter envers celui qui nous a donné l'empire et qui leur a transporté ses droits. Elle disait souvent à son mari : Rappelle-toi toujours, mon homme, ce que tu as été d'abord et ce que tu es maintenant. De cette manière, tu ne seras point ingrat envers le bienfaiteur suprême, mais tu administreras légitimement l'empire, et tu serviras celui qui te l'a donné. Aussi quand elle mourut, au mois de septembre 385, quelque temps après la princesse Pulchérie, sa fille, et l'empereur et l'empire en furent inconsolables. Saint Grégoire de Nysse fit l'oraison funèbre ou plutôt le panégyrique et de la fille et de la mère. Les Grecs honorent l'impératrice Flaccille comme sainte, sous le nom de Placide ou Placidie, et en font la fête au quatorze septembre <sup>2</sup>.

En l'année 387, le peuple d'Alexandrie, assemblé au théâtre, se souleva contre les magistrats ; on les accabla d'injures, sans épargner la personne même des empereurs ; on porta l'audace jusqu'à deman-

<sup>1</sup> Themist., *Orat.* 18 et 19. — <sup>2</sup> Theod., 1, 5, c. 19. Greg. Nyss., *De Pulch. et de Plac. Men.*, 14 sept.

der Maxime pour maître ; on l'appelait à grands cris ; on souhaitait qu'il voulût accepter la souveraineté de l'Égypte. Mais cet orage passa dans le moment. Les émeutes d'Alexandrie étaient tellement passées en coutume , que le gouvernement n'y faisait aucune attention. Il n'en fut pas de même de la sédition d'Antioche.

Au mois de janvier de cette année , il y avait quatre ans révolus qu'Arcade avait reçu le titre d'auguste ; Théodose voulut commencer par une fête magnifique la cinquième année de l'empire de son fils. Pour y ajouter plus d'éclat, il avança d'une année ses propres décennales, c'est-à-dire la fête de la dixième année de son empire. C'était la coutume de distribuer en cette occasion de l'argent aux soldats. Pour y suffire, ainsi qu'aux frais des guerres qu'il avait à soutenir, Théodose imposa une contribution extraordinaire. Les ordres n'en étaient pas encore venus à Antioche, que déjà les esprits y étaient en fermentation. Aussi, le 27 février, à peine le gouverneur eut-il donné lecture des lettres impériales, les assistants s'écrient en tumulte, que la somme est exorbitante, qu'on peut leur briser les os par les tortures, leur tirer tout le sang des veines ; mais qu'en vendant et leurs biens et leurs personnes, on ne pourra trouver de quoi satisfaire cette exaction cruelle. Enfin, après quelques incidents , on se disperse par les rues en criant : Tout est perdu ! la ville est abîmée ! une imposition a détruit Antioche !

Tout ce qu'il y avait d'étrangers, de misérables, d'esclaves, grossit la foule des séditieux. Ce mélange confus ne connaît plus ni prince, ni magistrats, ni patrie. A la vue des portraits de l'empereur, qui était peint en plusieurs endroits de la ville, la rage s'allume ; on l'insulte de paroles et à coups de pierres ; et comme s'il respirait encore plus sensiblement dans les ouvrages de bronze, on va attaquer ses statues ; on n'épargne pas celles de Flaccille, d'Arcade, d'Honorius, ni la statue équestre de Théodose le père. On leur attache des cordes au cou ; chacun s'empresse de prêter son bras à ce ministère de fureur ; on les arrache de leur base, on les brise en morceaux en les chargeant d'opprobres et d'imprécations ; on en abandonne les débris aux enfants, qui les traînent par les rues de la ville. Ce dernier excès d'insolence effraya les coupables eux-mêmes. Pâles et tremblants, la plupart s'enfuient et s'enferment. Deux flèches tirées par des soldats suffirent pour dissiper le reste. Tout cela fut l'affaire d'une matinée. L'émeute avait commencé au point du jour ; à midi tout était calme.

Mais ce calme n'avait rien que de sombre et de lugubre. Après cet acte de frénésie, les habitants, abattus, consternés, ne se reconnaissaient qu'avec horreur. La honte, les remords, la crainte

tenaient tous les cœurs accablés. La vue des courriers qui partent pour informer l'empereur leur annonce déjà leur condamnation. Les innocents et les coupables attendent également la mort ; mais personne ne veut être coupable : ils s'accusent les uns les autres. Tous, renfermés avec leurs familles qui fondent en larmes, déplorent le sort de leurs femmes et de leurs enfants, ils se pleurent eux-mêmes. Partout règne une affreuse solitude. On voit seulement errer çà et là dans les places et dans les rues des troupes d'archers, traînant aux prisons des malheureux qu'ils ont arrachés de leurs maisons.

La nuit se passe dans de mortelles inquiétudes ; elle ne présente à leur esprit que des gibets, des feux, des échafauds. La plupart se déterminent à quitter leur patrie, qui ne leur paraît plus qu'un vaste sépulcre. Les riches cachent et enfouissent leurs richesses. Dès le point du jour, les rues sont remplies d'hommes, de femmes, d'enfants, de vieillards qui fuient la colère du prince comme un incendie. Les magistrats, incertains du sort de la ville, n'osent les retenir ; à peine peuvent-ils, à force de menaces, arrêter les sénateurs qui se préparaient eux-mêmes à désertir Antioche. Les autres sortent en foule et se dispersent sur les montagnes et dans les forêts. Plusieurs sont massacrés par les brigands, qui profitent de cette alarme pour infester les campagnes voisines ; et l'Oronte rapporte tous les jours dans la ville quelques-uns des cadavres de ces malheureux fugitifs.

Cependant les magistrats étaient assis sur le tribunal et faisaient comparaître ceux qu'on avait arrêtés à la fin de la sédition et la nuit suivante. Ils déployaient toute l'horreur des supplices. On pouvait leur reprocher de n'avoir rien fait pour empêcher le crime ; cette crainte les rendait plus implacables, ils croyaient faire leur apologie en punissant avec rigueur. Les fouets armés de plomb, les chevalets, les torches ardentes, toutes les tortures redoutables à l'innocence même étaient mises en œuvre pour arracher l'aveu du crime et des complices. Tout ce qui restait de citoyens dans la ville était assemblé aux portes du prétoire dont les soldats gardaient l'entrée. Là, plongés dans un morne silence, se regardant les uns les autres avec une défiance mutuelle, les yeux et les bras levés vers le ciel, ils le conjuraient avec larmes d'avoir pitié des accusés et d'inspirer aux juges des sentiments de clémence. La voix des bourreaux, le bruit des coups, les menaces des magistrats les glacent d'effroi ; ils prêtent l'oreille à toutes les interrogations ; à chaque coup, à chaque gémissement qu'ils entendent, ils tremblent pour leurs parents, pour eux-mêmes. Mais rien n'égale la douleur des femmes : enveloppées de

leurs voiles, se roulant à terre et se traînant aux pieds des soldats, elles les supplient en vain de leur permettre l'entrée; elles conjurent les moindres officiers qui passent devant elles de compatir au malheur de leurs proches et de leur prêter quelque secours; entendant les cris douloureux de leurs pères, de leurs fils, de leurs maris, elles y répondent par des cris lamentables; elles ressentent au fond de leurs cœurs tous les coups dont ils sont frappés, et les dehors du prétoire présentent un spectacle aussi déplorable que les rigueurs qu'on exerçait au dedans.

Ce jour affreux et funeste se passa à interroger et à convaincre les coupables. La nuit était déjà venue; on attendait au dehors, dans des trances mortelles, la décision des magistrats; on demandait à Dieu, par les vœux les plus ardents, qu'il touchât le cœur des juges, qu'ils voulussent bien accorder quelque délai et renvoyer le jugement à l'empereur, lorsque tout à coup les portes du prétoire s'ouvrirent. On vit sortir à la lueur des flambeaux, entre deux haies de soldats, les premiers de la ville chargés de chaînes, languissants et se traînant à peine, les tortures ne leur ayant laissé de vie qu'autant qu'il en fallait pour mourir de la main des bourreaux à la vue de leurs concitoyens. On avait voulu commencer ce terrible exemple par la punition des plus nobles. On les conduisit au lieu des exécutions. Leurs mères, leurs femmes, leurs filles, plus mortes qu'eux-mêmes, veulent les suivre et manquent de force. Le désespoir les ranime; elles courent, elles voient leurs proches tomber sous le glaive, et tombent avec eux par la violence de leur douleur. On les emporte à leurs maisons. Elles en trouvent les portes scellées du sceau public; on avait déjà ordonné la confiscation de leurs biens; et ces femmes, distinguées par leur rang et leur naissance, sont réduites à mendier un asile qu'elles ne trouvent qu'avec peine, la plupart de leurs parents et de leurs amis refusant de leur donner retraite, de peur de partager leur crime en soulageant leur infortune. On continua pendant cinq jours de faire le procès aux coupables; plusieurs innocents furent enveloppés dans la condamnation, s'étant déclarés criminels dans la force des tortures. Les uns périrent par l'épée, d'autres par le feu; on en livra plusieurs aux bêtes, on ne fit pas même grâce aux enfants. Tant de supplices ne rassuraient pas ceux qui restaient; après tant de coups redoublés, la foudre semblait toujours gronder sur leurs têtes; ils craignaient les effets de la colère du prince; et, quoiqu'il ne pût encore être instruit de la sédition, on entendait sans cesse répéter dans la ville: L'empereur sait-il la nouvelle? est-il irrité? l'a-t-on fléchi? qu'a-t-il ordonné? voudra-t-il perdre Antioche? Pour effacer, s'il était pos-

sible, la mémoire du soulèvement, chacun s'empressait de payer l'impôt qui en avait été l'occasion. Loin de le trouver alors insupportable, les habitants offraient de se dépouiller de tous leurs biens et d'abandonner à l'empereur leurs maisons et leurs terres, pourvu qu'on leur laissât la vie.

Antioche était une ville de plaisir et de dissolution : on le voit en particulier par les discours de saint Jean, surnommé Chrysostôme, qui y prêchait depuis deux ans comme prêtre. Sur une population de deux cent mille âmes, les chrétiens formaient un peu plus de la moitié<sup>1</sup>. Ils applaudissaient à l'éloquence de Chrysostôme, mais n'en devenaient pas beaucoup meilleurs. Plusieurs n'avaient jamais vu l'église; d'autres quittaient les assemblées saintes pour aller au théâtre voir des prostituées nues, nageant dans des étangs factices. L'adversité, cette excellente maîtresse de la philosophie chrétienne, changea la ville tout à coup : plus de jeux, plus de festins de débauches, de chansons et de danses lascives, de divertissements tumultueux; on n'y entendait plus que des prières et le chant des psaumes. Le théâtre était abandonné : on passait les journées entières dans l'église, où les cœurs les plus agités se reposent dans le sein de Dieu même. Toute la ville semblait devenue un monastère.

Depuis le vendredi 26 février, jour de la sédition, jusqu'au jeudi de la semaine suivante, le prêtre Jean demeura dans le silence. Enfin, lorsque les plus coupables furent punis, que plusieurs de ceux que la terreur avait bannis de la ville commençaient à y revenir, et qu'il ne restait plus que l'inquiétude de la vengeance du prince, il monta dans la tribune. Pendant tout le temps du carême, qui commença cette année à Antioche le huitième de mars, il continua de prêcher au peuple, dont il sut calmer les craintes et essuyer les larmes, et c'est à lui principalement qu'on dut la tranquillité où la ville se maintint au milieu des diverses alarmes qui survinrent. Il prononça dans cet intervalle vingt discours, comparables à tout ce qu'Athènes et Rome ont produit de plus éloquent. L'art en est merveilleux. Incertain du parti que voudra prendre Théodose, il mêle ensemble l'espérance du pardon et le mépris de la mort, et dispose ses auditeurs à recevoir avec soumission et sans trouble les ordres de la Providence. Il entre toujours avec tendresse dans les sentiments de ses concitoyens; mais il les relève et les fortifie. Jamais il ne les arrête trop longtemps sur la vue de leurs malheurs; bientôt il les transporte de la terre au ciel. Pour les distraire de la crainte pré-

<sup>1</sup> S. Chrys., t. 7. p. 810, edit. Bened. *Ibid.*, p. 101.

sente, il leur en inspire une autre plus vive ; il les occupe du souvenir de leurs vices, les presse de s'en corriger, en particulier du blasphème, et leur montre le bras de Dieu levé sur leurs têtes, et infiniment plus redoutable que celui du prince.

Il y avait déjà huit jours que les courriers qui portaient à l'empereur la nouvelle de la sédition étaient partis d'Antioche, lorsqu'on apprit qu'ils avaient été arrêtés en route par divers accidents, et obligés de quitter les chevaux de poste pour prendre les voitures publiques. On crut qu'il était encore temps de les prévenir, et toute la ville s'adressa à l'évêque Flavien, vénérable par sa sainteté, et chéri de l'empereur. Il accepta cette pénible commission ; et ni les infirmités d'une extrême vieillesse, ni la fatigue d'un long voyage dans une saison incommode et pluvieuse, ni l'état où se trouvait une sœur unique qu'il aimait tendrement et qu'il laissait au lit de la mort, ne purent arrêter son zèle. Résolu de mourir ou de fléchir la colère du prince, il part au milieu des larmes de son peuple. Tous les cœurs le suivent par leurs vœux ; on espère que la bonté naturelle de l'empereur ne pourra se défendre d'un prélat si respecté.

Quoique Flavien fit une extrême diligence, il ne put atteindre les courriers. Ils arrivèrent avant lui, et leur rapport excita dans Théodose cette violente colère dont les premiers accès étaient toujours prompts et terribles. Il était moins irrité du renversement de ses propres statues que des outrages faits à celles de l'impératrice défunte et de son père. L'ingratitude d'Antioche redoublait encore son courroux : il avait distingué cette ville entre toutes celles de l'empire par des marques de sa bienveillance ; il y avait ajouté de superbes édifices. On venait d'achever par ses ordres un nouveau palais dans le faubourg de Daphné, et il avait promis de venir incessamment honorer Antioche de sa présence. Son premier mouvement fut de détruire la ville et d'ensevelir les habitants sous ses ruines. Étant revenu de cet accès d'emportement, il choisit le général Hellébichus, et Césarius, maître des offices, pour l'exécution d'une vengeance plus conforme aux règles de la justice. Comme il ignorait encore la punition des principaux auteurs du désordre, il chargea ces commissaires d'informer contre les coupables, avec pouvoir de vie et de mort. Il leur donna ordre de fermer le théâtre, le cirque et les bains publics ; d'ôter à la ville son territoire, ses privilèges et la qualité de métropole ; de la réduire, comme avait autrefois fait l'empereur Sévère, à la condition d'un simple bourg soumis à Laodicée, son ancienne rivale, qui deviendrait par ce changement métropole de la Syrie ; de retrancher aux pauvres la distribution de pain qui était établie dans Antioche comme dans Rome et dans Constantinople.



Hellébichus et Césarius, étant partis avec ces ordres rigoureux, rencontrèrent Flavien et redoublèrent sa douleur. Il continua sa route avec plus d'empressement pour obtenir quelque grâce. Les deux commissaires se hâtèrent d'arriver en Syrie. La renommée, qui les devança, renouvela la terreur dans Antioche. On publiait qu'ils venaient à la tête d'une troupe de soldats qui ne respiraient que le sang et le pillage. Les habitants prononçaient eux-mêmes leur propre sentence : on égorgera le sénat ; on détruira la ville de fond en comble ; on la réduira en cendres avec son peuple ; on y fera passer la charrue ; et, pour éteindre notre race, on poursuivra, le fer et le feu à la main, jusque dans les montagnes et les déserts, ceux qui y chercheront une retraite. On attendait en tremblant le moment de leur arrivée. On se disposait de nouveau à prendre la fuite. Le gouverneur, qui était païen, vint à l'église, où une multitude innombrable s'était assemblée, comme dans un asile ; il y parla au peuple, et s'efforça de le rassurer. Lorsqu'il se fut retiré, saint Jean Chrysostôme fit reproche aux chrétiens d'avoir eu besoin d'une voix étrangère pour affermir des cœurs que la confiance en Dieu devait rendre inébranlables. Enfin ceux qui connaissaient le caractère des deux officiers, vinrent à bout de calmer les alarmes. On commença de se persuader que le prince ne voulait pas ruiner Antioche, puisqu'il confiait sa vengeance à deux ministres si équitables et si modérés. A leur approche, une foule de peuple sortit au-devant d'eux et les conduisit à leur demeure avec des acclamations mêlées de prières et de larmes. C'était le soir du 29 mars.

En effet, les deux commissaires étaient des hommes prudents et vertueux. Hellébichus était même uni d'amitié avec saint Grégoire de Nazianze ; et c'est une louange pour Théodose d'avoir choisi, dans sa colère, deux ministres propres, non pas à la servir aveuglément, mais à la diriger et à la retenir dans les bornes d'une exacte justice. Ils apprirent, en arrivant, que les magistrats les avaient prévenus, et que la sédition était déjà punie par des exemples assez rigoureux. Cependant, par les ordres du prince, ils se voyaient réduits à la triste nécessité de rouvrir les plaies récentes de cette malheureuse ville et d'en faire encore couler du sang. Ils signifièrent d'abord la révocation de tous les privilèges d'Antioche.

Le lendemain ils firent comparaître tous ceux qui composaient le sénat de la ville. Ils écoutèrent et les accusations formées contre eux, et leurs réponses. L'humanité des juges adoucissait autant qu'il leur était permis la sévérité de leur ministère : ils n'employaient ni soldats ni licteurs pour imposer silence ; ils permettaient aux accusés de plaindre leur sort, de verser des pleurs ; ils en versaient eux-mêmes ;

mais ils ne leur laissaient espérer aucune grâce ; ils paraissaient à la fois compatissants et inflexibles. Sur la fin du jour ils firent renfermer tous ceux qui étaient convaincus, dans une grande enceinte de murailles, sans toit et sans aucune retraite qui pût les garantir des injures de l'air. C'étaient les personnes les plus considérables d'Antioche par leur naissance, par leurs emplois et par leurs richesses. Toutes les familles nobles prirent le deuil ; la ville perdait avec eux tout ce qu'elle avait d'éclat et de splendeur.

Le troisième jour devait être le plus funeste : tous les habitants étaient glacés d'effroi. C'était le jour destiné au jugement et à l'exécution des coupables. Avant le lever du soleil, les commissaires sortent de leur demeure à la lueur des flambeaux. Ils montraient une contenance plus sévère que la veille, et l'on croyait déjà lire sur leur front la sentence qu'ils allaient prononcer. Comme ils traversaient la grande place, suivis d'une foule de peuple, une femme avancée en âge, la tête nue, les cheveux épars, saisit la bride du cheval d'Hellébichus, et, s'y tenant attachée, elle l'accompagna avec des cris lamentables. Elle demandait grâce pour son fils, distingué par ses emplois et par le mérite de son père. En même temps Hellébichus et Césarius se voient environnés d'une multitude inconnue, que des vêtements lugubres, des visages pâles et exténués faisaient ressembler à des fantômes plutôt qu'à des hommes. C'étaient les solitaires des environs d'Antioche, qui, dans cette conjoncture, étaient accourus d'eux-mêmes de toutes parts ; et tandis que les philosophes païens, plus orgueilleux, mais aussi timides que le vulgaire, étaient allés chercher leur sûreté sur les montagnes et dans les cavernes, les moines, qui étaient alors les vrais philosophes du christianisme, et qui en portaient le nom à juste titre, avaient abandonné leurs cavernes et leurs montagnes pour venir consoler et secourir leurs concitoyens. Ils s'attroupent en grand nombre autour des commissaires ; ils leur parlent avec hardiesse ; ils offrent leurs têtes à la place des accusés ; ils protestent qu'ils ne quitteront les juges qu'après avoir obtenu grâce. Ils demandent d'être envoyés à l'empereur : Nous avons, disent-ils, un prince chrétien et religieux ; il écouterà nos prières ; nous ne vous permettrons pas de tremper vos mains dans le sang de vos frères, ou nous mourrons avec eux. Hellébichus et Césarius tâchaient de les écarter, en leur répondant qu'ils n'étaient pas maîtres de pardonner, et qu'ils ne pouvaient désobéir au prince sans se rendre eux-mêmes aussi coupables que le peuple d'Antioche.

Ils continuaient leur marche, lorsqu'un vieillard, dont l'extérieur n'avait rien que de méprisable, s'avança à leur rencontre. Il était de petite taille, vêtu d'habits sales et déchirés. Saisissant par le manteau

l'un des deux commissaires, il leur commanda à tous deux de descendre de cheval. Indignés de cette audace, ils allaient le repousser avec insulte, lorsqu'on leur dit que c'était Macédonius. Ce nom les frappa d'une vénération profonde. Macédonius vivait depuis longtemps sur le sommet des plus hautes montagnes de Syrie, occupé jour et nuit de la prière. L'austérité de sa vie lui avait fait donner le surnom de Critophage, parce qu'il ne se nourrissait que de farine d'orge. Quoiqu'il fût très-simple, sans aucune connaissance des choses du monde, et qu'il se fût rendu comme invisible aux autres hommes, il était célèbre dans tout l'Orient. Les commissaires, s'étant jetés à ses pieds, le priaient de leur pardonner et de souffrir qu'ils exécutassent les ordres de l'empereur. Alors ce solitaire, instruit par la sagesse divine, leur parla en ces termes : Mes amis, dites à l'empereur : Vous n'êtes pas empereur seulement, mais encore homme ; ne considérez pas seulement l'empire, mais encore la nature ; homme, vous commandez à qui a la même nature que vous. Or, la nature humaine a été formée à l'image et à la ressemblance de Dieu. Ne faites donc pas égorger l'image de Dieu aussi cruellement ; qui détruit l'ouvrage, irrite l'ouvrier. Considérez à quelle colère vous emporte l'insulte faite à une image de bronze ; combien une image vivante, animée, raisonnable, n'est-elle pas d'un plus grand prix ! Qu'il considère encore qu'il nous est aisé de lui rendre vingt statues pour une ; mais, après nous avoir ôté la vie, il lui sera impossible de rétablir un seul cheveu de notre tête. Le discours de cet homme sans lettres fit une vive impression sur les commissaires. Ils promirent à Macédonius de faire part à l'empereur de ses sages remontrances.

Ils se trouvaient dans un extrême embarras et n'étaient guère moins agités au dedans d'eux-mêmes que les coupables dont ils devaient prononcer la sentence. D'un côté, les ordres de l'empereur leur faisaient craindre d'attirer sur eux toute sa colère ; de l'autre, les cris et les vives instances des habitants, surtout des moines, dont les plus hardis menaçaient d'arracher les criminels des mains des bourreaux et de subir eux-mêmes le supplice, désarmaient leur sévérité. Dans cet état d'incertitude, ils arrivèrent aux portes du prétoire, où l'on avait déjà conduit ceux qui devaient être condamnés. Ils y rencontrèrent un nouvel obstacle. Les prêtres et les évêques qui se trouvaient à Antioche se présentent devant eux ; ils les arrêtent et leur déclarent que, s'ils ne veulent leur passer sur le corps, il faut qu'ils leur promettent de laisser la vie aux prisonniers. Sur le refus des commissaires, ils s'obstinent à leur fermer le passage. Enfin, Césarius et Hellébichus ayant témoigné par un signe de tête

qu'ils leur accordaient leur demande, les évêques et les prêtres poussent un cri de joie, ils leur baisent les mains, leur embrassent les genoux et les pieds. Le peuple et les moines se jettent en même temps dans le prétoire, et la garde ne peut arrêter cette foule impétueuse. Alors cette mère éplorée, qui n'avait pas quitté la bride du cheval d'Hellébichus, apercevant son fils chargé de chaînes, court à lui, l'entoure de ses bras, le couvre de ses cheveux, le traîne aux pieds d'Hellébichus ; et, les arrosant de ses larmes, elle conjure ce général, avec des cris et des sanglots, de lui rendre l'unique soutien de sa vieillesse ou de lui arracher à elle-même la vie. Les moines redoublent leurs instances ; ils supplient les juges de renvoyer le jugement à l'empereur ; ils s'offrent de partir sur-le-champ et promettent d'obtenir la grâce de tant de malheureux. Les commissaires, ne pouvant retenir leurs larmes, se rendent enfin ; ils consentent à surseoir l'exécution jusqu'à la décision de Théodose. Mais ils ne veulent pas exposer tant de vieillards, exténués par les austérités, aux fatigues d'un long et pénible voyage ; ils leur demandent seulement une lettre ; ils se chargent de la porter au prince et d'y joindre les plus pressantes sollicitations. Les solitaires composèrent une requête dans laquelle, en implorant la clémence de Théodose, ils lui mettaient devant les yeux le jugement de Dieu, et protestaient que, s'il fallait encore du sang pour apaiser son courroux, ils étaient prêts à donner leur vie pour le peuple d'Antioche.

Les deux commissaires convinrent qu'Hellébichus demeurerait dans la ville, et que Césarius irait à Constantinople. Ils firent transférer les criminels dans une prison plus commode. C'était un vaste édifice, orné de portiques et de jardins, où, sans les délivrer de leurs chaînes, on leur permit de recevoir toutes les consolations de la vie. Cette nouvelle fit renaître l'espérance, dont les effets se diversifiaient selon la différence des caractères. Les citoyens sensés bénissaient Dieu et lui rendaient des actions de grâces ; ils se flattaient que l'empereur, en considération de la fête de Pâques, qui approchait, pardonnerait les offenses qu'il avait reçues. Mais une jeunesse dissolue, dont cette ville voluptueuse était remplie, s'abandonnait déjà aux excès d'une joie extravagante ; elle avait, en un moment, oublié tous ses malheurs. Dès le lendemain du départ de Césarius, pendant que les principaux d'Antioche étaient dans les fers, et le pardon encore incertain, les bains publics étant fermés, une troupe de jeunes libertins coururent au fleuve, sautant, dansant, chantant des chansons lascives, et entraînant avec eux les femmes qu'ils rencontraient. Ces désordres n'échappèrent point aux sévères réprimandes de saint Jean Chrysostôme ; pour les tirer de cette folle sécurité, il fit de nouveau

gronder sur leurs têtes le tonnerre de la vengeance divine et les menaces de celle du prince.

Césarius était parti dès le soir même. Une foule de peuple et surtout de femmes remplissaient le chemin sur son passage, jusqu'à la distance de près de deux lieues. Mais ce sage officier, voulant éviter l'éclat des acclamations populaires, attendit que la nuit eût obligé cette multitude de se retirer. Afin de faire plus de diligence, il n'avait pris avec lui que deux domestiques; et, le soir du lendemain, il était déjà sur les frontières de la Cappadoce. Il ne s'arrêta dans sa route que pour changer de relais, et ne sortit de son chariot ni pour dormir, ni pour prendre sa nourriture; il volait avec plus d'empressement que s'il se fût agi de sa propre vie. Quoiqu'il y eût plus de trois cents lieues d'Antioche à Constantinople, il arriva dans cette ville le sixième jour après midi. Comme il était sans suite, il y entra sans être connu, et se fit sur-le-champ annoncer à l'empereur. Il lui présenta le procès-verbal qui contenait le détail de la sédition et de ses suites. Il n'y avait pas oublié la requête des moines et la remontrance de Macédonius. Il en fit la lecture par ordre du prince. Aussitôt, se jetant à ses pieds, il lui représenta le désespoir des habitants, les châtimens rigoureux qu'ils avaient déjà éprouvés, la gloire qui lui reviendrait de la clémence. Théodose versa des larmes, son cœur commençait à s'attendrir; mais la colère combattait encore ces premiers mouvements de la compassion.

Il y avait déjà sept ou huit jours que Flavien était arrivé à Constantinople; mais, soit qu'il crût l'empereur encore trop irrité, soit que ce prince l'évitât à dessein, il ne s'était point jusqu'alors présenté à Théodose. Plongé dans la douleur la plus amère, il ne s'occupait que des maux de son peuple; son absence les lui rendait plus sensibles, parce qu'il ne pouvait les soulager; ses entrailles étaient déchirées; il passait les jours et les nuits à verser des larmes devant Dieu, le priant d'amollir le cœur du prince. L'arrivée de Césarius lui rendit le courage; il alla au palais, et ce fut peut-être Césarius même qui lui procura une audience, afin d'appuyer ses prières de celles de ce saint évêque. Dès que Flavien parut devant l'empereur, il se tint éloigné, dans un morne silence, le visage baissé vers la terre, et pleurant comme s'il eût été chargé de tous les crimes de ses compatriotes. Théodose, le voyant confus et interdit, s'approcha lui-même, non pas en colère, mais pénétré de douleur et comme pour faire sa propre apologie. Rappelant en peu de mots tout ce qu'il avait fait pour Antioche, il ajoutait à chaque trait : Est-ce donc ainsi que j'ai mérité tant d'outrages? Après tout, quelle est donc l'injustice dont ils prétendent se venger? Pourquoi, non contents de m'insulter, ont-ils

porté leur fureur jusque sur les morts? Si j'étais coupable à leur égard, pourquoi outrager ceux qui ne sont plus et qui ne les ont jamais offensés? N'ai-je pas donné à leur ville des marques de préférence sur toutes les autres, même sur celle de ma naissance? Ne désirais-je pas ardemment de la voir? n'en faisais-je pas serment devant tout le monde?

A ces paroles, Flavien poussant un profond soupir et redoublant ses larmes : « Prince, dit-il, nous reconnaissons l'affection que vous avez témoignée à notre patrie; et, ce qui nous afflige le plus, c'est que les démons lui ont envié cet amour, que nous paraissions ingrats envers notre bienfaiteur, et que nous avons irrité au dernier point celui qui nous aime! Ruinez, brûlez, tuez, faites ce qu'il vous plaira, vous ne nous punirez pas encore comme nous méritons. Le mal que nous nous sommes déjà fait est pire que mille morts; car, qu'y a-t-il de plus amer que d'être reconnu à la face de toute la terre pour coupables de la dernière ingratitude? Si les Barbares nous avaient ruinés, le mal serait moindre, votre bienveillance nous rendrait bientôt et la liberté et la patrie; mais ayant irrité le plus doux des maîtres, le plus tendre des pères, quel refuge nous reste-t-il? Notre confusion est si grande que nous n'osons plus même regarder la lumière du soleil. Mais, seigneur, il est un remède à de si grands maux; souvent, entre particuliers, de grandes offenses sont devenues la matière d'une grande charité. Dieu même en a usé de la sorte avec la nature humaine. Il avait placé l'homme dans le paradis, le démon jaloux l'en expulsa; mais Dieu, au lieu du paradis, nous a ouvert le ciel. Faites de même! Les démons ont mis tout en œuvre pour priver de votre bienveillance cette ville qui vous était si chère. Si vous la ruinez, vous faites ce qu'ils désirent; si vous lui pardonnez, vous leur ferez souffrir le supplice le plus rigoureux. Vous vous plaignez de l'outrage que vous avez reçu! Si vous le voulez, ô le plus doux des princes! il vous vaudra un diadème plus glorieux que celui que vous portez. Celui-ci, vous le devez en partie à la générosité d'un autre; la couronne de la clémence, vous ne la devrez qu'à votre vertu. On a renversé vos statues? il vous est facile d'en dresser de plus précieuses dans le cœur de vos sujets, et d'avoir autant de statues qu'il y aura jamais d'hommes sur la terre. Quiconque apprendra votre humanité, vous admirera et vous aimera. On avait jeté des pierres à l'image de Constantin; ses courtisans, pour l'exciter à la vengeance, lui disaient qu'on l'avait blessé à la tête. Mais, portant la main au front, il répondit en souriant : Rassurez-vous, je ne suis point blessé! On a oublié les victoires de cet empereur, mais cette parole est à jamais dans la bouche et dans le cœur de tous les hommes. Au reste, qu'est-il besoin de

vous mettre sous les yeux des exemples étrangers? Il ne faut vous montrer que vous-même. Rappelez-vous cette parole, que la clémence fit sortir de votre bouche, lorsqu'aux approches de la fête de Pâques, annonçant, par un édit, aux criminels leur pardon et aux prisonniers leur délivrance, vous ajoutâtes : Que n'ai-je aussi le pouvoir de ressusciter les morts! Vous pouvez faire aujourd'hui ce miracle; Antioche n'est plus qu'un sépulcre; ses habitants ne sont plus que des cadavres; ils sont morts avant le supplice qu'ils ont mérité : vous pouvez d'un seul mot leur rendre la vie.

« Considérez qu'il ne s'agit pas seulement ici de cette ville, mais de votre gloire ou plutôt de celle du christianisme. Et les Juifs, et les païens, et les Barbares, et l'univers entier, informés de l'événement, sont dans l'attente de ce que vous allez faire. Si vous vous montrez clément, ils se diront les uns aux autres : Voyez quelle est la force de la religion chrétienne ! elle a retenu un homme qui n'a point d'égal sur la terre, et lui a inspiré une sagesse dont un particulier ne serait pas capable. Assurément il est grand le Dieu des chrétiens, puisque d'hommes il fait des anges, et qu'il les élève au-dessus de la nature. Et n'écoutez point ceux qui diront que les autres villes en seront plus insolentes. Vous pourriez le craindre si vous pardonniez par impuissance ; mais ils sont déjà morts de peur et n'attendent à tout moment que le supplice. Si vous les aviez fait égorger, ils n'auraient pas tant souffert. Plusieurs ont été la proie des bêtes farouches en fuyant dans le désert ; d'autres ont passé les jours et les nuits cachés dans les cavernes ; non-seulement des hommes, mais de petits enfants, mais des femmes nobles et délicates. La ville est réduite à un état pire que la captivité, tout le monde le sait, et vous ne donneriez pas un si grand exemple en la renversant de fond en comble. Laissez-la donc désormais respirer un peu. Il est facile de punir quand on est le maître ; mais, de pardonner des outrages impardonnables, les pardonner quand on est empereur, c'est là une vertu bien rare. Il vous est aisé d'en donner l'exemple aux âges futurs, et de partager, dès maintenant, le mérite et la gloire de tout ce qu'il y aura jamais d'actes d'humanité et de clémence.

« Quelle gloire pour vous, quand un jour on dira qu'une si grande ville étant coupable, tout le monde, épouvanté, les gouverneurs, les juges, personne n'osant ouvrir la bouche, un seul vieillard, revêtu du sacerdoce de Dieu, s'est montré et a touché le prince par sa seule présence et par son simple discours. Car notre ville, seigneur, ne vous fait pas peu d'honneur en me chargeant de cette députation, puisqu'elle juge que vous estimez, plus que tout le reste de vos sujets, les prêtres de Dieu, quelque méprisables qu'ils soient. Mais je

ne viens pas seulement de la part de ce peuple, je viens avant tout de la part du maître des anges, dire à votre âme si douce et si compatissante, que si vous remettez aux hommes leurs fautes, votre Père céleste vous remettra aussi les vôtres. Souvenez-vous donc de ce jour où nous rendrons tous compte de nos actions. Songez que si vous avez à expier quelques péchés, vous le pouvez sans aucune peine, en prononçant une parole. Les autres députés vous apportent de l'or, de l'argent, des présents; pour moi, je ne vous offre que les saintes lois, vous exhortant à imiter notre maître, qui ne laisse pas de nous combler de ses biens, quoique nous l'offensions tous les jours. Ne trompez pas mes espérances et mes promesses, et sachez que si vous pardonnez à notre ville, j'y retournerai avec confiance; mais si vous la rejetez, non-seulement je n'y retournerai plus, je n'en verrai plus même le sol, je la renie à jamais. Eh! comment pourrais-je tenir pour mienne une patrie à qui vous n'auriez pas voulu faire grâce, vous, le plus doux des hommes!»

Pendant que l'évêque parlait, l'empereur eut peine à contenir son émotion. Enfin, laissant échapper ses larmes : Qu'y a-t-il de merveilleux, dit-il, si nous pardonnons à des hommes, étant hommes nous-mêmes, puisque le maître du monde est venu sur la terre, qu'il s'est fait esclave pour nous, et, qu'étant crucifié par ceux qu'il avait comblés de grâces, il a prié son Père pour eux? Flavien voulait demeurer à Constantinople pour célébrer avec l'empereur la fête de Pâques : Allez, mon père, lui dit Théodose; hâtez-vous de vous montrer à votre peuple, rendez le calme à la ville d'Antioche : elle ne sera parfaitement rassurée, après une si violente tempête, que lorsqu'elle reverra son pilote. L'évêque le suppliait d'envoyer son fils Arcade; le prince, pour lui témoigner que s'il lui refusait cette grâce ce n'était par aucune impression de ressentiment, lui répondit : Priez Dieu qu'il me délivre des guerres dont je suis menacé, et vous me verrez bientôt moi-même. Lorsque le prélat eut passé le détroit, Théodose lui envoya encore des officiers de sa cour pour le presser de se rendre à son troupeau avant la fête de Pâques. Quoique Flavien usât de toute la diligence dont il était capable, cependant, pour ne pas dérober à son peuple quelques moments de joie, il se fit devancer par des courriers, qui portèrent la lettre de l'empereur avec une promptitude incroyable.

Depuis que Césarius était parti d'Antioche, les esprits flottaient entre l'espérance et la crainte. Les prisonniers surtout recevaient sans cesse des alarmes par les bruits publics qui se répandaient que l'empereur était inflexible; qu'il persistait dans la résolution de ruiner la ville. Leurs parents et leurs amis gémissaient avec eux, leur



disaient tous les jours le dernier adieu, et l'éloquente charité de saint Jean Chrysostôme pouvait à peine les rassurer. Enfin, la lettre de Théodose arriva pendant la nuit et fut rendue à Hellébichus. Cet officier généreux sentit le premier toute la joie qu'il allait répandre dans Antioche. Il attendit le jour avec impatience, et, dès le matin, il se transporta au prétoire. L'allégresse peinte sur son visage annonçait le salut ; il fut bientôt environné d'une foule de peuple qui poussait des cris de joie ; et ce lieu arrosé de tant de larmes, quelques jours auparavant, retentissait d'acclamations et d'éloges. Tous ceux que la crainte avait tenus jusqu'alors cachés accouraient avec transport ; tous s'efforçaient d'approcher d'Hellébichus. Ayant imposé silence, il fit lui-même la lecture de la lettre ; elle contenait des reproches tendres et paternels : Théodose y paraissait plus touché des insultes faites à l'impératrice défunte et à son père, que de celles qui tombaient sur lui-même. Il y censurait cet esprit de révolte et de mutinerie qui semblait faire le caractère du peuple d'Antioche ; mais il ajoutait qu'il était encore plus naturel à Théodose de pardonner. Il témoignait être affligé que les magistrats eussent ôté la vie à quelques coupables, et finissait par révoquer tous les ordres qu'il avait donnés pour la punition de la ville et de ses habitants.

A ces mots, il s'élève un cri général. Tous se dispersent pour aller porter cette heureuse nouvelle à leurs femmes et à leurs enfants. La veille on accusait de lenteur et Flavien et Césarius ; aujourd'hui on s'étonne qu'une affaire si importante, si difficile, ait été si promptement terminée. On ouvre les bains publics ; on orne les rues et les places de festons et de guirlandes ; on y dresse des tables ; Antioche entière n'est plus qu'une salle de festin. La nuit suivante égale la lumière des plus beaux jours ; la ville est éclairée de flambeaux ; on bénit l'Être souverain qui tient en sa main le cœur des princes ; on célèbre la clémence de l'empereur ; on comble de louanges Flavien, Hellébichus et Césarius ; Hellébichus prend part à la réjouissance publique, il se mêle dans les jeux, dans les festins. Les jours suivants on lui dressa des statues, ainsi qu'à Césarius ; et lorsqu'il fut ensuite rappelé par l'empereur, il fut conduit hors de la ville avec les vœux et les acclamations de tout le peuple. Flavien reçut, à son arrivée, des témoignages de reconnaissance encore plus précieux et plus dignes d'un évêque ; il fut honoré comme un ange de paix, et toutes les églises retentirent d'actions de grâces. Il eut la joie de retrouver en vie sa sœur qu'il avait laissée à l'extrémité, et de célébrer la Pâque avec son troupeau. Du reste, jamais on ne put rien savoir de ce qui s'était passé entre lui et Théodose. Quand on l'interrogeait là-dessus, il répondait qu'il n'avait rien contribué à cette affaire ; que Dieu seul

avait tout fait, ayant adouci le cœur du prince et apaisé sa colère avant qu'il eût ouvert la bouche pour lui parler. Ainsi il fallut apprendre par d'autres ce que sa modestie voulait cacher. C'est ce que témoigne saint Chrysostôme dans son vingt-unième discours <sup>1</sup>.

Libanius, auprès duquel Chrysostôme avait pris autrefois des leçons d'éloquence, déploya aussi sa rhétorique dans cette occasion. Ce qu'il déplora le plus, c'était l'interruption des plaisirs et des spectacles. Il nous apprend dans sa vie, écrite par lui-même, qu'on le regardait comme la cause de ce malheur ; mais que par ses douces paroles et par ses larmes, il persuada aux juges d'aimer les lettres <sup>2</sup>. Il composa une harangue, qu'il est censé faire en présence de Théodose pour l'engager à user de clémence, et une autre pour lui rendre grâces quand il eut pardonné. Il écrivit encore deux discours à la louange des deux commissaires. Le païen Zosime <sup>3</sup> rapporte que Libanius et un nommé Hilaire furent députés vers Théodose par le sénat d'Antioche, et que ce furent eux qui obtinrent le pardon de la ville. Mais il est démenti par Libanius lui-même ; car il dit expressément dans sa première harangue, que la ville n'avait envoyé personne, et qu'il se présentait, lui, de son propre mouvement <sup>4</sup>. Ensuite, dans sa vie, il ne dit pas un mot de sa députation à l'empereur ; ce qu'il n'eût pas manqué de faire si elle avait été réelle, et non purement fictive : au contraire, il fait entendre assez clairement qu'il ne sortit point d'Antioche. Dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, le zèle du paganisme aveugle Zosime, et Libanius ne paraît qu'une pâle copie de Chrysostôme.

Ce dernier n'avait pas encore vingt ans, que déjà Libanius félicitait son siècle de posséder un orateur aussi parfait. Il manifesta encore le même sentiment dans sa dernière maladie. Ses amis lui ayant demandé lequel de ses disciples il voudrait avoir pour successeur dans sa chaire d'éloquence : Je nommerais Jean, répondit-il, si les chrétiens ne nous l'eussent enlevé. Ce disciple de prédilection étudiait en même temps la philosophie sous Andragathius. Vers l'âge de vingt ans il plaïda quelque temps avec beaucoup de succès, et fréquenta les théâtres. Un ami plus chrétien le retira de ce péril. Il renonça non-seulement au théâtre, mais au barreau et à toutes les choses du monde, pour mener une vie de pénitent, uniquement appliqué à l'étude des saintes Écritures. Saint Méléce, qui gouvernait alors l'église d'Antioche, voyant le beau naturel de ce jeune homme,

<sup>1</sup> Chrysost., t. 2. Liban., t. 2. Tillem., *Hist. des emp.* Theod., t. 5. Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, livre 23. — <sup>2</sup> Lib., *Vit.*, t. 2, p. 75. — <sup>3</sup> Zos., l. 4, c. 41. —

<sup>4</sup> *Orat.*, 12, p. 389.

lui permit d'être continuellement auprès de lui ; et après qu'il l'eut instruit pendant trois ans, il lui conféra le baptême et l'ordonna lecteur. Jean attira à la retraite Théodore et Maxime, qui étudiaient avec lui sous Libanius. Théodore fut depuis évêque de Mopsueste en Cilicie, et Maxime de Séleucie en Isaurie. Tous les trois s'exercèrent à la vie ascétique, sous la discipline de Cartère et de Diodore, depuis évêque de Tarse.

Jean avait encore un ami plus intime, nommé Basile, le même qui l'avait retiré de la fréquentation du théâtre. Ils délibérèrent ensemble sur le genre de vie qu'ils devaient embrasser, et ils conclurent pour la vie solitaire. Basile s'y résolut sans hésiter. Jean eut plus de peine à quitter le monde, et fut retenu principalement par les prières et les larmes de sa mère, qui, pour toute récompense de sa viduité et des soins qu'elle avait pris de son éducation, ne lui demandait que de ne pas l'abandonner, lui laissant la liberté de vivre après sa mort comme il voudrait. Basile exhortait Jean à s'élever au-dessus de ces considérations, lorsqu'il courut un bruit qu'on voulait les faire évêques. C'était sous la persécution de Valens, où il y avait beaucoup d'églises vacantes. Jean en fut étonné, ne comprenant pas pourquoi on pensait à lui, et craignit qu'on ne l'ordonnât par force, comme il était alors assez ordinaire. Basile vint le trouver en particulier, croyant lui apprendre cette nouvelle, et le pria d'agir de concert avec lui en cette rencontre, comme ils faisaient en toutes les affaires ; car, dit-il, je prendrai le même parti que vous, soit pour fuir l'épiscopat, soit pour l'accepter. Jean ne crut pas devoir faire ce tort à l'Église, de la priver des services d'un homme capable, quoique jeune, de conduire les âmes ; il dissimula donc avec lui pour la première fois de sa vie, et dit que rien ne pressait, et qu'il était d'avis de remettre cette délibération à un autre temps. Cependant il se cacha, et, peu de temps après, celui qui devait les ordonner était arrivé. Basile, qui ne se doutait de rien, fut amené sous un autre prétexte, et se laissa ordonner évêque de Baphanée en Syrie, dans la persuasion que Jean en ferait autant. On le trompa même, en lui disant que celui qui était le plus fier et le plus indocile avait cédé au jugement des évêques. Mais quand Basile sut que Jean s'était mis à couvert, il vint le trouver pour se plaindre amèrement de l'artifice dont il avait usé pour l'engager. Jean lui expliqua ses raisons, et cette conversation fut le sujet des six livres *Du Sacerdoce*, que Jean composa depuis.

Ils sont en forme de dialogue, et ont été regardés dans tous les siècles comme un chef-d'œuvre. On y voit, entre autres choses, que les élections épiscopales ne ressemblaient pas toutes à celle de son

ami Basile. Après avoir exposé, dans le troisième livre, quelles doivent être les qualités d'un évêque : Allez maintenant, dit-il, à ces fêtes populaires où se font les élections ecclésiastiques. Tous les électeurs se divisent ; les prêtres mêmes ne sont pas d'accord entre eux ; chacun fait bande à part ; l'un donne sa voix à celui-ci, l'autre à celui-là. Un tel doit être élu, dit-on, parce qu'il est d'une famille illustre ; un tel, parce qu'il est riche ; l'un, parce qu'il a passé de nos adversaires à nous ; l'autre, parce qu'il est mon parent ; un autre enfin, parce qu'il sait flatter. Quant à celui qui est vraiment capable, personne n'y regarde. On allègue quelquefois des motifs plus absurdes encore. Il faut admettre ceux-ci dans le clergé de peur qu'ils ne passent du côté de nos adversaires ; il faut y admettre ceux-là parce qu'ils sont méchants, et que, si on les méprise, ils peuvent faire beaucoup de mal. Ce n'est pas tout : non-seulement on choisit les indignes, on repousse les capables ; un tel, parce qu'il est jeune ; un tel, parce qu'il ne sait pas flatter ; celui-ci, parce qu'il déplaît à un tel ; celui-là, de peur d'offenser le patron de tel autre qu'on a rejeté ; l'un, parce qu'il est doux et honnête ; l'autre, parce qu'il est terrible à ceux qui se conduisent mal<sup>1</sup>. On voit, par cet échantillon, que ce serait se tromper beaucoup et tromper les autres, de supposer que les élections ecclésiastiques des premiers siècles fussent sans inconvénient, parce que c'étaient des élections ou dans les premiers siècles.

Cependant Théodore avait embrassé la vie monastique et même pris des engagements. Il était illustre par sa naissance, possédait de grands biens, avait infiniment d'esprit, écrivait et parlait avec agrément. Comme il était à la fleur de l'âge, tous ces avantages se représentèrent à son imagination d'une manière flatteuse ; il succomba à la tentation, rentra dans le monde, et songea même à se marier. Il prétendait justifier sa conduite par des exemples tirés de l'histoire, dont il avait une grande connaissance. Saint Chrysostôme, qui était son ami, lui faisait des remontrances chaque fois qu'il le rencontrait, lui écrivait des lettres pour le rappeler à lui-même. Bientôt Théodore regarda sa conversion comme impossible. Mais Chrysostôme lui répétait à chaque rencontre ces paroles : Ne vous abandonnez pas au désespoir. Il lui adressa même un traité assez long, où, mêlant l'autorité aux exemples, il le porte à recourir à la miséricorde du Seigneur et à renoncer une seconde fois au monde. Théodore se reconnut enfin ; il rentra dans la société de ses pieux amis, et ne s'appliqua plus avec eux qu'à la prière et à la lecture des livres saints.

<sup>1</sup> *De Sacerd.*, l. 3, n. 15, p. 392-395, t. 1, edit. Bened.

Chrysostôme lui-même, après avoir été ordonné lecteur, ne jugeant pas en sa conscience que les travaux qu'il pouvait faire dans la ville fussent suffisants pour dompter l'ardeur de sa jeunesse, se retira parmi les solitaires sur les montagnes voisines d'Antioche. Là, ayant trouvé un vieillard de Syrie fort appliqué à la mortification, il imita la dureté de sa vie et fut quatre ans sous sa discipline. Ensuite il se confina seul dans une caverne, cherchant à être inconnu. Il y demeura deux ans, sans presque dormir, et sans jamais se coucher ni jour ni nuit, en sorte que le froid lui rendit comme mortes certaines parties du corps. Son occupation était d'étudier l'Écriture sainte et de composer quelques ouvrages de piété.

Cependant, vers l'an 376, l'empereur Valens, plus libre de persécuter les catholiques depuis la mort de son frère Valentinien, avait fait une loi pour enrôler tous les moines dans ses troupes. Ce fut une occasion à bien des gens du monde de se déchaîner plus que jamais contre la vie monastique ; car plusieurs en regardaient l'austérité comme excessive, et employaient les menaces et les violences pour en empêcher la propagation. Ce n'étaient pas seulement des païens, mais des chrétiens mêmes, et il y en eut un qui s'emporta jusqu'à dire : Que de voir des hommes d'une condition libre, d'une naissance illustre, et qui eussent pu vivre dans les délices, choisir un genre de vie si dur et si austère, cela seul serait capable de le faire renoncer à la foi et sacrifier aux démons. C'était le sujet ordinaire des railleries dans la place publique et dans tous les lieux où s'assemblaient les gens oisifs. L'un disait : J'ai été le premier qui ai mis la main sur un tel moine, et je l'ai roué de coups. L'autre : J'ai découvert la retraite d'un tel. L'autre : J'ai bien échauffé le juge contre lui. L'autre se vantait de l'avoir traîné par la place et mis au fond d'un cachot. Là-dessus les assistants s'éclataient de rire. Les chrétiens en usaient ainsi, et les païens se moquaient des uns et des autres.

Informé de ces scandales, Chrysostôme écrivit trois livres pour la défense de la vie monastique, non dans l'intérêt des moines, mais dans celui de leurs ennemis ; car les persécuteurs se nuisent à eux-mêmes et non pas aux saints qu'ils persécutent. Témoin saint Paul, accusé par Néron des mêmes choses qu'on reprochait aux moines de Syrie ; témoin le pauvre Lazare, méprisé par le riche ; témoin les apôtres, persécutés par les Juifs, qui en ont été punis par la ruine de leur ville et de leur temple. Et que sera-ce dans l'éternité ? Ce n'est pas tout d'avoir la foi, il faut y joindre une vie sainte. Témoin le serviteur paresseux et les vierges folles. Mais, disait-on, ne peut-on pas se bien conduire dans sa maison et éviter ainsi les

supplices éternels ? Plût à Dieu, répond saint Chrysostôme, que les monastères ne fussent pas nécessaires, qu'on vécût si bien dans les cités que nul ne fût dans le cas de se réfugier dans la solitude ! Mais puisque tout est sens dessus dessous, puisque les villes où sont les tribunaux et les lois regorgent d'iniquités et de crimes, puisque la solitude abonde en fruits de sagesse, faut-il blâmer ceux qui s'efforcent d'arracher quelques-uns à ce grand naufrage pour les conduire au port ? N'est-ce pas plutôt ceux qui ont rendu les villes inhabitables à la vertu ? Dans le second livre, il s'adresse à un père païen qu'il suppose outré de douleur de ce que son fils a embrassé la vie monastique. Il lui montre que tout ce que les anciens philosophes ont dit de plus beau sur la vertu et la dignité du sage se trouve réalisé et au delà dans le solitaire chrétien ; que, par conséquent, c'est la vraie philosophie. Dans le troisième, s'adressant à un père chrétien, mais aussi mal disposé, il parle de la mauvaise éducation que l'on donnait aux enfants ; il parle de la corruption effroyable d'Antioche. Le péché de Sodome y était si commun, que le sexe féminin devenait bientôt superflu. Les jeunes gens s'y livraient avec tant d'impudence, qu'ils tournaient en dérision, qu'ils battaient même ceux qui osaient les reprendre. Aussi, bien des personnes s'étonnaient que le feu du ciel ne fût pas déjà tombé sur la ville. Était-il surprenant alors que plusieurs cherchassent leur salut dans la solitude ? Il parle d'une mère chrétienne qui avait obtenu qu'un solitaire vint faire l'éducation de son fils à la maison. D'autres envoyaient leurs enfants dans les monastères mêmes, pour une dizaine d'années, jusqu'à ce qu'ils fussent bien affermis dans la piété et la vertu <sup>1</sup>.

Saint Chrysostôme alla plus loin et fit un petit écrit très-élégant, sous ce titre : *Comparaison d'un roi et d'un moine*. Il y met, d'un côté, un roi environné de toutes les marques de sa grandeur, et, de l'autre, un moine dans la simplicité de son état. Celui-là paraît, aux yeux du monde, le plus heureux des hommes ; sa condition flatte et éblouit les yeux ; celui-ci, au contraire, passe pour un misérable auquel on n'a nulle envie de ressembler. Pour montrer qu'il est néanmoins dans une situation plus heureuse que celle des plus puissants princes, saint Chrysostôme remarque entre autres que la royauté finit avec la vie, et qu'après cela les rois, comme le reste des hommes, sont présentés au tribunal de Dieu pour y recevoir les châtiements dus à leurs péchés, au lieu qu'un solitaire paraît avec assurance devant ce même tribunal. Que si les princes commandent aux

<sup>1</sup> Chrysost. *Opera*, t. 1, p. 44, 57, 75, edit. Bened.

peuples, aux armées et au sénat, un moine commande aux passions, ce qui est un empire bien plus relevé ; que les victoires que remportent les rois sur les Barbares sont bien moins éclatantes que celles qu'un homme vertueux remporte sur les démons, qui sont des ennemis bien plus redoutables ; que l'un a un commerce continuel avec les prophètes et les apôtres, au lieu que les princes n'ont pour compagnie que des courtisans et des soldats ; que comme l'on ressemble d'ordinaire à ceux que l'on fréquente, les solitaires règlent leur vie sur celle des apôtres et des prophètes, au lieu que les rois imitent bien souvent les mœurs corrompues de leurs officiers et de leurs généraux ; que les princes sont à charge aux peuples par les tributs dont ils les accablent, tandis que le moine fait, autant qu'il le peut, du bien à tout le monde ; que les rois ne peuvent donner que de l'or et de l'argent, au lieu que les moines confèrent la grâce du Saint-Esprit ; que les premiers, quand ils sont bienfaisants, peuvent, il est vrai, bannir la pauvreté de leurs États, mais que les autres délivrent les âmes de la tyrannie du démon. Un homme possédé de ce malin esprit n'a garde de recourir au roi pour en être délivré ; il court à la cellule d'un solitaire. Ce fut des prières d'Élie qu'Achab attendit la fin de la famine, et, à son exemple, plusieurs autres rois des Juifs eurent recours aux prophètes dans leurs disgrâces. Mais la différence d'un roi et d'un moine ne paraît jamais mieux qu'à la mort. Un moine, qui méprise tout ce qui attache les hommes à la vie, la quitte sans peine ; mais la mort est terrible aux rois. Le solitaire ne sort de ce monde que pour recevoir la récompense de ses vertus ; les rois, s'ils se sont mal comportés dans le gouvernement de leurs États, ne sortent de cette vie que pour être livrés dans l'autre à d'inconcevables supplices. Lors donc que vous voyez, conclut saint Chrysostôme, un homme puissant, richement vêtu, monté sur un char magnifique, ne dites pas que cet homme est heureux, son bonheur n'est que passager. Mais lorsque vous rencontrez un solitaire, dont l'extérieur est humble et modeste, et dont la tranquillité d'âme se peint dans la sérénité du visage, dites que celui-là est véritablement heureux, et souhaitez de lui ressembler <sup>1</sup>.

Lorsque plus tard les habitants d'Antioche, après leur sédition sous Théodose et dans leur plus grande affliction, virent arriver ces moines à leur secours et s'offrir généreusement à mourir pour eux, ils durent bien changer d'idée à leur égard, et regarder les écrits précédents de saint Chrysostôme comme une prophétie.

Chrysostôme étant tombé dangereusement malade dans sa ca-

<sup>1</sup> Chrysost. *Opera*, t. 1, p. 44, 57, 75, edit. Bened.

verne, revint à Antioche l'an 381, pour rétablir sa santé. La même année saint Méléce l'ordonna diacre. Cinq ans après, Flavien l'éleva au sacerdoce et le fit son vicaire et son prédicateur. Il ne cessa de composer des opuscules de piété, d'écrire et de prêcher des homélies sur l'Ancien et le Nouveau Testament, des sermons contre les Juifs, contre les gentils, contre les anoméens ; des panégyriques des saints dont la fête se rencontrait pendant l'année. Tel était le prêtre Jean, qui consola le peuple d'Antioche alarmé de la juste colère de l'empereur Théodose.

En Occident, l'impératrice Justine, après avoir deux fois persécuté et maltraité saint Ambroise, le pria néanmoins d'aller une seconde fois trouver l'empereur Maxime ; et Ambroise accepta l'ambassade. Le sujet était de demander le corps de l'empereur Gratien, et de confirmer la paix ; car on avait grand sujet de craindre que Maxime, non content de commander dans les Gaules, n'entrât en Italie pour dépouiller Valentinien. Saint Ambroise étant arrivé à Trèves, Maxime refusa de lui donner audience, sinon en public et dans son consistoire. Quoique les évêques ne fussent pas dans l'usage de s'y présenter, Ambroise aima mieux déroger à sa dignité que de manquer à sa commission. Voici comme il raconte son audience : « Quand Maxime fut assis dans le consistoire, j'entrai ; il se leva pour me donner le baiser. Je restai debout parmi les conseillers d'État. Les uns m'exhortèrent à monter ; lui-même m'appela. Je répondis : Pourquoi voulez-vous baiser qui vous ne reconnaissez pas pour évêque ? autrement vous ne me verriez pas en ce lieu. Évêque, dit-il, tu es ému. Je suis ému, répondis-je, non pas de l'injure, mais de l'inconvenance de me trouver où je ne devrais pas être. Mais, dit-il, tu es bien entré au consistoire dans ta première légation. La faute n'en fut pas à moi, répliquai-je, mais à qui m'appela. — Mais alors, pourquoi es-tu entré ? — Parce que je venais alors demander la paix pour un inférieur, et que je viens aujourd'hui pour un égal. — Égal, par la grâce de qui ? — Par la grâce du Dieu tout-puissant, qui a conservé à Valentinien l'empire qu'il lui a donné. »

Alors Maxime s'emporta et lui reprocha de l'avoir joué, l'empêchant d'entrer en Italie lorsque rien n'eût pu lui résister. Ambroise répondit avec beaucoup de calme : Il est inutile de vous fâcher ; il n'y a pas de quoi. Je suis venu précisément pour me justifier de ce reproche, quoiqu'il me soit glorieux de me l'être attiré pour sauver un empereur pupille ; car qui devons-nous plus défendre, nous autres évêques, sinon les orphelins ? Mais après tout, où me suis-je opposé à vos légions pour les empêcher d'investir l'Italie ? vous ai-je fermé les Alpes avec mon corps ? en quoi vous ai-je trompé ? Ne ren-



contrai-je pas en route le général Victor, que vous envoyiez à Valentinien pour demander la paix vous-même le premier ? Quand vous me dites que Valentinien devait venir à vous, je répondis qu'il n'était pas raisonnable qu'un enfant passât les Alpes avec sa mère, dans la rigueur de l'hiver, ni qu'on l'exposât sans sa mère aux périls d'un si long voyage ; que d'ailleurs j'avais commission pour traiter de la paix et non pas de l'arrivée de Valentinien. Au reste, comparez sa conduite avec la vôtre. Voici à vos côtés votre frère, qu'il vous a envoyé vivant et avec honneur lorsqu'il pouvait venger sur lui sa douleur ; rendez-lui au moins le cadavre du sien. Ne dites pas que la vue de ces dépouilles renouvellera la douleur des troupes. Celui qu'elles ont abandonné vivant, le défendront-elles tué ? J'ai tué mon ennemi, dites-vous. Il n'était pas votre ennemi, vous étiez le sien. Si quelqu'un voulait usurper aujourd'hui sur vous cette partie de l'empire, diriez-vous que vous êtes son ennemi, ou bien qu'il est le vôtre ? Si je ne m'abuse, c'est l'usurpateur qui cause la guerre ; l'empereur ne fait que défendre son droit. Que l'empereur Valentinien ait au moins les dépouilles de son frère pour gage de votre paix ! Maxime répondit qu'il en délibérerait. Comme saint Ambroise s'abstint de la communion des évêques qui communiquaient avec Maxime, ou qui poursuivaient la mort des priscillianistes, Maxime, irrité, lui commanda de s'en retourner incessamment ; et saint Ambroise se mit volontiers en chemin, quoique Maxime l'eût menacé, et que plusieurs personnes crussent qu'il s'exposait à un péril inévitable. La seule chose qui l'affligea en partant, fut de voir emmener en exil un vieil évêque nommé Hygin, qui semblait prêt à rendre le dernier soupir. Ambroise sollicitait les amis de Maxime pour lui faire donner au moins un habit et un plumon pour le soulager ; mais on le chassa lui-même. En route, il écrivit à l'empereur Valentinien pour lui rendre compte de son ambassade, craignant qu'on ne le prévint contre lui par quelque faux rapport. Il finit la lettre par ces mots : Soyez sur vos gardes contre un homme qui couvre la guerre par une apparence de paix <sup>1</sup>.

Les évêques qui poursuivaient la mort des priscillianistes étaient Ithace et quelques autres. Maxime les soutenait et faisait, par son autorité, que personne n'osait les condamner ; il n'y eut qu'un évêque, nommé Théognoste, qui rendit publiquement une sentence contre eux. Ces évêques ithaciens, étant assemblés à Trèves pour l'élection d'un évêque, obtinrent de l'empereur qu'il envoyât en Espagne des tribuns avec un souverain pouvoir, pour rechercher les hérétiques et

<sup>1</sup> Amb., *Epist.* 24. *De obit. Valent.*, n. 39.

leur ôter leur vie et leurs biens. On ne doutait pas que beaucoup de catholiques ne se trouvassent enveloppés dans cette recherche ; car on jugeait alors des hérétiques, à la vue, sur la pâleur du visage et sur l'habit, plutôt que sur l'examen de la foi. Ayant obtenu cet ordre, ils apprirent , le lendemain, lorsqu'ils s'y attendaient le moins, que saint Martin allait arriver à Trèves ; car il fut obligé d'y faire plusieurs voyages pour des affaires de charité. Ils en furent alarmés, sachant que ce qu'ils venaient de faire lui déplairait, et craignant que plusieurs ne suivissent l'autorité d'un si grand homme. Ils tinrent conseil avec l'empereur ; et il fut résolu d'envoyer à sa rencontre des officiers pour lui défendre d'approcher plus près de la ville, s'il ne promettait de garder la paix avec les évêques qui y étaient. Saint Martin s'en défit adroitement, en disant qu'il viendrait avec la paix de Jésus-Christ.

Étant entré de nuit, il alla à l'église, seulement pour y faire sa prière, et le lendemain il se rendit au palais. Ses principales demandes étaient pour le comte Narsès et le gouverneur Leucadius, qui avaient irrité Maxime par leur attachement au parti de Gratien. Mais ce que saint Martin avait le plus à cœur, c'était d'empêcher que ces tribuns ne fussent envoyés en Espagne avec la puissance de vie et de mort, et il était en peine non-seulement pour les catholiques qui pourraient être inquiétés à cette occasion, mais pour les hérétiques mêmes, à qui il voulait sauver la vie. Les deux premiers jours l'empereur le tint en suspens, soit pour lui faire valoir les grâces qu'il demandait, soit par la répugnance de pardonner à ses ennemis, soit par avarice, pour profiter de leur dépouille. Cependant les évêques, voyant que saint Martin s'abstenait de leur communion, vont trouver l'empereur et disent que c'était fait de leur réputation si l'opiniâtreté de Théognoste se trouvait soutenue par l'autorité de Martin ; qu'on n'aurait pas dû le laisser entrer dans la ville ; que l'on n'avait rien gagné à la mort de Priscillien si Martin entreprenait sa vengeance. Enfin, prosternés devant l'empereur, avec larmes, ils le conjurèrent d'user de sa puissance contre lui.

Quelque attaché que Maxime fût à ces évêques, il n'osa user de violence contre un homme si distingué pour sa sainteté. Il le prend en particulier et lui représente avec douceur que les hérétiques avaient été justement condamnés, suivant la marche des tribunaux publics, plutôt qu'à la poursuite des évêques ; qu'il n'avait point de cause pour rejeter la communion d'Ithace et de ceux de son parti ; que Théognoste seul s'était séparé d'eux plutôt par haine que par raison ; que même un concile, tenu peu de jours auparavant, avait déclaré Ithace innocent. Comme saint Martin n'était point touché de

ces raisons, l'empereur entra en colère, le quitta et envoya aussitôt des gens pour faire mourir tous ceux dont il demandait la grâce. Saint Martin en fut averti comme il était déjà nuit ; alors il courut au palais : il promet de communiquer si l'on pardonne à ces malheureux, pourvu qu'on rappelât aussi les tribuns que l'on avait envoyés en Espagne. Aussitôt Maxime lui accorda tout.

Le lendemain, comme les ithaciens devaient faire l'ordination de l'évêque Félix, saint Martin communiqua avec eux ce jour-là, aimant mieux céder pour un peu de temps que de ne pas sauver ceux qui allaient être égorgés. Mais quelque effort que fissent les évêques pour le faire souscrire à cet acte en signe de communion, ils ne purent jamais l'y résoudre. Le lendemain il sortit promptement de Trèves, et gémissait le long de la route d'avoir trempé tant soit peu dans cette communion criminelle. Étant près d'un bourg nommé Andethanne, aujourd'hui Echternach, dans le Luxembourg, à deux lieues de Trèves, il s'arrêta un peu dans les bois, laissant marcher devant ceux de sa suite. Là, comme il examinait cette faute que la conscience lui reprochait, un ange lui apparut et lui dit : Ton remords est bien fondé, mais tu n'as pu en sortir autrement ; reprends courage, de peur de mettre en péril même ton salut. Il se donna bien de garde, depuis ce temps, de communiquer avec le parti d'Ithace ; et, pendant seize ans qu'il vécut encore, il ne se trouva à aucun concile et s'éloigna de toutes les assemblées d'évêques. Voilà ce que raconte, dans son troisième dialogue, saint Sulpice Sévère, qui, d'un autre côté, termine son *Histoire sacrée* par ces mots : Par l'exécution de Priscillien, il s'est allumé parmi les nôtres une guerre perpétuelle de discordes : après quinze ans de dissensions honteuses, nul moyen de la calmer. Et maintenant que tout se voit en trouble et confusion par les discordes des évêques, et que, par haine, faveur, crainte, inconstance, envie, esprit de parti, passion, avarice, arrogance, paresse, ils ont tout dépravé, le grand nombre s'élève, par des conseils insensés et des cabales opiniâtres, contre le petit nombre qui donne des avis sages, et le peuple de Dieu, ainsi que tout homme de bien, est un objet de mépris et de dérision <sup>1</sup>.

Saint Ambroise avait mandé à Valentinien, au sujet de Maxime, d'être bien en garde contre un homme qui couvrait la guerre sous une apparence de paix. Les courtisans trouvèrent que l'évêque n'avait point assez de souplesse pour un diplomate. Un d'entre eux, nommé Dominus, principal ministre de Valentinien, qu'on regardait comme un profond politique, s'offrit de renouer la négociation et de la con-

<sup>1</sup> Sulp. Sev., *Hist. sacr.*, l. 2, in fine.

duire à bonne fin. Maxime le reçut à bras ouverts, le combla d'honneurs et de présents, accepta toutes ses propositions, lui offrit même un corps de troupes pour aider Valentinien contre les Barbares. Dominus, accompagné de ses auxiliaires, revenait triomphant à travers les Alpes, lorsque Maxime, qui le suivait sans bruit, parut tout à coup en Italie avec une armée formidable, dont les prétendus auxiliaires étaient l'avant-garde, et marcha sur Milan. Valentinien, surpris, n'eut que le temps de se sauver à Aquilée. Bientôt même, ne s'y croyant pas encore en sûreté, il s'embarqua avec sa mère et gagna Thessalonique pour y trouver un asile sous la protection de Théodose, auquel ils firent savoir, à Constantinople, l'extrémité où ils étaient réduits.

Théodose écrivit aussitôt à Valentinien qu'il ne devait s'étonner ni de ses malheurs ni des succès de Maxime ; que le souverain légitime combattait la vérité, et que le tyran faisait gloire de la soutenir ; que Dieu se déclarait contre l'ennemi de son Église. En même temps il partit de Constantinople, accompagné de plusieurs sénateurs. Lorsqu'il fut à Thessalonique, il tint conseil sur le parti qu'il devait prendre. Tous les avis allaient à tirer de Maxime une prompt vengeance, qu'il ne fallait pas laisser vivre plus longtemps un meurtrier, un usurpateur qui, accumulant crime sur crime, venait d'enfreindre des traités solennels. Théodose était plus touché que personne du sort déplorable des deux empereurs, l'un cruellement massacré, l'autre chassé de ses États ; il était bien résolu de venger son bienfaiteur et son beau-frère. Car, dès l'année précédente, suivant la chronique de Marcellin, il avait épousé en secondes noces Galla, sœur de Valentinien. Mais comme l'hiver approchait et que la saison ne permettait pas de commencer la guerre, il crut qu'au lieu de la déclarer avec une précipitation inutile, il était plus à propos d'amuser Maxime par des espérances d'accommodement. Il fut donc d'avis de lui proposer de rendre à Valentinien ce qu'il venait d'usurper et de s'en tenir au traité de partage, le menaçant de la guerre la plus sanglante s'il refusait des conditions si raisonnables.

Au sortir du conseil, Théodose tira Valentinien à part, et l'ayant tendrement embrassé : Mon fils, lui dit-il, ce n'est pas la multitude des soldats, c'est la protection divine qui donne les succès dans la guerre. Lisez nos histoires depuis Constantin, vous y verrez souvent le nombre et la force du côté des infidèles, et la victoire du côté des princes religieux. C'est ainsi que ce pieux empereur a terrassé Licinius, et que votre père s'est rendu invincible. Valens, votre oncle, attaquait Dieu ; il avait proscrit les évêques orthodoxes ; il avait versé le sang des saints. Dieu a rassemblé contre lui une nuée de

Barbares, il a choisi les Goths pour exécuteurs de ses vengeances ; Valens a péri dans les flammes. Votre ennemi a sur vous l'avantage de suivre la vraie doctrine ; c'est votre infidélité qui le rend heureux. Si nous abandonnons le Fils de Dieu, quel chef, malheureux déserteurs, quel défenseur aurons-nous dans les batailles ? — Dieu parlait au cœur de Valentinien en même temps que la voix de Théodose frappait ses oreilles. Fondant en larmes, le jeune prince abjura son erreur et protesta qu'il serait toute sa vie inviolablement attaché à la foi de son père et de son bienfaiteur. Théodose le consola ; il lui promit le secours du ciel et celui de ses armes. Valentinien fut fidèle à sa parole ; il rompit, dès ce moment, tous les engagements qu'il avait contractés avec les ariens ; il embrassa sincèrement la foi de l'Église ; et sa mère Justine, qui mourut l'année suivante, toujours obstinée dans son erreur, n'osa même entreprendre d'effacer les heureuses impressions des paroles de Théodose <sup>1</sup>.

L'hiver se passa en négociations infructueuses. Maxime était maître de l'Italie et de l'Afrique. Les païens se déclarèrent pour lui avec empressement. Le fameux Symmaque prononça un panégyrique en son honneur. Théodose, de son côté, au milieu de ses préparatifs de guerre, fit consulter un célèbre anachorète, saint Jean d'Égypte, qui demeurait dans la haute Thébàïde, et qui était renommé par ses miracles et par le don de prophétie. Jean lui prédit qu'il serait victorieux.

De Thessalonique, l'empereur Théodose s'avança promptement en Pannonie, et y défit, en deux batailles, les troupes de Maxime, quoique plus nombreuses que les siennes. Il passe les Alpes sans obstacle et s'arrête à trois milles d'Aquilée, où ses troupes entrent sans résistance et y surprennent Maxime occupé à distribuer de l'argent aux soldats qui lui restaient, tant il était peu instruit des mouvements de Théodose. Aussitôt on le jette en bas du tribunal, on lui arrache le diadème, on le dépouille, et, les mains liées derrière le dos, on le conduit au camp du vainqueur, comme un criminel au lieu du supplice. L'empereur, après lui avoir reproché son usurpation et l'assassinat de Gratien, lui demanda sur quel fondement il avait osé publier que, dans sa révolte, il agissait de concert avec Théodose. Maxime répondit en tremblant qu'il n'avait inventé ce mensonge que pour attirer des partisans et s'autoriser d'un nom respectable. Cet aveu et l'état déplorable où il le voyait désarmèrent la colère de Théodose ; déjà il penchait pour la clémence, lorsque ses officiers enlevèrent Maxime de devant ses yeux et lui firent trancher la tête hors du camp. C'était le 28 juillet 388. Maxime avait régné environ cinq ans depuis

<sup>1</sup> Theod., l. 5, c. 14 et 15. Soc., l. 5, c. 11. Soz., l. 7, c. 13. Suidas, *Valentin*.

la mort de Gratien. Peu de jours après, le comte Arbogaste, envoyé en Gaule par Théodose, prit le jeune Victor, fils de Maxime, et le fit mourir. Andragathe, le principal capitaine du même parti et le meurtrier de Gratien, était cependant avec une flotte sur la mer Adriatique. Quand il apprit la défaite de Maxime, il se jeta tout armé de son vaisseau dans la mer et se noya.

Jamais victoire, après une guerre civile, ne fut moins sanglante ni plus désintéressée. Théodose pouvait regarder comme sa conquête tout l'Occident, surtout les provinces que Maxime avait enlevées à Gratien, et que le jeune Valentinien n'avait jamais possédées. La perfidie de ceux qui s'étaient livrés à l'usurpateur, et qui avaient secondé son usurpation, le mettait en droit de les punir. Il rendit à Valentinien non-seulement tout ce qu'il avait perdu, il y ajouta le reste de l'Occident, c'est-à-dire l'Espagne, la Gaule et la Grande-Bretagne. Il accorda une amnistie générale à ceux qui avaient suivi le parti de Maxime; il leur conserva leurs biens et leur liberté. S'il les dépouilla des dignités qu'ils avaient reçues de l'usurpateur, il les laissa jouir de celles qu'ils possédaient avant la révolte. Il prit soin de la mère et des filles de Maxime, et leur assigna des pensions pour subsister avec honneur. Toutes les inimitiés cessèrent avec la guerre. Théodose oublia qu'il avait vaincu; et, ce qui est plus difficile encore, les vaincus oublièrent qu'ils avaient été ses ennemis. On vit alors ce qui, selon la remarque d'un auteur païen, ne peut être que l'effet d'une vertu rare et sublime, un prince devenu meilleur lorsqu'il n'eut plus rien à craindre, et sa bonté croître avec sa grandeur <sup>1</sup>.

Cependant on avait répandu à Constantinople de faux bruits d'un combat où Maxime avait remporté un grand avantage: on disait même le nombre des morts. Les ariens, irrités de ce que les catholiques étaient en possession des églises, grossirent ces nouvelles; en sorte que ceux qui les avaient ouï dire, les soutenaient à ceux mêmes qui les avaient inventées. L'emportement des ariens alla jusqu'à brûler la maison de l'évêque Nectaire. Mais la sédition n'eut pas de suite. L'empereur Arcade, qui était demeuré à Constantinople, quoique offensé lui-même, intercéda pour les coupables auprès de Théodose, son père, et obtint leur pardon. Seulement Théodose fit une loi où il défend aux ariens de se prévaloir de quelque ordre qu'ils prétendaient avoir reçu en leur faveur. Ceux de Constantinople avaient pour évêque Dorothee, qui l'avait été d'Antioche. Car Démophile était mort en 386, et, pour lui succéder, on avait fait venir de Thrace un évêque de la même secte, nommé Marin; mais, ne se trouvant

<sup>1</sup> Tillemont *Theod. Hist. du Bas-Empire*, l. 23, n. 61, 64.

point assez capable, on mit Dorothee à sa place peu de temps après ; ce qui, dans la suite, produisit un schisme entre eux <sup>1</sup>.

La bonté de Théodose fut, pour les sénateurs païens de Rome, un motif de faire une nouvelle tentative en faveur de l'idolâtrie. Maxime leur avait donné lieu d'espérer le rétablissement de l'autel de la Victoire. Ils députèrent à Théodose pour demander cette grâce. Ils trouvèrent encore auprès du prince un obstacle invincible dans le zèle de saint Ambroise ; il s'opposa à leur requête avec son courage ordinaire ; et, comme Théodose semblait flatté du désir de satisfaire le sénat de Rome, Ambroise cessa de le voir et se tint pendant quelques jours éloigné du palais. Son absence donna un nouveau poids à ses remontrances, et Théodose rejeta la demande des sénateurs. Symmaque voulut profiter de l'occasion pour se laver du reproche qu'on lui faisait d'avoir déshonoré son éloquence en faveur de Maxime. Il prononça un éloge de Théodose, dans lequel il faisait sa propre apologie, et montrait qu'il s'était personnellement senti des injustices de l'usurpateur ; mais comme il eut la hardiesse de revenir encore sur la demande du sénat, Théodose, irrité de cette opiniâtreté importune, le fit sur-le-champ arrêter, avec ordre de le conduire à cent milles de Rome. Symmaque s'échappa et se réfugia dans une église, et le prince se laissa bientôt adoucir par les prières de plusieurs personnes distinguées. Il pardonna à Symmaque, et le traita si bien, qu'il le fit consul en 391 <sup>2</sup>.

Dans la province d'Osroène sur l'Euphrate, il y avait une petite ville nommée Callinique, où les Juifs avaient une synagogue et les valentiniens ou gnostiques un temple. Un jour que les moines chrétiens s'en allaient à l'église, en chantant des hymnes pour y célébrer la fête des Machabées, les Juifs et les valentiniens se jetèrent au milieu d'eux et les insultèrent. Irrités de cette insolence, les chrétiens et les moines brûlèrent la synagogue des Juifs et le temple des gnostiques. Le comte d'Orient en fit son rapport à Théodose, et représenta l'évêque de Callinique comme l'auteur de cet incendie. A l'instigation des courtisans, Théodose condamna l'évêque à rétablir à ses frais la synagogue, et les moines à être sévèrement punis. Saint Ambroise se trouvait dans ce moment à Aquilée. Il écrivit de suite à l'empereur une longue lettre pour obtenir la révocation de cet ordre. Il lui représente l'injustice de condamner un évêque sans l'entendre, et de le condamner à une chose qu'en conscience il ne pouvait pas faire ; en sorte que, sous un empereur si pieux, on verrait

<sup>1</sup> Ambr., *Epist.* 40. Soc., l. 5, c. 13. Soz., l. 7, c. 14. *Cod. theod.* — <sup>2</sup> Ambr., *Epist.* 57. Sym., l. 2, *Epist.* 13 et 31. Soc., l. 5, c. 14. Tillem. *Theod.*

un évêque dans l'alternative du martyre ou de l'apostasie. Tout récemment, les hérétiques avaient brûlé la maison de l'évêque à Constantinople, et on ne les obligeait point de la rebâtir. Sous Julien, combien d'églises les païens et les Juifs n'avaient-ils pas brûlées ? deux à Damas, d'autres à Gaze, à Ascalon, à Béryte, à Alexandrie. L'Église n'est pas vengée, et on vengera la synagogue des Juifs blasphémateurs et le temple profane des valentiniens idolâtres ? Que répondra Ambroise aux plaintes des évêques, qui le regardaient comme l'ami et le confident de l'empereur ? Il en aura pu obtenir la grâce d'une foule de criminels politiques, et il verra un évêque et des chrétiens mis à la torture et punis du dernier supplice pour la misérable synagogue d'une bicoque ? Si la lettre ne produit rien, il parlera publiquement du haut de la chaire.

En effet, saint Ambroise étant de retour à Milan, et, voyant l'empereur à l'église, il tourna son discours sur cette affaire. Après avoir rappelé ce que les prophètes disent au peuple d'Israël, en particulier à David, sur les bienfaits qu'ils avaient reçus de Dieu et sur la vive reconnaissance qu'ils lui en devaient, il s'adressa directement à l'empereur et le pressa de même de témoigner à Dieu sa reconnaissance pour des bienfaits non moins merveilleux, en aimant l'Église et en pardonnant aux coupables. Quant il descendit de chaire, l'empereur lui dit : Vous avez prêché contre nous aujourd'hui. Non, pas contre vous, répondit Ambroise, mais pour vous ! Il est vrai, reprit l'empereur, c'était trop dur de ma part d'obliger l'évêque à réparer la synagogue ; aussi cela est corrigé. Mais les moines commettent bien des désordres. Alors Timasius, maître de la milice, homme hautain et insolent, commença à s'emporter contre les moines. Ambroise lui dit : Je traite avec l'empereur comme il convient, parce que je sais qu'il a la crainte de Dieu ; avec vous, qui parlez si durement, je traiterais d'une autre manière. Ambroise demeura quelque temps debout, et dit à l'empereur : Mettez-moi en état d'offrir pour vous ; mettez-moi l'esprit en repos. L'empereur, demeurant assis, lui fit quelque signe, et, le voyant encore debout, il dit qu'il corrigerait son rescrit. Ambroise le pressa de faire cesser toute la poursuite. L'empereur le promit. Ambroise lui dit par deux fois : J'agis sur votre parole. Oui, dit l'empereur, faites sur ma parole. Alors le saint évêque s'approcha de l'autel ; ce qu'il n'aurait pas fait autrement. Comme il avait écrit à sa sœur sainte Marcelline l'inquiétude que cette affaire lui avait donnée, il lui en écrivit aussi l'heureux succès<sup>1</sup>.

Pendant ce séjour que l'empereur fit à Milan, il arriva, un jour

<sup>1</sup> Ambr., *Epist.* 40 et 41. Paulin., *Vita.*



de fête, qu'étant entré à l'église et ayant apporté son offrande à l'autel, il demeura dans l'enceinte du sanctuaire. Ambroise lui demanda s'il désirait quelque chose. L'empereur répondit qu'il attendait le temps de la communion. Ambroise lui fit dire par l'archidiacre : Seigneur, il n'est permis qu'aux ministres sacrés de demeurer dans le sanctuaire ; sortez-en donc et demeurez debout avec les autres : la pourpre fait des empereurs et non pas des prêtres. L'empereur témoigna que ce n'était point par hauteur qu'il était demeuré au dedans de la balustrade, mais parce que c'était l'usage de l'église de Constantinople. Il remercia Ambroise de cette correction. Le saint évêque lui marqua une place distinguée hors du sanctuaire, qui le mettait à la tête de tous les laïques, et cet ordre s'observa toujours depuis. Théodose, étant retourné à Constantinople, vint à l'église un jour de fête, et, ayant présenté son offrande à l'autel, il sortit du sanctuaire. L'évêque Nectaire lui demanda pourquoi il n'était pas demeuré dedans. Hélas ! dit l'empereur en soupirant, j'ai appris bien tard la différence d'un évêque et d'un empereur ! Que de temps il m'a fallu pour trouver un homme qui osât me dire la vérité ! Je ne connais qu'Ambroise qui soit digne du nom d'évêque <sup>1</sup>.

De Milan, Théodose se rendit à Rome, accompagné de Valentinien et de son fils Honorius, qu'il avait fait venir de Constantinople. Il y entra en triomphe le 13 juin 389. Au milieu de cette pompe, ce qui attirait le plus tous les regards, c'était Théodose lui-même. Il descendit du char triomphal, fit à pied une partie du chemin, se laissant librement aborder, s'entretenant avec les citoyens, partageant leur joie, écoutant avec gaieté ces chansons folâtres et satiriques dont la liberté romaine avait conservé l'usage dans les triomphes. Il alla d'abord au sénat, et présenta aux sénateurs assemblés son fils Honorius ; de là il se rendit à la grande place, où il se montra sur la tribune aux harangues et fit des largesses au peuple. Les jours suivants il prit plaisir à se promener dans la ville, sans gardes et sans autre escorte que la foule dont il était environné, visitant les ouvrages publics, entrant dans les maisons des particuliers, avec lesquels il conversait familièrement. Il corrigea ensuite plusieurs désordres : l'histoire en cite deux énormes.

On avait bâti depuis longtemps de vastes édifices où l'on faisait le pain qu'on distribuait au peuple ; ce travail était attaché à certaines familles à titre de servitude ; c'était aussi la punition des moindres crimes, que d'être condamné à tourner la meule ; car alors on écrasait encore le grain à force de bras. Comme le nombre des travailleurs

<sup>1</sup> Theod., l. 5, c. 18. Soz., l. 7, c. 25.

diminuait tous les jours, les entrepreneurs eurent recours à un expédient criminel et barbare : ils établirent à côté de leurs boulangeries des cabarets où des femmes perdues attiraient les passants; on y avait ménagé des trappes qui communiquaient à de profonds souterrains où les moulins étaient placés. Les malheureux qui s'engageaient dans ces lieux de débauche, tombant dans ces cachots ténébreux, y étaient détenus et condamnés à tourner la meule toute leur vie, sans espérance de revoir le jour. Cette cruelle supercherie, ignorée de tout autre que de ceux qui la pratiquaient, s'exerçait depuis plusieurs années, et quantité de personnes, surtout d'étrangers, avaient ainsi disparu. Enfin, un soldat de Théodose ayant donné dans ce piège, et se voyant environné de ces spectres hideux, se jeta sur eux le poignard à la main, en tua plusieurs et força les autres à le laisser sortir. L'empereur, en étant informé, punit sévèrement les entrepreneurs, détruisit ces repaires de brigands, et, afin de ne pas laisser manquer le service du peuple, il fit un règlement pour y attacher un nombre suffisant de travailleurs. L'autre désordre était un scandale public. Lorsqu'une femme était convaincue d'adultère, on lui imposait pour châtement la nécessité de multiplier ses crimes. Renfermée dans une cabane de débauche, elle était obligée de se prostituer à tous venants, et de sonner une cloche toutes les fois qu'elle recevait un nouvel hôte, afin que le voisinage fût averti de ses horreurs. L'empereur abolit cette détestable coutume, fit abattre ces cabanes et condamna les femmes adultères à de rigoureuses punitions<sup>1</sup>.

Il ne montra pas moins de zèle à réprimer les abominations des manichéens. Il les chassa de Rome, et les déclara incapables de tester ni de recevoir par testament, comme étant exclus du commerce des hommes. Il ordonna qu'à leur mort leurs biens seraient saisis et distribués au peuple. Le pape Sirice, à ce qu'on rapporte, joignit à cette sévérité du prince les rigueurs de la discipline ecclésiastique. Comme plusieurs d'entre eux, pour se déguiser, se mêlaient parmi les catholiques, il défendit de recevoir à la communion aucun de ceux qui auraient jamais été infectés de cette hérésie; mais s'ils étaient véritablement convertis, il commanda de les renfermer dans des monastères pour y faire une rude pénitence, et de ne leur accorder l'eucharistie qu'à la mort<sup>2</sup>.

Théodose fit encore plusieurs réformes utiles et dans le sénat et dans l'administration de la justice. Ce qu'il avait surtout à cœur, c'était la destruction de l'idolâtrie. Il assembla le sénat à ce sujet,

<sup>1</sup> Soc., l. 5, c. 18. Theoph., p. 63. *Cod. theod.*, l. 12, tit. 16. — <sup>2</sup> Lib., *Pontif. in Siric.*

exposa en peu de mots la folie du paganisme, et exhorta les sénateurs à embrasser une religion sainte, émanée de Dieu même, dont les dogmes étaient autorisés par tant de miracles, et dont la morale pure, simple et sublime, élevait, sans recherche et sans étude, les derniers des hommes au-dessus des plus grands philosophes supérieurs eux-mêmes aux dieux qu'ils adoraient. Il permit ensuite de parler, et il écouta les raisons de ceux qui défendaient la cause du paganisme. Ce qu'ils disaient de plus fort se réduisait à ceci : Que le culte qu'on voulait proscrire était aussi ancien que Rome ; que leur ville subsistait avec gloire depuis près de douze cents ans sous la protection de leurs dieux ; qu'il y aurait de l'imprudence à les abandonner pour adopter une religion nouvelle, dont les effets seraient peut-être moins heureux. En un mot, ils répétèrent ce que Symmaque avait dit précédemment dans sa requête, si bien réfutée par saint Ambroise. Théodose, les voyant obstinés, leur déclara que Valentinien, aussi bien que lui, ne regardant qu'avec horreur le culte impie dont ils étaient entêtés, on ne devait plus s'attendre à tirer du trésor public les frais nécessaires pour les sacrifices ; que d'ailleurs ce fardeau devenait insupportable à l'État, qui, étant environné de Barbares, avait plus besoin de soldats que de victimes. Après ces paroles il les congédia.

Zosime et Suidas, qui le copie, rapportent que pas un sénateur ne se convertit à cette exhortation de Théodose. Le poëte Prudence qui, peu d'années après, réfuta par de beaux vers les arguments de Symmaque, qui vivait encore, assure, au contraire, qu'une foule de familles patriciennes, embrassèrent dans cette occasion, la religion du Christ. Mais plusieurs de ceux qu'il nomme, tels que les Anicius, les Probus, les Gracques, étaient déjà chrétiens auparavant. On ne se trompera guère en disant que l'exemple de Théodose, prince généralement admiré et aimé, dut nécessairement entraîner un bon nombre, mais que, d'un autre côté, beaucoup aussi résistèrent. Nous avons vu Cicéron déclarer qu'il n'y avait de salut pour le monde tant qu'il serait accablé par la superstition comme il l'était ; nous l'avons entendu dire qu'il ne concevait pas qu'un aruspice pût en regarder un autre sans rire. Et cependant, dans son *Traité des lois*, il oblige les citoyens, sous peine de mort, à croire ces superstitions abrutissantes et ridicules. Pourquoi ? parce que c'était pour les patriciens un moyen de gouverner le peuple et de le mener à leur gré. Symmaque n'avait point d'autre philosophie ni d'autre politique. Il venait de condamner à mort une vestale infidèle et son séducteur, et il ne sentait pas que, par là même, il fallait condamner à mort le dieu Mars, corrupteur de la vestale Rhéa Silvia, mère de Romulus et de

Rémus! Un autre motif pouvait retenir les sénateurs païens : c'est que, sous le paganisme, ils pouvaient eux-mêmes avoir des temples et se faire adorer comme proconsuls et gouverneurs de provinces. Quoi qu'il en soit, d'après le témoignage de Zosime même, les sacrifices cessèrent dès que le trésor leur fut fermé ; les temples furent abandonnés ; les fêtes des dieux tombèrent dans l'oubli, et les idoles demeuraient délaissées sous leurs toits avec les hiboux et les chouettes. Théodose permit de conserver, pour l'ornement de la ville, les statues antiques qui étaient les ouvrages des grands maîtres <sup>1</sup>.

Terrassée à Rome, l'idolâtrie se couvrait de honte et provoquait sa ruine à Alexandrie. Il y avait dans cette ville un prêtre de Saturne, nommé Tyran. Chaque fois qu'il voyait aux pieds de l'idole un païen de marque dont la femme lui plaisait, il lui apprenait que Saturne avait ordonné que sa femme vînt passer la nuit dans le temple. Le mari, ravi de l'honneur que le dieu lui faisait, paraît lui-même sa femme et la conduisait au rendez-vous, chargée de riches offrandes, de peur qu'elle ne fût refusée. On l'enfermait dans le temple devant tout le monde ; Tyran donnait les clefs des portes et se retirait. Mais pendant la nuit, il venait, par une allée souterraine, et entraît secrètement dans le creux de l'idole. Le temple était éclairé, et la femme, attentive à sa prière, ne voyant personne, mais entendant tout d'un coup une voix sortir de l'idole, tressaillait, de crainte et de joie, de se voir honorée de l'entretien d'un si grand dieu. Après que Tyran, sous le nom de Saturne, lui avait dit ce qu'il jugeait à propos pour l'étonner davantage ou la disposer à le satisfaire, il éteignait subitement toutes les lumières, au moyen de cordes disposées à cet effet. Il descendait alors, et faisait ce qu'il lui plaisait à la faveur des ténèbres. Depuis longtemps, il abusait ainsi de toutes les femmes des principaux païens ; une, plus sage que les autres, eut horreur de cette action ; elle écouta plus attentivement, reconnut la voix de Tyran, retourna chez elle et découvrit la fraude à son mari. Celui-ci se rendit accusateur. Tyran fut mis à la question et convaincu par ses propres aveux, qui couvrirent d'infamie un grand nombre de famillés d'Alexandrie, en découvrant tant d'adultères et rendant incertaine la naissance de tant d'enfants <sup>2</sup>.

L'évêque Théophile acheva de couvrir de confusion tous les païens. Il y avait dans la ville un ancien temple de Bacchus, dont il ne restait d'entier que les murailles. Théophile le demanda à Théodose pour ouvrir une nouvelle église au peuple catholique, dont le nombre

<sup>1</sup> Zos., l. 4, c. 59. *Prudent. cont. Sym.*, l. 1. *Hier., Epist.* 7. — <sup>2</sup> *Rufin*, l. 11, c. 25.

croissait tous les jours. Pendant qu'on travaillait à la réparation de cet édifice, on découvrit les souterrains secrets que les païens regardaient comme le sanctuaire du temple; on y trouva des figures infâmes, connues sous le nom de Phallus, et d'autres seulement bizarres et ridicules. Théophile les fit montrer en public et promener par la ville, pour décrier de plus en plus l'idolâtrie.

Les païens, et plus particulièrement les philosophes, irrités qu'on dévoilât leurs honteux mystères, entrèrent en fureur; ils s'animèrent à la vengeance, et, s'atroupant dans tous les quartiers de la ville, ils se jetèrent à main armée sur les chrétiens. C'était à chaque instant des combats; le sang ruisselait dans les rues. Les chrétiens étaient supérieurs par le nombre et la qualité des personnes; mais leur religion, ennemie de la violence et du carnage, leur inspirait la modération. Les païens avaient fait du temple de Sérapis leur fort et leur citadelle. De là, sortant avec rage, ils blessaient ou tuaient les uns, ils entraînaient les autres avec eux et les forçaient à sacrifier. Ceux qui refusaient étaient mis à mort par les plus cruels tourments; on les attachait en croix, on leur brisait les jambes, on les précipitait dans les fosses construites autrefois pour recevoir le sang des victimes et les autres immondices du temple. L'Église honore entre ses martyrs ceux qui, dans cette occasion, préférèrent la mort à l'apostasie.

Les séditeux avaient pour chef un certain Olympius, philosophe de nom et d'habit, qui faisait le prophète de Sérapis. Par les instigations de cet imposteur, ils résistèrent à toutes les remontrances des magistrats. Ceux-ci en avaient écrit à l'empereur. Quand le philosophe Olympe sut que la réponse allait arriver, il sortit secrètement du temple pendant la nuit, et, s'étant jeté dans un vaisseau, il passa en Italie, où il demeura caché. Pour justifier sa fuite, il racontait qu'étant cette nuit-là dans le temple de Sérapis, dont les portes étaient fermées, pendant que tous ses compagnons étaient endormis, il avait entendu une voix qui chantait *alleluia*, et qu'il avait jugé que les ordres de l'empereur allaient donner l'avantage aux chrétiens. Le jour étant venu, les courriers arrivèrent; et les païens ayant quitté leurs armes, comme s'ils eussent espéré que le rescrit de Théodose leur serait favorable, vinrent se rendre dans la place devant le temple pour en entendre la lecture. A peine eut-on lu les premiers mots, où l'empereur marquait l'horreur qu'il avait du paganisme, que les chrétiens poussèrent un cri de joie et que les païens, glacés de frayeur, oublièrent leur fureur passée et leur Sérapis, et ne songèrent plus qu'à cacher leur honte. Quelques-uns se confondirent dans la foule des chrétiens; d'autres se dispersèrent dans la ville et

dans les campagnes, où ils cherchèrent les retraites les plus secrètes. Chacun d'eux ne voyait plus que la punition qu'il avait méritée. Plusieurs abandonnèrent l'Égypte. Deux pontifes, Helladius et Ammonius, se réfugièrent à Constantinople, où, n'étant pas connus, ils ouvrirent une école de grammaire. Ammonius avait été prêtre d'un singe, adoré comme divinité par les Égyptiens. Helladius avait fait la fonction de prêtre de Jupiter : il continua toute sa vie à gémir sur les désastres de l'idolâtrie, et il se vantait à ses amis d'avoir tué de sa main neuf chrétiens dans la sédition d'Alexandrie. L'empereur, dans sa lettre, relevait le bonheur des chrétiens qui, par ce massacre impie, avaient reçu la couronne du martyre. Il déclarait que ce serait déshonorer ces glorieuses victimes que de venger leur mort ; qu'il ne prétendait pas mêler avec leur sang celui de leurs meurtriers ; qu'il pardonnait aux païens pour leur apprendre quelle était la douceur de ceux qu'ils égorgeaient, et pour les porter à embrasser une religion à laquelle ils seraient redevables de la vie ; mais il ordonnait de détruire tous les temples d'Alexandrie, source malheureuse de forfaits et de séditions. Il commettait Théophile à l'exécution de cet ordre, et chargeait le préfet et le comte de soutenir l'évêque. Il faisait présent à l'Église de tous les ornements et de toutes les statues des temples, dont le prix devait être employé au soulagement des pauvres.

Théophile, armé de ce rescrit, commença par le temple de Sérapis. C'était le dieu le plus révééré de tous ceux qu'adorait Alexandrie. La statue était d'une grandeur démesurée ; elle atteignait de ses deux bras les deux murs opposés du temple. Sur sa tête se voyait une espèce de boisseau ; à ses pieds, un monstre à trois têtes, la première d'un lion, la seconde d'un chien, la troisième d'un loup, entortillées toutes les trois par un énorme serpent, qui posait sa tête sur la main droite de Sérapis. Le temple, situé sur une colline, était remarquable par sa beauté : sa grandeur égalait celle d'une ville. La fourberie contribuait à le rendre célèbre par de faux miracles. La statue de Sérapis était placée à l'occident : on avait pratiqué dans le mur oriental une ouverture étroite et imperceptible, par laquelle le soleil, dans un certain jour de l'année, dardait à une certaine heure ses rayons sur la bouche de l'idole. Ce jour-là on apportait dans le temple une statue du soleil pour saluer Sérapis. Le peuple, à la vue du rayon qui resplendissait sur les lèvres de la statue, applaudissait avec transport aux baiser des deux divinités.

L'évêque, accompagné du gouverneur et du comte, étant entré dans le temple, commanda d'abattre la statue. Cet ordre fit pâlir d'effroi les chrétiens mêmes. C'était une opinion répandue parmi le

peuple, que si quelqu'un osait mettre la main sur Sérapis, la terre s'ouvrirait aussitôt, et que toute la machine du monde s'écroulerait dans l'abîme. Théophile, qui méprisait ces rêveries, donna ordre à un soldat armé d'une hache de frapper Sérapis. Au coup qu'il porta en tremblant, tous les assistants poussèrent un grand cri ; le soldat redoubla et mit en pièces le genou de l'idole, qui n'était que de bois pourri. On le jeta au feu ; et les païens s'étonnèrent de le voir brûler, sans que ni le ciel ni la terre donnassent aucun signe de vengeance. On abattit la tête, dont il sortit une multitude de rats. On brisa ensuite les membres, on les arrachait avec des cordes, on les traînait par la ville, enfin on les réduisit en cendres. Le tronc fut brûlé dans l'amphithéâtre, et les païens eux-mêmes n'épargnèrent pas les railleries à cette divinité auparavant si redoutée.

On travaillait ensuite à démolir le temple. Bientôt ce ne fut plus qu'un monceau de ruines ; mais il fut impossible d'en détruire les fondements, construits d'énormes quartiers de pierres. On y trouva gravées des formes de croix, telles qu'on en trouve encore sur les monuments d'Égypte, et qui, dans le langage des hiéroglyphes, signifient la vie divine. Ce fut une occasion à plusieurs païens d'embrasser le christianisme ; d'autant plus qu'il y avait une ancienne tradition, que leur religion prendrait fin, quand cette figure de la croix paraîtrait. De là vint que les sacrificateurs et les ministres des temples se convertissaient les premiers, comme les mieux instruits. Chaque maison d'Alexandrie avait des bustes de Sérapis contre les murailles, aux portes, aux fenêtres ; on les ôta tous, sans qu'il demeurât même de marque, ni d'aucune autre idole, et on peignit à la place la figure de la croix.

Après la destruction de l'idole et du temple, une nouvelle inquiétude se répandit dans Alexandrie. Sérapis était regardé comme le maître des eaux du Nil : c'était dans son temple qu'on mettait en dépôt le nilomètre, c'est-à-dire la mesure dont on se servait pour déterminer la hauteur du débordement. Constantin l'en avait ôtée autrefois ; mais Julien l'y avait placée de nouveau. Il arriva que cette année la crue des eaux tarda plus que de coutume. Les païens en triomphaient ; ils publiaient que Sérapis, irrité, avait maudit l'Égypte, et qu'il la condamnait à une éternelle stérilité. Le peuple murmurait déjà ; il demandait hautement qu'on lui permît de faire au fleuve les sacrifices prescrits par le rite ancien. Le préfet, craignant une sédition ouverte, en écrivit à l'empereur. Ce prince sensé et religieux répondit qu'il valait mieux demeurer fidèle à Dieu que d'acheter par un sacrilège la fertilité de l'Égypte : Que ce fleuve tarisse plutôt, ajouta-t-il, si, pour le faire couler, il faut des enchantements

et des sacrifices impies, et si ses eaux veulent être souillées du sang des victimes. Cette réponse n'était pas encore arrivée, qu'on vit croître le Nil plus rapidement qu'à l'ordinaire. Ses eaux parvinrent en peu de jours à la juste hauteur que l'Égypte désirait ; et comme elles continuaient de monter, on en vint à craindre qu'Alexandrie ne fût inondée, et que l'abondance des eaux n'amenât la stérilité qu'on avait appréhendée de la sécheresse. Les païens se moquèrent publiquement de ce caprice de leur dieu ; ils en firent des plaisanteries sur le théâtre, disant que le Nil était si vieux, qu'il ne pouvait plus retenir ses eaux. Mais plusieurs d'entre eux, reconnaissant enfin que ce n'était qu'un fleuve, se convertirent au christianisme. On bâtit sur l'emplacement du temple de Sérapis une église sous l'invocation de saint Jean-Baptiste.

Théophile n'épargna aucun des temples de la ville. Il prit plaisir à faire connaître au peuple la fourberie des oracles. Les statues de bois ou de bronze étaient creuses et adossées contre les murailles : les prêtres s'y introduisaient par des conduits souterrains, et abusaient le peuple crédule. On trouva dans les caveaux de ces temples des monceaux de crânes et d'ossements, des têtes d'enfants égorgés depuis peu, et dont les lèvres étaient dorées. C'étaient de malheureuses victimes immolées à ces farouches divinités, particulièrement à Mithra. Théophile exposa publiquement toutes ces horreurs ; les païens les plus obstinés se cachaient de honte, les autres se convertissaient. On fondait les statues, suivant l'ordre de l'empereur, pour en fabriquer de la monnaie qu'on distribuait aux pauvres. Mais comme l'évêque fit employer quelque partie de la matière à faire des vases et divers ornements, sans doute pour les églises, les païens l'accusèrent, lui et les deux officiers, de s'être enrichis des dépouilles des dieux. Théophile réserva seulement une idole des plus ridicules : c'était la statue d'un singe ; il la fit placer dans un lieu public, afin que, dans la suite, les païens ne pussent nier d'avoir adoré des divinités pareilles. Cette dérision les piqua vivement ; ils furent aussi affligés de la conservation de cette statue qu'ils l'avaient été de la destruction de toutes les autres. La nouvelle de ce qui s'était passé dans Alexandrie étant venue à Théodose, on dit que, levant les mains au ciel, il s'écria avec transport : Je vous rends grâces, Seigneur, de ce que vous avez aboli une erreur si funeste et si invétérée sans qu'il en ait coûté à l'empire la perte d'une si grande ville.

L'activité de Théophile ne se borna point à purifier sa ville épiscopale. Canope, une des plus fameuses de l'Égypte, n'était éloignée d'Alexandrie que de quatre lieues vers l'orient, près d'une embou-



chure du Nil. Sa situation était délicieuse, ses temples beaux et nombreux ; mais la débauche y régnait avec tant d'effronterie, à l'abri de la religion, qu'auprès des personnes sages et réglées, c'était un reproche d'avoir été à Canope. Sans cesse le Nil était couvert de barques où les âges et les sexes, confondus ensemble et respirant une joie dissolue, allaient célébrer dans cette ville leurs infâmes mystères. Ainsi en parlent Strabon et d'autres. On y enseignait les lettres sacrées des anciens Égyptiens, et, sous ce prétexte, on y tenait école de magie. Il y avait aussi un temple de Sérapis. Mais la divinité particulière de Canope était une idole ridicule, composée d'un gros ventre et une tête dessus, et des pieds au-dessous, sans bras ni jambes, ni autres parties. On en contait cette histoire. Les Chaldéens portaient partout le feu, qu'ils adoraient, et le vantaient comme vainqueur de tous les dieux ; car il n'y avait point d'idole qui pût lui résister sans être brûlée, calcinée ou fondue. Les Égyptiens avaient de grands vases de terre, percés de plusieurs trous par-dessous, pour clarifier l'eau bourbeuse du Nil. Le prêtre de Canope en prit un, qu'il enduisit de cire par-dessous, le remplit d'eau, coupa la tête d'une vieille statue et l'attacha proprement dessus. Les Chaldéens y ayant appliqué leur feu, la cire se fondit, l'eau éteignit le feu et le dieu Canope demeura vainqueur.

Théophile, s'y étant transporté, fit raser le temple de cette idole, réduisit ce lieu à recevoir les immondices de la ville, détruisit les autres temples et les retraites de prostitution, purgea de ce culte impur les bourgades d'alentour et fit bâtir des églises, où les reliques des martyrs attirèrent une chaste et sainte dévotion. Pour substituer des exemples de vertu aux dissolutions qu'il bannissait, il construisit plusieurs monastères. Celui de Canope devint célèbre par la vie pénitente et retirée de ceux qui l'habitaient. Voici, toutefois, comme en parle le philosophe Eunape dans sa *Vie du philosophe Édèse*. Après avoir déploré la ruine du temple de Sérapis et comparé l'évêque Théophile à Eurymédon, roi des géants qui attaquèrent les dieux, il ajoute : Ensuite, on introduisit dans les lieux sacrés ceux que l'on appelle moines, qui, sous l'apparence d'hommes, mènent une vie de pourceau. On établit de ces moines à Canope même. Et on engagea les hommes à servir, à la place des dieux, les plus misérables esclaves. Car, ayant rassemblé les têtes salées et marinées de ceux qui avaient été exécutés en justice pour leurs crimes, ils les reconnaissaient à la place des dieux, se prosternaient devant eux et croyaient devenir meilleurs en se souillant à leurs tombeaux. On appelait martyrs et diacres ceux qui, après avoir vécu dans une misérable servitude, étaient morts sous les coups de fouet,

et dont les images portaient encore les marques de leurs supplices ; et la terre supporte des dieux pareils <sup>1</sup> !

Avec l'aménité du langage, on voit jusqu'où s'élevait la philosophie d'Eunape. Adorer une cruche avec les habitants de Canope, l'adorer par la plus infâme débauche, voilà qui est digne de l'homme, digne du sage ; mais adorer un dieu qui est l'intelligence même, la vérité même, la sagesse même, l'adorer avec les moines par une vie plus d'esprit que de corps, s'attacher plus à purifier son âme par les larmes de la pénitence qu'à laver son corps et ses vêtements dans l'eau du Nil, voilà qui est mener une vie de pourceau. Un Jupiter incestueux, une Vénus prostituée, un Antinoüs sodomite, voilà de vrais dieux ; mais des hommes qui, plus éclairés et plus fermes que Socrate, confessent la vérité nettement et devant tout le monde, et meurent des plus affreux supplices plutôt que de se permettre une parole équivoque, ce sont là de misérables esclaves. Adorer à Mendès le cadavre embaumé d'un bouc, à Memphis celui d'un bœuf, à Bubaste celui d'un chat, ailleurs celui d'un singe, voilà des moyens efficaces de sanctifier le corps et l'âme ; mais vénérer les reliques des martyrs, les invoquer comme les amis de Dieu, c'est se rendre plus impur qu'on n'était. Telle était au fond la philosophie d'Eunape et généralement de tous les païens de son temps.

Au signal que donnait l'évêque d'Alexandrie, les autres évêques de l'Égypte déployèrent le même zèle. Dans les villes, dans les campagnes et jusque dans les déserts, tous les temples, toutes les statues tombaient par terre, et, de ces monceaux de ruines, sortaient des églises et des monastères. L'idolâtrie tombait avec les idoles. Les idolâtres couraient en foule aux églises pour y recevoir le caractère de chrétiens.

Il fut plus difficile de purger la Syrie et les provinces voisines. Plusieurs villes résistèrent aux ordres de l'empereur. Le temple de Damas fut changé en une église ; on en fit de même du fameux temple d'Héliopolis, consacré au soleil. Les païens, après l'avoir défendu quelque temps les armes à la main, furent enfin obligés de céder. Mais les habitants de Pétra et d'Aréopolis en Arabie, et ceux de Raphia en Palestine, montrèrent une résolution si opiniâtre de conserver leurs idoles, que l'empereur ne jugea point à propos d'en venir aux extrémités. Afin d'épargner le sang des habitants de Gaza, déterminés à sacrifier leur vie pour leur dieu Marnas, il se con-

<sup>1</sup> Ruf., l. 12, c. 24, 25, 22 et seqq. Soc., l. 5, c. 16 et 17. Soz., l. 7, c. 15 et 20. Eunap. *In Ædes*. Theodor., l. 5, c. 22. Tillem., *Theod.* et *Theoph.* Lebeau., *Hist. du Bas-Empire*, l. 24.

tenta d'en faire fermer les temples. Le zèle de Marcel, évêque d'Apamée, une des principales villes de Syrie, fut couronné par le martyre. Le peuple, obstiné dans l'idolâtrie, étant instruit des ordres de Théodose, fit venir des Galiléens idolâtres et des paysans du mont Liban pour défendre les temples. Mais le comte d'Orient étant arrivé dans la ville avec deux tribuns suivis de leurs soldats, on n'osa pas faire de résistance, et les temples furent abattus. Il restait encore celui de Jupiter.

C'était un solide et vaste édifice, construit de grandes pierres liées ensemble avec le fer et le plomb. Le comte avec ses soldats essaya de l'abattre; mais l'entreprise lui parut au-dessus des forces humaines. Marcel, le voyant découragé, lui conseilla de passer aux autres villes, et se mit à prier Dieu de lui donner quelque moyen de ruiner cet édifice. Le lendemain matin, un homme qui n'était ni maçon ni charpentier, mais simple porte-faix, se présenta de lui-même et promit d'abattre ce temple très-facilement : il ne demandait que le salaire de deux ouvriers. L'évêque le lui promit, et voici comme s'y prit ce manœuvre. Le temple était bâti sur une hauteur, ayant aux quatre côtés des portiques, dont les colonnes, aussi hautes que le temple, avaient chacune seize coudées de tour; la pierre était très-dure et donnait peu de prise aux outils. Le manœuvre creusa la terre autour de chaque colonne qu'il soutint par-dessous avec du bois d'olivier. En ayant ainsi miné trois, il mit le feu au bois; mais il ne put le faire brûler. Il parut un démon comme un fantôme noir, qui empêchait l'effet du feu. Après avoir tenté plusieurs fois inutilement de l'allumer, il en avertit Marcel, qui courut aussitôt à l'église, fit apporter de l'eau dans un vase et la mit sous l'autel; puis, se prosternant le visage sur le pavé, il pria Dieu d'arrêter la puissance du démon pour qu'il ne séduisit pas plus longtemps les infidèles. Ensuite, il fit le signe de la croix sur l'eau, et commanda à un diacre, plein de foi et de zèle, de courir promptement en arroser le bois et y mettre le feu. Le démon s'enfuit, ne pouvant souffrir la vertu de cette eau (ce sont les paroles de Théodoret), et elle servit comme d'huile pour allumer le feu, qui consuma le bois en un instant. Les trois colonnes n'étant plus soutenues, tombèrent et en entraînent douze autres avec un côté du temple. Le bruit retentit par toute la ville et attira à ce spectacle tout le peuple, qui se mit à louer Dieu. Marcel était persuadé que, sans ce moyen, il ne serait pas facile de convertir les idolâtres.

Ayant donc appris qu'il y avait un grand temple dans un canton du territoire d'Apamée, nommé Aulone, il s'y rendit avec des soldats et des gladiateurs. Car les païens s'y étaient retranchés pour le

défendre. Y étant arrivé, Marcel se tint hors de la portée du trait ; car il avait mal aux pieds et ne pouvait ni combattre, ni poursuivre, ni fuir. Tandis que les soldats et les gladiateurs s'emparaient du temple, quelques païens sortirent par l'endroit qui n'était point attaqué, et, sachant que l'évêque était seul, le surprirèrent, le jetèrent dans un feu et le firent mourir. On n'en sut rien d'abord ; mais on le découvrit avec le temps, et les enfants de Marcel voulaient venger sa mort. Le concile de la province s'y opposa, jugeant qu'il n'était pas juste de poursuivre la punition d'une mort dont il fallait plutôt rendre grâces à Dieu. L'Église honore saint Marcel d'Apamée, comme martyr, le quatorzième d'août <sup>1</sup>.

Après la défaite de l'empereur Maxime, le pape saint Sirice condamna expressément la conduite de l'évêque Ithace dans la poursuite des priscillianistes, et régla les conditions auxquelles, soit les priscillianistes, soit les ithaciens, devaient être reçus à la communion de l'Église. Pour ce qui est d'Ithace en personne, non-seulement il fut déposé de l'épiscopat et excommunié, mais envoyé en exil, où il mourut deux ans après <sup>2</sup>.

Le pape saint Sirice condamna vers le même temps l'hérétique Jovinien. Il avait passé les premières années de sa vie dans les austérités de la vie monastique, jeûnant, vivant de pain et d'eau, marchant nu-pieds, portant un habit noir et travaillant de ses mains. Mais il sortit de son monastère, qui était à Milan, et alla à Rome, où il commença à semer ses erreurs. Elles se réduisaient à quatre principales. Que ceux qui ont été régénérés par le baptême avec une pleine foi ne peuvent plus être vaincus par le démon ; que tous ceux qui auront conservé la grâce du baptême auront une même récompense dans le ciel ; que les vierges n'ont pas plus de mérite que les veuves ou les femmes mariées, si leurs œuvres ne les distinguent d'ailleurs ; enfin, qu'il n'y a point de différence entre s'abstenir des viandes et en user avec action de grâces. Il niait aussi que la sainte vierge Marie fût demeurée vierge après avoir enfanté le Christ, prétendant que, sans cela, ce serait attribuer au Christ un corps fantastique avec les manichéens.

Jovinien vivait conformément à ses principes. Il était vêtu et chaussé proprement, portait des étoffes blanches et fines, du linge et de la soie ; il se frisait les cheveux, fréquentait les bains et les cabarets, aimait les jeux de hasard, les grands répas, les mets délicats et les vins exquis ; aussi y paraissait-il à son teint frais et vermeil et à son

<sup>1</sup> Theod., l. 5, c. 21. Soz., l. 7, c. 15. — <sup>2</sup> Coust., col. 700 et 701, n. 4 et 5. Isidor., *De Vir. illust.*, c. 2.

embonpoint. Toutefois il se vantait toujours d'être moine, et garda le célibat pour éviter les suites fâcheuses du mariage. Prêchant une doctrine si commode, il ne manqua pas d'avoir à Rome beaucoup de sectateurs ; plusieurs personnes de l'un et l'autre sexe, après avoir vécu longtemps dans la continence et la mortification, se mariaient et revenaient à une vie molle et relâchée. Mais aucun évêque ne se laissa séduire à Jovinien.

Il trouva même de la résistance dans des laïques, illustres par leur naissance et leur piété, entre lesquels on nomme le sénateur Pammaque. Ils portèrent au pape Sirice un écrit dans lequel Jovinien avait publié ses erreurs, et lui demandèrent son jugement. Le Pape assembla son clergé ; cette doctrine fut trouvée contraire à la loi chrétienne, et, de l'avis de tous ceux qui étaient présents, tant prêtres que diacres et autres clercs, on condamna Jovinien avec huit autres, qui sont nommés comme auteurs d'une nouvelle hérésie, et on ordonna qu'ils demeureraient séparés de l'Église pour toujours.

Jovinien et les autres condamnés s'en allèrent à Milan, où était l'empereur. Mais le pape Sirice y envoya trois prêtres, avec une lettre à l'église de Milan, qui contenait la condamnation de ces hérétiques et la réfutation sommaire de leurs erreurs. « Nous ne méprisons pas les vœux du mariage, dit le Pape, puisque nous y assistons pour le bénir ; mais nous honorons beaucoup plus les vierges que le mariage produit et qui se consacrent à Dieu. » Aussi les hérétiques furent rejetés, à Milan, de tout le monde avec horreur, et les légats du Pape les firent chasser de la ville. Les évêques, qui se trouvèrent avec saint Ambroise, les condamnèrent conformément au jugement du pontife romain, auquel ils en écrivirent une lettre synodale. Ils y louent d'abord sa vigilance pastorale, lui témoignent la plus grande affection, et ensuite réfutent par l'Écriture les erreurs de Jovinien, s'étendant particulièrement à prouver que la sainte mère de Dieu est toujours demeurée vierge <sup>1</sup>.

Quelque temps après, informé par ses amis de Rome, saint Jérôme écrivit de Bethléhem une réfutation étendue des mêmes erreurs, dans ses deux livres contre Jovinien. Là, suivant la véhémence de son génie, il relève tellement la virginité au-dessus du mariage, et la viduité au-dessus des secondes noces, qu'il semble regarder le mariage comme un mal, plutôt toléré que permis expressément. Averti, par son ami le sénateur Pammaque, des endroits dont plusieurs personnes étaient choquées, il s'en expliqua dans une apologie, où il se compare à un soldat combattant sur la brèche, réduit à vaincre ou à

<sup>1</sup> Coust., col. 663-674.

mourir, de qui l'on ne peut pas exiger qu'il dirige toujours si bien ses coups que quelquefois ils ne portent trop loin. Cette règle, donnée par saint Jérôme lui-même, est très-importante pour juger sainement ses ouvrages polémiques.

Dans ce même concile de Milan, ou dans un autre qui le suivit de près et où les évêques de Gaule se trouvèrent, on confirma la condamnation d'Ithace et de ses partisans, prononcée par le Pape et par saint Ambroise dès l'année précédente. Les évêques du concile et saint Ambroise, qui le présidait, terminaient tranquillement leurs affaires, lorsqu'ils apprirent la triste nouvelle du massacre de Thessalonique, dont voici l'histoire.

Cette ville, capitale de l'Illyrie, était devenue une des plus grandes et des plus peuplées de l'empire. La licence s'y était accrue avec l'opulence et le nombre des habitants. Le peuple était passionné pour les spectacles. Les personnages qu'il aimait le plus étaient les histrions, les cochers du cirque et autres gens de cette espèce. Bothéric commandait les troupes dans cette province. Son échanson se plaignit d'un cocher du cirque qui, épris pour lui d'une passion infâme, cherchait à le corrompre. Bothéric fit mettre en prison le séducteur. Comme le jour des courses du cirque approchait, le peuple, qui croyait ce cocher nécessaire à ses plaisirs, vint demander son élargissement. Sur le refus du commandant, il se mutina. La sédition fut violente; plusieurs magistrats y perdirent la vie, et Bothéric fut assommé à coups de pierres.

A la nouvelle de cet attentat, Théodose, naturellement prompt, entra dans une furieuse colère. Il voulait d'abord mettre à feu et à sang toute la ville. Ambroise et les évêques assemblés avec lui à Milan vinrent à bout de l'apaiser. Il leur promit de procéder selon les règles de la justice. Mais ses courtisans, et surtout Rufin, maître des offices, effacèrent bientôt ces heureuses impressions. Ils firent entendre à Théodose qu'il était nécessaire de donner un exemple capable d'arrêter pour toujours les séditions, et de maintenir l'autorité du prince dans la personne de ses officiers. Il ne leur fut pas difficile de rallumer un feu mal éteint. On résolut de punir les Thessaloniens par un massacre général. Théodose recommanda expressément de cacher à Ambroise la décision du conseil; et, après avoir expédié ses ordres, il sortit de Milan pour éviter de nouvelles remontrances, si le secret de la délibération venait à transpirer.

Les officiers chargés de cette exécution ayant reçu la lettre du prince, annoncèrent une course de char pour le lendemain. Telle était l'avidité du peuple pour ces amusements qu'il oublia pour y courir en foule tout sujet de crainte et de soupçon. Dès que l'assem-

blée fut complète, au lieu du signal des jeux, celui du massacre fut donné aux soldats qui environnaient secrètement le cirque. Le carnage continua pendant trois heures, sans distinction de citoyen ou d'étranger, d'âge ou de sexe, de crime ou d'innocence. Sept mille hommes y périrent ; quelques auteurs en font monter le nombre jusqu'à quinze mille. Il y eut un esclave assez généreux pour s'offrir et se faire égorger à la place de son maître. Un marchand nouvellement entré dans le port, voyant ses deux fils prêts à périr, demanda en grâce de mourir à leur place, offrant, à cette condition, tout ce qu'il avait d'or et d'argent. Les soldats eurent pitié de lui et lui permirent d'en choisir un, disant qu'ils ne pouvaient pas les laisser tous les deux sans se mettre eux-mêmes en péril, à cause du nombre qui leur avait été marqué. Le malheureux père les regardait tour à tour en pleurant et en gémissant, sans pouvoir se résoudre, lorsqu'il les vit égorger l'un et l'autre à ses yeux. Théodose, touché de repentir, peu après le départ des courriers, en avait dépêché d'autres pour révoquer l'ordre ; mais ceux-ci arrivèrent trop tard.

La nouvelle du massacre étant venue à Milan, les évêques qui y étaient réunis en furent profondément affligés ; mais surtout saint Ambroise. Il ne voulut pas, toutefois, se présenter devant Théodose dans le premier mouvement de sa douleur, et crut aussi devoir lui donner le temps de revenir à lui-même. Ainsi, deux ou trois jours avant que l'empereur revint à la ville, Ambroise en sortit et s'en alla à la campagne ; il donnait pour motif une indisposition qui était réelle, mais qui ne l'aurait pas empêché d'attendre l'empereur dans une autre occasion. La nuit, avant son départ, il crut voir Théodose venir à l'église, et qu'il lui était impossible d'offrir le sacrifice ; ce qu'il prit pour une marque que Dieu voulait que l'empereur se soumit à la pénitence. Il lui écrivit une lettre de sa main, afin que l'empereur fût assuré qu'elle n'avait été vue de personne.

D'abord il s'excuse de ne l'avoir pas attendu à Milan, sur ce qu'encore qu'il soit de sa cour et de ses anciens amis, il est le seul à qui il ne soit permis d'apprendre les résolutions du consistoire. « Cependant, dit-il, ma conscience demeurerait chargée par ce reproche du prophète : Si le prêtre n'avertit point le pécheur, il mourra dans son péché, et le prêtre sera coupable de ne l'avoir pas averti. Écoutez, seigneur, continue-t-il ; vous avez du zèle pour la foi, de la crainte de Dieu, je ne puis le nier ; mais vous avez une impétuosité naturelle que vous tournez promptement en compassion, si on l'adoucit, mais, si on l'excite, vous la poussez tellement que vous ne pouvez presque plus la retenir. Dieu veuille que personne ne vous échauffe, si personne ne vous apaise. Je vous abandonne volontiers à vous-même. »

Il lui représente ensuite l'atrocité de ce qui s'était passé à Thessalonique, lui en donne pour preuve sa révocation tardive, et combien les évêques assemblés à Milan en avaient été affligés. Puis il ajoute : En communiquant avec vous, je n'aurais pas justifié votre action ; au contraire, je me chargerais de la haine de ce péché, si personne ne vous disait qu'il est nécessaire de vous réconcilier à Dieu. Il lui propose ensuite les exemples des princes qui ont fait pénitence, principalement de David, et ajoute : Vous êtes homme, il vous est arrivé une tentation, surmontez-la. Le péché ne s'efface que par les larmes ; il n'y a ni ange ni archange qui puisse le remettre autrement ; le Seigneur lui-même ne pardonne qu'à ceux qui font pénitence. Je vous conseille, je vous prie, je vous exhorte, je vous avertis. Quelque bonheur que vous ayez eu dans les combats, quelque louange que vous méritiez dans tout le reste, la bonté a toujours été le comble de vos vertus. Le démon vous a envié cet avantage ; surmontez-le, tandis que vous avez encore de quoi le faire. Je n'ai point encore à me plaindre de votre obstination ; mais je crains. Je n'ose offrir le sacrifice, si vous voulez y assister. Ce qui ne serait pas permis après le sang d'un seul innocent répandu, le sera-t-il après le sang de plusieurs ? Ne serais-je pas bien aise d'avoir les bonnes grâces de mon prince, en me conformant à votre volonté, si la chose le permettait ? La simple oraison est un sacrifice ; elle attire le pardon en montrant de l'humilité, au lieu que l'offrande attirerait l'indignation en marquant du mépris. Enfin, après lui avoir rappelé d'une manière affectueuse le souvenir de Gratien et de ses propres enfants, il conclut : Je vous aime, je vous chéris, je prie pour vous. Si vous le croyez, rendez-vous et reconnaissez la vérité de mes paroles ; si vous ne le croyez pas, ne trouvez pas mauvais que je donne à Dieu la préférence <sup>1</sup>.

Théodose ne laissa pas de vouloir aller à l'église, selon sa coutume ; mais Ambroise, qui était de retour de la campagne, alla au-devant de lui hors du vestibule, et, pour l'empêcher d'y entrer, il lui représenta l'énormité du carnage qu'il avait fait faire. Comment, ajouta-t-il, pourrez-vous élever vers le Seigneur des mains qui dégouttent encore du sang que vous avez répandu injustement ? comment recevrez-vous sur de telles mains le corps sacré du Seigneur ? comment porterez-vous à votre bouche son sang précieux, vous qui, transporté de fureur, avez fait une si horrible effusion de sang ? Retirez-vous donc d'ici, et n'augmentez pas votre crime par un autre. Comme l'empereur voulait excuser en quelque manière sa

<sup>1</sup> Ambr., *Epist.* 51. Ruf., l. 12, c. 18. Tillem., *Ambr.*



faute par l'exemple de David, coupable en même temps d'adultère et d'homicide, Ambroise lui répondit aussitôt : Puisque vous l'avez imité dans son péché, imitez-le aussi dans sa pénitence. Théodose se soumit en acceptant la pénitence, suivant la discipline de l'Église ; il se retira fondant en larmes dans son palais. C'était au mois d'avril 390.

Huit mois se passèrent sans que l'empereur, affligé, osât entrer dans l'église. La fête de Noël étant venue, sa douleur fut encore bien plus sensible. Rufin, le plus familier de ses courtisans, lui en demanda la cause. L'empereur, redoublant ses pleurs et ses sanglots, lui dit : Je pleure quand je considère que le temple de Dieu est ouvert aux esclaves et aux mendiants, tandis qu'il m'est fermé, et le ciel par conséquent ; car je me souviens de la parole du Seigneur : Tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans les cieux. Rufin dit : Je courrai, si vous voulez, à l'évêque, et je le prierai tant, que je le persuaderai de vous absoudre. Vous ne le persuaderez pas, dit l'empereur ; je connais la justice de sa censure, et le respect de la puissance impériale ne lui fera rien faire contre la loi de Dieu. Rufin insista et promit de persuader Ambroise. Allez donc vite, dit l'empereur ; et, se flattant de l'espérance que Rufin lui avait donnée, il le suivit peu de temps après. Ambroise, voyant Rufin, lui reprocha son extrême impudence, de vouloir intercéder pour un massacre dont il avait été l'auteur par ses mauvais conseils. Comme Rufin suppliait, disant que l'empereur était sur le point d'arriver, saint Ambroise lui dit, enflammé de zèle : Je vous avertis, Rufin, que je l'empêcherai d'entrer dans le vestibule sacré ; mais s'il veut changer sa puissance en tyrannie, je me laisserai égorger avec joie. Rufin ayant ouï ce discours, l'envoya dire à l'empereur, et lui conseilla de demeurer dans le palais. L'empereur, qui était déjà dans la grande place de la ville, continua sa marche en disant : J'irai et je recevrai l'affront que je mérite.

Étant arrivé dans l'enceinte du lieu sacré, il n'entra pas dans l'église, mais il alla trouver l'évêque, qui était assis dans la salle d'audience, et il le pria de lui donner l'absolution. Ambroise lui représenta que d'arriver de cette manière, c'était s'élever contre Dieu même et fouler aux pieds ses lois. Je les respecte, dit l'empereur, et je ne veux point entrer contre les règles dans le vestibule sacré ; mais je vous prie de me délivrer de ces liens, en considérant la clémence de notre maître commun, et de ne pas me fermer la porte, qu'il a ouverte à tous ceux qui font pénitence. Mais, reprit Ambroise, quelle pénitence avez-vous donc faite après un tel péché ? par quels remèdes avez-vous guéri les plaies de votre âme ? C'est à vous, dit

l'empereur, à m'apprendre ce que je dois faire, et à moi de l'exécuter. Alors saint Ambroise lui dit que, puisqu'il n'avait écouté que sa colère dans l'affaire de Thessalonique, il devait pour toujours imposer silence à cette passion téméraire et furieuse, et ordonner par une loi que les sentences de mort et de confiscation n'auraient leur exécution que trente jours après qu'elles auraient été prononcées, pour laisser à la raison le temps de revenir à l'examen et de réformer les jugements dans lesquels elle n'aurait pas été consultée. Théodose approuva ce conseil, fit aussitôt écrire la loi et la signa de sa main. Cela fait, saint Ambroise lui donna l'absolution. Alors seulement le pieux empereur osa entrer dans le temple de Dieu. Toutefois, il ne fit pas sa prière à genoux ou debout ; mais, ayant ôté tous ses ornements impériaux, il demeura prosterné sur le pavé, disant ces paroles de David : Mon âme est attachée à la terre, donnez-moi la vie selon votre parole. En disant cela, il s'arrachait les cheveux, se frappait le front et arrosait le pavé de ses larmes, demandant miséricorde. Le peuple, le voyant ainsi humilié, priaient et pleuraient avec lui. Il conserva la douleur de ce péché tout le reste de sa vie.

Voilà comme ce mémorable événement nous est rapporté par les historiens, principalement par Théodoret <sup>1</sup>, qui le raconte avec le plus de détail, et qui dit clairement que, dans cette circonstance, l'empereur, absous et pénitent, présenta son offrande à la messe et y reçut la communion. Ce qui nous apprend plusieurs choses dignes de remarque : la première, que dès lors l'absolution se donnait quelquefois au pénitent avant qu'il eût accompli toute la pénitence ; ensuite, que la pénitence que Théodose fit à l'église était plutôt une pénitence en public qu'une pénitence publique et régulière, telle que la prescrivaient les canons de certaines églises particulières ; que ces canons pénitentiels de quelques églises n'étaient pas une loi de l'Église universelle, ou bien qu'en tout cas, l'évêque pouvait en dispenser ou la modifier comme il le jugeait à propos pour le plus grand bien du pénitent. Ce qu'il y a surtout d'admirable, c'est de voir Ambroise et Théodose, deux chrétiens, deux amis, l'un évêque, l'autre monarque absolu. L'un interdit à l'autre l'entrée de l'église, parce ce qu'il s'est laissé entraîner une fois à oublier un instant la justice et l'humanité ; il se laissera plutôt égorger que de faiblir devant celui qu'il aime plus que la vie. Et le monarque se soumet, et il pleure publiquement sa faute, et les deux amis le deviennent plus intimement encore, et leur amitié sera éternelle, comme Dieu même qui en est le principe.

<sup>1</sup> Théodoret, l. 5, c. 17. Soz., l. 7, c. 25.

Vers le même temps, deux seigneurs des plus puissants et des plus sages de Perse s'en vinrent à Milan, attirés par la grande réputation de saint Ambroise. Ils apportaient avec eux plusieurs questions pour mettre sa sagesse à l'épreuve. Ils conférèrent avec lui, par le moyen d'un interprète, depuis la première heure du jour jusqu'à la troisième heure de la nuit, et se retirèrent pleins d'admiration. Et pour montrer qu'ils n'étaient venus que pour connaître par eux-mêmes un homme qu'ils connaissaient déjà de réputation, ils prirent congé de l'empereur dès le lendemain, et s'en allèrent à Rome, où ils voulaient connaître la grandeur et la magnificence de Probus, sénateur romain, après quoi ils s'en retournèrent chez eux. Probus est le même qui, étant préfet du prétoire, dit à Ambroise en l'envoyant gouverner la haute Italie : Allez et agissez plutôt en évêque qu'en juge.

Voici un autre fait qui montre quelle était la renommée du saint évêque. Un des généraux les plus distingués de l'empire, le comte Arbogaste, Franc d'origine, ayant fait la paix avec plusieurs rois des Francs qu'il venait de vaincre, ceux-ci lui demandèrent, au milieu du festin, s'il connaissait Ambroise. Arbogaste répondit que non-seulement il le connaissait, mais qu'il en était aimé, et que souvent il mangeait avec lui. Il n'est pas étonnant alors, répliquèrent les Francs, que vous remportiez des victoires, puisque vous êtes aimé d'un homme qui dit au soleil : Arrête-toi, et il s'arrête <sup>1</sup>.

Nous avons une lettre de saint Ambroise à un évêque de Campagne pour lui recommander un prêtre venu du fond de la Perse, et qui voulait passer le reste de sa vie dans cette province. Les relations entre les deux empires étaient alors sur un pied très-amical. Dans le temps même que Théodose était à Rome, le roi de Perse lui envoya une ambassade solennelle pour lui proposer de partager l'Arménie, afin d'éviter à l'avenir les sujets de guerre entre les Perses et les Romains. Le partage fut conclu : il y eut une Arménie persane et une Arménie romaine, ayant chacune son roi particulier.

Saint Ambroise s'appliquait soigneusement à l'administration de la pénitence à l'égard de toutes sortes de personnes. Voici comme en parle Paulin, auteur de sa vie : « Toutes les fois que quelqu'un lui avait confessé ses péchés pour recevoir la pénitence, il répandait tant de larmes, qu'il obligeait le pénitent à pleurer ; car il semblait être tombé avec lui. Mais il ne parlait des crimes qu'on lui avait confessés qu'à Dieu seul, laissant un bon exemple aux évêques à venir,

Paulin., *Vita Ambr.*, n. 30.

d'être plutôt intercesseurs devant Dieu qu'accusateurs devant les hommes. »

Pour bien comprendre le sens de ces dernières paroles, il est bon de savoir que la pénitence publique ne s'imposait que pour des crimes publiquement avoués par le coupable, ou publiquement prouvés par des témoins, et que les mêmes crimes, confessés en secret à l'évêque ou au prêtre, n'étaient soumis qu'à une pénitence secrète, à moins que le pénitent ne voulût la faire publique. Paulin fait sentir, par l'exemple de saint Ambroise, que l'évêque faisait mieux d'attirer les pécheurs par la confession secrète et une tendre compassion que de chercher à les convaincre juridiquement en face de l'Église, comme ministre ordinaire de la pénitence publique, du moins en Occident, ainsi que Sozomène le témoigne de son temps, en particulier pour l'Église romaine <sup>1</sup>.

En Orient, la discipline pénitentielle subit, à l'époque de saint Ambroise, un changement notable, savoir : la suppression de la confession publique de certains péchés, et, par une conséquence nécessaire, la suppression de la pénitence publique. Voici à quelle occasion. Il y avait dans l'église de Constantinople, ainsi que dans les autres, un prêtre pénitencier sur lequel l'évêque se déchargeait de l'examen des pénitents, et qui leur indiquait les péchés qu'ils pouvaient ou devaient confesser en public. Or il arriva qu'une femme de qualité confessa publiquement d'avoir commis le crime avec un diacre, ce qui causa un grand scandale dans le peuple, et une grande indignation contre les ecclésiastiques, à cause de la honte qui en revenait à toute l'Église. L'évêque Nectaire fut embarrassé de ce qu'il devait faire en cette occasion. Il déposa le diacre, et, par le conseil d'un prêtre nommé Eudémon, natif d'Alexandrie, il supprima le prêtre pénitencier, et laissa à la liberté de chacun de participer aux mystères suivant les mouvements de sa conscience. C'est ainsi que l'historien Socrate <sup>2</sup> rapporte la chose, qu'il dit avoir apprise de la propre bouche d'Eudémon, et ajoute qu'il lui dit : Si votre conseil a été utile à l'Église ou non, Dieu le sait. Mais je vois que vous avez donné occasion aux fidèles de ne point se reprendre les uns les autres, contre le précepte de l'Apôtre, qui dit : Ne participez point aux œuvres infructueuses des ténèbres, mais reprenez-les plutôt. Ces paroles de Socrate ne peuvent s'appliquer qu'à la confession publique de quelques péchés que le prêtre pénitencier pouvait ordonner, selon qu'il le jugeait à propos, et qui donnait occasion aux fidèles de reprendre et de corriger les pécheurs.

<sup>1</sup> Soz., l. 7, c. 16. — <sup>2</sup> Soc., l. 5, c. 19.

La plupart des églises d'Orient suivirent l'exemple de Constantinople, c'est-à-dire qu'elles supprimèrent le prêtre qui était préposé aux confessions et aux pénitences publiques; qu'elles abrogèrent l'ancienne coutume de confesser publiquement certains crimes que ce prêtre avait indiqués; qu'elles interdirent les impositions des mains et les prières qu'on avait coutume de faire sur les pénitents depuis le temps des apôtres; qu'elles laissèrent à la fidélité des pénitents l'accomplissement des pénitences imposées dans la confession secrète; qu'enfin il tomba dès lors en désuétude d'accuser les crimes de ses proches auprès de l'évêque, par le précepte de la correction fraternelle, et de rendre public le jugement pénitencier sur des crimes même secrets. Voilà ce qui suit naturellement du fait rapporté par Socrate, et ce qui, d'ailleurs, a été doctement démontré par une foule d'anciens monuments, entre autres les rituels et les liturgies des Grecs, où dès lors il n'est plus question ni de confession publique ni de pénitence publique, mais bien et très en détail de confession secrète et de pénitence secrète. Tel est le livre pénitenciel de Jean le Jeûneur, un des successeurs de Nectaire dans le siège de Constantinople. On y voit tout le détail de la confession, de l'absolution et de la pénitence secrète; on y voit surtout un examen de conscience qui prouve que les grands péchés n'étaient pas moins fréquents dans ces premiers siècles que dans des siècles plus modernes <sup>1</sup>.

Le schisme d'Antioche durait toujours. La mort de l'évêque Paulin, arrivée vers l'an 389, aurait pu y mettre un terme; mais avant de mourir il s'était permis d'ordonner tout seul, pour lui succéder, le prêtre Évagre, en quoi il violait plusieurs canons. Car il était défendu à un évêque d'ordonner son successeur; tous les évêques de la province devaient être appelés à l'ordination, et trois au moins devaient y assister. Au dire de Théodoret <sup>2</sup>, malgré toutes ces irrégularités, les Égyptiens et les Occidentaux ne laissèrent pas de reconnaître Évagre pour évêque d'Antioche, et de communiquer avec lui comme ils avaient fait avec Paulin. Mais Théodoret se trompe; car saint Ambroise, qui vivait dans le temps et sur les lieux, nous apprend, dans une lettre à Théophile d'Alexandrie, que les Égyptiens restèrent neutres entre Flavien et Évagre, et que l'Occident prit le même parti. Et, de fait, il se tint un concile nombreux à Capoue pour concilier cette affaire. Saint Ambroise en était l'âme. L'empereur Théodose avait mandé à Flavien de s'y trouver en personne; mais,

<sup>1</sup> Morin., *De Penit.*, l. 2, c. 9, n. 5-7; l. 6, c. 22, 23. *Ibid.*, *ad calcem.*, p. 77: *Libellus. pœnit. Joan. Jejun.* — <sup>2</sup> Theod., l. 5, c. 23.

arrivé à Constantinople, Flavien s'excusa sur ce que l'hiver était proche, et promit de se rendre en Italie le printemps suivant. Son absence empêcha le concile de Capoue de terminer ce fâcheux différend. Évagre, qui s'était présenté en personne, en prenait avantage. Toutefois, le concile ne lui donna point gain de cause; il offrit, au contraire, la communion à tous les évêques de l'Orient qui professaient la foi catholique, sans excepter ni Diodore de Tarse ni Acace de Bérée, les principaux auteurs de l'élection de Flavien après la mort de saint Méléce. Quant au différend de Flavien et d'Évagre pour la chaire d'Antioche, il en commit l'examen et la décision à Théophile d'Alexandrie et aux autres évêques d'Égypte, comme aux plus propres à juger cette cause, ayant gardé la neutralité entre les deux partis depuis la mort de Paulin.

Cette conduite pleine d'équité et de sagesse était bien faite pour amener l'union et la concorde. Mais Flavien, qui, sous prétexte de la mauvaise saison, s'était soustrait au concile de Capoue, refusa encore de se soumettre au jugement de Théophile et des autres évêques d'Égypte. Il recourut à l'empereur pour obliger les Occidentaux à se transporter en Orient et y former un nouveau concile pour juger sa cause. Informé de ce procédé par Théophile, saint Ambroise répondit en ces termes : Évagre n'a pas sujet de presser, et Flavien a sujet de craindre; c'est pourquoi il évite le jugement: Qu'ils pardonnent l'un et l'autre à notre juste douleur; tout le monde est agité à cause d'eux, et, toutefois, ils ne compatissent point à notre affliction et ne prennent aucunement le parti conforme à la paix du Christ. On fatiguera donc encore de vieux évêques! ils quitteront les saints autels pour passer les mers! ceux à qui leur pauvreté n'était point à charge seront réduits à la sentir ou à ôter les secours aux autres pauvres! Cependant Flavien seul se croit affranchi des lois; lui seul ne vient pas lorsque nous venons tous; ni les ordres de l'empereur ni l'assemblée des évêques ne peuvent l'obliger à se présenter. Nous ne donnons pas pour cela gain de cause à notre frère Évagre; car nous voyons avec peine que chacun s'appuie sur le défaut de l'ordination de son compétiteur plutôt que sur la régularité de la sienne. Il faut donc que vous pressiez encore notre frère Flavien, afin que, s'il continue dans son refus, nous conservions la paix avec tous, suivant le concile de Capoue, sans que la fuite de l'une des parties rende son décret inutile. Au reste, nous croyons que vous devez faire part de ceci à notre saint frère de Rome, parce que nous ne doutons pas que votre jugement ne soit tel qu'il ne le puisse désapprouver; c'est le moyen d'établir une paix solide, si nous sommes tous d'accord de ce que vous aurez décidé,

et cela sera lorsque nous aurons connu par vos actes que vous avez agi de manière à mériter l'approbation de l'Église romaine <sup>1</sup>.

Il est bien à présumer que saint Ambroise écrivit encore sur cette affaire à l'empereur Théodose. Ce qu'il y a de certain, c'est que le pape saint Sirice le fit et qu'il le pressa vivement d'envoyer Flavien à Rome, puisqu'il persistait à ne vouloir pas se soumettre au jugement de l'évêque d'Alexandrie. Vous abattez les tyrans qui s'élèvent contre vous, disait le Pape à l'empereur, mais non pas ceux qui s'élèvent contre la loi du Christ. Sur ces instances, Théodose manda de nouveau Flavien à Constantinople, et lui ordonna d'aller à Rome, c'est-à-dire d'accomplir la promesse qu'il avait faite de s'y rendre le printemps venu. Mais Flavien, ou qui ne l'avait pas promis sincèrement, ou qui avait changé d'avis, répondit à l'empereur : Si l'on m'accuse d'errer dans la foi ou de mener une vie indigne du sacerdoce, je ne veux point d'autres juges que mes accusateurs ; s'il ne s'agit que de mon siège et d'une dispute de préséance, je ne me défendrai pas et je céderai la première place à qui la voudra prendre. Donnez donc à qui vous voudrez le siège d'Antioche. L'empereur, admirant cette générosité, dit Théodoret <sup>2</sup>, le renvoya gouverner son église. Mais, au lieu d'offrir à la puissance temporelle une démission qu'il pouvait bien prévoir qui ne serait pas acceptée, il eût été plus généreux, plus loyal et plus simple à Flavien d'aller à Rome, suivant sa parole, ou bien d'accepter le moyen si équitable et si sage que lui avait proposé le concile de Capoue pour rétablir la paix et la concorde.

Le même concile de Capoue avait renvoyé le jugement de Bonose, évêque de Sardique, aux évêques voisins, principalement à ceux de Macédoine, avec Anysius de Thessalonique, leur métropolitain et légat du saint-siège. Bonose attaquait comme Jovinien la virginité perpétuelle de Marie, prétendant qu'elle avait eu d'autres enfants après la naissance de Jésus-Christ, dont il niait même la divinité, comme Photin ; en sorte que les photiniens furent depuis nommés bonosiaques. Anysius et les évêques d'Illyrie, après avoir interdit à Bonose l'entrée de son église, écrivirent au Pape pour le prier de juger cette affaire lui-même. Saint Sirice leur répondit que le concile de Capoue les ayant établis pour en connaître, et eux ayant accepté cette commission, ils devaient d'abord juger au nom du concile qui les avait délégués ; que, pour lui, comme la cause n'était plus entière, il ne lui convenait point de la juger comme par l'autorité du concile. Anysius et les autres évêques condamnèrent Bonose ; mais

<sup>1</sup> Ambr., *Epist.* 56. — <sup>2</sup> Theod., l. 5, c. 23.

ils résolurent qu'on recevrait ceux qu'il avait ordonnés, pourvu qu'ils condamnassent son erreur <sup>1</sup>.

Cependant l'empire et l'Église voyaient avec amour le jeune Valentinien croître en âge et en vertus. Depuis la mort de sa mère Justine, éclairé par les instructions et les exemples de Théodose, il se montra tout autre. Il avait persécuté saint Ambroise : il conçut pour lui une tendresse vraiment filiale ; il l'appelait son père. Il était adonné aux jeux du cirque : il s'en éloigna tout à fait ; il retrancha même les plus solennels, tels que ceux qui se célébraient le jour de la naissance des princes. Afin de se détacher de sa passion pour la chasse, il fit tuer en un jour toutes les bêtes de son parc. On pouvait lui reprocher d'aimer la table : il prit une telle habitude de tempérance que, dans les festins qu'il continua de donner aux seigneurs de sa cour pour entretenir leur affection, il s'abstenait de manger. Il apprit qu'il y avait à Rome une comédienne qui, par sa beauté, se faisait aimer éperdument de la jeune noblesse. Il donna ordre qu'elle vînt à sa cour. Celui qui était chargé de l'ordre se laissa corrompre par argent et revint sans rien faire. Valentinien voulut être obéi et en envoya un autre. Mais cette femme étant venue, il ne la vit ni en public ni en particulier, et la renvoya, content d'avoir montré l'exemple aux jeunes gens. Toutefois, il n'avait encore que vingt ans et n'était pas encore marié.

Il assistait à tous les conseils et souvent y redressait les vieillards qui doutaient ou qui avaient trop d'égards pour quelque personne. Ennemi des délateurs, il s'opposait à leurs poursuites. Des personnes nobles furent accusées d'avoir conspiré contre lui. Le préfet pressait le jugement avec ardeur. Valentinien arrêta d'abord les procédures durant le saint temps de Pâques, où l'on était alors. Quelques jours après, lorsqu'on faisait la lecture de l'accusation, il s'écria le premier que c'était une calomnie. Il voulut que les accusés demeurassent en liberté jusqu'à ce qu'on eût des preuves qu'ils étaient coupables. Cette équité fit bientôt connaître leur innocence. Chéri de ses peuples, il les ménageait comme ses enfants et ne voulut jamais consentir à de nouvelles impositions. Ils ne peuvent, disait-il, supporter les anciennes ; ne serait-ce pas une dureté inhumaine de les accabler encore ? Cependant il avait trouvé le trésor épuisé, et, par une sage économie, en se retranchant les dépenses de luxe et de plaisir, il le laissa fort riche. Il aimait tendrement ses sœurs, mais il aimait encore plus la justice ; il refusa de juger un procès dans lequel elles disputaient à un orphelin la possession d'une terre, et il renvoya l'af-

<sup>1</sup> Coust., *Siric.*, *Epist.* 9, col. 679. Labbe, t. 2, p. 1033.



faire aux juges ordinaires. Elles se désistèrent de leur prétention, et l'on attribua cette générosité aux conseils de leur frère.

Il était en Gaule, quand le sénat de Rome députa vers lui pour lui demander encore une fois le rétablissement des privilèges que son frère Gratien avait ôtés aux temples des idoles. Mais il le refusa absolument, quelque instance que lui fissent les païens qui l'entouraient. Il apprit vers le même temps que, du côté de l'Illyrie, les Barbares menaçaient les Alpes. Il voulut donc quitter les Gaules pour secourir l'Italie, et donna les ordres nécessaires pour arriver à Milan. Le seul bruit de sa marche fit retirer les Barbares, tant ils le respectaient. Ils rendirent même les captifs, s'excusant sur ce qu'ils n'avaient pas su qu'ils fussent Italiens. Saint Ambroise avait promis au préfet et aux autres magistrats d'aller trouver l'empereur pour le prier de secourir l'Italie ; mais il s'arrêta quand il apprit que l'empereur venait de lui-même. Valentinien, qui était encore à Vienne, lui envoya un officier de sa chambre et lui écrivit de venir le trouver en diligence : c'était pour une affaire très-grave.

Le plus puissant des généraux de Valentinien était le comte Arbogaste, dont nous avons déjà parlé. Il était homme de cœur, grand capitaine, désintéressé, mais féroce, hardi, ambitieux. Il eut la meilleure part à la défaite de Maxime, dont il tua le fils Victor. Depuis cette époque, il fut tout-puissant auprès de Valentinien, au point de se déclarer lui-même généralissime de ses troupes. Il parlait au jeune empereur avec une entière liberté et disposait de plusieurs choses, même malgré lui. Il donnait à des Francs toutes les charges militaires, et les charges civiles à des gens de sa faction ; aucun officier de la cour n'osait exécuter les ordres de l'empereur sans l'approbation d'Arbogaste. Le jeune prince ne pouvait souffrir ce joug ; il écrivait continuellement à Théodose, se plaignant des mépris d'Arbogaste, le conjurant de venir promptement à son secours, sinon qu'il irait le trouver. Un jour, étant assis sur son trône et regardant Arbogaste d'un œil menaçant, il lui mit entre les mains un écrit par lequel il le dépouillait de son autorité de général. Arbogaste n'y eut pas plus tôt jeté les yeux, qu'il s'écria fièrement : Ce n'est pas de vous que je tiens cet honneur ; ce n'est pas vous non plus qui me l'ôterez. En même temps il met l'écrit en pièces et se retire. Bientôt, soupçonnant les amis de l'empereur, il osa lui en demander plusieurs pour les faire mourir. A quoi Valentinien répondit avec fermeté qu'il se garderait bien de lui livrer des innocents ; qu'il se croirait digne de mort s'il rachetait sa vie par celle de ses amis ; que si Arbogaste était altéré de sang, il pouvait verser celui de son maître.

Ce fut dans ces conjonctures critiques que le jeune empereur pressa

saint Ambroise de venir le trouver pour être le médiateur entre lui et le comte Arbogaste. Il y avait espérance qu'il pût réussir ; car le comte, tout païen qu'il était, avait pour le saint évêque beaucoup de respect et d'amitié. Depuis que Valentinien eut envoyé vers lui, il fut dans une continuelle impatience. Pour le presser davantage, il avait ajouté qu'il voulait être baptisé de sa main avant de passer en Italie. L'officier de la chambre était parti le soir ; et, dès le matin du troisième jour, il demandait s'il était revenu ; mais ce jour fut le dernier de Valentinien. Car, après le dîner, comme il était seul à Vienne, se jouant sur le bord du Rhône, dans l'enceinte de son palais, et que ses gens étaient à dîner, Arbogaste le fit étrangler par quelques-uns de ses gardes, qui ensuite le pendirent avec son mouchoir pour faire croire qu'il s'était tué lui-même. C'était la veille de la Pentecôte, 13 mai 392. Valentinien, qui n'avait guère vécu que vingt ans, en avait régné dix-sept.

Un forfait si énorme fit trembler tout l'Occident sous la redoutable puissance d'Arbogaste. On n'osa rechercher ni poursuivre les ministres de son crime. Cependant, pour ne pas se déclarer coupable, il n'empêcha point qu'on rendit à l'empereur les honneurs accoutumés. Les funérailles furent célébrées dès le lendemain, jour de la Pentecôte. Le corps fut ensuite transporté à Milan pour y recevoir la sépulture. Tout le chemin était bordé d'une foule de peuple qui fondait en larmes : on pleurait la perte de tant de vertus ! Les Barbares ne montraient pas moins de sensibilité que ses sujets naturels ; ils regrettaient sa justice et sa fidélité dans l'observation des traités. Mais toutes les douleurs étaient réunies dans le cœur de ses deux sœurs Justa et Grata. On leur avait appris que leur frère, se voyant saisi par les assassins, ne proféra que cette parole : Hélas ! que vont devenir mes pauvres sœurs ? Elles ne quittèrent pas le cercueil jusqu'à Milan ; et pendant les deux mois que le corps de leur frère demeura exposé sans être inhumé, elles passèrent auprès de lui, dans les gémissments et dans les larmes, les jours entiers et la plus grande partie des nuits. Théodose, qui partageait sincèrement leur affliction, se fit un devoir de la soulager par ses lettres. Il écrivit aussi à saint Ambroise, dont il connaissait le tendre attachement pour ce prince. Ambroise avait fait préparer un tombeau de porphyre ; il y déposa le corps auprès de celui de Gratien, et prononça l'éloge des deux frères avec toute la tendresse et toute l'affliction d'un père. Voici comme il console leurs sœurs de ce que Valentinien n'avait pas reçu le baptême. Dites-moi, quelle autre chose dépend de nous, que de vouloir, que de demander ? Il y avait longtemps qu'il souhaitait d'être baptisé, et c'est la principale raison pour laquelle il m'avait

mandé. Accordez donc, Seigneur, à votre serviteur Valentinien la grâce qu'il a désirée, qu'il a demandée en pleine santé. S'il avait différé étant attaqué de maladie, il ne serait pas entièrement exclu de votre miséricorde, parce qu'il aurait plutôt manqué de temps que de bonne volonté. Il prie Dieu ensuite que ce prince ne soit pas séparé de son père Valentinien et de son frère Gratien, puis il ajoute : Donnez-moi les saints mystères, demandons son repos avec une tendre affection, faisons nos oblations pour cette chère âme. Enfin, il promet de faire ainsi toute sa vie pour les deux frères Gratien et Valentinien. Leurs sœurs, Justa et Grata, demeurèrent vierges <sup>1</sup>.

Arbogaste eût bien souhaité recueillir le fruit de son crime ; mais, né Barbare, il n'osait encore monter sur le trône lui-même ; il fallait accoutumer les Romains à lui obéir sous le nom d'un autre. Il jeta les yeux sur un homme de lettres, ancien professeur de rhétorique, puis secrétaire de l'empereur. Il se nommait Eugène, avait acquis de l'estime par son savoir et son éloquence, et comptait entre ses amis particuliers le sénateur Symmaque. Il était chrétien comme Arbogaste était païen, c'est-à-dire que, dans le cœur, ils n'avaient d'autre dieu l'un et l'autre que leur ambition. Il donnait surtout beaucoup de créance aux prédictions des aruspices et des astrologues. Aussitôt après la mort de Valentinien, Eugène fut donc proclamé empereur par les soldats, dont Arbogaste disposait souverainement.

Théodose avait déjà appris cette révolution quand il reçut une ambassade d'Eugène, qui lui offrait la paix s'il voulait le reconnaître pour collègue. On ne parlait point d'Arbogaste, et il n'y avait point de lettres de sa part ; seulement quelques évêques, qui étaient de cette ambassade, témoignaient qu'il était innocent de la mort de Valentinien. Théodose, après avoir retenu quelque temps les ambassadeurs, les renvoya avec des présents et des paroles honnêtes, et ne laissa pas de se préparer à la guerre après qu'ils furent partis, ne voyant ni honneur ni sûreté à négocier avec des traîtres et à laisser impunie la mort du jeune prince, son beau-frère. Entre les préparatifs de Théodose, il y eut plusieurs actes de religion. Il envoya Eutrope, eunuque de son palais et homme de confiance, vers le fameux anachorète saint Jean d'Égypte, avec ordre de l'amener, s'il était possible ; sinon de le consulter sur cette guerre, et de savoir si Théodose devait marcher contre Eugène, ou attendre qu'il vint à lui. L'empereur s'était si bien trouvé d'avoir consulté ce saint homme sur la guerre contre Maxime, qu'il y avait une entière confiance.

<sup>1</sup> Ambr., *De obit. Valent.*, n. 51-56, 78. Soc., l. 5, c. 25. Soz., l. 7, c. 22. Zos., l. 4, c. 53.

Depuis son retour en Orient, il s'était appliqué, comme au commencement de son règne, à rendre les églises aux catholiques ; et sans exiger rigoureusement la punition du passé, il se contentait d'ôter les obstacles à la prédication de la vérité. Il était de facile accès aux évêques, traitait familièrement avec eux, prévenait leurs demandes, et faisait de grandes libéralités pour la construction et l'ornement des églises. Mais afin qu'on n'abusât pas du respect de la religion, il fit, cette année 392, une loi qui défend aux juges d'alléguer pour prétexte qu'un criminel leur ait été arraché par les clercs, et une autre, portant que ceux qui se réfugient dans les églises pour éviter le paiement de leurs dettes doivent en être tirés, à moins que les évêques ne veulent se charger de payer pour eux. Il en fit une autre par laquelle il condamne à dix livres d'or par tête les hérétiques qui auront ordonné des clercs ou reçu l'ordination : le lieu où elle aura été faite sera confisqué. Si le propriétaire l'a ignoré, le locataire de condition libre payera dix livres d'or ; s'il est de race servile, il sera fustigé et banni. Une autre loi porte peine de bannissement contre ceux qui oseraient troubler le peuple, en disputant de la foi catholique, nonobstant la défense qu'il en avait déjà faite par deux autres lois. La même année, il fit encore une loi contre les païens, portant défense à toute personne, en quelque lieu que ce soit, d'immoler des victimes aux idoles, d'offrir du vin ou de l'encens aux dieux pénates ou au génie, d'allumer des lampes ou suspendre des festons en leur honneur. Celui qui aura immolé des animaux ou consulté leurs entrailles sera traité comme criminel de lèse-majesté. Si l'on a offert de l'encens aux idoles, ou attaché des rubans à un arbre, ou dressé des autels de gazon, la maison ou la terre en laquelle on aura exercé cette superstition sera confisquée. Si quelqu'un sacrifie dans les temples publics ou dans l'héritage d'autrui, il payera vingt-cinq livres d'or d'amende ; le propriétaire sera puni de même, s'il est complice. Les juges des villes seront punis s'ils ne dénoncent les coupables, et les magistrats qui n'auront pas procédé sur leur dénonciation, payeront trente livres d'or, et leurs officiers autant <sup>1</sup>.

Quelques écrivains modernes ont appelé persécution ces lois de Théodose contre l'hérésie et contre l'idolâtrie. Ce langage n'est point exact. La persécution est une poursuite injuste et violente. On persécute la vérité, la vertu, le bien ; mais on poursuit la fausseté, le crime, le mal. Dans le premier cas, il y a injustice ; dans le second, c'est le contraire. Or, depuis plus de trois siècles, le christianisme

<sup>1</sup> *Cod. Theod.*

total avait démontré authentiquement qu'il est la vérité, la vertu, le bien ; depuis plus de trois siècles, le paganisme était notoirement convaincu d'être une fausseté, un crime, un mal. Dire alors que Théodose ne pouvait point employer la force publique pour secourir le christianisme et affaiblir le paganisme, c'est dire que la force ne doit pas être employée pour la vérité contre le mensonge, pour le bien contre le mal ; c'est dire que la justice, que l'ordre est un abus. Quant à la manière dont Théodose faisait exécuter ces lois, tout le monde convient qu'il n'y mettait point de violence, mais une douceur propre à convertir les coupables plutôt qu'à les punir.

Eutrope, qu'il avait envoyé à saint Jean d'Égypte, ne put lui persuader de quitter sa solitude ; mais il prédit que l'empereur serait victorieux dans cette guerre, non pas toutefois sans effusion de sang, comme dans la guerre contre Maxime ; qu'il ferait mourir le tyran, et qu'après sa victoire il mourrait lui-même en Italie, laissant à son fils l'empire d'Occident <sup>1</sup>. Eutrope ayant rapporté cette réponse, l'empereur continua de se préparer à la guerre, moins par les armes que par les œuvres de piété, par les jeûnes, les prières, les veilles. Il visitait avec les évêques et le peuple tous les lieux d'oraison ; il se prosternait devant les tombeaux des martyrs et des apôtres, implorant leur intercession comme le secours le plus fidèle. Il fit aussi plusieurs lois pour le soulagement des peuples. Il ôta les tributs que Tatien, préfet du prétoire, avait imposés, et ordonna que tous les biens de ceux qu'il avait fait proscrire leur seraient rendus ou à leurs proches parents. Il défendit aux soldats de rien exiger de leurs hôtes ni de se faire payer en argent ce qui devait leur être fourni en espèce. Il réprima le zèle indiscret de ceux qui, sous prétexte de religion, entreprenaient de piller et de ruiner les synagogues des Juifs. Enfin, ce fut alors qu'il fit cette ordonnance dont nous avons déjà parlé, pour empêcher que ceux qui avaient osé médire de lui ou de son gouvernement ne fussent poursuivis comme criminels de lèse-majesté. Toutes ces lois sont datées de Constantinople, en 393. Théodose y passa tout le reste de l'année et le commencement de l'année suivante, se préparant à la guerre pendant tout l'hiver.

Eugène s'y préparait de son côté, mais bien différemment ; car, comme il était soutenu par les païens, il leur donnait toute liberté. On faisait à Rome quantité de sacrifices, on répandait le sang des victimes, on regardait leurs entrailles, on y trouvait d'heureux présages, qui promettaient à Eugène une victoire assurée. Flavien, préfet du prétoire et ami de Symmaque, qui passait pour grand politi-

<sup>1</sup> Soz., l. 7, c. 32.

que et pour fort habile en cette science de divination, était le plus empressé à pratiquer ces superstitions, et le plus hardi à faire des promesses magnifiques. Eugène s'étant rendu maître des Alpes-Julienues, souffrit que l'on y plaçât des idoles de Jupiter, et sa principale enseigne portait celle d'Hercule. Il accorda aux païens ce que Valentinien le jeune leur avait refusé deux fois, le rétablissement de l'autel de la Victoire à Rome et la restitution du revenu de leurs temples ; il l'avait refusé aussi deux fois, mais il se rendit à la troisième. Saint Ambroise, voyant Eugène ainsi livré aux païens, ne fit point de réponse à une lettre qu'il lui avait écrite dès le commencement de son règne ; mais il ne laissa pas de lui écrire et de le prier pour ceux qui étaient en péril. Modèle des évêques au milieu des révolutions politiques, il montra, d'un côté, qu'il était incapable de flatter, même au péril de sa vie, et, de l'autre, qu'il savait honorer la puissance quand la charité le demandait. Eusuite, apprenant qu'Eugène venait en diligence à Milan, il en sortit et se retira à Bologne. Il écrivit toutefois à Eugène une lettre où il lui rend compte de sa retraite, et représente comment il s'était opposé aux demandes des païens auprès de Valentinien et de Théodose même ; il réfute la mauvaise excuse dont Eugène se servait en disant qu'il n'avait pas rendu ces biens aux temples, mais qu'il les avait donnés à des gens à qui il avait obligation, c'est-à-dire à Arbogaste et Flavien. Votre puissance est grande, dit saint Ambroise, mais considérez celle de Dieu, qui voit tout et qui connaît le fond de votre cœur ; vous ne pouvez souffrir qu'on vous trompe, et vous voulez cacher quelque chose à Dieu ! Comment ferez-vous vos offrandes au Christ ? comment ses prêtres pourront-ils les distribuer ? On vous imputera tout ce que feront les païens. La menace de saint Ambroise fut exécutée ; l'église de Milan refusa les offrandes d'Eugène et ne voulut pas même l'admettre aux prières. Ce qui irrita tellement Arbogaste et Flavien, qu'en sortant de Milan, ils promirent que, quand ils reviendraient victorieux, ils feraient une écurie de la basilique, et obligeraient le clergé à porter les armes <sup>1</sup>.

Au sortir de Milan, saint Ambroise se rendit à Bologne, où il était invité, pour assister à la translation des saints martyrs Vital et Agricola, qui venaient d'y être découverts. De là il alla jusqu'à Florence, où il dédia une église que l'on nomma la basilique Ambrosienne. Une sainte veuve nommée Julienne l'avait fait bâtir ; et elle avait trois filles qui se consacrèrent en même temps à Dieu. Saint Ambroise demeurait à Florence dans la maison d'un citoyen très-considérable

<sup>1</sup> Soz., l. 7, c. 22. Ruf., l. 12, c. 16. Ambr., *Ep.* 57. Paulin., *Vita Ambr.*, n. 31.

et chrétien, nommé Décentius, dont le fils, encore enfant, nommé Pansophe, était tourmenté du malin esprit. Le saint évêque le guérit en priant souvent pour lui et lui imposant les mains ; mais, quelques jours après, l'enfant mourut subitement. Sa mère, qui était très-pieuse, l'apporta du haut de la maison dans un appartement bas où logeait saint Ambroise, et le coucha sur son lit pendant qu'il était dehors. Ambroise, étant de retour, fut touché de la foi de la mère ; et, imitant Élisée, il se coucha sur le corps de l'enfant et obtint par ses prières qu'il ressuscitât. Il le rendit vivant à sa mère, et composa depuis un petit livre, qu'il adressa à cet enfant, afin qu'il apprît un jour, en le lisant, ce que son âge ne lui permettait pas encore d'apprendre. Nous n'avons plus cet ouvrage, mais nous savons qu'il n'y faisait point mention du miracle. Il revint à Milan quand il sut qu'Eugène en était parti pour marcher contre Théodose, vers le mois d'août 394, et il y attendit l'empereur avec une grande confiance que Dieu lui donnerait la victoire.

Théodose ayant passé tout l'hiver à se préparer à la guerre, et perdu Galla, sa seconde femme, qui mourut en couches, laissa à Constantinople ses deux fils, Arcade et Honorius, avec Rufin, préfet du prétoire, pour gouverner les affaires d'Orient. Il avait donné à Honorius le titre d'auguste, le dix janvier 393. Il partit de Constantinople au printemps de l'année suivante 394, avec six généraux pour commander l'armée sous ses ordres : Timasius et Stilichon, qui furent mis à la tête des légions romaines ; Gaïnas, Alaric, Saül et Bacurius, qui partagèrent le commandement des troupes étrangères. Gaïnas et Alaric étaient Goths et ariens ; Saül, païen et Barbare ; Bacurius, roi d'Ibérie, chrétien distingué par sa vertu et sa piété. Au sortir de Constantinople, Théodose s'arrêta dans l'église qu'il avait fait bâtir en l'honneur de saint Jean-Baptiste, auquel il recommanda l'heureux succès de ses armes, l'invoquant à son secours.

Théodose, étant arrivé en Italie, força le passage des Alpes. Flavian les gardait avec un corps de troupes. Persuadé qu'il ne méritait aucune grâce, il se fit tuer en combattant. En descendant des montagnes, Théodose trouva toute l'armée d'Eugène rassemblée dans la plaine près d'Aquilée. Il fit avancer d'abord les Barbares auxiliaires commandés par Gaïnas. Ils rencontrèrent une résistance invincible ; Arbogaste se trouvait partout ; le carnage fut affreux : dix mille Goths restèrent sur la place, et le reste, prenant la fuite, vint se réfugier dans les intervalles des Romains. Alors Théodose monta sur un roc élevé ; là, se prosternant à terre, à la vue des deux armées, il s'écria d'une voix assez haute pour être entendu des siens : Dieu tout-puissant, vous savez que je n'ai entrepris cette guerre au

nom du Christ, votre Fils, que pour venger un crime que je ne croyais pas pouvoir laisser impuni. Si j'ai eu tort, que votre main me punisse moi-même ; mais si j'ai eu raison d'entreprendre la guerre, et si je ne l'ai fait que dans la confiance de votre protection, tendez votre main droite à vos serviteurs, afin que les nations ne disent pas : Où est leur Dieu ? Étant ensuite descendu, il fit avancer ses troupes : le choc fut violent et soutenu avec une égale vigueur. Bacurius fit des prodiges de valeur ; mais enfin, percé de coups, il tomba sur des monceaux de cadavres qu'il avait abattus à ses pieds. La nuit sépara les combattants avant que la victoire fût décidée ; la plus grande perte était du côté de Théodose, et les ennemis se crurent vainqueurs.

Eugène croyait la guerre terminée, et se mit à faire des largesses à ses soldats. Toutefois, Arbogaste envoya un corps de troupes, sous la conduite du comte Arbitrion, avec ordre de tourner les montagnes pendant la nuit et de prendre Théodose en queue le lendemain, pendant qu'on le chargerait en tête pour achever sa défaite. En effet, l'armée de l'empereur était tellement affaiblie, qu'elle semblait hors d'état de hasarder une seconde bataille. Outre ceux qu'elle avait perdus dans le combat, la terreur en avait séparé un grand nombre qui s'étaient dispersés dans les défilés d'alentour. Les généraux conseillaient au prince de se retirer pour rassembler de nouvelles troupes et revenir au printemps avec des forces supérieures ; mais Théodose, rejetant ce conseil : Non, dit-il, la croix ne fuira point devant les idoles d'Hercule ; je ne déshonorerai point par une lâcheté sacrilège le signe de notre salut.

Cependant, voyant ses soldats découragés, il se retira dans une chapelle bâtie sur le haut de la montagne où son armée était campée, et y passa toute la nuit en prières. Vers le matin, il s'endormit de lassitude, et, s'étant étendu sur la terre, il vit en songe deux cavaliers dont les habits et les chevaux étaient d'une blancheur éclatante. Ils lui ordonnèrent de prendre les armes dès que le jour commencerait à paraître, et de retourner au combat ; qu'ils étaient envoyés pour le secourir en combattant eux-mêmes ; que l'un d'eux était Jean l'Évangéliste, et l'autre l'apôtre Philippe. A ces paroles, l'empereur s'éveilla et redoubla ses prières avec plus de ferveur. Au point du jour, comme il était retourné au camp sans avoir communiqué sa vision à personne, de crainte qu'on n'y soupçonnât un stratagème, on lui amena un soldat qui avait eu le même songe. L'empereur le lui ayant fait raconter en présence de toute l'armée : Ce n'est pas pour m'instruire, dit-il aux soldats, que votre camarade a été honoré de cette vision, c'est un témoin que Dieu m'a suscité pour vous ga-



rantir la vérité de la mienne ; car j'ai vu les mêmes objets, j'ai entendu les mêmes paroles. Bannissons donc toute crainte ; suivons les nouveaux chefs qui vont combattre à notre tête, et mesurons nos espérances, non pas sur le nombre de nos troupes, mais sur la puissance de ces héros célestes qui nous conduisent à la victoire. Ces paroles ranimèrent les courages abattus. Théodose, quittant ses habits trempés des larmes qu'il avait versées dans la prière, les suspend à un arbre, comme un témoignage de ferveur propre à faire au ciel une nouvelle violence. En même temps, il endosse sa cuirasse, embrasse son bouclier, et, s'étant armé par le signe de la croix d'une défense encore plus assurée, il donne le même signal à ses soldats, qui le suivent avec confiance<sup>1</sup>.

Eugène, environné de ses troupes, s'occupait alors à distribuer des récompenses à ceux qui avaient signalé leur valeur. Voyant de loin défiler les premiers rangs de l'armée ennemie qui s'étendait dans la plaine, il fait sonner l'alarme, et, étant monté sur un petit tertre pour être témoin de sa victoire : Allez, dit-il, c'est un forcené qui ne cherche qu'à mourir ; prenez-le vivant et amenez-le ici chargé de fers. Dans ce moment, Théodose aperçoit un nouveau péril : c'était le comte Arbitrion, posté derrière lui avec ses troupes, tout prêt à le charger en queue dès que le combat serait engagé. Prostré à terre, il a de nouveau recours au ciel, et, dans le même instant, il en éprouve la protection. Le comte, saisi de respect à la vue de Théodose, lui envoie demander grâce et offre de se joindre à lui, s'il veut lui donner un commandement honorable. L'empereur prend aussitôt entre les mains d'un de ses officiers une de ces tablettes militaires, dont on se servait pour communiquer l'ordre ; il y trace un brevet de général et l'envoie au comte, qui le rejoint aussitôt avec ses troupes. L'armée reçut avec ces secours un nouveau courage ; mais, resserrée par les détroits des montagnes et embarrassée de ses bagages, elle défilait avec lenteur, tandis que la cavalerie ennemie prenait du terrain. Alors Théodose, sautant à bas de son cheval et s'avancant à la tête de ses troupes, met l'épée à la main et marche seul à l'ennemi en s'écriant : Où est le Dieu de Théodose ? Tous ses bataillons, effrayés du péril où il s'expose, s'empresent de le suivre. On était arrivé à la portée du trait, lorsque l'air se couvre d'une obscurité épaisse. Après un bruit sourd, il s'élève tout à coup un vent impétueux qui attaque directement l'armée d'Eugène, et que tous les écrivains de cette époque, païens et chrétiens, regardèrent comme un miracle. D'affreux tourbillons, qui

<sup>1</sup> Theod., l. 5, c. 24. Soz., l. 7, c. 24. Oros., l. 7, c. 35. Ambr., *De obit. Theod.*

semblent être aux ordres de Théodose, arrachent aux ennemis les armes des mains, rompent leurs rangs, enlèvent leurs boucliers ou les renversent contre leur visage ; leurs traits se rebroussent sur eux-mêmes ; ceux de l'armée de Théodose reçoivent de l'air une nouvelle force : ils sont poussés plus loin et ne portent jamais à faux <sup>1</sup>.

Les troupes impériales profitent de ce désordre. Elles pénètrent de toutes parts. Les soldats d'Eugène n'opposent aucune résistance. Aveuglés de poussière, percés de leurs propres traits et de ceux des ennemis, ils tombent, ils fuient, ils se précipitent dans le fleuve. Les ordres, les cris, les efforts, le désespoir d'Arbogaste, tout est inutile. Ceux qui échappent au massacre mettent bas les armes, et, se prosternant devant Théodose, ils le saluent comme leur empereur, et demandent humblement la vie. Ce prince, touché de compassion, fait cesser le carnage : il leur ordonne de lui amener Eugène. Ils courent aussitôt vers l'éminence où le tyran reposait avec tant de sécurité, que, les voyant accourir hors d'haleine, il s' imagine qu'on lui apporte la nouvelle de sa victoire : Où est Théodose ? s'écria-t-il ; me l'amenez-vous enchaîné comme je vous l'ai commandé ? C'est vous-même, répondent les soldats, que nous allons conduire à Théodose ; Dieu, plus puissant que vous, nous l'ordonne ainsi. En même temps ils lui arrachent la pourpre, lui lient les mains derrière le dos et le traînent aux pieds du vainqueur. Théodose lui reproche l'assassinat de Valentinien, son usurpation criminelle, la mort de tous ces braves soldats qu'il voit étendus autour de lui, son infidélité sacrilège et sa folle confiance en de vaines idoles. Il prononce son arrêt de mort ; et, tandis qu'Eugène, tout tremblant, demande la vie, un de ses propres soldats lui abat la tête d'un coup d'épée. On la porte au bout d'une pique dans les deux camps. Les vaincus célèbrent eux-mêmes par des cris de joie leur propre défaite ; le vainqueur leur pardonne à tous sans exception ; et les deux armées réunies reconnaissent également dans Théodose un prince chéri du ciel, et dont les prières ont une force supérieure aux bataillons les plus nombreux et les plus aguerris. Cette mémorable victoire fut remportée le six de septembre : elle soumit à Théodose tout l'empire d'Occident ; et la tyrannie d'Eugène passa comme une ombre, sans laisser aucune trace. L'empereur alla se reposer dans Aquilée.

Arbogaste, auteur de tous ces maux, s'était sauvé dans les défilés des montagnes. Sachant qu'on le cherchait de toutes parts, il se tua lui-même de deux coups d'épée. Ce qui rendait la joie de la victoire

<sup>1</sup> Claudian., *De consul. hon.*, v. 93. Zos., l. 4, c. 58. Soc., l. 5, c. 25. Theod., l. 5, c. 24. Tillemont, etc.

plus sensible à Théodose, c'est qu'elle faisait triompher la croix du Christ, et qu'elle prouvait l'impuissance des dieux d'Arbogaste. Il ordonna d'abattre les statues de Jupiter placées sur les Alpes. Comme les foudres qu'elles portaient étaient d'or, les soldats, dans cette gaieté qu'inspire la victoire, lui disaient qu'ils aimeraient bien à être frappés de ces foudres. L'empereur voulut bien entendre leur plaisanterie, et leur abandonna les statues. On rapporte que cette victoire toute miraculeuse fut, par un nouveau miracle, annoncée à Constantinople le jour même qu'elle fut remportée. Un possédé, qu'on exorcisait dans l'église de saint Jean-Baptiste, s'écria : Tu m'as donc enfin vaincu, et mon armée est terrassée. A l'arrivée des courriers qui apportaient la nouvelle de la bataille, on observa que ces paroles avaient été prononcées précisément dans le temps que l'action se passait au pied des Alpes <sup>1</sup>.

Quoique cette guerre eût été plus périlleuse et plus sanglante que celle de Maxime, elle ne laissa dans le cœur de Théodose aucune impression de vengeance. On vit la même clémence à l'égard des vaincus. Loin d'étendre la punition sur les enfants de ceux qui étaient morts en combattant contre lui, il regretta les pères, et les enfants jouirent paisiblement de leurs héritages. Il leur rendit même les biens confisqués pour cause de rébellion. Le fils de Flavien fut remis en possession de la fortune de son père, et parvint lui-même, dans la suite, aux premiers honneurs. Saint Ambroise était revenu à Milan dès qu'il apprit qu'Eugène en était sorti. Aussitôt après la guerre terminée, il reçut une lettre de l'empereur qui le pria, avec les sentiments de la piété la plus affectueuse, de se joindre à lui pour rendre à Dieu des actions de grâces. Ambroise mit sur l'autel la lettre de Théodose, comme une offrande agréable à l'auteur de la victoire, et la tint à la main pendant qu'il offrait le saint sacrifice. Comme il ignorait encore les intentions de l'empereur, il lui écrivit à son tour pour le prier de pardonner à ses ennemis. Ceux qui avaient signalé leur zèle en faveur d'Eugène, s'attendant aux traitements qu'ils avaient mérités, s'étaient réfugiés dans l'église de Milan, quoiqu'ils fussent presque tous païens. L'évêque demanda grâce pour eux dans une seconde lettre, et Théodose envoya à Milan un des secrétaires d'État, nommé Jean, pour les prendre en sa sauvegarde, jusqu'à ce que l'empereur eût décidé de leur sort. Ambroise, dont la charité embrassait ceux mêmes qui étaient hors du sein de l'Église, alla trouver Théodose à Aquilée. A leur première entrevue, on eût dit que l'empereur était le suppliant ; il se jeta aux pieds du saint évêque, pro-

<sup>1</sup> Soz., l. 7, c. 24. S. Aug., *De Civ.*, l. 5, c. 26.

testant que c'était à ses prières et à ses mérites qu'il était redevable de la victoire. Comme on le pense bien, Ambroise obtint facilement les grâces qu'il demandait<sup>1</sup>.

La santé de Théodose était affaiblie par tant de fatigues, et, selon la prédiction de saint Jean d'Égypte, il était persuadé qu'il ne lui restait pas longtemps à vivre. Voulant donc mettre ordre aux affaires de l'empire et régler sa succession entre ses deux fils, il envoya en diligence à Constantinople pour faire venir Honorius, auquel il destinait l'empire de l'Occident. Arcade reçut l'Orient, avec Rufin, pour lui aider à le conduire. Honorius vint à Milan avec Séréna, sa cousine, et de plus sa sœur adoptive, qui, depuis la mort de l'impératrice Flaccille, lui avait tenu lieu de mère. Son père, l'ayant reçu dans l'église, le présenta à saint Ambroise, jugeant qu'il ne pouvait lui donner une meilleure protection. Il le fit ensuite monter dans son char et traversa avec lui toute la ville. Le char était orné de guirlandes de laurier ; les soldats, armés de toutes pièces, marchaient, enseignes déployées, en ordre de bataille ; lorsqu'on fut arrivé au palais, Théodose déclara qu'il nommait ce fils empereur d'Occident, et qu'il lui donnait l'Italie, l'Afrique, l'Espagne, les îles Britanniques, les Gaules et l'Illyrie occidentale. Il chargea Stilichon, auquel il avait fait épouser Séréna, sa nièce, du commandement des armées et de la conduite des affaires. Il l'envoya de plus à Rome pour notifier l'avènement d'Honorius, et sans doute aussi pour réprimer l'idolâtrie, qui avait repris vigueur sous le gouvernement d'Eugène.

Les députés que le sénat envoya à Théodose pour le féliciter de l'élévation de son fils, le prièrent en même temps de nommer pour consuls de l'année suivante, Olybrius et Probinus, quoiqu'ils fussent encore dans la première jeunesse. Ils appartenaient tous les deux à la famille Anicia, la première des familles sénatoriales qui embrassa le christianisme. Leur père était le sénateur Probus, consul en 371, le même qui, étant préfet du prétoire, avait nommé saint Ambroise au gouvernement de l'Émilie et de la Ligurie ; leur mère, Proba Falconia, illustre par sa piété, à qui saint Augustin écrivit depuis une lettre fameuse sur l'oraison. Rome chérissait cette famille de consuls et de saints, et se croyait honorée de l'éclat dont elle brillait. Théodose consentit à cette demande, et désigna consuls les deux frères ; ce qui n'avait d'exemple que dans les familles impériales.

Quoique Théodose n'eût pas encore cinquante ans, il était abattu par ses travaux continuels ; employé dès sa jeunesse dans les expéditions les plus pénibles, sous les ordres d'un père infatigable, tou-

<sup>1</sup> *De Obiit. Theod. Paul., Vit. Ambr.*

jours occupé, depuis son élévation à l'empire, soit à conduire ses armées, soit à rétablir l'ordre dans l'État et dans l'Église, il n'avait goûté de repos que pendant les deux années qu'il avait passées dans la retraite après la mort injuste de son père. Il était déjà attaqué d'hydropisie lorsqu'il manda son fils Honorius. L'arrivée de cet enfant chéri et la joie qu'il eut de le mettre en possession de l'Occident, lui firent pour quelque temps oublier ses maux ; mais, se sentant affaiblir de plus en plus, il s'occupa des dispositions nécessaires pour prévenir les désordres que sa mort pouvait causer. Il recommanda de nouveau ses deux fils à Stilichon ; après quoi il ne fit son testament que pour laisser un dernier témoignage de sa piété et de sa tendresse pour ses sujets. Il y exhortait ses fils à servir Dieu avec zèle, leur assurant que c'était un moyen infailible d'attirer les bénédictions du ciel sur toutes leurs entreprises. Il fit des legs en faveur des églises ; il régla deux points importants sur lesquels il n'avait pas encore pu satisfaire sa bonté naturelle. Il avait de vive voix accordé le pardon à tous ceux qui avaient combattu contre lui ; mais l'opposition d'une personne qu'on ne nomme pas, l'avait empêché d'en expédier un acte authentique. Il assura par son testament une amnistie générale. Il avait fait espérer la remise d'un impôt onéreux (un autre de ses courtisans avait jusqu'alors retardé l'effet de sa promesse), il chargea ses fils d'acquitter sa parole, et leur en laissa une loi toute dressée. Après ces dispositions, plus glorieuses encore que ses victoires, il sentit quelque soulagement ; il assista, le matin du 16 de janvier 395, à des jeux équestres qu'il donnait à Milan, pour célébrer les heureux événements de l'année précédente. Mais après son repas, le mal redoubla à tel point qu'il envoya son fils Honorius présider au spectacle en sa place ; il mourut la nuit suivante, après un règne de seize ans moins deux jours. Dans le moment même qu'il rendait les derniers soupirs, il appelait saint Ambroise.

Le quarantième jour après son décès, on célébra un service solennel pour le repos de son âme. Honorius et toute l'armée y assistèrent. Saint Ambroise y prononça l'oraison funèbre. Il attribue à la foi de Théodose ses victoires, particulièrement la dernière contre Eugène. Il exhorte les soldats à garder une fidélité inviolable à ses enfants, considérant non la faiblesse de leur âge, mais les obligations qu'ils ont au père. Enfin, après avoir fait le tableau de ses vertus, particulièrement de sa clémence, il s'abandonne lui-même aux épanchements de son amitié et de sa douleur. « J'ai aimé l'homme miséricordieux et humble sur le trône ! l'homme au cœur pur et plein de mansuétude ! J'ai aimé l'homme qui aimait mieux d'être repris que d'être flatté ; qui a pleuré publiquement dans l'église un péché que

d'autres lui avaient fait commettre par artifice ; qui l'a pleuré tous les jours de sa vie ! Que dirai-je encore ? Il venait de remporter une victoire éclatante ; toutefois, parce que des ennemis sont restés sur le champ de bataille, il s'abstient de la participation aux saints mystères, jusqu'à ce que Dieu lui ait manifesté sa bienveillance par l'arrivée de ses enfants. J'ai aimé l'homme qui me demandait à son dernier soupir ! J'ai aimé l'homme qui, dans ce moment redoutable, était plus occupé de l'état des églises que de ses propres dangers ! oui, j'ai aimé cet homme, et c'est pourquoi je le pleure du fond de mes entrailles ! J'ai aimé cet homme, et c'est pour cela que je ne le quitterai point que, par mes pleurs et mes prières, je ne l'aie introduit où l'appellent ses mérites, sur la montagne sainte du Seigneur, dans la véritable terre des vivants<sup>1</sup> ! »

<sup>1</sup> Ambr., *De Obit. Theod.*

## LIVRE TRENTE-SEPTIÈME.

DE L'AN 393 A L'AN 410 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

**Rome païenne s'en va avec le vieux monde; Rome chrétienne la remplace avec un monde nouveau, qu'éclairent à la fois saint Ambroise et saint Martin, saint Augustin et saint Jérôme, saint Paulin et Synésius, saint Chrysostôme et saint Épiphane.**

L'empire humain de Rome finissait son temps et sa tâche. C'était comme un moule de terre, pour aider à former un empire bien autrement merveilleux, un empire vraiment éternel, un empire spirituel et divin. Or, on brise le moule quand on veut dégager la statue. L'unité de l'empire romain avait facilité la propagation du christianisme dans l'empire même; mais elle devenait quelquefois un obstacle à sa propagation au delà. Nous avons vu Sapor, roi de Perse, persécuter les chrétiens de ses États, par la raison politique que le christianisme était la religion des césars. Comme le christianisme total ou le catholicisme devait embrasser tous les peuples et tous les siècles, il convenait que sa capitale, Rome chrétienne, n'ayant d'autre souverain que son pontife, devînt la capitale commune de tous les peuples et de tous les siècles chrétiens. De plus, l'unité de la force dans l'empire romain aurait fini, à la longue, par détruire la distinction et la nationalité des peuples, et par les fondre tous en une masse de plus en plus compacte et inerte. La vie et la beauté de l'univers demandaient la variété dans l'unité, l'activité dans l'ordre. Aussi Daniel et saint Jean avaient-ils prédit que cet empire finirait par une dizaine de royaumes. Rome elle-même, pour remplir ces nouvelles et glorieuses destinées, avait besoin d'être transformée en une autre. Tel qu'un métal précieux, elle sera donc brisée et jetée dans la fournaise, afin de s'y défaire de la rouille du paganisme, en sortir toute chrétienne et devenir, jusqu'à la fin du monde, la digne métropole d'un nouvel univers. Ces merveilles ne seront pas l'œuvre d'un jour. Car ce n'est pas l'homme qui les opère, mais Dieu, à qui est l'éternité.

Théodose était mort à Milan; son corps fut transporté à Constantinople et inhumé dans le tombeau ordinaire des empereurs. Avec

l'empereur Théodose, il semble qu'on eût enseveli la gloire de l'empire. Il laissait ses deux enfants sur le trône; mais ils n'y furent jamais que deux enfants. Arcade, à Constantinople, âgé de dix-huit ans, avait pour principal ministre et pour tuteur Rufin; Honorius, âgé de onze, avait pour principal ministre et pour tuteur Stilichon. Rufin était un Gascon parvenu; Stilichon était Vandale d'origine. La plupart des grands officiers de l'empire étaient d'origine barbare. Bauton, qui fut consul en 385, était un général franc, et laissait une fille que nous verrons monter sur le trône impérial de Constantinople. Le Goth Alaric était comte de l'empire. Gaïnas, un autre Goth, commandait un corps considérable de troupes. Des Barbares de tout nom, Francs, Goths, Huns, Vandales, Alains, Hérules, Suèves, Lombards, faisaient la principale force des armées romaines. Les Romains, dégénérés par le luxe et la mollesse, n'étaient plus capables ni même dignes de se défendre eux-mêmes. Les descendants d'un grand nombre d'anciennes familles sénatoriales, entourés d'esclaves et de parasites, ne connaissaient que la bonne chère, les bains, les spectacles. Leur grande occupation était de jouer aux dés; un habile joueur se regardait au-dessus des consuls. Qu'un de leurs esclaves tardât à leur apporter de l'eau chaude, il recevait trois cents coups de fouet; le même avait-il tué un homme? le maître répondait à toutes les plaintes: Si le coquin recommence, je le corrigerai! Avaient-ils voyagé un peu loin dans les campagnes, assisté à une partie de chasse, navigué sur le lac d'Averne jusqu'à Pouzzoles ou Gaëte? ils croyaient avoir égalé les expéditions d'Alexandre et de César. Un grand nombre assuraient ne croire à aucune divinité; mais avant de sortir de la maison, ou de se mettre à table ou au bain, ils consultaient soigneusement dans quelle partie du ciel était le signe de Mercure ou de l'écrevisse. Un autre, pour échapper aux poursuites d'un créancier, le faisait accuser d'empoisonnement par un cocher du cirque, jusqu'à ce qu'il eût rendu la créance. Tel est le tableau qu'Ammien-Marcellin nous trace du sénat de Rome. Le peuple, fainéant, ne connaissait de vie que le vin, les dés, les spectacles, la débauche; son temple, sa demeure, son tout, était le grand cirque. Ce qui l'occupe, c'est de savoir quel cocher l'emportera dans la course des chars. Si ce n'est pas un tel, s'écrient les plus âgés, l'empire romain est perdu! Les Pères de l'Église parlent à cet égard comme l'auteur païen<sup>1</sup>. On conçoit qu'avec une génération ou plutôt une dégénération pareille, l'empire

<sup>1</sup> Amm., l. 28, n. 4. Isid. Pel., l. 1, *Epist.* 485, 487. Salv., l. 4, 5, 7, *pass.* Synes., *Epist.* 127.



était perdu depuis longtemps, et que, soutenu par les Barbares, il tombera dès que les Barbares le voudront. Stilichon et Rufin leur donneront occasion de le vouloir.

Dominés précédemment par le génie supérieur de Théodose, ils dominaient sous ses faibles enfants. Pareils l'un à l'autre en capacité, ils vendaient les charges aux magistrats, qui s'en dédommaient sur leurs subalternes et ceux-ci sur le peuple. Les officiers municipaux étaient autant de tyrans. Les riches faisaient retomber le poids des contributions publiques sur les pauvres : y avait-il une remise ? les riches seuls en profitaient. Des pauvres se mettaient-ils sous le patronage de certains riches ? ceux-ci, non contents de les dépouiller de leur petit champ, les forçaient de continuer à en payer l'impôt. D'autres malheureux abandonnaient-ils à des riches leur petit avoir pour se rendre leurs fermiers ? ils se voyaient bientôt réduits à la condition d'esclaves. Rien de semblable n'avait lieu sous les Barbares. Aussi, quand les Barbares arriveront, verra-t-on le pauvre peuple se réfugier sous leur domination et s'en réjouir. Rufin, non content d'être le premier ministre d'Arcade, aspirait à être son collègue ; Stilichon cachait une ambition semblable sur l'empire d'Occident. Pour parvenir à leurs fins, en se rendant de plus en plus nécessaires, ils négocieront secrètement avec les Barbares, et les appelleront sur les terres de l'empire, d'où ils ne sortiront plus.

Autant l'empire menaçait ruine, autant l'Église s'affermissait de toutes parts. Dans tous les pays elle voyait des saints et des docteurs. En Afrique, saint Augustin continuait à combattre les hérétiques, particulièrement les manichéens. Arrivé de Rome à Carthage vers le mois de septembre 388, il logea quelque temps chez un avocat de grande vertu, qui se nommait Innocent. Celui-ci était attaqué d'une fistule, dont plusieurs opérations n'avaient pu le délivrer ; on devait lui en faire une nouvelle qui était fort dangereuse. Innocent, qui regardait sa mort comme certaine, demandait instamment à Dieu d'être délivré de ce danger. Saturnin, évêque d'Uzales, Aurélius, qui fut depuis élevé sur le siège de Carthage, et plusieurs autres ecclésiastiques qui lui rendaient de fréquentes visites et qui étaient alors présents, se mirent à genoux pour prier avec lui. Saint Augustin, qui était dans la compagnie, rapporte que les chirurgiens, étant venus le lendemain, trouvèrent, à leur grand étonnement, la plaie parfaitement guérie <sup>1</sup>.

De Carthage il se rendit à Tagaste, et se retira avec ses amis dans les terres qu'il avait auprès de cette ville. Il y demeura environ trois

<sup>1</sup> Aug., *De Civ.*, l. 22, c. 18.

ans, dégagé de tous les soins du siècle, ne vivant que pour Dieu, s'y exerçant au jeûne, à la prière, aux bonnes œuvres, méditant nuit et jour la loi du Seigneur, et instruisant les autres par ses discours et par ses écrits. Il vendit même ses terres et en distribua l'argent aux pauvres, afin de servir Dieu dans une entière liberté. Il écrivit alors, d'un style plus simple qu'il n'avait encore fait, les deux livres *De la Genèse*, pour réfuter les calomnies des manichéens contre l'Ancien Testament. Il acheva son ouvrage *De la Musique*, pour montrer comment, de l'harmonie variable des sons et des nombres, l'esprit peut s'élever à l'harmonie immuable et éternelle de Dieu et de ses œuvres. Il composa dans ce même temps le livre *Du Maître*, qui est un dialogue avec son fils Adéodat, où il examine curieusement l'usage de la parole, et prouve qu'il n'y a point d'autre maître qui nous enseigne que la vérité éternelle, qui est Jésus-Christ. Saint Augustin prend Dieu à témoin dans ses *Confessions*, que toutes les pensées qu'il attribue à son fils dans cet ouvrage étaient effectivement de lui, quoiqu'il n'eût que seize ans, et dit qu'il a vu des effets plus merveilleux de son esprit, en sorte qu'il en était épouvanté. Mais il perdit ce fils peu de temps après.

Le dernier fruit de sa retraite fut le livre *De la vraie Religion*. Il y montre qu'on ne doit pas la chercher près des philosophes païens, qui approuvent, par leurs actions, le culte populaire qu'ils condamnent par leurs discours. On ne doit pas non plus la chercher dans la confusion du paganisme, ni dans l'impureté de l'hérésie, ni dans la langueur du schisme, ni dans l'aveuglement du judaïsme; elle ne se trouve que dans l'Église catholique, qui est répandue généralement par toute la terre, et qui est appelée catholique non-seulement par les siens, mais encore par tous ses ennemis, qui, parlant d'elle, soit entre eux, soit avec les étrangers, ne l'appellent pas autrement que catholique. Cette Église fait servir l'égarement des autres à son propre bien. Elle se sert des païens comme de la matière dont elle fait ses ouvrages; des hérétiques, comme d'une preuve de la pureté de sa doctrine; des schismatiques, comme d'une marque de sa fermeté, et des Juifs, pour relever son éclat et sa beauté. Elle invite les païens, elle chasse les hérétiques, elle abandonne les schismatiques, elle passe et s'élève au-dessus des Juifs, leur ouvrant néanmoins à tous l'entrée des mystères et la porte de la grâce, soit en formant la foi des premiers, ou en réformant l'erreur des seconds, ou en remettant les autres dans son sein, ou en admettant les derniers à la société de ses enfants. Le premier fondement de cette religion est l'histoire et la prophétie, qui nous découvrent la conduite de la divine Providence dans le cours des temps pour la répa-

ration et la réformation du genre humain, et pour lui procurer la vie éternelle. Le second, sont les préceptes divins qui doivent régler notre vie et purifier notre esprit, afin de le rendre capable des choses spirituelles, c'est-à-dire de connaître qu'il n'y a qu'un Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, qui ont, sans aucun partage, créé le monde et tout ce qu'il contient, l'Incarnation et tous les mystères qui en sont la suite. Dans ses *Rétractations*, il observe que la vraie religion, nommée chrétienne depuis l'avènement du Christ, existait dès l'origine du genre humain <sup>1</sup>.

Pendant que saint Augustin s'occupait ainsi dans sa retraite près de Tagaste, il y avait un agent de l'empereur à Hippone, ville maritime du voisinage, qui, étant déjà de ses amis, souhaita fort de le voir et d'entendre la parole de Dieu de sa bouche. Il était déjà chrétien, et assurait même qu'il pourrait bien renoncer à toutes les vanités du siècle. Saint Augustin, espérant de le gagner entièrement à Dieu et de l'engager même à venir demeurer avec lui dans sa retraite, vint à Hippone, eut plusieurs entretiens avec lui et le pressa extrêmement d'accomplir ses promesses. Mais il ne put lui persuader de l'exécuter alors. Valère gouvernait en ce temps-là l'église d'Hippone. C'était un homme de piété et plein de la crainte de Dieu, mais Grec de naissance, de sorte qu'il avait peine de s'énoncer en latin. Se voyant donc par là moins utile à son église, il demandait souvent à Dieu de lui donner un homme capable d'édifier son peuple par sa parole et par sa doctrine. Un jour il parlait à son peuple même du besoin qu'il avait d'ordonner un prêtre pour son église. Saint Augustin était présent, ne se doutant de rien ; car il évitait avec soin les églises qui manquaient d'évêque, de peur qu'on ne le choisît ; mais il ne savait pas qu'il manquait un prêtre dans celle d'Hippone. Le peuple, qui connaissait sa vertu et sa doctrine, et qui l'aimait, ayant appris comment il avait abandonné son bien pour se consacrer à Dieu, se saisit de lui au milieu de l'église, et le présenta à l'évêque, le priant tous unanimement et à grands cris de l'ordonner prêtre. Augustin fondait en larmes. Quelques-uns les interprétaient comme s'il eût été affligé de n'être que prêtre, et lui disaient pour le consoler : Il est vrai que vous méritiez une plus grande place, mais la prêtrise approche de l'épiscopat. Lui cependant pleurait par la considération des grands périls qui le menaçaient dans le sacerdoce. Enfin, le désir du peuple fut accompli, et saint Augustin ordonné prêtre, malgré sa résistance, vers le commencement de l'an 391.

Il conserva toujours l'amour de la retraite, et voulut vivre à Hip-

<sup>1</sup> *Retract.*, l. 1, c. 13.

pone dans un monastère, comme il avait fait à Tagaste. Valère, le voyant dans cette disposition, lui donna un jardin de l'église, où il rassembla diverses personnes qui avaient, comme lui, le désir de se donner entièrement à Dieu. Il y menait avec eux la même vie que les premiers chrétiens à Jérusalem, du temps des apôtres. Ceux d'entre eux qui avaient du bien, le vendaient et en distribuaient le prix aux pauvres, ne se réservant d'autre fonds que Dieu même. On met au nombre de ses disciples, Alypius, Évodius, Possidius et plusieurs autres qui furent depuis tirés de ce monastère pour être élevés à l'épiscopat. Saint Augustin y recevait aussi des enfants, des esclaves et de simples catéchumènes. La continence était observée de tous. Il fit pour les vierges la même chose qu'il avait faite pour les hommes, et établit pour elles un monastère à Hippone, dont sa sœur fut supérieure, et qu'elle gouverna longtemps et jusqu'à sa mort, servant Dieu dans une sainte viduité. Les filles de son frère et de son oncle y étaient aussi. La ville d'Hippone subsiste encore, du moins en partie : c'est Bone, en Algérie.

Cependant Valère rendit publiquement grâces à Dieu d'avoir exaucé ses prières, et donna à Augustin le pouvoir et la commission d'expliquer l'Évangile au peuple, en sa présence et à sa place. C'était contre l'usage de l'église d'Afrique, où les évêques seuls avaient accoutumé de prêcher. Aussi quelques évêques le trouvaient mauvais. Mais Valère, sachant qu'il suivait l'usage des Orientaux, et cherchant l'utilité de l'Église, ne se mettait pas en peine de ces discours. Saint Augustin ne se rendit pas d'abord à cet ordre de son évêque ; il lui demanda du temps pour s'instruire encore, et lui écrivit en ces termes : Je vous prie de considérer avant toutes choses, qu'il n'y a rien dans la vie, principalement en ce temps, de plus facile et de plus agréable que la fonction d'évêque, de prêtre ou de diacre, si on la fait par manière d'acquit et en se rendant complaisant ; mais que rien n'est devant Dieu plus misérable, plus injuste et plus condamnable. Au contraire, rien n'est plus difficile, plus laborieux et plus dangereux que ces emplois, et rien n'est plus heureux devant Dieu, si on y sert de la manière qu'il l'ordonne. Je ne l'ai pas apprise dans ma jeunesse ; et quand je commençais à l'apprendre, on m'a fait violence pour me mettre à la seconde place. Je crois que Dieu a voulu me châtier de ce que j'osais reprendre les fautes des autres ; et j'ai bien reconnu depuis ma témérité. Que si je n'ai vu ce qui me manquait que pour ne pouvoir plus l'acquérir, vous voulez donc, mon père, que je périsse ? où est votre charité pour moi et pour l'Église ? Il conclut en lui demandant un peu de temps, comme jusqu'à Pâques, pour s'instruire par la lecture et la prière, non pas des choses néces-

saires au salut, car il avoue qu'il les sait, mais de la manière de les enseigner, sans chercher son utilité, mais uniquement le salut des autres <sup>1</sup>. Il commença ensuite de prêcher, et avec un tel succès, que d'autres évêques suivirent l'exemple de Valère et firent prêcher des prêtres.

Aurélius, qui n'était que diacre de Carthage lorsque saint Augustin revint d'Italie en 388, en fut fait évêque après la mort de Généthlius, vers l'an 392. Aussitôt après son ordination, il en écrivit à saint Augustin, avec lequel il était lié d'amitié depuis longtemps; il se recommandait à ses prières, et se réjouissait de ce qu'Alypius demeurait avec lui. Saint Augustin, ravi de cette lettre, où il voyait des marques d'une affection sincère, fut quelque temps sans y répondre, ne sachant comment le faire d'une manière convenable; mais enfin il s'abandonna à l'esprit de Dieu, dans l'espérance qu'il lui ferait faire une réponse digne du zèle qu'ils avaient l'un et l'autre pour le bien et l'honneur de l'Église.

Après donc l'avoir remercié, au nom d'Alypius et de tous ceux qui vivaient avec lui en communauté, de l'amitié qu'il leur témoignait, il l'exhorte à réprimer les intempérances et les ivrogneries qui se commettaient en Afrique, dans les églises, non-seulement les jours de fêtes, mais tous les jours, et cela sous prétexte d'honorer les martyrs. Il lui fait remarquer que des trois vices que saint Paul condamne dans son épître aux Romains, l'excès du manger et du boire, l'impureté et la division, il n'y avait que l'impureté que l'on punît et que l'on regardât comme indigne de la sainte table; mais que, pour les autres, on les supposait tellement permis, que l'on croyait même honorer les martyrs en s'enivrant sur leurs tombeaux. Il lui dit que ces désordres n'ont jamais été dans les églises d'Italie, ni dans la plupart d'outre-mer, ou que, s'ils y ont été, les évêques vigilants les ont réformés. Il ajoute que Valère, son évêque, ne manquait ni de zèle ni de science pour les abolir dans son diocèse; mais que cette pestilence était si invétérée, qu'il n'y avait pas lieu d'espérer qu'on pût y porter remède, si ce n'est par l'autorité d'un concile, et que si quelque église particulière devait le faire, c'était à celle de Carthage à commencer. Mais il faut, dit-il, s'y prendre doucement; car on n'ôte pas des abus de ce genre par la dureté, ni d'une manière impérieuse: c'est plutôt en enseignant qu'en commandant, plutôt en avertissant qu'en menaçant. C'est ainsi qu'on doit agir envers la multitude, au lieu qu'on peut user de sévérité contre les péchés des particuliers. Si nous faisons donc quelques

<sup>1</sup> Augustin., *Epist.* 21.

menaces, que ce soit en gémissant et en employant celles de l'Écriture, afin que ce ne soit pas nous et notre puissance, mais Dieu, que l'on craigne dans nos discours. De cette manière, les spirituels ou ceux qui en approchent seront touchés les premiers, et ils entraîneront la multitude par leur autorité. Et parce que ces ivrogneries et ces festins dissolus qui se font dans les cimetières sont regardés par le peuple grossier et ignorant non-seulement comme honorables aux martyrs, mais comme un soulagement pour les morts, je crois que l'on pourra plus facilement les en détourner si, en le leur défendant par l'autorité des Écritures, on prend soin en même temps que les oblations qu'on reçoit dans l'Église pour les morts se fassent avec modestie et avec peu de dépenses. Saint Augustin se plaint ensuite des querelles, des animosités et des fourberies qui régnaient plus encore dans le clergé que dans le peuple. Il dit que le seul moyen de les combattre est de tâcher d'inspirer aux ecclésiastiques la crainte de Dieu et la charité, par des exhortations fréquentes et tirées de l'Écriture sainte. Mais il veut que celui qui l'entreprendra soit lui-même un exemple de patience et d'humilité, et qu'on voie qu'il exige toujours bien moins de respect qu'on ne veut lui en rendre <sup>1</sup>.

On ne sait pas si Aurélius vint à bout de réprimer ces désordres. Un concile tenu à Hippone, en 393, ordonna qu'on détournerait le peuple de ces festins autant qu'il serait possible : paroles qui marquent combien la chose paraissait difficile. Saint Augustin y réussit à Hippone, l'année suivante 394, pour la fête de saint Léonce, évêque de cette ville. Le peuple avait accoutumé de faire, surtout en ce jour, ce qu'il appelait *la réjouissance*. Quelque temps auparavant, on le lui défendit. Cette défense excita du murmure, qui alla toujours augmentant jusqu'au mercredi, veille de l'Ascension, qu'on lut dans l'église cet endroit de l'évangile : Ne donnez pas la chose sainte aux chiens, ni ne jetez vos perles devant les pourceaux. Saint Augustin en prit occasion de montrer combien il était honteux de faire, dans un lieu aussi saint que l'église, des excès qu'on punirait, dans des maisons particulières, par la privation des choses saintes. Son discours fut bien reçu ; mais comme l'assemblée n'avait pas été nombreuse, il reprit le même sujet le jour de la fête, où on lut l'évangile qui raconte comment Jésus-Christ chassa du temple ceux qui vendaient des animaux. Il fit voir que l'ivrognerie était beaucoup plus contraire au temple de Dieu que le commerce des animaux nécessaires aux sacrifices. Il ajouta divers endroits de l'Écriture pour mon-

<sup>1</sup> Aug., *Epist.* 22.

trer combien l'ivrognerie est un crime infâme et dangereux, et que, loin qu'on puisse en faire un acte de religion, ni l'exercer dans les lieux sacrés, saint Paul ne voulait pas même qu'on y fit les repas les plus modestes. Les gémissements et les marques de douleur dont il accompagna son discours, les prières vives et réitérées qu'il adressa à son peuple, les châtiments dont il menaça de la part de Dieu, tirèrent les larmes de ses auditeurs, et il ne put s'empêcher d'y mêler les siennes. Croyant avoir emporté ce qu'il désirait, il cessa de parler pour rendre grâces à Dieu.

En effet, dès ce jour cette mauvaise coutume fut abolie. Il arriva néanmoins le lendemain, qui était la fête de saint Léonce, que quelques-uns de ceux mêmes qui avaient assisté la veille à son sermon murmurèrent encore, et disaient : De quoi s'avise-t-on maintenant ? ceux qui ont souffert cette coutume n'étaient-ils pas chrétiens ? Saint Augustin, ne sachant quelle plus grande machine employer pour les ébranler, avait résolu de lire le passage d'Ézéchiel qui dit que la sentinelle est déchargée quand elle a annoncé le péril, ensuite de secouer ses habits et de se retirer ; mais Dieu en disposa autrement. Avant qu'il montât en chaire, les mêmes qui avaient fait ces plaintes le vinrent trouver. Il les reçut d'une manière caressante, et, en peu de mots, leur fit entendre raison. Quand le temps de prêcher fut venu, il laissa la lecture qu'il avait préparée et qui n'était plus nécessaire, et pour répondre à cette objection : Pourquoi abolir à présent cette coutume ? il dit : Abolissons-la du moins à présent. Mais pour n'avoir pas l'air de blâmer ceux qui l'avaient soufferte, il expliqua la nécessité qui l'avait introduite. Après les persécutions, les païens, qui se convertissaient en foule, avaient peine à renoncer aux festins qu'ils faisaient en l'honneur de leurs idoles ; on eut égard à cette faiblesse, et on leur permit de faire quelque réjouissance semblable en l'honneur des martyrs, en attendant qu'ils fussent capables des joies purement spirituelles. Mais à présent, il est temps de vivre en vrais chrétiens, et de rejeter ce qui n'a été accordé à vos pères que pour les rendre chrétiens. Il leur proposa enfin l'exemple des églises d'outre-mer, c'est-à-dire d'Italie, dans lesquelles cette coutume n'avait jamais eu lieu, ou avait été abolie par les bons évêques. On objectait l'exemple de l'église de Saint-Pierre du Vatican, où ces festins se faisaient tous les jours. Saint Augustin répondit : J'ai oui dire qu'ils ont été souvent défendus ; mais le lieu est éloigné du logement de l'évêque, et, dans une si grande ville, il y a une quantité d'hommes charnels, principalement d'étrangers qui y abordent de jour en jour. Après tout, il fallait avoir moins d'égard à ce qui se pratiquait dans une basilique de Rome qu'à ce que saint Pierre en-

seigne contre ces dérèglements dans une de ses épîtres, dont il lut un grand passage. Saint Augustin écrivit l'heureux succès de ses efforts à son ami saint Alypius, dès lors évêque de Tagaste, leur commune patrie <sup>1</sup>.

Dès auparavant il avait écrit le livre *De l'Utilité de croire*, à un autre ami nommé Honorat, qu'il avait autrefois attiré lui-même dans le manichéisme, et qui était principalement retenu par les promesses magnifiques des manichéens de ne rien enseigner qui ne fût évident par la raison, se moquant de l'Église catholique, qui ordonne de croire d'abord. Saint Augustin lui rappelle qu'avec toutes ces promesses trompeuses de science, les manichéens les avaient obligés de croire et d'adorer mille fables absurdes. Qui cherche la vraie religion, doit croire avant tout que Dieu gouverne le monde par sa providence, et que nos âmes sont immortelles. Mais pour la trouver, quelle méthode suivre? Consultons la plus grande renommée: Car, supposé qu'elle nous trompe, du moins nous nous tromperons avec le genre humain, ce qui n'est pas étonnant pour des hommes. Mais, direz-vous, la vérité est à un petit nombre. Pour l'assurer, vous la connaissez donc? et cependant nous la cherchons. La vérité est peut-être à un petit nombre comme l'éloquence; peu la possèdent parfaitement, mais la multitude reconnaît qu'ils la possèdent, et les en admire. Mais, insistez-vous, dans l'Église catholique, où se trouve le grand nombre, on enseigne des absurdités. Qui l'assure? ses ennemis. Vous les avez reconnus vous-même, dites-vous, en lisant les Écritures. Cela est-il bien certain? Eh quoi! pour bien comprendre un poète, on consulte le plus habile commentateur, et ces livres divins, vénérés par tout l'univers, vous voudriez les lire et les juger sans guide? Finalement, si nous cherchons à quelle religion confier nos âmes pour les purifier et les guérir, il est incontestable qu'il faut commencer par l'Église catholique. Car déjà les chrétiens sont en plus grand nombre que les Juifs et les idolâtres réunis. Et parmi les chrétiens, quoiqu'il y ait plusieurs sectes, tous néanmoins veulent passer pour catholiques, tous conviennent qu'il n'y a qu'une Église, et que cette Église est catholique. Il ne s'agit plus que de voir à qui ce titre, ambitionné de tous, appartient en propre. Ce qui n'est pas mal aisé, car c'est évidemment l'Église qui christianise les lois mêmes des hommes.

Saint Augustin ayant rappelé à son ami de quelle manière il était revenu lui-même à la religion catholique, conclut que la vraie religion ne peut se communiquer bien que par l'autorité. C'est un défaut

<sup>1</sup> Aug., *Epist.* 29.



d'être crédule; mais ce n'en est pas un de croire, surtout en religion. Peu, si encore il y en a, sont capables de commencer par comprendre. La multitude ne peut arriver à la compréhension que pas à pas. La voie commune est donc de croire d'abord. Le plus capable rampe à terre, si Dieu ne lui est en aide; et Dieu ne l'est qu'à celui qui ne se sépare point de ses semblables. L'amitié, la piété filiale, la société humaine tout entière reposent sur la croyance au témoignage d'autrui; et il serait absurde de croire en religion? Les hérétiques, qui ne voulaient que de la raison, voulaient cependant tous que l'on commençât par croire au Christ: ce qui était se contredire. De plus, comme je n'ai pas vu le Christ de mes yeux, sur l'autorité de qui y croirai-je, si ce n'est des nations et des peuples que renferme et qu'a persuadés l'Église catholique? Pourquoi donc la même autorité qui me fait connaître et croire le Christ ne pourrait-elle pas me faire connaître ce que le Christ enseigne? Pour guérir l'humanité, le Christ s'est concilié l'autorité par les miracles, la foi par l'autorité, la multitude par la foi, l'ancienneté par la multitude et par l'ancienneté il a confirmé la religion; de telle sorte que, ni la fraude des hérétiques ni la violence des idolâtres ne peuvent l'ébranler.

En un mot, si nous croyons à la providence de Dieu, nous devons croire qu'il a établi lui-même une autorité par laquelle il veut que nous nous élevions jusqu'à lui, comme par certains degrés qui nous soutiennent. Il n'y a que l'autorité qui frappe et touche ceux qui n'ont point assez de sagesse; elle seule la leur fait embrasser; ce qu'elle fait en deux manières, savoir: en nous émouvant par les miracles et par le grand nombre de ceux qui suivent sa doctrine. L'Église ne persuade pas moins par la pureté de ses mœurs; par l'abstinence et l'austérité d'un si grand nombre de pénitents; par la chasteté avec laquelle tant de vierges vivent dans le corps comme si elles n'étaient qu'un pur esprit; par la patience avec laquelle tant de martyrs ont enduré les plus grands supplices; par la charité sans bornes avec laquelle tant de saints ont distribué tout leur bien aux pauvres, en préférant pour eux-mêmes la pauvreté aux richesses; par le détachement du monde et le mépris de la vie présente, qui ont éclaté dans plusieurs saints, avides d'en sortir pour aller jouir de Dieu.

On dira peut-être qu'il y a peu de personnes qui fassent des choses si extraordinaires, et qu'il y en a encore moins qui les fassent bien et avec prudence? Mais les peuples approuvent toutes ces choses; les peuples les entendent raconter avec respect; les peuples les révèrent; les peuples les aiment en ceux qui les pratiquent; les peuples accusent leur propre faiblesse, de ce qu'ils ne peuvent pas les

pratiquer eux-mêmes ; ce qu'ils ne font pas sans quelque élévation de leur âme vers Dieu, et sans quelques étincelles de vertu. La divine Providence a opéré ces choses par les prédictions des prophètes, par l'incarnation et la doctrine du Christ, par les voyages des apôtres, par les outrages, les croix et le sang des martyrs, par la vie admirable des saints, et par des miracles dignes de tant de grandes actions et de tant de vertus, selon que les temps le demandoient. En voyant une pareille assistance de Dieu, et les fruits immenses qu'elle a produits, balancerons-nous encore à nous retirer dans le sein de cette Église, qui est arrivée par là au comble de l'autorité <sup>1</sup> ?

† Saint Augustin écrivit ensuite son livre *Des deux Ames*, que les manichéens disaient être dans chaque homme, l'une bonne, l'autre mauvaise : la première, parcelle de la substance divine et cause de tout ce qui se fait de bien en nous ; la seconde, de la nature ou du principe des ténèbres, propre à la chair, et cause de tout le mal que nous faisons. Il prouve, en premier lieu, que l'âme, étant un esprit et une vie, ne peut avoir d'autre auteur que le souverain principe de la vie, qui est le seul et vrai Dieu. Il montre qu'il n'y a aucune nature ni aucune substance mauvaise d'elle-même, et que le défaut de notre âme ne consiste que dans l'abus que nous faisons de notre liberté.

L'année suivante, 392, il eut une conférence de deux jours avec un prêtre manichéen, nommé Fortunat, qui demeurait à Hippone depuis longtemps. Il y avait séduit un si grand nombre de personnes, que le séjour lui en était très-agréable. Les catholiques et même les donatistes prièrent Augustin d'entrer en conférence avec lui sur la doctrine de la foi. Il ne s'y refusa point, mais demanda si Fortunat le voudrait de même. Ce dernier eut peur, car il avait appris à le connaître à Carthage. Néanmoins, pressé par les siens, la honte lui fit accepter. On prit jour et heure. Tout ce qui se dit de part et d'autre fut écrit par des notaires ou sténographes, comme dans des actes publics. La question était : D'où vient le mal ? Augustin faisait voir qu'il vient du libre arbitre de la volonté humaine. Fortunat prétendait, au contraire, que la nature ou la substance du mal était coéternelle à Dieu. Mais, le second jour, il confessa devant toute l'assemblée qu'il ne savait plus que répondre aux raisons de son adversaire, et dit qu'il les examinerait avec ses supérieurs. Il eut tant de confusion de sa défaite, qu'il quitta Hippone et n'y revint plus ; mais il ne se convertit pas.

Deux ans après, c'est-à-dire vers l'an 394, saint Augustin entre-

<sup>1</sup> *De Util. cred.*, t. 8, n. 13, 15, 16, 17, 19, 21, 24, 26, 32, 35.

prit de combattre un autre manichéen, connu sous le nom d'Adimante. Il avait fait un écrit où il opposait les passages de l'ancien et du nouveau Testament, comme opposés l'un à l'autre. Saint Augustin montra qu'ils se conciliaient très-bien <sup>1</sup>.

Saint Augustin enseignait en public et en particulier ; il combattait toutes les hérésies, soit en composant des livres, soit en parlant sur-le-champ même. Il s'attacha surtout à réfuter et à convertir les donatistes. Leur secte, si peu raisonnable qu'elle fût, était si puissante en Afrique, lorsqu'il commença à paraître, que, dans leur concile de Bagaïe, il se trouva trois cent dix évêques, outre cent autres qui suivaient un autre parti. Possidius assure qu'elle renfermait la plus grande partie de l'Afrique. Dans Hippone, les catholiques étaient en si petit nombre, et les donatistes y régnaient si absolument, que, peu avant que saint Augustin y arrivât, Faustin, leur évêque, défendait d'y cuire du pain pour les catholiques, et un maître n'avait pas le crédit de se faire obéir par ses domestiques contre cet édit d'un homme sans juridiction. Mais sitôt que le saint eut commencé à prêcher et à instruire, l'Église catholique, si abattue et si opprimée, commença à relever la tête et à s'accroître de jour en jour par le grand nombre de ceux qui abandonnaient le schisme. Les hérétiques aussi bien que les catholiques accouraient avec ardeur pour l'entendre, et plusieurs amenaient des écrivains en notes pour conserver ses discours : on allait les porter aux évêques donatistes. Les donatistes eux-mêmes, surtout ceux d'Hippone, y étaient les plus ardents. Quand ces évêques croyaient en avoir donné la réfutation, leurs peuples mêmes leur faisaient voir qu'ils ne répondaient point à la question principale. C'est que saint Augustin avait mis l'histoire et la réfutation du donatisme en forme de chanson populaire, avec ce refrain après chaque couplet : O vous tous qui aimez la paix, jugez maintenant de la vérité ! Les évêques donatistes, pressés souvent d'entrer avec lui en conférence, n'osèrent jamais accepter. Ils s'emportèrent même jusqu'à dire qu'il fallait le tuer comme un loup qui anéantissait leur troupeau <sup>2</sup>. Tout le monde en parlait ; sa réputation s'étendait de tous côtés, et jusqu'aux églises d'outre-mer, qui s'en réjouissaient.

Ce que voyant, Valère commença à craindre qu'on ne le lui enlevât pour le faire évêque ; ce qui fût arrivé s'il n'avait eu soin de le faire cacher un jour qu'on venait pour le prendre. Cette expérience redoubla la crainte de Valère. Se sentant accablé de vieillesse et d'infirmités, il écrivit secrètement à l'évêque de Carthage, et le con-

<sup>1</sup> *De duab. Anim.* — <sup>2</sup> Possid., c. 7-9. Aug. *Lit. P.*, l. 2, c. 83.

jura qu'Augustin fût ordonné évêque pour l'église d'Hippone, comme son coadjuteur plutôt que comme son successeur. Ayant reçu une réponse favorable, il pria Mégalius, évêque de Calame, primat de Numidie, de venir visiter l'église d'Hippone. Quand il fut arrivé, Valère lui déclara son intention, ainsi qu'aux autres évêques qui se trouvèrent présents, à tout le clergé de la ville et au peuple. Tous reçurent généralement cette proposition avec une extrême joie, et le peuple demanda avec de grandes acclamations qu'elle fût exécutée. Saint Augustin seul et Mégalius s'y opposèrent. Celui-ci, pressé par le concile de prouver une accusation qu'il avait formée contre le saint, ne put le faire. Il en demanda même pardon, et reconnut si bien son innocence qu'il lui imposa les mains. Saint Augustin refusait d'accepter l'ordination épiscopale, soutenant qu'il était contre la coutume de l'Église de mettre un évêque où il y en avait encore un vivant. Mais on l'assura que c'était une chose ordinaire, et on lui en alléguait plusieurs exemples, tant des églises d'Afrique que de celles d'outremer. Ne trouvant donc plus d'excuse et craignant de résister à l'ordre de Dieu, il consentit, malgré lui, à accepter le soin et les marques de la dignité épiscopale. On ne laissa pas de trouver à redire à cette ordination, et le saint avoua depuis, de bouche et par écrit, qu'elle était contraire au huitième canon du concile de Nicée. Mais lorsqu'il fut choisi évêque, ni lui ni Valère ne savaient point ce que le concile de Nicée avait ordonné à cet égard.

Tant qu'il ne fut que prêtre, il demeura dans le monastère de religieux qu'il avait établi à Hippone ; mais, voyant qu'en qualité d'évêque, il ne pouvait se dispenser de recevoir continuellement des étrangers, il voulut avoir avec lui dans la maison épiscopale les prêtres, les diacres et les sous-diacres qui desservaient son église. Il menait avec eux, autant qu'il lui était possible, la vie des premiers chrétiens de Jérusalem, qui avaient tout en commun ; c'était la loi à laquelle s'engageaient tous ceux qui entraient dans son clergé, et il n'ordonnait aucun clerc qui ne consentit à demeurer avec lui à condition de n'avoir rien en propre. Ceux qui avaient du bien étaient obligés ou de le donner aux pauvres, ou de le mettre en commun ; mais ceux qui n'apportaient rien n'étaient point distingués de ceux qui avaient donné quelque chose à la communauté.

Quant à sa personne, il s'adonna au ministère de la prédication avec plus de ferveur encore qu'il n'avait fait étant prêtre, et il continua cette fonction de son ministère jusqu'à la mort, avec la même assiduité, la même force, la même activité et le même jugement. Il était vêtu, chaussé et meublé d'une manière fort modeste, n'ayant rien de trop beau ni de trop méprisable, et gardant en tout la médio-

crité sans affectation. Je ne veux pas, disait-il à son peuple, que votre sainteté nous offre des choses dont moi seul je pourrais me servir avec quelque décence. On m'apportera, par exemple, un vêtement de grand prix ; cela convient peut-être à un évêque, mais cela ne convient point à Augustin, qui est pauvre et né de parents pauvres. On dira bientôt que j'ai trouvé dans l'Église des habits plus riches que je n'eusse pu en avoir chez mon père, ou dans l'emploi que j'avais dans le siècle. Cela ne convient pas. Il faut que mes habits soient tels que je puisse les donner à mes frères, s'ils n'en ont point. Je n'en veux point d'autres que ceux que peut porter un prêtre, un diacre, un sous-diacre, parce que je reçois tout en commun avec eux. Si l'on m'en donne de plus chers, je les vendrai, comme je fais ordinairement, afin que, si ces habits ne peuvent servir à tous, l'argent qu'on en aura tiré y serve. C'est pourquoi je les vends, et j'en donne le prix aux pauvres. Que si l'on souhaite que je porte ceux que l'on me donne, que l'on m'en donne qui ne me fassent point rougir ; car, je vous l'avoue, un habit de prix me fait rougir, parce qu'il ne convient point à ma profession, à l'obligation que j'ai de prêcher, à un corps cassé de vieillesse, et à ces cheveux blancs que vous me voyez <sup>1</sup>.

Sa table était frugale. Outre les herbes et les légumes, on y servait quelquefois de la viande pour les étrangers et les infirmes ; mais il y avait toujours du vin. Il y avait un nombre de verres réglé pour ceux qui mangeaient avec lui, et, si quelqu'un de ses clercs avait juré, il perdait un verre. On servait à table des cuillères d'argent ; mais tout le reste des ustensiles était de terre, de bois ou de marbre : ce qu'il faisait, non point par indigence, mais par amour de la pauvreté et de la modestie. Il faisait lire pendant le repas ou examiner quelque question, et, pour empêcher la médisance, il avait fait graver sur sa table deux vers qui disaient qu'elle n'était point faite pour qui aimait à médire des absents. Il y tenait si fort, que quelquefois des évêques mêmes et de ses plus grands amis s'étant oubliés sur cet article, il les reprenait sévèrement et leur disait ou qu'il fallait effacer ces vers, ou bien qu'il se lèverait de table ou s'en irait dans sa chambre. L'auteur de sa vie, son ami Possidius, confesse qu'il se trouva lui-même dans ce cas.

Aucune femme ne logeait chez lui, pas même sa sœur, quoique veuve et fidèle servante de Dieu. La raison qu'il en donnait, c'était que, quoiqu'on ne pût concevoir de mauvais soupçons en ne voyant chez lui que sa sœur ou ses nièces, comme elles ne pouvaient se passer d'autres femmes, tout ce commerce pouvait être aux faibles un

<sup>1</sup> *Sermo* 356, n. 13.

sujet de scandale, et aux ecclésiastiques qui demeuraient avec lui une occasion de tentation, ou du moins une matière de mauvais soupçons pour les méchants. Si des femmes voulaient le voir, il ne les recevait point sans se faire accompagner de quelques clercs, et ne leur parlait jamais seul à seul. Il ne visitait les monastères de femmes qu'en cas de pressante nécessité. Si des malades le demandaient pour prier Dieu sur eux et leur imposer les mains, il y allait aussitôt ; hors de là, il ne visitait que les personnes affligées, comme les veuves et les orphelins.

Il confiait l'administration des biens de l'église à ceux de ses clercs qu'il croyait les plus propres à cet emploi, et leur faisait rendre compte chaque année des recettes et des dépenses. Quoiqu'il n'eût point de trésor pour y conserver de l'argent, il avait une espèce de tronc pour recevoir les aumônes et les oblations des fidèles, dont il usait en faveur des pauvres. Quelques-uns murmuraient de ce qu'il faisait difficulté de recevoir des successions ; mais il s'en mettait peu en peine, et, croyant qu'il fallait en ces rencontres user de beaucoup de discrétion, il ne recevait point les donations qui étaient peu honorables à l'église ou qui auraient pu lui être à charge, mais seulement celles qui étaient saintes. Il exhortait même les fidèles à compter Jésus-Christ au nombre de leurs enfants, et à lui laisser une part dans leur succession.

S'il n'aimait point à faire de nouveaux édifices à cause de l'embaras qui en revient, il n'empêchait pas les autres de bâtir, à moins qu'ils ne donnassent dans l'excès. Nous lisons dans un de ses discours, qu'il commanda au prêtre Léporius de construire un hôpital pour les étrangers, de l'argent qu'on avait donné à l'église pour cet effet, et que, du reste de cet argent, Léporius bâtit aussi, par son ordre, la basilique des Huit-Martyrs. Il donnait souvent aux pauvres du fonds même d'où il prenait sa subsistance et celle de sa communauté, et, quand l'argent lui manquait, il en avertissait le peuple, afin d'avoir toujours de quoi donner aux pauvres. C'est ce qui paraît par un discours qu'il fit le jour de son ordination, et par un autre qu'il finit en ces termes : Je suis mendiant pour les mendiants, et je veux bien l'être, afin que vous soyez vous-mêmes du nombre des enfants de Dieu <sup>1</sup>. Il parle dans un autre discours d'une coutume qu'il avait établie parmi son peuple, de vêtir tous les ans les pauvres. Comme on y manqua une fois pendant son absence, il en reprit aussitôt son clergé et son peuple par une lettre qu'il leur écrivit. Enfin, sa compassion pour les malheureux alla jusqu'à lui faire rompre les

<sup>1</sup> *Serm.* 356, n. 15. *Ibid.*, 339, c. 3. *Possid.* n. 23, 24.

vases sacrés et les faire fondre, pour en assister les pauvres et les captifs <sup>1</sup>.

Suivant exactement les règles que saint Paul prescrivait à Timothée, il reprenait publiquement ceux dont les crimes étaient publics, afin de donner de la crainte aux autres. Il y avait, néanmoins, certains vices qu'il ne combattait que comme en riant, quoiqu'ils fussent publics, de crainte de porter les pécheurs à la colère et de passer pour un novateur. Telles étaient les observations superstitieuses des jours, qui, quoique condamnées par saint Paul, étaient si communes en Afrique, qu'on les pratiquait ouvertement et sans aucun scrupule. Quant aux péchés secrets, lorsqu'ils étaient considérables, comme les homicides ou les adultères, il avertissait en secret ceux qui en étaient coupables, et ne négligeait rien pour leur persuader d'en faire pénitence. Quelquefois il refusait de manger avec certains chrétiens d'une vie dérégulée, afin de leur faire confusion, et les engager par là à rentrer dans leur devoir, et, au contraire, il mangeait souvent avec des païens et des impies, en les recevant à sa table, plutôt qu'avec de mauvais catholiques, se conformant en cela au précepte de saint Paul. Il employait l'excommunication envers les pécheurs qui le méritaient, autant que la paix de l'Église le pouvait souffrir et qu'il jugeait cette censure utile pour leur salut. Mais il n'osait en user de même à l'égard de ceux qui étaient sujets à l'ivrognerie, quoiqu'ils le méritassent, parce que, n'étant point persuadés de la grandeur de leurs fautes, ce châtiment aurait peut-être contribué à les rendre pires. Il était plus sévère envers les maris qui ne gardaient pas la foi conjugale, et avertissait ceux qui savaient que leurs désordres lui étaient connus, de s'abstenir de la communion, de peur que, s'ils s'y présentaient, il ne les fit chasser de l'autel. Il avait pour maxime, qu'un homme consacré au service de Dieu ne doit point se mêler de faire des mariages, de peur que les mariés, venant à se quereller, ne maudissent celui qui leur avait procuré un engagement où ils se trouvent malheureux ; ni appuyer de ses recommandations ceux qui veulent entrer dans les offices de la cour, de crainte que, s'ils ne réussissent pas, on ne jette la faute sur celui qui les a produits ; et aussi qu'il doit s'abstenir d'aller manger chez personne dans le lieu de sa demeure, parce que l'occasion s'en présentant souvent, il se mettrait en danger de s'accoutumer à passer les bornes de la tempérance <sup>2</sup>.

Saint Augustin n'était encore que prêtre quand il reçut une lettre charmante de suavité, d'élégance, d'amitié et de louanges, de la part d'un illustre sénateur et consul romain, qui, avec sa femme, ve-

<sup>1</sup> *Epist.* 122, n. 2. — <sup>2</sup> *Possid.*, n. 27.

nait d'embrasser la vie monastique. La lettre était accompagnée d'un pain bénit, en signe d'union. Elle portait en tête : Au seigneur Augustin, frère unanime et vénérable, Paulin et Thérèse, pécheurs. C'était saint Paulin, né à Bordeaux en 353. On comptait une longue suite de sénateurs illustres dans sa famille, tant du côté paternel que du côté maternel. Son père, Pontius-Paulinus, était préfet du prétoire dans les Gaules, et le premier magistrat de l'empire d'Occident. A cette haute naissance Paulin joignait un esprit élevé et pénétrant, un génie riche et fécond, une facilité merveilleuse à s'exprimer. Il cultiva ces dispositions dès son enfance, par une étude assidue des différentes branches de la littérature. Il eut pour maître d'éloquence et de poésie le célèbre Ausone, qui fut consul l'an 379. On l'éleva, quoique jeune encore, aux premières dignités, et il fut déclaré consul avant Ausone, son maître. Il épousa une Espagnole nommée Thérésie ou Thérèse, qui lui apporta de grands biens, et qui était surtout distinguée par son mérite personnel et par sa piété. Il se fit un grand nombre d'amis en Italie, en Espagne et dans les Gaules, où il avait déployé, durant l'espace de quinze ans, ses rares talents et sa merveilleuse capacité pour l'administration des affaires, tant publiques que particulières. Mais la mort d'un frère, les révolutions politiques qui suivirent le meurtre de l'empereur Gratien, et plus encore les entretiens qu'il eut avec saint Ambroise de Milan, avec saint Martin de Tours, avec saint Victrice de Rouen, avec saint Delphin de Bordeaux, de la main duquel il reçut le baptême vers l'an 380, lui donnèrent du goût pour la retraite et le pénétrèrent d'un désir sincère de mener une vie plus chrétienne. Enfin, encouragé par sa femme, ils se retirèrent l'un et l'autre dans une petite terre qu'ils avaient en Espagne, et s'y occupèrent uniquement de leur sanctification, depuis l'an 390 jusqu'à l'an 394. Ce fut là qu'ils perdirent le fils unique que Dieu leur avait donné. Ils l'enterrèrent à Alcalá, auprès des saints martyrs Just et Pasteur. Depuis ce temps-là, ils s'engagèrent d'un consentement mutuel à vivre dans une continence perpétuelle. Bientôt après, Paulin changea d'habit, afin d'annoncer au monde qu'il n'aurait plus rien de commun avec lui ; il prit aussi la résolution d'abandonner le sénat, son pays, ses biens, et d'aller s'ensevelir dans un monastère ou dans un désert. Ses biens devaient être fort considérables, puisque Ausone témoigne du regret de voir partager entre cent personnes différentes *les royaumes* de Paulin, son père.

Le saint vendit toutes ses possessions et en distribua le prix aux malheureux. Il ouvrit ses greniers et ses celliers à tous venants. Non content des pauvres de son voisinage, il les appelait de toutes parts



pour les nourrir et les vêtir. Il racheta une infinité de captifs et de pauvres débiteurs réduits à l'esclavage faute d'avoir de quoi payer. Il vendit également les biens de sa femme, qui n'aspirait pas avec moins de ferveur que lui à la pratique de la pauvreté volontaire. Une telle action fut admirée et louée par tous les grands saints qui se voyaient alors dans l'Église. Mais les gens du siècle la traitèrent de folie. Paulin fut abandonné de tout le monde, même de ses proches et de ses esclaves, qui refusaient de lui rendre les devoirs les plus communs de l'humanité. Ausone, son maître, qui était chrétien, mais tout juste ce qu'il fallait pour n'être pas un païen, se plaignit de son changement à lui-même par plusieurs lettres en vers. Le saint lui répondit par plusieurs petits poèmes d'une urbanité exquise, où il l'assure que sa conversion à Dieu ne fera que rendre plus intime leur ancienne amitié.

Toutefois, au milieu de ce blâme universel, il vit deux de ses amis les plus illustres se mettre en devoir de suivre son exemple. Le premier fut saint Sulpice Sévère, né en Aquitaine, aux environs de Toulouse, d'une famille également noble et riche. L'étude des lettres occupa ses premières années. Il lut si bien les bons auteurs du siècle d'Auguste, qu'on le dirait l'un d'entre eux. Après s'être distingué dans le barreau quelque temps, il épousa une femme de famille consulaire, qui lui apporta des biens considérables, mais qui lui fut bientôt enlevée par la mort. Il continua de vivre dans la plus parfaite intelligence avec sa belle-mère, qui était une chrétienne fervente, et qui l'aimait comme son fils. La perte de sa femme, les bons exemples de sa belle-mère, mais surtout l'exemple de saint Paulin, lui firent prendre la résolution de quitter le monde. Il l'exécuta vers l'an 392, étant encore à la fleur de son âge. Il employait tous ses revenus en aumônes et en d'autres bonnes œuvres ; de sorte qu'il était moins le propriétaire de son bien que l'économe de l'église et des pauvres. Ses amis du siècle le blâmèrent ; mais il n'en fut point ébranlé, et se retira dans un village d'Aquitaine, où il fixa sa demeure dans une cabane. Ses serviteurs et ses esclaves, qui l'avaient suivi, devinrent ses frères et ses disciples, et se consacrèrent avec lui au service du Seigneur. Ils couchaient tous sur la paille ou sur des cilices étendus par terre. Ils ne se nourrissaient que de pain bis, de légumes et d'herbes bouillies, qu'ils assaisonnaient seulement d'un peu de vinaigre. La retraite de Sulpice ne fut point perdue pour la littérature chrétienne : il écrivit en deux livres une *Histoire sacrée*, autrement une histoire ecclésiastique, depuis l'origine du monde jusqu'à l'an 400 de Jésus-Christ. C'est un chef-d'œuvre de précision et d'élégance. Il écrivit de plus une *Vie de saint Martin*, dont il fut le disciple chéri,

trois dialogues, dont deux sur les vertus du même saint, et l'autre sur les vertus des moines de l'Orient. Encore hommes du monde, déjà Sulpice et Paulin étaient amis intimes : devenus saints l'un et l'autre, leur amitié n'en devint que plus affectueuse, comme on le voit par quatorze lettres de Paulin, qui sont des modèles d'élégance et de piété.

Nous avons encore trois lettres de saint Paulin à un autre de ses amis qui suivit son exemple. C'est saint Aper, vulgairement saint Evre. Il s'était fait remarquer dans le monde dès sa jeunesse, non-seulement par ses richesses et sa naissance, mais encore par son esprit, son éloquence, son savoir et par l'habileté qu'il avait pour les affaires. Il épousa une femme nommée Amande, dont il eut plusieurs fils et une fille, et après avoir paru dans le barreau avec grande réputation, il exerça de même diverses magistratures, et comme assesseur et comme juge. Lorsque son ami Paulin eut émerveillé l'univers entier par son renoncement à toutes choses, il lui écrivit pour lui apprendre que lui-même aussi était changé ; que Dieu avait enfin dissipé les ténèbres de son esprit, et que, convaincu de la vérité, il croyait d'une foi vive et invariable que Jésus-Christ est le Fils de Dieu et qu'il a été attaché à la croix pour le salut des hommes. Saint Paulin lui répondit aussitôt, tant pour le féliciter que pour l'affermir dans ces saintes résolutions et traiter avec lui des vrais moyens de servir Dieu. Sa femme le suivit ou plutôt le devança dans cette nouvelle voie. Ils firent profession d'une continence perpétuelle et ne vécurent plus ensemble que comme frère et sœur, et que pour veiller à l'éducation de leurs enfants. Ils avaient d'abord pris la résolution, à l'exemple de Paulin et de Thérésie, de se dépouiller entièrement de tous leurs biens ; mais la considération de leurs enfants les empêcha. Saint Aper comptait goûter les douceurs de la piété dans la retraite et l'étude des divines Écritures, lorsqu'il en fut tiré pour recevoir la prêtrise. Afin qu'il fût plus libre de vaquer à son nouveau ministère, sa femme prit sur elle tout le soin de la famille et de ses biens. Baronius et plusieurs autres ont pensé que cet ami de saint Paulin est le même saint Aper ou saint Evre, qui fut évêque de Toul<sup>1</sup>.

Le dessein de Paulin, en renonçant au monde, était d'aller passer ses jours dans une solitude proche de Nole en Campanie, et de servir Jésus-Christ au tombeau de saint Félix, d'être le portier de son église, d'en balayer le pavé tous les matins, de veiller la nuit pour la garder, et de finir sa vie dans ce travail. Mais le peuple de Barcelone, édifié de la pureté de ses mœurs, se saisit de lui dans l'église,

<sup>1</sup> Paulin, *Epist.* 30, 31, 32, t. 6. *Bibl. PP.*

le jour de Noël, en 393, et demanda avec beaucoup de chaleur et d'empressement qu'il fût fait prêtre. Il s'en défendit autant qu'il fut en lui, et ne consentit à son ordination qu'à condition qu'il lui serait libre d'aller où il voudrait. C'était contraire aux règles de l'Église ; mais on passait quelquefois par-dessus. Après Pâques de l'année suivante 394, il quitta l'Espagne pour passer en Italie. Il vit à Milan saint Ambroise, qui le reçut avec beaucoup d'honneur et l'agrégea même à son clergé. Continuant son voyage, il vint à Rome, où il fut mieux reçu du peuple que du clergé. Quelques ecclésiastiques, et le Pape même, ne voulurent point avoir de commerce avec lui. Paulin céda à l'envie et se retira ; mais, écrivant à son ami Sulpice Sévère, il ne put s'empêcher de s'en plaindre. Peut-être le Pape, qui avait beaucoup de zèle pour l'observation des règles de l'Église, trouvait-il mauvais que, contrairement à ces règles, Paulin eût été ordonné prêtre étant néophyte et laïque, et sans être attaché de fait à aucune église particulière. Quoi qu'il en soit, Paulin se hâta de quitter Rome pour se rendre à Nole, où il avait choisi sa retraite auprès du tombeau de saint Félix, qui était à quelques pas de la ville.

On avait bâti une église sur ce tombeau, et auprès de l'église était un bâtiment assez long, qui n'avait que deux étages avec une galerie divisée en cellules, dont Paulin se servait pour recevoir les ecclésiastiques qui venaient le visiter. D'un autre côté était un logement pour les personnes du monde. Il y avait aussi un petit jardin. Plusieurs personnes pieuses s'étant jointes à lui, il en forma une société qu'il appelle une compagnie de moines. Ils s'assujettirent tous à une règle, et pratiquaient différentes austérités. Chaque jour Paulin rendait à saint Félix tout l'honneur dont il était capable ; mais il essayait de se surpasser le jour de sa fête. Tous les ans il célébrait ses louanges par un poème, qu'il appelle le tribut de son hommage volontaire. Nous avons encore aujourd'hui quinze de ces poèmes, dont le premier fut composé en Espagne.

Parmi les poèmes de saint Paulin, il y en a un d'assez considérable à saint Nicéas, évêque des Daces, qui vint à Nole en 397, et y célébra la fête de saint Félix. Paulin chante avec amour sa vertu et sa doctrine, qui étaient admirées des Romains eux-mêmes. Il l'accompagne de ses vœux sur la mer Adriatique. Embarqué à Otrante, au milieu des chants chrétiens de plusieurs troupes de frères et de sœurs vierges, Nicéas entonnera lui-même sur le navire les psaumes de David, les nautonniers continueront avec joie, et les énormes baleines entendront avec surprise répondre *amen*. Débarqué sur les côtes de Macédoine, il traversera les champs de Philippes, la ville même de Tomi, jusqu'à ce qu'il arrive dans sa cité paternelle, où il sera

reçu avec jubilation par la nombreuse assemblée des frères. La joie se communique soudain aux froides contrées d'alentour. Car il a été donné à Nicétas d'accomplir ce qu'ont annoncé les prophètes : de changer le loup en brebis, et de faire paître ensemble le bœuf et le lion. A sa voix, le Scythe oublie sa férocité, les Gètes et les Daces accourent. Les Besses, jusqu'alors indomptables à la guerre et rebelles à toute servitude, se réjouissent maintenant d'obéir au vrai Seigneur. L'or qu'ils ramassaient autrefois dans les veines du mont Hémus, ils le transportent maintenant au ciel. Les montagnes qu'ils infestaient de leur brigandage, ils les protègent aujourd'hui peuplées de moines. Plus d'un, de bête féroce devenu un ange, sanctifie aujourd'hui, pieux et juste, le même antre qu'il ensanglantait autrefois larron. Tous ces barbares apprennent à chanter le Christ, et appellent Nicétas leur père <sup>1</sup>. Quatre ans après, Nicétas revint encore à Nole pour la fête de saint Félix. Paulin, qui l'appelle son père et son maître, le reçut avec d'autant plus de joie, qu'il s'attendait moins à le revoir ; car on parlait de guerre, et de mouvements parmi les Goths <sup>2</sup>.

Jusqu'à présent on n'est pas d'accord si saint Nicétas, évêque des Daces, et chanté par saint Paulin, est ou non le même que saint Nicétas, évêque d'Aquilée, dont le cardinal Maï a retrouvé plusieurs écrits <sup>3</sup>. Le premier, intitulé *Raison de la foi*, est une courte justification du symbole de Nicée sur la divinité du Verbe, contre l'hérésie arienne, qui attaquait alors la foi catholique. Dans cet opuscule, ainsi que dans les autres, saint Nicétas cite l'Écriture sainte, non d'après la version Vulgate de saint Jérôme, mais d'après l'ancienne version italique. Le second écrit, qui est plus long, traite *de la puissance ou personne du Saint-Esprit*, contre les Macédoniens, dont il signale aux fidèles les interrogations captieuses et les sophismes. Saint Nicétas prouve par l'ancien et le nouveau testament que le Saint-Esprit est Dieu, qu'il procède du Père, qu'il est un même Dieu avec le Père et le Fils, et doit être adoré du même culte. Suit une courte explication des divers noms que l'Écriture donne à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Dans l'explication du symbole, adressée aux néophytes qui devaient sous peu recevoir le baptême, saint Nicétas d'Aquilée dit entre autres ces paroles : « Après la confession de la bienheureuse Trinité, vous professez croire la sainte Église catholique. L'Église, qu'est-elle autre chose, sinon la congrégation de tous les saints ? Car depuis le commencement du monde, soit les patriarches, soit Abraham, Isaac et Jacob, soit les prophètes, soit les apôtres, soit les martyrs, soit les

<sup>1</sup> Paulin, Poème 17. — <sup>2</sup> Poème 27. — <sup>3</sup> Maï, *Scriptor. veter.*, t. 7, p. 314 et 340.

autres justes du passé, du présent, de l'avenir, tous sont une même Église, parce que, sanctifiés par une même foi et une même conduite, marqués ou scellés du même esprit, ils sont devenus un même corps : corps dont le Christ est la tête, comme il est enseigné et écrit. Je dis plus : même les anges, même les vertus et les puissances supérieures sont confédérés dans cette une et même Église. Car toutes choses ont été réconciliées dans le Christ, non-seulement les choses qui sont sur la terre, mais encore celles qui sont dans le ciel. Croyez donc que dans cette une et même Église, vous obtiendrez la communion des saints. Sachez que cette Église unique, c'est l'Église catholique établie sur toute la terre ; vous devez retenir fermement sa communion ; car il y a aussi d'autres églises fausses, mais n'ayez rien de commun avec elles : comme celle des manichéens, des cataphryges, des marcionites, ou enfin d'autres hérétiques ou schismatiques ; parce que ces églises ont cessé d'être saintes, attendu que, trompées par les doctrines des démons, elles croient autrement, elles agissent autrement que le Seigneur Jésus n'a commandé, et que les apôtres n'ont enseigné par la tradition. »

Saint Nicétas termine par ces mots : « Cela étant ainsi, demeurez dans ce que vous avez appris et qui vous a été transmis. Retenez toujours ce pacte que vous avez fait avec le Seigneur, c'est-à-dire ce symbole que vous confessez devant les anges et les hommes. Il y a peu de paroles, mais elles contiennent tous les mystères. C'est un abrégé qu'on a fait de toutes les Écritures, comme une couronne de perles précieuses ; afin que, comme plusieurs fidèles ne savent pas lire, et que ceux qui savent ne peuvent lire les Écritures à cause de leurs occupations séculières, ils aient cependant tous une connaissance suffisante du salut. Enfin, nos bien-aimés, soit que vous vous reposiez ou que vous travailliez, que vous dormiez ou que vous veilliez, repassez cette salutaire conférence dans vos cœurs ; que votre esprit soit toujours dans le ciel, votre espérance dans la résurrection, votre désir dans la promesse. Portez toujours devant vous, avec confiance, la croix du Christ et sa glorieuse passion. Et chaque fois que l'ennemi chatouillera votre âme par la crainte, par l'avarice ou par la colère, répondez-lui avec menace, disant : J'ai renoncé et je renonce à toi, et à tes œuvres, et à tes anges ; parce que j'ai cru au Dieu vivant, et à son Christ ; signé de son esprit, j'ai appris à ne pas craindre même la mort. De cette manière la main de Dieu vous défendra, l'Esprit du Christ conservera dans la sainteté votre entrée dans l'Église, dès maintenant et toujours.

Parmi les lettres de saint Paulin, il y en a six à son parrain, saint Amand, prêtre de Bordeaux et successeur de saint Delphin, et deux

à saint Victrice de Rouen, qu'elles nous font connaître. Victrice servait dans les armées romaines, lorsque Julien l'Apostat entreprit d'y rétablir le paganisme. Pour se tirer du danger, il employa le moyen suivant : Un jour que toutes les troupes étaient rassemblées, il s'avança au milieu du camp et déposa son habit militaire avec ses armes aux pieds du tribun, en lui disant qu'il ne pensait plus qu'à se revêtir intérieurement de la paix et de la justice chrétiennes. Le tribun, qui était idolâtre, ordonna qu'il fût fouetté, et le fit meurtrir de coups. Ce supplice n'abattit point le serviteur, parce qu'il était fortifié par la croix de Jésus-Christ. Ayant été conduit en prison, on le coucha nu sur de petites pierres aiguës. Ce nouveau genre de torture ne servit qu'à donner plus d'éclat à sa constance. Rien ne pouvant l'ébranler, il fut présenté au comte ou général de l'armée, qui le condamna à perdre la tête. Soutenu par les consolations que Dieu répandait dans son âme, Victrice marcha courageusement au lieu du supplice. Celui qui devait faire l'exécution l'insultait en le conduisant, et affectait de marquer avec sa main l'endroit de son cou qu'il projetait de frapper. Mais il fut puni de son insolence en perdant la vue sur-le-champ. Ce miracle fut suivi d'un autre. Le geôlier avait lié le saint si étroitement, que les chaînes étaient entrées dans la chair : Victrice pria les soldats de le desserrer tant soit peu. N'ayant pu obtenir ce qu'il demandait, il implora le secours de Jésus-Christ, et aussitôt les chaînes lui tombèrent des mains. Personne n'osa lier de nouveau celui que Dieu avait délié. Les gardes, étonnés, coururent annoncer au comte ce qui venait d'arriver. Celui-ci, frappé du double miracle, fit son rapport au prince, devint le défenseur de celui qu'il avait condamné, et lui obtint la vie avec la liberté. De soldat devenu apôtre, Victrice alla porter le flambeau de la foi dans la contrée de la Gaule-Belgique, habitée par les Morins et les Nerviens, qui fait maintenant partie de la Picardie, du Hainaut et de la Flandre. Les progrès de l'Évangile y avaient été jusque-là peu considérables ; mais Victrice n'y eut pas plus tôt paru, que cette terre inculte, avec ses rivages sablonneux et ses déserts arides, devint un des plus beaux parterres des jardins de l'époux. Le nom de Jésus-Christ retentit de toutes parts, et il n'y eut presque personne qui ne se rangeât sous son empire. On bâtit des églises ; on forma des monastères ; les villes, les campagnes, les îles, les forêts se peuplèrent de saints ; en un mot, les idoles tombèrent, et Jésus-Christ régna. C'est ainsi que saint Paulin parle de saint Victrice et de ses œuvres, dans une lettre qu'il écrivit à saint Victrice lui-même, en 399 <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Paulin, *Epist.* 28 et 29, t. 6. *Bibl. PP.*

C'était sans doute un spectacle merveilleux pour le monde, de voir un consul romain concierge des reliques d'un martyr, et employant la muse de Virgile pour célébrer ses louanges. La Libye cyrénéique, ancienne colonie de Lacédémone, voyait un spectacle non moins étonnant : c'était un descendant des rois de Sparte, dont les registres publics faisaient remonter la généalogie jusqu'à Hercule, qui, devenu Platon chrétien, chantait, sur le mode de Pindare, la Trinité divine, la génération éternelle du Verbe et son incarnation parmi les hommes. Ce chrétien, philosophe et poète, se nommait Synésius. Il était de Cyrène. Il avait une si grande facilité d'esprit, qu'il imitait sans peine toute sorte d'auteurs, quelque différents que fussent leur style et leur manière d'écrire. Il s'appliqua beaucoup à l'étude de la géométrie et de l'arithmétique, qu'il regardait comme des règles assurées et infaillibles pour trouver la vérité. Souvent il veillait les nuits pour observer le lever et le cours des astres. Il fit même en argent un instrument qu'il nomme astrolabe, et qui paraît avoir été un globe céleste. Pour l'éloquence, il y acquit une grande réputation ; ce qui le fit d'autant plus admirer, qu'elle semblait plus difficile à un homme de Libye, où le grec était très-corrompu. Cette réputation lui attira des envieux, qui ne pouvaient souffrir qu'il mit une partie de son temps à polir son style et à donner de l'agrément à ses pensées. Il répondait à ses envieux : Je voudrais bien que notre nature fût telle qu'elle pût s'élever sans cesse à la contemplation ; mais puisque cela est impossible, je voudrais tantôt m'appliquer à la contemplation de ce qu'il y a de plus sublime ; tantôt, retombé dans la nature, m'amuser à quelque chose, et parsemer la vie de quelque plaisir. Car je sais que je suis homme, et non pas dieu, pour être insensible à toute espèce de volupté ; mais je ne suis pas non plus une bête, pour me plaire aux voluptés du corps. Il me reste donc un certain milieu, qui est de m'amuser à la littérature.

Il y avait dans ce moment à Alexandrie un prodige de science : c'était une femme nommée Hypatia. Elle était fille de l'astronome Théon, et si savante, qu'elle surpassait tous les philosophes de son temps. Elle enseignait publiquement, avec les mathématiques, la philosophie de Platon. Synésius fut du nombre de ses auditeurs. Il conserva pour elle une si haute estime, qu'il l'appelle sa mère, sa sœur, sa dame, sa bienfaitrice, et qu'il lui soumettait tous ses ouvrages. Il fit encore le voyage d'Athènes, moins pour s'y perfectionner dans les sciences que pour n'être plus obligé, suivant ses expressions, de se mettre à genoux devant ceux qui en venaient. Car, dit-il, sans différer de nous autres mortels, sans mieux comprendre ni Aristote ni Platon, ils se regardent néanmoins parmi nous comme des

demi-dieux parmi des mulets, parce qu'ils ont vu l'Académie, le Lycée, et le Portique de Zénon <sup>1</sup>. Athènes ne répondit guère à son attente. Voici ce qu'il en écrivit à son frère : Puissé-je profiter d'Athènes autant que tu le désires ! Il me semble que déjà je suis devenu plus sage d'un palme et d'un pouce. Je puis même te donner un échantillon de cette divine sagesse. Voilà que je t'écris du bourg d'Anagyronte, et je viens de voir ceux de Sphette, de Thrion, de Cephise et de Phalère. Puisse-t-il périr misérablement, le malheureux pilote qui m'a amené ici ! tant il est vrai que l'Athènes de nos jours n'a plus rien de vénérable que les noms des lieux autrefois célèbres. C'est comme une victime consumée, dont il ne reste que la peau, pour montrer quel avait été l'animal. Comme la philosophie en a émigré, il ne reste plus qu'à admirer en passant l'Académie, le Lycée et la galerie de peintures ou le Portique, d'où la philosophie de Chrysippe a pris son nom : galerie de peintures qui n'en est plus une, car le proconsul a enlevé les planches sur lesquelles Polygnote avait fixé les merveilles de son art. De nos jours, c'est l'Égypte qui nourrit les sciences sous les yeux d'Hypatia, leur mère. Pour Athènes, autrefois métropole des philosophes, ce qui la rend illustre maintenant, ce sont les éleveurs d'abeilles, particulièrement deux sages nommés Plutarques, qui attirent les jeunes gens dans les théâtres, non par la renommée de leur éloquence, mais par leurs pots de miel du mont Hymette <sup>2</sup>.

Quelque attachement qu'il eût pour la philosophie et les belles-lettres, jamais il ne voulut en être l'esclave. Ce qui occupe d'ordinaire l'enfance et la jeunesse l'avait occupé très-peu. Parvenu à l'âge viril, il ne s'inquiéta pas plus d'affaires qu'un enfant. Mais, dit-il, passant ma vie dans une fête solennelle, je conservai mon âme dans un calme inaltérable. Dieu ne me rendit pas pour cela inutile aux hommes ; mais bien des fois et les particuliers et les villes se sont servis de nous quand ils en avaient besoin. Car Dieu nous a donné de pouvoir les plus grandes choses et de vouloir les meilleures. Mais rien de tout cela ne me détournait de la philosophie, ni ne troublait mon heureux loisir. Ce qui fait perdre le temps et plonge l'âme dans les inquiétudes, c'est quand on ne peut faire une chose qu'avec peine et avec effort ; mais quand il suffit de parler, quand la persuasion suit la parole, qui se refuserait à dire un mot pour délivrer quelqu'un de l'infortune ? Or, de persuader les hommes, il semble que Dieu m'en ait fait un don particulier jusqu'à ce jour ; il semblerait qu'il me suffit d'entreprendre une affaire pour réussir. Je vivais donc au milieu

<sup>1</sup> Synes., *Epist.* 54. — <sup>2</sup> *Ibid.*, *Epist.* 135.



du monde comme dans une enceinte sacrée, parfaitement libre et sans souci, partageant mon temps entre la prière, les livres et la chasse. Car pour que l'âme et le corps se portent bien, il faut et y travailler soi-même et le demander à Dieu par la prière.

Lorsqu'il étudiait, si c'était quelque chose de Dieu, il fallait qu'il fût seul ; mais pour se divertir, il aimait fort la compagnie, et, dès qu'il n'avait plus les yeux sur les livres, il était prêt à tout ce qu'on voulait. Il dit dans une de ses lettres que Dieu s'était montré si favorable à ses prières, qu'il ne se souvenait pas de lui avoir jamais rien demandé sans l'avoir obtenu. Comme quelques-uns se moquaient de lui de ce que, pendant que ses parents se donnaient beaucoup de mouvement pour avoir des charges, il demeurait particulier : Puisque l'état des affaires, leur répondait-il, ne souffre plus que les villes soient conduites par des philosophes, j'aime mieux voir mon âme environnée et comme gardée par une couronne de vertus, que de voir une troupe de soldats autour de mon corps. Aussi, ne prétendait-il pas laisser beaucoup de bien à ses enfants ; car il était marié, et avait reçu sa femme de la main de l'évêque Théophile d'Alexandrie. Il avait plus de soin d'amasser des livres que d'augmenter ses fonds de terres. A la chasse, il joignait quelquefois le jardinage, s'amusant à cultiver des arbres et à bêcher la terre. Il se glorifie même de son habileté à cet égard, dans le plaisant éloge qu'il a fait d'une tête chauve ; car il en avait une, et voulut montrer, par un discours très-spirituel, qu'il n'y avait point de honte, mais au contraire de la gloire. Ses hymnes sont autant de prières poétiques, où, s'élevant par degrés au-dessus de tous les ordres de créatures, il s'élance jusque dans le sein de Dieu ; mais le langage humain ne saurait l'y suivre : ses éléments sont empruntés aux sphères inférieures des choses créées ; dans cette indigence, il accumule des idées et des figures dont quelques-unes peuvent n'être pas tout à fait exactes ; il en demande pardon à Dieu, et finit toujours par solliciter pour lui et les siens tous les biens du corps et de l'âme <sup>1</sup>.

Dans une de ses hymnes, il parle de sa légation à Constantinople. Elle eut lieu vers l'an 397. Cyrène, sa patrie, et les autres villes de la Cyrénaïque, avaient beaucoup souffert de l'incursion de certains Barbares, auxquels se joignaient des nuées de sauterelles et des tremblements de terre. Synésius fut député par ses compatriotes vers l'empereur Arcade, pour obtenir quelque soulagement. Il passa trois ans à Constantinople, réussit dans sa légation, mais après s'être donné bien des peines. Chargé des maux de sa mère-patrie, il se fatiguait

<sup>1</sup> Dom Ceillier, t. 10. Tillemont.

le jour pour y trouver quelque remède, et la nuit il arrosait sa couche de ses pleurs. Je visitai, dit-il à Dieu, je visitai, ô Roi suprême ! tous les temples consacrés à vos saints mystères ; là, prosterné et arrosant le pavé de mes larmes, je suppliai que mon voyage ne fût pas inutile ; je suppliai tous les dieux ministériels qui président au sol fécond de la Thrace ou aux campagnes opposées de Chalcédoine, et que vous, ô Roi suprême ! vous avez couronnés de la gloire des anges pour être vos ministres sacrés. Ce sont ces bienheureux qui ont aidé mes prières et mes travaux pour mon infortunée patrie, que vous, ô Roi suprême ! vous avez relevée de ses douleurs, vous qui ne connaissez point de déclin <sup>1</sup>. Ce que Synésius appelle des dieux ministériels, c'étaient les saints et les martyrs, protecteurs de la Thrace et des pays limitrophes.

A ces instances auprès de Dieu et de ses saints, il ajoutait ses instances auprès de l'empereur et de ses ministres. Nous avons encore une éloquente et courageuse harangue sur la royauté, qu'il prononça devant Arcade au commencement de sa légation. Voici quelques-unes des pensées les plus remarquables. D'après la parole ancienne, ce qui distingue le roi du tyran, ce n'est pas la multitude des sujets, comme ce n'est pas la multitude des brebis, mais le soin qu'il en prend, qui distingue le berger du boucher. Ce que le pasteur est pour les brebis, le roi l'est pour les hommes. Qui s'engraisse du troupeau au lieu de l'engraisser, est un boucher, un tyran. La maladie propre de la royauté, c'est la tyrannie. Un roi fait de la loi ses mœurs, un tyran fait de ses mœurs la loi. Dieu, roi suprême, est le modèle des rois dignes de ce nom. Celui des attributs divins sur lequel tout le monde, et les savants et les ignorants, tombent d'accord, c'est que Dieu est bon et l'auteur de tous les biens. D'après cela, imaginons-nous un roi idéal comme une statue vivante. La religion, la piété en sont la base. Ensuite, pour être roi des autres, il faut qu'à l'exemple et par la grâce de Dieu, il le soit d'abord de lui-même et qu'il établisse la monarchie dans son âme. Car l'homme n'est pas quelque chose de simple, mais une foule d'éléments divers, que l'intelligence doit ramener à la subordination et à l'unité de gouvernement. Le principal d'un roi est donc de se régir lui-même.

Dieu se suffit à lui tout seul. Il n'en est pas de même du roi ; il y supplée par des conseillers et des amis. Mais avec qui conseille, il faut encore qui exécute ; savoir : des armées que le souverain doit s'affectionner en paraissant à leur tête et en partageant leurs exercices et leurs travaux. Quoi de plus indigne d'un empereur, de n'être

<sup>1</sup> Syn., *Hymn.* 3.

connu des défenseurs de l'empire que par les peintres ! L'empereur est un artiste de guerres, comme le cordonnier un artiste de chaussures : ce dernier est ridicule s'il ne connaît ses outils ; le premier, s'il ne connaît ses soldats. Rien n'a été si funeste à l'empire que le luxe théâtral des empereurs, entourés de nains et de bouffons, enfermés dans leurs palais, vêtus d'or et de pourpre, ayant des perles dans leurs cheveux, des perles à leurs souliers, des perles à leur ceinture, des perles en pendeloques, des perles en agrafes, des perles à leurs chaises, et ne marchant que sur des parquets parsemés de poudre d'or ; ce qui, par la variété des couleurs, les rendait plus semblables à des paons qu'à des hommes. Quelle différence d'avec l'empereur Carin, que les grands-pères des assistants avaient encore pu connaître ! Campé à l'extrémité de l'Arménie, il avait jeté son manteau de pourpre sur l'herbe, et mangeait pour son souper des pois cuits de la veille, avec quelques morceaux de porc salé, lorsque les ambassadeurs du roi de Perse se présentèrent. Il les reçut à l'instant sans se lever, et leur commanda d'aller annoncer le jour même à leur jeune roi que, s'il n'était sage, dans l'espace d'un mois ses bosquets et ses campagnes seraient encore plus nus que la tête de Carin ; en même temps, il ôta son bonnet et leur montra sa tête toute chauve. Il leur permit, s'ils avaient faim, de mettre la main à la marmite, sinon, de sortir du camp à l'heure même. Cela seul jeta la terreur et le découragement parmi l'ennemi.

Synésius exhorte Arcade à ramener cette ancienne discipline ; car, au degré d'indolence où l'on était arrivé, il était impossible d'aller plus loin. Tout l'empire se trouvait sur le fil d'un rasoir : sans une providence spéciale de Dieu et sans un empereur extraordinaire, c'en était fait. Il en signale même, et d'une manière bien hardie, la cause prochaine. Pour garder le troupeau, le pasteur doit employer des chiens, non pas des loups, fussent-ils apprivoisés. Les Romains, gardiens naturels de l'empire, s'exemptaient de la milice pour passer le temps dans les théâtres ; à leur place, on prenait des Scythes, qui n'oubliaient jamais leur origine barbare. Les Romains étant ainsi devenus femmes et les Barbares étant restés hommes, la domination devait passer inévitablement à ces derniers, d'autant plus qu'ils remplissaient à la fois et les premières charges de l'empire, et le service domestique des familles opulentes. Il n'y voit d'autre remède que de les expulser tous de l'armée et de la magistrature pour n'y admettre que des Romains <sup>1</sup>. Ainsi parlait Synésius en présence de l'empereur et de ses généraux barbares. Nous le verrons, devenu évêque, agir comme il parle.

<sup>1</sup> Synes. *De Regno*, p. 5-22.

Il y avait cependant des Barbares qu'il admirait : c'étaient ceux qui, d'extraction illustre, renonçaient aux avantages du siècle pour se retirer dans la solitude, s'y appliquer à la contemplation, employant les intervalles à des travaux manuels ; en un mot, ceux qui embrassaient la vie monastique. Et, de fait, à cette époque-là même, il y avait un Scythe, habile dans les lettres grecques et romaines, qui se rendait célèbre parmi les moines de Syrie et d'Égypte. Son nom était Jean Cassien. Après avoir passé sa jeunesse dans un monastère de Bethléhem, il conçut le désir, avec un autre moine de ses amis nommé Germain, d'aller visiter les solitaires de l'Égypte. En ayant obtenu la permission, ils employèrent sept ans, soit à visiter et à consulter les solitaires les plus illustres, soit à pratiquer, sous leur direction, le même genre de vie. De retour à Bethléhem, ils firent un second voyage dans le fameux désert de Scétis. Cassien, ayant fondé plus tard des monastères à Marseille, consigna les souvenirs de son pèlerinage dans ses instituts et ses conférences. On y voit qu'on distinguait en Égypte trois espèces de moines : les cénobites, vivant en communauté et formant le plus grand nombre ; les anachorètes, qui, après s'être formés dans la communauté, passaient à une solitude plus parfaite, et se trouvaient presque aussi nombreux que les premiers ; les sarabaïtes, qui étaient des vagabonds et de faux moines, que le libertinage et l'avarice multipliaient beaucoup, surtout dans les autres pays <sup>1</sup>.

La merveille de l'Égypte, sous le rapport monastique, était la ville d'Oxyrinque dans la basse Thébaïde. Elle était peuplée de moines au dedans et au dehors, en sorte qu'il y en avait plus que d'autres habitants. Les bâtiments publics et les temples d'idoles avaient été convertis en monastères, et on en voyait par toute la ville plus que de maisons particulières. Les moines logeaient jusque sur les portes et dans les tours. Il y avait douze églises pour les assemblées du peuple, sans compter les oratoires des monastères. Cette ville, qui était grande et peuplée, n'avait ni hérétiques ni païens, mais tous chrétiens catholiques. Elle avait vingt mille vierges et dix mille moines. On y entendait jour et nuit retentir de tous côtés les louanges de Dieu. Il y avait, par ordre des magistrats, des sentinelles aux portes pour découvrir les étrangers et les pauvres, et c'était à qui les retiendrait le premier pour exercer envers eux l'hospitalité <sup>2</sup>.

En Cappadoce, Grégoire de Nazianze avait terminé, vers l'an 389, sa longue vie de saint, de docteur, d'évêque, de moine et de poète. Il mourut dans la solitude d'Arianze, charmant sa vieillesse et ses douleurs par les pieux élans de la poésie chrétienne. Dans le grand

<sup>1</sup> Cassiani., *Collat.* 18, c. 4. — <sup>2</sup> Rosweid. *Vit. PP.*, 1. 11, c. 5.

nombre de ses poèmes, il y en a sur le principe des choses, sur la Trinité divine, sur le monde, sur la Providence, sur les anges, sur l'âme, sur l'ensemble des deux Testaments, sur l'Incarnation du Verbe, sur les miracles du Christ, sur la virginité, sur la vie monastique, sur sa propre vie, et aussi sur les vices du clergé et des peuples de son temps. On trouve encore parmi ses œuvres poétiques une tragédie intitulée : *Le Christ souffrant* ; mais on n'est pas sûr qu'elle soit de lui. Le génie de Grégoire conserva jusqu'à sa mort la verve, l'imagination et les grâces du poète.

Le cardinal Maï a retrouvé, sur les poésies de saint Grégoire, de précieux commentaires par Cosmas de Jérusalem, condisciple et frère adoptif de saint Jean Damascène, et qui fut évêque de Majume ou Athédon, dans le patriarcat d'Alexandrie <sup>1</sup>.

Quelques années après mourut le frère de son ami Basile, saint Grégoire de Nysse, également digne et de son frère et de son ami, par la sainteté de sa vie, le nombre de ses ouvrages, la justesse et la richesse de ses pensées, la force du raisonnement, la beauté et la pureté du style. Le cardinal Maï a retrouvé deux discours de saint Grégoire de Nysse, l'un contre Arius et Sabellius, l'autre contre les Macédoniens qui niaient la divinité du Saint-Esprit <sup>2</sup>.

Saint Ambroise vivait encore. Sa renommée seule convertissait des Barbares. Une reine des Marcomans, nommée Fretigil, ayant entendu parler de lui à un chrétien venu d'Italie, crut en Jésus-Christ et envoya des ambassadeurs à Milan, avec des présents pour l'église, priant saint Ambroise de l'instruire par écrit de ce qu'elle devait croire. Il lui répondit une lettre fort belle, en forme de catéchisme, où il l'exhortait d'engager son mari à garder la paix avec les Romains. La reine, ayant reçu la lettre, fit encore plus : elle persuada au roi de se donner aux Romains avec tout son peuple. Elle vint elle-même à Milan ; mais elle eut la douleur de n'y plus trouver le saint en vie <sup>3</sup>.

Une année avant sa mort, saint Ambroise découvrit dans un jardin les reliques des saints martyrs Nazaire et Celse. Paulin, son secrétaire, qui était présent, dit : Nous vîmes dans le sépulcre où reposait le corps du martyr Nazaire son sang aussi frais que s'il avait été répandu le même jour, et sa tête coupée, si entière, avec les cheveux et la barbe, qu'il nous semblait qu'elle venait d'être lavée et enterrée. Nous fûmes aussi remplis d'une odeur si suave, que les parfums n'étaient rien auprès. Les reliques furent transportées dans la basilique des Apôtres. Là, comme saint Ambroise prêchait, un homme du

<sup>1</sup> Maï, *Specileg. rom.*, t. 2, p. 1-206. — <sup>2</sup> Maï, *Scriptor. veter.*, t. 8, p. 1-9 et 10-25.  
— <sup>3</sup> Paulin, *Vita Ambr.*, n. 36.

peuple, rempli de l'esprit immonde, se mit à crier qu'Ambroise le tourmentait. Le saint évêque, se tournant de ce côté, lui dit : Tais-toi, démon ! Ce n'est pas Ambroise qui te tourmente, mais la foi des saints et ton envie, parce que tu vois des hommes monter au lieu d'où tu as été précipité. Ambroise ne sait point s'en faire accroire. A ces mots, le possédé se tut, se coucha par terre et ne fit plus aucun bruit <sup>1</sup>.

L'an 396, l'empereur Honorius étant consul, donna au peuple de Milan un spectacle de bêtes d'Afrique. Un criminel, nommé Cresconius, s'était réfugié à l'église; mais le peuple, assemblé à l'amphithéâtre, obtint du comte Stilichon la permission de l'enlever avec des soldats. Cresconius se réfugia à l'autel, et saint Ambroise, avec le clergé qui s'y trouva présent, l'entoura pour le défendre. Mais les soldats, qui étaient en grand nombre et conduits par des ariens, furent les plus forts. Ils enlevèrent Cresconius et s'en retournèrent triomphants à l'amphithéâtre. Ceux qui étaient dans l'église demeurèrent fort affligés, et saint Ambroise pleura longtemps, prosterné devant l'autel. Mais, quand les soldats furent retournés et eurent fait leur rapport, deux léopards qu'on lâcha sautèrent brusquement à l'endroit où ils étaient assis, et les laissèrent considérablement blessés. Stilichon fut touché de cet incident; il se repentit de la violence qu'il avait faite à l'Église, en fit satisfaction à saint Ambroise pendant plusieurs jours, et délivra Cresconius. Mais comme il était coupable de grands crimes, il l'envoya en exil, dont toutefois il le rappela peu après <sup>2</sup>.

Un esclave de Stilichon même, ayant été délivré du démon qui le tourmentait, demeurait dans la basilique Ambrosienne, et son maître, qui l'aimait, l'avait recommandé à saint Ambroise. On découvrit qu'il fabriquait de fausses lettres pour donner la charge de tribun ou général; en sorte que l'on arrêta des gens qui allaient commander en vertu de ces nominations. A la prière de saint Ambroise, Stilichon relâcha ceux qui avaient été ainsi trompés; mais il ne punit point son esclave, et se contenta d'en faire des plaintes au saint évêque. Comme cet homme sortait de la basilique, Ambroise donna ordre de le lui amener. Il l'interrogea, et, l'ayant convaincu de ce crime : Il faut, dit-il, qu'il soit livré à Satan, pour la destruction de la chair, afin qu'à l'avenir personne n'ose rien faire de semblable. Au même moment, et avant que le saint évêque eût achevé de parler, l'esprit immonde se saisit de l'homme et commença à le déchirer. De quoi nous fûmes tous fort épouvantés, dit Paulin, qui était présent. Il ajoute : Nous vîmes pendant ces jours-là plusieurs possédés délivrés par son commandement et par l'imposition de ses mains <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Paulin, *Vita Amb.*, n. 32. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 34. — <sup>3</sup> *Ibid.*, n. 43.

Nicétius, auparavant général et conseiller d'État, avait les pieds si douloureux, qu'il ne pouvait presque paraître en public. Comme il s'approchait de l'autel pour recevoir le Saint-Sacrement, Ambroise lui marcha par hasard sur le pied et le fit crier. Aussitôt il lui dit : Allez, vous serez guéri désormais. Et, de fait, au temps de la mort du saint, il témoignait avec larmes qu'il n'avait point senti de mal depuis<sup>1</sup>.

Ambroise avait un soin particulier de donner à l'Église de dignes ministres. On pourrait en citer plusieurs exemples d'après ses propres écrits. Il refusa constamment d'admettre dans le clergé un de ses amis, parce qu'il avait quelque chose de trop léger et d'indécent dans sa démarche. Il défendit, par la même raison, à un de ses clercs de marcher devant lui. Il était persuadé que les mouvements déréglés du corps sont un effet du dérèglement de l'âme. L'événement fit voir qu'il ne s'était pas trompé ; car dans la suite ils abandonnèrent la foi l'un et l'autre. Il rapporte lui-même ces deux exemples dans son *Traité des offices ou des devoirs*, qu'il composa pour l'instruction de son clergé, à l'imitation de Cicéron et des Grecs, que Cicéron même avait imités dans ses offices. Saint Ambroise prend ce que leur morale avait de bon, l'appuyant par l'autorité de l'Écriture, et l'élevant aux maximes de l'Évangile.

Une des dernières actions de saint Ambroise fut l'ordination de saint Honorat, évêque de Verceil. A la mort de Liménus, son prédécesseur, le siège resta longtemps vacant par la division qui se mit dans cette église. Ambroise écrivit au clergé et au peuple de Verceil une longue lettre pour réunir les esprits. Enfin, il fut obligé d'y aller lui-même. Par ses soins, on élut pour évêque Honorat, homme de grand mérite, que l'Église compte entre les saints.

Quelques jours avant sa maladie, Ambroise prédit sa mort ; mais il annonça qu'il vivrait jusqu'à Pâques. Il continua ses études ordinaires, et il entreprit l'explication du psaume quarante-troisième. Pendant qu'il dictait à Paulin, son secrétaire, celui-ci vit sur la tête du saint une flamme en forme de petit bouclier, et qui entraît peu à peu dans sa bouche ; son visage devint blanc comme la neige, et ce ne fut que quelque temps après qu'il reparut dans son état ordinaire. Je fus tellement effrayé, dit Paulin, que je restai sans mouvement, et qu'il ne me fut pas possible d'écrire ce qu'Ambroise me dictait, tant que la vision dura. Il répétait alors un passage de l'Écriture, que je me rappelle bien ; ce jour-là il cessa de lire et d'écrire, en sorte qu'il ne put finir d'expliquer le psaume<sup>2</sup>. Nous avons encore cette explication, qui finit au verset vingt-unième. Le saint était déjà malade

<sup>1</sup> Paulin, *Vita Amb.*, n. 44. — <sup>2</sup> *Ibid.*, n. 42.

quand il la comença, puisque, au rapport de son secrétaire, il écrivait ses livres de sa propre main.

Ambroise fit encore l'ordination d'un évêque de Pavie ; mais ensuite il se trouva si mal, qu'il fut obligé de garder le lit. Le comte Stilichon en fut extrêmement affligé, et dit publiquement que la mort de ce grand homme menaçait l'Italie de sa ruine prochaine. C'est pourquoi il fit venir les personnages les plus considérables de Milan, qu'il savait particulièrement aimés du saint évêque, et les obligea, partie par prières, partie par menaces, d'aller le trouver pour le conjurer de demander à Dieu qu'il lui prolongeât la vie. Comme ils étaient autour de son lit, et lui demandaient avec larmes cette grâce, il leur répondit : Je n'ai pas vécu avec vous de manière que j'aie honte de vivre ; et je ne crains pas de mourir, parce que nous avons un bon maître. Pendant ce temps-là, quatre diacres, qui étaient à l'extrémité de la galerie où il était couché, s'entretenaient ensemble du successeur qu'on pourrait lui donner. Ils parlaient si bas, qu'à peine pouvaient-ils s'entendre. Quand ils eurent nommé Simplicien, Ambroise, quoique éloigné, s'écria par trois fois : Il est vieux, mais il est bon. Ils furent si épouvantés de l'entendre parler de la sorte, qu'ils s'enfuirent. Simplicien fut en effet son successeur. Pendant que saint Ambroise était en prières, il vit le Sauveur qui s'approchait de lui avec un visage riant. Il le dit à Bassien, évêque de Lodi, qui pria avec lui, et qui lui-même l'apprit à Paulin. Il mourut peu de jours après. Le jour de sa mort, il demeura en prières depuis cinq heures du soir jusqu'à l'heure qu'il expira, un peu après minuit. Il pria les mains étendues en forme de croix, remuant les lèvres, sans qu'on pût entendre ce qu'il disait. Honorat, évêque de Verceil, qui se trouvait présent, étant allé prendre un peu de repos dans une chambre haute, entendit une voix qui lui cria trois fois : Lève-toi promptement, car il va partir. Il descendit, et lui donna le corps du Seigneur. Il l'eut à peine reçu, qu'il rendit l'esprit. C'était la nuit du vendredi au samedi saint, le 4 avril 397, dans la cinquante-septième année de son âge. Il avait été évêque vingt-deux ans et quatre mois.

A l'heure même et avant le jour, on porta le corps à la grande église, et il y demeura la nuit suivante, qui était la veille de Pâques. Plusieurs enfants baptisés cette nuit-là le virent au sortir des fonts : les uns disaient qu'il était assis dans sa chaire, sur le tribunal de l'église ; les autres, qu'il marchait, et ils le montraient du doigt à leurs parents, qui toutefois ne le voyaient point. Plusieurs disaient avoir vu une étoile sur son corps. Le jour de Pâques, quand le jour parut et qu'on eut célébré les saints mystères, on leva le corps pour le porter à la basilique Ambrosienne, où il fut enterré. Là une mul-



titude de démons témoignèrent leur rage par des cris insupportables, et l'on entendit de semblables cris à sa gloire, en plusieurs provinces et pendant plusieurs années. Le peuple jetait des mouchoirs pour les faire toucher au corps. Car il se trouva à ses funérailles une multitude innombrable de toute condition, de tout sexe et de tout âge, non-seulement de chrétiens, mais de païens et de Juifs. Les nouveaux baptisés brillaient par-dessus tous les autres et tenaient le premier rang. Le même jour qu'il mourut, il apparut en Orient à quelques saints personnages, priant avec eux et leur imposant les mains. On le connut quelque temps après à Milan, par une lettre datée du jour de sa mort, qui lui était adressée comme vivant, et qui fut reçue par Simplicien, son successeur, et gardée avec grand soin. Il apparut aussi à Florence, suivant la promesse qu'il avait faite à ceux qui le priaient de les visiter souvent. On le vit plusieurs fois priant devant l'autel de la basilique Ambrosienne, qu'il y avait bâtie. C'est sur le témoignage de saint Zénon, évêque de Florence, que Paulin rapporte ce fait dans la vie de saint Ambroise, qu'il écrivit quelque temps après, à la prière de saint Augustin, sur ce qu'il avait vu lui-même, ou appris de sainte Marcelline, sœur du saint, et d'autres personnages dignes de foi <sup>1</sup>.

Outre les nombreux écrits que tout le monde connaissait à saint Ambroise, le docte Galland de Venise, dans sa *Bibliothèque des anciens Pères*, lui a restitué un ouvrage en cinq livres, ayant pour titre : *Histoire de la ruine de Jérusalem*. Cette histoire, qui porte souvent le nom d'Égésippe ou d'Exiosippe, est une traduction libre de ce que l'historien Josèphe a dit sur cet événement. Saint Ambroise la fit dans ses premières années <sup>2</sup>.

Quand Stilichon disait que la mort de saint Ambroise menaçait l'Italie de sa ruine prochaine, il disait vrai : lui-même y contribuera. Après la mort du grand Théodose, il prétendit en avoir été établi tuteur de ses deux fils ; il partagea entre les deux empires les trésors de la couronne et les armées ; il se proposait de mener lui-même les troupes de l'Orient à Constantinople et d'y faire valoir ses droits. Mais Rufin, principal ministre d'Arcade, ne l'entendait point ainsi. Il aspirait à devenir le collègue de son maître. A cette fin, il entreprit de lui faire épouser sa fille. Il lui en fit donc parler secrètement par les eunuques de la chambre. Aussitôt le secret fut divulgué dans tout Constantinople. Cependant Rufin fit le voyage d'Antioche pour punir le comte d'Orient, qui, après avoir acheté de lui cette charge, la

<sup>1</sup> Paulin, *Vita Ambr.* — <sup>2</sup> Galland, *Bibliotheca veterum Patrum*, t. 7. Venetiis, 1770.

remplissait avec un désintéressement et une justice inattendus, au point d'avoir osé refuser une chose injuste à un grand-oncle de l'empereur, qui en fit des plaintes. Le nom du gouverneur était Lucien. Arrivé de nuit à Antioche, Rufin se le fit amener et frapper à coups de fouet si rudement, qu'il expira au milieu de ce supplice. De retour à Constantinople, il trouve et la cour et la ville occupées à préparer les noces de l'empereur. Ni lui ni personne ne doute qu'il ne s'agisse de sa fille. On ordonne, selon la coutume, des réjouissances publiques. Enfin, le 27 avril 395, l'eunuque Eutrope fait porter en pompe, au travers de la ville, les habits que l'empereur envoyait à son épouse future. Tout le peuple, qui suivait en foule, les croyait destinés à la fille de Rufin, et les officiers mêmes qui les portaient n'avaient pas d'autre pensée. Tout à coup le cortège s'arrête devant la maison où demeure une jeune Franque, nommée Eudoxie, orpheline du consul Bauton, Franc d'origine. Eutrope en avait fait connaître la beauté à l'empereur, et conclu secrètement le mariage. Il fait donc entrer là les ornements, en revêt Eudoxie, et le mariage se célèbre ce jour-là même. On peut se figurer le désappointement de Rufin. Arcade n'en fit que rire et continua de lui donner sa confiance<sup>1</sup>.

Eutrope s'entendait avec Stilichon. Pour déjouer leur manœuvre et forcer l'empereur à le prendre pour collègue, Rufin invite les Barbares à se jeter sur les terres de l'empire. Aussitôt les Huns se précipitent sur l'Orient, saccagent l'Arménie, la Cappadoce, la Cilicie, la Syrie, et arrivent jusque devant Antioche. Du côté de l'Occident, le Goth Alaric, comte de l'empire, sollicité par les promesses et l'argent de Rufin, ravage la Mésie, la Thrace, la Pannonie. Ses partis courent l'Illyrie entière, depuis la mer Adriatique jusqu'à Constantinople. Les Goths campaient à la vue de cette ville et désolaient les environs. Alaric se jeta ensuite dans la Grèce, y exerçant les mêmes ravages.

Cependant Stilichon, après s'être assuré des Barbares qui bordaient l'empire d'Occident, marchait en Grèce pour combattre Alaric. Son dessein secret était de s'avancer jusqu'à Constantinople, sous prétexte d'y mener les troupes d'Orient. Arrivé dans les plaines de Thessalie, il était au moment même de forcer le camp des Goths, quand arriva un ordre de l'empereur Arcade aux troupes orientales de revenir sur-le-champ à Constantinople. Ces troupes, furieuses de se voir enlever la victoire, refusaient d'obéir. Toutefois, Stilichon les renvoya, sous la conduite de Gainas, Goth de naissance, auquel il confia ses vues. Cet ordre d'Arcade avait été provoqué par Rufin, qui craignait le succès de Stilichon. Précédemment déjà, lorsque les Goths d'Alaric

<sup>1</sup> Zos., l. 5, c. 2 et 3. Soz., l. 8, c. 6.

campaient devant Constantinople, et que tout tremblait à la cour et dans la ville, Rufin seul, prenant l'habillement des Barbares, entra dans leur camp et les engagea, à force d'argent, à s'éloigner de la capitale. Enflé de pareils succès, il attendait les troupes venues d'Occident pour décider l'empereur à le déclarer son collègue : il en avait même déjà la parole. Le matin, 27 novembre 395, le palais étant orné avec magnificence et le festin commandé pour la fête de la proclamation, Arcade se transporte au faubourg de Constantinople, où l'armée s'était rendue. Rufin marchait à côté de lui, profitant avec complaisance de l'avantage que lui donnait sa bonne mine. L'empereur, en arrivant, salue les enseignes militaires. Rufin félicite les soldats, il caresse les officiers, et, tandis que ceux-ci l'amuse par de feintes protestations de zèle et de respect, l'armée environne le prince et le ministre. Rufin, ébloui de sa gloire, n'aperçoit rien de ce qui se passe; il presse l'empereur de monter sur le tribunal et de se déclarer sur le choix qu'il fait d'un collègue. En ce moment Gaïnas donne le signal; un soldat tire son épée et la plonge dans le corps de Rufin. Tous à l'instant fondent sur lui : son corps disparaît sous les coups; on ne réserve que sa tête et sa main droite. Arcade, témoin de cette rage et teint du sang de son ministre, se retire avec effroi et s'enferme dans son palais. On plante la tête au bout d'une pique, une pierre dans la bouche pour la tenir ouverte. L'armée, chantant sa victoire, entre dans Constantinople à la suite de cette horrible enseigne, que le peuple en foule insulte à coups de pierres. Une troupe de soldats présentait aux passants la main sanglante de Rufin, en disant : Donnez à ce misérable, qui n'eut jamais assez <sup>1</sup> !

Le faible Arcadius, incapable de se gouverner lui-même, avait besoin de quelqu'un qui le gouvernât. Le Gascon Rufin fut remplacé par l'eunuque Eutrope. Né en Arménie dans l'esclavage, destiné dès son enfance aux plus viles fonctions, vendu cent fois, chassé dans sa vieillesse, comme un esclave inutile, de la maison du général Arinthée, dont il servait la fille, il parvint à entrer chez le consul Abundantius, qui le plaça au nombre des eunuques du palais, en 393. A force de souplesse et d'hypocrisie, il se fit remarquer de l'empereur Théodose, qui le chargea de quelques missions et lui donna de l'avancement. Il devint le successeur de Rufin dans ses crimes comme dans sa puissance. Pour s'enrichir, il perdit successivement le consul Abundantius qui l'avait tiré de la poussière, Timase, général distingué, et son fils Syagrius, qui périrent dans les sables de Libye. Ami jusque-

<sup>1</sup> Soc., l. 6, c. 1. Soz., l. 8, c. 1. Zos., l. 5, c. 7. *Hist. du Bas-Empire*, l. 26. Tillemont.

là de Stilichon, il en fut l'ennemi dès lors. Le Goth Alaric, ne rencontrant presque plus d'obstacles, avait pillé toute la Grèce, en particulier Athènes, Corinthe, Argos, Lacédémone. Stilichon avait une armée capable de le vaincre. Eutrope, pour l'en empêcher, fit nommer Alaric commandant des troupes romaines, non-seulement dans la Grèce qu'il venait de ravager, mais dans toute l'Illyrie orientale.

Ce fut dans ces conjonctures que mourut saint Ambroise. On sent combien sa mort était alors fâcheuse. En la même année 397, le Maure Gildon se révolta en Afrique. Depuis douze ans il commandait les troupes romaines de ce pays en qualité de comte. Quoique allié de Théodose par le mariage de sa fille Salvina avec Nébridius, neveu de l'impératrice Flaccile, il s'était attiré l'indignation de ce prince en lui refusant tout secours contre Eugène. La mort du vainqueur avait sauvé à ce perfide le châtement qu'il méritait, et l'impunité ne l'avait rendu que plus audacieux. Comme il méprisait la jeunesse et l'incapacité des deux princes, il résolut de secouer le joug de l'empire. L'exemple de Firmus, son frère, qui avait succombé dans une entreprise pareille, ne l'effraya pas. Gildon ne l'égalait ni en courage ni en artifices, mais il le surpassait encore en cruauté et en scélératesse. Livré à tous les excès de la débauche, quoique dans un âge avancé, enlevant les filles, corrompant les femmes, avare et dissipateur, il mettait en œuvre la calomnie, le fer et le poison pour ôter la vie à ceux dont il voulait ravir les biens ou l'honneur. Sa table même était un piège redoutable ; souvent il y invitait ceux qu'il avait résolu de perdre, et il les faisait égorger au milieu du festin. Après le massacre des maris, il livrait les femmes les plus nobles de Carthage à la brutalité des Maures, des Éthiopiens et des Nègres dont il avait formé sa suite. Toujours accompagné d'un cortège fastueux, il imposait par cet appareil aux Barbares voisins, et leurs rois étaient ses clients. Il ménagea d'abord Honorius et lui donna quelques marques de soumission. Mais bientôt ayant lié correspondance avec Eutrope, il feignit de se donner à Arcadius et de le reconnaître souverain de l'Afrique. Eutrope, qui ne cherchait qu'à nourrir la discorde entre les deux frères pour accabler Stilichon, favorisa sa perfidie et fit agréer ses offres. Après la moisson de cette année, Gildon leva l'étendard de la révolte en arrêtant la flotte de Carthage qui portait à Rome le blé de l'Afrique. Des manifestes de la cour de Constantinople se déclarèrent en sa faveur. Mais il avait un frère, qui ne voulut pas s'engager dans sa révolte. Son nom était Mascezil. Se voyant exposé à ses fureurs, il vint se jeter entre les bras des Romains. Et Gildon, irrité de sa fuite, égorgea ses deux fils et les laissa sans sépulture.

Gildon était païen : Mascezil était chrétien et pieux. Stilichon jeta les yeux sur lui pour soutenir la guerre d'Afrique. Il lui confia cinq mille hommes d'élite. Les deux frères se rencontrèrent à l'extrémité de la Numidie. Gildon avait soixante-dix mille hommes, mais mal disciplinés. A la vue de cette multitude, Mascezil désespéra de sa petite armée et de sa propre vie, ainsi qu'il le raconta lui-même ; il voulait décamper et passer un défilé. Mais la nuit saint Ambroise lui apparut, et, frappant trois fois la terre de son bâton, lui dit ces mots : Ici, ici, ici ! Il comprit que le saint lui promettait la victoire au même lieu trois jours après. Il s'y arrêta donc ; et, le troisième jour, ayant passé la nuit en prières, il marcha vers l'ennemi dont il était enveloppé. Aux premiers qui s'avancèrent, il fit des offres de paix. Mais voyant un enseigne qui les rejetait avec insolence et excitait les soldats à combattre, il lui porta sur le bras un grand coup d'épée, et le força de baisser le drapeau. Ce mouvement fit croire aux autres corps que la première ligne mettait bas les armes ; tous crièrent qu'ils se rendaient : les Barbares prirent la fuite ; Gildon, abandonné, gagna les bords de la mer, où, s'étant jeté dans une barque, les vents le poussèrent malgré lui dans un port peu éloigné. Il fut pris, exposé aux insultes du peuple, condamné à mort ; et, pour éviter le supplice, il s'étrangla de ses propres mains dans sa prison, avant que son frère sût ce qu'il était devenu. On reçut en même temps à Rome, au commencement d'avril 398, la nouvelle de sa défaite et celle de sa mort. La flotte ramena Mascezil vainqueur avec les moissons de l'Afrique.

La femme et la sœur de Gildon, ainsi que sa fille Salvina, furent des saintes. Salvina, veuve de Nébridus, avait une fille et un fils qui porta le même nom que son père. Elle reçut une lettre de saint Jérôme, touchant la conduite qu'elle devait tenir dans sa viduité, et se distingua dans la suite entre les femmes vertueuses qui demeurèrent attachées à saint Chrysostôme injustement persécuté. Rufin laissait pareillement une femme, une fille et une sœur, qui se retirèrent à Jérusalem et y passèrent, dans les pratiques de la piété et des bonnes œuvres, le reste de leurs jours.

Mascezil méritait des récompenses. Revenu à la cour, Stilichon lui fit l'accueil le plus flatteur ; il lui prodiguait les louanges ; il ne semblait embarrassé que de trouver des honneurs qui égalassent son mérite. Un jour il le conduisit hors de Milan, à une de ses maisons de campagne, comme pour lui donner une fête ; mais lorsqu'ils passaient ensemble sur un pont, Stilichon donna un signal : aussitôt ses gardes saisirent Mascezil et le jetèrent dans le fleuve. Il fut englouti en un moment, tandis que Stilichon en riait comme d'une plai-

santerie. Action atroce, qui fait bien voir combien l'empire avait besoin qu'un pareil homme fût contenu par un saint Ambroise <sup>1</sup>.

Le saint évêque de Milan était mort le 4 avril 397. Le 27 septembre suivant mourut Nectaire, évêque de Constantinople, après avoir gouverné cette église pendant seize ans, avec la douceur indolente d'un particulier, bien plus qu'avec la science, le zèle et la fermeté d'un évêque. On délibéra quelque temps sur le choix d'un successeur. Divers sujets furent proposés. Quelques-uns se présentèrent d'eux-mêmes. C'étaient des prêtres indignes de ce nom, dont les uns fatiguaient la cour, les autres offraient des présents pour capter les suffrages, d'autres enfin se mettaient à genoux devant les populations des quartiers. Le peuple orthodoxe en fut indigné et pressa l'empereur de chercher un homme digne du sacerdoce. L'eunuque Eutrope, qui dans ce moment gouvernait l'empereur et l'empire, avait connu le mérite du prêtre Jean d'Antioche dans un voyage qu'il avait fait en Orient; d'ailleurs sa réputation était répandue par tout l'empire. Jean, surnommé Chrysostôme, fut donc élu évêque de Constantinople par le consentement unanime du peuple et du clergé, et avec l'approbation de l'empereur. Mais on savait combien il était aimé à Antioche, et combien le peuple de cette ville était facile à émouvoir. Eutrope fit écrire par l'empereur au comte d'Orient de l'envoyer sans bruit. Le comte ayant reçu la lettre, pria saint Chrysostôme de venir le trouver, comme pour quelque affaire, dans une église de martyrs hors d'Antioche, près de la porte Romaine. Là, l'ayant fait monter dans sa voiture, il le conduisit en diligence jusqu'à un certain lieu, où il le remit entre les mains des officiers de l'empereur, qui le menèrent à Constantinople.

Afin de rendre son ordination plus solennelle, l'empereur avait convoqué un concile, et y avait appelé Théophile d'Alexandrie, comme l'évêque du premier siège de son empire. Mais Théophile comptait faire évêque de Constantinople un prêtre d'Alexandrie nommé Isidore. C'était le même qui, après avoir pratiqué longtemps la vie monastique dans le désert de Scétis, avait accompagné saint Athanase à Rome. Il est compté parmi les saints, et gouvernait alors le grand hôpital d'Alexandrie. Outre son mérite, qui était grand, on prétendait que Théophile lui avait obligation pour s'être bien acquitté d'une commission fort délicate. On dit que dans la guerre du tyran Maxime, Théophile chargea Isidore de lettres et de présents pour les deux rivaux, l'empereur Théodose et Maxime, avec ordre d'aller à Rome, pour y attendre l'issue de la guerre et remettre

<sup>1</sup> Oros., l. 7, c. 36. Zos., l. 5, c. 11. *Hist. du Bas-Empire*, l. 26.

au vainqueur les lettres et les présents ; qu'Isidore exécuta sa commission, mais que ses lettres lui ayant été dérobées, il fut obligé de s'enfuir à Alexandrie. Outre sa reconnaissance, Théophile espérait encore que, devenu de cette manière évêque de Constantinople, Isidore se montrerait souple à ses volontés ; car, autant que possible, il n'en ordonnait aucun qui lui parût d'un caractère ferme et indépendant. Quand Chrysostôme fut arrivé à Constantinople, Théophile, qui était habile à connaître les hommes sur la physionomie, fut surpris de la hardiesse et de la fermeté qui paraissaient à son extérieur ; il en eut encore plus de répugnance à consentir à son ordination. Mais enfin on l'y fit résoudre. Eutrope lui montra plusieurs mémoires présentés aux évêques contre lui, et lui dit de choisir ou de se défendre contre ces accusations, ou bien de se rendre à l'avis des autres évêques. Il céda, et ordonna Chrysostôme le 26 février 398 <sup>1</sup>.

Saint Chrysostôme et Théophile ménagèrent, par l'entremise même du prêtre Isidore, une grande réconciliation dans l'Église. Le nouvel évêque de Constantinople devait envoyer une légation à Rome, pour y porter le décret de son élection. Il profita de la conjoncture pour réunir les évêques d'Orient avec ceux d'Égypte et d'Occident, dont ils étaient divisés au sujet de Paulin. Il pria Théophile d'y travailler avec lui, et de réconcilier avec le Pape l'évêque Flavien, qu'il regardait toujours comme son maître et son père spirituel. Théophile en étant convenu, on choisit Acace, évêque de Bérée, et le prêtre Isidore d'Alexandrie, avec quelques-uns de l'église d'Antioche, pour aller en ambassade à Rome. Ils y portèrent le décret de l'élection de saint Chrysostôme <sup>2</sup>. Ils y négocièrent surtout avec succès l'affaire d'Antioche, et revinrent en Égypte, d'où Acace retourna en Syrie, portant à Flavien des lettres pacifiques des évêque d'Égypte et d'Occident : ce qui acheva de rétablir complètement la communion entre ces églises.

Dès que le nouvel évêque de Constantinople eut parlé dans son église, il s'établit entre lui et son peuple une affection réciproque. Je ne vous ai parlé qu'une fois encore, dit-il dans son deuxième discours, et déjà je vous aime comme si j'avais été élevé parmi vous dès l'origine ; déjà je vous suis uni par les liens de la charité, comme s'il m'avait été donné depuis un temps infini de jouir des douceurs de votre commerce. Cela vient non pas de ce que je suis sensible à l'amitié, mais de ce que vous êtes aimables par-dessus tout le monde. Car qui n'admirerait votre zèle de feu, votre charité sans feinte, votre affection pour ceux qui vous enseignent, votre concorde mutuelle, choses qui suffiraient pour vous concilier une âme de pierre ? C'est

<sup>1</sup> Pallad. *Vita Chrysost.* — <sup>2</sup> Opp. *Chrysost.*, t. 13. Pallad. *Vit.*, p. 16, B.

pourquoi nous ne vous aimons pas moins que cette église où nous sommes nés, où nous avons été élevés et instruits. Celle-ci est la sœur de celle-là, et vous prouvez cette parenté par les œuvres. Si l'autre est plus ancienne pour le temps, celle-ci est plus fervente dans la foi; là il y a une assemblée plus [nombreuse et un théâtre plus célèbre; mais on aperçoit ici plus de constance et de courage. Je vois ici les loups rôder de toutes parts autour des brebis, et cependant le bercail ne diminuer pas <sup>1</sup>. Ces loups étaient les diverses espèces d'hérétiques, anoméens, marcionites, manichéens, auxquels on peut ajouter les Juifs et les païens, qui, encore alors, n'étaient pas en petit nombre à Constantinople.

Les tremblements de terre étaient fréquents dans cette ville. L'an 396, il y en eut qui s'y firent sentir durant plusieurs jours; mais rien n'y causa plus d'effroi qu'un phénomène que saint Augustin décrit ainsi dans un sermon fait à son peuple. On vit au commencement de la nuit, du côté de l'Orient, une nuée enflammée qui croissait à mesure qu'elle approchait de Constantinople, jusqu'à ce qu'enfin elle couvrit toute la ville. Elle exhalait une odeur de soufre. Tous les habitants, consternés, coururent à l'église. Ceux qui n'avaient pas encore reçu le baptême s'empressèrent à le recevoir; on baptisait dans les maisons, dans les rues, dans les places. La nuée s'éclaircit peu à peu, et enfin se dissipa. Le peuple était rassuré, lorsque le bruit se répandit que la perte de la ville n'était que différée, et qu'au samedi suivant, à une certaine heure, elle périrait infailliblement. Cette prophétie renouvela l'épouvante. Le jour funeste étant arrivé, tous fuient en désordre, tous abandonnent leur patrie en poussant des cris lamentables. L'empereur même fuit avec eux. Cette multitude effrayée s'arrête à quelques milles, et, la face tournée vers Constantinople, ils adressent à Dieu leurs prières. On aperçoit tout à coup s'élever une épaisse fumée. A cette vue, les cris redoublent; enfin, l'air redevient serein, et, l'heure prédite étant passée, on envoya examiner l'état de la ville, qui fut trouvée sans aucun dommage. Le peuple y rentra avec la même joie que s'il eût recouvré la vie <sup>2</sup>.

Vers la fin de l'année 398, Constantinople ressentit de nouveau des secousses terribles. On entendit d'abord un mugissement souterrain; un moment après, la terre s'ouvrit en plusieurs endroits, il en sortit des flammes. Le Bosphore était dans une violente agitation; la mer se répandit sur ses deux rivages et inonda une partie de

<sup>1</sup> T. 1, p. 541, *homil.* 11, edit. Benedict. — <sup>2</sup> Aug. *De Urb. excid.*, c. 6, t. 6, p. 627.



Constantinople et de Chalcédoine. On voyait un grand nombre de maisons brûler dans les eaux. Les plus riches habitants s'enfuirent sur les montagnes voisines ; d'autres demeurèrent au milieu des dangers, mais pour piller les biens des fugitifs. Saint Chrysostôme usa de toute son éloquence pour condamner cette cruelle avarice et pour consoler son peuple, en lui montrant une autre patrie, où les trésors ne peuvent être enlevés, et dont les fondements sont inébranlables <sup>1</sup>.

Trente jours après, toute la ville fut occupée d'une pompe extraordinaire, qui fit oublier ce malheur. On transporta solennellement les reliques de plusieurs martyrs, depuis la grande église de Constantinople jusqu'à celle de saint Thomas, apôtre, au bourg de Drypia, sur le bord de la mer, à la distance de trois lieues. La translation se fit au milieu de la nuit, avec un concours infini de peuples, marchant tous en procession, un flambeau ou un cierge à la main. On y voyait les troupes des solitaires, les chœurs des vierges, la file des prêtres, la multitude des laïques, esclaves, hommes libres, citoyens, étrangers, princes et sujets, s'avancant à pied, pleins d'allégresse. Derrière la châsse des reliques, que couvrait un voile, marchait l'impératrice Eudoxie, vêtue de pourpre et ceinte du diadème, touchant de la main le voile et la châsse. Quand cette immense procession s'avança le long de la mer avec ses innombrables flambeaux, la mer resplendit comme un fleuve de feu. On s'était mis en marche à minuit, on n'arriva qu'après le jour. Saint Chrysostôme termina la solennité par un discours qui respire le plus vif enthousiasme, et où il fait un grand éloge de la piété de l'impératrice. Le lendemain, l'empereur Arcadius, suivi de son armée, vint à son tour honorer les saintes reliques, après avoir déposé son diadème et les soldats leurs armes <sup>2</sup>.

L'an 399, le mercredi de la semaine sainte, qui était le 6 avril, il tomba une si grande pluie, que l'on craignit que les campagnes n'en fussent entièrement désolées. Le peuple, consterné, implora le secours du ciel. Chrysostôme indiqua des prières publiques, et alla processionnellement avec son troupeau à l'église des Apôtres, afin d'obtenir la délivrance du fléau par l'intercession de saint Pierre, de saint André, de saint Paul et de saint Timothée. L'orage se calma, mais les frayeurs ne cessèrent point ; on passa donc le Bosphore pour visiter l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qui était de l'autre côté de la mer. On pouvait croire tout le peuple converti pour longtemps. Le vendredi saint, il y eut des courses de chevaux ; plusieurs oublièrent l'église et la sainteté du jour, assistèrent à ces courses avec si peu de modestie, qu'ils remplirent toute la ville de

<sup>1</sup> S. Chrysost., t. 12, p. 323. — <sup>2</sup> T. 12, *homil.* 2 et 3, p. 330 et 335.

leurs vociférations. Le lendemain, qui était le samedi saint, ils firent pis encore : ils assistèrent aux spectacles impurs que donnèrent publiquement les prostituées de la ville. Retiré dans sa maison, Chrysostôme gémissait de ces désordres ; le dimanche de Pâques, il s'en plaignit avec amertume et excommunia les coupables. Ils rentrèrent en eux-mêmes, et huit jours après le saint donna des éloges à leur conversion <sup>1</sup>.

Il y avait dans Constantinople un grand nombre de Goths infectés de l'arianisme ; mais il y en avait aussi beaucoup de catholiques. Ceux-ci s'étant trouvés à l'assemblée qui se tenait à l'église de Saint-Paul pendant la semaine de Pâques, saint Chrysostôme ordonna à quelques-uns de cette nation de lire divers endroits de l'Écriture, qu'ils avaient traduite en langue gothique, et à un prêtre goth de prêcher. Le saint prit occasion de là de confondre les Juifs et les païens : les Juifs, en leur faisant voir, suivant les oracles des prophètes, les nations converties, humanisées par la foi du Christ, qu'eux avaient rejeté ; les païens, en leur montrant que leurs philosophes, avec leur longue barbe, leurs longs cheveux et leur bâton, n'avaient pu convertir personne, tandis que les pêcheurs de Galilée avaient amené à une philosophie toute divine les nations les plus barbares, les Goths, les Scythes, les Sarmates, les Thraces, les Maures <sup>2</sup>.

Le grand œuvre de saint Chrysostôme était la réforme de son clergé et de son peuple. La facilité de Nectaire avait favorisé bien des désordres, entre autres la cohabitation de bien des clercs avec des filles qui faisaient profession de virginité. Le saint attaqua ce scandale dans deux livres. Du temps de nos ancêtres, dit-il dans le premier, on ne connaissait que deux causes pour porter les hommes à demeurer avec des femmes : l'une, plus ancienne et instituée de Dieu, c'est le mariage ; l'autre, plus récente, inventée par le démon, c'est le concubinage. De nos jours il s'est établi une coutume qui n'est fondée sur aucun de ces motifs : on voit des hommes qui introduisent et gardent chez eux de jeunes filles, non pour en avoir des enfants, puisqu'ils assurent qu'ils n'ont avec elles aucun commerce, ni pour être complices de leur débauche, puisqu'ils se disent les gardiens de leur intégrité. Si vous les pressez de dire pour quelles raisons ils les tiennent chez eux, ils disent qu'ils en ont beaucoup, mais ils n'en donnent aucune de bonne. Le saint fait voir, et par l'Écriture, et par l'autorité même des philosophes, que ces cohabitations étaient infiniment périlleuses en soi, de mauvais exemple et offensantes pour les fidèles, sujet de railleries pour les autres, et réfute

<sup>1</sup> S. Chrysost., t. 6, p. 272 ; t. 12, p. 302. — <sup>2</sup> T. 12, p. 371.

les divers prétextes. C'était par charité, disaient ces clercs scandaleux, et pour servir des personnes pauvres. Pourquoi donc alors ne pas recueillir des hommes ou des femmes âgées, infirmes, estropiées, dont les rues de Constantinople étaient pleines ? Mais non, il fallait qu'elles fussent jeunes et belles ; preuve évidente que le principe en était, non pas la charité, mais la passion. Quel scandale de voir des clercs toute la journée au milieu d'une troupe de filles, mangeant et riant à la même table, passant avec elles les nuits, non-seulement sous le même toit, mais dans le même appartement ! Quel ridicule pour la religion, quelle honte pour l'Église, de voir des clercs occupés comme des domestiques, des parasites et des eunuques ; courir à la boutique du marchand ou de l'artisan pour demander si le miroir de madame, si les parfums de madame, si les souliers de madame sont prêts ; de les voir, en un mot, quitter sans cesse la croix pour la quenouille ! Dans le second livre il s'élève encore avec plus de force et déplore avec plus de douleur la conduite de certaines filles riches, qui, après avoir fait profession de virginité, vivaient dans le luxe et la mollesse, et logeaient des hommes chez elles, ce qui occasionnait des scandales sans nombre, et faisait murmurer tout le monde <sup>1</sup>.

Saint Chrysostôme régla également la conduite des veuves consacrées à Dieu, dans le rang de diaconesses. Il y en avait à Constantinople de très-illustres par leur naissance et leur piété : Pentadie, veuve du consul Timase ; Salvine, fille du comte Gildon et veuve d'un neveu de l'empereur Théodose ; mais surtout sainte Olympiade, veuve d'un préfet de Constantinople et nièce de cette Olympiade qui, après avoir été fiancée à l'empereur Constant, épousa dans la suite Arsace, roi d'Arménie.

Ce que le saint régla surtout, ce fut sa propre maison. Ayant examiné les mémoires de l'économe qui maniait les biens de l'église, il retrancha plusieurs dépenses inutiles, en particulier celles qui étaient pour la personne de l'évêque, et qui allaient très-loin. Il appliqua le superflu tant à l'hôpital qui était déjà établi pour les malades qu'à plusieurs autres qu'il fonda, et dont il donna la direction à deux prêtres fort pieux, qui avaient sous eux des médecins et les autres officiers nécessaires, tous hommes de bien et qui n'étaient point engagés dans le mariage. Il exhorta même les habitants de Constantinople d'avoir chacun leur hôpital domestique, c'est-à-dire, en chaque maison, une petite chambre pour les pauvres. Il s'appliqua encore à réprimer l'orgueil des riches et à leur enseigner la mo-

<sup>1</sup> T. 1, p. 228 et 248.

dération et l'humilité. Quel sujet avez-vous, disait-il, de vous estimer si forts, et de croire nous faire grâce quand vous venez ici écouter ce qui sert à votre salut ? Votre richesse, vos habits de soie ? Eh ! ne savez-vous pas que des vers l'ont filée et que des Barbares l'ont mise en œuvre ? que les courtisanes, les voleurs, les sacrilèges, les hommes les plus infâmes s'en servent ? Descendez une fois de ce faste, considérez la bassesse de la nature ; vous n'êtes que terre, poussière, cendre, fumée. Vous commandez à plusieurs hommes ; mais vous êtes esclaves de vos passions. C'est comme celui qui, dans sa maison, se laisserait battre par ses valets, et au dehors se vanterait de sa puissance.

Une nouvelle catastrophe vint confirmer ces prédications de Chrysostôme. L'orgueil de l'eunuque Eutrope montait à son comble. Il faisait faire des lois à l'empereur Arcadius, qu'il était le premier à violer. Il ruinait les provinces, vendait les charges, tandis qu'il faisait proscrire les concussions et les brigues. Pour s'emparer plus facilement des biens des proscrits, il faisait abolir le droit d'asile dans les églises. Le sénat et le peuple se prosternaient devant lui ; on l'appelait le père de l'empereur, et l'empereur lui conféra le titre de patrice. On lui dressait des statues de tous les métaux, sous toutes les formes, dans toutes les places ; on en voyait une dans la salle du sénat, décorée d'une inscription fastueuse, où l'on relevait son illustre naissance et ses exploits guerriers : il y était nommé le troisième fondateur de Constantinople, après Byzas et Constantin. Cependant il passait les nuits à table et les jours au théâtre. Comme s'il eût pu se jouer de la nature, ainsi qu'il se jouait de l'empereur et de l'empire, il se maria, tout eunuque qu'il était. Les eunuques furent tellement en faveur, que bien des ambitieux se mutilèrent pour suivre cette nouvelle route de fortune. Eutrope aspirait au titre d'empereur ; il prit d'abord celui de consul pour l'an 399. Ce fut le premier et dernier consul eunuque. Il célébrait son avènement au consulat par des fêtes magnifiques, quand on apprit qu'un comte de l'empire, le Goth Tribigilde, s'était révolté en Phrygie. Il était parent du comte Gaïnas. Ces deux Goths avaient aidé Eutrope à renverser Rufin. Ne se croyant point assez récompensés, ils entreprirent de renverser Eutrope. S'étant concertés ensemble, Tribigilde se retira pendant les fêtes dans son gouvernement de Phrygie, et leva l'étendard de la révolte. Après quelques incidents, Gaïnas fut envoyé pour le combattre. Mais bientôt il écrivit à l'empereur que Tribigilde est invincible, que tout lui réussit, que le seul moyen de l'apaiser est de lui livrer Eutrope. L'empereur hésitait, lorsque l'orgueilleux eunuque eut l'audace de menacer l'impératrice même. Dès lors, il eut ordre de sortir sur-le-champ

de la cour, avec défense, sous peine de la vie, de se présenter devant l'empereur.

Frappé de ce coup terrible, et plus effrayé encore du souvenir de ses crimes, Eutrope se réfugie dans une église et va chercher asile dans ce lieu sacré qu'il avait lui-même dépouillé de ce droit. L'empereur envoie plusieurs de ses gardes pour l'en arracher par force. Saint Chrysostôme s'oppose à leur violence ; il défend un ennemi dont il s'était, par sa vertu, attiré la haine. On le saisit lui-même, on le conduit comme un rebelle au palais, entouré de soldats armés ; il paraît d'un air intrépide devant l'empereur, et obtient qu'Eutrope puisse demeurer en sûreté dans l'enceinte de l'église. Tous les soldats qui se trouvaient alors à Constantinople s'assemblent aussitôt autour du palais ; ils poussent de grands cris ; ils font retentir leurs armes ; ils demandent Eutrope pour en faire justice. L'empereur se présente ; ses ordres ne sont pas écoutés ; il faut qu'il ait recours aux prières : il les conjure de respecter l'asile sacré, et ce n'est enfin qu'à force de larmes qu'il vient à bout de calmer leur colère.

La nuit se passe dans une extrême agitation. Le lendemain, le peuple se rend en foule à l'église. Tous les yeux sont fixés sur Eutrope ; on ne peut se lasser de considérer cet impérieux ministre, honoré la veille de tous les ornements du consulat, applaudi dans le cirque et sur les théâtres, environné de flatteurs empressés, l'idole de la cour et la terreur de l'empire ; maintenant abandonné, pâle, tremblant, attaché à une colonne sans autre lien que la frayeur, caché dans le sein de l'église qu'il a méprisée. Jamais le sanctuaire n'avait paru si redoutable que lorsqu'on y voyait ce lion abattu : spectacle terrible, qui mettait en action les sentences de l'Écriture sur la fragilité des grandeurs humaines. Cette vue n'inspirait que l'effroi : l'éloquence de Chrysostôme tira des larmes. Il prononça un discours dans lequel, après une peinture pathétique de l'état où ce misérable était réduit, il excita dans les cœurs une compassion chrétienne. Tout l'auditoire, aussi pâle et aussi tremblant qu'Eutrope, ressentait son infortune ; et ce peuple nombreux, qui n'avait apporté à l'église que des sentiments de haine et de vengeance, sortit en gémissant et en implorant la miséricorde de Dieu et la clémence de l'empereur <sup>1</sup>.

Eutrope était en sûreté dans son asile ; mais, en étant sorti pendant la nuit pour se sauver ailleurs, il fut arrêté et condamné à un exil perpétuel dans l'île de Chypre. Ce n'était point assez pour Gai-

<sup>1</sup> Chrys. *in Eutrop.*, t. 3, p. 381. Soc., l. 6, c. 5. Soz., l. 8, c. 7. Zos., l. 5, c. 18. Suid., *Eutrop.* Tillem. Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, l. 26.

nas : il sollicita sa mort. On accusa Eutrope d'avoir, dans les jeux célébrés pour la solennité de son consulat, employé les chevaux de Cappadoce, dont l'usage était réservé à la seule personne de l'empereur. On le ramena donc près de Chalcédoine, où il eut la tête tranchée.

Gaïnas, s'étant réuni à Tribigilde, demanda encore d'autres têtes : Aurélien, consul de l'année même, qui était 400 ; Saturnin, consul en 383 ; le comte Jean, confident de l'empereur. Arcadius les sacrifia, ou plutôt ils se livrèrent généreusement eux-mêmes pour le salut de l'empire. Saint Chrysostôme les accompagna au camp de Gaïnas, qu'il adoucit tellement par son éloquence, qu'après leur avoir fait craindre le dernier supplice, il se contenta de les bannir.

Plus hardi que jamais, Gaïnas demanda à l'empereur une église pour lui et pour ceux de sa suite. Car il était arien, ainsi que la plupart des Goths, et la loi de Théodose défendait aux hérétiques de s'assembler dans les villes. Arcadius, qui n'osait plus rien refuser, promit de le satisfaire. Ayant donc fait venir l'évêque, il lui exposa la demande de Gaïnas et combien il était dangereux d'irriter un Barbare si redoutable, et qui peut-être aspirait à la dignité impériale. Prince, répondit Chrysostôme, ne faites pas de ces promesses et ne faites pas donner les choses saintes aux chiens. Je ne puis ôter l'église de Dieu à ceux qui prêchent la divinité du Verbe, pour la livrer à ceux qui le blasphèment. Du reste, ne craignez point ce Barbare. Faites-nous venir l'un et l'autre en votre présence, et écoutez-nous sans rien dire. Je lui fermerai si bien la bouche, qu'il ne fera plus de demande inconvenante. L'empereur y consentit avec joie, et les manda tous deux le lendemain. Chrysostôme se rendit au palais, accompagné des évêques qui se trouvaient à Constantinople. Gaïnas, avec sa hardiesse ordinaire, somma l'empereur de sa parole. Chrysostôme répondit qu'un empereur chrétien ne pouvait rien entreprendre contre les choses divines. L'autre ayant représenté qu'il devait avoir, aussi bien que les autres, un lieu de prières : Toutes les églises vous sont ouvertes, répliqua Chrysostôme, personne ne vous empêche d'y prier. Mais, dit Gaïnas, je suis d'une autre communion ; je demande une église pour mes coreligionnaires, et je puis bien le demander, après les services que j'ai rendus aux Romains. Mais, répondit Chrysostôme, vous avez été récompensé au delà de vos services. Vous êtes général, vous portez l'habit consulaire. Considérez ce que vous étiez autrefois et ce que vous êtes maintenant ; quelle était votre pauvreté, quelles sont vos richesses ; comment vous étiez vêtu avant que de passer le Danube, et comment vous l'êtes aujourd'hui. Voyez combien vos travaux sont peu de chose auprès de la récom-

pense, et ne soyez pas ingrat envers vos bienfaiteurs. Souvenez-vous comment le père de l'empereur vous sauva lorsque vous étiez fugitif de votre patrie. Souvenez-vous des serments que vous avez jurés, de lui être fidèle et à ses enfants, et de maintenir l'empire et ses lois. En disant ces mots, il montra la loi de Théodose, qui défendait les assemblées des hérétiques dans les villes. Puis, se tournant vers l'empereur, il l'exhorta à la soutenir, disant qu'il eût mieux valu quitter l'empire que de livrer la maison de Dieu. Gaïnas n'osa insister davantage, et les ariens n'eurent point d'église dans Constantinople <sup>1</sup>.

Quelque temps après, Gaïnas n'ayant pas réussi à surprendre et à piller la capitale, comme il en avait le dessein, se jeta dans la Thrace et se mit à ravager les villes et les campagnes. Personne n'osait aller ni le combattre ni même traiter avec lui. On eut recours à saint Chrysostôme, le seul homme intrépide qui fût dans Constantinople. Il accepta cette commission, plus dangereuse pour lui que pour tout autre, après la liberté avec laquelle il avait confondu Gaïnas. On vit alors combien la vertu est puissante. Gaïnas, averti que le saint évêque approchait, alla bien loin au-devant de lui, lui prit la main, la mit sur ses yeux et lui présenta ses enfants en les posant à ses genoux. Cette députation n'ayant pas terminé la guerre, Arcadius ne trouva de général capable que le Goth Fravita, qui fut consul l'année suivante 401. Gaïnas, ayant perdu une bataille navale, se retira au delà du Danube, où il fut défait et tué par Uldès, chef des Huns, qui envoya sa tête à Constantinople. Elle y fut reçue le 3 janvier 401. Tel était le triste état de l'empire, qu'attaqué par un Barbare, il ne put être sauvé que par des Barbares <sup>2</sup>.

Ce que saint Chrysostôme était à Constantinople, le modèle des pontifes par son éloquence, sa doctrine, ses vertus et ses travaux, saint Augustin l'était en Afrique. Quand on considère tout ce qu'il a écrit, on ne conçoit pas qu'il ait pu faire autre chose ; quand on considère ses autres occupations, on ne conçoit pas qu'il ait pu tant écrire. Celle qui lui prenait le plus de temps était de connaître les différends temporels des chrétiens et de les juger d'après le règlement de saint Paul, qui défend aux chrétiens de se citer l'un l'autre devant les magistrats infidèles, et leur ordonne de prendre pour juge un homme sage de l'Église. Bien des fois saint Augustin s'y employait jusqu'au temps de son repas, ce qui, les jours de jeûne, allait jusqu'au soir. Il obtint de son peuple qu'on ne l'importunerait pas durant cinq jours de la semaine ; mais cela ne dura pas. Cette occupa-

<sup>1</sup> Soz., l. 8, c. 4. Théodoret, l. 5, c. 30-32. — <sup>2</sup> *Ibid.*, c. 32, 33. Soz., l. 8, c. 4.

tion lui était extrêmement à charge, il aurait bien voulu s'en exempter; mais il ne le pouvait pas : Parce que, dit-il, l'Apôtre nous a condamnés à ces fonctions pénibles, non par sa volonté propre, mais par la volonté de celui qui parlait par lui <sup>1</sup>. Et ailleurs. Nous n'osons pas dire : O homme ! qui m'a constitué juge ou faiseur de partages ? Car l'Apôtre a constitué les ecclésiastiques pour connaître dans ces causes, quand il a défendu aux chrétiens de plaider dans le for séculier <sup>2</sup>. Vers la fin de sa vie, il se déchargea de ces fonctions sur le prêtre Héraclius, désigné pour son successeur. Les empereurs accordaient à ces jugements une force civile.

Saint Augustin prêchait très-fréquemment, souvent jusqu'à deux fois dans un jour. Tout ce qu'il lui restait de temps, il l'employait à méditer ce qu'il devait dire. Mais il lui arrivait quelquefois, dans la chaire même, de se sentir inspiré à parler d'un sujet différent. Ainsi, un jour, étant à table avec ses amis, il leur demanda s'ils avaient remarqué que la fin de son sermon ne répondait pas au commencement. Ils lui avouèrent qu'ils en avaient été surpris. Je crois, dit-il alors, que Dieu, qui dispose de nous et de nos paroles comme il lui plaît, a voulu se servir de mon oubli et de mon égarement pour instruire quelqu'un de l'auditoire et le retirer de son erreur. Sa digression involontaire était une réfutation du manichéisme. Le lendemain, pendant qu'il était assis dans le monastère au milieu de ses amis, un négociant, nommé Firmus, jusque-là manichéen, vint se jeter à ses pieds, fondant en larmes, et le pria d'achever ce qu'il avait commencé; car ce qu'il avait dit contre l'erreur des manichéens, la veille, l'avait rendu catholique. Tous admirèrent les voies secrètes de Dieu pour la sanctification des âmes. Firmus embrassa la vie monastique, et fit de si grands progrès dans la vertu, qu'une église d'outre-mer le demanda et l'obtint malgré lui pour son prêtre <sup>3</sup>.

Saint Augustin prêchait en latin. Comme la ville d'Hippone était un port de mer très-commerçant, cette langue y était vulgaire. Mais les habitants de la campagne parlaient généralement le punique ou le phénicien, dialecte de l'hébreu : ce qui nuisait un peu à la prédication de l'Évangile ; car il n'était pas facile de trouver des ecclésiastiques qui sussent parler la langue du peuple.

Des prédications de saint Augustin qui devaient retentir dans tous les siècles, sont ses écrits. Il en a contre toutes les erreurs et sur tous les tons. Nous l'avons vu, n'étant encore que prêtre, composer des chants populaires pour réfuter l'erreur des donatistes. Devenu évê-

<sup>1</sup> Augustin, *De Op. monach.*, c. 29. — <sup>2</sup> *In psalm.* 118, *sermo* 24. — <sup>3</sup> Possid., c. 15.



que, il fit *le Combat chrétien*, qu'on appellerait aujourd'hui combat spirituel. Dans ce livre, écrit exprès d'un style facile et simple, afin qu'il fût à la portée de tout le monde, il exhorte le chrétien à combattre et à vaincre le démon. Nous remportons sur lui la victoire lorsque nous subjuguons nos convoitises et que nous réduisons le corps en servitude. Le corps sera ainsi subjugué si nous nous soumettons nous-mêmes à Dieu, que sert toute créature, soit volontairement, soit nécessairement. La faiblesse humaine est fortifiée par la foi, et guérie par le Fils de Dieu fait homme. Pour conserver la foi pure, il faut écouter l'Église catholique, répandue par toute la terre, et repousser toutes les erreurs qu'elle condamne. Saint Augustin en énumère les principales sur chaque article du symbole <sup>1</sup>.

Il fit un autre petit écrit, *De la Croyance aux choses qu'on ne voit pas*, pour montrer que, dans la religion chrétienne, ce n'est point par une coupable témérité, mais par une foi louable, que nous croyons des choses que nous ne voyons pas de nos yeux. Notre esprit même, ses pensées, sa détermination à croire ou à ne croire pas, sont des choses invisibles, et cependant non-seulement nous y croyons, mais c'est là pour nous la base des sciences. L'amitié, l'affection, qui lie les hommes entre eux, est, de sa nature, invisible et spirituelle : défendre d'y croire, c'est détruire et la famille et la société publique. Mais, dira-t-on, si l'amitié est de soi invisible, du moins elle se manifeste par quelques signes. Oui ; mais il en est de même de la religion chrétienne. Vous n'avez pas vu le Christ ; mais vous voyez son Église. Vous n'avez pas vu sa naissance d'une vierge ; mais vous voyez ce qui a été promis à Abraham : En ta race seront bénies toutes les nations. Vous n'avez pas vu les miracles du Christ dans la Judée ; mais vous voyez l'accomplissement de ce qui lui avait été prédit : Demande-moi, et je te donnerai les nations pour héritage, et pour ton domaine les confins de la terre. Vous n'avez pas vu la Passion du Christ prédite dans le psaume vingt-un ; mais vous voyez ce que prédit le même psaume : Toutes les extrémités de la terre se ressouviendront et se convertiront à l'Éternel, et toutes les familles des nations adoreront en sa présence. Car l'empire est à l'Éternel, et il sera le dominateur des nations. Le présent que vous voyez vous est un sûr garant du passé et de l'avenir <sup>2</sup>.

Un diacre de Carthage, nommé Déogratias, était occupé à instruire les catéchumènes. Comme on l'en jugeait très-capable, on lui en amenait souvent. C'étaient des personnes de tout âge, de tout sexe, de toute condition. Plus d'une fois il ne savait par où commencer ni

<sup>1</sup> *De Agon. christ.*, t. 6, col. 245. — <sup>2</sup> *De Fide rerum*, etc., t. 6, col. 141.

par où finir. Quelquefois même il s'ennuyait de répéter toujours les mêmes choses, et de sentir que sa parole ne répondait pas bien à sa pensée. Il consulta là-dessus saint Augustin, et le pria de lui donner une méthode à suivre. Le saint lui répondit par un traité : *De la manière de catéchiser les ignorants*. Pour le bien faire, il dit qu'outre la doctrine, il faut la charité et la bonne humeur. Il signale les diverses causes d'ennui et en donne les remèdes. Il conseille de faire en sorte que les auditeurs soient assis, comme dans bien des églises d'outre-mer, afin qu'ils écoutent plus volontiers. Quant à la méthode à suivre, il pense que ce doit être en forme de narration historique ; en sorte qu'on raconte toute l'histoire de la religion depuis la création jusqu'à Jésus-Christ, et qu'on termine chaque instruction par une conclusion morale qui insinue l'amour de Dieu et du prochain, fin de toute la loi. Enfin il ajoute deux modèles de discours qu'on pouvait faire en ces cas <sup>1</sup>.

Vers l'an 397, il écrivit contre la lettre de Manès, que les manichéens appelaient l'*Épître du fondement*, parce qu'elle renfermait la substance de leur doctrine. Le saint docteur fait voir que cette lettre, au lieu d'une connaissance certaine et évidente qu'elle promettait, ne proposait que des incertitudes et des extravagances. Après avoir marqué avec quelle douceur on doit attaquer ceux qui se trouvent engagés dans cette erreur, il détaille les motifs qui le retiennent dans l'Église catholique, en avertissant que ce n'est pas la pénétration de l'intelligence, mais la simplicité de la foi, qui met en sûreté le commun des fidèles.

« Ce qui m'y retient, dit-il, c'est le consentement des peuples et des nations ; c'est l'autorité commencée par les miracles, nourrie par l'espérance, accrue par la charité, affermie par l'ancienneté. Ce qui m'y retient, c'est la succession continue des pontifes, depuis l'apôtre saint Pierre, à qui le Seigneur, après sa résurrection, a recommandé de paître ses brebis, jusqu'à l'évêque qui en occupe actuellement le siège. Ce qui m'y retient, c'est le nom même de catholique, que l'Église seule a toujours conservé, avec beaucoup de raison, parmi un si grand nombre d'hérésies qui se sont soulevées contre elle ; car, encore que les hérétiques affectent de se dire catholiques, toutefois, lorsqu'un étranger demande : Où est l'église des catholiques, aucun d'eux n'a la hardiesse de montrer son temple ou sa maison. C'est par tous ces liens du nom chrétien, si précieux et si chers, qu'un homme fidèle est justement attaché à l'Église catholique, lors même qu'il n'aurait pas une intelligence parfaite de la vérité, soit à

<sup>1</sup> *De catech. rud.*, t. 6, col. 263.

cause qu'il n'est pas capable de l'entendre, ou qu'elle ne se montre pas encore à lui avec une entière clarté. Chez vous, au contraire, il n'y a rien de pareil pour m'inviter ou me retenir ; vous promettez la vérité, mais vous ne faites jamais que la promettre. Voyons, par exemple, ce qu'enseigne Manès, surtout dans ce livre que vous appelez l'*Épître du fondement*, et qui renferme à peu près tout ce que vous croyez. Lorsqu'on m'en eut fait la lecture, dans le temps que j'avais le malheur d'être parmi vous, vous disiez que dès lors j'étais illuminé. Elle commence en ces termes : *Manichée, apôtre de Jésus-Christ par la providence de Dieu le Père. Voici les paroles de salut, émanées de la fontaine vivante, éternelle.* Mais, de grâce, considérez bien ce que je demande. Je ne crois pas qu'il soit apôtre du Christ. Ne vous fâchez pas, et ne commencez point par des injures ; car vous savez que j'ai résolu de ne rien admettre sans preuve, de ce que vous avancez. Je demande donc qui est ce Manichée ? Vous répondez : L'apôtre du Christ. Je ne le crois pas ; vous n'avez plus que dire ni que faire ; vous promettiez la science de la vérité, et vous m'obligez de croire je ne sais quoi ! Vous me lirez peut-être l'Évangile, et vous tâcherez d'en adapter quelque parole à la personne de Manichée. Mais si vous trouviez quelqu'un qui ne crût pas encore à l'Évangile, que lui feriez-vous quand il vous dirait : Je n'y crois pas ? Pour moi, je ne croirais point à l'Évangile si l'autorité de l'Église catholique ne me persuadait. Mais si je m'en rapporte à elle quand elle me dit : Croyez en l'Évangile, pourquoi ne m'en rapporterais-je pas à elle quand elle me dit : N'en croyez pas les manichéens ? » Le saint docteur montre, avec la même force, que le reste de la lettre n'était qu'ineptie et contradiction <sup>1</sup>.

Il réfuta encore le manichéisme dans les trente-trois livres contre Fauste, ce même évêque manichéen qu'il avait connu en sa jeunesse, et dont il avait tiré si peu de satisfaction. Il était Africain, originaire de Milève ; et, ayant été dénoncé au proconsul, avec quelques autres de sa secte, au lieu de la peine de mort qu'il avait encourue selon les lois, il fut seulement relégué dans une île, à la prière des chrétiens, et rappelé peu de temps après. Il composa, contre la foi catholique, un livre d'objections sur les Écritures, principalement l'Ancien Testament. A la prière des fidèles, saint Augustin le réfuta pied à pied, mettant d'abord le texte de Fauste, et ensuite ses réponses <sup>2</sup>.

Les écrits du saint docteur se répandaient dans toute l'Église. Simplicien, évêque de Milan et successeur de saint Ambroise, les lisait avec un plaisir particulier. Comme il avait contribué à la conversion

<sup>1</sup> T. 8, col. 151. — <sup>2</sup> *Ibid.*, col. 183.

d'Augustin, il lui était uni de l'amitié la plus tendre. Il lui écrivit, vers l'an 397, pour lui témoigner sa joie des dons que Dieu lui avait communiqués ; mais, en même temps, il lui proposa quelques difficultés, avec prière de lui en donner l'éclaircissement et de faire pour cela un petit livre. Saint Augustin en fit deux. Dans le second, il éclaircit quelques textes des livres *Des Rois*. Dans le premier, sur un texte de saint Paul, il aborde les questions les plus hautes et les plus difficiles : la nature de la loi ancienne, de la concupiscence, de la grâce, de la prédestination. Un examen plus approfondi de ces paroles de l'Apôtre : *Qu'avez-vous que vous n'avez reçu ?* lui fit changer le sentiment où il était auparavant, que la foi venait de l'homme, et qu'après avoir ouï prêcher la vérité, c'était lui seul qui se déterminait à croire ou à ne croire pas ; car, profitant à mesure qu'il écrivait et qu'il étudiait, il reconnut, par la lumière que Dieu lui donna, que le premier commencement de la foi n'est pas moins un don de la grâce que toute la suite des bonnes œuvres <sup>1</sup>.

Il écrivait dans ce même temps ses *Confessions* en treize livres. Comme sa vie et ses écrits lui attireraient l'admiration universelle, il voulut se faire connaître ce qu'il était, afin qu'on ne le prît pas pour un autre. C'est pourquoi, en les envoyant plus tard au comte Darius, qui les lui avait demandées, il lui parle en ces termes : « Regardez-moi dans ce livre et apprenez-y ce que je suis, si vous voulez ne pas me louer au delà de ce que je mérite. C'est à moi-même et à ce que je dis de moi dans cet ouvrage qu'il faut vous en rapporter, et non point à ce qu'en disent les autres. Considérez bien le portrait que vous y verrez de moi, ce que j'étais de moi-même et par moi-même. Que si vous trouvez présentement en moi quelque chose qui vous plaise, louez-en avec moi celui que j'ai prétendu qu'on louât de ce qu'il a fait en moi ; car c'est à sa gloire que j'ai parlé de moi, et non pas à la mienne. C'est lui qui nous a faits ce que nous sommes, et non pas nous, qui n'avions fait que nous perdre et nous défigurer. Lors donc que vous m'aurez connu dans cet ouvrage, tel que je suis, priez pour moi, afin qu'il plaise à Dieu d'achever ce qu'il a commencé en moi et qu'il ne permette pas que je le défasse <sup>2</sup>. » Si les autres ouvrages de saint Augustin furent bien reçus, ses *Confessions* le furent encore mieux que tous les autres.

Il écrivait à la même époque, contre les ariens, ses quinze livres *De la Trinité*, qu'il n'acheva que plus tard. Et tous ces ouvrages peuvent se compter pour rien, si on les compare à ce qu'il a fait, soit pour combattre les donatistes, soit pour les ramener à l'unité et à la

<sup>1</sup> T. 6, p. 81. — <sup>2</sup> Epist. 231.

communion de l'Église. Voyages, lettres, conférences, écrits, il ne négligeait rien, tâchant surtout de vaincre leur cruauté et leur fureur par un esprit de charité, de douceur et de patience.

Les donatistes se ruinaient eux-mêmes par leurs irremédiables divisions. Celui d'entre eux qui y contribua le plus fut un nommé Ticonius. C'était un homme d'esprit, savant et éloquent, qui avait fort étudié l'Écriture sainte et composé divers ouvrages, entre autres une explication de l'Apocalypse et des règles pour l'intelligence de l'Écriture, que nous avons encore et que saint Augustin recommande, pourvu qu'elles soient appliquées avec jugement. Ce Ticonius, en étudiant les livres saints, reconnut que l'Église devait être répandue par tout le monde, et qu'aucun péché ne pouvait empêcher l'effet des promesses divines. Il commença à défendre fortement cette vérité, sans toutefois cesser d'être donatiste ni voir la conséquence de son principe : que ceux des chrétiens d'Afrique qui étaient en communion avec tout le reste du monde appartenaient à la véritable Église. Parménien, évêque donatiste de Carthage, et tous ceux de la secte, voyaient bien la conséquence, et, pour ne pas l'admettre, ils aimèrent mieux nier le principe, soutenant que l'Église était corrompue par la communion des méchants. Parménien écrivit donc une lettre à Ticonius, comme pour le désabuser. Quant au principe même, il n'y opposait que des paroles en l'air ; mais pour la conséquence, il en étranguait, pour ainsi dire, son adversaire, en lui montrant que, si l'Église devait être répandue par toute la terre, et que personne n'y fût souillé par le péché des autres, comme Ticonius le prétendait, il avait grand tort de demeurer dans le parti de Donat et de rejeter la communion des catholiques à cause des traditeurs. Ticonius persista dans son inconséquence et fut ensuite condamné par les donatistes dans un de leurs conciles.

Les divisions des donatistes étaient en si grand nombre, surtout dans la Mauritanie et la Numidie, qu'eux-mêmes ne pouvaient dire combien il y en avait, et saint Augustin dit qu'il ne peut pas seulement nommer toutes celles qui étaient dans la Numidie où il vivait. Chaque parti s'estimait d'autant plus pur et plus juste, qu'il se trouvait composé d'un plus petit nombre de sectateurs. Si petits qu'ils fussent, ils prétendaient que chacun avait seul le droit de baptiser, à l'exclusion et des catholiques et du corps même des donatistes. Une division plus considérable éclata vers l'an 392, à Carthage même. Parménien, étant mort, eut pour successeur Primien, qui excommunia Maximien, un de ses diaques. Celui-ci, soutenu par une femme riche, fit un parti contre l'évêque, qui bientôt se vit condamné par deux conciles, et Maximien ordonné à sa place. Mais Primien, à son

tour, dans un concile de trois cent dix évêques assemblés à Bagaï, se fit déclarer lui-même innocent et condamner ses adversaires. De là une guerre violente entre les primianistes et les maximianistes. Les premiers invoquaient contre les seconds les lois des empereurs et la puissance des magistrats; dans cette vue, ils prenaient dans leur requête le nom de catholiques. Toutefois, lorsque des maximianistes revenaient au parti de Primien, celui-ci les recevait dans leur rang et honneur sans leur imposer aucune pénitence. Enfin, durant la guerre du comte Gildon, un évêque primianiste, appelé Donat et surnommé le Gildonien, à cause qu'il était le favori du rebelle, s'était rendu odieux à tout le monde par ses cruautés et ses violences, n'épargnant pas même ceux de son parti. Et cependant les donatistes continuaient à recevoir la communion de sa main, sans oser même lui adresser une parole de reproche pour des crimes notoires et qu'ils blâmaient eux-mêmes <sup>1</sup>.

Saint Augustin profita merveilleusement de tous ces faits, dans les ouvrages qu'il composa contre les donatistes, vers l'an 400, savoir : trois livres contre la lettre de Parménien à Ticonius; sept livres du baptême; trois livres contre les lettres de Pétilien, évêque donatiste de Cirthe ou Constantine. Il leur fait voir que, par leur conduite, ils se condamnaient eux-mêmes et justifiaient l'Église catholique. Enfin, dans une lettre pastorale aux fidèles de son diocèse, sur l'unité de l'Église ou plutôt son universalité, il expose la question générale, sans s'embarrasser dans le détail des faits. « La question, dit-il, est de savoir où est l'Église : chez nous, ou bien chez les donatistes. Cette Église est une, et nos ancêtres l'ont nommée catholique, afin de faire voir par son nom même qu'elle est répandue par toute la terre. Cette Église catholique est le corps de Jésus-Christ, ainsi que le dit l'Apôtre. Celui qui n'est point membre de ce corps, ne peut donc avoir part au salut mérité par le chef, qui est le Christ. Pour savoir où est cette Église, il ne faut pas s'embarrasser de s'assurer si les crimes que les évêques d'Afrique, catholiques et donatistes, s'objectent mutuellement, sont véritables, parce qu'ils n'intéressent point les autres églises du monde. Et de fait, les donatistes ne peuvent disconvenir qu'il n'y ait des crimes parmi eux qui ne nuisent pas au reste, parce qu'ils sont occultes. Pourquoi donc alors condamner l'univers entier, qui ignore en général s'il y a des donatistes; qui ignore ce qu'il en est des crimes que les Africains se reprochent les uns aux autres? Le principal est de chercher dans les livres canoniques de quoi montrer où est cette Église. En effet, si l'on pouvait prouver, par les divines Écri-

<sup>1</sup> Tillem., art. *Donat*.

tures, que l'Église est dans l'Afrique seule, ou dans quelques montagnards qui résident à Rome, ou dans la maison de Lucile, cette femme qui a donné comme naissance au schisme des donatistes, il faudrait reconnaître qu'eux seuls ont l'Église. Si, au contraire, on montre par l'Écriture qu'elle est placée chez les Maures de la province césarienne, il faudra passer chez les rogatistes. Si on la met dans la Byzacène, nous serons obligés de dire que les maximianistes sont en possession de l'Église. Si on la place dans les seules provinces de l'Orient, il faudra la chercher parmi les ariens, les eunomiens, les macédoniens et autres hérétiques de ces cantons. Mais s'il est bien prouvé, par des témoignages certains des Écritures canoniques, que l'Église est répandue dans toutes les nations, on ne pourra se dispenser de convenir que celle-là est la seule Église qui s'y trouve effectivement répandue <sup>1</sup>. »

Quant au détail des faits, saint Augustin les discuta et les éclaircit bien des fois, non-seulement dans des traités considérables, mais dans des lettres et des conférences. Ainsi, un jour se trouvant à Tuburse avec Glorius et quelques autres donatistes, il eut avec eux une conférence sur la réunion, et leur en adressa le résultat dans une lettre. Passant une autre fois dans la même ville, il alla trouver l'évêque donatiste Fortunius, qui était un vieillard doux et traitable, et qui estimait beaucoup Augustin, dont il avait appris la vie sainte. Il y alla en assez grande compagnie; et le bruit s'étant répandu qu'il y était, il s'y amassa une grande multitude, par simple curiosité, pour la plupart, comme à un spectacle. Aussi faisaient-ils tant de bruit, que la conférence fut peu réglée. Augustin demanda plusieurs fois qu'elle fût rédigée par des écrivains en notes; et à peine put-il obtenir que ceux qui étaient avec lui commençassent à le faire. Encore furent-ils obligés de quitter à cause du tumulte. Saint Augustin en écrivit, depuis, la substance à Glorius et aux autres, les priant de communiquer sa lettre à Fortunius, et de lui rappeler ce dont ils étaient convenus ensemble, de se réunir de nouveau dans un lieu plus tranquille, avec dix évêques de chaque côté. Dans cette première conférence, Fortunius produisit un livre où il prétendit montrer que le concile de Sardique avait écrit à des évêques africains de la communion de Donat. Saint Alypius dit à l'oreille de saint Augustin : Nous avons entendu dire que les ariens ont voulu s'attirer les donatistes en Afrique. Saint Augustin prit le livre; et, considérant les décrets de ce concile, il trouva que saint Athanase y était condamné, ainsi que le pape saint Jules : ce qui lui fit connaître que c'était un

<sup>1</sup> Augustin, t. 9, col. 337.

concile d'ariens <sup>1</sup>. C'était sans doute celui de Philippopolis, qui prenait le nom de celui de Sardique. Nous verrons que les Africains étaient peu instruits de ce qui regarde le fameux concile de Sardique, complément de celui de Nicée, quoique Gratus, évêque de Carthage, y eût assisté.

Dans le même temps, c'est-à-dire vers la fin du quatrième siècle, il se tint plusieurs conciles en Afrique, l'un à Hippone, d'autres à Carthage. Leurs règlements se trouvent réunis sous le nom de code des canons de l'église africaine. Il y en a pour le moins dix touchant les donatistes : qu'il faut user de beaucoup de douceur à leur égard, leur proposer des conférences, les recevoir avec charité quand ils reviennent. Quant à la pénitence, il y a une chose très-remarquable, c'est qu'il n'est question ni de temps ni de manière : le tout est laissé au jugement de l'évêque ou du prêtre qui le remplace <sup>2</sup>. Défense aux évêques de s'approprier le clerc d'un autre diocèse. On en excepte l'évêque de Carthage, qui, pour le bien des églises, peut prendre et ordonner évêque le prêtre de tel diocèse qu'il jugera à propos. Il est encore autorisé à souscrire pour ses collègues <sup>3</sup>. Les évêques, les prêtres, les diacres et les sous-diacres sont obligés, suivant les anciennes règles, de garder la continence et de s'abstenir de leurs femmes, sous peine de déposition <sup>4</sup>. Il faut célébrer le saint sacrifice à jeun. On proscriit deux abus assez étranges : défense de donner le baptême et l'eucharistie aux morts ; défense aux prêtres d'ériger d'eux-mêmes leurs paroisses en évêchés <sup>5</sup>.

Le plus remarquable de ces conciles est le quatrième de Carthage, tenu le 8 novembre 398, où assistèrent deux cent quatorze évêques, sous la présidence d'Aurélius. On y fit cent quatre canons, la plupart touchant les ordinations cléricales et les devoirs des évêques et des clercs. Ce qu'il dit de l'ordination de l'évêque, du prêtre, du diacre, du sous-diacre, de l'acolyte, de l'exorciste, du lecteur et du portier, est presque en tout conforme au pontifical romain.

Voici comme il règle la conduite des évêques et des clercs. L'évêque doit avoir son petit logis près de l'église ; ses meubles doivent être de vil prix, sa table pauvre ; il doit soutenir sa dignité par sa foi et sa bonne vie. Il ne lira point les livres des païens, et lira ceux des hérétiques, seulement par nécessité. Il ne se chargera ni d'exécution de testaments ni du soin de ses affaires domestiques, et ne plaidera point pour des intérêts temporels. Il ne prendra point par lui-même le soin des veuves, des orphelins et des étrangers ; il s'en déchargera

<sup>1</sup> *Epist.* 43 et 44. — <sup>2</sup> *Can.* 43. Labbe, t. 2. Mansi, t. 3. — <sup>3</sup> *Can.* 55, 85, 93. — <sup>4</sup> *Ibid.*, 25. — <sup>5</sup> *Ibid.*, 41, 48, 53.



sur l'archiprêtre ou l'archidiaque, et s'occupera entièrement de la lecture, de la prière et de la prédication. Il n'ordonnera point de clercs sans le conseil de son clergé et l'assentiment et le témoignage du peuple. Il ne jugera qu'en présence de son clergé, sous peine de nullité. Il exhortera ceux qui sont en différend à s'accommoder plutôt qu'à se faire juger. On examinera, dans les jugements, les mœurs et la foi de l'accusateur et de l'accusé. L'évêque usera du bien de l'église comme dépositaire et non comme propriétaire ; et l'aliénation qu'il en aura faite sans le consentement et la souscription des clercs sera nulle. L'évêque aura un siège plus élevé dans l'église ; mais, dans la maison, il reconnaîtra les prêtres pour ses collègues et ne souffrira point qu'ils soient debout, lui étant assis, en quelque lieu que ce soit. Les évêques et les prêtres qui viennent dans une autre église garderont leur rang et seront invités à prêcher et à consacrer l'oblation. Celui qui sortira quand l'évêque prêche sera excommunié. L'évêque ne doit empêcher personne, soit païen, soit hérétique, soit juif, d'entrer dans l'église pour entendre la parole de Dieu, jusqu'à la messe des catéchumènes, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'on les renvoie. L'évêque ne se dispensera point d'aller au concile sans cause grave, et, en ce cas, il enverra un député. Le concile réconciliera les évêques divisés ; il jugera l'accusation intentée par l'évêque contre un clerc ou contre un laïque. Si les juges prononcent en l'absence de la partie, la sentence sera nulle et ils en rendront compte au concile. La condamnation injuste prononcée par un évêque sera revue dans un concile. Les translations sont défendues, si ce n'est pour l'utilité de l'Église, par l'autorité du concile pour les évêques, et par l'autorité de l'évêque pour les prêtres et les autres clercs.

Les prêtres qui gouvernent les paroisses demanderont le chrême, avant Pâques, à leurs propres évêques, en personne ou par leur sacristain. Le diacre est le ministre du prêtre comme de l'évêque ; il ne s'assiéra que par l'ordre du prêtre ; il ne parlera point, dans l'assemblée des prêtres, s'il n'est interrogé ; en présence du prêtre, il ne distribuera point au peuple l'eucharistie du corps de Jésus-Christ, si ce n'est par son ordre, en cas de nécessité ; il portera l'aube pendant l'oblation ou la lecture. Les clercs ne doivent nourrir ni leurs cheveux ni leur barbe ; ils doivent faire paraître leur profession dans leur extérieur, et ne chercher l'ornement ni dans leurs habits ni dans leurs chaussures ; ils ne doivent point se promener dans les rues et les places, ni se trouver aux foires, si ce n'est pour acheter, sous peine de déposition. Tous les clercs qui ont la force de travailler doivent apprendre des métiers et gagner leur vie, c'est-à-dire de quoi se nourrir et se vêtir, soit par un métier, soit par l'agriculture, quel-

que instruits qu'ils soient dans la parole de Dieu, sans préjudice de leurs fonctions. On condamne les clercs envieux, délateurs, flatteurs, médisants, querelleurs, jureurs, bouffons ou trop libres en leurs paroles, ceux qui chantent à table ou qui rompent le jeûne sans nécessité. L'évêque doit réconcilier les clercs divisés, ou les dénoncer au concile. On ne doit jamais ordonner clercs des séditeux, des vindicatifs, des usuriers ni des pénitents, quelque bons qu'ils soient. On avancera dans les ordres les clercs qui s'appliquent à leurs devoirs au milieu des tentations, et on déposera ceux qu'elles rendent négligents.

Celui qui communique ou prie avec un excommunié sera excommunié lui-même. Le prêtre donnera la pénitence à ceux qui la demandent; ceux qui sont plus négligents y seront reçus plus tard. Si un malade demande la pénitence, et qu'avant que le prêtre soit venu, il perde la parole ou la raison, il recevra la pénitence sur le témoignage de ceux qui l'ont entendu. Si on le croit près de mourir, qu'on le réconcilie par l'imposition des mains, et qu'on fasse couler dans sa bouche l'eucharistie. S'il survit, il sera soumis aux lois de la pénitence, tant que le prêtre jugera à propos. Ceux qui, ayant observé exactement les règles de la pénitence, meurent en voyage ou autrement, sans secours, ne laisseront pas de recevoir la sépulture ecclésiastique et de participer aux prières et aux oblations. Ceux qui doivent être baptisés donneront leur nom, et seront longtemps éprouvés par l'abstinence du vin et de la chair, et par la fréquente imposition des mains. Les néophytes s'abstiendront quelque temps des festins, des spectacles et de leurs femmes. Celui qui, en un jour solennel, va aux spectacles au lieu d'aller à l'office de l'église, sera excommunié; de même, celui qui s'adonne aux augures, aux enchantements ou aux superstitions judaïques. Ceux qui refusent aux églises les oblations des défunts, ou les rendent avec peine, seront excommuniés comme meurtriers des pauvres. On ne recevra point les oblations de ceux qui sont en querelle, ni de ceux qui oppriment les pauvres. Enfin, le concile excommunie le catholique qui en appelle à un juge d'une autre religion <sup>1</sup>.

Deux ans après, le premier concile de Tolède fit des canons semblables, touchant la vie des clercs et de leurs familles, des religieuses et des veuves. Il ne veut pas qu'on reçoive les pénitents dans le clergé, si ce n'est que la nécessité ou l'usage le demande, et seulement comme portiers ou lecteurs; il entend par là ceux qui, après leur baptême, ont reçu la pénitence publique par le cilice, pour l'ho-

<sup>1</sup> Labbe, t. 2.

micide ou d'autres crimes et péchés énormes. Si un homme puissant dépouille un clerc, un pauvre quelconque ou un religieux, l'évêque lui en fera des remontrances ; s'il les méprise, il en écrira à tous les évêques de la province, même à tous ceux qu'il pourra, afin qu'il soit excommunié jusqu'à ce qu'il obéisse et qu'il rende le bien d'autrui. Selon les lois romaines, toute femme ne pouvait être épouse légitime de tout homme : il fallait que l'un et l'autre fussent citoyens romains, et qu'il y eût proportion entre les conditions. Un sénateur ne pouvait épouser une affranchie ; un homme libre ne pouvait épouser une esclave, et les conjonctions des esclaves entre eux n'étaient point nommées mariages. Or, la femme qui ne pouvait être tenue à titre d'épouse, pouvait être concubine ou femme de second rang, et les lois le souffraient, pourvu qu'un homme n'en eût qu'une et ne fût point marié. Les enfants qui en venaient n'étaient ni légitimes ni bâtards, mais enfants naturels, reconnus par les pères et capables de donations. L'Église n'entrait point dans ces distinctions politiques, et, se tenant au droit naturel, approuvait toute conjonction d'un homme et d'une femme, pourvu qu'elle fût unique et perpétuelle. En conséquence, le concile de Tolède porte, dans son dix-septième canon : Si quelqu'un, avec une épouse fidèle, a une concubine, il est excommunié ; mais si la concubine lui tient lieu d'épouse, en sorte qu'il se contente de la compagnie d'une seule femme, à titre d'épouse ou de concubine, à son choix, il ne sera point rejeté de la communion. C'est ainsi que l'Église rétablissait l'égalité naturelle et préparait l'abolition de l'esclavage<sup>1</sup>.

Dans les canons de l'église d'Afrique, il y a surtout un point à remarquer : c'est l'autorité du siège de Pierre. Le troisième concile de Carthage dit dans son vingt-huitième canon, quarante-septième du recueil : Nous avons cru devoir consulter nos frères et collègues, Sirice et Simplicien, touchant les enfants baptisés chez les donatistes, afin que l'erreur de leurs parents ne les empêche point, quand ils reviennent à l'Église, d'être promus au ministère des autels. Le Pape, ainsi que l'évêque de Milan, ne furent point de cet avis. C'est pourquoi les Africains, assemblés de nouveau à Carthage, le 18 juin 401, résolurent d'envoyer un d'entre eux pour exposer les besoins extrêmes de l'église d'Afrique, et à leur saint et vénérable frère Anastase, évêque du siège apostolique, ainsi qu'à leur saint frère Vénérius, évêque de Milan, et pour les prier qu'il leur fût permis d'ordonner les enfants qui avaient été baptisés chez les hérétiques ; et cela, disent-ils, parce que ces deux sièges l'avaient défendu<sup>2</sup>. Le Pape ayant

<sup>1</sup> Labbe, t. 2, col. — <sup>2</sup> *Ibid.*, t. 2, col. 1084.

donné une réponse favorable, ils en rendirent grâces à Dieu, et puis demandèrent une seconde dispense. « Nous avons résolu d'écrire à nos frères et coévêques, et surtout au siège apostolique, où préside notre vénérable frère et collègue Anastase, afin qu'il connaisse l'extrême nécessité de l'Afrique, et qu'il permette de recevoir dans leur rang et honneur les clercs donatistes, dont le retour favoriserait extraordinairement l'unité <sup>1</sup>. » C'est que le concile de Capoue avait ordonné, en général, de les recevoir seulement à la communion laïque, et les évêques africains demandaient une exception pour ceux, par exemple, qui ramèneraient avec eux une partie de leur peuple. Le pape Miltiade avait déjà accordé cette indulgence. Enfin, dans le canon cent six de la collection, il est dit que tous ceux d'Afrique qui voudront aller à la cour impériale, doivent en exposer les motifs à l'évêque de Rome, et en obtenir des lettres formées, sous peine d'excommunication <sup>2</sup>.

L'on voit des choses semblables au concile de Tolède. Plusieurs évêques priscillianistes y abjurèrent leurs erreurs et furent reçus à des conditions dignes d'être remarquées. Ainsi, on permet à Paterne de Brague de demeurer dans son église, et on promet de le recevoir à la communion, après le rescrit du siège apostolique. On promet aussi de recevoir les autres évêques de Galice, s'ils souscrivent à la formule envoyée par le concile, en attendant, disent les Pères, ce que le Pape qui est à présent, ce que saint Simplicien, évêque de Milan, et les autres évêques en écriront <sup>3</sup>. C'est la première fois qu'on trouve l'évêque de Rome, nommé simplement le Pape, comme par excellence. Si ces conciles parlent aussi de l'évêque de Milan, c'est qu'il était le représentant et comme le nonce du saint-siège, près de la cour impériale : comme nous le voyons par l'exemple de saint Ambroise, que le pape saint Damase chargeait de poursuivre les affaires de l'Église romaine.

Vers l'an 397, il se tint un concile à Turin, à la prière des évêques des Gaules, dont il nous reste une épître synodale contenant huit articles. Le premier regarde Proculus, évêque de Marseille, qui prétendait devoir présider comme métropolitain aux évêques de la seconde Narbonnaise, et y ordonner les évêques, disant que leurs églises avaient été de son diocèse, ou qu'il les avait ordonnés. Les évêques du pays soutenaient, au contraire, qu'un évêque d'une autre province ne devait point les présider ; et Marseille était en effet de la province de Vienne. Le concile jugea, pour le bien de la paix,

<sup>1</sup> Labbe, t. 2, col. 1092. Can. 68. Constant. — <sup>2</sup> Labbe, col. 1120. — <sup>3</sup> *Ibid.*, col. 1231. *Concil. hisp.*, t. 3.

que Proculus devait avoir la primauté qu'il prétendait, non comme un droit de son siège, mais comme un privilège personnel accordé à son âge et à son mérite. Qu'ainsi, sa vie durant, il présiderait les évêques, dont il constaterait que les églises auraient été de son diocèse, ou qu'eux-mêmes auraient été tirés d'entre ses disciples ; en sorte qu'eux l'honoreraient comme leur père, et que lui les traiterait comme ses enfants. Proculus est loué par saint Jérôme pour sa vertu et sa doctrine ; mais on voit par ce concile qu'il était un peu trop jaloux de son autorité.

Les évêques d'Arles et de Vienne disputaient ensemble de la primauté métropolitaine. Vienne était l'ancienne métropole ; mais Arles, depuis le règne de Constantin, qui lui avait donné son nom avec de grands privilèges, était regardée comme la seconde ville des Gaules, dont Trèves était la première. Le concile de Turin ordonna que celui des deux évêques qui prouverait que sa ville était métropole, aurait le pouvoir de faire les ordinations, leur laissant toutefois, pour le bien de la paix, la liberté de s'attribuer, chacun dans sa province, les évêques des villes les plus voisines, et de visiter leurs églises comme métropolitains <sup>1</sup>.

Félix, évêque de Trèves, ayant été ordonné par les ithaciens, était demeuré attaché à leur communion, que les plus saints évêques rejetaient. Ceux des Gaules, qui communiquaient avec Félix, envoyèrent des députés au concile de Turin. Mais le concile déclara qu'il ne recevrait que ceux qui se sépareraient de la communion de Félix, suivant les lettres de saint Ambroise et du pape saint Sirice, qui furent lues en présence des députés, et que nous n'avons plus.

Les évêques des Gaules consultèrent encore le même Pape, pour apprendre, de l'autorité du siège apostolique, quelles étaient les vraies règles, touchant la continence des clercs, les ordinations, les vierges. Saint Sirice leur répondit par une décrétale qu'on a retrouvée assez tard, et qu'on lui a restituée plus tard encore. Il y rappelle en général les mêmes règles que dans sa décrétale à Himérius de Tarragone. Les évêques, les prêtres et les diacres sont tenus à la continence. L'Église romaine ne recevait dans le clergé que celui qui, ayant été baptisé jeune, avait conservé la pureté de son corps, ou qui, ayant reçu le baptême à un certain âge, était demeuré chaste et n'avait eu qu'une femme. Il ne faut point élever à l'épiscopat des laïques, ni admettre au ministère des autels ceux qui ont rempli les charges du siècle, où le péché est comme inévitable. Un évêque ne

<sup>1</sup> Labbe.

doit pas recevoir un clerc excommunié par son collègue : surtout il ne doit point se permettre de faire des ordinations dans le diocèse d'autrui ; quiconque s'en rendra coupable à l'avenir, courra risque d'être déposé. Les vierges qui ont pris le voile ou qui se disposaient à le prendre, et qui se sont laissé séduire, feront pénitence pendant plusieurs années. Il n'est pas permis, sous la loi nouvelle, d'épouser sa tante ni la sœur de sa femme. Le langage du pape saint Sirice respire la modestie et l'humilité la plus sincère, quoiqu'il maintienne les anciennes règles avec fermeté. Il mourut le 26 novembre 398, après avoir gouverné l'Église près de quatorze ans <sup>1</sup>. On élut aussitôt Anastase, qui ne tint le saint-siège que trois ans et quelques jours.

Une année ou deux après le pape saint Sirice, mourut saint Martin de Tours, le dimanche onze novembre, jour auquel l'Église honore encore sa mémoire. Il était parvenu à une extrême vieillesse et avait plus de quatre-vingts ans ; il savait depuis longtemps que sa mort était proche, et en avait averti ses disciples. Ayant appris qu'il existait de la division entre les clercs de l'église de Cande, à l'extrémité de son diocèse, il y alla pour y établir la paix, suivi, à son ordinaire, d'un grand nombre de ses disciples. Saint Martin ayant demeuré quelque temps en ce lieu-là, et fait ce qu'il désirait, il songeait à retourner à son monastère, quand tout à coup les forces lui manquèrent. Il appela ses disciples et leur déclara que sa fin était venue. Aussitôt, fondant en larmes, ils s'écrièrent tout d'une voix : Mon père, pourquoi nous abandonnez-vous ? Les loups ravissants se jetteront sur votre troupeau. Nous connaissons le désir que vous avez d'être avec Jésus-Christ ; mais votre récompense est assurée : pour être différée, elle sera toujours la même. Soyez touché de nos besoins, et considérez les périls au milieu desquels vous nous abandonnez ! Touché de leurs larmes, il pleura lui-même et dit : Seigneur, si je suis encore nécessaire à votre peuple, je ne refuse pas le travail : que votre volonté soit faite !

Malgré la fièvre qui le brûlait, il resta couché sur un cilice couvert de cendres, priant toute la nuit. Ses disciples offrirent de mettre sous lui un peu de paille, mais il le refusa. Mes enfants, disait-il, il sied mal à un chrétien de mourir autrement que sur la cendre. Malheur à moi, si je vous donnais un autre exemple ! Il avait toujours les yeux et les mains levés vers le ciel, et sa prière était continuelle. Comme les prêtres qui l'entouraient le priaient de se tourner de côté pour se soulager, il dit : Mes frères, laissez-moi regarder le ciel plutôt que la terre, afin que mon âme prenne sa route pour aller à Dieu. Puis,

<sup>1</sup> Coustant, col. 683-711.

voyant le démon près de lui, il s'écria : Que fais-tu là, bête cruelle ? Tu ne trouveras rien en moi qui t'appartienne ; j'irai dans le sein d'Abraham. En disant ces mots, il expira, et les assistants admirèrent l'éclat de son visage, qui leur parut comme déjà glorieux. Les habitants de Poitiers prétendaient enlever ses reliques, à cause du séjour qu'il avait fait chez eux dans son monastère de Ligugé ; mais le peuple de Tours l'emporta. Il y eut une multitude incroyable de peuple à ses funérailles. Comme on le rapportait à Tours, toute la ville vint au-devant de lui, tout le peuple de la campagne y accourut et plusieurs des villes voisines ; il s'y assembla environ deux mille moines et une grande troupe de vierges. Tous fondaient en larmes, quoique personne ne doutât de sa gloire. On le porta, en chantant des hymnes, jusqu'au lieu de son sépulcre, où fut bâtie depuis une grande église et l'illustre monastère de Saint-Martin-de-Tours. Il gouverna cette église pendant vingt-six ans, et eut pour successeur saint Brice, un de ses disciples. Un autre, saint Sulpice-Sévère, écrivit sa vie<sup>1</sup>.

Cependant les empereurs Honorius et Arcade faisaient des lois. Jamais prince n'en avait publié autant. Ils renouvelèrent presque toutes les anciennes ; ils en établirent une infinité de nouvelles ; dans le grand nombre les mêmes sont souvent répétées, quelquefois elles se détruisent mutuellement : on voit ces empereurs avouer eux-mêmes leur faiblesse, en défendant de leur demander des grâces et des privilèges contraires à leurs ordonnances, et d'avoir égard à leurs propres rescrits, lorsqu'ils dérogent au droit établi. L'empire était comme un édifice ébranlé qu'on ne peut soutenir que par de nombreux appuis, qui, eux-mêmes, ont besoin d'être soutenus par d'autres.

Dans ce grand nombre de lois, il y en a plusieurs qui furent utiles à la religion. Par exemple, les païens faisaient courir une prédiction suivant laquelle saint Pierre avait, par magie, accredité la religion du Christ ; mais l'enchantement allait tomber, le terme du christianisme était fixé à la fin du quatrième siècle. On y était arrivé, et les païens attendaient ce prodige, lorsqu'à leur grande confusion, les deux empereurs publièrent des lois qui ruinèrent l'idolâtrie plus que jamais.

De toutes les provinces de l'Occident, l'Afrique était la plus attachée au paganisme. Honorius y avait défendu les sacrifices ; il avait ordonné aux magistrats de faire briser les statues qui étaient l'objet d'une vénération sacrilège. Cependant, par une sorte de ménagement,

<sup>1</sup> Sulp., *Epist.* 3. Greg. Turon., l. 1, c. ult.

il permit les festins et les divertissements que la coutume avait établis à l'occasion des fêtes païennes, pourvu qu'ils ne fussent marqués d'aucun caractère d'idolâtrie. Il laissa même subsister les temples, mais sans autels, sans sacrifices, sans statues. Deux comtes furent envoyés en Afrique pour exécuter les ordres de l'empereur. Ils tirèrent de plusieurs cavernes de Mauritanie des images monstrueuses de divinités, qu'on y avait cachées, et les réduisirent en poudre. Ils détruisirent à Carthage une idole célèbre. Elle y était révérée sous le nom de Céleste. Son temple était spacieux, pavé de mosaïque, orné de colonnes des plus beaux marbres. A l'entour s'élevaient des chapelles consacrées à tous les dieux de l'Afrique. Cette enceinte avait deux mille pas de circuit. L'idole était assise sur un lion, une espèce de tambour à la main, la tête couronnée de tours : ces attributs convenaient à Cybèle ; mais l'idole rassemblait encore ceux de plusieurs autres divinités. On y reconnaissait l'Astarté des Sidoniens, la Vénus Uranie des Grecs, celle que l'Écriture sainte nomme la reine du ciel et que les Juifs avaient souvent adorée. Ce culte, apporté en Afrique par Didon, s'était répandu par toute la terre ; on envoyait de toutes parts des offrandes à Carthage, et Céleste était une des divinités qu'on pouvait, selon les lois romaines, instituer héritière. Le temple était fermé depuis la loi de Théodose en 391, le terrain s'était couvert de ronces et d'épines, où les païens disaient qu'étaient cachés une infinité de serpents et d'aspics, qui gardaient ce lieu et en défendaient l'accès contre les chrétiens sacrilèges. Cette menace n'effraya personne. On nettoya la place, on abattit la statue, et Aurélius, évêque de Carthage, fit du temple une église qu'il dédia au Christ. Il y célébra, avec un concours extraordinaire, la solennité de Pâques. Un grand nombre de païens se convertirent.

Cependant la superstition ne tomba point avec la statue ; sur la foi d'une prétendue prophétie, les païens débitaient que la déesse triompherait un jour de ses destructeurs. On recommença même à lui offrir des victimes ; et, ce qui passe toute imagination, il y eut beaucoup de chrétiens, surtout parmi les plus nobles, qui mêlèrent ce culte impie avec le culte du vrai Dieu. Enfin, vingt ans après, lorsque les païens se promettaient de voir l'idole rentrer dans le temple, il fut détruit et changé en cimetière. Cette destruction d'idoles, ordonnée par Honorius, souleva les païens en quelques villes ; ils massacrèrent, à Suffète, dans la Byzacène, soixante chrétiens qui avaient brisé une statue d'Hercule. L'Église honore ces martyrs le 30 d'août <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Cod. theod. Aug., De Civ., l. 18, c. 54.*



A Gaza en Palestine, il se passa quelque chose de semblable par les soins de l'évêque saint Porphyre. Né à Thessalonique de parents nobles et riches, il avait passé en Égypte vers l'an 378, et pris l'habit monastique dans le désert de Scété. Cinq ans après, il se retira à Jérusalem, vendit son patrimoine, le distribua aux pauvres, et apprit à faire des souliers pour vivre de son travail. Tous les jours il visitait les saints lieux. L'évêque de Jérusalem l'ordonna prêtre malgré lui, et lui confia la garde de la sainte croix. Il fut encore ordonné malgré lui évêque de Gaza vers l'an 396; mais il continua de pratiquer la vie monastique, ne mangeant que du pain et des légumes, et après le soleil couché. Sa ville de Gaza était remplie de païens qui avaient jusqu'à huit temples d'idoles; et comme il en convertissait un grand nombre, ils s'élevèrent avec fureur contre lui et contre son troupeau.

Pour se mettre à couvert de leurs insultes, il envoya son diacre Marc à Constantinople, demander à l'empereur la démolition des temples, principalement celui de Marnas. C'était lorsque Eutrope était encore en crédit, et saint Chrysostôme déjà évêque, par conséquent en 398. Marc obtint un ordre de fermer les temples; mais les officiers envoyés pour l'exécution se laissèrent corrompre par argent, en sorte qu'après avoir abattu des idoles et fermé des temples, ils permettaient de consulter en secret l'idole de Marnas. Les idolâtres persécutant les chrétiens de plus en plus, saint Porphyre alla trouver son métropolitain, Jean de Césarée, et le pria de le décharger de cette église et lui permettre de se retirer. Jean le consola et l'exhorta à demeurer. Alors Porphyre le conjura de venir donc avec lui à Constantinople. Y étant arrivés, ils s'adressèrent à saint Chrysostôme, qui les reçut avec joie et reconnut le diacre Marc, qui les accompagnait, et qui a écrit avec beaucoup de fidélité la vie de saint Porphyre. Il les recommanda à l'eunuque Amantius, qui avait beaucoup de crédit auprès de l'impératrice, et était grand serviteur de Dieu.

Amantius les introduisit en effet chez l'impératrice, qu'ils trouvèrent couchée sur un lit d'or. Elle les salua la première, leur demandant leur bénédiction, et leur fit excuse de ce qu'elle ne se levait pas à cause de sa grossesse. Ils lui racontèrent la persécution des idolâtres, qui ne laissaient pas même aux chrétiens la liberté de cultiver leurs terres pour pouvoir payer les tributs à l'empereur. L'impératrice leur dit : Ne vous inquiétez point, mes pères; j'espère que Dieu me fera la grâce de persuader l'empereur de vous contenter; allez vous reposer, et priez Dieu pour moi. Ensuite elle se fit apporter de l'argent, et leur en donna environ trois poignées, disant : Prenez toujours ceci pour votre dépense. Ils le prirent, et, en sortant, ils en donnèrent la plus grande partie aux officiers qui tenaient les portes.

L'impératrice proposa la chose à l'empereur, qui en fit difficulté, craignant de diminuer ses revenus, s'il traitait mal les habitants de Gaza. Les évêques étant revenus la voir, elle leur en rendit compte, les exhortant toutefois à ne pas se décourager. Alors saint Porphyre se souvint de ce que leur avait dit un saint anachorète, nommé Procope, qu'ils avaient vu en passant à l'île de Rhodes; et suivant son instruction, il dit à l'impératrice : Travaillez pour Jésus-Christ, et il vous donnera un fils. L'impératrice rougit et tressaillit de joie, et dit : Priez Dieu, mes pères, que j'aie un fils, comme vous dites, et je vous promets de faire tout ce que vous désirez, et, de plus, de bâtir une église au milieu de la ville de Gaza. Peu de jours après, l'impératrice accoucha de Théodose le jeune; la joie fut grande : l'empereur le déclara dès lors César. L'impératrice conseilla aux évêques de dresser une requête et de la mettre entre les mains de son fils, lorsqu'il sortirait des fonts de baptême. La cérémonie se fit avec une grande pompe. Les deux évêques ayant présenté leur requête à l'enfant, suivant l'avis de l'impératrice, un des principaux de la cour, qui le tenait entre les bras, lui fit pencher la tête et dit : Sa Majesté accorde la requête. Ce jeu réussit auprès d'Arcade; sollicité en même temps par Eudoxie, il consentit à tout, disant que, pour le premier ordre que donnait son fils, il ne voulait pas le dédire. L'impératrice fit aussitôt expédier la commission. Un chrétien zélé, nomme Cynégus, qui en fut chargé, s'en acquitta avec vigueur, malgré les cris des idolâtres. Les troupes qu'on fit entrer dans la ville les tinrent en respect. Toutes les idoles furent brisées, tous les temples abattus. On brûla celui de Marnas et l'on bâtit sur la place une église, qu'on dit avoir été la plus grande qui fût alors. L'impératrice fournit à la dépense, et fit aussi construire un hôpital pour les voyageurs. Saint Chrysostôme envoya des moines dans le reste de la Phénicie, pour y effacer toutes les traces de paganisme. Ces missions ne coûtèrent à l'empereur que son consentement. Le saint prélat engagea des femmes chrétiennes à consacrer à cette pieuse entreprise une partie de leurs richesses. Les missionnaires eurent beaucoup à souffrir de l'opiniâtreté des peuples; mais leur zèle et leur constance triomphèrent de tous les obstacles. Alors furent détruits le fameux temple d'Astarté à Sidon, celui de Vénus à Byblos; et ce pays si renommé dans les annales de l'idolâtrie, et qui se vantait d'être le berceau de tant de divinités, fut entièrement purgé de ses anciennes superstitions <sup>1</sup>.

Depuis près de trente ans, l'Église entière, mais surtout la Pales-

<sup>1</sup> *Vit. S. Porphyr. Acta SS., 26 feb.*

tine, admirait deux amis également célèbres par leur piété et leur science : l'un était saint Jérôme, l'autre le prêtre Rufin. Jérôme demeurait habituellement dans le monastère de Bethléhem. Rufin en avait bâti un autre sur la montagne des Oliviers, où il dirigeait un grand nombre de solitaires. L'illustre dame romaine dont il était le père spirituel, Mélanie l'Ancienne, en avait bâti un de filles à Jérusalem, qu'elle conduisit pendant vingt-sept ans. Rufin, non content de donner à ses religieux une règle tirée de saint Basile, les engageait encore à la vertu par ses exhortations. Il était même appelé quelquefois par les pasteurs de l'Église pour instruire les peuples. Ses prédications ne furent pas sans fruit. Il convertit un grand nombre de pécheurs, réunit à l'Église plus de quatre cents solitaires qui avaient pris part au schisme d'Antioche, et obligea plusieurs ariens et macédoniens de Palestine de renoncer à leurs erreurs. Le séjour de cinq ou six ans qu'il avait fait en Égypte, lui ayant donné la facilité d'apprendre la langue grecque, il s'appliqua à traduire en latin les ouvrages des Grecs qui lui paraissaient les plus intéressants. Il donna d'abord les *Antiquités judaïques* de Josèphe, puis ses sept livres *De la Guerre des Juifs*. Son but était de faire connaître aux chrétiens, qui n'entendaient pas le grec, la liaison qu'il y avait entre l'Ancien et le Nouveau Testament.

Saint Jérôme étant venu à Jérusalem pour y visiter les saints lieux, fut si édifié de la conduite de Rufin et de Mélanie, qu'il crut devoir en laisser un témoignage à la postérité dans la chronique qu'il composa quelque temps après. Il y reconnaît que Rufin s'était rendu très-célèbre dans la vie monastique, et par la sainteté de ses mœurs, et par l'éclat de ses vertus. Ce qu'il y dit de Mélanie n'est pas moins honorable à cette sainte veuve. Rufin n'était pas tellement attaché à la solitude du mont des Oliviers, qu'il ne fit quelques voyages : l'un, en Mésopotamie, où il visita divers solitaires aux environs d'Édesse et de Carres ; l'autre, à Alexandrie, pour y consulter ses anciens maîtres, c'est-à-dire Didyme l'aveugle, et les deux frères Sérapion et Ménite, qui ne cédaient en rien à Didyme pour le mérite et l'érudition. On croit que ce fut par le conseil de ces savants hommes qu'il continua de traduire en latin des auteurs grecs.

Mais il voulut auparavant lire ce qu'il y avait de meilleur parmi eux, et il le fit avec tant d'assiduité et d'application, que, de l'aveu de saint Jérôme, on trouvait peu de personnes qui eussent une plus grande connaissance que Rufin des anciens auteurs, particulièrement des Grecs. Un d'eux avait composé un livre sous le titre de *Sentences de Sixte*. Rufin y trouva de beaux principes de morale, le traduisit en latin, croyant qu'il était de saint Sixte, pape et martyr : en

quoi il se trompait. Il traduisit aussi les œuvres d'Évagre, diacre de Constantinople. Rufin et Mélanie l'avaient reçu dans la Palestine, et ce fut par les conseils de cette vertueuse veuve qu'il embrassa la vie monastique sous la conduite des deux Macaires. Ses progrès prodigieux dans la vertu engagèrent Rufin et Mélanie de le venir voir dans sa solitude. C'était en 395. Vers le même temps, Rufin entretenait un commerce de lettres avec Proba Falconia, veuve de Probus, le plus illustre Romain de son temps. Gennade estimait singulièrement ces lettres, soit pour la pureté du style, soit pour la manière dont les choses spirituelles y étaient traitées. A son retour de Rome, saint Jérôme vint faire sa demeure dans le monastère de Rufin, à Jérusalem. Ils passèrent ensemble six ou sept années dans une étroite union, appliqués jour et nuit à l'étude des divines Écritures et des auteurs ecclésiastiques. Saint Jérôme traduisit, aux instantes prières de Paul et d'Eustoquie, les homélies d'Origène sur saint Luc; et Rufin travailla aussi, de son côté, à traduire quelques autres ouvrages de ce même auteur, trouvant plus de goût à les lire que dans la lecture des poètes et des autres écrivains profanes. Il dédia la plupart de ces traductions à saint Chromace, évêque d'Aquilée, qui, ce semble, l'avait engagé à ce travail <sup>1</sup>.

Il y avait déjà plus de vingt-cinq ans que Rufin et saint Jérôme étaient liés d'une amitié intime, lorsqu'un accident imprévu jeta entre eux les premières semences d'une division qui dura jusqu'à leur mort. Un nommé Aterbius, que l'on croit avoir été du nombre des moines anthropomorphites ou qui supposaient à Dieu une forme humaine, étant venu à Jérusalem, entra dans l'église lorsque le peuple y était assemblé, et accusa à haute voix l'évêque Jean, saint Jérôme et Rufin, de suivre les hérésies d'Origène. Les anthropomorphites en voulaient particulièrement à Origène, parce qu'il combattait plus directement leur folle imagination. Saint Jérôme, qui ne voulait pas s'exposer à la fureur de ces faux zélés, vint le dimanche suivant à l'église faire sa profession de foi devant le peuple, comme il en avait été requis par Aterbius, et déclara publiquement qu'il condamnait toutes les erreurs d'Origène. Cet aveu satisfit Aterbius et ceux de son parti; mais il compromit l'évêque de Jérusalem et Rufin, qui ne crurent pas devoir rendre compte de leur foi à la requête d'un simple particulier. Ils se tinrent enfermés chez eux, et menacèrent de réprimer l'insolence d'Aterbius, s'il ne se retirait. La conduite de saint Jérôme les affligea beaucoup, et ils ne purent regarder que comme une faiblesse indigne de lui, d'avoir condamné publiquement un

<sup>1</sup> Ceillier, t. 10, art. *Rufin*.

homme dont il avait paru jusque-là le plus zélé défenseur. C'était en 392.

Depuis ce temps, l'affection des deux amis se refroidit sensiblement. Le *Traité des hommes illustres*, que saint Jérôme fit paraître en cette année-là, fit connaître au public son indisposition contre Rufin. Comme il s'y proposait de montrer que les ennemis de l'Église avaient tort de nous reprocher que nous n'avions jamais eu de personnes habiles ni capables d'enseigner, et que, pour ce sujet, il entra dans le détail de tous les écrivains ecclésiastiques, et de ceux-là même qui vivaient encore, on fut surpris de n'y voir pas Rufin, tandis que l'on y voyait Tatien, Bardesane, Novatien et plusieurs autres hérétiques, des Juifs et même des païens, savoir : Sénèque. Ses livres contre Jovinien, publiés l'année suivante, déplurent encore à Jean de Jérusalem et à Rufin. Ils ne laissaient pas néanmoins de se voir, mais rarement. L'arrivée de saint Épiphane à Jérusalem, en 394, fit éclater leurs brouilleries.

Le saint archevêque de Chypre logeait chez l'évêque de la ville sainte. Ils firent ensemble le pèlerinage de Béthel, où ils célébrèrent la collecte. Mais l'évêque de Jérusalem était prévenu pour Origène, et saint Épiphane contre. Ce dernier prêcha publiquement contre l'origénisme, ce qui déplut extrêmement à l'évêque Jean et à son clergé. On s'aigrit de part et d'autre. Épiphane, mécontent, se retira au monastère de Bethléhem, anima saint Jérôme et les moines contre leur évêque, au point de leur persuader de se séparer de sa communion ; puis il ordonna diacre et prêtre Paulinien, frère de saint Jérôme. L'évêque de Jérusalem se plaignit hautement de cette violation de la juridiction ecclésiastique. Saint Épiphane, dans une longue lettre, s'excuse sur la coutume de l'île de Chypre. Mais l'accord particulier des évêques d'une province ne donnait pas le droit d'enfreindre ailleurs la loi générale. Il rejette l'animosité de Jean, non sur l'ordination de Paulinien, mais sur l'avertissement qu'il lui donna, étant à Jérusalem, de ne point louer Origène, et de s'éloigner de ses erreurs, qu'il réduit à huit chefs. Mais, d'après les doctes explications qu'ont données de la doctrine d'Origène les savants pères Ceillier et Vincent de la Rue, ainsi que d'autres, ces huit chefs d'erreurs ne reposent la plupart que sur des malentendus. Jean ne répondit à cette lettre que par une apologie qu'il adressa à Théophile d'Alexandrie. A cette époque, Théophile était si chaud partisan d'Origène, qu'il traita saint Épiphane d'hérétique et d'auteur du schisme.

Cette division entre saint Jérôme et l'évêque de Jérusalem, ainsi que Rufin, qui avait embrassé le parti de l'évêque, dura environ trois ans. Elle fut éteinte, l'an 397, par les efforts de Mélanie. Rufin et saint

Jérôme se réconcilièrent publiquement après la messe, dans l'église de la Résurrection. Jérôme se réconcilia également avec l'évêque Jean, qui lui confia le gouvernement de la paroisse de Bethléhem. Jean permit encore à Paulinien d'exercer les fonctions du sacerdoce dans le monastère de la ville. L'évêque de Jérusalem et Rufin donnèrent des explications précises, et ne laissèrent aucun doute sur la pureté de leur foi; mais ils ne rétractèrent point d'erreurs, parce qu'ils n'en avaient soutenu aucune.

A la fin de la lettre de saint Épiphane, on lit ces paroles : De plus, j'ai ouï dire que quelques-uns murmuraient contre moi, de ce que, lorsque nous allions au saint lieu nommé Béthel, pour y célébrer la collecte avec vous, étant arrivé au village d'Anablatha, et ayant vu en passant une lampe allumée, je demandai quel lieu c'était. J'appris que c'était une église, et j'y entrai pour prier. Je trouvai un rideau attaché à la porte de cette église, où était peinte une image, comme de Jésus-Christ ou de quelque saint; car je ne me souviens pas bien de ce qu'elle représentait. Ayant donc vu l'image d'un homme exposée dans l'église de Jésus-Christ, contre l'autorité de l'Écriture, je déchirai le rideau, et je conseillai à ceux qui gardaient ce lieu d'en envelopper plutôt le corps mort de quelque pauvre pour l'enterrer. Ils murmurèrent, et dirent : S'il voulait déchirer ce rideau, il devait en donner un autre. Ce qu'ayant entendu, je promis d'en donner un. Je l'envoie maintenant, tel que je l'ai pu trouver, et je vous prie d'ordonner aux prêtres du lieu de le recevoir, et de leur défendre d'exposer à l'avenir dans l'église des rideaux de la sorte, qui sont contre notre religion; car il est digne de vous d'ôter ce scandale <sup>1</sup>.

Si cette partie de la lettre est véritablement de saint Épiphane (car la lettre même tout entière présente des incohérences), il faut avouer qu'il était en ce point plus scrupuleux que les autres évêques; car l'usage des peintures dans les églises était reçu en Orient et en Occident, comme on le voit par saint Grégoire de Nysse, par Prudence et par saint Paulin, écrivant dans le même temps. Et il est fait mention d'une peinture semblable sur un rideau, dans une église, au livre *Des Miracles* de saint Étienne, composé par ordre d'Évodius, évêque d'Uzale, ami de saint Augustin. D'ailleurs les convenances seules demandaient que, dans le diocèse et en la compagnie d'un autre évêque, on lui laissât le soin de corriger un abus, s'il y en avait. La raison que la lettre donne du procédé, ne vaut pas mieux que le procédé lui-même; car, s'il n'était pas contraire à l'Écriture que le rideau qui pendait devant l'ancien sanctuaire fût parsemé de chérubins, pour-

<sup>1</sup> Apud Hier., *Epist.* 60.

quoi serait-il contraire à l'Écriture que le rideau d'une église chrétienne portât l'image du Christ ou de quelques saints?

Publicola, fils de Mélanie, étant devenu préteur de Rome, épousa Albine. Il en eut une fille qu'on nomma Mélanie la Jeune. Celle-ci fut mariée de bonne heure à Pinien, dont le père avait été gouverneur d'Italie et d'Afrique. Peu de temps après, elle résolut, du consentement de son mari, de passer le reste de sa vie dans la continence. Mélanie l'Ancienne, pour l'aider à exécuter fidèlement cette résolution, s'embarqua à Césarée avec Rufin, que saint Jérôme conduisit jusqu'au port. Ils abordèrent à Naples en 397, après vingt jours de navigation. Mélanie était alors âgée de quarante-sept ans. De Naples, elle se rendit à Nole, pour voir saint Paulin, qui lui-même vit avec joie, comme il le rapporte, le triomphe de son humilité. Elle était montée sur un petit cheval qui ne valait pas un âne, vêtue d'un méchant habit noir, mais suivie de ses enfants et de ses petits-enfants, qui tenaient à Rome les premières places, et qui étaient venus au-devant d'elle jusqu'à Naples avec une suite nombreuse. Ils remplissaient la voie appienne et la faisaient briller des ornements de leurs chevaux et de leurs chars dorés; la pourpre et la soie qu'ils portaient relevaient la pauvreté de la sainte veuve, dont ils s'estimaient heureux de toucher les haillons.

Saint Paulin les reçut dans son petit logis, où il n'y avait qu'une chambre haute et une galerie qui communiquait aux cellules des hôtes. Il trouva, toutefois, de quoi loger toute cette compagnie; et, tandis que les jeunes gens et les vierges chantaient les louanges de Dieu dans l'église de Saint-Félix, cette nombreuse suite de séculiers demeurait dans un silence respectueux. Saint Paulin lut à sainte Mélanie la vie de saint Martin, écrite par saint Sulpice-Sévère, sachant combien elle était curieuse des histoires de cette nature, et demeura lui-même charmé des vertus de cette sainte veuve. Elle lui fit présent d'une parcelle de la sainte croix, qu'elle avait reçue de Jean, évêque de Jérusalem; et saint Paulin s'en servit un jour pour arrêter le feu qui, s'étant pris à une loge pleine de foin, menaçait de consumer toute son habitation. Il donna, depuis, cette relique à son ami Sulpice-Sévère, pour mettre dans une église qu'il faisait bâtir <sup>1</sup>.

Sainte Mélanie étant arrivée à Rome, convertit à la foi Apronien, mari d'Avita, sa nièce. Il était du rang des clarissimes, et homme de grande réputation, mais païen. Mélanie ne le rendit pas seulement chrétien, mais encore elle lui persuada de vivre en continence avec sa femme. Elle instruisit aussi dans la foi Albine, sa bru, femme de son

<sup>1</sup> Pallad., *Laus.*, c. 18.

fil, et confirma sa petite-fille, Mélanie, dans la bonne résolution qu'elle avait prise de garder la continence avec son mari Pinien, qui avait été préfet de Rome, ainsi que son père.

Rufin laissa Mélanie à Rome, et se retira dans un monastère des environs. Il y avait alors dans cette ville un nommé Macaire, homme de distinction, savant, d'une vie exemplaire et plein de zèle pour la vraie religion. Voyant que les superstitions continuaient dans Rome, et surtout parmi la noblesse, il entreprit de les combattre, en faisant voir la vanité du destin et de l'astrologie judiciaire. La matière n'était point aisée pour un homme peu instruit des sciences ecclésiastiques, et Macaire se trouvait embarrassé à rendre raison de certains effets de la Providence. Il proposa les difficultés à Rufin, et lui demanda en même temps quel était, sur ce sujet, le sentiment d'Origène. Rufin le renvoya à l'apologie que saint Pamphile avait faite de cet auteur, disant qu'il en tirerait plus d'éclaircissement qu'il ne pouvait lui en donner lui-même. Macaire, qui ne savait pas le grec, pressa Rufin de lui traduire en latin cette apologie. Celui-ci s'en excusa d'abord; mais il fallut enfin céder aux instances de Macaire. Rufin accompagna cette traduction d'une lettre, dans laquelle il fait voir que les œuvres d'Origène avaient été falsifiées par les hérétiques. Dans la préface, il dit qu'il s'attend bien qu'en traduisant un livre qui était entièrement en faveur d'Origène, il choquera certaines personnes qui ne peuvent souffrir ceux qui ne se déclarent pas contre ce savant homme. Il le justifie ensuite sur le mystère de la Trinité, et ajoute, en des termes très-précis, ce qu'il croyait lui-même, tant sur ce mystère que sur celui de la résurrection, disant que sa croyance sur ces deux points est celle de l'évêque de Jérusalem, et la même qu'il enseigne à tout son diocèse.

Aussitôt que la traduction de l'apologie de saint Pamphile parut dans Rome, où il y avait, comme ailleurs, des esprits prévenus contre Origène, elle y fit du bruit; mais Macaire laissa crier les censeurs, et il fit de nouvelles instances à Rufin de mettre aussi en latin les livres *Des Principes*, par le même Origène. Sa persévérance l'emporta; et quelque délicate que fut l'entreprise, Rufin travailla avec tant d'assiduité, que, dès la fin du carême de l'an 398, les deux premiers livres furent achevés. Il fut plus lent à traduire les autres, parce que Macaire, obligé de s'éloigner de lui, le pressait moins. Il mit à la tête de cette traduction une préface, où, après avoir loué les traductions que saint Jérôme avait faites de deux homélies d'Origène sur le *Cantique*, à la prière de l'évêque Damase, et la préface dans laquelle ce Père relevait si fort les ouvrages d'Origène, qu'il donnait envie à tout le monde de les lire, il ajoute : Je veux donc suivre, quoique d'un



style bien inférieur, ce que Jérôme a commencé et approuvé, et faire connaître cet homme, Origène, qu'il appelle le second docteur de l'Église après les apôtres, et dont il a traduit plus de soixante-dix homélies. Je suivrai aussi sa méthode, en éclaircissant les endroits obscurs et supprimant ce qui ne s'accorde pas avec ce qu'il dit ailleurs, touchant la foi catholique. Rufin dit ensuite que, comme le livre *Des Principes* est un peu obscur, à cause de la précision qu'Origène y a affectée, il en a étendu quelques endroits par d'autres, tirés des ouvrages où cet auteur s'était expliqué avec plus de netteté. Il proteste de la droiture de ses intentions dans la traduction de cet écrit, et finit sa préface en conjurant le copiste de transcrire fidèlement l'ouvrage en la manière qu'il l'avait traduit.

Rufin, après avoir fini cette traduction, se retira à Aquilée avec une lettre de communion du pape saint Sirice, qui mourut la même année 398. Pamphaque, ayant eu communication de l'ouvrage de Rufin, en avertit son ami saint Jérôme, et, afin qu'il fût en état de le réfuter, il lui envoya la version et la préface. D'un autre côté, sainte Marcelle, aussi amie de saint Jérôme, cria publiquement contre cette traduction, et plusieurs autres amis s'étant joints à eux, on déféra Rufin au pape Anastase, qu'on venait d'élire en la place de saint Sirice. Ce Pape lui écrivit plusieurs fois de venir à Rome se défendre en personne; mais il s'en excusa toujours et se contenta de lui écrire une lettre où il dit pour excuse qu'ayant été trente ans sans voir ses parents, il eût été dur de les quitter sitôt, et qu'il était trop fatigué de ses longs voyages. Il ajoute qu'il n'a jamais eu d'autre foi que celle qui se prêche à Rome, à Jérusalem et dans toutes les églises catholiques, et que, pour fermer la bouche à ses adversaires, il croyait suffisant de leur envoyer sa profession de foi. Cette foi, dit-il, est prouvée en ma personne par l'exil, par les prisons et par les tourments que j'ai soufferts à Alexandrie pour la confession du nom de Jésus-Christ.

Dans la profession de foi qu'il joignit à cette lettre, il s'explique d'une manière très-orthodoxe sur la Trinité, sur l'Incarnation, sur la résurrection des corps, sur le jugement dernier, sur l'éternité des peines, sur l'origine de l'âme. Puis, venant à la traduction d'Origène, il dit qu'il n'est ni son défenseur ni son approbateur, mais seulement son interprète. Si donc, continue-t-il, il y a quelque chose de bon dans ce que j'ai traduit, il n'est pas de moi, et si l'on y trouve quelque chose de mauvais, je n'y ai aucune part. Je dis plus, je me suis étudié à retrancher du livre *Des Principes* ce qui ne me paraissait pas orthodoxe et que je croyais avoir été ajouté par les hérétiques, parce que j'avais lu le contraire dans les autres ouvrages d'O-

rigène. Il dit encore qu'il n'en est pas le premier interprète, et que d'autres avant lui ont traduit les ouvrages de cet auteur; qu'il n'en a traduit quelques-uns qu'à la prière de ses frères; que si on lui ordonne de ne plus le faire, il est prêt à obéir; que si c'est un crime de l'avoir fait sans un ordre exprès de l'Église, on doit commencer par punir ceux qui l'ont précédé dans cette faute. Il finit sa confession de foi en protestant qu'il n'en a point d'autre que celle qu'il vient d'exposer, qui est, dit-il, la croyance de l'église de Rome, de celle d'Alexandrie, de celle d'Aquilée, dont je suis, et que j'ai ouï prêcher à Jérusalem. Je n'en ai point d'autre, je n'en ai point eu d'autre et je n'en aurai jamais d'autre. Anathème à qui a d'autres sentiments sur la religion; mais ceux qui, par un esprit d'envie, scandalisent leurs frères par leurs querelles, leurs divisions et leurs calomnies, en rendront un compte terrible au jugement de Dieu.

Rufin envoya cette apologie au Pape, l'an 400 ou au commencement de l'an 401. Il en répandit, ce semble, plusieurs copies en Italie; car il témoigne qu'elle y fut approuvée. Mais saint Jérôme n'en jugea pas de même, et il traita la profession de foi que Rufin avait faite, d'équivoque et d'artificieuse, disant qu'il se trompait lui-même en pensant imposer à la simplicité des lecteurs. Ce qui est de vrai, est qu'elle ne put effacer les fâcheuses impressions que sa traduction du livre *Des Principes* avait faites sur l'esprit du pape saint Anastase, lequel ne voulut plus entendre parler d'un homme qui, disait-il, avait introduit dans l'Église une version aussi dangereuse qu'était celle du livre *Des Principes*. C'est à quoi se réduisit la condamnation de Rufin, comme nous l'apprenons par la lettre de ce Pape à Jean de Jérusalem, écrite en 401.

Cet évêque avait écrit à saint Anastase, pour savoir la vérité des bruits qui couraient contre Rufin; car il supçonnait certaines personnes de partialité dans cette affaire, et il appréhendait que Rufin ne succombât sous les efforts de ses ennemis. Anastase fit réponse à Jean par une lettre, qui est la seule qui nous reste de ce saint Pape. Il y traite Jean avec beaucoup d'honneur, et lui donne de grands éloges pour répondre à ceux que cet évêque lui avait donnés. Il lui dit que son mérite passe toute louange, et que la gloire de son épiscopat se répand par tout le monde; ce qui montre que les reproches d'origéniste, avancés contre lui par saint Épiphane et par saint Jérôme, n'avaient pas fait grande impression à Rome, ou qu'ils étaient effacés. Anastase, parlant ensuite de Rufin: C'est à lui à voir, dit-il, comment il se justifiera devant Dieu, qui est le juge de sa conscience. Pour Origène, qu'il a traduit en notre langue, je ne savais point auparavant ce qu'il était ni ce qu'il avait dit. Seulement, j'ai remarqué

que la lecture d'Origène a fait voir aux peuples de notre ville qu'il a voulu, par des détours artificieux et en jetant des nuages dans les âmes pures, corrompre la foi établie et confirmée par la tradition des apôtres et de nos Pères. Je voudrais savoir à quel dessein il a fait cette traduction. Je l'approuve, s'il accuse l'auteur de cette doctrine, s'il n'a eu en vue que d'inspirer aux fidèles une juste horreur pour des dogmes aussi exécrables et déjà proscrits ; mais s'il approuve ces erreurs, il est condamnable pour avoir voulu détruire cette foi première et unique, qui est passée des apôtres jusqu'à nous. Le Pape se confie en la providence divine, que sa conduite sera approuvée par tout le monde, et dit qu'il en a écrit plus amplement à son frère Vénérius, successeur de Simplicien dans le siège de Milan. Il ajoute qu'il ferait toujours son possible pour maintenir la foi de l'Église parmi ses peuples, qui sont les membres de son corps, et pour les avertir, par ses lettres, dans tous les endroits de la terre, de ne se laisser point tromper par cette traduction profane ; qu'enfin il ressentait une grande joie de ce que les empereurs avaient défendu la lecture d'Origène. Quant à la sollicitude que vous avez, dit-il en finissant, au sujet des plaintes du vulgaire sur Rufin, et qui vous fait soupçonner vaguement certaines personnes, je vous rappellerai cette parole divine : Dieu n'est pas tel que l'homme ; car Dieu voit le cœur et l'homme le dehors. C'est pourquoi, bien aimé frère, examinez Rufin d'après sa propre intention : s'il a traduit Origène en l'approuvant, il est coupable comme celui qui approuve les vices d'un autre. Sachez, au reste, qu'il est tellement éloigné de nous et de nos contrées, que nous désirons ignorer ce qu'il fait et où il est. Enfin, qu'il voie lui-même où il pourra être absous <sup>1</sup>.

Plusieurs ont conclu de ces dernières paroles, que Rufin avait été excommunié par le Pape ; mais ils se sont trompés, comme l'ont prouvé Ceillier, Coustant, Fontanini. Il est certain que Rufin fut toujours traité avec estime et regardé comme catholique par saint Chromace d'Aquilée, par saint Vénérius de Milan, par saint Pétrone de Bologne, par saint Gaudence de Bresce, par saint Paulin de Nole, par saint Augustin et d'autres encore. Comment, d'ailleurs, le Pape aurait-il excommunié Rufin, puisque, dans sa lettre même, il déclare qu'il le laisse au jugement de Dieu, quoiqu'il condamne l'ouvrage et qu'il soit fort mécontent de l'auteur ?

Rufin, voyant que ses ennemis faisaient tous leurs efforts afin de le faire passer pour hérétique, crut qu'il était de son honneur et de sa conscience de se justifier publiquement. C'est ce qu'il fit par une

<sup>1</sup> Coust , col. 723. Ceillier, t. 10.

apologie en deux livres, à qui l'on a donné depuis le nom d'*Invectives*. Il l'adressa à un de ses amis nommé Apronien, qui lui avait envoyé la lettre que saint Jérôme avait écrite contre lui et contre tous les origénistes, à Pammaque, en lui envoyant sa nouvelle traduction du livre *Des Principes*, pour l'opposer à celle de Rufin.

Dans le premier livre de son apologie, Rufin réfute tout ce que saint Jérôme et ceux de son parti disaient pour montrer qu'il était hérétique. Il prend Dieu à témoin qu'il n'y a eu, de sa part, aucune affectation à traduire le livre *Des Principes* préférablement à un autre, et raconte la manière dont il y avait été engagé par Macaire. Il convient que ce livre, en l'état même où il l'avait mis, contenait encore quelques erreurs; mais il fait voir qu'on ne pouvait les lui imputer, parce qu'il n'avait pas dit, comme on le lui objectait, qu'il donnait ce livre exempt de toute erreur, mais seulement qu'il en avait retranché tout ce qu'il y avait trouvé de contraire à ce qu'Origène enseignait ailleurs, n'étant pas possible qu'il fût hérétique dans le livre *Des Principes*, et orthodoxe dans ses autres écrits; qu'enfin, il n'avait pas prétendu en ôter les vrais sentiments d'Origène, quoique erronés. Il ajoute qu'on pouvait encore moins l'accuser d'hérésie pour avoir traduit en latin ce livre, parce qu'on avait corrompu sa traduction, comme il le prouve par l'examen de plusieurs passages.

Dans la seconde partie, il repousse les autres accusations qu'on lui intentait. Il s'arrête beaucoup sur le reproche qu'on lui faisait d'avoir loué Origène sur ses mœurs et sur sa doctrine, et fait voir par un grand nombre de passages, tirés des écrits de saint Jérôme, que personne n'a plus loué Origène sur ces deux articles que saint Jérôme; que personne n'a plus profité que lui des écrits d'Origène; qu'il en a été l'admirateur, qu'il a composé même un ouvrage pour montrer qu'Origène avait plus écrit qu'aucun auteur. « Mais quelle récompense, y disait ce Père, au rapport de Rufin, Origène en a-t-il reçue? Il a été condamné par l'évêque Démétrius, et il n'y eut que les évêques de Palestine, d'Arabie, de Phénicie et d'Achaïe qui n'entrèrent point dans cette cabale. Rome même assembla contre lui son sénat, non pas qu'il enseignât de nouveaux dogmes, non qu'il eût des sentiments hérétiques, ce que ceux qui aboient après lui comme des chiens furieux veulent nous persuader, mais parce qu'on ne pouvait supporter l'éclat de son éloquence et de sa science, et que, lorsqu'il parlait, il semblait que tous les autres fussent muets. » Ainsi parlait saint Jérôme d'Origène. Sur quoi Rufin dit: Voilà cet homme qui n'a jamais loué la foi d'Origène, qui n'a jamais admiré sa doctrine! A la fin, récapitulant tout ce qu'il avait dit, il demande pardon à saint Jérôme des termes injurieux qui pouvaient lui être

échappés dans la chaleur de la dispute, et témoigne qu'il aurait extrêmement souhaité qu'il lui eût été permis de garder tout à fait le silence. Mais cela, ajoute-t-il, n'était pas possible : se taire lorsqu'on est accusé d'hérésie, c'est confesser que l'on est hérétique <sup>1</sup>.

Bientôt saint Jérôme publia un livre en réponse ; Rufin y répliqua par une lettre confidentielle à saint Jérôme lui-même, qui, peu après, lui en écrivit une autre publique, où il ne fait guère que répéter ce qu'il avait déjà dit. Dans tous ces écrits, il y a beaucoup d'aigreur et beaucoup d'exagération. Au fond, ils pensaient tous deux la même chose ; car, dans ce temps-là même saint Jérôme disait : « Convenez qu'Origène se trompe en quelques choses, et je ne dirai plus rien. Que si quelque Judas, envieux de sa gloire, vient nous objecter ses erreurs, qu'il sache que les plus grands hommes font des fautes. N'imitons pas les défauts de celui dont nous ne pouvons suivre les vertus. » Or, Rufin convenait certainement de ce que demande ici saint Jérôme.

Celui-ci avait envoyé à saint Augustin son dernier mémoire, dans la persuasion que Rufin l'avait décrié en Afrique. Le saint évêque lui répondit en des termes qui nous apprennent ce que nous devons penser de cette dispute. Les voici :

« Je ne sais ce que c'est que ces libelles diffamatoires que vous assurez qu'on a répandus contre vous en Afrique. Je n'en ai vu aucun ; mais j'ai reçu la réponse que vous y avez faite et que vous avez bien voulu m'envoyer. Je l'ai lue, et avec douleur, de voir deux personnes autrefois si unies et dont l'amitié était connue dans presque toutes les églises du monde, être présentement à ce point d'inimitié. J'avoue qu'il paraît dans votre écrit que vous tâchez de vous modérer, et que vous ne dites pas tout ce que vous voudriez. Cependant, je n'ai pas laissé, en le lisant, de me sentir le cœur saisi de douleur et de crainte. Que serait-ce donc, si je lisais ce que l'autre a écrit contre vous ? Malheur au monde à cause des scandales ! Voilà l'accomplissement de ce que la vérité nous a prédit, que l'abondance de l'iniquité refroidirait la charité de plusieurs. Où seront, après cela, les cœurs qui oseront s'ouvrir l'un à l'autre ? où sera l'ami dans le sein duquel on pourra répandre en sûreté ses pensées les plus secrètes, et qu'on ne doive craindre comme un ennemi à venir, puisque nous voyons et que nous pleurons ce malheur arrivé entre Jérôme et Rufin ? Oh ! misérable condition des hommes ! Oh ! qu'il y a peu de fondement à faire sur ce que l'on voit dans le cœur de ses plus intimes amis, puisqu'on sait si peu ce qu'il y aura dans la suite !

<sup>1</sup> Hier. *Op.*, t. 5, p. 262 et seqq.

Je ne suis pas peu consolé, lorsque je pense au désir réciproque que nous avons de nous voir, quoiqu'il demeure désir et qu'il n'aille pas jusqu'à l'effet. Mais cette pensée réveille en même temps l'extrême douleur que j'ai, en voyant qu'après que vous avez été avec Rufin dans l'état où nous souhaiterions être, après vous être nourris ensemble durant tant d'années, du miel des saintes Écritures, on vous trouve présentement pleins de fiel l'un contre l'autre et dans une si grande division. Qui pourrait, après cela, ne pas craindre qu'il ne lui en arrive autant ? En quel temps, en quel lieu peut-on être à couvert de ce malheur, puisqu'il a pu vous arriver à l'un et à l'autre dans la maturité de votre âge, à une époque où, ayant renoncé tous les deux depuis tant d'années à tous les embarras du siècle, vous suiviez le Seigneur dans un entier dégagement de cœur. Oh ! qu'il est vrai que toute la vie de l'homme sur la terre n'est que tentation ! Si je pouvais vous trouver quelque part l'un et l'autre, je me jetterais à vos pieds dans le transport de ma douleur et de ma crainte ; je les arroserais de mes larmes, et avec tout ce que j'ai de tendresse et de charité pour vous ; je vous conjurerais, et par ce que chacun se doit à lui-même, et par ce que vous devez l'un à l'autre, et par ce que vous devez à tous les fidèles, et particulièrement aux faibles pour qui Jésus-Christ est mort, et à qui vous donnez sur le théâtre de cette vie un spectacle si terrible et si pernicieux ; je vous conjurerais, dis-je, de ne pas répandre l'un contre l'autre des écrits qu'on ne pourra plus supprimer, et qui, par cela seul, seront un obstacle éternel à votre réunion, ou du moins comme un levain que vous n'oseriez toucher quand vous seriez réunis, et qui serait capable, à la moindre occasion, de vous aigrir tout de nouveau, et de vous remettre en guerre l'un contre l'autre. Je vous avoue franchement que c'est particulièrement cet exemple qui m'a fait frémir, en lisant quelques endroits de votre lettre à moi, où il paraît beaucoup d'émotion <sup>1</sup>. »

Soit qu'une lettre si sage eût fait impression sur l'esprit de saint Jérôme, soit qu'il eût résolu lui-même de s'en tenir à sa dernière réplique, il n'écrivit plus rien dans la suite contre Rufin. Celui-ci était à Aquilée, appliqué à traduire l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée. Saint Chromace, voyant qu'Alaric, roi des Goths, était sur le point de faire une irruption dans l'Italie, crut trouver dans cette histoire une lecture propre à soulager son affliction et celle de son peuple. Rufin, dégoûté de ce genre d'écrire par le mauvais succès de ses autres traductions, s'en défendit tant qu'il put ; mais il fallut cé-

<sup>1</sup> Augustin, *Epist.* 73.

der à son évêque. L'ouvrage fut achevé en moins de deux ans. Il y fit quelques changements et quelques additions ; il y ajouta même deux livres, depuis le règne de Constantin jusqu'à la mort de Théodose, en 395. Il écrivit encore, par ordre d'un autre évêque, nommé Laurent, une explication du symbole, qui a toujours été beaucoup estimée, et qui mérite de l'être. On lui doit aussi un grand nombre des *Vies des Pères*. Après la mort du pape Anastase, en 402, il vint à Rome, d'où il entretenait un commerce de lettres avec saint Paulin de Nole, qui le consultait souvent sur certains endroits de l'Écriture et sur des points d'histoire. Rufin s'occupa ainsi de travaux ecclésiastiques jusqu'à sa mort, qui arriva en Sicile, l'an 410 <sup>1</sup>.

Après la mort de saint Anastase, arrivée le vingt-sept avril 402, on ordonna, pour lui succéder dans le siège apostolique, Innocent, du consentement unanime des saints évêques, de tout le clergé et du peuple. Il était fils d'un autre Innocent, et natif de la ville d'Albe. Pendant sa vie et après sa mort, il a été loué et par les Grecs et par les Latins, comme un pontife accompli. Il donna promptement avis de son élection à saint Anysius de Thessalonique, comme à un excellent serviteur de Dieu, pour lui confier en même temps le soin de toutes les affaires de l'Illyrie orientale, ainsi qu'avaient fait avant lui Damase, Sirice et Anastase.

L'empereur Honorius étant venu à Rome sur la fin de 403, Innocent le sollicita vivement en faveur de divers ecclésiastiques et même de quelques évêques que l'on voulait obliger d'exercer diverses fonctions civiles dont leur famille était chargée, et qu'ils ne pouvaient exercer sans se trouver à divers spectacles incompatibles avec leur état. Saint Victrice de Rouen, alors à Rome, fut témoin des mouvements et des peines que cette affaire donna au saint Pape.

Cette année fut la dernière où Rome vit couler le sang des gladiateurs, c'est-à-dire de ces hommes qui se tuaient les uns les autres, pour amuser les spectateurs. Constantin avait défendu ces jeux atroces ; mais le peuple de Rome, qui n'avait conservé de ses ancêtres que la cruauté, y tenait comme à la vie. L'Église en gémissait : le poète Prudence venait de supplier Honorius de les proscrire ; un accident singulier fit plus que sa prière. Un saint anachorète nommé Télémaque, était venu de l'Orient à Rome, exprès pour engager les Romains à renoncer à ces jeux homicides. Un jour de spectacle, il vint au milieu de l'arène, et se jetant entre les combattants, il s'obstinait à les séparer. Les spectateurs, irrités contre cet inconnu qui venait interrompre leurs plaisirs, le tuèrent à coups de pierres. L'em-

<sup>1</sup> Ceillier, t. 10.

pereur en étant informé, honora Télémaque comme un martyr, et prit occasion de ce meurtre pour abolir à jamais ce cruel divertissement <sup>1</sup>.

Victrice de Rouen avait prié le Pape de lui donner des éclaircissements sur divers points de discipline, et de lui marquer en quelle manière ils étaient observés dans l'Église romaine. Innocent le loue beaucoup de cette demande, et, avec l'aide de saint Pierre, par qui a commencé l'apostolat et l'épiscopat chrétien, il lui rappelle les règles que tout évêque catholique doit observer, et le charge de les notifier aux évêques des provinces limitrophes. Aueun évêque ne doit être ordonné, ni à l'insu du métropolitain, ni par un seul évêque, conformément à la règle du concile de Nicée. On ne doit point admettre à la cléricature celui qui, après son baptême, aurait embrassé la profession des armes ou continué de l'exercer. Les différends survenus entre les ecclésiastiques seront jugés définitivement par les évêques de la province, sans préjudice néanmoins de l'Église romaine, pour laquelle on doit avoir dans toutes les causes de la révérence. Ceux qui voudront faire juger leurs différends dans d'autres provinces, seront dégradés de la cléricature. Les causes majeures seront dévolues au siège apostolique, ainsi que le concile ( de Sardique) l'ordonne, et que la sainte coutume l'exige, après néanmoins que les évêques de la province en auront jugé. Défense d'admettre dans le clergé celui qui aura épousé une veuve et celui qui a eu deux femmes, soit avant, soit après le baptême. Les autres règles, comme la plupart de celles-ci, se trouvent déjà dans les décrétales de saint Sirice ; car les Papes ne cherchaient point à en faire de nouvelles, mais à rappeler et à faire observer les anciennes. Cette lettre est du 15 février 404 <sup>2</sup>.

Le 20 février de l'année suivante, il en écrivit une semblable à Exupère, évêque de Toulouse, qui l'avait consulté sur plusieurs doutes, et lui avait demandé sa décision sur chacun. Le premier regardait l'incontinence des prêtres et des diacres. Le Pape lui répond qu'il ne faut pas permettre qu'ils usent du mariage, étant tous les jours engagés, ou à offrir le saint sacrifice, ou à administrer le baptême ; qu'on peut pardonner le passé à ceux qui n'ont point connu ce que le pape saint Sirice a écrit sur cette matière, et les laisser dans l'ordre où ils sont, sans pouvoir néanmoins passer à un plus élevé ; mais que pour ceux qui en ont eu connaissance, ils doivent absolument être déposés. Sur le second, qui regarde la communion et la pénitence, Innocent déclare qu'il faut accorder l'une et l'autre à

<sup>1</sup> Théodoret, l. 5, c. 26. — <sup>2</sup> Coust., col. 746.



tous ceux qui la demandent à la mort, même à ceux qui auraient vécu depuis leur baptême dans le dérèglement et dans le crime. Il remarque que l'on était plus sévère autrefois, et que, dans le temps des persécutions, on se contentait d'accorder la pénitence, de peur qu'en accordant aussi la communion, cette facilité ne fût une occasion à ceux qui étaient tombés de ne pas se relever de leur chute ; mais qu'à présent l'Église étant en paix, elle accordait la communion aux mourants par manière de viatique, et pour ne pas imiter la dureté de Novatien, qui refusait d'accorder le pardon aux pécheurs. Sur le troisième, qui regardait ceux qui avaient exercé des offices de judicature depuis leur baptême, fait donner la question, et même condamné à mort, le Pape répond qu'on n'a rien à leur dire, mais qu'ils rendront compte au jugement de Dieu de leur administration. Sur le quatrième, qui regarde l'adultère, que l'on punissait moins souvent dans l'homme que dans la femme, saint Innocent répond que l'Église condamne également l'adultère dans les hommes et dans les femmes ; mais qu'elle le punit moins souvent dans les hommes, parce que les femmes accusent plus rarement leurs maris devant les évêques, que les maris n'accusent leurs femmes, et qu'on ne les prive pas aisément de la communion sur des soupçons.

Saint Exupère avait aussi demandé s'il était permis à ceux qui avaient reçu le baptême, de demander au prince la mort d'un criminel. Le Pape répond qu'on ne pouvait l'empêcher, d'autant que les princes n'agissent point en ces sortes d'occasions sans connaissance de cause ; qu'ils commettent, pour l'examiner, des juges, avec pouvoir d'absoudre ou de punir suivant le mérite de l'accusé, et qu'ils sont exempts de fautes lorsqu'ils ne punissent que les coupables. Cet évêque avait encore consulté sur la manière dont on devait se comporter envers ceux qui, après avoir fait divorce, se remariaient à d'autres. Saint Innocent répond qu'on doit séparer de la communion, comme adultères, les hommes et les femmes qui, après s'être séparés, se remarient à d'autres ; il veut qu'on traite de même ceux ou celles qui les épousent ; mais il ne croit pas qu'on puisse condamner leurs parents, si l'on ne découvre qu'ils les ont portés à ces alliances illicites. A ces décisions, le Pape joint un catalogue des livres canoniques, pareil à celui que nous avons aujourd'hui, marquant à la fin quelques livres apocryphes, qu'il veut que l'on condamne absolument <sup>1</sup>.

Le concile de Tolède, en 400, avait reçu à la communion, sauf la décision ultérieure du siège apostolique, plusieurs évêques priscil-

<sup>1</sup> Coust., col. 789.

lianistes, qui avaient abjuré leurs erreurs. Ce fut l'occasion d'un schisme. L'évêque Hilaire, qui avait assisté au concile, et le prêtre Elpide, vinrent en conséquence à Rome; et se plaignirent au Pape que la paix de l'Église était troublée en Espagne, tant par ce schisme qui s'augmentait de jour en jour, que par divers désordres qui se commettaient contre les canons. On les écouta dans l'assemblée des prêtres de l'Église romaine, on y examina leur rapport, et l'on dressa des actes de tout ce qui s'y passa. Le schisme venait de ce que les évêques de la province bétique et carthaginoise ne pouvaient se résoudre à pardonner à Symphosius, à Dictinius et à divers autres évêques de Galice, qui, après avoir renoncé à l'hérésie de Priscilien, avaient été reçus au concile de Tolède, et même conservés dans leurs dignités. Ils rompirent même de communion avec ceux qui les avaient reçus, et causèrent par là un scandale très-fâcheux en Espagne. A l'égard des désordres commis contre la discipline, Hilaire se plaignit que Rufin et Minitius, évêques, avaient ordonné des évêques hors de leur province, contre la disposition des canons de Nicée, sans l'agrément du métropolitain, et sans avoir égard à la volonté du peuple. Rufin lui-même avait été ordonné contre les canons, après avoir poursuivi des affaires dans la place publique depuis son baptême, et on faisait le même reproche à Grégoire de Mérida.

Sur ces plaintes, le pape Innocent écrivit aux évêques d'Espagne de s'informer exactement qui étaient ceux qui se séparaient de la communion de leurs frères; de les porter par toute sorte d'instructions à s'unir avec les autres et à communiquer avec Symphosius et les autres évêques de Galice, suivant le décret du concile de Tolède. Il leur cite l'exemple de saint Pierre, qui, après sa pénitence, ne perdit rien de ce qu'il était auparavant. Il ajoute que, s'il y en a qui se refusent à cette union, les évêques d'Espagne les sépareront de la communion de l'Église catholique, afin que, s'ils veulent en être les ennemis, on les connaisse du moins pour tels. Quant aux évêques que l'on disait ordonnés contre les canons de Nicée, le Pape veut qu'après avoir examiné la chose mûrement, on les dépose. Mais comme il s'était aussi commis quelque faute dans les ordinations de quelques autres évêques et de quelques ecclésiastiques, il excuse pour le passé, de peur d'augmenter le trouble dont l'église d'Espagne était alors agitée; mais il veut qu'à l'avenir, ceux qui seront ordonnés contre les canons, soient déposés avec les évêques qui les auront ordonnés <sup>1</sup>.

Le concile de Carthage de l'an 404 écrivit de son côté au Pape,

<sup>1</sup> Coust., col. 763.

pour lui recommander les députés qu'il envoyait à l'empereur, pour le prier de réprimer l'insolence des donatistes. Dans sa réponse, le Pape recommanda au concile de prendre garde à ce que les évêques ne passassent pas si facilement la mer. Le concile de Sardique avait déjà recommandé la même chose. En conséquence, l'année suivante, 405, pour remercier l'empereur de la demande qu'on avait obtenue, on envoya deux clercs de l'église de Carthage, et non plus deux évêques <sup>1</sup>.

Ce qui occupait surtout le saint Pape, c'étaient les églises de l'Orient. Le plus apostolique et le plus éloquent de ses pontifes, saint Chrysostôme, se voyait accusé, condamné, persécuté, exilé par ses collègues dans l'épiscopat, et ne trouvait de soutien que dans le successeur de saint Pierre. Le zèle avec lequel Chrysostôme travaillait à la réforme de son clergé et de son peuple lui fit des ennemis, et dans son clergé et à la cour ; avec le temps, l'impératrice Eudoxie, qui, depuis la chute de l'eunuque Eutrope, gouvernait l'empereur Arcade, se mit à leur tête. La vie austère et active de Chrysostôme indisposait contre lui les prélats négligents. La jalousie, les préventions de quelques autres venant s'y joindre, il s'en forma comme une tempête qui ne finit qu'à la mort du saint.

Après le mois de septembre 400, quelques évêques qui se trouvèrent à Constantinople, s'étant rassemblés un dimanche pour communiquer ensemble, Eusèbe de Valentinople en Lydie leur présenta une requête contenant sept chefs d'accusation contre Antonin, évêque d'Éphèse, son métropolitain : 1° D'avoir fait fondre les vases sacrés de l'église et d'en avoir détourné l'argent au profit de son fils ; 2° d'avoir employé dans ses étuves des marbres du baptistère ; 3° d'avoir fait dresser dans sa salle à manger des colonnes de l'église, couchées sur le pavé depuis longtemps ; 4° de tenir à son service un valet qui avait commis un meurtre, sans lui en avoir fait aucune correction ; 5° d'avoir vendu à son profit les terres que Basiline, mère de l'empereur Julien, avait laissées à l'Église ; 6° d'avoir repris sa femme, après l'avoir quittée, et d'en avoir eu des enfants ; 7° de vendre habituellement l'ordination des évêques, à proportion du revenu des évêchés. Eusèbe ajoutait : Ceux qui ont été ordonnés à prix d'argent, et celui qui l'a reçu, sont présents ; et j'ai les preuves de tout ce que j'avance. Saint Chrysostôme, craignant que ces accusations ne fussent l'effet de quelque inimitié, tâcha d'apaiser Eusèbe, et pria Paul d'Héraclée, ami d'Antonin, de les réconcilier l'un avec l'autre. Après quoi il se leva et entra dans l'église avec les évêques,

<sup>1</sup> Coust. p. 921, n. 7 et 10.

car c'était le temps du sacrifice ; et après avoir salué le peuple, en donnant la paix suivant la coutume, il s'assit avec les évêques qui l'accompagnaient. Mais Eusèbe, entré secrètement, présenta devant tout le peuple et devant tous les évêques une autre requête qui contenait les mêmes chefs d'accusation, demandant instamment justice à saint Chrysostôme, et l'en conjurant par les serments les plus terribles. Chrysostôme, voyant son emportement, et voulant empêcher que le peuple ne fût troublé, reçut le mémoire ; mais après la lecture des saintes Écritures, il pria Pansophius, évêque de Pisidie, d'offrir le saint sacrifice. Pour lui, il sortit avec les autres évêques ; car il ne voulait point sacrifier, l'esprit agité comme il l'avait.

Après que le peuple fut congédié, saint Chrysostôme s'assit dans le baptistère avec les autres évêques, et, ayant appelé Eusèbe, il lui dit devant tout le monde : Je vous le dis encore : Souvent on avance par passion des choses que l'on a peine à soutenir ; si vous pouvez démontrer clairement votre accusation, nous ne la rejetons pas ; sinon, nous ne vous obligeons point à la soutenir. Prenez votre parti avant la lecture du mémoire ; car, quand il aura été lu et entendu de tout le monde, et que l'on aura dressé des actes, il ne vous sera plus permis, étant évêque, de vous désister. Eusèbe persista. On fit lire son mémoire, et les anciens évêques dirent à saint Chrysostôme : Quoiqu'il n'y ait aucun de ces chefs d'accusation qui ne soit criminel, néanmoins, pour ne pas perdre de temps, attachons-nous au dernier, qui est le plus horrible. Car celui qui aura vendu à prix d'argent la communication du Saint-Esprit, n'aura pas épargné les vases, les marbres ou les terres de l'église. Alors saint Chrysostôme commença l'instruction du procès, et dit : Mon frère Antonin, que dites-vous à cela ? Il ne manqua pas de le nier. On interrogea ceux qui avaient donné l'argent ; ils le nièrent aussi. On continua l'instruction sur quelques indices, et on travailla avec soin jusqu'à deux heures après midi. Enfin, on en vint aux témoins devant lesquels l'argent avait été donné et reçu ; mais ils n'étaient pas présents. †

Chrysostôme, voyant la nécessité d'entendre ces témoins et la difficulté de les faire venir, résolut d'aller lui-même en Asie achever cette instruction. Mais Antonin, pressé par les remords de sa conscience, s'adressa à une personne puissante dont il était comme l'intendant pour quelques terres qu'elle avait en Asie, et la pria d'empêcher le voyage de Chrysostôme, promettant de faire venir les témoins. On fit donc dire au saint de la part de l'empereur : Il n'est pas à propos que vous, qui êtes notre pasteur, vous nous quittiez à la veille d'un si grand trouble, et que vous alliez en Asie pour des témoins que l'on peut aisément faire venir. Ce trouble était la révolte

de Gaïnas. Quoique le saint évêque remarquât dans tout ce procédé les fuites et les artifices d'Antonin, il suspendit son voyage ; mais, de l'avis des évêques, il en envoya trois sur les lieux pour entendre les témoins. Mais avant qu'ils fussent arrivés à Hypèpe, ville d'Asie, où les parties et les témoins devaient se rendre, Eusèbe, gagné par argent, s'était raccommodé avec Antonin ; il traîna la procédure en longueur, sous divers prétextes, et enfin l'abandonna tout à fait pour aller se cacher à Constantinople ; en sorte que les juges le déclarèrent excommunié, ou comme faisant défaut, ou comme calomniateur.

Cependant Antonin mourut, et saint Chrysostôme reçut un décret du clergé d'Éphèse et des évêques voisins, qui le priaient, avec des conjurations terribles, de venir réformer cette église, affligée depuis longtemps par les ariens et par les mauvais catholiques, et pour empêcher les brigues de ceux qui s'efforçaient, par argent, d'occuper le siège vacant. Le saint, voyant qu'il s'agissait de rétablir la discipline dans toute la province d'Asie, où elle était tombée, tant par le défaut de pasteurs que par leur ignorance, résolut de faire ce voyage, malgré sa mauvaise santé et la rigueur de l'hiver. Il laissa le soin de l'église de Constantinople à Sévérien, évêque de Gabale en Syrie, qui y était venu prêcher et en qui il avait une entière confiance, et prit pour l'accompagner en son voyage trois évêques, Paul, Syrien et Pallade.

Quand ils furent arrivés à Ephèse, les évêques de Lydie, d'Asie, de Phrygie et de Carie s'y assemblèrent au nombre de soixante-dix, attirés par la réputation de saint Chrysostôme, qu'ils désiraient d'entendre, principalement les Phrygiens. Ce concile ordonna pour évêque d'Éphèse, Héraclide, natif de Chypre, diacre de saint Chrysostôme, qui avait été moine en Scétis et disciple du moine Évagre. Ce concile étant assemblé, Eusèbe, accusateur d'Antonin, se présenta, persistant dans son accusation contre les six évêques qu'il prétendait en avoir acheté l'épiscopat. On fit entrer les témoins, qui marquèrent en détail les espèces de présents que ces six évêques avaient donnés. Eux-mêmes, pressés par les remords de leur conscience, avouèrent le crime qu'on leur reprochait, s'excusant sur la coutume et sur ce qu'ils n'avaient eu d'autre intention que de s'affranchir des charges curiales. Maintenant donc, nous vous prions de nous laisser, s'il se peut, dans le service de l'Église ; sinon, de nous faire rendre l'or que nous avons donné ; car il y en a d'entre nous qui ont donné les ornements de leurs femmes. Saint Chrysostôme dit au concile : J'espère que l'empereur, à ma prière, les délivrera des charges curiales : ordonnez, de votre part, que les héritiers d'Antonin leur rendent ce

qu'ils ont donné. Le concile ordonna cette restitution et déposa les six évêques simoniaques, leur permettant seulement de communier dans le sanctuaire. Ils acquiescèrent au jugement, et on mit en leur place d'autres évêques de mœurs et de capacité convenables, et qui avaient toujours gardé la continence <sup>1</sup>.

Saint Chrysostôme ôta aussi de Nicomédie l'évêque Géronce. Il avait été diacre de saint Ambroise à Milan, et se vanta d'avoir pris la nuit une onoscelide. C'est ainsi que les Grecs nommaient un spectre, qu'ils se figuraient avec des jambes d'âne. Géronce disait donc qu'il avait pris ce monstre, qu'il lui avait rasé la tête et l'avait mis dans un moulin pour tourner la meule : ce qui était le châtement des esclaves. Soit qu'il le dit par vanité pour se faire admirer, soit par illusion du démon, saint Ambroise trouva ce discours indigne d'un ministre de Dieu, et ordonna à Géronce de demeurer quelque temps chez lui à faire pénitence. Lui, qui était habile médecin, agissant, persuasif et propre à se faire des amis, se moqua de saint Ambroise et s'en alla à Constantinople. En peu de temps il acquit l'amitié de quelques personnes puissantes au palais, qui lui procurèrent l'évêché de Nicomédie. Il fut ordonné par Hellade, évêque de Césarée en Cappadoce, en récompense de ce qu'il avait obtenu à son fils un emploi considérable à la cour. Saint Ambroise l'ayant appris, écrivit à Nectaire, évêque de Constantinople, de déposer Géronce, et de ne pas souffrir l'injure qu'on lui faisait, ainsi qu'à la discipline ecclésiastique. Quelque désir qu'en eût Nectaire, il ne put y réussir par la forte résistance de tout le peuple de Nicomédie. Saint Chrysostôme déposa Géronce, et ordonna à sa place Pansophius, qui avait été précepteur de l'impératrice. Il était pieux, de mœurs douces et réglées ; mais il n'était point agréable au peuple de Nicomédie. Ce qui attira encore bien des ennemis à saint Chrysostôme <sup>2</sup>.

Cependant Sévérien de Gabale, à qui le saint avait en partant confié l'église de Constantinople, faisait servir la prédication de l'Évangile à son ambition particulière, et tâchait de gagner les esprits, dans le dessein d'usurper ce siège. Antiochus, évêque de Ptolémaïde en Phénicie, qui parlait avec beaucoup de facilité et un beau son de voix, ayant prêché quelque temps à Constantinople, s'en était retourné chez lui avec beaucoup d'argent. Sévérien, excité par cet exemple, composa un grand nombre de sermons, s'en vint à son tour dans la capitale, se fit connaître à la ville et à la cour, sut capter l'amitié de saint Chrysostôme, qui le nomma son remplaçant pendant son absence. Sévérien profita de ces avantages. Une circon-

<sup>1</sup> Pallad., *Vita Chrys.* — <sup>2</sup> Soz., l. 8, c. 6.

stance particulière vint encore le favoriser : il eut l'honneur de baptiser Théodose le Jeune, qui naquit dans l'intervalle : ce qui le mit en relation directe avec l'empereur et l'impératrice. Ses cabales s'étendaient de plus en plus. Mais un prêtre de Constantinople, nommé Sérapion, très-fidèle à saint Chrysostôme, l'avertit de ce qui se passait. Le saint évêque, par sa présence, dissipa tous les artifices de Sévérien. Deretour, au mois d'avril 401, après cent jours d'absence, il fit un discours à la louange de son peuple, disant qu'il les trouvait tels qu'il les avait laissés, au lieu que les Israélites avaient commis de grands péchés en l'absence de Moïse, qui n'avait duré que quarante jours. Il les loua de leur résistance courageuse aux ariens, les comparant à une femme de probité qui repousse fortement les adultères, et à des chiens fidèles qui gardent le troupeau en l'absence du pasteur. Sévérien sortit de Constantinople et se retira à Chalcedoine. L'impératrice Eudoxie le fit revenir et le réconcilia avec saint Chrysostôme. Le saint parla de cette réconciliation dans un de ses discours où il engage son peuple à l'approuver. Sévérien monta lui-même en chaire le lendemain, pour déclarer qu'il venait, à bras ouverts et avec une grande expansion de cœur, offrir des sacrifices au Dieu de paix <sup>1</sup>.

Les ariens, encore très-nombreux à Constantinople, se souvenaient de leur puissance passée. Ils imaginèrent de se réunir sous des galeries publiques, pour se rendre en procession au lieu où ils tenaient leurs assemblées hors de la ville. Ils y allaient, chantant des cantiques dans lesquels, pour irriter les catholiques, ils répétaient : Où sont ceux qui disent que trois choses ne font qu'une seule puissance ? Saint Chrysostôme craignit que ces manifestations n'ébranlassent la foi ou le courage des simples, et il excita des catholiques à chanter aussi pendant la nuit. Le succès ne répondit pas à la bonne intention. Il en résulta une collision, et quelques particuliers furent tués de part et d'autre. L'empereur, à cette occasion, renouvela contre les ariens la défense qui leur avait été faite, en 396, de s'assembler dans la ville. Ces incidents augmentaient l'affection du peuple pour saint Chrysostôme, et lui attiraient d'un autre côté des ennemis <sup>2</sup>. Mais l'ennemi le plus dangereux était celui-là même qui l'avait sacré évêque de Constantinople.

Nous avons vu Théophile d'Alexandrie partisan d'Origène, au point de traiter saint Épiphane d'hérétique. Une circonstance le fit changer de langage. Entre les moines d'Égypte, il y en avait plusieurs de simples et grossiers qui, s'attachant à l'écorce des expressions de l'É-

<sup>1</sup> Ceillier, t. 9. — <sup>2</sup> Soc., l. 6, c. 8. Soz., l. 8, c. 8.

criture sainte, s'imaginaient que Dieu avait une figure humaine, ce qui les fit nommer en grec anthropomorphites. Les mieux instruits voulant les désabuser, il s'excitait des disputes ; et comme Origène, décrié d'ailleurs, était le plus éloigné de cette grossière explication de l'Écriture, les anthropomorphites traitaient d'origénistes ceux qui entreprenaient de les éclairer, et ceux-ci les traitaient eux-mêmes de blasphémateurs et d'idolâtres.

Théophile soutenait la saine doctrine et enseignait publiquement que Dieu est incorporel. Il s'en expliqua même dans une lettre pascalle, où il réfuta fort au long l'erreur contraire. Cette lettre, étant portée suivant la coutume dans les monastères, irrita étrangement presque tous les moines d'Égypte. Ils disaient que l'évêque Théophile était tombé dans une dangereuse hérésie, et la plupart de leurs anciens avaient résolu de se séparer de sa communion, parce, disaient-ils, qu'il combattait l'Écriture sainte, en disant que Dieu n'avait point de figure humaine, quoique l'Écriture témoignât si expressément qu'Adam avait été créé à son image. Les moines de Scétis, qui passaient pour les plus parfaits de toute l'Égypte, rejetèrent cette lettre ; et, entre les prêtres qui les gouvernaient, il n'y eut que l'abbé Paphnuce qui la reçut ; ceux des trois autres églises ne permirent pas seulement de la lire dans leurs assemblées.

Du nombre de ces anthropomorphites, était un vieillard nommé Sérapion, dont l'austérité et la vie exemplaire autorisaient beaucoup l'hérésie. Paphnuce essaya de le désabuser par plusieurs exhortations, mais inutilement, car Sérapion regardait toujours ce qu'on lui disait comme une nouveauté contraire à l'ancienne tradition. Il arriva qu'un diacre fort savant, nommé Photin, vint alors de Cappadoce. Paphnuce le reçut avec grande joie, et, l'ayant fait venir devant tous les frères, lui demanda comment les églises catholiques de tout l'Orient expliquaient ce passage : Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance. Photin répondit que tous les évêques l'entendaient, non suivant la bassesse de la lettre, mais spirituellement ; et prouva doctement, par un grand discours et par plusieurs passages de l'Écriture, que Dieu est immense, invisible et incorporel. Sérapion en fut persuadé. Paphnuce et les autres qui étaient présents furent ravis que Dieu eût délivré ce saint vieillard de l'erreur où il était tombé par simplicité. Ils se levèrent pour prier tous ensemble, et Sérapion, prosterné en terre, criait en pleurant : Hélas ! on m'a ôté mon Dieu, et je ne sais plus ce que j'adore ! voulant dire qu'il avait perdu ce fantôme qu'il avait accoutumé de former dans son imagination pour se représenter Dieu dans la prière. Cassien et Germain furent présents à cette conversion, et ce fut l'occasion d'un se-



cond entretien qu'ils eurent avec l'abbé Isaac, touchant la prière où il fit voir que cette erreur était un reste de l'impression qu'avait faite l'idolâtrie dans l'esprit des hommes <sup>1</sup>.

Mais la multitude des moines ne fut pas sitôt désabusée. Ils quittèrent leurs monastères et vinrent en foule à Alexandrie, murmurant contre Théophile, le traitant d'impie et voulant le tuer. En cette extrémité, il usa d'industrie et se présenta devant eux, en disant : En vous voyant, je crois voir le visage de Dieu. Cette parole les apaisa, et ils lui dirent : Si vous dites vrai, et si vous croyez que Dieu a un visage comme le nôtre, anathématiser les livres d'Origène ! sinon, attendez-vous à être traité comme un impie et un ennemi de Dieu. Je le ferai, dit Théophile, car moi aussi je suis ennemi des livres d'Origène, et il y a longtemps que j'avais résolu de le condamner. Il renvoya ainsi les moines, et tint un concile où il fut ordonné que quiconque approuverait les livres d'Origène serait chassé de l'église, et il en écrivit une lettre synodale à tous les évêques. Il se déclara encore contre Origène dans les lettres pascales qu'il envoyait tous les ans à toutes les églises, suivant la coutume ; car depuis le concile de Nicée, l'évêque d'Alexandrie était chargé d'avertir tous les autres du jour de Pâques. A mesure que ces lettres paraissaient, saint Jérôme les traduisait et les envoyait, en grec et en latin, à ses amis de Rome <sup>2</sup>.

Une animosité particulière excita Théophile à passer encore plus avant. Le prêtre Isidore, qu'il avait voulu faire évêque de Constantinople à la place de saint Chrysostôme, encourut bientôt sa haine. Voici à quelle occasion. Une veuve de qualité lui donna mille pièces d'or, et lui fit jurer, par la table sainte, qu'il en achèterait des habits pour les pauvres femmes de la ville, sans en donner connaissance à l'évêque Théophile, de peur qu'il n'employât cet argent à acheter des pierres ; car il était passionné pour les bâtiments, et il en faisait de très-inutiles à l'Église. Isidore ayant pris l'argent, l'employa pour les pauvres femmes et les veuves. Théophile le sut, par des espions qui l'avertissaient de tout. Il appela Isidore et lui demanda d'un air très-calme ce qu'il en était. Isidore avoua la chose. Théophile en fut irrité au dernier point ; mais il dissimula son ressentiment. Sozomène rapporte un second motif de la haine de Théophile : Isidore n'aurait pas voulu attester, contre la vérité, qu'une certaine personne avait fait son héritière la sœur de Théophile. Cet évêque ayant donc, deux mois après, rassemblé les prêtres de son église, produisit en leur présence un mémoire contre Isidore, contenant une accusation de sodomie, disant : Il y a dix-huit ans que j'ai reçu ce mémoire contre

<sup>1</sup> Cass., col. 10, c. 2, 3 et 5. — <sup>2</sup> Sulp. Sev., *Dial*, 1.

vous ; mes occupations me l'avaient fait oublier ; je viens de le trouver en cherchant d'autres papiers ; répondez à la plainte qu'il contient. Isidore répondit : Quand il serait vrai que vous auriez reçu ce mémoire , et qu'il vous aurait échappé , celui qui l'avait donné ne pouvait-il pas le redemander ? Il s'était embarqué , dit Théophile. Mais, répliqua Isidore, n'est-il pas revenu, du moins au bout de deux ou trois ans ? S'il est présent, faites-le venir. Théophile, ainsi pressé, remit l'affaire à un autre jour. Dans cet intervalle, il acheta un témoin pour accuser Isidore, et lui donna quinze pièces d'or pour déposer contre lui. Celui-ci, qui était un jeune homme, les porta à sa mère, qui, craignant qu'Isidore ne la poursuivît devant le gouverneur, alla le trouver, et lui montra l'argent qu'elle dit avoir reçu de la sœur de Théophile. Le jeune homme, craignant les lois et la colère de l'évêque, se réfugia dans l'église. Théophile ne laissa pas de condamner Isidore, sous prétexte d'un crime infâme, que la bienséance ne permettait point d'expliquer. Isidore, jusque-là, était demeuré dans sa maison à prier Dieu ; il craignit que Théophile n'attentât à sa vie même, et s'enfuit sur la montagne de Nitrie, où il avait passé sa jeunesse <sup>1</sup>.

Théophile tourna sa colère contre ces moines. Il assembla contre eux un concile, où, sans les avoir appelés ni leur avoir donné moyen de se défendre, il en excommunia trois des principaux : Ammon, Dioscore et un autre, sous prétexte de mauvaise doctrine, c'est-à-dire d'origénisme. Il eut même recours à la violence ; et obtint du gouverneur, par des voies obliques, des soldats et des ordres pour chasser ces solitaires de toute l'Égypte. Il alla lui-même, de nuit, attaquer les monastères, accompagné de soldats, de gens prêts à tout, et de ses valets qu'il avait remplis de vin ; mit le feu aux cellules, brûla leurs beaux livres de l'Écriture, et un enfant qui s'y trouva, et les sacrés mystères que les moines conservaient chez eux selon l'ancienne discipline de l'Église. Les Grecs honorent le dernier de juin les saints que Théophile fit mourir en cette occasion par le fer et par le feu. Ceux qui échappèrent à sa fureur se retirèrent à Jérusalem, et de là à Scythopolis. Théophile trouva encore moyen de les en chasser. Ils s'embarquèrent et vinrent à Constantinople, afin de faire connaître à l'empereur Arcade l'injustice de la persécution qu'ils souffraient, et de se ménager la protection de saint Chrysostôme. C'était en 401. Le saint évêque les reçut avec bonté et se chargea de les réconcilier avec Théophile ; mais sa négociation ne fut point heureuse ; et, bien loin d'obtenir quelque chose, il attira sur lui-même la colère de cet

<sup>1</sup> Pallad., *Vit. Chrys. Soz.*, l. 8, c. 12.

évêque. Les moines, voyant que saint Chrysostôme n'avait pas réussi, s'adressèrent à l'empereur et à l'impératrice, demandant que Théophile fût cité à Constantinople, pour y être jugé par saint Chrysostôme. Leur requête eut son effet, et Théophile fut obligé, suivant l'ordre de l'empereur, de se rendre à Constantinople. Saint Chrysostôme, devant qui il devait comparaitre, refusa de prendre connaissance de l'affaire, autant par considération pour Théophile que par respect pour les canons, qui défendaient de juger les causes hors de leur province <sup>1</sup>.

Mais avant d'arriver lui-même à Constantinople, Théophile eut l'adresse d'y faire aller saint Épiphane, qui, oubliant toutes ses injures dès qu'il lui vit condamner les origénistes, avait assemblé, à sa sollicitation, les évêques de Chypre en concile, où il défendit la lecture des livres d'Origène, mais sans toucher à sa personne. Muni des actes de ce concile, Épiphane étant arrivé dans un faubourg de Constantinople, alla célébrer l'office divin dans l'église de l'Hebdomon, et y ordonna un diacre sans l'agrément de l'évêque diocésain. Saint Chrysostôme, que cette contravention aux canons aurait dû offenser, envoya tout son clergé au-devant de saint Épiphane, et l'invita à prendre un logement dans les maisons de l'église. Épiphane, au lieu d'accepter l'offre, ne voulut pas même communiquer avec Chrysostôme, sous le prétexte que celui-ci demandait un concile avant de condamner ni Origène ni aucun des moines qu'on accusait d'origénisme. Épiphane alla plus loin : il assembla, de son autorité, tous les évêques qui se trouvaient alors à Constantinople, leur communiqua les actes de son concile de Chypre, et s'efforça de leur persuader d'y souscrire. Il y en eut qui le firent ; quelques-uns le refusèrent, entre autres Théotime, évêque des Scythes, qui lui répondit avec fermeté qu'il n'était pas permis de faire injure à un homme mort depuis si longtemps, ni de condamner le jugement des anciens ; enfin, qu'il était dangereux, en condamnant les écrits d'Origène, de rejeter, sans y penser, les vérités qu'ils contiennent. Épiphane, voyant que saint Chrysostôme ne voulait rien décider touchant les écrits d'Origène avant la définition d'un concile, se résolut, d'après des suggestions ennemies, de célébrer la collecte dans l'église des apôtres, et d'y condamner les livres d'Origène en présence du peuple, d'excommunier Dioscore et les siens, et de taxer saint Chrysostôme comme leur adhérent. Déjà il était entré dans cette église, lorsqu'un diacre, envoyé de la part de l'évêque de Constantinople, lui dit qu'il eût à considérer combien de choses il faisait contre

<sup>1</sup> Ceillier, t. 9, art. *Chrys. et Theoph. Pallad., Vit. Chrys. Soz.*, l. 8, c. 13.

les règles ; qu'il avait fait une ordination dans une église dépendante de Constantinople et y avait célébré l'office sans le consentement du diocésain, et que, sans ce même consentement, il allait parler au peuple ; qu'il prit garde qu'une entreprise de cette nature ne causât quelque sédition populaire, qui pourrait le mettre en péril de la vie, comme auteur du désordre. Épiphane, effrayé, sortit de l'église et se retira <sup>1</sup>.

Il était encore à Constantinople, lorsque le jeune Théodose tomba malade. Prié par l'impératrice Eudoxie de s'intéresser pour la santé de ce prince, il lui promit que l'enfant vivrait, pourvu qu'elle cessât de favoriser Dioscore et les autres Grands-Frères. L'impératrice répondit : Si Dieu veut prendre mon enfant, il est le maître ; pour vous, si vous pouviez ressusciter les morts, vous n'auriez pas laissé mourir votre archidiaque Crispion. Cependant Ammonius et les autres moines d'Égypte, de l'aveu de l'impératrice, allèrent trouver saint Épiphane. Comme il ne les connaissait pas, il leur demanda qui ils étaient. Ammonius répondit : Nous sommes les Grands-Frères, et nous serions bien aises d'apprendre de vous si vous avez jamais vu nos disciples ou nos écrits. Épiphane ayant dit que non : Comment donc, reprit Ammonius, nous avez-vous jugés hérétiques sans avoir aucune preuve de nos sentiments ? C'est, répartit Épiphane, que je l'ai ouï dire. Ammonius répliqua : Pour nous, nous avons fait tout le contraire ; car nous avons souvent trouvé vos disciples et vos écrits, entre autres l'*Ancorat* ; et comme plusieurs voulaient le blâmer et l'accuser d'hérésie, nous en avons pris la défense, et celle de vos intérêts comme d'un père. Vous ne deviez donc pas, sur un ouï-dire, nous condamner sans nous entendre, ni traiter, comme vous faites, ceux qui ne disent que du bien de vous. Saint Épiphane leur parla plus doucement et les renvoya. Il quitta lui-même Constantinople, où ses desseins lui avaient si mal réussi, et s'embarqua pour retourner en Chypre. La mort le saisit en chemin. Ainsi s'accomplit la prédiction que lui avait faite saint Chrysostôme dans la chaleur de la dispute, qu'il ne croyait pas qu'il dût retourner dans son évêché. En partant, il dit aux évêques qui le conduisaient jusqu'à la mer : Je vous laisse la ville, le palais et le théâtre ; pour moi, je m'en vais, car j'ai hâte, j'ai grande hâte. Il mourut en 403, après trente-six ans d'épiscopat ; ses disciples bâtirent une église en Chypre, sous son nom, où ils mirent son image avec beaucoup d'autres. Dieu honora son tombeau par beaucoup de miracles. Sa fête se célèbre, chez les Latins comme chez les Grecs, le douze de mai <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Soc., l. 6, c. 12. Soz., l. 8, c. 4. Tillem., Ceillier, art. *Epiph.*, *Chrys.*, *Théoph.*  
— <sup>2</sup> Soc., l. 8, c. 5. Pallad.

Théophile vint enfin à Constantinople, suivant l'ordre de l'empereur; mais quoiqu'il fût mandé seul, il amena un grand nombre d'évêques d'Égypte et même des Indes. Saint Chrysostôme lui avait préparé un logement, ainsi qu'à ceux de sa suite; mais il aima mieux loger hors de la ville, dans une des maisons de l'empereur appelée Placidienne. Il ne voulut pas même voir saint Chrysostôme, ni lui donner aucune marque de communion. Comme les Grands-Frères pressaient vivement le jugement de leur affaire, l'empereur ordonna à saint Chrysostôme d'aller entendre Théophile sur les violences, les meurtres et autres crimes dont on l'accusait. Comme nous l'avons déjà dit, le saint s'en défendit par considération pour Théophile et par respect pour les canons, qui défendent de juger les causes des évêques hors de leur province. Théophile pensait bien différemment. Pendant trois semaines qu'il logea hors de la ville, il mit tout en œuvre pour chasser saint Chrysostôme de Constantinople, et même pour lui faire perdre la vie. A Théophile se joignirent des évêques d'Asie déposés par saint Chrysostôme; quelques autres, mécontents de lui, comme Acace de Bérée, Sévérien de Gabales, Antiochus de Ptolémaïde, deux ou trois des plus puissants de la cour, gagnés par argent, quelques-uns du clergé de Constantinople qui souffraient avec peine qu'on y rétablît le bon ordre; trois veuves, que le saint évêque avait reprises de leur luxe, et l'impératrice Eudoxie, choquée d'un discours qu'il avait fait contre le luxe et le dérèglement des femmes. Avec tous ces secours, Théophile obtint de l'empereur qu'on assemblerait un concile contre saint Chrysostôme.

De tous les chefs d'accusation, il n'y en avait qu'un seul qui fût vrai, savoir : qu'il avait conseillé à tout le monde de prendre un peu d'eau ou quelques pastilles après la communion, pour ne pas rejeter avec la salive quelque chose des saintes espèces : ce qu'il pratiquait lui-même. Le lieu du concile fut le bourg du Chêne, près de Chalcedoine. Il s'y trouva trente-six évêques, tous de la province de Théophile. Saint Chrysostôme, cité par ordre de l'empereur, consentit de comparaître, pourvu que l'on fit sortir de l'assemblée ses ennemis qu'il nomma, ou du moins qu'ils n'y prissent que la qualité d'accusateurs et non celle de juges. Sur cette réponse, il fut cité de nouveau et condamné par contumace. Les évêques du concile voulaient obliger l'empereur à le punir comme criminel de lèse-majesté, parce que, dans un discours, il avait comparé l'impératrice à Jézabel; mais ce prince se contenta de le condamner au bannissement. L'ordre fut exécuté sans délai. Un comte, accompagné de soldats, le chassa de l'église; et un des officiers, nommé Curieux, l'ayant jeté dans un vaisseau, il fut porté en Asie pendant la nuit, et arriva

dans une maison de campagne près de Prénète en Bithynie. C'était le troisième jour d'après sa déposition par le conciliabule du Chêne; car il avait refusé les deux premiers jours de se retirer, jusqu'à ce qu'on lui fit violence, croyant devoir cette fermeté à son amour pour son peuple, dont Dieu, et non les hommes, lui avait donné la conduite. Nous avons encore le discours qu'il prononça pendant ce temps de trouble <sup>1</sup>.

Son exil ne dura qu'un jour. Le peuple, qui, ayant su l'ordre de l'empereur, s'était soulevé avec une extrême violence, ne diminua rien de son ardeur pour le saint évêque, lorsqu'on l'eut enlevé. Les églises et les places publiques continuèrent à retentir de gémissements et de cris; et, la nuit suivante, un tremblement de terre ayant ébranlé la ville et la chambre même de l'empereur, l'impératrice, effrayée, le pria de rappeler saint Chrysostôme, à qui elle écrivit elle-même en ces termes: « Que votre sainteté ne croie pas que j'aie su ce qui s'est passé! Je suis innocente de votre sang! Des hommes méchants et corrompus ont formé ce complot. Dieu m'est témoin des larmes que je lui offre en sacrifice! Je me souviens que mes enfants ont été baptisés par vos mains! » Comme il convenait d'avoir le consentement d'Arcade, elle alla le demander en pleurant, protestant à ce prince qu'il n'y avait que le rappel du saint qui pût sauver l'État du danger qui le menaçait. Elle l'obtint; et dès que le jour fut venu, elle envoya des officiers pour prier saint Chrysostôme de revenir à Constantinople. Personne ne sachant le lieu où il s'était retiré, après les premiers officiers, Eudoxie en envoya d'autres, et d'autres encore après ceux-là; en sorte que le détroit était couvert de vaisseaux qui allaient pour le chercher en Asie.

Brison, eunuque de l'impératrice et notaire de l'empereur, qui faisait hautement profession d'aimer le saint évêque et de le servir en toute occasion, eut l'avantage de le trouver à Prénète et de le ramener. Sitôt que le peuple en fut informé, il courut au-devant; l'embouchure du Bosphore se trouva couverte de bâtiments; tous s'embarquèrent, hommes, femmes, la plupart un cierge allumé à la main, en chantant des hymnes composées exprès. Il fut conduit dans cette pompe à l'église des Apôtres, accompagné de plus de trente évêques. On voulut l'obliger de monter aussitôt sur le trône épiscopal, et de souhaiter, suivant la coutume, la paix au peuple; mais il s'en excusa, jusqu'à ce qu'il eût été justifié par un concile plus nombreux. Il n'avait pas même voulu, pour cette raison, rentrer d'abord à Constantinople, et s'était arrêté dans un bourg

<sup>1</sup> Chrys., *Ep. ad Inn.* Pallad., Soc., Zos.

nommé Marianes. Mais le peuple ne pouvant souffrir ce délai, il céda à cette violence et leur fit sur-le-champ un petit discours, qui commence par une comparaison de son église avec Sara, et de Théophile avec le roi d'Égypte, qui avait attenté à sa pureté. Il y bénit Dieu de l'avoir rappelé, et n'oublie pas sa reconnaissance de tout ce que l'impératrice avait fait pour procurer son retour. Ce discours attira de si grands applaudissements, que saint Chrysostôme ne put l'achever <sup>1</sup>.

Quelques jours après son rétablissement, il pria l'empereur de faire assembler un concile plus nombreux pour examiner celui qui l'avait condamné. Arcade y consentit et écrivit partout qu'on assemblât les évêques. Le bruit d'un concile fit peur à Théophile, qui craignait de s'y voir convaincu des choses que la conscience lui reprochait; et, étant monté la nuit sur une barque sans en donner avis à personne, il se retira en Égypte avec les évêques qu'il en avait emmenés; en sorte qu'il ne resta à Constantinople d'autres évêques que ceux qui étaient amis de saint Chrysostôme. Quoique la fuite de Théophile fût une entière justification de celui qu'il avait condamné, le saint continua néanmoins de solliciter la convocation d'un concile. L'empereur se rendit à ses instances, et envoya en Égypte pour obliger Théophile et les autres évêques du conciliabule du Chêne, de revenir pour rendre raison de ce qu'ils avaient fait. Théophile s'en excusa; mais les évêques de Syrie qui étaient de sa cabale, savoir : Antiochus et Sévérien, revinrent à Constantinople. Le refus de Théophile n'empêcha point saint Chrysostôme de continuer à demander la tenue d'un concile; mais il paraît qu'il ne put l'obtenir, et que tout ce qu'on lui accorda fut qu'un grand nombre d'évêques, qui se trouvaient à Constantinople, signeraient un acte par lequel ils déclareraient que, nonobstant ce qui s'était passé dans le conciliabule du Chêne, ils reconnaissent Chrysostôme pour légitime évêque de Constantinople.

Théophile, qui avait tant persécuté les moines d'Égypte, sous prétexte d'origénisme, s'était réconcilié avec eux avant de s'enfuir de Constantinople; il les reçut à sa communion, sans leur dire un mot ni d'Origène ni de sa doctrine. Lui-même ne fit plus de difficulté d'en lire les livres. Et comme on lui demandait comment il les chérissait tant, après les avoir condamnés, il répondit : Les livres d'Origène sont une prairie dont je cueille les fleurs, sans m'arrêter aux épines <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Pallad., Theod., l. 5, c. 34. Soc., l. 6, c. 16. Soz., l. 8, c. 18. — <sup>2</sup> Soc., l. 5, c. 17.

Arrivant en Égypte, Théophile aborda par hasard à une petite ville nommée Gérés, à deux lieues et demie de Péluse. L'évêque en était mort, et les citoyens avaient élu pour son successeur un saint personnage nommé Nilammon, qui était arrivé à la perfection de la vie monastique. Il demeurait hors de la ville, dans une cellule où il s'était enfermé et dont il avait muré la porte avec des pierres. Comme il refusait l'épiscopat, Théophile vint le trouver et lui conseilla de se rendre et de recevoir l'ordination de sa main. Nilammon s'en excusa plusieurs fois ; et, voyant qu'il ne pouvait persuader Théophile, il lui dit : Demain, mon père, vous ferez ce qu'il vous plaira ; permettez-moi de disposer aujourd'hui mes affaires. Théophile revint le lendemain, suivant la convention, et lui dit d'ouvrir sa porte. Nilammon répondit : Prions auparavant. C'est bien dit, répondit Théophile, et il se mit en prière. La journée se passa ainsi. Théophile et ceux qui étaient avec lui hors de la cellule, après avoir attendu longtemps, appelèrent Nilammon à haute voix : il ne répondit point. Enfin ils ôtèrent les pierres, ouvrirent la porte et le trouvèrent mort. On le revêtit d'habits précieux, on l'enterra aux dépens du public, on bâtit une église sur son tombeau et on célébra tous les ans le jour de sa mort avec grande solennité. L'Église en fait encore la mémoire le six de janvier <sup>1</sup>.

L'église de Constantinople ne jouit que deux mois du calme que le rétablissement de son évêque lui avait procuré. On avait dressé en cette ville une statue en l'honneur de l'impératrice Eudoxie. Elle était d'argent, posée sur une colonne de porphyre avec une base élevée, et placée à la porte du sénat et assez près de la grande église de Sainte-Sophie. A la dédicace de cette statue, on fit, selon la coutume, de grandes réjouissances, et on y divertit le peuple par des danses, des farces et d'autres spectacles de ce genre. Chrysostôme, ne pouvant souffrir des jeux si peu chrétiens à la porte de l'église, s'en plaignit dans un discours avec sa liberté ordinaire, et joignit même quelques railleries, non-seulement contre ceux qui les faisaient, mais encore contre ceux qui les ordonnaient. Eudoxie, offensée par ce discours, entra dans une grande colère, et résolut d'assembler un nouveau concile contre le saint évêque. Mais il ne rabattit rien de son courage, et parla encore plus ouvertement contre l'impératrice dans un discours dont les premiers mots étaient, si pourtant il faut en croire Socrate <sup>2</sup> : Hérodiade est en furie, elle danse encore, elle veut encore la tête de Jean.

Il y eut donc une nouvelle conspiration contre saint Chrysostôme ;

<sup>1</sup> Soz., l. 8, c. 19. — <sup>2</sup> Soc., l. 6, c. 18.



et ses ennemis, trouvant la cour favorable à leurs désirs, envoyèrent à Alexandrie prier Théophile de venir conduire leur intrigue, ou du moins de leur marquer comment ils devaient la commencer. Théophile, n'osant plus paraître aux yeux du peuple de cette ville, y envoya trois évêques et leur donna des canons faits par les ariens contre saint Athanase. C'étaient ceux du concile tenu à Antioche lors de la dédicace, en 341, qui ordonnaient que si un évêque déposé par un concile se rétablissait de lui-même ou par l'autorité impériale, il serait dès lors déposé pour toujours, sans pouvoir jamais être admis à se justifier. Ces canons n'étaient d'aucune autorité dans l'Église, et ils avaient été rejetés par le concile de Sardique, en 347. Ces trois évêques, étant arrivés, convoquèrent à Constantinople tous les métropolitains et tous les évêques qu'ils purent, de la Syrie, de la Cappadoce, du Pont, de la Phrygie et des autres provinces voisines.

Tous communiquèrent d'abord avec saint Chrysostôme, pour ne pas se rendre récusables comme Théophile; mais cela ne plut point à la cour, déjà entièrement déclarée contre son évêque. Aussi, la fête de Noël étant venue, Arcade, qui avait accoutumé d'aller ce jour-là à l'église, n'y vint point, et fit dire à Chrysostôme qu'il ne communiquerait point avec lui jusqu'à ce qu'il se fût justifié. On recommença en effet dans le second concile, composé d'évêques gagnés par les libéralités de la cour, les premières accusations formées contre le saint. Mais sur l'offre qu'il fit hardiment de se justifier, ses accusateurs, qui n'avaient pas la même assurance, laissèrent tous ces prétendus crimes pour en venir à l'expédient de Théophile, et dirent que, suivant les quatrième et douzième canons d'Antioche, il n'était plus recevable à se justifier, puisqu'il était remonté sur son trône sans l'autorité d'un concile. Il était aisé à saint Chrysostôme de répondre aux canons d'Antioche; et Elpide, évêque de Laodicée en Syrie, vieillard respectable par ses vertus et ses cheveux blancs, fit comprendre nettement à l'empereur que Chrysostôme n'avait point été déposé juridiquement la première fois, mais seulement chassé par un comte; qu'il n'était point rentré de lui-même dans son siège, mais par ordre d'Arcade lui-même; enfin, que les canons que l'on produisait étaient l'ouvrage des hérétiques. Tout cela n'empêcha pas qu'Antiochus et les autres ennemis du saint ne persuadassent à ce prince, faible et timide, que Jean était convaincu, et qu'il devait le chasser de l'église avant la fête de Pâques.

Arcade manda donc au saint évêque, un peu avant la fête, qu'il eût à sortir de l'église, puisqu'il avait été condamné par deux conciles. J'ai reçu de Dieu cette église, lui répondit saint Chrysostôme,

pour procurer le salut du peuple, et je ne puis l'abandonner ; mais comme la ville est à vous, si vous voulez que je quitte, chassez-moi de force, afin que j'aie une excuse légitime. Ceci se passait pendant le carême de l'an 404. Le jour du samedi saint, on lui envoya un nouvel ordre de sortir de l'église ; à quoi il répondit comme il devait. Arcade, craignant la sainteté du jour et le tumulte du peuple, envoya chercher Acace de Bérée et Antiochus de Ptolémaïde, et leur dit : Que faut-il faire ? Prenez garde que vous ne m'ayez donné un mauvais conseil. Ces évêques répondirent en la même manière que les pontifes des Juifs : Seigneur, que la déposition de Jean retombe sur notre tête ! Les quarante-deux évêques qui étaient demeurés unis à saint Chrysostôme, croyant devoir faire un dernier effort, allèrent trouver l'empereur et l'impératrice dans les églises des Martyrs, et les prièrent avec larmes d'épargner l'Église de Jésus-Christ et de lui rendre son pasteur, principalement à cause de la fête de Pâques et de ceux qui étaient prêts à recevoir, ce jour-là, le sacrement de baptême. Mais ils ne furent point écoutés ; en sorte qu'un d'eux (c'était Paul de Carteia), menaçant l'impératrice de la colère de Dieu, lui dit : Eudoxie, craignez Dieu, ayez pitié de vos enfants et ne profanez pas la fête de Jésus-Christ par l'effusion du sang ! Ensuite ils se retirèrent et allèrent passer la sainte veille, chacun dans son logis, dans la douleur et dans les larmes.

Les prêtres de Constantinople, qui étaient demeurés fidèles à leur patriarche, rassemblèrent le peuple dans un bain public et y célébrèrent la veille de Pâques à l'ordinaire, en lisant les saintes Écritures et baptisant les catéchumènes. Antiochus, Acace et Sévérien l'ayant appris, demandèrent qu'on empêchât cette assemblée. Le maître des offices leur dit : Il est nuit, la peuple est grand, il pourrait arriver du désordre. Acace répondit : Les églises sont désertes ; nous craignons que l'empereur, en y venant et ne trouvant personne, ne s'aperçoive de l'affection du peuple pour Jean et ne nous regarde comme des envieux, principalement après que nous lui avons dit que personne ne suit volontiers cet homme, qui n'est point sociable. Le maître des offices, après avoir protesté contre eux de ce qui pourrait arriver, leur donna un nommé Lucius, chef d'une compagnie de gens de guerre, qui passait pour païen, avec ordre d'inviter doucement le peuple à venir dans l'église. Il y alla ; mais il ne fut point écouté et revint trouver Acace et les siens, leur représentant l'ardeur et la foule du peuple. Ils le prièrent instamment de retourner, joignant à leurs prières l'or et les promesses ; ils lui recommandèrent d'amener le peuple à l'église par la douceur ou de dissiper par la force cette assemblée.

Lucius retourna donc, accompagné de quelques clercs de l'évêque Acace, après neuf heures du soir. Quatre cents nouveaux soldats de Thrace, fort insolents, le suivaient l'épée à la main. Ils fondirent tout d'un coup sur ce peuple, écartant la foule par l'éclat de leurs épées. Leur chef marcha jusque dans les eaux sacrées pour empêcher que l'on n'administrât le baptême, et poussa le diacre si rudement qu'il renversa le saint chrême. Il frappa les prêtres à coups de bâton sur la tête, sans respect pour leur grand âge, et le baptistère fut mêlé de sang. Les femmes, déjà dépouillées pour le baptême, s'enfuyaient confusément avec les hommes, crainte d'être tuées ou déshonorées, sans avoir le temps de se couvrir autant que la bienséance le demandait; plusieurs même furent blessées. On entendait leurs cris et ceux des enfants; les prêtres et les diacres étaient chassés, vêtus encore de leurs ornements. L'autel était investi de gens armés; les soldats, dont la plupart n'étaient point baptisés, entrèrent jusque dans les lieux où reposaient les saints mystères, virent tout ce qu'il y a de plus secret et le profanèrent en y touchant, et le sang précieux de Jésus-Christ fut répandu sur leurs habits. On mit en prison une partie des prêtres et des diacres; on chassa de la ville les laïques constitués en dignité; on afficha plusieurs édits contenant diverses menaces contre ceux qui ne renonceraient point à la communion de Jean. Les prisons furent remplies de différents magistrats; on y chantait des hymnes et on y offrait les saints mystères, en sorte qu'elles devenaient des églises; tandis que l'on entendait dans les églises des fouets, des jurements et des tortures, pour obliger à anathématiser Jean; mais plus ses adversaires faisaient d'efforts, plus les assemblées de ceux qui l'aimaient étaient nombreuses. Elles se tenaient tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, dans les vallons, dans les bois et les campagnes; mais principalement dans un lieu environné d'une clôture de bois par Constantin pour servir de cirque<sup>1</sup>.

Cependant saint Chrysostôme était encore dans Constantinople et dans la maison épiscopale. Ne trouvant point de remède aux violences qu'on faisait souffrir à son clergé et à son peuple, il en écrivit au pape Innocent, pour le prier, non de gémir de ces maux, mais de les faire cesser, en lui continuant les marques de sa communion; en déclarant nulles toutes les procédures faites contre lui avec tant d'iniquité; en soumettant aux peines canoniques ceux qui avaient si indignement violé les lois de l'Église. Il s'offrait encore de faire preuve de son innocence dans un jugement légitime,

<sup>1</sup> Pallad., Ceillier, Tillem., Fleury.

si ses adversaires voulaient y soutenir ce qu'ils avaient fait contre lui. Les quarante-deux évêques de la communion de saint Chrysostôme écrivirent encore au Pape, de même que le clergé de Constantinople <sup>1</sup>. Ces trois lettres furent portées par quatre saints évêques, accompagnés de deux diacres.

Mais ils furent prévenus de quelques jours par un lecteur d'Alexandrie, qui en apporta une au Pape de la part de Théophile. Comme cet évêque se contentait d'y marquer qu'il avait déposé Jean de Constantinople, sans dire ni comment, ni avec qui, ni pour quel sujet, le Pape, trouvant ce procédé étrange et insolent, ne fit aucune réponse à la lettre de Théophile. Quelque temps après, de nouveaux députés de Théophile arrivèrent à Rome avec des lettres de sa part et des actes, par lesquels il paraissait que Chrysostôme avait été condamné par trente-six évêques, dont vingt-neuf étaient égyptiens. C'étaient les actes du concile du Chêne. Le pape Innocent les ayant lus, et voyant que les accusations n'étaient point considérables, et que Jean n'avait pas été présent, continua de blâmer Théophile d'avoir prononcé un jugement si sévère contre un absent, et lui répondit en ces termes : « Mon frère Théophile, nous vous tenons dans notre communion, vous et notre frère Jean, comme nous vous avons déjà déclaré dans des lettres précédentes, et nous vous écrivons la même chose toutes les fois que vous nous écrirez. Que si l'on examine légitimement tout ce qui s'est passé par collusion, il est impossible que nous quittions, sans raison, la communion de Jean. Si donc vous vous confiez à votre jugement, présentez-vous au concile qui se tiendra, Dieu aidant, et expliquez les accusations, suivant les canons de Nicée; car l'Église romaine n'en connaît point d'autres <sup>2</sup>. » C'est-à-dire que l'Église romaine n'avait aucun égard à ceux d'Antioche. Le Pape disait qu'il fallait un autre concile, non suspect, d'Occidentaux et d'Orientaux, rejetant d'entre les juges, premièrement les amis, et ensuite les ennemis. Après avoir ainsi renvoyé les députés de Théophile, il fit des prières accompagnées de jeûne, pour demander à Dieu de rétablir l'union dans l'Église.

Pendant que ces choses se passaient, on attenda plusieurs fois à la vie de saint Chrysostôme, ce qui donna sujet aux plus zélés d'entre le peuple de faire garde nuit et jour à la maison épiscopale, se partageant en diverses bandes qui se succédaient les unes aux autres. Mais leur zèle même fut un prétexte aux évêques ennemis du saint de le perdre. Cinq jours après la Pentecôte, qui cette

<sup>1</sup> Pallad., Coust., 771. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 787.

année, 404, était le 5 de juin, quatre d'entre eux représentèrent à l'empereur que le peuple ne serait jamais en paix tant que Jean resterait dans la ville ; qu'il ne devait pas craindre de blesser l'humanité ni le respect dû à l'église, en suivant ce qu'ils lui conseillaient ; qu'ils s'étaient engagés publiquement à prendre sur leurs têtes la déposition de Jean, et qu'ils s'y engageaient encore ; enfin, qu'il ne fallait pas les perdre tous pour épargner un seul homme. Arcade, se laissant aller à leurs artifices, envoya donc, le vingt du même mois, le secrétaire Patrice dire au saint qu'il eût à sortir de l'église.

Saint Chrysostôme, voyant un ordre si précis, descendit de la maison épiscopale avec les évêques ses amis, et leur dit : Venez, prions et prenons congé de l'ange de cette église ! En même temps une personne de qualité, et qui craignait Dieu, lui conseilla de sortir secrètement, de peur qu'il n'arrivât quelque malheur, parce qu'il y avait danger que le peuple, qui était fort ému, n'en vint aux mains avec les soldats. Il prit donc congé de quelques évêques, et leur donna le baiser avec larmes ; car il ne put donner à tous cette marque d'amitié. Il dit aux autres dans le sanctuaire : Demeurez unis, je vais un peu me reposer. Puis étant passé dans la chapelle du baptistère, il fit appeler sainte Olympiade, Pentadie et Procule, toutes trois diaconesses, et leur dit : Ma fin approche, à ce qu'il me paraît ; j'ai achevé ma carrière, et peut-être ne verrez-vous plus mon visage. Ce que je demande de vous, c'est que vous continuiez à servir l'Église avec la même ardeur et le même soin ; et que, quand quelqu'un aura été ordonné malgré lui sans l'avoir brigué et du consentement de tous, vous baissiez la tête devant lui comme devant moi ; car l'église ne peut être sans évêque. Et, comme vous voulez que Dieu vous fasse miséricorde, souvenez-vous de moi dans vos prières. Comme ces saintes veuves lui tenaient les pieds, fondant en larmes, il fit signe à un des plus sages de ses prêtres de les emmener hors du baptistère, de peur qu'elles ne troublassent le peuple. S'en étant ainsi débarrassé, il sortit de l'église du côté de l'orient, tandis qu'à l'occident, devant le grand portail de l'église, on tenait son cheval ; il l'avait ainsi ordonné pour donner le change au peuple qui l'y attendait. On lui fit passer le détroit sur une barque, et on le conduisit en Bithynie, où il resta à Nicée jusqu'au quatrième de juillet.

Pendant qu'il se retirait, le peuple, croyant qu'on l'avait enlevé, fit grand bruit. Les uns coururent à la mer, les autres s'enfuirent, dans la crainte d'être maltraités de la cour ; ceux qu'on avait enfermés dans l'église, en brisèrent les portes. Les Juifs et les païens s'é-

tant mêlés dans ce tumulte pour insulter à la douleur des chrétiens, il y eut du sang répandu, même dans l'église. Ce trouble durait encore, lorsqu'on vit tout d'un coup le feu prendre au trône épiscopal. L'ayant consumé, il gagna le lambris et toute la couverture, en sorte que l'église fut réduite en cendres avec les bâtiments d'alentour, excepté une petite sacristie où l'on conservait les vases sacrés. De l'église, la flamme, poussée au midi par un grand vent du nord, traversa la place sans faire de mal au peuple ni endommager aucun des édifices qu'elle rencontra en son chemin, et alla s'attacher au palais où s'assemblait le sénat, situé au midi de l'église. Ce palais commença à brûler, non du côté de l'église, mais, au contraire, vers le palais impérial, qui était contigu à celui du sénat, brûla pendant trois heures, depuis sexte jusqu'à none, et fut consumé entièrement. Dans cet incendie, qui arriva le lundi vingtième de juin, personne ne perdit la vie, il ne périt pas même une bête. Jamais on ne put en découvrir l'auteur; et les catholiques le regardèrent comme un effet de la vengeance divine. La cour, au contraire, voulut en rendre coupables les amis du saint évêque, et le saint lui-même; mais les tortures les plus rigoureuses ne purent jamais rien faire découvrir contre eux. Eutrope, lecteur et chantre, fut un de ceux que l'on mit à la question. On lui appliqua le feu, on le battit avec des nerfs de bœuf et à coups de bâton; on lui déchira, avec les ongles de fer, les côtés, les joues, le front et les sourcils; on lui appliqua les torches ardentes sur les deux côtés où on lui avait déchiré la chair, et peu après il expira, sans avoir rien confessé. On fouetta aussi sur le dos le prêtre Tigrius, attaché par les pieds et par les mains, et étendu avec tant de violence sur le chevalet, que ses membres en furent disloqués : après quoi on le relégua en Mésopotamie. Beaucoup d'autres personnes des deux sexes furent traitées avec la même cruauté, et on n'épargna ni moines ni vierges.

Quant à saint Chrysostôme, il était retenu prisonnier en Bithynie avec deux évêques, dont l'un était Cyriaque d'Émèse, et l'autre Eulysius de Bostre. Comme on l'accusa de l'embrasement de l'église, il demanda d'être entendu sur ce chef; mais on ne voulut pas l'écouter, et on l'envoya sous bonne garde à Cucuse en Arménie. Il partit de Nicée le 4 de juillet 404, sous la garde des soldats prétoriens, et arriva à Césarée de Cappadoce, épuisé des fatigues du voyage; car la chaleur était grande, et il avait été obligé de marcher jour et nuit, et manquait de tous les secours nécessaires. Après avoir un peu respiré à Césarée, Parétius, qui en était évêque, l'obligea d'en sortir à force de mauvais traitements, jaloux de le voir visité tous les jours en cette ville par tout ce qu'il y avait de gens considérables, magistrats

et hommes de lettres. Il arriva à Cucuse après soixante-dix jours de marche, pendant lesquels il eut à essuyer beaucoup de dangers et d'inquiétudes, et les accès d'une fièvre violente qui lui dura plus de trente jours. Cucuse était une ville déserte et si peu considérable, qu'on n'y tenait pas même de marché et qu'on n'y trouvait rien à acheter. On la place dans les déserts du mont Taurus. Adelphius, qui en était évêque, reçut saint Chrysostôme avec beaucoup de charité et de respect, jusqu'à vouloir lui céder sa chaire. Les ecclésiastiques de la même ville reçurent également, avec beaucoup d'honneur et d'affection, Sabinienne, diaconesse de Constantinople, qui y arriva le même jour que le saint, c'est-à-dire vers la mi-septembre 404, résolue de s'arrêter auprès de lui et de le suivre partout. Il demeura un an à Cucuse, logé chez un homme de qualité nommé Dioscore, qui avait envoyé jusqu'à Césarée un de ses domestiques le prier d'accepter sa maison. D'un autre côté, ses amis, et en particulier sainte Olympiade, fournissaient abondamment à ses besoins, ce qui lui donnait le moyen de racheter plusieurs captifs et de secourir les pauvres dans la famine qui survint en ce temps. L'hiver, qui, en 404, fut plus rude en Arménie qu'à l'ordinaire, l'incommoda extrêmement, et, quelques moyens qu'il prit, ils furent inutiles pour le garantir du froid. Avec cela, il souffrait des vomissements continuels et des douleurs de tête, et se trouvait sans appétit et sans pouvoir dormir <sup>1</sup>.

Au fond de l'Arménie, il lui venait encore des consolations du successeur de saint Pierre. Peu de temps après son expulsion, il arriva à Rome un prêtre de Constantinople nommé Théotecne, qui rendit au Pape des lettres d'un concile d'environ vingt-cinq évêques du parti de saint Chrysostôme, où il mandait qu'il avait été chassé de Constantinople à main armée, et envoyé en exil à Cucuse, et l'église brûlée. Le Pape donna à Théotecne des lettres de communion pour Jean et pour ceux de sa communion, l'exhortant avec larmes à prendre patience, parce qu'il ne pouvait le secourir dans le moment, à cause de quelques personnes puissantes qui s'y opposaient. Peu de temps après, vint un petit homme mal fait et artificieux nommé Paterne, qui se disait prêtre de Constantinople, et paraissait, par ses discours, fort animé contre saint Chrysostôme. Il rendit des lettres d'Acace, d'Antiochus, de Sévérien et de quelques autres en petit nombre, qui accusaient Jean de l'incendie de l'église de Constantinople. Le clergé de Rome jugea cette accusation fautive parce que Jean, dans le concile célébré par les évêques de son parti, ne s'en était pas même défendu, et le pape Innocent ne crut pas ces lettres dignes de réponse.

<sup>1</sup> Pallad., Ceillier, Tillem.

Après quelques jours, Cyriaque, évêque de Synnade en Phrygie, arriva à Rome, disant qu'il avait été obligé de fuir, à cause d'un édit qui portait déposition de l'épiscopat et confiscation des biens contre ceux qui ne communiqueraient point avec Théophile, Arsace et Porphyre <sup>1</sup>.

Arsace était l'évêque intrus de Constantinople. Car, sept jours après la sortie de saint Chrysostôme, les schismatiques mirent à sa place le prêtre Arsace, âgé de quatre-vingts ans, l'un de ses plus grands ennemis. Il était frère de l'évêque Nectaire, et on avait voulu le faire évêque de Tarse, leur patrie ; mais il l'avait refusé. Sur quoi Nectaire lui reprocha qu'il attendait sa mort pour lui succéder, et il lui fit jurer de ne souffrir jamais qu'on l'ordonnât évêque ; mais il viola son serment. Il n'était capable ni de parler ni d'agir, ce qui le faisait d'autant plus remarquer, qu'il venait après saint Chrysostôme <sup>2</sup>. Porphyre avait envahi par fraude et par violence le siège d'Antioche. L'évêque Flavien était mort vers le temps de l'exil de saint Chrysostôme, sans avoir jamais consenti à sa condamnation. Pour lui donner un successeur, tout le peuple jetait les yeux sur le prêtre Constantius, qui avait servi cette église depuis sa plus tendre jeunesse, et qui, aux vertus d'un anachorète, joignait les qualités d'un pontife. Mais le prêtre Porphyre, originaire de Constantinople, à la suite et à la table duquel on voyait les cochers du cirque et les danseurs, intrigua si bien, qu'il obtint un ordre de l'empereur pour faire bannir le prêtre Constantius et deux autres également dignes. Ensuite, pendant que le peuple d'Antioche était au faubourg de Daphné à regarder les jeux publics, il entra dans l'église avec les évêques Acace, Sévérien et Antiochus, qu'il avait fait venir sans bruit ; et, ayant fermé les portes, il y fut ordonné en cachette et avec tant de précipitation, qu'ils n'achevèrent pas la prière, de peur d'être découverts. Ensuite, Sévérien et ses compagnons se sauvèrent par les montagnes. Quand le peuple apprit une pareille ordination, il voulut mettre le feu à la maison de Porphyre. Mais celui-ci se maintint, et contraignit le peuple à la soumission par la force des armes <sup>3</sup>. Tels étaient les pasteurs en faveur desquels l'empereur Arcade publiait des lois de proscription qui remplissaient l'Orient de troubles, et qui obligeaient les saints évêques à se réfugier à Rome.

Après Cyriaque de Synnade, il y vint Eulysius d'Apamée en Bithynie, qui rendit des lettres de quinze évêques du concile de Jean et du saint vieillard Anysius de Thessalonique. Les quinze évêques re-

<sup>1</sup> Pallad., Soz., l. 8, c. 26. — <sup>2</sup> Pall., Soc., l. 5, c. 19. Soz., l. 8, c. 23. — <sup>3</sup> Pall., Soc., l. 7, c. 9. Soz., l. 8, c. 24.



présentaient la désolation de Constantinople. Anysius s'en remettait au jugement de l'Église romaine, et le récit d'Eulysius était conforme à celui de Cyriaque. Un mois après, Pallade, évêque d'Hélénople, arriva à Rome sans apporter de lettres, disant qu'il avait aussi cédé à la fureur des magistrats, et montrant un édit du 24 août 404, qui portait que, qui recélerait un évêque ou un clerc, ou qui recevrait dans sa maison quelqu'un qui communiquât avec Jean, sa maison serait confisquée. Après Pallade, vinrent à Rome Germain et Cassien, les mêmes qui avaient passé leur jeunesse dans la vie monastique, et visité ensemble les monastères d'Égypte. Il s'étaient depuis attachés à saint Chrysostôme, qui avait ordonné Germain prêtre, et Cassien diacre; ils décrivaient la violence que souffrait leur église. Ils montrèrent aussi l'état des meubles précieux qu'ils avaient délivrés, en présence des principaux magistrats de Constantinople, pour la justification de Chrysostôme <sup>1</sup>.

Pendant le pape Innocent écrivit à saint Chrysostôme, par le diacre Cyriaque, une lettre de consolation, l'exhortant à souffrir patiemment, sur le témoignage de sa bonne conscience. Il écrivit de même au clergé et au peuple de Constantinople soumis à Jean; car il y en avait une partie qui reconnaissait Arsace. C'est la réponse aux lettres qu'il avait reçues d'eux par Germain et Cassien. « Nous ne sommes pas, leur dit-il, tellement séparés de vous que nous ne prenions part à vos douleurs. Qui pourrait souffrir la conduite si injuste et si criminelle de ceux qui devraient travailler avec ardeur à rétablir la tranquillité de l'Église, et remettre les esprits dans la paix et dans l'union? Par un renversement étrange des plus saintes lois, on arrache à de très-innocents prélats le gouvernement de leurs églises; et c'est l'injuste traitement qu'on a fait à Jean, votre évêque, le premier de nos frères, qui nous est si étroitement uni par la société du sacerdoce. Comme on ne lui a pas objecté de crime, aussi on ne lui a pas donné la liberté de se défendre, et on l'a condamné sans l'ouïr dans sa justification. » Le Pape se plaint ensuite de ce que l'on avait donné à saint Chrysostôme un successeur de son vivant, et dit qu'une ordination illégitime comme celle-là ne peut point priver un évêque du rang qu'il tient légitimement, et que quiconque s'empare de sa place, par injustice et par intrusion, ne peut être considéré comme un véritable évêque. Il ajoute qu'en ces sortes de rencontres, on doit prendre pour règle les canons de Nicée, les seuls que l'Église catholique doit observer et reconnaître. Que si l'on en produit de contraires, il est visible qu'ayant été composés par les hérétiques, les évêques ca-

<sup>1</sup> Pallad.

tholiques sont obligés de les rejeter, ainsi qu'il fut pratiqué autrefois, dit-il, par les évêques, nos prédécesseurs, dans le concile de Sardique. Sur la fin de sa lettre, il dit qu'il ne connaît point de remède à un si grand mal que la décision d'un concile ; mais qu'en attendant sa convocation, il faut abandonner la guérison de nos maux à la volonté de Dieu, et attendre de sa divine miséricorde la fin de ces désordres publics, dont le démon est l'auteur, pour éprouver la vertu et exercer la patience des fidèles <sup>1</sup>.

Pendant que le chef de l'Église consolait les fidèles catholiques, la Providence donnait aux schismatiques des avertissements d'un autre genre. Il leur arriva plusieurs accidents qui furent regardés comme des punitions divines, pour la persécution excitée contre saint Chrysostôme. Le trente septembre de la même année 404, il tomba, à Constantinople et aux environs, de la grêle grosse comme des noix. Le six octobre suivant, l'impératrice Eudoxie mourut en couches d'un enfant mort. Cyrin, évêque de Chalcédoine, qui blâmait toujours saint Chrysostôme, mourut de la blessure que lui avait faite saint Maruthas en lui marchant par mégarde sur le pied. Il fallut lui couper la jambe plusieurs fois ; le mal gagna l'autre jambe, puis tout le corps, et se trouva sans remède. D'autres moururent de diverses morts ou furent affligés de maladies horribles : l'un tomba d'un escalier et se tua ; un autre fut tourmenté de la goutte aux pieds ; un autre mourut subitement, rendant une odeur insupportable ; un autre eut les entrailles brûlées d'une fièvre lente, avec des douleurs de coliques continuelles et une démangeaison insupportable au dehors ; un autre eut les pieds enflés d'hydropisie ; un autre eut la goutte aux quatre doigts dont il avait souscrit ; un autre eut le bas-ventre enflé et la partie voisine corrompue, avec grande infection et production de vers ; d'autres s'imaginaient voir, la nuit, des chiens enragés et des Barbares l'épée à la main, avec des cris horribles ; un autre, tombant de cheval, se rompit la jambe droite et mourut aussitôt ; un autre perdit la parole et fut huit mois sur un lit, sans pouvoir même porter la main à sa bouche ; un autre, ayant la langue si enflée qu'elle remplissait la bouche entière, écrivit sa confession sur des tablettes <sup>2</sup>.

Saint Nil, issu de la première noblesse, et de préfet de Constantinople devenu un illustre solitaire, écrivait à l'empereur Arcade : Comment prétendez-vous voir Constantinople délivrée des fréquents tremblements de terre et du feu du ciel, tandis qu'il s'y commet tant de crimes et que le vice y règne avec tant d'impunité, après que

<sup>1</sup> Soz., l. 8, c. 26. Coust., 795. — <sup>2</sup> Pallad., Soc., l. 6, c. 19. Soz., l. 8, c. 27.

l'on a banni la colonne de l'Église, la lumière de la vérité, la trompette de Jésus-Christ, le bienheureux évêque Jean. Comment voulez-vous que j'accorde des prières à cette ville ébranlée par la colère de Dieu, dont elle n'attend que les foudres à tous moments, moi qui suis consumé de tristesse, qui me sens l'esprit agité et le cœur déchiré par l'excès des maux qui se commettent à présent dans Byzance <sup>1</sup> ?

Du reste, l'exil de saint Chrysostôme ne fut point stérile pour la religion. Non-seulement il y donnait à tous les siècles à venir l'exemple d'un homme au-dessus du monde et de lui-même, en un mot l'exemple d'un véritable évêque; non-seulement il y entretenait une correspondance active avec les principaux membres de son clergé et de son peuple pour y maintenir l'ordre, réveiller le zèle, ranimer la charité pour les pauvres, il travaillait encore à la propagation de la foi parmi les infidèles. Il envoya des missionnaires chez les Goths, dans la Perse et la Phénicie, et procura, par le moyen de ces hommes apostoliques, la conversion d'un grand nombre d'idolâtres. Le prêtre Constance, que l'ambitieux Porphyre avait expulsé d'Antioche, saint Chrysostôme l'établit supérieur général des missions de la Phénicie et de l'Arabie. Dans une des lettres à sainte Olympiade, il lui recommande l'évêque Maruthas, parce qu'il en avait besoin pour la mission de Perse.

Maruthas était évêque de Martyropolis, autrement Tagrite, capitale de la Sophène, ville qui s'appelle aujourd'hui Miafarakin, dans la Mésopotamie. Vers l'an 400, instruit de la persécution que les chrétiens de la Perse éprouvaient de la part du roi Izdegerd I<sup>er</sup>, il quitta son diocèse pour aller à Constantinople prier l'empereur Arcadius d'intercéder en leur faveur auprès du roi de Perse. Chemin faisant, il assista au concile que Théophile d'Alexandrie avait rassemblé à Chalcedoine contre saint Chrysostôme. Maruthas, qui était fort lié avec ce saint personnage, n'eut pas de peine à reconnaître la haine de Théophile et des évêques assemblés, il prit donc hautement son parti; mais saint Chrysostôme ayant été condamné, Maruthas fut mis en prison. Sa captivité ne fut pas de longue durée. Saint Chrysostôme ayant été rétabli solennellement, obtint bientôt la délivrance de son ami, qui se rendit alors dans la ville impériale, où il parvint à être chargé d'une mission en Perse, pour demander qu'on mit fin à la persécution suscitée contre les chrétiens. Sa mission réussit au delà de toute attente.

Le roi de Perse, ayant reconnu sa piété, lui rendit beaucoup

<sup>1</sup> Nil, *Epist.* 265.

d'honneur, et l'écoutait comme un homme véritablement chéri de Dieu. Les mages, qui avaient grand pouvoir auprès du roi, en furent alarmés, et craignirent qu'il ne convertit le roi au christianisme; d'autant plus qu'il l'avait délivré d'un mal de tête qui l'avait incommodé longtemps, et dont eux n'avaient pu le guérir. Ils firent donc cacher un homme sous terre, au lieu où était le feu perpétuel que les Perses adoraient; et, quand le roi vint, suivant la coutume, faire sa prière, ils firent crier par cet homme qu'il fallait mettre le roi dehors, parce qu'il avait commis une impiété en tenant pour ami de Dieu le prêtre des chrétiens. Izdegerd, ayant ouï ces paroles, voulut renvoyer Maruthas, nonobstant le respect qu'il lui portait. Mais Maruthas, s'étant mis en prière, apprit par révélation la fourberie des mages, et dit au roi : Seigneur, ne vous laissez pas jouer, mais, quand vous entendrez cette voix, faites fouiller sous terre, et vous trouverez l'artifice; car ce n'est pas le feu qui parle. Le roi le crut, et revint au lieu où était le feu perpétuel. Il entendit encore la même voix, et, ayant fait creuser la terre, il découvrit l'homme qui parlait. Il en fut en grande colère, et fit décimer tous les mages; puis il dit à Muruthas de bâtir des églises où il voudrait.

Depuis ce temps, le christianisme s'étendit de nouveau chez les Perses. Les mages cherchèrent de nouveau à indisposer le roi contre Maruthas. Ils répandirent par artifice une mauvaise odeur en un endroit par où le roi avait accoutumé de passer, et accusèrent les chrétiens d'en être la cause; mais le roi, à qui les mages étaient déjà suspects, en rechercha soigneusement les auteurs, et trouva encore que c'étaient des mages. Il en fit punir plusieurs, rendit plus d'honneur à Maruthas que devant, favorisa les Romains et embrassa leur amitié. Peu s'en fallut même qu'il ne se fit chrétien, à l'occasion d'un autre miracle. Car son fils étant tourmenté d'un démon, Maruthas et un évêque de Perse nommé Abda, le délivrèrent par leurs jeûnes et leurs prières.

Maruthas était non-seulement un saint, mais encore un savant évêque. Il a laissé plusieurs ouvrages en syriaque : 1<sup>o</sup> Une liturgie, qui existe manuscrite à Rome; 2<sup>o</sup> un *Commentaire sur les Évangiles*; 3<sup>o</sup> un grand nombre d'hymnes et d'autres pièces de vers, en l'honneur des Syriens qui souffrirent le martyre en Perse, à diverses époques : on les trouve dans tous les missels syriens et maronites; 4<sup>o</sup> une *Histoire du concile de Nicée*, avec une traduction syriaque des canons; 5<sup>o</sup> les canons du concile de Séleucie, qu'il tint en 410, et qui furent rédigés par lui : on les trouve dans un manuscrit de la bibliothèque de Florence; 6<sup>o</sup> une *Histoire des martyrs de Perses*, ouvrage divisé en deux parties : dans la première, on trouve les actes

du martyre de tous les chrétiens qui ont souffert pour la foi sous le règne de Sapor II ; dans la seconde, il est question de ceux qui souffrirent sous le règne d'Izdegerd <sup>1</sup>.

A la même époque, deux saints personnages d'Arménie rendaient le plus éminent service à leur nation : c'étaient le patriarche Sahag et son coadjuteur Mesrob, honorés l'un et l'autre comme saints parmi leurs compatriotes. Sahag, autrement Isaac, dixième patriarche d'Arménie, était fils de saint Nersès, qui lui-même, après avoir perdu sa femme, avait été revêtu de la même dignité pendant trente-quatre ans. Il descendait, à la sixième génération, de saint Grégoire l'Illuminateur, apôtre de l'Arménie. Il appartenait ainsi à la race royale des Arsacides. Il avait épousé une femme de cette dynastie impériale de Chine, qui s'était transplantée en Arménie. Elle mourut après peu de temps, en lui laissant une fille unique, qu'il maria plus tard à un prince de la même famille. Longtemps avant d'être élevé à la dignité patriarcale, Sahag s'était acquis une haute réputation de sagesse et de sainteté. Sa vie austère et la puissance de son éloquence lui avaient attaché un grand nombre de disciples, qui l'accompagnaient et le secondaient dans les prédications qu'il ne cessait de faire dans les principales villes de l'Arménie. Aussi est-ce par l'assentiment général du peuple et du clergé arménien qu'il fut investi de la première dignité sacerdotale de sa patrie, en l'an 390. Au milieu des révolutions auxquelles était exposé son pays, il lui rendit des services sans nombre par le crédit dont il jouissait auprès de ses compatriotes et même auprès du roi de Perse.

Mesrob était distingué par ses connaissances dans les langues grecque, persane et syrienne, ainsi que par la perspicacité de son esprit. Le patriarche Nersès en avait fait son secrétaire. Après la mort de Nersès, en 374, il remplit les mêmes fonctions auprès du roi Vazratad. Plus tard, il embrassa l'état ecclésiastique et se confina dans une retraite pour se livrer avec plus de tranquillité à l'étude des lettres. Quand Sahag fut monté sur le trône patriarcal, il le pressa de venir auprès de lui, et il le fit son coadjuteur. Le premier et le plus ardent de ses soins fut de poursuivre les idolâtres qui restaient encore en Arménie ; mesure qu'il regarde comme non moins utile à la religion qu'à l'État, parce que ces dissidents, ennemis des rois chrétiens, étaient toujours prêts à soutenir les Persans, ou des révolutions intestines.

Mesrob, considérant de plus que la communauté de l'alphabet en

<sup>1</sup> Soc., l. 7, c. 8. *Hist. du Bas-Empire*, l. 27, n. 38. *Biogr. univers.*, art *Maruthas*.

usage en Arménie et en Perse était un grand obstacle à l'adoption universelle de la religion chrétienne, par la facilité qu'on avait de se procurer les livres proscrits, tandis que nos livres saints, écrits dans des langues et avec des lettres étrangères, n'étaient à la portée de personne, il résolut, de concert avec le patriarche Sahag, de composer un alphabet qui fût particulier aux Arméniens, et de faire faire une traduction complète de l'Écriture en leur langue. Cet alphabet, composé de trente-six lettres, auxquelles depuis on en ajouta deux, fut tiré de plusieurs signes de l'ancienne écriture du pays, joints à d'autres inventés exprès. Il fut mis en usage en l'an 406, et adopté dans toute l'Arménie, par l'ordre du roi Bahram Sapor. On envoya ensuite un grand nombre de jeunes gens, parmi eux le célèbre historien d'Arménie Moïse de Khoren, étudier la langue grecque dans les écoles d'Antioche, d'Édesse, d'Alexandrie, de Constantinople et d'Athènes. Ils en rapportèrent, au bout de plusieurs années, une collection de livres grecs, traduits ou en original; et l'église d'Arménie posséda une version complète de la Bible. En 410, Mesrob alla en Ibérie ou Géorgie, et, de concert avec le roi Arzil et l'évêque Moïse, il y établit l'usage d'un alphabet de trente-huit lettres, semblable à celui d'Arménie. Il en fit autant en Albanie, quelques années après, de concert avec le roi Arsvalé et l'évêque Jérémie. Cet alphabet est perdu maintenant; mais celui d'Ibérie est encore en usage chez les Géorgiens pour les livres d'église. C'est à la savante opération de ces deux saints personnages qu'on doit la conservation de la langue et de la littérature arméniennes, qui, sans cela auraient fini par se confondre avec celle des Persans ou des Syriens. C'est elle aussi qui a distingué d'une manière particulière la nation et l'église arméniennes, lui a conservé son indépendance politique, et a perpétué jusqu'à nous son existence <sup>1</sup>.

Le canton de l'Arménie où saint Chrysostôme était exilé depuis un an, se trouvant infesté par les courses des Isaures, il se fit transférer de Cucuse dans la forteresse d'Arabesse, à vingt lieues plus loin. Comme un grand nombre de personnes s'y étaient réfugiées pareillement, il s'y trouva extrêmement serré; et les incommodités de ce logement, avec la rigueur de l'hiver, qui, en 406, fut insupportable, le firent retomber dans une maladie fâcheuse dont il ne guérit qu'au commencement du printemps. Alors les Isaures ayant été obligés de se renfermer dans leurs montagnes, il retourna à Cucuse.

<sup>1</sup> *Biogr. univers.*, art. *Sahag et Mesrob. Hist. du Bas-Empire*, t. 28, n. 31-35. Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*.

Cependant ses amis agissaient toujours à Rome. Démétrius, évêque de Pessinonte, y fit un second voyage, après avoir parcouru l'Orient et publié la communion de l'Église romaine avec saint Chrysostôme, en montrant les lettres du pape saint Innocent. Démétrius rapportait des lettres des évêques de Carie, par lesquelles ils embrassaient la communion de saint Chrysostôme, et des prêtres d'Antioche, qui suivaient aussi l'exemple de Rome, et se plaignaient de l'ordination de Porphyre, comme irrégulière. Ensuite arrivèrent à Rome le prêtre Domitien, économiste de l'église de Constantinople, et un prêtre de Nisibe, nommé Vallagas, qui représentèrent les plaintes des églises de Mésopotamie. Ces deux prêtres apportèrent à Rome les actes d'Optat, préfet de Constantinople, par où l'on voyait que les femmes de qualité, de familles consulaires et diaconesses de l'église de Constantinople, comme Olympiade et Pentadie, avaient été amenées publiquement devant le préfet, pour les obliger de communiquer avec Arsace ou de payer au fisc deux cents livres d'or. Il se trouva aussi à Rome des ascètes et des vierges qui montraient leurs côtés déchirés et les marques des coups de fouets sur leurs épaules.

Le pape saint Innocent, ne pouvant plus les supporter davantage, écrivit à l'empereur Honorius, lui marquant en détail le contenu des lettres qu'il avait reçues. L'empereur ordonna qu'on assemblât un concile d'Occident, et qu'on lui rapportât la résolution qu'on y aurait prise. Les évêques d'Italie s'assemblèrent, et prièrent l'empereur Honorius d'écrire à l'empereur Arcade, son frère, qu'il ordonnât de tenir un concile à Thessalonique, afin que les évêques d'Orient et d'Occident pussent aisément s'y trouver et former un concile parfait, non par le nombre, mais par la qualité des suffrages, et rendre un jugement définitif. Honorius, ayant reçu cet avis, manda au Pape d'envoyer cinq évêques, avec deux prêtres et un diacre de Rome, pour porter à son frère Arcade une lettre qu'il lui écrivait en ces termes :

« C'est la troisième fois que j'écris à Votre Clémence pour la prier de réparer ce qui s'est fait par cabale contre Jean, évêque de Constantinople; mais il me semble que mes lettres ont été sans effet. Je vous écris donc encore par ces évêques et ces prêtres, ayant fort à cœur la paix de l'Église, dont dépend celle de notre empire, afin qu'il vous plaise d'ordonner que les évêques d'Orient s'assemblent à Thessalonique; car ceux de notre Occident ont choisi des hommes inébranlables contre la malice et l'imposture, et ont envoyé cinq évêques, deux prêtres et un diacre de la grande Église romaine. Recevez-les avec toute sorte d'honneur, afin que si on leur fait voir que

l'évêque Jean a été condamné justement, ils me persuadent de renoncer à sa communion, ou qu'ils me détournent de celle des Orientaux, s'ils les convainquent d'avoir agi par malice. Car pour les sentiments des Occidentaux à l'égard de l'évêque Jean, vous les verrez par ces deux lettres que j'ai choisies entre toutes celles qu'ils m'ont écrites, et qui valent toutes les autres, savoir : celles de l'évêque de Rome et de l'évêque d'Aquilée. Mais je vous prie surtout de faire trouver au concile Théophile d'Alexandrie, même malgré lui ; car on l'accuse d'être le principal auteur de tous ces maux. »

Les députés, chargés des lettres de l'empereur Honorius, du pape Innocent, de Chromace d'Aquilée, de Vénérius de Milan et des autres évêques d'Italie, avec une instruction du concile de tout l'Occident, prirent le chemin de Constantinople, par les voitures que fournissait l'empereur. Ils furent accompagnés de quatre évêques orientaux, qui retournèrent avec eux, savoir : Cyriaque, Démétrius, Pallade et Eulysius. L'instruction des députés portait que Jean ne devait point paraître en jugement qu'il n'eût été auparavant rétabli dans son église et dans la communion, afin qu'il n'eût aucun sujet de refuser d'entrer au concile <sup>1</sup>.

Dans l'intervalle, le vieil Arsace était mort, le onze novembre 405, après seize mois d'intrusion. Sa place demeura quelque temps vacante, par l'ambition de ceux qui la briguaient. Enfin, vers le dix de mars de l'année suivante 406, on élut évêque de Constantinople le prêtre Atticus. Il était de Sébaste en Arménie ; il avait, en sa jeunesse, pratiqué la vie monastique sous la conduite des disciples d'Eustathe de Sébaste, qui étaient de l'hérésie des macédoniens ; mais, arrivé en âge d'homme, il revint à l'Église catholique. Il était habile dans la conduite des affaires, soit pour engager une intrigue, soit pour s'en démêler. Il s'acquit beaucoup d'amis par ses manières insinuantes ; car il était d'agréable conversation, et savait s'accommoder à tout le monde. Ses sermons étaient médiocres, en sorte qu'on ne se souciait pas de les écrire. Quoiqu'il passât pour ignorant, il ne laissait pas, quand il avait le loisir, d'étudier les meilleurs auteurs profanes, et d'en parler si à propos, qu'il étonnait les savants <sup>2</sup>.

Atticus avait été le principal auteur de la conspiration contre saint Chrysostôme. Comme il vit que ni les évêques d'Orient ni le peuple de Constantinople ne voulaient communiquer avec lui, il obtint, pour les y contraindre, des rescrits de l'empereur. Celui contre les évêques portait : Si quelqu'un des évêques ne communique pas avec

<sup>1</sup> Pallad. — <sup>2</sup> Soc., l. 6, c. 20. Soz., l. 8, c. 27.



Théophile, Porphyre et Atticus, qu'il soit chassé de l'Église et dépouillé de ses biens. Ceux qui étaient riches et attachés à leurs richesses, communiquèrent malgré eux avec Atticus; ceux qui étaient pauvres et faibles dans la foi, se laissèrent gagner par présents. Mais il y en eut qui méprisèrent généreusement leurs biens, leurs pays et tous les avantages temporels, et s'enfuirent pour éviter la persécution. Les uns allèrent à Rome, les autres se retirèrent dans les montagnes ou dans les monastères. L'édit contre les laïques portait : Que ceux qui étaient constitués en quelque dignité, la perdraient; les officiers et les gens de guerre seraient cassés; le reste du peuple et les artisans seraient condamnés à une grosse amende et bannis. Nonobstant ces menaces, le peuple, fidèle à saint Chrysostôme, plutôt que de communiquer avec Atticus, tenait ses assemblées religieuses en plein air, au milieu des champs, exposé à toutes les intempéries des saisons.

Cependant les députés du Pape et des évêques d'Italie étaient en chemin pour Constantinople. Ils voulaient passer à Thessalonique, et ils avaient des lettres à rendre à l'évêque Anysius, zélé pour la bonne cause avec les autres évêques de Macédoine, ainsi qu'on le voit par les lettres de saint Chrysostôme. Mais comme ils longeaient les côtes de la Grèce pour aborder à Athènes, ils furent arrêtés par un tribun militaire, qui les mit entre les mains d'un centurion, les empêcha d'approcher de Thessalonique et les fit embarquer dans deux vaisseaux. Un grand vent du midi qui s'éleva leur fit passer en trois jours la mer Égée et les détroits de l'Hellespont, sans manger. Le troisième jour, au commencement de la nuit, ils arrivèrent à la vue de Constantinople; ils y furent arrêtés par les gardes du port, et ramenés en arrière, sans savoir par quel ordre, et on les renferma dans une forteresse maritime de Thrace, nommée Athyra. On les y maltraita : on mit les Romains dans une chambre; Cyriaque et les autres Grecs en plusieurs chambres différentes, sans leur laisser même un valet pour les servir.

On leur demanda les lettres dont ils étaient porteurs. Mais ils répondirent : Comment pouvons-nous, étant ambassadeurs, nous dispenser de rendre en main propre à l'empereur les lettres de l'empereur, son frère, et des évêques? Ils persistèrent à refuser les lettres, quoiqu'ils en fussent pressés par le notaire Patrice et par quelques autres ensuite. Enfin un tribun nommé Valentinien, natif de Cappadoce, arracha les lettres à l'évêque Marien avec tant d'effort, qu'il lui rompit le pouce. C'étaient les lettres de l'empereur toutes cachetées, ainsi que les autres. Le lendemain, des gens envoyés par la cour ou par Atticus, car ils ne purent le savoir, vinrent leur offrir trois mille

pièces d'argent, et les prier de communiquer avec Atticus, sans parler de l'affaire de saint Chrysostôme. Ils demeurèrent fermes, et se contentèrent de prier Dieu, que, puisqu'ils ne pouvaient rien faire pour la paix, du moins ils retournassent sans péril à leurs églises. Dieu le leur fit connaître par diverses révélations. Le même Valérien vint les tirer promptement du château d'Athyra, et les fit embarquer sur un vaisseau très-mauvais, avec vingt soldats de diverses compagnies ; on disait même qu'il avait donné de l'argent au maître du vaisseau pour les faire périr. Après avoir fait plusieurs stades, et étant près de faire naufrage, ils abordèrent à Lampsaque, où, ayant changé de bâtiment, ils arrivèrent le vingtième jour à Otrante en Calabre, sans avoir pu apprendre où était saint Chrysostôme, ni ce qu'étaient devenus Cyriaque et les autres évêques orientaux qui étaient partis avec eux comme députés.

D'abord le bruit courut que ces autres évêques avaient été jetés à la mer ; ensuite on sut qu'ils avaient été bannis en des pays barbares, où des esclaves publics les gardaient. Les soldats prétoriens qui les conduisirent au lieu de leur exil, leur ôtèrent tout l'argent qu'ils avaient pris pour la dépense du voyage, leur faisaient faire des marches forcées, les attaquaient sans cesse par des paroles sales et insolentes, se logeaient exprès ou dans des hôtelleries pleines de femmes perdues, ou dans des synagogues de Juifs et de Samaritains. Comme les évêques en étaient fatigués, un d'entre eux dit : Pourquoi nous affligeons-nous de ces logements ? dépend-il de nous de les choisir et d'éviter cette indécence ? Ne voyez-vous pas que Dieu est glorifié en tout ceci ? Combien de ces malheureuses femmes qui avaient oublié Dieu, ou ne l'avaient jamais connu, ont été excitées à penser à lui et à le craindre ? Saint Paul, qui a souffert tout cela, disait : Nous sommes la bonne odeur de Jésus-Christ, et nous sommes en spectacle aux anges et aux hommes.

Les évêques de la communion de Théophile, qui se trouvaient sur leur passage, non contents de n'exercer envers eux aucune humanité, faisaient des présents aux soldats pour les chasser au plus vite de leur ville et les maltraiter. Au contraire, les évêques de la seconde Cappadoce témoignèrent leur compassion par leurs larmes. Cette persécution s'étendit à un nombre considérable. Sérapion, l'un des plus fidèles disciples de saint Chrysostôme, et qu'il avait ordonné évêque d'Héraclée en Thrace, se cacha longtemps dans un monastère de Goths. Il fut chargé de mille calomnies, amené devant les juges, fouetté et tourmenté jusqu'à lui arracher les dents, et enfin banni en Égypte. Un saint vieillard nommé Hilaire, qui, depuis dix-huit ans, ne mangeait point de pain, fut relégué à l'extrémité du

Pont, après avoir été battu, non par ordre du juge, mais par le clergé. Brison, frère de Pallade, quitta volontairement son église, se retira dans une petite terre qu'il avait, et y labourait de ses propres mains, lorsque Pallade écrivait le dialogue où il décrit cette persécution. Elpide, évêque de Laodicée en Syrie, s'était enfermé dans une chambre haute avec Pappus, s'occupant à la prière, et depuis trois ans ils n'avaient pas descendu l'escalier de la maison. Héraclide, évêque d'Éphèse, était depuis quatre ans prisonnier à Nicomédie; l'évêque Silyain était à Troade, où il vivait de sa pêche; d'autres étaient retirés en divers lieux, plusieurs avaient disparu. Quelques-uns communiquèrent avec Atticus; mais, comme il ne se fiait guère à eux, ils les transféra en des églises de Thrace. Les prêtres et beaucoup de laïques furent traités comme les évêques. Enfin, quand on lit ces choses dans Pallade, on croirait lire une persécution de Dioclétien ou de Galère <sup>1</sup>.

Saint Chrysostôme ayant appris dans son exil ce qui se passait en Occident, et combien le Pape et les autres évêques s'intéressaient à son rétablissement, leur écrivit plusieurs lettres pour les en remercier. Il écrivit en particulier à Vénérius de Milan, à Chromace d'Aquilée, à Gaudence de Bresce, à Aurélius de Carthage, à Hésychius de Salone, et en général aux évêques venus d'Occident et aux prêtres de Rome. Il écrivit aussi à trois des plus illustres dames romaines, dont la principale était Proba Falconia. Dans la dernière lettre qu'il écrivit au pape saint Innocent, il le remercie du soin qu'il avait pris de le défendre, et le compare à un pilote dont la vigilance est d'autant plus grande, que la nuit est plus profonde et la mer plus menaçante. C'est sur vous, ajoute-t-il, que repose le fardeau du monde entier, puisque vous avez à combattre à la fois et pour les églises désolées, et pour les peuples dispersés, et pour les prêtres que les ennemis environnent, et pour les évêques mis en fuite, et pour les constitutions de nos Pères, outrageusement foulées aux pieds <sup>2</sup>.

Les ennemis de saint Chrysostôme, apprenant les grands biens qu'il faisait pour la conversion des infidèles du voisinage, et combien ses vertus étaient célèbres à Antioche, résolurent de l'envoyer encore plus loin. C'étaient Sévérien de Gabale, Porphyre d'Antioche et quelques autres évêques de Syrie, qui le craignaient encore, tout exilé qu'il était, tandis qu'eux jouissaient des richesses de l'Église et disposaient de la puissance séculière. Ils envoyèrent donc à la cour, et obtinrent de l'empereur Arcade un rescrit plus rigoureux pour le faire transférer, et très-promptement, à Pytione, lieu désert

<sup>1</sup> Pallad., *Vita Chrys.*— <sup>2</sup> Chrysost., t. 3, p. 522. Coust., 809.

du pays des Tzanes, sur le bord du Pont-Euxin. Le voyage était long et dura trois mois, quoique les deux soldats du préfet du prétoire qui conduisaient le saint évêque, le pressassent extrêmement, disant que tels étaient leurs ordres. L'un d'eux, moins intéressé, lui témoignait quelque humanité comme à la dérobée; mais l'autre était si brutal, qu'il s'offensait des caresses qu'on lui faisait pour le porter à épargner le saint. Il le faisait sortir par la plus forte pluie; il bravait la plus grande ardeur du soleil, sachant que le saint, avec la tête chauve, en était incommodé. Il ne lui permettait pas d'arrêter un moment dans les villes ou les bourgades qui avaient des bains, de peur qu'il ne prit ce soulagement.

Quand ils approchèrent de Comane, ils passèrent outre, sans s'y arrêter, et demeurèrent dehors dans une église qui était à cinq ou six milles, dédiée à saint Basilisque, évêque de Comane, qui avait souffert le martyre à Nicomédie sous Maximin-Daïa, avec saint Lucien d'Antioche. Comme ils étaient logés dans les bâtiments dépendants de cette église, saint Basilisque apparut la nuit à saint Chrysostôme, et lui dit : Courage, mon frère Jean, demain nous serons ensemble ! On disait même qu'il l'avait prédit au prêtre qui y demeurait, en disant : Préparez la place à mon frère, car il vient ! Saint Chrysostôme, s'assurant sur cette révélation, pria le lendemain ses gardes de demeurer là jusqu'à onze heures du matin; mais il ne put l'obtenir. Ils partirent, et marchèrent environ une lieue et demie; après quoi il fallut revenir à cette église dont ils étaient partis, tant saint Chrysostôme se trouvait mal. Étant arrivé, il changea d'habits et se vêtit entièrement de blanc, jusqu'à la chaussure, étant encore à jeun. Il distribua aux assistants le peu qui lui restait : et, ayant reçu l'eucharistie, il fit sa dernière prière devant tout le monde, et ajouta ces mots, qu'il disait ordinairement : Dieu soit loué de tout ! puis dit le dernier : Amen ! étendit ses pieds et rendit l'esprit. Il y eut à ses funérailles un si grand concours de vierges et de moines de Syrie, de Cilicie, de Pont et d'Arménie, que l'on croyait qu'ils s'étaient donné rendez-vous. Ce fut une fête comme d'un martyr, et son corps fut enterré auprès du corps de saint Basilisque, dans la même église. Et le successeur de saint Pierre, qui l'avait défendu pendant sa vie, le défendit après sa mort, et n'admit à sa communion les évêques de Constantinople, d'Antioche et d'Alexandrie, que quand ils eurent rétabli sa mémoire et rappelé les évêques exilés pour sa cause <sup>1</sup>.

On vit alors, sous une face nouvelle, la vérité de cette parole : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de

<sup>1</sup> Pallad., Ceillier, Tillemont, etc.

l'enfer ne prévaudront point contre elle. Car on vit cette Église, de toutes les choses humaines la plus faible, se soutenir et triompher où l'empire romain, de toutes les choses humaines la plus forte, vint à se briser : l'invasion des peuples barbares. L'empire y trouva sa ruine ; l'Église y trouva des nations plus propres à former l'humanité nouvelle.

Cette invasion était préparée depuis longtemps. Le Vandale Stilichon était beau-père de l'empereur Honorius, et, de fait, plus empereur que l'empereur même : ce qu'il était de fait, il aspirait à l'être de nom, soit lui, soit son fils Eucher. Le Goth Alaric, comte de l'empire, s'ennuyait de porter depuis quatre ans, en Illyrie, le titre oisif de commandant des troupes romaines. Une voix lui disait : Va piller Rome. Ses soldats, qui ne recevaient point de l'empereur Arcade la solde promise, le proclamèrent roi des Visigoths, dont jusqu'alors il n'avait été que le capitaine. L'an 400, il entre une première fois en Italie, sans qu'on en sache bien le résultat. Il rentre l'an 401 ; toute l'Italie est en alarmes ; Honorius, avec sa cour, veut se sauver dans les Gaules ; Stilichon rappelle les troupes qui en gardent les frontières sur le Rhin, livre à Alaric une bataille sanglante, à la suite de laquelle Alaric se retire ; Honorius, ne se croyant plus en sûreté à Milan, transporte sa cour à Ravenne<sup>1</sup>.

L'Afrique orientale, qui appartenait à l'empire d'Orient, éprouvait également de grands ravages. L'an 405, les Maziques et les Austuriens se jetèrent d'un côté, dans la Tripolitaine, de l'autre, dans la Libye et dans l'Égypte, dont ils désolèrent la frontière. Céréalis, commandant des troupes dans la Cyrénaïque, était un poltron qui ne savait faire la guerre qu'aux peuples qu'il était chargé de défendre. Il courait la province pour en tirer de l'argent ; il congédiait les soldats pour profiter de leur paye. Les Maziques, méprisant un tel général, vinrent piller et brûler les campagnes : ils avancèrent jusqu'à Cyrène et y mirent le siège. Aux approches du danger, Céréalis s'était jeté dans un vaisseau et se tenait en mer à quelque distance du rivage. Les soldats, abandonnés de leur chef et tremblants de peur, se cachaient dans les cavernes. Ces barbares n'étaient cependant rien moins que redoutables. Quelques prêtres des villages voisins ayant pris les armes et assemblé leurs paysans au sortir de la messe, marchèrent à l'ennemi et le battirent. Un diacre, nommé Fauste, se signala par son courage. Sans autres armes qu'une pierre qu'il tenait à la main, il tua un grand nombre de barbares. Il ne fallut pas d'autres forces pour délivrer Cyrène et la province<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Histoire du Bas-Empire*, 1, 27, n. 6, 22-28. — <sup>2</sup> *Syn., Epist.* 122, 129, 131, 132.

L'an 405, le Vandale Stilichon et le Goth Alaric se concertèrent ensemble pour s'emparer de l'empire romain : Alaric devait attaquer celui d'Orient, pour donner plus de facilité à Stilichon d'occuper celui d'Occident. Déjà le Goth était entré dans l'Épire, lorsqu'une alarme imprévue suspendit les desseins du Vandale. Radagaise était entré en Italie cinq ans auparavant avec Alaric, et n'ayant pu prendre Aquilée, il avait repassé les Alpes. En 405, il les passa de nouveau, à la tête de deux cent mille hommes suivant Orose, de quatre cent mille suivant Zosime <sup>1</sup>. Il était Goth et païen, fort attaché au culte des idoles, et, selon la coutume des Barbares, il avait voué à ses dieux le sang de tous les Romains. Les païens publiaient à Rome qu'il venait un ennemi vraiment redoutable, que le culte des dieux rendrait puissant contre Rome, où leurs autels étaient méprisés, et ils disaient que les sacrifices de ce roi étaient plus à craindre que ses troupes, quoique innombrables et victorieuses. Les blasphèmes se multipliaient dans toute la ville, dit un historien du temps <sup>2</sup>, et le nom de Jésus-Christ était regardé plus que jamais comme la cause de tous les maux. Mais Uldès, roi des Huns, et un capitaine goth, nommé Sarus, étant venus au secours de Stilichon et des Romains, enfermèrent Radagaise entre des montagnes, où son armée périt de faim, de soif et de maladies. Radagaise, désespéré, se déroba secrètement à son armée et voulut se sauver seul ; mais il fut pris, chargé de chaînes et décapité à la vue de ses Barbares. Ce spectacle acheva de les abattre ; ils mirent bas les armes. Il en restait encore un si grand nombre que, pour une pièce d'or, on en vendait des bandes entières, comme des troupeaux. Mais déjà consumés de faim et de maladies, ils périrent tous en peu de temps.

L'Italie étant délivrée d'un si grand péril, Stilichon faisait des préparatifs pour aller rejoindre Alaric et envahir l'empire d'Orient. Mais tout à coup l'on apprit avec terreur que les Vandales, les Suèves et les Alains, suivis des Allemands et des Bourguignons, ayant trouvé le Rhin dégarni de troupes, l'avaient passé près de Mayence, le dernier jour de l'an 406, et se répandaient dans les Gaules. Mayence fut prise et saccagée, plusieurs milliers de chrétiens furent égorgés dans l'église avec Auréus, leur évêque. Worms fut détruite après un long siège. Spire, Strasbourg et d'autres villes moins considérables éprouvèrent la fureur de ces barbares. Ils s'emparèrent de Cologne ; Trèves fut pillée ; Tournai, Téroouanne, Arras, Saint-Quentin ne purent arrêter ce torrent. Laon fut la seule ville de ces cantons qui tint contre leurs attaques ; ils se virent obligés d'en lever le siège. Ces barbares,

<sup>1</sup> Oros., l. 7, c. 37. Zos., l. 5, c. 26. — <sup>2</sup> Oros., l. 7, c. 37.

furieux ariens, la plupart même idolâtres, firent dans toute la Gaule grand nombre de martyrs. Nicaise, évêque de Reims, eut la tête tranchée après la prise de sa ville épiscopale. Ils traitèrent de même Didier, évêque de Langres ; ils passèrent les habitants au fil de l'épée, et mirent le feu à la ville. Besançon vit massacrer son évêque Antidius. Sion fut prise, Bâle ruinée. Ils s'étendirent jusqu'aux Pyrénées. Les deux Aquitaines et les provinces méridionales, auparavant les plus fortunées de la Gaule, ne furent plus couvertes que de cendres et de ruines. Peu de villes purent résister à cette fureur par l'avantage de leur situation. Ils détruisirent Marseille ; mais ils assiégèrent inutilement Toulouse, et l'on attribua le salut de cette ville aux prières de son saint évêque Exupère. La faim dévorait ceux que la guerre avait épargnés. Dans toute l'étendue de la Gaule, auparavant si peuplée, on ne rencontrait plus que des cadavres vivants, qu'on distinguait à peine des morts dont la terre était jonchée. Ces horribles ravages ne cessèrent pendant trois ans <sup>1</sup>.

La ruine des Gaules effraya les troupes romaines cantonnées dans la Grande-Bretagne. Elles craignirent à la fois ce déluge de nouveaux barbares et les attaques de ceux de l'Écosse. N'espérant aucun secours de l'empire, elles se donnèrent un empereur. Elles choisirent d'abord un officier nommé Marc, qu'elles tuèrent presque aussitôt pour mettre à sa place Gratien, qu'elles tuèrent au bout de quatre mois. Alors elles revêtirent de la pourpre un simple soldat appelé Constantin. Ce nom parut d'un bon augure. De fait, Constantin se maintint pendant quatre ans, non-seulement dans la Grande-Bretagne, mais encore dans la Gaule, dont il se rendit maître, autant qu'on pouvait l'être au milieu de ces désordres. De plus, son fils Constant, élevé jusque-là dans un monastère, et nommé tout d'un coup César, se rendit maître de l'Espagne. Enfin, dès la fin de l'année 408, l'empereur Honorius reconnut Constantin pour son collègue.

Stilichon, maître de toutes les troupes, n'avait fait aucun mouvement pour sauver ces malheureuses provinces : ce qui seul démontre qu'il avait de secrets desseins. L'an 408, il maria sa seconde fille à l'empereur Honorius, veuf depuis quatre ans de la première. Honorius n'avait point d'enfant et ne devait pas en avoir. Stilichon avait un fils nommé Eucher, auquel il pensait faire épouser Placidie, fille du grand Théodose, afin de l'approcher toujours plus près du trône. De plus, quoique chrétien lui-même, du moins en apparence, il avait fait élever son fils dans le paganisme, afin de se concilier à la fois les

<sup>1</sup> Oros., l. 7. *Histoire du Bas-Empire*, l. 28.

deux grands partis de l'empire, les chrétiens et les païens. Enfin, l'empereur Arcade étant mort le premier mai 408, il ne lui semblait pas impossible d'envahir le trône de Constantinople sur son fils et successeur de huit ans, Théodose le Jeune. C'est pour ces desseins ambitieux qu'il négociait avec Alaric. Un moment suffit pour le renverser. Ses projets furent dévoilés à Honorius et publiés parmi les troupes, qui, d'indignation, massacrèrent aussitôt ses amis sous les yeux mêmes de l'empereur, à Pavie. Stilichon, retiré à Ravenne, ayant su qu'il y avait un ordre de l'arrêter, se réfugia la nuit dans une église voisine. Le jour venu, plusieurs officiers allèrent le trouver dans cet asile, et lui protestèrent avec serment, en présence de l'évêque, qu'ils n'avaient pas d'ordre de lui ôter la vie, mais seulement de le garder prisonnier. Sur cette assurance, Stilichon se met entre leurs mains. Mais dès qu'il est sorti de l'église, l'officier qui avait apporté le premier ordre en montra un second, par lequel Stilichon fut condamné à mort, comme traître au prince et à la patrie, et il a la tête tranchée le 23 août. Son fils Euchèr eut le même sort ; sa fille, à peine impératrice, se vit répudiée ; et sa femme Sérèna, tante d'Honorius, fut peu après étranglée, par ordre du sénat romain <sup>1</sup>.

On avait renversé Stilichon ; mais Alaric marchait sur Rome sans trouver d'obstacle. On avait grossi son armée de tous les Goths qui servaient dans les troupes romaines, en égorgeant dans bien des villes leurs femmes et leurs enfants. On dit que, dans cette marche, il rencontra un pieux solitaire qui voulut l'en détourner en lui représentant les maux dont il allait être la cause <sup>2</sup>, et qu'Alaric lui répondit : Je n'y vais pas de moi-même, mais quelqu'un me presse et me tourmente tous les jours, en disant : Marche et va saccager Rome ! Cette ville fut bientôt investie de toutes parts et réduite aux dernières extrémités. La peste se joignit à la famine. Toutes les rues étaient jonchées de morts ; et comme on ne pouvait les transporter hors de la ville, dont les ennemis occupaient tous les dehors, Rome n'était plus qu'un vaste cimetière où les morts tuaient les vivants par la vapeur meurtrière qu'ils exhalaient.

Dans cette extrémité, les sénateurs païens, qui formaient encore, à ce qu'il paraît, le plus grand nombre, crurent nécessaire de sacrifier au capitolé et dans les temples. Car les aruspices toscans, appelés par le préfet de Rome, promettaient de chasser les barbares par des foudres et des tonnerres, se vantant de l'avoir fait à Narni, ville de Toscane, qu'Alaric n'avait pas jugé à propos de prendre en marchant vers Rome. Le païen Zosime dit <sup>3</sup> que, pour plus grande sûreté, on

<sup>1</sup> *Hist. du Bas-Empire*, l. 28. — <sup>2</sup> *Soz.*, l. 9, c. 6. — <sup>3</sup> *Zos.*, l. 5, c. 41 et 42.



rapporta au pape Innocent le dessein que l'on avait de faire à Rome des sacrifices, et que le Pape, préférant le salut de la ville à son opinion, permit de le faire en secret. Personne n'en a jamais cru là-dessus Zosime, perpétuel calomniateur des chrétiens ; mais cela montre toujours à quel point l'idolâtrie avait repris à Rome. Ce qu'il ajoute le confirme de plus en plus. Les devins toscans ayant soutenu que ces cérémonies ne serviraient de rien à la ville si on ne les faisait en public, le sénat monta au capitolé et commença à y faire, ainsi que dans les places publiques, ce qu'on avait résolu ; mais personne n'osa y prendre part. Tout ayant été inutile, on laissa les aruspices toscans, et on songea aux moyens d'apaiser Alaric.

Après de longues contestations, on convint enfin que Rome donnerait cinq mille livres d'or, trente mille d'argent, quatre mille tuniques de soie, trois mille peaux teintes en écarlate, trois mille livres d'épicerie, et qu'elle mettrait en ôtage, entre les mains d'Alaric, les enfants des plus nobles citoyens. A ces conditions, Alaric promettait, non-seulement de vivre en paix avec les Romains, mais encore d'employer ses armes pour la défense de l'empire contre quelque ennemi que ce fût. Les Romains demandèrent quelques jours pour obtenir le consentement de l'empereur. Honorius approuva tout ; il ne fut plus question que d'exécuter le traité. Ce n'était pas l'opération la plus facile. Le trésor public était épuisé ; il fallait avoir recours aux particuliers. Palladius, un de ses sénateurs les plus distingués, fut chargé d'imposer sur les habitants une contribution proportionnelle. Il lui fut impossible de remplir l'objet de sa commission : chacun cachait avec soin ce qu'il avait d'or et d'argent. On fut obligé d'enlever les ornements des temples et de fondre les statues, ce qui causa aux païens une douleur très-amère. Ils regrettèrent surtout une statue de la Valeur ; et leurs devins prononcèrent que, dans cet instant fatal, la bravoure romaine périssait à jamais. Les chrétiens pensaient, au contraire, qu'on ne perdait la statue de la Valeur que parce que depuis longtemps on en avait perdu la réalité.

Cependant les Alains, les Suèves et les Vandales, après avoir ravagé les Gaules, entrèrent en Espagne. Pendant l'espace d'une année entière, ce pays fut un théâtre sanglant, où se renouvelèrent toutes les scènes de désolation. Sans distinction d'âge, de sexe, de condition, tout était passé au fil de l'épée. Les paysans qui étaient assez heureux pour sauver leur vie, se retiraient dans les places ; ils y trouvaient la même barbarie qui dévastait leurs campagnes. Tandis que les Vandales brûlaient les fruits de la terre, les commis des impôts, autre espèce de vandales, dévoraient la substance des villes, et les soldats, moins ardents à les défendre qu'à les piller, enlevaient le

reste. La famine et la peste, suites funestes des ravages, y mirent le comble. Les hommes se mangeaient les uns les autres ; tout était en guerre ; il fallait se défendre et contre les hommes et contre les bêtes : celles-ci, sortant des forêts et dévorant les cadavres dont les campagnes étaient couvertes, s'accoutumaient tellement au sang humain, que, ne goûtant plus d'autre nourriture, elles attaquaient les hommes vivants. Chose plus horrible, on vit des mères se repaître des enfants qu'elles allaitaient, et l'histoire n'a jamais rien rapporté de plus affreux qu'un fait qui fit alors frémir l'Espagne. Une mère fit rôtir et mangea ses quatre enfants. Dans le massacre des trois premiers, on eut pour elle une compassion mêlée d'horreur, on crut qu'elle les sacrifiait pour la conservation des autres ; mais, quand on la vit égorger le seul qui restait encore, le peuple de la ville où se passait cet exécrable forfait se souleva contre ce monstre d'inhumanité et l'assomma à coups de pierres.

Les campagnes étant ruinées, les places, déjà désolées par la famine et par la peste, ne purent se défendre. Les évêques d'Espagne montrèrent alors un courage qui fait honneur à l'Église. Ils pouvaient se soustraire par la fuite aux maux qu'ils souffraient et à ceux qu'ils avaient encore à craindre ; ils se firent un devoir de mourir avec les déplorables restes de leur troupeau. Enfin l'Espagne étant devenue presque déserte, les Barbares se la partagèrent. On vit alors un changement aussi heureux qu'incroyable. A peine les Barbares eurent-ils quitté l'épée, qu'ils saisirent la charrue ; et les campagnes, abreuvées de sang, montrèrent dès l'année suivante de riches moissons et se peuplèrent de troupeaux. Les vainqueurs, moins avides que les princes naturels, traitaient les habitants avec plus d'équité et de douceur. Ils portaient l'humanité jusqu'au point de ne pas contraindre ceux qui voulaient quitter le pays. Ils leur laissaient emporter librement leurs effets ; ils leur fournissaient des voitures, et leur donnaient même une escorte pour les défendre ; ils se contentaient d'un médiocre salaire pour leur conserver les biens et la vie, qu'ils pouvaient également leur ôter. Rien n'était plus sacré que leur serment, et l'on était tenté de croire que les Romains étaient les vrais Barbares. Leur douceur rappela la plupart de ceux que la terreur avait dispersés, et les villes virent rentrer dans leur sein une partie de leurs habitants. Tels sont les détails que nous donne un historien du temps, Paul Orose, Espagnol de naissance <sup>1</sup>. La province particulière qu'occupèrent les Vandales, l'ancienne Bétique, a été appelée de leur nom Vandalousie ou Andalousie.

<sup>1</sup> Oros., l. 7, c. 41, etc. Salv., l. 7.

Cependant l'empereur Honorius, incapable de se conduire par lui-même, se laissait conduire par ses courtisans, et le principal objet de ses courtisans était de se supplanter les uns les autres. Ainsi Olympius, qui avait renversé Stilichon, fut renversé à son tour et d'une manière plus ignominieuse. Constance, beau-frère d'Honorius, après lui avoir fait couper les oreilles, le fit assommer à coups de bâton. Au milieu de ces intrigues, Honorius manque au traité fait avec Alaric, qui campait encore dans la Toscane. Rome, menacée d'un nouveau siège, envoie des députés à l'empereur. Les courtisans se moquèrent de leurs alarmes ; ils ne parlaient que de la puissance romaine et de la majesté de l'empire. On envoya au secours de Rome six mille hommes d'élite. Avant d'arriver, ils furent taillés en pièces par la folle présomption du général. Il y en eut à peine cent qui échappèrent, entre autres Attale, nommé préfet de Rome.

Bientôt Rome se vit bloquée de nouveau. Le sénat députa une seconde fois à l'empereur, pour lui représenter la nécessité de conclure la paix avec Alaric. Celui-ci, étant maître de tous les chemins, fit escorter les députés jusqu'à Ravenne. Le pape saint Innocent se joignit à eux, et ne revint à Rome qu'après qu'elle eut été saccagée. On renoua les négociations avec Alaric. Jovius, préfet du prétoire, y voulut jouer de finesse, et perdit tout par son étourderie. Pour réparer son imprudence, il en fit une seconde. Il jura sur la vie de l'empereur, qu'il ne consentirait jamais à aucun accommodement avec les Goths, et il engagea tous les officiers et l'empereur même à se lier par le même serment. Alaric, de son côté, aurait voulu ne pas saccager Rome. Il engagea donc les évêques des villes par lesquelles il passait à s'employer pour la paix auprès de l'empereur. Il se rabattit même à des conditions très-modérées. Il ne demanda que la Norique ou la Bavière, pays toujours infesté par les courses des Barbares, et dont les Romains ne tiraient presque aucun revenu. Il laissait à l'empereur à décider quelle quantité de blé il serait nécessaire de fournir aux Goths pour subsister dans un terrain pauvre et stérile ; à ces conditions, il offrait une alliance inviolable et une ligue défensive contre quiconque attaquerait l'empire. Ces conditions furent trouvées raisonnables ; mais les courtisans opposèrent le serment qu'ils avaient fait. S'ils avaient juré par le nom de Dieu, à la bonne heure ; mais par la vie de l'empereur, il n'y avait pas moyen d'y revenir sans exposer l'empereur même <sup>1</sup>.

Alaric fit alors une chose à quoi l'on ne s'attendait guère. Après avoir réduit Rome à se soumettre, il s'avisa de faire un nouvel em-

<sup>1</sup> Zos., l. 5. Oros., l. 7.

pereur. Il jeta les yeux sur Attale, préfet de la ville. C'était un Grec d'Ionie, païen de naissance, athée dans le cœur, qui, dès qu'il vit Alaric maître de Rome, se fit baptiser par un évêque arien qui suivait l'armée des Goths. Ainsi, ce choix ne pouvait manquer de plaire en même temps aux païens, qui ne regardaient son changement que comme un déguisement politique, et aux ariens, qui se flattaient de l'avoir converti. Les uns et les autres comptaient également sur sa faveur, et Zosime dit que les seuls Anicius furent affligés de son élévation. Cette famille, distinguée par sa noblesse et son opulence, l'était encore davantage par un zèle héréditaire pour la foi chrétienne. Le sénat, devenu esclave des volontés d'Alaric, ayant fait dresser un trône, on y plaça le nouvel auguste ; on le revêtit de la pourpre ; on lui mit la couronne sur la tête, et le cérémonial fut d'autant mieux observé qu'on avait plus peur <sup>1</sup>.

Attale se hâta de nommer ses grands officiers. Alaric fut nommé général de l'infanterie ; son beau-frère Adolphe fut revêtu du titre de comte des domestiques, c'est-à-dire commandant de la garde impériale. Tertullus fut désigné consul pour l'année suivante. Après cette distribution de rôles, Attale, empereur de théâtre, accompagné de ses gardes, alla prendre possession du palais. Le lendemain il vint au sénat ; et, ivre de sa nouvelle grandeur, il y fit un discours rempli d'arrogance, promettant aux Romains la conquête de l'univers, et d'autres événements encore plus merveilleux. Les habitants de Rome, aussi vains que lui, surtout les païens, comptaient beaucoup sur ce glorieux avenir. Ils attendaient les plus grands succès du consulat de Tertullus, connu par son attachement pour l'idolâtrie. Les monnaies qu'Attale fit frapper portent l'empreinte de sa vanité : on n'y voit plus le *labarum* ni la croix du Christ ; c'est là Victoire qui couronne le prince ; c'est Rome décorée des épithètes pompeuses d'*éternelle*, d'*invincible*.

Attale, accompagné d'Alaric et de son armée, marcha vers Ravenne. Honorius eut si peur, qu'il envoya ses principaux officiers, entre autres Jovius, son préfet du prétoire, offrir à Attale de le reconnaître pour son collègue et de partager avec lui l'empire d'Occident. Attale, d'après la suggestion de Jovius même, consentait seulement à lui laisser la vie et un traitement honorable, mais à condition qu'il serait fait eunuque. Le traître Jovius finit par embrasser ouvertement le parti d'Attale. Il fut remplacé auprès d'Honorius par le grand chambellan Eusèbe, qui, peu de jours après, fut assommé à coups de bâton par Allobich, capitaine des gardes, sous les yeux

<sup>1</sup> Zos., l. 6, c. 1, 6, et 7. Oros., l. 7, c. 42.

mêmes de l'empereur, qui n'eut point assez d'autorité pour empêcher cette horrible violence. Bientôt Jovius, dégoûté d'Attale, revint sur sa première trahison, et fut le premier à conseiller au roi des Goths de se défaire de ce fantôme d'empereur, qui n'était propre qu'à l'entraver dans ses opérations. Et de fait, Alaric leva le siège de Ravenne, se retira à Rimini, et renoua les négociations avec Honorius.

Cependant le païen Tertullus, consul éphémère pour Rome en 410, y commença avec faste l'exercice de son consulat. Le sénat s'étant assemblé le premier de janvier selon la coutume, Tertullus, environné de toute la pompe consulaire, lui adressa la parole en ces termes : Pères conscrits, je vous parle aujourd'hui en qualité de consul et de pontife : je possède déjà la première de ces dignités ; j'y vais bientôt réunir l'autre. Le reste de son discours répondait à ce début emphatique : il s'annonçait comme le vengeur des dieux et le réparateur de leurs autels et de leurs temples. Rome cependant éprouvait une disette encore plus extrême que pendant le siège, à cause que l'Afrique, conservée à Honorius par le gouverneur Héraclien, n'envoyait plus de blé. Enfin, la famine devint si insupportable, que, dans les jeux du cirque, le peuple, désespéré, s'écria d'une voix unanime : Qu'on mette en vente la chair humaine, et qu'on en taxe le prix <sup>1</sup> ! Attale, apprenant ces horreurs, partit du camp d'Alaric et revint à Rome. Mais, peu de jours après, Alaric le fit revenir à Rimini ; et, l'ayant conduit hors de la ville, à la vue de tout le peuple, il lui ôta le diadème, le dépouilla de la pourpre et renvoya tous ces ornements à l'empereur. Il voulut bien toutefois ne pas abandonner ce misérable, ni son fils Ampélius. Entre les conditions de son accommodement avec Honorius, il demandait qu'on leur conservât la vie, et il les retint dans son camp en attendant la conclusion du traité. La chute d'Attale n'affligea que les païens et les ariens de Rome.

Tout semblait disposé à la paix, lorsque Sarus, capitaine goth d'une troupe d'aventuriers, n'ayant pu persuader à Honorius de rompre les conférences, les rompit de son chef en attaquant à l'improviste le camp d'Alaric. Irrité de cette perfidie, Alaric prit sur-le-champ le chemin de Rome. Il rendit le titre d'empereur à Attale, qui servait de jouet à sa politique, et le lui ôta devant Rome, quand il vit que les Romains ne se laissaient plus amuser par cette comédie et qu'ils refusaient d'ouvrir leurs portes. Au bruit de sa marche, beaucoup de chrétiens se retirèrent de la ville après avoir distribué tous

<sup>1</sup> *Hist. du Bas-Empire*, l. 29. Oros., Zos.

leurs biens aux pauvres. On ignore les circonstances du siège, qui fut assez long. Alaric prit la ville par trahison, le vingt-quatre août 410. Il permit à ses soldats de la piller ; mais il leur recommanda d'épargner le sang des hommes et l'honneur des femmes ; il leur défendit de brûler les édifices consacrés au culte divin. Et comme Romulus, pour peupler Rome, y avait établi un asile, Alaric, en la saccageant, en ouvrit deux pour soustraire à la fureur des soldats les déplorables restes des habitants : il déclara que l'église de Saint-Pierre et celle de Saint-Paul seraient respectées comme un refuge inviolable. Il avait choisi ces deux églises, non-seulement par vénération pour ces deux fondateurs de Rome chrétienne, mais aussi parce qu'étant les plus spacieuses, elles pouvaient sauver un plus grand nombre de malheureux.

Ces ordres mettaient un frein à la cruauté. Mais quels ordres pourraient contenir des vainqueurs féroces dans l'ivresse du pillage ? Les Goths, répandus dans Rome, saccagèrent les maisons ; ils mirent le feu à celles qu'on tenait fermées ; et, s'y jetant au milieu des flammes, non contents des richesses qu'ils trouvaient sous leurs mains, ils supposaient qu'on leur en cachait plus qu'il n'en paraissait, et n'épargnaient ni les menaces ni les tourments pour forcer à livrer ce qu'on avait et ce qu'on n'avait pas. La famine avait par avance ravagé la ville ; il y avait peu de maisons qui ne fussent en deuil et qui n'offrissent aux yeux du soldat barbare des cadavres ensevelis. Ce spectacle n'attendrissait pas ces cœurs impitoyables : des femmes, des enfants furent égorgés sur le corps de leurs maris et de leurs pères. La brutalité ne respecta que les femmes et les filles qui s'étaient réfugiées dans les églises. Le fracas des maisons qui croulaient dans l'incendie, les insultes, les cris, l'épouvante, la fuite répandaient une affreuse confusion ; les flammes, qui dévoraient une partie de la ville, éclairaient toutes ces horreurs ; et, comme si le ciel se fût armé de concert pour châtier cette métropole de l'idolâtrie, un furieux orage se joignit aux ravages des Goths ; la foudre écrasa plusieurs temples, fondit les lambris d'airain, réduisit en poudre ces statues autrefois adorées, que les empereurs chrétiens avaient conservées pour la décoration de la ville.

Cependant, le respect des Goths pour la sainteté du christianisme épargna beaucoup de sang aux Romains. La fureur des ennemis s'arrêtait aux portes des saints lieux ; les Goths eux-mêmes y conduisaient ceux qu'ils voulaient sauver du massacre. Si quelques églises furent embrasées, ce ne fut que par la communication des flammes qui consumaient les maisons voisines, et la religion se soutint glorieuse au milieu de tant de ruines et de larmes.

Un officier goth, des plus considérables, trouva dans la maison d'une église une vierge consacrée à Dieu et avancée en âge ; il lui demanda honnêtement son argent. Elle lui dit avec assurance qu'elle en avait beaucoup et qu'elle allait le lui montrer. En effet, elle exposa à ses yeux de si grandes richesses, que le Barbare fut étonné du nombre, du poids et de la beauté de tant de vases dont il ne savait pas même les noms. Cesont, dit-elle, les vases de l'apôtre saint Pierre ; prenez-les si vous l'osez, vous en répondrez : comme je ne puis les défendre, je n'ose les retenir. Le Barbare, touché de respect, l'envoya dire à Alaric, qui commanda qu'aussitôt on reportât tous les vases, comme ils étaient, à la basilique de Saint-Pierre, et que l'on y menât aussi, avec escorte, la vierge sacrée et tous les chrétiens qui s'y joindraient. Cette maison était loin de l'église de Saint-Pierre, en sorte qu'il fallait traverser toute la ville ; le transport de ces vases sacrés fut ainsi un spectacle et une pompe magnifiques. On les portait un à un sur la tête, à découvert, et des deux côtés marchaient des soldats l'épée à la main ; Romains et Barbares chantaient ensemble des hymnes à la louange de Dieu. Les chrétiens accouraient de tous côtés ; plusieurs païens firent semblant d'être chrétiens en cette occasion, et plus il s'amassait de Romains pour se sauver, plus les Barbares s'empressaient autour pour les défendre <sup>1</sup>.

Les femmes chrétiennes semblèrent alors avoir recueilli le courage que les hommes avaient perdu. Sainte Marcelle, illustre par sa vertu et sa noblesse, veuve depuis soixante-dix ans, occupait une maison sur le mont Aventin ; elle y vivait dans la prière et dans la méditation des saintes Écritures, avec une jeune fille fort belle, nommée Principia, qu'elle formait à la piété. Plusieurs soldats, étant entrés chez elle, lui demandèrent son or. Elle leur répondit qu'elle l'avait distribué aux pauvres, et qu'elle ne s'était réservé que la tunique dont elle était couverte. Les Barbares, persuadés que ce n'était qu'un déguisement, la chargèrent de coups. Insensible à la douleur, elle leur demanda pour unique grâce de ne pas la séparer de cette jeune fille, que sa beauté exposait à des insultes plus cruelles que la mort. Cette fermeté les toucha : ils les conduisirent toutes deux à la basilique de Saint-Paul <sup>2</sup>. Ailleurs, une femme catholique, d'une beauté remarquable, tomba entre les mains d'un jeune Goth arien ; le barbare, n'ayant pu la faire consentir à son mauvais désir, tira son épée pour lui faire peur, lui effleura la peau et lui mit la gorge en sang. Elle présenta hardiment la tête à couper ; et le barbare, touché de sa vertu, la mena lui-même à l'église de Saint-Pierre, la recommanda

<sup>1</sup> Oros., l. 2, c. 39. August., *De Civit. Dei*. — <sup>2</sup> Hier., *Epist.* 16.

aux gardes et leur donna six pièces d'or, avec ordre de ne la remettre qu'entre les mains de son mari<sup>1</sup>.

Après avoir ainsi pillé Rome pendant trois jours, Alaric en sortit sans y laisser un soldat. Il emmenait avec lui grand nombre de prisonniers, entre autres Placidie, sœur d'Honorius, à laquelle il faisait rendre tous les honneurs dus à sa naissance. Il prit et saccagea la ville de Nole ; il pillà et brûla la ville de Reggio ; et puis, à la vue de la Sicile, où il voulait passer, il mourut en peu de jours et laissa la couronne à son beau-frère. Pour l'enterrer, les Goths détournèrent le cours d'une petite rivière, creusèrent dans son lit une fosse profonde et y déposèrent le corps d'Alaric avec quantité de richesses, comblèrent la fosse, firent reprendre aux eaux leur cours naturel, et enfin, pour s'assurer du secret, égorgèrent les prisonniers qui avaient été employés à ce travail<sup>2</sup>. Telle fut la fin d'Alaric.

<sup>1</sup> Soz., l. 9, c. 40. — <sup>2</sup> Oros., l. 7, c. 40. *Hist. du Bas-Empire*, l. 29, n. 12.



## LIVRE TRENTE-HUITIÈME.

DU SAC DE ROME PAR ALARIC, 410, A LA MORT DE  
SAINT AUGUSTIN, 430.

**Dieu brise la ville et l'empire de Rome païenne pour  
en faire sortir Rome chrétienne, avec des nations  
et des royaumes chrétiens.**

Rome païenne fut la dernière capitale de l'empire idolâtre, dont Babylone avait été la première. Aussi saint Jean a-t-il prédit la chute de Rome païenne dans les mêmes termes qu'Isaïe et Jérémie avaient prédit la chute de Babylone <sup>1</sup>. « Elle est tombée, elle est tombée, la grande Babylone ! Malheur, malheur ! Babylone, grande ville, ville puissante, ta condamnation est venue en un moment ! » Quand Jérémie eut achevé d'écrire ses prédictions, il les fit porter à Babylone par un ambassadeur, avec ordre de les lire en public, ensuite de les attacher à une pierre et de les jeter au milieu de l'Euphrate, en disant : Ainsi sera submergée Babylone ! Elle ne se relèvera plus du malheur que je lui amène ! Saint Jean a une image semblable sur Rome païenne. « Alors un ange puissant leva en haut une pierre comme une grande meule et la jeta dans la mer, en disant : Ainsi sera précipitée Babylone, la grande ville, et elle ne se trouvera plus ! » Qu'il s'agisse de Rome païenne, saint Jean le dit assez clairement, quand il l'appelle la grande ville qui règne sur les rois de la terre ; la grande prostituée assise sur les grandes eaux, qui sont les peuples, les nations et les langues ; la femme assise sur sept montagnes, enivrée du sang des saints et des martyrs de Jésus, et qui a énuvré les habitants de la terre du vin de sa prostitution. Dans le langage de l'Écriture, *prostitution*, *fornication*, marque l'idolâtrie d'une nation infidèle qui n'a jamais eu Dieu pour époux ; si elle l'avait jamais eu, comme Jérusalem, son infidélité s'appellerait non plus fornication, mais adultère.

Ces paroles : « Sortez de Babylone, mon peuple, de peur que vous n'ayez part à ses péchés et que vous ne soyez enveloppés dans ses

<sup>1</sup> Isaïe, 21, 9. Jerem., 51, 8. Apoc., 18.

plaies, » ont eu leur accomplissement à la prise de Rome. Nous avons vu les chrétiens en sortir littéralement : les uns, par un secret pressentiment de ce qui allait arriver ; les autres, dans le sac même de la ville, lorsqu'ils se réfugièrent dans les immenses basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qu'Alaric leur avait assignées pour asile. Il en est de même de ces paroles : « Rendez-lui comme elle vous a rendu ; rendez-lui au double selon ses œuvres ; faites-la boire deux fois autant dans la coupe où elle vous a donné à boire. » Les Mèdes, les Perses et les autres peuples tyrannisés par Babylone lui firent à leur tour comme elle leur avait fait. Les nations barbares, surtout les Goths, que Rome victorieuse vendait comme des bêtes, au point qu'on en avait des troupeaux entiers pour un écu<sup>1</sup> ; les Goths lui rendirent les premiers comme elle leur avait rendu.

La prise de Babylone jeta toute la terre dans l'épouvante : sa décadence successive, sa disparition si complète qu'on n'en retrouve plus même la place, continuent de faire l'étonnement des siècles et des peuples ; le principal objet des histoires anciennes est de suivre les développements de cette grande révolution. L'univers ne fut pas moins épouvanté de la prise et de l'incendie de Rome : suivant l'expression de saint Jérôme, il se croyait anéanti dans cette seule ville ; il regardait avec effroi cette maîtresse des nations, devenue à la fois et la mère et le sépulcre de ses peuples, réduite par la famine à manger la chair de ceux qu'elle avait portés dans ses entrailles, et ravagée par la faim avant que de l'être par le glaive, de sorte qu'il ne lui restait qu'un petit nombre de ses citoyens, et que les plus riches, réduits à la mendicité, ne trouvèrent de soulagement que bien loin de leur patrie dans la charité de leurs frères<sup>2</sup>. Enfin, si le sac de Rome atterra les contemporains, la décadence et la chute de son empire étonnent encore la postérité : on se demande encore comment celle qui avait dompté tous les peuples est devenue successivement la proie de presque tous les peuples, et le grand problème de l'histoire moderne est d'explorer les causes et les suites de cette grande catastrophe.

Saint Jean ajoute, comme Jérémie sur Babylone<sup>3</sup> : « Ciel, réjouissez-vous sur elle, et vous, saints apôtres et prophètes, parce que Dieu vous a vengés d'elle ! Après quoi j'entendis dans le ciel un bruit comme d'une grande troupe, qui disait : *Alleluia!* Salut, gloire et puissance à notre Dieu ! Parce que ses jugements sont véritables et justes, parce qu'il a condamné la grande prostituée qui a

<sup>1</sup> Oros., l. 7, n. 37. — <sup>2</sup> Hier., *Epist.* 16, *ad Princip. Procem. Comm. in Ezech.*, l. 3, 8. — <sup>3</sup> Jerem., 51, 48.

corrompu toute la terre par sa prostitution, et qu'il a vengé le sang de ses serviteurs que ses mains ont répandu. Et ils dirent une seconde fois : *Alleluia*. Et la fumée de son embrasement s'élève dans les siècles des siècles <sup>1</sup>. » En Jérémie, le ciel et la terre louent Dieu d'avoir puni Babylone du mal qu'elle avait fait à Jérusalem et à Sion, et parce que sa chute annonçait le prochain retour du peuple choisi dans la terre sainte et la reconstruction du temple. Dans saint Jean, le ciel loue Dieu, parce qu'il a vengé sur Rome païenne le sang de ses serviteurs, le sang des prophètes et des saints, et de tous ceux qui ont été tués sur la terre; car c'est de Rome que partaient les édits de proscription et de mort pour toutes les provinces de l'empire. Les saints qui règnent avec Jésus-Christ éclatent en actions de grâces, parce que la prise de Rome par Alaric en abolit à jamais la fornication, l'idolâtrie, dont elle avait infecté l'univers. Jusque-là, Rome chrétienne était comme captive dans Rome païenne; mais, dès ce moment, elle en sort, elle s'en dégage et s'élève sur les débris des idoles et de leurs temples, comme la cité du Christ triomphant, comme la nouvelle Jérusalem.

« Et la fumée de son embrasement s'élève dans les siècles des siècles. » Et la punition de Rome idolâtre s'étendra de proche en proche à toutes les nations idolâtres, et elle achèvera de consumer toutes les idoles jusqu'à la fin du monde. Et cette punition de l'idolâtrie dans le temps, n'est qu'une faible image de la punition qui pèse dans les siècles des siècles sur les auteurs mêmes de l'idolâtrie, les anges apostats.

Les païens qui, pour sauver leur vie dans le sac de Rome, s'étaient réfugiés dans les églises chrétiennes, disaient, depuis, que ce malheur n'était arrivé à Rome et à l'empire, que parce qu'on avait abandonné les idoles pour adorer le Christ. Ces plaintes firent naître en réponse deux ouvrages très-importants. Paul Orose, prêtre espagnol de Tarragone, écrivit, à la prière de saint Augustin, un *Abrégé d'Histoire universelle*, en sept livres, depuis la création du monde jusqu'à son temps. Son but est de faire voir, par tout l'ensemble de l'histoire humaine, que les calamités publiques, principalement les guerres, étaient et plus continues et plus sanglantes avant le christianisme que depuis. Il fait incidemment des observations assez piquantes. Par exemple, les païens avaient tort de se plaindre du dernier désastre de Rome, puisque le peuple romain s'était écrié : Pourvu qu'on nous rende les jeux du cirque, on ne nous a rien fait <sup>2</sup>! L'empire romain croulait plus de vétusté que des secousses de l'ennemi <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Apoc., 18 et 19. — <sup>2</sup> L. 1, c. 6. — <sup>3</sup> L. 2, c. 6.

Si les païens se plaignaient tant, c'est que l'homme s'impatiente plus de la piquûre actuelle d'une puce, que de toutes les fièvres qu'il a eues par le passé <sup>1</sup>. Au fond, les païens se plaignaient de leur époque, non parce qu'elle était calamiteuse, mais parce qu'elle était chrétienne <sup>2</sup>. En effet, avant qu'il y eût des chrétiens dans l'empire, ses calamités étaient bien plus fréquentes et plus terribles. De Numa à César-Auguste, période de sept cents ans, le temple de Janus ne fut fermé qu'une seule fois ; il n'y eut qu'une seule année de paix, après quatre cent quarante années de guerre, et avant de recommencer une autre guerre de deux cent soixante ans <sup>3</sup>. Et quelles guerres ! La guerre des Gaulois, qui prennent Rome, la réduisent en cendre et en revendent les débris aux Romains abattus, qui délibèrent de l'abandonner pour s'établir dans une autre ville. Les guerres d'Annibal, la bataille de Cannes après laquelle le sénat délibère s'il n'abandonnerait pas l'Italie, comme il avait délibéré d'abandonner Rome sous les Gaulois. La guerre sociale, la guerre des esclaves, les guerres civiles de Marius et de Sylla, la guerre de Mithridate, les guerres et les proscriptions des triumvirs. D'ailleurs, quand Rome triomphait, Rome n'était pas le monde ; elle ne triomphait que du malheur des autres nations <sup>4</sup>.

Depuis le christianisme, les guerres civiles étaient moins cruelles et moins longues <sup>5</sup> ; témoin celles qui eurent lieu sous Théodose. Le christianisme avait déjà rendu les Goths plus humains envers les ennemis, que les Grecs d'autrefois ne l'étaient entre eux <sup>5</sup>. Dès lors, au milieu des guerres et des révolutions, le chrétien trouvait partout sa religion, ses lois, ses frères, sa patrie ; partout les hommes aimaient et craignaient le même Dieu, qui avait établi parmi eux cette merveilleuse unité <sup>6</sup>.

Cependant saint Augustin, qui avait engagé Orose à composer cet ouvrage, travaillait lui-même depuis plusieurs années à un autre beaucoup plus considérable : c'est son grand ouvrage *De la Cité de Dieu*, en vingt-deux livres. Lui-même en fait cette analyse. Les cinq premiers réfutent ceux qui pensent que le culte de plusieurs dieux est nécessaire pour la prospérité des choses humaines, et qu'elles n'étaient si calamiteuses que parce que ce culte était interdit. Les cinq autres sont contre ceux qui, avouant qu'il y a toujours eu et qu'il y aura toujours plus ou moins de calamités temporelles, suivant les lieux, les temps et les personnes, prétendent toutefois que le culte de plusieurs était utile pour la vie future. Ces deux vaines opi-

<sup>1</sup> L. 4, préface. — <sup>2</sup> L. 4, c. 6. — <sup>3</sup> L. 4, c. 11 et 12. — <sup>4</sup> L. 5, c. 1. — <sup>5</sup> L. 7, c. 8 et 35. — <sup>6</sup> L. 3, c. 23. — L. 5, c. 2.

nions sont donc réfutées dans les dix premiers livres. Mais pour qu'on ne nous reprochât point d'avoir réfuté les idées d'autrui sans établir les nôtres, nous consacrons à ceci la seconde partie de notre ouvrage en douze livres, quoique dans l'une et l'autre partie nous fassions à la fois les deux choses, lorsqu'il en est besoin. De ces douze derniers livres, les quatre premiers exposent l'origine des deux cités, dont l'une est de Dieu et l'autre de ce monde ; les quatre suivants en montrent le progrès, et les quatre derniers leurs fins différentes. Ainsi, quoique les vingt-deux livres traitent de l'une et l'autre cité, ils ont pris néanmoins leur titre de la meilleure, et sont appelés : *De la cité de Dieu.*

Dévoiler à fond l'empire satanique des erreurs et des ténèbres ; faire connaître et aimer l'empire divin de la vérité et de la lumière ; étudier l'un et l'autre dans leur origine, leurs développements et leurs fins dernières ; initier ainsi aux mystères de la providence divine, et donner la clef de l'histoire humaine : tel est l'objet de saint Augustin.

Comme son ouvrage nous a servi de base et de règle pour le nôtre, auquel nous avons tâché de l'incorporer, nous n'en citerons ici que quelques endroits plus saillants.

Les païens, qui blasphémaient le Christ à l'occasion de la prise de Rome, étaient bien ingrats ; car c'était par respect pour le Christ que les Goths les avaient épargnés. Chose sans exemple dans une ville prise. Au sac de Troie, le poète nous montre Priam égorgé sur l'autel de ses dieux, et le temple de Junon choisi par les Grecs, non pour servir d'asile à ceux qui s'y réfugiaient, mais de hangar où l'on entassait les dépouilles des temples et des palais, avec les enfants et les mères captives. Quelle assistance Rome pouvait-elle espérer de ses dieux pénates, eux que le même poète nous montre vaincus à Troie, et sauvés du pillage par la pitié d'un homme ? Les Romains se montrèrent quelquefois plus cruels encore que les Grecs. Témoin ce général, qui, dans les guerres de Marius et de Sylla, fit brûler la nouvelle Troie avec tous ses habitants, sans en épargner un seul. Si donc il y eut des calamités à la prise de Rome, c'étaient des accidents ordinaires de la guerre ; mais si les barbares s'y montrèrent plus humains que les Romains et les Grecs, c'est au Christ seul qu'on le doit. D'ailleurs la populace idolâtre de Rome était si dégénérée alors, que, pendant que les nations les plus lointaines et les villes principales de l'univers prenaient publiquement le deuil pour en pleurer le désastre, eux couraient avec plus de fureur que jamais aux jeux du cirque, et entre autres remplissaient Carthage chaque jour de troubles et de cabales pour des histrions.

Ils prétendaient qu'il ne leur arrivait tant de maux que parce qu'on négligeait le culte de leurs dieux ! Et c'étaient ces dieux eux-mêmes qui leur avaient infligé les maux les plus funestes, les maux de l'âme, les vices les plus dégradants. Bien loin de leur enseigner ou de leur commander jamais de bien vivre, ils leur donnaient l'exemple du contraire. Quant aux maximes humaines des philosophes, on aimait toujours mieux suivre les mauvais exemples des dieux que les bonnes paroles des hommes. Ce n'est pas tout. Les jeux sanglants du cirque, les impuretés du théâtre, qui depuis longtemps avaient corrompu les Romains et perdu leur république, suivant le témoignage de Cicéron, c'étaient les dieux qui les avaient exigés comme la partie principale de leur culte. Là-dessus les Grecs raisonnaient ainsi : S'il faut adorer les dieux qui demandent de pareils spectacles, il faut assurément honorer les comédiens qui les représentent. Les Romains répliquaient : Jamais on ne doit honorer de pareilles gens. Donc, concluaient les chrétiens, on ne doit point adorer de pareils dieux. Combien les assemblées chrétiennes étaient différentes ! Là les peuples affluaient avec un chaste empressement ; les hommes étaient séparés des femmes ; tous y apprenaient à bien vivre dans le temps, afin de mériter de vivre heureux dans l'éternité. Quant aux calamités corporelles, surtout les guerres, les Romains, d'après leurs propres histoires, en ont éprouvé de plus fréquentes et de plus terribles, lorsqu'ils adoraient tous leurs dieux, que depuis qu'ils ont commencé d'adorer le Christ. Rome, en particulier, n'a pas tant souffert des Goths que des Romains eux-mêmes pendant les guerres civiles.

Si les dieux de Rome ne pouvaient rendre heureux un individu, comment leur attribuer la grandeur et la durée de l'empire ? D'ailleurs la vraie gloire, le vrai bonheur consistent-ils dans la puissance ? Sans la justice, que sont les royaumes, si ce n'est de grandes troupes de brigands ? et que sont celles-ci, dans leur état ordinaire, sinon de petits royaumes ? Car, parmi les brigands, il y a un chef, un pacte social, un partage convenu du butin. Si leur bande réussit à occuper des villes, à subjuguier des peuples, elle prend ouvertement le nom de royaume, non pas qu'elle ait cessé ses brigandages, mais parce qu'elle y joint l'impunité. Tel fut l'empire d'Assyrie, fondé par Ninus. Il est tombé, ainsi que celui des Perses, puis celui des Grecs, au milieu de guerres effroyables, et cela pendant qu'on adorait les dieux et avant qu'on eût prêché le nom du Christ <sup>1</sup>. Ces dieux ne peuvent donc rien sur le sort des empires. A laquelle d'ailleurs de leurs innombrables divinités les Romains attribueraient-ils la conser-

<sup>1</sup> L. 4, c. 4, 5, 6.

vation du leur<sup>2</sup>. Chacune avait sa besogne particulière. Par exemple, un seul homme suffit pour garder la porte d'une maison, tandis qu'il fallait trois dieux : le dieu Forculus, pour les battants ; la déesse Cardéa, pour les gonds ; le dieu Limentinus, pour le seuil. Ainsi Forculus ne pouvait pas, avec les battants, garder encore le seuil et les gonds ; combien moins l'empire ! Sera-ce Jupiter seul ? mais lequel ? celui du Capitole n'était qu'une pierre. Celui des poètes ne régnait que dans l'Olympe, ou bien ce n'était que l'éther ou le ciel, sa femme Junon, l'air ou la terre ; car on n'avait point d'idée constante à cet égard. Selon les uns, Jupiter était à la fois tous les dieux : pourquoi donc alors en adorer plusieurs, puisque tous n'étaient qu'un ? Selon d'autres, il était l'âme du monde, et le monde était son corps ; en sorte qu'en marchant sur la terre, on lui marchait sur les pieds ou sur quelque autre membre, et qu'en donnant le fouet à un petit garçon, on le donnait à Jupiter. Après tout, quel besoin avait-on de Jupiter même ? La déesse Victoire ne suffisait-elle pas toute seule ? Celui de tous les Romains qui a le plus approché de la vérité est Varron, quand il dit : Ceux-là seuls me paraissent avoir aperçu ce qu'est Dieu, qui l'ont cru une âme, un esprit gouvernant l'univers par le mouvement et la raison. C'est de ce Dieu véritable que relèvent les empires ; non pas du hasard, ni d'un aveugle destin, ni de l'influence des astres ; c'est lui qui, après avoir successivement passé l'empire aux Assyriens, aux Perses, aux Grecs, l'a donné aux Romains, pour récompenser sur la terre leurs vertus terrestres<sup>1</sup>. C'est lui, ajoutons-nous, qui, par les calamités mêmes dont il affligeait Rome alors, voulait en faire une Rome toute chrétienne, une Rome digne de recevoir jusqu'à la fin des temps le seul empire vraiment légitime, l'empire de la vérité et de la justice sur l'univers régénéré.

Si les dieux du paganisme ne pouvaient rien pour la vie présente, il était encore plus absurde d'en attendre quelque chose pour la vie future. Ce que saint Augustin prouve au long, en examinant les trois espèces de théogonies distinguées par Varron : la théogonie poétique ou fabuleuse, la théogonie civile ou légale, la théogonie naturelle ou philosophique.

Pour traiter cette dernière, il distingue la philosophie naturelle ou physique de Thalès ou d'Ionie, la philosophie rationnelle de Pythagore ou d'Italie, la philosophie morale de Socrate, et remarque que Platon réunit les trois en une, qui se trouve une espèce de trinité. Mais tout en surpassant les autres philosophes dans chaque branche de la philosophie, tout en ayant des idées plus justes du Dieu vérita-

<sup>1</sup> L. 5, c. 12, 13, etc.

ble et souverain, Platon, et plus encore les platoniciens, ses disciples, ne laissaient pas d'autoriser le culte des démons. En quoi ils n'étaient d'accord ni avec eux-mêmes ni avec le bon sens. Car ils convenaient que les démons étaient livrés à des passions mauvaises, et que, cependant, la sagesse consista à dompter ces passions. Il était absurde de rendre aux démons un culte religieux, puisque la religion consiste principalement à imiter ce que l'on adore. Par la même raison, il était absurde de prétendre que les démons étaient les médiateurs nécessaires entre l'homme et les dieux bons.

Le seul médiateur entre l'homme et le Dieu véritable, c'est le Christ, à la fois Dieu et homme, immortel et mortel. C'est par lui qu'on obtient la vraie pureté de l'âme, non par la théurgie, à quoi se livraient les platoniciens d'alors. C'est par lui que nous offrons à Dieu le sacrifice véritable, qui est lui-même et nous avec lui, comme les membres de son corps. Tel est le sacrifice universel que l'Église offre chaque jour dans le sacrement de l'autel, que les fidèles connaissent, et où il lui est rappelé que, dans ce qu'elle offre, elle est offerte elle-même<sup>1</sup>. Que si les philosophes appellent dieux bons ceux que nous appelons anges, nous ne disputerons pas du mot ; car l'Écriture même leur donne quelquefois ce nom, plus souvent encore à des hommes. Ce qui distingue les anges des démons, c'est que ceux-ci convoitent et mendient les honneurs divins, tandis que ceux-là les réservent à Dieu seul, leur créateur aussi bien que le nôtre. Les démons sont contraints d'avouer ce qu'ils sont et ce qu'ils souffrent, lorsque, aux tombeaux des martyrs, on les chasse du corps des possédés. Cependant, à ces mêmes martyrs, nous ne faisons ni temples, ni prêtres, ni sacrifices, parce qu'ils ne sont pas nos dieux ; mais leur Dieu est le nôtre. Il est vrai que nous honorons leur mémoire, les regardant comme des saints et des hommes de Dieu, qui ont combattu jusqu'à la mort pour faire triompher la véritable religion des fausses. Mais qui jamais a entendu un prêtre des chrétiens, debout devant un autel, même posé sur le saint corps d'un martyr, dire dans ses prières : Je vous offre ce sacrifice, à vous, Pierre, ou Paul, ou Cyprien ? Nous l'offrons à Dieu, qui les a faits hommes et martyrs, et qui les a honorés dans le ciel de la société des saints anges, pour lui rendre grâces de leurs victoires et nous exciter à les imiter par son secours.

Dans les livres onze, douze, treize et quatorze, saint Augustin expose l'origine des deux cités, cité de Dieu, cité du démon, l'Église et le monde, desquelles il caractérise ainsi la différence fondamen-

<sup>1</sup> L. 10, c. 6.



tale. A ce fondateur de la cité sainte, les citoyens de la cité terrestre préfèrent leurs dieux ; ignorant qu'il est le Dieu des dieux, non pas des dieux faux ; c'est-à-dire impies et superbes, qui, privés de sa lumière incommutable et commune à tous, et pour cela réduits à une certaine puissance indigente, ambitionnent en quelque manière des pouvoirs privés, et demandent à leurs sujets déçus les honneurs divins ; mais des dieux pieux et saints, qui ressentent plus de joie à se soumettre eux-mêmes à un seul que de se soumettre un grand nombre, à adorer Dieu plutôt qu'à être adorés à la place <sup>1</sup>. Ces paroles sont remarquables. Saint Augustin n'est pas le seul qui s'exprime de la sorte. Le pape saint Damase avait déjà dit : Le nom de dieux a été imposé et octroyé par Dieu aux anges et à tous les saints. Mais quant au Père, et au Fils, et à l'Esprit-Saint, à cause de l'une et égale divinité, ce n'est pas le nom de dieux au pluriel qui s'emploie, mais le nom de Dieu au singulier ; afin que nous croyions que nous sommes baptisés seulement dans le Père, et le Fils, et le Saint-Esprit, et non pas dans les noms des archanges et des anges, comme font les hérétiques, les juifs et même les gentils insensés <sup>2</sup>.

Après le parallèle sommaire des deux cités, saint Augustin traite de Dieu, de la Trinité, de la création, de la chute des anges et de l'homme, de l'origine du mal, avec une foule de questions incidentes du plus haut intérêt. Ainsi, expliquant de quelle manière la sagesse de Dieu est à la fois multiple et une, multiple parce qu'elle renferme tout, une en soi, il dit : En elle sont comme certains trésors immenses et infinis des choses intelligibles, en particulier toutes les raisons invisibles et immuables des choses même visibles et muables, qui ont été faites par elle. Car Dieu n'a rien fait sans le savoir ; or, si Dieu a tout fait sciemment, il faisait donc ce qu'il connaissait. D'où cette conséquence surprenante, mais cependant vraie : Nous ne pourrions connaître le monde, si le monde n'existait pas ; mais le monde n'existerait pas, si Dieu ne l'avait pas connu <sup>3</sup>. Ainsi encore, après avoir parlé de la Trinité créatrice, qui a imprimé de ses vestiges dans toutes ses œuvres, il en déduit la trinité radicale de la philosophie : science de la nature ou de l'être, science de la vérité ou de la raison, science du bien ou de la morale ; science trine et une, parce que le vrai n'est que l'être en tant qu'objet de l'intelligence, et le bien n'est que l'être en tant qu'objet de la volonté <sup>4</sup>. Enfin, ce qui a fait les deux cités, ce sont deux amours ; dans l'une, l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu ; dans l'autre, l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi.

<sup>1</sup> L. 11, c. 1. — <sup>2</sup> Théodoret, l. 5, c. 11. Labbe, t. 2, col. 901. — <sup>3</sup> L. 11, c. 10. — <sup>4</sup> L. 11, c. 25.

Il suit les développements de ces deux cités, dans les livres quinze, seize, dix-sept et dix-huit, à travers l'histoire des patriarches et des prophètes, jusqu'au Christ, et même jusqu'au temps où il écrivait ; faisant voir en particulier que, non-seulement les prophètes étaient plus anciens que les philosophes, mais que leurs prédictions s'accordaient d'une manière d'autant plus admirable, que les divers systèmes des philosophes s'accordaient peu. Quant à la succession des empires, ou plutôt leur unité, il observe que Babylone était comme la première Rome, et Rome comme la seconde Babylone, comme la fille de la première, par laquelle il plut à Dieu de dompter l'univers et de le réduire à une même forme de société <sup>1</sup>.

Dans les quatre derniers livres, il traite du souverain bien, de la résurrection générale des corps, de la punition éternelle des méchants et de l'éternelle félicité des bons. Que la résurrection soit possible, il le prouve par celle de Jésus-Christ ; et il prouve la résurrection de Jésus-Christ, parce que le monde entier la croit sur la prédication des apôtres. Ce sont, dit-il, trois choses incroyables : que Jésus-Christ soit ressuscité et monté au ciel avec sa chair ; que le monde ait cru une chose si incroyable ; qu'un petit nombre d'hommes méprisables et ignorants l'ait persuadé à tout le monde et aux savants mêmes. Nos adversaires ne veulent pas croire la première de ces choses incroyables ; ils sont forcés même de voir la seconde, et ne peuvent dire comment elle est arrivée sans croire la troisième <sup>2</sup>.

Dans le temps même que saint Augustin, sous l'image et la dénomination *De la Cité de Dieu*, développait aux chrétiens et aux païens l'origine céleste et la durée éternelle de l'Église, il continuait d'en défendre l'unité et l'universalité contre les donatistes. Lettres, sermons, conférences, il ne négligeait rien. Ses efforts ne restaient pas sans fruit : non-seulement des hommes du peuple, mais des évêques, étaient rentrés dans l'unité. Cependant parmi les autres, plusieurs n'en devenaient que plus furieux, particulièrement les circumcellions. Pour réprimer leurs violences et leurs meurtres, il y eut plusieurs lois de l'empereur Honorius. Le moyen qui paraissait le plus propre aux évêques catholiques pour faire cesser le schisme et amener la réconciliation, était une conférence générale entre les évêques de l'un et de l'autre parti. Les donatistes s'y refusèrent longtemps. Enfin quelques-uns de leurs évêques étant allés à la cour de Ravenne, témoignèrent eux-mêmes la désirer <sup>3</sup>. Aussitôt les évêques catholiques la demandèrent avec plus d'instance que jamais. L'empereur l'accorda par un rescrit du quatorze octobre 410, adressé à

<sup>1</sup> L. 18, c. 2 et 22. — <sup>2</sup> L. 22, c. 5. — <sup>3</sup> *Collat. carth.*, *dici* 3, n. 110 et 124.

Marcellin, tribun et notaire, c'est-à-dire général et conseiller d'État, chrétien aussi distingué par ses vertus que par son rang, ami particulier de saint Augustin, qui lui a dédié son grand ouvrage *De la Cité de Dieu*, l'ayant entrepris d'après ses instances. Le rescrit ordonnait que les évêques donatistes s'assembleraient à Carthage dans quatre mois, afin que les évêques choisis de part et d'autre pussent conférer ensemble. Que si les donatistes ne s'y trouvaient pas, après avoir été appelés trois fois, ils seraient dépossédés de leurs églises. Marcellin était établi juge de la conférence, pour exécuter cet ordre, et les autres lois données en faveur de la religion catholique. Comme la conférence avait été demandée à l'empereur de part et d'autre, et que l'on devait y revoir les procédures juridiques sur l'origine du donatisme, il n'est pas étonnant qu'un officier de l'empereur y présidât.

Arrivé à Carthage, Marcellin indiqua la conférence au premier jour de juin 411. Dès lors il fit cesser toute poursuite à l'égard des donatistes ; déclara, quoiqu'il n'en eût pas d'ordre de l'empereur, qu'on rendrait à ceux de leurs évêques qui promettaient de se trouver à la conférence, les églises qui leur avaient été ôtées selon les lois, et leur promit de choisir un autre juge, à leur gré, pour être avec lui l'arbitre de cette dispute. Enfin il leur protesta avec serment qu'il ne leur ferait aucune injustice, qu'ils ne souffriraient aucun mauvais traitement, et retourneraient chacun chez eux en pleine liberté. Sa parole inspirait une telle confiance, que tous les évêques donatistes qui n'étaient point empêchés par la vieillesse ou la maladie, se mirent en route. Le dix-huit mai ils entrèrent à Carthage, tous à la fois et en procession, comme pour faire parade de leur grand nombre. Les évêques catholiques entrèrent sans pompe et sans bruit.

Quand ils furent arrivés, Marcellin publia une seconde ordonnance, pour régler l'ordre de l'assemblée. On devait choisir de part et d'autre sept évêques pour porter la parole ; sept pour leur servir de conseil ; quatre pour surveiller les écrivains et les sténographes, dont il devait y en avoir de chaque côté quatre d'ecclésiastiques, sans compter ceux du président. Pour éviter le tumulte, il n'y aura ainsi à la conférence que trente-six évêques, dont les sept premiers, de part et d'autre, pourront seuls porter la parole. Tous promettent, par écrit, de ratifier ce qui aura été fait par ces sept députés de leur choix. Les évêques recommanderont au peuple, dans leurs sermons, de se tenir en repos et en silence. Je publierai ma sentence, conclut Marcellin, et l'exposerai au jugement de tout le peuple de Carthage ; je publierai même tous les actes de la conférence, où, pour plus

grande sûreté, je souscrirai le premier à tous mes dire ; et tous les commissaires souscriront de même aux leurs, afin que personne ne puisse nier ce qu'il aura dit.

Les évêques catholiques adhèrent par écrit à tout ce que Marcellin avait réglé. Ils ajoutèrent ces paroles mémorables : Si ceux avec qui nous avons affaire peuvent nous démontrer que l'Église du Christ, lorsque déjà, d'après les divines promesses, elle remplissait une grande partie de l'univers et continuait à conquérir le reste, a subitement péri par la contagion de je ne sais quels pécheurs qu'ils accusent, et qu'elle n'est demeurée que dans le seul parti de Donat, nous leur céderons l'honneur de l'épiscopat et nous nous rangerons sous leur conduite. Si, au contraire, nous leur montrons que l'Église, répandue non-seulement en Afrique, mais par toute la terre, n'a pu périr par les péchés de qui que ce soit ; si enfin nous démontrons, quant à ceux qu'ils accusent, que la question est déjà finie et qu'ils ont été déclarés innocents, nous consentons qu'en se réunissant à nous ils conservent l'honneur de l'épiscopat. Car nous ne détestons pas en eux les sacrements, mais leurs erreurs. Chacun de nous, dans les églises où il aura un collègue, pourra présider à son tour, ayant son collègue auprès de lui comme un évêque étranger. L'un pourra présider dans une église, l'autre dans une autre ; et, l'un des deux étant mort, il n'y aura plus qu'un à la fois, selon l'ancienne coutume. Et ce ne sera pas une nouveauté ; car on en a usé ainsi dès le commencement à l'égard de ceux qui se sont réunis en quittant le schisme. Que si le peuple chrétien ne peut souffrir de voir ensemble deux évêques contre l'ordinaire, retirons-nous les uns et les autres, et que les évêques qui sont seuls dans leurs églises en établissent un seul où il sera nécessaire. Pourquoi hésiterions-nous de faire à notre Rédempteur ce sacrifice ? Il est descendu du ciel pour nous faire devenir ses membres, et nous craindrions de descendre de nos chaires, afin que ces membres cessent de se déchirer par une cruelle division ? Pour nous-mêmes, il nous suffit d'être chrétiens fidèles et obéissants ; mais c'est pour le peuple qu'on nous ordonne évêques. Usons donc de notre épiscopat selon qu'il est utile pour la paix du peuple. Nous vous écrivons ceci, afin que vous le fassiez connaître à tout le monde <sup>1</sup>.

Ce langage est remarquable, non-seulement par la magnanimité chrétienne qu'il respire, mais parce qu'il nous fait connaître le véritable esprit de l'Église dans la réception de ceux qui reviennent à son unité. Le schisme est certainement un péché considérable. Cepen-

<sup>1</sup> Labbe, t. 2, col. 1344, etc. S. Aug., t. 9, col. 545.

dant il n'est pas même question de pénitence. Ce qui renverse de fond en comble deux préjugés de Fleury : qu'un évêque ne pouvait reprendre ses fonctions après avoir péché ; et que la cessation des pénitences canoniques a été introduite pour le malheur de l'Église, par l'ignorance des docteurs scolastiques du treizième siècle.

Comme saint Augustin et quelques-uns de ses confrères s'entretenaient entre eux sur cette pensée : que l'on doit être évêque ou ne l'être pas, selon qu'il est utile pour la paix de Jésus-Christ, ils passaient en revue leurs collègues, et n'en trouvaient guère qu'ils crussent capables de faire à Dieu ce sacrifice. Ils disaient : Celui-ci le peut, celui-là ne le peut pas ; un tel en convient, non pas tel autre. Mais quand on vint à publier la chose dans l'assemblée générale, où ils étaient près de trois cents évêques, cette proposition plut si bien à tout le monde et fut reçue avec tant de zèle, que tous se trouvèrent prêts à quitter l'épiscopat pour réunir l'Église. Il n'y en eut que deux à qui la proposition déplut : un vieillard fort âgé, qui le dit même assez librement ; un autre, qui le témoigna seulement par l'air de son visage. Mais le vieillard, accablé par les reproches de tous les autres, changea d'avis et l'autre de visage <sup>1</sup>.

Les donatistes répondirent également par une lettre, mais dont le langage n'avait rien de pareil. Ils s'y glorifiaient de leur empressement à venir ; mais demandaient à être admis tous à la conférence, pour convaincre de fausseté leurs adversaires, qui leur reprochaient leur petit nombre.

Marcellin ayant rendu publique les deux lettres, les catholiques lui en écrivirent une seconde en réponse à la déclaration des donatistes. Ils y témoignent leur inquiétude sur ce que les donatistes voulaient tous assister à la conférence : si ce n'est, disent-ils, que ce soit pour nous surprendre agréablement et se réunir tous à la fois. Peut-être qu'à l'occasion de cette conférence ont-ils reconnu, par les innombrables témoignages de l'Écriture, que l'Église doit être répandue partout et qu'elle ne peut jamais périr ; que, par conséquent, c'est une erreur de supposer qu'elle ne subsiste qu'en Afrique et dans le parti de Donat. Peut-être ont-ils reconnu qu'il n'y a point de mal en ce que les rois de la terre fassent des lois pour la paix catholique, contre les partisans de l'hérésie et du schisme, puisque l'Écriture nous montre, non-seulement les anciens rois des Hébreux, mais encore des princes étrangers, défendre, par les lois les plus menaçantes, de dire un seul mot contre le Dieu d'Israël. Peut-être se sont-ils rappelé que leurs propres ancêtres ont déferé à l'empereur

<sup>1</sup> S. Aug., t. 9, col. 625. *De gestis cum Emerito.*

Constantin la cause de Cécilien, et qu'il l'a déclaré innocent. Peut-être ent-ils reconnu dans les Écritures saintes que l'Église, jusqu'au temps de la moisson, sera mêlée de froment et d'ivraie, et qu'un homme pécheur ne peut rien contre elle, puisque Dieu a juré qu'elle ne périrait jamais. Peut-être ont-ils reconnu tout cela par leur propre exemple; car, après avoir condamné les maximianistes qui avaient condamné Primien de Carthage, ils n'ont pas fait difficulté de recourir aux puissances de la terre pour les chasser des églises, ni de recevoir à leur communion, sans les baptiser de nouveau, ceux qui l'avaient été dans le schisme. Peut-être qu'ayant reconnu toutes ces choses, ils veulent assister tous à la conférence, non pour causer du tumulte, mais pour faire la paix. Car quant à ce qu'ils disent que c'est pour montrer leur grand nombre et convaincre de mensonge leurs adversaires, si les nôtres ont dit quelquefois qu'ils étaient peu, ils ont pu le dire très-véritablement des lieux où nous sommes beaucoup plus nombreux, et principalement dans la province proconsulaire, quoique même dans les autres provinces d'Afrique, excepté la Numidie proconsulaire, ils soient encore beaucoup moins que nous. Du moins avons-nous raison de dire qu'ils sont en très-petit nombre, en comparaison de toutes les nations qui composent la communion catholique. Que s'ils voulaient maintenant montrer leur grand nombre, ne l'auraient-ils pas fait avec plus d'ordre et de tranquillité par leurs souscriptions? Pourquoi donc vouloir assister tous à la conférence? quel trouble n'apporteront-ils pas en parlant, ou qu'y feront-ils sans parler? Quand on ne crierait point, le seul murmure d'une telle multitude suffira pour empêcher la conférence. Craignant donc qu'ils n'aient dessein de causer du tumulte, nous consentons qu'ils y assistent tous; mais à la condition que, de notre part, il n'y ait que le nombre que vous avez jugé suffisant, afin que, s'il arrive du tumulte, on ne puisse l'imputer qu'à ceux qui auront amené une multitude inutile pour une affaire qui ne peut se traiter qu'entre peu de personnes. Mais si la multitude est nécessaire pour la réunion, nous nous y trouverons tous quand ils voudront.

Cependant les évêques catholiques ne manquèrent pas d'exhorter les peuples à demeurer tranquilles, comme Marcellin l'avait demandé, et comme ils l'avaient promis. Saint Augustin fit, entre autres, deux sermons où il semble que c'est la douceur, la charité même qui parle. Dans le premier, il relève les avantages de la paix et la facilité de l'avoir, puisqu'il n'y a qu'à le vouloir, et comment il faut y amener les donatistes par la douceur. Que personne, dit-il, ne prenne querelle; que personne n'entreprenne de défendre même sa foi, de peur de leur donner l'occasion qu'ils cherchent. Si vous entendez dire une injure,

souffrez, dissimulez, passez outre. Souvenez-vous que c'est un malade qu'il faut guérir. Mais, direz-vous, je ne puis souffrir qu'il blasphème contre l'Église. L'Église elle-même vous en prie. Il médit de mon évêque, il le calomnie ; puis-je me taire ? Laissez dire et taisez-vous ; souffrez-le sans l'approuver. C'est rendre service à votre évêque, de ne point prendre actuellement son parti. Que ferai-je donc ? Appliquez-vous à la prière ; ne parlez point contre celui qui vous querelle, mais parlez à Dieu pour lui. Dites paisiblement à cet ennemi de la paix, à ce querelleur : Quoï que vous disiez, quoique vous me haïssiez, vous êtes mon frère. Parlez-leur ardemment, mais doucement, et priez avec nous le Seigneur dans ces jeûnes solennels que nous célébrons après la Pentecôte (c'étaient les Quatre-Temps), et que nous observerions, quand même nous n'aurions pas cette cause de jeûner. Joignez-y des aumônes abondantes, exerçons l'hospitalité ; en voici le temps, les serviteurs de Dieu arrivent.

Dans le second sermon, il déclare que les évêques catholiques sont prêts à recevoir les évêques donatistes dans leurs églises, ou même à leur céder leurs chaires, comme ils l'avaient déjà déclaré dans leurs lettres. Puis il ajoute : Que personne de vous, mes frères, ne coure au lieu de la conférence. Évitez même absolument, s'il se peut, de passer par ce lieu-là, de peur de donner quelque occasion de dispute et de querelle à ceux qui en cherchent. Ceux qui ne craignent pas Dieu et qui font peu de cas de nos avis, doivent au moins craindre la sévérité de la puissance séculière. Vous avez vu l'ordonnance de cet homme illustre, affichée publiquement. Vous me direz : Que devons-nous faire ? Nous vous donnons peut-être le partage le plus utile. Nous disputerons pour vous ; priez pour nous : soutenez vos prières, comme nous avons déjà dit, par les jeûnes et les aumônes. Peut-être que vous nous serez plus utiles que nous ne le serons à vous <sup>1</sup>.

Le trente-mai, tous les évêques catholiques s'assemblèrent dans l'église de Carthage, et dressèrent une procuration pour leurs députés à la conférence. Ils y traitèrent toute l'affaire sommairement, comme ils avaient déjà fait dans leur seconde lettre. Ils séparèrent la question de droit et la cause de l'Église, d'avec la cause de Cécilien et la question de fait, et montrèrent que l'Église catholique est répandue par toute la terre, suivant les promesses de Dieu ; que les mauvais, tolérés dans l'Église parce qu'on ne les connaît pas, ou pour le bien de la paix, ne nuisent point aux bons, qui les souffrent, sans consentir à ce qu'ils font de mal ; que Cécilien et Félix d'Aptonge, qui l'avait ordonné, avaient été pleinement justifiés des accusations

<sup>1</sup> *Serm.* 357 et 358.

formées contre eux ; enfin, que la conduite des donatistes à l'égard des maximianistes, réfutait tout ce qu'ils objectaient aux catholiques, soit touchant le baptême, soit touchant la persécution ou la communication avec les méchants. Les évêques catholiques crurent devoir ainsi expliquer toute la cause dans leur lettre et dans leur procuration, parce que le bruit courait que les donatistes emploieraient des exceptions et des chicanes, pour avoir prétexte, si on les refusait, de rompre la conférence, et les catholiques voulaient qu'il parût dans les actes qui demeureraient, que la cause de l'Église avait été traitée au moins sommairement, et que les donatistes n'avaient pas voulu entrer en conférence; de peur qu'elle ne fût entendue. A la fin de la procuration, sont nommés les dix-huit députés. Des sept qui devaient porter la parole, les principaux étaient Aurélius de Carthage, saint Augustin avec ses deux amis, Alypius de Tagaste et Possidius de Calame. Dès le vingt-cinq de mai, les donatistes avaient donné à leurs commissaires la procuration suivante : Nous vous remettons la cause de l'Église, et nous vous en faisons les défenseurs contre les traditeurs qui nous persécutent, et qui, par leurs requêtes, nous ont traduits en jugement devant le très-illustre Marcellin. Nous agréerons tout ce que vous ferez pour l'état de la sainte Église, comme nous le déclarons par nos souscriptions.

Après tous ces préliminaires, on s'assembla le premier de juin. Marcellin entra d'abord dans le lieu de la séance, avec vingt officiers. Puis on introduisit les évêques donatistes, qui entrèrent tous, tandis que des catholiques il n'y eut que les dix-huit députés. Après la lecture du rescrit impérial et de ses propres ordonnances, Marcellin dit de nouveau que, si les donatistes avaient quelque difficulté par rapport à sa personne, il leur offrait de s'adjoindre un second juge à leur choix. Pétilien, évêque donatiste de Cirthe ou de Constantine, ancien avocat, répondit : Il ne nous convient pas de choisir un second juge, puisque nous n'avons pas demandé le premier. Marcellin lui fit observer que, d'après le rescrit même de l'empereur, personne n'avait demandé de juge, mais seulement une conférence ; et que l'empereur ayant jugé à propos de le nommer pour en connaître et en porter son jugement, il ne lui restait que d'obéir, comme eux-mêmes avaient fait en se rendant à Carthage. En général, dans toute cette affaire, Marcellin fait voir un calme, une patience, une impartialité, une politesse achevée. Les donatistes eux-mêmes ne purent s'empêcher de lui faire plus d'une fois compliment.

Le grand point était, pour les donatistes, de ne pas venir au fond de l'affaire, et, pour les catholiques, de les y amener. Ainsi, les premiers, au lieu d'écouter paisiblement la lecture des actes, employèrent



la première journée tout entière à élever des difficultés, des chicanes sur le temps, sur les personnes. Quand, après bien des interruptions, on eut lu la procuration des catholiques, souscrite, en la présence même de Marcellin, par deux cent soixante-six évêques, ils demandèrent que les signataires se présentassent en personne : Car, disaient-ils, on a pu tromper le commissaire en faisant paraître devant lui des gens qui n'étaient pas évêques, ou par d'autres artifices. Les catholiques craignirent qu'ils ne voulussent faire du tumulte à la faveur de la foule, et rompre la conférence. Ils finirent cependant par céder. Tous leurs évêques entrèrent, répondirent à l'appel de leur souscription, se firent reconnaître par les donatistes du même lieu ou du voisinage ; après quoi chacun sortait aussitôt, à l'exception des dix-huit députés. Dans le nombre, les donatistes en reconnurent six ou sept qui avaient été des leurs. Une circonstance particulière, que Fleury n'eût pas manqué de relever s'il avait été question d'un concile du onzième siècle, c'est que l'évêque de Zure, qui était présent, ne savait pas écrire, et qu'un autre souscrivit en son nom. Enfin, toutes les souscriptions se trouvèrent en règle, au grand étonnement des donatistes, qui ne s'attendaient pas à voir leurs adversaires arrivés en si grand nombre.

La procuration des donatistes ayant été lue ensuite, les catholiques dirent que la défiance qu'on leur avait montrée leur en inspirait à leur tour, et qu'ils exigeaient pareillement que chaque évêque donatiste vint certifier sa souscription. Cette opération présenta plusieurs incidents. Une douzaine d'évêques venaient de se présenter l'un après l'autre, lorsque saint Alypius de Tagaste demanda qu'on inscrivit sur les actes que tous ceux-là avaient été ordonnés évêques, non dans quelques villes, mais dans des hameaux et dans des fermes. Pétilien, évêque donatiste de Constantine, ne nia pas le fait, mais répliqua que beaucoup de ses adversaires, se trouvaient dans le même cas. Ce qui nous explique le nombre prodigieux d'évêchés qu'il y avait alors en Afrique. Il était tel, que, dans ce qui actuellement (mois de février 1838) forme l'Algérie occupée par les Français, il y en avait plus de quatre-vingts. Un autre incident, c'est que, parmi les signataires supposés présents de la procuration, il s'en trouva six ou sept qui n'étaient pas venus à Carthage ou qui étaient morts en route ; de plus, un évêque d'outre-mer, leur prétendu évêque de Rome. Ce qui réduisait leur nombre de deux cent soixante-dix-neuf à deux cent soixante-onze. Ce n'est pas tout : quand cette opération fut terminée, saint Alypius observa qu'il venait d'arriver vingt évêques catholiques qui n'avaient encore pu souscrire la procuration et qui demandaient à le faire. Ils furent introduits, et donnèrent leur adhésion. Ce qui

portait le nombre des catholiques à deux cent quatre-vingt-six. Presque toute la journée se consuma dans ces préliminaires. C'est pourquoy, du consentement des parties, la conférence fut remise au surlendemain, afin qu'il y eût un jour d'intervalle pour mettre au net les actes.

On s'assembla donc de nouveau le trois de juin. Mais les copies des actes n'étant pas achevées, les donatistes élevèrent à ce sujet tant de chicanes, qu'on remit la conférence au huit du même mois. Il y eut encore ceci de particulier. Le tribun Marcellin ayant invité les évêques à s'asseoir, les catholiques s'assirent, mais les donatistes s'y refusèrent obstinément : ce qui fut cause que les catholiques se levèrent aussi, et que Marcellin lui-même fit enlever son siège, ne voulant pas être assis tandis que des évêques restaient debout. La raison que les donatistes alléguaient pour ce singulier refus, était qu'il est écrit : Je ne me suis point assis dans l'assemblée des impies. Mais en insultant ainsi leurs adversaires, ils n'étaient pas d'accord avec eux-mêmes ; car ils n'avaient pas laissé d'entrer avec les catholiques, quoique l'Écriture ajoute : Et je n'entrerai point avec ceux qui commettent l'iniquité, ainsi que saint Augustin le leur fit remarquer dans la dernière conférence.

Elle se tint au jour indiqué. Les donatistes chicanèrent encore longtemps sur les qualités des parties, prétendant que les catholiques étaient les demandeurs. Ceux-ci convenaient qu'ils avaient demandé la conférence, mais uniquement pour défendre l'Église contre les calomnies des donatistes ; ils avaient d'ailleurs des actes faits par-devant le préfet du prétoire, qui prouvaient que les donatistes eux-mêmes l'avaient demandée dès le trente janvier 406. A peine en avait-on lu la date, que les donatistes interrompirent la lecture, en disant qu'ils avaient des actes plus anciens, qui devaient être lus auparavant. Les catholiques reprirent que, s'il s'agissait des actes plus anciens, il fallait commencer par ceux qui montraient que les donatistes avaient été les agresseurs, en portant devant l'empereur Constantin leurs accusations contre Cécilien, par le ministère du proconsul Anulin. Les donatistes résistèrent longtemps à cette lecture, rebattant toujours les mêmes chicanes. Il leur échappa même deux fois de se plaindre qu'insensiblement on les faisait entrer dans le fond de l'affaire, comme s'ils avaient dû venir à la conférence pour autre chose. Enfin on lut la relation du proconsul à l'empereur Constantin, et l'on commença ainsi à entrer en matière.

Les donatistes lurent alors une lettre qu'ils avaient composée depuis la première conférence, pour répondre à la procuration des catholiques. Elle traitait la question de l'Église et contenait

plusieurs passages de l'Écriture, pour montrer que l'Église est pure, sans mélange de méchants, et que le baptême donné hors de l'Église est nul. Ils finissaient par les reproches de la persécution qu'ils prétendaient souffrir depuis un siècle de la part des catholiques.

Ceux-ci écoutèrent cette lecture patiemment et sans interruption. Après quoi saint Augustin prit la parole pour y répondre. Mais les donatistes l'interrompirent tant de fois et avec tant de bruit, que le tribun Marcellin fut obligé d'interposer son autorité. Saint Augustin montra donc que les passages allégués de part et d'autre, étant d'une autorité égale, devaient être conciliés par quelque distinction, puisque la parole de Dieu ne peut se contredire. Il faut distinguer les deux états de l'Église : celui de la vie présente, où elle est mêlée de bons et de mauvais, et celui de la vie future, où elle sera sans aucun mélange de mal, et où ses enfants ne seront plus sujets au péché et à la mort. Il montra aussi comment on est obligé en ce monde à se séparer des méchants, c'est-à-dire par le cœur, en ne communiquant point à leurs péchés, mais non pas toujours en se séparant d'eux extérieurement.

Après que la question de droit eut été ainsi traitée, le comte Marcellin voulut qu'on traitât la question de fait et la première cause du schisme. Les catholiques demandèrent qu'on fit lecture des pièces qu'ils présentaient; mais les donatistes s'y opposèrent tant qu'ils purent par diverses chicanes. Enfin l'on traita la cause de Cécilien, et on lut les deux relations d'Anulin à l'empereur Constantin, puis les lettres de Constantin aux évêques, ainsi que le jugement du pape Melchiade et de son concile. Les donatistes interrompirent la lecture de ces derniers actes, pour lire certaines lettres qui ne prouvaient rien. Ensuite ils lurent leur concile de soixante-dix évêques, tenu à Carthage contre Cécilien, où ils le condamnèrent absent, comme ayant été ordonné par des traditeurs. Les catholiques firent voir alors, par les actes du concile de Cirthe, en 305, que plusieurs de ceux qui avaient condamné Cécilien étaient eux-mêmes traditeurs, et de leur propre aveu.

Cependant, comme les donatistes voulaient faire valoir leur concile de Carthage, les catholiques répondirent qu'il ne devait pas faire plus de préjudice à Cécilien que le concile des maximianistes n'en avait fait à Primien, leur évêque, présent à la conférence, qui avait été condamné absent par le parti de Maximien, comme Cécilien avait été autrefois condamné absent par le parti de Majorin. Alors les donatistes, pressés par cet exemple et par la force de la vérité, dirent : Une affaire ou une personne ne fait point de pré-

jugé contre une autre affaire ou une autre personne. C'était justement ce que les catholiques avaient accoutumé de leur répondre, pour montrer que les crimes de Cécilien, quand ils auraient été prouvés, ne tiraient point à conséquence contre ses successeurs et les autres évêques d'Afrique, beaucoup moins encore contre l'Église universelle.

On acheva la lecture du concile de Rome, où Cécilien avait été absous, et Marcellin pressa les donatistes de dire quelque chose, s'ils pouvaient, contre ce concile. Alors ils s'avisèrent de dire, pour la première fois, que le pape Melchiade, qui l'avait présidé, était lui-même traditeur; et, pour le prouver, ils firent lire des actes très-longs, sans indication de temps ni de lieu, où il n'était pas même question du Pape. On lut alors le jugement de l'empereur Constantin, qui déclarait qu'il avait trouvé Cécilien innocent et les donatistes calomnieux. Marcellin pressa de nouveau les donatistes de répondre à cette lettre de l'empereur. Ils ne purent rien trouver contre; mais ils lurent, avec un air de triomphe, un passage de saint Optat, qui, toutefois, ne prouvait rien. Ce ne fut pas tout: le président ayant fait lire toute la page, on trouva que le saint disait tout le contraire de leur intention, c'est-à-dire que Cécilien avait été déclaré innocent par la sentence de tous ses juges, ce qui fit rire les assistants, qui avaient vu l'empressement des donatistes à demander cette lecture. Ils firent lire encore d'autres pièces, qui tournèrent également contre eux, et une enfin, qui donna occasion de faire lire les actes de la justification de Félix d'Aptonge, consécrateur de Cécilien.

Les donatistes, n'ayant rien à opposer à ces actes, rebattirent plusieurs fois les mêmes chicanes. Enfin, le tribun Marcellin leur dit: Si vous n'avez plus rien à faire lire contre, trouvez bon de sortir, afin qu'on puisse écrire la sentence sur tous les chefs. Ils se retirèrent de part et d'autre. Marcellin dressa la sentence; et, ayant fait rentrer les parties, il leur en fit la lecture. Il était déjà nuit, et cette séance finit aux flambeaux, quoiqu'elle eût commencé dès le point du jour, et que ce fût le huit de juin.

Cette sentence ne fut affichée en public que le vingt-six du même mois. Marcellin y déclare que, comme personne ne doit être condamné pour la faute d'autrui, les crimes de Cécilien, quand même ils auraient été prouvés, n'auraient porté aucun préjudice à l'Église universelle, de même que récemment la sentence des maximianistes contre Primien absent n'a pu nuire à celui-ci; qu'il était prouvé que Donat était l'auteur du schisme; que Cécilien et son consécrateur Félix d'Aptonge avaient été pleinement justifiés. Après cet

exposé, il ordonne que les magistrats, les propriétaires et locataires des terres empêcheront les assemblées des donatistes dans les villes et en tous lieux, et que ceux-ci délivreront aux catholiques les églises qu'il leur avait accordées pendant sa commission. Que tous les donatistes qui ne voudront pas se réunir à l'Église demeureront sujets à toutes les peines des lois. Toutefois, sa première ordonnance aura son plein effet. Chaque évêque donatiste peut donc s'en retourner en toute sécurité chez soi, afin de s'y réunir à la seule et vraie Église, ou bien satisfaire à ce que les lois décrètent. Quant à ceux qui ont des circoncellions dans leurs terres, s'ils n'ont soin d'en réprimer l'insolence, leurs terres seront confisquées.

Les actes de la conférence furent rendus publics, et on les lisait tous les ans tout entiers dans l'église à Carthage, à Tagaste, à Constantine, à Hippone et dans plusieurs autres lieux; et cela pendant le carême, lorsque le jeûne donnait au peuple plus de loisir d'entendre cette lecture. Toutefois il y avait peu de personnes qui eussent la patience de les lire en particulier, à cause de leur longueur et des chicanes dont les donatistes avaient affecté de les charger. Pour remédier à cet inconvénient, saint Augustin en fit un abrégé, qui en comprend toute la substance, y ajoutant des numéros, afin de pouvoir plus facilement recourir aux actes mêmes. Les donatistes se déclarèrent appelants de la sentence de Marcellin, sous prétexte qu'elle avait été rendue de nuit, et que les catholiques l'avaient corrompu par argent; ce qu'ils avançaient au hasard, sans aucunes preuves. Ils disaient aussi que Marcellin ne leur avait pas permis de dire tout ce qu'ils voulaient, et qu'il les avait tenus enfermés dans le lieu de la conférence comme dans une prison. Saint Augustin réfuta toutes ces calomnies par un traité qu'il adressa aux donatistes laïques, où il releva tous les avantages que l'Église catholique avait tirés de la conférence; les efforts que les donatistes avaient faits pour éviter qu'elle ne se tint; les chicanes dont ils avaient usé pour ne point entrer en matière; les plaintes qu'ils avaient répétées deux fois, qu'on les y faisait entrer malgré eux; enfin, ce mot important qui leur était échappé : Qu'une affaire ni une personne ne fait point de préjugé contre une autre <sup>1</sup>.

Cependant le tribun Marcellin ayant fait son rapport à l'empereur Honorius de ce qui s'était passé dans la conférence, et les donatistes ayant appelé devant lui, il y eut une loi donnée à Ravenne, le trente janvier 412, qui, cassant tous les rescrits que les donatistes pouvaient avoir obtenus, et confirmant toutes les anciennes lois faites

<sup>1</sup> Aug., t. 9, col. 581.

contre eux, les condamne à de grosses amendes, suivant leur condition, depuis les personnes illustres jusqu'au simple peuple et les esclaves à la punition corporelle; ordonne que leurs clercs seront bannis, et toutes leurs églises rendues aux catholiques. La conférence fut le coup mortel pour le schisme des donatistes; depuis ce temps ils vinrent se réunir en foule à l'Église, les évêques avec les peuples entiers. En 418, à Césarée, aujourd'hui Cherchell, à peine se trouvait-il quelque donatiste qui ne fût pas revenu à l'unité. Ce qui est plus étonnant encore : la plus grande partie des circoncellions, de ces forcenés qui ne se plaisaient qu'au meurtre et au brigandage, revinrent au bon sens et à l'Église catholique, quittèrent leur vie de vagabonds, s'adonnèrent paisiblement à l'agriculture, pleurant chaque jour leurs excès passés et bénissant Dieu de l'espèce de violence qu'on leur avait faite pour les rendre attentifs à la vérité <sup>1</sup>.

Ceux qui s'opiniâtraient dans le schisme récriminaient de diverses façons. Ils se regardaient comme des martyrs, et disaient que la véritable religion est celle qui est persécutée, et non pas celle qui persécute. Saint Augustin leur fit l'observation, que ce qui fait les martyrs, ce n'est pas tant la peine que la cause; et que le Seigneur ne dit point absolument : Bienheureux ceux qui souffrent persécution, mais ceux qui souffrent persécution pour la justice. Autrement, il faudrait compter parmi les saints et les martyrs les prophètes de Baal, mis à mort par Élie, non moins que les prophètes du vrai Dieu, mis à mort par Jézabel. Autrement encore, les larrons poursuivis pour leurs crimes seraient des justes, et les juges qui les poursuivent, des criminels. Or, la cause qui attirait aux donatistes les poursuites de la justice temporelle était l'opiniâtreté avec laquelle ils déchiraient l'unité catholique, cette communion divine de toutes les nations; c'était l'emportement avec lequel, depuis le commencement de leur schisme, un grand nombre d'entre eux se livraient à toutes sortes de violences, d'incendies et de meurtres. Ce furent ces excès continuels qui portèrent les empereurs à proscrire absolument le donatisme, au lieu d'en réprimer simplement les fureurs, comme le demandaient un bon nombre d'évêques, parmi lesquels saint Augustin.

Les réfractaires disaient encore que l'homme étant une créature libre, il valait mieux l'amener au bien par la persuasion que par la contrainte. Sans doute, répondit saint Augustin, que cela vaut mieux. Mais, pour amener à ce mieux un enfant inappliqué et indocile, un père n'emploie-t-il pas la crainte et la douleur? Mais n'enchaîne-t-on

<sup>1</sup> Aug., *Sermo* 259, n. 8. *Contra Gaudent.*, l. 1, n. 29. *Epist. ad Bonif.*

pas les frénétiques pour les ramener au bon sens malgré eux ? Mais Jésus-Christ ne dit-il pas qu'après avoir fait simplement inviter les premiers convives, le roi du festin, pour remplir la salle, finira par dire à ses serviteurs : Contraindez d'entrer tous ceux que vous trouverez sur les grands chemins et le long des haies ? Mais Jésus-Christ, qui appelle ses douze apôtres par le seul attrait de sa parole, ne renverse-t-il pas Saül sur le chemin de Damas, ne lui fait-il pas violence avant de l'instruire, ne le frappe-t-il pas avant de le consoler ? Et, chose merveilleuse ! l'apôtre amené à l'Évangile par la contrainte, travaille plus pour l'Évangile que tous les autres. Parmi les donatistes, il y en avait de furieux qu'il fallait enchaîner ; il y en avait de pusillanimes qu'il fallut rassurer contre la peur des premiers ; il y en avait d'indolents, qui étaient plongés dans une léthargie mortelle, il fallait les réveiller. La crainte de l'exil et de la confiscation produisait ces divers effets sur le très-grand nombre. Des villes entières revenaient à l'unité et bénissaient Dieu de l'espèce de contrainte qu'on leur avait faite.

Mais, reprenaient les autres, on ne lit point dans l'Évangile qu'on ait invoqué les rois de la terre pour l'Église contre ses ennemis. Qui dit le contraire ? réplique saint Augustin. C'est qu'alors ne s'accomplissait point encore cette prophétie du psaume : Et maintenant, ô rois ! comprenez ; instruisez-vous, juges de la terre ; servez le Seigneur dans la crainte. Alors s'accomplissait encore ce que le même psaume dit en premier lieu : Pourquoi les nations ont-elles frémi et les peuples ont-ils formé de vains complots ? Les rois de la terre se sont levés, et les princes se sont ligués ensemble contre le Seigneur et contre son Christ. Dans les livres des prophètes, Nabuchodonosor, impie, jette les trois enfants dans la fournaise ; converti, il défend sous les peines les plus sévères de blasphémer le Dieu qu'ils adorent ; figure de ce que seraient les césars de Rome, d'abord persécuteurs de l'Église, puis ses défenseurs. Et déjà saint Paul ne faisait-il pas plus que de livrer certains méchants au pouvoir de l'homme, lorsqu'il les livrait au pouvoir de Satan, afin qu'ils apprissent à ne point blasphémer ? Pour échapper aux embûches des Juifs, n'usait-il pas de son droit de citoyen romain, n'en appelait-il pas à l'empereur même ?

Pourquoi, demandaient encore les donatistes, s'il faut nous repentir d'avoir été hors de l'Église et contre l'Église, nous recevez-vous après cette pénitence dans notre rang de clercs et même d'évêques ? Quoique dans la rigueur cela ne dût pas se faire, répond saint Augustin, on le fait néanmoins pour le bien de la paix. Ainsi le régla dès l'origine le concile de Rome, lorsqu'il jugea la cause de Cécilien

et de Donat. Avant tout, saint Pierre lui-même, après sa chute et sa pénitence, n'est-il pas demeuré apôtre <sup>1</sup>?

Parmi les donatistes qui demeurèrent opiniâtres, quelques-uns s'emportèrent jusqu'à déclarer qu'ils ne changeraient pas de parti, quand même on leur ferait voir la vérité de la doctrine catholique et la fausseté de la leur. A Hippone même, il y eut de leurs circoncel lions et de leurs clercs qui, s'étant mis en embuscade, tuèrent un prêtre catholique nommé Restitut, et enlevèrent de sa maison un autre nommé Innocent, à qui ils arrachèrent un œil et rompirent un doigt à coups de pierres. Ils furent pris par les officiers publics et menés au comte Marcellin, qui leur fit donner la question, non sur le chevalet, comme c'était l'ordinaire, avec des ongles de fer et de feu, mais seulement avec des verges : corrections employées par les professeurs des arts libéraux, par les parents mêmes, et aussi, plus d'une fois, par les évêques dans les procès qu'ils avaient à juger. Les coupables confessèrent leur crime.

Saint Augustin, craignant qu'on ne les punit suivant la rigueur des lois, écrivit au comte Marcellin, pour le conjurer de ne pas les traiter comme ils avaient traité les catholiques. Nous pourrions, dit-il, dissimuler leur mort, puisque nous ne les avons ni accusés ni présentés devant vous ; mais nous serions fâchés que les souffrances des serviteurs de Dieu fussent vengées par la loi du talion. Non que nous voulions empêcher que l'on ôte aux méchants la liberté de mal faire ; mais nous désirons que, sans leur ôter la vie ni les mutiler, on les fasse passer de leur inquiétude insensée à une tranquillité raisonnable, ou de leurs actions criminelles à quelque travail utile. C'est-à-dire, pour parler le langage de nos jours, il ne voulait pas la peine de mort, mais un système pénitentiaire <sup>2</sup>.

Il écrivit aussi au proconsul Apringius, qui devait juger ces criminels, et qui était frère de Marcellin et chrétien comme lui. Saint Augustin lui fit la même prière. Nous savons, dit-il, ce que l'Apôtre a dit de vous, que vous ne portez pas en vain le glaive et que vous êtes les ministres de Dieu pour punir les malfaiteurs. Mais autre est la cause de l'État, autre la cause de l'Église. L'État veut être craint ; l'Église doit se recommander par la douceur. Si j'avais affaire à un juge qui ne fût pas chrétien, je ne lui parlerais point ainsi ; mais je n'abandonnerais pas pour cela la cause de l'Église ; et, s'il voulait bien m'écouter, je lui représenterais que les souffrances des catholiques doivent être des exemples de patience qu'il ne faut pas ternir par le sang de leurs ennemis ; et, s'il ne se

<sup>1</sup> August., *Epist.* 93, 105. — <sup>2</sup> *Epist.* 133.



rendait point à mes instances, je le soupçonnerais de n'y résister qu'en haine de la religion. Avec vous, la chose est différente ; car si, d'un côté, vous êtes revêtu d'une haute puissance, de l'autre, vous êtes un enfant de la piété chrétienne. La cause nous est commune à tous deux ; mais vous pouvez ce que je ne puis pas. Consultons ensemble, et venez à mon aide. On a fait en sorte que les ennemis de l'Église, qui s'efforcent de séduire les ignorants par la prétendue persécution dont ils se vantent, ont eux-mêmes confessé les crimes horribles qu'ils ont commis contre des clercs catholiques. On fera lire les actes pour guérir ceux qu'ils ont séduits. Voulez-vous que nous n'osions faire lire ces actes jusqu'au bout, s'ils contiennent l'exécution sanglante de ces malheureux, et que l'on soupçonne ceux qui ont souffert d'avoir voulu rendre le mal pour le mal <sup>1</sup> ?

Comme Marcellin tardait d'envoyer à saint Augustin les actes de ce procès, qu'il lui avait promis, il lui écrivit pour l'en presser ; car il voulait les faire lire dans l'église d'Hippone, et, s'il se pouvait, dans toutes celles de la province, pour faire voir à tout le monde que les donatistes qui s'étaient séparés, sous prétexte de ne point participer aux prétendus crimes de quelques catholiques, conservaient parmi eux une grande multitude de scélérats convaincus juridiquement. Il prie encore Marcellin de conserver la vie à ceux-ci, et à d'autres qui continuaient leurs violences en se faisant ouvrir de force les églises. Si le proconsul, ajoute-t-il, persiste à vouloir les punir de mort, du moins faites insérer dans les actes les lettres que je vous ai écrites à l'un et à l'autre sur ce sujet. S'il ne le veut pas, qu'il garde du moins les coupables en prison, et nous aurons soin d'obtenir de la clémence des empereurs que les souffrances des serviteurs de Dieu ne soient pas déshonorées par le sang de leurs ennemis. Je sais que l'empereur a facilement accordé la grâce aux païens qui avaient tué les clercs d'Anaune, que l'on honore maintenant comme martyrs <sup>2</sup>.

A la fin de sa lettre, saint Augustin dit à son illustre ami qu'il aurait vraiment pitié de lui, s'il savait de combien d'affaires et d'ouvrages il était journallement accablé. Malgré cela, il venait d'expédier deux grandes lettres, l'une à Volusien, l'autre à Marcellin même. Volusien était des plus nobles de Rome, frère d'Albine et oncle de la jeune Mélanie. Il fut plus tard préfet de Rome et proconsul d'Afrique. Il n'était pas encore chrétien, mais très-instruit des lettres humaines et de la philosophie. Il avait une sainte mère,

<sup>1</sup> August., *Epist.* 134.— <sup>2</sup> *Ibid.*, 139.

qui pria Marcellin de le voir de temps en temps, pour le disposer peu à peu au christianisme. Dans la même vue, saint Augustin l'avait exhorté à lire les Écritures saintes, principalement les apôtres, qui pourraient l'exciter à lire les prophètes qu'ils citent. Et en même temps il s'offrait de résoudre ses difficultés. Volusien, dans une lettre très-élégante et très-polie, lui proposa, en effet, plusieurs questions sur l'incarnation du Verbe et les miracles de Jésus-Christ, qu'on avait soulevées devant lui dans une réunion de païens lettrés. Il dit, en finissant : On tolère en quelque sorte l'ignorance dans les autres évêques ; mais quand on vient à Augustin, on croit que tout ce qu'il ignore manque à la religion<sup>1</sup>.

Saint Augustin lui répond avec beaucoup de modestie : Si vous m'aimez comme je vous aime, croyez-m'en plutôt qu'autrui sur ce qui me regarde, et déposez l'opinion trop bienveillante que vous avez prise de moi. Car telle est la profondeur des lettres chrétiennes, que si je les avais étudiées, et elles seules, depuis la première enfance jusqu'à l'extrême vieillesse, tout à loisir, avec la plus grande application et avec plus d'esprit que je n'ai, j'y ferais encore chaque jour de nouveaux progrès. Non pas qu'il soit aussi difficile d'y découvrir les choses nécessaires au salut ; mais plus on y avance avec foi, plus on y rencontre de nouveaux mystères de sagesse, non pas dans les paroles seules, mais dans les choses mêmes ; tellement qu'il arrive au plus intelligent et au plus studieux ce que la même Écriture a dit : Quand l'homme aura fini, alors il commence<sup>2</sup>. Mais venons au fait. La doctrine chrétienne ne dit pas qu'en se faisant homme, Dieu ait cessé de gouverner l'univers. Le penser, serait d'un homme par trop matériel. Pour concevoir quelque chose de Dieu, que l'esprit humain se considère lui-même. L'âme est unie au corps ; elle voit, elle perçoit par les sens corporels ; elle voit à une distance infinie le soleil et les astres : sans sortir du corps, elle est comme partout. Et il serait incroyable que le Verbe de Dieu ait pu s'unir à la nature humaine sans perdre sa divinité, sans abandonner le gouvernement du monde, sans quitter le sein de son Père ! Voyez encore la parole humaine. Quoique composée de syllabes qui se suivent, elle se communique néanmoins tout entière à tous ceux qui écoutent, et tout entière à chacun. Et il serait incroyable que le Verbe éternel et immuable de Dieu pût être présent tout entier partout ! Mais on demande comment Dieu a pu s'unir à l'homme de manière à ne faire qu'une seule personne, le Christ ! Qu'on explique comment l'âme s'unit au corps de manière

<sup>1</sup> *Epist.* 135. — <sup>2</sup> *Eccl.*, 18, 6.

à ne faire qu'une seule personne, l'homme. Le Fils de Dieu s'est incarné dans le temps convenable, pour instruire et aider les hommes à obtenir le salut éternel. Il est venu confirmer par son autorité tout ce qui avait été dit de vrai auparavant, non-seulement par les prophètes, qui n'ont rien dit que de vrai, mais encore par les philosophes et les poètes, qui, parmi des erreurs, on dit beaucoup de vérités. Il en est surtout une, qu'il a persuadée par l'exemple de son incarnation. La plupart des hommes, désireux d'approcher la Divinité, s'imaginèrent ne pouvoir y parvenir que par l'intermédiaire des puissances célestes, qu'ils prirent pour des dieux : en quoi les démons se substituèrent aux bons anges. Or, ce Dieu que les hommes croyaient si loin d'eux, son Verbe a fait voir, par son incarnation, qu'il en était assez proche pour se faire homme lui-même.

Mais, demandait-on, quels miracles ont signalé une si grande majesté ? Saint Augustin rappelle en peu de mots et ceux qui ont précédé sa venue, et ceux qui l'ont accompagnée, et ceux qui l'ont suivie, et dont le monde est encore témoin. Il conclut en ces termes : Quels écrits de philosophes, quelles lois politiques sont à comparer à ces deux commandements, où le Christ a dit qu'est renfermée toute la loi et les prophètes : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme, de toute votre intelligence, et votre prochain comme vous-même ? Là se trouve la philosophie naturelle ou physique, parce que les causes de toutes les natures, de tous les êtres, sont toutes dans le Dieu créateur. Là se trouve la philosophie rationnelle ou logique, parce que la vérité et la lumière de l'âme raisonnable n'est autre que Dieu. Là se trouve la philosophie morale, parce que la vie bonne et honnête consiste à aimer ce qu'il faut et comme il le faut, c'est-à-dire Dieu et le prochain. Là encore se trouve le salut d'une république digne de ce nom ; car une cité ne se fonde et ne se conserve bien que sur la base de la foi et de la concorde, lorsqu'on aime le vrai bien commun à tous, qui est Dieu ; et qu'en lui et pour lui on s'aime sincèrement les uns les autres<sup>1</sup>.

Volusien avait encore d'autres difficultés, mais qu'il ne voulut point ajouter à sa lettre, de peur de la rendre trop longue. Marcellin les mit dans la sienne. La première était : Pourquoi Dieu avait remplacé la loi ancienne par la loi nouvelle. Car, disait-on, ce qui est une fois bien, il n'est pas juste de le changer. Saint Augustin fait voir, par plusieurs exemples pris de la nature, que c'est tout le contraire. Dans l'année, les saisons se suivent et ne se ressemblent pas. Dans la jour-

<sup>1</sup> *Epist.* 137.

née, la lumière remplace les ténèbres. Dans l'homme, la jeunesse succède à l'enfance, l'âge viril à la jeunesse, et à l'âge viril la vieillesse, qui se termine par la mort. Ainsi Dieu, qui d'un regard embrasse tout l'ensemble, développe chaque chose en son temps. La seconde difficulté consistait à dire que le christianisme, par sa doctrine sur le pardon des injures, était contraire au bien des États.

Saint Augustin fait là-dessus cette remarque. Parmi toutes les louanges que Cicéron donne à César, la plus grande est, qu'il n'avait coutume d'oublier que les injures. A ces paroles, on bat des mains et on s'écrie : Voilà des maximes et des mœurs dignes de donner naissance à une cité qui devait commander à l'univers. Mais quand la même doctrine est enseignée à la multitude des peuples, du haut de la chaire chrétienne, avec une divine autorité, on accuse la religion d'être ennemie de la république ! la religion qui, si on l'écoutait comme elle le mérite, constituerait et agrandirait la république beaucoup mieux que ne firent Romulus et Numa. Car qu'est-ce que la chose publique, sinon la chose du peuple ? La chose commune, voilà donc la chose de la cité. Or, qu'est-ce que la cité, sinon une multitude d'hommes unis ensemble par le lien de la concorde ? Les païens mêmes le disent. Or, quels préceptes de concorde et d'union font-ils lire dans leurs temples ? Les malheureux ! n'ont-ils pas été contraints de chercher comment, parmi leurs dieux discordants, ils pouvaient honorer l'un sans offenser l'autre ? Que s'ils voulaient imiter leurs dieux dans leurs discours, ainsi qu'ils commencèrent à faire dans les guerres civiles, la cité désunie s'écroulerait bientôt. Quant aux préceptes de mansuétude chrétienne, dont il importe plus de saisir l'esprit que la lettre, si une république terrestre les observait bien, elle ferait la guerre même avec une certaine bienveillance, afin d'amener plus facilement les vaincus à une société paisible de piété et de justice. Quant au reproche vague qu'on fait aux princes chrétiens d'avoir ruiné l'empire, c'est une calomnie. Car Salluste nous apprend que, longtemps avant le christianisme, il a été dit de Rome : O cité vénale et prête à périr, si elle trouve un acheteur ! Le même historien indique l'époque où l'avarice, le luxe et la débauche avaient commencé à ruiner la république. Juvénal marque les progrès de ces vices, et combien les Romains s'étaient éloignés de la frugalité et de la pauvreté de leurs ancêtres, qui avaient été le fondement de leur grandeur. Dans quel abîme ce déluge de corruption n'eût-il pas plongé le genre humain, si la croix du Christ n'était venue le sauver du naufrage <sup>1</sup> ?

<sup>1</sup> *Epist.* 138.

Un seul fait nous fera comprendre quel prodigieux changement le christianisme avait opéré dans les idées publiques, en particulier quant à l'administration de la justice. Sous les empereurs païens, les histoires sont pleines de lamentations sur une irrémédiable calamité, la peste des délateurs. Sous les derniers empereurs chrétiens, il n'en est plus question. Les tribunaux se voient sollicités dans un autre sens et par des personnes d'un tout autre caractère; au lieu de délateurs, ils voient accourir des intercesseurs, qui les supplient d'épargner les coupables, au moins de leur laisser la vie, afin qu'ils puissent réparer leurs premières fautes par une conduite meilleure; et ces intercesseurs sont les évêques catholiques. Leur intention n'était point que les criminels fussent impunis; l'Église les mettait en pénitence jusqu'à ce qu'ils se fussent punis eux-mêmes, en redevenant hommes de bien. De nos jours, cette justice maternelle de l'Église commence à faire partie de la raison publique et fait souhaiter à bien des esprits de voir remplacer la peine de mort par un système pénitentiaire et correctionnel.

Parmi les intercesseurs, saint Augustin n'était pas des derniers. On le voit par sa correspondance avec Macédonius, vicaire d'Afrique ou lieutenant général du proconsul. Macédonius était à la fois un chrétien pieux et un magistrat intègre. Il souhaitait lier amitié avec le saint et recevoir de ses lettres. Il lui en écrivit donc lui-même une très-obligeante, où, en lui demandant pour quelle raison il s'était intéressé en faveur de certaine personne, il le pria de lui dire, en général, si c'était une chose conforme au devoir du christianisme, que des évêques intercédassent ainsi pour des coupables. Saint Augustin fait voir, dans sa réponse, que Dieu lui-même nous en donne l'exemple en faisant lever son soleil sur les méchants comme sur les bons, et en n'épargnant pas même son propre Fils pour sauver les hommes coupables; que Jésus-Christ a intercédé à sa manière pour la femme adultère, quand il a dit à ses accusateurs: Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre. Il ne nie pas qu'il ne puisse y avoir de l'inconvénient dans quelques cas particuliers, mais il soutient que la chose en soi est bonne et salutaire. Que si l'Église était dans l'usage de n'admettre les pécheurs à la pénitence publique qu'une seule fois, personne ne pensait à dire pour cela qu'il n'y avait plus d'espoir de salut pour ceux qui, après la rechute, se repentaient sincèrement et expiaient leurs fautes par une meilleure vie. Au reste, la lettre est écrite avec tant de modestie, d'aménité et de tendresse, qu'il était impossible de ne pas s'y rendre. Aussi Macédonius lui récrivit-il qu'il se croirait lui-même coupable s'il ne lui accordait pas sa demande. Il le remercie particulièrement des trois

premiers livres *De la Cité de Dieu*, qu'il lui avait envoyés. Je les ai lus d'un bout à l'autre, dit-il ; car ce ne sont pas de ces ouvrages froids et languissants qu'on peut quitter, quoiqu'on en ait commencé la lecture, et qui laissent en état de songer à autre chose ; ils ne m'ont point donné de repos et ils m'ont attaché de manière à me faire oublier toute autre affaire. Aussi, puis-je vous protester que je ne sais ce qu'on y doit admirer davantage, ou la sainteté parfaite et vraiment épiscopale qu'on y voit, ou les dogmes philosophiques, ou la profonde connaissance de l'histoire, ou l'agrément de l'éloquence, qui touche de telle sorte les plus ignorants, qu'ils ne peuvent s'empêcher d'aller jusqu'au bout, et que, quand ils ont achevé de les lire, ils voudraient recommencer. Saint Augustin répondit à ces politesses par une lettre plus belle encore, où il montre que la vie bienheureuse et la vertu véritable ne sont que de Dieu, et où il semble respirer déjà le bonheur du ciel <sup>1</sup>.

L'anecdote suivante peut nous faire juger quelle idée on avait de la science, mais surtout de la complaisance de saint Augustin. Il était malade, lorsqu'on lui apporta la lettre d'un certain Dioscore. C'était un jeune homme de naissance, près de retourner en Grèce, qui le pria assez familièrement de lui expliquer un grand nombre de difficultés sur la doctrine des anciens philosophes, sur plusieurs dialogues de Cicéron, en particulier sur ceux *De l'Orateur*. Il le pressait de lui rendre ce service le plus tôt possible, attendu qu'il était sur le point de s'embarquer. La solution de ces difficultés était d'ailleurs pour lui d'une nécessité indispensable, attendu que, s'il retournait dans son pays sans savoir qu'y répondre, on le traiterait d'ignorant et d'imbécile. Saint Augustin ne laissa pas que de lui répondre ; mais pour lui faire voir que ce qu'il appelait une nécessité indispensable était une pure vanité, à laquelle des évêques ne devaient avoir aucun égard ; que cette vanité était même sans fondement, puisque ni à Rome, ni en Afrique, ni ailleurs, personne ne s'amusa plus de pareilles questions ; qu'on n'était plus curieux de la doctrine d'Anaximène ou d'Anaxagore ; que les sectes des stoïciens et des épicuriens, venus longtemps depuis, étaient tellement éteintes, qu'il n'en était presque plus question ; même les erreurs qui voulaient se produire étaient obligées de prendre une enseigne de christianisme, sous le nom d'hérésies. C'est d'elles que Dioscore devait s'instruire, dans l'intérêt de la religion chrétienne, plutôt que de réveiller par une vaine curiosité d'anciennes disputes de philosophes. A quoi il devait s'attacher, c'était à chercher les moyens d'arriver à

<sup>1</sup> *Epist.* 152, 153, 154 et 155.

la vie bienheureuse, c'est-à-dire à la possession du souverain bien. Platon, qui le plaçait dans la sagesse immuable et dans la vérité permanente et toujours égale à elle-même, est celui de tous les philosophes dont la doctrine approche le plus du christianisme. Aussi les platoniciens ont-ils eu peu de chose à modifier pour s'attacher au Christ. Pour arriver là, mon cher Dioscore, la première condition est l'humilité; la seconde, l'humilité; la troisième, et toujours l'humilité, non pas qu'il n'y ait d'autres choses à faire; mais si l'humilité n'y est pas, l'orgueil nous ravira le mérite du bien même que nous ferons <sup>1</sup>.

Saint Alypius, l'ami intime d'Augustin et évêque de Tagaste, leur patrie commune, y voyait alors un merveilleux exemple de cette humilité chrétienne : c'étaient Albine, Mélanie la Jeune et Pinien. Albine, sœur de Volusien, avait été mariée à Publicola, fils de sainte Mélanie l'Ancienne, et était restée veuve avec deux enfants, un fils et une fille, sainte Mélanie la Jeune, mariée à Pinien, fils de Sévère, préfet de Rome. Pinien descendait de Valérius Publicola, l'un des premiers et des plus illustres consuls de la république romaine. Quelque temps avant que Rome fût assiégée par Alarie, ces saints personnages, pressentant ce qui allait arriver, en sortirent, vendirent les biens qu'ils avaient en Espagne et dans les Gaules, ne se réservant que ceux qu'ils avaient en Italie, en Sicile et en Afrique. Ils affranchirent aussi huit mille esclaves qui leur appartenaient, et ceux qui ne voulurent point accepter la liberté furent donnés au frère de Mélanie. Ce qu'ils avaient de plus précieux fut destiné au service de l'Église et des autels. Ils passèrent d'abord quelque temps à la campagne en Italie, employant tous leurs moments à prier, à lire l'Écriture, à visiter les pauvres et les malades. Ils se défirent encore des biens qu'ils avaient en Italie pour assister les malheureux. Ils passèrent ensuite en Afrique. Après un petit séjour à Carthage, ils allèrent vivre à Tagaste, sous la conduite de saint Alypius.

Ils désiraient beaucoup voir saint Augustin, qui ne le désirait pas moins. Mais un obstacle l'empêchait d'aller aussitôt à Tagaste, comme il leur manda dans une lettre. Son peuple d'Hippone, revenu en grande partie d'entre les donatistes, était encore bien faible et bien imparfait; la moindre tribulation le mettait en péril, et, dans ce moment, il en éprouvait une de très-considérable, probablement les violences des donatistes opiniâtres, et, tout récemment, il avait été fort scandalisé d'une absence de son évêque <sup>2</sup>. Quelque temps après, Pinien et Mélanie vinrent eux-mêmes à Hippone, accompagnés de

<sup>1</sup> *Epist.* 117 et 118. — <sup>2</sup> *Id.*, 124.

saint Alypius. Un jour que tout le monde était à l'église, le peuple se saisit de Pinien, et demanda à grands cris qu'il fût ordonné prêtre. Mais saint Augustin promit à Pinien que jamais il ne l'ordonnerait contreson gré, et dit à tout le peuple : Si jamais vous l'avez pour prêtre contre ma parole, vous ne m'aurez plus pour évêque. Ce mot déconcerta pour un moment la foule. Mais peu à peu elle recommença ses instances, en poussant des clameurs horribles ; elle s'emporta jusqu'à dire à saint Alypius des choses très-injurieuses, lui reprochant de retenir Pinien afin de profiter de ses richesses. Mélanie, de son côté, renvoyait le reproche à ceux d'Hippone. Saint Augustin était dans une cruelle perplexité. Il tremblait que de mauvais sujets répandus dans la foule, ne profitassent du tumulte pour se livrer au pillage, à quoi cependant nul ne songeait. Il ne pouvait honorablement se retirer tout seul et laisser Alypius en péril, et il n'osait l'emmener à travers la foule, de peur qu'on ne mît sur lui la main. Après plusieurs incidents, Pinien apaisa la multitude en lui promettant, avec serment, que si jamais il recevait les ordres, il s'attacherait à l'église d'Hippone. Pinien vécut à Tagaste, avec Mélanie et Albine, dans une extrême pauvreté, pendant sept ans. Mélanie s'accoutuma tellement au jeûne, que souvent elle ne mangeait qu'une fois la semaine. Du pain et de l'eau faisaient sa nourriture ordinaire ; ce n'était que dans des occasions solennelles qu'elle y ajoutait un peu d'huile. Leur occupation à tous les trois était de lire et de transcrire des livres. Pinien cultivait aussi le jardin. En 417, ils quittèrent l'Afrique et se rendirent à Jérusalem, où ils continuèrent le même genre de vie. Albine mourut en 433, et Pinien deux ans après. Mélanie lui survécut quatre ans. Elle se retira dans un monastère qu'elle avait fait bâtir, et dont elle fut obligée de prendre le gouvernement.

Pendant que l'Église s'édifiait des grandeurs de l'empire romain, cet empire allait croulant de plus en plus. Dans le temps que le Goth Alaric assiégea et prit Rome, il y avait un empereur à Ravenne, c'était Honorius ; il y en avait un dans les Gaules, c'était Constantin ; il y en avait un en Espagne, qui se nommait Maxime ; il y en avait un quatrième en disponibilité, c'était Attale. Constantin, reconnu par Honorius, lui promit de le secourir contre Alaric, mais c'était pour le dépouiller lui-même du peu qui lui restait. Il ne réussit pas. Il se vit, au contraire, assiégé dans Arles, par Gérontius, général de Maxime. Gérontius, qui assiégeait Constantin, fut bientôt assiégé lui-même par Constance, général d'Honorius, se vit abandonné de ses troupes et se tua sur le corps de sa femme. Maxime, qui n'avait fait que prêter son nom, fut épargné par mépris et alla mourir inconnu



chez les Barbares. Constantin, voyant que la ville où il s'était renfermé ne pouvait plus tenir, quitta la pourpre, se réfugia dans une église et se fit ordonner prêtre. Les habitants demandèrent le pardon pour eux et la vie pour Constantin et pour Julien, son fils, ce que les généraux romains promirent avec serment au nom de l'empereur. Mais Honorius, au mépris de la parole donnée, leur fit couper la tête. Dans le moment même que Constantin déposait la pourpre impériale à Arles, le Gaulois Jovinus la prenait à Trèves, et se donna bientôt pour collègue son frère Sébastien. Mais dans peu ils furent défaits et tués par Adolphe, neveu d'Alaric, qui, parmi les captifs de Rome, avait la princesse Placidie, sœur d'Honorius et fille du grand Théodose. Quoique sa captive, il la traitait en princesse. A force de soins, il sut même gagner son cœur, et l'épousa au mois de janvier 414, dans la ville de Narbonne. Tous les honneurs furent adressés à Placidie. La salle était parée à la manière des Romains ; la princesse portait les ornements impériaux, Adolphe était vêtu à la romaine. Entre autres marques de sa magnificence, il fit présent à sa nouvelle épouse de cinquante pages, qui portaient chacun deux bassins, l'un rempli de monnaies d'or, l'autre de pierreries d'un prix infini : c'étaient les dépouilles de Rome ; et ce superbe appareil semblait réunir ensemble les noces d'Adolphe et les funérailles de l'empire d'Occident. Ce qui achève de peindre la fragilité des grandeurs humaines, Attalus, empereur déjà deux fois et qui devait l'être une troisième, y chanta l'épithalame <sup>1</sup> !

Adolphe et Placidie établirent leur résidence à Héraclée, actuellement Saint-Gilles en Languedoc. On a retrouvé dans cette ville une inscription où Adolphe est appelé le très-puissant roi des rois, le très-juste vainqueur des vainqueurs. Il eut de Placidie un fils qui fut nommé Théodose. Ce fut pour lui un motif de plus de désirer la paix avec l'empire romain. Mais Constance, général d'Honorius, s'y opposa de tous ses moyens. Par suite d'arrangements, on lui céda une partie de l'Espagne. Adolphe établit sa cour à Barcelone. Mais bientôt son fils, venant à mourir, le plongea dans la plus amère douleur, lui et sa femme. Pour comble d'infortune, Adolphe fut assassiné peu après par un valet d'écurie. Sa dernière parole fut pour recommander à son frère de remettre Placidie entre les mains d'Honorius, et d'entretenir la paix et la concorde entre les Goths et les Romains. Cela se fit, mais après que le successeur d'Adolphe eut été tué à son tour. Honorius fit épouser à sa sœur, en 417, son général Constance, que, le 8 février 421, il déclara empereur, mais qui

<sup>1</sup> *Hist. du Bas-Empire*, l. 29. Oros., l. 7, c. 40. Jornand, *De reb. getic.*, c. 31.

mourut sept mois après, laissant de Placidie une fille et un fils, qui fut l'empereur Valentinien III. Pour ce qui est d'Attale, trois fois empereur, Honorius l'ayant eu en sa puissance, le fit marcher devant son char en entrant dans Rome, puis ordonna de lui couper deux doigts de la main droite et de le conduire dans une île pour y passer le reste de ses jours dans une honnête aisance. C'était le traitement qu'Attale avait destiné à Honorius lui-même.

Au milieu de tant de révolutions, l'Afrique eut aussi son empereur. Ce fut le comte Héraclien. Il avait conservé ce pays contre Attale; mais il parut que c'était moins pour Honorius que pour lui-même. Tandis que les Goths pillaient l'Italie, lui dépouillait les fugitifs qui cherchaient un asile en Afrique. Nommé consul en 413, il retint les convois qui devaient approvisionner Rome, et partit lui-même avec une flotte considérable pour surprendre cette ville. Mais il fut battu, et revint avec un seul navire à Carthage, où il fut pris et décapité. Son vainqueur, le comte Marinus, y arriva bientôt après, et poursuivit avec rigueur ses complices vrais ou prétendus. Le tribun Marcellin et son frère Apringius, qui avaient encouru la haine des donatistes et l'inimitié d'un certain Cécilien, ami intime de Marinus, furent arrêtés et jetés dans un cachot. Saint Augustin et d'autres évêques intercédèrent. Marinus leur conseilla d'envoyer à l'empereur l'un d'entre eux, promettant de surseoir à l'instruction du procès jusqu'à son retour. Les évêques suivirent ce conseil. Peu de jours après, Cécilien vint trouver saint Augustin et lui protesta avec serment que Marinus s'était enfin rendu à ses instances, et que, sans aucun délai, il allait élargir les deux accusés. Dès le lendemain, ils furent jugés et exécutés sur-le-champ. Marinus s'excusait sur un ordre exprès qu'il prétendait avoir reçu de la cour. Il en vint un en effet après l'exécution; mais c'était un ordre de mettre en liberté les deux frères, dont l'empereur avait reconnu l'innocence. Quand Honorius apprit leur supplice, il en fut si indigné qu'il rappela Marinus et le dépouilla de toutes ses charges; et pour que les donatistes ne se prévalussent point de la mort de Marcellin contre les lois publiées sous son administration, il rendit une ordonnance où il parle de lui avec éloge et confirme toutes les lois faites précédemment contre eux. L'Église honore la mémoire de Marcellin comme d'un martyr le six avril. Saint Augustin, qui en fait un éloge complet, fut encore moins affligé de sa mort que de la cruelle perfidie de Cécilien et de Marinus. Il en eut tant d'horreur, qu'il s'enfuit aussitôt de Carthage<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Epist.* 151. *Hist. du Bas-Empire*, I. 29 et 30.

Un événement d'un autre genre vint le réjouir vers le même temps, et avec lui toute l'Église : ce fut la consécration de la vierge Démétriade. Elle était fille d'Olybrius, consul en 395, et petite-fille de ce Probus, si renommé dans l'empire, que deux seigneurs de Perse firent exprès le voyage de Rome pour le voir. Sa mère Julienne et son aïeule Proba vivaient encore. Proba avait vu ses trois fils consuls : Probinus, Olybrius et Probus. Ses richesses répondaient à tant de grandeur. A la prise de Rome, au milieu des glaives des Barbares, l'aïeule et la mère surent défendre l'honneur de leur fille. Aussitôt après, elles se réfugièrent toutes les trois à Carthage, où elles eurent beaucoup à souffrir de la rapacité et de l'injustice d'Héraclien. Proba et Julienne avaient résolu de marier Démétriade en Afrique, à quelqu'un des illustres Romains qui s'y étaient retirés, quoiqu'elles eussent mieux aimé lui voir embrasser la virginité; mais elles n'osaient attendre d'elle une si grande perfection. Cependant Démétriade prit cette sainte résolution bien en secret. Au milieu de quantité d'eunuques et de filles qui la servaient, au milieu des délices d'une si grande maison, elle se mit à pratiquer des jeûnes, à porter des habits pauvres et rudes et à coucher sur la terre, couverte seulement d'un cilice. Elle le faisait en cachette, et il n'y avait que quelques vierges de la suite de sa mère et de son aïeule qui en eussent connaissance. Elle priait le Sauveur, à genoux et avec larmes, d'accomplir son désir et d'adoucir l'esprit de son aïeule et de sa mère.

Enfin le jour des noces étant proche, comme on préparait déjà la chambre nuptiale, une nuit elle se détermina, encouragée par l'exemple de sainte Agnès, et le lendemain, laissant tous ses ornements et ses pierreries, et couverte d'une pauvre tunique et d'un manteau pareil, elle alla se jeter aux pieds de son aïeule Proba, ne s'expliquant que par ses larmes. Proba et Julienne furent extrêmement surprises et ne savaient qu'en penser, retenues entre la crainte et la joie. Enfin, elles embrassèrent Démétriade à l'envi, et, mêlant leurs larmes avec ses larmes, la relevèrent et la consolèrent, ravies qu'elle eût pris une si sainte résolution. Toute la maison fut remplie d'une joie incroyable : plusieurs de ses esclaves et de ses amies suivirent son exemple et se consacrèrent à Dieu. Toutes les églises d'Afrique se réjouirent de cette nouvelle; elle se répandit dans toutes les îles qui sont entre l'Afrique et l'Italie; Rome même en fut consolée dans son abattement, et la renommée en passa jusqu'en Orient. Bien différentes de certains parents, qui dès lors ne consacraient à Dieu que les filles pour lesquelles ils ne trouvaient pas de maris, et qui souvent alors ne leur accordaient pas même le nécessaire, afin

de mieux enrichir celles qu'ils établissaient dans le monde, Proba et Julienne ne diminuèrent rien de la dot de Démétriade, et donnèrent aux pauvres tout ce qu'elles avaient destiné à son époux. Elle reçut le voile de la main de l'évêque, avec les prières et les cérémonies ordinaires. Saint Augustin en eut une joie d'autant plus grande que ses exhortations n'y avaient pas peu contribué ; car il avait vu Démétriade pendant le séjour qu'il fit à Carthage, pour la conférence avec les donatistes. De plus, il avait écrit à son aïeule une instruction sur la manière de vivre en véritable veuve, où il traite particulièrement de la prière. Aussi Proba et Julienne ne manquèrent pas de lui écrire la nouvelle de sa profession, en lui envoyant un petit présent, selon la coutume. Elles écrivirent aussi à saint Jérôme, et le prièrent instamment de donner à leur fille une instruction pour sa conduite. Il quitta, pour y satisfaire, le *Commentaire sur Ezéchiel*, qu'il achevait alors, et écrivit à Démétriade une grande lettre, contenant tous les devoirs d'une vierge chrétienne <sup>1</sup>.

Dès 410, le saint docteur avait été obligé d'interrompre ses ouvrages sur l'Écriture, à la nouvelle de la prise de Rome par Alaric, de la mort de Pammachius, son intime ami, et de plusieurs autres personnes considérables de cette ville. Il ne put voir, sans fondre en larmes, la noblesse de Rome, fugitive de tous côtés, venir lui demander à Bethléhem la vie et le couvert, après avoir possédé des richesses immenses. Il mit tout en œuvre pour les secourir. Mais à peine put-il échapper lui-même aux mains des Barbares, qui, en 411, firent des courses sur les frontières de l'Égypte, de la Palestine et de la Syrie. Ces calamités, surtout la prise de Rome, lui faisaient regarder comme proche la fin du monde. En effet, le monde romain, le monde idolâtre, le vieux monde s'en allait pour faire place à un monde nouveau.

Saint Nil qui, de préfet de Constantinople, s'était retiré dans le monastère de Sinaï avec son fils Théodule, fut pareillement éprouvé par une grande affliction. Tandis qu'il ne pensait qu'à jouir d'une parfaite tranquillité au milieu de sa retraite, une bande de Sarrasins s'étant répandue dans le désert de Sinaï, en attaquèrent les solitaires. Ils en tuèrent plusieurs, en emmenèrent d'autres captifs, et donnèrent à quelques-uns des plus vieux la liberté de se retirer. Saint Nil fut du nombre de ces derniers ; mais son fils Théodule fut emmené captif. C'était la coutume de ces barbares de sacrifier à l'étoile de Vénus lorsqu'elle paraissait, et avant le lever du soleil, les jeunes gens les mieux faits et qui étaient dans la vigueur de l'âge. Théodule fut

<sup>1</sup> Hier., *Epist.* 97. Aug., *Epist.* 130 et 188.

choisi pour victime avec un esclave de la ville de Pharan. Ils devaient être immolés tous deux le lendemain. L'esclave, averti secrètement, en avertit Théodule et le pressa de se sauver avec lui par une prompte fuite. Théodule, craignant d'être repris, aima mieux rester et s'abandonner à la Providence. Saint Nil, retourné à la montagne de Sinaï, était à s'entretenir avec les moines et à enterrer ceux qui avaient été tués par les Barbares, quand l'esclave fugitif y arriva tout hors d'haleine, et lui raconta l'extrême péril où il avait laissé son fils. On peut juger de l'inquiétude du père.

Quelque temps après, on lui assura que son fils était vivant et esclave dans la ville d'Éluze. Il partit pour y aller, et apprit en chemin que l'évêque de cette ville avait acheté son fils et l'avait ordonné clerc, et que, dans peu de temps, il s'était acquis une grande estime. Saint Nil, étant arrivé, reconnut son fils le premier et tomba en défaillance. Son fils l'embrassa, et, l'ayant fait revenir, lui raconta ainsi son aventure : Quand l'esclave se sauva, tout était prêt pour notre sacrifice : l'autel, le glaive, la coupe, les libations et l'encens. On avait résolu de nous immoler le lendemain à la pointe du jour. J'étais prosterné le visage contre terre, priant tout bas avec l'attention que donnent les grands périls. Seigneur, disais-je, ne permettez pas que mon sang soit offert aux malins esprits ni que mon corps soit la victime du démon de l'impureté. Rendez-moi à mon père, qui espère en vous ! Je priais encore quand les Barbares se levèrent, troublés de voir le temps du sacrifice déjà passé ; car le soleil était sur l'horizon. Ils me demandèrent ce qu'était devenu l'autre captif ; je dis que je n'en savais rien, et ils demeurèrent en repos sans me donner aucun signe d'indignation. Je commençai à prendre courage, et Dieu me donna assez de force pour leur résister, lorsqu'ils voulurent m'obliger à manger des viandes impures et à me jouer avec des femmes. Quand nous fûmes en pays habité, ils m'exposèrent en vente. Comme on leur offrait trop peu, ils finirent par me mettre à l'entrée d'un bourg, tout nu, une épée suspendue au cou, pour montrer que, si on ne m'achetait, ils allaient me couper la tête. Je tendais les mains à ceux qui se présentaient, et les suppliais de donner aux Barbares ce qu'ils demandaient, promettant de le leur rendre et de les servir encore. Enfin je fis pitié, et on m'acheta.

L'évêque d'Éluze traita le père et le fils avec beaucoup de charité, et les retint auprès de lui quelque temps pour les remettre de leurs fatigues. Il voulut même récompenser la vertu de saint Nil, en l'ordonnant prêtre malgré toute sa résistance ; et quand ils se retirèrent, il leur donna de quoi faire leur voyage, qui était long. On a de saint Nil plusieurs traités sur la vie ascétique ou religieuse, et plus de mille

lettres adressées à des personnes de tout rang, à des généraux d'armée, à des préfets du prétoire, à des proconsuls, à des empereurs, à des évêques, à des prêtres, à des diacres, à des sous-diacres, à des moines, à des religieuses, à des diaconesses, à des défenseurs de l'Église, à des chanceliers, à des référendaires, à des philosophes, à des avocats, à des tribuns, à des Juifs, à des Samaritains, à des païens et à d'autres. Elles sont bien écrites, pleines d'esprit et de feu, et renferment des maximes importantes pour toutes ces sortes de personnes <sup>1</sup>.

Le philosophe et poète Synésius, dont les registres publics faisaient remonter la généalogie par les rois de Sparte jusqu'à Hercule, fut contraint vers le même temps d'accepter l'épiscopat. Sa vie se partageait entre les plaisirs de l'étude et les plaisirs de la chasse, lorsque le peuple de Ptolémaïde, métropole de la Cyrénaïque, le demanda pour évêque à Théophile d'Alexandrie, de qui ces sièges dépendaient aussi bien que ceux de l'Égypte. Synésius n'était pas encore baptisé; mais sa vertu le faisait également admirer des chrétiens et des païens. Alarmé de cette nouvelle, il fit tout ce qui dépendait de lui pour éviter cette charge. Dans une de ses lettres, il prend Dieu à témoin que, lorsqu'il était seul, il s'était souvent jeté à genoux et prosterné contre terre, pour le conjurer de lui donner plutôt la mort que le sacerdoce. Un évêque, dit-il à son frère Euoptius, doit être un homme divin : tout le monde a les yeux sur lui; et il ne peut être guère utile aux autres s'il n'est sérieux et éloigné de tout plaisir. Il doit être communicatif pour les choses de Dieu, et toujours prêt à instruire. Il doit seul faire autant d'affaires que tous les autres ensemble, s'il ne veut se charger d'une infinité de reproches. Il faut donc une grande âme pour porter un tel fardeau. Il représente ensuite combien il se sent éloigné de cette perfection et de l'innocence de vie nécessaires à un évêque pour purifier les autres. Il ajoute enfin : J'ai une femme que j'ai reçue de Dieu et de la main sacrée de Théophile. Or, je déclare que je ne veux ni me séparer d'elle, ni m'en approcher en cachette comme un adultère; mais je souhaite d'avoir des enfants en grand nombre et vertueux. Voilà une des choses que ne doit pas ignorer celui qui a le pouvoir de m'ordonner. Cette déclaration de Synésius fait voir combien c'était une discipline constante, que les évêques devaient garder la continence, puisqu'il propose sa femme comme premier obstacle à son ordination.

Il en ajoute d'autres sur la doctrine. Il est difficile, dit-il, pour ne pas dire impossible, d'ébranler les vérités qui sont entrées dans l'es-

<sup>1</sup> Ceillier, t. 13. *Biblioth. PP. Acta SS.*, 14 jan.

prit par une vraie démonstration : et vous savez que la philosophie en a plusieurs qui ne s'accordent pas avec cette doctrine si fameuse ; il veut dire la doctrine chrétienne. En effet, je ne croirai jamais que l'âme soit produite après le corps. Je ne dirai jamais que le monde doive périr, en tout ou en partie. Je crois que la résurrection dont on parle tant est quelque chose de sacré et de mystérieux, et je suis bien éloigné de convenir des opinions du vulgaire. Comment, d'ailleurs, habitué depuis mon enfance aux chevaux et aux armes, pourrai-je voir mes bien-aimés chiens privés de la chasse, et mon arc rongé par les vers ? Toutefois, je m'y résignerai, si Dieu l'ordonne. A ce langage demi-poétique de Synésius, on sent qu'il n'était pas impossible de lui faire entendre raison. Car, par exemple, la foi n'enseigne pas que l'univers doive périr absolument, mais que ses éléments seront dissous par le feu, pour former de nouveaux cieus et une nouvelle terre ; de même la résurrection a quelque chose de mystérieux, puisque, de corruptible et d'animal, le corps ressuscitera glorieux, incorruptible et spirituel. Aussi Photius nous apprend-il que Synésius embrassa très-facilement la doctrine de l'Église à cet égard : on lit même ailleurs qu'il la persuada depuis à un philosophe nommé Évagre, son ami et son compagnon dans les lettres humaines <sup>1</sup>.

Synésius fut sacré vers l'an 410 par Théophile, au jugement duquel il s'en était finalement rapporté. Il mit un intervalle de sept mois entre son ordination et l'exercice des fonctions épiscopales, pour se donner le temps d'en méditer l'importance et de considérer à quoi elles l'engageaient. Résolu ensuite de les remplir autant qu'il serait en lui, il ne se mit plus en peine, ni des honneurs ni des mépris des hommes, croyant même avoir obligation à ceux qui le persécutaient, et regardant les injures qu'on lui faisait à cause de Dieu comme une espèce de martyre. Outre l'instruction qu'il donnait à son peuple, il prenait encore soin des affaires temporelles de ses diocésains et de celles même qui regardaient le corps de la ville en particulier. Et on a lieu de croire que ce fut là une des causes principales de son élection. Dans la faiblesse générale de l'empire, dans l'éloignement où l'on était de la cour, le peuple ne voyait de refuge et contre les incursions des Barbares, et contre la rapacité des gouverneurs impériaux, que dans la fermeté d'un évêque qui, comme Synésius, joindrait aux avantages de la naissance, les avantages encore plus grands de la vertu et de l'autorité. Et le peuple ne fut pas trompé dans son attente.

<sup>1</sup> Phot., cod. 26, p. 18. Mosch. in *Prato spirit.*, c. 165.

Andronic de Bérénice, qui, à force d'argent, était passé de l'état de pêcheur à celui de gouverneur de la Pentapole, s'y étant conduit en tyran et y ayant commis plusieurs crimes contre Dieu et contre les hommes, les populations affligées eurent recours à Synésius. Il fit des remontrances à Andronic, mais elles furent sans effet. Il lui fit des reproches, mais ils ne servirent qu'à l'irriter davantage. Et Andronic, pour lui témoigner plus de mépris, fit attacher à la porte de l'église une ordonnance par laquelle il défendait à ceux qui étaient poursuivis par ses ordres de se réfugier à l'asile des autels, et menaçait les prêtres qui les y recevraient des peines les plus cruelles. Il arriva qu'un homme de qualité, qui avait eu avec Andronic quelque différend pour un mariage, tomba depuis dans quelques malheurs. Le tyran en prit prétexte pour se venger, et fit mettre à la torture cet homme en plein midi, afin que la chaleur du soleil empêchât le monde de s'y trouver. Synésius, en étant informé, y accourut. Mais sa présence ne fit qu'irriter davantage Andronic, qui, transporté de fureur prononça cette impiété, quoique chrétien : C'est en vain que tu espères en l'Église ; personne ne te délivrera des mains d'Andronic, quand il embrasserait les pieds de Jésus-Christ même ! Il répéta ce blasphème jusqu'à trois fois.

Synésius, regardant Andronic comme incorrigible, prit le parti de le retrancher de la communion des fidèles. Ayant donc assemblé son clergé de Ptolémaïde, il dressa une sentence d'excommunication en ces termes : Qu'aucun temple de Dieu ne soit ouvert à Andronic, aux siens et à Thoas (c'était le principal ministre de ses cruautés) ; que tout lieu saint, avec son enceinte, lui soit fermé ; le diable n'a point de part au paradis. Si même il entre en cachette, qu'il en soit chassé ! J'exhorte tous les particuliers et les magistrats de ne se trouver ni sous même toit, ni à même table, et particulièrement les prêtres, de ne leur point parler de leur vivant, et de ne point assister à leurs funérailles après leur mort. Que si quelqu'un méprise cette église à cause de sa petitesse, et reçoit les excommuniés, ne croyant pas devoir lui obéir à cause de sa pauvreté, il doit savoir qu'il déchire l'Église, qui, selon que le veut Jésus-Christ, doit être une. Et celui-là, soit diacre, soit prêtre, soit évêque, nous le mettrons au rang d'Andronic, nous ne lui toucherons point dans la main et nous ne mangerons point avec lui ; tant s'en faut que nous communiquions aux saints mystères avec ceux qui voudront communiquer avec Andronic et Thoas.

Cet acte d'excommunication était accompagné d'une lettre adressée à tous les évêques au nom de l'église de Ptolémaïde, dans laquelle Synésius marquait les raisons qui l'avaient porté à rendre cette sen-



tence contre Andronic. Il lut aussi cet acte dans l'assemblée de son peuple ; mais auparavant, il fit un discours où, après avoir marqué la répugnance avec laquelle il s'était chargé de l'épiscopat, les peines qu'il y souffrait et en particulier les crimes d'Andronic, il exhorte son peuple à choisir un autre évêque. L'assemblée se récria à ces mots, et Synésius remit l'affaire de sa démission à une autre fois. Il remarque, dans le même discours, qu'il n'est guère possible de réunir deux gouvernements ensemble, le spirituel et le temporel. J'ai voulu, dit-il, vous faire voir par expérience que joindre la puissance politique au sacerdoce, c'est filer ensemble deux matières incompatibles. L'antiquité a eu des prêtres qui étaient juges ; les Égyptiens et les Hébreux ont été longtemps gouvernés par les prêtres ; mais, à mon avis, depuis que cette œuvre divine a été traitée humainement, Dieu a séparé ces genres de vie ; il a déclaré l'un sacré, l'autre politique ; il a attaché les uns à la matière, les autres à lui-même : eux doivent s'appliquer aux affaires et nous à la prière. Pourquoi voulez-vous joindre ce que Dieu a séparé, et nous imposer une charge qui ne nous convient pas ? Avez-vous besoin de protection ? Adressez-vous à celui qui est chargé de l'exécution des lois. Avez-vous besoin de Dieu ? Allez à l'évêque. Le vrai sacerdoce a pour but la contemplation, qui ne s'accorde point avec l'action et le mouvement des affaires. Je ne condamne pas, toutefois, les évêques qui s'appliquent aux affaires ; mais, sachant que je puis à peine suffire pour l'un des deux, j'admire ceux qui peuvent l'un et l'autre.

Ces maximes sont belles et excellentes. Mais que pouvaient-elles pour un pauvre peuple, tyrannisé par ses premiers magistrats, et qui ne voyait de salut que dans l'évêque ? La nécessité et la charité sont encore par-dessus tout. Synésius lui-même en est une preuve.

Andronic, effrayé de l'excommunication, promit de changer de vie. Tout le monde intercêda pour lui ; Synésius était seul d'avis de ne pas le recevoir, persuadé que ce n'était qu'hypocrisie. Il s'attendait bien, il prédisait même qu'à la première occasion il reviendrait à son naturel. Toutefois, il céda à l'avis du plus grand nombre et des évêques plus expérimentés ; car il était encore dans la première année de son ordination. Il différa donc d'envoyer aux évêques la lettre qu'il avait écrite contre lui, et le reçut, à condition qu'il traiterait avec plus d'humanité ses semblables. Andronic ne manqua pas de commettre de plus grands excès qu'auparavant. Alors Synésius, faisant valoir la sentence d'excommunication, qui n'était que suspendue, avertit les évêques de lui interdire l'entrée de l'église, afin que si nous ne pouvons pas, leur dit-il, remédier à ses désordres, nous évitions du moins d'y participer, en fermant les temples aux sacrilé-

ges. Cependant Andronic étant tombé depuis dans la disgrâce des puissances séculières, Synésius suivit, comme il dit, l'esprit de l'Église, de relever ceux qui sont abattus et d'abattre ceux qui s'élèvent. Il eut pitié de son malheur ; il intercéda pour lui, jusqu'à fatiguer ceux qui avaient l'autorité ; il l'arracha au tribunal funeste, qui allait le condamner, et écrivit à Théophile d'Alexandrie pour le prier d'assister ce malheureux dans sa misère <sup>1</sup>.

Andronic eut pour successeur un nommé Jean, qui ne dut cette place qu'au crédit des eunuques. C'était un fanfaron qui, après plusieurs bravades, se cacha à l'arrivée des Barbares. Lorsqu'il les crut retirés, il revint se mettre à la tête des troupes, et s'enfuit dès qu'il aperçut les ennemis. Son lieutenant était de même un homme sans courage et sans honneur, qui ne devait sa fortune qu'au talent honteux de séduire les femmes et de fournir aux débauches du général. Aussi, dans cette irruption des Austuriens, c'était le nom des Barbares, toutes les villes de la Pentapole se virent à la veille de leur ruine ; Ptolémaïde, la capitale, fut elle-même assiégée. Dans cette extrémité, Synésius prit de nouveau la défense du pays. Il fit forger des armes ; il se mit à la tête des habitants ; il donnait les ordres et distribuait les postes ; il faisait les fonctions de général et montait la garde à son tour. Quand on lui reprochait d'entreprendre un métier si peu conforme au caractère épiscopal, il s'en justifiait par la nécessité. Quoi, disait-il, on ne nous permet donc que de mourir et de voir égorger notre troupeau ! Enfin la Pentapole respira sous le commandement d'Anysius. Il était jeune, mais plein de sagesse, de piété et de courage. Il commença par arrêter le pillage des soldats et des officiers. Comptant peu sur des troupes assez nombreuses, mais amollies, il se mit à la tête de quarante braves déterminés, et, avec eux seuls, battit les Barbares et les chassa du pays. Au bout d'une année, il fut remplacé par un vieillard infirme, nommé Innocent, sous lequel les Austuriens revinrent faire d'effroyables ravages et porter la terreur jusque dans Alexandrie. Marcellin, qui lui succéda l'année suivante, défit les Barbares et délivra les villes qu'il tenait assiégées. Au sortir de sa charge, il fut accusé. Synésius, qui avait sauvé du péril le coupable Andronic, se porta avec beaucoup plus d'ardeur à défendre la probité de Marcellin <sup>2</sup>.

Comme évêque, Synésius fut chargé de plusieurs commissions par Théophile d'Alexandrie. Dans les lettres où il lui en rend compte, il se plaint que des évêques en accusaient d'autres d'agir contre les lois, non pour les faire condamner, mais seulement pour procurer

<sup>1</sup> Synes., *Epist.* 57, 58, 72, 73, 77, 79, 89. — <sup>2</sup> *Epist.* 62, 78. *Catastas.* et de *Laud. Anys.*

des gains injustes aux gouverneurs, devant qui, par conséquent, se faisaient ces poursuites. Je ne vous les nomme point, dit-il, et je vous prie de ne point les nommer dans votre réponse, pour ne pas me rendre odieux à mes frères. Il se plaint encore des évêques vagabonds, qui quittaient volontairement l'église à laquelle ils avaient été destinés, et cherchaient en divers lieux l'honneur de l'épiscopat, s'arrêtant où ils trouvaient le plus à gagner. Synésius est d'avis d'interdire toute fonction ecclésiastique à ces déserteurs, et, jusqu'à ce qu'ils retournent à leur église, ne point leur offrir ailleurs la première place, et ne pas même les recevoir dans le sanctuaire, mais les laisser mêlés avec le peuple. Peut-être, dit-il, ce traitement les fera-t-il retourner à leurs églises pour y trouver l'honneur qu'ils cherchent, plutôt que de ne le recevoir nulle part<sup>1</sup>. Il consulta encore Théophile sur la conduite à tenir envers un évêque qui avait tenu le parti de saint Chrysostôme, et, par suite, avait été contraint de quitter son diocèse. Il faut, dit-il, que nous honorions la mémoire d'un homme mort, et que la mort éteigne toutes les querelles. On sait que Théophile fut le principal persécuteur du saint. Synésius ne reçut point de réponse, quoiqu'il eût écrit deux lettres à ce sujet<sup>2</sup>; mais dans la première, il parle d'un livre élégant et plein d'érudition que Théophile lui-même avait écrit à Atticus de Constantinople, pour l'engager à recevoir ceux du parti de saint Chrysostôme.

Théophile d'Alexandrie mourut le quinze octobre 412, après avoir tenu ce siège vingt-sept ans. Cyrille, son neveu, fut élu à sa place, non sans difficulté, car plusieurs voulaient élire l'archidiacre Timothée. Abundantius, qui commandait les troupes, était pour le dernier, et le peuple en vint jusqu'à la sédition. Cyrille l'emporta, et fut intronisé trois jours après la mort de son oncle. Sa victoire lui donna plus d'autorité que n'en avait eu Théophile même. L'historien Socrate, et après lui Nicéphore, observent qu'il usa de sa dignité avec beaucoup d'empire, et que, depuis qu'il en fut en possession, les évêques d'Alexandrie commencèrent à passer les bornes de la puissance ecclésiastique, pour entrer, du moins en partie, dans le gouvernement des affaires civiles. Les premiers qui se ressentirent de sa vigueur furent les novatiens. Il ferma les églises qu'ils avaient à Alexandrie, s'empara de tous les vases et de tous les meubles qu'il y trouva, et dépouilla leur évêque de tous ses biens. C'est du moins ce que dit Socrate<sup>3</sup>.

Quelque temps après, il chassa d'Alexandrie tous les Juifs. Ils étaient aussi portés que les autres habitants à des querelles et à des

<sup>1</sup> *Epist.* 67. — <sup>2</sup> *Ibid.*, 66 et 67. — <sup>3</sup> *Soc.*, l. 7, c. 7.

séditions, qui ne se terminaient presque jamais sans effusion de sang. Cette fois-ci on se prit de querelle pour un danseur. Un jour de sabbat que les Juifs, au lieu de vaquer aux exercices religieux, étaient à regarder avec la foule un danseur de théâtre, tous les spectateurs se divisèrent pour ou contre en deux partis. Il y eut un commencement d'émeute que le gouverneur Oreste réprima pour le moment. Mais l'animosité couvait de part et d'autre. Peu après, Oreste publia au théâtre quelques ordonnances de police. Des chrétiens affectionnés à l'évêque s'y rendirent pour les entendre. Parmi eux se trouvait un maître d'école nommé Hiérax, homme fort assidu aux sermons de l'évêque, et le plus empressé à les applaudir. A peine les Juifs l'eurent-ils aperçu, qu'ils s'écrièrent qu'il n'était là que pour exciter le peuple à la sédition. Depuis longtemps Oreste était choqué de la puissance des évêques, qui diminuait d'autant celle des gouverneurs : il était surtout piqué de ce que Cyrille voulait espionner sa conduite. Il donna l'ordre d'arrêter Hiérax et le fit mettre à la torture sur la place même. Cyrille, en ayant été averti, manda les principaux d'entre les Juifs et leur adressa de sévères menaces, s'ils ne cessaient d'exciter des séditions contre les chrétiens. La multitude des Juifs n'en fut que plus animée et chercha tous les moyens d'assouvir sa fureur. Ils résolurent de massacrer les chrétiens dans une alarme nocturne. Au milieu de la nuit, plusieurs d'entre eux s'en allèrent crier par tous les quartiers de la ville, que le feu était à l'église. Les chrétiens y accourant sans défiance, furent égorgés par les Juifs, qui se tenaient en embuscade. Le lendemain, cette atroce perfidie ayant été découverte, Cyrille, accompagné d'un grand peuple, alla aux synagogues des Juifs, les leur ôta, les chassa eux-mêmes de la ville et abandonna leurs biens au pillage. Oreste le trouva fort mauvais et fit de grandes plaintes de ce qu'on avait dépeuplé la ville d'un si grand nombre d'habitants. Il en écrivit à l'empereur, à qui saint Cyrille représenta aussi les violences dont les Juifs avaient usé envers les chrétiens. Selon toutes les apparences, l'empereur eut égard aux remontrances de l'évêque ; car les Juifs ne revinrent plus à Alexandrie, où ils avaient demeuré depuis Alexandre le Grand, fondateur de cette ville.

L'inimitié d'Oreste pour Cyrille était devenue publique ; celui-ci, à la prière du peuple, envoya lui parler de se réconcilier, et l'en conjura même par le livre des Évangiles. Oreste s'y refusa. Ainsi leur division, continuant toujours, fut suivie de funestes effets, qui, au rapport de Socrate, attirèrent de grands reproches à l'église d'Alexandrie et à son évêque. Les moines de Nitrie, qui avaient déjà servi avec chaleur l'animosité de Théophile contre Dioscore et les Grands-

Frères, vinrent dans la ville au nombre de cinq cents. Ils guettèrent le gouverneur Oreste, comme il sortait en voiture, et, s'approchant de lui, l'appelèrent païen et idolâtre, et lui dirent d'autres injures. Oreste, soupçonnant que Cyrille lui tendait un piège, s'écria qu'il était chrétien et qu'il avait été baptisé par l'évêque Atticus à Constantinople. Les moines ne l'écoutèrent point. Un d'entre eux, nommé Ammonius, le frappa à la tête d'un coup de pierre, qui le mit tout en sang. Ses officiers, épouvantés, se dispersèrent; mais le peuple accourut à sa défense, et les moines furent mis en fuite. On prit Ammonius, le gouverneur le jugea et le fit mourir dans les tourments. Cyrille ayant retiré son corps, le mit dans une église, l'appela Thaumase, c'est-à-dire admirable, et voulut le faire reconnaître pour martyr; mais les plus sages des chrétiens n'approuvaient pas cette conduite, et, peu de temps après, Cyrille lui-même laissa tomber la chose dans le silence et dans l'oubli.

La populace n'en demeura pas là. Elle prétendit que la célèbre philosophe Hypatia empêchait le préfet Oreste, qui la voyait souvent, de se réconcilier avec l'évêque. En conséquence, une troupe de gens emportés, conduits par un lecteur nommé Pierre, l'attendirent comme elle rentrait chez elle, la tirèrent de sa voiture, la traînèrent à l'église nommée la Césarée, la dépouillèrent de ses vêtements, la tuèrent à coups de pots cassés, la mirent en pièces et brûlèrent ses membres au lieu nommé Cinaron. Comme nous l'avons vu par les auteurs païens mêmes, le peuple d'Alexandrie était si porté aux émeutes et aux batailles, que le gouvernement n'y faisait guère attention. Il fallait que ce caractère turbulent et sanguinaire fût bien invétéré, puisque le christianisme l'avait corrigé si peu <sup>1</sup>.

Ceci se passait à Alexandrie pendant le carême de 415. En la même année, la ville d'Antioche fut témoin d'un spectacle bien différent. L'évêque Porphyre était mort et avait eu pour successeur Alexandre, qui avait passé sa vie dans les exercices de la profession monastique, pratiquant la pauvreté et toutes les vertus, et soutenant par cet exemple une grande éloquence. Il réunit par ses puissantes exhortations le parti des eustathiens, séparés depuis si longtemps des autres catholiques, sous les évêques Paulin et Évagre, et célébra cette réunion par une fête vraiment chrétienne. Accompagné de tous ceux de sa communion, tant clercs que laïques, il alla au lieu où les eustathiens tenaient leur assemblée; et, les ayant trouvés qui chantaient, il joignit à leurs voix celles des siens; puis ils marchèrent tous ensemble vers la grande église, à travers la place, au bord de l'Oronte.

<sup>1</sup> Soc., l. 7, c. 7, et c. 13 et 14.

Les Juifs, les ariens et le peu qui restait de païens, gémissaient de cette heureuse réunion. Alexandre reçut dans son clergé tous ceux que Paulin et Évagre avaient ordonnés, conservant à chacun son rang.

Ce fut également saint Alexandre qui, le premier, rétablit dans les diptyques le nom de saint Jean Chrysostôme. Il reconnut aussi pour évêques Elpide de Laodicée et Pappus, qui avaient toujours suivi le parti du saint patriarche, et leur rendit leurs églises sans examen. Ensuite il envoya des députés au pape Innocent, pour lui faire part de ces heureuses nouvelles et lui demander sa communion. Le prêtre Cassien, disciple de saint Chrysostôme, se trouvant alors à Rome, sollicita la réponse; et le Pape, ayant examiné les pièces qu'Alexandre lui avait envoyées, et le rapport de ses députés, approuva en tout sa conduite et lui écrivit une lettre qui fut souscrite par vingt évêques d'Italie. Il écrivit aussi en son particulier, à Alexandre, une lettre d'amitié pour lui témoigner combien sa députation lui avait été agréable. Il lui envoya, de son côté, trois députés, un prêtre, un diacre et un sous-diacre, et l'invita à lui écrire souvent pour réparer la perte du passé. Innocent fit part de cette nouvelle au prêtre Boniface, qui résidait de sa part à Constantinople, auprès de l'empereur, et qui fut depuis Pape lui-même. Acace, évêque de Bérée, un des chefs du parti contraire à saint Chrysostôme, revint aussi en cette occasion et écrivit au Pape, témoignant approuver tout ce qu'Alexandre avait fait, soit en recevant les clercs de Paulin et d'Évagre, soit en rétablissant les évêques Elpide et Pappus. Le pape saint Innocent le renvoya à Alexandre pour examiner la sincérité de sa réunion, que le passé rendait suspecte, consentant de le recevoir à sa communion quand il se serait expliqué de vive voix devant l'évêque d'Antioche.

La paix et la communion étant rétablies entre l'Église romaine et celle d'Antioche, le Pape écrivit à Alexandre une décrétale concernant certains points de discipline, sur lesquels il l'avait consulté pour remédier aux désordres introduits en Orient par les schismes et l'hérésie. Le premier chef est l'autorité de l'église d'Antioche, qui, suivant le concile de Nicée, s'étendait, non sur une seule province, mais sur tout ce qu'on appelait le diocèse d'Orient. Ce qui lui a été attribué, dit le Pape, non tant pour la magnificence de la ville, que parce que c'est le premier siège du premier des apôtres, et elle ne céderait point à Rome, si ce n'était qu'elle n'a eu qu'en passant celui que Rome a possédé jusqu'à la fin. Par conséquent, comme vous ordonnez les métropolitains par une autorité singulière, j'estime que vous ne devez point laisser ordonner les évêques sans votre permission. Vous enverrez vos lettres pour autoriser l'ordination de ceux qui sont éloi-

gnés ; et quant à ceux qui sont proches, vous les ferez venir, si vous le jugez à propos, pour recevoir l'imposition de vos mains. Les évêques de Chypre, qui, pour éviter la tyrannie des ariens, se sont mis en possession de faire leurs ordinations sans consulter personne, doivent revenir à l'observation des canons de Nicée. L'Église ne suit pas tous les changements du gouvernement temporel. Ainsi, une province divisée en deux ne doit pas avoir deux métropoles, mais il faut suivre l'ancien usage. Les clercs des ariens ou des autres hérétiques, qui reviennent à l'Église, ne doivent être admis à aucune fonction du sacerdoce ou du ministère ecclésiastique ; car encore que leur baptême soit valable, il ne leur confère point la grâce. C'est pourquoi leurs laïques ne sont reçus qu'avec l'imposition des mains, pour leur donner le Saint-Esprit. Le Pape ordonne à l'évêque d'Antioche de faire part de ces décisions aux autres évêques, en leur faisant lire sa lettre, et, s'il se peut, dans un concile <sup>1</sup>.

Saint Alexandre d'Antioche, étant venu à Constantinople, parla hardiment pour la mémoire de saint Chrysostôme, et excita le peuple à contraindre l'évêque Atticus de mettre son nom dans les diptyques ; mais il n'y réussit pas. Atticus le refusa longtemps, et le pape saint Innocent lui refusait aussi la communion, nonobstant les instances de Maximien, évêque de Macédoine, qui avait été ami de saint Chrysostôme.

Alexandre ne tint pas longtemps le siège d'Antioche, et eut pour successeur Théodote, homme d'une vie très-réglée et d'une douceur merveilleuse, qui se laissa fléchir pour réunir à l'Église ce qui restait d'apollinaristes, dont plusieurs toutefois conservaient assez ouvertement leurs erreurs. Le peuple l'obligea encore à mettre dans les diptyques le nom de saint Chrysostôme ; mais Théodote, craignant qu'Atticus de Constantinople ne le trouvât mauvais, lui en fit écrire par Acace de Bérée, le priant de lui pardonner ce qu'il avait fait par nécessité. Acace écrivit aussi à saint Cyrille, que l'évêque d'Antioche avait été contraint à recevoir le nom de Jean, qu'il avait du scrupule, et qu'il cherchait à se fortifier contre la violence. Le prêtre qui apporta la lettre de Théodote à Constantinople, répandit dans le peuple le sujet de son voyage et le contenu de la lettre, ce qui pensa causer un grand trouble. Atticus, alarmé, alla trouver l'empereur, pour chercher les moyens d'apaiser le peuple et de procurer la paix. L'empereur répondit que, pour un aussi grand bien que la concorde, il n'y avait point d'inconvénient d'écrire le nom d'un homme mort. Atticus, cédant à cette autorité et à l'inclination du peuple, fit écrire

<sup>1</sup> Coustant, *Inn.*, *epist.* 20, 21, 22, 23, 24.

le nom de saint Jean Chrysostôme dans les tables ecclésiastiques :

Il en écrivit aussitôt à saint Cyrille d'Alexandrie, pour justifier sa conduite et l'exhorter à la suivre. Cyrille, au contraire, le blâma, comme d'une entreprise contre les canons. En quoi il raisonnait en neveu de son oncle, et non pas en pontife ; car rien n'était plus contraire aux canons que la conduite de Théophile envers saint Chrysostôme. Peu après, toutefois, pressé par les lettres de saint Isidore de Peluse, il reconnut son erreur, rassembla les évêques d'Égypte et rendit à saint Chrysostôme l'honneur qui lui était dû. C'était vers l'an 416 <sup>1</sup>.

Environ quatre ans auparavant, l'unité et l'union s'étaient rétablies d'une manière assez singulière dans l'église de Synnade en Phrygie. Il y avait dans cette ville un évêque nommé Théodose, qui poursuivait à outrance les hérétiques du pays, notamment les Macédoniens qui s'y trouvaient en grand nombre. Il les chassait non-seulement de la ville, mais de la campagne. Il agissait ainsi non par zèle pour la foi, mais par avarice, et pour s'enrichir aux dépens des hérétiques. Il mettait donc tout en usage contre les Macédoniens ; il les poursuivait en justice, il armait ses clercs. Il en voulait principalement à leur évêque, nommé Agapet. Et comme les magistrats de la province ne le punissaient point assez sévèrement à son gré, il se rendit à Constantinople, pour demander un ordre du préfet du prétoire. Ayant obtenu ce qu'il désirait, il revint quelque temps après triomphant, et alla droit à l'église ; mais, à sa grande surprise, tout le monde l'en chassa. C'est que, pendant son absence, Agapet avait pris le bon parti. Ayant tenu conseil avec son clergé, il rassembla son peuple et leur persuada d'embrasser la foi catholique. Aussitôt il les mena tous à l'église, fit la prière et s'assit dans le siège que Théodose avait coutume d'occuper. Ayant ainsi réuni le peuple de l'une et l'autre communion, il prêcha depuis ce temps la consubstantialité du Verbe, et se mit en possession des églises qui dépendaient de Synnade. Théodose, étrangement désappointé, retourna à Constantinople, alla se plaindre à l'évêque Atticus comme chassé injustement. Mais Atticus, voyant que l'affaire avait bien tourné pour l'utilité de l'Église, le consola, l'exhorta à prendre patience, à embrasser la tranquillité d'une vie privée, et à préférer le bien public à son intérêt particulier. Il écrivit à Agapet de conserver l'épiscopat, sans rien craindre du chagrin de Théodose <sup>2</sup>.

Constantinople voyait alors un prodige bien rare : une jeune fille de quinze ans, gouvernant avec sagesse l'empire et faisant avec succès

<sup>1</sup> Niceph., l. 14, c. 27 et 28. — <sup>2</sup> Soc., l. 7, c. 3.



l'éducation de l'empereur. C'était la princesse Pulchérie, sœur de l'empereur Théodose le Jeune. Quand leur père, Arcade, mourut, en 408, elle n'avait que neuf ans et son frère sept. A l'âge de quatorze ans, elle fit vœu de demeurer vierge, ainsi que ses jeunes sœurs Arcadie et Marine, pour ne point donner entrée au palais à quelque homme étranger, qui eût pu être une occasion de jalousie et de révolte. Pour rendre sa consécration irrévocable, elle la rendi publique, par un présent qu'elle fit à l'église de Constantinople : c'était une table d'autel d'un ouvrage admirable, enrichie d'or et de pierreries ; on lisait une inscription gravée sur le bord antérieur, qu'elle l'avait offerte comme un gage de sa virginité et pour la prospérité du règne de son frère. Détachée de tous les amusements de la jeunesse et de la grandeur, elle partageait son temps entre les devoirs de la religion, les œuvres de la charité chrétienne et le soin des affaires de l'empire. Appliquée à la prière, elle chantait avec ses sœurs les louanges de Dieu, le jour et la nuit, à des heures réglées. Sa coutume était de manger avec elles, et de ne sortir qu'en leur compagnie. D'un accès facile, libérale envers les pauvres, pleine de respect pour les évêques, elle fit construire un grand nombre d'églises, d'hôpitaux, de monastères ; et jamais ces pieuses fondations ne coûtèrent un gémissment aux peuples. En 414, elle fut associée à l'empire par son frère, à l'âge de quinze ans.

Voici le tableau que fait de son administration un auteur moderne, que sa haine du christianisme ne rend pas suspect de flatterie. « La dévotion n'empêchait point Pulchérie de veiller, avec une attention infatigable, aux affaires du gouvernement, et cette princesse est la seule des descendants du grand Théodose qui semble avoir hérité d'une partie de son courage et de ses talents. Elle avait acquis l'usage familier des langues grecque et latine, dont elle se servait avec grâce dans ses discours et dans ses écrits relatifs aux affaires publiques. La prudence présidait toujours à ses délibérations ; son exécution était prompte et décisive. Faisant mouvoir sans bruit et sans ostentation les rouages du gouvernement, elle attribuait discrètement au génie de l'empereur la longue tranquillité de son règne. Dans les dernières années de sa paisible vie, l'Europe souffrit beaucoup de l'invasion d'Attila, mais la paix continua toujours de régner dans les vastes provinces de l'Asie ; Théodose le Jeune ne fut jamais réduit à la cruelle nécessité de combattre ou de punir un sujet rebelle ; et si nous ne pouvons louer Pulchérie d'une grande vigueur dans son administration, la douceur de cette administration prospère mérite du moins quelques éloges. » Voilà ce que dit l'Anglais Gibbon <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Gibbon, *Hist. de la décad. de l'emp. rom.*, c. 32, t. 6.

Quant au manque de vigueur qu'il semble reprocher à la princesse, il se réfute lui-même, puisqu'il a commencé par lui reconnaître une exécution prompte et décisive.

Pulchérie veillait avec une égale sollicitude à l'éducation de l'empereur son frère. Un plan d'études et d'exercices judicieusement disposé partageait son temps entre l'équitation, l'art de tirer de l'arc et l'étude de la grammaire, de la rhétorique et de la philosophie. Sa sœur lui procura les plus habiles maîtres de l'Orient ; de plus, elle lui donna pour condisciples quelques enfants des premières familles, pour exciter son émulation par l'exemple de jeunes amis. Quant à la religion, aux mœurs et à l'art de gouverner, elle-même prit soin de l'en instruire. Elle lui apprit en particulier à paraître en public avec gravité et dignité, à régler sa démarche et sa contenance, à interroger à propos, à paraître doux ou terrible selon l'occasion.

Cette éducation réussit en grande partie. Théodose fut des plus habiles dans les exercices militaires ; il acquit une connaissance peu commune des lettres, des sciences et des beaux-arts ; il fut sincèrement pieux. Il se levait de grand matin pour chanter avec ses sœurs les louanges de Dieu. Il savait par cœur l'Écriture sainte et en parlait pertinemment avec les évêques. Il avait une bibliothèque des livres sacrés et de tous leurs interprètes. Il jeûnait souvent, principalement les mercredis et les vendredis, souffrait patiemment le froid et le chaud, et ne tenait rien de la mollesse d'un prince né dans la pourpre. Il était surtout bon et humain. Aussi insensible aux aiguillons de la colère qu'aux attraites de la volupté, jamais il n'écouta les conseils de la vengeance. Un de ses courtisans lui ayant demandé pourquoi il n'avait jamais puni de mort une offense qui lui fût personnelle : Il n'est pas malaisé, dit-il, de faire mourir un homme, mais Dieu seul peut le ressusciter. Il ne permit jamais d'exécuter à mort un criminel dans la ville où il se trouvait ; la grâce arrivait toujours avant que le coupable fût arrivé au lieu du supplice. Il n'approuvait pas les poursuites violentes contre les hérétiques ; il aimait mieux que les évêques travaillassent à les gagner, et qu'ils conservassent à l'Église la gloire de la douceur qui lui est propre <sup>1</sup>. Finalement, pour être un grand prince, il ne lui manquait que le génie et le caractère viril de sa sœur.

Mais c'est précisément ce qui lui manquait. De là, sa piété dégénérât quelquefois en vain scrupule : témoin ce que rapporte Théodoret. Un moine trop hardi lui demanda quelque grâce ; ayant été plusieurs fois refusé, il excommunia l'empereur et se retira. L'em-

<sup>1</sup> Soc., l. 7, c. 42.

pereur étant retourné au palais, quand l'heure du repas fut venue et la compagnie assemblée, il dit qu'il ne mangerait point qu'il ne fût absous de cette excommunication, et envoya prier l'évêque d'ordonner à ce moine de l'absoudre. L'évêque lui manda qu'il ne fallait point s'arrêter à l'excommunication du premier venu, et qu'il le déclarait absous de celle-ci. Mais l'empereur ne fut point content, jusqu'à ce qu'on eût cherché le moine avec bien de la peine, et qu'il ne l'eût rétabli dans sa communion <sup>1</sup>. De là encore sa facilité à se laisser gouverner par les eunuques et à signer de confiance tout ce qu'ils lui présentaient. Plus d'une fois sa sœur lui remontra les inconvenients de cette confiance inconsidérée; lui niait obstinément que cela fût. Pour l'en convaincre sans réplique et le faire rougir de sa dangereuse négligence, elle lui présenta un jour un écrit, qu'il signa, selon sa coutume, sans en faire la lecture. Or, c'était un acte par lequel il lui vendait l'impératrice sa femme comme esclave.

L'avènement même de cette impératrice est des plus romanesques. Théodose ayant vingt ans accomplis en 421, sa sœur lui cherchait dans tout l'empire une épouse digne du trône, lorsqu'une jeune Athénienne; conduite par l'infortune, vint à Constantinople. Elle était fille de Léonce, célèbre sophiste d'Athènes, et son père, trouvant déjà en elle tous les dons de la nature, avait pris le plus grand soin de cultiver son esprit. Il y avait beaucoup mieux réussi que dans l'éducation de ses deux fils, qui n'eurent d'autre mérite que d'être frères d'Athénaïs : c'était le nom de cette fille. Léonce était riche; il mourut, et fit, en mourant, ce testament bizarre : Je laisse tous mes biens à mes deux fils Valérius et Génésius, à condition qu'ils donneront à leur sœur cent pièces d'or; pour elle, son mérite, qui l'élève au-dessus de son sexe, lui sera d'une assez grande ressource. Les cent pièces d'or ne faisaient guère que deux mille francs. Athénaïs, déshéritée par la raison même qui rend les autres pères plus favorables, conjura d'abord ses deux frères de réparer cette injustice et de lui accorder sa part légitime, les prenant à témoin qu'elle n'avait pas mérité cette disgrâce, et leur représentant que l'indigence de leur sœur serait pour eux, sinon un sujet d'affliction, du moins un reproche continuel. Pour toute réponse, ils la chassèrent de la maison paternelle. Elle se réfugia chez une tante, qui la conduisit à Constantinople pour y solliciter la cassation du testament. Elles s'adressèrent à la princesse Pulchérie.

Athénaïs était d'une beauté extraordinaire; elle exposa le sujet de ses plaintes avec des grâces si touchantes, que la princesse fut

<sup>1</sup> Theod., l. 5, c. 36 et 37.

aussi charmée de son esprit que de sa beauté. Pulchérie s'informa de ses mœurs, et, ayant appris qu'elles étaient irréprochables, elle crut avoir trouvé dans cette jeune fille ce qu'elle cherchait. Elle fit aussitôt part à son frère de cette heureuse découverte. Théodose, ayant vu et entendu Athénaïs, en pensa comme sa sœur. Le mariage fut conclu. Athénaïs, encore païenne, fut instruite et baptisée par l'évêque Atticus, qui lui donna le nom d'Eudocie. Les noces se célébrèrent le sept de juin 421. L'année suivante, elle mit au monde une fille, qui épousa dans la suite l'empereur Valentinien III. Elle reçut le titre d'auguste le 2 janvier 423. Ses frères, apprenant qu'elle était devenue la femme de leur souverain, prirent la fuite et se cachèrent. Plus généreuse que ses frères, Eudocie les fit venir à Constantinople et les éleva aux premières charges de l'empire. Elle conserva sur le trône le goût des lettres, et traduisit en vers les cinq livres de Moïse, Josué, les Juges, Ruth, les prophéties de Daniel et de Zacharie. Photius relève, dans ses ouvrages, la beauté de la poésie, jointe à la fidélité de la traduction <sup>1</sup>.

Quoique l'empire se ressentit nécessairement du caractère de l'empereur, il se soutint néanmoins avec honneur dans la guerre contre les Perses. Depuis longtemps la bonne harmonie régnait entre les deux empires, au point que d'anciens auteurs racontent que l'empereur Arcade recommanda au roi de Perse Izdegerde I<sup>er</sup> la tutelle de son fils Théodose. De tous les rois persans, Izdegerde fut celui qui parut le plus favorable aux chrétiens. Il suivait même quelquefois, dans le gouvernement de son royaume, les conseils de saint Maruthas de Mésopotamie, et d'Abdas, évêque de la ville royale. Mais le zèle indiscret d'Abdas, qu'on ne peut justifier, fit changer ce prince sur la fin de son règne. L'évêque brûla un temple du feu. Izdegerde lui ordonna de le rebâtir aux frais des chrétiens. Abdas refusa d'obéir, et on sent qu'il n'aurait pu rebâtir le temple sans concourir positivement à l'idolâtrie. Le roi, irrité de son refus, le condamna à mort, fit abattre les églises chrétiennes et donna le signal de la persécution. Son fils Bahram ou Varane V lui ayant succédé, la persécution devint beaucoup plus cruelle. Il y avait des chrétiens à qui l'on écorchait les mains, à d'autres le dos, à d'autres le visage, depuis le front jusqu'à la barbe. Les persécuteurs fendaient en deux des roseaux, les appliquaient par le plat et en couvraient tout le corps; puis ils le serraient étroitement avec des cordes depuis les pieds jusqu'à la tête, et arrachaient ensuite de force

<sup>1</sup> Soc., l. 7, c. 21. Evag., l. 1, c. 20. Phot., cod. 80, 183 et 184. *Hist. du Bas-Empire*, l. 30.

les roseaux l'un après l'autre, en sorte qu'ils emportaient la peau. Ils creusaient de grandes fosses ; et, après les avoir bien enduites, ils y enfermaient quantité de gros rats, puis y jetaient les martyrs pieds et mains liés ; en sorte que les rats, pressés de la faim, les rongeaient peu à peu sans qu'ils pussent s'en défendre. Ces cruautés n'empêchaient pas les chrétiens de courir au-devant de la mort pour acquérir la vie éternelle. On remarque en particulier cinq martyrs, Maharsapor, Hormisdas, Suenès, Benjamin et Jacques.

Maharsapor était un prince de Perse, que ses vertus et son zèle rendaient encore plus recommandable que son illustre naissance. Il fut arrêté avec Narsès et Sabutaca, dès le commencement de la persécution. Ces deux derniers remportèrent la couronne du martyr, après avoir enduré diverses tortures. Maharsapor subit plusieurs interrogatoires, et fut appliqué à la question. On le laissa languir trois ans dans une prison infecte, où il souffrit toutes les rigueurs de la faim. Ce terme expiré, on le conduisit de nouveau devant le juge, qui, le trouvant inébranlable dans la confession de Jésus-Christ, ordonna de le jeter dans un antre obscur et d'en fermer l'entrée. Quelque temps après, les soldats, l'ayant ouvert, y trouvèrent le corps du martyr sans vie, mais environné de lumière et à genoux, comme si le saint eût été en prières.

De même, Hormisdas était de la première noblesse des Perses, de la race des Achéménides, fils d'un gouverneur de province. Bahram, ayant appris qu'il était chrétien, le fit venir et lui commanda de renoncer à Jésus-Christ. Hormisdas répondit : Quiconque serait capable de violer la loi suprême du souverain Seigneur de toutes choses, ne resterait pas longtemps fidèle à son prince, qui n'est qu'un homme mortel. Si ce dernier crime mérite la plus cruelle de toutes les morts, à quoi ne doit pas s'attendre celui qui renoncera le Dieu de l'univers ? Une réponse aussi sage fit entrer le roi dans une étrange colère. Il dépouilla Hormisdas de tous les biens et honneurs dont il jouissait ; il lui fit même ôter ses habits, ne lui laissant qu'un petit morceau de toile qui lui ceignait les reins. Après l'avoir réduit en cet état, il le chassa de sa présence et le condamna à conduire les chameaux de l'armée. Le saint souffrit avec joie ce barbare traitement. Longtemps après, Bahram, l'ayant aperçu par une fenêtre de son palais, remarqua qu'il était tout brûlé du soleil et couvert de poussière. Le souvenir de ce qu'il avait été et de ce qu'avait été son père, parut le toucher. Il le fit venir, lui donna une tunique de lin, en lui disant : Maintenant au moins quitte ton opiniâtreté et renonce au Fils du charpentier. Hormisdas mit la tunique en pièces, la jeta au roi et dit : Si vous avez cru, pour ce beau présent, me

faire quitter la religion, gardez-le avec votre impiété. Suenès était maître de mille esclaves. Comme il refusait de renoncer au vrai Dieu, le roi lui demanda quel était le pire de tous ses esclaves, et donna à celui-là tous les autres, avec Suenès lui-même et sa femme, qu'il lui fit épouser; mais Suenès n'en fut point ébranlé, et demeura ferme dans la foi.

Benjamin était diacre, et le roi l'avait fait mettre en prison. Un an après il vint un ambassadeur romain pour d'autres affaires, qui, ayant su l'emprisonnement du diacre, demanda sa liberté. Le roi l'accorda, à condition que Benjamin promettrait de ne parler à aucun mage de la doctrine chrétienne. Mais Benjamin répondit qu'il lui était impossible d'enfourer le talent dont il devait rendre compte; toutefois, comme le roi ne savait pas sa résistance, il le fit délivrer. Benjamin continua de convertir les infidèles. Au bout d'un an, le roi en fut averti: il le fit venir et lui ordonna de renoncer à son Dieu. Comment traiteriez-vous, dit Benjamin, celui qui renoncerait à votre obéissance pour reconnaître un autre roi? Je le ferais mourir, dit Bahram. Benjamin répliqua: Quel supplice ne mérite donc pas celui qui abandonne le Créateur pour rendre à une créature comme lui les honneurs divins? Le roi, en fureur, fit aiguiser vingt roseaux qu'on lui enfonça sous les ongles des pieds et des mains. Et comme il méprisait ce tourment, il lui fit mettre un autre roseau pointu dans la partie la plus sensible du corps d'un homme, d'où on le retirait et où on l'enfonçait continuellement; enfin il le fit empaler avec un pieu hérissé de nœuds de tous côtés. Jacques, d'une naissance distinguée, ayant été chrétien, était retourné à la religion des Perses par complaisance pour le roi Izdegerde; mais ensuite sa mère et sa femme le ramenèrent au christianisme. Bahram en fut tellement irrité, qu'il le fit couper pièce à pièce, à chaque jointure des membres: premièrement les mains, puis les bras, ensuite les pieds et les jambes; en sorte qu'il ne restait que la tête et le tronc. Et, comme il confessait encore Jésus-Christ, on lui coupa enfin la tête <sup>1</sup>.

Dès le commencement de la persécution, les mages firent donner ordre à tous les chefs de Sarrasins soumis aux Perses, de garder les routes, afin d'arrêter les chrétiens qui s'enfuiraient sur les terres de l'empire. Mais Aspébètès, un de ses chefs, touché de compassion, loin de leur faire obstacle, favorisait leur fuite. Bahram en fut averti. Aspébètès, redoutant sa cruauté, emporta tous ses biens et se réfugia avec sa tribu sur les terres des Romains. Anatolius,

<sup>1</sup> Assemani, *Acta MM. orient.*

préfet d'Orient, lui donna un établissement en Arabie, et le commandement des Sarrasins soumis à l'empire. Quelque temps après, Térébon, le fils d'Aspébétés, ayant été guéri d'une paralysie par les prières de saint Euthymius, fondateur d'un monastère près de Jérusalem, le père se fit chrétien avec sa famille et son peuple, dont il fut dans la suite nommé évêque. Il prit le nom de Pierre, et fut, par sa sainteté, un des prélats les plus célèbres de l'Orient. Maris, frère de sa femme, ne voulut plus quitter saint Euthymius. Il renonça à tout et donna ses biens, qui étaient grands, pour bâtir et augmenter le monastère, où il passa le reste des es jours, et fut un grand serviteur de Dieu <sup>1</sup>.

Bahram envoya redemander à l'empereur ses sujets fugitifs. Théodose répondit avec courage : Que l'empire était un asile toujours ouvert aux innocents ; que le christianisme faisait tout le crime de ceux que le roi poursuivait ; que les empereurs n'avaient point de titre plus glorieux que celui de défenseurs de la religion chrétienne ; et que, pour traîner en Perse ceux dont Bahram voulait verser le sang, il faudrait qu'il vînt les arracher d'entre ses bras. Sur cette réponse généreuse, le roi de Perse usa de représailles ; il refusa de rendre les travailleurs que l'empereur avait prêtés aux Perses pour fouiller les mines d'or de leur pays, et il fit saisir tous les effets des marchands romains qui se trouvaient alors dans ses États. Théodose se prépara à la guerre, qui en effet eut lieu. Les Perses furent battus à plusieurs reprises ; leur fameux corps de dix mille cavaliers fut anéanti. Enfin la paix se conclut et la bonne intelligence se rétablit entre les deux empires, l'an 422.

Celui qui acquit la gloire la plus pure dans cette guerre, fut Acace, évêque d'Amide, sur les frontières de Perse. Les Romains avaient fait dans une province environ sept mille prisonniers, qu'ils ne voulaient point rendre et qui périssaient de famine. Le roi de Perse en était fort irrité. Alors Acace assembla son clergé, et dit : Notre Dieu n'a besoin ni de plats ni de coupes, puisqu'il ne boit ni ne mange, attendu qu'il n'a besoin de rien. Comme donc notre église a quantité de vases d'or et d'argent par la libéralité de son peuple, il faut s'en servir pour racheter et nourrir ces soldats captifs. Il fit, en effet, fondre les vases, paya aux soldats romains la rançon des Perses, leur donna des vivres et de quoi faire leur voyage, et les renvoya ainsi à leur roi. Bahram fut émerveillé de cette action, et confessa que les Romains savaient vaincre par la générosité comme par les armes. Il désira voir l'évêque Acace, et l'empereur Théodose le permit <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Vita S. Euthym.* — <sup>2</sup> *Soc.*, l. 6, c. 18.

L'Arménie eut aussi beaucoup à souffrir de cette guerre. Elle servait souvent de passage et de champ de bataille aux deux armées ennemies. De plus, la portion de l'Arménie qui dépendait des Perses se souleva, chassa les troupes persanes pour recouvrer son indépendance. Le patriarche Sahag, accablé d'années (il avait alors plus de quatre-vingt-dix ans), ne trouvant plus de sûreté dans un pays aussi agité, quitta l'Arménie persane pour se retirer sur le territoire romain. Il y fut suivi par son petit-fils Vartan, prince des Mamigoniens, cette famille impériale de Chine, par Mesrob et par un très-grand nombre de ses disciples. Sahag ne fut pas reçu dans l'Arménie occidentale avec tous les égards dus à sa haute dignité. Il écrivit, pour s'en plaindre, au maître de la milice Anatolius, au patriarche de Constantinople Atticus, et enfin à l'empereur lui-même. Vartan et Mesrob furent chargés de porter ses lettres à la cour. Théodose et le patriarche leur firent le plus grand accueil, et répondirent à Sahag dans les termes les plus affectueux. Le titre de général fut conféré à Vartan, et les ordres les plus précis furent adressés à tous les chefs civils et ecclésiastiques de ces cantons, pour que les fugitifs arméniens fussent traités avec la considération qui leur était due. Acace, évêque de Mélitène, Gind, évêque de la Derxène, et Anatolius n'épargnèrent rien pour satisfaire l'empereur. Sahag et ses disciples mirent à profit leur séjour dans l'Arménie romaine pour y répandre la connaissance du nouvel alphabet que le patriarche avait donné aux Arméniens, et pour y combattre les ennemis de la foi qui y étaient en grand nombre. Bahram, roi de Perse, ayant conclu la paix avec les Romains, envoya également porter des paroles de paix aux seigneurs insurgés de l'Arménie. Ceux-ci communiquèrent ces propositions au patriarche Sahag, et le pressèrent de revenir parmi eux, pour les seconder par ses lumières et par son influence. Il laissa deux de ses petits-fils, frères de Vartan, dans l'Arménie romaine, pour y achever la conversion des hérétiques, particulièrement des borborites, secte de gnostiques la plus décriée, et il partit aussitôt pour le pays d'Ararat, où il se hâta de convoquer les princes, pour conférer avec eux sur les affaires générales du royaume. On convint d'envoyer en Perse, pour supplier le monarque persan de leur accorder un roi du sang des Arsacides. Les députés furent bien accueillis par Bahram ; on leur garantit l'entier oubli du passé et le libre exercice de leur religion ; on leur accorda la paix et on leur donna pour roi Ardaschir, fils de Bahram-Sapor, un de leurs derniers rois <sup>1</sup>.

Cependant, il s'était élevé en Occident une nouvelle hérésie, celle

<sup>1</sup> *Mos. choren.*, l. 3, c. 57 et 58. *Hist. du Bas-Empire*, l. 30, c. 54-56.



de Pélage, nommée de là pélagianisme. Pélage était né dans la Grande-Bretagne, de parents peu considérables. Le nom de sa famille était *Morgan*, qui, dans la langue du pays, signifie né sur les bords de la mer ; il le changea en celui de *Pelagius*, qui a le même sens en latin. Il embrassa la profession monastique et resta simple laïque. Étant venu à Rome, il habita longtemps cette ville, où il se fit connaître et estimer. Saint Paulin de Nole et même saint Augustin lui témoignèrent de la considération. Il composa quelques livres utiles, entre autres un *Traité de la Trinité* et un *Recueil de passages de l'Écriture sainte sur la morale*. Jusque-là sa croyance avait été pure. Déjà, néanmoins, des erreurs sur la grâce circulaient en Orient ; elles étaient enseignées dans l'école de Théodore de Mopsueste et avaient pris, dit-on, leur source dans quelques écrits d'Origène. Un Syrien nommé Rufin, qui vint à Rome vers l'an 400, imbu de cette doctrine et n'osant l'enseigner publiquement, en fit part à Pélage, qu'elle séduisit et qui l'embrassa. Bientôt Rufin et Pélage acquirent un nouveau prosélyte dans la personne de Célestius, issu d'une famille noble, et, selon quelques-uns, compatriote de Pélage. Célestius, homme d'un esprit vif et subtil, d'un caractère ardent, d'abord avocat, puis moine, réunissait en lui tout ce qu'il fallait pour devenir un sectaire. Il ne paraît pas que l'erreur fit beaucoup de progrès, tandis que Pélage et lui demeurèrent à Rome. Elle y eut pourtant des partisans secrets, et il est vraisemblable que ce fut dans cette ville que Pélage gagna Julien, depuis évêque d'Éclane, et l'un des principaux soutiens de cette hérésie. Des femmes aussi, même distinguées, touchées par les vertus apparentes de Pélage, y avaient été engagées. Vers l'an 409, Célestius et lui quittèrent Rome ; ils visitèrent d'abord la Sicile, et, de là, passèrent en Afrique, répandant autant qu'ils pouvaient le venin de leur doctrine. Ils étaient en 410 à Hippone, et de là se rendirent à Carthage, où se trouvait alors saint Augustin. Pélage s'y embarqua pour la Palestine. Célestius, resté à Carthage, se mit à y enseigner assez ouvertement ses erreurs.

Pour bien saisir les erreurs de Célestius et de Pélage, il faut d'abord bien connaître la vérité catholique. La grâce est un don surnaturel que Dieu nous accorde pour mériter la vie éternelle, qui consiste dans la vision intuitive de Dieu. Or, voir Dieu en lui-même tel qu'il est, c'est une chose naturellement impossible à toute créature, parce que, d'elle à Dieu, il y a une distance infinie. Il lui faut donc, pour qu'elle puisse y parvenir, un secours surnaturel et divin, qui l'élève au-dessus d'elle-même, et c'est ce qu'on appelle la grâce. Dans le premier homme, Dieu créa tout à la fois et la nature et la

grâce : la nature qui, pour l'homme, consiste à être une intelligence incarnée ; la grâce, qui l'élevait au-dessus de cette nature, le faisait participant de la nature divine, et le mettait dans la possibilité de voir un jour Dieu dans son essence. Par suite de cette *sublimation* divine de l'homme, son âme était parfaitement soumise à Dieu, ses sens parfaitement soumis à l'âme ; son corps même, associé à cet ennoblement divin, devait ne jamais se séparer de l'âme, ne jamais mourir. Le premier homme, chef naturel de tout le genre humain, devait communiquer à ses descendants cette noblesse surhumaine. Par son péché, il en déchet lui-même avec tout le genre humain qu'il renfermait en lui. En punition de ce péché originel, l'homme naît dans un état de disgrâce et de déchéance, privé de l'adoption surnaturelle et divine, sujet à la mort et au combat de la chair contre l'esprit, réduit à sa nature seule, nature imparfaite, mais telle néanmoins que Dieu aurait pu l'y créer dès l'origine. Remonter à l'état surnaturel d'où il est déchu, c'est de toute impossibilité à l'homme. Il faut que la grâce de Dieu, que lui a méritée Jésus-Christ sur la croix, le régénère à la vie divine dans le baptême, et lui fasse produire des pensées, des affections, des œuvres surnaturelles qui lui méritent de voir éternellement Dieu en lui-même. Telle est, dans son ensemble, la doctrine de l'Église sur la nature et la grâce du premier homme, et sur le péché originel <sup>1</sup>.

Pélagé, ignorant cette doctrine ou la comprenant mal, supposait que, dans le premier homme, la grâce divine n'était que la nature humaine ; d'où il concluait que, l'homme n'ayant pas perdu sa nature par le péché, il pouvait après, ce qu'il pouvait avant, mériter par ses seules forces naturelles la vision intuitive de Dieu. Ce qui non-seulement combattait la doctrine de l'Église, mais était de plus une contradiction dans les termes ; car il est du sens le plus commun qu'il y a une distance infinie entre Dieu et l'homme, par conséquent une infinie impossibilité à l'homme de voir Dieu naturellement en son essence. Or, malgré ses innombrables subtilités, le pélagianisme se réduit à dire que je puis naturellement ce qui naturellement m'est d'une impossibilité infinie : contradiction absurde, s'il en fut jamais.

Célestius enseignait donc à Carthage. Accusé près de l'évêque Aurélius, par le diacre Paulin, secrétaire de saint Ambroise, il tergiversa dans ses réponses, n'osant ni avouer ni désavouer les propos qu'on lui imputait, et les traitant de questions problématiques. Il fut condamné et privé de la communion de l'Église dans un concile tenu en 412. Les erreurs qu'on lui reprochait, se réduisent aux points sui-

<sup>1</sup> Muzarelli, *Sur le péché originel*.

vants : 1° qu'Adam avait été créé sujet à la mort ; 2° que son péché n'avait nui qu'à lui et ne s'était pas communiqué à sa race, ce qui détruisait la croyance du péché originel ; 3° que les enfants en naissant sont dans le même état où était Adam avant son péché ; 4° que le péché d'Adam n'est pas la cause de la mort de tout le genre humain, non plus que la résurrection de Jésus-Christ la cause de la résurrection de tous les hommes ; 5° que la loi (de Moïse) conduit au royaume des cieux comme l'Évangile ; 6° que même avant la venue de Jésus-Christ, il y avait des hommes impeccables, c'est-à-dire sans péché ; 7° que les enfants morts sans baptême ont la vie éternelle. Condamné par le concile de Carthage, Célestius en appela au pontife romain ; mais, au lieu de poursuivre son appel, il s'en alla à Éphèse, où il se fit ordonner prêtre par surprise.

Saint Augustin n'avait point assisté à ce concile. Ayant appris les efforts que faisait la nouvelle hérésie pour se répandre, il la combattit d'abord dans ses sermons et dans ses conversations particulières, avec beaucoup de ménagement pour les personnes. Il exhortait son peuple à demeurer ferme dans l'ancienne doctrine de l'Église. Il insistait particulièrement sur le péché originel et la nécessité du baptême des enfants. Il rappelait volontiers ces paroles que saint Cyprien écrivit de son temps à un évêque, au nom d'un concile de Carthage qu'il avait présidé : « Si les plus grands pécheurs, venant à la foi, reçoivent la rémission des péchés et le baptême, combien moins doit-on le refuser à un enfant qui vient de naître et qui n'a point péché, si ce n'est en tant qu'il est né d'Adam selon la chair, et que, par sa première naissance, il a contracté la contagion de l'ancienne mort ? Il doit avoir l'accès d'autant plus facile à la rémission des péchés, que ce ne sont pas ses péchés propres, mais ceux d'autrui qui lui sont remis <sup>1</sup>. »

Bientôt le saint docteur fut obligé d'écrire. Son ami, le tribun Marcellin, lui ayant envoyé plusieurs questions que soulevaient les partisans de Pélage, il répondit par trois livres : *Du mérite et de la rémission des péchés*, autrement, du baptême des enfants. Dans le premier, il fait voir qu'Adam ne serait pas mort s'il n'eût pas péché ; que ses descendants ont été infectés de la tache originelle. Dans le second, il montre 1° que l'homme peut être sans péché en cette vie, par la grâce de Dieu et son libre arbitre ; 2° que personne en cette vie n'est absolument sans péché, puisqu'il n'y a personne qui n'ait besoin de dire : Pardonnez-nous nos offenses ; 3° que cela vient de ce que personne ne le veut autant qu'il faut. Enfin, qu'aucun homme,

<sup>1</sup> Cyp., *Epist.* 59, *ad Fidum.*

excepté Jésus-Christ seul, n'est, n'a été, ni ne sera sans péché. Ailleurs, il en excepte encore expressément la sainte Vierge, dont il ne veut pas qu'on parle aucunement, quand il est question de péchés quelconques<sup>1</sup>. Dans le troisième livre, il répond à plusieurs arguments que faisait Pélagé dans son *Commentaire sur saint Paul*. Dans ces trois écrits, saint Augustin crut devoir taire encore les noms des nouveaux hérétiques, espérant par là de les corriger plus facilement; même dans le troisième, étant obligé de nommer Pélagé, il lui donna quelques louanges, parce que plusieurs vantaient sa bonne vie. Vers le même temps, il écrivit un traité ou une longue lettre : *De la grâce du Nouveau Testament*, à son ami Honorat, qui lui en avait donné occasion par cinq questions sur l'Écriture. Peu après, il fit son livre *De l'esprit et de la lettre*, sur ces paroles de saint Paul : *La lettre tue ; c'est l'esprit qui donne la vie*, pour éclaircir certaines observations que Marcellin avait faites sur les trois livres précédents.

Quant à Pélagé lui-même, parti pour l'Orient dès l'année précédente 411, il fut bien reçu de l'évêque Jean de Jérusalem. Ce dernier ne fut peut-être pas fâché de l'opposer à saint Jérôme, avec lequel il n'était pas en trop bonne intelligence. En effet, Pélagé se mit à critiquer les ouvrages du saint docteur, afin de diminuer sa renommée, qui était très-grande en Palestine. En même temps il disséminait ses erreurs dans des conversations secrètes et sans publier d'écrit. Saint Jérôme, occupé à ses commentaires sur Jérémie, ne tarda pas à élever la voix. Il interrompit son travail pour écrire à un chrétien, nommé Ctésiphon, une longue lettre, où il compare la nouvelle hérésie à l'orgueil de Satan, qui voulut devenir semblable à Dieu. Et de fait, ainsi que saint Thomas le fait voir, le péché de Satan fut la présomption d'arriver à la félicité surnaturelle et souveraine, la vision intuitive de Dieu, par les seules forces de sa nature, à l'égal de Dieu même<sup>2</sup>. En sorte que Satan fut le premier pélagien. Ce que saint Jérôme avait appris de l'hérésie de Pélagé se réduisait à ces deux points : de soutenir avec les stoïciens que, dès cette vie, l'homme peut arriver à être impeccable et impassible, et qu'il peut arriver là par les seules forces naturelles de son libre arbitre. Saint Jérôme le réfute sur l'un et l'autre, mais sans le nommer. Saint Augustin en usait de même. Il continuait de prêcher contre l'erreur, mais sans nommer personne.

Pélagé, par ses manœuvres occultes, croyant être devenu un homme de quelque nom, écrivit à saint Augustin une lettre pleine de louanges. Son but était de capter sa bienveillance et de le rendre

<sup>1</sup> *De nat. et grat.*, n. 42. — <sup>2</sup> S. Th., t. 8, 9, 15. *De demonibus*, art. 3.

moins attentif aux progrès de l'erreur. Augustin lui fit cette réponse courte et polie : « Je vous remercie beaucoup de ce que vous avez daigné me réjouir par vos lettres et m'apprendre des nouvelles de votre santé. Que Dieu vous donne en retour les biens par lesquels vous soyez toujours bon et vous viviez avec lui éternellement, bien-aimé seigneur et très-désiré frère ! Pour ce qui me regarde, quoique je ne reconnaisse point en moi les louanges que la lettre de votre bonté contient, je ne puis cependant être ingrat à votre bienveillance envers mon exigüité ; mais en même temps je vous recommande de prier plutôt pour moi, afin que le Seigneur me fasse tel que vous me croyez déjà <sup>1</sup>. » Dans ce peu de mots, sans lui parler de son erreur, il l'en avertit tacitement, et lui insinue que Dieu seul peut nous rendre vraiment bons et dignes de la vie éternelle. Il l'appelle *très-désiré frère*, pour lui faire entendre qu'il désirait beaucoup le voir, afin de pouvoir s'expliquer plus nettement. C'est saint Augustin lui-même qui nous fait connaître ses vues <sup>2</sup>.

Dans le même temps, Pélage écrivit une longue lettre à la vierge Démétriade, pour lui tracer une règle de vie. Il y pose comme premier fondement de la perfection, de bien connaître les forces de la nature, la puissance du libre arbitre, afin de s'encourager par l'espérance de réussir. Il suppose que les patriarches et les prophètes sont devenus saints par les seules forces naturelles de leur volonté. Vous avez là, conclut-il par dire à Démétriade, de quoi être justement préférée aux autres. Car la noblesse et la richesse corporelles viennent des vôtres et non pas de vous ; mais il n'y a que vous qui puissiez vous donner les richesses spirituelles. C'est donc en cela que vous êtes vraiment louable et digne d'être préférée aux autres, en ce qui ne peut être que de vous et en vous. Il ne parle de la grâce du Christ ou de l'Évangile que comme d'un secours qui facilite à la nature ce qu'elle peut déjà par elle-même <sup>3</sup>. Enfin, dans toute sa lettre, on n'aperçoit pas la moindre idée de l'ordre surnaturel de la grâce et de la gloire divines. On croirait lire un commentaire sur cette prière des stoïciens. Que Dieu me donne de la vie et de l'argent ; car, pour la vertu, je me la procurerai moi-même.

Saint Augustin ne connut cette lettre de Pélage que quatre ans après. Mais dès 414 on lui en fit passer une autre qu'il réfuta sur-le-champ. C'était un écrit où Pélage exposait à ses disciples les secrets de sa doctrine. Parmi ses disciples étaient Timase et Jacques, deux jeunes hommes de grande naissance et bien instruits des lettres hu-

<sup>1</sup> Aug., *Epist.* 146. — <sup>2</sup> *L. de gest. Pelag.*, n. 29. — <sup>3</sup> S. Aug., t. 2, *Append.*, col. 5 et seqq.

maines. Ils avaient, par les exhortations de Pélage, abandonné toutes les espérances du monde pour se consacrer à Dieu; mais ils avaient aussi embrassé avec ardeur sa mauvaise doctrine, en sorte qu'ils dogmatisaient même, en public, contre la grâce qui nous fait chrétiens. Saint Augustin réussit à les désabuser de leurs erreurs par ses instructions. Alors ils lui communiquèrent l'écrit où Pélage défendait de toutes les forces de son raisonnement la nature contre la grâce, et le prièrent avec beaucoup d'instances de le réfuter. Saint Augustin le fit par un *Traité de la nature et de la grâce*. Il y observe qu'il ne faut pas louer le Créateur de manière à nier la nécessité du Sauveur. Quant à la nature de l'homme, elle est à louer telle que Dieu la créa dès l'origine; c'est-à-dire nature innocente, élevée par la grâce au-dessus d'elle-même; mais elle a été blessée par le péché d'Adam et a besoin que le même Dieu la guérisse. Ce qu'elle a maintenant de vicié, doit s'attribuer, non pas à l'opération divine, mais à la volonté humaine et à la juste vengeance de Dieu. Il a été en notre pouvoir que cette dégradation n'arrivât point; mais qu'elle se répare, nous ne pouvons l'espérer que de Dieu; il faut le prier, non-seulement qu'il nous pardonne nos péchés passés, mais encore qu'il nous préserve, par sa grâce, de pécher à l'avenir. Excepté la Mère de Dieu, personne n'a été sans péché; le libre arbitre a besoin d'être fortifié par le secours divin. Aucun des anciens Pères cités par Pélage n'a enseigné le contraire.

Pour bien saisir la controverse du pélagianisme, une remarque nous paraît fort importante. Saint Augustin distingue la nature humaine dans le premier homme, d'avec la nature humaine dans ses descendants: dans celui-là elle était saine, dans ceux-ci elle est blessée et malade. Pélage, au contraire, soutient que la nature humaine est la même dans les descendants que dans le premier ancêtre. Il nous semble qu'il y a dans tout cela un peu d'équivoque. La nature est la même quant à son essence; la nature est la même en tant qu'elle est purement humaine. Elle n'est pas la même en tant que, dans le premier homme, elle était en quelque sorte divinisée par la grâce; car ce que saint Augustin dit des anges est également vrai dans nos premiers parents: que Dieu, tout à la fois, et y créa la nature et y répandit la grâce<sup>1</sup>; tandis que, par suite du péché, la nature n'a plus en nous que ce qui est strictement de son essence. Elle est déchue, blessée, viciée, corrompue, par comparaison avec la nature innocente et surnaturalisée du premier homme; cependant elle n'est pas viciée

<sup>1</sup> *Simul in eis et condens naturam, et largiens gratiam. De civit. Dei, l. 12, c. 9.*

au point que Dieu n'eût pu y créer l'homme dès l'origine. Ces distinctions, aperçues et formulées par la précision plus sévère de la théologie scolastique, et justifiées par les décisions de l'Église, nous paraissent nécessaires pour ne pas s'égarer dans ce que la controverse du pélagianisme présente quelquefois de vague et d'indécis.

Saint Augustin reçut encore une lettre d'un nommé Hilaire, qui, de Sicile, où il y avait plusieurs pélagiens, notamment à Syracuse, le consultait entre autres sur les trois questions suivantes : 1° L'homme peut-il être sans aucun péché dans cette vie? Il y répond par ces paroles de saint Jean : Si nous disons que nous n'avons point de péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous <sup>1</sup>. Il rappelle que le Seigneur lui-même nous apprend à dire chaque jour : Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons les leurs à ceux qui nous ont offensés. 2° Le libre arbitre de l'homme suffit-il pour accomplir les commandements de Dieu, sans le secours de la grâce et le don du Saint-Esprit? Il répond que le libre arbitre peut faire de bonnes œuvres, si Dieu lui est en aide : ce qui arrive lorsqu'on le prie humblement et qu'on y coopère. Mais s'il est abandonné du secours divin, au lieu d'une justice véritable, il n'aura que l'enflure de l'orgueil. Ce qu'il prouve, et par cette demande de l'Oraison dominicale : Ne nous laissez point succomber à la tentation; et par ces paroles de Salomon : Comme je savais que personne ne peut être continent, si Dieu ne lui en fait la grâce; et par ces paroles de l'Apôtre : Qu'avez-vous, que vous n'ayez reçu? 3° Est-il vrai que les enfants morts sans baptême ne peuvent périr, parce qu'ils naissent sans péché? Il répond qu'il faut plutôt croire saint Paul, qui dit : Par un seul homme, le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, de manière à passer dans tous les hommes, en ce que tous ont péché <sup>2</sup>. Et encore : Comme tous meurent en Adam, ainsi tous seront vivifiés dans le Christ <sup>3</sup>. Saint Augustin développe la même doctrine dans sa lettre ou son livre *De la Perfection de la justice de l'Homme*, adressé aux évêques Eutrope et Paul, qui lui avaient remis, avec prière d'y répondre, un papier sous ce titre : *Définitions qu'on dit être de Célestius*.

Dans le même temps se trouvait à Hippone le prêtre Paul Orose. Il était venu du fond de l'Espagne, par le seul désir de voir saint Augustin et de s'instruire auprès de lui des saintes lettres. Il aurait bien voulu lui présenter un mémoire sur les erreurs qui se répandaient parmi ses compatriotes; mais il le voyait si occupé à dicter d'autres ouvrages, qu'il s'était borné à lui en dire un mot de vive

<sup>1</sup> 1, Joan., 1, 8. — <sup>2</sup> Rom., 5, 12. — <sup>3</sup> 1. Cor., 15, 22. August., *Epist.* 156 et 57.

voix. Quand il vit les deux évêques, Paul et Eutrope, lui remettre leur mémoire sur quelques hérésies, il profita de l'occasion pour lui en remettre un sur l'état doctrinal de l'Espagne. Les erreurs de Priscillien y avaient fait beaucoup de ravages, lorsqu'on y apporta les écrits de Victorin et d'Origène. Ceux de ce dernier y firent beaucoup de bien, en réfutant les erreurs des priscillianistes, et en donnant des idées saines sur beaucoup d'articles importants; mais aussi donnèrent-ils lieu à des erreurs nouvelles, par les idées singulières qui s'y trouvent éparses. Le saint docteur répondit par un livre fort court contre les priscillianistes et contre les origénistes. Il renvoie, pour les premiers, à ses écrits contre les manichéens; quant aux seconds, il relève ce qu'il y avait de condamnable dans certaines opinions d'Origène <sup>1</sup>.

Orose l'avait encore consulté sur l'origine des âmes. Mais saint Augustin était lui-même fort embarrassé de cette question. Déjà précédemment son ami le comte Marcellin avait consulté à cet égard saint Jérôme, qui répondit que, d'après sa manière de voir, Dieu crée maintenant encore chaque âme pour chaque homme; le renvoyant du reste pour plus ample instruction, à Augustin, leur ami commun. Orose ayant donc réveillé cette question, saint Augustin, qui ne voyait pas encore au juste qu'en penser, lui conseilla d'aller en Palestine consulter saint Jérôme, et le pria de repasser en Afrique à son retour. Orose se mit en route, avec deux lettres pour l'illustre solitaire de Bethléhem.

Dans la première, Augustin lui expose son embarras touchant l'origine des âmes. Il établit d'abord, ce qu'il regarde comme certain, que l'âme est immortelle, qu'elle n'est point une portion de la Divinité, qu'elle est incorporelle; enfin, qu'elle est tombée dans le péché, non par la faute de Dieu, ni par aucune nécessité, mais par la volonté propre, et qu'elle ne peut être relevée de sa chute que par la grâce de Jésus-Christ. Voilà, dit-il, ce que je tiens fermement touchant l'âme. Ce que je demande, c'est où elle a contracté ce péché qui entraîne la condamnation des enfants mêmes que la grâce du baptême n'en a pas délivrés? dans les livres du *Libre arbitre*, contre les manichéens, j'ai apporté quatre opinions sur l'origine de l'âme: si toutes sont tirées de l'âme du premier homme; si, s'en fait journellement de nouvelles pour chaque homme; si, étant déjà quelque part, Dieu les envoie dans les corps, où si elles y viennent d'elles-mêmes. Votre opinion est la seconde, que Dieu fait des âmes pour chaque homme qui naît, comme il paraît par votre

<sup>1</sup> T. 8, col. 611.



lettre à Marcellin. Je voudrais que ce fût aussi la mienne ; mais j'y trouve de grandes difficultés. Ces difficultés lui venaient du péché originel et des peines que les enfants souffrent, non-seulement en cette vie, mais principalement en l'autre, s'ils meurent sans être baptisés ; peines qui ne semblent pas justes, si ce sont des âmes toutes neuves, créées exprès pour chaque corps. On n'y voit aucun péché en cet âge, et Dieu ne peut condamner une âme où il ne voit aucun péché. Car, dit-il, que ces âmes soient condamnées, si elles sortent ainsi du corps, la sainte Écriture et la sainte Église le témoignent. Je veux donc que cette opinion de la création des nouvelles âmes soit aussi la mienne, si elle n'est point contraire à cet article inébranlable de notre foi ; si elle y est contraire, qu'elle ne soit pas non plus la vôtre.

Aujourd'hui, ces questions difficiles sont un peu plus éclaircies. Quant à l'origine des âmes, le sentiment à peu près unanime des théologiens, c'est que Dieu les crée pour chaque homme. Saint Thomas va même jusqu'à qualifier d'hérétique l'opinion qui les suppose dérivées d'Adam par la génération <sup>1</sup>. De plus, l'Église nous apprend que Dieu aurait pu, dès l'origine, créer l'homme tel qu'il naît maintenant, sauf le péché seul. L'Église nous l'apprend, puisqu'elle a condamné le contraire dans Baïus. Enfin, les théologiens enseignent communément, après saint Thomas, que le péché originel consiste proprement dans la privation, la privation coupable, ou plutôt la répudiation de la justice originelle, de l'état surnaturel de la grâce divine ; répudiation formellement volontaire dans le premier homme, et moralement volontaire dans ses descendants, en tant que membres du chef et individus de l'espèce, renfermés tous dans le premier comme dans leur source. La punition de ce péché, infligée de la part de Dieu, est la soustraction même de cette grâce originelle répudiée par l'homme, ainsi que de toutes les prérogatives qui y étaient attachées <sup>2</sup>. Bref, l'homme naît actuellement, par sa faute, dans un état où cependant, sans aucune faute de sa part, il aurait pu être créé dès l'origine.

Cependant Orose, arrivé en Palestine, trouva saint Jérôme occupé à réfuter les pélagiens. Il se retira auprès de lui à Bethléhem. Il croyait y être caché comme un pauvre et un inconnu, lorsqu'il fut appelé par les prêtres de Jérusalem pour assister à la conférence qui devait se tenir au sujet de l'hérésie de Pélage, qui faisait beaucoup de bruit en Palestine. La conférence se tint le 28 juillet 415. Jean de Jérusalem, qui y présida, fit asseoir Orose avec les prêtres. Aussitôt tous les assistants prièrent ce dernier de leur raconter, avec simplicité et

<sup>1</sup> *Summa*, p. 1, q. 118, a. 2 et 3. — <sup>2</sup> Muzzarelli, *Sur le péché originel*.

sincérité, ce qu'il savait de ce qui s'était passé en Afrique touchant les hérésies de Pélage et de Célestius. Orose expliqua en peu de mots comment Célestius avait été dénoncé à plusieurs évêques assemblés à Carthage, et ensuite condamné pour ses erreurs. Il dit aussi que saint Augustin travaillait à répondre pleinement à un livre de Pélage, à la prière des disciples de Pélage même, qui le lui avaient envoyé : c'étaient Jacques et Timase. Il ajouta : J'ai encore entre les mains une lettre du même évêque, qu'il a envoyée depuis peu en Sicile, où il a rapporté plusieurs questions des hérétiques. On lui ordonna de la lire, et il la lut : c'était la lettre à Hilaire.

Alors l'évêque de Jérusalem demanda que l'on fit entrer Pélage. L'assemblée y consentit, tant par respect pour l'évêque que parce qu'on espérait que la réfutation que l'on ferait de ses erreurs en sa présence serait plus forte et plus utile. Lorsque Pélage fut entré, les prêtres lui demandèrent tout d'une voix s'il reconnaissait avoir enseigné la doctrine que l'évêque Augustin avait combattue. Il répondit : Qu'ai-je à faire d'Augustin ? Tous s'élevèrent contre une réponse si injurieuse à un évêque dont Dieu s'était servi pour la réunion de toute l'Afrique et l'extinction du schisme des donatistes. Ils s'écrièrent qu'il fallait le chasser non-seulement de l'assemblée, mais de toute l'Église. L'évêque Jean, au lieu de le chasser, le fit asseoir au milieu des prêtres, lui qui n'était qu'un simple laïque et accusé d'hérésie ; et, pour avoir la liberté de pardonner à Pélage l'injure qu'il avait faite à saint Augustin, il dit qu'il la prenait sur lui : Je suis, dit-il, Augustin. Orose lui répondit avec beaucoup d'à-propos : Si vous faites le personnage d'Augustin, suivez donc aussi ses sentiments.

Jean demanda ensuite à toute l'assemblée si ce qu'on venait de lire de la lettre à Hilaire était contre Pélage ou contre d'autres, et ajouta : Si c'est contre Pélage, déclarez ce que vous avez contre lui. Orose, voyant qu'on lui faisait signe de parler, le fit en ces termes : Pélage m'a dit enseigner que l'homme peut être sans péché et garder facilement les commandements, s'il veut. Pélage répondit : Je ne puis nier que je n'aie dit cela et que je ne le dise encore. Eh bien, reprit Orose, c'est ce que le concile d'Afrique a détesté dans Célestius ; c'est ce que l'évêque Augustin a rejeté avec horreur, comme vous venez de l'entendre ; c'est ce qu'il condamne encore présentement dans la réponse qu'il fait aux écrits de Pélage ; c'est ce que le bienheureux Jérôme, si célèbre par ses victoires sur les hérétiques, a condamné aussi depuis peu dans sa lettre à Ctésiphon ; c'est ce qu'il réfute encore maintenant dans les dialogues qu'il compose. L'évêque Jean, sans rien écouter de tout cela, voulait obliger Orose et ceux qui étaient contre Pélage à se déclarer ses accusateurs et à le poursuivre devant

lui, comme évêque de Jérusalem. Mais tous répondirent plusieurs fois : Nous ne sommes point les parties de Pélage ; nous vous déclarons seulement ce que ceux qui sont nos frères et nos pères ont jugé et ordonné sur cette hérésie qu'un laïque répand partout, de peur que, sans que vous le sachiez, il ne trouble les églises, et particulièrement la vôtre. Comme Jean insistait toujours à ce qu'ils se déclarassent les accusateurs de Pélage, ils continuèrent de répondre qu'ils étaient enfants de l'Église et non pas docteurs des docteurs ni juges des juges ; qu'ils ne pouvaient que suivre ceux qui étaient en vénération dans l'Église entière et condamner ce qu'ils avaient condamné.

On disputa longtemps. Orose parlait en latin, et l'évêque Jean en grec. Ils ne s'entendaient que par un interprète, qui souvent rendait les choses de travers, comme il en fut convaincu plusieurs fois. Ce que voyant Orose, il s'écria : L'hérétique est Latin, nous sommes Latins ; il faut renvoyer à des juges latins cette hérésie qui est plus connue chez les Latins. L'évêque Jean veut juger sans accusateurs, étant lui-même suspect. Orose fut soutenu par quelques-uns de l'assemblée, qui protestèrent qu'on ne pouvait pas être tout à la fois avocat et juge. Ainsi, après diverses contestations, Jean conclut, suivant la demande d'Orose, que l'on enverrait des députés et des lettres au pape Innocent, et que tous suivraient ce qu'il aurait décidé. Cependant il imposa silence à Pélage, défendant en même temps à ses adversaires de lui insulter, comme s'il était demeuré convaincu. Tous consentirent à cet accord, rendirent solennellement grâces à Dieu, se donnèrent mutuellement la paix, et, pour la confirmer, firent ensemble l'oraison avant de se séparer.

Le treize septembre de la même année, fête de la dédicace de l'église de Jérusalem, Orose étant venu en cette ville pour accompagner l'évêque Jean à l'autel, selon la coutume, Jean, au lieu de le saluer, lui dit : Pourquoi venez-vous avec moi, vous qui avez blasphémé ? Qu'ai-je dit, répondit Orose, qu'on puisse appeler blasphémé ? L'évêque reprit : Je vous ai ouï dire que l'homme, même avec le secours de Dieu, ne peut être sans péché. Orose, prenant à témoin les prêtres et les autres personnes qui étaient présents, protesta qu'un tel discours n'était jamais sorti de sa bouche. Comment, ajouta-t-il, l'évêque qui est Grec et n'entend point le latin, a-t-il pu m'entendre, moi qui ne parle que latin ? Il aurait dû m'avertir paternellement dans le moment même qu'il m'a ouï tenir ce discours. Quoique Jean ne fût pas recevable à le lui reprocher au bout de quarante jours que s'était tenue la conférence, Orose crut devoir embrasser l'occasion que la Providence lui offrait pour réprimer l'insolence des hérétiques, qui abusaient de la patience avec laquelle

l'Église les tolérait. Il écrivit donc une apologie, où, en défendant son innocence contre la calomnie de l'évêque de Jérusalem, il faisait voir l'impïété de l'hérésie de Pélage <sup>1</sup>.

Quelques mois après, le 20 décembre de la même année 415, il se tint un concile de quatorze évêques en Palestine, dans la ville de Diospolis, connue dans l'Écriture sous le nom de Lydda. Euloge, que l'on croit avoir été évêque de Césarée, la métropole, y présidait. Deux évêques des Gaules, chassés de leurs sièges, Héros d'Arles et Lazare d'Aix, lui avaient présenté un mémoire contenant les erreurs qu'ils avaient recueillies des livres de Pélage et de ceux de Célestius, y ajoutant les articles sur lesquels Célestius avait été ouï et condamné au concile de Carthage, et ceux qu'Hilaire avait envoyés de Sicile à saint Augustin. Il s'agissait, au concile, d'examiner ce mémoire. Malheureusement ces deux évêques ne purent s'y trouver eux-mêmes au jour marqué, parce que l'un d'eux était grièvement malade. Pélage, au contraire, s'y trouva pour se justifier, ce qui ne lui fut pas difficile, n'ayant point d'accusateurs en tête ; car Orose n'y était pas non plus. On soupçonne l'évêque Jean de Jérusalem d'avoir aidé Pélage à prendre si bien son temps. Celui-ci, voulant donner une bonne opinion de lui au concile, se vanta d'être uni d'amitié avec beaucoup de saints évêques, et produisit plusieurs lettres, dont quelques-unes furent lues, entre autres la petite lettre de saint Augustin, qui lui témoignait beaucoup de politesse, mais l'exhortait tacitement à changer de doctrine sur la nécessité de la grâce.

On ne laissa pas de lire le mémoire, où les évêques Héros et Lazare avaient mis les erreurs dont ils l'accusaient. Mais les évêques du concile n'entendaient pas le latin ; il leur fallut se faire expliquer ce mémoire par un interprète, tandis que Pélage répondait lui-même en grec. Après plusieurs propositions équivoques ou erronées, qu'il expliqua à sa manière ou même qu'il anathématisa comme n'étant pas de lui, on lui objecta les propositions suivantes, tirées de la doctrine de Célestius, son disciple : qu'Adam a été fait mortel, en sorte qu'il devait mourir, soit qu'il péchât, soit qu'il ne péchât point ; que le péché d'Adam n'a nui qu'à lui seul, et non au genre humain ; que la loi de Moïse envoie au royaume du ciel comme l'Évangile ; qu'avant l'avènement de Jésus-Christ, il y a eu des hommes sans péché ; que les enfants nouvellement nés sont au même état où était Adam avant son péché ; que tout le genre humain ne meurt point par le péché d'Adam, et ne ressuscite point par la résurrection de Jésus-Christ ; que l'homme peut être sans péché s'il veut ; que les enfants, sans

<sup>1</sup> *Biblioth. PP.*, t. 6.

être baptisés, ont la vie éternelle. Pélage répondit que la doctrine de Célestius ne le regardait pas ; qu'à l'égard de ce qu'on lui objectait d'avoir dit qu'avant la venue du Seigneur il y a eu des hommes sans péché, il ne faisait point difficulté de dire qu'en ce temps-là quelques-uns ont vécu saintement et justement, selon que les saintes Écritures l'enseignent. Il anathématisa toutes les autres erreurs qu'on lui avait dit être de Célestius, avec ceux qui les tenaient ou qui les avaient jamais tenues. Sur quoi le concile dit : Pélage ici présent a répondu bien et suffisamment à ces articles, anathématisant ce qui n'était pas de lui.

Comme on l'accusa d'avoir enseigné que l'Église est ici sans tache et sans ride, il répondit : Je l'ai dit, parce que l'Église est purifiée par le baptême, et que le Seigneur veut qu'elle demeure ainsi. Cette réponse fut approuvée du concile. Ensuite on lui objecta quelques propositions de Célestius dont le sens était, que nous faisons plus qu'il n'est ordonné par la loi et par l'Évangile ; que la grâce de Dieu et son secours ne sont pas donnés pour chaque action particulière, mais qu'ils consistent dans le libre arbitre ou dans la loi et la doctrine ; que la grâce de Dieu est donnée selon nos mérites, parce que, s'il la donnait aux pécheurs, il semblerait être injuste ; d'où il suit que la grâce même dépend de notre volonté, pour en être dignes ou indignes. Sur la première proposition, il dit : Nous l'avons avancée suivant ce que dit saint Paul de la virginité : Je n'ai point de précepte du Seigneur. Quant aux autres, il ajouta : Si ce sont là les sentiments de Célestius, c'est à ceux qui le disent à l'examiner ; pour moi, je n'ai jamais tenu cette doctrine, et j'anathématise celui qui la tient. Le concile fut satisfait de cette réponse. Mais sur cette autre proposition de Célestius, que chaque homme peut avoir toutes les vertus et toutes les grâces, Pélage répondit : Nous n'ôtons pas la diversité des grâces, mais nous disons que Dieu donne toutes les grâces à celui qui est digne de les recevoir, comme il les donna à saint Paul. Ensuite il désavoua ces autres propositions de Célestius : que l'on ne peut appeler enfants de Dieu, sinon ceux qui sont absolument sans péché ; que l'oubli et l'ignorance ne sont point susceptibles de péché, parce qu'ils ne sont pas volontaires, mais nécessaires ; qu'il n'y a point de libre arbitre, s'il a besoin du secours de Dieu, parce qu'il dépend de la volonté de chacun de faire ou de ne pas faire ; que notre victoire ne vient point du secours de Dieu, mais du libre arbitre ; que le pardon n'est point accordé aux pénitents, suivant la grâce et la miséricorde de Dieu, mais selon les mérites et le travail de ceux qui, par la pénitence, se rendent dignes de mi-

séricorde. Il ajouta qu'il croyait en la Trinité d'une seule substance, et tout le reste, selon la doctrine de l'Église, disant : Anathème à quiconque croit autre chose ! Le concile, content de ses déclarations et de ses réponses, le reconnut pour être dans la communion de l'Église catholique. Mais si Pélage y fut absous, parce qu'il sut tromper les évêques, en confessant de bouche ce qu'il condamnait dans le cœur, sa doctrine y fut anathématisée, étant contraint de l'anathématiser lui-même pour éviter sa propre condamnation <sup>1</sup>.

Pendant la tenue du concile arriva quelque chose de plus consolant pour l'Église. On découvrit les reliques du premier martyr, saint Étienne, à vingt milles de Jérusalem, dans le bourg de Caphargamala. L'église de ce bourg était desservie par un prêtre vénérable nommé Lucien. Le vendredi 3 décembre 415, sur les neuf heures du soir, il dormait dans le baptistère, où il avait coutume de coucher pour garder les vases sacrés de l'église. Étant à demi éveillé, il vit un vieillard vénérable, d'une haute taille et d'une beauté merveilleuse, qui l'appela trois fois par son nom et lui dit : Je suis Gamaliel, qui instruisis saint Paul dans la loi. En même temps il lui ordonna d'aller à Jérusalem dire à l'évêque Jean de venir ouvrir les tombeaux où étaient ses reliques et celles de quelques autres serviteurs de Jésus-Christ. A l'orient du tombeau, ajouta-t-il, est saint Étienne, que les Juifs lapidèrent hors de la porte occidentale de leur ville. Son corps resta là exposé un jour et une nuit, sans que les oiseaux et les bêtes osassent y toucher. Les fidèles de Jérusalem, que je connaissais, l'enlevèrent de nuit par mon ordre, et le portèrent à ma maison de campagne, où je le mis dans mon propre tombeau, du côté de l'orient, après avoir célébré ses funérailles quarante jours. Nicodème, qui venait voir Jésus de nuit, est là aussi dans un autre cercueil. Lorsque son attachement pour le Sauveur l'eut fait excommunier et chasser de Jérusalem par les Juifs, je le reçus dans ma maison à la campagne et l'y gardai jusqu'à la fin de sa vie. Je l'enterrai honorablement auprès d'Étienne. J'enterrai encore au même endroit mon fils Abibas, qui mourut avant moi, à l'âge de vingt ans. Son corps est dans le troisième cercueil, qui est le plus élevé, et dans lequel on me mit moi-même après ma mort.

Lucien craignait qu'un excès de crédulité ne le fit passer pour imposteur. Pour s'assurer si cette vision était de Dieu, il en demanda une seconde et une troisième ; et, afin de mériter cette grâce, il

<sup>1</sup> Aug., *De gestis Palest.*

persista dans le jeûne et la prière. Les deux vendredis suivants, Gamaliel lui apparut sous la même forme, et lui dit d'obéir. Lucien se rendit donc à Jérusalem. L'évêque Jean, auquel il raconta ce qui lui était arrivé, pleura de joie. D'après ses ordres, Lucien fit commencer les fouilles. Survint un moine de sainte vie, nommé Migèce, à qui Gamaliel était également apparu et avait indiqué l'endroit précis où se trouvaient les corps. En effet, lorsqu'on y eut creusé la terre, on découvrit trois coffres, avec une pierre sur laquelle étaient gravés, en gros caractères, les noms suivants : Cheliel, Nasuam, Gamaliel, Abibas. Les deux premiers sont syriaques; ils reviennent à ceux d'Étienne ou de Couronné, et de Nicodème ou de Victoire du peuple. Lucien informa aussitôt l'évêque Jean de ce qui venait d'arriver. Il était dans ce moment au concile de Diospolis et partit sur-le-champ avec les évêques de Sébaste et de Jéricho.

Dès qu'on eut ouvert le cercueil d'Étienne, la terre trembla. Il s'exhala en même temps une odeur si agréable, que personne ne se souvenait d'en avoir jamais senti de pareille. Soixante-treize malades, qui se trouvaient dans la foule, se trouvèrent guéris sur-le-champ. On baisa les saintes reliques et on les renferma. Puis, en chantant des psaumes et des hymnes, on porta celles de saint Étienne à l'église de Sion, où il avait été ordonné diacre; mais on en laissa quelques petites parties à Caphargamala. Il tomba aussitôt une pluie abondante, qui rendit à la terre la fertilité dont elle était privée par une longue sécheresse. La cérémonie de cette translation se fit le 26 décembre, jour auquel l'Église a toujours célébré, depuis, la fête de saint Étienne. L'histoire de cette découverte et de cette translation fut écrite par le prêtre Lucien lui-même. Le prêtre Avit, compatriote d'Orose et qui demeurait à Jérusalem, la traduisit en latin. Ce qu'elle renferme est également attesté par Chrysippe, un des principaux prêtres de l'église de Jérusalem; par Idace et Marcellin dans leurs chroniques; par Basile, évêque de Séleucie; par saint Augustin. Finalement, le récit des mêmes faits se trouve dans la plupart des historiens, et dans les sermons des principaux Pères de ce siècle.

Vers le printemps de l'année 416, Orose quitta la Palestine, emportant, de la part d'Avit, quelques reliques de saint Étienne, avec la relation de leur découverte, pour Falconius, évêque de Brague en Lusitanie, où Avit était né. Les dévastations des Goths l'empêchant de passer en Espagne, il retourna en Afrique, laissant les reliques du saint à Mahon, principale ville de l'île de Minorque. Sévère, évêque de l'île, s'y rendit dans le dessein de recevoir le dépôt sacré et d'ouvrir des conférences avec les Juifs, qui étaient en fort grand nombre

dans cette ville. La vue de ces reliques, jointe au zèle des chrétiens, opéra un prodige étonnant. L'an 418, dans l'espace de huit jours, cinq cent quarante Juifs, y compris Théodore, leur patriarche, se convertirent et demandèrent le baptême. Il n'y eut que quelques femmes qui montrèrent un peu plus d'opiniâtreté; mais, à la fin, elles se rendirent aussi. Ces Juifs convertis bâtirent une église à leurs frais et de leurs propres mains. Nous avons encore la lettre circulaire à toute l'Église catholique, où l'évêque Sévère a consigné l'histoire de ce merveilleux événement <sup>1</sup>.

Le jour même qu'Évode, évêque d'Uzale, lisait à son troupeau la lettre de Sévère, arrivèrent à la chapelle des saints martyrs Félix et Gennade, située près de la ville, quelques esquilles d'ossements de saint Étienne et une fiole où il y avait de son sang. Des moines de Palestine avaient procuré ces reliques. Évode alla les recevoir avec beaucoup de joie. Un homme, qui s'était brisé le pied en faisant une chute et qui gardait le lit depuis plusieurs jours, fut guéri après avoir imploré l'intercession de saint Étienne, et se rendit à la chapelle des Martyrs pour y remercier Dieu. La célébration des saints mystères finie, on alla en procession à la ville. Le peuple, divisé en plusieurs troupes qui tenaient à la main des cierges et des flambeaux, chantait des psaumes et des hymnes. Lorsqu'on fut arrivé à la principale église, on y déposa les reliques sur le trône de l'évêque, que l'on couvrit d'un voile. Une femme aveugle recouvra la vue, en appliquant ce voile sur ses yeux. Ensuite, on plaça les reliques sur un lit que l'on renferma dans une espèce d'armoire, où il y avait une ouverture par laquelle on faisait toucher des linges, qui par là recevaient la vertu de guérir les malades. Les fidèles venaient les visiter de fort loin, et il s'opéra un grand nombre de miracles. Évode en fit écrire la liste par un de ses clercs. On la lisait publiquement à la fête de saint Étienne, et, après la lecture de chaque miracle, on appelait les personnes guéries, que l'on faisait passer successivement au milieu de l'église. Le peuple, en les voyant, pleurait de joie et redoublait ses acclamations. Parmi ceux qu'on fit ainsi passer étaient trois aveugles, qui avaient recouvré la vue, et un homme d'Hippone, qui avait été guéri d'une paralysie. Les assistants paraissaient plutôt voir les miracles qu'en entendre le récit.

L'évêque Évode était ami intime de saint Augustin. Il approuva et publia deux livres *Des miracles de saint Étienne*, qui avaient été écrits par son ordre, et qui sont ordinairement cités sous son nom. Il

<sup>1</sup> Voir toutes ces pièces, ainsi que les suivantes, dans l'appendice du tome 7 de S. Augustin, edit Bened.



y est dit que, devant l'oratoire où étaient les reliques du saint, à Uzale, était un voile sur lequel on avait représenté le saint portant une croix sur ses épaules. Dans cette *Histoire des miracles d'Uzale*, il est fait mention de quelques morts ressuscités. Saint Augustin parle de l'un d'eux presque dans les mêmes termes. Un enfant, dit-il, encore à la mamelle, mourut sans avoir reçu le baptême. Sa mère, le voyant perdu pour toujours, court à l'oratoire de saint Étienne et fait la prière suivante : Saint martyr, vous voyez que j'ai perdu mon unique consolation ! rendez-moi mon enfant, afin que je puisse le retrouver dans celui qui vous a couronné ! Après sa prière, qui fut longue et accompagnée d'un torrent de larmes, l'enfant ressuscita, et on l'entendit crier. On le porta sur-le-champ aux prêtres, qui le baptisèrent. Il reçut ensuite la confirmation et l'eucharistie, suivant l'usage d'alors. Dieu l'appela peu après à lui. Sa mère le porta au tombeau avec autant de confiance que si elle eût été le déposer dans le sein même de saint Étienne. Ce sont les propres paroles de saint Augustin.

Il ne s'opéra pas de moindres prodiges à Calame, dont Possidius, autre ami de saint Augustin, était évêque. Il y avait pareillement dans cette ville une chapelle et des reliques de saint Étienne. Euchaire, prêtre espagnol, était depuis longtemps tourmenté de la pierre ; il n'eut pas plus tôt touché les saintes reliques qu'il se trouva guéri. Quelque temps après, étant mort d'une autre maladie et sur le point d'être porté au tombeau, il ressuscita quand on eut jeté sur son corps une tunique qu'on avait apportée de la chapelle du saint. Plusieurs malades, affligés de diverses maladies, recouvrèrent aussi la santé. Saint Augustin, qui écrivait dans ce temps-là, dit qu'il se fit plus de ces sortes de guérisons à Calame qu'à Hippone, où cependant il en avait compté soixante-dix. Entre autres prodiges qui arrivèrent à Calame, il insiste principalement sur la conversion d'un païen nommé Martial. C'était un des principaux de la ville. Il avait une fille chrétienne, dont le mari avait été baptisé cette année-là même. Le voyant malade, ils le priaient avec beaucoup de larmes de se faire chrétien ; mais il le refusa absolument et les renvoya avec indignation. Son gendre s'avisa d'aller à la chapelle de saint Étienne, prier pour sa conversion. Il le fit avec grande ferveur, et, en se retirant, il prit de dessus l'autel des fleurs qu'il y rencontra, et les mit près de la tête de son beau-père, comme il était déjà nuit. On se coucha. Avant qu'il fût jour, Martial cria qu'on courût à l'évêque. Il se trouva qu'il était à Hippone, avec saint Augustin. Martial ayant appris qu'il était absent, demanda qu'on fit venir les prêtres. Ils vinrent. Il leur annonça qu'il croyait, et fut baptisé, au grand étonnement de tout le

monde. Depuis son baptême jusqu'à sa mort, qui arriva peu de temps après, il eut toujours à la bouche ces paroles : Jésus-Christ, recevez mon esprit ! qui furent les dernières paroles de saint Étienne ; mais il ne le savait pas <sup>1</sup>.

Saint Augustin, dans son dernier livre *De la Cité de Dieu*, rapporte encore un grand nombre d'autres miracles arrivés à cette même époque dans d'autres villes. En 425, l'église d'Hippone reçut elle-même une portion des reliques de saint Étienne. Parmi les miracles qui s'y opérèrent, il y en avait près de soixante-dix dont il y avait une relation authentique. Saint Augustin cite entre autres la résurrection des trois morts. Il fut lui-même témoin oculaire de la plupart de ces miracles, en particulier du suivant.

Il y avait dans une famille considérable de Césarée dix enfants, sept garçons et trois filles. Ayant été maudits de leur mère à cause de leur mauvaise conduite, ils furent saisis, l'un après l'autre, depuis le plus âgé jusqu'au plus jeune, d'un tremblement dans tous leurs membres, qui leur défigurait tout le corps. Dans ce triste état, ils erraient çà et là, en différents pays. Le second de ces enfants fut guéri, en priant dans une chapelle de saint Laurent, à Ravenne. Le sixième et le septième arrivèrent à Hippone en 425. Ils se nommaient, l'un Paul, l'autre Palladie. Ils attirèrent sur eux les regards de tout le monde. Le matin du jour de Pâques, Paul, priant devant les reliques de saint Étienne, se trouva parfaitement guéri. On entendit aussitôt crier de toutes parts dans l'église : Grâces à Dieu ! Béni soit le Seigneur ! Le jeune homme se jeta aux pieds de saint Augustin, auquel on le présenta. Le saint le fit relever et l'embrassa. Lorsqu'il fut monté en chaire pour prêcher, il le montrait au peuple, en disant : Nous avons coutume de lire les relations des miracles que Dieu a opérés par les prières du bienheureux martyr Étienne. Mais aujourd'hui la présence de ce jeune homme nous tient lieu de livre ; il ne nous faut point d'autre écriture que son visage, que vous connaissez tous. Le mardi de Pâques, il fit placer Paul et Palladie sur les degrés de la chaire, afin que le peuple pût les voir. L'un n'avait aucune marque de son mal ; tandis que l'autre tremblait de tous ses membres. Les ayant ensuite fait retirer, il prêcha sur le respect que les enfants doivent à leurs parents, et sur la modération avec laquelle les parents doivent traiter leurs enfants. Son sermon fut interrompu par les acclamations du peuple, qui ne cessait de répéter ces paroles : *Grâces à Dieu !* C'est que Palladie venait d'être guérie à son tour, en priant devant les reliques de saint Étienne. Le sermon, qui fut interrompu

<sup>1</sup> Aug., *Serm.* 323, 324. *De civit.*, l. 12, c. 8.

par ce miracle <sup>1</sup>, est parvenu jusqu'à nous, ainsi que tous ceux que saint Augustin prêcha en cette occasion. Environ un an après, il inséra la relation de ce miracle, ainsi que celle de plusieurs autres, dans son vingt-deuxième livre *De la Cité de Dieu*.

Tout après le concile de Diospolis, peut-être même pendant, saint Jérôme publia en trois livres son *Dialogue* entre un catholique qu'il nomme Atticus, et un pélagien qu'il nomme Critobule. Il s'y sert partout, contre la nouvelle hérésie, des mêmes preuves que saint Augustin, et le cite enfin en ces termes : Le saint et éloquent évêque Augustin a écrit, il y a longtemps, à Marcellin, deux livres du baptême des enfants contre votre hérésie ; et un troisième contre ceux qui disent, comme vous, que l'on peut être sans péché, si on veut ; et, depuis peu, un quatrième à Hilaire. On dit qu'il en compose d'autres contre vous nommément ; mais ils ne sont pas encore venus entre mes mains. C'est pourquoi je suis d'avis de cesser ce travail ; car je redirais inutilement les mêmes choses, ou si je voulais en dire de nouvelles, cet excellent esprit m'a prévenu, en disant les meilleures.

On vit bientôt le caractère de l'hérésie. Pélage ayant trompé, comme on a vu, le concile de Diospolis, et, se croyant assez fort sous la protection de Jean de Jérusalem, résolut de se venger de ceux qu'il croyait les plus opposés à ses sentiments. Il envoya donc une troupe de gens perdus à Bethléhem, attaquer les serviteurs et les servantes de Dieu, qui y vivaient sous la conduite de saint Jérôme. Les uns furent battus avec une cruauté barbare ; un diacre y fut tué ; les bâtiments du monastère furent réduits en cendres ; et saint Jérôme n'évita les mauvais traitements de ces impies que par le moyen d'une forte tour, où il se vit obligé de se retirer. Les vierges Eustoquie et Paule, sa nièce, se sauvèrent à peine du feu et des armes qui les environnaient, et où elles avaient vu battre et tuer ceux qui leur appartenaient. Elles s'en plaignirent, aussi bien que saint Jérôme, au pape saint Innocent, sans toutefois nommer personne. Le Pape écrivit à Jérôme une lettre, où il dit : Excités par le récit de tant de maux, nous nous sommes empressés de saisir l'autorité du Siège apostolique, pour réprimer toute espèce d'attentat. Mais comme nous n'avons vu personne de nommé ni d'accusé dans vos lettres, nous ne savons contre qui nous élever. Nous faisons ce qui est en notre pouvoir, qui est de compatir à vos peines. Mais si vous déposez une accusation précise contre quelques personnes certaines, ou je donnerai des juges compétents, ou, si cela se

<sup>1</sup> *Serm.* 320.

peut, j'y pourvoirai par un plus prompt remède. Cependant j'ai écrit à mon frère, l'évêque Jean, d'être plus circonspect, afin que pareil désordre n'ait plus lieu dans l'église qui lui est confiée <sup>1</sup>.

Cette lettre est remarquable pour faire voir l'autorité du Pape par toute l'Église. Il avait droit de donner des juges en Palestine même, et pour une affaire criminelle. Sa lettre à Jean de Jérusalem est extrêmement sévère. Il y parle des plaintes que lui ont adressées les vierges Eustoquie et Paule, sans distinguer cependant ni la personne ni la cause. Il lui reproche sa négligence à prévenir un pareil désordre. Par là seul qu'une pareille atrocité se commet dans une église, c'est la condamnation du pontife. Il lui reproche son indifférence après l'événement. Où sont vos consolations pour celles qui en ont été les victimes ? car elles disent qu'elles craignent encore plus pour l'avenir qu'elles n'ont souffert du passé. Si elles m'avaient communiqué quelque chose de plus précis sur cette affaire, je parlerais plus haut et j'agiserais plus sévèrement <sup>2</sup>.

L'évêque Jean mourut quelque temps après, le 10 janvier 417. Il avait succédé à saint Cyrille et tenu le siège de Jérusalem plus de trente ans. Son successeur fut Prayle, dont les mœurs étaient conformes au nom, qui signifie doux. Il tint le siège environ treize ans. Saint Jérôme lui-même survécut peu d'années à cette persécution. Il mourut le 30 septembre 420, âgé de quatre-vingt-onze ans. Son corps, consumé de travaux, d'austérités, de vieillesse et de maladies, fut enterré à Bethléhem, dans la grotte de son monastère. Malgré son caractère un peu véhément, saint Jérôme est un de ces hommes rares dont le nom seul dit plus que tous les éloges.

Le 19 mars 416, le pape Innocent écrivit encore une décrétale fameuse à Décentius, évêque d'Eugubio dans l'Ombrie, qui l'avait consulté sur plusieurs points de discipline. Si les évêques du Seigneur, y dit le Pape, voulaient garder dans leur intégrité les institutions ecclésiastiques, telles qu'elles ont été transmises par les bienheureux apôtres, il n'y aurait ni diversité ni variété dans ce qui regarde les ordres et les consécrations. Mais chacun s'imaginant devoir suivre, non pas ce qui est de tradition, mais ses propres idées, il arrive qu'on voit des usages et des cérémonies diverses, suivant les églises et les lieux divers. De là le scandale des peuples qui, ne sachant pas que les traditions anciennes ont été corrompues par la présomption humaine, se persuadent ou que les églises ne sont pas d'accord, ou que cette contrariété a été introduite par les apôtres ou

<sup>1</sup> Coustant, col. 907, *Epist.* 34. — <sup>2</sup> *Ibid.*, *Epist.* 35

par les hommes apostoliques. Qui ne sait, en effet, ou qui ne voit que ce qui a été transmis par Pierre, le prince des apôtres, à l'Église romaine et s'y observe jusqu'à présent, doit être observé par tous, sans qu'on y ajoute rien qui n'ait pas d'autorité ou qui paraisse pris d'ailleurs ? D'autant plus qu'il est manifeste que, dans toute l'Italie, dans les Gaules, les Espagnes, l'Afrique et la Sicile, ainsi que les îles adjacentes, personne n'a institué d'églises, sinon ceux que l'apôtre saint Pierre ou ses successeurs ont établis évêques. Qu'ils lisent les monuments, ou du moins qu'ils s'informent si jamais on y a lu qu'un autre apôtre ait prêché la foi dans ces provinces. Que s'ils ne lisent rien de semblable, parce qu'en effet rien de semblable ne se trouve nulle part, qu'ils suivent donc, comme ils y sont obligés, les règles de l'Église romaine, dont il n'est pas douteux qu'ils ne tirent leur origine ; de peur qu'en s'attachant à des assertions étrangères, ils n'aient l'air d'omettre le chef des institutions. Bien des fois, sans aucun doute, vous êtes venu à Rome, vous vous êtes assemblé avec nous dans l'église, et vous avez vu quel usage elle observe, soit dans la consécration des mystères, soit dans les autres actions secrètes : ce qui, soit pour l'instruction de votre église, soit pour la réformation des pratiques différentes introduites par vos prédécesseurs, nous paraîtrait bien suffire, si vous n'aviez jugé à propos de nous consulter sur certains articles. Nous y répondons, non pas que nous vous croyions ignorer quelque chose, mais afin que vous puissiez avec plus d'autorité, soit instruire les vôtres, soit avertir ceux qui s'écartent des institutions de l'Église romaine, ou bien nous les faire connaître sans délai, pour que nous puissions savoir qui sont ceux qui introduisent des nouveautés ou qui se permettent de suivre la coutume d'une autre église que de celle de Rome.

Quant aux points particuliers de discipline, le Pape décide : Que la paix ne doit se donner qu'après la consécration des mystères ; que l'on ne doit pas nommer avant la célébration des mystères, les personnes qui ont fait des offrandes, mais dans la célébration même de ces mystères, après que le prêtre les a recommandés à Dieu par sa prière ; ce que l'on entend du *memento* des vivants. A Rome, on ne célébrait point les mystères le vendredi et le samedi de la semaine sainte, en mémoire de la tristesse dans laquelle les apôtres les passèrent. Pour la même raison, on y jeûnait tous les vendredis et tous les samedis de l'année ; ailleurs on ne jeûnait, de tous les samedis, que le samedi saint. Le Pape observe que le diocèse de Rome ne comprenait que la ville. Quant à ce qui est de marquer du sceau les enfants, il est manifeste que ce n'est permis qu'à l'évêque ; car quoi-

que les prêtres aient le second rang du sacerdoce, ils n'ont pas néanmoins la sommité du pontificat. Qu'il appartienne aux seuls évêques de marquer du sceau ou de donner l'Esprit-Paraclet, non-seulement la coutume de l'Église le démontre, mais encore l'assertion qu'on lit aux Actes des apôtres, que Pierre et Jean furent envoyés pour communiquer le Saint-Esprit à ceux qui étaient déjà baptisés. Car aux prêtres, soit qu'ils baptisent en l'absence de l'évêque ou en sa présence, il est permis de faire aux baptisés l'onction du chrême, pourvu qu'il soit consacré par l'évêque ; mais il ne leur est pas permis d'en marquer le front : cela est dû aux seuls évêques quand ils donnent l'Esprit-Paraclet. Quant à ceux qui, après leur baptême, ont mérité par quelque péché d'être possédés du démon, les prêtres et les diacres ne doivent leur imposer les mains que lorsque l'évêque l'ordonne ou le permet, parce qu'il serait quelquefois difficile, soit à cause de la longueur du chemin, soit pour quelque nécessité pressante, de mener les énergumènes à l'évêque. Pour ce qui est des pénitents, soit qu'ils fassent pénitence pour des péchés énormes, soit qu'ils ne le fassent que pour des péchés légers, la coutume de l'Église romaine veut qu'on leur donne l'absolution le jeudi saint, si quelque maladie pressante n'oblige d'en user autrement.

Au reste, ajoute le Pape, c'est le devoir du prêtre de juger de la grandeur et du poids des péchés. Il doit aussi avoir égard à la confession du pénitent, considérer ses gémissements et ses larmes et s'il est soigneux de se corriger, et le renvoyer absous, lorsqu'il voit de sa part une satisfaction convenable. Si toutefois quelqu'un des pénitents tombe malade et qu'on en désespère, il faut lui remettre ses péchés avant Pâques, de peur qu'il ne sorte de cette vie sans communion. Quant à l'onction des malades, qui, suivant l'apôtre saint Jacques, doit être faite par des prêtres, le Pape décide premièrement, que cette onction doit être accordée, non-seulement aux prêtres, comme le croyaient quelques-uns, mais encore à tous les fidèles malades, excepté aux pénitents, parce que c'est un sacrement, et qu'on ne doit leur en accorder aucun. Il décide, en second lieu, que les prêtres ont tellement droit d'administrer l'extrême-onction, que l'évêque le peut aussi, l'administration de ce sacrement n'ayant été particulièrement confiée aux prêtres que parce que les autres occupations des évêques ne leur permettent pas d'aller à tous les malades. Mais il faut, ajoute le Pape, que l'huile de cette onction soit consacrée par l'évêque. Cette décrétale est très-importante, en ce qu'elle rappelle la doctrine de l'Église sur plusieurs sacrements, en particulier sur les sacrements de confirmation et d'extrême-onction. Le Pape ajoute à la fin : Quand vous viendrez ici, je pourrai vous dire

le reste, qu'il n'était pas permis d'écrire. Il s'était déjà exprimé d'une manière semblable en parlant du saint sacrifice. Il avait également dit, en parlant de la confirmation : Je ne puis dire les paroles, de peur que je ne semble plutôt trahir les mystères que répondre à une consultation. Tel était encore alors le secret inviolable des mystères<sup>1</sup>.

On a encore plusieurs autres lettres du pape Innocent à des évêques d'Italie et de Macédoine. La plupart décident des cas particuliers d'ordinations. Fleury en cite une sur cette matière à Aurèle de Carthage. Mais elle n'est point de ce Pape. Le style de saint Innocent, dans toutes ses lettres, répond à la majesté et à l'autorité de son siège. Mais où cette autorité et cette majesté paraissent le plus, c'est dans le jugement définitif du pélagianisme.

L'an 416, il vint à Rome un évêque d'Afrique, nommé Jules, apportant les lettres synodales de deux conciles, l'un de Carthage, l'autre de Milève, qui condamnaient les erreurs de Pélage et de Célestius, et demandaient au Pape de confirmer ce jugement par l'autorité du Siège apostolique. La lettre du concile de Carthage commençait en ces termes :

« Au bienheureux et révérendissime seigneur, au saint frère le pape Innocent, Aurélius et les autres qui avons assisté au concile de Carthage. Étant arrivés à l'église de Carthage et y tenant notre synode, suivant la coutume, le prêtre Orose nous donna les lettres de nos saints frères et collègues Héros et Lazare, dont nous joignons ici la copie. Les ayant lues, nous y reconnûmes que Pélage et Célestius étaient convaincus d'être les auteurs d'une erreur très-funeste et que nous devons tous frapper d'anathème. Nous nous sommes fait lire alors ce que l'on a fait à l'égard de Célestius, il y a un peu plus de cinq ans, dans cette même église de Carthage. Comme votre Sainteté peut le voir par les actes ci-joints, il n'y a point de doute sur le jugement des évêques qui pensaient alors avoir retranché de l'Église une si grande plaie. Cependant nous avons jugé, après une commune délibération touchant les auteurs de ces erreurs, que, s'ils ne les anathématisent bien nettement, ils soient eux-mêmes anathématisés, afin que, si on ne peut pas les guérir eux-mêmes, la sentence portée contre eux, étant connue, guérisse au moins ceux qu'ils ont séduits ou peuvent séduire. Les choses ainsi faites, nous avons cru, seigneur frère, devoir les communiquer à votre sainte charité, afin qu'à ce que notre médiocrité a statué, se joigne l'autorité du Siège apostolique, pour la conservation du grand nombre et même pour la correction de quelques-uns qui se sont laissé pervertir. »

<sup>1</sup> Innocent., *Epist.* 25.

Le concile expose ensuite le fond du pélagianisme : d'exalter tellement le libre arbitre, qu'il ne laisse aucune place à la grâce de Dieu, par laquelle nous sommes chrétiens; de ne reconnaître d'autre grâce que la nature ou la loi; de ne vouloir aucunement reconnaître, sans oser néanmoins la combattre ouvertement, la grâce qui nous fait chrétiens, qui nous fait triompher de nos convoitises, et dont l'Apôtre a dit : Je suis par la grâce de Dieu ce que je suis, et la grâce de Dieu n'a pas été inutile en moi; mais j'ai travaillé plus que tous les autres, non pas moi, mais la grâce de Dieu avec moi. Le concile de Carthage ajoute, concernant le concile de Diospolis, dont on ne connaissait pas encore les actes : Que si, d'après les actes d'une assemblée épiscopale qu'on dit avoir eu lieu en Orient, votre Sainteté trouve que Pélage a été justement absous; que l'erreur toutefois et l'impiété, qui a déjà beaucoup de partisans dispersés de côté et d'autre, soit anathématisée par l'autorité même du Siège apostolique. Les évêques relèvent les conséquences funestes de cette erreur : il ne sera plus nécessaire de prier, puisque nous pouvons tout naturellement par nous-mêmes; en niant que le baptême fût nécessaire aux enfants pour obtenir la vie éternelle, c'était les faire mourir éternellement. Ils conclurent en ces termes : Enfin, quelles que soient les autres choses qu'on peut objecter à Pélage et à Célestius, nous ne doutons point que votre Sainteté, quand elle aura examiné les actes du concile tenu, dit-on, en Orient, elle ne juge de manière à nous réjouir tous dans le Seigneur. Priez pour nous, seigneur et bienheureux Pape <sup>1</sup>!

La lettre du concile de Milève était de la teneur qui suit : « Au seigneur bienheureux et justement vénérable, le pape Innocent, Silvain l'ancien ou le primat, Alypius, Augustin, Possidius, Évodius, etc., du concile de Milève, salut dans le Seigneur ! Puisque le Seigneur, par un don spécial de sa grâce, vous a placé de nos jours sur le Siège apostolique et vous a rendu tel que, si nous taisons auprès de votre révérence ce qu'il convient de lui suggérer pour le bien de l'Église, ce serait notre négligence qu'il faudrait en accuser et non pas la crainte de vous voir écouter avec dédain ou indifférence; daignez, nous vous en prions, appliquer votre sollicitude pastorale aux grands périls des membres infirmes du Christ. Car il cherche à s'élever une hérésie nouvelle et très-pernicieuse, celle des ennemis de la grâce de Jésus-Christ, lesquels, par leurs disputes impies, cherchent à nous enlever jusqu'à la prière du Seigneur. Car le Seigneur nous apprend à dire : *Pardonnez-nous nos offenses, comme*

<sup>1</sup> Coustant, *Epist.* 26.



*nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.* Ceux-ci, au contraire, disent que l'homme peut, dans cette vie, connaissant les commandements de Dieu, parvenir à une telle perfection de justice, sans la grâce du Sauveur, par le seul arbitre de sa libre volonté, qu'il n'a plus besoin de dire : *Pardonnez-nous nos offenses.* Ils disent que la demande suivante : *Ne nous laissez point succomber à la tentation,* ne doit pas être entendue dans ce sens, que nous devons demander le secours de Dieu, pour ne pas tomber dans le péché par la tentation ; mais que cela est en notre pouvoir et que la seule volonté de l'homme suffit pour l'accomplir. Comme si l'Apôtre avait dit en vain : *Cela n'est pas de qui veut, ni de qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde ;* et encore : *Dieu est fidèle, il ne permettra pas que vous soyez tentés au-dessus de vos forces, mais il donnera à la tentation une telle issue, que vous puissiez l'endurer.* Le Seigneur aurait encore dit en vain à l'apôtre Pierre : *J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point ;* et à tous les siens : *Veillez et priez, afin que vous n'entriez point dans la tentation,* si tout cela est en la puissance de l'homme. Ils soutiennent aussi, par une présomption nullement chrétienne, que les petits enfants, lors même qu'ils ne seraient initiés par aucun sacrement de la grâce chrétienne, auront la vie éternelle, détruisant ainsi ce que dit l'Apôtre : *Par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et ainsi elle a passé dans tous les hommes, en ce que tous ont péché ;* et dans un autre endroit : *Comme tous meurent en Adam, de même tous seront vivifiés dans le Christ.* En un mot, sans parler de plusieurs autres choses qu'ils avancent contre les saintes Écritures, il est deux articles par lesquels ils s'efforcent d'anéantir tout ce qui nous fait chrétiens, savoir : qu'il ne faut pas prier Dieu pour qu'il nous aide à résister au mal et à faire le bien ; ensuite, que le sacrement de la grâce chrétienne ne sert de rien aux petits enfants pour parvenir à la vie éternelle.

« En insinuant ces choses à votre cœur apostolique, nous n'avons pas besoin d'en exagérer l'impiété par des paroles ; car il est bien hors de doute que vous en êtes assez touché par vous-même, pour travailler efficacement à les empêcher d'infecter et de perdre un plus grand nombre. Les auteurs de cette très-pernicieuse erreur sont dits être Pélage et Célestius ; lesquels encore nous aimons mieux voir guéris dans l'Église, que de les en voir retrancher comme incurables, à moins que quelque nécessité n'oblige à le faire. On dit même que l'un d'eux, Célestius, est parvenu à la prêtrise en Asie. Ce que l'on a fait à son sujet il y a peu d'années, votre Sainteté l'apprendra mieux de l'église de Carthage. Quant à Pélage, les lettres de quelques-uns de nos frères apprennent qu'il est à Jérusalem et qu'il y

trompe plusieurs. Mais il y a un bien plus grand nombre, qui, ayant mieux pénétré ses sentiments, combattent contre lui pour la grâce du Christ et la vérité de la foi catholique, principalement votre saint fils, notre frère et collègue dans le sacerdoce, Jérôme. Nous espérons, toutefois, par la miséricorde du Seigneur notre Dieu, qui daigne vous diriger dans vos conseils et vous exaucer dans vos prières, que ceux qui tiennent ces pernicieux sentiments céderont plus facilement à l'autorité de votre Sainteté, fondée elle-même sur l'autorité des saintes Écritures ; en sorte que nous ayons plutôt à nous réjouir de leur correction qu'à nous attrister de leur perte. Mais quelque parti qu'ils prennent, vous le voyez, bienheureux seigneur, il est instant, il est pressant de pourvoir du moins au salut des autres, qu'ils peuvent enlacer dans leurs filets en grand nombre, si on dissimule pour eux. Voilà ce que nous écrivons à votre Sainteté du concile de Numidie, imitant l'église de Carthage et nos collègues de sa province, que nous apprenons avoir écrit sur la même cause au Siège apostolique, qu'illustre votre Béatitude. Puissiez-vous augmenter en la grâce de Dieu, en vous souvenant de nous, bienheureux seigneur et saint Pape <sup>1</sup> ! »

Outre ces deux lettres synodales, les cinq principaux évêques, Aurélius de Carthage, saint Augustin et ses amis, Alypius, Évode et Possidius, écrivirent encore au pape Innocent une lettre particulière d'amitié et de confiance, où ils expliquaient plus au long toute l'affaire de Pélage. Ils avaient même entendu dire qu'il avait des partisans à Rome, les uns persuadés de sa doctrine, les autres ne croyant pas qu'elle fût telle que l'on disait, principalement à cause du concile de Diospolis, où l'on prétendait qu'il avait été absous. Les cinq évêques prient donc le Pape de faire venir Pélage à Rome, pour l'interroger exactement, et savoir quelle espèce de grâce il avouait ; ou traiter avec lui la même chose par lettre, afin que, s'il reconnaissait la grâce que l'Église enseigne, il fût absous sans difficulté. Ils ajoutent qu'il est nécessaire aussi qu'il anathématise les livres qu'il a écrits contre la grâce, et qu'il désavoue ces livres ; ou, s'il prétend que ses ennemis y ont ajouté, qu'il anathématise ce qu'il soutiendra n'être pas de lui. Ce qu'ils disent en particulier du livre de Pélage, que Jacques et Timase avaient mis entre les mains de saint Augustin, et qu'ils envoient au Pape avec la réfutation que ce Père en avait faite. Quand ses amis verront ce livre anathématisé, non-seulement par l'autorité des évêques catholiques et surtout par votre Sainteté, mais encore par lui-même, nous ne croyons pas qu'ils

<sup>1</sup> Coust., *Epist.* 27. *Inn.*

osent encore parler contre la grâce de Dieu. Ils envoyèrent aussi la lettre que saint Augustin écrivait à Pélage sur son apologie, priant le Pape de la lui faire tenir, afin que le respect qu'il aura pour sa Sainteté l'obligeât à la lire. Ils finissent leur lettre par ces mots :

« La très-douce suavité de votre cœur nous pardonnera d'avoir écrit à votre Sainteté une lettre plus longue peut-être qu'elle n'aurait voulu. Car nous ne reversons pas notre petit ruisseau dans votre large fontaine, comme pour l'augmenter ; mais dans la tentation présente, qui n'est pas médiocre, nous désirons que vous examiniez si notre ruisseau exigü vient de la même source que votre fleuve abondant, et que vous nous consoliez par vos rescrits dans la commune participation de la même grâce <sup>1</sup>. »

Le 27 janvier 417, le pape saint Innocent répondit aux deux conciles par deux lettres. Elles portent dans l'inscription : Innocent, à ses bien-aimés frères qui ont assisté aux conciles de Carthage, de Milève, salut dans le Seigneur ; et finissent par ces mots : Portez-vous bien, mes frères ! Dans sa réponse au concile de Carthage, le Pape rappelle ainsi les règles anciennes sur l'autorité du Saint-Siège dans toutes les affaires de l'Église :

« Lorsque, suivant les règles de la discipline ecclésiastique et les exemples de l'ancienne tradition, vous nous avez consultés sur des choses si dignes de la sollicitude épiscopale et surtout de l'application d'un concile véritable, légitime et catholique, et que vous avez cru devoir les rapporter à notre jugement, sachant ce qui est dû au Siège apostolique, et que tous ceux qui le remplissent n'ont pour but que de suivre les traces de l'apôtre, de qui dérive l'épiscopat même et toute l'autorité de ce nom, vous n'avez pas moins fait par là pour le maintien et l'affermissement de la religion, que par les décrets que vous aviez déjà prononcés. Car, à l'exemple de ce grand apôtre, nous savons à la fois et condamner le mal et approuver le bien. Vous n'avez pas cru devoir mépriser, vous avez observé au contraire, comme il convenait à des évêques, les institutions de nos pères, en particulier ce qu'ils ont décrété par une décision non pas humaine, mais divine, savoir : que quoi que ce fût qui se traitât dans les provinces les plus reculées, on ne comptât point le finir jusqu'à ce qu'il eût été porté à la connaissance de ce Siège, afin que son autorité totale confirmât tout ce qui aurait été justement prononcé, et que de là, comme de leur source primitive et exempte de corruption, découlassent dans toutes les régions de l'univers, les eaux pures de la vérité, et que de là, les autres églises prissent la

<sup>1</sup> Coust., *Epist.* 28.

règle, pour savoir ce qu'elles auraient à ordonner et qui elles devraient absoudre ou éviter. Je vous félicite donc, très-chers frères, des lettres que vous nous avez adressées par notre frère et collègue Jules, et de ce que vous étendez votre sollicitude pour vos églises à celles de toute la terre, et de ce que vous nous demandez un décret qui puisse leur être utile à toutes, afin que l'Église entière, affermie par ce décret dans ses saintes règles, ait de quoi se garder de ces esprits dangereux qui, par leurs fausses subtilités, cherchent à renverser tout l'ensemble de la saine doctrine. »

Puis, venant aux erreurs particulières de Pélage, il fait voir que l'on ne peut nier sans impiété, que nous n'ayons besoin de la grâce de Dieu, soit pour faire le bien et avancer de plus en plus dans la vertu, soit pour passer de l'iniquité dans la voie de la justice, le libre arbitre que nous avons reçu de Dieu en naissant ne pouvant suffire ni pour l'un ni pour l'autre. Il appuie la doctrine de la nécessité de la grâce, sur le psaume 26, où David prie Dieu d'être son aide, de ne point l'abandonner et de ne point détourner de dessus lui son visage. Il en donne encore pour preuve les remèdes continuels dont l'homme a besoin pour se relever, depuis que par le péché il est tombé dans l'abîme de la misère. Ensuite il condamne tous ceux qui, niant que le secours divin nous soit nécessaire, se déclarent ennemis de la foi catholique et ingrats des bienfaits de Dieu. Il accorde néanmoins aux évêques du concile de Carthage le pouvoir de les admettre à leur communion, au cas qu'ils reviennent à eux, qu'ils reconnaissent avoir besoin de la grâce qu'ils ont combattue, et qu'ils condamnent leur mauvaise doctrine <sup>1</sup>.

Dans sa seconde lettre, le Pape loue les évêques du concile de Milève de leur fermeté et de leur zèle contre ceux qui répandaient des erreurs, et de la bonté avec laquelle ils se comportaient envers ceux qui revenaient à eux-mêmes et abandonnaient le vice. Vous ne pouviez, dit-il ensuite, rien faire de mieux ni de plus digne de votre sollicitude pastorale, que de consulter, sur ce qu'on doit faire dans des cas difficiles, les oracles du Siège apostolique ; de ce Siège qui, par-dessus ses affaires particulières, étend ses soins à toutes les églises, et en cela vous avez suivi la pratique ancienne que toute la terre a toujours observée, comme vous le savez aussi bien que moi. Mais n'insistons pas là-dessus ; car je ne crois pas que votre prudence l'ignore. Comment, en effet, l'auriez-vous confirmé par votre démarche, si vous ne saviez que de cette source apostolique découlent sans cesse des réponses aux consultations qu'on lui fait de toutes les pro-

<sup>1</sup> *Epist.* 29.

vinces? Surtout quand on agite des matières qui intéressent la foi, je pense que nos frères et coévêques ne doivent en référer qu'à Pierre, c'est-à-dire à l'auteur de leur nom et de leur dignité, ainsi que leur charité vient de le faire, afin que la décision puisse profiter en commun à toutes les églises par tout l'univers; car on se tiendra nécessairement sur ses gardes, lorsqu'on verra les auteurs du mal, sur le rapport de deux conciles, par le décret de notre sentence, retranchés de la communion de l'Église. Et de fait, le saint Pape, après avoir établi sommairement la doctrine catholique sur la grâce, excommunie nommément Pélage et Célestius, avec leurs fauteurs, jusqu'à ce qu'ils viennent à résipiscence <sup>1</sup>.

Le même jour, le pape Innocent écrivit une troisième lettre aux cinq évêques. Il y dit, entre autres, qu'il ne pouvait ni assurer ni nier qu'il y eût des pélagiens à Rome, parce que, s'il y en avait, ils se tenaient cachés, et n'étaient pas aisés à découvrir dans une si grande multitude; mais, quelque part qu'ils fussent, il fallait les condamner et pourvoir à leur salut. Quant à la prétendue justification de Pélage en Palestine, il ajoute : Nous ne pouvons croire qu'il ait été justifié, quoique quelques laïques nous aient apporté des actes par lesquels il prétend avoir été absous. Mais nous doutons de la vérité de ces actes, parce qu'ils ne nous ont pas été envoyés de la part du concile, et que nous n'avons reçu aucune lettre de ceux qui y ont assisté; car, si Pélage avait eu confiance en sa justification, il n'aurait pas manqué d'obliger ses juges à nous en faire part. D'ailleurs, dans ces actes mêmes, il ne s'est point justifié nettement, et n'a cherché qu'à esquiver ou embrouiller. C'est pourquoi nous ne pouvons ni blâmer ni approuver ses juges. Que si Pélage prétend n'avoir rien à craindre, ce n'est pas à nous de l'appeler, c'est à lui plutôt à se presser de venir se faire absoudre; car s'il est encore dans les mêmes sentiments, quelques lettres qu'il reçoive, il ne s'exposera jamais à notre jugement. Que s'il devait être appelé, ce serait plutôt par ceux qui sont plus proches. Nous avons lu entièrement le livre qu'on dit être de lui, et que vous nous avez envoyé. Nous y avons trouvé beaucoup de propositions contre la grâce de Dieu, beaucoup de blasphèmes, rien qui nous ait plu, et presque rien qui ne nous déplût et qui ne doive être rejeté de tout le monde <sup>2</sup>.

Saint Augustin, qui achevait alors ses livres *De la Trinité*, reçut peu après les actes du concile de Diospolis. Il y découvrit ce qu'il avait déjà soupçonné, que Pélage, pour n'être pas condamné lui-même, avait dissimulé ou même condamné ses propres sentiments.

<sup>1</sup> *Epist.* 30. — <sup>2</sup> *Id.*, 31.

Aussitôt il en publia un examen, adressé à l'évêque de Carthage. Il écrivit en même temps, sur toutes ces affaires, à saint Paulin de Nole, à Dardanus, qu'on croit le préfet des Gaules de ce nom, et à Julienne, mère de la vierge Démétriade. Il dit à Paulin, auquel il envoyait toutes les pièces en question : Les deux conciles de Carthage et de Milève envoyèrent au Siège apostolique des relations de tout ce qui s'était passé sur cette affaire. Nous y ajoutâmes des lettres particulières que nous écrivîmes au bienheureux pape Innocent, et qui traitaient cette matière un peu plus au long, et, à tout, il nous récrivit de la manière que le devait le pontife du Siège apostolique <sup>1</sup>.

Vers le même temps, il disait en prêchant à Carthage sur les pélagiens : « Ce qui est dit des Juifs, nous le voyons dans ceux-ci. Ils ont le zèle de Dieu, je leur rends ce témoignage, mais ils ne l'ont pas selon la science. Qu'est-ce à dire ? Ignorant la justice de Dieu et voulant établir la leur, ils ne sont point soumis à la justice de Dieu. Mes frères, compatissez avec moi. Lorsque vous en trouverez de tels, ne les cachez pas, n'ayez pas pour eux une miséricorde perverse; encore une fois, quand vous en trouverez, ne les cachez point. Reprenez ceux qui contredisent, amenez-nous ceux qui résistent. Car déjà l'on a envoyé sur cette affaire le résultat de deux conciles au Siège apostolique, des rescrits en sont venus. La cause est finie; puisse enfin l'erreur finir aussi <sup>2</sup> ! »

Voilà ce que saint Augustin pensait des lettres doctrinales du pape Innocent; il les trouvait dignes en tout du Siège apostolique. Voilà ce qu'il pensait de leur autorité; après ces lettres, la cause était, non pas seulement *jugée*, comme Fleury s'est permis de traduire, mais elle était *finie*; il n'était plus question que de s'y soumettre, pour mettre fin à l'erreur.

Le pape saint Innocent mourut le 12 mars 417. Il eut pour successeur Zosime, Grec de nation, qui fut inauguré le dix-huit du même mois, qui était un dimanche. Dès le 22, il écrivit à tous les évêques des Gaules, déclarant que tous les ecclésiastiques qui de ce pays voudraient venir à Rome, seraient obligés de prendre une lettre formée du métropolitain d'Arles; que sans cette lettre, il n'en recevrait aucun, soit évêque, soit prêtre, soit diacre ou autre clerc, et que ceux qui violeraient cette ordonnance seraient séparés de sa communion. Le pape ajoute qu'il accorde ce privilège à Patrocle, à cause de son mérite personnel. Cet évêque était alors à Rome. Zosime dit ensuite qu'il a ordonné que le métropolitain d'Arles aura seul le droit d'ordonner tous les évêques dans la Viennoise et dans

<sup>1</sup> Aug., *Epist.* 186. — <sup>2</sup> *Sermo* 131, n. 10.

les deux Narbonnaises, déclarant déchus du sacerdoce, et ceux qui auront ordonné, et ceux qui auront été ordonnés dans ces provinces sans la participation du métropolitain d'Arles. Il veut enfin que l'on porte à l'évêque d'Arles tous les différends qui naîtront dans ces contrées, si ce n'est que l'affaire soit d'assez grande importance pour être envoyée à Rome.

Comme il y avait eu plusieurs révolutions politiques dans les Gaules, le gouvernement de l'Église s'en ressentait. Lorsque Constantin, depuis reconnu empereur par Honorius, se fut rendu maître de la Gaule méridionale, il fit nommer Lazare évêque d'Aix, et Éros évêque d'Arles, dont l'évêque précédent paraît avoir été tué dans cette révolution. Constantin ayant été défait par Constance, beau-frère d'Honorius et depuis son collègue dans l'empire, Lazare quitta Aix, et Éros fut chassé d'Arles. Patrocle, parent et favori de Constance, fut mis à la place d'Éros. Il est à croire qu'il usa de son crédit pour accroître les prérogatives de son siège et pour décrier un peu les évêques Éros et Lazare, qui pouvaient n'être pas tout à fait exempts de reproches, au milieu de tant de troubles et de bouleversements. De son côté, Proculus de Marseille, quoique lui-même de la province de Vienne, prétendait avoir des droits de métropolitain sur les églises de la seconde Narbonnaise, parce que ces églises avaient été autrefois du diocèse de Marseille et qu'il en avait ordonné les évêques. Un concile de Turin, vers l'an 400, pour le bien de la paix, lui avait reconnu cette espèce de primauté, non comme un droit attaché à son siège, mais comme un privilège accordé à son âge et à son mérite. Proculus en usa, même après la lettre du Pape, en ordonnant deux évêques, Ursus et Tuentius, sans le consentement de l'évêque d'Arles.

Zosime, dont le zèle pour la discipline était encore excité par les plaintes de Patrocle, écrivit contre Proculus, le 22 septembre 417, une lettre très-vive à tous les évêques de l'Afrique, des Gaules et de l'Espagne. Il y expose toutes les irrégularités commises par l'évêque de Marseille dans ces ordinations : 1<sup>o</sup> En ce qu'il avait ordonné des personnes notées pour leur vie et pour leur doctrine ; car Tuentius, outre ses mœurs dépravées, avait été accusé de l'hérésie priscillienne devant le Saint-Siège, et Ursus, déferé par ses concitoyens, avait été condamné par Proculus lui-même ; 2<sup>o</sup> en ce qu'il avait fait ces ordinations sans le consentement de l'évêque d'Arles, métropolitain, et sans y appeler les évêques provinciaux, excepté Lazare, cet évêque dont nous venons de parler, et qui, après avoir renoncé à l'épiscopat, était revenu dans les Gaules, apparemment pour rentrer dans son siège à la faveur des

troubles. Enfin, Zosime dit que, pour que tout fût irrégulier dans ces ordinations, elles n'avaient pas été faites dans un jour légitime, et que ces évêques avaient été établis dans des territoires qui avaient appartenu de tout temps à l'église d'Arles. Le dimanche était le jour où se faisaient dès lors les ordinations des évêques. Zosime finit en avertissant tous les évêques du monde chrétien de ne point recevoir dans la communion de l'église Tuentius et Ursus, qui sont excommuniés ; car on dit, ajoute-t-il, que ce sont des coureurs et des vagabonds, et nous l'avons reconnu par les diverses sentences prononcées contre eux en différents pays. Il faut retrancher du corps sain les chairs pourries, et ôter ce mauvais levain de la pâte sainte.

Zosime avait cité Proculus à Rome, pour y rendre compte de sa conduite et soutenir ses prétentions, s'il les croyait légitimes. Il ne s'y rendit point au temps prescrit. C'est pourquoi le Pape écrivit, le 29 du même mois, une lettre aux évêques de la province de Vienne et de la seconde Narbonnaise, où il marque qu'on a reconnu que Proculus a fait des ordinations contre l'ancienne règle ; qu'il a fait injure au Saint-Siège en extorquant, par subreption, du concile de Turin, le privilège d'ordonner des évêques dans la seconde Narbonnaise ; que Simplicie de Vienne a fait le même outrage au Siège apostolique, en demandant au concile le même droit pour la province de Vienne ; ce que, dit-il, l'autorité même du Saint-Siège ne pourrait accorder ou changer contre les canons des Pères et contre le respect dû à saint Trophime, qui a été envoyé de Rome pour être le premier métropolitain d'Arles. Car nous nous tenons inviolablement attachés à l'antiquité que les décrets des Pères rendent vénérables.

Zosime écrivait pareillement à Hilaire, évêque de Narbonne, auquel il avait ordonné de produire des preuves sur l'ancien usage, concernant les ordinations de sa province. Il se plaint qu'il lui a déguisé la vérité dans sa relation, en se contentant de représenter qu'il n'est pas convenable qu'un évêque soit ordonné par un évêque d'une autre province, sans faire mention de l'ancien usage qui y était contraire. C'est pourquoi il révoque les privilèges qu'Hilaire avait obtenus du Saint-Siège par subreption, et fonde encore les droits de l'évêque d'Arles sur la mission de saint Trophime, qui a, dit-il, transmis ses droits à ses successeurs, lesquels les ont toujours exercés jusqu'à ce temps, comme il paraît par les actes que nous en avons et par le témoignage de plusieurs évêques. Il finit par des menaces. Sachez, mon cher frère, que si vous osez entreprendre quelque chose au préjudice de ce que nous avons statué



par les jugements de Dieu, non-seulement ceux que vous aurez ordonnés n'obtiendront pas l'épiscopat, mais vous-même serez séparé de la communion catholique, et vous repentirez trop tard de votre téméraire présomption.

Le Pape écrivit le même jour une troisième lettre à Patrocle d'Arles. Vous avez su par vous-même, lui dit-il, lorsque vous étiez présent à l'examen que j'ai fait de l'affaire de Proculus, comme je le crois condamnable; et vous n'ignorez pas les décrets que j'ai envoyés contre lui par toute la terre. C'est pourquoi considérez en vous la dignité de métropolitain, et le rang que vous tenez par l'autorité du Siège apostolique. Ensuite, après avoir renouvelé ses ordres sur les lettres formées que doit donner l'évêque d'Arles, il lui intime quelques règlements touchant les ordinations faites *per saltum*, c'est-à-dire, ainsi qu'il l'explique, lorsque quelqu'un est promu aux ordres supérieurs sans avoir passé par les inférieurs. Il ne touche point à ces sortes d'ordinations qui auraient déjà été faites, mais il déclare que celles qui se feraient ainsi dans la suite n'auront aucun effet, et il menace de déposition l'évêque qui les ferait. Il charge Patrocle d'intimer ces règlements aux autres évêques. Toutes ces lettres sont du 29 septembre 417<sup>1</sup>.

Celle que le même Pape écrivit, le 21 février 418, à Hésychius, évêque de Salone, métropole de la Dalmatie, est également contre l'ambition de ceux qui voulaient passer tout d'un coup de l'état des laïques ou des moines aux degrés les plus éminents du sacerdoce. Hésychius s'y opposait de tout son pouvoir, mais il souhaitait être autorisé en cela par le Siège apostolique. Zosime lui répond que ses prédécesseurs et lui-même, dans ses lettres aux évêques des Gaules et d'Espagne, où cette présomption était assez commune, avaient défendu qu'on élevât à l'épiscopat ceux qui n'y étaient pas montés par les degrés et les interstices ordinaires; il s'étonne que ces décrets ne lui fussent point parvenus. Il lui enjoint de s'opposer à de pareilles ordinations, soutenu qu'il était par l'autorité du Siège apostolique et par les ordonnances des Pères. Il veut que l'on passe premièrement par les degrés de lecteur, d'exorciste, d'acolyte, de sous-diacre et de diacre, en gardant les interstices marqués par les anciens, avant d'être élevé au sacerdoce; et que personne ne soit revêtu de cette dignité, qui n'en ait l'âge et qui n'ait fait preuve de probité dans l'exercice des degrés inférieurs. Il s'élève contre les évêques qui s'imaginaient acquérir de l'estime en étendant leur juridiction, ou en conférant les ordres à des personnes à qui ils n'ont rien autre chose à donner<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Apud Coustant, *Epist.* 5, 6 et, 7. — <sup>2</sup> *Epist.* 9.

Proculus continua toujours à exercer les fonctions de métropolitain et à ordonner des évêques. Mais Zosime n'était pas de caractère à souffrir patiemment ce mépris de son autorité. Il écrivit le cinquième de mars de l'année 418 une nouvelle lettre à Patrocle, pour lui faire des reproches de ce qu'en qualité de métropolitain et de légat du Saint-Siège, il ne réprimait pas ses entreprises. Il fit plus : il écrivit le même jour au clergé et au peuple de Marseille, que puisque Proculus ne cessait de brouiller et d'ordonner des évêques, quoiqu'il ne le fût plus lui-même, il avait commis le soin de cette église au métropolitain Patrocle, et qu'il le chargeait de pourvoir à ce qu'on élût un digne évêque à la place de Proculus <sup>1</sup>.

Comme le pape Zosime mourut à la fin de la même année 418, l'empereur Constance en 421, et l'empereur Honorius en 423, et que les révolutions politiques ne discontinuèrent pas non plus que les invasions des Barbares, on sent bien que ces règlements de discipline ne furent pas toujours scrupuleusement observés, qu'ils durent même être modifiés quelquefois; mais on sent encore mieux combien l'autorité des Papes était nécessaire pour maintenir l'unité, la régularité et l'harmonie dans le gouvernement de l'Église, à une époque où l'empire romain s'en allait en lambeaux de toutes parts.

Le pape saint Innocent avait condamné la doctrine de Pélage et de Célestius; il les avait retranchés eux-mêmes de la communion, jusqu'à ce qu'ils vinssent à résipiscence. La cause de la doctrine était finie, mais non celle des personnes. On les engageait, au contraire, à se justifier ou à se rétracter. Célestius vint en personne à Rome. Précédemment il avait été chassé de Constantinople par l'évêque Atticus, qui en écrivit aux évêques d'Asie, à Thessalonique et à Carthage. Il se présenta au pape Zosime, prétendant poursuivre son appel interjeté cinq ans auparavant, et se justifier des erreurs dont on l'avait accusé devant le Saint-Siège; et faisant bien valoir l'absence de ses accusateurs, c'est-à-dire du diacre Paulin, qui l'avait accusé à Carthage, et des évêques Éros et Lazare, qui l'avaient accusé en Palestine, il présentait une confession de foi, et demandait à être entendu.

Le pape Zosime était alors embarrassé de plusieurs affaires qu'il estimait plus considérables; toutefois, il ne voulut pas remettre à un autre temps la décision de celle-ci, pour ne pas tenir davantage en suspens les évêques d'Afrique, qui savaient que Célestius était à

<sup>1</sup> Labbe, t. 2. Constant, Zosime.

Rome : il marqua le jour et le lieu de ce jugement, et il choisit l'église de Saint-Clément, pour être excité, par l'exemple de ce saint martyr, à y procéder avec plus de religion. Outre le clergé de l'Église romaine, il s'y trouva plusieurs évêques de divers pays. Voici le résumé de la procédure, que le Pape lui-même écrivit aux évêques d'Afrique. « Nous avons examiné tout ce qui a été fait précédemment, comme vous l'apprendrez par les actes que nous joignons à notre lettre. Ayant fait entrer Célestius, nous avons fait lire le libelle qu'il nous avait donné. Non content de cela, nous l'avons interrogé plusieurs fois, s'il disait de cœur, et non-seulement du bout des lèvres, les choses qu'il avait écrites; car Dieu seul, qui connaît non-seulement ce qu'on a pensé, mais ce que l'on pensera, peut juger du secret des cœurs. Ses réponses, votre sainteté les connaîtra plus facilement par la lecture des actes. »

Malheureusement ces actes sont perdus, ainsi que plusieurs pièces subséquentes; en sorte que cette affaire, qui ne dura pas plus d'un an, présente toutefois aux érudits plus d'un embarras. Quant à la profession de foi de Célestius, voici ce qu'en dit saint Augustin. « Il y parcourait tous les articles du symbole, depuis la Trinité jusqu'à la résurrection des morts, expliquant en détail sa croyance sur tous les points où on ne lui reprochait rien. Mais lorsqu'il venait à ce dont il était question, il disait : S'il est ému quelques disputes sur des questions qui ne sont point de la foi, je n'ai point prétendu les décider comme auteur d'un dogme; mais ce que j'ai tiré de la source des prophètes et des apôtres, je le présente à l'examen et au jugement de votre apostolat, afin que si je me suis trompé par ignorance, comme il peut arriver à tout homme, l'erreur soit redressée par votre sentence. Il disait ensuite, sur le péché originel : Nous confessons que l'on doit baptiser les enfants pour la rémission des péchés, suivant la règle de l'Église universelle et l'autorité de l'Évangile, parce que le Seigneur a déclaré que le royaume des cieux ne peut être donné qu'aux baptisés, attendu que ce royaume étant au-dessus des forces de la nature, il est nécessaire qu'il soit donné par la libéralité de la grâce. Mais en disant que les enfants doivent être baptisés pour la rémission des péchés, nous ne prétendons pas établir le péché transmis par les parents : ce qui est fort éloigné du sens catholique. Car le péché ne naît pas avec l'homme, qui le commet après; ce n'est pas un délit de la nature, mais de la volonté. Il est donc juste d'avouer la première chose, pour ne pas admettre plusieurs baptêmes; mais il est nécessaire aussi de prendre cette précaution, de peur qu'à l'occasion du mystère, on ne dise, à l'injure du Créateur, que le mal, avant d'être commis par l'homme, lui est transmis par la nature. »

Voilà tout ce qui nous reste de la confession de foi de Célestius <sup>1</sup>.

Quant à la conduite du Pape dans cette affaire, voici comme nous l'exposent trois personnages du temps. « Le pontife compatissant du Siège apostolique, dit saint Augustin, voyant Célestius emporté par sa présomption comme un furieux, aima mieux, en attendant qu'il vînt à résipiscence, l'interroger et le lier peu à peu par ses réponses, que de le frapper d'une sentence définitive et de le pousser ainsi dans le précipice, vers lequel il paraissait déjà pencher. Je ne dis pas dans lequel il était tombé, mais vers lequel il paraissait pencher parce qu'il avait commencé par dire en parlant de ces sortes de questions : Que si par hasard il m'est échappé par ignorance quelque erreur, attendu que je suis homme, qu'elle soit redressée par votre sentence. Le vénérable pape Zosime, profitant de cette parole, tâcha d'amener cet homme, qu'enflait le vent d'une fausse doctrine, à condamner les articles que lui avait reprochés le diacre Paulin, et à donner son adhésion aux lettres du Siège apostolique, émanées de son prédécesseur de sainte mémoire. A la vérité, quant aux articles que lui avait reprochés le diacre, il ne voulut pas les condamner; mais il n'osa résister aux lettres du bienheureux pape Innocent; au contraire, il promit de condamner tout ce que ce Siège condamnerait. Ainsi, pour le calmer, on le traita doucement, comme un frénétique; cependant on ne jugea point à propos de le délier des liens de l'excommunication. Mais, en attendant des réponses d'Afrique, on lui donna deux mois pour venir à résipiscence. »

Le diacre Paulin cite en toutes lettres plusieurs interrogations du pape Zosime à Célestius. « Condamnez-vous ainsi tout ce qui est contenu dans le mémoire de Paulin? Connaissez-vous les lettres que le Siège apostolique a écrites à nos frères et coévêques d'Afrique? Condamnez-vous tout ce que nous avons condamné, et tenez-vous tout ce que nous tenons? Condamnez-vous tout ce qu'on a publié sous votre nom? » Célestius répondit en ces termes, que nous a conservés saint Augustin : *Je le condamne suivant la sentence de votre prédécesseur Innocent, de bienheureuse mémoire* <sup>2</sup>. Or, et c'est la remarque de saint Augustin <sup>3</sup>, le pape Innocent avait dit dans sa réponse au concile de Carthage : « L'homme a éprouvé autrefois de quoi le libre arbitre est capable; usant inconsidérément de ses avantages, il tomba dans l'abîme de la prévarication, sans trouver aucun moyen d'en sortir. Déçu par sa propre liberté, il serait demeuré à jamais accablé sous le poids de cette ruine, si l'avènement du Christ ne l'avait relevé

<sup>1</sup> Aug., *L. de pecc. orig.*, c. 5, 6, 7 et 23. Lib., *De grat. chti.*, c. 33. — <sup>2</sup> *Epist. Paulin, Coust.*, 963. Labbe, t. 2. — <sup>3</sup> *Contra duas epist. Pelag.*, l. 2, c. 6.

par sa grâce ; car, par la purification du renouvellement que produit en l'homme la régénération qu'il reçoit au baptême, le Christ efface tout le vice passé, et donne des forces pour s'affermir dans le bien et y marcher <sup>1</sup>. » De cette manière, en condamnant tout ce que le pape Innocent avait condamné, Célestius condamnait implicitement ce que lui-même avait avancé contre le péché originel. Et voilà comme le pape Zosime voulait l'amener peu à peu à rétracter toutes ses erreurs.

Un autre personnage du temps, Marius Mercator, résume ainsi cette affaire dans son mémoire contre les pélagiens : « Interrogé juridiquement par l'évêque Zosime, de sainte mémoire, Célestius, effrayé quelque peu par ce juge, fit concevoir de bonnes espérances dans le grand nombre de ses réponses et de ses explications, en promettant de condamner les articles dont il avait été accusé à Carthage. Car voilà ce qu'on lui ordonnait avec le plus d'instance, et ce qu'on attendait avec le plus d'impatience qu'il fit ; voilà pourquoi encore le saint pontife le crut digne d'une certaine bienveillance, et écrivit à son sujet une lettre pleine de bonté aux évêques d'Afrique <sup>2</sup>. » C'est ainsi que trois personnages contemporains et qui prirent une grande part à ces affaires, ont relaté et jugé la conduite du saint pape Zosime. Lors donc que des critiques modernes disent ou supposent que ce Pape improuva le jugement de son prédécesseur et approuva la doctrine de Célestius, ils ne prouvent que leur ignorance ou leur mauvaise foi.

Nous avons encore la lettre du pape Zosime aux évêques d'Afrique. Comme il leur envoyait les actes tout au long, il insiste moins sur le fond de l'affaire que sur certaines circonstances. Interrogé sur les reproches que lui faisaient Lazare et Éros dans leurs lettres, Célestius avait assuré que jamais il n'avait parlé de ces questions à aucun d'eux, qu'il ne les avait pas même vus avant qu'ils eussent écrit contre lui, qu'il n'a connu Lazare qu'en passant, et qu'Éros lui avait même fait satisfaction d'avoir eu mauvaise opinion de lui. Sur quoi le Pape s'étonne que les évêques d'Afrique aient ajouté foi au témoignage de ces deux hommes sans s'informer de leur personne ; car il est connu, dit-il, que, sans observer les règles des ordinations, malgré le peuple et le clergé, eux, inconnus et étrangers, se sont arrogé des évêchés dans les Gaules, qu'ensuite ils ont abdicqué par leur propre sentence ; et nous, suivant leur confession, sans parler des autres motifs, nous les avons privés du sacerdoce et de la communion. Il exhorte donc les évêques à user de beaucoup de maturité dans leurs

<sup>1</sup> *Contra duas epist. Pelag.*, l. 2, c. 6. — <sup>2</sup> Labbe, t. 2, col. 1512.

jugements. C'est la marque d'un excellent esprit, ajoute-t-il, de croire difficilement le mal ; car, parmi ceux à la justification desquels on fait difficulté de croire, la plupart se jettent dans le précipice de l'erreur par nécessité, et, parce qu'on a désespéré de leur guérison, leur plaie devient irremédiable. En conséquence, il cite les adversaires de Célestius à venir l'accuser dans l'espace de deux mois. En attendant, il lui avait rappelé, et à lui et aux évêques qui étaient présents, que ces questions captieuses et ces ineptes combats de paroles, qui, au lieu d'édifier, détruisent, provenaient de cette curiosité contagieuse par laquelle chacun abuse de son esprit et de son intempérant babil, au mépris des Écritures <sup>1</sup>.

Quelque temps après, le pape Zosime reçut une lettre de Prayle, évêque de Jérusalem, qui, favorable à la cause de Pélage, la lui recommandait avec de grandes instances. Avec cette lettre, il y en avait une de Pélage même, à laquelle il avait joint sa confession de foi. Le tout était adressé au pape Innocent, dont l'un et l'autre n'avaient pas encore appris la mort. Pélage disait dans sa lettre qu'on voulait le décrier sur deux points : l'un, de refuser le baptême aux enfants et de leur promettre le royaume des cieux sans la rédemption de Jésus-Christ ; l'autre, d'avoir tant de confiance au libre arbitre, qu'il refusait le secours de la grâce. Il rejetait la première erreur en disant qu'il n'avait jamais ouï personne la soutenir, et ajoutait : Qui est assez impie pour refuser à un enfant la rédemption commune du genre humain, et pour empêcher de renaître pour une vie certaine celui qui est né pour une incertaine ? Il disait encore qu'il n'y avait personne d'assez étranger dans la lecture de l'Évangile pour oser assurer que les enfants ne participent point à la rédemption de Jésus-Christ. Sur le second article il disait : Nous avons le libre arbitre pour pécher et ne pécher pas ; mais, dans toutes les bonnes œuvres, il est toujours aidé du secours divin. Nous disons, ajoutait-il, que le libre arbitre est en tous généralement, dans les chrétiens, les Juifs et les gentils ; ils l'ont tous par la nature, mais il n'est aidé par la grâce que dans les chrétiens. Dans les autres, ce bien de la création est nu et désarmé ; ils seront jugés et condamnés, parce qu'ayant le libre arbitre par lequel ils pourraient venir à la foi et mériter la grâce de Dieu, ils usent mal de leur liberté. Les chrétiens seront récompensés, parce qu'usant bien de leur libre arbitre, ils méritent la grâce du Seigneur et observent ses commandements.

Enfin Pélage, pour prouver qu'il pensait saintement sur la grâce, renvoyait ses accusateurs aux lettres qu'il avait écrites à l'évêque

<sup>1</sup> Coust., *Epist.* 2.

saint Paulin, à l'évêque Constantius et à la vierge Démétriade, ainsi qu'au livre qu'il avait composé depuis peu sur le libre arbitre, soutenant que dans tous ses écrits il confessait pleinement le libre arbitre et la grâce. Dans sa confession de foi, que nous avons encore, il expliquait, de même que Célestius, tous les articles de foi contenus dans le symbole, depuis le mystère de la Trinité jusqu'à la résurrection de la chair; puis il disait en parlant du baptême : Nous tenons un seul baptême, et nous assurons qu'il doit être administré aux enfants avec les mêmes paroles qu'aux adultes. Il ajoutait que l'homme, tombé depuis le baptême, pouvait être sauvé par la pénitence; qu'il recevait tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament dans le même nombre que les reçoit l'Église catholique; qu'il croyait les âmes créées de Dieu, et qu'il disait anathème, soit à ceux qui en faisaient une partie de la substance divine, soit à ceux qui enseignaient qu'elles avaient péché ou demeuré dans le ciel avant que d'être envoyées dans les corps. Ensuite, s'expliquant sur la grâce, il disait : Nous confessons le libre arbitre, mais en disant que nous avons toujours besoin du secours de Dieu, et que ceux-là se trompent également, qui disent avec les manichéens que l'homme ne peut éviter le péché, et qui disent avec Jovinien que l'homme ne peut pécher. Voilà, concluait-il, bienheureux Pape, la foi que nous avons apprise dans l'Église catholique, que nous avons toujours tenue et que nous tenons encore. Si elle contient quelque chose qui ne soit pas expliqué avec assez de lumière ou de précaution, nous désirons que vous le corrigiez, vous qui tenez la foi et le siège de Pierre <sup>1</sup>.

Ces pièces furent lues publiquement, dit le Pape dans la seconde lettre qu'il écrivit sur cette affaire aux évêques d'Afrique : tout se trouva conforme à ce qu'avait dit Célestius. Plût à Dieu, mes bien-aimés frères, que quelqu'un d'entre vous eût pu assister à cette lecture ! Quelle ne fut pas la joie des saints personnages qui étaient présents ; quel ne fut pas l'étonnement de chacun ! Quelques-uns pouvaient à peine retenir leurs larmes, de voir calomnier des hommes d'une foi si pure. Y a-t-il un seul endroit où il ne soit parlé de la grâce et du secours de Dieu ? Puis, venant aux accusateurs de Pélagie, qui étaient Éros et Lazare : Est-il possible, disait-il, mes chers frères, que vous n'ayez pas encore appris, du moins par la renommée, que ces deux hommes sont des perturbateurs de l'Église ? Ignorez-vous leur vie et leur condamnation ? Mais, quoique le Siège apostolique les ait séparés de toute communion par une sentence particulière, apprenez encore ici sommairement leur conduite. Lazare a

<sup>1</sup> T. 10 de S. Aug., dans l'appendice.

depuis longtemps l'habitude de calomnier l'innocence ; en plusieurs conciles, il a été trouvé calomniateur de saint Brice, notre coévêque de Tours. Proculus de Marseille l'a condamné comme tel dans le concile de Turin. Toutefois, le même Proculus l'a ordonné plusieurs années après évêque d'Aix, pour soutenir le jugement du tyran (Constantin). Il est entré dans le siège épiscopal, presque encore teint du sang innocent, et a soutenu l'ombre du sacerdoce tant que le tyran a gardé une image de l'empire ; mais, après sa mort, il a quitté la place et s'est condamné lui-même. Il en est de même d'Éros, ajoute le Pape : c'est la protection du même tyran, ce sont des meurtres, des séditions, des emprisonnements de prêtres qui lui résistaient ; ce fut la même consternation dans la ville ; le même repentir l'a fait renoncer au sacerdoce. Zosime insiste aussi sur l'absence d'Éros et de Lazare, et en tire une preuve de la faiblesse de leur accusation, disant qu'ils n'ont osé la soutenir. Il en dit autant de celle de Timase et de Jacques. Il exhorte les évêques d'Afrique à être plus circonspects à l'avenir, à ne pas croire facilement les rapports de gens inconnus, à ne juger personne sans l'entendre, suivant l'Écriture, à imiter la modération que l'on observe dans les tribunaux séculiers, à conserver soigneusement la charité et la concorde, et à se réjouir de ce que Pélage et Célestius n'ont jamais été séparés de la vérité catholique ni de la communion de l'Église romaine. Cette lettre, qui est datée du 21 septembre 417, fut envoyée aux évêques d'Afrique avec des copies des écrits de Pélage.

On le voit, ce qui rendait le pape Zosime favorable à la personne de Pélage et de Célestius, c'était leur soumission à l'autorité du Saint-Siège ; c'était la promesse de condamner tout ce qu'il condamnerait ; c'était, de la part de Célestius, la souscription expresse aux décisions du saint pape Innocent ; c'était, de la part de Pélage, la lettre de recommandation de l'évêque de Jérusalem. Avec cela, on pouvait interpréter dans un bon sens ce qu'il y avait d'équivoque, et regarder comme implicitement rétracté ce qu'il y avait de suspect dans leurs écrits. Quant à Éros et Lazare, que le pape Zosime censure avec tant de sévérité, ils sont représentés comme des hommes de bien par saint Augustin. Au milieu des révolutions politiques d'alors, ils ont pu mériter successivement le blâme et la louange. Ils ont pu faire mal dans un temps et dans certaines choses, et faire bien dans d'autres.

Les lettres de saint Zosime produisirent de grands mouvements parmi les Africains, et donnèrent occasion à beaucoup d'écrits envoyés de Rome en Afrique, et d'Afrique à Rome. Comme presque tous ces écrits se sont perdus, il n'y a rien de plus embrouillé dans toute l'histoire du pélagianisme. Voici les principaux faits.



La seconde lettre du Pape est du 21 septembre 417. Elle fut portée en Afrique par un sous-diacre de l'Église romaine, qui, le deux novembre suivant, étant à Carthage, invita de vive voix le diacre Paulin, accusateur de Célestius, à se présenter au Siège apostolique. Paulin s'en excusa par une lettre qu'il écrivit au Pape, le huit du même mois, et qui fut portée, avec les lettres des évêques d'Afrique, par un sous-diacre de l'église de Carthage. Il s'excuse sur deux raisons principales. Le Pape lui-même avait approuvé sa conduite, en demandant à Célestius : Condamnez-vous tout ce qui est contenu dans le mémoire de Paulin ? Et encore : Je ne veux pas que vous usiez de détour ; condamnez-vous tout ce qui vous a été objecté par Paulin, ou bien tout ce que la renommée vous reproche ? D'ailleurs, cette cause n'était plus une affaire particulière entre Paulin et Célestius ; elle était devenue la cause de toute l'Église, comme le prouvaient les lettres des évêques d'Afrique à sa Béatitude.

Cependant Aurélius de Carthage et les évêques qui se trouvèrent dans cette ville, ayant reçu les lettres du pape Zosime, lui écrivirent aussitôt, à ce qu'il paraît, pour le prier de laisser les choses en l'état où elles étaient, jusqu'à ce qu'il fût instruit plus à fond de cette matière. S'étant ensuite assemblés en concile, ils lui envoyèrent un mémoire assez volumineux à ce sujet. Le 21 mars 418, le Pape leur répondit la lettre suivante, qui fut reçue à Carthage le 29 avril.

« Zosime à Aurélius et aux autres bien-aimés frères qui ont assisté au concile de Carthage, salut dans le Seigneur. Quoique la tradition des Pères ait attribué au Siège apostolique une autorité si grande que personne n'osait contredire son jugement, et qu'on l'ait toujours observé dans les canons et autres règles, et que la discipline ecclésiastique en vigueur accorde au nom de Pierre, de qui elle tire son origine, le respect qu'elle lui doit ; car l'antiquité canonique, d'une voix unanime, d'après la promesse même du Christ, notre Dieu, a voulu que la puissance de cet apôtre fût si grande qu'il déliât ce qui était lié, et liât ce qui était délié ; puissance donnée pareille à ceux qui, par sa faveur, mériteraient l'héritage de son siège. Pierre, en effet, qui a soin de toutes les églises, a principalement soin de celle où il a lui-même siégé, et il ne souffre point que quelque chose de son privilège ou de sa sentence vienne à vaciller au souffle de quelque opinion, lui qui a posé la chaire honorée de son nom sur des fondements tels, que jamais aucun effort ne les ébranle et que nul ne saurait jamais les attaquer sans se mettre en péril soi-même ; Pierre étant donc le chef d'une si grande autorité, et tous les anciens qui sont venus après lui l'ayant affermie par leur respect, de sorte que les lois humaines, comme les lois divines et toutes les règles, concou-

rent également pour assurer la fermeté de l'Église romaine, à la tête de laquelle nous sommes établis, avec la puissance attachée à ce nom, ainsi que vous le savez, très-chers frères, et que vous devez le savoir, en qualité de pontifes ; toutefois, bien que notre autorité soit telle que nul ne puisse réformer notre sentence, nous n'avons rien fait dont nous ne vous ayons donné connaissance de notre propre mouvement, et par un effet de la charité fraternelle, comme pour délibérer en commun, non pas que nous ignorassions ce qu'il fallait faire, ou que nous fissions quelque chose qui pût tourner contre le bien de l'Église. Mais nous avons voulu traiter en commun avec vous, de l'homme qui avait été accusé chez vous, comme vous le dites dans vos lettres, et qui est venu à notre Siège, protestant de son innocence, poursuivant son ancien appel, demandant de lui-même ses accusateurs, et condamnant les crimes qu'il disait lui être imputés fausement par le bruit public. Nous pensons vous avoir expliqué toute sa demande dans nos précédentes lettres, et avoir répondu à vos lettres subséquentes. Mais en parcourant le volumineux mémoire que vous nous avez envoyé par Marcellin, votre sous-diacre, nous avons vu que vous avez compris l'ensemble de nos lettres, comme si nous avions ajouté foi à Célestius en tout, et que nous eussions donné notre assentiment à toutes ses paroles, syllabe par syllabe, sans en discuter aucune. Jamais on ne traite avec une précipitation téméraire, ce que l'on se propose de traiter avec du temps et de la maturité, et il ne faut point décider sans une grande délibération ce qui doit être jugé par une sentence souveraine. Votre fraternité saura donc que, depuis nos lettres et les vôtres, nous n'avons rien changé, mais laissé les choses dans le même état où elles étaient, quand nous en écrivîmes à votre sainteté, en sorte que la demande que vous nous avez faite se trouve accomplie <sup>1</sup>. »

Cette lettre du pape saint Zosime, qu'aucun historien français ne fait connaître, est d'une haute importance. On y voit quelle était, d'après la promesse de Jésus-Christ et la tradition des Pères, l'autorité du Pape au commencement du cinquième siècle ; ses jugements étaient souverains et irréfutables ; s'il prenait quelquefois l'avis des autres, c'était par un mouvement de charité et de bon ordre, et non pas qu'il y fût obligé. Cette lettre, écrite le 21 mars, fut reçue à Carthage le 29 avril suivant.

Dans l'intervalle, l'affaire s'était éclaircie à Rome. Le saint Pape, qui, pour ramener plus facilement Pélagé et Célestius, dont le génie pouvait faire beaucoup de bien dans l'Église, avait fait plus attention

<sup>1</sup> Coust., *Epist.* 12. Labbe, t. 2, *Epist.* 10.

à leur protestation générale de soumission et d'obéissance qu'à certaines propositions de leurs écrits, dut naturellement concevoir quelques soupçons après les lettres des évêques d'Afrique. Et de fait, dans sa réponse du 21 mars, il se montre déjà bien refroidi à l'égard de Célestius et de Pélage. Ceux-ci avaient quelques amis à Rome; mais la multitude du peuple fidèle leur était opposée, et déployait beaucoup de zèle pour découvrir et faire condamner les vrais sentiments des deux sectaires. Dans le nombre, se distingua particulièrement Constantius, autrefois lieutenant du préfet du prétoire, et alors appliqué dans la retraite à servir Dieu. Il est probable que le Pape reçut encore vers ce temps les lettres de Théodote, évêque d'Antioche, et de Prayle de Jérusalem, qui lui mandaient qu'ils avaient enfin manifestement découvert les erreurs et les fraudes de Pélage, dans un dernier concile où se trouvaient ses accusateurs, et qu'on l'avait chassé de Jérusalem<sup>1</sup>.

Les choses étant à Rome en cet état, le pape Zosime résolut d'examiner de nouveau Célestius, et de tirer enfin de sa bouche une réponse précise, afin que l'on ne doutât plus qu'il avait renoncé à ses erreurs, ou qu'il devait passer pour imposteur. Mais Célestius n'osa se présenter à cet examen, et s'enfuit de Rome. Alors le Pape donna sa sentence, par laquelle il confirma les décrets du concile d'Afrique de 417, et, conformément à la décision du pape Innocent, son prédécesseur, il condamna de nouveau Pélage et Célestius, les réduisant au rang de pénitents, s'ils abjuraient leurs erreurs; sinon les excommuniant tout à fait. Il en écrivit aux évêques d'Afrique en particulier, et en général à tous les évêques une lettre fort ample, dont il ne nous reste que quelques petits fragments. Il y expliquait les erreurs dont Célestius avait été accusé par Paulin, rapportait plusieurs passages du commentaire de Pélage sur saint Paul, et n'omettait rien de ce qui regardait les deux hérésiarques. Il y établissait le péché originel, et condamnait Pélage de ce qu'il donnait aux enfants morts sans baptême un lieu de repos et de bonheur hors le royaume des cieux. Il y enseignait qu'il n'y a aucun temps où nous n'ayons besoin du secours de Dieu, et que dans toutes nos actions, nos pensées, nos mouvements, nous devons tout attendre de son assistance, et non des forces de la nature. Cette lettre, ou constitution du pape saint Zosime, fut envoyée aux évêques d'Égypte et d'Orient; à Jérusalem, à Constantinople, à Thessalonique; enfin à toutes les églises du monde; et tous les évêques catholiques y souscrivirent, suivant l'ordre du Pape, particulièrement ceux d'Italie.

<sup>1</sup> Mar. Mercat., *Commonit.*

Tout le clergé de Rome suivit ce jugement, même ceux que les pélagiens prétendaient leur être favorables; surtout le prêtre Sixte, dont ils se vantaient comme de leur principal défenseur. Il fut le premier à prononcer anathème contre eux, devant un très-grand peuple, et eut grand soin d'en écrire à ceux auprès desquels les pélagiens se vantaient de son amitié. C'est ce prêtre Sixte qui fut Pape quatorze ans après. Il accompagna la lettre du pape Zosime d'une lettre à Aurélius de Carthage, dont il chargea l'acolyte Léon, que l'on croit être le même qui fut Pape vingt-deux ans plus tard. Sixte écrivit encore à saint Augustin, par le prêtre Firmus :

Saint Augustin fait entendre que le prêtre Sixte, non content de se déclarer lui-même, commença à presser les hérétiques, par la terreur des lois impériales, de renoncer à leurs erreurs. Il existe, en effet, un rescrit de l'empereur Honorius, donné à Ravenne, le 4 avril 418, sans doute après le jugement et à la demande du Pape. Celui-ci, dans sa constitution, avait rappelé les six erreurs principales des pélagiens; Honorius, dans son rescrit, en marque les deux premières : qu'Adam avait été créé sujet à la mort, et qu'il n'avait point transmis de péché à sa postérité. Puis il ordonne que Célestius et Pélage soient chassés de Rome; ensuite, que quiconque connaîtra leurs sectateurs, les dénonce aux magistrats, et que les coupables soient envoyés en exil. En exécution de ce rescrit, les trois préfets d'Italie, d'Orient et des Gaules rendirent une ordonnance portant que tous ceux qui seront convaincus de cette erreur, seront bannis à perpétuité, avec confiscation de leurs biens<sup>1</sup>.

Pendant que ces choses se passaient à Rome et en Italie, les évêques d'Afrique s'assemblèrent à Carthage au nombre de plus de deux cents. Le concile s'ouvrit le 1<sup>er</sup> mai 418. On y décida huit articles de doctrine contre les pélagiens, en ces termes : Quiconque dira qu'Adam a été fait mortel, en sorte que, soit qu'il péchât ou qu'il ne péchât point, il dût mourir, c'est-à-dire sortir du corps, non par le mérite de son péché, mais par la nécessité de sa nature; qu'il soit anathème! Quiconque dit qu'il ne faut pas baptiser les enfants nouveau-nés; ou que, bien qu'on les baptise pour la rémission des péchés, ils ne tirent d'Adam aucun péché originel qui doive être expié par la régénération, d'où s'ensuit que la forme du baptême pour la rémission des péchés est fautive à leur égard; qu'il soit anathème! Car ce que dit l'Apôtre : *Par un homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et ainsi elle a passé dans tous les hommes, en ce que tous ont péché*, cela ne se doit point enten-

<sup>1</sup> S. Aug., t. 10, append., col. 105.

dre autrement que l'Église catholique répandue partout l'a toujours entendu.

Quelques exemplaires ajoutent ici un troisième article en ces termes : Si quelqu'un dit que quand le Seigneur a dit : *Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père*, il a voulu faire entendre que, dans le royaume des cieux, il y a un lieu mitoyen, ou quelque autre lieu où vivent heureux les enfants qui sortent de cette vie sans le baptême, sans lequel ils ne peuvent entrer dans le royaume des cieux, qui est la vie éternelle ; qu'il soit anathème ! Car, puisque le Seigneur a dit : *Quiconque ne renâtra pas de l'eau et du Saint-Esprit, ne peut entrer dans le royaume des cieux*, quel catholique peut douter que celui-ci qui ne méritera point d'être cohéritier de Jésus-Christ, n'ait sa part avec le diable ? Celui qui n'est pas à la droite, sera sans doute à la gauche.

Les exemplaires qui ont cet article, en comptent neuf en tout : les autres mettent pour troisième, celui qui suit : Quiconque dira que la grâce de Dieu qui nous justifie par Jésus-Christ, ne sert que pour la rémission des péchés déjà commis, et non pour nous aider encore à n'en plus commettre ; qu'il soit anathème ! Si quelqu'un dit que la même grâce nous aide à ne point pécher, seulement en ce qu'elle nous ouvre l'intelligence des commandements, afin que nous sachions ce que nous devons chercher et ce que nous devons éviter ; mais qu'elle ne nous donne pas d'aimer encore et de pouvoir ce que nous connaissons devoir faire ; qu'il soit anathème ! Car puisque l'Apôtre dit que *la science enfle et que la charité édifie*, c'est une grande impiété de croire que nous avons la grâce de Jésus-Christ pour celle qui enfle et non pour celle qui édifie, puisque l'une et l'autre est un don de Dieu, de savoir ce que nous devons faire et d'aimer à le faire, afin que la science ne puisse enfler, tandis que la charité édifie. Et comme il est écrit que Dieu enseigne à l'homme la science, il est écrit aussi que la charité vient de Dieu.

Quiconque dira que la grâce de la justification nous est donnée, afin que nous puissions accomplir plus facilement par la grâce ce qu'il nous est ordonné de faire par le libre arbitre, comme si, sans recevoir la grâce, nous pouvions accomplir les commandements de Dieu, quoique difficilement ; qu'il soit anathème ! Car le Seigneur parlait des fruits des commandements de Dieu, lorsqu'il dit : *Sans moi vous ne pouvez rien faire* ; et non pas : *Vous le pouvez plus difficilement*. Ce que dit l'apôtre saint Jean : *Si nous disons que nous n'avons point de péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est point en nous*, quiconque croit le devoir entendre, comme si par humilité nous ne devons pas dire que nous n'avons point de péché, et non

parce qu'il est ainsi véritablement ; qu'il soit anathème ! Car l'Apôtre ajoute : *Mais si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste, pour nous les remettre et nous purifier de toute iniquité* : ce qui montre qu'il ne le dit pas seulement par humilité, mais en vérité. Car il pouvait dire : Si nous disons que nous n'avons point de péché, nous nous élevons, et l'humilité n'est point en nous. Mais en disant : *Nous nous trompons, et la vérité n'est point en nous*, il montre assez que celui qui dit qu'il n'a point de péché, ne dit pas une vérité, mais une fausseté.

Quiconque dira que les saints, quand ils disent dans l'oraison dominicale : *Remettez-nous nos dettes*, ne le disent pas pour eux-mêmes, parce que cette demande ne leur est plus nécessaire, mais pour les autres qui sont pécheurs dans leur société, et que, par cette raison, chacun des saints ne dit pas : Remettez-moi mes dettes ; mais Remettez-nous nos dettes ; en sorte que l'on entende que le juste le demande plutôt pour les autres que pour lui ; qu'il soit anathème ! Car l'apôtre saint Jacques était saint et juste, quand il disait : *Nous manquons tous en beaucoup de choses*. Et pourquoi ajoute-t-il *tous*, si ce n'est pour s'accorder avec le psaume où nous lisons : *N'entrez pas en jugement avec votre serviteur, parce que nul homme vivant ne sera justifié devant vous ?* Et dans la prière du sage Salomon : *Il n'y a pas d'homme qui ne pèche* ; et dans le livre de Job : *Il marque la main de tous les hommes, afin que tout homme sache sa faiblesse*. C'est pourquoi le saint et le juste Daniel, ayant dit au pluriel dans sa prière : *Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité*, et le reste, qu'il confesse véritablement et humblement, de peur qu'on ne crût qu'il l'eût dit des péchés de son peuple plutôt que des siens, il dit ensuite : *Comme je priais et je confessais au Seigneur mon Dieu mes péchés et les péchés de mon peuple*. Il n'a pas voulu dire : Nos péchés ; mais il a dit : Les péchés de son peuple et les siens, parce que, comme prophète, il prévoyait ceux-ci qui l'entendraient si mal. Ceux qui veulent que ces paroles mêmes de l'oraison dominicale : *Remettez-nous nos dettes*, soient dites par les saints, seulement par humilité, et non pas avec vérité ; qu'ils soient anathème ! Car qui peut souffrir celui qui, en priant, ment non point aux hommes, mais à Dieu même ; qui dit des lèvres qu'il veut qu'on lui remette, et qui dit du cœur qu'il n'a point de dettes qu'on puisse lui remettre <sup>1</sup> ?

Les évêques du concile envoyèrent ces décrets au pape Zosime, avec une lettre où ils disaient entre autres choses : Nous avons ordonné que la sentence donnée par le vénérable évêque Innocent con-

<sup>1</sup> Labbe, t. 2, col. 1663.

tre Pélage et Célestius, subsiste jusqu'à ce qu'ils confessent nettement que la grâce de Jésus-Christ nous aide, non-seulement pour connaître, mais encore pour faire la justice en chaque action; en sorte que, sans elle, nous ne pouvons rien avoir, penser, dire ou faire qui appartienne à la vraie piété. Ils ajoutaient qu'il ne suffisait point pour les personnes moins éclairées, que Célestius eût dit en général qu'il s'accordait aux lettres d'Innocent, mais qu'il devait anathématiser clairement ce qu'il avait mis de mauvais dans son écrit, de peur que plusieurs ne crussent que le Siège apostolique eût approuvé ses erreurs, plutôt que de croire que lui-même s'en était corrigé.

Ce que demandaient les évêques, le Pape venait de le faire. Ils en apprirent d'abord la nouvelle par la renommée, et bientôt après en reçurent les actes authentiques avec une joie inexprimable. Ils souscrivirent tous à la constitution de Zosime. En Italie, quelques-uns s'y refusèrent. Ils furent déposés par les jugements ecclésiastiques, et chassés du pays, suivant les lois impériales. Plusieurs renoncèrent à l'erreur, vinrent se soumettre au Siège apostolique et rentrèrent dans leurs églises. Il y en eut dix-huit qui demeurèrent obstinés, dont le plus fameux était Julien, évêque d'Éclane. On les somma de condamner avec toute l'Église Pélage et Célestius, et de souscrire à la lettre du pape Zosime. Ils le refusèrent, et, pour se justifier, adressèrent au Pape une confession de foi que nous avons encore. Elle est assez semblable à celles de Pélage et de Célestius. Ils y condamnent avec exécration celui qui dit que, sans la grâce ou l'aide de Dieu, les hommes peuvent éviter les péchés; celui qui nie que les enfants aient besoin du baptême, ou qu'il faut le leur administrer avec d'autres paroles qu'aux adultes; celui qui soutient que le genre humain ni ne meurt par Adam ni ne ressuscite par le Christ. Et avec cela ils combattent longuement le péché d'origine, qu'ils appellent péché naturel. Julien écrivit encore au Pape une lettre particulière où il condamne et réfute, par l'Écriture ou le raisonnement, celui qui dit que le genre humain ne meurt pas par la mort d'Adam et ne ressuscite pas par la résurrection du Christ; celui qui dit que le premier homme n'a nui qu'à lui seul et non pas au genre humain; celui qui dit que les enfants sont dans le même état qu'Adam avant son péché; celui qui soutient qu'Adam avait été fait mortel, en sorte qu'il dût mourir, soit qu'il péchât ou ne péchât point <sup>1</sup>. Mais à ces paroles Julien donnait un autre sens que tout le monde. Ainsi, quand il disait que, par son péché, Adam n'avait pas nui à lui seul, mais encore au genre hu-

<sup>1</sup> Aug., t. 10, append.

main, il sous-entendait, *par son exemple*. Le pape Zosime n'eut aucun égard à tous ces écrits, et ne laissa pas de condamner Julien avec ses complices.

Julien était fils d'un évêque de grande piété et d'une mère qui n'était pas moins vertueuse. Son père était ami de saint Augustin et de saint Paulin de Nole, avec lequel il avait même quelque liaison de famille. Julien avait été marié, et saint Paulin avait fait son épithalame. Soit que sa femme fût morte ou qu'elle eût embrassé la continence, il était diacre dès 409, comme on le voit par une lettre de saint Augustin à son père, pleine d'amitié pour l'un et pour l'autre. Enfin le pape saint Innocent l'ordonna évêque d'Éclane, ville à présent ruinée, qui était en Campanie, à cinq lieues de Bénévent. Il avait l'esprit vif et subtil, mais trop peu humble pour s'en tenir à la croyance commune, et trop peu profond pour en saisir toute la vérité. Gagné par Pélage, il dissimula pendant la vie du pape Innocent, et se démasqua lorsqu'il fallut souscrire à la constitution du pape Zosime.

Avec le jugement qui condamnait Pélage et Célestius, le pape Zosime avait envoyé en Afrique des lettres par lesquelles il chargeait saint Augustin et quelques autres évêques d'une légation en Mauritanie, pour y traiter quelques affaires pressantes de l'Église. Saint Augustin en parle, mais il ne dit pas quelles étaient ces affaires. Il dit seulement, ce qui est peut-être plus digne d'attention, que les lettres du Pape lui avaient imposé, ainsi qu'à ses collègues, une nécessité ecclésiastique de se rendre à Césarée de Mauritanie, qui se nomme aujourd'hui Cherchell. Pendant qu'il y était occupé à remplir sa légation, il eut, d'un côté, une conférence publique avec un évêque donatiste, et de l'autre, parvint à abolir, par son éloquence, des combats sanglants que les habitants de la ville se livraient chaque année, plusieurs jours de suite, par manière de jeu. Zosime écrivit encore, le 16 novembre 418, aux évêques de la province d'Afrique nommée Byzacène, qui avaient admis des laïques à juger un évêque, et obligé celui-ci à chercher lui-même son accusateur. Il leur montre vivement combien ce procédé est indigne et contraire aux canons. Et, pour leur faire mieux sentir la gravité de la chose, il leur envoie sa lettre par un évêque. On a du même Pape une instruction à trois de ses légats en Afrique, un évêque et deux prêtres, où il transcrit, comme du concile de Nicée, les canons du concile de Sardique touchant les appellations des évêques à Rome, et le jugement des prêtres par les évêques de la province. On voit encore, par une lettre du 3 octobre de la même année 418, qu'il avait à Ravenne de ses prêtres et de ses diacres, sans doute comme ses nonces auprès de la cour impériale.



Le pape saint Zosime mourut la même année, le 26 décembre, jour auquel l'Église honore sa mémoire. Il avait tenu le Saint-Siège un an neuf mois et quelques jours. On l'enterra sur le chemin de Tibur, près le corps de saint Laurent.

Aussitôt après la mort du pape Zosime, Symmaque, préfet de Rome, parla au peuple pour l'avertir de ne point troubler l'élection de son successeur, et de laisser au clergé la liberté de décider tranquillement de toutes choses; il menaça même les corps de métiers et les chefs des quartiers, s'ils troublaient le repos de la ville. Il n'y eut aucun trouble jusqu'aux funérailles du Pape défunt, et il avait été résolu que tout le monde s'assemblerait dans l'église de Théodore pour procéder à l'élection. Mais avant même que les funérailles fussent achevées, une partie du peuple avec les diacres et quelque peu de prêtres, se saisirent de la basilique de Latran et en fermèrent presque toutes les portes, ayant avec eux l'archidiaque Eulalius, et ils y demeurèrent deux jours, attendant le jour solennel de l'ordination, c'est-à-dire le dimanche suivant, qui, cette année 418, était le 29 décembre, pour ordonner Eulalius pape. Mais la plus grande partie du clergé et du peuple s'assembla, suivant ce qui avait été convenu, dans l'église de Théodore, avec neuf évêques de diverses provinces, et résolurent d'élire Boniface, ancien prêtre, très-instruit dans la loi de Dieu, qui s'était acquis beaucoup de réputation par ses bonnes mœurs, qui ne voulait point être évêque et qui leur en paraissait d'autant plus digne. Symmaque, qui favorisait Eulalius, en ayant eu connaissance, fit venir tous ces prêtres (ils étaient au nombre d'environ soixantedix), et les avertit de prendre garde qu'on ne fit rien contre les règles. Les menaces du préfet ne les empêchèrent pas de continuer dans leur dessein. Ils envoyèrent eux-mêmes trois prêtres dénoncer par écrit à Eulalius, au nom de tous les autres, de ne rien entreprendre sans le consentement de la plus grande partie du clergé. Mais ces trois prêtres furent maltraités par le parti d'Eulalius, et mis en prison. Ceux qui les avaient envoyés ne laissèrent pas de s'assembler dans l'église de Saint-Marcel, et d'y élire Boniface évêque de Rome, le dimanche 29 de décembre. Il fut consacré avec toutes les solennités requises, par les neuf évêques dont nous venons de parler, et les prêtres qui s'étaient assemblés avec eux souscrivirent à l'acte qui en fut dressé. On le conduisit ensuite en cérémonie à l'église de Saint-Pierre, et le peuple en témoigna sa joie par ses acclamations.

Eulalius, de son côté, se fit ordonner le même jour par quelques évêques, et entre autres par celui d'Ostie, que ceux de son

parti avaient fait venir, quoique très malade, parce que la coutume était que l'évêque d'Ostie ordonnât le Pape.

Cependant le préfet Symmaque adressa le même jour à l'empereur Honorius, à Ravenne, une relation des événements, où il parle d'Eulalius comme d'un saint personnage et du pontife légitime, et traite d'entreprise factieuse l'élection de Boniface. Trompé par ce rapport, Honorius se déclara entièrement pour Eulalius, et ordonna que Boniface sortirait de Rome, et qu'il en serait même chassé de force, s'il résistait. Le rescrit d'Honorius était du 3 janvier 419. Symmaque le reçut au jour d'une solennité, c'est-à-dire en celle de l'Épiphanie, lorsque Boniface était près d'aller processionnellement à l'église de Saint-Paul faire l'office. Aussitôt le préfet lui envoya dire, par son premier secrétaire, de s'abstenir de cette cérémonie, et de venir le trouver pour apprendre l'ordre de l'empereur. Boniface ne laissa pas que de se mettre en chemin, et le peuple battit l'officier que Symmaque avait envoyé. Symmaque, en étant averti, marcha vers Saint-Paul, hors de la ville, et voulut, mais en vain, empêcher Boniface d'y entrer. Pendant ce temps, Eulalius faisait l'office dans l'église de Saint-Pierre, appuyé de l'autorité du préfet. Tout cela se passa sans aucune sédition, et Symmaque en écrivit à Honorius le huitième de janvier, faisant un grand éloge d'Eulalius et de son parti, qu'il donnait à peu près pour tout le peuple de Rome.

Mais, dans le même temps, les soixante-dix prêtres qui avaient élu Boniface, adressèrent une requête à l'empereur, où, après avoir exposé comme tout s'était passé réellement, ils le priaient de révoquer son premier édit, et d'obliger Eulalius avec ceux de son parti de se rendre à la cour, promettant, de leur part, que Boniface s'y rendrait aussi avec ceux qui l'avaient élu. Cette requête eut son effet. Honorius envoya ordre à Symmaque, le 15 janvier, de suspendre l'exécution de son rescrit, et de signifier à Boniface et à Eulalius qu'ils eussent à se trouver à Ravenne, le 8 de février, avec ceux qui les avaient élus, afin que l'on jugeât lequel des deux l'avait été légitimement ; ajoutant que celui qui manquerait de se rendre au jour marqué, se jugerait lui-même coupable. L'empereur convoqua en même temps des évêques de diverses provinces. Il leur dit que, pour plus de sûreté, ceux qui avaient assisté ou souscrit aux deux ordinations contestées, ne seraient reçus ni comme juges, ni comme témoins ; il leur recommande de juger avec grande maturité, comme devant prononcer le jugement de Dieu.

Le concile se réunit plusieurs fois, mais ne put terminer l'affaire ;

outré qu'il était peu nombreux, il se trouva encore divisé : de plus, la fête de Pâques était proche ; elle tombait, en l'année 419, au trentième de mars. Il fut donc résolu d'attendre qu'on pût assembler après Pâques un plus grand nombre d'évêques. Cependant le concile de Ravenne ordonna qu'aucun des deux contendants n'entrerait dans Rome, de peur qu'ils n'y occasionnassent quelque sédition parmi le peuple, déclarant que celui qui le ferait, perdrait par cela seul tout le droit qu'il pouvait prétendre. Honorius autorisa cette sentence, et les parties consentirent même par écrit de l'observer. Mais, comme on ne pouvait se passer d'un évêque qui y célébrât la fête de Pâques, ce prince, de l'avis du concile et du consentement des parties, ordonna que les saints mystères y seraient célébrés par Achille, évêque de Spolète, qui ne s'était déclaré ni pour Boniface ni pour Eulalius. Ce dernier, oubliant sa promesse, vint à Rome le 18 de mars, et y entra en plein midi. Dès le soir même, Symmaque reçut des lettres d'Achille, qui lui mandait qu'il était commis pour célébrer à Rome l'office de Pâques, et il y arriva en effet trois jours après. A son arrivée, il se fit quelque émotion parmi le peuple. Symmaque, avec les principaux de la ville, s'avança pour l'apaiser ; mais le désordre s'augmenta de manière qu'Achille ne put s'ouvrir aucun passage au travers de la foule. Le préfet, qui ne s'était point opposé à l'entrée d'Eulalius, parce qu'il n'avait point encore reçu les ordres de l'empereur à cet égard, manda à Constantius, beau-frère du prince, ce qui était arrivé, en le priant d'envoyer ses ordres avant Pâques, pour éviter de nouveaux tumultes parmi le peuple. Il y eut le 25 mars un rescrit impérial qui portait : Puisque Eulalius est entré dans Rome, au mépris des ordres précédents, il doit absolument en sortir, sous peine de perdre non-seulement sa dignité, mais sa liberté. Quiconque d'entre les clercs communiquera avec lui sera puni de même, et les laïques à proportion. L'évêque de Spolète fera l'office pendant les cinq jours de Pâques ; c'est pourquoi l'église de Latran ne sera ouverte qu'à lui seul. Eulalius, à qui Symmaque fit signifier ce rescrit le même jour qu'il l'avait reçu, dit qu'il en délibérerait ; mais il ne voulut point sortir de Rome, quoiqu'on l'en priât extrêmement. Le lendemain, on le somma de nouveau de sortir ; mais, au lieu de le faire, il s'assembla avec le peuple dans la basilique de Latran. Symmaque, après en avoir délibéré, y envoya toute la milice de la ville, qui contraignit Eulalius de sortir de cette église. Ensuite, il la fit garder, afin qu'Achille y pût faire l'office sans aucun trouble. Honorius, informé du refus qu'Eulalius avait fait de sortir de Rome, adressa, le 3 avril, un rescrit à Symmaque, par lequel il déclarait qu'Eulalius s'étant condamné lui-même par sa

conduite, selon la sentence du concile et selon sa signature, et étant ainsi déchu de tout le droit qu'il prétendait avoir au pontificat, il fallait recevoir Boniface dans la ville et lui en laisser le gouvernement, qu'il avait justement mérité par sa modération. Boniface y arriva deux jours après, et il y fut reçu aux acclamations du sénat et du peuple. Le schisme ainsi terminé, l'empereur contremanda les évêques d'Afrique et des autres pays, qu'il avait invités au concile indiqué à Spolète pour le 13 de juin. Toute cette histoire est tirée des actes mêmes, retrouvés par le cardinal Baronius <sup>1</sup>.

Deux mois après son entrée solennelle à Rome, le pape saint Boniface reçut, en date du 31 mai 419, une lettre synodale de deux cent dix-sept évêques d'Afrique. Elle contient le résumé de deux conciles auxquels avaient assisté les légats du pape saint Zosime, savoir : Faustin, évêque de Potentine en Italie; Philippe et Asellus, prêtres de l'Église romaine. Quand ces légats furent arrivés à Carthage, les évêques assemblés avec Aurélius leur demandèrent de quoi le Pape les avait chargés, et, non contents qu'ils expliquassent leur commission de vive voix, ils les prièrent de faire lire l'instruction qu'ils avaient par écrit. On la lut, et on trouva qu'elle contenait quatre chefs : le premier, sur les appellations des évêques au Pape; le second, contre les voyages importuns des évêques à la cour; le troisième, de traiter les causes des prêtres et des diacres devant les évêques voisins, en cas que leur évêque les eût excommuniés mal à propos; le quatrième, d'excommunier l'évêque Urbain, ou même de le citer à Rome, s'il ne corrigeait ce qui semblait à corriger.

Cette instruction ayant été lue, il n'y eut point de difficulté sur le second article, attendu que les évêques d'Afrique avaient décrété, dès l'an 407, que nul évêque ni prêtre n'irait à la cour sans une lettre de l'évêque de Rome. Mais il n'en fut pas de même du premier et du troisième, sur les appellations des évêques au Pape et sur le jugement des prêtres et des diacres par les évêques. Cependant ces deux articles n'étaient que les canons sept et dix-sept du célèbre concile de Sardique, que le pape Zosime avait transcrits en toutes lettres dans son instruction. Seulement, comme le concile de Sardique était la suite et le complément du concile de Nicée, il les citait, d'après le code des canons de l'Église romaine, comme étant de ce dernier concile. Or, les deux cent dix-sept évêques réunis à Carthage, parmi eux saint Augustin, se trouvèrent ignorer complètement ces canons si fameux. Ce qui a d'autant plus lieu de surprendre, que Gratus, évêque de Carthage, avait assisté en personne

<sup>1</sup> Baron., *Ad an.* 418 et 419.

au concile de Sardique, l'an 347, et souscrit à ces mêmes canons.

Il y a plus : dans un concile tenu à Carthage l'année suivante, Gratus avait parlé du concile de Sardique avec les plus grands éloges, en l'appelant très-saint ; il y avait même développé le canon sur le jugement des prêtres et des diacres, en exigeant trois évêques pour un diacre et six pour un prêtre. Et une soixantaine d'années après, aucun évêque d'Afrique n'a plus aucun souvenir ni aucune connaissance de tout cela ! Que dis-je ? Dans leur concile de 419, ils citent le canon sur le jugement des prêtres et des diacres comme étant du concile de Sardique et proposé par Osius <sup>1</sup> et ils n'aperçoivent pas le mésentendu ? Tout ce qu'ils peuvent prendre sur eux, c'est de dire qu'ils observeront ces canons provisoirement, jusqu'à ce qu'ils se soient assurés qu'on les lit dans les actes authentiques de Nicée et qu'on les observe ailleurs. Ils semblent avoir oublié ces appellations, si fameuses à Rome, de saint Athanase d'Alexandrie, de saint Paul de Constantinople, d'Asclépas de Gaza, de Lucius d'Andrinople, de Marcel d'Ancyre et de beaucoup d'autres évêques de Thrace, de Célésyrie, de Phénicie, de Palestine, comme l'atteste, entre autres, le pape saint Jules, auquel ils avaient appelé <sup>2</sup>. Ils semblent avoir oublié les exemples mêmes de l'Afrique : Cécilien de Carthage appelant au pape Miltiade et jugé par lui à Rome ; Privat, évêque de Lambèse, appelant au pape Fabien ; Novat, Félicissime, Fortunat et quatre autres prêtres africains, appelant à d'autres Papes. Ils ne font pas attention à ce que leur rappelle avec beaucoup d'à-propos le légat Faustin, qu'il fallait observer non-seulement les canons de Nicée, mais encore les coutumes établies <sup>3</sup>. Or, comme nous l'apprennent des auteurs non suspects, Socrate et Sozomène, ainsi que le pape saint Jules, dès avant le concile de Sardique, c'était une ancienne coutume, une loi ecclésiastique, de ne rien régler dans l'Église sans l'aveu du pontife romain.

Ce qui avait originairement donné lieu à ces pénibles débats, c'était un prêtre de Mauritanie, nommé Apiarius. Son évêque, Urbain de Sicque, l'avait excommunié, comme ayant été ordonné contre les règles et comme étant accusé de plusieurs crimes. Mais il paraît que l'évêque manqua lui-même aux formes canoniques ; car, Apiarius ayant été appelé à Rome, le pape Zosime recommanda comme quatrième article à ses légats, d'excommunier l'évêque Urbain ou même de le citer à Rome, s'il ne corrigeait ce qui semblait à corriger. Voici comme les évêques du concile racontent au pape

<sup>1</sup> Labbe, t. 2, 1591, can. 6. — <sup>2</sup> *Ep. ad Orient.* ap. Athant., *apol.* 2. — <sup>3</sup> Labbe, t. 2, 1589, can. 2.

Boniface l'arrangement de cette affaire : Le prêtre Apiarius, dont l'ordination et l'excommunication avaient produit tant de scandale dans toute l'Afrique, ayant demandé pardon de toutes ses fautes, a été rétabli dans la communion. Et notre confrère Urbain, évêque de Sicque, a été le premier à corriger ce qui avait besoin de correction. Mais parce qu'il fallait pourvoir à la paix et au repos de l'Église, non-seulement pour le présent, mais pour l'avenir, nous avons ordonné que le prêtre Apiarius fût ôté de l'église de Sicque, en gardant l'honneur de son rang, et qu'il reçût une lettre en vertu de laquelle il exercerait les fonctions de la prêtrise partout où il voudrait et où il pourrait.

On voit par la lettre des évêques qu'ils étaient péniblement affectés. Il est possible que le légat Faustin y fût pour quelque chose, en agissant d'une manière peut-être trop impérieuse. Mais la principale faute en était aux évêques d'Afrique eux-mêmes; car après tout, le Pape ne leur demandait que l'observation de canons très-légitimes qu'ils ne devaient pas ignorer. On explique leur ignorance, parce que les donatistes avaient substitué le faux concile de Sardique à la place du véritable. Mais toujours est-il peu honorable à des évêques d'avoir eu moins de zèle pour conserver les actes du vrai concile, que les sectaires n'en eurent pour lui en substituer un faux.

On a retrouvé une très-courte lettre du pape Boniface aux trois légats en Afrique, pour les féliciter de la bonne intelligence qu'ils y avaient rétablie, et leur demander de plus amples renseignements. D'après cette lettre, qui est du 26 avril 419, on voit que les différends antérieurs avaient été conciliés <sup>1</sup>.

Saint Alypius, évêque de Tagaste et ami particulier de saint Augustin, étant allé à Rome, le pape saint Boniface le reçut avec beaucoup d'amitié, le retint chez lui tout le temps de son séjour, et l'entretint avec beaucoup de confiance. Il lui parla beaucoup de saint Augustin : une circonstance particulière y contribuait encore. Des catholiques zélés de Rome venaient de remettre au Pape deux lettres des pélagiens qu'ils venaient de découvrir. L'une était de Julien d'Éclane, lequel y traitait les catholiques de manichéens, afin d'en donner de l'horreur aux ignorants. La seconde était des dix-huit évêques pélagiens, y compris Julien d'Éclane, et adressée à Rufus de Thessalonique, afin de l'attirer, s'ils pouvaient, dans leur parti. Le Pape remit les deux lettres à Alypius pour les porter à Augustin, afin qu'il y répondît lui-même, d'autant plus qu'il y était nommé et calomnié.

<sup>1</sup> Mansi, *Concil.*, t. 4, col. 451.

Alypius, qui venait de Ravenne, y avait déjà été chargé d'une commission semblable par le comte Valère. C'était un général non moins distingué par ses dignités militaires que par sa vertu, sa piété et son zèle. Ses grandes occupations ne l'empêchaient pas de s'appliquer à la lecture, même aux dépens du sommeil, et il prenait plaisir aux ouvrages de saint Augustin. Pour le gagner à eux, les pélagiens lui envoyèrent un écrit où ils disaient que l'évêque d'Hippone condamnait le mariage en soutenant le péché originel. Valère se moqua de la calomnie et en écrivit au saint, qui lui répondit et le remercia par un livre intitulé : *Du Mariage et de la concupiscence*. Mais bientôt Julien d'Éclane attaqua ce livre par quatre autres. Le comte Valère en avait reçu des extraits depuis peu, quand Alypius vint à Ravenne. Il les lui remit pour saint Augustin, qui y répondit par un second livre *Du Mariage et de la concupiscence*. Plus tard, ayant eu l'ouvrage entier de Julien, il remarqua que les extraits n'étaient pas tout à fait conformes à l'original. Craignant que Julien ne l'accusât d'imposture, comme en effet il n'y manqua pas, saint Augustin y répondit plus amplement en six livres, dont les deux premiers combattent Julien, en général, par l'autorité des docteurs catholiques; les quatre autres réfutent pied à pied ses quatre livres. Julien, qui avait fait ces quatre pour attaquer le premier de saint Augustin au comte Valère, en composa huit pour attaquer le second. Saint Augustin en ayant eu connaissance, se mit à les réfuter par huit autres. Il venait d'achever le sixième quand il mourut, en 430. Pour ce qui est des deux lettres pélagiennes que lui fit tenir le pape saint Boniface, il y répondit dès 320, par quatre livres adressés au même Pape et que lui porta saint Alypius dans un second voyage.

Tel est l'ensemble des derniers ouvrages du saint évêque d'Hippone contre les pélagiens. Le fond est le même dans tous : établir la doctrine de l'Église touchant le péché originel, réfuter les erreurs et les objections des hérétiques. La doctrine de l'Église, il l'établit par les saintes Écritures, par la croyance des fidèles, par le sacrement de baptême, par les exorcismes qui le précèdent, par le témoignage des saints Pères, saint Irénée, saint Cyprien, Reticius d'Autun, Olympius d'Espagne, saint Hilaire, saint Grégoire de Nazianze, saint Ambroise, saint Basile, saint Jean Chrysostôme et saint Jérôme; enfin par la décision finale du Siège apostolique, comme quand il dit : Deux conciles ont été envoyés à Rome, de là sont venus des rescrits; la cause est finie, puisse aussi finir l'erreur!

Les pélagiens reprochaient au pape Zosime et au clergé de Rome, comme une variation coupable, d'avoir condamné Célestius après que le Pape eut dit que son mémoire était catholique. Saint Augustin ré-

pond que, si le pape Zosime a parlé de la sorte, c'est que, dans ce mémoire, Célestius professait une entière soumission au Siège apostolique, et que, s'il s'y exprimait mal sur la question du péché originel, il la donnait comme une des questions douteuses sur lesquelles il demandait à être instruit; que d'ailleurs, Zosime ayant demandé à Célestius s'il condamnait toutes les choses qui lui étaient imputées, en particulier par le diacre Paulin, et Célestius lui ayant répondu qu'il les condamnait suivant la sentence de son prédécesseur de sainte mémoire, Innocent, le pape Zosime l'avait mis, par cette réponse, dans la salutaire nécessité de convenir que le péché originel est remis aux petits enfants dans le baptême, et que le royaume des cieux et la vie éternelle étaient une seule et même chose; car la sentence du pape Innocent, à laquelle Célestius protestait se soumettre, décide expressément ces deux points; que finalement, si le pape Zosime a témoigné de l'indulgence pour la personne de Célestius et de Pélage, dans l'espoir de les ramener, jamais il n'approuva leurs erreurs <sup>1</sup>.

Les pélagiens reprochaient à l'Église catholique de tomber dans l'erreur des manichéens. Saint Augustin fait voir qu'elle tient le milieu entre les uns et les autres. Elle enseigne, contre les manichéens, que la nature est bonne, comme étant l'ouvrage de Dieu, qui est bon; contre les pélagiens, qu'elle a besoin du Sauveur, à cause du péché originel venu du premier homme; contre les manichéens, que le mariage est bon et institué de Dieu; contre les pélagiens, que la concupiscence, qui y est survenue par le péché, est mauvaise; contre les manichéens, que la loi de Dieu est bonne; contre les pélagiens, qu'elle ne fait que montrer le péché, sans l'ôter; contre les manichéens, que le libre arbitre est naturel à l'homme; contre les pélagiens, qu'il est tellement captif maintenant, qu'il ne peut opérer la vraie justice qu'après avoir été délivré par la grâce; contre les manichéens, que la justice des saints, soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament, a été vraie; contre les pélagiens, que cette justice, quoique vraie, n'a pas été parfaite <sup>2</sup>.

Les pélagiens reprochaient encore aux catholiques de dire que le libre arbitre avait péri par le péché d'Adam. Saint Augustin répond que le libre arbitre n'a point péri, mais qu'il est déchu de l'état où il se trouvait dans le premier homme; qu'en conséquence il ne peut plus faire de bonnes œuvres qui méritent la vie éternelle, mais qu'il peut pécher encore: ce qui est vrai. Mais saint Augustin va plus loin, et conclut ou du moins semble conclure que le libre arbitre n'a plus.

<sup>1</sup> *Contra duas epist. Pelag.*, l. 2, n. 5-8. — <sup>2</sup> *Ibid.*, l. 4, n. 3 et 4.



de puissance que pour pécher <sup>1</sup>: ce qui est faux, et ce que l'Église a justement condamné dans les propositions vingt-sept et vingt-huit de Baïus. Le saint docteur se trompe dans son raisonnement, parce qu'il ne distingue pas d'une manière assez nette et précise entre la nature et la grâce, entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, entre les biens de l'un et de l'autre ordres. Le premier homme fut créé, non-seulement dans un état de nature parfaite, mais encore dans un état de justice et de sainteté surnaturelles. Par le péché, il est déchu de l'ordre surnaturel, il n'y peut plus faire aucun bien ; il a été même laissé dans la perfection de sa nature ; en sorte que, de ses seules forces et sans le secours d'une grâce divine, il ne peut plus faire, dans l'ordre naturel, que quelques biens, éviter que quelques péchés, et non pas tous. Voilà des choses que saint Augustin ne démêlait point assez, mais que la théologie scolastique a distinguées avec beaucoup de justice et de justesse, et que l'Église a confirmées par ses décisions.

Le saint docteur ne présentait pas non plus une idée assez exacte du libre arbitre, nécessaire à la créature pour mériter ou démériter. Dans un endroit, il appelle libre arbitre le désir invincible et inamissible que nous avons d'être heureux <sup>2</sup>. Ailleurs, à cette observation, que celui-là n'est pas libre qui ne peut vouloir qu'une chose, il répond : Mais Dieu est libre, quoiqu'il ne puisse vouloir que le bien ; mais les anges sont libres, quoique, par une heureuse nécessité, ils ne puissent vouloir que ce qui est bon <sup>3</sup> : et de là il veut conclure que l'homme aussi est libre, quoiqu'il ne puisse vouloir que le mal. En quoi il confond ou du moins semble confondre liberté, exemption de contrainte et de violence, avec liberté, exemption de nécessité. Pour mériter ou démériter en voulant une chose, il faut qu'on puisse vouloir autrement ; si on ne peut vouloir autrement qu'on ne veut, on ne mérite ni ne démérite. Ainsi nous désirons, nous voulons notre propre bonheur, non par contrainte et malgré nous, mais par une inclination invincible et nécessitante, et sans que nous puissions vouloir autrement. Aussi, en cela, nous ne méritons ni ne déméritons. La théologie scolastique a encore très-bien distingué toutes ces choses ; et l'Église a condamné avec beaucoup de justice ces propositions de Baïus : Ce qui se fait volontairement, quoiqu'enécessairement, se fait néanmoins librement : l'homme se rend coupable, même dans ce qu'il fait nécessairement.

Une méprise non moins grave, et qui est peut-être la source des

<sup>1</sup> *Contra duas epist. Pelag.*, l. 2, n. 9. *It. Op. imp. cont. Jul.*, l. 3, n. 112, 119. — <sup>2</sup> *Ibid.*, l. 6, n. 26. — <sup>3</sup> *Ibid.*, l. 1, n. 100-105.

autres, c'est le sens que saint Augustin suppose à ces paroles de saint Paul : Tout ce qui n'est pas d'après la foi, est péché <sup>1</sup>. L'Apôtre, après avoir dit que ceux qui mangeaient des viandes immolées aux idoles contre leur conscience, en croyant que c'était un péché, péchaient réellement, en donne cette raison générale : Car tout ce qui n'est pas d'après la foi, c'est-à-dire d'après la persuasion intime ou la conscience, est péché. Or, en vingt endroits de ses ouvrages, saint Augustin suppose aux paroles de l'Apôtre, ce sens : Tout ce qui n'est pas d'après la foi chrétienne, tout ce qui ne l'a pas pour principe, est péché <sup>2</sup>. D'où il conclut formellement, du moins s'il est permis de prendre ses expressions à la rigueur, que toutes les bonnes œuvres des infidèles, comme de faire l'aumône, de garder la fidélité conjugale, sont des péchés, attendu qu'ils n'ont pas la foi. Erreur très-grave, condamnée par l'Église, et uniquement fondée sur la fausse interprétation d'un texte de saint Paul.

Cette conséquence, que saint Augustin se voyait comme forcé d'admettre par suite de sa méprise, lui répugnait toutefois visiblement. Au chapitre vingt-sept du livre *De l'esprit et de la lettre*, il dit en propres termes que les infidèles, qu'il appelle impies, font quelquefois des actions qui non-seulement ne peuvent être blâmées, mais qui doivent être louées. Il ajoute que, comme le juste commet quelquefois des péchés véniels, aussi le plus impie fait quelquefois quelques bonnes œuvres. Ailleurs il dit que la charité est l'une divine, l'autre humaine ; que la charité humaine est l'une licite, l'autre illicite ; et que la charité licite peut-être dans les impies, c'est-à-dire dans les païens, les juifs et les hérétiques <sup>3</sup>.

Il est à regretter qu'il n'y ait pas une édition des œuvres de saint Augustin sur le pélagianisme où l'on signale ces inexactitudes et où l'on y appose le correctif nécessaire, en citant les décisions récentes de l'Église sur ces matières. Sans cela, pour un homme qui n'a pas une connaissance bien nette et bien ferme de la doctrine de l'Église sur la nature et la grâce, la lecture de ces œuvres peut être très-dangereuse, non pas en ce qui regarde les questions principales de la controverse pélagienne décidées dès lors par le Saint-Siège, mais en ce qui est des explications et des réponses à des questions accessoires, que lui faisait Julien d'Éclane, quelquefois avec beaucoup de finesse, questions décidées depuis par l'Église avec la même autorité que les premières. L'édition des *bénédictins*, bien loin de corriger par quelques

<sup>1</sup> Rom., 14, 23. — <sup>2</sup> *Op. imperf. cont. Jul.*, l. 4, n. 30-32. — <sup>3</sup> Sermo 52, *De tempore*. Voir encore d'autres textes dans un ouvrage très-bien fait, *Analyse du jansénisme*, sans nom de lieu ni d'auteur, l. 3, c. 9, § 2.

notes les propositions louches ou excessives, semble, au contraire, les recommander par des lettres majuscules, comme des principes fondamentaux. Cependant le correctif est d'autant plus nécessaire, que plusieurs hérésiarques ont abusé de ces inexactitudes échappées au saint évêque d'Hippone, pour soutenir les erreurs les plus monstrueuses et qui détruisent les fondements de toute religion et de toute morale.

Quant à ce qui nous regarde, nous aimons saint Augustin, mais, comme lui, nous aimons plus encore l'Église. En signalant ce qu'il y a d'inexact dans ses nombreux ouvrages, nous suivons le précepte et l'exemple que lui-même nous a donné. « Je n'ai garde de vouloir, disait-il vers la fin de sa vie, qu'on suive mes sentiments en toutes choses, mais là seulement où l'on trouve que je ne me trompe pas. Car si dans ce moment j'écris mes livres des *Rétractations*, c'est pour montrer, par la revue de mes opuscules, que moi-même je ne me suis pas suivi en tout <sup>1</sup>. » Il y a plus : dès l'an 420, il avait dit au pape saint Boniface, en lui envoyant ses quatre livres contre les deux lettres des pélagiens : « J'ai cru devoir adresser ces livres principalement à votre Sainteté, non pas pour lui apprendre quelque chose, mais pour qu'elle les examine et y corrige ce qui pourrait lui déplaire <sup>2</sup>. » Ce que ne fit pas le pape saint Boniface, ses successeurs l'ont fait. Ainsi donc, partir de leurs décisions doctrinales pour rectifier ce qu'il peut y avoir d'inexact dans les ouvrages de saint Augustin, c'est remplir le vœu de saint Augustin même <sup>3</sup>.

Depuis l'édition des bénédictins, on a retrouvé plusieurs sermons inédits du saint évêque d'Hippone. Les plus remarquables sont adressés aux néophytes qui avaient reçu ou allaient recevoir, dans les fêtes de Pâques, les sacrements de baptême, de confirmation et d'eucharistie. Comme nous avons vu par saint Cyrille de Jérusalem et par saint Ambroise, l'Église s'expliquait devant ses nouveaux enfants d'une manière plus claire et plus nette sur les mystères chrétiens, que devant l'assemblée générale des fidèles, où pouvaient assister les juifs et les païens. Ces sermons de l'évêque d'Hippone sont en tout conformes, pour la doctrine, aux catéchismes de l'évêque de Jérusalem.

Le samedi saint, sur ces paroles de la Genèse qu'on venait de lire : *Dans le principe Dieu créa le ciel et la terre*, il montre que Dieu le Père a tout créé par le Fils, et que le Fils est ce principe dans lequel Dieu le Père a créé le ciel et la terre. Il ajoute : *L'Esprit de Dieu*

<sup>1</sup> *De dono persev.*, c. 21, n. 55. — <sup>2</sup> *Contra duas epist. Pelag.*, l. 1, n. 3.  
— <sup>3</sup> Voir une note à la fin du volume.

*était porté sur les eaux*, étant aussi lui-même créateur, inséparablement du Père et du Fils unique. Voilà, si nous y prenons bien garde, comme la Trinité se révèle à nous. Quand il est dit, *il fit dans le principe*, on entend l'essence du Père et du Fils, Dieu le Père dans le Fils principe. Reste l'Esprit, pour que la Trinité soit complète. *L'esprit de Dieu était porté sur les eaux.*

A celui qui lui demandait : Montrez-moi votre Dieu, saint Augustin répond : Montrez-moi vous-même ce qu'il y a de meilleur en vous, votre âme, et je vous montrerai ce qu'il y a de meilleur en toutes choses, savoir, Dieu. Vous dites que votre âme est invisible en soi, mais qu'elle se voit par ses actes. Ainsi Dieu est invisible dans son essence, mais il se manifeste par ses œuvres, qui sont le ciel et la terre, vous-même, votre âme et votre corps. Ne mesurez pas Dieu aux choses que vous connaissez. Car Dieu est au-dessus de toutes choses. Considérez ce qui a été dit à Moïse, lorsqu'il demanda le nom de Dieu : *Je suis celui qui suis*. Cherchez, quelle autre chose est. En comparaison de lui, elle n'est pas même. Ce qui est vraiment ne saurait changer d'aucune manière. Ce qui change et flotte, et ne cesse de changer, a été et sera. Vous n'y saisissez point le présent, il est. A Dieu ne convient point, il fut, il sera. Car ce qui fut, n'est plus ; ce qui sera n'est pas encore. Ce qui arrive, pour passer, sera pour n'être plus. Méditez donc, si vous pouvez : *Je suis celui qui suis*<sup>1</sup>.

Quant au sermon de saint Augustin sur le sacrement de l'autel, adressé aux nouveaux enfants de l'Église, le voici tout entier.

« L'obligation de vous adresser la parole et la sollicitude avec laquelle nous vous avons enfantés pour que le Christ soit formé en vous, nous presse d'avertir votre enfance. Vous qui, régénérés maintenant de l'eau et de l'Esprit, apercevez par une nouvelle lumière la nourriture et le breuvage que voici sur cette table du Seigneur, et qui les recevez, avec une piété neuve ; tout cela nous presse de vous apprendre ce que signifie ce si grand et divin sacrement, ce si admirable et illustre médicament ; ce si pur et facile sacrifice, qui, non dans la seule cité de Jérusalem, non dans le tabernacle de Moïse, ni dans le temple de Salomon, ombres des choses futures, mais, suivant les oracles des prophètes, est immolé depuis le lever du soleil jusqu'à son couchant, et offert à Dieu, victime de louange, suivant la grâce de la nouvelle alliance. Ce n'est plus une victime sanglante qu'on cherche parmi les troupeaux de bêtes, ce n'est plus une brebis ou un bouc qu'on approche des autels, mais le sacrifice de notre temps

<sup>1</sup> S. August., sermo 2, *De sabbato sancto*, apud Migne, t. 2, aliàs 46, p. 821.

c'est le corps et le sang du prêtre lui-même. Car c'est de lui qu'il a été prédit depuis si longtemps dans les psaumes : *Tu es prêtre éternellement selon l'ordre de Melchisédech*. Or, que Melchisédech, prêtre du Dieu très-haut, ait offert du pain et du vin, quand il bénit notre père Abraham, nous le lisons au livre de la Genèse.

« Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui offrit souffrant pour nous, ce que naissant il a pris de nous, devenu à jamais prince des prêtres, a donné l'ordre de sacrifier que vous voyez, savoir, son corps et son sang. Car son corps percé de la lance a émis l'eau et le sang, par où il a remis nos péchés. Vous souvenant de cette grâce, en opérant votre salut, que c'est Dieu qui l'opère en vous, approchez avec crainte et tremblement de la participation de cet autel. Reconnaissez dans le pain ce qui a pendu à la croix ; dans le calice, ce qui a coulé du côté ouvert : car tous les anciens sacrifices du peuple de Dieu figuraient, par une variété multiple, ce sacrifice unique qui devait venir. En effet, le même Christ est brebis par la simplicité de l'innocence, et bouc par la ressemblance de la chair de péché. Enfin, quoi que ce soit qui ait été, de tant et diverses manières, annoncé dans les sacrifices de l'Ancien Testament, il appartient à ce sacrifice unique, qui a été révélé par le Nouveau Testament.

« Recevez donc et mangez le corps du Christ, devenus vous-mêmes, dans le corps du Christ, membres du Christ. Recevez et buvez le sang du Christ. Afin de ne pas vous dissoudre, mangez votre lien. Afin de ne point paraître vils à vos propres yeux, buvez votre prix. Comme ceci est changé en vous, quand vous le mangez et le buvez, ainsi vous-mêmes êtes changés au corps du Christ, lorsque vous vivez selon l'obéissance et la piété. Car lui-même, à l'approche de sa passion, comme il faisait la pâque avec ses disciples, prit du pain, le bénit et dit : *Ceci est mon corps, qui sera livré pour vous*. Semblablement il donna le calice béni en disant : *Ceci est mon sang du Nouveau Testament, qui sera versé pour beaucoup en rémission des péchés*. Voilà ce que vous lisiez dans l'Évangile ou entendiez lire ; mais vous ne saviez pas que cette eucharistie est le Fils. Maintenant donc, nettoyés de cœur dans une conscience pure, et lavés de corps dans une eau purifiante, *approchez-vous de lui, et soyez illuminés, et vos visages ne rougiront pas*. Car si vous prenez dignement ceci, qui appartient au Nouveau Testament, par qui vous espérez l'héritage éternel, en observant le nouveau commandement, de vous aimer les uns les autres, vous avez la vie en vous. Car vous prenez cette chair, de laquelle la vie elle-même dit : *Le pain que je donnerai, c'est ma chair pour la vie du monde, et : Si quelqu'un ne mange ma chair, et ne boit mon sang, il n'aura point la vie en soi*.

« Ayant donc la vie en lui, vous êtes avec lui dans une même chair. Car ce sacrement ne nous donne pas le corps du Christ, de manière à nous en séparer. L'Apôtre nous rappelle que cela est prédit dans l'Écriture sainte : *Et les deux seront dans une même chair. Ce sacrement est grand ; je dis dans le Christ et l'Église.* Et dans un autre endroit il dit de cette eucharistie elle-même : *Etant une multitude, nous sommes cependant un même pain, un même corps.* Vous commencez donc à recevoir ce que vous commencez à être, si vous ne le recevez pas indignement, pour ne pas manger et boire votre jugement. Car ainsi parle-t-il : *Quiconque mangera le pain ou boira le calice du Seigneur indignement, sera coupable du corps et du sang du Seigneur. Que l'homme s'éprouve donc lui-même, et qu'ainsi il mange de ce pain et boive de ce calice. Car qui mange et boit indignement, mange et boit son jugement.* »

Or, vous le recevez dignement, si vous vous gardez du levain de la mauvaise doctrine, afin d'être des *azymes de sincérité et de vérité* ; Ou bien si vous conservez ce levain de la charité, *qu'une femme a caché dans trois mesures de farine jusqu'à ce que la totalité fût levée.* Car cette femme est la Sagesse de Dieu, qui, incarnée d'une Vierge, dissémine son Évangile dans tout l'univers, réparé déjà par elle après le déluge dans les trois fils de Noé, comme en trois mesures, *jusqu'à ce que la totalité soit fermentée.* C'est ici cette *totalité*, que les Grecs appellent *holon*, où, si vous gardez le lien de la paix, vous serez conformes à la totalité, ce que les Grecs appellent *catholon*, d'où l'Église se nomme *catholique* <sup>1</sup>.

« Dans un autre sermon aux premiers communians, saint Augustin enseigne de nouveau que le corps du Seigneur est sur l'autel, et que nous sommes ce corps ; que l'eucharistie est le symbole de l'unité ; et il expose la liturgie du sacrifice.

« Ce que vous voyez sur la table du Seigneur, c'est du pain et du vin. Mais ce pain et ce vin, lorsque s'y joint le Verbe ou la parole, devient le corps et le sang du Verbe. Car le même Seigneur qui *dans le principe était le Verbe, et Verbe chez Dieu et Verbe-Dieu, ce même Verbe, par compassion pour ce qu'il a créé à son image, s'est fait chair et a demeuré parmi nous*, comme vous savez ; parce que le Verbe lui-même a pris l'homme, c'est-à-dire l'âme et la chair de l'homme, et il est devenu homme, en demeurant Dieu. C'est pourquoi, comme il a aussi souffert pour nous, il nous a laissé dans ce sacrement son corps et son sang, et il nous a fait nous-mêmes son corps. Car nous-mêmes avons été faits son corps, et par sa miséri-

<sup>1</sup> S. August., sermo 3, p. 826-828.

corde, ce que nous recevons, nous le sommes.» Saint Augustin fait remarquer par combien d'épreuves, de transmutations, doivent passer les grains de blé jetés en terre, pour devenir un seul et même pain ; ainsi en est-il des hommes, pour devenir un seul et même corps mystique de Jésus-Christ.

Parlant des cérémonies de la messe, il dit aux nouveaux communiants : « Après la salutation que vous connaissez, *le Seigneur avec vous*, vous avez entendu, *en haut le cœur*. Toute la vie des véritables chrétiens consiste à avoir le cœur en haut. Que veut dire, *en haut le cœur* ? Espérez en Dieu, non en vous-mêmes. Car vous êtes d'en bas, Dieu est d'en haut. Si vous espérez en vous-mêmes, votre cœur est d'en bas, et non pas en haut. C'est pourquoi, quand vous entendez dire au prêtre, *le cœur en haut*, vous répondez : *Nous l'avons au Seigneur*. Tâchez que votre réponse soit véritable. Comme c'est un don de Dieu d'avoir le cœur en haut, le prêtre reprend : *Rendons grâces au Seigneur notre Dieu*. De quoi rendre grâces ? De ce que nous avons le cœur en haut : car si Dieu ne l'avait relevé, nous serions gisants par terre. Après cela viennent les saintes prières que vous entendrez, afin que la parole se joignant aux dons offerts, ils deviennent le corps et le sang du Christ. Car ôtez la parole, c'est du pain et du vin. Joignez-y la parole, aussitôt c'est autre chose. Et quelle autre ? Le corps et le sang du Christ. Otez ainsi la parole, c'est du pain et du vin. Joignez-y la parole, et ce devient le sacrement. A quoi vous dites amen. Dire amen, c'est souscrire. Amen signifie, c'est vrai. On dit ensuite l'oraison dominicale, que vous avez apprise, et récitée par cœur. Et pourquoi dire cette oraison, avant de recevoir le corps et le sang du Christ ? afin de purifier le cœur des moindres fautes, en disant à Dieu : *Pardonnez-nous nos offenses*. Après quoi l'on dit : *La paix soit avec vous*. C'est un grand sacrement que le baiser de paix. Baisez, de manière à aimer. Ne soyez pas un Judas, qui baisait le Seigneur de la bouche, et le trahissait dans le cœur. Si quelqu'un vous hait, aimez-le, et vous donnerez le baiser avec assurance <sup>1</sup>. »

Tels sont les sermons de saint Augustin aux premiers communiants de son église. Comme dans les catéchismes de saint Cyrille de Jérusalem, on croirait assister à une première communion de nos jours. C'est la même doctrine, c'est le même langage, c'est le même sacrifice, ce sont les mêmes prières. Aujourd'hui encore, après l'oraison dominicale, le prêtre nous dit : *Que la paix du Seigneur soit toujours avec vous !* Qu'il est consolant pour le fidèle catholique de voir ainsi qu'il n'a qu'un cœur, qu'une âme, qu'une foi,

<sup>1</sup> S. August., sermo 6, col. 834-836.

qu'un langage, avec tous les saints et les docteurs de l'Église !

Dès le 13 juin 419, le pape Boniface avait écrit une lettre aux évêques des Gaules et des sept provinces, particulièrement à Patrocle d'Arles et à treize autres qui sont nommés, desquels on ne connaît que Hilaire de Narbonne, Léonce de Fréjus, et son frère Castorius d'Apt. L'objet de la lettre était le jugement de Maxime, évêque de Valence. Il était accusé de plusieurs crimes, entre autres d'être manichéen, et on le prouvait par des actes synodaux. On montrait aussi, par des actes de juges séculiers, qu'il avait été mis à la question et condamné pour homicide. Il ne laissait pas de se dire toujours évêque dans les lieux où il se tenait caché, et ne voulait point subir le jugement de ses confrères, quoique les Papes l'y eussent renvoyé bien des fois. Le clergé de l'église de Valence adressa de nouvelles plaintes au pape Boniface, et les évêques des Gaules y joignirent des mémoires. Quoique les fuites de Maxime donnassent assez de droit de le condamner dès lors, le Pape voulut bien encore lui donner un délai. Il ordonna qu'il serait jugé par les évêques des Gaules assemblés en concile avant le 1<sup>er</sup> de novembre, et que, présent ou absent, il serait jugé sans autre remise, à la condition, déclarée nécessaire dans la lettre, que l'autorité du Pape confirmerait le jugement <sup>1</sup>.

Vers le mois d'août de la même année 419, les Corinthiens adressèrent une requête au pape Boniface à cette occasion. Il y avait chez eux un nommé Périgène, homme de grande réputation de probité, qui était né à Corinthe, qui y avait été baptisé, qui, après avoir passé par tous les degrés de la cléricature, y faisait depuis plusieurs années les fonctions de prêtre avec beaucoup d'édification et d'intégrité. Le siège de Patras en Achaïe étant devenu vacant, l'évêque de Corinthe en ordonna Périgène évêque ; mais le peuple ne l'ayant pas voulu recevoir, ni permettre qu'il entrât dans la ville, il s'en retourna à Corinthe. Quelque temps après, l'évêque de cette ville étant mort, les Corinthiens demandèrent au pape Boniface qu'il leur donnât Périgène pour évêque, et qu'il agréât sa translation de l'évêché de Patras à celui de Corinthe. Boniface ne douta point que leur demande ne vînt de l'amour ardent qu'ils avaient pour la religion et le bien de leur église ; mais il fut surpris qu'en lui demandant Périgène pour évêque, ils n'eussent pas joint à leur requête une lettre de Rufus, de Thessalonique, vicaire ou légat du Siège apostolique dans l'Achaïe et la Macédoine, selon les décrets des papes Damase, Sirice et Innocent. Il écrivit donc à Rufus, et lui envoya en même temps la requête des Corinthiens.

<sup>1</sup> Bonif., *Epist.* 3.



Comme Rufus, depuis qu'il avait été constitué vicaire du Saint-Siège dans l'Illyrie, avait consulté le pape Boniface sur divers points de discipline, il en reçut aussi une ample réponse avec plusieurs lettres que Boniface écrivait à divers évêques, pour maintenir la discipline dans sa pureté, et fermer la porte aux nouveautés que l'on voulait introduire. Rufus notifia toutes ces lettres à ceux à qui elles étaient adressées, et manda ensuite au Pape que la plupart des évêques, nommément Adelphius et Périgène, consentaient à observer ce qu'il leur avait écrit ; mais que quelques-uns s'y opposaient, et qu'il y avait des abus à corriger. Nous n'avons ni ces lettres de Rufus ni celles que le Pape lui adressa pour divers évêques, mais nous en avons le sommaire dans d'autres qui nous restent. Boniface, ne recevant rien de l'évêque de Thessalonique sur l'affaire de Corinthe, lui en écrivit une seconde lettre le 19 septembre 419. Il s'y loue beaucoup de sa vigilance, de son zèle et de ses vues pleines de foi. « Vous avez très-bien dit, dans vos lettres, que l'apôtre saint Pierre fixe sur vous ses regards ; oui, il regarde comment vous vous acquitez de votre part au gouvernement suprême. Il ne peut point n'être pas près de vous, celui qui a été constitué pasteur perpétuel des brebis du Seigneur ; il ne peut point ne pas soigner une église quelconque, celui qui a été posé le fondement de l'Église universelle. » Il l'exhorte, en conséquence, à veiller toujours de même sur toutes les églises que le Siège apostolique lui avait confiées. Il lui parle avec beaucoup d'éloge de celle de Corinthe, particulièrement de Périgène, qu'elle demandait pour évêque, et auquel, dit le Pape, il ne manque plus, pour la pleine confirmation de son épiscopat, que d'avoir reçu des lettres de notre part. Cependant, pour lui écrire, il attendait une lettre de Rufus, afin de maintenir à la fois et l'autorité de la chaire apostolique et l'honneur de son légat. Ayant reçu une réponse favorable, tout bien examiné, il établit Périgène évêque de Corinthe, en ordonnant qu'il serait intronisé dans le siège métropolitain de cette ville, et il envoya pour cela une autorisation à Rufus <sup>1</sup>.

Voilà ce que nous apprennent les lettres du pape saint Boniface. L'historien Socrate, qui écrivait dans ce temps-là même, raconte la même chose en ces mots : « Périgène avait été ordonné évêque pour Patras ; mais parce que les habitants de cette ville refusaient de le recevoir, l'évêque de Rome ordonna qu'il fût intronisé dans la métropole de Corinthe, après la mort de l'évêque de cette église. En conséquence, Périgène la gouverna toute sa vie <sup>2</sup>. »

Cependant le pape Boniface fut attaqué d'une longue maladie

<sup>1</sup> Bonif., *Epist.* 4, 5 et 15. — <sup>2</sup> Soc., l. 7, c. 36.

pendant l'été de l'année suivante 420. Tout le clergé et le peuple lui en témoignèrent beaucoup d'alarmes, et le prièrent de pourvoir au repos de son église ; car on craignait des brigues pour l'élection de son successeur. Le Pape, à peine convalescent, écrit à l'empereur Honorius, par des évêques députés en son nom et au nom de toute l'Église romaine, le priant que sous son règne l'Église eût au moins la liberté qu'elle avait sous les empereurs païens, de maintenir ses anciens réglemens. Pour l'y engager, il lui parle des prières que l'Église faisait dans la célébration des divins mystères pour la prospérité de son empire. Il relève aussi le zèle que ce prince faisait paraître pour la véritable religion, soit en maintenant la vérité, soit en détruisant le culte des idoles, soit en réprimant l'insolence des hérétiques. Cette lettre est du 1<sup>er</sup> de juillet. L'empereur y répondit par un rescrit dont il chargea les mêmes députés, et dans lequel, après plusieurs choses affectueuses pour le Pape, il dit : Si, contre nos vœux, il arrivait quelque accident à votre Sainteté, que tout le monde sache qu'il faut s'abstenir des brigues ; et que, si deux personnes sont ordonnées contre les règles, aucune des deux ne sera évêque, mais seulement celui qui sera élu de nouveau du nombre des clercs, par le jugement de Dieu et d'un consentement unanime <sup>1</sup>.

Atticus, évêque de Constantinople, avait obtenu une loi de Théodose le Jeune, qu'aucune ordination d'évêque n'aurait lieu, dans l'Hellespont et les autres provinces, sans l'aveu de l'évêque de Constantinople <sup>2</sup>. L'ambition des évêques de Byzance, auxquels ni l'Évangile ni la tradition n'accordaient aucun privilège, cherchait dès lors à se dédommager par le crédit de la puissance séculière. Atticus, d'ailleurs, n'était pas fort scrupuleux sur les moyens de parvenir. Encore prêtre de Constantinople, il avait contribué plus que tout autre, par ses cabales et ses faux témoignages, à faire chasser saint Chrysostôme ; il avait persécuté ceux qui lui demeuraient fidèles ; il n'avait rétabli son nom dans les diptyques que forcé par le peuple. Il n'y a guère de doute que ce ne fût encore lui, de concert avec quelques évêques d'Illyrie, qui surprit au même Théodose une loi du 14 juillet 421, dans laquelle, sous prétexte d'observer les anciens canons, il est ordonné que, s'il arrive quelque difficulté dans l'Illyrie, elle soit réservée à l'assemblée des évêques, non sans la participation de l'évêque de Constantinople, qui jouit de la prérogative de l'ancienne Rome. En sorte que l'empereur prétendait transférer à l'évêque de Byzance l'inspection sur l'Illyrie, dont l'évêque de Thessalonique était en possession comme légat du Saint-

<sup>1</sup> Coust., Bonif., *Epist.* 7 et 8. — <sup>2</sup> Soc., l. 7, c. 28.

Siège. En vertu de cette loi, l'ambitieux Atticus indiqua un concile à Corinthe, pour examiner l'ordination de Périgène que le Siège apostolique avait solennellement confirmée.

Mais le pape saint Boniface se montra, surtout en cette rencontre, le digne successeur de saint Pierre. Il fit des démarches, il écrivit des lettres d'une sagesse, d'une vigueur, d'une autorité tout apostoliques.

Il s'adressa d'abord à l'empereur d'Occident, Honorius, et lui envoya des députés pour obtenir, à la recommandation de ce prince, que cette loi n'eût pas de suite, et qu'on ne violât point, par de nouvelles constitutions, les privilèges établis par les Pères en faveur de l'Église romaine, qui avaient été en vigueur jusqu'alors. Honorius fit ce que le Pape souhaitait. Il écrivit à l'empereur d'Orient, Théodose, qui cassa aussitôt ce que des évêques d'Illyrie avaient obtenu par subreption. Ce prince déclare, dans sa réponse à l'empereur Honorius, que, conformément à sa volonté, il a écrit aux officiers des provinces d'Illyrie de rétablir l'ordre ancien et de maintenir les privilèges de l'Église romaine, sans aucun égard aux subreptions des évêques. Cette seconde loi de Théodose, ainsi que la première, comme aussi la lettre d'Honorius, se sont conservées dans les archives de l'Église romaine<sup>1</sup>. Les compilations de lois, faites à Constantinople sous Théodose et sous Justinien, ne mettent que la première. C'est qu'il n'y avait que celle-là de favorable aux évêques ambitieux de la capitale.

Le pape saint Boniface écrivit surtout à Rufus de Thessalonique. Il lui rappelle que c'est saint Pierre qui lui a commis une portion de son autorité sur les provinces de l'Illyrie. Les tentatives récentes pour l'amoinrir ne devaient et ne pouvaient avoir d'effet; car il ne faut point céder aux entreprises de ceux qu'anime l'esprit d'innovation et le désir d'une dignité qui ne leur est pas due; mais il faut combattre de telle sorte, qu'avec le secours de Dieu, quiconque s'élève contre le droit, trouve partout de la résistance. C'est pourquoi, bien-aimé frère, fort de l'autorité que vous avez reçue depuis longtemps, armez-vous comme un vaillant soldat de notre Dieu contre les bataillons ennemis. Vous n'avez point à craindre d'issue incertaine. Le bienheureux apôtre Pierre, assez puissant tout seul, combattra devant vous. Ne vous effrayez point des agitations de la mer. Le pêcheur pour qui vous travaillez ne souffrira point que la prérogative de son siège périsse. Toute tempête cessera par la protection de qui seul a marché sur la mer. Il se trouvera près de vous et réprimera les violeurs des canons et du droit ecclésiastique, par l'autorité de Dieu,

<sup>1</sup> Coustant, col. 1029 et 1030.

qui toujours se plaît à frustrer les vœux de pareils esprits. Le Pape ne nomme point Atticus de Constantinople, mais on sent bien que c'est de lui qu'il est question.

Contre les autres récalcitrants, continue le saint Pape, exercez la puissance qui vous a été donnée. Vous voyez que nous n'oublions rien. A ceux de Thessalie, nous avons envoyé des lettres pleines de menaces et de réprimandes. Au concile qu'on dit qui doit s'assembler illicitement à Corinthe, touchant la cause de notre frère et co-évêque Périgène, dont nous avons écrit que l'État ne pouvait être troublé d'aucune manière; à ce concile nous adressons des lettres telles qu'elles feront comprendre à tous les frères, premièrement : qu'ils ne devaient aucunement s'assembler sans votre aveu ; ensuite, qu'on ne doit point revenir sur notre jugement. Car jamais il n'a été permis de traiter de nouveau ce qui a été une fois statué par le Siège apostolique <sup>1</sup>.

Fleury observe que, dans le code des lois, on a bien mis la première loi de Théodose touchant l'Illyrie, comme avantageuse à la ville de Constantinople où ces codes furent compilés, mais qu'on s'est gardé d'y mettre la seconde qui révoque la première. Nous observerons à notre tour que Fleury se permet des omissions pareilles. Par exemple, dans les lettres et du pape saint Boniface et de tous les Papes des premiers siècles, il a grand soin d'omettre ce qu'ils disent sur l'irréformabilité de leurs jugements, afin de pouvoir dire et répéter plus tard que ce sont les fausses décrétales qui ont introduit dans l'Église de pareilles maximes, inconnues à l'antiquité. Ce calcul est plus digne d'un sophiste grec que d'un historien impartial.

Le Pape dit dans sa lettre aux évêques de Thessalie : L'institution de l'Église universelle a commencé, dès sa naissance, par l'honneur du bienheureux Pierre, en qui consiste son gouvernement et son ensemble. C'est de cette source que, avec les progrès de la religion, la discipline ecclésiastique s'est répandue dans toutes les églises. Les actes du concile de Nicée l'attestent. Cette assemblée n'a rien osé statuer à son égard ; elle voyait qu'on ne pouvait rien lui conférer au-dessus de son mérite ; elle savait que tout lui avait été accordé par la parole du Seigneur. Il est donc certain que cette église est, pour toutes les églises répandues dans l'univers, ce qu'est la tête pour les autres membres : quiconque s'en sépare devient étranger à la religion chrétienne, parce qu'il n'est plus dans le même ensemble.

J'apprends que quelques évêques, au mépris du droit de l'Apôtre, tentent d'innover contre les préceptes formels du Christ, en cherchant

<sup>1</sup> Coust., Bonif., *Epist.* 13.

à se séparer de la communion, et, pour dire plus vrai, de la puissance du Siège apostolique, en invoquant le secours de ceux à qui les canons de l'Église n'accordent aucune prééminence. On lit les préceptes des ancêtres; on y voit à qui ils ont conféré quelque droit sur les églises. Celui-là donc est un violateur de la discipline ecclésiastique, qui en subtilise les lois en s'arrogeant lui-même ce que les Pères lui refusent. Recevez donc notre admonition et notre réprimande, dont nous adressons l'une aux pontifes, l'autre aux récalcitrants. Rendez à votre chef l'honneur qui lui est dû. Que si Rufus avait excédé en quelque chose, il fallait nous en prévenir par une députation, nous qui sommes chargés du soin de toutes les choses; car si le Siège apostolique possède la principauté, c'est pour recevoir les plaintes légitimes de tout le monde. Qu'elle cesse donc, la présomption nouvelle; que personne n'ose espérer ce qui n'est pas permis; que nul n'entreprenne de violer ce qui a été fait par les Pères et observé depuis si longtemps. Quiconque se reconnaît évêque, qu'il obéisse à ce que nous avons réglé. Que nul ne présume ordonner des évêques dans l'Illyrie, sans l'aveu de notre coévêque Rufus.

Le Pape ajoutait ce qu'il avait déjà dit dans la première lettre, qu'il avait chargé Rufus d'examiner l'affaire de l'évêque de Pharsale, qui avait envoyé un mémoire au Saint-Siège, où il se plaignait des tracasseries de ses collègues. Il leur parlait ensuite de trois évêques, qu'il jugeait devoir excommunier, à moins que Rufus n'intercédât pour eux. Quant à un quatrième, qui avait été mal ordonné, il le dépose absolument de l'épiscopat<sup>1</sup>.

Boniface écrivit le même jour, 11 mars 422, une troisième lettre à Rufus en particulier, et en général à tous les évêques de Macédoine, d'Achaïe, de Thessalie, d'Épire, de Prévale et de Dacie, au sujet du concile qui devait s'assembler à Corinthe pour examiner l'élection de Péri-gène. C'est sur le bienheureux apôtre Pierre que, par la sentence du Seigneur, repose la sollicitude de l'Église universelle; car, d'après le témoignage de l'Évangile, c'est sur lui qu'elle est fondée. Aussi cet honneur ne peut-il jamais être exempt de soins, étant certain que c'est de sa délibération que dépend l'ensemble et la décision souveraine des choses. De là la vigilance du Pape jusque sur l'Orient; de là sa surprise quand il apprit qu'un concile devait se réunir à Corinthe pour discuter l'élection d'un évêque que le Siège apostolique avait confirmée. Il rapporte en détail toute l'affaire de Péri-gène, la maturité que le Saint-Siège avait mise à la juger. Il rappelle quel danger c'est de résister au bienheureux Pierre, lui qui a

<sup>1</sup> Bonif., *Epist.* 14.

les clefs du ciel, et sans qui on ne saurait ainsi parvenir à Dieu. Et on assemblerait un concile pour faire ce qui ne peut absolument se faire d'après les canons ? Et on mettrait en doute l'honneur de notre frère et coévêque Périège, lui que notre sentence a placé sur son Siège ? Est-il arrivé peut-être quelque nouvel accusateur des contrées lointaines ? Quel est celui des pontifes qui, après avoir lu nos lettres, a commandé que la foule de nos frères s'assemble ? Puisque le lieu le demande, relisez les canons ; vous y trouverez quel est, après l'Église romaine, le second Siège, et quel est le troisième. Jamais personne n'a levé une main audacieuse contre la sommité apostolique, sur le jugement de laquelle il n'est pas permis de revenir ; nul n'a été rebelle en ce point, si ce n'est celui qui a voulu être mis lui-même en jugement. Les grandes églises dont nous parlons, celle d'Alexandrie et celle d'Antioche, gardent leur rang suivant les canons ; car elles connaissent le droit ecclésiastique. Elles gardent les ordonnances des anciens, nous déférant en toutes choses, et recevant en retour cette grâce, qu'elles connaissent nous devoir dans le Seigneur, qui est notre paix.

Mais puisque la chose le demande, il faut prouver par les documents, que les plus grandes églises de l'Orient ont toujours consulté le Siège de Rome dans les grandes affaires où il était besoin d'une plus grande discussion, et qu'elles en ont imploré l'assistance chaque fois que l'usage ou l'utilité l'exigeait. Athanase, de sainte mémoire, et Pierre, pontifes de l'église d'Alexandrie, ont imploré la protection de ce Siège. Et tout le temps que l'église d'Antioche était en souffrance et qu'il y eut à ce sujet tant de députations de là ici, d'abord sous Méléce, ensuite sous Flavien, il est bien manifeste qu'on a consulté le Siège apostolique. Et personne ne doute que ce ne fût par l'autorité de ce siège que Flavien reçut enfin la grâce de la communion, de laquelle il eût été privé à jamais, si des lettres n'avaient émané d'ici à cet égard. De même l'empereur Théodose, persuadé que l'ordination de Nectaire n'avait point de force, à cause que nous ne la connaissions pas, envoya des évêques avec des personnages de sa cour, et demanda, suivant les règles, qu'on lui envoyât du Siège de Rome une lettre formée qui affermât son sacerdoce. Récemment encore, sous mon prédécesseur Innocent, de sainte mémoire, les pontifes des églises orientales, affligés de se voir séparés de la communion du bienheureux Pierre (c'était par suite de l'injuste déposition de saint Chrysostôme), envoyèrent des députés demander la paix, comme votre charité s'en souvient. Et le Siège apostolique, à l'exemple de l'apôtre, pardonna et accorda tout avec beaucoup d'indulgence.

D'après ces autorités et ces exemples, le Pape les engage comme ses frères, s'ils veulent demeurer dans sa communion, de ne point discuter de nouveau la cause de Péri-gène, dont l'apôtre Pierre, par l'inspiration de l'Esprit-Saint, avait une fois affermi l'épiscopat. Mais si, depuis qu'il a été établi évêque par notre autorité, il a commis quelque faute, notre frère Rufus en prendra connaissance avec ceux de nos frères qu'il choisira, et il nous en fera le rapport<sup>1</sup>. Le résultat de ces lettres du saint Pape fut, comme déjà nous l'avons appris de Socrate, que Péri-gène gouverna l'église de Corinthe toute sa vie.

Le pape saint Boniface réprima, cette même année 422, dans les Gaules, une entreprise de Patrocle d'Arles, qui avait ordonné à Lodève, hors de sa province, un évêque qui n'était demandé ni par le clergé ni par le peuple de la ville. Ils s'en plaignirent au Pape, qui écrivit à Hilaire, évêque de Narbonne, métropole de la province, et lui envoya la requête du clergé et du peuple de Lodève, lui ordonnant d'aller sur les lieux, et, si les choses étaient telles qu'on le disait, d'y ordonner un évêque suivant leur désir, tant par son droit de métropolitain, que par l'autorité du Saint-Siège; le tout conformément au sixième canon de Nicée, qui conserve les droits des métropolitains dans chaque province<sup>2</sup>.

Le pape saint Boniface mourut la même année 422, le 4 de septembre; et le dimanche suivant, le onze du même mois, on élut sans contestation Célestin, Romain de naissance, qui tint le Saint-Siège près de dix ans.

L'empereur Honorius mourut le 15 août de l'année suivante 423, après en avoir régné vingt-huit, depuis la mort de son père, le grand Théodose. Il eût été un particulier estimable; il fut un prince nul. Il aimait beaucoup sa sœur Placidie; il lui avait fait épouser Constance, qu'il déclara empereur au commencement de 421. Constance, étant mort huit mois après, il finit par chasser Placidie de Ravenne, où il tenait sa cour, et elle s'était réfugiée à Constantinople avec ses enfants. Avant que la nouvelle de la mort d'Honorius y fût arrivée, Jean premier, secrétaire d'État, se fit reconnaître empereur à Ravenne, et y régna sur l'Occident un an et demi, soutenu par Castin, généralissime des troupes. Comme il s'attendait à être attaqué du côté de Constantinople, il envoya le général Aëtius chez les Huns, pour en amener une armée auxiliaire. Il voulut aussi se faire reconnaître en Afrique; mais le comte Boniface, qui y commandait, lui résista, et soutint fidèlement le parti de la princesse Placidie et de ses en-

<sup>1</sup> Bonif., *epist.* 15. — <sup>2</sup> *Epist.* 42.

fants. L'empereur Théodose les soutint aussi, et déclara César le jeune Valentinien, fils de Placidie et de Constance. Théodose envoya des troupes en Italie. Jean fut défait et tué au mois de juillet 425 ; et Valentinien III, qui n'avait pas encore sept ans, fut reconnu empereur d'Occident, le 23 octobre de la même année. Le général Aëtius fit son traité avec Placidie, et, à force d'argent, engagea les Huns à retourner d'où ils étaient venus. On publia dès cette année, sous le nom de Valentinien, plusieurs lois en faveur de l'Église, afin de réparer le mal que lui avait fait l'usurpateur.

Atticus de Constantinople mourut aussi le 10 octobre 425. Après bien des disputes sur l'élection d'un successeur, on élut le prêtre Sisinnius, aimé du peuple pour sa piété et pour sa charité envers les pauvres. Il fut ordonné le 28 de février 426.

De son côté, saint Augustin avançait fort en âge ; il avait près de soixante-dix ans, lorsqu'il éprouva un chagrin bien sensible. Il y avait, à l'extrémité du diocèse d'Hippone, une petite ville nommée Fussale, dans un canton qui comptait très-peu de catholiques, au point qu'il n'y en avait pas un dans la ville ; et le reste du pays, quoique fort habité, était plein de donatistes. Tous ces lieux furent réunis à l'Église avec de grands travaux et de grands périls ; les prêtres que saint Augustin y avait mis d'abord furent dépouillés, battus, estropiés, aveuglés ou tués. La ville était distante d'Hippone de plus de treize lieues. Saint Augustin s'en trouvait trop éloigné pour donner l'application nécessaire à gouverner ces nouveaux catholiques, et ramener le peu qui restait de donatistes. Il résolut donc d'y établir un évêque, quoiqu'il n'y en eût jamais eu. Il chercha un sujet propre, qui sût la langue punique ; il avait un prêtre qu'il y destinait. Il écrivit au primat de Numidie, qu'il vînt pour l'ordonner ; mais comme tout le monde était dans l'attente, le prêtre sur lequel Augustin avait compté lui manqua tout d'un coup et ne voulut jamais être ordonné évêque.

Il eût été de la prudence de ne rien précipiter dans une affaire aussi grave. Augustin ne put se résoudre à remettre l'ordination et à renvoyer, sans rien faire, le primat, qui était un vieillard vénérable, venu de fort loin et à grand'peine. Il présenta donc pour évêque de Fussale un jeune homme nommé Antoine, élevé par lui dès l'enfance dans son monastère, mais qui n'avait que le degré de lecteur et n'était pas encore assez éprouvé dans le ministère de l'Église. Il fut ordonné évêque, et le peuple de Fussale le reçut avec une entière soumission ; malheureusement il se conduisit très-mal. Le scandale fut si grand, que son peuple l'accusa, devant saint Augustin et devant un concile d'évêques d'exercer une domination in-



supportable ainsi que des pillages et des vexations diverses. Des étrangers l'accusèrent même d'impureté ; mais ils ne purent le prouver, et les évêques ne le trouvèrent pas assez coupable pour le priver de l'épiscopat. Ils le condamnèrent premièrement à la restitution de tout ce que l'on prouverait qu'il avait pris, et à demeurer privé de la communion jusqu'à ce qu'il eût restitué ; ensuite à quitter ce peuple qui ne pouvait plus le souffrir et serait capable d'en venir à quelque violence : ainsi il demeurait évêque, mais sans église. Antoine acquiesça à la sentence et consigna la valeur de ce qu'il avait pris, suivant l'estimation qui en fut faite, afin de rentrer dans la communion.

Toutefois, il appela ensuite au Saint-Siège et présenta une requête au pape Boniface, par laquelle, en dissimulant le fait, il demandait à être rétabli dans son siège, soutenant qu'il n'avait pas dû en être privé, ou qu'il fallait aussi le déposer de l'épiscopat. Il fit même écrire au Pape en sa faveur par le primate de Numidie, auquel il avait persuadé son innocence. Le pape Boniface écrivit pour le rétablir, ajoutant cette réserve : s'il a fidèlement exposé l'ordre des choses. Antoine faisait valoir ce jugement du Saint-Siège, menaçant de le faire exécuter par la puissance séculière et à main armée.

Saint Augustin, extrêmement affligé, en écrivit au pape saint Césaire, qui venait d'être élu, et qu'il félicite sur la manière paisible dont s'était faite son élection. Il lui envoya en même temps tous les actes du procès d'Antoine, pour l'en instruire à fond. Il s'accuse d'imprudence d'avoir fait ordonner ce jeune homme sans l'avoir assez éprouvé ; mais il soutient qu'on a bien fait de le priver de son diocèse sans le priver de l'épiscopat, et qu'encore qu'un évêque n'ait pas mérité la déposition, il ne doit pas demeurer impuni. Il rappelle des exemples, en Afrique même, où le Siège apostolique avait ainsi jugé directement ou confirmé le jugement des autres. Pour ne pas rappeler les plus anciens, il en cite trois de tout récents et d'une seule province. Priscus avait été privé du droit de parvenir à la dignité de primate, demeurant toujours évêque ; Victor avait été soumis à la même peine, et, de plus, aucun évêque ne communiquait avec lui que dans son diocèse ; Laurent avait été privé de son siège sans cesser d'être évêque, et se trouvait précisément dans le cas d'Antoine.

Saint Augustin conclut en priant le Pape d'avoir pitié du peuple de Fussale, en ne leur renvoyant pas cet évêque si odieux ; d'avoir pitié d'Antoine, en ne lui donnant pas occasion de faire plus de mal ; enfin d'avoir pitié de lui-même et de sa vieillesse ; car, ajoutait-il, ce péril où je vois les uns et les autres me jette dans une

si profonde tristesse, que je pense à abandonner l'épiscopat et ne plus m'occuper qu'à pleurer ma faute. Le Pape l'écouta sans doute, et Antoine ne rentra plus dans son siège ; car nous voyons que saint Augustin gouvernait encore l'église de Fussale sur la fin de sa vie <sup>1</sup>.

Le 26 septembre de l'année 426, saint Augustin ayant convoqué son peuple dans l'église de la Paix, à Hippone, désigna pour son propre successeur le prêtre Héraclius qui était absent. Le peuple y applaudit par de grandes acclamations, et on dressa l'acte. Plus d'un motif avait déterminé le saint à cette démarche. Il voulait éviter à son église les troubles qui suivaient d'ordinaire la mort des évêques ; il voulait trouver du temps pour vaquer aux travaux sur l'Écriture, dont deux conciles d'Afrique l'avaient chargé, ainsi qu'aux ouvrages sans nombre qu'on lui demandait de toutes parts. Précédemment il était convenu avec son peuple qu'on le laisserait en repos pendant cinq jours de la semaine. Mais, quoiqu'on en eût dressé les actes, on ne l'observa pas longtemps. Le prêtre Héraclius ayant été désigné son successeur, il se déchargea sur lui du poids des affaires et s'occupa plus entièrement à écrire.

Il venait d'écrire ses réponses à huit questions d'un magistrat de la ville de Rome, nommé Dulcitus, sur l'Écriture ; son *Enchiridion* ou manuel, en faveur de Laurent, frère de Dulcitus, qui l'avait prié de lui composer un livre qu'il pût avoir toujours entre les mains ; son opuscule, à saint Paulin de Nole, sur la piété envers les morts ; son *Traité contre le mensonge*, à Consentius, contre les priscillianistes. Il écrivait sa conférence avec l'évêque arien Maxime, qui reconnut son erreur et embrassa la foi catholique. Il continuait les deux livres de ses *Rétractations*, ses huit livres contre Julien d'Éclane ; il commençait son *Histoire des Hérésies* ; mais ce qui occupa le plus ses dernières années, ce fut la controverse avec ceux qu'on appela depuis les semi-pélagiens.

La question de la grâce et du libre arbitre est en soi très-difficile ; jamais, avant saint Augustin, on ne s'était vu dans la nécessité de la traiter à fond : de là, une grande difficulté à distinguer d'une manière nette et précise ce qui est de la nature ou de la grâce, soit dans le premier homme, soit dans l'homme déchu et réparé. Augustin lui-même se vit dans le cas de rectifier quelques-unes de ses premières idées. Dans ses écrits contre les pélagiens, outre certains points obscurs qui ont été éclaircis par les décisions plus récentes de l'Église, il y a quelques questions de détail où il se trompait certainement. L'on conçoit, d'après cela, que des catholiques, d'ailleurs très-ortho-

<sup>1</sup> Aug., *Epist.* 209. Coust., Labbe.

doxes et très-pieux, tout en approuvant l'ensemble de sa doctrine contre les pélagiens, différassent de lui sur quelques détails. Tels furent, non-seulement quelques particuliers en Afrique, mais, dans les Gaules, les prêtres de Marseille, quelques évêques distingués, notamment saint Hilaire d'Arles, successeur de saint Honorat, qui, lui-même, avait succédé à Patrocle.

Ces catholiques ne niaient pas, comme Pélage, l'existence du péché originel dans tous les hommes, ni ses effets, qui sont la concupiscence, la condamnation à la mort, la privation du droit à la béatitude éternelle; ils n'enseignaient pas, comme cet hérétique, que la nature humaine est encore aussi saine qu'elle l'était dans Adam innocent; que l'homme peut, sans le secours d'une grâce intérieure, faire toutes sortes de bonnes œuvres, s'élever au plus haut degré de perfection, et consommer ainsi, par ses forces naturelles, l'ouvrage de son salut. Sur tous ces points, ils étaient d'accord avec saint Augustin et chérissaient ses écrits; mais ils soutenaient que le péché d'origine n'a pas tellement affaibli l'homme qu'il ne puisse désirer naturellement d'avoir la foi, de sortir du péché, de recouvrer la justice; que quand il est dans ces bonnes dispositions, Dieu les récompense par le don de la grâce: ainsi, selon eux, le commencement du salut venait de l'homme et non pas de Dieu.

Telles sont entre autres les idées du célèbre Cassien. Il était venu demeurer à Marseille, où il bâtit deux monastères, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Devenu abbé de celui de saint Victor, il se fit une grande réputation par sa vertu. En écrivant ses *Conférences spirituelle* pour l'instruction de ses moines, vers l'an 426, il enseigna, dans la treizième, que l'homme peut avoir *de soi-même* un commencement de foi et un désir de se convertir; que le bien que nous faisons ne dépend pas moins de notre libre arbitre que de la grâce de Jésus-Christ; qu'à la vérité cette grâce est gratuite, en ce que nous ne la méritons pas en rigueur; que cependant Dieu la donne, non arbitrairement par sa puissance souveraine, mais selon la mesure de la foi qu'il trouve dans l'homme ou qu'il y a mise lui-même<sup>1</sup>.

Voici comme s'engagea la controverse. Dans un monastère d'Andrumet, ville maritime d'Afrique, les moines reçurent de l'un d'entre eux, qui était en voyage la copie d'un des écrits de saint Augustin contre le pélagianisme: c'était sa lettre au prêtre Sixte, depuis Pape. Les moines se divisèrent sur le sens de cet écrit. Cinq ou six prétendirent qu'il détruisait le libre arbitre. La dispute n'ayant pu être terminée par les soins de l'abbé, qui se nommait

<sup>1</sup> Bergier, *Dict.*, art. *Semi-pélag.*

Valentin, deux des plus jeunes et des plus échauffés s'en allèrent à Hippone consulter saint Augustin lui-même. Il leur expliqua sa lettre à Sixte, leur en donna une pour leur abbé et sa communauté, où il expliquait cette question si difficile de la volonté et de la grâce. Il fit plus : leur séjour s'étant prolongé à Hippone, il leur lut, outre sa lettre à Sixte, les lettres du concile de Carthage, du concile de Milève et des cinq évêques au pape Innocent, avec ses réponses ; la lettre du concile d'Afrique au pape Zosime, avec sa lettre adressée à tous les évêques du monde ; les canons du concile plénier d'Afrique contre les pélagiens. Il leur lut aussi le livre de saint Cyprien sur l'oraison dominicale, où il recommande merveilleusement la grâce de Dieu. Enfin, il composa exprès un nouvel ouvrage intitulé : *De la grâce et du libre arbitre*, et adressé à Valentin et à ses moines.

Il y montre qu'il faut également éviter de nier le libre arbitre pour établir la grâce, ou de nier la grâce pour établir le libre arbitre. Il prouve le libre arbitre par les saintes Écritures, qui sont pleines de préceptes et de promesses, et il insiste particulièrement sur les passages qui nous exhortent à vouloir. Il prouve aussi la nécessité de la grâce par l'Écriture, qui dit que les vertus qu'elle commande sont des dons de Dieu, qui joint le précepte et le secours, et nous ordonne de prier. Il montre, contre les pélagiens, que la grâce n'est point donnée selon nos mérites, puisque la première grâce est donnée aux méchants, qui ne méritaient que la peine. Tout le bien que l'Écriture attribue à l'homme, elle l'attribue ailleurs à la grâce : ainsi la vie éternelle est tout ensemble une récompense et une grâce. La loi n'est point la grâce, puisque la loi seule n'est que la lettre qui tue et la science qui enfle. La nature non plus n'est pas la grâce, puisqu'elle est commune à tous ; de sorte que Jésus-Christ serait mort en vain. La grâce ne consiste pas dans la seule rémission des péchés passés, puisque nous disons : Ne nous induisez point en tentation. Nous ne pouvons mériter la grâce, ni par nos bonnes œuvres, comme il a été dit, ni par aucune bonne volonté, puisque nous prions Dieu de donner la foi, de changer les volontés et d'amollir les cœurs endurcis. C'est donc lui qui nous a choisis et nous a aimés le premier ; c'est lui qui nous donne la bonne volonté, qui l'augmente pour accomplir ses commandements, et nous les rend possibles en nous donnant une plus grande charité que celle qui nous faisait vouloir le bien faiblement. Dieu est tellement maître des cœurs, qu'il les tourne comme il lui plaît, soit en les portant au bien par pure miséricorde, soit en appliquant à ses desseins le mal où ils se portent par leur libre arbitre. Enfin nous voyons un exemple manifeste de la grâce dans les enfants, à qui on ne peut

attribuer aucun mérite pour se l'attirer, ni aucun démérite pour en être privés, sinon le péché originel, ni aucune raison de préférence que le jugement caché de Dieu.

Saint Augustin, ayant lu ce livre aux moines qui étaient venus le consulter, le leur donna avec toutes les pièces dont il a été parlé, et une seconde lettre à l'abbé Valentin, où il le prie de lui envoyer le moine Florus, celui qui avait transcrit et envoyé au monastère sa lettre à Sixte. Valentin n'y manqua pas, et le chargea d'une lettre pleine d'actions de grâces.

Saint Augustin fut bien aise de trouver Florus dans la vraie foi touchant le libre arbitre et la grâce, et d'apprendre que la paix était rétablie dans le monastère d'Adrumet. Mais, il y apprit aussi qu'il s'y était trouvé quelqu'un qui faisait cette objection : Si c'est Dieu qui opère en nous le vouloir et le parfaire, nos supérieurs doivent se contenter de nous instruire et de prier pour nous, sans nous corriger quand nous ne faisons pas notre devoir. Pour repousser cette fausse conséquence, qui rendait la doctrine de la grâce odieuse, saint Augustin composa un nouvel ouvrage qu'il intitula : *De la Correction et de la Grâce*, et il l'adressa encore à l'abbé Valentin et à ses moines, sans toutefois les accuser de cette erreur. Après avoir rappelé l'objection de ceux qui disaient : Que nos supérieurs se contentent de nous ordonner ce que nous devons faire, et de prier pour nous, afin que nous le fassions ; mais qu'ils ne nous corrigent ni ne nous reprennent pas, si nous manquons à le faire : Au contraire, répond saint Augustin, on doit faire tout cela, puisque les apôtres, qui étaient les docteurs des églises, le faisaient. Ils ordonnaient ce qu'on devait faire ; ils corrigeaient si on ne le faisait pas ; ils priaient afin qu'on le fit. Ainsi l'Apôtre ordonne aux Corinthiens : Que tout se fasse parmi vous avec charité. Il les réprimande de ce qu'ils ont des procès parmi eux, et de ce qu'au lieu de supporter l'injustice ils la commettent. Enfin, il prie pour les Thessaloniens, que le Seigneur les fasse abonder dans la charité les uns envers les autres et envers tout le monde. Il ordonne qu'on ait la charité ; il réprimande de ce qu'on n'a pas la charité ; il prie pour que la charité abonde. O homme ! connaissez, dans l'ordre, ce que vous devez avoir ; dans la réprimande, que c'est par votre faute que vous ne l'avez pas ; dans la prière, d'où vous pouvez l'obtenir. Saint Augustin avait déjà dit ailleurs cette belle parole : Dieu ne commande pas de choses impossibles ; mais, en commandant, il vous avertit de faire ce que vous pouvez, et de lui demander ce que vous ne pouvez pas <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *De nat. et grat. cont. Pelag.*, c. 43, n. 50.

Dans cet ouvrage, saint Augustin traitait encore deux questions fort délicates : le don de la persévérance et la prédestination des saints. Son ouvrage ayant été porté dans les Gaules, les prêtres de Marseille, saint Hilaire d'Arles et les autres qui pensaient comme eux, furent offusqués de ce qu'il disait là-dessus. Ils pensaient, eux, que le commencement de la foi dépendait de l'homme, et par suite la persévérance finale et la prédestination à la gloire. Deux laïques instruits et zélés en informèrent saint Augustin. L'un, qui se nommait Hilaire, était de ses disciples et avait vécu quelque temps chez lui ; l'autre, qui était saint Prosper, ne l'avait jamais vu, mais ils se connaissaient déjà par lettres. Quoique le saint évêque d'Hippone fût accablé de ses autres occupations et de son grand âge, il ne laissa pas de composer deux livres intitulés : *De la prédestination des Saints*, et adressés à Prosper et à Hilaire.

Dans le premier, il montre que non-seulement l'accroissement de la foi, mais son premier commencement, est un don de Dieu, puisque saint Paul dit : Il vous a été donné par Jésus-Christ, non-seulement de croire en lui, mais encore de souffrir pour lui. Et ailleurs : Nous ne sommes capables de rien penser de nous-mêmes ; or, croire c'est penser avec consentement. Il confesse qu'il avait été autrefois d'un autre sentiment, comme dans l'exposition de l'épître aux Romains, écrite avant son épiscopat ; mais il reconnaît qu'il s'était trompé, et dit avoir été désabusé principalement par ce passage : Qu'avez-vous, que vous n'avez reçu ? car il montre qu'il faut l'entendre même de la foi, et qu'elle doit être comptée parmi les œuvres qui ne précèdent point la grâce de Dieu, selon cet autre passage : Non par les œuvres, autrement la grâce n'est plus grâce. Car Jésus-Christ dit que l'œuvre de Dieu, c'est de croire en celui qu'il a envoyé. Donc la foi, et commencée et parfaite, est un don de Dieu, qui n'est pas donné à tous.

La prédestination diffère de la grâce, dont elle n'est que la préparation ; et elle diffère de la prescience. Dieu, par la prescience, connaît même ce qu'il ne fera point, comme les péchés ; par la prédestination, il prévoit ce qu'il veut faire, comme quand il promit à Abraham que les nations croiraient par son Fils. Car il ne promet que ce qui dépend de lui. Or, sa promesse est ferme ; c'est pourquoi l'homme ne doit point craindre de s'y confier, quoiqu'elle soit incertaine à son égard. Il doit bien moins s'appuyer sur sa volonté propre, qui est incertaine en soi.

Enfin la prédestination purement gratuite paraît évidemment dans les enfants et dans Jésus-Christ. Car par quel mérite précédent les enfants qui sont sauvés sont-ils distingués des autres ? C'est, disaient

les Marseillais, que Dieu prévoit comment ils vivraient, s'ils venaient en âge de raison. Mais, dit saint Augustin, Dieu ne punit ni ne récompense des actions qui ne seront point ; et nous paraîtrons tous devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive le bien ou le mal, suivant ce qu'il aura fait dans son corps, non suivant ce qu'il aurait fait s'il eût vécu davantage. Et comme les Marseillais rejetaient le livre *De la Sagesse*, où il est dit : Il a été enlevé, de peur que la malice ne changeât son esprit, saint Augustin le soutient, et par l'autorité de saint Cyprien et par celle de toute l'Église. Puis il montre la vérité de cette sentence en elle-même. Car si Dieu avait égard à ce que chacun pourrait faire en vivant plus longtemps, nous ne pourrions être assurés du salut ni de la damnation de personne. Mais le plus illustre exemple de prédestination et de grâce, est Jésus-Christ. Qu'avait fait cet homme, qui n'était pas encore, pour être uni au Verbe divin en unité de personne ? par quelle foi, par quelles œuvres avait-il mérité cet honneur suprême ? Nous voyons dans notre chef la source de la grâce qui s'est répandue sur tous ses membres. Car saint Paul dit expressément qu'il a été prédestiné, et qu'il est l'auteur et le consommateur de notre foi.

Le second livre de saint Augustin à Prosper et à Hilaire portait le même titre : *De la Prédestination des Saints* ; mais on l'a intitulé depuis : *Du Don de la Persévérance*, parce qu'il commence par cette question. Il montre donc, premièrement, que la persévérance dont il est dit : Celui-là sera sauvé, qui persévérera jusqu'à la fin, n'est pas moins un don de Dieu que le commencement de la foi ; et il le prouve principalement par les prières. Car ce serait se moquer de Dieu que de lui demander ce qu'on ne croirait pas qu'il pût donner. Or, nous ne demandons presque autre chose par l'oraison dominicale, suivant l'explication de saint Cyprien, qui a réfuté les pélagiens avant leur naissance. Nous demandons principalement la persévérance, en demandant de n'être pas exposés à la tentation. Car il est vrai que chacun, abandonnant Dieu par sa volonté, mérite que Dieu l'abandonne ; mais c'est pour éviter ce malheur que nous faisons cette prière. Il ne faut point se tourmenter à disputer sur cette matière ; il ne faut que faire attention aux prières journalières de l'Église. Elle prie que les infidèles croient : donc c'est Dieu qui convertit. Elle prie que les fidèles persévèrent : donc c'est lui qui donne la persévérance. Dieu a prévu qu'il devait le faire ; et c'est la prédestination <sup>1</sup>.

Ce qui embrouillait le plus toute cette controverse, c'est qu'on ne

<sup>1</sup> *De prædest. sanct.*

s'était point encore formé une idée complète et bien précise de ce qu'est la grâce en général. On ne l'envisageait que dans l'homme déchu ; on ne la considérait point dans son essence. Avec la définition que nous donnent aujourd'hui les catéchismes et la théologie : La grâce est un don surnaturel pour mériter la vie éternelle, qui consiste à voir Dieu en lui-même, tel qu'il est ; avec cette définition, presque toutes les difficultés qui embarrassaient du temps de saint Augustin disparaissent. Car si la grâce est le moyen pour mériter de voir Dieu en son essence, comme il y a une distance infinie entre la créature la plus parfaite et Dieu, la grâce est nécessairement un don surnaturel, non-seulement surnaturel à l'homme déchu, mais à l'homme dans sa nature entière, mais à la créature la plus parfaite possible. La grâce est la même dans l'ange et dans l'homme, une élévation de l'un et de l'autre au-dessus de leur nature. Les mauvais anges sont déchus de cet état surnaturel par leur libre arbitre ; les bons anges y ont persévéré par la grâce, qui soutenait leur libre arbitre au-dessus de lui-même. Le premier homme est déchu de cet état surnaturel par son libre arbitre ; il aurait pu également y persévérer par la grâce. A l'homme innocent il ne fallait pas moins la grâce qu'à l'homme déchu, mais il la lui fallait pour moins de choses ; à l'homme déchu il ne faut pas plus la grâce qu'à l'homme innocent, mais il la lui faut pour plus de choses, savoir : pour guérir des plaies qu'il a reçues dans sa nature même, et ensuite pour remonter au-dessus de sa nature jusqu'à Dieu ; tandis qu'il ne fallait que la seconde de ces choses au premier homme. La grâce étant un don surnaturel, il s'ensuit que l'homme ne peut s'y élever de lui-même, ni la mériter par ses seules forces naturelles ; qu'enfin elle dépend également de Dieu pour le commencement et pour la persévérance. Il s'ensuit que si Dieu accorde à l'un plus qu'à l'autre, il ne fait de tort à aucun, attendu que la grâce est un don, non-seulement au-dessus de l'individu, mais au-dessus de la nature même. Tellement que, si Dieu avait créé l'homme originellement tel qu'il naît maintenant ; si les misères qui sont la peine du péché étaient les suites primordiales de la nature, Dieu ne serait point à blâmer, mais à louer. De savoir pourquoi Dieu, en accordant des grâces suffisantes à tous, en accorde de plus efficaces aux uns qu'à d'autres, c'est le secret de sa miséricorde et de sa justice.

La grâce étant un don au-dessus de la nature, elle suppose nécessairement la nature en dessous. De là, si l'homme déchu de l'ordre surnaturel n'y peut plus aucun bien, il ne s'ensuit pas qu'il n'en puisse plus aucun dans l'ordre naturel, ni que ce bien soit un péché. Que si, comme c'est en effet, sa nature même a été lésée, il s'ensuivra qu'il ne



pourra plus faire tous les biens de cet ordre, mais seulement quelques-uns. Qu'il fait tout le bien qui lui est possible dans cet ordre inférieur, il ne méritera pas encore le bien de l'ordre surnaturel, la grâce ; cependant il s'y disposera de loin, il provoquera la miséricorde divine à la lui accorder. Voilà comme il nous semble qu'on peut concilier ce qu'il y avait de vrai, éclaircir ce qu'il y avait d'obscur de part et d'autre.

Le prêtre Apiarius, qui avait déjà été l'objet d'une discussion entre les évêques d'Afrique et les saints papes Zosime et Boniface, y donna une nouvelle occasion sous le pape saint Célestin. Du diocèse de Sicque, où il s'était fait excommunier, il avait été placé dans le diocèse de Tabraque, où il se conduisit de manière à se faire excommunier encore. Il recourut de nouveau à Rome, persuada de son innocence le pape Célestin, qui le reçut à sa communion, écrivit une lettre en sa faveur aux évêques d'Afrique, et l'y renvoya lui-même avec l'évêque Faustin, qui déjà y avait été comme légat du pape Zosime. A son arrivée, les évêques d'Afrique assemblèrent un concile où présidaient Aurélius de Carthage et Valentin, primat de Numidie. Il y en a treize autres de nommés ; mais saint Augustin n'y paraît point, non plus qu'aucun de ses amis. Ce concile ayant examiné l'affaire d'Apiarius, le trouva chargé de tant de crimes par ceux de Tabraque, que Faustin ne put le défendre, quoique, d'après ce que disent les évêques dans leur lettre, il fit plutôt le personnage d'avocat que de juge, et qu'il s'opposât à tout le concile d'une manière injurieuse, sous prétexte de soutenir les privilèges de l'Église romaine. Car il voulait qu'Apiarius fût reçu à la communion des évêques d'Afrique, parce que le Pape l'y avait rétabli, croyant qu'il avait appelé ; ce que toutefois Faustin ne put point prouver. Enfin, après trois jours de contestation, Apiarius, pressé de sa conscience et touché de Dieu, confessa tout d'un coup tous les crimes dont il était accusé, qui étaient infâmes et incroyables, et attira les gémissements de tout le concile ; mais il demeura pour toujours privé du ministère ecclésiastique.

Les évêques écrivirent au pape Célestin une lettre synodale, où ils le conjurent de ne pas si facilement prêter l'oreille à ceux qui venaient d'Afrique, et de ne plus vouloir admettre à sa communion ceux qu'ils auront excommuniés, puisque c'est un point réglé par le concile de Nicée. Car, ajoutent-ils, si cela y est défendu à l'égard des moindres clercs et des laïques, combien plus le concile a-t-il entendu qu'on l'observât à l'égard des évêques ? de peur que ceux à qui la communion est interdite dans leurs provinces, n'y paraissent rétablis prématurément et contre les règles par votre Sainteté. Pareillement, que votre Sainteté repousse, comme il est digne d'elle, les recours sans probité des prêtres et des clercs inférieurs ; car aucune ordonnance de nos Pères

n'a fait ce préjudice à l'église d'Afrique, et les décrets de Nicée ont manifestement soumis aux métropolitains, soit les clercs inférieurs, soit les évêques eux-mêmes. Ils ont ordonné, avec beaucoup de prudence et de justice, que toutes les affaires seraient terminées sur les lieux où elles ont pris naissance, et ils n'ont pas cru que la grâce du Saint-Esprit dût manquer à chaque province, pour y donner aux évêques la lumière et la force nécessaires dans les jugements. Vu principalement que quiconque se croit lésé, pourra appeler au concile de la province, ou même au concile universel. Si ce n'est que l'on croie que Dieu peut inspirer la justice à quelqu'un en particulier, et la refuser à un nombre infini d'évêques assemblés. Et comment le jugement d'outre-mer pourra-t-il être sûr, puisque l'on ne pourra pas y envoyer les témoins nécessaires, soit à cause de la faiblesse du sexe ou de l'âge avancé, soit pour quelque autre empêchement? Car d'envoyer quelqu'un de la part de votre Sainteté, nous ne trouvons aucun concile qui l'ait ordonné. Pour ce que vous nous avez envoyé par notre confrère Faustin, comme étant du concile de Nicée, nous n'avons rien trouvé de semblable dans les exemplaires les plus authentiques de ce concile, que nous avons reçus de notre saint coévêque Cyrille d'Alexandrie et du vénérable Atticus de Constantinople, et que nous avons envoyés précédemment à Boniface, votre prédécesseur, de vénérable mémoire. Au reste, qui que ce soit qui vous prie d'envoyer de vos clercs pour exécuter vos ordres, nous vous prions de n'en rien faire, de peur qu'il ne semble que nous introduisions le faste de la domination séculière dans l'Église de Jésus-Christ, qui doit montrer à tous l'exemple de la simplicité et de l'humilité. Car pour notre frère Faustin, puisque le malheureux Apiarius est retranché de l'Église, nous nous assurons sur votre bonté que, sans altérer la charité fraternelle, l'Afrique ne sera plus obligée de le souffrir <sup>1</sup>.

On le voit, le fond de cette fameuse lettre consiste, non point à rien définir ni à rien commander, mais à supplier le Pape de ne plus écouter si facilement ceux qui, d'Afrique, venaient à Rome; de ne plus admettre prématurément à la communion ceux qui en étaient exclus; de repousser les recours importuns et téméraires des ecclésiastiques; de ne point, à la demande du premier venu, envoyer des clercs en Afrique pour exécuter ses jugements; en particulier de n'y plus envoyer l'évêque Faustin, qui probablement avait usé de son autorité avec peu de mesure. En tout ceci, il n'y a rien que de légitime. Et c'est d'après ce but général de leur remontrance qu'il faut interpréter les raisonnements que font les évêques; car, à prendre

<sup>1</sup> Coustant, Labbe.

ces raisonnements à la rigueur de la lettre, il faudrait conclure que ce concile universel d'Afrique méconnaissait les principes, oubliait les faits et raisonnait mal.

Les auteurs de la pièce, si on doit la prendre à la rigueur des mots, supposent qu'un concile seul peut donner au successeur de saint Pierre le droit de recevoir les appels. Ils oublient donc celui qui a dit au même Pierre : Tu es la pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église; et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux <sup>1</sup>. Ils oublient donc la doctrine de leurs ancêtres; et cette parole de Tertullien : « Le Seigneur a donné les clefs à Pierre, et par lui à l'Église <sup>2</sup>; » et cette parole de saint Optat : « Saint Pierre a reçu seul les clefs du royaume des cieux pour les communiquer aux autres <sup>3</sup>; » et cette parole de saint Cyprien : « Notre-Seigneur, en établissant l'honneur de l'épiscopat, dit à Pierre dans l'Évangile : Tu es Pierre, etc. C'est de là que, par la suite des temps et des successions, découle l'ordination des évêques et la forme de l'Église, afin qu'elle soit établie sur les évêques <sup>4</sup>. » Ils oublient que la coutume seule peut établir des règles et donner des droits dans l'Église, et que, pour le droit d'appellation à Rome, il y avait en Afrique même des exemples et très-récents et très-anciens.

Sur ce que le concile de Nicée défend de recevoir à la communion, dans un diocèse, des clercs excommuniés dans le leur, ils font cet argument : Si cela y est défendu à l'égard des moindres clercs ou des laïques, combien plus le concile a-t-il entendu qu'on l'observât à l'égard des évêques? Cette manière de raisonner est une preuve que saint Augustin n'y était point. Car voici comme s'exprime ce Père, en parlant de Cécilien de Carthage, condamné par de nombreux conciles d'Afrique : « Cécilien pouvait mépriser la multitude de ses ennemis, se voyant uni par des lettres de communion et avec l'Église romaine, dans laquelle s'est toujours déployée la principauté de la chaire apostolique, et avec les autres pays, d'où l'Afrique même a reçu l'Évangile, et où il était prêt à plaider sa cause, si ses adversaires avaient tenté de lui aliéner ces églises. Ces paroles ne laissent rien à désirer, non plus que les suivantes : Il ne s'agissait pas de prêtres, de diacres ou de clercs d'un ordre inférieur, mais d'évêques qui pouvaient réserver leur cause entière au jugement d'autres collègues, principalement à celui des chaires apostoliques, où les sen-

<sup>1</sup> Matth., 16. — <sup>2</sup> Tert., *Scorp.*, c. 10. — <sup>3</sup> Optat., l. 7, n. 3. — <sup>4</sup> Cyp., *Epist.* 27, édit. Pamel.

tences rendues contre eux, en leur absence, eussent été sans aucune valeur <sup>1</sup>. » Voilà comme saint Augustin raisonnait contre les donatistes. Les auteurs de la lettre au pape saint Célestin raisonnent d'une manière tout opposée, et comme les donatistes auraient pu faire pour soutenir leur schisme.

Une remarque, qui n'est pas sans importance, se place naturellement ici. Pour ranger les évêques sur le même pied que les clercs inférieurs et les laïques, les auteurs de la lettre ne citent aucun concile qui le dise formellement ; ils s'efforcent seulement de le conclure d'un canon de Nicée. Donc, quand on lit dans le vingt-huitième canon du code de l'église d'Afrique, pris du deuxième concile de Milève sous le pape Innocent, que la chose avait déjà été statuée plusieurs fois touchant les évêques mêmes, la conclusion naturelle à tirer, c'est que ces paroles sont une interpolation faite postérieurement. Et de fait, elles ne se trouvent point dans les actes propres du deuxième concile de Milève.

Ils rappellent que les affaires doivent être terminées sur les lieux où elles ont pris naissance. Sans doute, c'est la règle générale ; mais comme, d'après eux-mêmes, cela n'empêche pas que quiconque se croit lésé ne puisse appeler au concile de sa province ou même au concile universel d'Afrique, pourquoi cela empêcherait-il que celui qui se croirait lésé dans ces premiers tribunaux ne puisse appeler à ce tribunal suprême où la principauté de la chaire apostolique a toujours déployé sa vigueur ? Mais quand Cécilien de Carthage se vit condamné à Carthage même et par de nombreux conciles, où trouva-t-il justice, si ce n'est outre-mer, si ce n'est à Rome ? Et quand tout récemment saint Chrysostôme se vit condamner à la fois et par deux conciles et par la puissance impériale, où trouva-t-il justice, si ce n'est encore outre-mer, si ce n'est encore à Rome ? Et quand, plus haut, saint Athanase d'Alexandrie, saint Paul de Constantinople et tant d'autres se virent condamnés par d'interminables assemblées d'évêques et exilés par les ordres des empereurs, où trouvèrent-ils justice ? n'est-ce pas toujours outre-mer ? n'est-ce pas toujours à Rome ?

Ils demandent s'il est à croire que Dieu puisse inspirer la justice à quelqu'un en particulier et la refuser à un nombre infini d'évêques assemblés. Ils oublient que saint Cyprien, avec une infinité d'évêques africains, soutinrent l'erreur, et le pape saint Étienne la vérité ; qu'une infinité d'évêques donatistes condamnaient Cécilien, que justifia le pape Miltiade. Ils oublient que deux nombreux conciles ve-

<sup>1</sup> Aug., *Epis.* 43, n. 7.

naient de condamner saint Chrysostôme, que vengea le pape Innocent. Ils oublient que plusieurs conciles nombreux avaient condamné saint Athanase, que soutint le pape Jules. Ils oublient que Jésus-Christ a fait à saint Pierre et à ses successeurs une promesse qu'il n'a faite à aucun autre en particulier : Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

Quand ils signalent la difficulté d'envoyer les témoins outre-mer, cela prouve seulement qu'il ne faut point, sans nécessité, évoquer et juger les affaires à Rome même, et qu'il est plus utile d'envoyer des légats sur les lieux. Quand ils ajoutent qu'ils n'ont trouvé aucun concile qui ait ordonné cela, la faute n'en était point au Pape, mais à eux. Gratus, évêque de Carthage, avec trente-cinq évêques africains, avait assisté et souscrit au concile de Sardique, où la chose avait été réglée. C'est une faute de plus aux évêques africains d'avoir conservé si mal les actes et le souvenir de ce concile, qui n'était qu'une suite et un complément de celui de Nicée.

Ces considérations et d'autres ont porté plusieurs bons théologiens, notamment Marc-Antoine Capel et Christian Lupus ou Wolf, à regarder comme controuvées et cette lettre et toute l'histoire d'Apiarius <sup>1</sup>.

Dans le moment même que les évêques d'Afrique écrivaient au pape Célestin une lettre si peu réfléchie, supposé toutefois qu'ils l'aient écrite, l'Afrique entière était près de sa ruine. Depuis plusieurs années elle était tranquille et heureuse sous le gouvernement du comte Boniface. Ce général faisait trembler les Barbares voisins, qui n'osaient plus sortir de leurs montagnes pour venir insulter la province. Tantôt à la tête d'une armée, tantôt avec une petite troupe, il les avait toujours terrassés. Brave de sa personne, il avait même tué plusieurs de leurs chefs en combat singulier. Aussi fidèle que brave, à la mort d'Honorius et pendant l'usurpation de Jean, il avait conservé l'Afrique à la princesse Placidie et au jeune Valentinien. Aussi pieux que fidèle, il avait résolu, après la mort de sa femme, de quitter les armes et même d'embrasser la vie monastique. Mais saint Augustin et saint Alypius l'en détournèrent, croyant qu'en demeurant dans le monde il serait plus utile à l'État et à l'Église. Ce qui achevait le bonheur de l'empire, c'est qu'Aëtius, après Boniface, le plus puissant des capitaines romains, était son ami, son élève, autrement sa créature. On pouvait tout espérer de la bonne intelligence de ces deux généraux. Envoyé en ambassade auprès du roi des

<sup>1</sup> Bouix, *Du concile provincial*, p. 348.

Vandales, en Espagne, Boniface s'en acquitta si bien, qu'en récompense de ses services, l'impératrice Placidie le fit nommer capitaine des gardes.

Mais dans ce voyage il était devenu éperdument amoureux d'une fille très-riche et alliée au roi des Vandales ; il l'épousa, quoiqu'il eût résolu précédemment de garder la continence. Elle était arienne, se fit catholique par ambition de cette alliance, mais son cœur resta toujours attaché à l'hérésie. Boniface lui-même, oubliant toute sa vertu, se livra par la suite à des concubines. D'un autre côté, ses richesses, ses dignités et cette puissante alliance excitèrent l'envie de ses rivaux. Aëtius, qu'il croyait son ami sincère et dévoué, usa de la plus odieuse fourberie pour le perdre. Il lui manda par une lettre secrète que tout était changé pour lui à la cour ; que l'impératrice avait juré sa perte ; qu'elle était sur le point de le rappeler, et que, s'il quittait l'Afrique, sa mort était assurée. En même temps, il va trouver Placidie et lui apprend, comme bien malgré lui, que son ami Boniface n'avait si bien défendu l'Afrique que pour s'y rendre indépendant ; que déjà il s'en regardait comme souverain, et, pour preuve, il ajouta : Si vous lui donnez ordre de venir en Italie, il refusera. Trompée par ces paroles, l'impératrice fait envoyer l'ordre ; trompé de son côté, Boniface refuse de s'y soumettre. Il est déclaré rebelle. On envoie contre lui trois généraux : il les défait. On envoie un quatrième, qui remporte quelques avantages. Alors Boniface députe à Genséric, roi des Vandales en Espagne, et lui offre de partager l'Afrique entre eux. Genséric accepte et quitte l'Espagne au mois de mai 428, à la tête de quatre-vingt mille hommes, en y comprenant les vieillards, les enfants et les esclaves. Pour augmenter la terreur, il fit courir le bruit que c'étaient quatre-vingt mille combattants <sup>1</sup>.

Cependant saint Augustin écrivit à Boniface une lettre touchante, pour le faire rentrer en lui-même. De son côté, l'impératrice Placidie, ne pouvant comprendre pourquoi, après lui avoir donné tant de preuves de dévouement, il avait fini par la trahir, lui envoya un officier de confiance pour en savoir la cause. Boniface montra alors la lettre perfide d'Aëtius. L'impératrice fut bien indignée d'une si abominable intrigue. Mais que faire ? Elle avait besoin d'Aëtius contre les Barbares qui envahissaient les Gaules. Elle fit jurer à Boniface qu'elle lui rendait toute sa bienveillance, et qu'elle ne lui demandait que ses bons offices pour réparer les maux qu'il avait attirés sur l'Afrique. Boniface, touché de repentir, employa tout son crédit auprès

<sup>1</sup> Tillemont, *Valentinien III. Hist. du Bas-Empire*, l. 31.

des Vandales, pour les engager à retourner en Espagne. Il ne put en obtenir qu'une trêve de quelques mois.

A l'expiration de la trêve, Genséric signifie à Boniface que le traité fait entre eux ne subsiste plus, et se met en marche à la tête de son armée, non pour retourner en Espagne, mais pour subjuguier l'Afrique entière. Jamais invasion ne fit couler tant de sang et ne couvrit la terre de tant de ruines. Les Vandales étaient naturellement cruels ; se croyant méprisés, ils furent plus cruels encore : comme ariens, ils joignaient à tout cela leur haine contre les catholiques. Bientôt l'Afrique entière, que, pour son opulence, sa fertilité, la multitude de ses villes, l'on regardait comme la vie même de l'univers, fut désolée par le fer, par le feu, par la famine. Au risque de périr eux-mêmes, les Vandales n'épargnaient ni les moissons ni les arbres fruitiers, pour faire mourir de faim les malheureux qui s'étaient réfugiés dans les cavernes ou sur les montagnes. Ni le rang, ni la naissance, ni la faiblesse du sexe ou de l'âge ne trouvaient grâce auprès de ces cœurs impitoyables. Ils chargeaient de fardeaux les femmes et les personnes les plus illustres, et les faisaient avancer à coups de fouet. Arrachant les enfants des bras de leurs mères, ils les écrasaient contre les pierres, ou les déchiraient en les écartant par les pieds. Lorsque, après avoir attaqué une forteresse, ils la jugeaient imprenable, ils assemblaient à l'entour une multitude de prisonniers et les égorgeaient, afin que l'infection de leurs cadavres portât la mort chez les assiégés et les forçât à se rendre. Leur fureur pour l'arianisme fit une infinité de martyrs. On ne voyait par toute l'Afrique qu'évêques, prêtres, vierges consacrées à Dieu, familles entières, les uns privés d'une partie de leurs membres, les autres chargés de chaînes et exténués par la faim. Plus de chants dans les églises. Les églises mêmes étaient pour la plupart réduites en cendres : plus de fêtes, plus de célébration du saint sacrifice. Les donatistes espérèrent en vain se mettre à couvert en favorisant les Barbares dans la poursuite des catholiques ; ils n'en furent pas mieux traités : on les massacrait sans distinction avec ceux qu'ils trahissaient <sup>1</sup>.

On s'étonnera peut-être de voir la Providence punir si sévèrement un pays où il y avait tant d'églises, d'évêques, de conciles, de canons de discipline. Les auteurs chrétiens du temps nous l'expliquent. Tous ils regardent cette désolation comme un châtement mérité. Les Vandales disaient eux-mêmes que ce n'était pas de leur propre mouvement qu'ils usaient de tant de rigueur, mais qu'ils sentaient une force

<sup>1</sup> Vict., *Vit. præf.*, et l. 1, art. 1, 2, 3. August., *Serm. de temp. barb.* Salvian., l. 7.

intérieure qui les y poussait comme malgré eux. En effet, jamais Barbares ne parurent plus sensiblement les ministres de la vengeance divine. Excepté un petit nombre de serviteurs de Dieu, l'Afrique entière était une sentine commune de tous les vices. Parmi les nations barbares, chacune avait son vice particulier ; les Africains y surpassaient chacune de ces nations. Mais quant à l'impudicité, ils se surpassaient eux-mêmes. Autant il était rare ailleurs de trouver un homme adultère, autant il était rare en Afrique d'en trouver un qui ne le fût pas. Au milieu des grandes villes, mais surtout à Carthage, sous les yeux mêmes des magistrats, on voyait de jeunes hommes se promener dans les rues avec des coiffures et des parures de femmes, pour annoncer qu'ils faisaient profession publique de sodomie. Chaque place, chaque rue était un lieu de prostitution et un piège à la pudeur. Les orphelins et les veuves étaient opprimés ; les pauvres, tourmentés et réduits au désespoir, priaient Dieu de livrer la ville aux Barbares. Le blasphème et l'impiété y régnaient. Plusieurs, quoique chrétiens à l'extérieur, étaient païens dans l'âme, adoraient la déesse Céléste, ou l'ancienne Astarté, se dévouaient à elle, et, au sortir des sacrifices païens, allaient à l'église et s'approchaient de la sainte table. C'était principalement les plus grands et les plus puissants qui commettaient ces impiétés. Mais tout le peuple avait un mépris et une aversion extrêmes pour les moines, quelque saints qu'ils fussent. Dans toutes les villes d'Afrique et particulièrement à Carthage, quand ils voyaient un homme pâle, les cheveux coupés jusqu'à la racine, vêtu d'un manteau monacal, ils ne pouvaient retenir les injures et les malédictions. Si un moine d'Égypte et de Jérusalem venait à Carthage, pour quelque œuvre de piété, sitôt qu'il paraissait en public, on s'éclatait de rire, on le sifflait, on le chargeait de reproches. La grande passion des Africains était les spectacles. Au siège de Carthage, tandis qu'une partie des habitants se voyaient égorger par l'ennemi au pied des murs, les autres étaient occupés au théâtre à rire et à pousser des cris de joie. Il fallut que les Vandales les réduisissent en esclavage pour réformer leurs mœurs. Ces Barbares étaient chastes lorsqu'ils arrivèrent en Afrique. Ils avaient horreur des crimes qui attaquent la pudeur. Ils défendirent sous peine de mort la prostitution ; ils fermèrent les lieux de débauche, et proscrivirent les courtisanes ou les forcèrent à se marier <sup>1</sup>.

Genséric avait abandonné la Mauritanie pour se jeter dans la Numidie et dans la Proconsulaire, provinces beaucoup plus riches et plus peuplées. Il s'y empara de toutes les villes, excepté Cirthe,

<sup>1</sup> Salv., l. 7 et 8



Hippone et Carthage. Boniface, avec des forces trop inférieures, hasarda une bataille : il fut défait et contraint de se renfermer dans Hippone. Le vainqueur vint l'y assiéger à la fin de mai 430 <sup>1</sup>.

Dès la première irruption des Vandales, saint Augustin pleurait sans cesse sur les maux présents et futurs de l'Afrique. Cependant son extrême douleur ne diminuait en rien sa foi et sa générosité épiscopale. Consulté par un évêque, s'il était permis aux pasteurs des peuples de les laisser fuir et de se retirer eux-mêmes pour éviter le danger, il répondit que les évêques ne devaient point empêcher ceux du peuple qui voudraient se retirer ; mais qu'eux-mêmes ne pouvaient abandonner les églises, ni rompre les liens par lesquels la charité de Jésus-Christ les avait liés à leur ministère ; et qu'ainsi, tant que leur présence était nécessaire à leurs peuples, ils ne pouvaient faire autre chose que de se remettre à la volonté de Dieu, avec une pleine confiance en son secours <sup>2</sup>.

Son affliction devint encore bien plus grande, quand il vit sa ville d'Hippone assiégée. Cependant il avait la consolation de voir avec lui plusieurs évêques, entre autres Possidius de Calame, l'un des plus illustres de ses disciples, celui-là même qui nous a laissé sa vie. Ils mêlaient ensemble leur douleur, leurs gémissements et leurs larmes. Saint Augustin demandait à Dieu, en particulier, qu'il lui plût de délivrer Hippone des ennemis qui l'assiégeaient, ou du moins de donner à ses serviteurs la force de supporter les maux dont ils étaient menacés, ou enfin de le retirer du monde et de l'appeler à lui. En effet, il tomba malade de la fièvre le troisième mois du siège, et on vit par là que Dieu n'avait point rejeté la prière de son serviteur.

Pendant sa maladie, il fit écrire et mettre contre la muraille, auprès de son lit, les psaumes de David sur la pénitence ; il les lisait en versant continuellement des larmes. Dix jours avant sa mort, il pria ses plus intimes amis, et les évêques mêmes, que personne n'entrât dans sa chambre, sinon quand le médecin venait le voir ou qu'on lui apportait de la nourriture : il employait tout ce temps à l'oraison. Enfin, son dernier jour étant arrivé, Possidius et les autres de ses disciples et de ses amis vinrent joindre leurs prières aux siennes, qu'il n'interrompit que quand il s'endormit en paix. Jusque-là, il avait conservé l'usage de tous ses membres, et ni son ouïe ni sa vue ne s'étaient affaiblies. Comme il avait embrassé la pauvreté volontaire, il ne fit point de testament : il n'avait rien à laisser à personne ; mais il recommanda que l'on conservât avec soin la bibliothèque de l'é-

<sup>1</sup> Procop., *De Vandal.*, l. 1, c. 3. — <sup>2</sup> Aug., *Epist.* 228.

glise et tous les livres qu'il pouvait avoir dans la maison, pour ceux qui viendraient après lui. Possidius raconte que la ville d'Hippone ayant été incendiée quelque temps après, cette bibliothèque fut conservée au milieu des flammes et du pillage des Barbares <sup>1</sup>. On met la mort de saint Augustin au 28 août 430. Il avait vécu soixante-seize ans, et servi l'Église près de quarante, en qualité de prêtre ou d'évêque.

Avec saint Augustin mourut en quelque sorte l'Afrique chrétienne et civilisée. Car, depuis cette époque jusqu'à ce qu'elle expira sous le fer des musulmans, son existence ne fut qu'une longue agonie. Aujourd'hui il semblerait que la Providence veuille la ressusciter, et la ressusciter par la province même que saint Augustin a illustrée par sa vie et par sa mort, le pays d'Alger et de Bone <sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Possidius, Vita S. Aug. — <sup>2</sup> Ces paroles s'écrivaient au mois de mai 1838.

## NOTE RELATIVE A LA PAGE 559.

Ce que nous avons cru devoir dire sur ce que saint Augustin laisse à désirer dans ses ouvrages contre les Pélagiens, nous a valu certaines observations de la part de quelques amis. L'un d'eux a même fait imprimer les siennes à la fin du septième volume de l'édition belge. Ces observations, nous les avons lues attentivement. Voici nos réponses et nos excuses.

Nos amis nous indiquent des théologiens à consulter. Nous avons prévenu leurs désirs il y a plus de vingt ans. Avant même d'écrire le premier livre de cette histoire, nous avons voulu éclaircir en particulier la question fondamentale de la grâce divine et de la nature humaine. Nous avons recueilli avec tout le soin possible ce que l'Église catholique, apostolique et romaine croit et enseigne sur cette matière; nous avons surtout considéré attentivement les propositions y relatives qu'elle condamne en Luther, Calvin, Jansénius, Baius et Quesnel, afin de connaître d'une manière plus nette et plus précise, non-seulement ce qu'elle croit et enseigne, mais encore les expressions qu'elle approuve ou improove. Nous avons consulté les théologiens les plus autorisés dans l'Église, principalement saint Thomas. Le résultat de nos études, nous l'avons communiqué de vive voix et par écrit à plusieurs personnes capables d'en juger : et c'est sur leur avis que nous l'avons publié sous le titre *De la Grâce et de la Nature*, en 1838<sup>1</sup>, quatre ans avant la publication du premier volume de cette histoire. Nos amis peuvent donc penser que nous n'avons rien fait à la légère. C'est d'après la doctrine de l'Église, ainsi constatée, que nous jugeons, sans acception de personnes, les ouvrages qui traitent de la grâce divine et de la nature humaine. Notre but n'est point d'accuser ou de justifier telle ou telle époque, tel ou tel personnage de l'histoire, mais de rendre témoignage à la vérité. Car, encore une fois, à nos yeux, l'histoire universelle de l'Église catholique est le jugement de Dieu en première instance sur la famille humaine. Or, le premier caractère de ce jugement, c'est la vérité, sans accep-

(1) Chez Gaume et Chalandre.

tion d'époques, de nations, ni de personnes. Notre unique ambition est d'être un témoin fidèle ; et , Dieu aidant , nous le serons jusqu'au bout, dussions-nous y perdre la bienveillance de tous nos amis, même y perdre la vie.

L'auteur de la note, insérée dans l'édition belge, convient avec nous, pour le fond, que saint Augustin laisse quelque chose à désirer dans ses ouvrages contre les pélagiens. « En combattant les pélagiens, dit-il, saint Augustin a parlé d'une manière obscure du libre arbitre de l'homme depuis sa chute. » Or, nous pensons tout à fait la même chose. Nous pensons que , dans ses ouvrages contre les pélagiens, saint Augustin ne donne pas une idée aussi nette que saint Thomas, et que les décisions modernes de l'Église, sur le libre arbitre de l'homme avant et après sa chute, ni par conséquent sur les graves questions qui s'y rattachent. Nous pensons de plus que, depuis deux siècles, cette obscurité fâcheuse se rencontre dans bien des auteurs et des prédicateurs ; obscurité qui va plus d'une fois jusqu'à nous donner pour la doctrine de l'Église, des propositions que l'Église a condamnées formellement <sup>1</sup> ; obscurité qui ne contribue pas peu à l'envahissement du rationalisme, du naturalisme, du panthéisme doctrinal et politique. Car si les prédicateurs et les écrivains catholiques eux-mêmes ne donnent pas une idée juste et nette de la grâce divine et de la nature humaine, du libre arbitre de l'homme avant et après sa chute, etc., comment veut-on que les autres ne confondent pas la grâce avec la nature, la foi avec la raison, l'Église avec l'État, le sacerdoce avec l'empire, le Créateur avec la créature, Dieu avec le monde ?

Comme nous avons pour but, dans tout notre travail, d'éclaircir cette confusion, nous croyons devoir en conscience signaler tout ce qui peut l'entretenir. L'estimable auteur de la note pense que, d'après saint Augustin, le libre arbitre de l'homme n'a point péri, mais qu'il a conservé non-seulement la puissance de pécher, mais encore celle de faire quelque bien dans l'ordre naturel. Il cite en preuve cette parole du saint docteur : « Nous ne disons pas que le libre arbitre ait péri dans l'homme par le péché d'Adam, mais qu'il a la puissance de pécher dans les hommes soumis au diable ; quant à bien vivre, il n'en a la puissance, que quand la volonté de l'homme aura été délivrée par la grâce de Dieu, et aidée à tout bien d'action, de pensée et de parole <sup>2</sup>. » Nous l'avouons humblement : ce texte nous

<sup>1</sup> En voir un exemple, t. 5, p. 40. La proposition signalée est tirée d'un ouvrage qui circule avec éloge et approbation, même en Belgique. — <sup>2</sup> Peccato Adæ liberum arbitrium de hominum naturâ periisse non dicimus, sed ad peccandum

paraît prouver tout le contraire de ce que pense l'auteur de la note, savoir que le libre arbitre de l'homme n'a plus par lui-même aucune puissance de faire aucun bien ni même de le penser.

L'auteur de la note dit p. 532 : « Jamais saint Augustin n'a enseigné que les vertus des païens fussent des péchés ou des crimes par rapport à la loi naturelle : au contraire, il a dit mainte fois que leurs actions morales étaient bonnes et louables dans l'ordre naturel. » D'après cela, saint Augustin aurait distingué nettement entre les vertus et les œuvres surnaturellement bonnes et méritoires de la vie éternelle, et les vertus et les œuvres naturellement bonnes, mais stériles pour la vie éternelle, les premières ayant Dieu pour motif, et non pas les secondes.

Il est vrai, cette distinction se trouve dans l'ouvrage contre Julien d'Eclane ; mais elle est de Julien. Et voici ce que l'évêque d'Hippone y répond : « On ne saurait dire combien vous trompe l'opinion d'après laquelle vous avez dit : « Toutes les vertus sont des affections par lesquelles nous sommes ou fructueusement ou stérilement bons. » Car il est impossible que nous soyons bons stérilement. En effet, un bon arbre produit de bons fruits. Or, comment Dieu, qui destine la hache aux arbres qui ne produisent pas de bons fruits, pourrait-il couper et jeter au feu de bons arbres<sup>2</sup>. Par conséquent, les hommes ne sont d'aucune manière stérilement bons ; mais ceux qui ne sont pas bons, peuvent être les uns moins, les autres plus mauvais<sup>4</sup>. » Ces paroles ne contredisent-elles pas un peu l'auteur de la note<sup>2</sup>.

Nous pensons que, si saint Augustin s'exprime d'une manière si obscure, pour le moins, c'est qu'il s'est mépris sur le sens de ces paroles de saint Paul : *Omne quod non est ex fide peccatum est* : tout ce qui n'est pas selon la foi, est péché. Ce que saint Paul entend de la bonne foi de ceux qui mangeaient, contre leur intime persuasion, des viandes défendues par la loi de Moïse. Saint Augustin suppose, au contraire, que l'Apôtre l'entend de la foi qui opère par la charité. Luther reconnaît jusqu'à deux fois que c'est une méprise. Luther, cepen-

valere in hominibus subditis diabolo ; ad benevi vendum non valere, nisi ipsa voluptas hominis Dei gratiâ fuerit liberata, et ad omne bonum actionis, cogitationis, sermonis adjuta. (Lib. 2. ad Bonif., c. 15.)

<sup>1</sup> Quapropter dici non potest quantum te ista fallat opinio, quâ dixisti : « Omnes virtutes affectus esse, per quos aut fructuosè aut steriliter boni sumus. » Fieri enim non potest ut steriliter boni simus. Arbor enim bona bonos fructus facit. Absit autem ut Deus bonus, a quo securis paratur arboribus non facientibus fructum bonum, excidat et in ignem mittat arbores bonas. Nullo modo igitur homines steriliter sunt boni : sed qui boni non sunt, possunt esse alii minùs, alii magis mali. (Contre Julien d'Eclane, l. 4, c. 3, n. 22.)

dant, et, après lui, Jansénius abusent de cette méprise évidente du saint docteur, pour soutenir que toutes les actions des infidèles sont des péchés.

L'estimable auteur de la note dit à ce propos : « Lorsque saint Augustin employa ces paroles, il distingua toujours la valeur morale des œuvres dans l'ordre naturel, de leur valeur morale dans l'ordre surnaturel. » Il apporte en preuve le passage suivant de saint Augustin parlant à Julien d'Éclane : « Si un païen, dites-vous, revêt un homme nu, est-ce un péché, parce que ce n'est pas selon la foi ? — Absolument en tant que ce n'est pas selon la foi, c'est un péché ; non pas que de soi le fait même, qui est de couvrir un homme nu, soit un péché ; mais de se glorifier d'une telle œuvre non dans le Seigneur, un impie seul niera que c'est un péché <sup>1</sup>. » Il nous semble que ce texte prouve tout le contraire de ce que veut l'auteur de la note. Saint Augustin convient seulement que l'acte matériel de couvrir un homme nu n'est pas de soi un péché, mais son raisonnement suppose que cet acte est toujours un péché de la part d'un païen. Autrement, que signifierait son argumentation ? D'ailleurs, est-il bien vrai, est-il bien conforme à la doctrine de l'Église, de dire que se glorifier d'une bonne œuvre, d'une aumône, non dans le Seigneur, mais dans le fond de son âme, et sans penser plus loin, est-il bien vrai, est-il bien conforme à la doctrine de l'Église, de dire que ce soit là un péché ? L'auteur de la note le pense-t-il vraiment ?

Julien s'expliquait : « J'appelle stérilement bons les hommes qui, ne faisant pas pour Dieu le bien qu'ils font, n'obtiennent point de lui la vie éternelle. » L'évêque d'Hippone traite cette réponse de vaine. Quoi donc, s'écrie-t-il, un Dieu juste et bon enverra des bons dans la mort éternelle ? Je suis las de répéter combien il est absurde de dire, d'écrire, et de penser des choses pareilles. — Comprenez donc une fois ce que dit le Seigneur : Si votre œil est mauvais, tout votre corps sera ténébreux ; mais si votre œil est simple, tout votre corps sera lumineux : et comprenez que cet œil est l'intention avec laquelle chacun fait ce qu'il fait ; et apprenez par là que celui, qui ne fait pas les bonnes œuvres avec l'intention d'une foi bonne, c'est-à-dire, de celle qui opère par la dilection, il est tout entier tel qu'un corps composé d'œuvres, ainsi que de membres, qu'il est tout entier

<sup>1</sup> « Si gentilis, inquis, nudum operuerit, numquid quia non est ex fide eccatum est ? » Prorsus in quantum non est ex fide, peccatum est ; non quia per se ipsum factum, quod est nudum operire, peccatum est : sed de tali opere non in Domino gloriari, solus impius negat esse peccatum. (Contra Julian, l. 4, c. 3, n. 30.)

ténébreux, c'est-à-dire, plein de la noirceur des péchés <sup>1</sup>. » Dans ces paroles, saint Augustin ne semble-t-il pas rejeter formellement la distinction entre les bonnes œuvres, fructueuses ou stériles pour le ciel ? Ne semble-t-il pas conclure expressément que toutes les œuvres qui ne sont pas faites avec l'intention de cette foi qui opère par la charité, sont des péchés ? Si telle n'est pas sa conclusion, que signifie son raisonnement ?

Dans le numéro précédent il termine une argumentation semblable par cette raison générale : *Omne enim, velis nolis, quod non est fide, peccatum est* : car, veuillez-le ou ne le veuillez pas, tout ce qui n'est pas selon la foi, est péché.

D'après tout cela, nous croyons devoir, en conscience, persister provisoirement en notre manière de voir sur ce que saint Augustin laisse à désirer dans ses ouvrages contre les pélagiens.

<sup>1</sup> . . . : Et hunc oculum agnosce intentionem, quâ facit quisque quod facit; et per hæc disce eum, qui non facit opera bona intentione fidei bonæ, hoc est, ejus quæ per dilectionem operatur, totum quasi corpus, quod illis quasi membris, operibus constat, tenebrosus esse, hoc est, plenum nigredine peccatorum. (*Ibid.*, n. 33.)

---

## ADDITION

AU TOME 5, PAGE 377, DEUXIÈME ALINÉA.

---

### SAINTE CÉCILE.

Saint Calixte, Romain de naissance, succéda au pape Zéphirin, gouverna l'Église cinq ans et deux mois, et souffrit le martyre le 12 octobre 222. Son nom est devenu célèbre par le cimetière qu'il agrandit, et dans lequel on enterra une multitude innombrable de martyrs. Cimetière veut dire littéralement *dortoir*. Les anciens cimetières de Rome méritent ce nom beaucoup mieux que nos cimetières modernes. Ce sont d'immenses corridors, creusés sous terre, avec des espèces de loges de chaque côté, pour recevoir les corps des chrétiens jusqu'à la résurrection générale. Lorsque les corps étaient déposés dans ces loges, couches ou tombes, on en murait l'entrée. De là le nom de catatombes ou catacombes, tombes ou couches à côté l'une de l'autre. Ces dortoirs souterrains, divisés chacun en plusieurs branches, entourent la ville de Rome, et forment dans leur ensemble une Rome souterraine. C'était dans l'origine des carrières de sable, pour bâtir les murs de la ville. Les chrétiens s'en servirent pour y enterrer leurs morts. De là bientôt la nécessité de les agrandir. Le cimetière de Saint-Calixte, qui s'appelle aussi de Saint-Sébastien, est sur le chemin d'Ardée et s'étend jusqu'à la Voie appienne, où en est la partie principale. Dans l'église, qui est à l'entrée, on lit cette inscription : « C'est ici le cimetière du célèbre pape Calixte, martyr. Quiconque le visitera étant véritablement contrit, et après s'être confessé, obtiendra l'entière rémission de tous ses péchés, par les glorieux mérites de cent soixante-quatorze mille saints martyrs qui ont été enterrés là avec quarante-six évêques illustres, qui tous ont passé par de grandes tribulations, et qui, pour devenir les héritiers du royaume du Seigneur, ont souffert le supplice de la mort pour le nom de Jésus-Christ. » Saint Prudence, dans sa



onzième hymne, saint Paulin, dans son vingt-septième poème, disent qu'une multitude *innombrable* d'autres martyrs furent enterrés dans les mêmes catacombes. Dans le cimetière de Bassille et de Saint-Hermès, on a trouvé les deux inscriptions suivantes : *Marcella et cinq cent cinquante martyrs du Christ*. — *Rufin et cent cinquante martyrs du Christ*. Dans le cimetière de Sainte-Agnès, on a trouvé saint Gordien avec toute sa famille ; voici leur inscription : *Ici reposent en paix Gordien, ambassadeur de Gaule, égorgé pour la foi, avec toute sa famille. Leur servante Théophile a fait ce monument* <sup>1</sup>.

A saint Calixte succéda saint Urbain au mois d'octobre 222. C'était sous l'empire d'Alexandre Sévère. Ce prince tolérait personnellement les chrétiens, mais sans révoquer les édits de ses prédécesseurs contre eux. Son préfet du prétoire, le légiste Ulpien, dans ses livres sur les devoirs du proconsul, met au long toutes les constitutions impériales qui proscrivaient les chrétiens. Suivant Dion Cassius, Ulpien n'était monté aux honneurs du prétoire que par le meurtre de ses deux prédécesseurs. Lui-même sera massacré par les prétoriens sous les yeux de l'empereur, qui le sera plus tard par ses propres troupes. Sous ce règne il n'y eut donc point de persécution générale contre les adorateurs du vrai Dieu, mais plus d'une persécution locale.

A Dorostore, en Mysie, nous trouvons saint Hésychius, soldat, exécuté avec saint Jules, sous le gouverneur Maxime. A Rome, dès la première année d'Alexandre, le prêtre Calépodius, Palmatius, personnage consulaire, le sénateur Simplicius, immolés avec toute leur famille, et peu après le pape Calixte ; plus tard, les vierges Martina et Tatiana ; enfin, la vierge Cécile et ses compagnons.

Deux fois déjà le pape Urbain avait été cité au prétoire, et deux fois il y avait confessé Jésus-Christ. Dès lors il se tint habituellement dans les cryptes ou catacombes sur la Voie appienne. C'est là qu'il reçut et baptisa Valérien et son frère Tiburce, qui peu après endurèrent généreusement le martyre. L'un et l'autre lui avaient été adressés par la vierge Cécile <sup>2</sup>.

Elle était d'une des plus illustres familles de Rome. On compte parmi ses ancêtres, Caïa Cœcilia Tanaquil, femme de Tarquin l'Ancien. Sous la république et sous l'empire, cette ancienne famille, qui adopta de bonne heure le nom de Metellus, obtint souvent les honneurs du triomphe et du consulat. Le père et la mère de Cécile étaient païens, mais elle-même était chrétienne fervente. Sous des

<sup>1</sup> Godescard, 14 octobre. Saint Calixte, notes. — <sup>2</sup> Guéranger, abbé de Solesmes, *Histoire de sainte Cécile*. Paris, 1849.

habits brochés d'or, elle portait un cilice. Le livre des Évangiles reposait continuellement sur son cœur. Elle jeûnait deux ou trois jours de la semaine. Elle avait promis de n'avoir d'autre époux que le Fils de Dieu, et de demeurer vierge. En récompense, l'ange de Dieu commis à sa garde se montrait à elle, et l'assura de sa protection contre quiconque oserait donner atteinte à la pureté de son corps et de son âme.

Pendant sa famille la destinait à un époux mortel, Valérien, jeune patricien des plus nobles. Déjà un chœur de musiciens profanes chantait pendant le festin nuptial. Cécile chantait aussi, mais dans son cœur, et sa mélodie s'unissait à celle des anges. Elle redisait au Seigneur cette strophe de David : Que mon cœur et mon corps demeurent sans tache, afin que je ne sois pas confondue <sup>1</sup>. C'est en mémoire de ce concert avec les esprits célestes, que Cécile est honorée comme la patronne de l'harmonie chrétienne.

Arrivée dans la chambre nuptiale, elle dit à son époux : Excellent et bien-aimé jeune homme, j'ai un secret à vous confier ; si toutefois vous jurez de le garder de toute manière. Valérien l'ayant juré, elle reprit : J'ai pour ami un ange de Dieu qui veille sur mon corps avec grande sollicitude. S'il voit que, dans la moindre chose, vous osez agir avec moi par l'entraînement d'un amour sensuel, soudain sa fureur s'allumera contre vous, et, sous les coups de sa vengeance, vous succomberez dans la fleur de votre brillante jeunesse. Si, au contraire, il voit que vous m'aimez d'un cœur sincère et d'un amour sans tache, si vous gardez entière et inviolable ma virginité, il vous aimera comme il m'aime, et vous prodiguera ses faveurs. Valérien répondit : Si vous voulez que je croie à votre parole, faites-moi voir cet ange. Lorsque je l'aurai vu, si je le reconnais pour l'ange de Dieu, je ferai ce à quoi vous m'exhortez ; mais si vous aimez un autre homme, sachez que je vous percerai de mon glaive l'un et l'autre. La vierge répliqua : Si vous voulez suivre mes conseils, si vous consentez à être purifié dans les eaux de la fontaine qui jaillit éternellement, si vous voulez croire au Dieu unique, vivant et véritable, qui règne dans les cieux, votre œil pourra voir l'ange qui veille à ma garde.

L'entretien eut pour résultat, que Valérien alla trouver le pape Urbain dans les catacombes, et lui expliqua le sujet de sa visite. Le vieux pontife, ravi de joie, tombe à genoux, et s'écrie avec larmes : Seigneur Jésus-Christ, auteur des chastes résolutions, recevez le fruit de la divine semence que vous avez déposée au cœur de Cécile.

<sup>1</sup> Psalm. 118.

Bon pasteur, Cécile, votre servante, comme une éloquente brebis, a rempli la mission que vous lui aviez confiée. Cet époux, qu'elle avait reçu semblable à un lion impétueux, elle en a fait, en un instant, le plus doux des agneaux. Si Valérien ne croyait pas déjà, il ne serait pas venu jusqu'ici. Ouvrez, Seigneur, la porte de son cœur à vos paroles, afin qu'il reconnaisse que vous êtes son Créateur, et qu'il renonce au démon, à ses pompes et à ses idoles.

Pendant que le pontife prie pour Valérien, leur apparaît un vieillard vénérable couvert de vêtements blancs comme la neige, et tenant à la main un livre écrit en lettres d'or. C'était Paul, l'Apôtre des nations. A son aspect, Valérien tombe comme mort, la face contre terre. Paul le relève et lui dit : Lis les paroles de ce livre et crois : tu mériteras d'être purifié et de contempler l'ange dont la très-fidèle vierge Cécile t'a promis la vue. Valérien commence à lire sans prononcer de paroles. Le passage était ainsi conçu : *Un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu, Père de toutes choses, qui est au-dessus de tout et en nous tous.* Quand il eut achevé de lire, le vieillard lui dit : Crois-tu qu'il est ainsi ? Valérien s'écria : Rien de plus vrai sous le ciel ; rien qui doive être cru plus fermement. Le vieillard disparut, et Valérien reçut le baptême.

Reentrant chez lui avec la robe blanche, il voit Cécile en prière, et près d'elle l'ange du Seigneur au visage éclatant de mille feux, aux ailes brillantes des plus riches couleurs. L'esprit bienheureux tenait dans ses mains deux couronnes entrelacées de roses et de lis. Il en pose une sur la tête de Cécile, l'autre sur celle de Valérien, et leur dit : Méritez de conserver ces couronnes par la pureté de vos cœurs et par la sainteté de vos corps ; c'est du jardin du ciel que je les apporte. Ces fleurs ne se faneront jamais, leur parfum sera toujours aussi suave ; mais personne ne pourra les voir qu'il n'ait mérité comme vous, par sa pureté, les complaisances du ciel. Maintenant, ô Valérien, parce que tu as acquiescé au désir pudique de Cécile, le Christ Fils de Dieu m'a envoyé vers toi pour recevoir toute demande que tu aurais à lui adresser. Valérien demanda la conversion de son frère Tiburce. L'ange lui répondit : Parce que tu as demandé une grâce que le Christ est encore plus empressé de t'accorder que tu ne l'es toi-même à la désirer, de même qu'il a gagné ton cœur par Cécile sa servante, ainsi toi-même tu gagneras le cœur de ton frère, et tous deux vous arriverez à la palme du martyre.

Valérien et Cécile, après la disparition de l'ange, s'entretenaient des choses du ciel lorsque survint Tiburce. Il baisa Cécile sur la tête comme sa parente et dit : Mais d'où vient cette odeur de roses et de lis, en la saison où nous sommes ? c'était vers la fin de l'hiver. Quand

je tiendrais dans mes mains ces fleurs elles-mêmes, elles ne répandraient pas un parfum égal à celui que je respire. Cette merveilleuse senteur me transporte; il me semble qu'elle renouvelle tout mon être. — C'est moi, répond son frère Valérien, c'est moi qui ai obtenu pour toi, la faveur de sentir cette suave odeur; si tu veux croire, tu mériteras même de voir les fleurs dont elle émane. C'est alors que tu connaîtras celui dont le sang est vermeil comme les roses, et dont la chair est blanche comme le lis. Cécile et moi nous portons des couronnes que tes yeux ne peuvent voir encore; les fleurs qui les composent ont l'éclat de la pourpre, et la pureté de la neige.

Aussitôt commence entre les deux frères un dialogue sur la vanité des idoles. Cécile intervient, et dit à Tiburce : Je m'étonne que vous n'ayez pas compris déjà que des statues de terre, de bois, de pierre, d'airain, ou de tout autre métal, ne sauraient être des dieux. Ces vaines idoles sur lesquelles les araignées tendent leurs toiles et les oiseaux déposent leurs nids et leurs ordures; ces statues dont la matière est tirée des entrailles de la terre par la main des malfaiteurs condamnés aux mines, comment peut-on les estimer des dieux, et mettre sa foi dans de tels objets? Dites-moi, Tiburce, y a-t-il une différence entre un cadavre et une idole? un cadavre a encore tous ses membres; mais il n'a plus ni souffle, ni voix, ni sentiment. De même l'idole a aussi tous ses membres, mais ses membres sont inhabiles à l'action, et encore au-dessous de ceux d'un homme mort. Du moins, pendant que l'homme jouissait de la vie, ses yeux, ses oreilles, sa bouche, son odorat, ses pieds, ses mains, remplissaient leur office; mais l'idole a commencé par la mort, et demeure dans la mort; elle n'a jamais vécu, ni même pu vivre. Tiburce s'écria vivement: Oui, il en est ainsi, et qui ne le comprend pas est descendu jusqu'à la brute. Cécile lui baisa la poitrine, disant : C'est aujourd'hui que je te reconnais pour mon frère. L'amour du Seigneur a fait de ton frère mon époux; le mépris que tu professes pour les idoles fait de moi ta véritable sœur. Le moment est venu où tu vas croire; va donc avec ton frère pour recevoir la régénération. C'est alors que tu verras les anges, et que tu obtiendras le pardon de toutes tes fautes.

Tiburce dit à son frère : Quel est l'homme vers lequel tu vas me conduire? — Un grand personnage, répond Valérien; il se nomme Urbain, vieillard en cheveux blancs, au visage angélique, aux discours véritables et remplis de sagesse. — Ne serait-ce pas, dit Tiburce, cet Urbain que les chrétiens appellent leur Pape? J'ai entendu dire qu'il a déjà été condamné deux fois, et qu'il se tient caché dans je ne sais quels souterrains. S'il est découvert, il sera livré aux flam-

mes ; et nous, si l'on nous trouve avec lui, nous partagerons son sort. Ainsi, pour avoir voulu chercher une Divinité qui se cache dans les cieux, nous rencontrerons sur la terre un supplice cruel. — En effet, dit aussitôt Cécile, si cette vie était la seule, s'il n'en était pas une autre, ce serait avec raison que nous craindrions de la perdre ; mais s'il est une autre vie qui ne finira jamais, faut-il donc redouter celle qui passe, quand, au prix de ce sacrifice, nous nous assurons celle qui durera toujours ? Tiburce répondit : Jamais je n'ai rien entendu de semblable ; y aurait-il donc une autre vie après celle-ci ? — Mais, reprit Cécile, peut-on même appeler vie celle que nous passons en ce monde ? Jouet de toutes les douleurs du corps et de l'âme, elle aboutit à la mort qui met fin aux plaisirs comme aux angoisses. Quand elle est terminée, on dirait qu'elle n'a pas même été ; car ce qui n'est plus est comme rien. Quant à la seconde vie qui succède à la première, elle a des joies sans fin pour les justes, et des supplices éternels pour les pécheurs.

Mais, répliqua Tiburce, qui est allé dans cette vie ? qui en est revenu pour nous apprendre ce qui s'y passe ? sur quel témoignage pouvons-nous y croire ? — Alors Cécile, se levant et se tenant debout, dit avec une grande fermeté : Le Créateur du ciel et de la terre et de tout ce qu'ils contiennent, a engendré un Fils de sa propre substance, avant tous les êtres, et il a produit par sa vertu divine l'Esprit-Saint ; le Fils, afin de créer par lui toutes choses ; l'Esprit-Saint, pour les vivifier. Tout ce qui existe, le Fils de Dieu, engendré du Père, l'a créé ; tout ce qui est créé, l'Esprit-Saint, qui procède du Père, l'a animé. — Comment ! s'écria Tiburce, tout à l'heure tu disais, ô Cécile ! que l'on ne doit croire qu'un seul Dieu qui est dans le Ciel, et maintenant tu parles de trois dieux ? — Cécile répondit : Il n'est qu'un seul Dieu dans sa majesté, et si tu veux concevoir comment il existe dans une Trinité sainte, écoute cette comparaison. Un homme possède la sagesse ; par sagesse nous entendons le génie, la mémoire et l'intelligence : car par le génie nous découvrons ce que nous avons appris ; par la mémoire nous conservons ce qu'on nous enseigne ; par l'intelligence nous apercevons tout ce qu'il nous arrive de voir ou d'entendre. Reconnaitrons-nous pour cela plusieurs sagesse dans le même homme ? Si donc un mortel possède trois facultés dans une seule sagesse, devons-nous hésiter à reconnaître une Trinité majestueuse dans l'unique essence du Dieu tout-puissant ? — Tiburce s'écria : O Cécile ! la langue humaine ne saurait s'élever à de si lumineuses explications ; c'est l'ange de Dieu qui parle par ta bouche.

S'adressant ensuite à son frère : Valérien, dit-il, je le confesse, le mystère d'un seul Dieu n'a plus rien qui m'arrête ; je ne désire

qu'une chose, c'est d'entendre la suite de ce discours qui doit satisfaire à mes doutes. — C'est à moi, Tiburce, que tu dois t'adresser, reprit Cécile. Ton frère, encore revêtu de la robe blanche, n'est point en mesure de répondre à toutes tes demandes ; mais moi , instruite dès le berceau dans la sagesse du Christ , tu me trouveras prête sur toutes les questions qu'il te plaira de proposer. — Eh bien , dit Tiburce, je demande quel est celui qui vous a fait connaître cette autre vie que vous m'annoncez l'un et l'autre ?

Cécile lui parla alors du Fils de Dieu fait homme, de ses prédications, de ses miracles, de sa mort, de sa résurrection, de la prédication et des miracles des apôtres. Cécile parlait , Tiburce pleurait, éclatait en sanglots. Oh ! si jamais, s'écria-t-il en se jetant aux pieds de Cécile, mon cœur et ma pensée s'attachent à la vie présente, je consens à ne pas jouir de celle qui doit lui succéder ! que les insensés recueillent, s'il leur convient, les avantages du temps ! jusqu'à cette heure, j'ai vécu sans but ; je ne veux plus qu'il en soit ainsi.

Accompagné de son frère, il alla trouver le pape Urbain dans les catacombes de la Voie appienne. Valérien y acheva le nombre des sept jours durant lesquels il devait porter les habits blancs, et revint auprès de Cécile. Le pontife retint Tiburce les sept jours entiers, et, par l'onction de l'Esprit-Saint, il le consacra soldat du Christ. Le jeune homme était transformé ; les palmes et les couronnes symboliques qu'il avait vues gravées sur les tombeaux des martyrs , excitaient en lui une ardeur inconnue. Les anges de Dieu se montraient à lui continuellement, et il conversait avec eux. Tout ce qu'il demandait au Seigneur, il l'obtenait à l'instant <sup>1</sup>.

Au printemps de l'année 230, l'empereur Alexandre Sévère s'absenta de Rome pour une expédition lointaine. Ce qui donnait plus de facilité aux magistrats idolâtres de persécuter les chrétiens. Turcius Almachius, préfet de Rome, attaqua d'abord ceux du peuple. Non content de les faire mourir dans d'affreux supplices, il voulait encore que leurs corps demeurassent sans sépulture. Les chrétiens survivants durent souvent racheter au poids de l'or la dépouille de leurs frères. On réunissait les membres séparés par le glaive, on recueillait le sang avec des éponges que l'on pressait ensuite sur des fioles ou des ampoules, on recherchait jusqu'aux instruments du supplice, afin de conserver à la postérité chrétienne le témoignage complet de la victoire. Valérien et Tiburce se distinguaient entre tous les autres, soit pour ensevelir honorablement les martyrs , soit pour secourir leurs familles délaissées.

<sup>1</sup> Guéranger, *Hist. de sainte Cécile*.

Ils furent dénoncés au préfet, arrêtés l'un et l'autre et conduits devant son tribunal. Comment, leur dit-il, vous, les rejetons d'une si noble famille, pouvez-vous avoir dégénéré de votre sang jusqu'à vous associer à la plus superstitieuse des sectes ? J'apprends que vous dissipez votre fortune en profusions sur des gens de condition infime, et que vous descendez jusqu'à ensevelir avec toutes sortes d'honneurs des misérables qui ont été punis pour leurs crimes. En faut-il conclure qu'ils sont vos complices, et que c'est le motif qui vous porte à leur donner une sépulture d'honneur ? — Plût au ciel ! s'écria Tiburce, qu'ils daignassent nous admettre au nombre de leurs serviteurs, ceux que tu appelles nos complices ! Ils ont eu le bonheur de mépriser ce qui paraît être quelque chose, et cependant n'est rien ; en mourant ils ont obtenu ce qui ne paraît pas encore, et ce qui néanmoins est la seule réalité. Puissions-nous imiter leur vie sainte, et marcher un jour sur leurs traces ! — Dis-moi, Tiburce, demanda le juge, quel est le plus âgé de vous deux ? Tiburce répondit : Ni mon frère n'est plus âgé que moi, ni moi plus jeune que lui ; le Dieu unique, saint et éternel, nous a rendus tous deux égaux par sa grâce ! — Eh bien, dit Almachius, dis-moi ce que c'est que ce qui paraît être quelque chose, et n'est rien. — Tout ce qui est en ce monde, repartit vivement Tiburce, tout ce qui entraîne les âmes dans la mort éternelle à laquelle aboutissent les félicités du temps. — Maintenant, dis-moi, reprit Almachius, qu'est-ce qui ne paraît pas encore, et est néanmoins la seule réalité ? — C'est, dit Tiburce, la vie future pour les justes, et le supplice à venir pour les injustes. L'un et l'autre approchent, et, par une triste dissimulation, nous détournons les yeux de notre cœur, afin de ne pas voir cet inévitable avenir. Les yeux de notre corps s'arrêtent aux objets du temps ; et, mentant à notre propre conscience, nous osons employer pour flétrir ce qui est bien les termes qui ne conviennent qu'au mal, et décorer le mal lui-même par les qualifications qui servent à désigner le bien. — Je suis sûr, interrompit Almachius, que tu ne parles pas selon ton esprit. — Tu dis vrai, reprit Tiburce, je ne parle pas selon l'esprit que j'avais lorsque j'étais du siècle, mais selon l'esprit de celui que j'ai reçu au plus intime de mon âme, le Seigneur Jésus-Christ. — Mais sais-tu même ce que tu dis ? repartit le préfet. — Et toi, dit Tiburce, sais-tu ce que tu demandes ? — Jeune homme, répondit Almachius, il y a de l'exaltation chez toi. — Tiburce répondit : J'ai appris, je sais, je crois que tout ce que je t'ai dit est réel. — Mais je ne le comprends pas, repartit le préfet, et je ne saurais entrer dans cet ordre d'idées. — C'est, dit le jeune homme, c'est que l'homme animal ne perçoit pas les choses qui sont de l'Esprit de Dieu ; mais l'homme spirituel juge tou-

tes choses, et n'est jugé lui-même par personne. Almachius, souriant, fit retirer Tiburce, et avancer Valérien.

Le préfet lui dit : Valérien, la tête de ton frère n'est pas saine : toi, tu sauras me donner une réponse sensée. — Il est un médecin unique, répondit Valérien, qui a daigné prendre soin de la tête de mon frère et de la mienne : c'est le Christ, Fils du Dieu vivant. — Allons, dit Almachius, parle-moi sagement. — Ton oreille est faussée, répondit Valérien ; tu ne saurais entendre notre langage. — C'est vous-mêmes, dit le préfet, qui êtes dans l'erreur, et plus que personne. Vous laissez les choses nécessaires et utiles, pour suivre des folies. Vous dédaignez les plaisirs, vous repoussez le bonheur, vous méprisez tout ce qui fait le charme de la vie ; en un mot, vous n'avez d'attrait que pour ce qui est contraire au bien-être et opposé aux délices.

Valérien répondit avec calme : J'ai vu, au temps de l'hiver, des hommes traverser la campagne, au milieu des jeux et des ris, et se livrant à tous les plaisirs. En même temps, j'apercevais dans les champs plusieurs villageois qui remuaient la terre avec ardeur, plantaient la vigne et écussonnaient des roses sur des églantiers ; d'autres greffaient des arbres fruitiers, ou écartaient avec le fer les arbustes qui pouvaient nuire à leurs plantations ; tous enfin se livraient avec vigueur aux travaux de la culture. Les hommes de plaisir ayant considéré ces villageois, se mirent à tourner en dérision leurs travaux pénibles, et disaient : Misérables que vous êtes, laissez ces labeurs superflus ; venez vous réjouir avec nous, et partager nos amusements et nos transports. Pourquoi se fatiguer ainsi dans de si rudes travaux ? pourquoi user le temps de la vie à des occupations si tristes ? Ils accompagnaient ces paroles d'éclats de rire, de battements de mains et d'insultantes provocations. A la saison des pluies et de la froidure succédèrent les jours sereins, et voilà que les campagnes cultivées par tant d'efforts, s'étaient couvertes de feuillages touffus, les buissons étalaient leurs roses fleuries, la grappe descendait en festons le long du sarment, et aux arbres pendaient de toutes parts des fruits délicieux. Ces villageois, dont les fatigues avaient paru insensées, étaient dans l'allégresse ; mais les frivoles habitants des villes qui s'étaient vantés d'être les plus sages, se trouvèrent dans une affreuse disette, et regrettant, mais trop tard, leur molle oisiveté, ils se lamentèrent bientôt, et se disaient entre eux : voilà pourtant ceux que nous poursuivions de nos railleries ; les travaux auxquels ils se livraient nous semblaient une honte ; leur genre de vie nous faisait horreur, tant il nous paraissait misérable, leurs personnes nous semblaient viles et leur société sans honneur. Le fait cependant a prouvé



qu'ils étaient sages, en même temps qu'il démontre combien nous fûmes malheureux, vains et insensés. Nous n'avons pas travaillé ; loin de venir à leur aide, du sein de nos délices nous les avons bafoués, et les voilà maintenant environnés de fleurs et couronnés de gloire.

Tu as parlé avec éloquence, dit Almachius, je le reconnais ; mais je ne vois pas que tu aies répondu à mon interrogation. — Laisse-moi achever, reprit Valérien. Tu nous a traités de fous et d'insensés, sous le prétexte que nous répandons nos richesses dans le sein des pauvres, que nous donnons l'hospitalité aux étrangers, que nous secourons les veuves et les orphelins, enfin que nous recueillons les corps des martyrs et leur faisons d'honorables sépultures. Selon toi, notre folie consiste en ce que nous refusons de nous plonger dans les voluptés, en ce que nous dédaignons de nous prévaloir aux yeux du peuple des avantages de notre naissance. Un temps viendra où nous recueillerons le fruit de nos privations. Nous nous réjouirons alors ; mais ils pleureront, ceux qui tressaillent maintenant dans leurs plaisirs. Le temps présent nous est donné pour semer ; or, ceux qui sèment dans la joie en cette vie, recueilleront dans l'autre le deuil et les gémissements ; tandis que ceux qui sèment aujourd'hui des larmes passagères moissonneront dans l'avenir une allégresse sans fin. — Ainsi, répliqua le préfet, nous et nos invincibles princes, nous aurons pour partage un deuil éternel, tandis que vous, vous posséderez à jamais la vraie félicité. — Et qui êtes-vous donc, vous et vos princes ? s'écria Valérien. Vous n'êtes que des hommes, nés au jour marqué, pour mourir quand l'heure est venue. Encore aurez-vous à rendre à Dieu un compte rigoureux de la souveraine puissance qu'il a placée entre vos mains.

Le préfet, s'adressant aux deux frères, leur dit : Assez de discours inutiles ; plus de ces longueurs qui font perdre le temps ! Offrez des libations aux dieux, et vous vous retirerez sans avoir à subir aucune peine. Valérien et Tiburce répondirent à la fois. Tous les jours nous offrons nos sacrifices à Dieu, mais non pas aux dieux. — Quel est le Dieu, demanda le préfet, auquel vous rendez ainsi vos hommages ? Les deux frères répondirent : Y en a-t-il donc un autre, pour que tu nous fasses une pareille question à propos de Dieu ? En est-il donc plus d'un ? — Ce Dieu unique dont vous parlez, répliqua Almachius, dites-moi du moins son nom. — Le nom de Dieu, dit Valérien, tu ne saurais le découvrir, quand bien même tu aurais des ailes, et si haut que tu pusses voler. — Ainsi, répondit le préfet, Jupiter, ce n'est pas le nom d'un dieu ? — Tu te trompes, Almachius, dit Valérien, Jupiter c'est le nom d'un corrupteur, d'un libertin. Vos propres auteurs nous le donnent pour un homicide, un personnage

rempli de tous les vices, et tu l'appelles un dieu ! Je m'étonne de cette hardiesse ; car le nom de Dieu ne saurait convenir qu'à l'Être qui n'a rien de commun avec le péché, et qui possède toutes les vertus. — Ainsi, reprit Almachius, l'univers entier est dans l'erreur ; ton frère et toi vous êtes les seuls à connaître le vrai Dieu ! — Ne te fais pas illusion, Almachius, dit Valérien ; les chrétiens, ceux qui ont embrassé cette doctrine sainte, ne peuvent déjà plus se compter dans l'empire. C'est vous qui formez bientôt la minorité ; vous êtes ces planches qui flottent sur la mer après un naufrage, et qui n'ont plus d'autre destination que d'être mises au feu.

Pour dernier argument, le préfet ordonna que Valérien fût battu de verges. Pendant l'exécution, le martyr disait à la multitude : Citoyens de Rome, que le spectacle de ces tourments ne vous empêche pas de confesser la vérité ! soyez fermes dans votre foi ; croyez au Seigneur, qui seul est saint. Détruisez les dieux de bois et de pierre auxquels Almachius brûle son encens ; réduisez-les en poudre, et sachez que ceux qui les adorent seront punis par les supplices éternels.

Le préfet ne savait trop à quoi se résoudre, lorsque son assesseur Tarquinius lui dit : Condamnez-les à mort ; l'occasion est favorable. Si vous mettez du retard, ils continueront à distribuer leurs richesses aux pauvres ; et quand ils auront été enfin punis de la peine capitale, vous ne trouverez plus rien. Almachius ordonna donc qu'ils seraient conduits tous deux à quatre milles de Rome, à un temple de Jupiter, où, s'ils refusaient d'offrir de l'encens à l'idole, ils auraient la tête tranchée.

Maxime, greffier d'Almachius, fut chargé de l'exécution. Le long de la route, voyant les deux jeunes patriciens aller à la mort pleins de joie, il leur en témoigna son étonnement. Eux lui en montrèrent la cause dans la foi chrétienne. Maxime fut touché de leurs paroles, mais désirait une instruction plus ample. Ils lui dirent : Persuade aux gens qui doivent nous immoler, de nous conduire à ta maison ; ils nous y garderont à vue. Ce ne sera que le retard d'un jour. Nous ferons venir celui qui doit te purifier, et, dès cette nuit, tu verras déjà ce que nous t'avons promis. C'était de voir la gloire des saints dans le ciel. Maxime les conduisit à sa maison avec l'escorte qui les accompagnait, et tout aussitôt Valérien et Tiburce se mirent à lui expliquer la doctrine chrétienne. La famille du greffier, les soldats eux-mêmes, assistaient à la prédication des deux apôtres, et tous voulurent croire en Jésus-Christ. Cécile, informée de ce qui se passait, vint la nuit avec des prêtres qui les baptisèrent tous. Le matin, au milieu d'un profond silence, elle dit à son époux et à son frère : Allons, soldats du Christ, rejetez les œuvres de ténèbres, et revêtez-vous des armes de

la lumière. Vous avez dignement combattu , vous avez achevé votre course, vous avez conservé la foi. Marchez à la couronne de vie que vous donnera le juste juge, à vous et à tous ceux qui aiment son avènement. Valérien et Tiburce ayant été décapités, les fidèles parvinrent à soustraire leurs corps, et Cécile les ensevelit elle-même dans le cimetière de Prétextat, l'une des branches de l'immense cimetière de Calixte.

Maxime, que les deux frères avaient converti avant leur mort, reçut l'accomplissement de leurs promesses. « Au moment même où le glaive frappait les martyrs , disait-il en l'affirmant avec serment, j'ai vu les anges de Dieu resplendissants comme des soleils. J'ai vu l'âme de Valérien et celle de Tiburce sortir de leurs corps, semblables à de jeunes épouses parées pour la fête nuptiale. Les anges les recevaient dans leurs bras, et les portaient au ciel sur leurs ailes. » En disant ces paroles, il versait des larmes de joie et de désir. Beaucoup de païens se convertirent après l'avoir entendu. Le préfet, informé de ces conversions, ordonna que Maxime fût assommé avec des fouets armés de balles de plomb, ce qui était le supplice des personnes d'un rang inférieur. Cécile voulut elle-même l'ensevelir de ses mains, près de son époux et de son frère. Elle y fit placer l'inscription suivante : Aux saints martyrs Tiburce, Valérien et Maxime, dont le jour de naissance est le 18 des calendes de mai (14 avril). Ce marbre demeura au lieu où l'avait fait établir Cécile, jusqu'au neuvième siècle, époque de la translation de nos martyrs ; et comme il était fort apparent, il fut cause que l'on désigna souvent la région du cimetière de Calixte où il se trouvait, du nom des saints Tiburce et Valérien <sup>1</sup>.

Cependant Almachius faisait appliquer la sentence de confiscation, qui, selon la loi romaine, avait été la suite de l'exécution des deux patriciens. Mais Cécile l'avait prévenu, en distribuant aux pauvres tout ce qui restait de cette riche succession.

Bientôt la vierge reçut la visite des gens d'Almachius qui lui proposèrent de sa part de sacrifier aux idoles. Cécile leur répondit avec calme : Concitoyens et frères, écoutez-moi. Vous êtes les officiers de votre magistrat, et, au fond de vos cœurs, vous avez horreur de sa conduite impie. Pour moi , il m'est glorieux et désirable de souffrir tous les tourments pour confesser Jésus-Christ : car je n'ai jamais eu la moindre attache à cette vie. Mais je vous plains, vous qui me paraissez encore dans l'âge de la jeunesse, du malheur que vous avez d'être ainsi aux ordres d'un juge rempli d'injustice. A ce discours,

<sup>1</sup> *Hist. de sainte Cécile.*

les officiers d'Almachius ne purent retenir leurs larmes, et ils se lamentaient de voir une jeune dame si noble, si belle et si sage, courir à la mort avec un tel empressement ; ils la suppliaient de ne pas permettre que tant de charmes et tant de gloire devinssent la proie du trépas. La vierge les interrompit par ces paroles : Mourir pour le Christ, ce n'est pas sacrifier sa jeunesse, mais la renouveler ; c'est donner un peu de boue pour recevoir de l'or ; échanger une demeure étroite et vile contre un palais magnifique ; offrir une chose périssable et recevoir en retour un bien immortel. Si aujourd'hui quelqu'un mettait à votre disposition des pièces d'or, à la seule condition de lui donner en retour autant de pièces d'une vile monnaie de même poids, ne vous montreriez-vous pas empressés pour un échange si avantageux ? N'engageriez-vous pas vos parents, vos alliés, vos amis, à prendre part comme vous à cette bonne fortune ? Ceux qui voudraient vous en détourner, employassent-ils même les larmes, vous les réputeriez fous et malavisés. Cependant, tout votre empressement n'aurait abouti qu'à vous procurer un métal précieux, mais terrestre, en échange d'un autre métal plus grossier et à poids égal. Jésus-Christ, notre Dieu, ne se contente pas de donner ainsi poids pour poids ; mais ce qu'on lui offre, il le rend au centuple, en ajoutant encore la vie éternelle.

Les assistants étaient profondément émus. Cécile monta sur un marbre, et leur dit à tous : Croyez-vous ce que je viens de vous dire ? Tous répondent à la fois : Oui, nous croyons que le Christ, Fils de Dieu, qui possède une telle servante, est le Dieu véritable. — Allez donc, reprit Cécile, et dites au malheureux Almachius que je demande un délai ; qu'il veuille bien retarder un peu mon martyre. Dans cet intervalle, vous reviendrez ici, et vous y trouverez celui qui vous rendra participants de la vie éternelle. Les choses s'arrangèrent comme elle souhaitait.

Incontinent après le pape Urbain reçut un message de Cécile qui l'instruisait de son prochain martyre, et des nouvelles conquêtes qui se préparaient pour la foi de Jésus-Christ. Non-seulement les officiers d'Almachius, mais un grand nombre d'autres personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition, principalement de la région d'au delà du Tibre, avaient senti l'ébranlement général de la grâce divine, et aspiraient au baptême. Urbain voulut lui-même le leur conférer, et plus de quatre cents personnes reçurent la grâce de la régénération. Un des néophytes était Gordien, noble personnage, auquel Cécile, profitant de ses dernières heures, et voulant éviter la rapacité du fisc, céda tous ses droits sur sa maison, afin que désormais elle servît aux assemblées chrétiennes, et accrût, sous le nom de ce

patricien, le nombre des titres ou églises principales de Rome.

Enfin, Cécile reçut l'ordre formel de comparaître au tribunal d'Almachius. Il commença ainsi l'interrogatoire : Jeune fille, quel est ton nom ? — Devant les hommes, je m'appelle Cécile, répondit la vierge, mais chrétienne est mon plus beau nom. — Quelle est ta condition ? — Citoyenne de Rome, de race illustre et noble. — C'est sur ta religion que je t'interroge ; nous connaissons la noblesse de ta famille. — Ton interrogatoire n'était donc pas exact, puisqu'il exigeait deux réponses. — D'où te vient cette assurance devant moi ? — D'une conscience pure et d'une foi sincère. — Ignores-tu donc quel est mon pouvoir ? — Et toi ignores-tu quel est mon fiancé ? — Quel est-il ? — Le Seigneur Jésus-Christ. — Tu étais l'épouse de Valérien : voilà ce que je sais. — Préfet, lui dit Cécile, tu parlais tout à l'heure de ta puissance, tu n'en a pas même l'idée ; mais si tu m'interrogeais sur cette matière, je pourrais te montrer la vérité avec évidence. — Eh bien, parle, reprit Almachius, j'aimerai à t'entendre. — Tu n'écoutes guère que les choses qui te sont agréables, dit Cécile ; écoute cependant. La puissance de l'homme est semblable à une outre remplie de vent ; qu'une simple aiguille vienne à percer l'outre, soudain elle s'affaisse, et tout ce qu'elle avait de solide a disparu. — Tu as commencé par l'injure, répondit le préfet, et tu continues sur le même ton. — Il y a injure, repartit la vierge, quand on allègue des choses qui n'ont pas de fondement. Démontre que j'ai dit une fausseté, alors je conviendrai de l'injure : autrement, le reproche que tu me fais est calomnieux.

Almachius changea de discours : Ne sais-tu pas, dit-il à Cécile, que nos maîtres les invincibles empereurs ont ordonné que ceux qui ne voudront pas nier qu'ils sont chrétiens soient punis, et que ceux qui consentiront à le nier soient acquittés ? — Cécile répondit : Vos empereurs sont dans l'erreur tout aussi bien que Votre Excellence. La loi que tu dis portée par eux prouve une seule chose, c'est que vous êtes cruels, et nous innocents. En effet, si le nom de chrétien était un crime, ce serait à nous de le nier, et à vous de nous obliger par les tourments à le confesser. — Après quelques débats sur ce point, Almachius dit : Malheureuse femme, ignores-tu donc que le pouvoir de vie et de mort est déposé entre mes mains par l'autorité des invincibles princes ? Comment oses-tu me parler avec cet orgueil ? — Autre chose est l'orgueil, autre chose la fermeté, reprit la vierge ; j'ai parlé avec fermeté, non pas avec orgueil, car nous avons ce vice en horreur. Si tu ne craignais pas d'entendre encore une vérité, je te montrerais que ce que tu viens de dire est faux. — Voyons, dit le préfet, qu'ai-je dit de faux ? — Tu as prononcé une

fausseté, répondit Cécile, quand tu as dit que tes princes t'avaient confié le pouvoir de vie et de mort. — J'ai menti en disant cela? répliqua Almachius étonné. — Oui, dit la vierge; et si tu me l'ordonnes, je te prouverai que tu as menti contre l'évidence même. — Explique-toi, reprit le préfet déconcerté. — N'as-tu pas dit, répliqua Cécile, que tes princes t'ont confié le pouvoir de vie et de mort? Tu sais bien cependant que tu n'as que le pouvoir de mort. Tu peux ôter la vie à ceux qui en jouissent, j'en conviens; mais tu ne saurais la rendre à ceux qui sont morts. Dis donc que tes empereurs ont fait de toi un ministre de mort, mais rien de plus; si tu ajoutes autre chose, tu mens, et sans aucun avantage.

Le préfet dit alors : Laisse-là cette audace, et sacrifie aux dieux. Il désignait les statues qui remplissaient le prétoire. Cécile répondit : Il me paraît que tu as perdu l'usage de tes yeux. Les dieux dont tu me parles, moi et tous ceux qui ont la vue saine, nous ne voyons en eux que des pierres, de l'airain, ou du plomb. — J'ai méprisé en philosophe tes injures, quand elles n'avaient que moi pour but, dit Almachius; mais l'injure contre les dieux, je ne la supporterai pas. — Depuis que tu as ouvert la bouche, reprit la vierge, avec une ironie sévère, tu n'as pas dit une parole dont je n'aie fait voir l'injustice ou la déraison; maintenant, afin que rien n'y manque, te voilà convaincu d'avoir perdu la vue. Tu appelles des dieux ces objets que nous voyons tous n'être que des pierres, et des pierres inutiles. Palpe-les plutôt toi-même, tu sentiras ce qu'il en est. Pourquoi t'exposer ainsi à la risée du peuple? Tout le monde sait que Dieu est au ciel. Ces statues de pierre feraient plus de service, si on les jetait dans une fournaise pour les convertir en chaux. Elles s'usent dans leur oisiveté, et sont incapables de se défendre des flammes ou de t'en retirer toi-même. Le Christ seul peut sauver de la mort, et délivrer du feu.

Pour toute réponse, le préfet ordonna que l'on reconduisît Cécile à sa maison, afin qu'elle y reçût la mort sans éclat et sans tumulte. Elle devait être renfermée dans une salle de bain, que les exécuteurs chaufferaient outre mesure, afin de l'y étouffer. Cécile entra dans le lieu de son martyre, y passa tout le jour et toute la nuit sans même éprouver un commencement de sueur, quoiqu'on ne cessât d'attiser le fourneau qui était sous la salle, et qui y versait continuellement une chaleur étouffante. Une rosée céleste semblable à celle qui rafraîchissait les trois enfants dans la fournaise de Babylone, tempérerait la vapeur embrasée. Le préfet, l'ayant su, envoya décapiter dans la salle même du bain celle que le feu ne pouvait atteindre. Le licteur, même au troisième coup, ne peut entièrement abattre la tête, et laisse la vierge

à demi morte et baignée dans son sang. Une loi défendait au bourreau qui, après trois coups, n'avait pu achever sa victime, de la frapper davantage. Sainte Cécile resta trois jours entre la vie et la mort, étendue dans la salle du bain. Elle encourageait les chrétiens à la persévérance, elle consolait les pauvres. Le troisième jour le pape Urbain étant entré dans la salle, elle lui dit : Père, j'ai demandé au Seigneur ce délai de trois jours, pour remettre aux mains de votre béatitude mon dernier trésor ; ce sont les pauvres que je nourrissais, et auxquels je vais manquer. Je vous lègue aussi cette maison que j'habitais, afin qu'elle soit par vous consacrée en église, et qu'elle devienne un temple au Seigneur à jamais. Ayant ainsi parlé, elle rendit son âme à Dieu.

Urbain, aidé de ses diacres, présida aux funérailles de Cécile. On ne toucha pas aux vêtements de la vierge, plus riches encore par la pourpre du martyr dont ils étaient couverts que par l'or dont ils étaient tissus : on respecta jusqu'à l'attitude qu'elle gardait au moment où elle avait expiré. Le corps, réduit par la souffrance, fut déposé dans un cercueil de cyprès, et l'on plaça aux pieds les linges et les voiles dans lesquels les fideles avaient recueilli le sang de la vierge. La nuit suivante le précieux dépôt fut porté au cimetière de Prétextat ; et le pontife, pour honorer l'apostolat de Cécile, voulut qu'elle reposât parmi les corps de ses prédécesseurs martyrs, non loin des tombeaux de Valérien, de Tiburce et de Maxime. Cette distinction si méritée fut cause que, dans la suite, on perdit la trace du sépulcre de Cécile. Un mois après, savoir le 25 mai, Urbain lui-même souffrit le martyre, avec quelques-uns de ses prêtres et de ses diacres, et fut enterré dans le même cimetière.

Dès le quatrième siècle, le nom de sainte Cécile se voit dans le canon de la messe, après celui de la vierge Agnès, et avant celui de la veuve Anastasie, toutes trois filles de l'Église de Rome. Sa fête fut fixée au 22 novembre, et sa maison transformée en église de Sainte-Cécile. Dans le sacramentaire du pape saint Gélase, sa fête est précédée d'une vigile, comme l'une des plus solennelles. Les actes de la sainte ont été rédigés au cinquième siècle, en la forme que nous les avons et se retrouvent pour le fond dans toutes les anciennes liturgies d'Occident. En 821, le pape saint Pascal, ayant restauré la basilique de sainte Cécile, chercha son corps pour l'y transférer ; par la révélation de la sainte, il le trouva, ainsi que les corps de Valérien, Tiburce, Maxime et Urbain. Cécile reposait dans son arche de cyprès. Elle était encore revêtue de la robe brochée d'or avec laquelle Urbain l'avait ensevelie, et les linges qui avaient servi à essuyer le sang de

ses blessures étaient roulés ensemble et déposés à ses pieds. Les corps saints furent déposés dans des sarcophages de marbre sous l'autel. Pascal rendit témoignage de tous ces faits, non-seulement par une inscription tumulaire, mais encore par un diplôme qui est venu jusqu'à nous. En 1599, le cardinal Paul Émile Sfondrate, du titre de sainte Cécile, ayant restauré toute la basilique avec une grande magnificence, découvrit sous l'autel trois sarcophages de marbre : dans le premier était le corps de sainte Cécile, dans le second les corps des saints Tiburce, Valérien et Maxime, dans le troisième les corps des saints Urbain et Lucius, papes. Cécile, dans son cercueil de cyprès, était revêtue de sa robe brochée d'or, sur laquelle on distinguait encore les taches glorieuses de son sang virginal ; à ses pieds reposaient les linges teints de la pourpre de son martyr. Étendue sur le côté droit, les bras affaissés en avant du corps, elle semblait dormir profondément. La tête était retournée vers le fond du cercueil. Le corps se trouvait dans une complète intégrité ; et la pose générale, conservée par un prodige unique, après tant de siècles, dans toute sa grâce et sa modestie, retraçait avec la plus saisissante vérité Cécile rendant le dernier soupir, étendue sur le pavé de la salle du bain. On sentait même sous ses vêtements les nœuds du cilice qu'elle portait sur la chair. Son corps fut laissé tout entier, et dans la même attitude. Le cardinal Baronius fut témoin oculaire de tous ces faits, et en rend compte sur l'année 821, à l'occasion de la première translation des saintes reliques par le pape Pascal. Dans le second sarcophage se trouvait d'abord le corps de saint Tiburce sans la tête, laquelle était conservée dans une des châsses du trésor de la basilique ; en second lieu, le corps de saint Valérien, avec la tête, mais séparé du corps ; enfin le corps entier de saint Maxime. Ce greffier d'Almachius n'avait pas eu la tête tranchée ; il avait été assommé avec un fouet armé de balles de plomb. Le crâne offrait les traces les plus frappantes de ce supplice. On le trouva fracturé en plusieurs endroits, et la chevelure brune du martyr, collée de sang, était conservée tout entière. Le pape Clément VIII fit lui-même la translation de ces insignes reliques le 22 novembre 1599. Une autre découverte vint confirmer de plus en plus le récit des actes anciens. A droite, en entrant dans la basilique, se trouvait un oratoire, désigné sous le nom de Bain de sainte Cécile. Le cardinal ayant ordonné des fouilles sous le pavé de cette chapelle, on découvrit le fourneau voûté, avec une des chaudières, et plusieurs tuyaux, les uns en plomb, les autres en terre cuite, par où la vapeur montait dans la salle au-dessus. La chapelle était vraiment la salle de bain où sainte Cécile avait légué son palais au pape Urbain pour en faire une église. Tou-



tes les circonstances se réunissent ainsi pour certifier la vérité des actes <sup>1</sup>.

Le pape Urbain eut pour successeur Pontien, qui fut relégué en Sardaigne, l'an 235, par l'empereur Maximin, avec saint Hippolyte.

<sup>1</sup> Guéranger, *Hist. de sainte Cécile*.



# TABLE ET SOMMAIRES

## DU SEPTIÈME VOLUME.

### LIVRE TRENTE-CINQUIÈME.

DE LA MORT DE JULIEN L'APOSTAT, 363, A CELLE  
DE L'EMPEREUR VALENS, 378.

Les églises affligées d'Orient n'attendent leur  
salut que de l'Occident et de Rome, et  
les nations barbares commencent à exécuter la justice de Dieu sur le monde païen.

Election de Jovien. Son portrait. De  
l'acte d'idolâtrie qui prélu à son règne.

1-3

Détresse de l'armée romaine. Elle veut  
passer le Tigre. Traité de paix avec les  
Perses. Nécessité pour Jovien d'en ac-  
cepter les conditions..... 3 et 4

Infamies et captivité d'Arsace, roi  
d'Arménie. Ravages et cruautés exercés  
en ce pays par les Perses. Persécution de  
l'apostat Méroujan. Exploits de Para et  
victoire du connétable Mouschegh sur  
les Perses..... 4-8

Martyre de deux cent soixante-quinze  
prisonniers romains, et l'apostasie de  
vingt-cinq autres..... 8 et 9

Sépulture de Julien. Les deux dis-  
cours de saint Grégoire contre lui.... 9

Tolérance politique proclamée par Jo-  
vien. Ses lois en faveur des chrétiens.

9-11

Retour de saint Athanase. Lettres que  
Jovien lui adresse. Importunités inutiles  
des ariens auprès de l'empereur. Retour  
hypocrite des anoméens..... 11-15

Saint Pacôme dans le désert. Visite et  
retraite de sa sœur. Ses miracles et ses  
révélations..... 15-16

Mort de Jovien. Election de Valen-  
tinien. il s'adjoint Valens. Recherche  
des magiciens à l'occasion d'une maladie  
des deux empereurs. Partage de l'em-  
pire..... 17-19

Liberté religieuse accordée par Valen-  
tinien. Fourberie d'Auxence. Écrit de  
saint Hilaire contre lui. Lois de Valen-  
tinien..... 19-26

Révolte de Procope. Action singulière

d'Arinthée. Défaite et mort de Procope.  
26 et 27

Exil des semi-ariens par Valens, sé-  
duit par les anoméens. Leur retour à  
l'unité. Lettre que le pape Libère leur  
adresse. Dogme de la divinité du Saint-  
Esprit. Rétractation de Germinius de  
Sirmium..... 27-32

Mort du pape Libère..... 32

Election de Damase. Sédition et exil  
d'Ursin. Magnificence des Papes dès le  
quatrième siècle..... 32-34

Sévérité excessive et perfidie de Valen-  
tinien. Son divorce..... 34-36

Arianisme de Valens. Exil et rappel  
de Vétranion. Exil de saint Evagre. Vio-  
lence des ariens. Martyre des quatre-  
vingts catholiques..... 36 et 37

Fermeté de saint Basile. Ses épreuves  
et celles de saint Grégoire. Son election  
au siège de Césarée..... 38-40

Retraite et rappel de saint Athanase.  
Excommunication du gouverneur de  
Libye, zèle de saint Basile..... 40 et 41

Extinction du schisme d'Ursin. Con-  
ciles de Rome. Condamnation de Valens,  
d'Ursace et d'Auxence. Lettres du Pape  
et de l'empereur aux églises d'Illyrie et  
d'Orient. Lettre de saint Athanase à  
l'Eglise d'Afrique..... 41-44

Nécessité reconnue par saint Basile de  
recourir à l'Occident. Ses lettres à saint  
Athanase et à saint Méléce. Profession  
de foi de Marcel d'Ancyre adressée à  
saint Athanase. Lettre de saint Basile  
au Pape. Réponse de celui-ci. Lettre de  
saint Basile et des évêques d'Orient à  
ceux d'Occident..... 44-51

Fermeté de saint Basile. Ses réponses  
au préfet Modeste. Vénération de l'em-  
pereur dans l'église de Césarée. Son  
entretien avec saint Basile. Il se voit forcé  
de le laisser en paix. Brutalité du gou-  
verneur Eusèbe contre saint Basile. Le  
peuple l'arrache de ses mains.... 51-56

Exil de saint Méléce. Vexations contre

Ies catholiques d'Antioche. Réponses du solitaire Aphraate à Valens. Éloquence et austérité du saint. Ses miracles et ceux de saint Julien.....56-59

Continuation de la persécution. Fermeté des catholiques d'Édesse. Exil du clergé de la ville. Conversions et miracles opérés par Euloge et Protogène...59-61

Exil de saint Ensèbe de Samosate. Aversion du peuple pour ses successeurs ariens.....61 et 62

Maladie de saint Basile. Causes du peu de zèle des évêques de Cappadoce. Désagrèments causés à saint Basile par l'évêque Anthime. Saint Grégoire, évêque de Saisime.....63 65

Rupture de l'évêque Eustathe. Lettres de saint Basile aux évêques du Pont et aux principaux de Néocésarée. Réputation du clergé de saint Basile, Répression de la simonie et de l'insouciance des chorévêques. Vagabondage du moine Glycéus. Conduite de saint Basile dans la réconciliation des Macédoniens. Approbation que lui donne saint Athanase. 65-74

Erreurs d'Apollinaire. Lettre de saint Athanase et son livre. *De l'incarnation de Jésus-Christ*. De la divinité et de la procession du Saint-Esprit. De la présence réelle et de la transsubstantiation.....74-78

Saint Sérapion, évêque de Thmuis. 78 et 79

Mort de saint Athanase. Son éloge. 79

Ordination de Pierre. Sa fuite à Rome. Violences des païens à Alexandrie. Intrusion de Lucius.....79 et 80

Violences des ariens contre les catholiques et contre les moines. Miracles de ceux-ci. Conversions qu'ils opèrent dans leur exil. Humiliation de Lucius, parle moine Moïse, évêque des Sarrasins.81-84

Sainte Mélanie en Egypte. Sa visite à saint Pambon et à ses disciples. Sa charité envers les confesseurs et les pèlerins. 84-86

Amitié primitive de saint Jérôme et de Rufin. Saint Jérôme dans le désert. Ses austérités et ses études.....86

Visite de saint Ephrem à saint Basile. 86 et 87

Voyages et mort de saint Hilarion. Enlèvement de son corps par saint Hésychius, son disciple.....87 et 88

Saint Epiphane. Son *Ancorat*, où il enseigne que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Sa réfutation des hérésies.....88-90

Liberté religieuse des hérétiques, des juifs et des païens, sous Valens. Conspiration tramée par des magiciens. Exécution des complices. Faveur et artifices de Palladius et d'Héliodore. ....90-93

Valens fait assassiner le roi d'Arménie.....93

Valentinien fait tuer le roi des Quades. Ses cruautés.....93 et 94

Election de saint Martin à Tours. Sa manière de vivre dans l'épiscopat. Son monastère. Sa visite à Valentinien. Il fait détruire l'autel d'un faux martyr et plusieurs temples païens. Ses miracles 94-97

Election de saint Ambroise à Milan. Ses refus inutiles. Son baptême et son ordination. Il donne ses biens aux pauvres et à l'Église. Ses études. Sa liberté épiscopale. Translation des reliques de saint Denys de Milan.....97-101

Saint Valérien d'Aquilée. Saint Philastre de Bresse. Son *Traité des hérésies*. Saint Pacien de Barcelone. Ses ouvrages.....101 et 102

Saint Optat. Ses sept livres contre les donatistes.....102-106

Saint Damase, centre de l'Église malgré les efforts des hérétiques. 106 et 107

Affaire de saint Paulin et de saint Mlèce d'Antioche. Le prêtre Vital à Rome. Lettre de Damase à saint Paulin. Vital, évêque apollinariste d'Antioche. Lettres de saint Jérôme au pape. Concile de Rome. Condamnation d'Apollinaire.....107-113

Mort de Valentinien. Caractère de Gratien.....113 et 114

Persécution de Valens contre les moines. Lettre que saint Basile leur adresse. 114 et 115

Invasion des Goths. Fin de la persécution. Retour de Pierre à Alexandrie. 115

Les Goths. Leur ambassade à Valens. Bible d'Ulphilas.....115-118

Conduite atroce des Romains. Soulèvement et ravages des Goths. Générosité de Trajan et de TERENCE. Prédiction funèbre du moine Isaac. Défaite et mort de Valens.....118-121

## LIVRE TRENTE-SIXIÈME.

DE L'AN 378 A L'AN 593 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

L'empereur Théodose et l'archevêque de Milan, saint Ambroise.— Ce que c'est qu'un évêque.

Péril où se trouve l'empire. Gratien s'adjoint Théodose et lui donne l'Orient. Rappel des évêques exilés. Réunion de l'église d'Antioche.....122-125

Mort de saint Basile. Ses funérailles. Ses panégyristes.....125

Charité, humilité et mort de saint Ephrem. 125 et 126

Saint Amphiloque. Son élection à Icone. Ses liaisons avec saint Basile. 126

Visite de saint Grégoire de Nysse à sainte Macrine. Mort et funérailles de celle-ci..... 127 et 128

Martyre de saint Eusèbe de Samosate. 128 et 129

Promotion de saint Grégoire de Nazianze à l'archevêché de Constantinople. Haine et violence des ariens contre lui. Sa manière de vivre. Triomphe de son éloquence. .... 129-131

Saint Ambroise. Son *Traité de la foi*. Sa renommée. Ses livres *Des Vierges et Des Veuves* Son *Traité de la virginité*. Sa charité envers les captifs. 131-134

Voyage de son frère Satyre en Afrique. Son naufrage. Son baptême. Sa mort. Discours de saint Ambroise sur la foi et la résurrection.... 134 et 135

Intrigues d'Ursin contre le pape Damase. Concile de Rome. Ses réclamations à l'empereur et rescrit de celui-ci..... 135-138

Demande de Gratien à saint Ambroise. Les trois derniers livres *Du Traité de la foi*..... 138 et 139

Vaines intrigues des ariens à Sirmium. Châtiment d'une vierge arienne . 139

Succès, maladie et baptême de Théodose. Saint Aschole. Loi *Cunctos populos* et autres. Influence du christianisme sur la législation de Théodose. 140-145

Impostures et ordination frauduleuse du cynique Maxime. Humilité de saint Grégoire. Fuite de Maxime... 145-147

Triomphe de Théodose. Fuite de l'évêque Ariens de Constantinople, et installation de saint Grégoire à Sainte-Sophie..... 147-149

Concile de Constantinople. Principaux évêques qui y assistèrent. Indignité de la plupart des autres. Condamnation de Maxime. Election de saint Grégoire..... 149-152

Mort et funérailles de saint Mélèce. Election de Flavien malgré les remontrances de saint Grégoire.. 152 et 153

Division des Égyptiens et des Orientaux. Démission de saint Grégoire. Son discours d'adieu..... 153-156

Election de Nectaire. Demande en confirmation au pape Damase.. 156 et 157

Séparation des Macédoniens... 157

Symbole et canons disciplinaires du concile de Constantinople... 157-160

Lettre synodale à l'empereur Théodose. Loi de celui-ci sur la possession des églises. Translation des reliques de saint Paul de Constantinople. Confirmation du second concile par le pape saint Damase..... 160-162

Lois contre les hérétiques et les apostats. Justice, douceur et bonne foi de Théodose. Athanaric à la cour de Constantinople..... 162 et 163

Concile d'Aquilée. Déposition de Pallade et de Secundien. Lettre contre Ursin..... 163 165

Les priscillianistes en Espagne. Leur origine. Leurs erreurs. Concile de Saragosse et édit de Gratien contre eux. Leur mauvaise réussite à Rome et à Milan. Succès de leurs artifices en Gaule. .... 165-168

Lettres des évêques d'Italie à l'empereur sur l'ordination de Maxime, de Nectaire et de Flavien..... 168-171

Concile de Rome. Lettre des évêques du concile de Constantinople, et remarques sur cette lettre ..... 171-173

Eloignement de saint Martin et de saint Grégoire pour les conciles. 173 et 174

Retraite, austérité et poésies de saint Grégoire. Sa lettre contre les apollinaristes. Election d'Eulalius au siège de Nazianze. Lettre de saint Grégoire de Nazianze à saint Grégoire de Nysse à ce sujet..... 174-176

Résultats du concile de Rome. Lettre du pape Damase aux évêques d'Orient..... 177 et 178

Miracles de saint Ambroise à Rome. Insolence et punition de deux chambellans de l'empereur. Requête inutile des sénateurs païens. Grossièreté de Macédonius envers saint Ambroise, qui lui annonce son châtiment. Saint Ambroise obtient la grâce d'un païen.. 179-181

Travaux de saint Jérôme sur l'Écriture sainte, à l'instigation du pape Damase et des dames romaines. 181-183

Sainte Marcelle. Sainte Paule et ses enfants. Les veuves Léa et Fabiole. La vierge Aselle..... 183-185

Livre de saint Jérôme contre Helvidius. Sa lettre à Eustochium. Ses réponses à ses détracteurs..... 185-187

Saint Arsène, précepteur d'Arcade. Essais de réconciliation de Théodose. Adroit stratagème de saint Amphiloque. Loi contre les hérétiques.... 187-189

Mécontentement excité par Gratien. Révolte de Maxime. Fuite et assassinat de Gratien. Ambassade de saint Ambroise. Partage de l'Occident entre Maxime et Valentinien..... 189-191

Saint Martin à la table de Maxime et de l'impératrice. Adulation des autres évêques..... 192 et 193

Requête d'Ithace à l'empereur contre les priscillianistes. Opposition de saint Martin. Exécution et exil des priscillianistes..... 193-195

Plaidoyer de Symmaque en faveur du paganisme. Lettre contradictoire et réponse de saint Ambroise.... 195-199

Symmaque accusé, secouru par saint Damase..... 199 et 200

Mort de saint Damase. Ses dons aux églises de Rome..... 200

Élection de Sirice. Sa décrétale à l'évêque Himère..... 200-204  
 Sa lettre à Maxime et à l'évêque Anysius. Concile de Rome. Lettre du pape aux évêques..... 204-207  
 Persécution de l'impératrice Justine contre saint Ambroise. Loi en faveur des ariens. Fermeté de Bénévole. Punition d'Euthymius. Maléfices inutiles d'Innocentius. Invention des reliques des saints Gervais et Protas. Miracles pendant leur translation. Lettres de saint Ambroise à ce sujet. Humiliation des ariens. Lettre de Maxime à Valentinien pour faire cesser la persécution..... 207-220  
 Naissance, études et libertinage d'Augustin. Il devient manichéen. Il vient à Milan et suit les discours de saint Ambroise. Arrivée de sainte Monique. Ses vertus..... 220-225  
 Alypius et Nébridius à Milan. Augustin s'applique à l'Écriture sainte. Sa conversion. Sa retraite..... 225-229  
 Ses premiers ouvrages : *Contre les académiciens*; *Traité de la vie heureuse*; *Traité de l'ordre*; *Les soliloques*; *Traité de l'immortalité de l'âme*; *Traité de la grammairie*; *De la musique*. 229-231  
 Baptême de saint Augustin et d'Adéodat..... 231  
 Livre de saint Ambroise sur les mystères. Son explication du symbole. Sa lettre à saint Jérôme..... 231-233  
 Retour d'Augustin en Afrique. Mort de sainte Monique..... 233-235  
 Livres d'Augustin sur la morale et les mœurs de l'Église catholique, et celles des manichéens..... 235-237  
 Essai et conversion de Constantius. 237 et 238  
 Dialogue d'Augustin avec Evodius. 238  
 Ses livres du libre arbitre..... 238  
 Départ de saint Jérôme pour l'Orient. Sa visite à Didyme et aux monastères d'Égypte. Il prend ces leçons d'un Juif. 238 et 329  
 Pèlerinage de sainte Paule en Palestine. Son voyage en Égypte. Sa retraite à Bethléhem..... 239 et 240  
 Douceur de Théodose. Vertus de l'impératrice Flaccille..... 240-241  
 Émeute à Alexandrie..... 241 et 242  
 Sédition à Antioche. Consternation des coupables. Discours de Jean Chrysostôme. Mission de Flavien. Arrivée des commissaires impériaux. Effroi de toute la ville..... 242-248  
 Intercession des solitaires et de Macédonius, des prêtres et des évêques. Départ de Césarius, l'un des commissaires, pour Constantinople. Discours de l'évêque Flavien en faveur d'Antioche 248-255  
 Joie de la ville à la nouvelle de son pardon..... 255 et 256

Plaidoyer fictif de Libanius à cette occasion..... 256  
 Éloquence de Jean Chrysostôme. Sa retraite avec ses amis. Ses livres *Du sacerdoce*. Il rappelle Théodore à la solitude et embrasse la vie solitaire. 256-259  
 Ses trois livres *De la défense de la vie monastique*. Sa comparaison d'un roi et d'un moine..... 259-261  
 Son retour à Antioche. Il est ordonné prêtre..... 261 et 262  
 Ambassade de saint Ambroise près de Maxime..... 262 et 263  
 Protection accordée par cet empereur aux ithaciens. Saint Martin à Trèves. 263-265  
 Invasion de Maxime en Italie. Valentinien implore le secours de Théodose. Conseils que lui donne celui-ci. 265-267  
 Défaites, interrogatoire et mort de Maxime. Générosité de Théodose. Mouvements des ariens à Constantinople. 267 et 268  
 Nouvelles tentatives des sénateurs païens auprès de Théodose. Opposition de saint Ambroise. Affaire de l'évêque de Callinique. Opposition de saint Ambroise. Sa liberté épiscopale envers l'empereur..... 269-271  
 Théodose à Rome. Son affabilité. Abus qu'il y corrige, Ses lois contre les manichéens. Son discours au sénat pour le retirer de l'idolâtrie. .... 271-274  
 Infamies de Tyran, prêtres d'idoles. Violences des païens et destruction de leurs temples à Alexandrie. Conversion de plusieurs idolâtres..... 274-278  
 Destruction des temples de Canope, Eunape et les philosophes de son temps. 278-280  
 Destruction des temples de Syrie, Martyre de Marcel..... 280-281  
 Condamnation d'Ithace. Erreurs et condamnation de Jovinien. Livres de saint Jérôme contre lui..... 282-284  
 Massacre de Thessalonique. Lettre de saint Ambroise à Théodose. Il l'arrête à la porte de l'église. Pénitence de l'empereur. Son absolution..... 284-288  
 Visite de deux seigneurs persans à saint Ambroise. Sa renommée parmi les Francs..... 289  
 Partage de l'Arménie entre les deux empires..... 289  
 Administration de la pénitence par saint Ambroise..... 289 et 290  
 Changement dans la discipline pénitentielle à Constantinople. 290 et 291  
 Continuation du schisme d'Antioche, Tentatives inutiles du concile de Capoue. Condamnation de Bonose.... 291-294  
 Grandes qualités de Valentinien. Insolence d'Arbogaste. Assassinat et funérailles de l'empereur..... 294-297

Election d'Eugène. Préparatifs de Théodose..... 297  
 Nouvelles lois qu'il promulgue. De sa prétendue persécution..... 298 et 299  
 Prédiction de saint Jean d'Égypte. 299  
 Superstition d'Eugène. Lettre que lui écrit saint Ambroise..... 299 et 300  
 Miracles de saint Ambroise à Florence. 300 et 301  
 Marche de Théodose. Sa vision. Défaite et mort d'Eugène et d'Arbogaste. 301-305  
 Clémence de Théodose. Il partage l'empire entre ses deux fils, sous la protection de Stilichon. Son testament. Sa mort. Son oraison funèbre par saint Ambroise..... 305-308

## LIVRE TRENTE-SEPTIÈME.

DE L'AN 393 A L'AN 410 DE L'ÈRE CHRÉTIENNE.

Rome païenne s'en va avec le vieux monde, Rome chrétienne la remplace avec un monde nouveau, qu'éclairent à la fois saint Ambroise et saint Martin, saint Augustin et saint Jérôme, saint Paulin et Synésius, saint Chrysostôme et saint Epiphane.

Nécessité de la chute de l'empire romain et de la transformation de Rome. Dégénération des Romains de cette époque. Souffrance du petit peuple. 309-311  
 Augustin à Carthage. Guérison miraculeuse d'Innocentius. Augustin à Tagaste. Ses livres *De la Genèse*, *De la Musique*, *Du Maître*, *De la vraie religion*..... 311-313  
 Son ordination à Hippone. Monastère qu'il y fonde. Ses prédications. 313-315  
 Sa lettre à Aurélius de Carthage. Il réprime les abus du culte des martyrs. 315-318  
 Son livre de l'*Utilité de croire et Des Deux âmes*..... 318-320  
 Sa conférence avec Fortunat. Son livre contre Adimante..... 320 et 321  
 Terreur qu'il inspire aux évêques donatistes..... 321  
 Il est ordonné évêque d'Hippone. Son plan de conduite dans l'épiscopat. 321-325  
 Saint Paulin. Lettre qu'il adresse à Saint Augustin. Son renoncement au monde..... 325 et 327  
 Retraite et ouvrages de saint Sulpice Sévère. Saint Evre..... 327-328  
 Ordination de Paulin. Sa retraite à Nole..... 328 et 329  
 Saint Nicétas..... 329-331  
 Confession et délivrance miraculeuse de Victrice. Son apostolat.. 331 et 332  
 Poésies de Synésius. Son voyage à Athènes. Sa manière de vivre. Sa légation à Constantinople..... 333-337  
 Cassien. Son voyage en Egypte et au

désert de Scétis. Ses instituts et ses conférences..... 338  
 Poésies et mort de saint Grégoire de Nazianze. Mort de saint Grégoire de Nysse..... 338 et 339  
 Conversion de la reine Frétilig et translation des reliques des saints Nazaire et Celse par saint Ambroise. Il délivre Cresconius, livre un coupable au démon et guérit Nicétius. Sa sévérité pour la réception aux saints ordres. Il fait élire saint Honorat à Verceil. Sa transfiguration. Sa maladie. Sa vision. Sa mort et ses funérailles. Miracles qui suivent sa mort..... 339-343  
 Ambition et mort de Rufin. Intrigues d'Eutrope..... 343-346  
 Révolte, tyrannie et mort de Gildon. 346 et 347  
 Assassinat de Mascezil par Stilichon. 347  
 Election de saint Jean Chrysostôme à Constantinople. Courte opposition de Théophile..... 348 et 349  
 Pacification des églises..... 349  
 Prodiges et consternation à Constantinople. Tremblements de terre. 349-351  
 Translations de reliques..... 351  
 Légèreté de quelques fidèles. Efforts de saint Chrysostôme pour la réforme du clergé de sa ville épiscopale.. 351-354  
 Disgrâce d'Eutrope. Son exil. Fermeté de saint Chrysostôme à l'égard de Gaïnas..... 354-357  
 Travaux de saint Augustin. Conversion de Firmus. Ouvrages de saint Augustin. Ses livres *Du combat chrétien*; *De la croyance aux choses qu'on ne voit pas*; *De la manière de catéchiser les ignorants*; contre la lettre de Manès, contre Fauste à Simplicien. Ses *Confessions*. Ses livres *De la Trinité*..... 357-363  
 Division des donatistes. Livre de saint Augustin contre Parménien. *Du baptême*, contre Pétilien. Sa *lettre pastorale*. Ses conférences avec les donatistes. 363-366  
 Conciles d'Afrique. Leurs canons. 366-370  
 Canons du concile de Tolède... 370  
 Epître synodale du concile de Turin..... 370 et 371  
 Décrétale de saint Sirice aux évêques de Gaule. Sa mort..... 371 et 372  
 Mort de saint Martin... 382 et 373  
 Lois des deux empereurs. Destruction des idoles..... 373-376  
 Travaux, voyages et correspondance de Rufin. Méintelligence et réconciliation entre lui et saint Jérôme.. 376-380  
 De la lettre de saint Epiphane contre les images..... 380 et 381  
 Voyages de sainte Mélanie en Italie. 381 et 382  
 Traduction de l'apologie d'Origène et

de son livre *Des principes*, par Rufin.  
 Ses traverses à cet égard..... 382-384  
 Lettre du pape Anastase. Apologie publiée par Rufin..... 384-387  
 Ecrits de saint Jérôme contre lui. 387 et 388  
 Traduction de l'histoire ecclésiastique d'Eusèbe par Rufin..... 388 et 389  
 Election du pape Innocent. Abolition des combats de gladiateurs. 389 et 390  
 Lettres du Pape à Victrice de Rouen, à Exupère de Toulouse, aux évêques d'Espagne et au concile de Carthage. 390-393  
 Persécution de saint Chrysostôme. Accusation d'Eusèbe contre l'archevêque Antonin. Excommunication d'Eusèbe. Concile d'Ephèse. Déposition de six évêques simoniaques et de Géronce de Nicomédie. Artifices et réconciliation de Sévérien. Emeute et punition des ariens à Constantinople..... 393-397  
 Moines anthropomorphites d'Egypte. Conversion de Sérapion. Retour de l'évêque Théophile contre Oriène. Ses fausses accusations contre Isidore. Son animosité et ses violences contre les moines..... 397-401  
 Epiphane à Constantinople. Sa mort. 401 et 402  
 Intrigues de Théophile à Constantinople. Exil et rappel de saint Chrysostôme..... 402-405  
 Fuite de Théophile..... 405  
 Saint Nilammon..... 406  
 Nouvel orage contre saint Chrysostôme. Violences de la soldatesque. 406-409  
 Lettres de saint Chrysostôme et de Théophile au Pape. Réponse du Pape à Théophile..... 409 et 410  
 Attentats contre saint Chrysostôme. Son exil..... 410 et 411  
 Incendie à Constantinople. Violences contre les amis du saint..... 411-413  
 Lettre que lui adresse le Pape. 413 et 414  
 Intrusion d'Arsace à Constantinople et de Porphyre à Antioche..... 414  
 Lettre du Pape à saint Chrysostôme et à son peuple..... 414-416  
 Vengeances du ciel sur les schismatiques..... 416 et 417  
 Maruthas. Sa mission. Haine des magies contre lui. Sa faveur auprès d'Izdegerd. Ses ouvrages..... 417-419  
 Travaux de Sahag et de Mesrob en Arménie..... 419 et 420  
 Maladie de saint Chrysostôme. Plaintes du Pape à Honorius. Ambassade à Arcade..... 420-422  
 Intrusion d'Atticus à Constantinople. Traitement fait aux envoyés du Pape et d'Honorius. Leur fermeté. Leur renvoi.

Exil de leurs collègues d'Orient. 422-424  
 Persécution contre les amis de saint Chrysostôme..... 424 et 425  
 Lettres du saint au Pape..... 425  
 Sa déportation. Sa mort. 425 et 426  
 Invasion d'Alaric en Italie, et des Maures en Afrique. Massacre de Rhadagaise et de ses barbares. Ravages des Germains dans les Gaules... 426-429  
 Proclamation de Constantin dans la Grande-Bretagne. Intrigues et mort de Stilichou..... 429 et 430  
 Rome se rachète du pillage.. 430 et 431  
 Ravages des Germains en Espagne. Les vainqueurs se partagent ce pays. 431 et 432  
 Intrigues et insolence des courtisans d'Honorius. Alaric intronise Attale. Siège de Ravenne. Chute d'Attale.. 433-435  
 Sac de Rome par Alaric. Respect des Goths pour le Christianisme. Fermeté de quelques femmes chrétiennes. Mort d'Alaric..... 435-438

### LIVRE TRENTE-HUITIÈME.

DU SAC DE ROME, PAR ALARIC, 410, A LA MORT DE SAINT AUGUSTIN, 430.

Dieu brise la ville et l'empire de Rome païenne pour en faire sortir Rome chrétienne, avec des nations et des royaumes chrétiens.

Chute parallèle de Rome païenne et de Babylone..... 439-441

Les plaintes des païens occasionnent l'*Abrégé d'histoire universelle* d'Orose. 441 et 442

....Ainsi que le grand ouvrage *De la cité de Dieu*, par saint Augustin. 442-448

Conférence des donatistes et des catholiques à Carthage..... 448-460

Saint Augustin achève par ses écrits les résultats heureux de la conférence. 460-462

Sa charité envers les opiniâtres mêmes..... 462 et 463

Sa lettre à Volusien..... 463-466

Prodigieux changement que le christianisme avait opéré dès-lors dans les idées publiques..... 467

Lettres de saint Augustin à Macédonius et à Dioscore..... 467-469

Albine, Mélanie et Pinien à Tagaste et à Hippone..... 469 et 470

Empereurs éphémères qui tombent les uns sur les autres..... 470-472

Martyre du tribun saint Marcellin. 472

La vierge Démétriade embrasse la pauvreté religieuse. Les nobles Romains réduits à demander l'aumône. 473 et 474



Saint Nil et son fils..... 474-476  
 Synésius, évêque, défend son peuple et contre la tyrannie du gouverneur Andronic, et contre les incursions des Barbares..... 476-481  
 Mort de Théophile d'Alexandrie et élection de saint Cyrille..... 481  
 Emeute des Juifs, qui sont chassés d'Alexandrie..... 481-483  
 Réunion de tous les catholiques d'Antioche par saint Alexandre. Il en informe le pape Innocent, qui lui répond par une décrétale..... 483-485  
 Le nom de saint Chrysostôme remis dans les diptyques à Constantinople et Alexandrie..... 485 et 486  
 Conversion inattendue des Macédoniens à Synnade..... 486  
 La princesse sainte Pulchérie, à l'âge de quinze ans, gouverne sagement l'empire et l'empereur..... 486-489  
 Avènement romanesque de l'impératrice Eudocie..... 489 et 490  
 Persécution d'Isdegerde, roi de Perse. Martyre des saints Maharsapor, Hormisdas, Suenès, Benjamin et Jacques. 490-492  
 Aspébétés, chef des Sarrasins, devenu chrétien avec toute sa tribu, et enfin évêque..... 492 et 493  
 Réponse généreuse de Théodose le Jeune au roi Bahram..... 493  
 Noble conduite d'Acace, évêque d'Amide..... 493  
 Persécution et pacification en Arménie..... 494  
 Pélage et son hérésie... 494-496  
 Son disciple Célestius condamné au concile de Carthage..... 496 et 497  
 Saint Augustin prêche et écrit contre le pélagianisme..... 497 et 498  
 Pélage, arrivé en Palestine, y est combattu par saint Jérôme..... 498  
 Pélage écrit à saint Augustin et à la vierge Démétriade..... 498 et 499  
 Saint Augustin, par son traité *De la Nature et de la Grâce*, réfute un écrit de Pélage..... 499 et 500  
 Remarque importante pour bien saisir la controverse du pélagianisme. 500 et 501  
 Saint Augustin répond à Hilaire de Sicile..... 501  
 Orose le consulte sur l'origine des âmes..... 501-503  
 Orose et Pélage se trouvent à un concile de Jérusalem, où l'on décide de renvoyer la question au Pontife romain 503-505  
 Concile de Diospolis, où Pélage déguise ses sentiments et les condamne de bouche..... 505-508  
 Invention des reliques de saint Etienne 508 et 509

Miracles qu'elles opèrent à Mahon, à Uzale, à Calame, à Hippone. 509-513  
 Violence des pélagiens en Palestine. 513 et 514  
 Mort de saint Jérôme..... 514  
 Décrétale du pape Innocent à l'évêque Décentius..... 514-517  
 Lettres synodales des conciles de Carthage et de Milève, avec une lettre particulière des principaux évêques d'Afrique, au pape Innocent, sur les erreurs du pélagianisme..... 517-521  
 Trois lettres en réponse du Pape, que saint Augustin regarde comme définitives..... 521-524  
 Le pape Zosime écrit plusieurs lettres sur les affaires des Gaules, que les révolutions politiques avaient compliquées et compliquaient encore..... 524-528  
 Le pape Zosime, à cause de la soumission de Pélage et de Célestius à l'autorité du Saint-Siège, se montre favorable, non pas à leur doctrine, mais à leur personne, pour les ramener charitablement..... 528-535  
 Par affection pour les évêques d'Afrique, Zosime leur envoie toutes les pièces de cette affaire, et les rassure sur sa condescendance..... 535 et 536  
 Le pape Zosime, ayant reconnu le peu de sincérité de Pélage et de Célestius, les condamne solennellement. 536-538  
 L'empereur Honorius les condamne à des peines civiles..... 538  
 Concile de Carthage sur le même sujet. 538-541  
 Dix-huit évêques pélagiens sont déposés, entre autres Julien d'Eclane. 541 et 542  
 Saint Augustin nommé légat du Pape en Mauritanie..... 542  
 Élection de Boniface et schisme d'Eulalius après la mort de Zosime. 543-546  
 Les évêques d'Afrique ignorent les canons du concile de Sardique, cités néanmoins par Gratus, évêque de Carthage, qui y avait assisté..... 546-548  
 Saint Augustin écrit contre Julien d'Eclane, son traité *Du Mariage et de la Concupiscence*, ainsi que d'autres livres. Ce qu'il laisse à désirer.. 548-553  
 Sermons de saint Augustin aux premiers comunians de son église. 553-558  
 Lettres du pape Boniface dans les Gaules..... 558  
 Lettres du même Pape au sujet de Périgène, métropolitain de Corinthe. Leur résultat, suivant le témoignage de Socrate... 558 et 559  
 Maladie du pape saint Boniface. Affection que son peuple et l'empereur Hono-

|                                                                                                                                                                                                                                                              |            |                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| rius lui témoignent.....                                                                                                                                                                                                                                     | 559 et 560 | Ce qui embrouillait le plus cette controverse. Moyens de l'éclaircir... 573-575                                                                  |
| Entreprise ambitieuse d'Atticus de Constantinople, repoussée et réprimée par la vigueur du Pape. Dissimulation semblable dans Fleury et dans les Grecs .....                                                                                                 | 560-565    | Fin de l'affaire d'Apiarius. Lettre que les évêques d'Afrique écrivent à ce sujet au pape saint Célestin. Remarques sur cette lettre.....        |
| Mort du pape saint Boniface, de l'empereur Honorius. Usurpation et mort de Jean.....                                                                                                                                                                         | 565 et 566 | Désolation de l'Afrique par les Vandales, occasionnée par la révolte du comte Boniface, provoquée elle-même par les perfides intrigues d'Aëtius. |
| Désagrément de saint Augustin au sujet d'Antoine de Fussale ....                                                                                                                                                                                             | 566-568    | Jusqu'à quel point l'Afrique méritait ce châtiement.....                                                                                         |
| Saint Augustin désigne son successeur.....                                                                                                                                                                                                                   | 568        | Hippone assiégée par les Vandales. Dernière maladie et mort de saint Augustin.....                                                               |
| Il écrit ou achève plusieurs ouvrages.....                                                                                                                                                                                                                   | 568        | Note relative à la page 558.                                                                                                                     |
| Origine et histoire du semi-pélagianisme. Saint Augustin écrit à cette occasion ses livres <i>De la grâce et du libre arbitre</i> ; <i>De la correction et de la grâce</i> , <i>De la prédestination des saints</i> ; <i>Du don de la persévérance</i> ..... | 568-573    | Histoire de sainte Cécile ...                                                                                                                    |

FIN DE LA TABLE DU SEPTIÈME VOLUME.









BX 945 .R64 1850

v.7 SMC

Rohrbacher, Renbe

Franpcois, 1789-1856.

Histoire universelle de

l'beglise catholique /

AZE-4051 (mcab)



